UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/sciencesocialesu54pari

FASCICULES PARUS DANS LA NOUVELLE SÉRIE

(Prix : 2 fr. *franco*, sauf indication spéciale).

N° 1. — **La Méthode sociale**, ses procédés et ses applications, par E. DEMOLINS, ROBERT PINOT et PAUL DE ROUSIERS.

N° 2. — **Le Conflit des races en Macédoine**, d'après une observation monographique, par G. D'AZAMBUJA.

N° 3. — **Le Japon et son évolution sociale**, par A. DE PRÉVILLE.

N° 4. — **L'Organisation du travail. Réglementation ou Liberté**, d'après l'enseignement des faits, par EDMOND DEMOLINS.

N° 5. — **La Révolution agricole**. Nécessité de transformer les procédés de culture, par ALBERT DAUPRAT.

N° 6. — **Journal de l'École des Roches** (année 1903-1904).

N° 7. — **La Russie; le peuple et le gouvernement**, par LÉON POINSARD.

N° 8. — **Pour développer notre commerce; Groupes d'expansion commerciale**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 9. — **L'ouverture du Thibet. Le Bouddhisme et le Lamaïsme**, par A. DE PRÉVILLE.

Nos 10 et 11. — **La Science sociale depuis F. Le Play. — Classification sociale** résultant des observations faites d'après la méthode de la Science sociale, par EDMOND DEMOLINS (Fasc. double). **3 fr. 50**

N° 12. — **La France au Maroc**, par LÉON POINSARD.

N° 13. — **Le commerce franco-belge et sa signification sociale**, par PH. ROBERT.

N° 14. — **Un type d'ouvrier anarchiste. Monographie d'une famille d'ouvriers parisiens**, par le Dr J. BAILHACHE.

N° 15. — **Une expérience agricole de propriétaire résidant**, par ALBERT DAUPRAT.

N° 16. — **Journal de l'École des Roches** (année 1904-1905).

N° 17. — UN NOUVEAU TYPE PARTICULARISTE ÉBAUCHÉ : **Le Paysan basque du Labourd** à travers les âges, par M. G. OLPHE-GALLIARD.

N° 18. — **La crise coloniale en Nouvelle-Calédonie**, par MARC LE GOUPILS, ancien Président du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie.

Nos 19, 20 et 21. — **Le paysan des Fjords de Norvège**, par PAUL BUREAU. (Trois Fasc.). . . . . **6 fr.** »

N° 22. — **Les trois formes essentielles de l'Éducation; leur évolution comparée**, par PAUL DESCAMPS.

N° 23. — L'ÉVOLUTION AGRICOLE EN ALLEMAGNE. **Le « Bauer » de la lande du Lunebourg**, par PAUL ROUX.

N° 24. — **Les problèmes sociaux de l'industrie minière. Comment les résoudre**, par EDMOND DEMOLINS.

N° 25. — **La civilisation de l'étain. — Les industries de l'étain en Franconie**, par LOUIS ARQUÉ.

N° 26. — **Les récents troubles agraires et la crise agricole**, par HENRI BRUN.

N° 27. — **Journal de l'École des Roches** (année 1905-1906).

N° 28 et 29. — L'HISTOIRE EXPLIQUÉE PAR LA SCIENCE SOCIALE : **La Grèce ancienne**, par G. D'AZAMBUJA. . . . **5 fr.** »

N° 30. — **L'humanité évolue-t-elle vers le socialisme?** par PAUL DESCAMPS.

N° 31. — **L'École moderne**, par G. CLERC, Mme HUGH BELL et A. PERNOTTE.

N° 32. — COMMENT SE PRÉPARE L'UNITÉ SOCIALE DU MONDE. **Le Droit international au XXe siècle**, par LÉON POINSARD.

N° 33. — **Les exportations allemandes**, par PAUL DE ROUSIERS.

N° 34. — **Le type savoyard**, par C. BORLET, J. PONCIER et P. DESCAMPS.

N° 35. — **Le littoral de la Plaine saxonne; le type des Marschen**, par PAUL ROUX.

N° 36. — **Les origines de la science sociale. Frédéric Le Play; sa méthode et sa doctrine**, par E. BOUCHIÉ DE BELLE.

N° 37. — **Les populations viticoles**, par PAUL DESCAMPS.

N° 38. — **Journal de l'École des Roches** (année 1906-1907).

N° 39. — **Edmond Demolins**, par P. DE ROUSIERS, G. BERTIER et P. DESCAMPS.

N° 40. — **Les populations forestières du centre de la France**, par A. BOYER, E. DEMOLINS, le Cte DE DAMAS D'ANLEZY et P. DESCAMPS.

Nos 41 et 42. — **Répertoire des répercussions sociales**, par EDMOND DEMOLINS. . . . . **3 fr. 50**

N° 43. — **Les Faiseurs de jouets de Nuremberg**, par L. ARQUÉ.

N° 44. — **Le type social du paysan juif à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. SCHWALM.

N° 45. — **La colonisation des tourbières dans les Pays-Bas et la Plaine saxonne**, par PAUL ROUX.

Nos 46 et 47. — **Le type saintongeais**, par MAURICE BURES. . . . . **3 fr. 50**

N° 48. — **La Science sociale et sa méthode**, par ROBERT PINOT.

N° 49. — **Journal de l'École des Roches** (année 1907-1908).

Nos 50 et 51. — **Le Noir de Guinée**, par L. TAUXIER. . . . . **3 fr. 50**

N° 52. — **Le type frison**, par PAUL ROUX.

N° 53. — **Les Cultivateurs de houblon en Franconie**, par LOUIS ARQUÉ.

N° 54. — **Le Type thiérachien**, par E. Creveaux.

N° 55. — **Les populations rurales de la Toscane**, par Paul Roux.

N° 56. — **L'industrie et les artisans juifs à l'époque de Jésus-Christ**, par M.-B. Schwalm.

N° 57. — **Le Chômage et l'assistance par le travail**, par G. Olphe-Galliard.

N° 58. — **Quelques métiers urbains de simple récolte**, par J. Durieu.

N° 59. — **La Flandre française : Les Ouvriers de l'industrie textile**, par P. Descamps.

N° 60. — **Journal de l'École des Roches** (année 1908-1909).

N° 61. — Questions du jour : *Les solutions violentes*, par Paul de Rousiers.

La Confrérie agricole de Vozdvijensk (Petite-Russie), par Joseph Wilbois.

N° 62. — Questions du jour : *Le bien de famille insaisissable*, par G. Olphe-Galliard.

Le latifundium romain : **Le problème agraire dans la campagne romaine**, par Paul Roux.

N° 63. — Questions du jour : *L'œuvre du lavoir et du linge blanc*, par E. Daubigny.

Le latifundium romain : **Les solutions du problème agraire**, par Paul Roux.

N° 64. — **Lettres sur la Thuringe**, par L. Arqué.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

La production, le travail et le problème social dans tous les pays, au début du XXe siècle, par Léon Poinsard (2 vol., 16 fr.). Alcan, édit.

La question ouvrière en Angleterre, par Paul de Rousiers (1 vol., 7 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

Le Trade-Unionisme anglais, par Paul de Rousiers (1 vol., 4 fr.). Colin, édit.

Les industries monopolisées aux États-Unis, par Paul de Rousiers (1 vol., 4 fr.). Colin, édit.

La guerre de classes peut-elle être évitée? par Léon Poinsard (3 fr.). Le Soudier, édit.

Introduction à la Science sociale. Les origines, la méthode, la classification (6 fr.). Bureaux de la *Science sociale*.

Le Homestead, ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière, par Paul Bureau (1 vol., 7 fr. 50). Rousseau, édit.

Le contrat de travail, par Paul Bureau (1 vol., 6 fr.). Alcan, édit.

La participation aux bénéfices, par Paul Bureau (1 vol., 6 fr.). Rousseau, édit.

La diminution du revenu, par Paul Bureau (1 vol., 2 fr.). Firmin-Didot, édit.

Le paysan des fjords de Norvège, par Paul Bureau (1 vol. 6 fr.). Bureaux de la *Science sociale*.

A quoi tient la supériorité des Anglo-Saxons, par Edmond Demolins (25e mille, 1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

La vie américaine, par Paul de Rousiers (2 vol., 3 fr. 50 chaque). Firmin-Didot, édit.

Les grandes routes des peuples. Comment la route crée le type social, par Edmond Demolins (3e mille, 2 vol., 3 fr. 50 chaque). Firmin-Didot, édit.

Les Français d'aujourd'hui ; les types sociaux du midi et du centre, par Edmond Demolins (9e mille, 1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

A-t-on intérêt à s'emparer du pouvoir? par Edmond Demolins (1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

Les sociétés africaines, par A. de Préville (1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

L'Éducation nouvelle, l'École des Roches, par Edmond Demolins (9e mille, 1 vol., 3 fr. 50). Firmin-Didot, édit.

Hambourg et l'Allemagne contemporaine, par Paul de Rousiers (1 vol. 3 fr. 50). Colin, édit.

Vers la ruine, par Léon Poinsard (1 vol., 1 fr. 50). Pichon, édit.

La Grèce ancienne, par G. d'Azambuja (1 vol. 5 fr.). Bureaux de la *Science sociale*.

Phéniciens et Grecs en Italie, d'après l'Odyssée, par Ph. Champault (1 vol., 6 fr.). Ernest Leroux, édit.

Les syndicats industriels de producteurs en France et à l'Etranger, par Paul de Rousiers (1 vol., 3 fr. 50). Colin, édit.

Histoire de la formation particulariste; L'origine des grands peuples actuels, par Henri de Tourville (1 vol., 10 fr.). Firmin-Didot, édit.

Le problème des Retraites ouvrières, par G. Olphe-Galliard (1 vol., 3 fr. 50). Bloud et Cie, édit.

L'erreur révolutionnaire et notre état social, par A. Magloire. Imprimerie-Librairie du *Matin*, Port-au-Prince (Haïti).

Les grands ports de France, par Paul de Rousiers (1 vol. 3 fr. 50). Colin, édit.

TYPOGRAPHIE FIRMIN DIDOT ET Cie. — PARIS

TABLE DES MATIÈRES

DE LA SCIENCE SOCIALE

DEUXIÈME PÉRIODE. — SIXIÈME ANNÉE

Cinquante-quatrième fascicule (janvier 1909).

LE TYPE THIÉRACHIEN, par **Eugène Creveaux**.

I. Le Pays de Thiérache.
II. Le type ancien.
III. Les spécialisations actuelles.
IV. Les effets sociaux de l'herbe.
V. Variétés du type thiérachien dans la culture.

Cinquante-cinquième fascicule (février 1909).

LES POPULATIONS RURALES DE LA TOSCANE, par **Paul Roux**.

I. La région des collines.
II. La Montagne.
III. La Maremme.
IV. Conclusions.

Cinquante-sixième fascicule (mars 1909).

L'INDUSTRIE ET LES ARTISANS A L'ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST, par **M. B. Schwalm**.

I. Les industries ménagères chez les paysans.

II. Les artisans voulus par la culture.
III. Le développement des villes par le concours des artisans.
IV. Le développement de la classe industrielle par les besoins des villes.
V. Le régime des ateliers.
VI. La supériorité des paysans sur les artisans.

Cinquante-septième fascicule (avril 1909).

LE CHOMAGE ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL,
par **G. Olphe-Galliard.**

I. L'assistance par le travail.

L'assistance par le travail en Angleterre. — Les travaux publics d'assistance par le travail en France. — Les entreprises privées d'assistance par le travail en France.

II. Colonies agricoles.

Les colonies agricoles en France et à l'étranger. — L'exode rural.

III. Conclusions.

Cinquante-huitième fascicule (mai 1909).

QUELQUES MÉTIERS URBAINS DE SIMPLE RÉCOLTE,
par **J. Durieu.**

Avant-propos.
I. Le mouronnier.
II. Le mégotier.
III. Le chiffonnier coureur.
IV. Le chiffonnier placier.
V. Le maître chiffonnier.

Cinquante-neuvième fascicule (juin 1909).

LA FLANDRE FRANÇAISE : L'OUVRIER DE L'INDUSTRIE TEXTILE, par **P. Descamps.**

I. Le travail dans l'industrie textile.
II. Les effets du machinisme.
III. La classe ouvrière.
IV. Le patronage de la classe ouvrière.
V. Conclusions.

Soixantième fascicule (juillet-août 1909).

JOURNAL DE L'ÉCOLE DES ROCHES.

I. Vie générale de l'école.
II. Vie intellectuelle.
III. Nos anciens élèves.

Soixante et unième fascicule (septembre 1909).

Questions du jour. — **LES SOLUTIONS VIOLENTES**, par **Paul de Rousiers**.

LA CONFRÉRIE AGRICOLE DE VOZDVIJENSK, par **Joseph Wilbois**.

I. Histoire de la confrérie.
II. Les écoles de Vozdvijensk.
III. La confrérie de Vozdvijensk.

Soixante-deuxième fascicule (octobre 1909).

Questions du jour. — **LE BIEN DE FAMILLE INSAISISSABLE**, par **G. Olphe-Galliard**.

LE PROBLÈME AGRAIRE DANS LA CAMPAGNE ROMAINE, par **Paul Roux**.

I. La question agraire et le latifundium.
II. Le latifundium dans l'agro romano.
L'art pastoral. — La culture. — La vie collective.
III. Le latifundium dans le Viterbois.
Les usages publics. — La lutte pour la terre.

Soixante-troisième fascicule (novembre 1909).

Questions du jour. — **L'ŒUVRE DU LAVOIR ET DU LINGE BLANC**, par **E. Daubigny**.

LE LATIFUNDIUM ROMAIN : LES SOLUTIONS DU PROBLÈME AGRAIRE, par **Paul Roux**.

I. Les lois agraires et les usages publics.
L'affranchissement des propriétés. — Les domaines collectifs.
II. La bonification et la culture intensive.
Les interventions des pouvoirs publics.
La malaria. — Les patrons ruraux.
III. Conclusions.

Soixante-quatrième fascicule (décembre 1909).

LETTRES SUR LA THURINGE, par **L. Arqué**.

I. Rapports de la Thuringe et de la Franconie.
II. Les cultures intellectuelles en Thuringe.
III et IV. Le lieu et le travail en Thuringe.
V-X. Un village d'ouvriers à domicile.
XI. La Foire de Leipzig.
XII. Le Mode d'existence des patrons de la fabrique de chevaux d'enfants.
XIII. Gotha.
XIV. Les pouvoirs publics en Thuringe.
XV. La Thuringe d'autrefois.

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

ENQUÊTE SUR LE PAYS

LE TYPE THIÉRACHIEN

PAR

Eugène CREVEAUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Janvier 1909

SOMMAIRE

I. — **Le Pays de Thiérache**. P. 3.

II. — **Le Type ancien**. P. 8.

Esquisse historique (Culture fragmentaire unie à la fabrication et aux transports). — *Une survivance du type ancien* (L'industrie vannière).

III. — **Les spécialisations actuelles**. P. 28.

L'engraissement. — *L'herbager*. — *La fabrication mécanique* (Beurreries et fromageries. Industries diverses).

IV. — **Les effets sociaux de l'herbage**. P. 50.

V. — **Variétés du type thiérachien dus à la culture**. P. 61.

Le cultivateur herbager. — *Le cultivateur proprement dit*. — *Les effets de la culture*. — Conclusions.

LE TYPE THIÉRACHIEN

I

LE PAYS DE THIÉRACHE

La *Thiérache* appartenait autrefois à la Picardie, dont elle était une des subdivisions. En consultant l'histoire, en jetant un regard sur le passé, il est bien difficile de trouver les limites exactes du pays qu'on désignait alors sous ce nom; les frontières en furent constamment changeantes et indécises. Voici toutefois, d'après un document historique d'une certaine valeur, l'*Atlas universel* de Robert de Vaugondy (1757), quelles étaient à cette époque les limites de la Thiérache :

« Au nord, elles étaient à peu près les mêmes que les limites actuelles du département, moins Fesmy et Le Sart, qui appartiennent au Cambrésis; au nord-ouest, la ligne séparative faisant pointe rattachait Honnechy à la Thiérache; puis cette ligne descendant à l'ouest, au delà du cours de l'Oise, laissait au Vermandois : Bohain, Fresnoy-le-Grand, Moy; et à l'Ile-de-France : Chauny, Froidmont, N.-D.-de-Liesse, Sissonne et Nizy-le-Comte. A l'est, elle avait, comme au nord, les mêmes limites que celles du département, en laissant toutefois Noircourt, Rozoy, Brunehamel, et prenant Rumigny, qui appartient aujourd'hui aux Ardennes. »

Le pays, qu'on désigne aujourd'hui sous le nom de *Thiérache*, est beaucoup moins vaste; il est assez exactement représenté par les limites actuelles de l'arrondissement de Ver-

vins. Mais les conditions imposées par le lieu se font sentir au delà, vers le nord; elles englobent une grande partie du Hainaut français.

Le pays que nous nous proposons de décrire se trouve enfermé dans le cercle suivant : Guise, Wassigny, Landrecies, Avesnes, Hirson, Signy-le-Petit, Rumigny, Rosoy-sur-Serres et Sains-Richaumont.

Cette région ressemble étonnamment à la Normandie; même aspect, mêmes occupations, même variété de types. Mais ce qui là-bas occupe toute une province, nous le retrouvons ici dans l'espace de quelques lieues; c'est une Normandie en miniature.

La Thiérache est sillonnée par des collines de faible altitude; les plus élevées atteignent à peine 240 mètres au-dessus du niveau de la mer, et ne dominent guère la plaine avoisinante que de 60 à 80 mètres. Elles forment des chaînes aux contours capricieux, ayant cependant une orientation commune, de l'est à l'ouest. C'est aussi dans ce sens que sont dirigés la plupart des nombreux cours d'eau, qui coulent au fond des vallées. D'une manière générale, on peut dire de ces vallées qu'elles sont étroites, sans être jamais encaissées. Le pays offre cette particularité remarquable qu'on n'y rencontre, à proprement parler, ni plaines, ni plateaux; c'est une suite ininterrompue d'ondulations, de dépressions qui sont d'un aspect des plus pittoresques.

La Thiérache est bien arrosée; elle est parcourue par de nombreux cours d'eau qui ne sont, il est vrai, ni navigables ni flottables. Mais, si les rivières sont incapables de rendre le moindre service en tant que voies de communication, elles sont utilisables autrement; sur leurs parcours, *elles forment toute une série de chutes*, qui sont susceptibles de produire de l'énergie. Ce sont elles qui, de bonne heure, ont favorisé le développement de l'industrie. Si on en excepte le canton de Sains, on peut dire qu'un peu partout, on rencontre des moulins mus par l'eau; quelquefois, dans le même village, on en compte jusqu'à deux ou trois en l'espace de quelques kilomètres. Ac-

tuellement ces moulins tendent à disparaître, ils sont écrasés par les grosses entreprises; on les transforme pour en faire des usines productrices d'électricité.

Le nombre considérable des rivières qui prennent leur source dans cette région, provient : 1° de ce que le climat est très humide : il pleut en moyenne un jour sur deux; 2° de la présence d'une couche épaisse d'argile imperméable ou *lœss*, qui recouvre à peu près entièrement le sol de la Thiérache. Ce terrain se rencontre sur les plateaux, et sur les flancs peu inclinés de ces plateaux; il manque complètement dans les vallées. Les eaux de pluie, ne pouvant pénétrer bien loin dans le sol, s'écoulent presque à la surface, glissent le long des pentes, s'accumulent dans les fonds et sortent de terre; chaque repli de colline devient ainsi le berceau d'un ruisseau.

La couche de lœss suit tous les accidents du terrain sous-jacent, avec lequel elle se trouve fréquemment en stratification discordante. Si, d'un endroit élevé, on cherche à embrasser un vaste horizon, on aperçoit une suite d'ondulations dues à la présence du lœss, qui forme d'immenses cônes ou mamelons à base très étendue[1].

La puissance de la couche argileuse est fort variable, surtout lorsqu'elle repose sur la craie, dont la surface est excessivement irrégulière. Par endroits, on a vu creuser des puits de plus de vingt mètres de profondeur dans le dépôt de limon, sans parvenir à rencontrer la craie, alors qu'à peu de distance, on la trouvait en creusant à 2 ou 3 mètres seulement.

Cependant, quand l'argile recouvre des roches à peu près planes, son épaisseur devient plus régulière et atteint une moyenne de 4 mètres; c'est ce qu'on peut observer dans les environs d'Hirson, quand elle repose sur l'oolithe. En général, le lœss ne se trouve pas en contact direct avec la craie, ni avec l'oolithe; il en est toujours séparé par une couche d'argile beaucoup plus brune, plus plastique; sur les terrains

1. La géologie de la Thiérache a été étudiée en détail par M. Rogine; ses travaux sur le sujet ont paru dans le *Bulletin de la Société archéologique de l'arrondissement de Vervins.*

crayeux, cette argile contient une grande quantité de silex non roulés.

La richesse du sol de ces contrées est due entièrement au terrain d'alluvion ancienne. Mélangé à une certaine quantité de carbonate de chaux, qui a pour effet de l'ameublir, et à des matières organiques servant d'engrais, il constitue une bonne terre de culture. Cependant il n'y a guère que les parties élevées et les pentes supérieures des collines, tous les endroits où l'eau peut s'écouler facilement, qui soient utilisées comme terres labourables. *La compacité du limon, la présence de l'argile dans le sous-sol, permettent au terrain de conserver un excès d'humidité, qui naturellement développe la forêt.* C'est pourquoi, autrefois, la Thiérache était recouverte d'immenses forêts; aujourd'hui encore, il reste une étendue de bois assez considérable. Dans la partie nord ce sont : les forêts domaniales de St-Michel et d'Hirson, la *haye*[1] d'Anor, le bois du Hauty; les forêts du Nouvion, de Boué, de Regnaval; dans le sud on trouve aussi quelques bois, mais de moindre importance : la *haye* d'Aubenton, les bois du Val St-Pierre et de Marfontaine.

Dans les parties défrichées, l'excès d'humidité sera plus favorable à l'herbe qu'à la culture des céréales. Aussi nous verrons qu'à l'heure actuelle, la plus grande partie du sol qui n'est pas boisé, est en herbages et non en culture.

Toutefois cette extension des herbages n'a pu se faire qu'à la suite du développement des transports. C'est la facilité des communications, qui a permis à la population de trouver sa voie et de se spécialiser. Autrefois, la difficulté des communications obligeait les habitants de la Thiérache à cultiver un peu de tout, dans la mesure où cela était possible, car la culture était rendue difficile à cause de la trop grande humidité du sol.

Dans cette étude, nous aurons donc à distinguer l'état actuel de l'état ancien, c'est-à-dire de celui qui existait avant les chemins de fer et le développement des centres urbains.

1. Dans le pays, on donne le nom de *haye* à un bois très étendu.

Dans l'état ancien l'insuffisance de la culture oblige à lui adjoindre un métier accessoire.

Dans l'état actuel, une spécialisation a pu s'opérer par l'exploitation herbagère. Au contraire, dans les régions avoisinantes, situées au sud et à l'ouest de la Thiérache (Marlois, Laonnois, Vermandois), la spécialisation a été poussée vers la culture intensive. Là, en effet, non seulement le sol est fertile et profond, mais le sous-sol perméable assèche suffisamment le terrain pour en faire le lieu préféré de la culture du blé et de la betterave.

De la Thiérache herbagère proprement dite aux régions de culture, la transition est insensible. Aussi peut-on distinguer une zone intermédiaire où la culture se mélange à l'herbage ; là le type thiérachien se modifie et perd quelques-uns de ses caractères. Il nous a semblé intéressant de noter dans un dernier chapitre les changements que nous avons pu apercevoir.

II

LE TYPE ANCIEN

Esquisse historique. — Nous avons dit que, dans les temps reculés, la Thiérache était recouverte presque entièrement par d'immenses forêts; aussi, bien qu'étant traversée par deux voies romaines, elle n'était pas très peuplée; on n'y rencontrait guère que des relais ou des stations militaires. C'est pendant le moyen âge que commença le défrichement et la culture du sol.

Mais, comme la culture ne nourrissait pas son homme, le défrichement ne put être poussé de l'avant qu'à partir du moment où la population fut à même d'adjoindre à cette culture misérable un autre moyen d'existence, tiré de la fabrication ou des transports.

En d'autres termes, *la mise en valeur du pays ne put être exécutée que par une classe patronale puissante.* Cette classe patronale fut fournie, en fait, par les ordres monastiques.

Ce sont les moines qui ont défriché le sol de la Thiérache, qui ont commencé à le cultiver et créé les industries nécessaires (exploitations des carrières, fabrications métallurgiques et textiles). En consultant les archives, on retrouve à chaque instant des plaintes, sur « la pauvreté des récoltes », et « la chèreté des grains ». Aussi, de bonne heure, les efforts du clergé se portèrent vers l'industrie. En 1137, les moines de l'abbaye de Foigny établirent des barrages et creusèrent des étangs sur la

rivière du Ton et sur le ruisseau de la Bachelotte, « pour faire mouvoir plusieurs établissements industriels, entre autres : une forge, un fourneau, un tordoir et un moulin »[1].

Les religieux de Foigny possédaient un immense domaine; indépendamment des terres, pâtures, bois et étangs, ils avaient d'autres usines aux environs; d'après un document ancien, voici l'énumération de ce qui leur appartenait : « Quatorze moulins à blé, un moulin à foulon, deux tordoirs, trois fourneaux, trois forges, une brasserie, trois pressoirs, une verrerie et en outre deux ardoisières, une à Any, l'autre à Rimogne[2] ». Dans leurs fermes ils élevaient un grand nombre de chevaux : indépendamment de ceux nécessaires aux labours, il leur en fallait pour exécuter leurs transports; ils possédaient aussi des troupeaux de moutons. La Thiérache ne suffisant plus à leur activité, ils débordaient au dehors : « de forts chariots à six chevaux transportaient leurs fers, leurs laines, leurs huiles, dans toute la Picardie, dans le Hainaut, dans la Flandre, jusqu'à Gand et Anvers; ils avaient aussi des bateaux qui naviguaient sur la Sambre, la Scarpe et l'Escaut[3] ». On voit comment la fabrication amena les moines à entreprendre les transports, et à développer encore par là les moyens d'existence de la population. Grâce à cette activité et à l'habileté des dirigeants, le pays aurait sans doute fini par connaître la prospérité et la richesse, mais à cette époque, la sécurité n'existait pas; à chaque instant, des bandes armées faisaient incursion sur le territoire, pillant, ravageant tout sur leur passage. La Thiérache, par sa situation sur la frontière, était bien placée pour connaître ces horreurs; elle eut à les subir à différentes époques. C'est ainsi qu'en 1339, Jean de Hainaut, à la tête d'une troupe d'Anglais et d'Allemands, ravagea la contrée; l'abbaye de Foigny fut complètement détruite, et les religieux durent chercher leur salut dans la fuite; les uns se retirèrent dans les

1. Am. Piette, *Histoire de Foigny*.
2. Am. Piette, *Histoire de Foigny*. Any est dans l'arrondissement de Vervins. Rimogne appartient au département des Ardennes.
3. Am. Piette, *Histoire de Foigny*.

bois, d'autres quittèrent définitivement le pays. Plus tard le monastère fut reconstruit, mais il est probable qu'un certain nombre des hommes du comte de Hainaut s'emparèrent des terres et les revendirent ou les exploitèrent par eux-mêmes, car jamais plus l'abbaye ne retrouva sa splendeur d'antan[1]. D'ailleurs, vers l'époque dont nous parlons, l'industrie textile avait déjà fait son apparition en Thiérache, grâce au patronage des grands commerçants urbains des régions voisines. Une foule de petits cultivateurs thiérachiens tissaient des étoffes, pour le compte de ces commerçants, lesquels se chargeaient de les revendre. C'était le régime d'atelier désigné par la Nomenclature sous le nom de *fabrique rurale collective*.

La fabrication du drap excéda de bonne heure les besoins du pays; nous voyons en effet nos drapiers fréquenter, au XIIIe siècle, la célèbre foire du *Lendit* qui se tenait à St-Denis, près de Paris. De là, les draps de Vervins se répandaient au loin, ainsi que le prouve la mention d'un capuce de *drap de Vervins*, faite dans un inventaire dressé le 22 mai 1382 par Bernard Blanc, notaire à Houtech, Tarn-et-Garonne[2].

Au XVIe siècle, par suite de l'extension du marché et de l'enrichissement général, il se produit un premier essai de concentration industrielle, et la fabrique collective tend à devenir *urbaine*. Il s'ensuit que la fabrication textile périclite dans les régions écartées. Cette crise a pour résultat l'apparition, dans ces régions, de nouvelles industries en quête de main-d'œuvre. Ceci explique pourquoi on voit surgir à peu près en même temps, au début du XVIIe siècle, la serrurerie dans le Vimeu et la vannerie en Thiérache.

C'est vers 1650 que la vannerie commença à faire son apparition; elle prit un rapide développement à cause surtout de la facilité avec laquelle on trouvait la matière première, l'osier, qui pousse volontiers dans ce pays humide et forestier.

1. L'abbaye de Foigny fut de nouveau pillée et incendiée par les Espagnols, durant les incursions qu'ils firent en Thiérache, dans le cours du XVIe siècle. Reconstruite en 1730, elle fut encore une fois détruite complètement pendant la Révolution. Il n'en reste plus aujourd'hui que des ruines.

2. *Bulletin de la Société archéologique de Vervins*, tome XVI, page 68.

M. Ed. Michaux raconte, dans son *Histoire d'Origny*, qu'en 1657, un marchand de Liesse, nommé Nicolas Barotiaux, vint passer marché avec « Pierre Devin, Claude Alexandre et Etienne Boulanger, du bourg d'Origny, pour leur acheter tous les paniers qu'ils pourraient fabriquer ».

Notre-Dame-de-Liesse était un lieu de pèlerinage du Laonnois, qui attirait beaucoup de monde, et le commerce local en tirait profit; bien rares étaient les pèlerins qui n'emportaient pas au moins un petit souvenir. Aussi, dans les contrats passés avec les vanniers de Thiérache, il est spécifié que « les engagements pris cesseront de plein droit en cas de maladie contagieuse, de famine, de guerre *pouvant faire cesser les pèlerinages à Liesse* ».

A la fin du XVIIe siècle, la vannerie avait pris une grande extension; il s'en exportait sur Paris, dans toute la France, en Belgique, en Hollande et jusque sur les rives du Rhin.

En 1740, on trouve en Thiérache des industries complètement disparues depuis longtemps, celle des bas tricotés et la *mulquinerie*. La mulquinerie consistait dans la fabrication, exclusivement avec le lin, de toiles fines, des batistes et linons; elle fut remplacée par la fabrication des tissus de laine; le foulage des draps se faisait alors au moyen de moulins à foulon, actionnés par les forces hydrauliques, disséminés le long des rivières et ruisseaux.

Plus tard, à Vervins même et dans les environs, on voit naître une industrie qui connut une heure de prospérité, celle du *chausson*. Elle atteint son apogée en 1825; la production annuelle était alors de douze cent mille paires. La fabrication du chausson avait enfanté un type curieux : « la *tricoteuse*, qui, dans la belle saison, s'en allait avec ses longues aiguilles et sa pelotte de laine par la ville et par les champs, tricotant, chantant et... potinant[1] ». Il n'y a guère qu'une trentaine d'années qu'on ne fabrique plus du tout de chaussons à Vervins.

Un peu à toutes les époques, les Thiérachiens furent connus

1. Mennesson, *Histoire de Vervins*.

comme des *rouliers* au long cours. On les représente vêtus de longues blouses bleues, au col brodé d'un liseré blanc, et coiffés d'un bonnet de laine. Ils partaient aux premiers beaux jours, alors que les chemins étaient un peu raffermis, avec d'immenses voitures chargées de vannerie ou de boissellerie, qu'ils allaient vendre sur les foires et marchés. Ils s'aventuraient très loin, jusque dans le midi et dans la vallée du Rhône. C'étaient de rudes compagnons, menant joyeuse vie, et qui se considéraient comme les rois de la route; ils avaient fini par s'arroger de réels privilèges qui furent plus tard consacrés par des édits royaux[1].

Au cours de leurs expéditions, ces voituriers voyaient beaucoup de choses, et, sans être doués d'un esprit très observateur, il n'en est pas moins vrai qu'ils apprenaient d'autres façons de pratiquer, qu'ils voyaient appliquer d'autres méthodes dont ils faisaient bénéficier leurs concitoyens à leur retour. C'est ainsi qu'ayant vu répandre des cendres pyriteuses, comme engrais, dans les terres du Soissonnais, des voituriers eurent l'idée d'en ramener dans le pays. Les résultats furent des plus satisfaisants et, à partir de cette époque, tous les rouliers qui revenaient à vide de leur tour de France, passaient par Urcel (près de Laon) pour remplir leurs voitures du précieux engrais.

Le sol avait en effet grand besoin d'être enrichi; un document de 1795 établit qu'à cette époque le territoire de Vervins ne produisait pas de quoi nourrir le quart de ses habitants[2]. Aussi, lors de la formation du cadastre, les terres de la Thiérache furent considérées comme ne rapportant pas grand'chose et classées dans la dernière catégorie.

1. Sur lettres patentes rendues en conseil le 3 mars 1787, enregistrées au parlement le 19 mai suivant, le roi ordonnait :

« Que les voituriers connus sous le nom de *thiérachiens* continueraient comme par le passé à jouir de la faculté de faire paître leurs chevaux et bœufs dans les communes, prés fauchés, bruyères, chaumes, friches, bordures des bois, forêts et grands chemins, faisant défenses à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de les y troubler, à la charge par lesdits voituriers de veiller exactement à la garde de leurs chevaux et bœufs, de manière à ne causer aucun dommage dans les terres emblavées, ni dans les héritages en valeur. »

2. Ed. Fleury, *Famines, misères et séditions.*

Une délibération du Conseil municipal d'Origny nous apprend que, sous le Directoire, le commerce de la vannerie se trouvait « réduit à rien, par la déclaration de guerre de la République à l'Angleterre et à la Hollande, ces deux pays étant à peu près les seuls où s'exporte la vannerie ».

Mais, vers 1840, on constate une reprise de cette industrie qui compte près de 4.000 ouvriers et assure aux négociants un chiffre d'affaires dépassant deux millions.

Dans la seconde moitié du XIXe siècle, la concentration en grands ateliers commence à s'opérer; l'industrie textile, implantée depuis longtemps dans le pays, profite des forces naturelles et des facilités qu'elle a de trouver une main-d'œuvre exercée, pour rester dans la région, et monter sur différents points des usines importantes, où l'on effectue la filature et le tissage de la laine.

Nous en avons fini avec la période ancienne ; il ressort de cet exposé que, jusqu'ici, c'est la forêt qui a influencé le type thiérachien ; c'est à elle qu'il doit les traits dominants de son caractère et principalement l'aptitude à l'industrie et au commerce. On ne vit pas de la forêt, il faut la défricher; et, quand le sol rebelle ne rend pas suffisamment, on est bien obligé d'être, en même temps que cultivateur, ouvrier ou petit fabricant.

Cependant pour améliorer les terres et les rendre plus productives, il suffisait de les assainir et d'y mettre des engrais appropriés. Seulement ces améliorations coûtent cher, et, au début, elles paraissent toujours comporter une certaine part d'aléas; pour les entreprendre, il faut donc se sentir de l'argent d'avance. Ces ressources indispensables pour transformer le sol, ce n'est pas la culture qui peut les donner, c'est la fabrication qui les procurera au paysan. *En Thiérache, c'est l'industrie qui a patronné la culture et lui a permis d'accomplir son évolution.* Le point de départ de l'évolution concorde, en effet, avec le merveilleux essort de l'industrie, au début de la seconde moitié du XIXe siècle. Désormais, on va renoncer à faire de la culture dans ce sol humide, où les récoltes persistent à ne pas vouloir

mûrir, malgré les soins qu'on leur prodigue. Le lieu va enfin recevoir la destination qui lui convient le mieux. La Thiérache a trouvé sa voie, elle va se recouvrir des riches pâturages qui font actuellement notre admiration, et sur lesquels pousse une herbe savoureuse qui permet d'entreprendre avec succès l'élevage et l'engraissement du bétail. La facilité toujours plus grande des communications va précipiter la transformation, et l'élan est tel, que l'industrie elle-même est devenue agricole; il y a aujourd'hui de tous côtés des laiteries et des fromageries industrielles qui expédient au loin d'importantes quantités de beurre et de fromage. La richesse est venue là, où, pendant tant de siècles, avait régné la misère. Le pâturage a conquis peu à peu l'emplacement occupé autrefois par la forêt. Mais que de temps il a fallu avant d'en arriver à cette transformation si simple!

En résumé, on voit :

1° Que depuis les origines jusqu'au milieu du XIXe siècle, la difficulté des communications obligeait à la culture intégrale. Il était alors indispensable de produire sur place, et, avant toute chose, le blé nécessaire à la nourriture des habitants; sous ce rapport, la Thiérache n'a jamais été à la hauteur de sa mission, à cause de son sol humide[1];

2° La pauvreté du sol amena les habitants à se tourner vers l'industrie; ils n'ont jamais pu s'en passer; ils y furent d'ailleurs en quelque sorte incités par les facilités qu'ils rencontraient : force motrice le long des cours d'eau; grandes forêts fournissant en abondance le combustible qui est l'élément indispensable de toute transformation industrielle;

3° Pour évacuer et vendre les produits de l'industrie, il se

1. Dans le Cahier des doléances de la commune d'Origny (février 1789), on lit :
« Une portion de la Sibérie, si on en excepte la probité, les mœurs et la population, fournirait un vrai tableau de la Thiérache. Le sol en est absolument ingrat; d'une culture très difficile et très dispendieuse, il peut à peine produire pour la subsistance du quart des êtres qu'elle contient. »

Dans un autre cahier, celui de la commune des Autels :
« L'agriculture tombe, on voit plusieurs contrées du territoire ne produire presque rien par faute de pouvoir être cultivées. »

forma une classe de commerçants voyageurs et entrepreneurs de transports;

4° Au cours de leurs pérégrinations, les rouliers thiérachiens apprirent de nouvelles méthodes de culture qu'ils implantèrent dans le pays et qui furent comme le prélude de sa transformation.

Une survivance du type ancien. — L'évolution récente qui a conduit la Thiérache vers la spécialisation herbagère d'une part et la fabrication mécanique d'autre part, n'est pas encore assez accentuée pour que l'on ne puisse plus trouver à l'heure actuelle des survivances de l'ancien type. La fabrication à la main a subsisté dans un certain nombre de métiers.

Le voisinage de la forêt du Nouvion a développé à Buironfosse et aux environs l'art de la *boissellerie*, qui consiste à façonner assez grossièrement le bois de hêtre pour en faire des moules à fromages, des moules à beurre, des telles, grugeoirs, boîtes à sel et à poivre, palons, papinettes, manches de marteaux, etc. Le boisselier est un petit artisan, qui travaille presque toujours seul, chez lui, sans le concours d'aucun ouvrier; chacun a sa spécialité, faisant seulement deux ou trois sortes d'articles, toujours les mêmes; aussi l'apprentissage est assez court; généralement comme durée il ne dépasse guère une année. Du reste, les objets fabriqués répondent à un but utilitaire; ils conservent un aspect rustique qui leur est particulier. Les boisseliers ne sont pas occupés régulièrement toute l'année; ils ont des moments de morte saison, qui sont plus ou moins prolongés selon l'importance des commandes qu'ils reçoivent; aussi généralement ils adjoignent à leur profession un petit commerce ou un peu de culture herbagère. Souvent même ils sont à la fois fabricant, commerçant et herbager.

On trouve aussi, dans le voisinage de la forêt, quantité d'artisans qui fabriquent des *sabots*.

Mais, parmi les survivances de l'ancien type, la plus caractéristique est celle de la vannerie; nous la décrirons donc en détail.

La *vannerie* est une des industries les plus anciennes de la Thiérache ; elle fait son apparition vers l'an 1650, et 45 ans plus tard, elle avait pris une telle extension, qu'elle faisait déjà l'objet d'un commerce d'exportation. Mais on n'est pas bien fixé sur les causes qui déterminèrent les habitants à s'occuper aussi activement d'un art jusqu'alors inconnu dans le pays. Jean Richepin, qui, par sa famille, a des origines thiérachiennes, a brodé là-dessus une jolie légende[1]. D'après lui, ce seraient des romanichels qui auraient appris aux habitants de nos campagnes à tresser des paniers.

C'est peut-être là, en effet, une des causes, mais elle n'est étayée sur aucun document historique, sur aucune preuve. Seulement, ce qu'on a pu établir, c'est qu'à l'époque à laquelle la vannerie apparaît, une crise sévissait chez les petits tisserands alors fort nombreux. Il leur fallait donc se résigner à abandonner un état qui n'arrivait plus à les nourrir. C'est peut-être là qu'il faut chercher le rapide succès obtenu par l'industrie vannière ; il convient d'ajouter que le sol humide se prêtait admirablement à la culture de l'osier et fournissait en abondance la matière première.

Aujourd'hui la vannerie se trouve cantonnée dans les pays d'herbage et principalement dans les vallées (surtout la vallée de l'Oise).

La vannerie d'osier. — La vannerie d'osier exige un apprentissage assez long, de dix-huit mois à deux ans ; l'ouvrier doit d'abord préparer lui-même ses matériaux ; il faut qu'il apprenne à connaître l'osier afin de pouvoir apprécier la qualité qui conviendra le mieux pour le genre de travail qu'il doit effectuer. Ceci ne s'acquiert qu'à la longue, à force de tâtonnements et d'observations. La baguette d'osier est d'abord fendue en deux ou en quatre, avec la pointe d'un couteau, à son extrémité la plus grosse ; puis, dans les fentes ainsi préparées, on introduit un outil appelé *fendoir ;* c'est un petit instrument en bois dur qui opère à la façon d'un coin, pour déchirer les fibres dans le

1. *Miarka, la fille à l'Ours.*

sens longitudinal et en tirer des lanières à peu près semblables. Une des faces, celle qui a été dépouillée de la peau, conserve une certaine convexité, du soyeux, du brillant; c'est le côté qu'en terme de métier on appelle la *soie;* l'autre face est presque plate, mais l'arrachement des fibres lui donne un aspect rugueux et un peu pelucheux; de plus, dans l'axe, on remarque un évidement correspondant à l'endroit qui était occupé par la moelle. Telle qu'elle, l'*éclisse* est employée pour les travaux d'usage courant; mais, pour les objets plus finis, demandant quelques soins, on la passe à l'*escœur,* sorte de petit rabot, qu'on tient dans la paume de la main et avec lequel on plane et on polit les faces de l'éclisse, tout en leur donnant une épaisseur uniforme. Il existe trois ou quatre numéros d'escœurs, qui, suivant l'écartement des lames, permettent d'obtenir des rubans d'osier plus ou moins épais.

L'éclisse ainsi préparée est déjà plus belle, plus souple; elle est employée pour les travaux moyens. Cependant, elle n'est pas parfaite, elle a encore un défaut dont l'effet ressort, quand on voit les brindilles tressées ensemble. La branche va s'effilant; comme elle a été fendue dans le sens de la longueur, la partie qui constituait la base est plus large que l'extrémité; il ne saurait donc y avoir de régularité dans le travail; il arrive qu'on trouve accouplées des parties larges avec de plus étroites. Cependant, j'ai vu des ouvriers qui avaient du goût, tirer de cette disposition un effet décoratif; ils mettaient dans le pied de l'objet à fabriquer, toutes les parties larges des éclisses, de sorte qu'au fur et à mesure que le travail montait, le tressage se resserrait partout progressivement, pour devenir très fin dans le haut.

Quand il s'agit de travaux de luxe, il faut des éclisses bien régulières dans tous les sens; nous avons vu comment on parvenait à leur donner partout la même épaisseur; pour obtenir une largeur uniforme, on les passe à l'*étroite*, petit outil de bois dur qui renferme deux lames coupantes dont on règle à volonté l'écartement.

De nos jours, une partie de ces opérations s'opère mécanique-

ment; il existe des petites machines, pas très coûteuses, qui effectuent le travail de l'escœur et permettent de calibrer rapidement les éclisses. C'est, jusqu'à présent, la seule pénétration de la mécanique dans l'industrie vannière; elle n'a pas été suffisante pour donner lieu à une profession distincte. Il n'y a pas d'artisans vivant uniquement de la préparation des éclisses, et employant leur temps à en confectionner à l'avance. Les brindrilles toutes préparées trouveraient difficilement preneur; il existe des natures différentes d'osier; chaque ouvrier a ses préférences, justifiées d'ailleurs par le genre de travail auquel il se livre; le vannier tient donc essentiellement à choisir lui-même ses matériaux. Quand il le peut, il va les couper sur pied, car c'est surtout lorsque l'osier est encore enrobé de sa peau et muni de ses feuilles qu'on peut l'apprécier. En tout cas, jamais il n'achète d'éclisses toutes préparées; c'est pourquoi ceux qui possèdent des machines se contentent d'effectuer le travail au fur et à mesure qu'on le leur apporte. Celui qui a recours à leurs services vient avec sa provision, regarde faire le travail devant lui et s'en retourne ensuite avec ses matériaux. Mais il arrive fréquemment que plusieurs ouvriers, se trouvant ensemble chez le passeur d'éclisses, doivent attendre leur tour; pour permettre à ses clients de patienter plus facilement et, en même temps, pour augmenter ses profits, le *passeur d'éclisses* a été amené à joindre à son industrie un débit de boissons.

L'invention de la machine à préparer les éclisses a simplifié l'apprentissage, mais la préparation de la matière première reste la grande affaire; c'est tout un art que d'arriver à fendre convenablement le brin d'osier, pour en tirer de longues bandes, fines, souples, d'une épaisseur bien régulière. Le tressage, au contraire, s'acquiert assez rapidement. Il existe une grande variété de travaux avec une combinaison multiple d'enlacements : travail à jour, en plein, pics nics, damassé, à carreaux, etc... L'objet à fabriquer est tressé sur un moule en bois, dont le contour extérieur représente la forme que l'on veut obtenir. De cette façon on assure la similitude parfaite des articles confectionnés en séries. Lorsque le travail est terminé, on désassem-

ble les différentes pièces qui composaient le moule, afin de pouvoir les sortir.

Le même ouvrier n'a pas besoin de savoir faire tous les genres de travaux et il ne cherche pas à les apprendre; de bonne heure il se spécialise. Si dans une famille on fait par exemple des paniers à pêche, les enfants apprendront eux aussi à faire des paniers à pêche; ils en feront toute leur vie, jamais il ne leur viendrait à l'idée de faire autre chose. La puissance de la routine est tellement grande, que j'ai entendu des vanniers se plaindre du bas prix auquel était tombé l'article qu'ils confectionnaient, reconnaître qu'un autre genre était mieux payé, et cependant demeurer fidèles à la tradition, ne pas chercher à entreprendre le travail dont ils avaient reconnu la supériorité.

Comme la fabrication se fait au foyer, en famille, l'enfant est initié de bonne heure au métier : à son retour de l'école il prend place dans l'atelier et commence à rendre des services, si bien qu'à l'âge de quinze ou seize ans il arrive à être aussi habile que ses parents et à produire autant. Il ne s'agit pas en effet de dépenser beaucoup de force, c'est un travail qu'on effectue étant assis et qui demande de l'habileté et du goût; aussi les femmes y réussissent aussi bien que les hommes.

Le rotin. — L'application du rotin à la vannerie a causé un tort considérable à la vannerie d'osier. Le rotin nous vient directement des îles de la Sonde. Il se présente sous forme de grands lacets à section cylindrique, d'une texture bien homogène et d'une souplesse étonnante. Les négociants le reçoivent tout préparé et le livrent tel quel aux ouvriers qui n'ont plus qu'à l'employer; il en existe trois ou quatre numéros, de différentes grosseurs, permettant d'exécuter tous les genres de travaux. La souplesse du rotin est tellement grande, il se laisse travailler si facilement, que le premier venu est à même de confectionner un panier une fois qu'il en a vu faire un. Tout le monde s'accorde à dire qu'avec le rotin, en huit jours on fait un vannier; la rapidité d'exécution vient ensuite avec la pratique.

La facilité du travail présente pour le patron des avantages et des inconvénients. Avantages en ce sens qu'il est toujours assuré

de trouver les bras nécessaires pour effectuer ses commandes; de plus, comme l'ouvrier ne peut se prévaloir de son habileté professionnelle et qu'on trouve facilement à le remplacer, le salaire n'est pas très élevé. Inconvénient, parce que beaucoup de gens, qui jusque-là n'avaient pas songé à faire de la vannerie, s'y adonnèrent lorsqu'ils virent que c'était aussi simple, et qu'ils trouvèrent dans le commerce la matière première toute préparée.

Les petites ouvrières parisiennes s'en emparèrent et, apportant à cette occupation nouvelle leur goût inné, avec leurs doigts de fée elles composèrent des choses merveilleuses. De son côté, l'État introduisit ce travail dans les prisons, parce qu'il demandait très peu d'apprentissage. Les prix tombèrent alors très rapidement, ce fut le commencement d'une crise qui devint si aiguë, qu'à diverses reprises, en 1889 et 1896 notamment, elle provoqua chez les ouvriers vanniers des grèves terribles. A cette époque, le gouvernement dut prendre l'engagement de supprimer la vannerie des prisons; le relèvement des tarifs douaniers fut mis à l'étude, et les ouvriers formèrent un syndicat.

Mais cette industrie n'a plus aujourd'hui l'importance qu'elle eut autrefois; la mode est capricieuse, elle abandonne de plus en plus la vannerie. Pourtant il fut un temps où elle satisfaisait jusqu'aux besoins de luxe; dans les salons on montrait avec orgueil de magnifiques corbeilles artistement travaillées; à présent, on encombre les étagères avec d'autres bibelots.

Le rotin ne présente pas l'élégance, le cachet, le fini et la solidité de la vannerie d'osier; peint et verni, il conserve un aspect terne, rugueux; aussi reste-il affecté aux articles d'usage courant pour lesquels le bon marché s'impose.

Le négociant en gros. — L'impossibilité où sont les vanniers d'écouler eux-mêmes au loin les produits de leur fabrication, les a amenés à s'organiser sous le régime spécial d'atelier désigné par la Nomenclature du nom de *fabriques collectives.* Une fabrique collective comprend un ensemble de petits ateliers travaillant pour un même négociant. Généralement, cette

organisation de l'industrie apparaît lorsque des objets fabriqués à la main doivent être exportés à une certaine distance du lieu de production.

Il n'y a en Thiérarche que quelques *négociants* en vannerie, ce sont plutôt des commerçants que des industriels; ils achètent aux ouvriers, qui, eux, vivent indépendants sans aucune surveillance, toute leur production qu'ils centralisent dans d'immenses magasins. A chaque magasin est attaché un atelier, composé seulement de quelques personnes; c'est là qu'on termine les paniers avant de les livrer à la clientèle.

La vannerie est un article encombrant. Aussi on est frappé, lorsqu'on entre chez un négociant, de la place importante occupée par les magasins, vastes hangars à plusieurs étages. J'ai visité plusieurs exploitations; la disposition est presque partout la même. En entrant, c'est d'abord un hall où, les jours indiqués, les ouvriers viennent livrer leurs commandes. Dès leur arrivée, tous les objets sont soigneusement examinés par le patron ou par un de ses agents; ceux qui présentent quelques défauts ou ne sont pas conformes aux modèles sont impitoyablement refusés. La réception terminée, l'ouvrier se présente à la caisse dont un des guichets ouvre sur le hall, et il reçoit le montant de sa livraison; on lui passe alors une nouvelle commande de tant d'échantillons à livrer pour une date indiquée. S'il ne possède pas d'osier, avant de partir, l'ouvrier a soin de s'approvisionner; les négociants vendent tous l'osier et le rotin, réalisant ainsi un premier bénéfice sur la matière première.

Une fois reçus, les articles sont rangés, suivant leur nature, par ordre et par catégories, dans les rayons d'immenses salles où ne règne qu'un demi-jour. Des bâtiments à plusieurs étages sont ainsi encombrés d'un amoncellement considérable de choses disparates, destinées aux usages les plus divers; jamais je n'aurais pu supposer que la vannerie donnât lieu à une pareille variété d'articles. Voici des anses, des couvercles, des corps de paniers tout prêts à être montés; des mannes rondes, carrées, ovales, à jour et en plein, en rustique et en canari, unies et fantaisies, des mannes à beurre; des paniers

à fruits, à lettres, à pêche, à assiettes, à verres, à bouteilles, à argenterie, à monnaie, à linge; des berceaux, des mannequins, des corbeilles aux formes les plus diverses, des valises, des malles, des hottes, des écrans pour lavabos, des niches à chien, des bouteilles pour billes de billard, des étuis pour flacons, des cœurs à fromages, des clayons, des fauteuils, des chaises, etc., etc.

Chacun de ces objets vient d'un point différent de la Thiérache, la vannerie étant spécialisée par articles dans chaque village.

Du magasin, les paniers sont dirigés vers l'atelier de peinture, où on leur applique une ou plusieurs couches d'une couleur noire ou marron foncé; ils sont ensuite séchés au four et vernis. De là on les conduit à l'atelier de finissage; des hommes assis autour d'un établi encombré de rivets, d'agrafes, d'œillets, de rondelles, de bandelettes de cuir, rivent les anses, fixent les pattes, charnières, serrures, etc.; un peu plus loin, des femmes cousent des doublures, appliquent des tresses de paille ou de raphia et des ornements sur les ouvrages de fantaisie.

Une fois terminés, les articles sont expédiés au fur et à mesure des demandes. Pour s'assurer des débouchés chaque maison a à son service un ou plusieurs voyageurs qui circulent dans toute la France et même à l'étranger.

Le succès d'un négociant dépend surtout de son aptitude à placer sa marchandise, car pour la production les patrons sont sur un pied d'égalité presque absolue; la concurrence ne joue que dans des limites extrêmement étroites; l'ingéniosité à créer des machines, la centralisation à outrance, les grosses opérations n'assurent ici aucune supériorité. Les ouvriers vanniers travaillent partout à un prix uniforme; ils sont payés au tarif syndical, convention acceptée et signée par les représentants des parties contractantes : le président de la chambre syndicale des négociants en vannerie de la Thiérache et le secrétaire du syndicat ouvrier.

Il importe de remarquer que chaque article porté au tarif est compté tout fini, compris la fourniture des matériaux; mais

si le temps à passer pour fabriquer un objet déterminé, est toujours le même, il n'en est pas ainsi des cours de l'osier qui sont variables. Comme l'ouvrier a besoin d'avoir un salaire constant, des réserves ont été faites pour les cas où les cours changeraient. C'est ainsi qu'il est dit dans le tarif de 1906 que les prix seront appliqués :

« Sans retenue ni supplément de travail dans les produits fabriqués, basé sur le cours de l'osier et bourdon à 32 et 35 francs et les baguettes étrangères à 35 francs les 50 kilos.

« *Il est bien entendu que si une nouvelle hausse venait à se produire sur la vente des matières premières pendant le cours du présent tarif, des augmentations sur les produits fabriqués seraient sur-le-champ même exigibles en proportion.* »

La situation du négociant vis-à-vis du vannier est toute particulière; il est obligé de compter avec la main-d'œuvre; il ne saurait par exemple imposer des modèles nouveaux, faire lui-même des créations, sans au préalable avoir demandé avis à ses ouvriers et s'être informé s'ils consentiront à confectionner l'article proposé. Cela résulte de ce que le patron n'a aucune autorité sur ceux qu'il emploie, ils échappent à sa surveillance et à sa direction, chacun d'eux conserve vis-à-vis de lui l'indépendance la plus complète. Nous avons vu déjà combien le vannier était routinier; il n'aime pas changer sa manière de faire; ceci explique la répugnance qu'il marque pour les innovations. Le négociant n'est pas non plus poussé à créer, à imaginer du nouveau, parce que le modèle ne reste pas longtemps sa propriété exclusive; très rapidement il est connu et peut être copié. Les vanniers se reçoivent, vont l'un chez l'autre, ils ont donc toute facilité pour savoir ce que chacun fait; une nouveauté ne saurait être tenue cachée. L'ingéniosité, l'esprit d'initiative rencontrant des obstacles et n'étant pas récompensés, on conserve éternellement les mêmes modèles, on ne change pas les formes, on ne cherche pas s'il ne serait pas possible d'appliquer la vannerie à d'autres usages que ceux auxquels elle a été jusqu'ici destinée.

Par suite de son organisation en fabrique collective, la van-

nerie échappe aux lois réglementant l'industrie : les vanniers ne sont pas de purs ouvriers, mais des ouvriers-patrons.

Le marchand n'a pas à se conformer aux lois du 2 novembre 1892 et du 30 mars 1900 sur la réglementation de la journée de travail, ni à celle du 9 avril 1898 concernant les accidents dont les ouvriers peuvent être victimes pendant le travail, pas plus qu'à celle relative à l'application du repos hebdomadaire.

C'est pour cela que la fabrique collective devient facilement la proie du *sweating system*, inconnu aujourd'hui dans le grand atelier.

Le type du vannier. — Le *sweating system* est, comme on sait, caractérisé à la fois par de longues heures de travail et un faible salaire. C'est malheureusement le cas dans la vannerie. Le vannier est obligé de faire une longue journée de treize, quatorze heures, quelquefois davantage encore, pour toucher un salaire des plus modiques; certains travaux ne rapportent que quelques sous par jour et les meilleurs ouvriers les plus adroits arrivent à grand'peine à gagner de 1 fr. 75 à 2 francs au maximum.

La cause génératrice du *sweating system* est toujours la concurrence acharnée que se font des patrons indigents. Or, nos vanniers sont bien des patrons indigents, car le faible capital d'établissement nécessaire permet à tout le monde de s'installer.

L'outillage n'est pas compliqué : un fendoir, un jeu d'escœurs, une étroite et un poinçon, le tout tient dans la poche et ne coûte que quelques francs; les moules sur lesquels on tresse les paniers sont d'un prix plus élevé, mais ils sont fournis par le négociant.

Le vannier travaille toujours en compagnie. Quand il est seul, il va chez un voisin; mais le plus souvent sa femme et ses enfants besognent autant que lui. Alors dans l'atelier familial, *la boutique* comme ils disent, tout en entrelaçant rapidement les brins d'osier, on cause, on repasse tous les cancans du village, on s'occupe de politique, on commente interminablement l'événement du jour.

L'hiver, on aime faire la veillée, on se reçoit à tour de rôle, on s'éclaire à la même lampe, on se chauffe au même foyer et

tandis que l'un fait une lecture ou raconte une histoire, tous écoutent en travaillant; à 10 heures, on se sépare après avoir bu une tasse de café ou un verre de cidre chaud.

L'habitude du travail en station assise donne au vannier une attitude un peu lourde. L'esprit est frondeur; on a tellement répété qu'il suffirait d'élever les tarifs douaniers pour pouvoir accorder un salaire plus rémunérateur, que l'ouvrier accuse volontiers les hommes politiques de l'état de misère dans lequel il se débat.

Il est des vanniers très pauvres qui habitent des taudis misérables; ils attendent avec impatience qu'arrive la belle saison pour aller aider aux travaux des champs et gagner une meilleure journée. Il en est d'autres qui possèdent des pâtures et quelques vaches; ceux-là consacrent leurs loisirs, surtout l'hiver, à faire de la vannerie; ils lui demandent seulement un supplément de ressources. C'est vers l'herbage que porteront tous leurs efforts; au fur et à mesure que leur exploitation prospérera, qu'ils l'étendront davantage, ils feront moins de vannerie et un jour viendra où ils l'abandonneront complètement.

L'herbage apparaît au vannier comme la planche de salut; il sent très bien que jamais il ne pourra s'élever, ni même vivre convenablement par son métier; aussi, il ambitionne de posséder une vache et un coin de pâture, et ce rêve longtemps caressé, souvent se réalise parce que l'ouvrier vannier est sobre, laborieux et économe.

J'en ai vu d'autres qui, pour arriver à se tirer d'affaire, avaient eu l'idée de monter un petit commerce, débit ou épicerie. Tous les efforts que le vannier peut faire pour s'élever, l'amènent à quitter son métier; *on ne prospère pas par la vannerie.*

Le père H..., que je visitais un jour, me raconta un essai qu'il fit autrefois et qui dénote un certain esprit d'initiative; il termina complètement les paniers qu'il fabriquait, les vernit, les munit de ferrures et s'en alla les vendre au marché de Saint-Quentin. Hélas! quand il eut tout calculé, il constata avec stupéfaction qu'il ne pouvait les livrer à meilleur marché que les revendeurs.

Les ferrures, le vernis achetés en détail coûtaient trop cher; il fallait passer trop de temps pour effectuer le montage; et, les frais de transport et de voyage, s'appliquant à de petites quantités étaient trop élevés. Il ajouta en matière de conclusion : « Quand le soleil brille et que revient la belle saison, j'ai hâte de quitter ma chaise pour aller travailler aux champs; là, au moins, on gagne de meilleures journées ».

Durant la période estivale, il y a un ralentissement dans la production; la véritable poussée, la plus grande activité règnent pendant les mois d'hiver. Le caractère saisonnier est imposé uniquement par la main-d'œuvre, car la vente est à peu près régulière d'un bout à l'autre de l'année. Cette particularité a sa répercussion sur les négociants qui se voient dans l'obligation d'entasser dans leurs magasins de grandes quantités de marchandises durant la période active.

Le syndicat a un effectif très variable; dans les moments de crise, quand les affaires vont mal et que l'on parle de réduire les salaires, le nombre des adhérents augmente brusquement; il baisse aussitôt que le danger est disparu. On se retire pour éviter les frais de la cotisation; néanmoins il reste toujours un certain noyau d'adhérents.

Les vanniers sont en général intelligents; moins robustes que les paysans de la terre, ils parlent plus correctement et raisonnent mieux; certains travaux dénotent de leur part du goût et sont la manifestation d'un sentiment artistique inné. Mais ils ne sont pas très lettrés; les parents, en effet, ayant hâte de voir leurs enfants les seconder, ne les envoient à l'école que le temps strictement nécessaire.

Il est intéressant de se demander quel est l'avenir de l'industrie vannière en Thiérache?

Nous croyons pouvoir affirmer qu'elle est appelée à disparaître à cause de la difficulté où elle se trouvera, dans un temps donné, de rencontrer la main-d'œuvre nécessaire. Ce pays est en train de prospérer; la transformation des terres en pâturages a donné à la propriété, dans certains cantons, une valeur qu'on n'aurait jamais soupçonnée. Il est évident que la prospérité

agricole doit avoir une répercussion sur la vannerie, qui se traduit par une élévation du prix de la main-d'œuvre ; la vannerie, étant incompatible avec les salaires élevés ne pourra résister ; déjà les ouvriers dirigent leurs enfants vers d'autres carrières.

La Thiérache n'aura pas autrement à regretter la disparition d'une industrie, qui, il faut le reconnaître, n'offre plus, aux quelques milliers d'ouvriers qu'elle occupe, qu'un salaire de famine.

III

LES SPÉCIALISATIONS ACTUELLES

La première ligne de chemin de fer qui fut construite en Thiérache remonte à 1869 : c'est celle qui va de Paris à Hirson. Plus tard, cette ville fut mise successivement en communication, avec Maubeuge (Nord), avec Chimai (Belgique), avec Mézières (Ardennes), avec Busigny (Nord) et enfin avec Amagne (Ardennes). Hirson est devenu une des plus importantes gares de transit entre les réseaux du Nord et de l'Est; de ce fait la ville a vu sa population augmenter très rapidement, surtout depuis une quinzaine d'années.

Un des premiers effets du développement des transports a été d'apporter un changement profond dans l'utilisation du lieu. On s'est aperçu, dans ce pays que l'argile recouvre à peu près complètement et où le sol reste toujours humide à cause des pluies fréquentes, que l'art pastoral pouvait s'exercer avec succès. Aussi est-ce de ce côté que se sont portés les efforts, depuis bientôt un demi-siècle. Un peu partout, les champs et les bois ont été convertis en prairies.

Cependant il convient de remarquer :

1° *Qu'on trouve surtout les pâturages dans les endroits où le limon des plateaux repose sur les marnes argileuses*, parce qu'elles assurent à la prairie l'humidité nécessaire. *On les rencontre également dans toutes les vallées;*

2° *Que le sol se prête à la culture* (blé, seigle, avoine, orge) *là où le limon repose sur les couches calcaires perméables.* C'est-

à-dire là où l'excès d'humidité ne reste pas à la surface.

D'une manière générale, si on tient compte de la nature du terrain, on peut dire que le genre d'exploitation varie à mesure qu'on s'avance du nord vers le sud. De là, trois régions bien caractérisées :

Les cantons de Nouvion, de La Capelle et d'Hirson, qui occupent la partie nord de l'arrondissement de Vervins sont presque exclusivement herbagers.

Au contraire, au sud et à l'ouest, dans ceux de Sains-Richaumont, Guise, Wassigny et la partie sud du canton de Vervins, la culture domine, sans pour cela que l'herbage disparaisse complètement; on le retrouve notamment dans toutes les vallées, et nous avons vu combien elles étaient nombreuses.

Enfin, entre ces deux régions, il en existe une troisième dans laquelle l'habitant, par suite de la nature du sol, est, dans une proportion à peu près égale, à la fois agriculteur et herbager Cette zone, qui se trouve placée entre les deux autres, comprend les cantons d'Aubenton, le sud d'Hirson et de La Capelle et la partie nord de Vervins.

Voici d'ailleurs, d'après la statistique, quels sont les espaces occupés dans chaque canton par les terres labourables, les prés et herbages, les bois et forêts :

	Terres labourables.	Prés et pâtures.	Forêts.
Le Nouvion..	385 hectares.	8.460 hectares.	3.968 hectares.
La Capelle..	1.320 —	14.526 —	2.315 —
Hirson.....	3.107 —	7.281 —	6.684 —
Aubenton...	6.980 —	6.657 —	2.134 —
Vervins.....	12.676 —	7.217 —	1.443 —
Wassigny....	7.908 —	2.298 —	1.379 —
Guise.....	14.080 —	3.232 —	527 —
Sains.....	13.731 —	1.503 —	1.005 —
	60.187 —	51.174 —	19.455 —

Ce qui donne, pour chaque canton, les proportions suivantes, entre les espaces occupés par les terres labourables, les prés, les herbages et les forêts :

		Terres labourables.	Prés et herbages.	Forêts.
		—	—	—
Région herbagère.	Le Nouvion.....	1	21,97	10,3
	La Capelle.....	1	11,00	1,75
	Hirson.....	1	2,34	2,15
Région mixte.....	Aubenton.....	1	0,95	0,305
	Vervins.....	1	0,56	0,11
Région de culture.	Wassigny.....	1	0,29	0,174
	Guise.....	1	0,229	0,037
	Sains.....	1	0,109	0,073

Étudions d'abord la région herbagère proprement dite, qui constitue la partie la plus caractéristique de la Thiérache.

Dans cette région herbagère, il existe actuellement trois genres de travaux :

1° *L'engraissement du gros bétail;*

2° *L'élevage de la vache laitière;*

3° *La fabrication mécanique.*

Nous étudierons d'abord l'engraissement du gros bétail, qui est la forme de l'exploitation herbagère causant le moins de soucis. Mais il ne peut être entrepris que par des personnes disposant d'un certain capital.

Nous passerons ensuite à l'herbager ordinaire, qui vise la production du lait. Ce mode d'exploitation demandant beaucoup moins de capitaux, mais plus de travail, est accessible à un plus grand nombre de personnes, et cela d'autant mieux qu'il est plus rémunérateur que l'engraissement.

Enfin nous arriverons à l'étude de la fabrication mécanique qui entraîne des complications plus grandes.

L'ENGRAISSEMENT. — On rencontre dans la région herbagère des propriétaires qui font de l'engraissement; ceux-là ne font pas d'élevage, car ce sont là deux occupations absolument distinctes; on est *éleveur* ou *engraisseur;* on n'est jamais à la fois l'un et l'autre.

Cependant, il arrive que, chez un éleveur, on trouve parfois un ou deux animaux à l'engrais. On peut être assuré que, si ces bêtes sont engraissées, c'est parce qu'elles ont eu un accident,

ou qu'elles sont trop âgées. Les vaches qui se sont montrées bonnes laitières et reproductrices ordinaires sont, à un moment de leur existence, généralement au bout de huit à dix ans, vendues à des laitiers nourrisseurs[1] sous le nom de *fermières*. Mais si la bête est à la fois bonne laitière et excellente reproductrice, elle est conservée à la ferme, et, à un âge avancé, au bout d'une douzaine d'années, quelquefois même davantage, lorsqu'elle est épuisée par les gestations successives, elle est engraissée par l'éleveur pour être livrée à la boucherie.

Les engraisseurs ne trouvent donc pas les bêtes qui leur sont nécessaires dans la région; ils les font venir surtout du Nivernais, du Mans et aussi un peu de la Normandie.

Le plus souvent, l'engraisseur est un homme retiré des affaires, qui possède beaucoup de propriétés et préfère les faire valoir lui-même que de les louer. Il assigne ainsi un but à son existence, et tire de son capital un revenu plus rémunérateur que s'il était placé en valeurs mobilières. L'engraissement n'exige pas de connaissances spéciales et laisse beaucoup de loisirs. Au printemps, on achète, ou on fait acheter des bêtes maigres; dès leur arrivée, on les met en pâture et on n'a plus alors qu'à les faire passer d'une prairie dans une autre quand l'herbe est tondue; un homme suffit à assurer la surveillance d'un troupeau de 40 à 50 bêtes.

Point n'est besoin d'outillage pour exercer ce métier, ni de ferme, ni de locaux pour rentrer les animaux, ni de granges pour remiser les foins. Il faut si peu de connaissances que nous voyons faire de l'engraissement par un notaire qui vient de se retirer des affaires, par plusieurs femmes veuves, un agent d'assurances, un ancien juge de paix et des quantités de rentiers. Certains n'habitent même le pays que pendant six mois de l'année, seulement durant la belle saison.

On peut facilement engraisser de une bête à une bête et demie par hectare, et on cite des cas où l'on est parvenu à en engraisser deux. D'autre part, il n'est pas rare de voir un

1. Ces laitiers nourrisseurs qui achètent les vaches *fermières*, sont étrangers au pays. On les rencontre surtout dans le voisinage des grandes villes.

bœuf augmenter de 180 à 200 kilos, pendant les quelques mois où il est soumis à l'engraissement. On estime que, bon an mal an, l'engraisseur réalise en moyenne 100 francs de bénéfice par bête.

L'étendue du domaine de l'engraisseur est assez variable ; il y a de petits engraisseurs, comme il y a de petits éleveurs. Mais, en général, la propriété ne descend pas au-dessous de celle de l'herbager moyen, c'est-à-dire qu'elle n'est pas souvent inférieure à 25 ou 30 hectares.

Il est indispensable qu'un engraisseur ait des capitaux, qu'il soit riche en commençant. Il doit d'abord posséder des propriétés assez étendues; ensuite acheter des bêtes dont il acquittera immédiatement le prix. Ceci fait, il faut qu'il lui reste encore assez de revenus pour pouvoir subvenir aux besoins de son existence et à son train de maison pendant un certain temps, car, il ne rentrera en possession de la somme avancée, qu'au bout de quatre à cinq mois. Le jour de la vente, en même temps que le capital engagé, il touchera le bénéfice produit par ce capital. Ce bénéfice se trouve représenté par la différence entre le prix d'acquisition et le prix de vente.

L'herbager. — L'éleveur au contraire touche tous les jours la plus grande partie de l'intérêt du capital engagé dans son exploitation. C'est le lait qu'il convertit en beurre ou en fromage et qu'il revend presque aussitôt; c'est le veau que chaque vache produit annuellement et dont la vente fournira l'argent nécessaire à l'agrandissement du domaine ou à l'achat d'engrais. Enfin, le capital, tout en donnant journellement un revenu, s'accroît, mais d'une façon beaucoup plus lente que chez l'engraisseur; la bête, en vieillissant, augmente de poids et sera revendue plus cher qu'elle n'a été achetée. L'éleveur gagne donc plus que l'engraisseur, mais il n'est jamais en possession de son capital, il n'en touche que le revenu ; tandis que l'engraisseur, lui, ne fait qu'immobiliser temporairement un capital donné, qu'il retrouve au bout de cinq ou six mois grossi d'une certaine somme qui représente la rente de la terre.

Ceci nous explique pourquoi *l'élevage est pratiqué par tous ceux qui commencent avec peu et désirent s'élever par leur travail*, et, d'une façon plus générale, *par tous les fermiers*, alors que l'engraissement est l'occupation des propriétaires désireux de faire valoir eux-mêmes leurs terres.

Voici un exemple d'herbager moyen.

M. Mandron dirige, à La Capelle, une exploitation exclusivement herbagère; nous pouvons l'étudier comme type de l'herbager complet.

Le domaine a une étendue de 28 hectares, pour la plus grande partie en location, moyennant un loyer annuel de *195 francs* l'hectare. Ce prix paraîtra d'autant plus élevé que très peu de pâtures sont plantées d'arbres à fruit.

Sur cette propriété vivent :

40 vaches à lait. 9 génisses. 1 taureau. 2 chevaux, dont un nourri par les produits du sol; l'autre par des aliments introduits.	soit 51 têtes de gros bétail. 1 tête 8/10 par hectare.

Les vaches sont de race flamande et forment un très beau lot, dont l'uniformité s'explique par le soin qu'apporte M. Mandron à sélectionner ses reproductrices. Le taureau, acheté dans les Flandres, est renouvelé tous les deux ans.

Les bêtes passent l'hiver à l'étable. Dans les premiers jours d'avril, on les mène en pâture et elles y restent jusqu'en novembre; dès lors, il n'y a plus à s'en occuper, elles broutent à leur aise, s'élèvent toutes seules. Deux fois par jour, le matin et le soir, on va les traire sur place. Le lait, rapporté à la ferme, est transformé en fromages de Maroilles, qui sont vendus en gros, à raison de 45 francs la grosse de 49 (4 douzaines plus un). Chaque fromage exige 6 litres de lait. Pendant les 150 jours de fabrication, la production journalière est de 540 à 600 litres, ce qui représente une moyenne de 14 litres par vache. On pro-

duit donc pendant cette période environ 90 fromages par jour. Le prix du litre de lait ainsi vendu s'élève à 0 fr. 15, desquels il convient de déduire les frais de fabrication; ceux-ci se trouvent en partie payés par le petit-lait qui sert à l'engraissement des cochons. On en élève chaque année 250 en deux lots de 125. Pendant la saison d'hiver, le lait est transformé en beurre; le bénéfice obtenu est à peu près le même.

L'ordre et la plus grande propreté règnent dans toute l'étendue de l'exploitation. Les fumiers sont soignés et le purin recueilli sans perte.

Les quelques pâtures qui sont plantées de *pommiers,* fournissent un cidre excellent, et bien au delà de la consommation. Enfin, comme éléments de revenus, il faut encore mentionner la *basse-cour*, peuplée de poules, dont les œufs se vendent sur les marchés un prix très rémunérateur, de poulets, de canards, de lapins, de pigeons; un bout de terrain, aménagé en *potager,* fournit une partie des légumes nécessaires.

Les travaux nécessités par cette exploitation sont effectués par M. Mandron, sa femme, deux enfants adultes (le fils et la fille) et deux ouvriers occupés toute l'année. Durant les moments de presse, on prend des hommes à la journée; mais cela n'est pas toujours facile, car la main-d'œuvre est rare.

L'herbager est propriétaire ou fermier du domaine qu'il exploite, mais son ambition est d'être ou de devenir propriétaire. Le but principal de son épargne sera donc l'achat de terrain, et ceci explique la valeur croissante de la propriété.

Ce qu'on rencontre le plus, dans toute la région herbagère, c'est la ferme de 15 à 25 hectares. Du reste, la terre se vend à un prix très élevé; dans le canton de La Capelle, il n'est pas rare de voir payer des pâtures à raison de 6.000, 7.000 et même 8.000 francs de l'hectare.

L'herbager débute avec peu, quelques économies lui permettent de louer un coin de terre et d'acheter une ou deux vaches; c'est ainsi qu'il commence. Puis, comme tous les ans la situation va en s'améliorant, il augmente le troupeau et s'étend davan-

tage. Une fois qu'il a sa maison bien à lui, agencée à sa façon, il met toute son ambition à accroître l'étendue de son domaine. Aussi, lorsqu'une propriété est à vendre quelque part, les amateurs ne manquent pas, on se la dispute.

Indépendamment de cette concurrence qu'on se fait pour l'obtention du moindre lopin de terre, il existe une autre raison qui s'oppose à la formation de grandes propriétés : c'est qu'on ne vend pas. Les enfants conservent avec un soin jaloux tout ce qui leur vient de leurs parents, les terres, les maisons, aussi bien que les objets mobiliers.

A la mort des aïeux, même si les enfants ont quitté le pays depuis longtemps, s'ils ont une situation ailleurs qui les tient éloignés, malgré tout, ils conservent les propriétés qu'ils ont hérité; ils préfèrent les louer que de les vendre. Ce n'est pas seulement une question de sentiment qui pousse les enfants à conserver le bien qui leur vient de leurs parents; c'est aussi parce qu'ils trouvent à louer facilement et à un prix très rémunérateur. Il est des pâtures qui se louent jusqu'à 200 francs et même plus à l'hectare. C'est excessif; aussi l'herbager qui consent un loyer aussi élevé, ne peut arriver que difficilement à mettre les deux bouts ensemble; il ne gagne plus d'argent, à moins qu'il ne renonce à entretenir ses pâtures en bon état, à les fumer à temps, à y mettre les quantités convenables d'engrais. Dans ces conditions, ce n'est pas un avantage pour le propriétaire de toucher une forte location, si, au bout de quelques années, on lui rend son terrain épuisé.

Examinons maintenant les conséquences de l'exportation dues au développement des transports et à l'accroissement des centres urbains :

1° *Le développement de l'exportation a poussé à rendre le sol plus productif à l'aide d'engrais appropriés.*

Les agronomes de jadis proposaient, comme idéal, d'arriver à nourrir une tête de gros bétail par hectare; ce résultat est aujourd'hui atteint partout, et il est même dépassé de beaucoup dans les exploitations modèles.

Ainsi M. Picart[1], herbager au Nouvion, nourrit grassement 18 vaches laitières, 2 chevaux, 14 génisses et veaux sur une étendue de 17 hectares. Ce qui représente exactement 2 têtes de bétail à l'hectare.

M. Mahy[2], à Wimy (canton d'Hirson), possède une petite ferme herbagère de 12 hectares, sur laquelle il ne pouvait nourrir, il y a neuf ans, que 7 vaches à lait; grâce à des travaux de drainage, à l'amendement du sol, la même propriété nourrit maintenant 13 vaches laitières, 8 veaux et 1 cheval.

A la chaussée d'Étréaupont (canton de La Capelle), chez M. Georges Douvin[3], une surface de 13 hectares, jadis couverte de ronces, d'épines, et de toutes sortes de plantes plus ou moins misérables, a été défrichée en 1900. Quatre hectares ont été plantés en bois; les 9 hectares suivants ont été ensemencés d'herbes, et plantés de 875 pommiers. Grâce aux soins apportés lors de la création de la prairie et de la plantation des arbres, grâce aux fumures successives, les arbres sont à présent d'une belle végétation et quelques-uns commencent déjà à produire. Aujourd'hui 23 génisses trouvent leur nourriture sur ce pâturage, alors que 8 seulement pouvaient être alimentées au début de l'exploitation.

Citons encore M. Richet Monty, de Sommeron (canton de La Capelle), qui, en 1893, sur une exploitation de 24 hectares et demi, pouvait seulement nourrir 20 bêtes à cornes; aujourd'hui sur le même espace, 22 vaches laitières, 1 vache à l'engraissement, 11 génisses, 1 taureau et 6 velles de l'année ne suffisent pas pour consommer sur place l'herbe qui pousse avec une grande abondance. Le lait des 22 vaches est transformé en fromages de Maroilles et façon Camembert; la fromagerie est tenue d'une façon parfaite; les caves sont spacieuses, bien aménagées et d'une propreté exemplaire. Le petit-lait sert de base à la nourriture de 90 porcins.

1. Les chiffres cités sont extraits d'un *Rapport sur la tenue des fermes*, présenté au *Comice agricole de Vervins*. Concours de Nouvion, juin 1900.

2. *Id.*, Concours d'Hirson, juin 1905.

3. *Id.*, Concours de La Capelle, juin 1906.

Par ces exemples on voit quel rôle important les engrais ont joué dans l'expansion de la Thiérache.

2° *Le développement de l'exportation a poussé à l'amélioration de la race bovine.* Peu à peu les *marollaises,* bêtes à la robe marquée de larges taches blanches, disparaissent et sont remplacées par des vaches flamandes. La culture herbagère, en effet, a pour but la production du lait; aussi tous les efforts tendent à obtenir une race de bonnes laitières; c'est pourquoi l'herbager élève lui-même ses bêtes et les sélectionne avec tant de soins. Pour stimuler encore davantage le zèle des éleveurs, le Comice agricole de l'arrondissement se propose, dans les concours futurs, de récompenser les animaux suivant la quantité de beurre produite en vingt-quatre heures. En outre, des expériences ont déjà été faites par cette société, pour démontrer que, durant la période de stabulation, on pouvait, par le choix judicieux des aliments et l'emploi raisonné des tourteaux, augmenter dans une notable proportion la quantité de lait fournie par chaque bête.

Examinons maintenant plus en détail le travail de l'herbager.

L'herbager passe constamment d'une besogne à l'autre; cependant, il est des opérations qui se répètent régulièrement toute l'année; par exemple, la traite des vaches qui a lieu deux fois par jour, le matin et le soir, et la transformation industrielle du lait.

Durant la belle saison, les vaches sont traites sur place dans les pâtures, et le lait est ramené à la ferme, dans de grandes buires de cuivre ou de fer-blanc, que l'on place sur de petites voitures très légères, traînées par des chiens ou des ânes[1]. Pendant l'hiver, la traite se fait à l'étable.

D'une manière générale, on peut dire que l'herbager travaille son lait lui-même; aussi, dans chaque ferme on trouve un emplacement spécial, où règne la plus grande propreté, et qui est affecté à la laiterie. Le matériel se compose de gran-

1. La statistique des ânes montre que le nombre de ces animaux, qui est presque nul dans les cantons où l'on fait de la culture, est, au contraire, assez élevé dans ceux où l'on fait de l'herbage.

des jattes, d'écrémeuses centrifuges et de malaxeurs; quand l'exploitation est un peu importante, ces outils sont mus mécaniquement, soit par un moteur à pétrole, par la force motrice d'une chute d'eau, ou par une dynamo actionnée par le courant de la station voisine. Ceux qui fabriquent le fromage doivent en outre avoir des caves spacieuses, pour accumuler les produits, leur permettre de fermenter et attendre la maturité.

La porcherie et la basse-cour réclament également des soins journaliers.

Comme travaux extérieurs, il n'y a guère, durant l'été, qu'à faucher les regains dans les pâtures, à faner, à rentrer le vivre qui doit assurer la nourriture des animaux durant la période de stabulation.

A l'automne a lieu la cueillette des pommes et la fabrication du cidre; c'est une opération que les herbagers tiennent absolument à faire eux-mêmes et à laquelle ils apportent beaucoup de soins; chacun tient à honneur d'avoir de la boisson supérieure à celle de son voisin. Dans toutes les fermes on trouve un pressoir et un moulin à pommes. Les cidres de la Thiérache jouissent d'une réputation méritée; ils rivalisent dans les concours avec les meilleurs crûs de la Normandie et de la Bretagne. Depuis une dizaine d'années surtout, époque à laquelle le *Syndicat pomologique de France* organisa un grand concours national à Vervins, la culture du pommier a pris une très grande extension. La fabrication du cidre se fait avec plus de méthode qu'autrefois; on a reconnu que la qualité de la boisson dépendait du nombre et de la proportion des variétés entrant dans sa composition. Aussi, dans les plantations nouvelles, on s'applique surtout à avoir un certain nombre de représentants de chaque variété. On compte, dans le pays, une cinquantaine d'espèces différentes de pommes. Les récoltes ne sont pas régulières; il y a des années où les pommiers donnent avec une grande abondance, et d'autres où ils ne produisent presque rien; en moyenne, il y a une bonne récolte sur deux.

L'herbager ne fabrique que le cidre nécessaire à sa consommation personnelle et il vend les pommes qui lui restent, dans la région. Cette façon de procéder présente certains inconvénients, car, dans les années d'abondance, les pommes se vendent à vil prix dans le pays. En 1904, elles tombèrent si bas qu'on ne trouvait que difficilement preneur à 3 et 4 francs les 100 kilos, à peine de quoi payer le ramassage. Dans ce même moment, le consul de France à Stuttgard faisait savoir que les Allemands étaient acheteurs de pommes et qu'ils en offraient de 13 à 15 francs les 100 kilos. Si un syndicat de vendeurs s'était constitué, et s'il avait envoyé à Stuttgard un agent pour traiter avec les acheteurs, il aurait fait réaliser de jolis bénéfices à ceux qui auraient payé son déplacement. Mais, pour cela, il aurait fallu faire des avances, courir des risques, prendre une décision immédiate, agir rapidement, toutes choses qui ne sont pas dans l'esprit du Thiérachien. Non pas qu'il ne soit accessible aux idées de progrès, mais il hésite à se lancer dans l'inconnu; il éprouve le besoin de réfléchir longuement sur les propositions qui sont soumises à son examen et ne se décide qu'après avoir pesé le pour et le contre; finalement je crois qu'au fond, lorsqu'il traite une affaire, malgré toute sa prudence, il craint encore de s'être trompé.

Durant les mauvais jours de l'hiver, comme travaux extérieurs, il ne reste guère à faire que les charrois et épandages d'engrais; puis en février, mars, l'entretien et la taille des haies et des arbres.

La plupart de ces travaux peuvent être faits par des femmes, cependant les hommes aident volontiers à traire et à fabriquer le beurre et le fromage. Mais leur grande occupation, leur unique souci, c'est de devenir habiles à reconnaître les qualités d'une bête, à bien acheter et à sélectionner avec soin.

L'herbager a des loisirs, surtout dans les pays qui possèdent des laiteries industrielles et où le lait n'est pas ramené à la ferme. Il est des moments où il ne sait à quoi employer le temps; le travail, pour lui, consiste surtout à donner des ordres et à veiller à leur exécution; en un mot, à diriger plutôt qu'à agir.

Il est incapable de fournir un effort physique ou intellectuel prolongé et continu; chez lui la variété des occupations diminue l'aptitude à un travail permanent.

Le personnel étant très réduit (seulement quelques ouvriers), il s'établit entre le patron et ses subordonnés des liens de sympathie. L'herbager n'est pas fier. L'étranger est bien accueilli, on le fait asseoir au foyer, on prend plaisir à le faire causer et on ne manque jamais de déboucher en son honneur une bouteille de cidre. Un marchand de bestiaux qui a des rapports constants avec les herbagers de la région, me disait un jour : « Je ne connais rien de plus fatigant que de faire une tournée en Thiérache; impossible de traiter une affaire autrement que le verre à la main. Il faut absolument distraire ces oisifs; jouer, boire, nocer avec eux pendant des journées et des soirées entières. Jamais on n'arrive à conclure du premier coup; très habilement on vous sonde, on cherche à connaître vos intentions, puis on répond : « Eh bien, je ne dis pas non, à plus tard », ou bien encore : « Nous verrons, je réfléchirai ». On contrôle vos dires, on se renseigne, on enquête et finalement, on ne se décide à vendre dans les conditions proposées qu'après avoir bien marchandé, lorsqu'on a acquis la certitude qu'il est impossible d'obtenir davantage. »

Le moindre prétexte est une occasion saisie avec empressement pour sortir et se distraire. L'herbager fait alors un brin de toilette, se pare de ses habits de dimanche, attelle son meilleur cheval à une coquette charrette anglaise et le voilà parti à la ville voisine. Il fait ses courses, puis vient s'échouer au café où il a l'habitude d'aller; il est bien rare qu'il n'y rencontre quelques amis; alors s'engagent d'interminables parties.

L'herbager trouve en la personne de sa femme un auxiliaire précieux. C'est elle qui dirige l'intérieur, fait marcher toute la maison, ordonne les dépenses et tient, comme on dit, « les cordons de la bourse ». Elle effectue elle-même la plupart des travaux de laiterie, donne les soins à la basse-cour, sans pour cela négliger son ménage. Les jours de marché, elle quitte la ferme de bon matin, avec une voiture chargée de provisions qu'elle va

vendre à la ville voisine. Elle sait tirer parti de tout et ne néglige aucune source de profits.

L'instruction et l'éducation qu'elle a reçues dans sa jeunesse n'en font pas une pédante et ne l'éloignent pas des travaux un peu rudes de la ferme. Des années passées au pensionnat et du séjour à la ville elle a seulement conservé un certain air de distinction, du goût pour le luxe et le confort. Elle s'habille avec élégance, et, les jours de fête, lorsqu'elle est parée d'une belle toilette, on la prendrait pour une vraie dame.

Courageuse, économe, intelligente, dévouée, la Thiérachienne possède les qualités les plus précieuses. Le mari peut aimer les amusements, se donner du bon temps, il réussira quand même s'il possède une femme capable.

Nous avons déjà dit que la main-d'œuvre était rare : en effet, il n'y a presque pas d'ouvriers agricoles en Thiérache[1] ; cela tient à ce que chacun possède un peu de bien, ce qui assure une situation en partie indépendante. Sans doute, ceux qui n'ont pas suffisamment de quoi vivre sont obligés d'aller travailler chez les autres, afin de trouver le complément de ressources qui leur manque ; mais, comme ils savent que la main-d'œuvre est rare et très recherchée, ils en profitent pour exiger un *salaire élevé* et traiter d'égal à égal avec le patron. Malgré la considération dont ils sont l'objet, les ouvriers ne viennent pas toujours très régulièrement, et ce sont dans les moments de presse qu'ils s'absentent le plus volontiers. Souvent ce ne sont pas des occupations personnelles, la raison d'un travail pressant à effectuer d'un autre côté, qui empêchent l'ouvrier de se rendre chez son patron ; mais plutôt le désir de prendre du bon temps, de se reposer ou de s'amuser, et aussi comme un secret besoin de se prouver à lui-même son indépendance. Volontiers on fait le lundi ; les fêtes, lorsqu'il s'en présentent, se prolongent pendant plusieurs jours. Et le patron ne hasarde que de timides observations ; il sait que

1. Nous avons signalé que M. Mandron occupait deux ouvriers toute l'année ; c'est là une exception ; de plus, il convient de remarquer que les gens qu'il emploie ne sont pas des domestiques ; ce sont des ouvriers à la journée qui ont leur logis et y retournent prendre leurs repas.

s'il voulait se montrer trop raide, trop exigeant, il perdrait ses ouvriers.

Autre chose encore contribue à raréfier la main-d'œuvre et détourne du travail la classe la plus pauvre de la société. Il ne faut pas oublier que la Thiérache se trouve sur la frontière de Belgique : la contrebande sur le tabac, les allumettes, la dentelle, le café, la poudre, etc... s'exerce d'une façon active; c'est une opération qui rapporte de gros bénéfices; aussi, malgré les risques qu'elle comporte, elle tente quantité de personnes, hommes, femmes et enfants qui colportent pour leur propre compte, ou, s'ils sont trop pauvres, pour le compte de particuliers. Dans le voisinage des forêts il y a aussi le braconnage qui détourne bien des activités d'un travail régulier.

Heureusement, nous avons vu qu'il existait dans la région une industrie qui laisse, aux ouvriers qu'elle occupe, des loisirs durant l'été : la vannerie. C'est parmi les ouvriers vanniers que le cultivateur et l'herbager trouvent les auxiliaires dont ils ont momentanément besoin. Dans les cantons de Wassigny et de Nouvion, on rencontre aussi des petits tisserands, qui travaillent chez eux, en famille, avec un métier ou deux; l'été, ils abandonnent volontiers leur besogne pour aller faire la moisson dans les environs de Paris, et à l'automne faire la cueillette du raisin en Champagne.

La fabrication mécanique. — Nous avons précédemment montré comment *les moyens de transport, en facilitant l'exportation, ont développé d'une manière intensive la culture herbagère.* Quelques chiffres vont nous prouver que la production du lait a considérablement augmenté, durant ces dernières années; elle était :

En 1890	de	662.769	hectolitres
— 1896	de	693.897	—
— 1902	de	727.825	—

A partir de 1902, les statistiques officielles ne mentionnent plus la quantité de lait produite annuellement; mais il est certain que la production suit toujours une marche ascendante,

puisque le nombre des vaches laitières, qui était de 35.363 en 1903, est passé à 36.450 en 1906.

On ne saurait dire que cet accroissement de production ait profité à la fabrication du beurre plutôt qu'à celle du fromage; l'un et l'autre se font également, parce qu'ils trouvent à s'exporter aussi facilement et laissent les mêmes bénéfices. Aussi il arrive souvent que l'herbager fait à la fois du beurre et du fromage; ainsi M. L..., à Esquehéries, possède 25 vaches laitières et fait, durant la belle saison, 60 à 65 kilogrammes de beurre par semaine et 50 fromages par jour. M. L. D... qui a 31 vaches, fabrique 90 à 95 kilogrammes de beurre et 50 fromages par jour. Toutefois, il est à remarquer qu'on fabrique de préférence le fromage durant l'été; l'hiver, la fermentation se produit moins facilement à cause du froid.

Bien qu'il existe des laiteries industrielles, le lait est souvent utilisé par les producteurs eux-mêmes. Aujourd'hui on trouve couramment dans le commerce des écrémeuses centrifuges et des barattes perfectionnées à des prix abordables; ces outils donnent des facilités aux petits producteurs, qui peuvent effectuer, dans des conditions avantageuses, la transformation de leur lait. Le beurre et le fromage ainsi fabriqués sont conduits chaque semaine, le jour du marché, à la ville voisine où des marchands en gros les achètent.

Mais l'accroissement de l'exportation tend à amener la concentration industrielle. Ici, par suite de l'absence de classe supérieure, cette concentration, ainsi que nous allons le voir, prendra surtout la forme de la société coopérative.

Les beurreries coopératives sont fort nombreuses; ce sont des sociétés composées d'un nombre plus ou moins considérable d'actionnaires, tous producteurs de lait, et qui prennent, en souscrivant, l'engagement de livrer à la laiterie une partie déterminée de leur production. En général, ces sociétés achètent le lait à un prix très bas; on m'en citait une qui, à certaines époques de l'année, le payait à un prix inférieur à 8 centimes le litre; mais c'est là une exception, la moyenne du prix d'achat est un peu plus élevée, elle varie entre 8 et 11 centimes. Les

actionnaires supportent aisément cette vente à bas prix; ils savent qu'ils se rattraperont à la fin de l'année, lorsqu'on fera la répartition du dividende; il n'en est pas de même des tout petits producteurs non actionnaires, de ceux par exemple qui ne possèdent que deux ou trois vaches, c'est-à-dire trop peu pour pouvoir transformer économiquement leur lait. *Aussi les exigences des laiteries industrielles ont maintenu chez le petit producteur l'habitude de travailler lui-même son lait.*

Les laiteries fabriquent surtout le beurre et le fromage blanc; les beurres sont expédiés vers Paris et les départements du Nord, de la Marne, de l'Oise, du Pas-de-Calais; une certaine quantité passe à l'étranger, en Angleterre. Les *caillés* frais font l'objet d'un commerce avec le Nord et la Belgique; les exportations annuelles atteignent environ un million de kilogrammes. Le prix moyen de ce produit varie de 16 à 17 francs le quintal. En hiver, il peut atteindre 24 francs en raison de la rareté de la marchandise, tandis que l'été, dans la période de forte production, le prix descend à 14 francs. A cette époque, ce caillé est expédié, par quantités qui ne sont pas inférieures à 1.000 kilogrammes, aux marchands de fromage de Hal (Belgique), qui l'emploient pour fabriquer des fromages dits « de Bruxelles ».

La presque totalité des caillés de Thiérache est vendue dans cette région. Le reste est livré aux marchands de beurre qui le détaillent aux ouvriers mineurs français et belges, qui sont, paraît-il, friands de ce produit.

La laiterie de Leschelles est outillée pour fabriquer la poudre de lait; cette poudre, délayée dans l'eau, permet de reconstituer le lait; vendue en boîtes métalliques, elle est expédiée vers Paris, pour de là être envoyée dans les colonies où elle trouve surtout son emploi.

Il vient de se monter, sur le même principe que les beurreries, une *fromagerie industrielle* pour la fabrication du fromage de Maroilles; jusqu'à présent, la chose n'avait pas encore été tentée, parce que l'exploitation en grand ne semblait offrir aucun avantage; le retournement du fromage notamment est une opération délicate demandant beaucoup de soins, et

qui ne pouvait se faire qu'à la main. On est parvenu, paraît-il, à effectuer ce travail mécaniquement; dans ces conditions, la spécialisation doit donner de bons résultats.

A côté des sociétés par actions, il s'est formé de véritables coopératives de tout petits producteurs; ceux-là paient le lait un peu plus cher, environ 14 centimes le litre, mais ces associations sont encore peu nombreuses; il n'en existe que trois dans l'arrondissement. Les laiteries qui ne possèdent qu'un petit nombre d'actionnaires, et qui s'enrichissent aux dépens des herbagers qui leur fournissent le lait à bas prix, font tout leur possible pour empêcher le développement de ces coopératives; elles craignent de se voir enlever le monopole de fait qu'elles exercent actuellement.

Outre ces coopératives de production, il existe de nombreuses coopératives de consommation; il y a des boulangeries coopératives dans la plupart des communes.

Les chutes d'eau que l'on rencontre le long des ruisseaux et des rivières, ont permis à l'industrie de se maintenir. La puissance des chutes est fort variable; il en est qui font seulement 2 ou 3 chevaux et d'autres qui peuvent fournir jusqu'à 50 et 60. Les moulins, autrefois si nombreux, disparaissent; cela est dû, d'une part, à la culture qui recule devant le pâturage, et, d'autre part, aux transports qui ont facilité l'expédition des grains, sans trop de frais, vers les grandes exploitations; là, on dispose d'un outillage perfectionné, qui permet de moudre dans des conditions de bon marché auxquelles ne peuvent arriver les petits meuniers. Mais, si les moulins disparaissent, la force motrice qu'ils employaient n'est pas perdue, au contraire; aussitôt qu'une chute devient disponible, on fait venir des ingénieurs pour s'assurer s'il ne serait pas possible de l'utiliser d'une façon plus profitable qu'auparavant; on remplace l'antique roue par une turbine à grand rendement, et on monte une usine productrice d'électricité. Beaucoup de villages, en Thiérache, possèdent maintenant ce mode si pratique d'éclairage et de force motrice. Généralement, on traite à forfait avec les consommateurs, à raison de tant par

lampe et par an (de 18 à 20 francs pour une lampe de 16 bougies). Dans la journée, le courant est employé à actionner les machines des fermes environnantes : écrémeuses, malaxeurs, hache-paille, pompes, batteuses, etc., ou bien encore à faire mouvoir les outils des petits artisans du village, la machine à percer du maréchal, le tour et la scie du charron, le pétrin du boulanger.

Malgré le voisinage de la forêt, il y a peu de scieries, car le bois est généralement exporté brut.

Ce n'est pas un seul individu qui peut arriver à couvrir les frais assez considérables, nécessités par l'installation d'une usine électrique : achat des machines dynamos, des tableaux de distribution, des poteaux, câbles, conducteurs, etc. Le plus souvent il se forme une société. Depuis quelques années, les associations ayant en vue l'utilisation de la houille blanche, reçoivent du ministère de l'agriculture (Service des améliorations agricoles), des subventions prélevées sur les fonds du pari mutuel; l'importance des sommes versées atteint parfois 20 et même 25 p. 100 de la dépense totale. Grâce à ces encouragements, et aussi à l'influence des professeurs d'agriculture, qui vont, jusque dans les moindres villages, prêcher les idées de progrès et cherchent à grouper les bonnes volontés, les stations électriques se sont multipliées en Thiérache durant ces dernières années.

Voici un exemple d'*association pour la production et la distribution de l'énergie électrique*.

En 1906, s'est formé à Neuve-Maison (canton d'Hirson) un syndicat ayant pour objet l'établissement de l'éclairage électrique et la distribution de la force motrice dans la commune, en utilisant une chute d'eau de la rivière l'Oise. Cette association est la première du genre qui se soit constituée en France, pour profiter des avantages accordés par le Ministère de l'agriculture (*Service des Améliorations agricoles*); elle témoigne par conséquent d'un certain esprit d'initiative [1].

1. L'instituteur de Neuve-Maison, M. Lécalat, a joué un rôle actif dans l'organisa-

La dépense nécessitée pour l'aménagement de l'usine, en l'espèce un ancien moulin actionné par une turbine, l'achat et le montage de la dynamo, des tableaux de distribution, des canalisations, etc., s'est élevée à 48.500 francs; sur cette somme, l'État s'est engagé à donner une subvention de 11.835 francs, soit le quart environ de la dépense totale; mais, le Service des améliorations agricoles, auquel les plans et devis ont été soumis, avait en outre imposé l'emploi d'un moteur à gaz pauvre, afin de pouvoir parer à toute éventualité, et permettre d'assurer le service pendant les périodes d'étiage ou en cas d'accident; cette machine n'ayant pas été installée, il est probable que la subvention promise se trouvera diminuée; on ne saurait dire au juste dans quelle proportion, car, à l'heure actuelle, les comptes ne sont pas encore réglés.

Les 74 membres composant l'association ont souscrit entre eux 435 parts de 25 francs, ce qui représente un capital de 10.875 francs; le reste de la somme a été emprunté et sera remboursé par annuités dans un délai de vingt années. Ainsi, grâce à la subvention de l'État, il a suffi de trouver 10.875 francs, pour entreprendre des travaux d'un import de 48.500 francs, et en payer immédiatement la moitié.

La chute donne, en temps ordinaire, une force motrice de 33 chevaux, qui sont transformés en courant continu à basse tension. L'électricité produite sert à l'éclairage de la commune et des particuliers, ainsi qu'à la distribution de la force motrice. Actuellement, il y a 150 lampes en service et 13 moteurs dont la force varie entre 1 cheval 3 et 5 chevaux 8. Cette quantité relativement considérable de moteurs, employés dans une commune qui compte seulement 820 habitants, montre le développement atteint par la petite industrie dans cette région.

L'éclairage de la commune est fait à raison de 2 centimes 4 l'hectowatt; pour les particuliers ayant à la fois l'éclairage et la force motrice, le prix est également de 2 centimes 4, mais avec compteur obligatoire; *les souscripteurs de parts* qui emploient

tion de ce syndicat, et il a vigoureusement secondé les efforts faits par M. Tandart, professeur d'agriculture.

uniquement l'éclairage, paient l'hectowatt 3 centimes 8 au compteur, et, pour les *non-souscripteurs,* la même quantité d'électricité est vendue 4 centimes 5. Enfin pour ceux qui ne veulent pas de compteur, on traite à forfait et à la lampe, à raison de 16 francs par an pour une lampe de 16 bougies pour les souscripteurs et de 19 francs pour les non-souscripteurs.

L'usine a été mise en service le 1er octobre 1906; la pratique a démontré que les prix de vente que nous venons d'indiquer étaient trop faibles; un des administrateurs me disait que, pour que la société puisse arriver à faire ses affaires, il faudrait que le tarif soit relevé d'un quart. Mais la nécessité rend ingénieux : les sociétaires ont acheté une meule à concasser les grains; cette machine est louée aux uns et aux autres, et le produit de la location vient en aide pour permettre de balancer le budget.

A l'heure actuelle, plusieurs associations du même genre sont en voie de formation. Mais il existe quantité d'autres installations électriques rurales qui relèvent de l'initiative privée, ou sont l'œuvre d'associations composées seulement de quelques personnes (agriculteurs, herbagers ou industriels). C'est ainsi qu'Etréaupont, Origny, Marly, Proisy, Monceau-sur-l'Oise, Burelles, Leuze et Franqueville jouissent déjà des bienfaits de l'électricité. Ajoutons que certaines de ces installations rayonnent sur plusieurs communes et que beaucoup de particuliers qui disposent d'une force motrice naturelle ont monté l'électricité pour leur usage personnel ou celui de quelques voisins.

Mais les forces hydrauliques trouvent d'autres emplois; ainsi, à Vervins, c'est la roue d'un ancien moulin qui élève l'eau potable nécessaire à l'alimentation de la ville; il en sera de même prochainement à Hirson; le moulin de La Hérie a été acheté pour servir à cet usage.

C'est l'eau également qui fait mouvoir les machines des *papeteries* et *cartonneries* de Rougeries, Marfontaine et Voulpaix.

Dans les endroits où les chutes représentent une force motrice suffisante, des *filatures* et des *tissages* sont venus s'installer; on

ne compte pas moins de 27 usines de ce genre sur toute l'étendue de l'arrondissement. Quelques-uns de ces établissements sont très importants; le tissage de Boué, à lui seul, actionne 600 métiers et occupe près de 800 ouvriers. Mais les fabriques sont devenues tellement importantes que la vapeur est obligée de venir en aide aux forces naturelles.

La forêt a favorisé l'établissement d'industries pour lesquelles le combustible est l'élément indispensable; il y a des *verreries* à Hirson, à Quiquengrogne et au Garmouset. Des *forges et laminoirs* s'étaient installés autrefois au Pas-Bayard, où ils jouissaient d'une situation tout à fait exceptionnelle, puisqu'ils se trouvaient près d'un grand étang, procurant une force motrice constante, et étaient entourés d'immenses forêts. Mais aujourd'hui le bois n'est plus guère utilisé comme combustible; on lui préfère la houille, que les moyens de transport ont permis de fournir à bon marché; aussi, au cours de cette évolution, les hauts fourneaux du Pas-Bayard ont perdu le bénéfice de leur situation; ils ont été transformés en fonderie de seconde fusion; ils appartiennent aujourd'hui aux usines de Sougland, qui se sont fait une spécialité de la construction des appareils de chauffage.

On fabrique également des *appareils de chauffage* et des *objets en fonte émaillée,* à Guise, dans l'usine du Familistère, créé autrefois par Godin. Cette spécialité est l'objet d'un grand commerce d'exportation.

A Saint-Michel, on trouve des *fabriques de chaussures,* une *boulonnerie,* et une fonderie. Il y a une fonderie et un *atelier de construction de machines agricoles* à La Vallée-aux-Bleds; une *fabrique de chicorée,* une *fabrique de brosses et pinceaux* et une *raffinerie de corps gras* à La Capelle. A Effy, la Société parisienne des fourneaux Briffaut a acheté une ancienne filature qui était actionnée par une chute d'eau, pour y installer un *atelier de construction* très important. Hirson possède une *fonderie d'acier* et plusieurs usines dans lesquelles on fabrique la *camelote* (bimbeloterie, casseroles, jouets, etc.). La *broderie mécanique* est fabriquée à Wassigny et à Grougis.

IV

LES EFFETS SOCIAUX DE L'HERBAGE

Le développement admirable qu'a pris le pays, par suite de la facilité des transports, a fait pénétrer dans toutes les classes de la société plus de bien-être et de confortable. Le Thiérachien d'aujourd'hui ne doit plus voyager au loin, pendant des mois, pour vendre les produits de son industrie. Il est même devenu casanier. Sa première ambition est de posséder son foyer; il s'y attache, il l'embellit, il s'ingénie à en rendre le séjour agréable, parce que c'est là que s'écoule la plus grande partie de sa vie. On n'y rencontre pas un luxe criard et tapageur, mais de ces bons meubles solides qui durent toute une existence. L'intérieur est celui d'un petit rentier; mais ce qui est le plus remarquable, c'est l'extrême propreté qui règne partout.

Les femmes suivent la mode; lorsqu'elles sortent pour un voyage, une réunion de famille, ou pour rendre visite à des amis, elles sont mises simplement mais avec une certaine élégance; elles ont souci de ne pas paraître ridicules; aussi, malgré le peu d'occasions qui se présentent de sortir, elles font, chaque année, des frais de toilette assez considérables. Les hommes veillent avec soin sur leur tenue, jamais ils ne consentiraient à aller en ville sans être habillés d'un bon complet de draperie.

L'herbager se nourrit bien. Le repas de midi est le plus substantiel; il comprend un plat ou deux, viande et légumes, pré-

parés avec soin et suffisamment abondants; le dessert se compose de beurre ou de fromage et de fruits dans la saison; le soir, on se contente généralement du potage, d'œufs et d'un peu de laitage. La boisson habituelle est le cidre, mais il y a partout en réserve à la cave quelques bonnes bouteilles de vins fins, pour les jours de fête ou de réception. Chez lui, l'herbager est sobre, il se distrait le soir en lisant les journaux, et, le dimanche, en faisant une partie de boules avec ses voisins. La *chasse* est aussi une distraction fort en honneur, c'est l'occasion de joyeuses réunions. On a une préférence marquée pour les exercices en plein air.

L'existence un peu monotone qu'on mène à la ferme finit par peser à l'herbager aussi bien qu'au cultivateur; de temps en temps, pour y échapper, ils sont heureux de saisir le prétexte de l'*agence* [1] qui se tient chaque semaine à la ville voisine; là on se retrouve entre amis; tout en causant bruyamment, en faisant des parties, il arrive parfois qu'on boit plus que de raison, surtout lorsqu'on a réalisé une bonne affaire; on commence par des chopes de bière et on finit par le champagne. Le niveau de la conversation n'est pas très relevé; la plaisanterie conserve une forme des plus gauloises et quelque peu grossière. Il est vrai que les distractions qui seraient capables de charmer l'esprit, de l'affiner, font complètement défaut; aussi, on ne se montre pas exigeant sur le choix des spectacles; les établissements forains de passage, lors des fêtes et foires, obtiennent un vrai succès.

On vit chez soi, en famille; mais, pour tromper les longues soirées d'hiver, on organise des réceptions entre voisins, on a conservé l'usage de la veillée; on adore les bavardages sur le pas des portes; on s'intéresse énormément à tout ce qui se passe, à tout ce qui se dit et se fait chez les autres. On aime beaucoup les cancans.

1. On donne le nom d'*agence* à une réunion de cultivateurs et d'herbagers qui se tient chaque semaine à jour fixe, à une heure déterminée, *dans un café* de la ville. Là, tout en buvant, courtiers et acheteurs font leurs propositions et traitent des affaires.

L'argile limoneuse a fourni de tout temps les matériaux nécessaires à l'édification des maisons. Autrefois elles étaient faites de torchis, espèce de mortier composé d'argile et de paille hachée; aujourd'hui on n'emploie plus que la brique cuite.

L'herbager aime ses aises, cela se voit, rien qu'à l'aspect extérieur de son habitation : en bordure le long d'une route, coiffée d'un immense toit d'ardoise, sans ornements, sans inutilités, elle a un air robuste, solide, engageant, qui inspire confiance. Quelquefois, un rosier, une glycine, encadrent une fenêtre ou une porte, et forment, durant la belle saison, un décor charmant. Au cours de mes promenades, j'ai souvent remarqué le goût des habitants pour les fleurs; on y apporte une véritable coquetterie; presque partout, la partie qui sépare la maison du chemin, est occupée par un petit jardinet soigné avec amour; du printemps à l'automne, les fleurs les plus riches s'y succèdent, dans des parterres qui charment les yeux.

On sent aussi combien chacun est jaloux de son indépendance; les maisons sont isolées, quelquefois séparées les unes des autres par des espaces assez considérables; on est sur son domaine, la propriété entoure l'habitation.

Cette disposition donne aux villages une physionomie particulière, ils sont tout en longueur sur les routes; de là l'appellation de *Rue* qu'on leur donne : la *rue* des Juifs, la *rue* Heureuse, etc... Chaque commune a de nombreux hameaux, des *écarts*, en sorte que souvent on passe d'un village dans un autre sans cesser de rencontrer des habitations.

En entrant à l'intérieur, nous trouvons un logement salubre, composé de pièces spacieuses en nombre suffisant. Des meubles disparates, mais solides et empreints d'un certain cachet artistique, composent le mobilier. On aime les vieilles armoires en chêne massif; il n'est guère de maisons où je n'en ai aperçu au moins une; on se les transmet de génération en génération comme des reliques de famille; aussi, à force d'être frottées et astiquées, elles ont pris de délicieuses teintes ambrées. Au cours de mes visites, j'ai souvent vu des journaux et des revues agricoles traîner un peu au hasard sur une table ou dans l'en-

coignure d'une fenêtre; quelquefois aussi, des livres bien rangés sur une étagère; ceci dénote un besoin de se renseigner, de s'instruire, de faire une petite place à l'esprit. Dans chaque habitation, il y a une pièce aménagée avec plus de soin, avec une certaine recherche, généralement la salle à manger; c'est là qu'on reçoit les visiteurs; il n'est pas rare d'y trouver un piano, sur lequel hélas! la jeune fermière n'a plus guère le temps de s'exercer.

La laiterie est tenue avec la plus méticuleuse propreté; tous les ustensiles, vases, écrémeuses, barattes, sont lavés à grande eau et rangés aussitôt qu'on a fini de s'en servir. Ceux qui fabriquent le fromage ont de grandes caves ou celliers; il s'en dégage une odeur nauséabonde qui incommode vivement ceux qui n'y sont pas habitués.

Les étables, granges, remises et autres bâtiments sont presque partout indépendants de la maison d'habitation; ils encadrent la cour.

Nous avons vu que *la femme joue un rôle prépondérant au foyer;* c'est qu'en effet, chez l'herbager, la plupart des travaux ressortissent de sa compétence; aussi l'homme lui abandonne-t-il volontiers la direction. Il ne se traite pas une affaire sans qu'elle ne soit appelée à donner son avis, et sans qu'elle ne prenne une part active à la discussion. C'est elle qui va au marché vendre les produits de la ferme, et elle excelle dans cette besogne; elle y apporte une véritable science; personne ne connaît mieux les effets de la loi de l'offre et de la demande; longtemps à l'avance elle prépare ses réserves pour les écouler au meilleur moment. J'en ai vu qui n'hésitaient pas à se mettre en route par les plus mauvaises matinées d'hiver, en pleine obscurité, alors que la neige tombait en grande abondance et qu'on n'avançait qu'avec les plus grandes difficultés; eh bien, elles éprouvaient une certaine joie de voyager par ce temps épouvantable, elles caressaient l'espoir que sans doute beaucoup de leurs concurrentes seraient restées chez elles, et qu'alors le beurre et les œufs se vendraient très cher.

Nous avons montré plus haut l'amour du Thiérachien pour

la possession du sol; ceci explique son attachement au pays et sa répulsion pour l'émigration. Si l'on y ajoute la loi du partage égal qui tend à morceler les domaines, on comprendra que l'on aboutisse à la *limitation de la natalité*. Aussi, les familles nombreuses sont assez rares, on se contente d'un ou deux enfants.

Garçons et filles reçoivent l'instruction primaire à l'école de leur village; puis, ceux qui appartiennent à la classe aisée, sont, vers l'âge de douze ou treize ans, envoyés pendant quelques années dans un établissement secondaire ou un pensionnat de la ville. Ceux qui continuent leurs études, et se dirigent vers les carrières libérales, sont une exception; le plus souvent à seize, dix-sept ans, ils reviennent à la ferme pour aider leurs parents et faire leur apprentissage. Puis les garçons s'en vont au régiment; à leur retour ils n'ont plus qu'un souci, fonder un nouveau foyer. Il arrive qu'ils peuvent dès lors reprendre la ferme de leurs parents ou de leurs beaux-parents, mais très souvent, ils reprennent, en attendant, une ferme dans le voisinage, grâce au petit capital qu'ils reçoivent de leur famille au moment du mariage, capital auquel vient s'ajouter la dot de la femme. Pour le surplus, le père se porte garant pour son fils. *L'établissement des enfants se fait donc par la famille.*

Un fermier trouve facilement à se marier, car les jeunes filles, contrairement à ce qui se passe aujourd'hui dans beaucoup d'endroits, ne recherchent pas les fonctionnaires ou les employés; la ville ne les attire pas, et cela se comprend, il y a si peu de villes en Thiérache; la localité la plus importante, Hirson, n'a que 8.500 habitants. Et puis, elles aiment leur pays, elles tiennent à y rester; habituées de bonne heure au travail et à l'économie, elles ont l'esprit pratique; d'ailleurs, elles n'ont jamais grand temps pour rêver, pour se bercer d'un idéal; elles savent, dès l'enfance, qu'elles seront fermières un jour et elles s'y préparent de leur mieux.

L'herbager est intelligent, ouvert aux idées de progrès; il s'intéresse aux perfectionnements que la science apporte dans son industrie, par la lecture de revues agricoles, de journaux spéciaux et aussi en allant visiter les expositions annuelles (con-

cours général agricole, concours du comice). Cependant il n'applique que lentement les méthodes nouvelles ; la crainte de se tromper le rend d'une prudence excessive. Il n'est venu aux machines, aux engrais, à l'assurance par la mutualité, qu'après en avoir vu faire l'essai ailleurs, par d'autres.

Il a l'esprit d'association ; en son for intérieur, il en reconnaît l'impérieuse nécessité ; mais, pour rien au monde, il ne consentirait à prendre la direction, à se mettre à la tête du mouvement ; de sorte qu'il faut qu'une influence étrangère intervienne pour grouper les bonnes volontés. Au fond, il y a un peu d'égoïsme et d'apathie, on voudrait tirer profit, sans avoir à agir, sans payer de sa personne ; on aime mieux laisser faire le travail préparatoire, l'organisation, par d'autres ; on s'abandonne aux hommes d'action. Et même lorsque la voie est tracée, on sent encore des réticences ; les uns, avant de se décider, s'inquiètent de savoir si Messieurs X et Y, qu'ils considèrent comme leur étant supérieurs, feront partie de l'association ; les autres, pour justifier leur abstention, invoquent des raisons politiques, ou se retranchent derrière des questions de personne ou de clocher. Le plus difficile, c'est de donner le branle et de trouver un premier noyau d'adhérents.

Le Thiérachien ne croit pas au désintéressement : quand il se voit sollicité de se former en groupement, il ne manque pas de se demander : « Quel intérêt le Monsieur qui est à la tête peut bien avoir à cela? »

Mais, à vrai dire, les opposants et les réfractaires systématiques sont rares ; une fois qu'ils ont bien compris le but et les avantages qu'ils peuvent retirer de l'association, quand ils l'ont vu fonctionner, ils n'hésitent plus. Un professeur d'agriculture me disait récemment que, dans toutes les communes où il avait essayé la formation d'un syndicat agricole, il avait réussi et que l'extension en était certaine.

Il y avait seulement *quatre coopératives agricoles* (appelées improprement syndicats) dans l'arrondissement de Vervins, avant le 1er janvier 1906 ; il y en a *vingt* à l'heure actuelle. Il existe *trente-trois sociétés d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail,*

et une *caisse de réassurance*, dont le siège est à Vervins. Ces sociétés d'assurance et de réassurance reçoivent des subventions de l'État et du département. L'État verse, à titre de première mise, une somme variant de 300 à 800 francs, qui peut d'ailleurs être renouvelée dans les années où les sinistres sont nombreux; le Conseil général alloue uniformément à toute société une subvention annuelle de 50 francs. La prime demandée est de 1 à 2 p. 100 du capital assuré; l'indemnité payée en cas de sinistre est de 75 p. 100 de la perte réelle. Le capital assuré par les différentes mutuelles créées jusqu'ici atteint près de deux millions.

On trouve aussi, dans l'arrondissement, *quatre caisses de credit agricole,* groupant ensemble 120 adhérents, et ayant un capital social de 30.000 francs.

Il s'est formé, au début de l'année 1908, un *syndicat d'herbagers, ayant pour objet la répression des fraudes sur les beurres et la vente des pommes.* A priori, il semble qu'il y ait là deux objets bien différents, qui jurent d'être accouplés; cela s'explique par le fait qu'un herbager est toujours doublé d'un vendeur de pommes. En effet, pour élever des vaches, il faut posséder des pâtures; or, presque toutes les pâtures sont plantées de pommiers; on est donc, par la force des choses, à la fois fabricant de beurre ou de fromage et marchand de pommes.

Pour ce qui est de la répression des fraudes, le syndicat se propose de payer un inspecteur assermenté, qui aurait pour mission de se rendre sur les différents marchés de la région afin de saisir les produits frelatés et d'engager des poursuites contre les fraudeurs.

En ce qui concerne la vente des pommes, il a été décidé qu'une nomenclature serait établie; pour que ce travail soit fait consciencieusement, à l'époque de la maturité, les membres des chambres syndicales de chaque canton seront invités à prélever dans leurs communes, et dans celles qui les avoisinent, un échantillon des différentes variétés de pommes existantes, avec le nom sous lequel elles sont connues dans le pays. Ces fruits seront centralisés au chef-lieu d'arrondissement et soumis à l'examen

d'une commission composée de pomiculteurs et de praticiens émérites, qui compareront les échantillons et leur donneront leur nom exact. Il sera ensuite formé un catalogue avec des planches coloriées représentant chaque fruit; en regard, sera placée une notice avec les résultats de l'analyse : richesse en sucre, en tanin, etc... Ce catalogue, très complet, sera tiré à un nombre considérable d'exemplaires; il permettra de faire connaître les différentes variétés de la Thiérache et facilitera la vente au loin par correspondance.

En Thiérache, ceux qui s'élèvent par la culture (herbagers et cultivateurs) restent dans la culture et y poussent leurs enfants qui continuent la tradition. C'est une particularité remarquable dans notre société moderne où, trop souvent, les parvenus ambitionnent, pour leurs fils, une carrière libérale, de voir l'herbager demeurer fidèle au sol qui a fait sa fortune et lui confier l'avenir de ses enfants.

Cependant on ne peut pas dire que le grand patronat existe; si on en rencontre quelques exemples, ce n'est pas dans les exploitations agricoles, mais seulement dans l'industrie.

En général, tout le monde prospère et s'élève, quoique lentement; beaucoup arrivent à acquérir une modeste aisance, et bien rares sont ceux qui ne peuvent amasser de quoi s'assurer un morceau de pain pour leurs vieux jours.

A noter les tendances humanitaires des gens qui se sont élevés par leur travail :

Godin, fils d'un forgeron d'Esquehéries, ayant acquis la fortune, songe à en faire profiter ses ouvriers. En 1859, il édifie la première aile de son « Palais social », plus connu sous le nom de *Familistère;* c'est une vaste caserne dans laquelle les travailleurs sont au moins assurés de trouver des logements confortables et sains, et tous les avantages de la vie en commun : éclairage, chauffage, eau, secours aux malades, soins aux enfants, et jusqu'à des distractions. Quand Godin mourut, en 1888, pour achever son œuvre, il abandonna une partie de sa fortune à ses ouvriers, qui sont aujourd'hui les propriétaires du « Palais social », des ateliers et ma-

gasins avec leur outillage ainsi que des marchandises [1].

A Saint-Michel, Savart, dont les origines sont des plus modestes, ayant réussi à s'élever au grand patronat par la fabrication de la chaussure mécanique, fonde dans sa ville natale toute une série d'œuvres philanthropiques.

Les luttes politiques sont suivies avec un intérêt passionné; en période électorale, elles font l'objet de toutes les conversations. Les populations des campagnes se délectent surtout à la lecture des grossièretés et des révélations scandaleuses que publient les journaux sur le compte des candidats. Dans la petite ville de Vervins qui compte seulement 3.200 habitants, il n'y a pas moins de trois journaux politiques quotidiens! L'herbager qui est arrivé, recherche volontiers les honneurs et les fonctions électives; il ambitionne de participer à la direction des affaires communales, brigue la présidence d'une société, ou la décoration du Mérite agricole. Cette recherche de la considération, ce besoin de paraître sont le point de départ de luttes sourdes, de jalousies mesquines, de rivalités, qui divisent les pays en apparence les plus paisibles.

Dans le *Laonnois*, les fonctions de conseillers généraux, conseillers d'arrondissement, maires, sont réservées aux grands propriétaires terriens ou aux grands industriels; en Thiérache, elles sont surtout occupées par ceux que leur commerce appelle à voyager beaucoup, à se trouver en contact avec beaucoup de monde, comme les médecins, les marchands de vins en gros et les brasseurs. Il est à remarquer qu'un étranger parvient plus facilement qu'un autochtone; entre gens d'un même pays, on se connaît trop, l'esprit de dénigrement pousse à rechercher les tares d'une famille et à les transmettre de génération en génération; on préfère confier un mandat électoral à un étranger qu'à un homme du pays auquel on est trop souvent

1. Au *Familistère* de Guise les ouvriers sont sélectionnés avec soin : on ne peut devenir *sociétaire* qu'après trois ans de présence dans les ateliers, et pour être *associé*, il faut cinq ans de présence, vingt-cinq ans d'âge, savoir lire et écrire et posséder sur le fonds social une part d'au moins 500 francs.

porté à n'attribuer aucune supériorité. Il faut avouer aussi que cette région est pauvre en hommes politiques. Depuis que les députés sont élus au scrutin d'arrondissement, la première circonscription de Vervins a été constamment représentée par des étrangers; au contraire, la seconde circonscription qui est moins herbagère, l'a été alternativement par des indigènes et par des étrangers. Dans son ensemble, la population de la Thiérache est d'opinion radicale et radicale-socialiste.

Conclusions. — Ce qui fait le plus défaut dans ce pays, ce sont les dirigeants. Les petites exploitations ne forment pas d'hommes éminents, à l'initiative hardie, aux idées larges, capables de se lancer dans de grandes entreprises. Le temps considérable que le Thiérachien demande pour réfléchir sur les propositions qui lui sont faites, la crainte perpétuelle qu'il a de se tromper, le rendent d'une prudence excessive, en font un être timide, hésitant; il ne veut agir qu'à coup sûr et il préférera toujours des affaires restreintes, exemptes d'aléas, à des opérations plus considérables comportant une certaine part de risques, mais susceptibles aussi de donner de gros bénéfices. Pour expliquer ce trait de caractère, il suffit de rappeler que, le plus souvent, l'herbager est parti de rien, qu'il s'est élevé lentement, à force de calcul, d'économie et de prudence; comme il sait tout ce que son patrimoine représente d'efforts, on comprend qu'il hésite à le compromettre. D'ailleurs, l'herbager a des goûts modestes, il ne cherche pas à conquérir une grande fortune, il se contente d'une belle aisance; là se borne son ambition.

Nous croyons ne pas nous tromper en disant que, pendant longtemps encore, la Thiérache restera par excellence le pays de la petite propriété. Grâce aux herbages, on y vit heureux sans être astreint à un travail par trop pénible.

En Thiérache, ce sont les associations qui sont appelées à remplacer le grand patronat absent; c'est en unissant leurs intérêts que les petits faciliteront leur ascension. On paraît l'avoir compris : il existe à l'heure actuelle un mouvement dans

ce sens; nous avons vu déjà combien les associations étaient nombreuses et quel rôle important elles remplissaient. Jusqu'ici elles ont donné de bons résultats lorsqu'elles s'appliquaient à des opérations simples, facilement contrôlables, comme les travaux de laiterie, l'assurance contre la mortalité du bétail, etc; mais, dès que l'objet devient plus compliqué, le succès ne s'affirme plus avec autant de force; nous verrons plus loin, dans le chapitre suivant, la répugnance manifestée par les membres du syndicat agricole de Fontaine pour se servir de la caisse de crédit, qui pourrait cependant jouer pour eux le rôle d'une banque locale dans des conditions exceptionnellement avantageuses; nous avons vu que les membres du syndicat hydro-électrique de Neuve-Maison ne parvenaient que très difficilement à équilibrer leur budget, malgré les subventions importantes qu'ils avaient reçues, parce qu'ils vendaient l'énergie à un prix beaucoup trop bas.

L'exploitation des herbages développe peu l'initiative; aussi, il faut bien le dire, jusqu'ici, c'est surtout du dehors qu'est venue l'impulsion; ce sont des étrangers qui ont fondé les associations, ce sont les professeurs d'agriculture qui ont organisé les petits, qui leur ont fait comprendre l'intérêt qu'ils avaient à se grouper. Mais les hommes intelligents, qui ont accepté une part dans l'administration des sociétés, se forment au maniement des grandes affaires; ils sont amenés à sortir de leur horizon étroit, à avoir des vues d'ensemble; ils préparent, pour la Thiérache, une classe de dirigeants habiles qui pourra exercer un jour une influence considérable sur le développement économique de ce pays.

V

VARIÉTÉS DU TYPE THIÉRACHIEN DUS A LA CULTURE

Entre la région herbagère de la Thiérache et les régions situées au sud et à l'ouest (Laonnois, Vermandois, etc.), il existe une zone intermédiaire, de transition, dans laquelle le type de l'herbager est graduellement remplacé par celui du cultivateur. Ceci est dû à une modification du sous-sol qui, d'argileux, devient calcaire. Nous étudierons d'abord le cultivateur herbager, puis le cultivateur pur.

Le cultivateur herbager. — C'est dans les cantons d'Aubenton et de Vervins qu'on rencontre surtout le type du cultivateur herbager. Là, les travaux des champs deviennent la principale occupation et absorbent à eux seuls toute l'activité. Il faut labourer et ensemencer la terre. moissonner quand le temps est venu, puis rentrer les récoltes, les battre, et les réaliser. Sur les pâtures, on a plutôt tendance à faire de l'engraissement que de l'élevage. Cela tient à ce que l'engraissement, quoique moins productif, exige beaucoup moins d'attention et de soins. Cependant on fait encore de l'élevage, surtout dans le voisinage des villes, *parce que le lait peut être vendu directement à la consommation sans subir de transformation industrielle.* Cette vente est d'un excellent rapport : à Vervins, le lait, porté à domicile, est payé à raison de 0 fr. 225 le litre. On fait encore de l'élevage dans toutes les fermes où la femme veut bien consentir à s'occuper elle-même de la laiterie; le fermier n'a plus

le temps de se consacrer à ce genre de travail; sa présence est indispensable dans les champs pour donner des ordres et surveiller les ouvriers.

Nous passons ici à un genre d'exploitation un peu plus compliqué et nécessitant une mise de fonds plus importante que chez l'herbager complet. Le cultivateur doit d'abord acheter les graines, les répandre en tenant compte de la nature du sol; en outre, il est indispensable qu'il dispose d'un matériel de culture et d'un outillage important (charrues, herses, extirpateurs, semoirs, faucheuses, moissonneuses, batteuses, etc.); enfin il lui faut des attelages en nombre suffisant et un personnel nombreux. Tandis que l'herbager touche chaque jour le revenu de son travail, le cultivateur doit attendre plusieurs mois; il ne sait pas au juste ce que lui donnera la récolte qu'il vient de confier au sol; tant que la moisson n'est pas coupée et rentrée, elle est à la merci d'un caprice de la température. Le cultivateur est plus prévoyant que l'herbager proprement dit, il constitue une forme supérieure du patronat.

Le domaine est plus étendu que celui de l'herbager complet; la culture, en effet, donne des résultats d'autant plus avantageux qu'on opère sur de plus grands espaces.

M. Bailly possède à la Sablonnière, commune de Jantes, une ferme herbagère de 100 hectares : 60 sont en culture, le reste en prés et prairies. Il importe de signaler que ce n'est qu'au prix d'efforts longs et soutenus, à force de temps et de patience, que le propriétaire est parvenu à rassembler un domaine aussi étendu; dans cette région, la propriété est très morcelée.

Les terres de la Sablonnière sont rouges, argileuses, généralement difficiles à travailler; elles donnent néanmoins de bons rendements quand elles sont cultivées à temps et fumées d'une manière convenable. Au point de vue chimique, ces terres sont pauvres en acide phosphorique et en chaux. On a remédié à cet inconvénient par des marnages et par l'emploi, comme engrais, de scories de déphosphoration.

Les 60 hectares cultivés font l'objet d'un assolement trien-

nal sans jachère; ils sont empouillés de la manière suivante : 28 hectares en blé, 18 hectares en avoine, 4 hectares en féverolles et avoine mélangés; le reste en plantes légumineuses.

Le blé produit de 16 à 18 quintaux à l'hectare; ces résultats ne sont pas énormes si on les compare avec ceux obtenus dans les terres les plus riches du Laonnois, mais tels quels, ils méritent d'être signalés parce que, dans cette région, les terrains produisent beaucoup de paille et peu de grains.

Le bétail à l'engrais comprend 20 bœufs et 20 vaches, presque tous de race nivernaise. On ne pratique que l'engraissement à la Sablonnière; les travaux des champs absorbent toute l'activité, et la main-d'œuvre est rare; double raison pour qu'on renonce à compliquer l'entreprise des soins délicats qu'exige une laiterie.

Dans les écuries une dizaine de chevaux de trait pour effectuer les travaux.

Une particularité de cette région, c'est qu'on ne s'y adonne pas qu'à l'élevage et à l'engraissement des bovidés; on fait aussi du cheval. L'herbager complet n'a pas besoin de chevaux, ou du moins très peu, un ou deux lui suffisent; il emploie de préférence, pour ramener son lait des pâtures, des ânes ou des chiens. Le cheval, au contraire, est l'auxiliaire indispensable du cultivateur; il s'en sert à chaque instant pour effectuer ses charrois et travailler ses terres; il est donc naturel qu'il soit son propre fournisseur; il a toutes facilités pour cela puisqu'il possède des pâtures; nulle part cependant on ne pratique cet élevage d'une façon exclusive.

Nous avons vu, dans la partie historique, que les Thiérachiens furent autrefois « des voituriers au long cours »; pour effectuer leurs randonnées à travers la France, il leur fallait de solides attelages. L'élevage du cheval remonte donc très loin et la transformation récente du pays a permis de conserver ce genre d'occupation; dans le passé, il fallait des chevaux pour effectuer les transports, véhiculer les produits de l'industrie; aujourd'hui il en faut pour les besoins de la culture. Les ani-

maux se vendent facilement à un prix rémunérateur ; nous nous trouvons en effet dans le voisinage immédiat de la région de la grande culture ; de plus, les brasseurs, les meuniers, et les marchands de bois de la région emploient tous des chevaux.

La race qui est le plus communément élevée dans le pays, est celle connue sous le nom de cheval de trait du type ardennais belge. Mais l'Etat, qui a plusieurs dépôts d'étalons dans la région, semble pousser les éleveurs à faire du cheval demi-sang afin d'assurer le service de remonte de l'armée. Le demi-sang n'est pas avantageux pour les éleveurs, d'abord parce qu'il nécessite trop de soins, ensuite parce qu'on ne peut le vendre qu'au bout de trois ou quatre ans, sans qu'il ait rendu le moindre service à son propriétaire. D'un autre côté, pour être achetés par la commission de remonte, les animaux doivent répondre à tellement de conditions qu'on n'est jamais assuré qu'ils seront pris. Si le gouvernement n'en veut pas, ils deviennent d'un placement difficile, les chevaux de luxe n'étant plus guère demandés aujourd'hui ; et comme ils ne peuvent rendre aucun service à la ferme, on est bien obligé de s'en débarrasser au plus tôt, quitte à perdre dessus.

Le cheval de trait au contraire est toujours utilisable ; un vice de conformation, une tare due à un accident ne l'empêche pas de traîner des fardeaux ou de conduire la charrue ; la même tare chez les demi-sang en ferait un animal invendable. Le cheval de trait commence à travailler vers l'âge de dix-huit mois et il peut être vendu à partir de ce moment ; il est aussi d'un placement plus facile.

Aussi la plupart des cultivateurs élèvent le cheval de trait. Très peu font le demi-sang.

Le cultivateur proprement dit. — Dans les cantons de Sains et de Guise, l'herbage se trouve encore réduit ; les prairies ne sont plus guère qu'en proportion d'un dixième par rapport aux terres arables. Aussi, commençons-nous à voir paraître de grandes exploitations agricoles. On rencontre quelques fermes de plus de 300 hectares, et celles atteignant 200 ne sont pas

rares. Cependant, dans les vallées, on retrouve encore des petites exploitations presque exclusivement herbagères.

M. Lefèvre exploite à Courcelles, près de Guise, une ferme qui peut être considérée comme un des établissements agricoles où l'on rencontre l'application intelligente et raisonnée de toutes les améliorations connues.

Le domaine a une étendue de 250 hectares dont 20 en bois et 25 en pâtures. Les bâtiments de la ferme sont admirablement disposés, entre une colline contre laquelle ils sont adossés et les prairies au bas desquelles coule la rivière d'Oise dont la vue a été ménagée. L'aspect est des plus pittoresques.

La cour est très bien encaissée, l'écoulement des eaux s'effectue rapidement vers la rivière à l'aide de caniveaux en grès. Les fumiers sont portés chaque jour dans un parc qui peut servir de modèle; entouré d'un mur surmonté d'un grillage, il se trouve arrosé seulement par les eaux pluviales, et le purin est recueilli sans perte.

Les écuries, bouveries, vacheries, sont intelligemment construites et munies de tous les perfectionnements. La partie supérieure est formée de voûtes en briques reposant sur des poutres en fer, le sol est bétonné, et des rigoles sont ménagées pour l'écoulement des purins vers les citernes. Les mangeoires des étables sont disposées de telle sorte qu'elles assurent à chaque animal sa part de nourriture.

Une fosse en briques surmontée d'une toiture, sert à recevoir les betteraves fourragères; elle communique directement avec le coupe-racines. Une seconde fosse exactement semblable sert à recevoir les pulpes, tandis que, dans une troisième, on procède à l'enlisage des fourrages verts, qui se trouvent comprimés au fond par un dispositif de madriers et de vis.

Les travaux de culture sont exécutés par 27 chevaux de trait et 10 bœufs; ces animaux sont bien choisis et en parfait état; chaque année, quand l'ouvrage est suffisamment avancé, M. Lefèvre engraisse les quatre bœufs qui lui paraissent les moins propres au travail et il les remplace au mois d'août suivant.

La vacherie se compose d'un taureau et de 35 vaches flamandes, maroillaises et normandes; les laitières, 26 environ, sont en pâture, leur lait est vendu à Guise. La vente directe du lait n'incite pas à faire de l'élevage, elle ne pousse pas le cultivateur à sélectionner les espèces de façon à augmenter la richesse en matières grasses; aussi M. Lefèvre se contente d'acheter de bonnes vaches à lait partout où il les trouve sans s'occuper de la race à laquelle elles appartiennent.

La bergerie est peuplée de 220 brebis, 100 agneaux et 50 brebis grasses, type métis-mérinos.

Les effets de la culture. — Il nous reste à voir quels sont les effets nouveaux que le développement de la culture exerce sur le type thiérachien.

Dans les pays où la culture domine, l'aspect change, la campagne est moins verdoyante, les villages plus agglomérés et moins riants; on ne trouve plus autant de ces coquettes maisons de briques, environnées d'une pâture ou d'un jardinet. D'humbles demeures se pressent les unes contre les autres, comme pour se prêter un mutuel appui; avec leur air renfrogné, leurs façades délabrées, elles nous disent qu'ici on éprouve plus de difficulté pour vivre. Les fermes sont moins nombreuses, mais plus importantes; chacune comprend plusieurs corps de bâtiment : étables pour les bovidés, écuries pour les chevaux, bergeries, granges pour rentrer les récoltes, remises pour abriter un outillage encombrant, etc... *Le domaine du cultivateur est plus étendu que celui de l'herbager;* la culture donne des résultats d'autant plus avantageux qu'on opère sur de grands espaces. Mais il est indispensable, pour se mettre à la tête d'une culture, de posséder l'argent nécessaire aux avances de toutes sortes qu'on sera obligé de faire avant de toucher la récompense de ses efforts. Cependant il y a lieu de remarquer qu'il est plus facile au cultivateur de s'étendre qu'à l'herbager; les terres labourables de Thiérache n'étant pas très fertiles et exigeant, pour produire, beaucoup d'engrais, se vendent bien moins cher que les pâturages; pour la même raison, les locations sont

aussi moins élevées. Les prix sont fort variables, ils sont en rapport avec la richesse du sol; les meilleures terres se vendent jusqu'à 5.000 francs l'hectare, les moins bonnes atteignent à peine 2.000 francs; les premières se louent de 150 à 160 francs, les secondes de 40 à 80 francs. Lors des ventes, les amateurs sont plus rares, on ne se dispute pas les terres avec la même ardeur que les prairies; cela tient à ce *qu'on ne devient pas aussi facilement cultivateur qu'herbager*. Dans les pays de culture, la concentration se fait plus aisément entre les mains de ceux qui possèdent déjà; il est à remarquer qu'au fur et à mesure que l'herbage diminue, le domaine augmente d'étendue; la petite propriété domine dans la région exclusivement herbagère, la moyenne dans les cantons où la culture et l'herbage se trouvent associés, et on rencontre quelques grands propriétaires dans les pays où il y a le moins de prairies.

Quant aux *ouvriers agricoles*, en nombre restreint, ils sont généralement bien considérés, je dirai même traités avec certains égards; leur salaire est assez élevé, il ne descend pas souvent au-dessous de 3 francs par jour.

Dans les cantons de Sains et de Guise, là où il y a le moins de pâturages, l'évolution aurait tendance à se faire à la fois vers la grande et la petite propriété au détriment de la moyenne. L'exploitation moyenne ne peut lutter contre la grande qui a des frais généraux moindres et qui supplée à la difficulté de la main-d'œuvre par l'emploi de machines perfectionnées. Le petit cultivateur, qui fait tout par lui-même, avec l'aide passagère d'un ou deux ouvriers, ne se laisse pas absorber, il arrive toujours à se tirer d'affaire.

Dans les pays de cultures, *on a beaucoup moins recours à l'association* que dans la région herbagère. D'une part, on rencontre une classe supérieure plus considérable, et, d'autre part, l'industrie mécanique est moins développée : plus de beurreries, etc. On ne rencontre guère que des coopératives d'achat.

Voici, à titre d'exemple, le *fonctionnement d'une coopérative agricole*. Il existe dans la commune de Fontaine (834 habitants) une coopérative agricole dont la création remonte au 2 janvier 1906;

elle compte 42 membres et a fait pour 6.000 francs d'affaires dans le courant de la première année. Chaque sociétaire acquitte un droit d'entrée de 2 francs et une cotisation annuelle de 2 francs également; ceci pour servir à couvrir les frais d'administration; la coopérative ne reçoit aucune subvention; son but principal est d'arriver à faire des achats et des ventes en commun, afin de pouvoir profiter de conditions avantageuses; il y a été adjoint une *caisse de crédit*. Cette caisse de crédit est, en quelque sorte, une banque, qui se propose de faire aux adhérents des prêts à faible taux d'intérêt, en profitant des avantages accordés par les lois du 4 novembre 1894 et 31 mars 1899[1]. Les syndiqués ont émis entre eux un certain nombre de parts de 25 francs; ils sont arrivés à souscrire par ce moyen un capital de 1.100 francs. Cette somme a été versée à la *Caisse régionale de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes,* qui en paye l'intérêt à raison de 3 p. 100. Moyennant ce dépôt, la caisse régionale fournit à la caisse locale une somme quatre fois plus forte à un taux annuel voisin de 2 p. 100.

Souvent, au village, on est riche sans avoir beaucoup d'argent en caisse; la fortune du cultivateur réside dans ses récoltes de belle apparence qui achèvent de mûrir dans les champs, dans le veau qu'il attend d'un jour à l'autre et qu'il compte vendre pour réaliser un peu d'argent. Mais il est des moments où il est gêné; si une traite arrive, pour la solder, il sera obligé d'emprunter, d'avoir recours aux bons offices d'un banquier et de payer de gros intérêts.

Avec la caisse de crédit, tous ces inconvénients disparaissent : si le cultivateur n'a pas d'argent pour faire face à une échéance, il présente son effet à la caisse locale de crédit, qui le solde à sa place; en échange, elle lui demande de souscrire un billet de pareille somme, payable à une date déterminée, 3, 4, 5, 6 mois et même plus; ce billet, après avoir été cautionné par l'un

1. Aux termes de la loi du 31 mars 1899, l'avance de 40 millions de francs et la redevance annuelle à verser au Trésor par la Banque de France sont mises à la disposition du gouvernement pour être attribuées *à titre d'avances, sans intérêts*, aux caisses régionales de crédit agricole mutuel, qui sont constituées d'après les dispositions de la loi du 5 novembre 1894.

des coopérateurs et endossé par le président de la caisse locale de crédit, est remis à la caisse régionale qui le met en circulation; au jour de l'échéance, il revient au souscripteur qui en acquitte le montant, mais au lieu d'avoir payé le taux élevé qu'aurait réclamé un banquier, il n'a eu à payer que l'intérêt très modique de 3, 5 à 4 p. 100 l'an. On saisit immédiatement tous les avantages que les coopérateurs peuvent retirer du fonctionnement d'un pareil organisme. Cependant, ils hésitent à se servir de cette sorte de banque locale qu'ils ont là à leur portée; ils préfèrent courir chez le banquier de la ville voisine; ceci par un faux point d'honneur, pour que leurs voisins ne sachent pas qu'ils ont besoin d'argent, pour éviter d'avoir à leur demander de se porter caution pour eux. C'est à qui ne se servira pas de la caisse de crédit; il suffirait que ceux qui passent pour les plus fortunés du pays en fassent usage pour qu'immédiatement tout le monde l'utilise.

La pratique des achats en commun permet, aux petits, de profiter des conditions exceptionnelles qui sont faites à ceux qui passent de gros marchés. Chaque petit cultivateur, pris isolément, est un consommateur beaucoup trop faible, pour pouvoir faire venir des engrais ou des graines par wagons complets. Il paie donc sa marchandise plus cher; d'abord parce qu'en achetant de petites quantités, il ne peut s'adresser aux marchands en gros; il est obligé de passer par les mains d'intermédiaires qui prélèvent un bénéfice; ensuite il est certain que les prix unitaires de transport sont plus élevés pour une petite quantité que pour une grande.

Mais si les coopérateurs réunissent leurs commandes, les groupent pour n'en plus faire qu'une seule, ils vont devenir un consommateur extrêmement important et alors obtenir des conditions d'achat et de transport bien plus favorables. Cette importance s'accroît encore du fait de l'adjonction d'autres groupements; les ordres de commande peuvent être centralisés par une union des coopératives. Ainsi, grâce à un peu d'entente, par le jeu de la mutualité, les associés se trouvent placés dans des conditions exceptionnelles, au point de vue des achats de

semence, d'engrais, d'instruments agricoles, etc... Sur certains articles l'économie réalisée atteint 15 p. 100.

L'association dont nous parlons est justement en train d'étudier en ce moment l'achat d'une batteuse mécanique, dont chacun se servirait à tour de rôle. Il s'agit d'un instrument très coûteux que pas un seul ne pourrait se payer parce qu'il immobiliserait une grosse somme et ne servirait que peu de temps chaque année. En se mettant à beaucoup pour en faire l'acquisition, le sacrifice de chacun sera léger; il sera compensé par l'avantage d'avoir presque gratuitement à sa disposition une machine pour battre les récoltes.

Comme travaux réalisés jusqu'ici par la coopérative, il convient de citer l'établissement d'une bascule. Cette installation a coûté 1.900 francs; le prix perçu pour chaque pesée est de 0 fr. 50 [1]. Les sociétaires sont enchantés, ils estiment à 5 francs par voiture le bénéfice qu'ils ont en faisant peser sur leur bascule les marchandises qu'ils livrent; maintenant, ils ne sont plus exploités, on leur paye exactement tout ce qu'ils fournissent.

Le *comice agricole*, en recherchant les meilleures méthodes de culture et d'élevage, en organisant des concours annuels dans lesquels les récompenses et des encouragements sont prodigués à ceux qui ont obtenu les meilleurs résultats, a été pour quelque chose dans le développement qu'a pris le pays. Avec l'aide du professeur d'agriculture, tous les ans, des champs d'expérience sont organisés sur différents points de l'arrondissement; le compte rendu de ces essais comparatifs est publié dans les journaux locaux. Rien d'intéressant comme de suivre les différences de rendement obtenues suivant la quantité et la nature des engrais employés; rien n'est plus propre à convaincre de la nécessité d'amender la terre et des avantages qu'on peut en retirer. Je regrette seulement une chose, c'est que le *comice* qui consacre chaque année une somme importante pour la confection d'un superbe programme de concours, avec la liste complète des sociétaires, la composition des différentes commis-

1. La pratique a démontré que le prix réclame pour chaque pesée était trop modique.

sions, etc..., n'ait pas souci de publier en un petit fascicule, facile à consulter et à ranger, le résultat des expériences qui sont faites chaque année. Le concours passé, le programme n'offre plus aucun intérêt, tandis que les rapports des commissions, et ceux relatifs aux champs d'expériences, sont des documents précieux auxquels on a souvent besoin de se reporter.

Dans la région de culture, l'industrie se borne aux fabrications agricoles. Ainsi, on trouve des *sucreries* à Monceau-le-Neuf, à La Neuville-Housset, à Flavigny et à Villers-lez-Guise, et des *distilleries* à Vervins et à Marfontaines.

Si, dans le sud de la Thiérache, l'herbager a été en se rapprochant du cultivateur, dans le nord, au contraire, il a été en s'accentuant. Dans l'arrondissement d'Avesnes, il n'y a plus trace de culture, c'est l'herbage qui occupe la majeure partie du sol. Mais, de ce côté, la petite fabrication a disparu complètement, c'est la grande industrie qui prédomine. Les associations et les coopératives fourmillent dans la région industrielle ; on a tellement l'habitude d'agir en commun, qu'on trouve tout naturel de s'associer et qu'on le fait quelquefois pour la moindre des choses et d'une façon momentanée. Voici, sous ce rapport, un exemple bien caractéristique : Je me trouvais un jour en visite chez des amis qui habitent Fourmies ; pendant l'entretien, une jeune femme survint et dit à la maîtresse de maison : « Madame X., j'ai l'occasion d'avoir, dans le pays de mon mari, des pommes de terre à raison de tant les 100 kilos, mais pour obtenir ce prix avantageux, il faut en prendre au moins 1.000 kilos ; j'ai déjà deux voisines qui se sont inscrites l'une pour 200, l'autre pour 250 kilos ; voulez-vous profiter de l'occasion? » Et Madame X., séduite par le prix exceptionnel, s'inscrivit, elle aussi, pour une certaine quantité. J'ai su depuis que cette façon de procéder était beaucoup pratiquée par les ménagères de la région, surtout pour les achats de légumes et de combustible.

En terminant cette étude, il nous a paru intéressant de noter, que les différentes variétés de types, que nous venons de signaler et qui paraissent aujourd'hui si nettement tranchées, ne

sont apparues que depuis la transformation récente du pays, sous le développement des transports. Il est probable que les progrès qui s'accompliront dans l'avenir ne feront qu'accentuer davantage le caractère propre à chaque région. Ce qui permet de le croire, c'est que, jusqu'à maintenant, ce développement des transports, néfaste dans certaines régions, n'a eu, dans la Thiérache, que des effets heureux. L'ancienne médiocrité s'est changée en une aisance solide, sur laquelle il ne faudrait cependant pas s'endormir; que de fois n'a-t-on pas vu l'aisance, en développant l'oisiveté, être le prélude de la décadence! Et aujourd'hui, plus que jamais, il ne faut pas oublier que la concurrence plus étendue et plus âpre exige que l'on soit toujours sur la brèche. Il est à souhaiter que les Thiérachiens ne l'oublient pas, et qu'ils continuent à s'adapter aux conditions nouvelles causées par les transformations modernes.

Eugène Creveaux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LES POPULATIONS RURALES
DE LA TOSCANE

PAR

Paul ROUX

PARIS
BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE
56, RUE JACOB, 56
Février 1909

SOMMAIRE

I. — **La région des collines.** P. 5.

Le lieu. — Les cultures arborescentes. — La propriété et le métayage. — L'absentéisme. — Le « fattore ». — Le patronage du propriétaire. — La communauté de famille. — Les conséquences du métayage. — Les associations agricoles.

1° ***Le Chianti.*** — Le domaine de Brolio. — Le vin et l'huile.

2° ***Une petite ville de campagne.***

3° ***Le Val di Chiana.*** — Les travaux hydrauliques. — L'élevage et le tabac.

4° ***La banlieue de Florence.***

5° ***Les « Crete ».***

II. — **La Montagne.** P. 54.

1° ***Le Casentino.*** — La transhumance. — Le châtaignier et l'émigration. — La forêt et la fabrication. — Les conséquences du reboisement.

2° ***Le Mont Amiata.*** — Les productions arborescentes. — Les mines de mercure.

III. — **La Maremme.** P. 71.

1° ***La colonisation.*** — Le pâturage et la culture extensive. — La création des métairies. — Les sociétés de colonisation.

2° ***Les résultats de la colonisation.***

IV. — **Conclusions.** P. 86.

La subordination d la population rurale à la classe urbaine.

LES POPULATIONS RURALES

DE LA TOSCANE

La Toscane s'étend des sommets des Apennins au rivage de la mer Tyrrhénienne; on y peut distinguer trois zones caractéristiques : la montagne, les collines, la Maremme. Comme le travail est le facteur dominant dans la constitution des sociétés et que le travail agricole est sous la dépendance étroite du lieu, nous ne serons pas étonnés de rencontrer trois variétés du type toscan correspondant à ces trois milieux physiques distincts. Mais nous constaterons que les populations rurales de la Toscane sont partout sous l'influence plus ou moins accentuée des *productions arborescentes*.

Dans les *collines*, les cultures arbustives sont une conséquence naturelle du relief du sol, de la nature du terrain et du climat, et, comme l'agriculture est l'unique moyen d'existence, c'est donc dans cette zone qu'elles développent au maximum leurs effets sociaux. En particulier, elles maintiennent la *communauté de famille* et le *patronage traditionnel et paternel* du propriétaire.

Dans la *montagne*, les productions arborescentes (châtaignier) sont limitées par la nature du sol. La culture est ici insuffisante pour nourrir la population qui trouve dans l'émigration, la fabrication ou les mines des moyens d'existence complémentaires. Cela favorise l'indépendance des jeunes gens et a pour conséquence l'*établissement en simple ménage* et l'*atténuation du patronage*.

En *Maremme*, les cultures arborescentes sont favorisées par le climat, mais entravées par l'insalubrité du lieu et l'état marécageux du sol, ce qui nécessite au préalable l'intervention du

grand patron qui assainit et appelle des colons. C'est ici que se fait l'expansion dans la culture du type rural toscan. L'extension des cultures arborescentes et les progrès du peuplement amènent la *reconstitution de la communauté de famille* et provoque le *patronage intense et progressiste du propriétaire.*

Ces trois variétés n'ont cependant pas la même importance. C'est la zone des collines qui présente le type toscan fondamental, et cela pour plusieurs raisons. La première, c'est que les collines occupent plus de la moitié de la superficie de la Toscane; la seconde, c'est que les cultures arborescentes, caractéristiques de cette zone, débordent, en les influençant, sur les zones voisines partout où les conditions de sol et de climat leur permettent de s'étendre. En outre, c'est dans la région des collines que se trouvent situées les villes, centres du commerce et de l'activité économique, autrefois surtout, mais aujourd'hui encore lieu de résidence de la plupart des propriétaires importants. C'est donc dans cette région que le patronage se manifeste de la façon la plus complète et la plus normale; c'est là aussi que se maintient le mieux le type de la famille patriarcale.

Nous commencerons donc par l'étude du type de la région des collines déterminé par les conditions du travail, parce qu'il est le plus complet et qu'il offre au plus haut degré les caractères propres à la population toscane. Puis nous examinerons en quoi le type de la montagne diffère du précédent; comment la présence du chataignier, l'existence du pâturage, de la forêt ou des mines favorisent l'établissement en simple ménage et diminuent l'importance du patronage du grand propriétaire. Enfin nous constaterons que le type de la Maremme procède étroitement des deux premiers par l'émigration des ouvriers et des colons et par le patronage intense des riches urbains, rendu nécessaire par les grands travaux d'aménagement qu'exige la mise en valeur d'un sol inculte et marécageux.

C'est le métayer en communauté de famille qui caractérise la première variété, le petit propriétaire fragmentaire qui personnifie la seconde, et le grand propriétaire urbain qui représente la troisième.

I

LA RÉGION DES COLLINES

Le lieu. — Les collines s'étendent sur la moitié de la Toscane dont elles occupent la partie centrale, entre les derniers contreforts des Apennins et la plaine littorale de la Maremme. Elles couvrent toute la province de Sienne, une bonne partie de celles de Florence et de Pise et quelques districts de celles d'Arezzo et de Lucques. Cette région présente çà et là quelques plaines, qui sont plutôt des vallées élargies et qui, si elles offrent des particularités culturales, sont cependant trop peu étendues pour donner naissance à un type social distinct. Dans la province de Grosseto, il existe des hauteurs qu'on serait tenté de ranger dans la zone des collines, si, par le climat, la nature du sol et le mode de culture, elles ne faisaient partie de la Maremme.

Ces collines sont des mamelons plus ou moins élevés, aux pentes escarpées et disposés sans ordre côte à côte. Ce relief accentué et cette disposition chaotique ont une influence fâcheuse sur le régime des eaux et sur les voies de communication. Ils sont dus à l'âge géologique récent de cette contrée dont la formation date de l'époque tertiaire, souvent même de l'âge pliocène ; il s'ensuit que les agents atmosphériques n'ont pas encore eu le temps d'éroder les sommets, de combler les dépressions et d'adoucir les pentes. Le travail d'érosion se continue actuellement d'une façon active : sur les pentes trop rapides les eaux ne s'infiltrent pas, mais ruissellent en entraînant les terres et forment en quelques heures dans les ravins des torrents impétueux et dévastateurs. Ces

torrents sont le plus souvent à sec et d'ailleurs trop encaissés pour permettre l'irrigation, ce qui exclut les prairies naturelles et toutes les cultures irriguées. En outre, les eaux de pluie, arrivant en grande abondance sur des terrains souvent argileux et compacts, séjournent dans les fonds et noient les cultures si l'écoulement n'est parfaitement assuré par des fossés et des canaux. C'est ce qui explique que l'aménagement des eaux ait une si grande importance et joue un rôle si considérable dans l'agriculture toscane[1].

Le resserrement des vallons et le danger des inondations, joints sans doute aux nécessités de la défense aux époques anciennes, n'ont pas permis l'établissement sur le bord des ruisseaux des fermes et des villages qui occupent, au contraire, les sommets des collines. Ceci rend les communications difficiles, d'autant plus que l'absence de longues vallées rend particulièrement coûteuse et incommode la construction des routes et des voies ferrées; partout ce sont de profonds ravins à franchir, des pentes escarpées à gravir ou à contourner. La Toscane n'est donc pas favorisée par les transports, et ceci explique certains côtés routiniers et retardaires de son agriculture. La culture commercialisée ne peut être ici qu'exceptionnelle, tandis que la culture ménagère est souvent une nécessité.

Le climat est tempéré avec des écarts de température allant, par exemple, à Florence, de — 12° à + 39°. Si l'été est chaud, l'hiver a souvent des périodes de froid assez vif, surtout lorsque souffle le vent du nord, la tramontane. Les gelées de printemps et d'automne sont aussi très fréquentes.

Enfin signalons dans le sous-sol des gîtes minéraux variés et nombreux : de la lignite dans le val d'Arno, du fer en Maremme, du soufre près de Volterra, de la terre de Sienne et du mercure près du mont Amiata.

En résumé, terrains d'une fertilité en général très moyenne et difficiles à cultiver à cause de leur escarpement ou de leur

1. A Florence, il tombe annuellement 90 centimètres d'eau, répartis sur 107 journées; à Sienne, 77 centimètres en 83 jours de pluie. Les étés sont secs.

compacité; eaux abondantes et dévastatrices en hiver et insuffisantes en été; température présentant de grands écarts; reliefs accentués, rendant les communications difficiles. Tels sont, dans la région des collines, les caractères principaux du lieu dont nous verrons l'influence sur le travail et les cultures.

Les cultures arborescentes. — Ce qui donne à la campagne toscane sa physionomie propre, ce sont les plantes arbustives (vigne, olivier, mûrier) mélangées aux céréales. Cette association se retrouve ailleurs en Italie, mais en Toscane la *culture mixte* (*coltura promiscua*) est le système normal, et les plantes arborescentes y tiennent une place considérable.

Les champs, rectangulaires toutes les fois que la configuration du sol ne s'y oppose pas absolument, sont subdivisés en bandes plus étroites par des lignes d'arbres (*filari*), distantes de 3 à 10 mètres, suivant les usages du lieu, le climat et l'exposition. Souvent le sol est complètement ombragé par la ramure des oliviers, et cependant les céréales y croissent et y mûrissent. J'ai interrogé un grand nombre de personnes pour savoir quelle était la cause qui avait développé la culture mixte en Italie. Je n'ai pas obtenu de réponse entièrement satisfaisante. La culture mixte remonte à la plus haute antiquité et subsiste encore de nos jours; elle répond donc à certaines conditions du milieu. Il est probable que, grâce à l'ardeur du soleil, les cultures annuelles ne souffrent pas trop de l'ombre des arbres, que les racines de ceux-ci, pénétrant plus profondément dans le sol, ne nuisent pas à celles des céréales, et qu'ainsi le même champ peut porter à la fois deux récoltes au lieu d'une. Il n'est pas inutile de rappeler aussi que, sous le climat méridional et et dans les terrains pierreux des collines de la Toscane, on ne peut songer à obtenir les gros rendements en grains ou en fourrages qu'on obtient dans le nord de la France. En réalité, la culture *du pays*, c'est la culture arbustive; les céréales et les fourrages ne sont qu'un accessoire, mais accessoire nécessaire pour la nourriture de la population; car n'oublions pas que

nous sommes encore ici sous le régime de la culture ménagère[1].

La *vigne* est généralement mariée à l'érable et taillée en hautain. Il y a souvent trois, quatre et cinq ceps attachés au même pied d'arbre, et parfois, sur la ligne, entre les soutiens vivants, se trouvent des vignes basses, conduites sur échalas. Il n'y a pas lieu d'entrer ici dans de plus amples développements sur les multiples formes qu'affecte la vigne suivant les diverses localités, non plus que sur les modes de la taille et sur les variétés des cépages[2]. Disons seulement que celles-ci sont nombreuses et parfois médiocres. Aussi l'effort des viticulteurs progressistes tend-il actuellement à réduire les cépages à un très petit nombre répondant à des conditions bien déterminées.

L'amélioration du vignoble toscan est favorisée par la destruction des vignes par le phylloxéra qui, en Italie comme en France, est une cause de progrès pour la viticulture. Dans les localités les plus atteintes, dans la province de Pise par exemple, nombre de propriétaires ont reconstitué à la manière française, c'est-à-dire en vignes denses occupant le sol à l'exclusion de tout autre culture. Cependant, dans le reste de la Toscane, la culture mixte règne encore sans partage, mais ses inconvénients, qui apparaissent déjà avec les traitements multiples qu'exigent les maladies cryptogamiques et qui nécessitent de fréquents passages dans les champs, alors que les céréales sont en pleine végétation, ne pourront que se faire sentir plus vivement avec les progrès de la culture intensive et la raréfaction de la main-d'œuvre.

La question de la culture mixte est controversée dans les milieux agricoles; partisans et adversaires présentent des arguments qui ne sont pas sans force. Dans les deux camps on trouve des agriculteurs instruits et expérimentés; mais si actuellement, dans bien des cas, la culture mixte est défendable, du moins la culture en vigne spécialisée paraît mieux adaptée aux né-

1. Il faut cependant signaler dans les collines pisanes des olivettes pures exploitées en métayage.

2. Pour plus de détails voir la *Revue de Viticulture*, n° du 1er octobre 1908.

cessités techniques et aux conditions économiques de l'avenir[1].

L'*olivier* a une aire géographique moins étendue que la vigne qui s'élève dans la montagne et descend dans la plaine, car il est plus exigeant qu'elle pour le terrain et redoute davantage le froid. Il appartient presque exclusivement à la zone des collines. On trouve des olivettes pures dans les environs de Lucques et de Pise, mais partout ailleurs les oliviers sont disposés dans les champs en lignes plus ou moins espacées. La taille, assez sommaire, se fait tous les trois ans; elle est souvent exagérée, ce qui affaiblit l'arbre. La récolte des olives a lieu en novembre, décembre et janvier; on ramasse les fruits tombés et on gaule ceux qui restent sur l'arbre. Le gaulage fait tomber beaucoup de bourgeons qui fructifieraient les années suivantes; c'est pourquoi on prétend que l'olivier ne donne qu'une année sur trois. Les variétés qui sont nombreuses, ne sont pas toujours bien sélectionnées et adaptées au sol et au climat.

Le *mûrier* fut introduit en Toscane dans la seconde moitié du XIIIe siècle par des marchands lucquois qui l'apportèrent de Sicile. Après des fortunes diverses, la sériciculture se développe de nouveau en Toscane. On trouve des mûriers à peu près partout dans la plaine et dans la colline; ils sont disposés en ligne dans les champs et souvent mêlés à la vigne. On les retaille tous les trois ans, ce qui fournit des fagots aux cultivateurs, et chaque année, au mois de juin, on les dépouille de leurs feuilles pour nourrir les vers à soie.

Un peu partout, on rencontre disséminés divers *arbres fruitiers :* pommiers, poiriers, pêchers. Cependant cette culture a en général peu d'importance, car les variétés sont médiocres, les arbres en petit nombre et mal tenus. Il y a dans cette branche de grands progrès à réaliser; plusieurs professeurs d'agriculture poussent d'ailleurs énergiquement dans cette voie.

Sur des pentes souvent escarpées, dans un sol souvent pierreux, sous un climat chaud et sec en été, les cultures arbores-

1. Cf. en faveur de la vigne spécialisée : Prof. V. Racah, *Economia della Viticultura moderna nelle colline pisane*, Pise, Mariotti, 1903. — En sens contraire, *Inchiesta agrara*, vol. Toscana, p. 321.

centes sont celles qui conviennent le mieux et qui donnent le produit le plus élevé. On ne cultive les céréales et les fourrages que comme appoint, et pour subvenir aux besoins de la nourriture et utiliser le terrain au maximum. Aussi peut-on affirmer que la *culture toscane dans la région des collines est entièrement sous l'influence des productions arborescentes,* qui lui donnent son caractère propre.

Les effets sociaux des cultures arborescentes sont connus[1]. Rappelons-les brièvement; nous aurons d'ailleurs occasion de les constater à chaque pas au cours de cette étude. Tout d'abord, la culture arbustive impose un *travail qui est plus minutieux et attrayant que pénible.* Certes le bêchage de la vigne exige bien un certain effort, mais la taille, le palissage demandent plus de soin que de force; la récolte des raisins, des olives, de la feuille de mûrier, des châtaignes, est une opération facile et amusante. Il en résulte que le personnel ouvrier peut, en grande partie, se composer de femmes et d'enfants, et ceci favorise la *culture en communauté de famille*, puisque chacun trouve à se rendre utile sur le domaine, sans avoir à se livrer à un labeur excessif ni à faire preuve d'une grande initiative. La valeur des plantes qui occupent le sol ne permet pas en effet de bouleverser la culture; il faut s'en tenir au mode d'exploitation traditionnel, on ne peut faire de progrès que dans les détails. Les capacités supérieures ne peuvent donc s'affirmer que difficilement, ce qui contribue au maintien de la communauté.

Les cultures arborescentes exigent une main-d'œuvre minutieuse et nombreuse; tous les travaux se font à la main. En revanche, les produits sont abondants et riches. Une petite étendue de terrain peut donc occuper et nourrir une famille même nombreuse, ce qui favorise la petite propriété ou plus exactement le *petit domaine.*

De ce que les productions arborescentes exigent relativement peu de travail, ou du moins que le travail de l'homme semble avoir moins d'influence sur le produit que la puissance de la

1. Cf. *Sc. soc.*, t. XXII, p. 133.

nature, de ce que la récolte des fruits se rapproche de la cueillette, il s'en suit que la notion du tien et du mien se trouve un peu obscurcie chez les individus. Il en résulte que les *vols champêtres* sont assez fréquents, surtout dans le voisinage des villes ou des gros bourgs où vit une population assez misérable de journaliers ou d'ouvriers de l'industrie. Il faut reconnaître que, grâce à l'activité économique plus grande, à la hausse des salaires, à une police plus exacte, à plus de bien-être en somme, la situation s'améliore à ce point de vue. Cependant, en bien des endroits, le paysan doit garder sa récolte pendant la nuit lorsqu'elle arrive à maturité; il a hâte de cueillir ses fruits pour s'éviter cette peine et pour les mettre à l'abri des maraudeurs. Cela l'amène parfois à prématurer sa vendange ou sa cueillette. La coutume du grappillage a pour conséquence le ban des vendanges; afin d'éviter que, sous prétexte de ramasser les raisins abandonnés, on ne cueille ceux de la vigne voisine, l'autorité communale fixe la date de la récolte pour chaque terroir. Cet usage est évidemment la marque d'un état encore peu avancé de la viticulture. Il tombera par la force des choses, lorsque les propriétaires cultiveront des cépages qui pourront être différents de ceux des voisins, mûrir plus tôt ou plus tard, et voudront faire de la vinification rationnelle.

La propriété et le métayage. — Nous avons vu que les productions arborescentes favorisent la culture familiale en communauté restreinte sur un petit domaine. La question se pose aussitôt de savoir si la famille ouvrière est propriétaire de ce petit domaine.

La répartition de la propriété foncière est déterminée à la fois par le mode de travail et par l'état social actuel et antérieur de l'ensemble de la population. Il faut donc, pour se rendre compte des faits qui ont pu produire la grande, la moyenne ou la petite propriété, étudier non seulement la population rurale, mais aussi la population urbaine, examiner les influences exercées par les groupements de la vie collective, et enfin interroger l'histoire.

Il est certain que la culture arbustive exigeant des soins minutieux, réclamant une main-d'œuvre abondante, et donnant sur une petite surface des produits élevés, semble très favorable au développement de la petite propriété. Celle-ci est en effet assez répandue en Toscane; cependant, comme nous le verrons, elle est beaucoup plus développée dans la montagne que dans la zone des collines [1]. Dans la région que nous étudions maintenant, le propriétaire-cultivateur est extrêmement rare [2]. Le petit propriétaire est ordinairement un urbain, boutiquier ou artisan, qui possède une ou deux métairies, c'est-à-dire quelques hectares qu'il donne à métayage et dont il consomme les produits en nature (vin, huile, farine, etc...).

La petite propriété ainsi entendue existe depuis le moyen âge. Les conditions politiques locales du XIIe et du XIIIe siècle ont contribué au fractionnement de la propriété féodale. Au plébéien indépendant, prenant part aux affaires publiques, la propriété rurale, plus ou moins étendue suivant sa fortune, semblait un renforcement de son influence et de son importance. Il y trouvait aussi le plaisir de la villégiature et, si ses moyens le lui permettaient, se faisait construire une villa. Aussi, malgré les tendances aristocratiques de l'époque des Médicis, un très

1. Les *Atti dell' Inchiesta agraria* donnent les chiffres suivants :

138.000	très petits	propriétaires avec un revenu	inférieur à	200 francs.
28.500	petits	— —	de 200 à	2.000 —
5.000	moyens	— —	de 2.000 à	20.000 —
270	grands	— —	supérieur à	20.000 —

Les très petits	propriétaires	jouissaient d'un revenu total de	8.970.000	francs.
Les petits	—	— —	17.100.000	—
Les moyens	—	— —	26.350.000	—
Les grands	—	— —	6.750.000	—

Ce sont donc les petits et les moyens propriétaires qui détiennent la plus grande partie du sol. — Ces chiffres se réfèrent à *toute* la Toscane. Depuis vingt-cinq ans, ils ont pu se modifier un peu, mais leur valeur relative n'a pas dû beaucoup changer.

2. Les statistiques répartissent ainsi la population rurale en Toscane :

Métayers	50 %
Propriétaires-cultivateurs et fermiers	25 %
Journaliers	25 %

Il est certain que dans la région des collines, la proportion des métayers est beaucoup plus forte.

petit nombre de familles purent-elles constituer de grands biens et ceux-ci, composés de plusieurs exploitations, se divisent facilement par héritage et ne se reconstituent pas autrement par suite de l'absence de grands industriels et de riches commerçants; de telle sorte que la petite et la moyenne propriété dominent aujourd'hui en Toscane.

Ainsi la prospérité des villes de commerce au moyen âge a fait passer la propriété foncière aux mains des urbains, auxquels ne pouvaient pas faire concurrence les paysans à cause de leur situation misérable. Comment ces urbains vont-ils tirer parti de leurs domaines?

Il nous faut écarter de prime abord le faire-valoir, qui exige la compétence technique et la résidence rurale. Le propriétaire pourrait-il du moins exploiter par régisseur? Difficilement, par suite des conditions mêmes du travail qui réclame une main-d'œuvre considérable qu'on ne peut pas restreindre par l'emploi des machines, à cause de la culture mixte, du relief du sol et des nécessités même de la technique (taille de la vigne et des arbres, cueillette des fruits). D'autre part, certains travaux sont délicats et difficiles à contrôler; il y a donc avantage à intéresser l'ouvrier à leur bonne exécution en lui donnant une part du produit. Rien ne pousse donc les propriétaires urbains à substituer le faire-valoir au mode de tenure en usage en Toscane depuis le moyen âge.

Le fermage n'est pas davantage adapté aux conditions locales. La vigne, les arbres à fruits représentent un capital important engagé par le propriétaire en frais de plantation et en soins culturaux jusqu'à l'âge de production des plantes. Si donc il afferme ses terres, il en exigera un prix élevé, mais le propre des cultures arborescentes, c'est d'être très sensibles aux influences atmosphériques et de donner par conséquent des produits aléatoires. Seul, un fermier riche pourrait courir le risque des mauvaises années en escomptant les bonnes. Or, pendant les luttes du moyen âge entre les villes et les barons féodaux, les campagnes furent pillées et dévastées périodiquement; aussi tous ceux qui avaient quelque chose à perdre se réfugiè-

rent-ils dans les cités où les seigneurs vaincus durent à leur tour fixer leur résidence. La population rurale fut donc décapitée et il ne resta dans les campagnes que des paysans misérables et ignorants. La condition de ces derniers s'est, depuis lors, un peu améliorée, mais pas assez pour qu'ils puissent recruter une classe de fermiers riches, et ce n'est certainement pas de la bourgeoisie urbaine que ceux-ci peuvent sortir.

Le métayage, qui est le mode traditionnel d'exploitation du sol en Toscane, est donc resté le contrat agraire presque exclusivement usité. Il répond parfaitement bien aux nécessités culturales, aux conditions du lieu et à l'état social.

Le propriétaire absentéiste voit ses soins d'administration réduits au minimum, puisque le métayer se charge de tous les détails de la culture. Le partage des produits en nature est avantageux à la fois au colon et au propriétaire; le premier trouve sur le domaine la subsistance de toute sa famille et n'a pas besoin de recourir au commerce; le second, qui habite la ville voisine, peut également consommer en nature les produits de ses terres, et s'il lui reste un excédent, il en trouve le placement dans la population urbaine au milieu de laquelle il vit [1]. Même encore aujourd'hui la difficulté des communications et le prix élevé des transports favorisent le maintien de cette économie rurale ménagère. Enfin, le métayage règle automatiquement la question des salaires et laisse à l'ouvrier une indépendance relative et une certaine initiative, il le fait participer aux risques de la culture sans cependant lui en laisser tout l'aléa. Le propriétaire, de son côté, s'il subit les déficits des mauvaises années, profite au moins des bonnes récoltes et peut veiller au bon entretien du capital engagé dans sa terre. En fait, le métayage donne en Toscane toute satisfaction aux uns et aux autres; la meilleure preuve en est qu'il s'étend tous les jours. En Maremme, il se substitue au faire-valoir à mesure que la culture arborescente gagne sur la culture extensive, et aux environs de Lucques il tend à remplacer le contrat mixte, comme plus

1. Beaucoup de vieux palais florentins sont munis d'un guichet où les voisins viennent acheter au détail de l'huile ou du vin.

favorable au progrès agricole, puisqu'il autorise une intervention plus active du propriétaire [1].

Le patronage du possesseur du sol est en effet, non seulement justifié par le contrat de métayage, mais favorisé par le caractère aléatoire des productions arborescentes et par la formation communautaire de la population qui manque d'initiative, mais subit assez docilement la direction patronale. Il nous faut examiner de quelle façon s'exerce cette direction et mettre en relief les caractères du patronage rural en Toscane.

L'absentéisme. — Nous avons vu quelles causes ont fait passer la propriété foncière aux mains des urbains. Depuis le moyen âge, ceux-ci, retenus à la ville par leurs affaires, les fonctions publiques, les carrières libérales ou les agréments de la vie mondaine, n'ont pas fait retour aux champs : ils sont restés absentéistes.

Les uns, très riches, possèdent des terres étendues dans différentes régions de la Toscane ; ils ne peuvent évidemment pas pratiquer la résidence sur tous leurs domaines, mais en fait ils n'y viennent guère qu'en villégiature. Leur installation principale est à la ville.

D'autres, moins opulents, habitent aussi la ville, et d'une façon plus continue encore, à cause de la profession qu'ils exercent. Quelques-uns, n'ayant pas cette excuse, vivent dans l'oisiveté, mais croiraient déroger en résidant à la campagne.

Reste une troisième catégorie de propriétaires, formée de petits bourgeois, de commerçants et d'artisans, qui possédaient quelques métairies dont les revenus, augmentés d'un maigre traitement ou des bénéfices d'un commerce somnolent, les aident à vivre. Ils tirent de leurs propriétés la plus grande partie de la subsistance nécessaire à leur ménage ; ils vont souvent dans leurs domaines voisins de la ville où ils résident, et ont avec leurs mé-

1. Le contrat mixte, qui se rencontre aussi près de Pistoie et dans les collines lombardes, est ainsi nommé parce qu'il participe à la fois du fermage et du métayage : le colon donne une redevance fixe en blé, et partage avec le propriétaire les produits de la vigne, de l'olivier, du mûrier. Le propriétaire n'a donc pas à se préoccuper des cultures herbacées qui sont livrées à la routine du colon.

tayers des rapports fréquents. Mais leur patronage ne peut être que rudimentaire, car ils n'ont ni la science agricole nécessaire pour diriger leurs colons, ni les capitaux indispensables pour réaliser des améliorations et inaugurer une culture rationnelle et progressiste.

Pour être équitable il convient de faire remarquer que l'absentéisme d'un propriétaire toscan qui habite une des villes de la province et peut, en quelques heures de voiture, se rendre sur ses domaines, n'est en rien comparable à l'absentéisme d'un propriétaire français qui réside à Paris et ne paraît jamais sur ses terres.

Le « fattore ». — Le propriétaire absentéiste est représenté sur ses terres par un régisseur — un *fattore* — qui est chargé de l'administration du domaine et de la direction technique des métayers. Certains de ces agents, au service de riches propriétaires, ont jusqu'à 30 ou 35 métairies sous leur autorité. Ils sont aidés, pour l'exécution des détails et la surveillance des travaux, par des *sotto-fattori*, jeunes gens qui font leur apprentissage, ou vieux employés de confiance montés d'un degré dans la hiérarchie.

Il y a plusieurs types de régisseurs; j'en vois trois très nettement. C'est d'abord le *vieux et fidèle fattore,* peu instruit, mais intelligent et dévoué qui est arrivé à l'ancienneté. On le rencontre fréquemment dans la province de Sienne. Il a souvent débuté comme domestique auprès du maître qui, appréciant ses qualités, lui a d'abord donné quelque emploi de confiance, tel que celui de magasinier ou de contremaître. Plus tard, il couronne sa carrière par la charge de régisseur. Ayant franchi successivement tous les degrés de la hiérarchie, ayant passé par tous les emplois, vieilli sur le domaine, il ne le cède à personne dans la connaissance des hommes et des choses qui l'entourent. S'il ne faut attendre de lui ni comptabilité savante, ni initiative hardie, du moins peut-on être sûr qu'il ne négligera aucun détail, qu'il connaît par le menu toutes les pratiques culturales du pays et qu'il n'ignore aucune des finasseries des métayers,

aucune des ruses des marchands. Il est tout dévoué à la famille du maître avec laquelle il s'identifie et par laquelle il est traité avec bienveillance et affection ; il rend aux paysans sur lesquels il a autorité les bons procédés dont il est lui-même l'objet de la part de son maître. Les colons l'estiment, le respectent et ont confiance en lui : c'est le fattore patriarcal.

A côté de ce type, on en rencontre un autre qui contribue à faire à la classe des régisseurs une mauvaise réputation. Pas plus instruit que le précédent, souvent moins intelligent, il n'en a jamais le dévouement. Incapable ou paresseux, il néglige les travaux essentiels et laisse le domaine aller à la ruine. Présomptueux en raison de son ignorance, il entreprend des opérations mal conçues, plus mal exécutées encore et dont le résultat est aussi désastreux pour les colons que pour le propriétaire. Pour masquer son incapacité ou sa mauvaise foi, il affecte un grand zèle de surveillance à l'égard des métayers qu'il pressure, dont il s'attire l'inimitié et qu'il détache ainsi de leur patron. Il semble ignorer les préceptes les plus élémentaires de la morale et ne craint pas d'ajouter à ses appointements des gains illicites ; il mène joyeuse vie et fait fortune. C'est un agent actif de désorganisation sociale et de discorde entre propriétaires et paysans.

S'il existe des régisseurs de cette sorte, — et les scandales qui éclatent de temps à autre démontrent que pour être rare l'espèce n'en est cependant pas éteinte, — il ne faut pas hésiter à en rendre responsables certains propriétaires trop insouciants de leurs affaires qui négligent de choisir avec soin leurs agents, de les diriger et de les contrôler. Ils ne leur demandent qu'une chose : faire rentrer le plus d'argent possible dans leur caisse toujours vide. Parfois même ils les transforment en banquiers et leur demandent de leur avancer des fonds. Pour prix de ces complaisances ils doivent tolérer bien des abus.

Enfin, depuis quelques années, apparaît un nouveau type de régisseur. Certains propriétaires ont compris que l'agriculture était aujourd'hui une science et que la direction d'un grand domaine exigeait des connaissances agronomiques que ne saurait remplacer la pratique des vieux usages. Il existe aujourd'hui

un certain nombre de régisseurs qui ont fréquenté les écoles pratiques d'agriculture[1], qui sont au courant des méthodes rationnelles et des découvertes récentes, sont en rapports constants avec les professeurs d'agriculture à qui ils demandent des conseils et avec qui ils collaborent par des essais et des expériences. Actifs et zélés, ils prennent à cœur leur métier, ont l'amour-propre du succès et, pour peu qu'ils soient compris et soutenus par leurs propriétaires, améliorent les cultures, augmentent les rendements pour le plus grand profit du patron et des métayers. Servant l'un, ils servent aussi les autres, et démontrant ainsi la solidarité de leurs intérêts réciproques, ils contribuent au bien-être général et à l'harmonie sociale. On ne peut que souhaiter de voir leur nombre s'accroître, les propriétaires les apprécier davantage et améliorer leur situation matérielle.

Il y a des régisseurs qui administrent les biens de plusieurs petits propriétaires qui se partagent ainsi la dépense; d'autres exercent une profession accessoire; d'autres, chargés de propriétés peu étendues, sont des sortes de domestiques d'un rang un peu plus élevé; ils en touchent à peu près les gages. Les régisseurs les plus importants qui administrent une grande *fattoria* de 400 à 500 hectares sont d'ailleurs assez mal rétribués : on m'a indiqué des traitements de 700 à 800 francs comme très fréquents; ceux qui atteignent 1.000 francs sont exceptionnels. Cela tient à l'ancien mode de recrutement des *fattori* encore en usage aujourd'hui dans bien des familles; ces agents sont des ouvriers montés en grade qui sont satisfaits de leur situation, car ils la comparent à celle qu'ils avaient autrefois; ils jouissent en outre d'une certaine considération et d'une indépendance assez grande.

Sur les grandes propriétés le régisseur doit le plus souvent rester célibataire. Il est logé et nourri par le propriétaire dans les bâtiments de la fattoria où le maître est ainsi toujours sûr de trouver maison ouverte et table mise lorsqu'il veut venir visiter ses terres. Le ménage est tenu par une femme appelée *fattoressa*,

1. Plusieurs de ces écoles sont dues à l'initiative et à la générosité de grands propriétaires.

mais qui n'est presque jamais la femme du fattore et qui reçoit à peu près les gages d'une cuisinière. A la table du régisseur et de la gouvernante vivent les *sotto-fattori* et tous les employés célibataires de l'exploitation. Les visiteurs y reçoivent une hospitalité simple, mais cordiale et empressée.

Cette organisation n'offre pas aux régisseurs instruits et capables la situation à laquelle ils ont droit. Aussi peut-on noter une évolution qui tend actuellement à relever leurs émoluments et à leur donner la possibilité de fonder un foyer indépendant. Nous verrons que c'est en Maremme que ce progrès s'est déjà manifesté avec le plus d'intensité. Un peu partout on substitue volontiers au mot *fattore* celui d'*agente* (agent), qui passe pour plus relevé.

Le rôle et l'importance des régisseurs varient beaucoup suivant les domaines dans lesquels ils se trouvent et les propriétaires à qui ils ont affaire. Dans la Maremme, contrée éloignée et insalubre où les maîtres ne vont presque jamais, et qui est actuellement en voie de transformation, leur indépendance est presque absolue et le champ ouvert à leur activité, presque illimité. Pays neuf sur lequel ne pèse pas le poids des traditions surannées, les régisseurs y sont en général plus instruits et plus progressistes; leur situation morale et matérielle est meilleure que dans la région des collines. Ici, lorsque le propriétaire est lui-même agriculteur et dirige effectivement ses métayers, le fattore a un rôle très diminué, il n'est plus qu'un sous-ordre chargé de la surveillance des détails. Ce cas se présente rarement; le plus souvent, le régisseur dirige à peu près souverainement la fattoria qui lui est confiée. Si les résultats financiers de sa gestion sont bons, il jouit pratiquement de la plus grande initiative; aussi la prospérité de l'agriculture toscane repose-t-elle en grande partie sur l'intelligence et le zèle des régisseurs.

Le patronage du propriétaire. — *C'est donc par l'intermédiaire du fattore que le propriétaire absentéiste exerce son patronage.* Ce patronage est imposé par le métayage et renforcé par les cultures arborescentes, mais il doit à la formation com-

munautaire de la race d'être très interventionniste et de revêtir les formes du paternalisme. C'est bien d'ailleurs ainsi que les issus de patriarcaux comprennent le patronage; il s'agit pour eux d'assister le patronné bien plus que de l'élever.

Le patronage du propriétaire toscan se manifeste d'abord dans le *travail*. Le patron règle souverainement les assolements et les méthodes culturales; il décide les achats et les ventes de bétail; il fait faire les plantations de vigne et d'arbres et en choisit les espèces; souvent même il se charge de la vinification et de la fabrication de l'huile. Son intervention est incessante et autoritaire. Elle est d'ailleurs beaucoup plus active et efficace sur les grandes propriétés administrées rationnellement que sur les domaines moyens ou petits. Le patronage est naturellement d'autant plus intense qu'il y a une différence de capacité plus grande entre le patron et le patronné. Or, ce dernier doit à son origine communautaire d'être souvent routinier et ignorant, mais aussi d'être habitué à subir un contrôle et à accepter une direction. Le patron novateur se heurte plutôt à la force d'inertie qu'à la mauvaise volonté du colon. Celui-ci est assez intelligent pour reconnaître la supériorité technique du propriétaire ou de son représentant lorsqu'elle s'affirme par des résultats tangibles; il se laisse alors guider assez docilement. En règle générale, le métayer vaut ce que vaut le propriétaire. Les cultures arborescentes poussent celui-ci à patronner le travail à cause du capital important qu'elles représentent, qu'il ne faut pas laisser dépérir et dont il faut tirer le revenu le plus élevé possible et aussi à cause de l'influence considérable que peuvent avoir les façons culturales sur les rendements : choix des espèces, taille, traitement des maladies, confection du vin ou de l'huile, élevage des vers à soie, etc...

C'est d'ailleurs un patronage très intense de la *propriété* qui donne au propriétaire une autorité presque absolue sur ses colons. A une famille qui ne possède rien il assure l'existence par la jouissance d'une métairie en plein rapport et garnie des instruments de travail indispensables. Parfois il lui facilite la jouissance des produits du sol en vendant pour son compte

le vin, l'huile et les cocons à des conditions plus avantageuses que celles que pourrait obtenir le paysan.

Il veille aussi à ce que chaque métairie soit proportionnée aux besoins et aux forces de la famille qui l'occupe; et ceci l'amène à exercer sur la *famille* un patronage tout patriarcal. Si celle-ci s'accroît ou diminue au delà de certaines limites, il lui affecte un domaine plus grand ou plus petit, de façon qu'elle puisse le travailler soigneusement et y trouver des moyens de subsistance suffisants. Mais, comme un changement de métairie est toujours une opération compliquée et n'est pas toujours possible, le patron intervient pour limiter l'accroissement des familles de ses métayers et empêcher ainsi leur appauvrissement et leur misère, car, d'après les idées communautaires du milieu, il a charge d'assurer leur existence. Aussi lisons-nous dans les baux qu'aucun mariage ne doit se conclure sans l'approbation du propriétaire, et cela aussi bien pour empêcher que la main-d'œuvre féminine ne diminue par l'établissement au dehors des jeunes filles que pour éviter que le mariage des garçons n'amène sur la métairie des bouches supplémentaires qu'elle ne pourrait nourrir. Pour la même raison, il est interdit au colon de prendre des domestiques. Dans la pratique, ces prescriptions subissent des tempéraments dus aux circonstances locales et à l'évolution des mœurs qui tend à ébranler la communauté; mais elles n'en sont pas moins caractéristiques du patronage toscan.

La communauté de famille. — Nous avons montré que les productions arborescentes favorisent la culture en communauté restreinte et développent le patronage. Le moment est venu d'étudier l'organisation de ces familles en communauté sur lesquelles s'exerce l'autorité du propriétaire. Chacune d'elles a un chef, le *capoccia*, qui est le père, et après lui un de ses fils choisi par ses frères, généralement l'aîné, quelquefois le célibataire. Dans cette dernière coutume apparaît la défiance des communautaires qui ne veulent pas que le chef de la famille ait comme chef de ménage des intérêts en opposition avec ceux

de la communauté. A la mort de la mère c'est la belle-fille la plus ancienne dans la maison qui assume la charge de ménagère (*massaia*); enfin un homme est spécialement chargé des animaux, c'est le *bifolco*. Capoccia, massaia, bifolco doivent être agréés par le propriétaire.

Les familles de métayers comptent ordinairement de dix à quinze personnes, quelquefois plus. Elles sont constituées par plusieurs ménages vivant sous le même toit; à la mort des parents, les frères continuent la communauté sous l'autorité de l'un d'entre eux. Comme le domaine a une production limitée et ne peut nourrir au delà d'un certain nombre de bouches, il arrivait souvent autrefois qu'un seul des garçons se mariait (il était parfois désigné par le sort); les autres restaient dans la maison en qualité d'oncles. Il arrive aussi que les fiançailles se prolongent de longues années, les jeunes gens attendant qu'il y ait place pour eux dans l'une ou l'autre famille. Bref, il semble bien, et ceci ne saurait nous étonner chez des communautaires, que le mariage est une affaire de famille bien plus qu'une affaire personnelle et qu'il est sous la dépendance étroite des conditions du travail sur un domaine déterminé. On voit par là que les habitudes patriarcales ont quelquefois pour conséquences d'abaisser la moralité (car les célibataires malgré eux, ne sont pas toujours d'une conduite exemplaire), d'entraver la natalité et, par là, de faire obstacle à l'accroissement de la population et à l'expansion de la race.

Il faut remarquer qu'aujourd'hui, sous l'influence des idées extérieures et par suite du développement économique général qui multiplie les moyens d'existence, l'indépendance individuelle augmente. Les jeunes gens se marient presque tous et de bonne heure, dès leur retour du service militaire. Il en résulte que la famille s'accroît. Elle peut quelquefois continuer à vivre sur le même domaine par une culture plus intensive, grâce à la direction et à l'appui du propriétaire, mais souvent elle doit se diviser. Il se produit alors un essaimage : un ou deux ménages prennent leur part des biens de la masse commune et vont s'établir au dehors. Actuellement, ils trouvent assez

facilement à s'installer comme métayers à cause des défrichements qui, dans certaines régions, permettent d'augmenter le nombre des métairies, et grâce aux progrès de la culture qui rend possible le dédoublement de certains domaines; et ici il nous faut constater l'influence bienfaisante du patronage qui, en perfectionnant les méthodes, facilite les conditions de vie de la population rurale. Les ménages qui ne trouvent pas de métairies viennent renforcer la classe des journaliers dans les villages et dans les bourgs. Ces ouvriers trouvent à vivre grâce aux travaux d'amélioration qu'exécutent les propriétaires. Produits d'une sélection à rebours, ils constituent évidemment l'élément inférieur de la population rurale. Certains ne trouvant pas sur place une occupation suffisante émigrent. A San-Gemignano, par exemple, quatre à cinq cents ouvriers vont chaque année travailler en France pendant plusieurs mois. Il paraît que néanmoins ils ne font pas d'économies et ne s'élèvent pas.

Quoique la concorde règne généralement dans ces familles patriarcales, il arrive cependant que le désaccord éclate entre les frères et amène la séparation des ménages. Cela a lieu notamment lorsque le frère aîné n'est pas choisi comme *capoccia* par ses frères ou n'est pas agréé par le propriétaire. Sous le coup de l'humiliation, il va s'établir au dehors. Il arrive aussi, et le cas est de plus en plus fréquent, que ce sont les femmes qui introduisent la discorde dans la maison. La *massaia* qui est la plus ancienne, s'occupe du ménage, de la basse-cour, de la garde des enfants, des travaux d'intérieur en un mot, tandis que ses belles-sœurs doivent prendre part à tous les travaux des champs. Il est de ces dernières qui sont mécontentes de leur sort et qui, pour être maîtresses de maison, soulèvent des querelles et incitent leurs maris à quitter la communauté. En fait, les communautés sont aujourd'hui moins nombreuses qu'autrefois et il y a un peu partout en Toscane, quoique à des degrés divers, *tendance à la désagrégation de la famille patriarcale;* il est exceptionnel de voir des cousins rester ensemble. Cependant c'est encore dans la région des collines que les com-

munautés sont les plus stables à cause des nécessités du travail (cultures arborescentes) et de la constitution de la propriété qui s'oppose au morcellement des domaines, comme cela arrive dans la montagne où dominent les petits propriétaires.

La dissolution de la communauté pose la question de la propriété individuelle et de l'héritage. Voyons donc comment se répartissent les biens entre les membres de la famille et comment se règlent les successions.

Les produits de la métairie servent d'abord à la subsistance et à l'entretien des personnes de tout âge composant la famille. Les économies sont la propriété exclusive du père qui, à part l'argent de poche, ne donne à ses enfants aucune rétribution pour leur travail. Les filles reçoivent en dot, à l'occasion de leur mariage, des vêtements, du mobilier, des bijoux et parfois de l'argent; la dot et ses revenus restent la propriété particulière du jeune ménage. Les garçons ne reçoivent aucun avancement d'hoirie. A la mort du père, sa succession se règle entre ses enfants. Le code civil italien a établi pour les successions *ab intestat* le régime du partage égal, mais il a fixé la quotité disponible *dans tous les cas* à la moitié des biens. L'ancienne législation toscane n'accordait aux filles qu'une part très minime (un douzième, si je ne me trompe) dans la succession paternelle, nous allons retrouver la trace de cette coutume dans la pratique actuelle. Le plus ordinairement, le mourant laisse un testament par lequel il avantage ses fils de toute la quotité disponible. En fait, la plupart du temps, les filles ne touchent que leur dot, qui d'ailleurs n'est pas sujette au rapport si elle dépasse la part successorale : on considère, dans ce cas, que le père a entendu user de son droit de disposer de la quotité disponible. Si le père laisse un domaine, la part des filles est encore souvent réduite par une évaluation inférieure à la réalité, qui a pour but d'éviter le morcellement du domaine que les fils continuent alors à exploiter en commun. Ceux-ci, en effet, ne procèdent pas ordinairement au partage de la partie des biens qui leur revient, et qui souvent est représentée exactement par l'avoir du père au moment de son décès, si les filles ont déjà touché

leurs dots. Ils restent dans l'indivision, de sorte qu'en fait rien n'est changé dans la maison. Habituellement le frère aîné est chef de famille et administre la communauté comme le faisait son père, mais évidemment avec un peu moins d'autorité; il rend compte à ses frères de la marche des affaires, mais conserve seul la gestion des économies et de la masse commune. En cas de dissolution de la communauté, on procède au partage qui se fait par souche pour les biens entrés dans la masse, mais qui se fait par tête pour les produits de l'année, chaque homme ayant droit à une part, chaque femme et chaque enfant de huit à dix-huit ans ayant droit à une demi-part; les enfants en bas âge n'interviennent pas au partage. On voit par là qu'un ménage qui a de nombreux enfants en état de travailler a tout avantage à essaimer, puisqu'il n'a pas sur les économies réalisées plus de droit qu'un ménage sans enfant qui contribue cependant moins que lui aux bénéfices de la communauté; qu'au contraire, en cas de départ, il touche une portion plus considérable des produits obtenus pendant l'année sur le domaine, et qu'enfin, de toute façon, il est plus capable d'assumer l'exploitation d'une métairie et par là de trouver un établissement indépendant.

Dans les classes riches, on trouve à peu près le même régime des biens où s'accuse nettement la formation communautaire de la race. Le régime matrimonial légal et usuel est le régime dotal, tel que nous le connaissons en France, mais avec cette particularité que la dot, constituée en vue du ménage et des enfants, est inaliénable, non seulement pendant le mariage, mais même après la mort du mari s'il y a des enfants. Prenons un exemple concret qui nous fera voir l'organisation matérielle d'une famille bourgeoise. La femme de X... a reçu une dot mobilière pour laquelle le père de X... a donné une hypothèque sur ses biens, car l'hypothèque légale de la femme mariée n'existe pas. Le père X... a assuré à son fils des biens d'une valeur double de celle de la dot apportée par la femme de celui-ci, mais il s'en est réservé l'usufruit pour ne pas paraître se dépouiller de son vivant et abdiquer partiellement son autorité. Ceci est caractéristique de la famille patriarcale; c'est

d'ailleurs une pure question de forme, car son fils s'occupe très activement de l'administration des domaines. Il s'est engagé, par contre, à donner à son fils un revenu mensuel et à l'entretenir dans sa maison ainsi que sa femme, ses enfants, ses domestiques, son cheval, etc... On voit bien ici la tendance à maintenir la communauté. X... en est le prisonnier; s'il voulait s'établir en simple ménage, sa situation matérielle se trouverait fortement amoindrie. Il est vrai qu'il pourrait la relever par l'exercice d'une profession ou d'une industrie. C'est seulement dans les familles dont la fortune est surtout mobilière, et encore est-ce une tendance récente et assez rare, que les fils reçoivent en dot un capital en toute propriété. Quant aux coutumes successorales, elles sont les mêmes dans la bourgeoisie et dans l'aristocratie que dans la classe paysanne; les fils sont avantagés de la quotité disponible, de sorte que les filles ne touchent guère que leur dot. Il arrive souvent aussi que les frères restent dans l'indivision au moins pour leurs biens fonciers; ils y ont parfois avantage, car ils diminuent de la sorte les frais d'administration.

Cette raison d'économie vient aussi certainement s'ajouter aux nécessités du travail pour maintenir la communauté chez les paysans : il est relativement moins coûteux de vivre en famille nombreuse qu'en ménages séparés. C'est en effet dans les régions où la richesse, ou du moins l'aisance est le plus répandue chez les métayers, que la communauté tend le plus à se dissoudre. Mais, en général, le *mode d'existence* des paysans toscans est resté des plus simples, quoi qu'il se soit sensiblement amélioré dans ces dernières années. Jadis les maisons étaient assez misérables, mais un grand progrès a été réalisé sous ce rapport dans la seconde moitié du XIXe siècle. Beaucoup de propriétaires ont reconstruit des habitations qui sont spacieuses, saines et aérées; aujourd'hui, surtout sur les grands domaines, le logement du colon est convenable et propre. C'est au mobilier surtout que l'on reconnaît le degré d'aisance d'une famille. Ici on trouve une simple paillasse étendue sur des planches, les couvertures sont sales et usées; là, au contraire, on voit un

lit de fer, une table de nuit, une commode, le tout neuf ou en bon état. En général, le mobilier est aujourd'hui très supérieur à ce qu'il était autrefois, signe évident d'un bien-être plus grand.

La nourriture est frugale : le pain de froment, l'huile et les légumes en forment le fond. Les pommes de terre, presque inconnues, sont remplacées avantageusement, au point de vue nutritif, par les fèves. Presque chaque famille tue un porc pour son usage, mais la viande de boucherie paraît rarement sur la table du paysan. L'eau et la piquette sont les boissons usuelles.

En certaines régions de la Toscane, on porte des vêtements tissés à la maison; mais la fabrication domestique ne s'est maintenue que là où il y a surabondance de main-d'œuvre féminine, et cela varie d'une famille à l'autre. Le costume des hommes ne diffère guère de celui qu'on rencontre maintenant partout; les pièces y sont souvent nombreuses, ce qui est une preuve d'économie et de soin, mais quelquefois aussi les vêtements sont sales et déchirés, ce qui laisse une impression fâcheuse. Quant aux femmes, elles portent des robes fort simples et se couvrent la tête d'un foulard; les toilettes à la mode et les chapeaux n'ont pas encore envahi la campagne.

Les pratiques religieuses sont assez fidèlement suivies et les fêtes, qui sont nombreuses, scrupuleusement observées. Mais la religion du paysan est trop souvent encombrée de croyances superstitieuses et sa foi ne résiste pas toujours à un changement de milieu et à la perte de ses habituels soutiens. En tous cas, et sauf exception, l'influence du clergé semble à peu près nulle en dehors de l'église, et le cléricalisme paraît être un sentiment aussi inconnu au paysan toscan que l'anticléricalisme. Le fidèle ne rend pas non plus la religion responsable des faiblesses éventuelles du prêtre.

Le *contadino* toscan est en général intelligent mais peu instruit; il n'est pas, comme l'Allemand ou le Hollandais, avide de savoir et passionné pour l'école. Cela tient au milieu très traditionnel dans lequel il vit; il ne se sent pas encore touché par la concurrence mondiale. Un peu d'apathie et de routine serait son

défaut dominant; c'est là un des effets de la communauté : chacun se repose sur elle, et son chef lui-même compte sur le patron pour le guider et aplanir les difficultés. En fait, le métayer est d'autant plus soigneux, actif et énergique que le propriétaire est plus progressiste et patronne plus efficacement.

Les conséquences du métayage. — Étant donné la formation communautaire de la race, la pratique du métayage a, en effet, pour conséquence de donner une *importance énorme à l'action de la classe patronale,* de remettre entre ses mains le progrès de l'agriculture et le sort de la population rurale.

Mais nous savons que cette classe patronale est absentéiste et urbaine. Il s'ensuit que deux courants contraires peuvent s'établir et que des résultats très opposés peuvent être atteints.

Si le propriétaire est indifférent et se désintéresse de ses terres, le sort de celles-ci et de ceux qui y vivent repose entre les mains du régisseur. Il se peut que les qualités de ce dernier atténuent les défauts du patron, mais le plus souvent le fattore est le reflet fidèle de son maître ; si celui-ci ne songe qu'à tirer de ses domaines le plus d'argent possible, sans consentir jamais à y faire la moindre dépense, le régisseur le mieux intentionné sera forcément impuissant et sera amené, pour subvenir aux besoins d'argent du propriétaire, à traiter les colons assez rigoureusement. Ceux-ci, privés de la direction qui leur est nécessaire, manquant des capitaux indispensables, s'enliseront dans leur routine et leur apathie, ne réaliseront aucun progrès agricole et, bien loin de voir leur sort s'améliorer, le verront au contraire empirer par suite des besoins croissants de l'existence. Ce sera la gêne et souvent la misère. Vienne alors un agitateur socialiste, il aura beau jeu à représenter le propriétaire comme un exploiteur inutile et malfaisant et à exciter contre lui la haine du métayer.

C'est ce qui a été tenté il y a quelques années, mais cette entreprise a eu peu de succès, car la pratique du métayage, les traditions communautaires, la force des usages et de l'opinion publique ne permettent pas à l'absentéisme et à l'indifférence des

propriétaires de développer tous leurs mauvais effets. Les mauvais patrons sont une rare exception; les patrons simplement insouciants sont plus nombreux, mais ils sont en général pleins de bienveillance pour leurs métayers et animés d'excellentes intentions à leur égard; cela ne suffit pas pour les amener à remplir tous leurs devoirs de patrons, mais cela suffit pour maintenir, dans l'ensemble, des rapports assez cordiaux entre propriétaires et métayers. L'agitation à laquelle je fais allusion n'a pas troublé ces bons rapports; elle a abouti à quelques réformes de détail et à une précision plus grande des contrats de métayage, mais surtout elle a secoué la torpeur de beaucoup de propriétaires en leur laissant entrevoir un danger possible et en les poussant à s'occuper de leurs affaires d'un peu plus près. A cet égard, les socialistes auront rendu un service signalé à la classe patronale et à toute la population.

En effet, si le propriétaire remplit effectivement ses devoirs de patron, le métayage est à la fois un instrument de progrès et un élément de paix sociale. Instrument de progrès, puisqu'il remet la direction du travail entre les mains de celui qui possède l'instruction et qui dispose de capitaux. Non seulement les pratiques culturales sont perfectionnées, mais des améliorations foncières sont réalisées : plantations, drainage, irrigation. Le rendement des terres augmente, les revenus du propriétaire s'accroissent ainsi que le bien-être des métayers. Souvent ces transformations sont l'œuvre d'un régisseur intelligent, actif et entreprenant, mais le patron a au moins le mérite de l'avoir choisi, de lui accorder sa confiance et son appui, et de ne pas lui refuser l'argent nécessaire. Nous pourrions citer tel fattore qui, par une culture rationnelle, a, en quatre ans, doublé le rendement des céréales sur les domaines qui lui sont confiés; on voit d'ici combien le bien-être des paysans doit en être accru.

Aussi sont-ils très sensibles à l'avantage de se trouver dans une propriété bien administrée, et la crainte d'être renvoyés les rend très souples et très déférents. Ils comprennent qu'un patron dont les affaires vont bien peut les secourir largement en cas de malheur ou de mauvaise récolte, et que la direction éclairée

à laquelle ils se soumettent leur assure la prospérité et l'aisance. Aussi les domaines de certains grands propriétaires sont-ils très recherchés; pour un métayer qui part, il s'en présente dix ou douze. Cela permet une sélection qui tourne à l'avantage du patron, assure le progrès agricole et contribue à maintenir l'harmonie sociale par la permanence des engagements et la stabilité des familles. En fait, beaucoup de colons se succèdent de père en fils indéfiniment sur la même métairie, quoique les baux n'aient qu'une durée d'un an.

Les associations agricoles. — Les propriétaires qui veulent faire progresser la culture sur leurs terres trouvent une aide et un appui dans les associations agricoles, dont quelques-unes sont encouragées et subventionnées par les pouvoirs publics.

Tout d'abord, signalons quelques associations de propriétaires qui se sont constituées ces années dernières pour résister aux revendications des métayers ou, plus exactement, pour fixer d'un commun accord les concessions à accorder et les modifications à apporter au contrat de métayage. A vrai dire, il n'y a guère eu de troubles parmi les colons toscans, tout au plus quelques vélléités d'agitation, mais les propriétaires, instruits par l'exemple des provinces voisines, n'ont pas voulu être pris au dépourvu et sont allés au-devant des réclamations et des grèves, en renonçant à ceux de leurs droits qui n'étaient plus en rapport avec l'état actuel des choses. Actuellement ces associations sont à l'état de vie ralentie; leur principal résultat a été la rédaction de contrats-types de métayage. Jusqu'alors ces contrats étaient verbaux et basés sur les usages locaux, souvent assez vagues ou flottants sur bien des points. J'ai entre les mains des livrets qui sont remis à chaque colon; quoique publiés par deux associations différentes, celle de Florence et celle de Sinalunga, ils sont presque identiques dans la forme et dans les clauses adoptées : en tête se trouve le texte des conventions générales, puis quelques pages blanches pour les stipulations particulières et enfin un certain nombre de pages pour l'inscription des comptes, de sorte que le métayer sait à chaque

instant quelle est sa situation vis-à-vis du propriétaire. Fort heureusement, grâce aux bons rapports qui existent entre colons et patrons, ces associations, qui sont en principe des instruments de lutte, sont demeurées à peu près inutiles [1]. On peut cependant regretter qu'il n'y ait pas en Toscane de syndicats mixtes groupant propriétaires, métayers et journaliers; ils pourraient, comme ailleurs, donner d'excellents résultats.

Il existe bien des syndicats entre propriétaires pour l'achat d'engrais et de machines; ils se sont même beaucoup développés pendant ces dernières années, malgré l'opposition des commerçants et bien que leurs adhérents leur fassent souvent des infidélités. Le Consorzio de Sienne comptait 269 membres au 1er décembre 1900, 340 en janvier 1907, et 420 en janvier 1908. Son chiffre d'affaires a passé de 178.693 francs en 1904, à 674.475 francs en 1907. Il livre chaque année des quantités croissantes de superphosphate et de sulfate de cuivre, ce qui dénote un progrès dans la culture et dans l'entretien des vignes. Le Consorzio de Lucques, fondé en 1905 avec 31 membres, en comptait près de 900 en avril 1908.

La création des syndicats économiques est souvent due aux comices agricoles, institutions d'utilité publique dont le but est désintéressé et qui travaillent à la diffusion de la science agricole par des publications, des journaux, des concours, des conférences et surtout par la fondation de chaires ambulantes d'agriculture [2].

La première chaire ambulante (*cattedra ambulante*) a été fondée vers 1900; il en existe aujourd'hui plus de 120 en Italie.

1. L'*Agraria* des propriétaires de la province de Parme est le type le plus accentué de cette sorte d'associations. En 1908, elle a soutenu victorieusement une lutte terrible contre les ouvriers ruraux embrigadés par les syndicalistes révolutionnaires de la Chambre du Travail de Parme.

2. Budget du comice agricole de Sienne en 1905 :

Recettes.		*Principales dépenses.*	
Cotisations	1.865 fr.	Journal	516 fr.
Subventions de la province	1.000 —	Concours	947 —
— de la commune de Sienne	400 —	Subvention à la chaire d'agriculture	600 —
— du Monte dei Paschi	800 —		
Subventions des communes de l'arrondissement	90 —		

Leur création est généralement due à l'initiative d'un comice agricole aidé par les subventions des pouvoirs publics. Celle de Sienne date de 1902 ; son personnel enseignant est composé d'un professeur-directeur et de trois assistants, dont un réside à Montalcino et un autre à Colle d'Elsa; ces deux localités couvrent les dépenses occasionnées par l'installation de ces sections. Directeur et assistants se tiennent à la disposition des agriculteurs pour leur donner tous les renseignements désirables, soit verbalement, soit par lettre ; ils font des conférences, organisent des cours de greffage, dirigent des champs d'expériences et des pépinières, et vont sur place donner des conseils aux régisseurs et aux métayers. Ils rédigent aussi des notices et un journal. J'ai pu observer de près le fonctionnement des chaires de Sienne et de Poppi, et j'ai constaté que leur action est très active et très pratique; la paperasserie n'y joue aucun rôle. Il est clair cependant que la valeur de l'institution dépend presque entièrement de la capacité et du zèle du directeur.

Les fonds nécessaires au fonctionnement de la chaire de Sienne sont fournis par le Comice, l'État, la Province, les Communes, diverses Corporations et par des dons particuliers. Le conseil d'administration est formé par les délégués de certaines personnes morales qui subventionnent la chaire, c'est-à-dire, l'État, la Province, le Comice et le Monte dei Paschi ; ces délégués choisissent leur président et le professeur fait fonction de secrétaire; en fait, ce dernier est la cheville ouvrière du conseil et jouit de la plus large initiative. Lorsque la chaire est vacante le comice ouvre un concours à la suite duquel le conseil d'administration choisit le titulaire dont la nomination doit être approuvée par le ministre de l'agriculture. On voit combien est libérale cette organisation et combien elle respecte les autonomies locales en les utilisant dans l'intérêt général. En Italie, la vie provinciale et municipale assez intense contre-balance très heureusement les effets fâcheux de la bureaucratie. Cette décentralisation est une survivance de l'ancien état politique de la péninsule; elle atténue les inconvénients de la formation communautaire.

J'ai nommé plusieurs fois le Monte dei Paschi de Sienne. C'est encore un exemple d'autonomie. A l'origine, c'était sans doute une sorte de banque où les bergers transhumants déposaient leur argent [1]. C'est aujourd'hui un établissement public, comme nos hôpitaux, dont le patrimoine est considérable et qui joue le rôle de mont-de-piété et de crédit foncier. Il possède beaucoup d'immeubles qui lui sont venus de prêts hypothécaires non remboursés. La moitié de ses bénéfices doit être employée en œuvres de bien public dans la commune de Sienne qui profite ainsi d'un demi-million par an. Comme établissement de crédit foncier, le Monte dei Paschi peut rendre de grands services à l'agriculture si les propriétaires usent du crédit pour faire des améliorations et non pour vivre dans l'oisiveté.

Nous avons étudié jusqu'ici dans leurs grandes lignes les conditions du travail, la constitution de la propriété et de la famille, et le fonctionnement du patronage rural dans les collines toscanes. Il nous faut maintenant prendre quelques exemples concrets et voir quelles modifications apportent à l'organisation sociale que nous venons de décrire certaines situations particulières.

Nous rencontrerons dans le Chianti, contrée un peu isolée, à cultures arborescentes riches, le patronage intense du grand propriétaire. A Sinalunga nous verrons le patronage du moyen propriétaire laisser plus d'initiative au colon, tandis que, sous l'influence de causes extérieures, la communauté accuse un certain ébranlement. Le Val di Chiana nous permettra d'étudier le rôle de l'État et des associations dans la mise en culture d'un pays marécageux. Dans la banlieue de Florence nous noterons l'influence des débouchés faciles sur l'orientation de la culture. Et enfin la région des « Crete » nous démontrera que, là où n'existent pas les cultures arborescentes, le propriétaire toscan ne patronne pas et la culture reste extensive.

1. Sienne est à mi-chemin entre les Apennins et la Maremme; il s'y tenait de grandes foires au printemps et à l'automne.

I. — LE CHIANTI.

« Au delà du Bozzone, le fleuve historique, affluent de l'Arbia, dont les capricieux méandres sillonnent une grande partie de la province, à peu de kilomètres de Sienne commence la région du Chianti..... Cette région, constituée par des affleurements de l'époque éocène (calcaires compacts et marnes), est située, pour une faible partie, dans la province de Florence avec les communes de Greve, Tavarnelle et Barberino d'Elsa, et, pour la partie la plus importante, dans la province de Sienne avec les communes de Gaiole, Radda, Castellina, Monteriggioni et Castelnuovo-Berardenga : bien que d'autres régions de la Toscane produisent des vins hautement appréciés et avec raison, cependant, si on veut donner une rigoureuse importance à la question d'origine, aucun autre vin, à l'exception de celui qui est récolté dans ces communes, ne peut revendiquer le nom de Chianti.

« Dans cette région pittoresquement sévère, pas de collines grasses et fertiles aux contours adoucis, mais au contraire des côtes tourmentées et dénudées, hérissées de pics et d'escarpements, et des pierres, des pierres et partout des pierres...

« On dirait, à première vue, que les collines du Chianti sont rebelles à toute culture; mais la nature énergique des fils de cette terre et leur labeur infatigable ont su constituer, aux dépens de la roche, le terrain sur lequel les plantes donnent des produits fins et délicats.

« Et ce terrain, patiemment obtenu à force de pic et de poudre est accumulé en terrasses soutenues par des murs où trouvent emploi les pierres enlevées des champs; ces pierres servent aussi à faire des aqueducs pour discipliner les eaux qui des hauteurs se précipitent dans les vallées.

« Sur ces terrasses alternent le pâle feuillage de l'olivier et la vigne fière de son fruit estimé; la lupinelle et le trèfle croissent vigoureusement pour le plus grand bien des puissants bœufs

de Maremme qui peuplent les étables, pendant que, sur les murs qui soutiennent les champs, au mois de mai, l'iris florentin à la feuille en lame d'épée et à la fleur de lys bleue jette une note de gaieté[1]. »

Cette description donne une idée exacte du Chianti et même de toute la région des collines toscanes dont le Chianti est le type le plus accentué.

Le domaine de Brolio. — Nous irons tout droit au domaine le plus célèbre du Chianti. Le château de Brolio est la plus ancienne demeure féodale de la Toscane ; il présente cette particularité d'être encore en la possession de la famille de ses premiers propriétaires, les barons Ricasoli.

« C'est le baron Bettino Ricasoli, dont le nom est étroitement lié à l'histoire du *risorgimento* italien et à l'essor de notre agriculture, qui donna la première impulsion au progrès agricole dans le Chianti.

« Possesseur de la plus vaste propriété du Chianti divisée pour la commodité de l'administration en sept domaines ou *fattorie :* Brolio, Castagnoli, San-Giusto, Cacchiano, San-Polo, Meleto, Spaltenna, soit en tout plus de 6.000 hectares, il appliqua son énergie et sa haute intelligence à augmenter le rendement de cette vaste terre et à en faire connaître avantageusement les produits en Italie et à l'étranger.

« Il donna particulièrement ses soins à Brolio où se trouve le château du même nom, en possession de la famille Ricasoli depuis 1329 ; et Brolio atteignit rapidement une prospérité telle qu'il incarna en quelque sorte tous les biens des Ricasoli et le Chianti lui-même[2]. »

Nous sommes donc bien placés ici pour étudier l'organisation et l'exploitation d'une grande propriété et saisir sur le vif la façon dont s'exerce le patronage du propriétaire.

1. Prof. Dott. Vittorio Racah. *Le escursioni agrarie di Brolio e Presciano in occasione del congresso nazionale della Società degli Agricoltori italiani*, Siena, 1908.

2. Prof. Dott. V. Racah, *op. cit.*

Il existe sur la terre de Brolio des bois très étendus; ce sont, en général, des taillis de chênes qui occupent les sommets trop élevés et les pentes trop rocheuses ou trop mal exposées pour que la culture y soit possible. La difficulté des communications et l'éloignement de tout centre important obligent à transformer sur place le bois en charbon pour diminuer les frais de transport. Le charbon de bois est en Italie d'une consommation courante, à cause de l'absence de houille. Le bois est donc vendu sur pied à des marchands qui le font abattre et transformer en charbon. Pour les mêmes raisons, le propriétaire a été amené à installer sur son domaine un four à chaux et une briqueterie qui lui fournissent les matériaux nécessaires aux constructions. Ici se vérifie une fois de plus que l'insuffisance des moyens de transport favorise la fabrication domestique et s'oppose à la spécialisation dans le travail.

Les terres cultivées sont réparties en métairies de 10 à 15 hectares chacune. En raison du relief accidenté du sol, de sa nature pierreuse et des cultures arborescentes, les travaux se font presque exclusivement à la bêche et à la pioche et exigent beaucoup de main-d'œuvre. Aussi les familles sont-elles nombreuses : sur une métairie de 12 hectares je relève quinze personnes, dont sept hommes et trois femmes en âge de travailler; deux frères mariés vivent en communauté. A cause de sa situation montagneuse un peu isolée, de l'aridité du sol qui oblige à la dispersion des habitations, de la grande propriété qui domine dans la contrée, le Chianti est resté un des pays les plus traditionnels de la Toscane; les vieilles mœurs et les vieilles coutumes s'y sont conservées plus qu'ailleurs, la stabilité des familles y est très grande; le paysan est sobre, économe et laborieux, mais il ne faut pas lui demander beaucoup d'initiative ni d'énergie novatrice.

Les propriétaires ne cherchent pas d'ailleurs à développer ses qualités dans ce sens, ils lui demandent plutôt d'être travailleur et docile; en revanche, ils assument volontiers pour lui les risques de l'existence et l'assistent généreusement lorsqu'il est dans le besoin. Le régisseur, représentant du propriétaire,

est le chef réel des trente ou trente-cinq familles qui vivent sur sa *fattoria*. Ce chiffre n'est guère dépassé, car un plus grand nombre de métairies ne lui permettrait pas d'exercer cette tutelle minutieuse qui caractérise le patronage rural en Toscane. La fattore règle l'assolement, surveille l'emploi des engrais chimiques, veille à la bonne exécution des façons culturales et dirige tous les travaux d'entretien ou d'amélioration intéressant l'ensemble du domaine; il conclut tous les achats et toutes les ventes, administre les bois et tient une comptabilité rigoureuse. Dans les grandes exploitations, il ne reste guère au métayer d'autre initiative que l'exécution des détails des travaux et l'entretien du bétail. Parfois le régisseur exploite en faire-valoir une métairie qui a été négligée et qui a besoin d'être remise en état; il en profite pour faire des expériences dont les résultats, s'il sont bons, sont ensuite généralisés sur les autres métairies.

A Brolio, comme dans toutes les grandes terres, les régisseurs relèvent d'un administrateur général qui réside ordinairement en ville, à qui ils rendent leurs comptes et dont ils reçoivent des instructions pour les questions d'administration. Au point de vue technique ils sont sous la direction d'un inspecteur, docteur en agronomie, qui a pour mission de rechercher les meilleures méthodes culturales et de diriger des expériences. Il s'occupe tout spécialement des vignes et des vins qui sont le produit le plus important des domaines du Chianti. L'influence du directeur est limitée par ce fait que n'ayant pas l'administration entre les mains, il ne peut agir que par ses conseils et ses avis, de concert avec l'administrateur qui, en définitive, a le dernier mot puisqu'il tient la caisse. Il faut donc que l'harmonie existe entre ces deux agents ou du moins que le propriétaire, éclairé à la fois par son technicien et son comptable, sache prendre la décision la plus conforme à ses intérêts et au bien-être de la population qui dépend de lui. C'est ainsi que les choses se passent à Brolio; mais il est des cas où l'insouciance d'un propriétaire fainéant fait de l'administrateur un véritable maire du palais omnipotent et irresponsable.

La sollicitude des propriétaires de Brolio ne se borne pas à donner au travail une direction ferme et éclairée, elle s'étend aussi aux conditions de vie des paysans. Pour faciliter l'expansion des familles, on défriche certains coins de terrain favorables à la culture et on y installe une métairie. Chaque année, un certain nombre de vieilles maisons sont démolies et reconstruites pour être rendues plus commodes et plus hygiéniques. L'assistance médicale est assurée par le propriétaire, qui prend aussi à sa charge les médicaments. Il en est de même pour l'instruction qui se donne dans les écoles appartenant aux Ricasoli et par des instituteurs rémunérés par eux. Ils assurent aussi à leurs paysans les secours religieux par les églises et les prêtres qu'ils entretiennent. Leur action patronale est donc très intense et aussi très étendue puisqu'elle s'exerce sur plus de quatre cents familles, comptant ensemble près de quatre mille individus. Mais elle a les défauts du paternalisme : les patronnés sont mis à l'abri des crises, mais seraient incapables de s'en garantir eux-mêmes puisqu'ils n'ont pas occasion d'exercer leur initiative et de faire un effort personnel pour surmonter les difficultés. Ils sont vraiment à la merci du propriétaire et de ses aptitudes patronales.

Le vin et l'huile. — Ce sont les deux produits caractéristiques du Chianti, produits riches qui jouissent d'une grande réputation en Italie et à l'étranger. Il en résulte deux conséquences bien différentes : conservation des méthodes traditionnelles et développement de l'esprit commercial.

Tout d'abord, on hésite fort dans le Chianti à introduire des innovations dans le choix des cépages et la culture de la vigne. On craint de modifier la qualité du vin et de diminuer ainsi le principal revenu des terres. Cette crainte est légitime et elle serait justifiée si les grands propriétaires du Chianti n'avaient pas les moyens de faire faire les études et d'instituer les expériences nécessaires avant d'adopter soit une nouvelle variété, soit un nouveau procédé de culture ou de vinification. Leur défiance à l'égard des nouveautés s'explique d'ailleurs par un

accident qui a failli avoir pour le vignoble du Chianti des conséquences désastreuses. C'est en effet en plein Chianti, à Brolio, au pied du château, dans une vigne d'expériences et de collections où le baron Bettino Ricasoli avait réuni des cépages d'origines diverses, que le phylloxéra fit pour la première fois son apparition en Toscane en 1888. A cette époque, le phylloxéra était déjà parfaitement connu et étudié; aussi, grâce à la localisation du mal, put-on par des moyens énergiques étouffer le fléau sur place et empêcher sa propagation. Depuis lors, on ne l'a signalé nulle part dans le Chianti; on se flatte qu'en raison du climat, de la nature du sol, du mode de culture mixte, etc..., le phylloxéra n'envahira pas la contrée. Il est possible que ces diverses causes retardent sa marche, mais il est fort douteux que le terrible insecte épargne le Chianti lorsqu'il aura dévasté les régions avoisinantes. En attendant, de peur de l'introduire de nouveau dans le vignoble, on se refuse à faire les nouvelles plantations en plants greffés, quoiqu'en Italie des mesures soient prises pour que les pépinières ne puissent livrer que des porte-greffes désinfectés et indemnes de phylloxéra.

On retrouve la même timidité et le même respect des traditions dans la fabrication du vin. La vinification est faite avec infiniment de soin, mais les nouvelles méthodes, certains procédés sûrs et éprouvés comme l'emploi des ferments sélectionnés et des pieds de cuve ne sont pas encore en usage dans le Chianti. Les colons apportent au chai du propriétaire toute la vendange; on la foule, on la presse et le moût est partagé; le marc est cédé au métayer contre une certaine quantité de vin. Il arrive souvent que le colon vend au propriétaire sa part de moût; il a raison, car il s'agit ici de vins de choix qui doivent être traités rationnellement. Un chimiste-œnologue étudie les moûts et détermine la proportion des coupages à effectuer entre les vins des différents terroirs et cépages, de façon à obtenir un vin d'un type constant d'une année à l'autre[1]. Lors de ma visite à Brolio, on construisait sur les plans de l'inspecteur technique un chai

1. Cf. *Revue de Viticulture*, n° du 8 octobre 1908.

muni d'un outillage perfectionné où l'on doit concentrer la vinification des moûts de toutes les *fattorie* Ricasoli situées dans le Chianti. En raison de la valeur du produit et de l'étendue des domaines, la vinification prend ici des allures d'industrie ; aussi le propriétaire n'hésite-t-il pas à engager de grosses dépenses pour conserver à ses vins la réputation qu'ils se sont acquise.

L'huile du Chianti compte aussi parmi les plus estimées. Les oliviers croissent en lignes espacées à travers les champs ; ils sont tenus taillés assez court, car nous approchons de la limite supérieure de leur zone. Les olives sont récoltées en décembre et janvier ; elles sont placées en couche mince sur un plancher en attendant le moment de la fabrication. Il existe à Brolio une huilerie munie d'un outillage très complet pour broyer et presser les olives ; le travail se continue sans interruption jour et nuit ; les colons fournissent la main-d'œuvre nécessaire pour la manipulation de leur récolte. En général, ils ne conservent que l'huile de seconde et troisième pressée qui entre pour une part importante dans leur alimentation, et cèdent leur huile vierge au propriétaire qui est plus à même qu'eux d'en tirer un bon prix.

A Brolio on donne, en effet, autant de soins à la vente des produits qu'à leur fabrication. Il est assez curieux de trouver dans ce coin du Chianti, qui par certains côtés semble si traditionnel, des hommes qui se préoccupent du goût américain et qui recherchent les modes d'emballage les plus propres à satisfaire la clientèle étrangère. Les vins sont vendus seulement après quelques années et la plus grande partie en est mise en bouteille. En vue de l'exportation, on a même modifié la capacité et la forme du vieux *fiasco* toscan pour le rendre plus plaisant à l'œil, plus maniable et permettre de remplacer par un bouchon l'ancien mode d'obturation à l'huile. L'huile aussi est logée dans des bidons de métal permettant un long transport et la vente au détail, car les propriétaires du Chianti vendent volontiers directement au consommateur. Ainsi, Brolio possède trois magasins de vente au détail à Florence, Rome et Gênes ;

et le prix courant qu'on remet au visiteur lui apprend qu'il peut se faire expédier une caisse de douze bouteilles ou un bidon d'huile de 5 kilogrammes. L'exportation en Amérique, très active, se fait par l'intermédiaire d'un courtier de Gênes avec lequel l'administration du domaine a un traité. C'est grâce à cette organisation commerciale digne des anciens Florentins que les vins du Chianti ont une renommée mondiale. On ne peut que féliciter les propriétaires qui prennent de telles initiatives.

Si donc les cultures arborescentes tendent parfois à retenir le cultivateur dans la routine et l'insouciance, elles le poussent au contraire dans la voie de l'effort, de l'initiative et du progrès lorsque leur produit est assez riche pour devenir l'objet d'un commerce d'exportation. Il est vrai que ce n'est pas le cultivateur proprement dit qui s'oriente dans cette voie, mais bien le patron, le propriétaire qui est un urbain. Cela confirme ce que nous avons dit du rôle prédominant qui lui revient dans l'organisation sociale de la Toscane.

II. — UNE PETITE VILLE DE CAMPAGNE.

Sinalunga, pittoresquement perchée sur le dernier contrefort des collines au pied desquelles passe la ligne de Sienne à Chiusi, domine tout le Val di Chiana. C'est une étape entre la plaine et la colline qui se partagent d'ailleurs le territoire de la commune. Les communes toscanes ne ressemblent pas à nos petites communes rurales françaises; plus étendues et plus peuplées, elles comptent toujours plusieurs milliers d'habitants et souvent plusieurs sections distinctes. Sinalunga représente bien le type de ces petites villes de campagne, centre des autorités administratives et judiciaires du canton, où n'existe aucune industrie importante et où l'activité commerciale ne se manifeste que par les marchés et les foires. Il y a là de petits bourgeois, fonctionnaires ou commerçants, possédant quelques métairies aux environs et cinq ou six familles de propriétaires plus importants qui administrent leurs domaines avec l'aide d'un homme de

confiance. C'est parmi eux, en général, que se recrutent les autorités municipales et ils consacrent aux affaires publiques les loisirs que leur laissent la gestion de leurs intérêts privés.

Quoique Sinalunga soit un centre rural, elle n'en cherche pas moins à imiter les grandes villes, et ceci est une marque de la formation urbaine de l'Italie. Ces bourgeois et ces propriétaires ne vivent pas chacun chez soi, comme le feraient de véritables ruraux; on les voit souvent sur la place publique où les artisans et les ouvriers inoccupés forment aussi des groupes; le soir, on les rencontre souvent chez le pharmacien — dans les petites villes italiennes les pharmacies sont fréquemment un lieu de rendez-vous, sans doute parce que le pharmacien est un intellectuel qui jouit d'un certain prestige et qu'on peut entrer facilement dans sa boutique. — Il existe à Sinalunga un théâtre fort coquet qui a été construit par une société constituée entre un certain nombre de familles qui y possèdent leurs loges [1]; on y peut avoir un fauteuil d'orchestre pour 50 centimes. Une troupe dramatique y reste à demeure pendant tout l'hiver. C'est un trait du caractère italien, souvent noté, que le goût du spectacle. Le besoin de se réunir en société n'est pas moindre; aussi Sinalunga possède-t-elle un cercle qui compte 80 membres; la plupart sont des artisans. Quoique la cotisation ne soit que de 70 centimes par mois, les locaux sont assez vastes; on y trouve des journaux, des revues, un billard et des tables de jeu; dans la salle de danse ont lieu en carnaval des bals fort animés où fraternisent toutes les classes de la société, car la morgue est un sentiment inconnu des Italiens et chez eux le moindre artisan a souvent des manières chevaleresques.

Les distractions ne sont cependant pas ici assez nombreuses et absorbantes pour détourner les propriétaires de l'administration de leurs domaines. M. F..., par exemple, possède 24 métairies autour de la ville; il règne de ce fait sur environ 300 personnes. Ici nous ne trouvons pas tous les rouages administratifs que nous avons rencontrés sur les grands domaines.

1. Dans beaucoup de théâtres, à la Scala de Milan par exemple, les loges sont des propriétés privées qu'on se transmet par succession et par vente.

Le colon est en rapport direct et journalier avec le propriétaire, qui connaît personnellement ses gens et les traite d'après leur mérite; suivant leurs capacités, il leur laisse plus ou moins d'initiative; il donne à certains toute liberté pour les achats et les ventes d'animaux et s'en remet à eux du soin de payer ou de toucher l'argent. A cet égard, le patronage du moyen propriétaire est plus libéral et plus éducatif, il favorise l'ascension du métayer. Il doit certainement ces avantages à ce que le propriétaire réside à proximité de ses terres et qu'ainsi les inconvénients de l'absentéisme n'apparaissent pas. Mais il faut reconnaître que la direction du patron est ici moins ferme que celle d'un régisseur jaloux de commander, qu'elle est moins énergique à combattre les mauvaises méthodes et à en introduire de nouvelles. En somme, le propriétaire est un peu disposé à laisser les choses en l'état; satisfait des rapports cordiaux qui existent entre lui et ses colons, il ne désire pas entrer en lutte avec eux et se créer des difficultés. En outre, quelle que soit son aisance, ses moyens financiers sont naturellement inférieurs à ceux des grands propriétaires. Il est par conséquent plus réservé dans les travaux d'amélioration qu'un régisseur qui propose et engage les dépenses, mais ne les paie pas. Il en résulte que le progrès agricole va peut-être un peu moins vite sur ces métairies que sur celles des grandes propriétés; l'autorité du patron y est moins forte, mais il y a lieu de se demander si l'initiative et les capacités du colon n'y sont pas plus grandes.

La population est assez dense et s'accroît normalement, ce qui amène une meilleure utilisation du sol, mais aussi un certain ébranlement de la communauté. Les propriétaires, pour agrandir leurs métairies ou en augmenter le nombre, mettent en valeur les fonds marécageux par le colmatage ou défrichent les taillis de chênes qui couvrent les pentes et où vont paître les moutons. La densité de la population explique aussi la survivance du tissage domestique dans certaines familles ainsi que la fabrication de menus objets en bois. Quoiqu'on ne constate guère chez les jeunes gens un grand désir d'indépendance, l'accroissement des familles oblige un certain nombre d'entre eux à chercher un éta-

blissement au dehors ; quelques-uns sont employés de chemin de fer ; d'autres sont allés avec femme et enfants dans l'Argentine et parmi eux plusieurs sont revenus. C'est bien là une émigration communautaire ; d'ailleurs, lorsqu'un fils de paysan quitte la famille, il reçoit une avance pour ses frais de voyage et, à son retour, il verse à la communauté une partie de ses gains.

Il est rare qu'un fils de colon devienne simple journalier ; c'est pour lui une déchéance. Cependant ceux-ci sont assez nombreux à Sinalunga et aux environs à cause des grands travaux hydrauliques qui se sont exécutés et s'exécutent encore dans le Val di Chiana, mais ils ne trouvent pas toujours dans le pays une occupation suffisante, ce qui provoque une émigration périodique : beaucoup vont en Hongrie pendant l'été, des maçons se rendent dans le midi de la France pendant l'hiver, ou cherchent du travail dans d'autres régions de la Toscane, notamment dans la Maremme.

Les deux contrées que nous venons de parcourir, Chianti et collines de Sinalunga, nous présentent tout le côté traditionnel de la Toscane. Cependant çà et là surgissent des initiatives qui tendent à briser les anciens cadres et à modifier les procédés de culture. Tel, par exemple, un officier démissionnaire qui a acheté une propriété en Toscane pour y faire de la viticulture. Comme il en ignorait les premiers principes, il l'a étudiée dans des livres français, et, dégagé en cette matière de toute tradition, il vise à faire de la culture rationnelle et spécialisée. Comme il ne pourrait faire adopter ses méthodes par des métayers, il exploite en faire-valoir au moyen de salariés. Quand un urbain devient délibérément un rural, il y a des chances pour qu'il réussisse, car son exode aux champs est par lui-même la marque d'une volonté décidée et d'un caractère ferme. Si un pareil mouvement se généralisait, il en pourrait résulter un notable changement dans l'organisation sociale du pays.

III. — LE VAL DI CHIANA.

Le Val di Chiana est une plaine, large de 10 à 12 kilomètres et longue de 30, qui s'étend d'Arezzo au lac Trasimène. Si je range cette plaine dans la région des collines, c'est qu'elle n'en diffère socialement que par des nuances. Les cultures arborescentes existent ici comme sur les collines environnantes mais le mûrier remplace l'olivier. Depuis quelques années, la culture du tabac y a pris une grande extension sous l'impulsion de l'État, qui est aussi intervenu pour assainir le pays.

Les travaux hydrauliques. — Jadis le Val di Chiana était un marécage ; les eaux indécises hésitaient entre le bassin de l'Arno et celui du Tibre. Grâce à des travaux hydrauliques considérables auxquels reste attaché le nom du comte Fossombroni, cette vallée a été transformée en une plaine fertile, centre d'élevage d'une race de bétail améliorée grâce à la culture intensive et très estimée dans toute l'Italie centrale. Ainsi donc, la constitution actuelle du lieu est due à l'intervention de l'État et des associations hydrauliques. C'est une répercussion bien connue en science sociale que la nécessité des irrigations et des desséchements développe les associations et parfois l'importance des pouvoirs publics. Dans le Val di Chiana, l'État a construit un canal qui traverse la plaine du sud au nord et sert de collecteur général. Pour combler les dépressions marécageuses il a employé le système du colmatage qui est souvent usité en Italie grâce au voisinage des montagnes où se fait un actif travail d'érosion. Voici un exemple concret de la façon dont procède l'État : M. X... avait un terrain mi-partie en culture, mi-partie en marécage ; l'État le lui afferma et y fit aboutir un canal de colmatage. Lorsque le niveau du sol fut suffisamment exhaussé, on rendit le terrain au propriétaire et on lui paya une indemnité pour les plantations et les aménagements détruits par le colmatage (clôtures, fossés, chemins, etc.) ; mais cependant on défalqua de l'indemnité la

plus-value donnée au sol lui-même par l'opération ; l'amélioration est variable, suivant que les dépôts sont limoneux ou sablonneux, ce qui varie d'un point à un autre. Les propriétaires ont donc un intérêt évident à ces travaux d'assainissement; il y a aussi pour l'État un intérêt économique et hygiénique à transformer un pays malsain, inculte et pauvrement peuplé en une contrée saine, fertile et habitée par une population nombreuse et riche. Encore aujourd'hui, on exécute çà et là des travaux publics qui complètent et parachèvent le plan d'assainissement primitif.

Il reste aux particuliers à exécuter les travaux de moindre envergure qui présentent pour eux un avantage immédiat. Ce sont surtout des travaux d'irrigation et de défense contre les torrents. Pour cela ils sont constitués en associations autonomes actuellement régies par la loi du 30 mars 1893. Tous les propriétaires compris dans un certain périmètre font obligatoirement partie d'un syndicat divisé en plusieurs sections correspondant aux différents cours d'eau à aménager. Un conseil de délégués vote le budget et nomme des administrateurs pour l'expédition des affaires courantes. On fait face aux dépenses avec les revenus patrimoniaux du syndicat et les contributions des intéressés. Les terres sont divisées en trois classes, suivant le danger plus ou moins grand qui les menace et, suivant la classe où elles sont rangées, elles paient proportionnellement à un, deux et trois. L'association hydraulique de Sinalunga, par exemple, a un budget de 10.788 francs dont 8.622 francs fournis par les contributions. Parmi les dépenses, nous relevons 653 francs pour l'administration (bureaux, secrétaire, etc...), 4.012 francs pour les travaux d'entretien (cantonniers, matériaux, etc...), 3.115 francs pour les intérêts et l'amortissement d'un emprunt de 80.000 francs contracté, en 1893, auprès du Monte dei Paschi de Sienne, à la suite de dégâts considérables occasionnés aux digues par une inondation.

Pour l'exécution des grands travaux hydrauliques il faut une main-d'œuvre abondante, de sorte qu'il y a dans le Val di Chiana un très grand nombre d'ouvriers sans autre moyen d'existence

que leurs salaires. Ces gens-là manquent parfois de travail, ce qui les pousse à marauder ou à émigrer temporairement, mais souvent aussi ils sont occupés pendant l'été au moment où les cultivateurs pourraient les faire travailler, de sorte que ceux-ci se plaignent de manquer de journaliers; il est difficile de trouver un remède à cette situation car les travaux hydrauliques ne peuvent s'exécuter que pendant la saison sèche.

L'ÉLEVAGE ET LE TABAC. — L'assainissement du Val di Chiana a eu pour résultat de le transformer dans l'ensemble en une plaine d'alluvions fertile très propre à la culture intensive, où l'emploi de la charrue et des machines est facile, mais qui, par sa situation et la nature du sol, ne se prête pas à une grande extension des cultures arborescentes. Aussi l'élevage, favorisé par les cultures fourragères, a-t-il pris un grand développement. A Bettole par exemple, chez le comte P..., on trouve plus de 150 hectares de prairies sur terrains colmatés dont le foin est vendu sur pied soit aux colons de la propriété, soit à des étrangers[1]. Sur chaque métairie on trouve environ une tête de bétail par hectare, ce qui représente un assez fort capital, car une paire de bœufs vaut 1.500 francs, une vache 600 à 700 francs, un veau à sa naissance 100 francs. Ces animaux sont élevés à l'étable et de façon intensive, puis ils sont vendus jeunes dans la région de Florence où l'on va, au contraire, acheter les bœufs adultes pour les faire travailler et les engraisser ensuite. Il existe donc un commerce assez actif sur le bétail, ce qui explique la formation de petites fortunes et une aisance très générale chez les petits propriétaires et chez les métayers.

Jadis on cultivait beaucoup de betteraves dans le Val di Chiana, mais cette culture a cédé la place au tabac dans ces dernières années, depuis que l'État a cherché à développer la production de cette plante afin de n'être pas dans la dépendance exclusive de l'étranger pour l'approvisionnement de ses manufactures. La culture du tabac est soumise à un contrôle fiscal

1. En hiver, de novembre à mars, la prairie est affermée à des bergers transhumants descendus des Apennins.

très étroit. La régie de Foiano repartit entre les propriétaires qui en font la demande, les cinq millions de plants auxquels elle a droit. Les cultivateurs ne peuvent donc pas produire autant de tabac qu'ils veulent et ils doivent livrer toute leur récolte au fisc à un prix fixé à l'avance. Ceci est le régime commun. Mais, pour favoriser la culture du tabac et les essais de variétés nouvelles, l'État accorde le droit d'exploitation autonome (*fattoria autonoma*) aux propriétaires qui plantent plus de 30 hectares de tabac. Ceux-ci sont libres, sous la surveillance de la régie bien entendu, de cultiver autant de tabac qu'ils veulent et de choisir la variété qui leur convient. C'est à eux qu'incombent aussi le triage et la préparation des feuilles dans des ateliers spécialement aménagés en vue de la surveillance ; puis le tabac est déposé dans un magasin à deux clefs, dont l'une reste entre les mains de l'employé du fisc. Le propriétaire a le droit de détruire sa récolte, de l'exporter ou de la vendre à la régie à un prix débattu ; c'est généralement à ce dernier parti qu'il s'arrête. Le système de la *fattoria autonoma* donne donc au cultivateur plus de liberté ; il permet d'expérimenter des variétés nouvelles et de développer l'exportation ; il est donc favorable au progrès des méthodes et permet de tirer du sol un produit élevé. Les métayers en profitent largement et ils doivent cet avantage au patronage, car, seule, la grande propriété a permis l'organisation de ce système.

On estime qu'un hectare de tabac rapporte 1.200 francs ; la part du métayer (600 francs) l'indemnise largement des frais de main-d'œuvre qu'exige la culture. Le tabac lui procure de l'argent liquide et complète ainsi les productions arborescentes qui sont ici relativement peu abondantes. Le propriétaire trouve aussi dans cette culture de beaux bénéfices, qui compensent et au delà la construction des séchoirs qu'elle impose.

De ce que la culture intensive a été possible dès le début de la mise en valeur du Val di Chiana, il résulte que les métairies sont petites, 8 à 10 hectares en moyenne, et qu'il n'est pas possible d'en créer d'autres, puisque tout le sol est occupé. Il s'ensuit que la population est très dense et les familles nom-

breuses. Comme, d'autre part, les cultures arborescentes sont *relativement* peu développées, il a fallu, pour remplacer les produits riches de la vigne et de l'olivier, trouver d'autres sources de profit; de là l'élevage commercial et la culture du tabac, de là aussi le maintien du tissage domestique. Par le fait, quelques métayers ont pu s'enrichir et acheter des champs qu'ils afferment ou donnent en colonage, préférant, pour leur part, rester sur une métairie plus vaste, mieux outillée et bénéficier ainsi du patronage du propriétaire. Cependant la population n'a pas pu s'accroître indéfiniment sur place et il a fallu chercher par l'émigration de nouveaux moyens d'existence; c'est ce qui explique que beaucoup de ménages sont allés s'installer comme métayers à Maremme où nous les retrouverons.

En résumé, si, dans le Val di Chiana, on trouve plus d'activité et d'initiative à la fois chez le propriétaire et chez le colon, cela tient sans doute à la nécessité de transformer le sol et à l'importance moindre des productions arborescentes dans la culture.

IV. — LA BANLIEUE DE FLORENCE.

Nous avons dit qu'en Toscane la classe supérieure est urbaine. C'est en ville que se trouvent les hommes actifs et entreprenants; ceux d'entre eux qui sont propriétaires s'occuperont donc plus volontiers d'un domaine situé dans la banlieue, où ils pourront aller facilement sans s'éloigner du centre de leurs affaires. Ils seront d'autant plus tentés de diriger leur exploitation d'une manière intensive que la ville offre à leurs produits des débouchés rémunérateurs.

Le domaine des Ormes est situé dans la plaine de l'Arno, à quelques kilomètres de Florence, en bordure d'une grande route sur laquelle passe un tramway; les communications sont donc faciles. La propriété ne compte guère que 60 hectares; nous savons en effet que, dès le moyen âge, les commerçants florentins achetaient volontiers dans le voisinage de la ville des domaines dont ils faisaient des lieux de villégiature; aussi

la moyenne et la petite propriété dominent-elles dans la banlieue de Florence. La villa des Ormes appartient à un avocat dont le fils, après avoir terminé ses études agricoles à l'Université de Pise, a pris la direction du domaine sur lequel il réside d'ailleurs. Il fait de l'agriculture non en dilettante, mais en homme d'affaires; il ne limite pas son activité à son exploitation des Ormes, mais s'occupe aussi de différentes entreprises, notamment de la mise en valeur d'une grande propriété dans la Maremme. Il a un bureau à Florence avec lequel il est relié par le téléphone; c'est, en somme, un agriculteur très actif et très moderne; il est un de ces hommes d'initiative et de progrès comme il y en a un certain nombre parmi les nouvelles générations et qui sont un élément important pour l'avenir de leur pays.

Aux Ormes, il y a trois produits principaux, dont deux au moins s'expliquent par le voisinage de la ville : le lait, les fruits et le vin. Le lait est un produit de la réserve où la culture fourragère est associée à celle de la vigne; grâce à une rotation assez compliquée on arrive, sans prairie naturelle, à nourrir dix-huit vaches sur 5 hectares. Le lait est vendu à Florence à des détaillants qui gagnent cent pour cent, aussi les principaux producteurs songent-ils à s'associer pour organiser la vente. On voit par là une fois de plus comment la spécialisation conduit au commerce.

Un autre exemple en est fourni par les fruits très abondants sur les domaines de cette région; le produit peut s'élever à 2.000 francs par hectare. Les producteurs ont constitué un syndicat pour la vente directe sur le marché de Berlin, mais les résultats de la première campagne n'ayant pas été avantageux par suite d'un vice d'organisation, le syndicat s'est dissout. Si le Toscan a l'esprit ouvert aux nouveautés, il n'a pas toujours la ténacité et la persévérance qui font surmonter les difficultés. Il est vrai que, dans le cas présent, le but cherché par le syndicat a été atteint indirectement : les courtiers de Florence, voyant qu'on pouvait se passer d'eux, ont admis comme base pour les prix d'achat les mercuriales de Berlin.

La vigne est très abondante; elle est cultivée en lignes assez rapprochées. M. Z... qui, à la fin de ses études, a fait un stage dans le midi de la France et dans le Bordelais, emploie les procédés de la vinification rationnelle et obtient du vin de bonne qualité qu'il vend en gros ou en détail, suivant l'occasion; cependant, pour s'assurer des débouchés, il s'est porté adjudicataire de la fourniture de vin d'un hospice pour 1.000 hectolitres.

Quoique M. Z... ait une réserve sur laquelle il emploie six ou sept hommes et autant de femmes, c'est par le métayage qu'il exploite la presque totalité de ses terres. Chaque métairie mesure de 6 à 11 hectares; elles sont peu étendues, car la vigne et les arbres fruitiers sont très abondants, ce qui permet aux familles de colons de rester encore assez nombreuses, quoique le voisinage de Florence facilite le départ des jeunes gens. Ainsi le colon Piero cultive une métairie de 7 hectares 1/2; il a quatre fils et quatre filles. Celles-ci sont mariées au dehors, mais deux fils mariés restent avec le père; l'un d'entre eux lui succédera comme chef de famille; un troisième fils est régisseur dans une propriété voisine; le quatrième tient une boutique de marchand de vin à Florence. C'est bien là une famille patriarcale et une famille stable, car certains métayers sont sur le domaine depuis trois siècles. L'influence de la ville n'a donc pas fait subir à la communauté un ébranlement notable; peut-être même, par la facilité qu'elle offre d'augmenter les bénéfices agricoles, tend-elle à maintenir réunis des ménages qui autrement devraient se séparer, faute de pouvoir vivre sur une métairie trop petite.

D'autre part, n'oublions pas que Florence ne compte guère que deux cent mille habitants; son pouvoir d'absorption est donc limité, d'autant plus que ce n'est pas une riche cité industrielle. Ainsi s'explique que le métayage avec la culture mixte et intégrale se maintiennent à ses portes et que la spécialisation exclusive et intense n'existe dans la banlieue qu'à l'état exceptionnel, par exemple pour les fleuristes, pépiniéristes, etc... Florence n'est même pas un point d'exportation très favorable; elle est

desservie d'une façon très insuffisante par les chemins de fer[1]. Il s'ensuit qu'elle n'exerce pas sur sa banlieue l'influence commercialisante qu'exercent, par exemple, les ports des Pays-Bas sur toute la campagne néerlandaise.

V. — LES « CRETE ».

La région des *Crete,* située au sud de Sienne, est constituée par les argiles marneuses du pliocène et s'étend jusqu'à Radicofani au midi, à Montepulciano à l'est et à Montalcino à l'ouest. Cette contrée, jadis couverte de forêts, fut déboisée au cours des siècles et les eaux entraînèrent les terres meubles pour ne laisser subsister que des mamelons d'argile compacte, couleur gris bleu, séparés par des ravins profonds.

La compacité des terres les rend toujours très difficiles à travailler et souvent infertiles, aussi la culture est-elle à l'état rudimentaire et presque toute l'étendue des domaines est-elle consacrée au pâturage. Maigre pâturage en vérité, souvent desséché en été, où errent quelques troupeaux de brebis. Les métairies sont très étendues, 50 à 60 hectares au minimum, et encore suffisent-elles à peine à nourrir misérablement une famille de paysans d'ailleurs en communauté nombreuse, comme il convient à des gens qui vivent de l'art pastoral.

La plupart des propriétaires laissent aller les choses suivant la routine traditionnelle[2]. Ils se désintéressent d'autant plus de leurs domaines que ceux-ci représentent un faible capital; il n'y a ni arbres fruitiers ni vigne et la stérilité bien connue des *Crete* fait que la terre y est à bas prix et qu'une métairie, si mal tenue soit-elle, rapporte encore un gros intérêt relativement à sa valeur vénale. Le propriétaire toscan est un urbain

1. La grande ligne Florence-Bologne qui, en traversant les Apennins, met l'Italie centrale en communication avec la vallée du Pô et l'Allemagne, n'a qu'une seule voie et offre des rampes très accentuées. Gênes souffre d'ailleurs du même manque de dégagement à travers les Apennins.

2. La charrue étrusque, telle qu'on la voit dans les musées, est encore en usage dans cette région.

pour qui la propriété foncière est simplement une source de revenus, qui fera des améliorations pour maintenir ou augmenter ces revenus, mais laissera tout en l'état, s'il les juge suffisants. Il ne patronne que sous la contrainte des circonstances.

Cependant quelques propriétaires, de leur propre mouvement ou par l'office d'un régisseur progressiste, ont entrepris l'amélioration des *Crete* et ont obtenu les résultats les plus satisfaisants. Il faut d'abord modifier le relief du sol qui est trop accentué; on comble donc les ravins par colmatage au dépens des sommets dont on favorise l'érosion au moyen de la charrue ou de la pioche. Puis on fait des labours profonds, accompagnés de copieuses fumures; mais, pour avoir du fumier, il faut un nombreux bétail et pour cela la création de prairies artificielles s'impose tout d'abord. Il est nécessaire ensuite de diviser les métairies qui sont trop étendues pour qu'une famille même nombreuse puisse suffire aux travaux de la culture. Par ce traitement rationnel des *Crete*, un régisseur du comte Chigi, à Castelnuovo-Berardenga, est arrivé à porter le rendement des céréales de 6 pour 1 de semence à 16 pour 1, et cela en quatre ans. On estime qu'avec les profits du bétail, la productivité des terres peut être ainsi quadruplée et que la subdivision des métairies permettrait à une population deux ou trois fois plus dense de vivre à l'aise[1]. Mais, pour obtenir ce résultat, il faut de l'initiative et des capitaux; or, rares sont les propriétaires énergiques et disposés à faire les dépenses nécessaires, car ici la pratique du patronage n'est pas imposée au propriétaire par les cultures arborescentes.

Nous nous sommes étendus un peu longuement sur la région des collines, car elle est caractéristique de la Toscane. Sa formule serait : *un pays accidenté où la culture mixte à productions arborescentes dominantes est le moyen d'existence exclusif de métayers en communauté de famille sur petits domaines exploités sous la direction de patrons urbains.*

1. Cf. Prof. V. Racah *Il miglioramento agricolo delle Crete senesi*. Rome, 1908, (Extrait du *Bolletino della Società degli Agricoltori Italiani*, 20 juin 1908).

II

LA MONTAGNE

Dans la Montagne, on rencontre les mêmes cultures arborescentes que dans la région des collines partout où le climat s'y prête ; ailleurs elles sont remplacées par le châtaignier et la forêt ; les pâturages, très restreints, n'existent que sur les plus hautes cimes couvertes de neige pendant l'hiver. Ces modifications dans les productions du sol imposent au type social des modifications correspondantes. La *culture ne suffit plus comme moyen d'existence,* il faut recourir à l'émigration, à la transhumance, ou à la fabrication ; c'est ce que nous allons constater dans le Casentino, tandis que la présence du cinabre dans le sous-sol va développer l'art des mines au mont Amiata. A ces modifications dans le travail vont correspondre des modifications dans la *propriété* : le petit domaine et le domaine fragmentaire deviennent la règle ; dans la *famille*, la communauté évolue vers le simple ménage ; dans le *patronage,* le grand propriétaire devient rare et son rôle est presque nul.

I. — LE CASENTINO.

Le Casentino est le pays formé par la vallée supérieure de l'Arno, au nord d'Arezzo. C'est un immense cirque en ellipse, dont Poppi et Bibbiena sont les foyers. Nous ne nous occuperons pas du fond de la vallée qui pourrait, par ses cultures

et son organisation sociale, se rattacher à la région des collines. Nous étudierons seulement les deux versants dont les pentes très escarpées occupent la majeure partie du pays. Le versant de la rive droite de l'Arno est sous l'influence du pâturage et du châtaignier, qui développent la transhumance et l'émigration; le versant de la rive gauche est sous l'influence de la forêt qui développe la fabrication.

La Transhumance. — Il y a deux variétés de pasteurs transhumants. Les uns sont de petits propriétaires possédant 20 à 30 brebis qu'ils font pâturer en été sur les sommets, dans des pacages qu'ils louent ou dont ils sont propriétaires ou dans les bois; mais depuis la loi sur la servitude forestière, le pacage est interdit dans les bois, ce qui est une grande gêne pour les bergers. D'autre part, la culture devient plus intensive dans la plaine et cela met obstacle au libre parcours, de sorte que le pâturage d'hiver est aussi bien entravé. Ces bergers s'en vont, en compagnie d'un jeune garçon, conduire leur petit troupeau dans la vallée de l'Arno, près de Florence, d'Empoli; ils reçoivent l'abri dans une métairie en échange du fumier qu'ils laissent ou encore d'un peu de fromage ou d'un agneau. Les brebis cherchent leur vie le long des chemins, dans les champs sans récolte ou dans les boquetaux. On peut prévoir le moment où les montagnards devront renoncer à un art pastoral, jadis prospère, qui leur assure l'indépendance, mais qui, par suite des progrès de la culture, devient de plus en plus difficile à exercer. Beaucoup d'ailleurs ont déjà dû liquider leurs troupeaux.

Sur les hauteurs du Prato Magno et de la Consuma on trouve des communautés de pasteurs qui pourront résister plus longtemps, car elles pratiquent un art pastoral, sinon plus intensif, du moins plus indépendant de la collectivité. Ces familles, qui sont riches, possèdent des troupeaux de 300 à 400 brebis. Elles sont propriétaires de pâturages étendus et en louent d'autres, soit en bloc, soit à raison de un franc par tête pour les bêtes non laitières ou en abandonnant au propriétaire le lait des brebis. En hiver, ces troupeaux prennent le chemin de la Maremme, en

traversant toute la Toscane. Chaque berger suit toujours la même route sur laquelle il a des domaines connus, où il prend gîte chaque fois qu'il passe en échange du fumier et de quelques fromages. On reste sept mois en Maremme et on y paie le droit de pâturage 7 francs par tête. Nous sommes donc là en présence d'un système de transhumance organisé et qui a chance de durer aussi longtemps que la Maremme ne sera pas entièrement mise en culture. Nous n'insisterons pas sur l'indépendance que l'art pastoral assure à ceux qui l'exercent, non plus que sur les facilités qu'il offre au maintien de la communauté de famille; ce sont des répercussions connues.

Le chataignier et l'émigration. — Le village de Raggiolo est littéralement plaqué contre la paroi abrupte de la montagne. Les rues sont étroites et escarpées ; on a peine à les gravir, car le pied glisse sur les dalles usées. On conçoit combien les transports sont lents et pénibles, ici où les voitures n'ont pas accès et on se prend de pitié pour les malheureuses femmes qui regagnent leur logis, courbées sous d'énormes faix de bois. On va de Poppi à Raggiolo par un ancien chemin muletier qui a été élargi et rendu carrossable, mais où les pentes ne sont pas ménagées. Le chemin débouche dans la vallée de la Teggina, au fond de laquelle se trouve Raggiolo. Sur le versant nord on aperçoit des bois assez maigres où pâturent de petits troupeaux de huit à dix brebis, gardées par des femmes qui font des tresses de paille. Ce travail, dont l'introduction dans le pays remonte à quinze ou vingt ans, leur est médiocrement payé, mais il leur permet de gagner quelques sous, tout en gardant leurs brebis dans les bois et les châtaigneraies qui sont soumis à la vaine pâture, car ici les propriétés sont trop petites pour que chacun reste chez soi.

Sur le versant exposé au soleil s'étagent des terrasses où, dans des champs minuscules, la vigne se mêle aux céréales ; au-dessus s'étendent les châtaigneraies. C'est la châtaigne qui est le produit principal du pays, celui qui influence toute l'existence du montagnard. C'est un produit de culture arborescente, mais

qui, à la différence de la vigne, n'exige guère d'autre travail que la cueillette[1], travail qui ne dresse ni à l'effort, ni à l'initiative, ni à la prévoyance. Cette cueillette n'occupe la population que pendant quelques semaines et les femmes et les enfants y rendent les mêmes services que les hommes. La châtaigne, séchée ou réduite en farine, sert de base à la nourriture comme le pain et sans transformation compliquée; on peut donc consommer en nature le produit du domaine. La récolte des châtaignes ne dépend pas, comme celle de la vigne ou des arbres fruitiers, en grande partie du travail de l'homme, mais presque uniquement de la nature et des influences atmosphériques, ce qui favorise le fatalisme et l'insouciance de la population.

Si les châtaignes sont abondantes, tout va bien, sinon c'est la misère ou tout au moins la gêne. Comme les bonnes années sont exceptionnelles, que la population est assez dense, il faut recourir à d'autres moyens d'existence, c'est-à-dire à l'émigration, car il n'y a ni fabrication ni possibilité d'étendre les cultures. Les hommes de Raggiolo vont ordinairement en Maremme, presque toujours sur le même domaine où ils sont employés, soit à la culture, soit comme terrassiers ou bûcherons. Ils partent en décembre ou janvier, plus ou moins tôt suivant l'abondance des châtaignes, ce qui prouve bien qu'ils émigrent contraints et forcés, et ils reviennent en mai avant la période des fièvres de la Maremme. Quelques-uns vont aujourd'hui à Gênes, en Suisse ou en France; ils ne reviennent alors qu'en septembre pour la récolte des châtaignes. Pendant l'absence des hommes, ce sont les femmes, les enfants et les vieillards qui exécutent les travaux de culture. En somme, c'est l'*émigration périodique dans les métiers inférieurs*, qui supplée ici à l'insuffisance de la culture.

Si les produits de la culture et du châtaignier sont insuffisants pour nourrir la famille, cela tient à l'exiguité des propriétés. Le morcellement naturel des champs dans une petite vallée de montagne est très favorable à la petite propriété; de

1. L'émondage des arbres, qui a surtout pour but d'enlever le bois mort, ne se fait que de loin en loin.

même les châtaigneraies sont susceptibles d'une division très grande; en fait, certains paysans ne possèdent qu'un ou deux châtaigniers; quant au sol de la châtaigneraie, il n'est pour ainsi dire pas approprié, puisqu'il reste soumis à la vaine pâture.

Pour que la *propriété fragmentaire* soit devenue la règle, il faut que la communauté soit en pleine désagrégation. C'est en effet ce qu'on constate. Les enfants demeurent bien en général avec les parents jusqu'à la mort de ceux-ci pour profiter des châtaigniers, mais il n'y a pas d'exemple de frères restant unis sous l'autorité de l'un d'eux. Le châtaignier tend bien à maintenir la communauté, mais la culture et l'émigration tendent à la dissoudre, et sont les plus fortes. L'instinct d'indépendance est développé par l'émigration et n'est pas comprimé par les nécessités de la culture comme chez les métayers des collines. La famille est donc ici constituée en *simple ménage avec enfants mariés au foyer.*

La forêt et la fabrication. — La chaîne principale de l'Apennin qui, du mont Falterona à la Verna, limite au nord-est le Casentino, est couverte de forêts qui dépendaient jadis, soit de la Maison de Lorraine, soit des célèbres monastères des Camaldules et de la Verna situés dans cette région, et qui sont aujourd'hui sous l'administration de l'État. C'est de la forêt que la population de ces montagnes tire ses principales ressources, soit par l'abatage des bois, soit surtout par la fabrication.

Remontons la vallée de la Sova, à quelques kilomètres au nord de Poppi, jusqu'à Lierna, petit village accroché au flanc de la montagne. Le chemin carrossable s'arrête au bas des maisons où on ne peut arriver qu'à pied ou à cheval. Dans les ruelles en pente, on voit du bois en billes ou en merrains ; par les portes ouvertes on aperçoit des hommes qui fendent ces billes de bois, courbent les lames au feu et les assemblent en barils ou en baquets. Nous sommes à Lierna dans un des principaux centres de la fabrication des barils. Ces barils sont vendus dans la ré-

gion viticole où ils servent au transport et à la vente du vin. La montagne subit donc ici bien nettement l'influence indirecte des cultures arborescentes que nous avons reconnues caractéristiques de la Toscane. Cette fabrication a pu se développer à cause du voisinage de la forêt; on y achète un sapin qu'on débite en billes de 70 centimètres de long, faciles à transporter à dos d'âne; quelques outils très simples composent tout l'outillage. Avec quelques centaines de francs on peut s'établir *barilaio* (tonnelier) dans de bonnes conditions, c'est-à-dire qu'on peut attendre pour vendre ses produits le moment des vendanges lorsque la paire de barils vaut 7 à 9 francs [1]. Le prix varie suivant l'abondance du vin. Les *barilai* à court d'argent doivent vendre leurs barils au fur et à mesure de leur fabrication et, en hiver les prix baissent à 4 ou 5 francs.

Barils et baquets sont achetés par des commerçants originaires de la vallée de la Sova où leurs amis et parents leur servent de courtiers. Eux-mêmes sont établis à Florence ou à Empoli au centre de la région viticole. La montagne fournit donc ici des émigrants dans le commerce; c'est une conséquence de l'industrie. Elle fournit aussi des émigrants dans la fabrication, car certains *barilai* ont la clientèle directe d'une fattoria de la région des collines, où ils vont aussi passer quelques semaines chaque année pour faire les réparations. Quelques-uns se sont même établis définitivement dans la province de Sienne ou dans celle de Florence.

La fabrication des barils qui se fait en industrie domestique principale favorise l'établissement en simple ménage et le châtaignier n'est pas là pour retenir les enfants autour du père; aussi ne reste-t-il plus trace de la communauté. Celle-ci persiste seulement chez les métayers des environs où on trouve même des familles de trente et quarante personnes. Preuve évidente de l'influence du travail sur la constitution de la famille.

L'établissement des jeunes ménages est facilité par l'émigration dont nous venons de parler, quoique celle-ci ne soit pas

1. Le baril mesure une cinquantaine de litres.

très abondante. Les émigrants louent leur maison, ce qui indique qu'ils ont l'esprit de retour, mais ils vendent leurs champs probablement pour se procurer le capital dont ils ont besoin pour s'installer au dehors. Ainsi se constitue, par le partage égal et par le morcellement, la propriété fragmentaire qui fournit des aliments au *barilaio* et diminue pour lui les aléas de la fabrication. Mais la culture n'en reste pas moins ici tout à fait accessoire.

Quittons Lierna et montons jusqu'à Moggiona par le chemin muletier qui est la seule voie d'accès à ce petit village, le plus élevé de la vallée. Nous dépassons une femme qui pousse devant elle deux ânes chargés de perches de saules fendues et écorcées. Les perches, qui servent à faire des cercles de barils, viennent des bords de l'Arno; à Lierna, on les apporte brutes et on les prépare à la maison; les gens de Moggiona, au contraire, les travaillent dans la vallée à cause de la difficulté des transports; comme ceux-ci sont lents et se font par petites charges, ce sont les femmes qui conduisent les ânes, et cela leur interdit certains travaux comme le tressage de la paille. On voit comment la largeur d'un chemin peut influer sur l'atelier de travail et l'organisation du personnel.

Le village de Moggiona va nous montrer l'évolution de l'état social sous l'influence de la fabrication. Nous avons pu interroger un vieillard, notable de l'endroit, dont les souvenirs d'enfance nous ont été précieux. Dans sa jeunesse il n'y avait pas de vigne, seulement quelques champs de céréales disséminés çà et là au milieu des bois de chêne. Les habitants vivaient surtout de l'art pastoral transhumant; les brebis estivaient sur les sommets des Camaldules et hivernaient en Maremme; il ne restait guère habituellement que sept ou huit hommes au village. La fabrication des barils a été introduite à Moggiona, il y a une centaine d'années, par deux jeunes gens qui avaient été placés en apprentissage à Lierna, mais c'est seulement après 1860 qu'elle s'est développée pour finir par devenir le moyen d'existence principal des habitants. Les enfants de barilai sont aussi barilai; s'ils manquent d'argent pour s'installer, ils en

empruntent à un voisin ou à un commerçant en barils qui de ce fait exerce un certain patronage.

Le premier effet de la fabrication a été l'amélioration du mode d'existence. Jadis les paysans de Moggiona vivaient comme des bêtes dans des taudis infects et boueux; aujourd'hui les maisons neuves se multiplient, car chacun tient à être propriétaire de son habitation; il n'y a que deux locataires et ce sont des ouvriers étrangers venus pour travailler dans les bois. Les intérieurs sont propres et en ordre, le mobilier suffisant et convenable. Jusqu'ici les barilai ne semblent pas chercher à se constituer des domaines pleins, ils se contentent d'un domaine fragmentaire, et, comme la population n'est pas encore très dense, il en résulte que la terre reste à un prix modéré. Cependant la transhumance a disparu depuis que les hommes sont occupés au travail du bois et, depuis cinquante ans, on a beaucoup défriché. La fabrication, en favorisant l'accroissement de la population, a amené l'extension des cultures; comme on vit mieux, la consommation du vin a augmenté; aussi plante-t-on de la vigne chaque année. Cependant il n'y a que deux familles de cultivateurs purs travaillant avec des vaches, tous les autres n'emploient que la bêche et la pioche. *Les pasteurs transhumants d'autrefois ont donc passé ici à la fabrication domestique principale appuyée sur la petite culture en domaine fragmentaire.* La famille en communauté a évolué vers le simple ménage, et le patronage de l'herbe a fait place au patronage de la forêt.

Le moment est venu de rechercher quelle est l'origine de la petite propriété dans la montagne du Casentino. Jadis toutes ces montagnes appartenaient à des monastères riches et puissants; les seigneurs en effet fondaient plus volontiers et dotaient plus largement les couvents dans ces contrées pauvres, incultes et inhabitées que dans les régions riches et peuplées de la plaine et des collines. Les moines donnèrent à cens une grande partie de leurs terres, tout en conservant quelques domaines en faire-valoir et en métayage. Ainsi s'explique la coexistence de la petite et de la moyenne propriété. En outre, au XVIIIe siècle,

sous le règne de Pierre-Léopold, les communes furent obligées et l'Eglise invitée à donner leurs biens en emphytéose aux cultivateurs. Tous les propriétaires de Moggiona sont originairement des tenanciers à cens ou des propriétaires emphytéotiques, dont quelques-uns n'ont pas encore racheté leurs redevances. Celles-ci se payaient autrefois en grain à la Saint-Jacques; depuis que les biens des monastères ont été sécularisés, elles sont rachetables au taux de 5 %. Voilà par suite de quelles circonstances, jointes aux conditions favorables du lieu, la petite propriété s'est développée dans les montagnes toscanes.

Les conséquences du reboisement. — Nous avons vu à Moggiona les cultures s'étendre par défrichement. C'est ce qui a eu lieu partout dans le Casentino : il y a un siècle, à Stia, les bois descendaient jusqu'à l'Arno; il faut maintenant monter beaucoup plus haut pour les rencontrer. Le défrichement est ici favorisé par le climat qui permet aux cultures et à la vigne de s'élever jusqu'à une altitude assez grande; aussi, pour satisfaire aux besoins d'une population toujours croissante, des étendues considérables de forêts ont-elles été défrichées au cours des siècles[1]. Ceci a eu, au point de vue du régime des eaux, des effets désastreux : l'Arno, navigable au moyen âge, n'est plus qu'un torrent; d'autre part, en raison de leur âge géologique, les Apennins ont des pentes très escarpées que les eaux de pluie ravinent en entraînant les terres qu'elles déposent ensuite dans la plaine; les inondations sont fréquentes et redoutables[2]. Pour remédier à ces inconvénients, les Médicis protégèrent les forêts par des lois qui furent abrogées à la fin du XVIIIe siècle, sous l'empire d'un libéralisme mal compris. Le déboisement reprit de plus belle, si bien que le gouvernement italien dut promulguer en 1887 une loi sur la servitude forestière (*vincolo forestale*) par laquelle le sol, situé dans un périmètre déterminé, est soustrait

1. A la fin du XIVe siècle, les forêts occupaient en Toscane environ 800.000 hectares; actuellement elles couvrent seulement 450.000 hectares.

2. Dans l'automne 1907, les inondations ont causé de grands dégâts aussi bien dans la plaine que dans la montagne.

à la culture et au pâturage, afin de favoriser le reboisement.

Si le principe de la loi est excellent, l'application en est très défectueuse. D'abord aucune indemnité n'est allouée aux propriétaires dont les terres sont comprises dans le périmètre de reboisement : pour beaucoup de paysans, c'est la ruine. Ensuite ce périmètre vaguement défini est encore plus mal délimité; le plan en est incertain et il n'y a pas de bornes sur le terrain. De là des contestations et des procès sans fin; les gros propriétaires arrivent à se défendre, mais les paysans sont écrasés et conçoivent contre les agents forestiers une haine terrible qui se traduit parfois par des meurtres.

Nous comprendrons mieux l'exaspération des habitants de ce pays en étudiant les répercussions qu'a eues la loi forestière sur la population du petit village de Valluciole situé au pied du mont Falterona. Il y avait là de petits propriétaires indépendants, grâce à leurs brebis, à leurs châtaigniers et à leurs champs où ils cultivent surtout des pommes de terre. Jadis même, beaucoup filaient et tissaient la laine, soit pour eux-mêmes, soit pour le compte de négociants de Stia, mais aujourd'hui l'usine qui occupe 600 à 700 ouvriers a remplacé la fabrique collective [1]. La loi de 1887 enleva toute ressource à beaucoup de paysans, qui n'eurent plus le droit ni de cultiver leurs champs ni de faire paître leurs brebis dans les bois. Il ne leur restait que les châtaigniers, produit insuffisant et aléatoire. Ils subirent de ce fait une déchéance; de propriétaires indépendants ils devinrent salariés, car ils durent chercher dans l'émigration des moyens d'existence. Certains sont bûcherons, en été dans la montagne, l'hiver en Maremme; d'autres sont maçons à Florence, dans l'Italie du Nord et même à l'étranger. Ils arrivent à vivre encore assez bien, mais la population tend vers le type instable, car, d'une part, l'émigration ébranle la communauté et la réduit au simple ménage, et, d'autre part, le paysan est déraciné.

Accablé d'impôt du fait d'une terre qui est devenue inutili-

1. Il est évident que les fameux draps du Casentino et l'industrie de la laine à Florence au moyen âge doivent leur origine aux nombreux troupeaux de brebis transhumants des Apennins.

sable pour lui, il cherche à la vendre ; il ne conserve que les châtaigneraies dont la destination n'a pas été modifiée par la loi et qui, n'exigeant pas de travail, ne le retiennent pas au pays. La petite propriété tend donc ici à disparaître au profit de quelques propriétaires plus riches qui achètent à bas prix, se défendent victorieusement contre l'administration forestière ou obtiennent des accommodements, et qui ainsi constituent de nouvelles métairies où vivent des communautés nombreuses. Lorsque celles-ci se trouvent à l'étroit sur leurs domaines, elles envoient des émigrants jusque dans la Maremme où nous les retrouverons.

On voit, par cet exemple, combien l'intervention des pouvoirs publics, même justifiée, est souvent absolue, sans souplesse et peut amener le trouble et la souffrance dans une population pour n'avoir pas tenu compte de certaines circonstances locales.

De notre excursion à travers le Casentino nous retiendrons en définitive que, par suite de l'insuffisance de la culture et sous l'influence de la petite propriété, de l'émigration et de la fabrication, l'organisation de la famille se modifie : *la communauté fait place au simple ménage et le patronage du grand propriétaire urbain est remplacé par celui de l'herbe, du châtaignier et de la forêt.*

II. — LE MONT AMIATA.

Le mont Amiata est un massif isolé au sud de la Toscane ; son sommet, qui dépasse 1.700 mètres d'altitude, est couvert de bois de hêtres. Il est formé par un épanchement de trachyte léger et poreux sur l'éocène argileux et compact. La route qui fait le tour de la montagne par Castel del Piano, Arcidosso, Santa Fiora, Pian Castagnaio et l'Abbadia San Salvatore, suit la limite des deux terrains[1] ; cette limite est d'ailleurs indiquée dans tous

1. Cette route, très pittoresque, est mal tracée et encore plus mal entretenue. Les auberges du mont Amiata laissent beaucoup à désirer. On vous répète partout, en s'excusant, qu'on est « à la campagne », qu'il faut « s'adapter » aux conditions locales, mais les aubergistes ne songent pas à « s'adapter » aux nécessités de l'hygiène moderne. Cela empêche le tourisme de se développer.

ses contours par le châtaignier qui pousse vigoureusement sur le trachyte, mais ne vient pas sur l'éocène trop compact. Le climat est très doux à cause du voisinage de la mer, dont les vents apportent parfois une pluie bienfaisante. *Nous allons constater ici que l'abondance des productions arborescentes ne supplée pas au défaut de patronage et que, lorsque le patronage reparaît, la prospérité revient.*

Les productions arborescentes. — A Castel del Piano, les cultures arbustives, favorisées par le climat et le sol, prennent une importance qu'elles n'ont nulle part dans la région des collines. Le vin, l'huile et les châtaignes sont les trois produits principaux du pays; les céréales sont tout à fait accessoires. La vigne seule exige un peu de travail; les oliviers se taillent tous les trois ans et les châtaigniers s'élaguent de loin en loin. Ces trois plantes donnent des récoltes abondantes; on me cite des oliviers produisant 700 kilos d'olives, soit 150 kilos d'huile; on estime qu'un hectare planté en oliviers peut rapporter brut jusqu'à 2.000 francs. L'huile et le vin sont en grande partie vendus en Maremme; les marrons sont aussi exportés, mais les châtaignes, séchées et réduites en farine, servent de base à l'alimentation. Les champignons sont abondants dans les bois et les châtaigneraies; on en exporte pour 50.000 francs par an; les femmes se font ainsi des journées de 2 à 3 francs. C'est en somme la vie facile. On peut vivre sur un petit domaine; aussi la petite propriété règne-t-elle exclusivement. Il y a quelques métairies, mais qui ne dépassent pas 4 à 5 hectares et ne constituent jamais de grandes propriétés. En raison de l'abondance des productions, le sol s'est morcelé et la population s'est accrue; elle a doublé en cinquante ans. Mais la productivité du sol n'a pas pu s'accroître indéfiniment; aussi faut-il chercher dans l'émigration des moyens d'existence supplémentaires. Les hommes vont faire les foins et les moissons en Maremme, ou bien sont bûcherons ou charbonniers; d'autres fabriquent des objets en bois. Depuis quelques années, beaucoup vont à Gênes comme ouvriers du port; les jeunes filles vont mêmes dans les filatures de Ligurie. Mais tous

ces émigrants ont l'esprit de retour et la nostalgie du pays : un propriétaire important avait trouvé près de Lucques des métairies pour plusieurs familles qui étaient sans travail; elles sont revenues au bout de trois mois.

Nous sommes ici en présence de communautaires endurcis. Les familles restent dans l'indivision le plus longtemps possible. Mais on a beau se serrer les uns contre les autres, la production des châtaigniers et des oliviers n'augmente pas, tandis que les besoins s'accroissent ainsi que les impôts[1]. On est ainsi amené à vendre son bien, et la petite propriété est en voie de disparition; ce serait déjà chose faite s'il n'y avait dix vendeurs pour un acheteur, car seuls les plus économes, les plus travailleurs arrivent à se maintenir et peuvent parfois acheter de nouvelles terres. Ce sont surtout les bûcherons et les scieurs de long qui s'enrichissent et agrandissent leurs domaines. Mais, à côté de ces propriétaires d'élite, il se forme une sorte de prolétariat misérable qui ne peut guère s'employer sur place, faute d'une classe patronale pour créer de nouveaux moyens d'existence. Les familles bourgeoises recrutent surtout les fonctions publiques et les carrières libérales. Il y a bien au pied de la ville les carrières de terre de Sienne, qui constituent un monopole de fait puisqu'elles sont uniques au monde; mais l'exploitation en est rudimentaire et anarchique; une société, formée par les divers propriétaires pour régler la vente, n'a eu qu'une existence éphémère. C'est en Angleterre que la terre de Sienne est préparée en vue de la vente et qu'on réalise ainsi des bénéfices qui pourraient revenir aux habitants de Castel del Piano. J'ai pourtant rencontré là un homme qui, après avoir reçu, comme ses voisins, une éducation classique et universitaire, s'est lancé dans l'industrie. Il a transformé une ancienne fonderie en usine électrique; il fournit la lumière à plusieurs villages et utilise la force motrice pour le service d'un moulin et d'une fabrique de pâtes alimentaires. Il y a sur tout le pourtour du mont Amiata beaucoup de ruis-

1. On me cite des châtaigneraies dont l'impôt dépasse le revenu et que les propriétaires ont abandonnées au Fisc, qui a dû alors acquitter les taxes provinciales et communales !

seaux et de chutes d'eau qu'on pourrait utiliser pour l'industrie; mais de telles initiatives sont rares; la petite vie étroite, tranquille et insouciante, due aux productions arborescentes, a mis son empreinte sur toute la population et n'a pas permis la formation d'une véritable classe patronale.

Les mines de mercure. — La classe patronale n'a pas été fournie, ici, comme dans la région des collines, par les urbains, à cause de l'éloignement des villes de commerce. La féodalité s'est maintenue ici beaucoup plus longtemps que dans le reste de la Toscane; c'est ce qui explique l'existence de quelques grandes propriétés, qui s'étendent surtout sur des bois et des terres à maigre pâturage. C'est pourtant de la ville et même de l'étranger que sont venus les patrons actuels dans le mont Amiata, mais ils ont été attirés, non par la culture, mais par la richesse minérale du sous-sol.

La commune de Santa-Fiora est très vaste et la population y est peu dense, quoiqu'elle ait doublé depuis cinquante ans. La culture, très arriérée, se fait à la bêche et sans fumure, car le gros bétail n'existe pas; il y a seulement des moutons qui pâturent dans les châtaigneraies, et ce sont des ânes qui servent de bêtes de somme. Les habitants semblent faire de la culture à regret et seulement pour suppléer à l'insuffisance du pâturage et de la cueillette. Cependant par la fumure on pourrait doubler les rendements, comme le prouve l'exemple d'un propriétaire agronome. En intensifiant la culture, la population trouverait sur place des moyens d'existence très suffisants, tandis que les hommes doivent aujourd'hui aller en Maremme pour les moissons, au détriment de leur santé. Il existe encore dans la région des communautés de quarante personnes, dont les domaines sont considérables et qui, grâce à leurs nombreux troupeaux, à la main-d'œuvre abondante, cultivent bien et sont prospères. Mais, ici comme ailleurs, la communauté tend à se désagréger; les jeunes ménages s'établissent à leur compte dès que leurs moyens le leur permettent. C'est surtout à l'industrie minière qu'ils doivent de pouvoir se créer une existence indépendante.

Les mines de Siele appartiennent à un Italien de Livourne. Elles ont eu longtemps pour directeur un ingénieur tchèque, M. Cermak-Spirek, mort récemment, qui est l'inventeur du four universellement employé aujourd'hui pour le traitement du cinabre. Les mines de l'Amiata étaient connues des Romains, mais celles de Siele ne sont exploitées activement que depuis le milieu du XIXe siècle. Elles occupent plus de 300 ouvriers qui habitent les villages voisins, souvent à plusieurs kilomètres. Le minerai (sulfure de mercure imprégnant l'argile) est d'abord mis à sécher à l'air, puis placé dans un four continu, où il est chauffé à une température suffisante pour distiller le mercure dont les vapeurs sont amenées dans un réfrigérant où on recueille le mercure en mélange avec les produits de la combustion; par turbinage on obtient le métal pur[1]. On voit que le traitement du cinabre est des plus simples. Il exige une grande quantité de bois, d'abord parce que la houille manque dans le pays et que les transports sont coûteux, ensuite parce que le feu de bois, plus clair et plus vif, convient mieux pour la distillation. Aussi une main-d'œuvre considérable est-elle employée à l'abatage et au transport du bois ; si bien que la plus grande partie de la population de Santa-Fiora vit aujourd'hui plus ou moins directement de l'exploitation des mines. La nécessité de s'assurer pour l'avenir des ressources suffisantes en combustible pousse les propriétaires de mines à reboiser : à Siele cinquante ouvriers sont occupés à des travaux de reboisement et on estime que, dans quelques années, le bois de la propriété suffira à fournir le combustible nécessaire à l'usine, mais il faudra encore acheter le bois d'œuvre. La cherté de la houille[2] et la nécessité d'économiser le combustible amène à utiliser les chutes d'eau. La mine de Siele a installé à Santa-Fiora une usine électrique qui fournit la force motrice pour les pompes et le service des puits et qui éclaire, en outre, différents villages.

1. Si le four est bien construit, il ne doit y avoir aucune émanation de vapeurs de mercure, sinon l'opération est dangereuse pour les ouvriers qui sont rapidement atteints de paralysie et de tremblements.

2. Rendue à Siele, la tonne de houille revient à 70 francs.

Grâce à la forêt et aux chutes d'eau, l'éloignement du chemin de fer et le mauvais état des routes n'exercent pas une influence fâcheuse sur l'exploitation minière : le transport de la tonne de mercure jusqu'à la station du mont Amiata revient à 23 francs, somme insignifiante étant donnée la valeur de la marchandise, 8.000 francs environ.

A l'Abbadia San-Salvatore, les effets de l'industrie minière sont les mêmes et paraissent encore plus accentués, car l'exploitation est plus importante et son influence est concentrée sur un seul village. Jadis, la population était sous la dépendance étroite du châtaignier. La culture y est encore arriérée et routinière ; ainsi, malgré l'abondance des sources, il n'y a pas de prairies : « Ça n'est pas l'habitude du pays, » me dit un paysan. Les habitants assez misérables émigraient en masse en Maremme l'hiver et l'été. Il y a dix ans, une société *allemande* a entrepris l'exploitation des mines de mercure. Elle dépense de 50.000 à 60.000 francs par mois en salaires et en bois. La vie est donc maintenant assurée aux gens de l'Abbadia, qui n'émigrent plus. La population, qui est de 5.000 habitants, augmente de 200 âmes par an et, malgré cela, le bien-être s'accroît ; il n'y a pas plus de trois ou quatre familles qui ne possèdent pas leur maison. La terre a triplé de valeur quoique la culture, considérée comme un moyen d'existence accessoire, soit assez négligée. En raison de la densité de la population, la fabrication domestique de la toile et du drap par les femmes s'est maintenue, et l'aisance plus générale a donné une nouvelle impulsion à la fabrication des chaises et des tonneaux.

Sous l'influence du patronage qui lui manquait jusqu'alors, la population est devenue prospère ; l'établissement des jeunes ménages est facilitée, ce qui favorise la dissolution de la communauté et la diffusion de la propriété fragmentaire. Cependant le travail industriel n'a pas donné aux hommes la prévoyance que n'avait développée en eux ni la culture arborescente du châtaignier ni la formation communautaire. Ainsi le propriétaire de Siele a dû renoncer à constituer une caisse de retraites devant le refus de ses ouvriers d'y contribuer. Pour assurer

l'existence des vieillards, il emploie alors un moyen détourné, bel exemple de paternalisme : lorsqu'il engage un jeune homme en remplacement de son père, il stipule qu'une partie du salaire sera payée au père jusqu'à sa mort.

En résumé, les populations de la zone des montagnes, Casentino et mont Amiata, vivent sous l'influence du châtaignier et de la forêt.

Le châtaignier, allié à la culture fragmentaire et au petit pâturage, leur fournit sans effort leurs moyens d'existence. Mais sa production est limitée et indépendante du travail de l'homme. Lorsque la population atteint une certaine densité, elle doit chercher d'autres moyens d'existence, et, comme elle n'est pas dressée à la culture intense, elle doit recourir à l'émigration périodique pour trouver ailleurs un patronage plus efficace que celui du châtaignier qui lui manque dans son pays. La formation communautaire et le désir de jouir des produits spontanés des châtaigneraies font en général obstacle à l'émigration définitive.

La forêt exerce son patronage en procurant à la population des moyens d'existence complémentaires, soit par la fabrication domestique d'objets en bois, soit en permettant l'établissement du grand atelier par le combustible qu'elle fournit.

Quels que soient d'ailleurs les moyens d'existence indépendants de la culture, ils amènent la désagrégation de la communauté et l'établissement en simple ménage en même temps qu'un changement dans la forme et l'importance du patronage. Ces transformations, qui donnent naissance à une variété du type toscan, sont dues en définitive *à une modification dans la nature des cultures arborescentes provenant des conditions locales du sol et du climat.*

III

LA MAREMME

C'est en Maremme que se fait actuellement l'expansion du type toscan : expansion de la population rurale par l'émigration, soit périodique, soit même définitive, des montagnards, quelquefois aussi des métayers des collines; expansion de la classe supérieure, car c'est en Maremme que les capitaux urbains trouvent actuellement un emploi fructueux dans la mise en valeur du sol et que l'initiative d'un grand propriétaire peut donner les résultats les plus heureux. C'est donc la ville de la région des collines, l'ancienne cité commerçante et riche, qui fournit à la Maremme ses patrons, et la montagne pauvre et surpeuplée qui lui fournit ses habitants. Les uns et les autres y portent leurs habitudes de vie et leurs procédés de travail. Nous verrons quelles modifications leur sont imposées par le lieu.

On appelle Maremme, en Italie, tout le littoral de la mer Tyrrhénienne depuis Pise jusqu'au delà de Rome. C'est une plaine d'alluvions souvent fertile, mais qui, livrée à elle-même, se transforme en marécages malsains où règne la malaria. A l'époque des Étrusques, toute cette région avait été assainie et mise en culture; on y comptait de nombreux ports de commerce; mais, lors de la décadence romaine, elle fut abandonnée et retourna à l'état inculte. Depuis, elle n'a jamais été complètement cultivée. C'est encore aujourd'hui un pays fiévreux et presque désert; cependant, depuis le milieu du XIXe siècle, de grands efforts ont été faits pour rendre cette région à la cul-

ture et d'excellents résultats ont été obtenus. La colonisation de la Maremme toscane fait de grands progrès. Le faire-valoir fait place au métayage. L'extension des cultures arbustives suit une marche parallèle à celle de l'expansion de la race; si la vigne, l'olivier et le mûrier ne sont pas, comme dans les collines, des produits presque spontanés du lieu, du moins sont-ils favorisés par le climat dont la douceur permet de cultiver des arbres fruitiers délicats, comme l'amandier, et des légumes de primeur. Sous l'influence des cultures arborescentes et du métayage, nous verrons la communauté de famille se reconstituer autour du simple ménage des premiers colons, et le patronage du propriétaire s'exercer d'une façon très intense pour mettre à la disposition des colons un sol assaini et bien aménagé, un cheptel et des instruments de travail ainsi que les provisions nécessaires pour attendre la récolte. Mais ici l'intervention patronale est plus hardie, plus large, plus dégagée de la routine traditionnelle; elle laisse peut-être au colon plus d'initiative et celui-ci en donne des preuves. Il semble que sur ce sol vierge le type toscan s'épanouisse plus librement et accuse plus de vigueur.

Nous allons examiner rapidement comment s'opère la colonisation de la Maremme et à quels résultats elle aboutit.

I. — LA COLONISATION.

Le paturage et la culture extensive. — Le domaine de la Parrina est situé à quelques kilomètres de la station d'Orbetello. La gracieuse hospitalité du chevalier Giuntini m'a permis de me rendre compte de ce qu'est un domaine de Maremme en voie de transformation. On a ici l'impression d'être dans un pays neuf, et cependant on aperçoit, à peu de distance, les antiques cités étrusques d'Orbetello et de Talamone. La Parrina compte environ 1.500 hectares, dont 200 seulement sont actuellement mis en culture régulière; le reste est constitué par des pâturages et des bois sur la colline, qui est ici assez rapprochée de la mer. Les propriétés de plusieurs mil-

liers d'hectares ne sont pas rares en Maremme; c'est à la fois une conséquence du mode d'exploitation par le pâturage extensif et un effet de l'insalubrité et de l'éloignement de cette région. La propriété féodale s'y est maintenue plus longtemps qu'ailleurs et seuls les gros capitalistes urbains ont été tentés d'y acheter des terres.

A peine arrivés, nous montons à cheval, car ici les distances sont trop grandes pour aller à pied, et les chemins, quand il y en a, trop mauvais pour circuler en voiture. Bientôt nous apercevons des bœufs de la race de la Maremme dont le pelage gris et les immenses cornes sont caractéristiques; de grands râteliers installés en plein air servent aux distributions de paille qu'on leur fait en hiver pour suppléer à l'insuffisance du pâturage. Ceci est déjà une amélioration de l'ancien système, car ces bœufs vivent à l'état sauvage, allant à leur fantaisie de la plaine à la montagne et mangeant ce qu'ils trouvent. Deux hommes à cheval, cow-boys de la Maremme, sont chargés de les compter chaque jour, de veiller à ce qu'ils ne franchissent pas les limites du domaine et d'empêcher qu'ils ne soient volés. Une fois par an, on les pousse dans une enceinte où chaque bête est prise au lasso. Les jeunes vaches sont marquées au fer rouge; les plus vieilles (neuf à dix ans) sont réformées, mises à part et vendues pour la boucherie au mois de mai, alors qu'elles sont en bon état; beaucoup sont expédiées à Rome. Les jeunes mâles sont vendus à six mois dans la province de Sienne où on les apprécie beaucoup comme animaux de travail.

Un peu plus loin, nous rencontrons les juments et les poulains. La Maremme est le grand pays d'élevage de l'Italie; c'est là que se remonte la cavalerie et que l'État entretient des haras. Pour améliorer la race locale rustique, résistante, mais petite, tardive et disgracieuse, on a recours à des étalons de pur sang anglais. Il y a une station de remonte à la Parrina; cette année, c'est un pur sang d'origine française, *Préambule*, fils de *Clamart*, qui y fait le service. Les poulains sont vendus à la remonte à trois ans, sans dressage, au prix de 600 à 700 francs. Il y a en ce moment-ci, à la Parrina,

200 bêtes à cornes, une centaine de chevaux et 1.200 moutons.

Ceux-ci sont des animaux transhumants qui passent l'hiver en Maremme, et l'été dans l'Apennin toscan, sur un autre domaine de la famille Giuntini; le voyage dure douze jours, on couche chaque soir dans une métairie, qui tous les ans est la même depuis des siècles. Les brebis que nous voyons font partie du cheptel de la Parrina, car c'est en Maremme qu'elles séjournent le plus longtemps, et c'est pendant l'hiver que se font les ventes d'agneaux et de mères réformées et qu'on produit le plus de fromage. Ce fromage est vendu chaque jour à Orbetello, puis accaparé par une sorte de trust qui l'exporte dans l'Amérique latine. Pendant l'été, on fait moins de fromage et il est d'une autre sorte; il est vendu en bloc à une foire d'automne; le troupeau est alors sous la surveillance du régisseur du domaine où il séjourne. Les bergers originaires de la montagnes sont sept ou huit, chargés chacun d'un troupeau distinct; leur chef, le *vergaio*, a un aide pour la confection du fromage. Ils reçoivent 60 centimes par jour, du pain, du sel, de l'huile et du petit-lait; ils font eux-mêmes leur popote et peuvent s'offrir un supplément de nourriture, s'ils veulent. Ceux d'entre eux qui sont mariés amènent parfois leurs femmes, qui peuvent trouver du travail dans les métairies.

A quelque distance de là, un homme défriche le maquis (*macchia*); il coupe la broussaille et le bois, enlève les mottes de terre qui, mises en tas, sont brûlées en août et répandues sur le champ. Le défrichement du bois est naturellement limité aux parties susceptibles d'être mises en culture, mais toute la colline qui s'élève ici par une pente abrupte restera forcément boisée. C'est un bois assez maigre d'ailleurs, car le terrain est rocheux, l'été atrocement sec et le bétail qui a libre parcours broute souvent les jeunes tiges. Le système extensif caractérise donc la Maremme jusque dans l'entretien des bois, qui sont cependant en Italie d'un bon rapport à cause de l'absence de houille[1].

1. A Orbetello, le charbon de bois coûte 26 francs la tonne et la houille 50 francs.

Après avoir escaladé la montagne par un sentier en zigzag, nous arrivons sur la hauteur d'où l'on jouit d'une vue magnifique et très étendue sur la plaine et la mer jusqu'à l'île d'Elbe. Bientôt nous voyons fumer des charbonnières et un peu plus loin nous joignons le charbonnier lui-même. Le bois est en effet transformé en charbon sur place pour diminuer les difficultés et les frais du transport. Il est vendu sur pied à un marchand qui emploie des bûcherons et des charbonniers payés à la tâche et organisés en équipes. Une équipe de cinq ou six bûcherons abat le bois nécessaire pour occuper une équipe de charbonniers composée de deux hommes et d'un jeune garçon. Il faut une journée pour édifier la charbonnière qui brûle ensuite sept ou huit jours; une équipe peut suffire à la conduite de dix charbonnières en activité. Le charbon est enlevé par un voiturier qui le transporte à dos de mulet au bas de la colline et de là avec des chars jusqu'au petit port de Torre delle Saline où il est embarqué pour d'autres régions de l'Italie. Les bûcherons reçoivent 2 fr. 50 et les charbonniers 1 fr. 40 par 100 kilos de charbon produit. Les uns et les autres vivent dans le maquis où ils se construisent des huttes de branchages. Le marchand de bois installe sur place une cantine où ils trouvent à acheter des provisions; ils n'ont donc aucun contact avec la population locale et ne descendent que très rarement dans la plaine. Ce sont, en effet, des émigrants venus, les bûcherons du haut Casentino, les charbonniers de la montagne de Pistoie; en été, ils vont travailler dans l'Apennin parmesan. Ils n'habitent donc guère chez eux, tout au plus y passent-ils quelques semaines au printemps et à l'automne. C'est leur femme qui cultive leur petit champ, car presque tous vivent en simple ménage et sont propriétaires de leur maison et d'un lopin de terre dus à leurs économies. Une équipe de charbonniers peut, en effet, gagner 1.500 francs dans l'hiver. Là-dessus il faut prélever le salaire du garçon, soit 200 francs, et la nourriture, mais celle-ci est plus que frugale et se compose surtout de polenta et de fromage. Nous retrouvons donc ici, à son point d'arrivée, l'émigration périodique que nous avions

vue à son point de départ dans les montagnes de l'Apennin.

Cette émigration ne se limite pas à la transhumance et à la fabrication du charbon. L'art pastoral et l'art des forêts ne sont pas, en effet, les seuls modes d'exploitation du sol en Maremme. Même sur les domaines de l'ancien type, on trouve la culture extensive des céréales, la *sementa* (semence), comme on dit là-bas. Cette culture se fait ordinairement en régie directe. A la Parrina, on la confie, depuis quelques années, à un métayer spécial appelé *mezzadro,* par opposition aux *coloni* qui sont cependant, eux aussi, des métayers. Ce système a l'avantage de décharger le régisseur d'un gros embarras et de lui permettre de se consacrer plus librement à l'amélioration du domaine. On sème chaque année 150 quintaux d'avoine et autant de froment; la semence est fournie par le propriétaire, qui la prélève ensuite sur la récolte dont le reste est partagé; le mezzadro doit aussi fournir à la fattoria la paille nécessaire pour les chevaux et le bétail. Chaque année le régisseur indique au métayer la partie du domaine qui doit être préparée pour les céréales. On prend trois récoltes sur le même sol, puis on laboure à un autre endroit; ce procédé rappelle la culture nomade des noirs de Guinée et la raison en est la même : abondance du sol cultivable. Le mezzadro a très peu de terres qui lui soient assignées en propre : quelques champs autour de sa maison où il fait des légumes et des plantes fourragères pour ses vaches. Il tient, en effet, à cheptel, une cinquantaine de bêtes suisses en vue de la production du lait. On cherche, à la Parrina, à substituer peu à peu la race suisse, plus précoce et meilleure laitière, à la race de la Maremme, rustique mais tardive et peu laitière. Mais ce changement ne peut se faire que parallèlement à l'amélioration des cultures.

Le mezzadro occupe un personnel permanent de quatre ou cinq hommes seulement, mais à l'époque des moissons il a sous ses ordres jusqu'à cent ouvriers venus pour la plupart de la région du mont Amiata [1]. Le plus ordinairement, les salaires

1. Pour s'assurer des moissonneurs en nombre suffisant, beaucoup de régisseurs de la Maremme ont dans la montagne, à Santa-Fiora par exemple, des correspon-

sont payés à la tâche et, pour que les ouvriers puissent se procurer facilement leur nourriture, le métayer tient une boutique de denrées de toutes sortes où chacun s'approvisionne librement. L'éloignement d'Orbetello oblige ainsi le domaine à s'organiser pour se suffire à lui-même.

Le mode d'exploitation que nous venons de décrire a l'inconvénient de faire appel à une main-d'œuvre étrangère qui n'a d'attache ni avec le sol ni avec le propriétaire. Le patronage de ce dernier ne s'exerce donc que très superficiellement par le salaire et encore d'une façon intermittente. Il en résulte parfois des difficultés et des troubles. En outre, la terre est très faiblement occupée puisqu'elle est surtout utilisée pour un travail de simple récolte, l'art pastoral extensif; il s'ensuit que le droit du propriétaire ne s'affirme pas d'une façon indiscutable. C'est ce qui explique les invasions dont certaines grandes propriétés sont l'objet de la part des populations voisines; il existe en effet çà et là, sur les hauteurs, des villages dont les habitants viennent en masse labourer et ensemencer les terres à leur convenance dans les grands domaines de la plaine. Les faits de ce genre ont été très fréquents ces années dernières, et l'intervention de la force armée a été nécessaire. Ils n'ont rien de surprenant pour les lecteurs de la *Science sociale,* qui savent que l'appropriation du sol est en rapport direct avec l'intensité de son exploitation [1].

La création des métairies. — Ce qui a fait obstacle pendant longtemps à la culture intensive et à la colonisation, c'est la *malaria.* C'est donc elle qu'il faut combattre tout d'abord avant de coloniser. On lutte contre la fièvre au moyen de la quinine

dants, dénommés *fattoretti,* qui embauchent les ouvriers, s'assurent de leur concours à l'avance en leur prêtant de l'argent en hiver, etc.

1. Les prétentions des paysans se basent sur le droit de *terratico* qui existe sur certaines anciennes terres féodales au profit de certains habitants du voisinage, qui peuvent cultiver une étendue déterminée de terre inculte en donnant au propriétaire comme redevance une quantité de grain égale à la semence. Aujourd'hui il arrive que ce droit de *terratico* est revendiqué par des gens qui ne le possèdent pas et qu'il est même revendiqué à titre gratuit. Ces prétentions disparaitraient devant la culture intensive et l'occupation du sol par des colons.

et ici nous devons enregistrer une heureuse initiative de l'État : on trouve dans tous les bureaux de tabac de la quinine au prix de revient et les communes doivent en délivrer à prix réduit aux habitants. Chaque printemps, le régisseur de la Parrina adresse au maire d'Orbetello une demande indiquant le nombre de personnes vivant sur le domaine ; le médecin sanitaire prescrit alors la quantité de quinine qui doit lui être donnée. Les ouvriers, méfiants au début, ont aujourd'hui reconnu les bons effets du médicament et tout le monde en fait usage de mai à octobre.

Le germe de la malaria se transmet par la piqûre d'un moustique. Pour se mettre à l'abri de cet insecte on munit toutes les ouvertures des maisons de toile métallique très fine [1]. Il faut en outre, pour résister à la maladie, suivre une bonne hygiène : ne pas manger trop, surtout de la viande, et boire de l'eau potable. La question de l'eau est un gros problème à résoudre pour les habitants de la Maremme. Le régisseur de la Parrina en envoie chercher à Orbetello (8 à 9 kilomètres) plusieurs fois par semaine pour la consommation de ses ouvriers. Chaque colon fait de même pour les besoins de sa maison [2]. Pour éviter la propagation de la malaria, il faut supprimer les eaux stagnantes dans lesquelles les moustiques pondent leurs œufs et où se développent leurs larves. On obtient ce résultat par l'assainissement et la mise en culture.

Avant d'installer un colon, on doit faire ce qu'on appelle la « bonification » du sol, c'est-à-dire le mettre en état d'être

1. Le long de la ligne de Pise à Rome on peut voir, devant les maisons des gardes-barrière, des cages métalliques qui permettent de surveiller la voie sans être exposé aux moustiques. Sur cette même ligne circulent chaque semaine des trains-citernes qui distribuent l'eau potable dans les gares et dans les maisons de gardes-voie.

2. L'eau des puits est trouble, souvent saumâtre, toujours malsaine. L'eau d'Orbetello est captée sur le mont Argentario, qui domine la ville du côté de la mer ; celle de Grosseto vient du massif de l'Amiata. — Signalons qu'en pleine Maremme il existe des endroits qui ne sont pas malariques tels que Talamone et Orbetello. A une assez faible altitude d'ailleurs la malaria ne se fait pas sentir ; aussi, les rares agglomérations de la Maremme sont-elles toutes situées sur des hauteurs, et jadis les fonctionnaires de Grosseto émigraient en été à Scanzano, dans la montagne.

cultivé. C'est un travail qui s'exécute en hiver avec des équipes de terrassiers venus des Abruzzes, sous la conduite d'un chef avec qui on traite. A la Parrina, on emploie pendant six mois dix à quinze ouvriers à faire des fossés d'écoulement, à débroussailler le sol, à le niveler, à faire des chemins et à les entretenir.

Une fois les terres aménagées, on construit une métairie et on y installe un colon. On n'a aujourd'hui que l'embarras du choix. Il n'y a encore que huit métayers à la Parrina : les premiers installés, il y a quelques années, ont été pris parmi les ouvriers du pays, mais les trois derniers viennent du Siennois et du Casentino. Ces émigrants sont supérieurs aux indigènes ; de santé plus robuste, ils sont aussi plus au courant de la culture et connaissent la vigne, l'olivier, le mûrier. De son naturel, le natif de la Maremme est peu cultivateur; il aime surtout à galoper à travers la campagne derrière ses troupeaux. Les colons immigrés connaissent d'ailleurs en général les conditions de vie du pays, car ils sont souvent déjà venus en Maremme comme ouvriers ou bergers. Au moment de ma visite à la Parrina, on installait comme colon un ancien ouvrier temporaire qui appartient à une famille de métayers des environs de Stia dans le Casentino. Il est marié et a un enfant en bas âge; il a amené avec lui son frère, un valet de ferme et un jeune homme pour l'aider à cultiver son domaine qui mesure 20 à 25 hectres. On a monté son étable en prenant dans le troupeau quelques vaches et une jument dont il fait le dressage; il aura ainsi dix à quinze têtes de bétail. En outre, on lui assigne une partie de l'olivette qui s'étend sur le penchant de la colline. Trois des autres colons ont de la vigne, car sur la pente qui regarde Orbetello, il y a depuis longtemps un vignoble dont la plus grande partie appartient à de petits propriétaires d'Orbetello. Les autres en auront aussi, car, dès qu'une métairie est organisée, on y plante de la vigne.

Il est bien évident que les nouveaux colons ne trouvent pas ici des domaines en pleine production comme ceux de leurs pays d'origine et qu'ils doivent exécuter par eux-mêmes bien des petits travaux pour compléter la bonification entreprise par

le propriétaire. Ils doivent être travailleurs et faire preuve d'initiative; mais s'ils sont venus ici, c'est précisément pour améliorer leur situation; ils trouvent des métairies assez vastes qu'on peut travailler avec des bœufs; enfin ils peuvent compter sur l'assistance éventuelle du propriétaire, et ils jouissent de conditions un peu meilleures que dans la région des collines : ils ne doivent ni corvées ni redevances. Les familles nouvellement arrivées sont quelquefois en communauté restreinte mais aussi en simple ménage; elles doivent donc assez souvent avoir recours à la main-d'œuvre étrangère qui leur est fournie par les émigrants périodiques de la montagne. Pour faciliter la moisson, les colons se sont associés et ont acheté des moissonneuses-lieuses, car la plaine se prête ici à l'emploi des machines et les cultures arborescentes n'ont pas encore encombré les champs. La batteuse est fournie par le propriétaire; c'est à la Parrina que le chevalier Guido Giuntini introduisit la première machine à battre de la Maremme en 1854.

Le domaine que nous venons de visiter est encore au début de la colonisation. Ce sont naturellement les terres les plus saines au pied de la montagne qui ont été mises en culture les premières; il y a déjà environ 200 hectares en métayage. On estime qu'une métairie de 20 à 25 hectares rapporte de 1.500 à 2.000 francs, soit plus du triple de ce que rapporte la même étendue de terres exploitée d'après l'ancien système; on évalue, en moyenne, le prix des terres à 300 francs l'hectare avant la bonification, et à 500 ou 600 francs après; enfin on compte que le capital engagé dans les améliorations doit rapporter au moins 10 p. 100. On voit par ces chiffres que le propriétaire a un intérêt évident à transformer l'ancien mode d'exploitation et à coloniser.

Les sociétés de colonisation. — La mise en valeur de la Maremme a tenté des capitalistes, qui ont constitué des sociétés dans ce but. Près de Grosseto, des domaines très étendus appartiennent à une grande société anonyme; il ne semble pas que les résultats obtenus soient très brillants : les bâtiments sont

trop beaux, l'administration trop compliquée et trop centralisée, la responsabilité trop dispersée, de sorte qu'on s'engage parfois dans des opérations hasardeuses et que les frais généraux absorbent le plus clair des bénéfices. Les sociétés de colonisation formées par un petit groupe de capitalistes qui s'intéressent directement à la bonne conduite de l'affaire, paraissent devoir donner de bien meilleurs résultats. Je citerai la « Geofila », qui a acheté aux portes de Grosseto un domaine de 500 hectares, payé 200.000 francs. On compte dépenser en améliorations une somme équivalente, et on espère revendre ensuite, en réalisant un bénéfice égal au capital engagé.

La Rugginosa, propriété de la Geofila, est voisine d'un marais que l'État a colmaté au moyen d'un canal dérivé de l'Ombrone. Nous retrouvons en Maremme, comme dans le Val di Chiana, l'intervention des pouvoirs publics en vue de l'assainissement du pays. L'administration est réduite à un régisseur, comme chez un particulier; l'administrateur-délégué qui est un agronome, de même que le président, vient de temps en temps. La colonisation est encore tout à ses débuts. Voici quelle a été jusqu'ici la marche des travaux : en septembre 1906, on a fait un nivellement et on a creusé quelques fossés, puis on a semé des céréales, 100 hectares de froment et autant d'avoine. Le bétail au pâturage est très réduit, mais deux troupeaux de moutons transhumants paient pour l'hiver 20 francs par hectare. Pendant l'hiver, on a continué le réseau des fossés d'assainissement de façon à délimiter des champs de 200 mètres de long sur 25 de large. En mars 1907, on planta de la vigne en lignes au milieu des champs destinés aux premiers colons. En avril, on commença la construction d'une maison double pour deux familles. Les maisons doubles sont plus économiques que les maisons isolées, mais le voisinage peut être une cause de discorde. Chacune de ces maisons revient à 15.000 francs, soit 7.500 francs par métairie. A la même époque, on fit une plantation de peupliers le long du canal. Tous ces travaux s'exécutèrent avec le personnel fixe (dix bouviers pour dix-huit paires de bœufs) et avec une trentaine d'ouvriers temporaires venus

des Abruzzes; les fenaisons et les moissons sont faites par des ouvriers de Grosseto ou du mont Amiata. En octobre 1907, les premiers colons s'installèrent. L'un d'eux, venu du domaine voisin de l'Alberese, a avec lui ses quatre fils; l'autre qui a une fille et deux fils, dont l'un, marié, est venu du Val di Chiana, où sa métairie était trop petite : 9 hectares; ici il en a trouvé une de 18 hectares. C'est l'étendue moyenne qu'on donnera à toutes les métairies; on en créera seize et on gardera pour le moment une centaine d'hectares en faire-valoir, tant pour faire des essais de culture que pour faire l'économie des frais de construction de maisons.

A leur arrivée, les colons reçoivent en cheptel tout ce qui leur est nécessaire pour l'exploitation, de façon qu'ils ne s'endettent pas vis-à-vis du propriétaire. En outre, comme la première année ils n'auraient pas de quoi s'occuper sur leurs métairies, on les emploie comme ouvriers. Or, les travaux ne manquent pas; on a déjà creusé 70 kilomètres de fossés et il en reste à faire encore autant; les chemins sont à peine ébauchés et il en faudra plusieurs kilomètres. L'assainissement et la viabilité sont les deux premières améliorations à réaliser. Puis viennent les constructions de bâtiments et les plantations de vigne et d'arbres fruitiers.

C'est donc bien une véritable colonisation que la mise en valeur de la Maremme. Tout est à créer; il faut pour cela des capitaux qui sont fournis soit par les anciens propriétaires, soit par des sociétés de capitalistes. Dans l'un et l'autre cas apparaît l'*importance du patronage de la classe urbaine*.

II. — LES RÉSULTATS DE LA COLONISATION.

Nous venons de voir des domaines en voie de colonisation; il nous faut maintenant visiter des domaines transformés pour juger des résultats obtenus. Aux portes mêmes de Grosseto, se trouvent les deux propriétés de Gorarella et de Barbanella, qui furent colonisées il y a une quarantaine d'années par le baron

Bettino Ricasoli et par son frère le général Vincenzo Ricasoli. C'est la première tentative de colonisation qui fut faite dans la Maremme : elle fut couronnée de succès. Ici encore on retrouve à la tête du progrès agricole de grands propriétaires qui donnent l'exemple d'initiatives hardies.

Barbanella est divisée en seize métairies d'une trentaine d'hectares chacune. On y fait surtout des céréales et du bétail. Le pâturage n'existe plus; vaches et bœufs sont nourris abondamment à l'étable et la race améliorée du Val di Chiana a remplacé la race de la Maremme. On élève les jeunes, mais on achète aussi dans d'autres régions, car l'approvisionnement de Grosseto offre un débouché assuré pour la viande, et les domaines des Ricasoli sont presque les seuls du pays qui soient en état de fournir toute l'année des animaux de boucherie. Quoique chaque métairie ait un peu de vigne, les cultures arborescentes ne sont pas encore très développées; cela tient à ce que ce domaine a été jadis un peu négligé. Le régisseur actuel a déjà, par une culture rationnelle, augmenté les rendements des céréales et quadruplé la production du vin. Son effort porte maintenant sur la plantation de vignes, de mûriers et d'arbre fruitiers [1], car on remarque que les métairies les plus recherchées par les colons sont celles où les productions arborescentes sont abondantes. On voit donc qu'à Barbanella, la culture n'a pas encore atteint toute son intensité.

Gorarella est plus avancée dans cette voie. Cette fattoria compte treize métairies de 30 hectares environ. Chacune d'elles rapporte de 3.000 à 3.500 francs, tandis qu'à Barbanella le revenu n'est que de 2.000 francs. Cette différence est due précisément à une quantité plus grande de vignes et d'arbres fruitiers : en 1907, on a vendu pour 8.000 francs d'amandes; il est vrai que la récolte de 1908 a été entièrement emportée par une gelée le 15 mars, ce qui montre bien le caractère aléatoire des cultures arborescentes. Quoique les céréales soient encore le produit principal du domaine, celles-ci n'en ont pas

1. Il y a peu d'oliviers, car la plaine ne leur convient pas.

moins une importance capitale, et quand on arrive en chemin de fer d'Orbetello, c'est vraiment un spectacle merveilleux de passer brusquement de la campagne inculte et déserte au milieu des champs cultivés, plantés et peuplés de Gorarella qui apparaît ici comme une oasis. On songe à y intensifier encore la culture par de nouvelles plantations d'arbres et de vignes, afin de pouvoir dédoubler les métairies pour permettre aux familles devenues trop nombreuses de se diviser. La plupart des colons de Gorarella sont venus originairement du Val di Chiana; cette région continue à fournir des métayers à la Maremme. Les progrès de la culture ont eu pour résultat de faire disparaître, ou du moins d'atténuer beaucoup la malaria aux environs de Grosseto; ainsi à Gorarella, c'est à peine si, en été, on signale çà et là de légers accès de fièvre dans une population de plus de 160 personnes, tandis qu'il y a vingt-cinq ans, des malades alités étaient nombreux parmi les colons.

En définitive, les résultats de la colonisation nous apparaissent les suivants :

La culture mixte en métayage sous la direction d'un régisseur se substitue au pâturage et à la culture extensive en faire-valoir. L'outillage se perfectionne, l'atelier se réduit, les opérations se compliquent, le personnel devient stable et plus nombreux.

La grande propriété subsiste, mais avec une tendance à se démembrer, et en tous cas elle se subdivise en petites métairies. Sa valeur augmente, ainsi que celle des biens mobiliers, représentés par les animaux et les instruments de travail.

L'ouvrier associé remplace presque complètement l'ouvrier salarié; ce qui diminue les difficultés relatives au salaire et à la main-d'œuvre et favorise l'épargne.

La famille, jadis en simple ménage par suite du salariat ou de l'émigration, se reconstitue en communauté qui essaime lorsqu'elle devient trop nombreuse.

Le mode d'existence est amélioré à tous les points de vue, mais en particulier sous le rapport de l'hygiène, car la malaria tend à disparaître.

En assurant au paysan un travail stable, régulier et rémunérateur, la colonisation lui permet de traverser facilement les phases de l'existence : les maladies sont diminuées, les chômages supprimés et la vieillesse mise à l'abri du besoin.

D'ailleurs le patronage du grand propriétaire absentéiste, qui s'est affirmé énergiquement par la transformation du lieu, s'exerce minutieusement dans le travail, la propriété et les phases de l'existence sur une population plus stable et plus nombreuse qu'autrefois.

Enfin le commerce se développe, la richesse publique s'accroît et un vaste champ d'activité est ouvert à l'expansion de la race.

Si nous serrons davantage l'analyse, nous sommes amenés à constater que la colonisation de la Maremme dépend de l'extension des cultures arborescentes. C'est grâce à elles que les populations des régions surpeuplées de la Toscane trouvent dans la plaine littorale un lieu de peuplement pour leurs émigrants. Mais, tandis que les productions arborescentes sont pour ainsi dire spontanées dans la région des collines, ici elles ont dû être importées et elles n'ont pu l'être qu'après une transformation du lieu due à l'initiative des grands propriétaires et à l'aide des capitaux urbains. Si l'effort des propriétaires et des colons tend à introduire et à étendre la culture arbustive, c'est que les uns et les autres sont originaires de régions où elle domine et ils cherchent naturellement à implanter leur mode de travail traditionnel dans leur nouvel établissement. C'est pourquoi la Maremme est bien le prolongement du reste de la Toscane auquel elle ressemblera chaque jour davantage; patrons et colons y font preuve cependant de plus d'initiative et montrent une aptitude plus grande au progrès; cela est dû à ce que, malgré leur formation communautaire, ils subissent l'influence d'un établissement en pays neuf sur un sol transformable. Si jamais il devait se former en Toscane une classe de grands patrons *ruraux* dirigeant personnellement l'atelier agricole, il nous semble que c'est en Maremme qu'elle pourrait faire son apprentissage et qu'elle aurait le plus de chance de prendre naissance.

IV

CONCLUSIONS

De l'étude qui précède nous ne saurions prétendre à tirer la formule complète du type toscan, car, dans la constitution de ce type, les éléments urbains occupent une place très importante sinon même prépondérante. Une étude de la classe urbaine et de la formation des villes s'imposerait donc. Partout, en effet, et c'est là, croyons-nous, une des caractéristiques du type, nous avons constaté la *subordination de la population rurale aux patrons urbains,* soit que ceux-ci, détenteurs de la propriété, dirigent le travail agricole des métayers, soit qu'ils fournissent aux paysans en domaine fragmentaire des moyens d'existence par des travaux temporaires ou par le travail industriel.

Cette situation nous paraît être une conséquence assez directe de la nature du lieu, qui peut être considéré pratiquement comme intransformable, en ce sens que les cultures arborescentes n'y peuvent être avantageusement remplacées par aucune autre, à tel point que, sur le sol vierge de la Maremme, elles prennent chaque jour une extension plus grande.

Or, les cultures arborescentes, en culture mixte surtout, ne produisent pas spontanément le grand patron rural parce qu'elles ne se prêtent pas au travail en grand atelier ni au développement du machinisme. Elles imposent la petite culture et, par suite, le petit domaine, où le travail se fait à la main, est peu susceptible de perfectionnement et influe peu sur la récolte. Il s'ensuit que le paysan est laborieux et minutieux, mais routinier et apathique. Certes on voit, aujourd'hui surtout, des progrès se réaliser dans les cultures arborescentes, mais ils exigent une science technique approfondie et des capitaux assez considé-

rables; c'est dire qu'ils dépassent les capacités intellectuelles et financières du paysan à qui toute initiative est donc impossible, et qui n'a, par suite, aucune chance de s'élever. Le contadino toscan n'est donc pas dressé à l'initiative ni à l'effort intense et persévérant; il en résulte pour lui l'inaptitude à surmonter victorieusement par lui-même les difficultés de l'existence. Il a besoin d'un guide et d'un soutien.

Ce soutien pourrait lui être assuré par la communauté. Mais nous savons que celle-ci ne se maintient actuellement que chez les pasteurs transhumants ; chez les cultivateurs, elle se désagrège rapidement sous l'influence de la petite culture et aboutit au simple ménage en domaine fragmentaire. Le patronage apparaît donc indispensable à la population rurale toscane et comme la culture des productions arborescentes ne forme pas le grand patron, celui-ci devra venir d'ailleurs.

Au moyen âge, avec les Lombards et les Francs, il est venu des pays du Nord ; puis, grâce au développement du commerce, il est sorti plus tard des villes toscanes. Au patron féodal et plus ou moins particulariste a succédé le patron urbain, latin et communautaire. Cet urbain ne s'est pas transplanté à la campagne, comme cela se voit de nos jours en certains pays, quand un industriel ou un commerçant enrichi vient appliquer avec succès à l'agriculture les méthodes qui lui ont réussi dans le négoce ou la fabrication. Non, pour cet urbain, le domaine rural a été un placement de fonds et il limite son patronage à la surveillance de ses biens. *Sa formation urbaine* et communautaire ne le pousse pas à la vie rurale, et d'ailleurs les productions arborescentes ne s'accommodent pas ici de la grande culture. En revanche, elles exigent une surveillance et une direction assez attentive que le propriétaire urbain exercera par l'intermédiaire d'un régisseur : de là les interventions minutieuses que nous avons relevées dans le patronage. Tout cela est de la bonne administration. Mais l'absentéisme s'oppose aux grandes transformations agricoles; les cultures arborescentes s'y prêtent mal d'ailleurs, elles sont éminemment conservatrices.

En outre, le patron urbain est, comme le paysan, soumis à

l'*influence communautaire*. C'est ce qui explique le caractère traditionnel et paternel de son patronage qui maintient de la sorte des relations cordiales et quasi familiales entre propriétaires et métayers. En fait, les agitations et les troubles agraires qui ont désolé d'autres régions de l'Italie, ne se sont pas fait sentir en Toscane, et ceci prouve en faveur du métayage et du patronage toscans. Cependant nous avons remarqué que ce patronage aboutit plutôt à garantir le paysan contre les aléas de l'existence qu'à le mettre à même de les surmonter par lui-même en développant son énergie et son initiative : c'est bien, en somme, un patronage patriarcal.

Toutefois, il convient d'observer qu'à notre époque on constate un progrès marqué dans la technique du travail; la direction éclairée du propriétaire a ainsi pour effet d'augmenter la capacité professionnelle du métayer. Des améliorations sont réalisées, des initiatives plus nombreuses et plus hardies se font jour : la Maremme en fournit l'exemple. Cela nous paraît être une conséquence de la *formation commerciale* antérieure de la classe urbaine. Il semble qu'après trois siècles d'oisiveté et de nonchalance, l'ancienne activité des commerçants florentins tende, sous l'action des influences extérieures, à renaître et à s'appliquer particulièrement à l'agriculture. La supériorité de la classe urbaine sur la classe rurale est, en effet, due sans conteste à l'ancien développement commercial des villes de Toscane. Le commerce a eu ce résultat bienfaisant d'atténuer les effets déprimants de la formation communautaire et d'orienter la classe supérieure, non pas peut-être vers la formation particulariste, ce serait trop dire, mais du moins de lui infuser à l'état latent une certaine aptitude à l'activité, à l'initiative et au progrès. C'est ainsi que l'agriculture toscane du XXe siècle bénéficie des efforts et des habitudes de travail et de vie active des grands marchands florentins du moyen âge.

Paul Roux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

L'INDUSTRIE ET LES ARTISANS JUIFS

A L'ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST

PAR

M. B. SCHWALM

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mars 1909

SOMMAIRE

I. — **Les industries ménagères chez les paysans.** P. 3.

La fabrication du pain. — La mouture du blé. — Fabrications alimentaires diverses. — Fabrication des vêtements.

II. — **Les artisans voulus par la culture.** P. 12.

Le forgeron. — Les outils de pierre. — Le charpentier. — Le potier.

III. — **Le développement des villes par le concours des artisans.** P. 24.

Les bourgades. — Le rôle des marchés. — Les artisans purs s'agglomèrent dans les bourgades. — Les villes industrielles.

IV. — **Le développement de la classe industrielle par les besoins des villes.** P. 35.

Fabrication des choses usuelles. — Les industries du confortable. — Industries du luxe.

V. — **Le régime des ateliers.** P. 44.

Le petit atelier. — Le grand atelier. — L'atelier fragmentaire. — Les objets importés. — La compression de l'initiative.

VI. — **La supériorité des paysans sur les artisans.** P. 55.

Insuffisance de la fabrication. — Les exportations agricoles. — La législation montre l'importance des productions agricoles. — Les paraboles de Jésus montrent l'importance des productions agricoles. — Le lieu favorise le travail agricole.

L'INDUSTRIE ET LES ARTISANS JUIFS

A L'ÉPOQUE DE JÉSUS-CHRIST

I

LES INDUSTRIES MÉNAGÈRES CHEZ LES PAYSANS

Comme déjà nous l'avons reconnu, le paysan israélite fut obligé à se suffire le plus possible, en vertu de l'isolement où le confinaient ses vallées abruptes. Cette nécessité le portait, en général, à transformer lui-même ceux de ses produits qui exigeaient une élaboration pour leur emploi. De là, une série d'industries ménagères, fondées à la fois sur la culture et sur l'art pastoral; ainsi des influences pareilles établissaient le régime du « domaine plein » et développaient des industries.

La fabrication du pain. — Parmi celles-ci, la plus fondamentale provient de la culture des blés : les Juifs mangeaient du pain « en abondance », comme le dit le Deutéronome, et c'était naturel dans un « pays de froment et d'orge », laborieusement exploité [1]. Aussi, dans le langage biblique, « manger son pain », c'est se nourrir; « rompre le pain » avec quelqu'un, c'est partager sa table ; « manquer de pain », c'est la famine. L'ensemble de la nourriture se désigne là d'après le seul des aliments qui se réclame à chaque repas : « notre pain quotidien », dit encore Jésus, par allusion au même usage. De froment chez les riches

1. *Deutéronome*, VIII, 9 et 10.

et d'orge chez les pauvres, le pain tenait sur les tables juives la même place que le riz bouilli chez les Chinois des Terres jaunes, et le lait ou le koumys chez les Kirghiz nomades. C'est la place ordinaire du pain dans toute société où la culture des blés se développe largement. L'expérience en reconnaît vite la valeur nutritive : si ce vin « réjouit le cœur de l'homme », c'est le pain qui « l'affermit », au témoignage d'un psaume [1]. Il représentait donc, parmi les Juifs, une fabrication alimentaire hautement appréciée et d'un large débit.

Mais qui donc fabriquait le pain consommé chez les paysans?

Ce n'étaient pas les hommes : ils travaillaient aux champs et gardaient les troupeaux. Comme les habitations s'agglomeraient d'ordinaire sur des hauteurs escarpées, les descentes, les montées compliquaient les itinéraires imposés chaque jour par la nature du lieu aux laboureurs et aux bergers. C'était tout un voyage d'aller aux semailles comme le semeur de la parabole, ou de courir après des ânesses ou de revenir derrière ses bœufs, comme Saül. Quand les hommes rentraient, c'était à l'heure du repos et pour trouver la table mise.

En leur absence, d'ailleurs, les femmes demeuraient seules à la maison, tout particulièrement chargées de la cuisine quotidienne. Leurs aptitudes meilleures aux tâches ménagères se développaient en liberté. Aux hommes, l'atelier agricole, l'acquisition des moyens d'existence par les travaux de la terre; aux femmes, l'atelier domestique, l'application des moyens d'existence aux besoins du foyer. A elles donc, en premier lieu, la charge de fabriquer le pain. La culture même des céréales contribuait à cette division du travail et à ce commencement, tout familial, d'une précieuse industrie. C'était une industrie *essentiellement féminine*.

La mouture du blé. — La tâche était considérable. Elle revenait d'abord impérieusement *chaque jour*. Sous les cha-

1. *Psaume CIV*, 14 et 15 (*Vulgate*, CIII).

leurs de la Palestine, la farine se conserve mal; on moulait donc ce blé à mesure de sa consommation : une mouture quotidienne assurait la saine préparation de l'aliment quotidien. Les Arabes d'aujourd'hui conservent fidèlement à cet égard la coutume des anciens Juifs. Ils les imitent sans les copier, obéissant comme eux aux exigences du lieu.

De là, l'impérieux besoin d'une meule dans chaque maison de paysan; aussi le Deutéronome porte une loi, qui est sans doute la sanction d'une vieille coutume populaire : « On ne prendra pas en gage les deux meules ni la meule supérieure, ce serait prendre en gage la vie même. » Cette formelle réserve au droit de saisie atteste en même temps la place de la meule dans l'outillage domestique, et la place du pain dans l'existence quotidienne [1].

Chaque jour donc les femmes avaient à moudre le blé; et c'était chaque fois *une tâche des plus pénibles*. Deux disques en basalte composaient l'appareil qui se nommait, à cause de cela, « les deux meules ». La meule d'en dessous était convexe par dessus, posée à plat sur le sol, quelquefois même scellée, pour plus de fixité. Au centre émergeait un pivot de fer sur lequel la meule supérieure s'emboîtait; la concavité de sa face inférieure s'ajustait à la convexité de la meule fixe. Avec un manche debout, planté au voisinage du bord, une femme actionnait l'appareil d'un geste circulaire. A la difficulté du poids s'ajoutait donc celle du mouvement, car les meules comptaient de $0^m,60$ à $0^m,90$ comme diamètre [2].

Ce dur travail se prolongeait à proportion de son mince rendement. Au milieu de la meule supérieure, un large trou en entonnoir recevait la poignée d'orge ou de froment qu'une femme versait de temps en temps. Sous la poussée d'une autre femme, la meule courante entraînait le grain et le broyait par frottement sur la meule fixe. Combien de poignées ne fallait-il

1. *Deutéronome*, XXIV, 6. — Buhl, *La Société israélite d'après l'Ancien Testament*, p. 160.

2. Lesêtre, *Meule*, D. B. V. IV, 1051, 1052. — Frohnmeyer et Benzinger, *Vues et Documents bibliques*, 126, 134.

pas, simplement pour obtenir la farine que réclamait un seul repas de famille! Aussi les voyageurs contemporains observent que la mouture quotidienne occupe les premières heures de la journée : elle commence à 2 heures du matin, et c'est pitié de voir les ménagères s'épuiser à cette lente et monotone opération, qu'elles encouragent parfois de chants plaintifs [1]. En souvenir d'un spectacle analogue, le *Livre des Proverbes* louange la femme courageuse : « Comme le vaisseau du marchand elle apporte son pain de loin, elle se lève de nuit et prépare la nourriture de sa maison [2] ».

Aussi, le bourdonnement des meules s'éveillait dans les villages des Juifs, tous les jours, comme l'un des signes principaux de la vie normale. Au silence des meules, se reconnaissent la mort et la dévastation, d'après l'oracle de Jérémie : « J'arrêterai les chants du fiancé et de la fiancée, le bruit de la meule et l'allumage de la lampe [3] ». L'Apocalypse de saint Jean réédite le même tableau, par allusion sans doute à des mœurs que connaissent également l'auteur et ses lecteurs [4]. Jésus enfin utilise l'antithèse populaire des hommes partis aux champs et des femmes qui, à la maison, actionnent la meule ; c'est dans la description du Jugement dernier ; pour bien montrer le triage de l'humanité, surprise en pleine mêlée de sa vie quotidienne, quand le Juge surviendra, inattendu bien que prédit, Jésus fait voir le juste séparé du méchant : « Alors, de deux hommes qui seront aux champs, l'un sera pris, l'autre laissé ; de deux femmes qui tourneront la meule, l'une sera prise, l'autre laissée » [5].

La mouture accomplie, les femmes pétrissaient encore la pâte. C'est à l'usage établi que Jésus emprunte la parabole du levain : « Le royaume des cieux ressemble à du levain qu'une femme prend et mêle dans trois mesures de farine, pour que la pâte

1. Dr Lortet, *La Syrie d'aujourd'hui*, p. 381.
2. *Proverbes*, XXXI, 14 et 15.
3. *Jérémie*, XXV, 10.
4. *Apocalypse*, XVII, 22 et 23.
5. *Matthieu*, XXIV, 41.

lève toute »[1]. Cette besogne est rude encore pour des bras féminins.

Venait enfin la cuisson. Elle s'opérait très simplement. Tantôt les pains, modelés en forme de disques minces et de médiocre dimension, se déposaient sur des pierres. Un banneton d'argile réfractaire les recouvrait, et supportait lui-même un feu de bouse ou de fumier sec, à l'état de braise. Tantôt on employait des fours. C'étaient, comme de nos jours, probablement des cylindres d'argile sans fond, hauts de $0^m,70$ à $0^m,90$, chauffés à l'intérieur par des charbons ardents, et coiffés d'un couvercle. La pâte se cuisait, collée humide sur les parois, toujours en forme de disques plats, comme des crêpes épaisses. *Kikkar lehem*, un cercle de pain, disait-on, par allusion à cette forme[2].

Dans son ensemble, on le voit, la panification conservait le caractère de simplicité que réclament les industries ménagères, surtout à la campagne ; et par suite les paysannes juives monopolisaient là une série de travaux qui se répartissent ailleurs entre le meunier et le boulanger. La vie se compliquait ainsi pour elles d'une fabrication ménagère, accessoire mais importante. Dans les villages israélites, deux types d'artisans demeuraient inconnus, parce que les femmes y suppléaient, chacune à son foyer.

Fabrications alimentaires diverses. — A côté de la mouture et de la boulangerie, les *industries ménagères de l'alimentation se multipliaient;* la variété des cultures en fournissait d'abord les matières variées.

On ne pouvait consommer frais les trop nombreux produits des vignes et des vergers ; aussi bien servaient-ils à fabriquer, soit des boissons fermentées, le vin ou une espèce de bière, soit des conserves diverses. Les figues, les raisins se pressaient en forme de gâteaux qu'on découpait par tranches ; on séchait éga-

1. *Matthieu*, XIII, 33.
2. *Isaïe*, XLIV, 9 ; I *Rois*, XIX, 6 ; *Lévitique*, XI, 35 ; XXVI, 26 ; *Osée*, VII, 4-6 ; Stapfer, 180.

lement des régimes de dattes; ou bien encore, on composait un raisiné où il entrait à volonté des dattes ou du miel[1].

L'art pastoral donnait aussi un excédant de lait qui se réduisait en fromages ou beurre : celui-ci se mangeait frais, ou bien on le fondait afin de le conserver[2].

D'après les témoignages historiques, on ne saurait préciser toujours lesquels de ces travaux revenaient aux hommes ou aux femmes; mais, à considérer le partage d'attributions dont, tout à l'heure, nous avons vu les preuves et la loi, il est probable que les conserves de fruits secs, la cuisson du raisiné, le battage du beurre, la mise en presse des fromages demeuraient à la charge des femmes. Ces diverses préparations réclament en effet le séjour au foyer et ce doigté, ce flair, qui sont le propre des ménagères.

Les hommes intervenaient seulement pour choisir un agneau, un chevreau ou quelques têtes de gros bétail, en vue de l'alimentation. Ce choix leur appartenait bien, puisqu'ils soignaient eux-mêmes le troupeau comme chefs et ouvriers de l'atelier pastoral. « Amenez le veau gras et tuez-le », dit le père du jeune prodigue à ses serviteurs[3].

On remarquera l'office de bouchers, qui revient aux serviteurs chez ce riche propriétaire. Le même trait s'observe encore de nos jours chez les cheiks de village, à l'arrivée d'un hôte distingué. N'était-ce pas un de ces cheiks, le roi de modeste envergure que Jésus représente invitant ses amis aux noces de son fils. Voici le message d'invitation : « J'ai préparé mon festin, on a tué mes bœufs et mes autres bêtes grasses; tout est prêt, arrivez[4]. »

L'abatage est énuméré comme un préparatif dont le maître a pris soin. Il n'en parlerait pas, s'il eût acheté sa viande à l'étale d'un boucher; encore un ouvrier de l'alimentation que

1. Munk, *Palestine*, 362, 374. — Buhl, *La Société israélite*, 7, note 1. — Mischna, *Traité Demaï*, V, 5. — I *Sam.*, XXV, 18; XXX, 12.
2. I *Samuel*, XVIII, 18; *Judith*, X, 5. — *Beurre*, D. B. V., I, 1769.
3. *Luc*, XV, 23.
4. *Matthieu*, XXI, 4. — Schneller, 168.

le paysan juif supplée de ses mains. Les grosses besognes de l'abatage et de la saignée réclament spécialement des hommes.

Ces derniers, aussi bien, opéraient au pressoir le foulage du raisin et le broyage des olives; à raison des fortes pesées que requéraient ces deux tâches, plusieurs y procédaient ensemble, avec leurs pieds, se tenant à des cordes retenues elles-mêmes par une poutre horizontale qui dominait la cuve. L'huile et le vin provenaient ainsi de l'industrie domestique dans les nombreuses maisons rurales qui possédaient un pressoir. Aussi Jésus, de même qu'Isaïe, énumère le creusement du pressoir parmi les soins détablissement d'une vigne bien comprise[1].

Finalement, le paysan juif cumulait chez lui la fabrication de son vin, de son huile, de son pain, de ses fromages, de ses conserves sèches ou cuites, et la préparation de sa viande de boucherie. Pour les mêmes besoins, un ouvrier parisien n'utilise pas moins d'une demi-douzaine de spécialistes. Les industries ménagères de l'alimentation épargnaient ces multiples recours aux villageois israélites; autant d'obstacles domestiques au développement de la classe industrielle parmi eux.

Fabrication des vêtements. — L'industrie ménagère empêchait également la spécialisation des *ouvriers du vêtement*. D'après le *Livre des Proverbes,* la femme courageuse « se procure de la laine et du lin, et d'une main joyeuse elle travaille... Elle saisit la quenouille et ses doigts pressent le fuseau... Elle se fait des couvertures... Elle se fait des tuniques[2] ».

Cette industrie féminine dépendait encore des travaux de la campagne : au témoignage de la *Mischna,* les Judéennes confectionnaient surtout des lainages, et les Galiléennes, de la toile de lin[3]. C'est que la Judée, pays d'élevage extensif, grâce au désert, donnait de la laine en abondance; la Galilée, pays

1. *Joël*, III, 13; *Néhémie*, XIII, 15; *Isaïe*, V, 2; *Matthieu*, XXI, 33. — Schneller, 131.
2. *Proverbes*, XXXI, 13, 19, 22, 24; I *Samuel*, II, 19.
3. Mischna, *Baba-Qâma*, X, 9.

de culture plus que d'élevage, fournissait beaucoup de lin.

Les Juifs tenaient dans la plus haute estime cette fabrication ménagère des étoffes et des vêtements; elle devenait pour leurs femmes un vrai titre de gloire, classique et national. Dans l'éloge de la femme courageuse, le tissage de la laine et du lin ouvre la liste des mérites qui justifient la confiance d'un mari. Un peu plus loin, la confection des couvertures et celle des tuniques encadrent la mention des honneurs dont le mari jouit aux portes du village, lorsqu'il siège parmi les anciens. On célèbre sa femme avec admiration : « Ses œuvres disent sa louange aux portes de la ville [1] ».

C'était, par conséquent, une douloureuse, une humiliante privation pour un Juif, de ne plus compter sur l'industrie d'une mère, d'une femme ou d'une sœur, pour se constituer une garde-robe suffisante. Aussi, quand les disciples de Jésus ont tout quitté pour le suivre, il démêle chez eux un regret significatif : « Et pourquoi vous inquiétez-vous au sujet du vêtement? Considérez les anémones des champs : elles ne travaillent ni ne filent, et cependant, je vous le dis, Salomon dans toute sa gloire n'a pas été vêtu comme l'une d'elles. Que si Dieu habille de la sorte une herbe, aujourd'hui existante et demain jetée au four, ne vous donnera-t-il pas bien mieux, homme de peu de foi [2]? » C'est l'annonce d'une providence particulière, qui habillera elle-même les disciples. Personne désormais ne file, ne tisse, ne coud pour les vêtir; mais, en revanche, la promesse de Jésus se formule absolue : elle supplée à la coutume universelle des industries du vêtement pratiquées au foyer.

Les paysannes juives cumulaient ainsi les fabrications variées de la nourriture et du vêtement. C'étaient deux importantes contributions au mode habituel de l'existence, en dehors du moindre recours à une classe d'artisans. Cette main-d'œuvre féminine et familiale supprimait le meunier, le boulanger, le fromager, le

1. *Proverbes*, XXXI, 31.
2. *Matthieu*, VI, 28 et 30.

fabricant de conserves, le tisserand et le tailleur. Les hommes, d'autre part, faisaient office de bouchers ; ils fabriquaient le vin et l'huile. Voilà, en somme, neuf ateliers et neuf métiers distincts, dont le paysan se passait, grâce au *cumul des industries ménagères*. Au point de vue de ces dernières, les villages israélites constituaient le milieu le plus contraire à la naissance et au développement d'une classe industrielle proprement dite.

II

LES ARTISANS VOULUS PAR LA CULTURE

Si le paysan juif se passait des ouvriers de l'alimentation et du vêtement grâce aux ressources de l'industrie ménagère, se passait-il aussi bien des ouvriers du bâtiment, de l'outillage et de l'ameublement?

Le forgeron. — L'*outillage agricole* voulait d'abord un personnel de spécialistes, soit pour le fabriquer, soit pour le réparer. D'après la Bible, on reconnaît comme très ancien, chez les Israélites, l'emploi des bêches, des houes, des tridents, des faucilles, des faulx, des haches, des socs de charrue et des aiguillons[1]. C'est bien la variété d'instruments que requièrent les cultures diverses des terrasses palestiniennes, des plaines et des plateaux. Tous ces objets étaient en fer, et c'est probablement à l'usage commun de ce métal que Jésus Ben Sirach fait allusion, lorsqu'il cite le fer à côté de l'eau, du feu, du sel, du pain, du lait, du miel, du vin, de l'huile et du vêtement, comme « de première nécessité pour la vie des hommes[2] ». Dans cette liste, dominent les produits de la culture et du pâturage; le fer y est bien à sa place, puisque sans lui on ne pourrait bêcher la vigne, tailler les ceps, retourner les guérets ou tracer les sillons. Sans doute, une culture très rudimentaire dut précéder l'âge du fer, en Palestine comme ailleurs; mais les produits variés du paysan

1. I *Samuel*, XIII, 19 et 22.
2. *Ecclésiastique*, XXXIX, 26.

juif, la grosse difficulté d'ouvrir un sol d'argiles compactes et de marnes pierreuses, rendirent le fer indispensable de bonne heure. La question du fer devenait une question d'intérêt primordial pour toutes les familles qui vivaient de la culture; et c'était par nature une grosse question industrielle. Qui donc produisait le fer dont se servaient les laboureurs et les vignerons israélites; qui donc le façonnait en bêches ou en socs, à la convenance de leurs travaux?

Quant à la production de l'utile métal, le sol palestinien manquait de gisements. Lorsque le Deutéronome dit que « ses pierres sont du fer », il s'agit du basalte vraisemblablement, car il est dur et de couleur sombre comme le fer, et il en porte encore le nom de nos jours, chez les Arabes à l'est du Jourdain[1]. Mais nulle part en Terre Sainte, on ne trouvait de veines ou de poches ferrugineuses; c'était dans le Liban et chez les Phéniciens que les plus proches se rencontraient. D'autres plus riches se disséminaient en Mésopotamie, en Arabie, en Espagne. Dans ce dernier pays, les Phéniciens encore avaient organisé des établissements où se traitaient les minerais. Ils en tiraient des fers bruts, qui voisinaient avec ceux de l'Orient sur les marchés de Tyr ou de Sidon. C'est là, naturellement, que les Juifs s'approvisionnaient, devenant ainsi les tributaires des industries sidérurgiques à l'étranger[2].

Le manque de fer dans le sous-sol de la Palestine impose encore de nos jours la même nécessité à ses habitants. Tyr et Sidon ne comptent plus; mais à leur place, Jaffa importe les fers bruts, la quincaillerie, les outils agricoles[3]. Au lieu des forges antiques de l'Arabie, de l'Espagne ou du Liban, ce sont les hauts-fourneaux, les aciéries de la France ou de l'Allemagne qui approvisionnent les fellahs. D'après cette invariable loi, la coulée de la fonte et la trempe de l'acier ne deviennent jamais des industries palestiniennes.

Chez les Juifs, en revanche, de petites forges se multiplièrent,

1. *Deutéronome*, VIII, 9. — Buhl, *La Société israélite*, p. 115, note 3.
2. E. Levesque, *Fer*. D. B. V., III, 2207, 2209.
3. V. Cuinet, *Syrie, Liban et Palestine*, p. 622.

où les fers bruts, importés de la Phénicie, se transformaient en outils, à la convenance des paysans. La Bible donne un très vivant croquis de ces ateliers. « Assis auprès de son enclume, le forgeron considère le fer encore brut; la vapeur du foyer lui consume les chairs, mais il tient bon contre la chaleur. Le fracas du marteau lui assourdit l'oreille, et son œil est fixé sur le modèle de l'ustensile. Il met son cœur entier à parfaire son œuvre, il veille à la polir dans la perfection[1]. » Ce forgeron travaille des fers bruts; c'est dit expressément : allusion directe aux modèles nationaux que préférait la clientèle juive. Il polit et martèle son ouvrage : c'est signe qu'il ajoute le fini du coup de lime aux grosses façons de l'enclume. Nous reconnaissons là un assemblage de force herculécune et de doigté, qu'Isaïe signalait encore : « Le forgeron travaille le fer avec la lime; il le passe au feu, le façonne avec le marteau, et le travaille d'un bras vigoureux[2]. » Voilà l'esquisse d'une technique et d'un type de métier, le premier des métiers que la culture exige aux mains de spécialistes chez les Juifs.

Rarement, sans doute, les paysans achetaient des outils neufs; mais l'affûtage et les réparations des outils en service devaient souvent les ramener devant la porte des forgerons. D'après le *Livre de Samuel,* ces derniers aiguisaient les socs et les hoyaux, affilaient le tranchant des haches et des bêches, appointaient les tridents et les aiguillons. Ils étaient, on le voit, quelque peu rémouleurs[3].

Les outils de pierre. — Auprès du forgeron d'autres types d'artisans se développaient encore, voulus comme lui par la culture. N'étaient-ce pas d'indispensables outils agricoles, que les citernes ou les pressoirs; mais des outils de pierre et qui tenaient de la nature du *bâtiment.*

Un peu partout les matériaux gisaient, calcaires ou basalti-

1. *Ecclésiastique,* XXXVIII, 28.
2. *Isaïe,* XLIV, 12.
3. I *Samuel,* XIII, 19, 22.

ques. Les roches affleurantes ou légèrement recouvertes formaient souvent de grandes masses. De là ce creusement du pressoir dont Jésus parle, comme Isaïe : on taillait largement de belles cuves monolithes. Avec la multiplicité des vignes, les pressoirs devenaient nombreux; nombreux aussi, les pressoirs à huile. Sous les maisons, dans les jardins, dans les pâturages, les citernes encore se multipliaient, à proportion des soins de la culture et des dangers de la sécheresse. La construction de ces récipients et de ces abreuvoirs occupait aussi bien des journées et des bras en grand nombre.

Les paysans s'y appliquaient-ils, de même qu'ils extrayaient des pierres et les dressaient pour le soutènement de leurs terrasses? La chose n'est pas impossible et dut maintes fois se réaliser; d'après les traditions consignées dans la Genèse, les serviteurs d'Abraham creusaient déjà des puits. Mais il y avait une différence considérable entre le forage d'un terrain aux alentours d'une nappe d'eau souterraine et le creusement à vif d'une roche compacte. Cette dernière tâche présentait d'autant plus de difficultés que les dimensions de la citerne devaient être plus vastes : elles l'étaient assez, communément, pour qu'un bœuf s'y noyât, s'il y tombait par mégarde, ou que les hommes y trouvassent abri en temps de guerre, lorsqu'elle était à sec[1]. A ce gros œuvre s'ajoutaient les soins plus délicats d'établir les canaux adducteurs ou les rigoles de décharge. Si la roche présentait des failles, ou bien, lorsqu'on devait construire le bassin de toutes pièces, au milieu d'un sol meuble, on devait alors le cimenter. Les mêmes travaux s'exécutaient au sujet des pressoirs, qui consistaient en une double cuve : dans la plus haute se broyaient les olives ou les raisins; dans la plus basse, un conduit amenait l'huile ou le moût. Enfin, quand la chaleur et la sécheresse craquelaient les parois des bassins, il y fallait des réparations. Parmi ces diverses besognes, le *carrier* ou le *maçon* devenaient indispensables, avec leur outillage et leur technique[2].

1. *Exode*, XXI, 33. — I *Samuel*, XIII, 6.
2. H. Vincent, *Canaan* : les monuments funéraires de Sinoé, p. 237-278; habileté des carriers à évider la roche, p. 238-239.

Le maçon. — Les *bâtiments d'habitation* les réclamaient aussi, bien que certaines constructions aient pu s'élever par la main-d'œuvre familiale. Dans les régions argileuses, la terre se foulait et se pétrissait avec les pieds, d'après le séculaire procédé que le prophète Nahum décrit; ensuite on modelait les briques, pour terminer par leur cuisson au four ou au soleil[1]. Des voyageurs contemporains ont assisté encore à ces travaux, exécutés par des femmes ou des jeunes filles : c'était toujours l'antique méthode esquissée par Nahum. Il y eut quand même parmi les Juifs, des spécialistes de la briqueterie : lorsque David eut pris Rabba et les villes des Ammonites, il déporta les habitants et, comme travaux forcés, leur imposa le moulage des briques, avec la taille et le sciage des pierres[2]. Les constructions en briques dominaient tout naturellement dans les régions dont le sol en offrait la matière, comme la Plaine de Saron.

Mais, par l'effet d'une façon défectueuse ou d'une mauvaise argile, on racontait chez les Juifs que les bâtisses de cette plaine devaient se remanier de fond en comble tous les sept ans : la brique mal cuite ou de mauvaise qualité se fendille au soleil et se désagrège à la pluie[3]. Non sans dédain, le *Livre de Job* semble indiquer ces ruineux édifices, lorsqu'il nomme « des maisons de boue, qui ont leurs fondements dans la poussière ». Aussi, Jésus nous montre-t-il le brigand qui perfore la muraille de la demeure familiale, nous pensons volontiers aux légères constructions que Job tenait en médiocre estime. Il y voit le symbole des arguments sans solidité; car il riposte à ses amis qui le morigènent à contre-sens : « Vos arguments sont des raisons de poussière; vos forteresses, des forteresses d'argile[4]. »

On préférait les maisons de pierre, dont aussi bien les matériaux se retrouvaient à peu près partout. D'après une loi du Lévitique sur la « lèpre des pierres », sorte de moisissure verdâtre ou brune, on voit que les maisons des Juifs se bâtissaient com-

1. *Nahum*, III, 14.
2. II *Samuel*, XII, 31. — Cf. *Revue biblique*, 1898, p. 253, 258.
3. Edersheim, 92.
4. *Job*, IV, 19; XIII, 12. — Buhl, *La Société israélite*, 113.

munément avec des pierres assemblées au mortier et recouvertes d'un crépissage[1]. Aussi quand, à propos de la Tour de Babel, la Genèse parle de constructions en briques et au bitume, elle prend soin d'observer que, dans le pays de Sennaar, la brique remplace la pierre et le bitume, le mortier[2]. C'est une claire allusion aux matériaux les plus communs de la bâtisse, chez les Israélites.

L'emploi fréquent de ces matériaux, l'usage aussi du mortier, du crépissage, des ravalements, du polissage[3] fournissait du travail à la classe des maçons, les *oïkodomountées* de l'Évangile. Jésus les représente au chantier : ils choisissent les pierres, et notamment la pierre d'angle, où les poussées de deux murailles convergeront en équilibre. C'est d'ailleurs un tableau que Jésus emprunte à ses réminiscences des Psaumes : encore un signe de travail populaire et de métier traditionnel[4].

Une parabole nous montre aussi un riche cultivateur embarrassé de ses récoltes surabondantes : « J'abattrai mes greniers, se dit-il, et j'en édifierai de plus vastes ». Évidemment ce riche sous-entend là une main-d'œuvre professionnelle ; et même sa réflexion accuse une raison d'être nouvelle pour les travaux des maçons : les *bâtiments d'exploitation*. C'est toujours une raison voulue par la culture[5].

Les bâtiments d'exploitation ne consistaient pas seulement en granges, étables ou celliers attenant à l'habitation. La Bible nous signale encore deux espèces de tours. D'abord, les tours des vignes, où sans doute se remisaient des outils, des vêtements de travail, quelques provisions même pour les gardiens et les ouvriers, avec un coin pour la sieste. Dans un pays accidenté comme la Palestine, les transports et les itinéraires se compliquent, du village à la vigne : on se représente volontiers l'usage

1. *Lévitique*, XIV, 40, 42, 45. — Cf. *Ecclésiastique*, XXII, 15.
2. *Genèse*, XI, 3.
3. *Ecclésiastique*, XXII, 15.
4. *Matthieu*, XXI, 42 ; *Marc*, XII, 10 ; *Luc*, XX, 17 ; *Psaume CXVIII*, 22 (*Vulgate*, CXVII).
5. *Luc*, XII, 18.

des tours, un peu comme celui des cabanons provençaux, disséminées sur les collines, par étages de terrasses.

Il y avait de plus, en Palestine, les tours des pâturages qui abritaient les bergers, durant les longues saisons des parcours au Désert. Le roi Osias, grand amateur d'agriculture, d'après le *Livre des Chroniques*, « bâtit des tours dans le Désert, et il creusa beaucoup de citernes, parce qu'il avait là de nombreux troupeaux ». Il couvrit également la Séphéla, le Carmel et les monts de Juda, de ces postes disséminés, où s'abritaient aussi des vignerons et des laboureurs [1]. On le voit par ce dernier trait : les travaux de la maçonnerie se multiplièrent à raison même que la culture et l'élevage devenaient plus intenses.

Le charpentier. — A côté du maçon, le *charpentier* intervenait souvent. D'après la loi, déjà citée, du *Lévitique*, le bois s'adjoignait à la pierre dans le gros œuvre des maisons [2]. La Mischna nous apprend qu'on employait des poutres, afin de soutenir les terrasses qui servaient de toit : une sorte de bâtonnage les revêtait et les consolidait [3]. Des piliers de bois également contribuaient à la solidité de l'édifice entier, comme l'indique Jésus Ben Sirach : « Un assemblage de charpente, bien lié dans une bâtisse, ne sera pas disjoint par tremblement de terre ». Il était bon, en effet, que la charpente fît cage en quelque sorte, pour résister aux secousses du sol [4] ; cela suppose donc une armature semblable à celle que Salomon établissait en grand pour son fameux palais, « la Maison de Bois-Liban », gros œuvre et fondations en pierres de taille, avec un appareil de piliers et de poutres en cèdre. Supprimons le luxe du cèdre et des pierres taillées, nous retrouvons le type de la maison israélite, bâtie avec les matériaux que fournit la contrée.

1. II *Chroniques*, xxvi, 10 ; *Matthieu*, xxii, 33 ; *Marc*, xii, 1.
2. *Lévitique*, xiv, 45.
3. Mischna, *Baba-Mécia*, x, 2 ; *Baruch*, vi, 8.
4. *Ecclésiastique*, xxii, 14, I ; *Rois*, vii, 1, 12.
Les secousses fréquentes du sol palestinien attestent la nature instable relativement que lui donnèrent les facteurs volcaniques de sa formation (M. Vincent, *Canaan*, p. 370).

Assurément, le pays à l'ouest du Jourdain n'offrait pas de grandes forêts ; mais il ne présentait pas non plus l'aspect de déboisement qu'il conserve aujourd'hui. Des bouquets de sycomores, assez communs, donnaient un bois de charpente inattaquable aux vers, et bon marché. Sans doute encore, les chênaies de Basan, les magnifiques futaies de Galaad, à l'est du Jourdain, offraient aussi de copieux matériaux [1].

C'est pourquoi le charpentier devenait un type de la rue : les cas de conscience des Rabbins le mettent en scène indirectement, lorsqu'ils discutent le heurt de l'homme portant une poutre et de l'homme portant une cruche [2]. C'est à un choc du même genre que Jésus pense très probablement, dans son reproche à l'hypocrite : « Comment peux-tu dire à ton frère de te laisser ôter la paille de son œil : il y a une poutre dans le tien [3] ! » Une telle métaphore suppose le va-et-vient fréquent des charpentiers, le périlleux transport de leurs ouvrages, dans les petites rues encombrées ; de là, ce très spirituel avis au Pharisien : il ne voit pas s'approcher la poutre qui l'éborgne, une paille l'absorbant.

Le paysan réclamait encore certains travaux d'*ameublement,* que fournissaient d'ailleurs les forgerons et les charpentiers. En tant que *menuisier,* le charpentier fabriquait des coffres, tenant lieu d'armoires, comme de nos jours encore en Palestine. Ils livraient également des huches, des pétrins, des boisseaux. En tant que *serrurier,* le forgeron confectionnait des verrous et des clés [4].

Le potier. — Pour conserver les vins, les huiles, l'eau potable, on employait des cruches et des jarres d'argile. Le jardinage et les semis utilisaient les pots à fleurs [5]. A proportion de ces travaux et de ces approvisionnements, le *potier* produisait beaucoup. C'est un trait que la Bible accuse : « Assis à son ouvrage, mou-

1. Buhl, *La Société israélite*, 112, 113.
2. *Baba-Qâma*, III, 5, 6.
3. *Matthieu*, VII, 4 ; *Luc*, VI, 42.
4. *Baba-Qâma*, IX, 4 ; *Baba-Mecia*, VIII, 7.
5. *Schebiith*, V, 7.

vant son tour avec ses pieds, constamment il est soucieux de son travail, tous ses efforts tendent à fournir un certain nombre de vases ». Il n'oublie pas les précautions que réclament le bon aspect et la solidité de ses poteries, car aussitôt la Bible ajoute : « Il met tout son cœur à parfaire le vernis et un soin vigilant à nettoyer son four [1] ». Mais le fini artistique l'occupe moins que la quantité : aussi encombre-t-il de ses produits la cour de sa maison et même de ses voisins [2].

Ce sont, en somme, des poteries fort simples, sinon même grossières, que fabriquent surtout les Juifs. Une comparaison de Jérémie nous atteste leur mince valeur. Il s'agit des puissants et des riches, que la prise de Jérusalem a ruinés et rendu captifs : « Les nobles de Sion, estimés au poids de l'or fin, comment furent-ils comptés pour des vases de terre, ouvrage du potier [3] ! »

Cette dernière expression donnerait même à supposer que le potier faisait mince figure dans l'estime des Israélites ; et cependant Jésus Ben Sirach l'énumère à côté du laboureur, du forgeron et même du graveur de cachets, parmi les hommes « intelligents dans leur métier » et qui « de leurs mains attendent tout [4] ». On ne l'admirait pas comme un artiste, l'homme qui tournait des cruches et des jarres, mais on reconnaissait très sérieusement l'utilité de ses produits.

De plus, une certaine auréole de symbolisme religieux honorait ses travaux. Dans aucun autre métier, peut-être, la souveraineté de l'artisan sur la matière ne s'accuse au même degré que dans la céramique : au lieu que le marbre et le fer sont durs, l'argile est molle, plastique, elle se laisse pulvériser, fouler, mouiller, pétrir, modeler sans résistance, pour tout usage qui plaît. De là, cette image de la Genèse, dans le récit de la création : « Et Iahvé-Elohim façonna l'homme du limon de la terre [5] ». De ce modelage divin, Isaïe s'autorise pour en

1. *Ecclésiastique*, XXXVIII, 29 et 30.
2. *Baba-Qâma*, V, 2.
3. *Lamentations*, IV, 2.
4. *Ecclésiastique*, XXXIX, 25 et 32.
5. *Genèse*, II, 7.

appeler au cœur de Dieu dans une touchante supplication : « Et maintenant, Iahvé, tu es notre père, nous sommes l'argile, tu es celui qui nous forma; nous sommes tous l'ouvrage de ta main : ne t'irrite pas à l'extrême, ô Iahvé[1] ».

Une autre fois, c'est l'incrédulité des Juifs envers la Providence, que le prophète dénonce encore avec l'image du potier : « Malheur à qui conteste avec Celui qui l'a formé! Vase parmi des vases de terre! L'argile dira-t-elle à l'ouvrier qui la façonne : « Que fais-tu? »; ton œuvre dira-t-elle de toi : « Il n'a pas de mains[2] ». De même, si le royaume de Juda recherche l'alliance égyptienne que les prophètes combattent, l'un d'eux va dire encore : « Malheur à ceux qui dissimulent profondément leurs desseins aux regards de Iahvé, et dont l'œuvre s'accomplit dans les ténèbres, et qui disent : « Qui nous voit et qui nous connaît ». Quelle folie! Le potier sera-t-il donc estimé pour de l'argile, que l'œuvre puisse dire de l'ouvrier : « Il ne m'a point faite »; et le vase de terre : « Il n'y entend rien[3] ».

Dans la logique de sa pensée et de son image, le prophète aperçoit les incrédules et les rebelles, brisés par Dieu « comme se brise un vase d'argile que l'on fracasse impitoyablement; un vase dans les débris duquel on ne trouverait pas un morceau pour prendre du feu au brasier ou puiser de l'eau à la citerne[4] ».

Dans le « second Isaïe », l'image revient, mais comme transfigurée par l'espérance du relèvement national, après le châtiment : « Il marche sur les satrapes comme sur de la boue, comme le potier qui foule de l'argile[5] ».

On le voit, c'est l'épopée divine, la Création, la Providence particulière d'Israël, dont le dogme et la morale s'incarnent dans le symbolisme de la poterie, métier vulgaire, où le regard des prophètes sut observer un trait de naturelle grandeur. Une belle page de Jérémie rend sur le vif les suggestions de

1. *Isaïe*, LXIV, 7.
2. *Isaïe*, XLV, 9.
3. *Isaïe*, XXIX, 15 et 16.
4. *Isaïe*, XXX, 14.
5. *Isaïe*, XLI, 25.

l'atelier du potier, à ces Voyants qui découvraient les reflets et les images de Iahvé, jusque dans les plus humbles des métiers. Lisons-la tout entière, cette page, car elle rend sensible au plus haut degré l'intime communion du prophète et de l'observateur avec les ouvriers de sa nation : « La parole fut adressée à Jérémie, de la part de Iahvé, disant : « Lève-toi et descends à la maison du potier, et là, je te ferai entendre ma parole ». Je descendis à la maison du potier, et il faisait son ouvrage sur des roues. Et le vase qu'il faisait manqua, ce qui arrive à l'argile dans la main du potier; et il refit un autre vase, comme il plut au potier de le faire ». Jérémie observe là un nouveau trait du métier : le défaut de cette matière molle qu'est l'argile; elle ne résiste pas, comme le fer, mais elle gauchit parfois, se dérobe et vient mal; à ce spectacle de trahison, l'inspiration saisit le prophète : « Et la parole de Iahvé me fut adressée en ces termes : « Est-ce que je ne puis vous traiter comme a fait ce potier, vous, maison d'Israël? Ce que l'argile est dans la main du potier, vous l'êtes dans ma main, vous, maison d'Israël[1] ».

Est-ce dans la Bible, est-ce dans l'atelier, n'est-ce pas dans l'un et dans l'autre encore, que saint Paul a retrouvé la même image? Cette fois, elle symbolise l'angoissant mystère de la nation juive abandonnée de Dieu, aveuglée, endurcie, incrédule, et des païens appelés au salut, remplis de bonne volonté, honorés de la grâce. On le voit, la métaphore du potier possède une belle histoire dans le développement du dogme de la Providence : elle commence au royaume de Juda et au pays de la Bible, pour exprimer d'abord le dogme juif; puis elle s'épanouit dans l'Église naissante, et dans l'âme de saint Paul, exprimant le dogme chrétien à l'Église même de Rome[2]. C'est un exemple suggestif de ce que peut la simple observation d'un fait social tout commun — le travail d'un métier —, pour apporter à la Révélation elle-même ou à la Prophétie, les éléments humains, populaires, persuasifs de son langage le plus profond. Sous ce rapport — et ce n'est pas le seul, — l'observation sociale est,

1. *Jérémie*, XXIII, 1, 6.
2. *Romains*, IX, 19, 24. — Cf. *Ecclésiastique*, XXXIII, 7, 15.

pour sa part, aux sources de l'enseignement religieux efficacement pratiquée[1].

Revenons-en, pour finir, aux artisans que réclamait la culture des Juifs.

C'étaient des ouvriers de l'ameublement, comme le potier, le serrurier et le menuisier; des ouvriers de l'habitation, comme le maçon, le briquetier, le carrier, le charpentier; des ouvriers de l'outillage, comme le forgeron. Cette demi-douzaine de métiers semble épuiser la liste des fabrications que le paysan juif en général demandait à des spécialistes. Peut-être y ajouterait-on des *tonneliers :* ils fournissaient les cuves où quelquefois se pressaient les olives, et des tonneaux pour le vinaigre et les salaisons[2]. Tandis que, d'une part, les industries ménagères suppléaient les ouvriers de l'alimentation et du vêtement; d'autre part, la culture, l'art pastoral et l'habitation développaient une *véritable classe d'artisans.*

C'est un commencement de complication sociale, dont nous allons tâcher de mesurer l'étendue et l'action.

1. On appliquerait volontiers à l'enseignement religieux et à l'action sur les âmes ce que Fontenelle écrivait de Vauban, à propos de son administration : « Il s'informait avec soin de la valeur des terres, de ce qu'elles rapportaient, de la manière de les cultiver, des facultés des paysans, de ce qui faisait leur nourriture ordinaire, de ce que pouvait valoir en un jour le travail de leurs mains : détails méprisables et abjects en apparence, mais qui appartiennent cependant au grand art du gouvernement » (Fontenelle, *Éloge de Vauban*, cité par Le Play, *Les Ouvriers européens*, épigraphe du sommaire général). N'est-ce pas d'ailleurs la manière de Jésus-Christ et des Prophètes : une vaste information, et très précise, minutieuse même au point de vue des travaux et métiers de toute sorte, pour illustrer et faire entendre un enseignement religieux qui assimile toutes les analogies de la vie sociale ambiante aux manifestations de sa vie divine intérieure. Il y a là mieux qu'une théorie conventionnelle du style et du parler religieux; une pratique d'une souveraine autorité. Jésus et les Prophètes n'ont pas la langue d'école des Rabbins, mais le parler de la vie courante, choisi et surélevé par les choses qu'il exprime. Ils le doivent d'ailleurs à l'expérience et à l'intuition, plus qu'à l'étude; car ils ont tant vécu de la vie humaine d'Israël!

2. *Schebiith*, VIII, 6; IX, 5; *Baba-Qâma*, III, 1.

III

LE DÉVELOPPEMENT DES VILLES PAR LE CONCOURS DES ARTISANS

Où vécurent les premiers artisans? Les documents historiques ne nous le racontent pas, mais c'est un fait bien connu et d'une facile observation, que, dans chaque village un peu considérable où règne quelque bien-être, un forgeron, un maçon, un charpentier s'emploient de temps en temps. Pour une part, du moins, leurs métiers respectifs les nourrissent chacun, puisqu'aussi bien une clientèle villageoise ne s'étend guère et ne commande pas de grands travaux. Aussi, l'artisan de village possède en général quelques parcelles de terrain, et les cultive à ses temps de morte-saison.

C'est ce qui se voit de nos jours en Palestine : les travaux de bâtisse, de charpente et de forge s'exécutent plutôt l'été; mais dès les premières pluies, la truelle, le rabot ou l'enclume se remisent; le paysan réapparaît. Doublé d'un artisan, il réalise le type du *bordier,* dont le propre est de demander à la culture une partie seulement de ses moyens d'existence. A cause de cette combinaison, les artisans palestiniens dans les villages forment une classe industrielle incomplètement dégagée de son milieu natif. Mais pouvons-nous conclure de ce type arabe contemporain au type juif d'autrefois?

Il est certain, d'abord, que le fellah ou paysan arabe réclame déjà quelques artisans, bien qu'il vive moins au large, moins

absorbé par sa culture que le paysan juif; à plus forte raison celui-ci devait-il manquer de loisir pour des travaux de fabrication et ne pas manquer d'argent pour employer des ouvriers. C'est une supposition, que l'analogie des moyens d'existence nous rend assez probable.

Assurément, aux époques primitives, nombre de paysans durent aussi confectionner eux-mêmes leur maçonnerie ou leur charpente, comme cela se voit encore chez les Serbes et les Bulgares. En Palestine, au temps des Juifs, il est probable aussi que cette industrie primitive dut se prolonger longtemps, sinon même toujours, dans les villages reculés : d'après le *Livre des Rois,* les disciples d'Élie abattaient des arbres et se taillaient des poutres eux-mêmes, dans les fourrés du Jourdain, pour se construire des habitations[1]. La classe des artisans de village se trouvait donc restreinte par certaines pratiques d'industrie familiale; c'étaient surtout les paysans riches, plus désireux d'un certain confort, qui devaient recourir à des professionnels.

Aussi le village ne suffisait ni au gagne-pain ni au talent de ces derniers. Ne devaient-ils pas recourir à une émigration, pour les uns temporaire et pour d'autres définitive, afin de s'assurer la clientèle? Ne devaient-ils pas en particulier affluer vers certains centres plus importants? C'est ce que nous allons voir en observant les conditions du travail dans ces nouveaux milieux.

Les bourgades. — L'Évangile de saint Marc signale en Galilée, aux environs de Capharnaüm, des villages-villes, *Kômopoleïs*[2]; il s'agit là expressément de grosses bourgades semi-rurales par les moyens d'existence provenant de la culture, semi-urbaines par l'accroissement de la population, sa richesse et le développement d'une sorte de bourgeoisie.

La Galilée, d'après Josèphe, renfermait un grand nombre de ces bourgs. Accepterons-nous cependant, toujours d'après Josèphe, que le moindre d'entre eux renfermât plus de quinze mille habitants? Les critiques se méfient de ces chiffres qui ne

1. II *Rois*, vi, 1, 5.
2. *Marc*, i, 38. — Grimm, *Clavis N. T. philologica*, v° Κωμόπολις.

reposent sur aucune base précise de recensement : ce sont des chiffres oratoires, dont l'historien des Juifs s'éblouit volontiers lorsqu'il parle au juge, d'après son cœur de patriote et d'apologiste[1]. Mais l'exagération n'en suppose pas moins l'incontestable multiplicité des gros villages à demi-citadins; ils prospéraient naturellement dans un pays de riches cultures, où le commerce développait des fortunes et une classe bourgeoise, jouissant de loisirs.

On se précise l'aspect de ces villages citadinisés, grâce à des traits épars dans la Mischna, qui les nomme des villes et, en même temps, les montre renfermant une classe de cultivateurs. Mais, tandis que, dans les villages proprement dits, les bâtiments d'exploitation avoisinent le foyer ou font corps avec lui, dans les *Kômopoleïs,* ces granges où le blé se vanne à la pelle, doivent se reculer à cinquante coudées au moins de l'agglomération. Même distance d'exil pour tous les arbres non fruitiers, et, pour les autres, comme le sycomore ou le caroubier, vingt-cinq coudées seulement. Au dedans de ces limites, les arbres plus anciens que la ville sont abattus, et les propriétaires indemnisés; ceux qui se planteraient ensuite, abattus sans indemnité[2]. C'est l'expulsion des vergers comme des taillis, au delà d'une zone dégagée, qui entoure la localité; à ces mesures de police, on reconnaît une population anciennement agricole et qui le demeure en partie. Mais les nécessités de l'agglomération plus dense relèguent au loin les arbres et les granges. Le paysan recule et le bourgeois se met à l'aise.

Le rôle des marchés. — D'où provenait cette rétrogradation du paysan et cette apparition envahissante du bourgeois? Du paysan lui-même; car il vendait souvent des céréales, des figues, du vin nouveau ou du vin vieux, des semences pour les jardins et les champs, de l'huile et du bétail[3]. Ce commerce

1. Stapfer, 43. — Auclerc.
2. *Baba-Bathra*, II, 7, 8.
3. *Bab-Mecia*, IV, 7; V, 1. — *Baba-Bathra*, VI, 1, 2. — *Luc*, XVI, 6, 7. — *Baba-Qâma*, X, 9.

de produits agricoles et de produits pastoraux ne devait pas naître sur les exploitations cantonnées dans le type du domaine plein, où l'on se suffisait tout juste; mais là où un produit quelconque se trouvait en excès, d'autres manquaient proportionnellement. La poussée de la vente et l'appel des achats déterminaient ainsi des mouvements commerciaux, habituels et intenses, dans certaines régions : Juda vendait ses vins et son bétail, pour acheter du blé; Jéricho et le pays de Génésareth vendaient leurs dattes, leurs fruits variés; la Séphala vendait ses blés, son huile; la Galilée possédait aussi de beaux marchés de céréales.

Conséquemment, grâce à ces opérations, l'argent s'accumulait chez des paysans. Au lieu de la richesse en nature — la seule possible dans le régime de la culture uniquement vivrière, — la richesse mobilière se constituait, comme l'effet immédiat de la culture commercialisée. Les paysans complétaient ainsi leur puissance de travail et de production par celle du gain et de l'achat. Aussi, chaque maison s'approvisionnait plus copieusement, et l'urgence d'émigrer se relâchait de sa rigueur. Tandis que la culture simplement vivrière proportionne la population aux facultés nutritives de ses produits, la culture commercialisée procure des ressources, des approvisionnements, qui facilitent l'agglomération sur place d'une population beaucoup plus dense.

Voilà pourquoi, sans doute, les *Kômopoleïs* de saint Marc sont indiquées dans une région de la Galilée, fertile, riche et peuplée entre toutes; voilà pourquoi aussi, les centres importants de la Judée se développèrent vers le sommet des vallées, le long des chemins faîtiers où paysans et bergers affluaient pour vendre leur bétail et leurs denrées. Des hommes s'installaient à ces endroits de rendez-vous, centralisant eux-mêmes, entre leurs mains, l'achat aux producteurs et la vente aux consommateurs. Tel était le *Sitônès*, acheteur de blé en gros et revendeur au détail [1]. Ce n'était plus un paysan, même à demi, mais un

1. *Demaï*, II, 4; V, 6. — *Baba-Bathra*, V, 12.

marchand et un pur bourgeois; il activait encore l'évolution citadine que le paysan riche et faisant du commerce avait déjà commencée.

Nous connaissons maintenant les deux facteurs essentiels de la clientèle des artisans dans les bourgades urbanisées : le paysan demi-bourgeois et le marchand purement bourgeois. Voyez le père de l'enfant prodigue : c'est un rural, son fils aîné va aux champs, il engraisse des veaux; mais en même temps il jouit d'un bien-être bourgeois où la main-d'œuvre des artisans est requise. Dans les coffres de son vestiaire, il accumule des robes longues de cérémonie, des chaussures lacées; il place un anneau d'or au doigt de son enfant retrouvé [1]. Tout cela, l'orfèvrerie, la chaussure, le vêtement suppose de l'argent pour l'acheter — et donc le commerce des produits agricoles — ; tout cela réclame aussi des spécialistes qui le fabriquent.

Il est tout naturel de supposer que les goûts de l'habitation ne demeuraient pas moins raffinés que ceux du mobilier. Et aussi bien, la Mischna parle couramment de maisons à étages, de cours intérieures, de fenêtres de style, tyriennes ou égyptiennes; on croira donc aisément que des maçons, des charpentiers-menuisiers, des forgerons-serruriers s'installaient volontiers dans les bourgades considérables.

Les artisans purs s'agglomèrent dans les bourgades. — Il est probable aussi que les paysans devaient leur apporter certaines commandes. Chaque village devenu bourg était lui-même le centre de « hameaux suburbains », comme dit le Talmud. La Bible elle-même renferme très souvent cette expression significative : « Telle ville et ses villages » : dans le *Livre de Josué* et dans celui des Macchabées, elle se retrouve identiquement. Ne se baserait-elle pas d'abord sur les relations économiques du village approvisionneur avec la ville acheteuse? on est porté à le croire, et voici pourquoi : les villes juives se distinguaient des villages par le marché bi-hebdomadaire, tenu chaque lundi et

1. *Luc*, xv.

chaque jeudi, jours d'arrivée des paysans. Le concours même de ces derniers était si général, si régulier, que le lundi et le jeudi encore, la synagogue s'ouvrait pour des offices particuliers aux gens de la campagne, le sanhédrin local tenait audience, pour les affaires civiles et correctionnelles. Ainsi, grâce au commerce des produits ruraux, les services publics de la justice et du culte se centralisaient dans les villes, à la disposition des paysans[1].

Par l'influence périodique de ces derniers, une excellente occasion d'affaires se présentait aux artisans des bourgs : au lieu de la clientèle intermittente et rare qui se faisait désirer de leurs confrères villageois, ils pouvaient se former une clientèle plus étendue, plus fréquente, à proportion du nombre de villages qui fournissaient le marché. Il est à croire que l'évidence de ces avantages déterminait bien des ouvriers à s'établir en ville : la clientèle villageoise y affluait d'une part, et d'autre part la clientèle bourgeoise y était assurée. Parallèlement au commerce, l'industrie devait tendre ainsi à se centraliser dans les bourgs.

Le bourgeois et le paysan concouraient donc simultanément à occuper l'artisan d'une manière plus exclusive. Tandis que, dans son village, celui-ci demeurait à moitié paysan, à la ville, il s'absorbait plus entièrement dans son métier et y trouvait des moyens d'existence de plus en plus complets. Il quittait donc la culture, à proportion que sa double clientèle rémunérait ses journées. C'était le commencement d'une classe industrielle absolument vouée à la fabrication; c'était aussi un vigoureux coup de main à la transformation d'un gros village en une petite ville.

Village transformé, tel fut, assez probablement, le caractère de Nazareth où Jésus travailla dans l'atelier de Joseph. Matthieu et Luc appellent Nazareth « une ville[2] »; mais cependant, parmi tant de cités dont le nom, les industries, l'importance

1. Megilla, I, 2, 3; III, 6; IV, 1. — Nedarim, V, 5. — Edersheim, *La Société juive*, p. 109.

2. *Matthieu*, II, 23; *Luc*, I, 26.

obtiennent mention chez Josèphe et dans les Talmuds, Nazareth ne figure pas. Elle occupait d'ailleurs une position retirée, à l'écart des grandes voies de la plaine de Jizréel ; mais en revanche son territoire abondait en ressources agricoles, comme toute cette région de la Galilée. Nazareth possédait une synagogue [1]. Ce privilège la classe parmi les villes, également pourvues d'un marché et d'un tribunal. Des paysans devaient y affluer chaque semaine, et des bourgeois, s'y enrichir ; mais elle gardait sans doute aussi le caractère demi-rural d'un gros village qui se citadinise.

On suppose donc aisément que Joseph trouvait de l'ouvrage parmi les bourgeois ou demi-bourgeois de Nazareth, et encore chez les paysans qui fréquentaient le marché. Les commandes s'imaginent, conformément aux travaux connus du menuisier-charpentier chez les Juifs : des poutres à équarrir pour le soutien des terrasses qui couronnaient les maisons ; des jougs, des flèches d'attelage, des manches de charrue et d'aiguillon pour les cultivateurs ; des lits, des coffres, des huches, des pétrins pour les ménagères, des coffrets garde-notes pour les scribes, les commerçants, les rabbins. Ce sont là, en effet, les ouvrages divers que la *Mischna* nous atteste exécutés par les charpentiers : sur ces données d'observation, il est permis d'esquisser le travail du charpentier Joseph, du charpentier Jésus [2].

Socialement Jésus appartenait ainsi à la classe des artisans dans une petite ville, à demi-rurale encore. Ne voit-on pas, dans ses paraboles, que le maniement quotidien du rabot ou de la hache ne lui ôtèrent jamais le contact avec les choses de la culture, la sympathique et profonde compréhension du vigneron, du journalier, du berger, et leur amour pour leurs brebis, leurs vignes, leurs salaires bien gagnés. Uniquement artisan peut-être, et sans un pouce de champ à labourer pour son compte, Jésus demeure, aussi bien par l'âme et la parole, en communion avec les paysans qui figurèrent dans sa clientèle.

1. *Matthieu*, XIII, 53 ; *Marc*, I, 2 ; *Luc*, IV, 16.
2. *Baba-Qâma*, IX, 4 ; X, 11. — *Baba-Mecia*, X, 2 ; *Matthieu*, XIII, 55. — *Marc*, VI, 3.

Les villes industrielles. — Dans certaines villes plus considérables, au contraire, le type de l'artisan pur s'accentuait encore. La classe elle-même devenait tellement nombreuse qu'un *nouveau type de villes* en résultait. Nous constatons chez les Juifs plusieurs exemples de ce genre.

A Séphoris, d'après le *Talmud de Jérusalem*, tout le monde était tisserand; chaque maison possédait un métier à tisser [1]. Cette mention de Séphoris nous transporte à une dizaine de kilomètres au nord-ouest de Nazareth. Nous sommes au centre de la Galilée. De nombreux villages entourent la ville, dit Josèphe : c'est le signe que la terre est fertile, et la culture, productive [2]. Tout ce que les paysans ne consomment ni ne réservent chez eux, le marché de Séphoris le centralise et l'exporte. Selon le *Talmud* encore, ce marché rivalise avec celui de Tibériade : il a ses mesures, ses cours, ses usages particuliers [3]. La culture prospère des céréales produit là son effet ordinaire d'agglomérer la population et d'activer le commerce; et, pour ce double motif, une certaine industrie se développe à Séphoris.

Mais pourquoi l'industrie du tissage? Et pourquoi se développe-t-elle, non plus comme une simple pourvoyeuse de la consommation locale, mais en vue de l'exportation? Car si tout le monde est tisserand, la production textile dépasse évidemment les seuls besoins de la ville. C'est que, sur le marché de Séphoris, depuis longtemps, le lin voisine avec le blé : le lin, nous le savons, abonde en Galilée, comme la laine en Judée. Son usage fréquent détermina sans doute quelques familles plus entreprenantes à se spécialiser dans le tissage : les vêtements de lin convenaient partout à la saison chaude et même en toute saison au territoire de Jéricho. Dans les cérémonies et dans les sacrifices, les prêtres, les lévites paraissaient vêtus de lin. Une industrie si bien pourvue de ses débouchés multipliait naturellement son personnel, ses ateliers, ses magasins. On se représente ainsi le développement de Séphoris comme le résultat d'une fabrication très achalandée, qui dépendait elle-même

1. *Baba-Bathra*, II, 3.
2. *Baba-Mecia*, v, 9. — *Baba-Qama*, ix, 6.

d'une importante culture de la région. Nous retrouvons ici un type de *ville industrielle*, qui centralise l'élaboration de *produits régionaux*.

Un mouvement analogue détermina la fortune de Tarichées, au bord du lac de Génésareth; seulement au lieu de tisser du lin, Tarichées préparait la *muriès*, une conserve de poissons très appréciée dans toute la Palestine, et même chez les Grecs : Strabon la cite avec éloge [1].

Il fallait bien de surabondantes captures pour que la pêche du lac ne se bornât pas à l'approvisionnement ordinaire des pêcheurs ou des marchés riverains. Le rendement habituel dépassait même de beaucoup les besoins de la consommation, puisque l'industrie de la *muriès* donna son nom à la ville où elle fonctionnait : Tarichées, en effet, veut dire en grec *les Salaisons*. De même sans doute qu'à Séphoris chaque maison possédait son atelier de tissage; à Tarichées, mainte famille préparait la saumure et les tonnelets de conserves : une ville ne se dénomme pas d'après un genre de travail particulier, s'il n'est au moins la principale occupation des habitants. Tarichées possédait cependant une certaine espèce d'arbres fruitiers semblables aux pommiers et eux-mêmes renommés [2]. Cette fois, néanmoins, l'industrie poissonnière prima sur la culture arborescente. Très renommée chez les gourmets, la Ville des Salaisons donnait parfois son nom au lac lui-même, nous dit Pline l'Ancien [3]. C'était, on le pense bien, une cité cossue; elle s'agrémentait d'un hippodrome, ce qui indique aussi bien l'influence des Grecs. Bâtie sur une colline, dans un site analogue à celui de Tibériade, elle était protégée par des remparts et des tours : une flottille s'abritait dans son port [4].

Tarichées et Séphoris représentent donc le type des villes industrielles qui se constituent ou se développent en un point

1. Strabon, XVI, 2. — Schürer, II, 58, 59. — Edersheim, 45.
2. Strabon, XVI, 45.
3. *Hist. natur.*, V, 72, ap. *Reinach*, 271.
4. Josèphe, III. — *G. des Juifs*, X, 1. Cf. II, XXI, 3. *Vie de Josèphe*, 17, 64. Schürer, II, 58, 59.

donné par l'élaboration de produits régionaux; mais d'autres fois les artisans demeurent *épars dans toute la région*[1].

Aucun centre ne les absorbe. C'est ce qui arriva pour les fabriques de jarres et de cruches, dans la plaine de Saron. Bien souvent, ces populaires ustensiles reçoivent une mention dans la *Mischna* ou le *Talmud;* mais nulle part ils n'apparaissent comme le produit spécial d'une ville. Ce sont plutôt indistinctement les produits de tout un pays, comme les dentelles des Vosges ou les jouets de la Forêt-Noire.

Mais alors, pourquoi cette différence entre les conserves de Tarichées qui développent une grande ville, et ces fabriques éparses des poteries de Saron.

Les historiens manquent de témoignages qui nous informent là directement; en revanche, une comparaison de l'une et l'autre matière ouvrable nous expliquera peut-être l'opposition des groupements qui les traitent. La matière poisson ne peut se nettoyer ni se confire au lieu même de sa pêche; au contraire, avec la brise du lac, la puissance des voiles ou des rames, la légèreté des barques, elle gagne aisément la terre. Cette petite nappe d'eau, longue tout au plus de 19 kilomètres, se traverse bien vite : en peu d'heures, même de l'extrémité, le poisson arrive à la fabrique. Mais, au retour du poisson, l'argile, si lourde, si encombrante, se transporte malaisément; inutile d'ajouter la peine et les frais du transport aux labeurs de son extraction. Elle se travaille sur place, là même où on l'extrait. De nos jours encore, il est courant de voir les tuileries et les briqueteries se disséminer près du gisement particulier que cha-

1. A l'époque des rois, il y avait des fabriques de poteries estampillées à Hébron, Ziph, Soccoh et Marésa. « Or, d'après le P. Vincent (p. 359-360), les environs d'Hébron et de Beit-Djebrin sont particulièrement riches en terre à mouler. Aujourd'hui encore, la fabrication des grandes jarres, des gourdes et des plats de diverse nature est, en ces deux endroits, une spécialité bien connue; malgré l'installation de quelques ateliers dans la ville, malgré les difficultés du transport, c'est toujours l'article de Beit-Djébrin et d'Hébron surtout, qui approvisionne le marché périodique de Jérusalem. Or, nous savons que Marésa, aujourd'hui en ruines, était située dans la région de Beit-Djebrin, sur le tertre de Sandahannah. Ziph et Soccoh sont dans la région de Marésa et d'Hébron. »

cune d'elles exploite. Elles constituent ainsi des établissements épars, au milieu de populations agricoles. C'est un cas tout spécial de l'industrie céramique : la classe des artisans continue là de voisiner avec les paysans; mais elle en demeure aussi bien différente.

Parmi les Juifs, on trouvait donc certains foyers de vie industrielle, essentiellement alimentés par des produits régionaux : produits de la culture galiléenne à Séphoris; produits de la pêche lacustre à Tarichées; produits de l'extraction disséminée, dans la Plaine de Saron.

Pour se faire de ces industries une liste aussi complète que possible, il conviendrait d'y ajouter l'extraction du sel et du soufre, en Judée, sur les confins de la mer Morte[1]. Peut-être aussi le grand marché de lainages, installé à Jérusalem, ne demandait-il pas ses fins et beaux produits à la simple industrie ménagère[2]. Mais, somme toute, localisées dans une ville ou éparses dans une région, les industries des Juifs demeurent peu nombreuses. Elles ne semblent pas aptes à modifier l'ensemble du pays. Ni le tisserand de Séphoris, ni le saumurier de Tarichées n'exerceront d'influence pareille à celle de leurs illustres confrères modernes à Chicago, Lyon ou Lille.

1. Diodore de Sicile, II, 48. — Strabon, XVI, 42, 43.
2. Josèphe.

IV

LE DÉVELOPPEMENT DE LA CLASSE INDUSTRIELLE PAR LES BESOINS DES VILLES

Nous venons d'observer l'influence des artisans juifs sur la transformation de certains villages en bourgs; nous avons vu également que ces ouvriers constituèrent quelquefois des villes ou régions spécialement industrielles; mais nous ne pouvions suivre les phases de cette action sans constater aussi que le bourg ou la ville réagissait sur l'artisan. A mesure qu'il y trouvait de l'ouvrage et son pain, il cessait d'exercer la culture accessoire, nécessaire au village, pour compléter ses ressources. Voici déjà un aspect de l'influence particulière des villes sur les artisans juifs : elles les groupent dans une classe distincte, séparée définitivement de la classe agricole, entièrement occupée aux travaux de l'industrie.

Cette influence des villes alla plus loin encore. Il existait en Palestine, à l'époque de Jésus, des villes et des *grandes villes :* c'est une distinction qui se répète fréquemment dans la *Mischna*[1]; c'étaient de grandes villes, que Jérusalem, Séphoris, Lydda, Jéricho, Engaddi, etc.[2]. Non seulement elles primaient les autres par le chiffre plus élevé de leur population, mais encore par la prospérité et les affaires : ce que les moindres villes étaient aux

1. Megilla, I, 1 ; II, 3 ; *Kethouboth*, XIII, 10 ; *Kidduschin*, II. 3 ; *Baba-Mecia*, IV, 6 ; VIII, 6 ; *Arachin*, VI, 6.
2. Schürer, II, 179, 181.

bourgs et aux villages, ces villes de premier ordre l'étaient aux autres. De là sans doute une très vieille expression biblique, également usitée dans les Livres de Josué, des Nombres, des Chroniques, d'Ézéchiel, de Néhémie et des Macchabées. Les Juifs disaient telle ville et « ses filles », de même qu'ils disaient telle ville et « ses villages » ; mais les « filles » d'une cité étaient des villes aussi, des villes moins importantes, qui relevaient de son influence économique ou administrative[1]. Dans ce milieu plus riche et plus peuplé, on présume bien que les exigences de bien-être s'accroissaient ; de là plus de métiers sans doute, et des métiers plus raffinés.

D'ailleurs, nous possédons suffisamment de données historiques pour reconnaître les exigences particulières des villes, et le développement consécutif de la classe des artisans. Il serait sans doute impossible et fastidieux d'en vouloir établir une liste complète : ni la Bible ni la *Mischna* ne renferment à cet égard des statistiques professionnelles ; occasionnellement, à propos de cas juridiques ou d'événements publics, elles esquissent un type ou l'autre de métier urbain. Nous ne laisserons se perdre autant que possible aucun de ces précieux renseignements : ils nous aideront à spécifier les genres d'industries que le milieu spécial des villes, surtout des grandes villes, constituait parmi les Juifs. C'est par des notations de ce genre, menus détails de grande portée, que, d'une manière objective, l'existence des ouvriers à Jéricho, Jérusalem ou Séphoris, redevient vivante sous nos yeux.

Fabrication des choses usuelles. — Les documents nous signalent d'abord des industries de *nécessité*, à l'usage de *tout le monde*.

C'est ainsi que, bien anciennement, Jérémie connaissait à Jérusalem une « rue des boulangers »[2]. La *Mischna* cite encore des boulangers tenant magasin ; certains d'entre eux fournissaient en gros des revendeurs au détail[3]. Voilà le cas d'une in-

1. Schürer, II, 180.
2. *Jérémie*, XXXXII, 20.
3. *Baba-Bathra*, II, 3. — *Demaï*, V, 1, 4.

dustrie de l'alimentation qui cesse d'être ménagère, comme elle l'est à la campagne. Le paysan fabriquait son pain, de même qu'il produisait son blé ; le citadin, qu'il soit marchand, artisan ou rentier, ne vaque plus lui-même à ce travail ; ceux qui le pourraient à la rigueur préfèrent s'approvisionner à la boulangerie : c'est une fatigue de moins. La classe particulière des revendeurs au détail atteste une clientèle populaire, disséminée dans toute la ville.

Peut-être bien les boulangers-fabricants gardèrent-ils l'usage, en certains endroits, d'habiter la même rue : c'est une pratique de l'Orient qui existe encore et que réalisaient aussi les chaudronniers et les marchands de lainages à Jérusalem. En revanche, les revendeurs tenant boutique semblent plutôt s'être disséminés de quartier en quartier ; et même, certaines ordonnances rabbiniques sur l'érection des fours dans les maisons semblent viser aussi bien des boulangers-fabricants[1]. Cette dissémination s'explique par l'importance fondamentale du pain dans l'alimentation du peuple juif ; il fallait bien, dans les grandes villes, une boulangerie à portée de chaque ménagère : quel cri de joie, de nos jours encore, chez nous, lorsqu'un quartier nouveau ou déshérité voit s'ouvrir dans son périmètre une boutique de boulanger. Cette fabrication primordiale développait ainsi chez les Juifs une catégorie nombreuse d'artisans.

Suffisamment occupé d'ailleurs au pétrissage et à la cuisson, le boulanger israélite recourait aux services du *meunier* pour la préparation de la farine. C'était encore un nouveau métier exigé par les villes ; nous avons vu qu'au village, pour les besoins de la famille, les femmes tournaient la meule. Néanmoins, la profession de meunier se répandait beaucoup, suffisamment achalandée par les commandes des boulangers : les Juifs, les Grecs et les Samaritains s'y faisaient concurrence[2]. Deux ateliers distincts, deux groupes d'artisans, étroitement solidaires, se constituaient pour la fabrication du pain en ville.

1. *Baba-Bathra*, II, 2 et 3.
2. *Demaï*, II, 4 ; III, 4.

D'après les mêmes nécessités, les industries de la viande exigeaient l'*éleveur* et le *boucher,* deux spécialistes, bien inutiles au paysan juif; mais dont le bourgeois ou l'ouvrier urbain ne peuvent se passer[1]. Moins nécessaire cependant, et plus coûteux que le pain, la viande nous achemine à reconnaître une deuxième catégorie d'artisans, particuliers encore aux villes, et bien connus des Israélites.

Les industries du confortable. — Ce sont les ouvriers qu'on peut appeler du *bien-être* et du *confortable.* Au village, les ménagères confectionnaient elles-mêmes des tuniques, des ceintures, des manteaux; en ville apparaissent des *cardeurs*, des *tisserands*, des *tailleurs*, des *tanneurs* et des *cordonniers*[2]. On emploie alternativement des vêtements de couleur et des vêtements blancs; de là des *teinturiers* et des *blanchisseurs;* ces derniers sont appelés foulons[3]. Pour donner de l'éclat ou pour le redonner aux habits, ils emploient la potasse et une espèce de saponaire; de là cette comparaison de saint Marc, pour les vêtements de Jésus transfiguré : « Sa tunique, son manteau resplendirent d'une extrême blancheur, telle que foulon au monde ne saurait l'obtenir[4]. »

Les blanchissages du foulon nous introduisent décidément au milieu d'une clientèle aisée, qui aime la propreté et le décorum.

Industries de luxe. — Cette clientèle fréquentait aussi les *établissements de bains*, que le Talmud mentionne auprès des synagogues, comme particuliers aux villes. A lire les détails concernant leurs vasques, leurs étuves, leur lingerie, leur personnel de chauffeurs, de masseurs et de servants, on reconnaît les bains arabes d'aujourd'hui, ce qu'on appelle en Occident

1. *Baba-Mecia*, v, 4.
2. *Demai*, i, 3, 4; *Kilaïm*, ix, 6; *Baba-Qâma*, x, 11; *Kilaïm*, ix, 7; *Baba-Qâma*, x, 10.
3. *Baba-Qâma*, ix, 5; x, 10; *Baba-Bathra*, ii, 3.
4. *Marc*, ix, 2.

les bains turcs[1]. Des piscines publiques s'ouvraient aussi, pour les ébats de la foule moins raffinée[2].

On se frictionnait d'huile au sortir du bain, chez les gens de quelque tenue; cette onction assouplissait la peau desséchée, brillantait la chevelure des femmes et la longue barbe des gens graves. Comme le bain, c'était un de ces usages invétérés de l'Orient, que le climat y impose aux races les plus diverses. Chez les Juifs en particulier, on regardait la privation du bain et des frictions à l'huile comme un signe extraordinaire de mortification : le trait est relevé par Hégésippe, un vieil auteur palestinien, dans l'éloge de Jacques, dit le Juste, premier évêque de Jérusalem : « Jacques ne se faisait jamais oindre et s'abstenait des bains[3] ». Aussi, quand le Psalmiste énumère le pain, le vin et l'huile comme les dons exquis de Iahvé, il dit : « le vin qui réjouit le cœur de l'homme, et l'huile qui brille sur son visage[4] ».

C'était une huile odoriférante qui s'employait à cet usage de toilette; car aussi bien les Juifs se délectaient à respirer des parfums. La flore palestinienne en exhale de très variés que, tour à tour, le soleil, la rosée, la brise condensent, dégagent et répandent. Toute la campagne est embaumée d'une gamme de senteurs : les unes, légères et fines, comme celle du myrte en fleurs ; les autres, capiteuses, enveloppantes, comme l'arome de cette résine qui suinte et s'évapore de toutes les feuilles du cyrte. Naturellement, les jardiniers s'emparaient de ces plantes; ils en acclimataient aussi d'exotiques, pour l'usage des parfumeurs : « le nard, la cinnamome, la cannelle, avec les arbres qui donnent l'encens[5] ». Le pays donc inspirait aux Juifs l'amour et l'*industrie des parfums :* dans les Livres Sacrés eux-mêmes, cet art et ce goût se trahissent par toutes sortes de métaphores empruntées aux nuances d'un subtil odorat.

1. *Baba-Bathra*, IV, 6. — *Nedarim*, V, 5. — Cf. Baedeker, *Palestine et Syrie*, XXIX, XXX.
2. *Jean*, V, 2; IX, 7. — Cf. Bain, D. B. V. I, 1387.
3. Hégésippe, cité par Eusèbe, *Histoire ecclésiastique*, II. ch. XXIII, 4.
4. *Psaume CIV*, 15 (*Vulgate*, CIII). — Cf. *Judith*, XVI, 10.
5. *Cantique*, IV, 14.

Une clientèle aussi variée que nombreuse multipliait et occupait les parfumeurs. Nous l'avons déjà vu, l'usage des parfums devenait en quelque sorte obligatoire dans la tenue de toute personne bien élevée. L'*Ecclésiaste* les conseillait au même titre que la propreté et le soin des habits : « Qu'en tout temps tes vêtements soient blancs, et que l'huile parfumée ne manque pas à ta tête [1] ». Il est vrai que le *Livre de la Sagesse* blâme les sensuels « qui se couvrent de senteurs »; *Amos* et les *Proverbes* stigmatisent également certaines excitations que les débauchés et les buveurs demandaient aux parfums [2]. Mais, ces abus condamnés, les plus graves esprits subissent avec joie le charme des odeurs : « L'huile et les aromates réjouissent le cœur », dit le *Livre des Proverbes* [3]; et le Psalmiste se représente le Roi-Messie avec des vêtements qui embaument la myrrhe, l'aloès et la casse [4].

Si les parfums se consommaient abondamment pour la toilette personnelle, à plus forte raison se dépensaient-ils dans les relations de voisinage et d'hospitalité. A toute réception quelque peu délicate, on versait des essences de prix sur la tête des invités. Une femme entre à Béthanie chez Simon le Pharisien où Jésus prend son repas. « Elle tenait un vase d'albâtre, plein d'un parfum de nard d'épi, authentique, et, brisant le col du vase, elle répandit le parfum sur la tête de Jésus [5]. » Plusieurs fois, Jésus accepta cet hommage avec la même simplicité qu'il mit toujours à partager le costume, les aliments, les usages de sa nation, vivant comme tout le monde à l'extérieur, sans aucune pose d'austérité. Il blâmait au contraire les Pharisiens de se négliger et de s'exténuer pour que leur pénitence fût mieux remarquée, et il donnait ce fin conseil à ses disciples : « Pour toi, lorsque tu jeûnes, parfume-toi la tête et lave ton visage [6] ».

La clientèle des parfumeurs s'étendait même chez les morts :

1. *Ecclésiaste*, IX, 8.
2. *Sagesse*, II, 7; *Amos*, VI, 6; *Proverbes*, VII, 17.
3. *Proverbes*, XXVIII, 9.
4. *Psaume XLV*, 9 (*Vulgate*, XLIV).
5. *Marc*, XIV, 3, 5.
6. *Matthieu*, XIV, 3, 5.

les embaumer constituait un dernier signe d'honneur et d'affection de la part des vivants. Lorsque le roi Asa mourut, « on le coucha sur un lit que l'on avait rempli d'odeurs et d'aromates, préparés selon l'art du parfumeur, et l'on en fit brûler une grande quantité[1] ». D'après le IVe Evangile, Nicodème acheta cent livres de myrrhe et d'aloès, pour ensevelir Jésus. D'après saint Marc, Marie Magdeleine, Marie mère de Jacques et Salomé achetèrent des aromates aux mêmes intentions. La prodigalité devint telle, dans cet usage funéraire des parfums, que des rabbins protestèrent, car des familles s'y endettaient[2].

Iahvé lui-même et sa maison grossissaient de leurs commandes la clientèle des parfumeurs. A côté du bétail, des fruits, des gerbes, du pain, du vin, de l'huile, le sacerdoce israélite offrait chaque jour, matin et soir, des parfums qui se consumaient sur un autel distinct ; l'*Exode* en donne la formule, qui ne devait jamais servir à des usages profanes : réduire en poudre fine, à parts égales, de la résine, de l'onyx, du galbanum et de l'encens[3]. Une équipe spéciale de prêtres composait ce mélange ; mais aussi bien, les parfumeurs ordinaires en pouvaient-ils fournir les éléments[4].

Il n'y avait donc, en Israël, ni bonne tenue, ni réceptions, ni fêtes, ni deuil, ni culte quotidien, sans usage de parfums : dans toutes les assemblées, graves ou joyeuses, le parfumeur trouvait l'emploi de son industrie. Aussi la Bible nomme son « art » avec une certaine considération. C'était un art de menus soins, car « un cadavre de mouche infecte l'huile du parfumeur », dit l'Ecclésiaste ; et l'artiste savait, avec délicatesse, capter les plus subtils aromes des plantes, les tenir purs et condensés, ou bien les mélanger en harmoniques proportions. Raffinés connaisseurs, les Juifs appréciaient beaucoup les parfums composés ; lorsque Jésus Ben Sirach célèbre les vertus et les œuvres du saint roi Josias, il ne trouve rien de mieux que cette comparaison : « La

1. *Jean*, XIX, 39, 40 ; *Marc*, XVI, 1.
2. Edersheim, *La Société juive*, 206, 207.
3. *Exode*, XXX, 34, 36.
4. I *Chroniques*, X, 30. — Edersheim, *La Société juive*, 241.

mémoire de Josias est un parfum, composé des plus suaves odeurs, préparé d'après l'art du parfumeur[1] ».

La parfumerie constituait de la sorte, chez les Juifs, un métier artistique et un métier fort achalandé.

Dans le même ordre de travaux et de clientèle, on peut citer également les industriels qui habillaient les riches « de pourpre et de byssus », comme dit la parabole de Lazare. Jésus parlait aussi des courtisans et familiers des rois, vêtus « d'étoffes moelleuses », et l'Épître de saint Jacques en signale de « resplendissantes », par la couleur sans doute et la broderie[2]. Tout cela suppose des *tisserands*, des *teinturiers* et des *tailleurs* à l'usage du *grand monde*.

L'*orfèvrerie* prospérait également. Les hommes, les jeunes gens de condition aisée portaient de ces anneaux d'or que le père du Prodigue passait si joyeusement au doigt de son fils retrouvé, et que les badauds des synagogues admiraient sur la personne des membres importants de l'assemblée[3]. Auprès de l'orfèvre travaillait le tailleur de gemmes, le *graveur de cachets*, dont la Bible nous donne ce joli crayon : « Il s'applique à varier les figures; il met toute son âme à reproduire le dessin, et un soin vigilant à parfaire son ouvrage[4] ». Sans doute aussi, les dames n'avaient pas renoncé à cette profusion de bijoux que dénonçait Isaïe : des anneaux, des soleils, des croissants, des pendants d'oreille, des bracelets, des diadèmes, des chaînettes aux pieds, des boîtes à parfums, des amulettes, des bagues et anneaux de nez[5]. La mode continuée de ces parures se laisse apercevoir dans une vision de l'Apocalypse johannine : Babylone la Grande y apparaît sous les traits d'une femme « vêtue de pourpre et d'écarlate, richement parée d'or, de gemmes et de perles[6] ». Au siècle de Jésus comme à celui d'Isaïe, la clientèle du joaillier ne le cédait pas à celle du parfumeur.

1. *Ecclésiaste*, x, 1. — *Ecclésiastique*, xlix, 1.
2. *Luc*, xvi, 19; *Matthieu*, xi, 8; *Luc*, vii, 25; *Jacques*, ii, 2.
3. *Luc*, xv, 22; *Jacques*, ii, 2.
4. *Ecclésiastique*, xxxviii, 27.
5. *Isaïe*, iii, 18, 23.
6. *Apocalypse*, xvii, 4.

Citons enfin, pour être complets, deux industries achalandées encore : les faux cheveux et les fausses dents[1]. Citons également les peintres décorateurs (II Macch., II, 30) ; et les Constructions riches : le tombeau des Macchabées, à Modin, et le Temple d'Hérode.

En somme, la multiplication des villes développa chez les Juifs trois classes partielles de fabrications : des industries à produits de luxe, des industries pour le bien-être moyen; des industries pour les besoins populaires, communs aux pauvres et aux riches. Nous ne saurions préciser les proportions numériques de ces diverses catégories : c'est la difficulté commune des études sociales, relativement au peuple juif. Les recensements et statistiques des professions manquent généralement à ses annales. On doit se résigner à certaines ignorances, qui deviendraient impardonnables dans la monographie d'une société contemporaine.

Mais la vie et le type des nations ne tiennent pas tout entiers dans ce qui se laisse chiffrer. Malgré l'absence de précision mathématique, ne serait-il pas quand même possible d'apprécier l'importance de la classe industrielle dans l'ensemble de la nation? Nous ignorons le nombre de ses membres; mais nous savons la qualité de leurs travaux, et nous savons aussi bien quel fut le type des paysans qui composaient la base du peuple juif. Pour l'une et l'autre de ces classes, nous ne manquons pas de renseignements objectifs sur la puissance et les moyens de leur production, sur l'étendue de leurs débouchés, sur leurs places respectives dans la fortune du pays. Nous pouvons donc tenter entre artisans et paysans juifs une fructueuse comparaison : elle vaut bien la peine d'un essai.

1. Edersheim, *La Société juive*, 270.

V

LE RÉGIME DES ATELIÈRS

C'était, nous le savons, la petite culture qui se généralisait chez les Juifs. L'étroitesse des vallées se prêtait mal au déploiement des grandes terres; les largesses du climat et du sol facilitaient la production dans chaque famille, sans nulle complication de moyens savants et de personnel nombreux à diriger : une race de paysans se développait en Palestine, chacun demeurant à la fois son ouvrier et son maître au milieu de ses champs, de ses vergers et de ses vignes. On pratiquait ainsi généralement la petite culture.

Un régime semblable existait-il chez les artisans? Tel est le problème dont l'examen remplira ce chapitre.

Le petit atelier. — L'opération essentielle de l'industrie consiste à transformer certaines matières en des produits déterminés : un arbre, en poutres et en planches; de la laine brute, en fils et en pièces d'étoffe. Ces transformations sont l'ouvrage d'une force mécanique, dirigée avec intelligence ; d'une force mécanique où la main de l'homme conduit elle-même des outils, des machines. Sans ce dernier matériel, les plus parfaits secrets de fabrication demeurent inefficaces, improductifs comme des rêves; et c'est pourquoi les industries se caractérisent et diffèrent par la puissance des moteurs qu'elles emploient. Aussi devons-nous tâcher ici de reconnaître d'abord quels types d'outils et de machines l'industrie juive mettait en action.

La Bible et les rabbins de la Mischna nous renseignent suffisamment à ce sujet. Les charpentiers-menuisiers possédaient la hache, la scie, le rabot, le marteau, le compas, le crayon à tracer. Les teinturiers employaient des chaudrons. Les tisserands utilisaient le fuseau, le rouleau ou ensouple, la broche et la navette. Les orfèvres se servaient du creuset, du soufflet, de l'enclume, du marteau, des pinces, du ciseau, du burin[1]. Malgré les différences de la charpente à l'orfèvrerie, ou de la teinture à la tissanderie, ces outillages se ressemblent tous : la main suffit à les mettre en action. Elle s'aidera quelquefois du pied, comme chez les potiers et les briquetiers. De moteurs plus puissants que ces moteurs humains, nous ne pouvons citer que l'âne, employé à tourner les grosses meules des meuniers.

Dans son ensemble, on le voit, l'industrie juive en est demeurée au régime des outils ou machines à la main.

Inutile, par conséquent, aux hommes qui l'exercent, de posséder de grands capitaux et de réaliser de grandes installations; pour s'établir menuisier-charpentier, teinturier, forgeron, orfèvre ou bien meunier, le matériel de l'atelier est des plus simples. De même, un homme suffit, avec peu d'ouvriers, pour l'emploi de ces petits moteurs et de ces modestes instruments. L'apprentissage se fait uniquement par la pratique, sans calculs d'ingénieurs, sans artifices de chimistes ou de mécaniciens; on se forme suffisamment par la méthode empirique, et par la tradition manuelle des recettes et secrets du métier. Il ne se dégage donc pas de cette masse d'artisans une aristocratie de patrons, spécialisés dans la direction technique, savante, économique, d'une production compliquée. Ceci est le régime des machines à vapeur et de la grande industrie. Pas

1. Charpentiers-menuisiers : *Isaïe*, x, 15; xliv, 13; I *Samuel*, xiii, 20; I *Rois*, vi, 7; *Baba-Qâma*, x, 11.

Teinturiers : *Baba-Qâma*, ix, 5.

Tisserands : I *Samuel*, xxi, 19; *Juges*, xvi, 14; *Job*, vii; *Proverbes*, xxxi, 19; *Talmud de Jérusalem*, *Baba-Bathra*, ii, 3.

Orfèvres : *Proverbes*, xvii, 3; xxv, 11; xxvii, 21; *Jérémie*, vi, 29; *Isaïe*, xli, 7; *Exode*, 4.

plus que les autres peuples antiques, les Juifs ne le connurent. Ils observaient, au contraire, le type familier du maître-artisan, ouvrier et patron en même temps : de là, ces esquisses du forgeron, du potier, du graveur de cachets, que nous avons déjà vues sous la plume de Jésus Ben Sirach. Le scribe observateur perçoit très bien leur caractéristique sociale : « Ces sortes de gens attendent tout de leurs mains; et chacun d'eux est intelligent dans son métier. » On ne saurait mieux exprimer la fière confiance de ces petits patrons dans leur habileté manuelle, avec l'objet purement technique de leur savoir et de leur pénétration. Tout ce qu'ils possèdent, ressemblant à de la culture intellectuelle se conditionne par leur métier, n'en dépasse pas l'horizon, mais le remplit adéquatement.

C'est donc avec justesse encore que Jésus Ben Sirach rapproche ces artisans du laboureur, dans une pareille appréciation de leur valeur utile et intellectuelle. De part et d'autre, c'est le régime du petit atelier qui domine ; c'est le même type social du patron-ouvrier.

Ni l'industrie ni la culture ne préparaient alors chez les Juifs ces hommes capables de mener les grandes entreprises et les grands personnels ouvriers; ces grands patrons qui constituent dans les métiers et dans la société entière, une sorte d'aristocratie naturelle. Les patrons juifs manquent aussi bien de la pratique en grand, soit des hommes, soit des affaires, que de la culture universelle, proprement libérale.

Aussi, les scribes, les intellectuels, comme Jésus Ben Sirach les jugent quelque peu inférieurs, tout en rendant justice à leur utilité : « Sans eux, déclare ce sage, on ne bâtirait aucune ville, on n'irait pas à l'étranger, on ne voyagerait pas; mais ils ne seront pas recherchés dans le conseil du peuple, ils ne se distingueront pas dans l'assemblée ; ils ne siégeront pas au tribunal ; ils n'auront pas la science des Lois sacrées ; ils n'interpréteront pas la justice et le droit. On ne les trouvera pas pour énoncer de fines sentences[1] ». Quelque dédain perce bien dans le ju-

1. *Ecclésiastique*, XXXVIII, 31, 34.

gement d'un bourgeois lettré, bourgeois de Jérusalem, et de vieille bourgeoisie; mais c'est un fait indépendant de ses appréciations, que, la culture ni l'industrie ne fournissant aux Juifs des grands patrons, des meneurs d'hommes, une aristocratie artificielle de lettrés et de légistes s'emparait chez eux de la popularité et de l'influence. A ce point de vue, les paysans et les artisans demeuraient dans une égale situation, estimée d'une part et de l'autre, inférieure. C'est ce que Jésus Ben Sirach dit encore, au moyen d'une « fine sentence » : « Ces gens soutiennent les choses du temps, et leur prière se rapporte aux travaux de leur métier ». Ils « soutiennent les choses du temps » : quelle juste expression de leur utilité pour les biens de la vie présente; mais « leur prière se rapporte aux travaux de leur métier » : quelle vue exacte aussi des intérêts et des commandes qui bornent l'horizon de leur pensée et de leur âme!

Le grand atelier. — Ainsi, en général, les artisans comme les cultivateurs travaillaient chez les Juifs, en de petits ateliers; quelquefois, cependant, des *exceptions* apparaissaient que nous devons nous expliquer.

Il y eut à Beth-Asbéa, par exemple, un grand établissement où des familles nombreuses tissaient le byssus [1]. Dans les palais royaux se multipliaient les équipes de boulangères, de cuisinières, de parfumeuses, d'armuriers, de carrossiers pour les chars de guerre. Un simple gouverneur, comme Néhémie, tenait chaque jour table ouverte pour cent cinquante magistrats ou officiers, sans compter les hôtes : voilà de quoi encore occuper tout au moins un vaste personnel d'ouvriers de l'alimentation [2]. Les grands travaux publics embauchaient même des milliers d'ouvriers; si les chiffres donnés par le *Livre des Rois* ne se sont pas dilatés sous le calame des copistes, Salomon embaucha trente mille bûcherons et charpentiers, quatre-vingt mille tailleurs de pierres, soixante-dix mille portefaix, trois

1. I *Chroniques*, IV, 21.
2. I *Samuel*, VIII, 12, 13; *Néhémie*, V, 17.

mille trois cents contremaîtres, sous les ordres d'Adoniram pour construire le Temple[1]. Pour la reconstruction décrétée par Hérode, Josèphe apporte des chiffres plus modestes; mais copieux encore : les travaux commencèrent avec dix mille maçons ou charpentiers; à l'achèvement, sous Hérode Antipas, huit mille de plus étaient occupés[2].

Ce seraient là de grands ateliers, si le régime de ce nom se constituait uniquement par l'ampleur du chantier et le nombre des ouvriers. Mais, à vrai dire, ces régiments, ces corps d'armée de corvéables aux travaux publics proportionnaient leurs effectifs à la masse de l'ouvrage commandé, sans que l'outillage cessât de se tenir à la main. Les gigantesques pierres d'assise qui soutenaient le Temple s'élevaient et se plaçaient à force de bras associés et de machines à bras. Les moteurs et les procédés s'empruntaient au régime des maçons ordinaires; la direction des travaux n'avait pas à user de méthodes plus savantes. Il suffisait d'une hiérarchie de surveillants et de contremaîtres : Adoniram lui-même est un entrepreneur démesurément grandi, mais du type qui dirigeait ailleurs une demi-douzaine de maçons et de charpentiers. D'après l'ampleur de la commande, seulement, les ouvriers se multipliaient en dehors des proportions ordinaires. Mais, en réalité, sous les ordres des contremaîtres, des centaines de petits ateliers se juxtaposaient là matériellement, pour un emploi associé de leurs petits moyens. Les grands travaux publics d'Hérode ou de Salomon ne purent donc jamais constituer le type normal et plénier de la grande industrie.

Des remarques analogues s'appliquent aux armuriers, charrons, boulangères, cuisinières et parfumeuses des maisons royales. Par l'outillage, ils ne se distinguaient pas du type universel; mais seulement leurs équipes se multipliaient à proportion des courtisans à nourrir ou des troupes à équiper. D'ailleurs le train de vie et de guerre du palais demeure une exception dans le peuple de paysans et d'artisans que demeure

1. I *Rois*, v, 13 à 18.
2. XV, *Ant. jud.*, xi, 2; XX, ix, 7.

essentiellement la nation juive; nulle part ailleurs que chez le prince, le personnel manufacturier ne se multiplie à ce degré dans un même établissement.

Quant à celui de Beth-Asbéa, cette maison où des familles travaillent ensemble le byssus, le caractère luxueux de la fabrication donne aussi bien à soupçonner quelque manufacture du domaine royal. Immédiatement après, la chronique mentionne des potiers, ainsi que des « habitants des plantations et des parcs, demeurant près du roi et travaillant pour lui [1] ».

Ce dernier trait laisse voir que le domaine royal agglomérait également des familles de paysans, à titre de colons ou de fermiers. Nous constatons le même fait sous le règne d'Osias : il a de nombreux troupeaux dans les vallées et dans la plaine; des vignerons dans les montagnes et au Carmel [2]. En même temps, il fait construire à Jérusalem des machines inventées par un ingénieur, et destinées à l'ornement des tours et des saillants, pour lancer de grosses pierres et des flèches [3]. Mais ce sont là travaux publics de défense, ou bien travaux particuliers du domaine royal; dans l'un et l'autre cas, une organisation de l'atelier se réalise, exceptionnelle dans le pays. Et même, dans les équipes nombreuses des vignerons, des bergers, des armuriers, des constructeurs de machines guerrières, ce sont toujours les outils et procédés ordinaires qui demeurent en usage. Agriculteurs et industriels vont de pair dans l'emploi général des moteurs à la main.

L'atelier fragmentaire. — Une autre parité se constate encore : de même que, très souvent, le paysan cumule art pastoral et culture, qu'il soigne également des vignes, des vergers, des céréales, des légumes; de même l'artisan cumule des métiers. Le charpentier est aussi menuisier; le menuisier, ébéniste; et ce personnage, déjà complexe, paraît encore,

1. I *Chroniques*, IV, 22, 23.
2. II *Chroniques*, XXVI, 10.
3. II *Chroniques*, XXVI, 15.

à l'occasion, se compliquer d'un bûcheron [1]. Le serrurier et le forgeron ne se distinguent pas non plus. Ces divers types d'artisans nous montrent donc chez les Juifs une industrie *incomplètement spécialisée,* dans les métiers les plus usuels. Contemporain des Prophètes, ce cumul se retrouve au siècle de Jésus et même après, comme l'attestent des passages de la *Mischna* [2].

Il est à croire que cette pratique se rattache aux origines purement familiales de la plupart des industries. Lorsque le charpentier d'Isaïe s'en va, dans la forêt, choisir des rouvres et des chênes, couper des pins ou des cèdres, et puis, qu'il les débite pour son chauffage, sa cuisine et son atelier, il continue, semble-t-il, les coutumes des paysans qui sont eux-mêmes leurs bûcherons et leurs charpentiers [3].

Tout particulièrement ces cumuls de métiers devenaient-ils indispensables aux artisans des villages et des bourgs. Leurs clients n'étaient pas nombreux et les commandes s'espaçaient très probablement à de longs intervalles. Sans aller jusqu'en Orient, même aux portes de nos grandes villes, des forgerons de village sont également serruriers; des charrons fabriquent des meubles. Ces artisans à toute petite clientèle ont intérêt à cumuler des métiers voisins, dont l'outillage et les matériaux se ressemblent, ou des métiers solidaires dont les travaux se coordonnent : avec un chêne ou un pin, son abatage, son sciage, son débit en planches, la confection de poutres ou de meubles, un bûcheron-charpentier-menuisier avait de l'ouvrage pour des semaines. Il y ajoutait même des travaux d'ornementation et de sculpture, dit Isaïe. Voilà quatre métiers partiels pour une même paire de bras.

Ce n'était pas vraiment de trop, car la modicité des besoins parmi la clientèle rivalisait souvent avec la petitesse numérique de celle-ci. Sous le climat chaud et doux de la Palestine, à l'ombre des hautes vignes, des platanes, des figuiers ou simplement

1. *Isaïe,* XLIV, 13 et 14.
2. *Baba-Qâma,* XI, 4 ; X, 11 ; *Baba-Mecia,* VIII, 7.
3. *Isaïe,* XLIV, 13 et 17.

des murs, la vie se passait en plein air, de longues heures durant. A la maison, chacun ne cherchait qu'un abri pour la nuit ou les rares temps de la pluie ; aussi les Juifs, comme les autres races méditerranéennes, connaissaient peu ce goût de la vie au foyer qui prédispose les races des pays froids, brumeux, humides, aux arrangements d'intérieurs soignés, cossus et délicats. Avec leurs coffres, leurs coussins, leurs tapis, leurs divans, sans bahuts, sans armoires, sans fauteuils, la plupart des appartements devaient ressembler à des installations de campement. On se passait donc en général de ces solides, confortables et copieux mobiliers que les paysans lorrains, alsaciens, flamands ou hollandais se font gloire de posséder, d'entretenir et d'augmenter. Tandis que la poésie du home, de ses objets familiers, de ses intimes souvenirs s'épanche si naturellement dans la conversation et le sentiment des races du Nord, les sentiments et la poésie du peuple israélite supposent la vie en plein air, comme on l'a vu déjà. Au point de vue industriel, c'est autant d'enlevé aux travaux d'intérieur qui occuperaient le maçon, le peintre, le menuisier, l'ébéniste, le tapissier. De là, une nécessité de cumuler des métiers, chez beaucoup d'artisans.

Les objets importés. — En conséquence de ce cumul, la technique de chacun devait être assez simple, ses produits peu variés, ses façons mêmes un peu frustes. C'est le cas ordinaire : un gros métier, comme l'abatage et la charpente exigent tels efforts qui ne rendent pas la main légère pour les délicatesses de l'ébénisterie. Il est permis de supposer que les artisans juifs ne faisaient pas exception à cette loi des spécialités : que pouvaient bien valoir les épées et les fers de lance travaillés par un forgeron, concurremment avec des bêches et des aiguillons, lorsque les merveilleuses armures du moyen âge se composaient de casques, de cuirasses, de brassards, de jambières, d'estocs, de fers de lance, de dagues, chaque pièce venant d'un atelier dont elle était l'œuvre exclusive[1]. Au point de vue du

1. Janssen.

gagne-pain, le cumul des industries servait bien les artisans juifs; au point de vue du fini et de l'art, le produit en souffrait.

Mais, somme toute, la clientèle restait contente, du moins la clientèle populaire, aux goûts et aux ressources modestes. Quant aux riches et aux délicats, cette *production inférieure* de l'industrie nationale favorisait l'achat de produits étrangers. Peut-être bien des ouvriers juifs s'exerçaient-ils à copier les modèles de ces produits; mais ils ne pouvaient être que l'exception. Quoi qu'il en soit, dans le seul domaine de l'ameublement, voici le banc, d'origine romaine, avec son nom passé tel quel dans l'hébreu mâtiné de la Mischna : *subsellium*; de même, la cassette, *capsa*; d'origine grecque, voici le fauteuil, *cathedra ;* le coffret où se renferment l'argent et les actes, *glosso-komon*, et la caisse, *kamptra*. Pour l'industrie du vêtement, voici, des Grecs encore, le *pilion* ou chapeau de feutre ; les *empilia*, chaussettes ou bottines, également de feutre; les *sandales* de Laodicée, le *sudarion* ou mouchoir fin pour essuyer la sueur. Les Romains, à leur tour, introduisent le *sagum,* sorte de manteau court, latéralement fendu et sans manches, que portent les soldats et qu'adoptèrent les ouvriers. D'origine romaine encore, l'ample tunique à manches larges et courtes, la *dalmatica,* et la robe longue ou *stola.* Pour le service de la table, le plateau, *tabula,* l'assiette, *scutella,* la serviette, *mappa,* menus objets de triclinium, dont le populaire et les grands se passèrent durant des siècles, puisant tous au même plat [1].

On se représente sans peine les améliorations que ces produits grecs et romains devaient apporter à l'ordonnance des repas, à la commodité de l'habillement ou à son élégance, à l'aspect des appartements, aux charmes du foyer. Mais le tout venait de l'étranger : signe d'arrêt et d'infériorité dans le mouvement industriel de la nation.

La compression de l'initiative. — Devant cette redoutable concurrence, un intérêt direct eût dû persuader aux artisans

1. Pour éviter ici les références trop multipliées, contentons-nous de renvoyer à Schürer, II, 60, 61 ; on y trouvera en note l'indication de tous les textes.

israélites le perfectionnement de leurs méthodes. Dans les villes, du moins, n'avaient-ils pas avantage à se spécialiser plus entièrement, au moyen d'un apprentissage? C'est ainsi qu'au XIXe siècle, des ouvriers de l'Orient, des musulmans eux-mêmes n'hésitèrent pas à fréquenter les ateliers et les écoles des *Roumis*[1]. Mais il semble douteux que les ouvriers juifs aient compris, du moins en général, l'occasion qui s'offrait à eux de se développer par le contact avec le monde gréco-romain, car nous voyons leur activité se concentrer plutôt sur des mesures de *surveillance mutuelle,* afin de se partager la clientèle sans trop de rude concurrence.

Telle doit être, en effet, la signification de ce séjour des membres de la même profession dans une même rue, commune à tous : par Jérémie, nous connaissons déjà la rue des boulangers; par Josèphe, les deux bazars des lainages et de la chaudronnerie à Jérusalem. On rencontre de même à Rome une antique *Via de' Falegnami,* jadis peuplée de menuisiers. La Chine et l'Orient actuel présentent les mêmes types d'agglomération professionnelle par quartiers. Elle existait aussi dans nos grandes villes du moyen âge[2]. La constance de ces faits éclaire d'un jour assez vif les trop rares indices que nous laissent entrevoir Jérémie et Josèphe. Cette communauté de rue se retrouve souvent dans le régime de la petite industrie, et sous la préoccupation de se maintenir tous ensemble au même niveau moyen de travail, de richesse et de bien-être. Quand toutes les portes des boulangers, des chaudronniers, des tisserands d'une ville s'ouvrent sur la même voie, on regarde, on entre, on fait la loi chacun chez l'autre, pour le grand bien commun de la médiocrité stagnante. Il sera vite mâté, le confrère trop ingénieux dans ses réclames, trop soigneux de sa renommée, trop fréquenté des clients.

La même faveur pour les moins capables déterminait chez les moralistes des mesures d'humanité, excellentes comme

1. Le Play, *Les Ouvriers de l'Orient*, le charpentier-menuisier de Tanger.
2. *La Science sociale*, 2e période, 30e fascicule, 65.

intention, mais, dans le fait, aptes plutôt à rabaisser les mieux doués sans élever les autres C'était, par exemple, une permission des Rabbins autorisant les ouvriers des villes à ne travailler qu'un jour ou deux par semaine, pour donner de l'ouvrage à tous ceux qui en manquaient[1]. On voulait donc le chômage des uns pour remédier à celui des autres : singulier remède qui consistait dans le partage de la maladie. N'eût-il pas mieux valu pousser les ouvriers capables à un apprentissage plus sérieux et mieux spécialisé? Ils eussent alors combattu l'invasion des produits étrangers, rallié une clientèle importante à l'industrie nationale, laissé enfin des travaux plus rudimentaires aux moins doués de leurs camarades.

Mais voici la difficulté : une mesure de protection qui agit dans le sens de l'inertie et du repos, comme le roulement du chômage, trouve toujours plus de crédit chez des hommes de petits moyens qu'un vigoureux conseil de développement. La spécialisation professionnelle des artisans juifs eût réclamé des hommes d'intelligence plus ouverte et d'ambition plus haute que la masse de ces ouvriers. Contents de peu, de très peu, ils ne se souciaient pas de plus de bien-être, au prix de plus d'efforts.

Ils réalisaient donc finalement un type assez médiocre dans la petite industrie — et, pour tout dire — inférieur à celui de la petite culture, chez leurs frères les paysans.

Mais ceci demande explication : réservons le sujet pour le chapitre qui va suivre.

1. Edersheim, *La Société juive*, 244.

VI

LA SUPÉRIORITÉ DES PAYSANS SUR LES ARTISANS

Insuffisance de la fabrication. — Avec les renseignements que nous possédons sur les diverses industries et les diverses cultures pratiquées par les Juifs, il n'est pas impossible d'établir une sorte de bilan, pour comparer de part et d'autre la production.

Déjà nous connaissons quelles industries de l'alimentation, du vêtement et de l'habitation se développent dans les villes et les développent aussi. Nous savons qu'à plusieurs égards l'importation étrangère les concurrence, du moins en ce qui concerne le vêtement, l'habitation, le mobilier; et donc la production des artisans juifs *ne suffit pas à desservir le marché national.*

Insuffisante déjà, dans les produits qu'elle y apporte, elle manque aussi radicalement d'un grand nombre d'objets, aussi demandés que nécessaires. Nous savons, en effet, que — sans compter les métaux précieux, — le plomb, l'étain, le cuivre, le fer et l'acier doivent s'importer en Palestine, au moins à l'état de barres ou de lingots. L'art des usines est à jamais absent de la production israélite; et la métallurgie n'y est représentée que par les petits ateliers du forgeron et de l'orfèvre.

A cet irrémédiable déficit, les Juifs ne découvrirent qu'une

assez maigre compensation dans la récolte de l'asphalte sur la Mer Morte, et de l'alun aux environs. Encore, n'étaient-ce pas de véritables industries, mais de simples cueillettes ou de faciles extractions, la gaffe et le pic à la main. L'asphalte s'expédiait en Égypte pour les préparations des embaumeurs; il s'employait aussi en médecine, de même que l'alun. Ces usages spéciaux, plutôt restreints, ne pouvaient guère se comparer au besoin général d'objets en fer ou en cuivre, et à l'appel de produits étrangers qui résultait de ce besoin. De même qu'aujourd'hui Jaffa importe encore le fer, le plomb, l'étain, le cuivre, la ferronnerie, la quincaillerie, les clous, les pointes, Césarée maritime où les ports phéniciens devaient fournir les Juifs de produits et de matières analogues [1].

Finalement, beaucoup de produits nécessaires et des produits de luxe très nombreux encore provenaient chez les Juifs de l'industrie étrangère. Il est donc évident que l'industrie nationale occupait une situation modeste sur le marché intérieur. Beaucoup d'affaires, et non des moindres lui échappaient, soit par le manque des matières dans le sol du pays, soit par le manque de fini et de progrès dans la facture des produits.

Les exportations agricoles. — Les produits agricoles souffraient-ils également d'une infériorité et d'une concurrence analogues?

Nous connaissons déjà leur abondance et leurs qualités : aussi, tout ce que le paysan ne consommait pas, il le vendait, et le pays s'en nourrissait. La concurrence étrangère n'existait pas pour lui sur le marché intérieur; car si, de Perse, les noyers furent importés; de Cilicie, les avoines; d'Égypte, des citrouilles, des fèves, des lentilles, de la moutarde; de Grèce, le riz, l'asperge, des cucurbitacés, tout cela s'est acclimaté dans la culture nationale. On ne citerait peut-être comme produits ruraux de

1. Cuinet, *Syrie, Liban et Palestine*, 622.

facture étrangère que les fromages de Bithynie, la bière de Babylone, la bière de Médie et le zythos d'Égypte, une sorte de bière encore. Le thon d'Espagne et les poissons du Nil concurrencent aussi les salaisons de Tarichées[1]. Mais ces conserves, ces boissons, ce fromage ne constituent que de très rares articles sur le marché total des approvisionnements. Décompte fait de leur minime apport, c'est le paysan juif qui nourrit la nation. A lui, les affaires nombreuses, quotidiennes, rémunératrices que détermine la fourniture du blé, de l'huile, du vin, des fruits, de la viande et des laitages. Par conséquent, la production soit agricole, soit pastorale, *domine dans le commerce intérieur*.

Il est permis d'en conclure que plus de fortunes se développent dans la classe rurale que dans la classe industrielle : celle-ci n'est pas maîtresse de son marché ; des concurrents la priment par de nombreux objets de nécessité commune ou de luxe particulier. Elle se voit ainsi retirer de multiples débouchés, soit dans la clientèle populaire, soit chez les riches. Au contraire, le paysan fournit tout le monde, sans concurrent.

La supériorité de ses affaires et de sa fortune se développe encore sur un autre terrain, inaccessible aux artisans. Au temps d'Hérode Agrippa, les céréales de la Judée procurent la subsistance à Tyr et à Sidon[2]. Exclusivement commerçantes, ces villes de la Phénicie continuaient là une tradition que leur propre travail et le voisinage d'un pays agricole avait fondée depuis bien des siècles. Salomon fournissait chaque année vingt mille cors de froment et vingt-cinq d'huile d'olives broyées, pour le palais de Hiram, roi de Tyr. D'après le *Livre des Chroniques*, Salomon fournissait aussi vingt mille cors de froment, vingt mille d'orge, vingt mille battes de vin et vingt mille d'huile, pour les bûcherons tyriens qui abattaient les cèdres destinés au Temple, dans les forêts du Liban. Ézéchiel rappelle aussi les

1. Schürer, II, 57, 58.
2. *Actes des Apôtres*, XII, 20.

blés, le miel, l'huile et le baume qui s'exportaient des royaumes d'Israël et de Juda sur le marché de Tyr[1].

Aussi, tandis que l'artisan juif demeurait comme bloqué et vaincu en partie sur le marché national par les produits étrangers, le paysan au contraire exportait vers les marchés de la côte phénicienne, et même jusqu'en Égypte, où manquait l'olivier; des montagnes d'Éphraïm, les huiles s'exportaient dans la vallée du Nil[2]. De ces campagnes mercantiles Ephraïm revenait, d'après le prophète Osée, se disant : « Je me suis enrichi, je me suis fait une fortune[3] ». C'est ce que devaient se dire aussi nombre de commerçants, retour de Tyr ou de Sidon. Par leurs exportations variées dans ces milieux grands consommateurs, la supériorité économique de la classe rurale achevait son établissement.

Elle n'était pas la seule à en profiter, puisque, aussi bien, elle réclamait souvent le travail des ateliers industriels pour ses habits, son logement et son outillage; mais la masse des artisans demeuraient là incapables de prévenir ou d'arrêter la concurrence des étrangers. Ainsi le paysan demeurait le *facteur principal de la richesse dans la nation.*

C'est à ces origines de la fortune israélite que le type des monnaies juives nous semble faire allusion : à défaut des figures humaines interdites par la Loi sacrée, il admet des couronnes, qui représentent la souveraineté; des cornes d'abondance, emblèmes de la prospérité; des gerbes liées, des épis, des grenades, des palmiers, c'est-à-dire des motifs agricoles, symbolisant les vergers et les champs dont les fruits enrichissent la nation[4]. Qu'on ne croie pas exagérée cette interprétation de quelques coins numismatiques; aussi bien, d'autres signes, plus décisifs encore, nous donnent à sentir en quelque sorte l'importance du paysan dans l'opinion publique et parmi ses chefs.

1. I *Rois*, v, 11. — II *Chroniques*, ii, 10. — *Ézéchiel*, xxvii, 17.
2. *Osée*, xii, 2.
3. *Osée*, xii, 9.
4. Th. Reinach, *Les Monnaies juives*, 22, 23. — Frohnmeyer et Beuzinger, *Vues et Documents bibliques*, figures, p. 103.

La législation montre l'importance des productions agricoles. — Que l'on ouvre les monuments les plus anciens de la *Législation,* ils apparaissent comme le coutumier d'une race où les premiers des biens sont des biens agricoles. Le petit code spécial, appelé le *Livre de l'alliance,* donne beaucoup d'attention aux dommages causés par les bœufs; aux accidents produits par les citernes; aux vols de brebis ou de bœufs, aux dégâts de ceux-ci et de celles-là dans les champs, les jardins, les vergers; aux incendies de gerbes ou de blé sur pied; à la jachère septennale; au repos hebdomadaire dans les travaux de la campagne; aux fêtes de la moisson et de la récolte[1].

C'est sur ces bases fondamentales que, par manière de gloses, de précisions, de compléments, se développèrent maintes ordonnances du Lévitique et du Deutéronome[2].

Finalement, de longs traités de la Mischna sont consacrés à des questions purement agricoles. Le traité de la *Péa,* c'est-à-dire de l'angle, examine les emplacements que chaque propriétaire moissonnant doit réserver dans ses emblavures pour la famille des pauvres et des infirmes. Le traité *Demaï* soulève de nombreux cas relativement aux dîmes agraires pour les lévites et les indigents. Le traité *Kilaïm,* ou des mélanges hétérogènes commente la défense d'ensemencer les champs avec des graines d'espèces différentes. Le Traité *Schebiith* ou de l'année sabbatique résout une foule de litiges relatifs à l'observance de la jachère septennale et communs droits d'usage qui en résultaient. Le code du travail, chez les Juifs, s'occupe incessamment du métier agricole; çà et là, quelques prescriptions regardent bien les tisserands ou les cordonniers, pour les mélanges du lin, de la laine et de la soie, ou bien du fil et du feutre. Mais c'est encore par analogie et par accessoire à des espèces agricoles que ces problèmes industriels sont débattus par les scribes.

S'agit-il même de droit civil, comme dans les trois traités *de la Porte, première, moyenne, dernière,* les engagements et

1. *Exode,* XXI, 29, 36; XXII, 1, 9; XXIII, 10, 12, 15, 15, 16.

dommages agricoles y obtiennent encore la majeure part des mentions. Qu'on lise, par exemple, les syllogismes et les gloses de Rabbi Tarfon sur les dégâts que peuvent causer la corne, la patte ou la dent du bétail : tout est prévu, classé, jugé, avec une subtilité retorse de paysan positif et de maquignon plaideur. Et le cas des bœufs trop lourds, qui renversent les murailles en se frottant contre elles! Et le cas des bœufs qui tuent des vaches, ou des vaches qui tuent des bœufs! Et ceux qui envahissent les cours et se font mordre par les chiens! Et les mélanges frauduleux, dans la vente des fruits et des vins[1]! Parmi cette avalanche de litiges et délits agricoles, çà et là, le potier apparaît, ou bien encore le charpentier[2]. Mais ce ne sont jamais que des figures secondaires. Toute cette jurisprudence rabbinique suppose constamment une société où les paysans constituent le grand nombre : les intérêts et biens ruraux y prédominent de beaucoup sur les affaires industrielles.

Les paraboles de Jésus montrent l'importance des productions agricoles. — Cette jurisprudence des Rabbins nous reporte directement à l'époque de Jésus; et, de nouveau, les paraboles de celui-ci nous promènent parmi les gens et les choses de la campagne. En majeure partie leurs thèmes sont empruntés à la vie rurale : on y voit le semeur et les terrains divers où tombe la semence, le champ de blé où les bons épis s'entremêlent d'ivraie, le maître de maison qui embauche des journaliers pour travailler à sa vigne, le riche cultivateur qui médite l'agrandissement de ses granges, le berger à la recherche de la brebis perdue, le débat du propriétaire et du jardinier sur le figuier improductif, la ménagère qui prépare la pâte avec du levain, le vigneron qui conserve son vin nouveau dans des outres neuves, la moisson qui regorge et le petit nombre des moissonneurs. Malgré toute la différence de la religion filiale

1. *Baba-Qâma*, II, 8, 9; IV, 6; V, 1; V, 4. — *Baba-Mecia*, IV, 7 (10).
2. *Baba-Qâma*, V, 2; III, 6.

de Jésus à la casuistique des Rabbins, c'est la classe agricole qui demeure en scène dans l'imagerie et le symbolisme de sa parole. Évidemment cette classe dominait dans ses auditoires.

Ce n'est pas qu'il oublie la classe des artisans; mais rarement il en parle, à proportion des paysans. Tout juste une allusion à la charpente, à propos de la paille et de la poutre. La meule que tourne l'âne appartenait peut-être à quelque meunier. La parabole de la maison fondée sur le roc et de la maison sur le sable est empruntée au métier des maçons; de même l'analogie de la pierre d'angle, et le changement symbolique du nom de Simon en celui de Pierre.

Sans doute, un grand nombre de paraboles appartiennent à l'époque où Jésus parcourait les villages et les bourgs de la Galilée : on s'explique, dès lors, les préférences de Jésus pour des thèmes ruraux. Ceux-ci attestent l'harmonisation voulue de sa parole avec les sites du pays et le caractère social des habitants.

Mais à Jérusalem encore, Jésus ne délaisse pas les métaphores ou anecdotes agricoles. C'est à Jérusalem que fut donnée la parabole du père de famille et des mauvais vignerons [1]. Même dans la capitale, des citadins demeuraient propriétaires campagnards : c'était le cas de Barnabé, le lévite cypriote, d'Ananie et de Saphire, et de beaucoup de disciples parmi ceux des apôtres [2].

Ce qui s'accentuerait plutôt à Jérusalem, ce sont des paraboles tirées du faire valoir des capitaux et de la banque.

Nous reviendrons ailleurs sur cet indice nouveau d'un fait social important. En attendant, il demeure constaté que Jésus, — tout artisan qu'il soit par son éducation à Nazareth — remplit volontairement ses discours d'images pastorales et agricoles, de préférence à toutes les autres. Préoccupé de « servir », — c'est l'humble mot qu'il emploie, — il subordonne ses discours

1. *Matthieu*, XXI, 33-41. — Cf. Livre II, ch. V, § 1.
2. *Actes des Apôtres*, IV, 34, 37; V, 2. — Cf. *Demai*, VI, 4.

et sa conversation à la mentalité essentiellement rurale de ses compatriotes. C'est un des signes les plus touchants de son adaptation à son milieu, — et une preuve à sa manière que, dans tout Juif, artisan même et citadin, du paysan subsistait.

Jésus partage, là encore, l'état d'esprit des Prophètes, et notamment d'Isaïe. C'est un état qui, des Prophètes passa dans les Psaumes. Nous le retrouvons, après Jésus encore, lorsque Flavius Josèphe décrit la Palestine juive, en caractérisant ses diverses provinces par les produits variés de la culture et du pâturage [1]. A ce point de vue, Jésus garde fidèlement la tradition sociale de sa race : il en comprend le caractère, agricole et rural avant tout. Son expérience personnelle de charpentier et de citadin ne déforme pas d'une ligne sa connaissance de ses compatriotes et son adaptation à la vie nationale.

Le lieu favorise le travail agricole. — Les Juifs sont donc surtout des paysans; leurs artisans demeurent une classe réellement secondaire au point de vue de la production, des affaires et de la richesse. Sous ce triple rapport la *supériorité* demeure *au paysan*.

N'oublions pas, cependant, que cette supériorité suppose les plus larges avances du sol et du climat : sans méconnaître les efforts que dépensaient les cultivateurs, nous devons supputer la collaboration généreuse d'un bon et beau pays dans le rendement final de leurs champs et de leurs marchés. Les artisans, au contraire, opéraient, comme toujours, sur des matières inertes : l'antithèse de cette inertie et du travail spontané de la terre nous oblige donc à reconnaître une *large part de dons gratuits* dans la meilleure fortune des paysans. Conséquemment leur supériorité relève moins d'un mérite que d'une grâce antérieure, l'une de ces « grâces agricoles » dont nous avons déjà constaté la puissance [2]. Et d'ailleurs, au point de vue de l'outillage, l'artisan juif et le paysan se valaient, tra-

1. Josèphe, III; *Guerre des Juifs*, III, 1, 4.
2. *Science soc.* 2e sér., 44e fasc., p. 24 et 25.

vaillant l'un et l'autre avec l'outil ou la machine mue à la main, selon des méthodes empiriques. Au point de vue de l'effort, ils se valaient sans doute encore; car l'artisan était issu de cette race paysanne. Les documents nous le montrent participant à sa forte endurance et à son intelligente application. Ce n'est ni par sa faute ni par nature qu'il demeure, somme toute, inférieur au paysan; mais celui-ci collabore au magnifique travail du ciel et de la terre, tandis que celui-là doit, par lui seul, donner la forme et la valeur à son produit.

M. B. Schwalm.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LE CHOMAGE

ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

PAR

G. OLPHE-GALLIARD

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Avril 1909

SOMMAIRE

I. — **L'assistance par le travail.** P. 3.

Les essais ayant pour objet ce procédé répondent à des conceptions théoriques.

1° ***L'assistance par le travail en Angleterre.***

Le système de la Loi des Pauvres ne s'applique qu'à certaines catégories de chômeurs. Le succès des travaux de secours implique la qualité de la main-d'œuvre et la capacité de la direction. Système de l'*Unemployed workmen's Act* de 1905.

2° ***Les travaux publics d'assistance par le travail en France.***

Les diverses tentatives en ce sens, notamment en 1787 et 1848, ont échoué par suite de l'absence de ces conditions.

3° ***Les entreprises privées d'existence par le travail en France*** sont établies sur des bases contraires à la nature du problème. Elles en aggravent les termes au lieu de les résoudre.

Les travaux publics de secours résolvent le problème pour certaines catégories de chômeurs.

I. — **Colonies agricoles.** P. 63.

1° ***Les Colonies agricoles, en France et à l'Etranger.*** Elles ne constituent un remède contre le chômage que dans certains cas particuliers, et ne peuvent être étendues à l'ensemble des intéressés.

2° ***L'exode rural.*** Contrairement à une opinion régnante, elle n'est pas une cause d'aggravation du problème, et le retour aux champs ne saurait constituer un remède général.

II. — **Conclusions.** P. 113.

Le problème du chômage change d'aspect suivant le niveau social des travailleurs en cause. Il n'y a pas de remède absolu et applicable à tous.

LE CHOMAGE

ET L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

I

L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL

Pendant longtemps, on a cru en France à la toute-puissance économique de l'État; une séculaire désuétude de l'initiative privée, dans ce pays, a conduit à le considérer comme l'auteur responsable de la prospérité du pays. Une telle conception de l'ordre social devait naturellement amener à considérer le chômage comme une charge de la société représentée par les pouvoirs publics. Rien de plus simple : il suffit que l'État fournisse une occupation rétribuée aux travailleurs qui viennent à en manquer. De là, la notion socialiste du droit au travail telle que la concevaient Fourier et ses disciples[1]. De là aussi les tentatives d'application de ce remède que nous allons étudier. Dès 1790, à la suite de la crise industrielle et agricole de 1788, le Comité de mendicité, nommé par l'Assemblée nationale, exprimait de la façon suivante la pensée qui devait conduire ces expériences : « Le devoir de la société est de chercher à prévenir la misère, de la secourir, d'offrir du travail à ceux auxquels il est nécessaire pour vivre, de les y forcer s'ils refusent, enfin d'assister sans travail ceux à qui l'âge ou les infirmités ôtent tout moyen de

1. Fourier, *Traité de l'Unité universelle*, 1822, 2e éd., p. 179.

s'y livrer. Tel est le sens qui est donné à cet axiome politique que tout homme a droit à sa subsistance, et à cette vérité incontestable que la mendicité n'est un délit que pour celui qui la préfère au travail. » La constitution de 1793 proclamait la même interprétation du droit à la vie : « L'assistance publique est un devoir sacré; la société doit pourvoir à l'entretien des citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en leur garantissant les moyens d'existence s'ils sont incapables de travailler. » De même le préambule de la constitution de 1848, dans son article 8 : « La République doit, par une assistance fraternelle, assurer l'existence des nécessiteux, soit en leur procurant du travail dans la mesure de ses ressources [1], soit en donnant, à défaut de famille, du secours à ceux qui sont hors d'état de travailler. » Sans aller jusqu'à reconnaître l'obligation des pouvoirs publics en cette matière, le Conseil supérieur du travail, en 1896, croyait encore à la possibilité et à l'efficacité de cette intervention; l'un des vœux adoptés était le suivant : « La création de chantiers pour chômeurs est préférable à la distribution de secours en nature ou en argent. Les avantages moraux qu'elle présente sont incontestables : elle conserve la dignité de l'ouvrier, qui a la conscience de faire œuvre utile; elle le garde de l'oisiveté, de l'intempérance, et elle permet de combattre efficacement la paresse et la mendicité. » Cette pensée abstraite montre qu'en dépit du changement d'opinion au sujet du devoir de l'État, les auteurs de cette déclaration s'inspiraient, au fond, comme les sociologues de 1793 et 1848, moins des nécessités de la pratique que d'un concept purement théorique.

Si l'on ne partage plus aujourd'hui [2] la même confiance relativement à l'action directe des pouvoirs publics, ce changement est dû peut-être en partie à l'influence des doctrines libérales,

1. Cette formule fut adoptée après le rejet de la proposition d'Armand Marrast, qui sanctionnait le droit au travail pour tout homme valide. Nous verrons toutefois dans un instant que la différence entre les deux formules est purement théorique et ne contient, en fait, qu'une question de degré dans l'application.

2. N'y a-t-il pas un indice de cette variation dans ce fait que l'enquête du Conseil supérieur, en 1896, concernait surtout l'assistance par le travail, alors que celle de 1903 s'occupe presque exclusivement des caisses d'assurance.

qui n'ont cessé de lutter, durant tout le XIXe siècle, contre celles du socialisme : ces doctrines ne sont pas en effet du domaine exclusif de l'École, mais concordent trop bien, sur beaucoup de points, avec les tendances naturelles aux milieux patronaux et avantagés de la fortune pour n'être pas partagés par ceux-ci. Cependant leur action ne suffit pas à expliquer ce mouvement d'opinion : en Angleterre, où le tempérament social des individus s'accommodait de leur application et leur a longtemps assuré une prééminence absolue, elles n'ont pas empêché des essais d'intervention directe de l'État, dont la date est reculée et qui furent renouvelés à différentes reprises. Nous verrons que la méthode suivie, dans ce pays, par le gouvernement répond moins à un principe abstrait qu'à des tentatives d'ordre pratique. Nous croyons donc que le mouvement dans les esprits qui vient d'être signalé doit être attribué plutôt à une connaissance plus exacte des lois qui régissent les rapports sociaux et de l'inutilité des efforts qu'on peut tenter pour s'y soustraire. Ce sont ces lois naturelles que nous essaierons de dégager, en faisant abstraction de tout principe à priori. Mais nous devions constater que le remède au chômage consistant dans l'organisation de travaux de secours est le fruit, dans notre pays du moins, de conceptions d'ordre théorique.

Dans cette matière, *on distingue généralement le droit au travail de l'assistance par le travail :* le premier rend tout chômeur valide créancier de l'État qui contracte l'obligation de lui fournir du travail; la seconde secourt les sans-travail dans la mesure des ressources disponibles et de la bonne volonté de ceux qui s'en occupent; au premier correspondent les ateliers nationaux de 1789 et 1848 ; à la seconde, les travaux de secours organisés facultativement par les administrations publiques et par les particuliers[1]. *La distinction est purement abstraite* et n'est réclamée par aucune réalité : dans les deux systèmes on retrouve la croyance au pouvoir, appartenant à un agent extérieur, d'agir directement sur les conditions du travail

1. Cf. Lecoq, *L'Assistance par le travail*, 1900, p. 99, 130, 239, etc.

et de procurer un emploi à celui qui n'en a pas; ce sont les mêmes lois sociales qui régissent l'un et l'autre. Le droit au travail, dans son fondement philosophique, est si peu contestable[1], que l'efficacité du système de l'assistance par le travail une fois reconnue, devrait avoir pour conséquence naturelle et forcée l'organisation d'ateliers nationaux; pour celui qui considère le problème du chômage d'une façon concrète, il n'est pas admissible qu'un principe abstrait puisse s'opposer à l'adoption du remède qui supprimerait un tel fléau. La seule différence entre les deux systèmes réside seulement dans le mobile théorique qui l'inspire : ce qui n'est qu'une faculté dans l'un devient une obligation dans l'autre. Cette différence, n'étant pas scientifique, ne suffit donc pas pour séparer, dans l'étude de leurs conditions naturelles, les essais ressortissant à chacun d'eux : l'objet de ce chapitre consistera à reconnaître dans quelle mesure et sous quelle forme l'Etat ou les particuliers peuvent résoudre efficacement le problème en jeu en organisant des ateliers pour les chômeurs.

I. — L'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL EN ANGLETERRE.

L'assistance par le travail ne date pas du régime économique actuel. Il existait des maisons de travail, où l'indigent valide recevait un secours en échange du travail qu'il exécutait, dès le XVIe siècle, en France, en Allemagne et en Italie. En Angleterre, une loi de 1601, organisant l'assistance publique, créa les *workhouses :* les indigents invalides ou âgés et les enfants étaient secourus, soit à domicile, soit dans les hospices; ces derniers étaient, d'autre part, consacrés en partie à des ateliers où les indigents valides pouvaient venir travailler; un secours leur était donné; souvent ils étaient logés et nourris. La charge de cette organisation incombait à chaque paroisse. Elle constituait

1. Il n'est, à ce point de vue, qu'une conséquence du droit à la vie, affirmé par tous les théologiens (cf. saint Thomas d'Aquin, *Somme*, II, 2, Quæst. LXVI, art. VII. — Léon XIII, *Encycl. Rer. nov.*, etc.

un fardeau très lourd, puisqu'en 1685 les dépenses qu'elle nécessitait dépassaient pour l'Angleterre seulement 665.000 livres sterling, presque la moitié des dépenses totales du royaume. On ne songea cependant pas à en restreindre l'application ; au contraire, une loi de 1723 généralisa l'institution. Bien mieux, sous l'inspiration d'idées humanitaires, la loi de 1782, connue sous le nom de *Gilbert's Act*, en adoucit encore les dispositions : elle organisa notamment le travail au dehors du *workhouse*. L'Administration s'occupait de trouver un travail convenable pour les valides, à proximité de leur domicile; elle percevait elle-même les salaires et les employait à la rémunération du travailleur; si ces salaires étaient insuffisants, elle en complétait le montant sur le fonds des pauvres. Le taux de la rémunération dont bénéficiaient ainsi les indigents était déterminé en considération du prix des choses nécessaires à la vie ainsi que des charges de famille. Il suffisait, pour bénéficier de ce régime, d'affirmer que le travail auquel on se livrait ne fournissait qu'un salaire inférieur à ce taux : l'Administration plaçait le travailleur comme il vient d'être dit, et payait, le cas échéant, la différence entre le salaire reçu et le taux fixé [1].

L'effet de ce système fut désastreux. On avait cru établir de la sorte un salaire minimum, et obliger les employeurs à élever les rémunérations qu'ils payaient : on aboutit, au contraire, à leur abaissement. Conformément à la loi suivant laquelle les gains accessoires conduisent à une réduction du salaire de la profession principale de chaque travailleur, sans que la totalité de son gain puisse s'élever au-dessus du niveau de la vie accepté par lui[2], les patrons ne payèrent plus que la différence entre le taux normal et celui dont la paroisse acceptait la charge. Les travailleurs, de leur côté, voyant leur sort assuré, ne faisaient plus d'effort pour atteindre le salaire habituel, et acceptaient sans difficulté celui que les patrons leur offraient. L'admission au bénéfice de l'assistance était encore facilitée par la

1. Conseil sup. du trav., *Rapport sur la quest. du chôm.*, 1896, p. 203. — L. Bassereau, *Réforme sociale*, 4e série, t. X. — Münsterberg, *L'Assistance*, 1902, p. 190 et suiv.

2. Cf. P. Bureau, *Le contrat de travail*, 1902, p. 172 et suiv.

jurisprudence les années suivantes. Les dépenses occasionnées par ce régime s'élevèrent démesurément : en 1803, elles montaient à 4.077.000 livres et en 1818, à 7.870.000. Le nombre des secourus progressa considérablement. Le fainéant, à ce régime, était mieux traité que le travailleur, puisqu'il recevait le même salaire sans se donner de peine : il recevait 151 onces de nourriture alors que, dans certains métiers, l'ouvrier n'en gagnait que 122 par son travail. La production utile représentait à peine 5 0/0 des secours distribués. En même temps, les vrais travailleurs se trouvaient profondément atteints par cette baisse des salaires et se transportaient dans des districts où cette influence se faisait moins vivement sentir. Des émeutes, des séditions, des incendies et des crimes furent suscités par le malaise qui en provenait. Une enquête organisée en 1833 montra que la situation était devenue intolérable. Elle aboutit à la *loi des pauvres du 14 août 1834*[1].

Le principe de cette loi consista à rendre la position de l'indigent valide qui bénéficiait des secours moins enviable que celle de l'ouvrier de la plus basse classe : on voulait ainsi à la fois décourager les paresseux et permettre aux travailleurs de relever leur situation. A cet effet, le règlement du 31 décembre 1834, partant de ce principe que le secours à domicile était une « fabrique d'indigents » (*out door relief manufactures paupers*), les limita aux cas de nécessité absolue, notamment à ceux des infirmes et des vieillards. Quant aux valides, ce règlement et celui de 1847 prescrivaient leur internement pendant toute la durée des secours et un régime de travail forcé peu attrayant. La pratique renchérit encore sur ces vérités : l'assisté était soumis à une sévère réclusion et séparé de sa famille[2]; l'uniforme était porté même pendant les sorties; les locaux étaient insuffisants, le travail pénible. Le *workhouse* acquit ainsi une réputation telle que, dans certains districts, tous les assistés re-

1. L. Bassereau, *loc. cit.* — Münsterberg, *loc. cit.* — Leroy-Beaulieu, *Traité d'Économie politique*, t. IV, p. 482-483.

2. La circulaire du 3 novembre 1885 a autorisé les conjoints à se réunir lorsqu'ils ont plus de soixante ans.

fusèrent d'y entrer. « L'atteinte portée à la liberté individuelle, le rude labeur qui n'est suivi d'aucun salaire personnel, la nourriture parcimonieusement mesurée et extrêmement simple, la privation de toutes les douceurs qui, au dehors, sont accessibles même aux plus pauvres, la triste société qu'on y rencontre, les traitements souvent rudes des directeurs, mais surtout la dispersion de la famille dont chaque membre est envoyé dans la division qui le concerne, tout ceci fait que le nom de ces maisons sonne à l'oreille d'une manière très analogue à celui de prison. Dans toutes les classes de la population qui ne sont pas entièrement dégradées, on s'efforce de travailler jusqu'au bout, on souffre les suprêmes privations avant de songer à ce moyen le salut[1]. » Ces conditions doivent sembler particulièrement dures au travailleur anglais, qui ne conçoit pas l'existence en dehors du *home* où il vit indépendant et libre : « Interner un Anglais dans une de ces workhouses où sa liberté sombre, où son individualité s'efface, c'est lui infliger l'humiliation par excellence et le dégrader socialement ; c'est, en lui assurant matériellement des moyens d'existence, le priver de tout ce qui constitue la raison d'être de cette existence elle-même[2] ». Rien ne saurait mieux exprimer cette aversion que cet aveu poignant recueilli d'un ouvrier des docks de Londres : « Je sais que le *workhouse* m'attend. J'y songe tous les soirs en me mettant au lit, et j'en frissonne (*I shudder at it*). Il y a des moments où je me dis qu'il vaudrait mieux faire un coup de tête et en finir tout de suite[3] ».

Ce régime a eu, par suite, une efficacité considérable pour diminuer le nombre des assistés. De 1.088.659 en 1849, celui-ci passait à 801.814 en 1851, 984.266 en 1871 et 674.204 en 1893. Par rapport à la population totale, ces chiffres donnaient les proportions de 6,27 % en 1849, 5,19 en 1851, 4,34 en 1871 et 2,29 en 1893[4]. Il a donc incontestablement le résultat d'é-

1. Münsterberg, *op. cit.*, p. 198-199.
2. Martin Saint-Léon, *Une réforme sociale en Angleterre*, 1900.
3. P. de Rousiers, *Le trade-unionisme en Angleterre*, 1904, p. 162-163.
4. M. Saint-Léon, *op. cit.* — Münsterberg, *op. cit.*, p. 199.

carter les catégories de travailleurs capables de s'élever, mais qui céderaient facilement à la tentation de cesser tout effort, pour peu qu'on leur en fournisse les moyens. En revanche, il atteint d'une façon imméritée certains éléments, qui ne sont peut-être pas une infime minorité, victimes de la mauvaise chance ou d'une éducation insuffisante : l'exemple des dockers en est une preuve[1]. Un tel régime constitue, en ce qui concerne ces catégories de travailleurs, une pénalité imméritée — et partant odieuse — de n'avoir pas su réussir dans l'existence, un dépit de la vie de labeur et de fatigue sans jouissances qu'ils ont menée. Le *workhouse* ne dispense donc pas, à cet égard, d'un remède approprié aux travailleurs qui se trouvent sans ouvrage indépendamment de toute faute de leur part. On pourrait à la rigueur trouver une atténuation de cette lacune dans la facilité qui est donnée aux *guardians*, dans ces établissements, d'employer les sans-travail, en dehors de ceux-ci et sous leur surveillance[2]. Néanmoins, le régime du *workhouse* n'en subsiste pas moins, puisque le travailleur ainsi occupé reste toujours soumis à la discipline, à la déchéance et au paiement du salaire en nature imposés à tout assisté. D'autre part, l'administration se préoccupe de plus en plus de distinguer entre les catégories d'assistés, et d'isoler celles qui ne doivent pas être contaminées par le contact du *workhouse :* aussi en écarte-t-elle les enfants, qu'elle place dans des institutions spéciales. C'est ce qui explique que le nombre des secourus à domicile (*out door paupers*) reste toujours trois fois supérieur à celui des hospitalisés (*in door paupers*).

On fait à ce système un autre reproche qui est moins fondé. La terreur qu'inspirent les maisons de travail n'a pas de prise sur les éléments inférieurs de la population : les individus qui n'ont plus aucun désir de relèvement et qui sont définitivement dégradés moralement y trouvent au contraire un gîte et des

1. C'est au *workhouse* que la grande majorité des dockers viennent finir leur existence. L'un d'eux disait : « A Liverpool, voyez-vous, pour un vieillard, il n'y a que le *workhouse* et l'eau des docks. » (De Rousiers, *op. cit.*, p. 161-162.)

2. Cons. sup. du trav., *op. cit.*, p. 155-156.

ressources qui leur permettent de passer la mauvaise saison en attendant de pouvoir reprendre leur vie de vagabondage. On constate ce fait en comparant l'augmentation du nombre des hospitalisés par rapport à celle de la population totale : en 1851, les premiers formaient les 0,57 de la seconde; en 1871, 0,61; en 1893, 0,57. On voit que cette proportion a plutôt une tendance à s'élever, alors que nous avons vu un abaissement notable et progressif de la proportion totale des assistés[1]. Le fait ne semble cependant pas constituer un argument contre le *workhouse*. Il faut considérer en effet que cette catégorie, laissée à elle-même, n'en serait pas moins à la charge de la société : on sait qu'elle exploite l'assistance publique et la charité privée d'une façon bien plus coûteuse que par ce système. Elle constitue de plus un danger public, tant par les crimes et les délits qui lui sont imputables, que par l'exemple pernicieux d'existences perverties. S'il n'est peut-être pas possible de purger complètement une population de cette lie qui reste une menace constante pour son développement, il faut du moins se féliciter, lorsqu'on en a isolé une quantité notable sans un sacrifice exagéré pour la communauté. Pour cette classe d'individus, le régime du *workhouse* semble tout indiqué : à la condition de ne s'appliquer exclusivement qu'à celle-là, il réalise une sélection en éloignant les individus capables de relèvement social et traite les déchus volontaires comme ils le méritent[2].

1. Münsterberg, *loc. cit.*

2. Il ne nous est pas possible de nous associer aux indignations de certains sociologues (cf. Mme Th. Bentzon, *Revue des Deux-Mondes*, septembre 1894, p. 115-116, cit. Leroy-Beaulieu, *op. cit.*, p. 489-490) au sujet du procédé employé par les autorités de Boston à l'égard des vagabonds incorrigibles, qu'elles relèguent dans les îles avoisinantes en les obligeant à un travail forcé au lieu de leur permettre de vivre oisivement et confortablement aux dépens des âmes charitables ; ces îles sont, paraît-il, devenues un réceptacle d'immondices morales qui soulèvent le dégoût et la pitié, et ce spectacle serait, paraît-il, un témoignage de la barbarie et de l'égoïsme des Américains. On oublie, lorsqu'on s'apitoie ainsi sur le sort de ces misérables, qu'il s'agit là d'éléments irréformables et qui constituent un danger pour la partie saine de la population qui travaille à son propre développement. Un tel régime ne serait odieux que s'il s'appliquait à des individus malheureux, mais méritants. Dans l'espèce, il s'agit seulement de savoir si, sous prétexte de la liberté individuelle de gens qui ne savent pas en user, on empêchera les citoyens honnêtes d'user de leur droit de vivre dans le sens d'un développement normal de la nature humaine, et de se

L'insuffisance de ce système, en ce qui concerne les chômeurs proprement dits, c'est-à-dire les travailleurs privés d'ouvrage par des circonstances indépendantes de leur volonté, apparaît dans l'examen des essais suivants[1]. En 1861, la guerre civile qui éclata aux États-Unis ayant arrêté l'exportation du coton, l'industrie textile anglaise subit une crise intense. Le 11 novembre, la direction de l'Assistance publique, voulant se mettre en mesure d'en prévenir les effets, demanda des rapports aux bureaux de paroisse (*Boards of guardians*). Ceux-ci répondirent que la proportion des assistés étant encore normale (2,7 % de la population), ils étaient prêts à parer aux événements. Cependant, l'année suivante, le nomble des indigents monta dans une proportion telle qu'au 22 novembre, il atteignait les 13 % de la population, et que, dans certaines localités, cette proportion s'élevait à 20 et 25 %. Elle fut même doublée au mois de décembre, et le nombre des assistés fut de 508.293 contre 259.385 le mois précédent. Des comités locaux, au nombre de 170, recueillirent des souscriptions volontaires, et vinrent en aide aux bureaux des pauvres en assistant 236.310 indigents. Les secours distribués atteignirent la somme de 1.086.775 francs pour la première semaine de décembre. Ce moment marqua le point culminant de la crise, qui s'atténua en 1863.

Néanmoins cette situation était la preuve que le système de l'assistance publique aidée par la charité privée ne permettait pas de parer à de semblables éventualités; 25.000 adultes valides recevaient des secours sans pouvoir être occupés à aucun travail, et un tel régime, en se prolongeant, aurait ramené infailliblement à celui du *Gilbert's Act*. Aussi le ministre de l'intérieur, le 29 avril 1863, se préoccupa de savoir si les chômeurs ne

libérer, dans ce but, des obstacles qui les en empêchent. Le libéralisme, ainsi entendu, n'est même pas du sentimentalisme, puisqu'il place dans sa considération les sujets les moins intéressants au-dessus de ceux qui donnent à la vie sociale son impulsion; il constitue une doctrine nettement antisociale, dont la conclusion logique serait la suppression de tous les organismes qui ont pour objet la défense contre les malfaiteurs.

1. Les renseignements qui suivent sont empruntés au *Rapport sur la question du chômage*, p. 156 et suiv.

pourraient être employés à des travaux organisés pour eux, et qui auraient l'avantage moral de subordonner les secours à un travail accompli et de le transformer en un salaire. Le rapport fut remis le 31 mai, indiquant les mesures législatives à prendre pour autoriser les communes à entreprendre ces travaux, et énumérant une série d'entreprises sanitaires, pour une somme de 37 millions et demi, pouvant être effectués immédiatement. Un projet de loi fut déposé le 8 juin et voté le 21 juillet. La nouvelle loi mettait 30 millions à la disposition d'une commission de prêts, chargée d'avancer aux communes, en vue des travaux à effectuer, des sommes pour une durée de trente ans et portant intérêt à 3 1/2 %. D'autres sommes étaient inscrites au budget pour participer à la dépense occasionnée.

L'exécution de la loi commença immédiatement. Le 20 janvier 1864, plus de 22 millions avaient été avancés aux communes; d'autres prêts étaient à l'étude pour une somme de 1.152.500 fr., et de nouvelles demandes, s'élevant à près de 12 millions et demi, étaient annoncées. Le 7 avril, des chantiers étaient ouverts dans 49 localités; 4.838 ouvriers y étaient occupés avec un salaire moyen de 15 fr. 60 par semaine; 3.000 autres ouvriers étaient occupés à des entreprises privées. On estimait que 38.000 personnes se trouvaient ainsi soutenues et protégées contre la misère. Le 18 juin, le nombre des indigents assistés par les bureaux de paroisse était descendu à 28.261. Une deuxième loi, au mois de juillet, autorisa de nouvelles avances pour 8.750.000 francs, et les travaux se développèrent encore. Le 7 novembre, 6.424 ouvriers étaient occupés dans les travaux publics, et 2.000 dans les entreprises privées; plus de 40.000 personnes étaient secourues par ce moyen. Le succès n'était pas seulement dans les chiffres, mais aussi moral : le travail était productif, et les mêmes hommes qui, au *workhouse*, fournissaient à peine pour un penny journalier, arrivaient en quelques jours à en produire pour plus de deux shellings. La santé de ces travailleurs, habitués aux conditions hygiéniques défectueuses des manufactures de coton, gagna rapidement au travail en plein air.

Le résultat de cette expérience démontre qu'il n'y a pas

d'impossibilité radicale à transporter un travailleur d'une profession dans une autre. La grande majorité des ouvriers occupés de la sorte appartenaient à l'industrie textile (les trois quarts environ). Les travaux effectués consistèrent généralement en ouverture de rues, pavage, canalisation, drainage et construction d'égouts. « On avait dit, écrit dans son rapport de 1865 M. Rawlinson, que les ouvriers de fabrique étaient complètement incapables de se livrer à tout autre travail que celui de surveiller leurs machines dans les salles bien chauffées. Le maniement de la pelle et de la pioche devait détruire chez eux la délicatesse de main nécessaire à manipuler les légers fils de coton. L'expérience a prouvé le contraire : en quatre semaines, six semaines au plus, les ouvriers ont pris l'habitude du travail extérieur et sont devenus de tout autres hommes au point de vue physique. Plusieurs ont acquis l'habileté nécessaire pour poser convenablement les conduites et tuyaux d'écoulement et ont pu suppléer les ouvriers dont c'était le métier spécial. » La difficulté, à vrai dire, était moindre pour des tisseurs qu'elle ne l'eût été pour des ouvriers ayant acquis une forte spécialisation technique : à l'exception de quelques spécialistes employés à certaines opérations du tissage, aucun apprentissage n'est requis dans cette profession, où la conduite d'un métier s'apprend en quelques jours[1]. L'ouvrier conserve donc toute sa souplesse intellectuelle et musculaire qui lui permet d'apprendre, s'il en sent le désir ou la nécessité, tout autre genre de travail. Mais la principale raison de cette adaptation nous est donnée par le rapporteur lui-même : « Tous les ouvriers, continue-t-il, n'ont pas été, en bloc, placés sur les chantiers ; il n'y a pas eu de pression sur eux ; on n'y a admis que des volontaires, désireux de secouer le joug de la charité. Beaucoup d'entre eux ont préféré rester dans l'oisiveté et recevoir les secours de l'assistance publique qui n'exigeait d'eux, en échange, qu'un simulacre de travail ». Ces considérations nous font entrevoir une première condition du succès des travaux de secours : ces travaux doivent être appropriés, sinon

1. Cf. P. de Rousiers, *La Question ouvrière en Angleterre*, 1895, p. 399, 414, 417.

physiologiquement, au moins moralement, aux ouvriers à secourir; une première sélection s'établit ainsi de façon à ce qu'ils ne s'appliquent qu'à ceux qui sont capables d'exercer l'effort musculaire nécessaire, et qui ne reculent pas devant lui. Ils sont inapplicables aux débiles, aux femmes et aux enfants, qui n'auraient pas la force voulue, et à ceux qui répugnent à l'énergie qu'implique tout effort énergique et continu.

La démonstration de cette condition ressort avec évidence de la comparaison entre cette expérience et un autre essai du même genre qui avait été tenté en Irlande, lors de la disette de 1846. « Si les ingénieurs du gouvernement avaient été chargés de l'exécution des travaux et si, comme on l'a fait en Irlande pendant les années de famine, ils ne s'étaient préoccupés que d'ouvrir de vastes chantiers à des masses ouvrières, sans chercher à faire un choix entre les individus, bons ou mauvais, il n'y aurait pas eu d'émulation, de sorte que les paresseux, les incapables, les indisciplinés auraient déteint sur tous. Heureusement, dans le Lancashire, les chantiers ont été divisés et subdivisés, de sorte que les ouvriers ont pu être groupés en petites équipes sous la direction d'un petit nombre d'hommes expérimentés, et contrôlés par des surveillants désignés par les autorités locales intéressées à la bonne conduite des opérations. »

De ce double exemple en sens inverse apparaît d'une façon lumineuse l'importance, pour la réussite du système, de l'élément moral et personnel chez les intéressés; il en est ainsi d'ailleurs de toute entreprise industrielle : pour qu'elle réussisse, il faut que la main-d'œuvre s'y prête. Mais cette condition en impose une nouvelle : le choix de la main-d'œuvre, le discernement de la valeur des ouvriers, supposent par eux-mêmes la capacité de ceux qui dirigent; toutes les autres parties de l'entreprise la requièrent également. Sur ce point encore, la comparaison entre les expériences anglaise et irlandaise ne laisse aucun doute, et le rapport de M. Rawlinson, de 1864, est très explicite sur ce point. Après avoir rappelé la méfiance avec laquelle le souvenir de l'échec de 1846 fit accueillir la nouvelle tentative, le rapporteur pronostique un sort différent pour celle-ci, et il en donne les

raisons : « C'est que tous ces travaux ont été décidés et exécutés sous le contrôle des seules autorités locales qui en avaient préalablement évalué le montant des dépenses; les frais d'intérêt et d'amortissement des prêts étant garantis par les revenus ordinaires de chaque district, on comprend que même des entreprises privées pourraient être effectuées sans risque dans des conditions semblables. La somme prêtée n'était livrée que par fractions, ordinairement par dixième; et, avant d'obtenir un nouveau versement, il fallait produire un mémoire justificatif des dépenses faites et un état de l'avancement des travaux. Vérification en était faite par un ingénieur de l'État qui donnait ensuite son avis.

« En Irlande, lors de la grande famine de 1846, il n'en avait pas été de même. Les plans et devis avaient été dressés, les travaux exécutés par les soins des ingénieurs de l'État. Les municipalités et les propriétaires qui devaient bénéficier des travaux et en garantir le paiement, n'avaient été appelés qu'à donner leur consentement. Or, en plus d'un cas, les dépenses avaient dépassé les devis primitifs; parfois, elles avaient été doublées et triplées; de là, refus des propriétaires déçus de remplir leurs premiers engagements. De plus, les autorités locales n'ayant pas désigné les travaux à exécuter, n'en ayant pas établi les devis, n'y ayant pas même collaboré, s'étaient complètement désintéressées de la surveillance de l'exécution des travaux. » On saisit là toute la différence qui existe entre une administration dirigée par les bureaucrates et celle que représentent des hommes d'affaires doués d'initiative; c'est la différence qui sépare l'Irlandais de l'Anglais[1]. On trouverait déjà un indice de cette supériorité de l'expérience de 1864, dans la rapidité et la décision avec laquelle l'affaire fut menée; nous avons cité à dessein les dates des différentes phases de l'organisation : quand on songe aux délais qui sont nécessaires, dans d'autres administrations, pour élaborer des rapports, dresser des projets, et les exécuter, on ne peut qu'être surpris de voir l'administration anglaise agir

1. Cf. *Science sociale*, t. VII, p. 197 et suiv., t. XX, p. 420 et suiv.

comme le ferait un industriel soucieux de ses propres intérêts.

L'opposition entre les deux façons d'agir, suivant le type administratif en jeu, apparaît encore dans les expériences suivantes, qui eurent aussi l'Irlande pour théâtre, et qui se renouvelèrent à trois reprises, en 1880, en 1886 et en 1891. Le rapport officiel ne donne que des indications très succinctes à leur sujet. Il nous apprend cependant qu'en 1880, des avances avaient été faites aux grands propriétaires et aux autorités sanitaires, pour une somme de 29 millions, qui fut consacrée à des travaux d'irrigations ou de drainage. En 1886, ce furent les bureaux de bienfaisance qu'on chargea de l'exécution des travaux : c'était là une preuve que le précédent essai n'avait pas donné tout ce qu'on en attendait. On entreprit la construction de voies publiques qui auraient pu rendre de grands services. Mais les ouvriers, privés de tout stimulant, soit de la crainte d'un renvoi, soit de l'espoir d'un gain plus élevé, s'abstinrent de déployer la moindre activité. Les chefs d'équipe, choisis parmi les chômeurs, se gardaient bien de les inciter au travail. Aussi les routes commencées furent-elles laissées à moitié terminées ou faites sans souci de leur conservation. En 1890, on essaya encore un autre système : ce fut l'État lui-même qui se chargea de l'entreprise. Les directeurs et les contremaîtres furent des officiers et des soldats du génie. Les chefs d'équipe ou pointeurs furent d'abord pris parmi les chômeurs; mais on fut bientôt obligé d'y renoncer pour ne pas voir se reproduire les abus déjà constatés : on les prit donc dans le personnel de la police, et leur nombre s'éleva jusqu'à 436. Néanmoins, malgré la défectuosité du système et le coût élevé du travail par rapport au rendement [1], l'opération rendit des services en occupant un nombre considérable de sans-travail : en février 1891, ils étaient 7.453, le 23 mai, 15.528. Le prix de la journée était de 1 fr. 45 jusqu'au 4 juillet, puis de 1 fr. 25; les femmes, les infirmes et les vieillards recevaient 6 fr. 25 par semaine, les enfants 0 fr. 80 par jour.

1. La dépense s'éleva à 3.212.450 francs en salaires, 472.250 francs en frais de surveillance et 329.550 francs en matériaux et outillage.

En 1893, le *Local Government Board* adressa aux autorités communales un questionnaire au sujet des travaux de secours entrepris par elles. Cette enquête nous renseigne surtout sur la première des conditions dont nous avons parlé, à savoir la qualité des chômeurs. Celle-ci apparaît souvent assez médiocre. A Leeds, sur 1.874 demandes d'embauchage, on n'en admit que 1.103. A Liverpool, l'exécution du travail était confiée à la société centrale de secours, la municipalité se contentant de mesurer le travail et de le payer au mètre cube; bien que le tarif fût établi de manière à ce qu'un terrassier de profession pût gagner 8 à 10 francs par jour, le salaire resta dans les limites de 3 fr. 10 à 5 fr. 30. A Kensington (Londres), la tonne de pierres cassées revint à 19 fr. 60, soit 4 fr. 20 de plus que le prix normal; 195 ouvriers gagnèrent plus de 5 francs par jour; 706 gagnèrent moins de ce chiffre. Le travail fourni pour la démolition de la prison de Millbank, à Londres, fut de moitié inférieur à celui que fournissent d'ordinaire des démolisseurs de profession; le salaire était à la tâche. A Glasgow, sur 2.801 demandes d'admission, on n'en retint que 1.251. Au bout de dix semaines, la situation étant redevenue meilleure, la municipalité substitua le salaire à la tâche au salaire à la journée : au bout de huit jours, le nombre des assistés descendit de 560 à 177; quinze jours plus tard, ils n'étaient plus que 75; la dépense de cette entreprise, déduction faite de la valeur du travail exécuté, laissa un déficit de 42.548 fr. 50, plus de la moitié de la dépense brute. Bien que ces faits ne soient pas sans exceptions, et que certains travaux aient donné des résultats satisfaisants[1], il semble bien que, dans l'ensemble, en dehors des crises exceptionnelles qui peuvent atteindre même les ouvriers les plus actifs et les plus réguliers, *les travailleurs qui bénéficient de ce genre d'assistance appartiennent à la catégorie de ceux dont le niveau d'existence est peu élevé*, qui se contentent d'un salaire médiocre plutôt que de

1. A Aberdeen, 120 ouvriers ont été employés en 1892-1893, et 100 pendant l'hiver suivant, avec des salaires de 0 fr. 30 à 0 fr. 45 l'heure, suivant leur habileté et le genre de travail; on n'enregistra que des résultats favorables. Il en fut de même dans un chantier de Leeds, ainsi qu'à Abbey Mills et West Ham (Cf. *Annales du Musée social*, 1904, p. 70).

déployer une énergie qui leur permettrait de gagner davantage, et qui négligent les facilités qu'on leur offre pour cela. Cette catégorie ne doit pas être confondue avec celle des paresseux invétérés, des vagabonds ou des débauchés qui sont, nous l'avons vu, le personnel normal des *workhouses* : il s'agit ici d'individus, dont la conduite peut être digne et rangée, qui désirent une occupation régulière qui leur fournisse, à eux et à leur famille, des moyens d'existence honnêtes, mais dont l'incapacité et la faible énergie, peut-être due à un défaut constitutionnel, peut-être produite par une lacune de l'éducation et par un défaut d'entraînement, les empêchent de trouver une occupation régulière et rémunératrice et d'élever le niveau de leur existence. Cette conclusion est importante pour qui veut se rendre compte du problème du chômage et des moyens de le résoudre, et nous la retrouverons plus tard.

D'autres conclusions se dégagent encore de l'enquête que nous citons. Les travaux ont consisté généralement en terrassements, entretien de la voirie et autres opérations se rapportant à ces objets. Ces travaux ne constituent pas des métiers délimités, au point de vue de la spécialisation de ceux qui s'y adonnent : aucune autre aptitude n'est requise d'eux que la force physique ; ils peuvent venir de toute autre profession et y retourner à volonté dans la suite[1]. C'est à cette cause, comme à l'incapacité des travailleurs de ces professions, qu'est dû le défaut d'organisation syndicale de ces derniers. Les pouvoirs publics peuvent donc réglementer le travail, en cette matière, sans courir le risque de se heurter à des organisations ouvrières réclamant contre les effets déprimants d'une concurrence qui leur est ainsi faite. On peut à volonté, soit entreprendre de nouveaux travaux, si les ressources disponibles le permettent, soit partager la besogne entre un plus grand nombre de bras, soit réduire les salaires de chacun : c'est ainsi, par exemple, que dans beaucoup de localités les ouvriers n'ont été occupés que pendant

1. C'était la condition que la circulaire ministérielle du 14 novembre 1892 conseillait d'adopter dans le choix des travaux à exécuter.

un nombre déterminé des jours de la semaine, et étaient partagés en équipes qui se relayaient une ou deux fois par semaine. Il en est autrement lorsqu'il s'agit de métiers qualifiés : des tentatives pour payer des maçons ou des peintres à un tarif inférieur à celui en usage dans la profession ont soulevé des protestations des *trade-unions*[1]. Un résultat identique se produirait si, au lieu de n'occuper des ouvriers de ces professions que d'une façon exceptionnelle, on cherchait à leur créer artificiellement des emplois que les demandes de l'industrie ne comportent pas : la concurrence qui en résulterait provoquerait infailliblement une dépression sur les salaires. Il est donc indispensable, comme le recommandait le gouvernement, de se limiter exclusivement aux travaux non qualifiés que nous citons ci-dessus, et dont le personnel se recrute habituellement dans les catégories sociales auxquelles appartiennent les chômeurs eux-mêmes. Diverses conséquences découlent du même point de vue, que l'analyse des faits nous permettra de dégager dans la suite.

La faveur marquée par l'administration anglaise vis-à-vis des travaux de secours ne s'est pas démentie. Parmi les résolutions votées au début de 1903 par la *National conference* réunie à Sheffield, se trouvent notamment les suivantes : que des prêts soient accordés aux communes pour l'emploi des chômeurs à la construction de routes et de tous autres travaux utiles; que les autorités locales soient invitées, dans ce but, à élaborer des plans de défrichement des terres incultes, de percement de rues et d'entreprises d'assainissement. En 1904, la commission du *Mansion House*, instituée en 1895, décida de créer des chantiers dans les environs de Londres pour les chômeurs de la capitale. Il recueillit dans ce but des souscriptions privées qui, au début

1. La même difficulté peut se présenter, bien que à un degré moindre, pour les travaux de terrassement. L'expérience de M. Hills en est la preuve. Ce généreux philanthrope ayant ouvert des chantiers, à West-Ham, en 1895, prétendit payer 0 fr. 40 l'heure au lieu de 0 fr. 60 qui était le prix habituel. Son entreprise rencontra dans l'opinion publique une hostilité marquée et n'obtint que des résultats médiocres : alors qu'une équipe produisait un supplément de travail de 80 fr. par semaine, d'autres aboutissaient à un déficit de 180 fr. Douze équipes ont fourni ainsi plus que le travail correspondant au salaire minimum, tandis que 57 ont laissé un déficit considérable (*Rapport sur la quest. du chôm.*, p. 169-171).

de 1905, atteignaient 1.100.000 fr. Pendant le mois de janvier, 41.424 individus furent employés dans les divers chantiers ouverts par les municipalités, dont 20.683 dans ceux de Londres. La durée de leur travail était de 6 à 8 heures par jour et de 9 jours par mois. Les salaires étaient de 5 à 7 pence par jour. Le Comité central du *London unemployed fund* a dépensé, durant cette même année, 51.000 liv. st. et a secouru 3.496 sans-travail, dont 1.161 furent employés à Londres et 1.208 à Epsom, d'où ils revenaient chaque soir; 1.217 autres furent envoyés dans les colonies agricoles d'Hollesley Bay, tandis que leurs familles restaient à Londres et recevaient une allocation hebdomadaire; 42 familles, comprenant 215 personnes, furent envoyées au Canada. Les travaux exécutés dans les chantiers étaient combinés sur un plan rationnel et représentaient un travail utile. Le salaire était calculé d'après le travail effectué. Le comité ne se désintéressait pas de ses assistés et suivait leur sort après leur départ du chantier. Une centralisation opérée entre les bureaux institués en vertu du *Labour bureaux Act* de 1902, permettait au bureau central de coordonner les renseignements concernant le marché du travail et facilitait les placements. L'État, de son côté, donna dans ses arsenaux du travail à 17.000 ouvriers qui avaient été congédiés en 1900, et fit une commande de canons s'élevant à 50 millions. Les sociétés privées donnèrent leur appui. Celle des *Garden Cities* offrit du travail pour 100 ouvriers. L'Armée du Salut en employa plusieurs centaines dans ses ateliers[1].

Toute cette activité contribua sans nul doute à atténuer la rigueur du chômage, particulièrement intense cette année[2]. Cependant on se rendait compte que ces efforts ne seraient qu'un palliatif insuffisant sans une intervention de l'État. La commission du *Mansion House* la réclamait en 1904, et la création d'un ministère du travail, spécialement chargé de toutes les

1. *Annales du Musée social*, 1904, p. 70-72; 1905, p. 40-41. — Savary, *Rev. pol. et parl.*, mai 1907, p. 315-317.

2. En décembre 1904, le nombre des sans-travail dépassait de 13.350 celui de décembre 1903, donnant une proportion de 2,8 % de la population, la plus forte qui ait été enregistrée depuis 1877.

questions concernant la situation de la classe ouvrière, semblait à tous chose indispensable [1]. Ce mouvement d'opinion aboutit à l'*Unemployed workmen's Act* du 11 août 1905. Cette loi crée, dans chaque quartier de l'agglomération de Londres, un *distress committee*, par les soins et sous la surveillance des autorités municipales ou *local government board*. Ces comités sont composés de conseillers municipaux et de conseillers de comtés, de membres du *Board of guardians* et de particuliers ayant l'expérience des soins à donner aux indigents. Les renseignements qu'ils recueillent concernant le marché du travail sont centralisés au bureau central. Ce dernier remplit donc l'office d'une bourse du travail à l'égard du placement. En outre, ce comité s'occupe de faciliter le déplacement des chômeurs vers les localités offrant des disponibilités de travail, ou au besoin de les expatrier, d'ouvrir des chantiers temporaires de travail, d'acquérir des terres avec l'autorisation de la municipalité et de fonder des colonies agricoles. Les travaux exécutés doivent présenter une utilité réelle. Les ouvriers doivent être sérieusement surveillés, et fournir un travail régulier, auquel il n'est fait exception que pour la recherche d'une place. Les demandes sont d'ailleurs examinées avec soin, et l'on fait une sélection parmi les inscrits, en donnant la préférence à ceux qui résidaient depuis 12 mois dans le district, dont la réputation était favorable et l'occupation régulière; à défaut de travailleurs de cette catégorie, on choisit les individus mariés et ayant des charges de famille. L'assistance ne peut être donnée que pendant 16 semaines par an. En cas de séparation entre les membres de la famille, les personnes à la charge du chef de famille reçoivent un subside qui est défalqué du salaire. Le montant du salaire doit être toujours inférieur à celui des manœuvres dans le même district en temps normal. Les ressources nécessaires proviennent de contributions volontaires [2]; puis, en cas de besoin, d'un impôt spécial qui ne doit pas dépasser un denier

1. *Annales du Musée social, loc. cit.*

2. La souscription de la reine Alexandra, en novembre 1905, réunit en quelques jours plus de 3 millions de francs.

par livre d'impôt sur les loyers. Les recettes provenant de cette dernière source ne peuvent être employées qu'aux frais d'administration, aux secours d'émigration et aux achats de terre approuvés. Ces dispositions peuvent être étendues, dans le reste du royaume, par ordonnance ministérielle, à toute agglomération de plus 50.000 habitants, et, sur la demande des autorités municipales, à celles dont la population est inférieure. En l'absence de cette organisation, les fonctions des *distress committees* peuvent être remplies, en ce qui concerne le placement, par les conseils de comtés ou de communes[1].

Nous aurons à revenir ultérieurement sur cette mesure législative. En ce qui concerne ses dispositions relatives au sujet du présent chapitre, nous devons noter que l'intervention du législateur n'a pas pour objet de se substituer à l'administration municipale; elle respecte son initiative et lui laisse toute la liberté de gestion nécessaire à la réalisation de la condition dont nous parlions plus haut, relative à une direction sage et compétente.

L'expérience, à vrai dire, aurait donné des mécomptes. Dès les mois d'octobre et de novembre 1905, des comités se fondèrent sur le modèle prévu par la loi. Durant l'hiver 1905-1906, 108 fonctionnèrent, dont 30 à Londres. Sur une population totale des circonscriptions qui en comptèrent, s'élevant à 16 millions d'habitants, 110.835 sans-travail se firent inscrire; 73.101 d'entre eux furent admis, et parmi eux, 41.321 furent employés à des travaux de secours. Ceux-ci consistèrent généralement en travaux de voirie : les comités reconnaissent en effet qu'il ne leur est pas possible de faire exécuter des travaux des métiers qualifiés, nous avons vu plus haut pour quels motifs. La dépense s'éleva à 1.400.000 francs; les recettes, montant à 2 millions de francs, comprenaient une somme de 1.125.000 francs provenant de la souscription de la reine. Le rendement du travail produit fut de 30 à 60 % inférieur à

1. Savary, *loc. cit.*, p. 284-285. — *Réforme sociale*, novembre 1905, p. 747-748; janvier 1906, p. 175 et suiv. — *Bull. off. trav.*, 1905, p. 914-915.

celui d'un travail normal des ouvriers de la profession [1]. M. John Burns, le ministre ouvrier, ne serait pas favorable, paraît-il, à cet essai qui, à son avis, « avec le droit au travail, reconnaît le droit de choisir le travail et le lieu du travail, formant une caste à part des *Unemployed*, et qui est certainement le pire excès auquel puisse se porter la pensée étatiste [2] ». Si l'on considère quel est le niveau social que présentent généralement les chômeurs, et que nous avons signalé plus haut, on reconnaîtra qu'il est bien difficile d'obtenir, avec de tels éléments, les mêmes résultats qu'avec des travailleurs actifs et consciencieux : le succès de l'expérience de 1865, qu'on ne l'oublie pas, repose en grande partie sur le fait que les chômeurs étaient, pour la plupart, des travailleurs appartenant à un métier qualifié, qu'une crise commerciale exceptionnelle avait brusquement privés de leur travail habituel. En 1905-1906, au contraire, la composition des assistés fut à peu près analogue à celle que l'on observe normalement dans les institutions qui s'adressent aux chômeurs : ils comprenaient 37.902 manœuvres, 16.648 ouvriers du bâtiment, 11.400 appartenant à des métiers qualifiés, et 8.467 divers [3]. Aucune loi n'a le pouvoir de réformer les hommes, et l'institution en question ne pouvait que prendre les chômeurs tels qu'ils se présentaient, en opérant entre eux la sélection la plus judicieuse possible. Le grand progrès réalisé par la loi de 1907 a été d'introduire un nouveau principe dans le système de l'assistance organisé en 1834 : il consiste dans la distinction entre les pauvres volontaires et incorrigibles, pour lesquels le

1. Savary, *loc. cit.*, p. 285-286. — D. Bellet, *Journal des Économistes*, 1907, p. 229 et suiv.

2. *Réforme sociale*, mars 1906, p. 488. — Cette opinion doit évidemment viser plutôt le mode d'organisation des travaux de secours, que le système lui-même : c'est un effet, une institution analogue aux, *distress committees* qui préconisait en 1903 la réunion des autorités municipales de Londres, dont le rapporteur était M. John Burns lui-même.

Quant à l'opposition des trade-unions à cette loi, elle paraît avoir pour fondement la concurrence que les bureaux officiels de placement exerceraient à leur égard, et qui pourrait aboutir à une dépression des salaires (Cf. Congrès de Liverpool en 1906, *Bull. off. trav.*, 1906, p. 1153).

3. Savary, *loc. cit.*, p. 285-286.

workhouse constitue un régime approprié, et les catégories de travailleurs inférieurs et incapables de se tirer d'affaire par eux-mêmes, mais n'offrant qu'un affaiblissement de l'énergie et non une déchéance morale, et pour lesquels le régime antérieur constituait une injustice. La distinction peut être difficile, et prêter à l'arbitraire ; mais aucune institution ne permet de supprimer le risque d'erreur résultant de l'action de l'homme, et d'agir à coup sûr.

Les chances d'une application aussi satisfaisante que la qualité des intéressés le comporte, reposent sur le caractère des administrations anglaises que nous avons déjà noté. Ce caractère apparaît à l'égard des chômeurs dans l'attitude du gouvernement : loin de céder aux sollicitations qui l'entraîneraient à intervenir arbitrairement dans le marché de travail, *il maintient son action dans le seul domaine où il ne risque pas d'apporter des perturbations préjudiciables aux autres travailleurs.* L'exemple de son attitude vis-à-vis des ouvriers de l'arsenal de Woolwich est significative à cet égard. On a vu qu'une commande importante avait été faite, en 1905, permettant d'employer un nombre considérable d'ouvriers. Le besoin étant satisfait, le gouvernement ne se crut pas obligé de conserver arbitrairement les emplois au personnel sans avoir de travail à lui donner : au commencement de 1907, un grand nombre fut renvoyé, et l'on estimait, au mois d'avril, que le personnel de l'arsenal était inférieur de 2.165 à l'effectif ordinaire. En réponse à une démarche des ouvriers, le 22 avril, le premier ministre, M. Campbell-Bannerman, se retrancha derrière l'obligation de respecter le budget qui lui était fixé. Une protestation adressée aux membres du Parlement provoqua la déclaration du ministre de la guerre, M. Haldane, le 27 avril, à la Chambre des communes, que l'on tiendrait compte uniquement des besoins du service pour la fixation de l'effectif minimum. Une pétition au roi, le 3 mai, n'eut pas un meilleur succès : le roi répondit à la délégation que la réduction du personnel était une suite inévitable des changements que la paix a apportés à la situation, qu'il avait seulement « la con-

viction que l'on ne renverrait aucun employé dont le travail à l'arsenal puisse être utilisé de façon avantageuse au service public ». On se refusait donc catégoriquement à donner satisfaction aux ouvriers, qui demandaient d'occuper les chômeurs, dans l'arsenal, à la fabrication d'automobiles et de bicyclettes. Le seul remède fut apporté par le *distress committee* de Woolwich, qui, en mai et en juin, expédia dans les colonies un certain nombre de familles [1]. Cette conduite peu humanitaire, mais très conforme au sens des affaires, caractérise bien une administration capable de diriger avec succès une entreprise industrielle.

Ce même caractère des pouvoirs publics en Angleterre apparaît lorsqu'on étudie le mode d'action des administrations municipales. Nous nous contenterons cependant du trait qui vient d'être cité. Il suffit à démontrer qu'à l'*aptitude physique et morale des assistés* doit s'ajouter une autre condition pour le fonctionnement normal et satisfaisant de l'assistance par le travail : cette deuxième condition réside dans l'*aptitude morale et intellectuelle des organisateurs*. L'examen des expériences qui ont été faites en France en cette matière va nous fournir la confirmation de cette double condition.

II. — LES TRAVAUX PUBLICS D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL EN FRANCE.

En France, comme dans les autres pays, l'assistance par le travail date d'une époque reculée. Ce n'est pas d'aujourd'hui que la connaissance des vices de certains éléments de la société a conduit à n'admettre la charité qu'en échange d'un travail produit [2] : un capitulaire de Charlemagne, de 806, portait, « s'il se rencontre des mendiants, que nul ne les assiste, à moins qu'ils ne travaillent de leurs mains ». Des ordonnances de 1350,

1. Voir les journaux de cette époque.

2. M. Paulian montre dans son ouvrage *Paris qui mendie* (1893), la nécessité sociale qui s'impose de ne pas encourager le vice par les secours gratuits en argent.

1536, 1545, 1612, 1629, 1720 établissent le régime du travail forcé pour les mendiants valides : en 1787, 34 asiles d'internement contenaient 6.000 à 7.000 indigents astreints au travail; ils coûtaient 1.353.000 livres par an. Supprimés par le décret du 15 octobre 1793, ils ont été rétablis par celui du 5 juillet 1808[1].

Quant aux travailleurs proprement dits en état de chômage, on rencontre, dès 1656, des tentatives pour leur donner de l'occupation. Le manque de travail était tel, cette année-là, que tous les maîtres ne trouvaient même pas à se faire embaucher comme compagnons. L'édit du 27 avril institua un « Hôpital général » qui devait fournir du travail à tous les indigents qui y seraient recueillis. On en reçut 6.000 à 7.000, en refusant un grand nombre de ceux qui se présentaient. On ne pouvait même pas trouver à les occuper et les assistés passaient leur temps à se promener dans les cours. On finit d'ailleurs par supprimer entièrement tout travail, afin de ne pas nuire aux artisans, dont les corporations avaient déjà protesté contre l'ouverture de ces ateliers de secours[2]. Il est clair que ce n'est pas en augmentant artificiellement une production déjà excessive relativement aux commandes, qu'on peut arriver à remédier à l'excès de main-d'œuvre. D'autres essais, en 1662-1663, n'eurent pas un meilleur résultat.

Les ateliers de secours de Turgot, en 1770-1771, sont intéressants à examiner, car ils sont l'œuvre d'un économiste dont les *Instructions* témoignent d'une vue nette du but à poursuivre et des conditions de sa réalisation. Les mauvaises récoltes ayant produit un renchérissement du prix du pain, dans la généralité de Limoges, dont il était intendant, Turgot rechercha les moyens de procurer un travail aux indigents. Sur les 80.000 livres de subventions accordées par le roi, il en affecta 77.352 aux chantiers d'entretien des routes, en enjoignant aux entrepreneurs d'admettre les pauvres sans distinction d'âge ni de sexe moyennant une rémunération proportionnelle à leur travail.

1. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 191 et suiv.
2. Lecoq, *op. cit.*, p. 78-83.

Pour les chômeurs de Limoges, il consacra une somme de 6.065 livres à réparer le sol des anciens remparts pour en faire une promenade. Comme ces travaux, malgré leur facilité, ne sont pas à la portée des femmes et des enfants, il organisa, à leur intention, des filatures dans quelques petites villes, qui lui coûtèrent 1.691 livres [1]. Turgot avait spécialement en vue cette catégorie de chômeurs qui, bien que valides, souffrent plus du chômage, en temps de crise, que les hommes dans la force de l'âge : il achetait la matière première, chanvre ou fil, la vendait au prix coûtant aux femmes qui la travaillaient chez elles; la matière ouvrée, fil ou dentelle, était estimée un peu au-dessus de son cours [2].

Pour les travaux de terrassements, au contraire, Turgot estimait que les salaires devaient rester toujours au-dessous du prix ordinaire, sans remarquer qu'il risquait, de la sorte, de produire un affaissement des salaires dans la profession. Le motif de cette mesure était d'empêcher l'affluence abusive des travailleurs dans les ateliers de charité, où se présentaient des individus qui quittaient leurs occupations ordinaires afin de profiter d'une diminution d'effort à fournir, et il ajoutait que « l'on n'a trouvé d'autre remède à cet inconvénient » que l'abaissement des salaires. Ses instructions le montrent très préoccupé de cette difficulté, inhérente à la qualité des travailleurs. L'admission n'était accordée que sur la présentation d'un certificat de moralité délivré par le curé. Afin de prévenir les abus, ce dernier est chargé de grouper les travailleurs, autant que possible, entre membres appartenant à la même famille; si la chose est impossible, les travailleurs sont divisés en brigades de 5 à 10 individus, à la tête desquelles les curés placent « celui auquel ils croiront le plus d'intelligence et d'honnêteté, et qu'ils sauront jouir de la meilleure réputation [3] ». Une surveillance rigoureuse s'impose : « Il est essentiel que ces

1. Cons. sup. du trav., *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 81 et suiv.

2. *Mémoire sur les moyens de procurer, par une augmentation de travail, des ressources au peuple de Paris*, 1775, t. II, p. 451, cit. Lecoq, *op. cit.*, p. 88.

3. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 84.

travaux soient suivis avec la plus grande attention pour prévenir les abus qui peuvent aisément s'y glisser. Il faut s'attendre que plusieurs des travailleurs chercheront à gagner leur salaire en faisant le moins d'ouvrage possible, et que surtout ceux qui se sont quelquefois livrés à la mendicité travailleront fort mal[1] ». D'ailleurs, un moyen propre à limiter ces abus consiste à payer les travailleurs à la tâche : « Dans un atelier où l'on admet indifféremment toutes sortes de personnes, il est impraticable de payer les ouvriers à la journée; car, si l'on suivait cette méthode, il ne se ferait presque aucun ouvrage; le plus grand nombre de ceux qu'on est obligé d'employer, n'étant que très peu habitués au travail, perdraient presque tout le temps qu'ils passeraient dans les ateliers[2] ».

On voit, par les citations qui précèdent, que l'œuvre de Turgot se heurtait aux deux écueils inverses des entreprises de ce genre. *Ou bien, en effet, le point de vue humanitaire domine;* on accepte tous les indigents; les salaires sont proportionnés aux besoins plutôt qu'aux services rendus : dans ce cas l'œuvre est coûteuse, l'argent est en grande partie dépensé en pure perte et sert à encourager des flâneurs ou des vagabonds. *Ou bien l'entreprise est montée sur le même pied que toute opération industrielle viable :* et alors on est obligé de faire une sélection parmi les indigents qui conduit à sacrifier ceux dont la capacité ne s'élève même pas au travail choisi. Le salaire à la tâche répond à ce second point de vue, ainsi que la préoccupation concernant la moralité des travailleurs. Toutefois cette dernière qualité ne suffit pas, et un excellent certificat n'est pas incompatible avec un zèle très modéré pour le travail; ce n'est pas sur une semblable considération que se base un industriel pour choisir son personnel. Or, l'aptitude à la tâche fixée, qui est la condition indispensable pour obtenir un résultat utile, ne paraît pas avoir été requise avec une rigueur suffisante, car elle aurait exigé une sélection peu en rapport avec le but que

1. Turgot, *Instructions sur les moyens les plus convenables pour soulager les pauvres*, 1770, cit. *ibid.*, p. 81.
2. Instructions de 1775, *ibid.*, p. 84.

Turgot poursuivait, et en particulier l'élimination des femmes et des enfants qu'il admettait même dans les chantiers de terrassement[1]. Les résultats financiers montrent bien d'ailleurs que le but d'assistance était cherché plus que celui de réaliser un travail d'une utilité intrinsèque : sur un chiffre d'affaires total de 1.240.000 livres en 1771, il eut un déficit de 89.553 livres, qu'il combla à l'aide d'une souscription. Turgot se félicitait de ce résultat, qu'il considérait comme important en comparaison de la dépense[2]. Nous verrons plus loin que l'objet qu'il avait en vue est beaucoup moins complètement réalisé par ce moyen qu'on pourrait le croire au premier abord.

Le système des travaux de secours à domicile, que Turgot avait appliqué en Limousin, fut pratiqué à Paris en 1777. Un bureau de filature comprenait une commission dans chaque quartier : elle se composait de six commerçants qui s'occupaient gratuitement de veiller à la livraison et à la réception du travail. Le bureau fournissait la filasse et en récuperait le prix sur celui du fil. En 1782 et 1783, le lieutenant de police, Lenoir, avait organisé des ateliers, dans le même genre, qui coûtaient annuellement, par chaque assisté, 7 livres 11 sols. En 1784, Sartine institua des ateliers de filature qui, grâce à un subside de 3.000 livres par mois, secoururent 2.000 pauvres. La difficulté était d'écouler les produits. On fut contraint de les faire acheter par l'Hôpital général[3]. On voit que *la dépense était toujours bien supérieure à la production.*

Même résultat en 1790. Deux ateliers furent créés, dans lesquels on répartit, suivant leur capacité, les indigents présentant les conditions de moralité, d'infirmité et de besoin. Or, dès le début, on constatait que des ouvrières quittaient des filatures de l'industrie privée pour venir dans ces ateliers : on revint donc au remède préconisé par Turgot, consistant à abaisser le salaire au-dessous du tarif normal. Remède insuffisant, car le rapport de l'an III constatait que le déficit, à la date du 30 messidor,

1. Instructions de 1770, *ibid.*, p. 82.
2. *Ibid.*, p. 83.
3. Lecoq, *op. cit.*, p. 134-136.

s'élevait à 1.097.749 livres donnant, pour 2.500 ouvrières employées en moyenne et 1.344 journées de travail, une moyenne de 6 s. 7 d. (0 fr. 33) par journée. D'autre part, les frais de main-d'œuvre et le secours s'élevant à 1.243.834 livres, ou 7 s. 5 d. par tête et par jour, la production utile ressort à la différence entre ces deux chiffres, soit 10 deniers par journée de travail. « Il en résulte, conclut le rapporteur, que si, au lieu de former l'établissement des ateliers de filature et d'y appeler chaque jour au travail une population de 2.500 individus, le gouvernement eût fait distribuer un secours de 6 s. 7 d. par jour, la dépense eût été la même... avec cette différence que les ouvrières, privées seulement de 10 deniers par jour, eussent à ce prix recouvré la libre disposition de tout leur temps, qu'elles eussent employé à un travail plus utile, et que le gouvernement, de son côté, se fût épargné l'embarras d'une administration compliquée. » Le résultat moral, que l'on pourrait invoquer pour justifier cette organisation, était loin d'être satisfaisant : « L'improbité, la paresse, la débauche, protégées par l'esprit d'insurrection, livrèrent ces établissements aux désordres les plus scandaleux, et leur imprimèrent la réputation d'immoralité qu'ils conservent encore aujourd'hui ». Aussi un arrêté du 29 prairial an III les supprima, ne conservant que le travail à domicile[1].

L'année 1789 vit une nouvelle organisation des ateliers de terrassement pour hommes[2]. La récolte de 1788 avait été en partie détruite, la famine sévissait dans la campagne et le prix du pain s'élevait d'une façon exagérée. Un grand nombre de malheureux, ne pouvant plus vivre dans la province, venaient à Paris chercher du travail, ou tout au moins des secours. Dès le 2 décembre, la ville de Paris s'était préoccupée d'ouvrir des chantiers de terrassement sur divers points de la ville. On y admettait tous les indigents qui se présentaient, avec la seule obligation de se munir des outils nécessaires. Les salaires étaient

1. Tuetey, *L'Assistance publique à Paris pendant la Révolution*, 1895, t. IV, p. 686 et suiv.

2. Cf. *Rapport sur la quest. du chôm.*, p. 85 et suiv.

de 18 sous par jour au plus, et descendaient à 15 et à 10 sous pour les femmes et les enfants. En mai 1789, on ouvrit de nouveaux chantiers : l'affluence était telle que celui de Montmartre, créé pour 2.000 ouvriers, en occupa 17.000 au mois d'août, sans pouvoir fournir à tous une tâche suffisante. En raison du danger que présentaient ces agglomérations, on renvoya, le 31 août, tous les ouvriers étrangers à la capitale en leur donnant une gratification de 24 sous au départ augmentée de 3 sous par livre. Cependant, l'afflux des sans-travail continuant, on ouvrit, au mois de septembre, de nouveaux chantiers, qui reçurent d'abord 2.000 ouvriers; le 1er décembre, le nombre de ceux-ci s'élevait à 4.816, à 10.400 avant la fin du mois et à 19.000 le 1er janvier 1790. Ces ouvriers étaient répartis en divisions de 100 hommes chacune; ils devaient répondre à quatre appels par jour et touchaient 20 sous par jour. En vertu du décret du 30 mai 1790, de nouveaux chantiers furent créés tout le long de l'enceinte de Paris. En même temps, on renvoya dans leurs pays d'origine tous les indigents qui n'étaient pas nés ou domiciliés en France : 4.350 furent ainsi renvoyés, remplacés par 3.000 nouveaux arrivants, bien qu'on n'admît plus que ceux qui avaient un an de domicile.

La principale difficulté résidait, nous allons le voir, dans le défaut du contrôle de l'embauchage et du travail. C'est pourquoi l'Assemblée nationale, « considérant combien il importe que les ateliers publics ne soient qu'un secours accordé à ceux qui manquent véritablement de travail; que les fonds qu'on y destine soient répartis sur le plus grand nombre possible d'indigents; qu'ils ne soient préjudiciables ni à l'agriculture ni aux manufactures, et ne deviennent une sorte d'encouragement à l'imprévoyance et à la paresse », réorganisa les ateliers. En vertu du décret du 31 août, dont on vient de lire l'exposé des motifs, deux sortes de chantiers étaient institués : les premiers impliquaient une sélection du personnel, et on n'y admettait que les ouvriers travaillant à la tâche; les autres étaient faits pour les individus faibles ou peu accoutumés à ce genre de travaux, dont le salaire était à la journée.

En outre, des ateliers de correction étaient destinés à ceux qui seraient une cause de trouble. Les travailleurs étaient groupés en brigade et solidement encadrés.

Cependant les résultats ne furent pas meilleurs. Dès le 11 septembre, un député déclara, sans être démenti, que dans plusieurs ateliers, sur plus de 800 inscrits, 200 seulement travaillaient en réalité; les autres étaient des jardiniers, des maçons, etc., ayant une occupation régulière, qui venaient le samedi à l'appel recevoir 6 livres, sur lesquelles ils en donnaient une à l'inspecteur. La surveillance n'existait que nominativement et ceux qui venaient ne faisaient qu'un travail médiocre. En dépit des bonnes intentions manifestées dans le décret précité, la sélection était nulle : la situation politique troublée poussait les administrateurs à tenir compte, pour le choix des ouvriers, des services électoraux plus que de l'aptitude morale, et souvent ces travailleurs se recrutaient dans les couches sociales les moins recommandables[1]. En vertu du décret du 16 décembre 1790, qui accordait une subvention de 80.000 francs à chaque département en faveur des travaux de secours, un certain nombre de sans-travail avaient été expédiés hors de Paris, et ils signalaient leur passage par des désordres et des pillages; les troupes pouvaient à peine suffire pour protéger les villes dans lesquels ils étaient envoyés; Dieppe envoya une députation pour obtenir de n'en point recevoir; la municipalité de Joigny, dans l'Yonne, demanda une garnison supplémentaire[2].

La conséquence de cette qualité absolument inférieure du personnel fut le gaspillage. Le décret du 16 décembre prescrivait d'exécuter les travaux présentant un objet d'utilité publique et d'intérêt général pour l'Etat ou le département, et la circulaire du ministre de l'Intérieur, du 26 décembre, indiquait les défrichements, desséchements, creusements de canaux, reboisements, ouverture de chemins vicinaux. Cette sage pensée ne fut pas réalisée : ou bien la tâche assignée aux assistés était

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 110-112.
2. V. les lettres de Bailly à Lafayette, cit. Tuetey, *op. cit.*

futile, ou bien les subventions étaient distribuées en aumônes. A Paris, le 13 janvier 1791, les secourus étaient au nombre de 26.400 et coûtaient 172.000 livres par semaine; au commencement de juin, ils étaient 32.400 et la dépense mensuelle s'élevait à 750.000 livres. Du 1er mai 1789 au 17 septembre 1791, on dépensa 12.754.472 livres [1].

Le 16 juin, l'Assemblée nationale, profitant d'une légère reprise de l'industrie, décréta la fermeture des chantiers à compter du 1er juillet, et vota, en remplacement, un crédit d'un million pour divers travaux d'édilité dans Paris. En même temps, une somme de 2.600.000 livres sur les 15 millions votés le 16 décembre précédent, fut répartie entre douze départements. Le 25 septembre, le reliquat de ce crédit fut distribué à d'autres départements; le 17 janvier 1792, un crédit de 2 millions et demi fut voté dans le même but. En l'an IV et en l'an V, il fut encore question de travaux de secours, mais aucune suite ne fut donnée aux propositions faites dans ce sens [2].

L'essai de 1848 fut, sur beaucoup de points, analogue à celui de 1789-1791. Une misère profonde, provoquée par la rigueur de l'hiver, fut la cause qui donna le jour à la nouvelle organisation. Il ne faut peut-être pas y voir uniquement une tentative d'application des théories socialistes. La proclamation du 25 février 1848 portait bien : « Le Gouvernement provisoire de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail. Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ». Telle était sans doute la pensée de Louis Blanc et de ses amis. Certains de ses collègues pouvaient avoir formé au contraire le dessein secret de discréditer son influence et celle de ses doctrines en tentant un essai voué à l'insuccès [3]. On doit cependant admettre que celui-ci répondit à une pensée humanitaire de la part de ses auteurs, et du côté des ouvriers

1. Cons. sup. trav., *Le placement*, 1893, p. 55 et suiv. — Cf. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 89-90. — Lecoq, *op. cit.*, p. 125.
2. Cons. sup. trav., *loc. cit.*
3. Cf. Lamartine, *Histoire de la Révolution de 1848*, t. II, p. 120.

au désir de vivre de leur travail et non de l'aumône[1].

Quoi qu'il en soit, un décret du 26 février ordonna l'établissement immédiat d'ateliers nationaux; un arrêté du 27 les organisa et ils s'ouvrirent le 1er mars. *Aucune condition de domicile ni de moralité n'était imposée;* muni d'un certificat de son logeur, l'ouvrier se présentait à la mairie où on l'inscrivait; si aucun emploi ne pouvait lui être donné, il recevait un secours de 1 fr. 50. A partir du 17 mars, ce secours fut réduit à un franc, le salaire était de 2 francs par jour de travail : le nombre de jours de travail étant de deux par semaine, à tour de rôle, le gain hebdomadaire s'élevait à 8 francs pour chaque assisté.

Le 5 mars, sur 17.000 ouvriers sans travail, 5.000 étaient embauchés dans divers chantiers de terrassement. A la fin du mois, ils étaient 40.000 et la dépense s'élevait à 70.000 francs par jour. Le 16 avril, on comptait 66.000 inscriptions, et le 15 mai, leur nombre dépassa 100.000[2]. On ne pouvait leur trouver un travail suffisant à effectuer; les chefs de chantiers mettaient tous leurs soins à prolonger des travaux inutiles et l'on occupait une bonne partie du temps en déplacements pour se rendre aux chantiers et en revenir, comme pour aller chercher les outils et les matériaux. *La première responsabilité de cet état de choses incombait à une direction défectueuse :* le Gouvernement avait ordonné aux ingénieurs des ponts et chaussées de lui fournir immédiatement les projets les plus rapidement exécutables; le 15 mars, aucun n'était encore décidé. Jusqu'au 10 juin, date d'un décret qui ordonna pour près de 9 millions de travaux, les ingénieurs n'avaient proposé que des aménagements à effectuer sur la route nationale, sur les canaux de l'Aisne et de la Marne, et la reconstruction de l'École Polytechnique, le tout s'élevant à la somme de 4.150.000 francs[3].

1. Cf. Garnier-Pagès, *Hist. de la Révol.*, et les déclarations du ministre des travaux publics au *Moniteur* du 29 mai, p. 710.

2. Cons. sup. trav., *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 91-92. — M. Lecoq (*Op. cit.*, p. 195, note) affirme que, d'après les documents existants, ce chiffre n'aurait pas dépassé 30.000.

3. *Ibid.*, p. 187, 216-217. — Cons. sup. trav., *loc. cit.*

La qualité de la main-d'œuvre n'était pas faite pour racheter ce premier défaut. Le contrôle à l'embauchage était inexistant. Beaucoup d'ouvriers, gagnant des salaires de 4, 5 et 6 francs par jour, préféraient quitter leurs ateliers pour venir gagner 2 francs dans les ateliers nationaux[1]. M. de Falloux, dans la séance du 2 mars, disait que ces ateliers constituaient une « grève permanente et organisée à 170.000 francs par jour ». L'exposé des motifs du décret du 30 mai nous apprend « que le travail des ateliers est devenu improductif; que son maintien dans les conditions actuelles est en contradiction avec une bonne administration de la fortune publique, avec le retour de l'ordre et la reprise des opérations industrielles ou commerciales[2] ». Les fraudes étaient sans nombre; les signatures des feuilles d'émargement s'obtenaient couramment au prix de 25 centimes. On ne put même pas obtenir un recensement exact des travailleurs employés ; certains chefs de brigade majoraient leurs effectifs, beaucoup d'ouvriers étaient inscrits dans plusieurs brigades[3]. Le système de l'élection appliqué aux emplois de surveillants acheva de démoraliser, s'il se peut, les ouvriers : on oubliait que le régime démocratique implique l'aptitude à se gouverner soi-même; ce n'était pas le cas. L'ouvrier, payé 2 francs, faisait pour 10 centimes de travail par jour. On était 8.000 là où il y avait de l'ouvrage pour 2.000 et où 200 travailleurs sérieux et énergiques auraient suffi. Le mètre cube de terrassement revenait à 8 francs au lieu de 40 centimes, prix moyen à l'époque. Dans le chantier du Champ-de-Mars, un travail qui aurait coûté 45.000 francs, effectué par le génie militaire et 80.000 francs par l'industrie privée, revenait à 400.000 fr.[4].

Seuls des ateliers de charronnage, de tailleurs et de cordonniers donnèrent des résultats relativement satisfaisants. Ils étaient occupés par les ouvriers de métier. Cependant, à l'excep-

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 201-202. — Le fait fut notamment affirmé à la tribune (*Moniteur*, 31 mai, p. 1214; 15 septembre, p. 2458).
2. *Ibid.*, p. 234, 237. — Cons. sup. trav., *op. cit.*, p. 93.
3. Id. *Le placement*, p. 115-116. — Lecoq, *op. cit.*, p. 208, 211.
4. *Ibid.*, p. 218.

tion des charrons, ils refusèrent le salaire à la tâche, et la production fut très inférieure à ce qu'elle eût dû être normalement[1].

Le Gouvernement essaya de mettre ordre à cette situation par le décret du 30 mai, qui substitua le salaire à la tâche à celui à la journée, en organisant l'entreprise directe des ouvriers ou des groupes d'ouvriers, sans intermédiaire d'entrepreneurs. C'était le *Cooperative system,* favorable aux ouvriers à la condition de rencontrer chez eux les conditions voulues de main-d'œuvre; il ne pouvait qu'échouer dans un semblable milieu[2]. Le décret ordonnait en outre le renvoi de tous les ouvriers comptant moins de trois mois de séjour dans le département de la Seine, moyennant le remboursement de leurs frais de rapatriement. Le 21 juin, parut un arrêté ordonnant, sous peine de renvoi immédiat, l'enrôlement de tous les ouvriers célibataires âgés de dix-huit à vingt-cinq ans; le même jour, on fit partir plusieurs équipes pour les départements. Ces mesures furent la cause des insurrections des 23 au 26 juin. Après la répression de celles-ci, les ateliers furent dissous et la loi du 10 février 1849 en ordonna la liquidation. Ils avaient coûté 12.488.000 fr.[3].

Parmi les causes de cet échec, il en est une, mise parfois en avant, qui ne nous semble pas suffisamment se dégager de l'analyse des faits. On a dit que ce genre de travaux ne pouvait convenir à des travailleurs de métiers qualifiés, forcément inhabiles et insuffisamment entraînés à des travaux de terrassement; on ajoute que le succès, tout relatif, nous l'avons vu, de Turgot provenait de ce que les ouvriers qu'il employait étaient surtout des cultivateurs habitués au travail de la terre[4]. Il est constant, cependant, que le plus grand nombre des sans-travail qui affluèrent à Paris, en 1789 comme en 1848, venaient de la

1. Cons. sup. trav., *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 92-93.

2. M. de Falloux (*Moniteur*, 30 mai, p. 1200) cite ce fait qu'une importante commande ayant été faite aux ouvriers, leurs prétentions furent si exorbitantes que la commande dut être envoyée à l'étranger.

3. Cons. sup. trav., *op. cit.*, p. 94.

4. Cf. Lecoq, *op. cit.*, p. 105. — *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 153.

province; les crises de ces deux époques avaient pour principale cause la mauvaise récolte et la misère des campagnes, et toutes les mesures prises par les divers gouvernements pour restituer aux campagnes les éléments qu'elles envoyaient à la capitale sont bien la preuve que les sans-travail n'étaient pas en général les ouvriers de métiers qualifiés. On exagère, du reste, la difficulté qu'éprouveraient ceux-ci, en raison de leur formation antérieure, à gagner leur vie à des travaux de manœuvre : avec de l'énergie et une santé suffisante, l'entraînement arrive vite; la difficulté technique n'existe pas. On a vu que les meilleurs travailleurs employés à ce genre de travaux, en Angleterre, étaient précisément des ouvriers tisseurs, et la preuve qui résulte de cette expérience est décisive [1].

Il faut donc revenir à cette conclusion, déjà aperçue, que l'insuccès de ces tentatives est principalement dû à la qualité inférieure de la main-d'œuvre. Une sélection insuffisante des travailleurs a attiré les mauvais éléments en écartant les bons, et la main-d'œuvre ne s'est pas trouvée adaptée à la tâche qu'elle avait à fournir; les catégories d'ouvriers employées étaient de celles qui repoussent tout travail, quel qu'il soit, et qui auraient dû être écartées si l'on avait voulu faire œuvre utile. La seconde cause, à laquelle du reste est due la première, réside dans l'inaptitude des organisateurs. Non que celle-ci tienne au régime administratif en lui-même : nous avons vu, par les exemples exposés dans le paragraphe précédent, que les pouvoirs publics ne sont pas nécessairement incapables, comme on le prétend dans une certaine école, de diriger et d'exécuter avantageusement une entreprise industrielle. Mais, soit que les hommes qui étaient à la tête du gouvernement fussent alors absorbés par des soucis d'ordre politique, soit qu'ils n'eussent réellement pas l'aptitude voulue pour cela, l'organisation fut absolument défectueuse [2]; nous l'avons montré suffi-

1. *Supra*, p. 14.

2. On a souvent critiqué avec exagération les défectuosités de l'organisation industrielle des établissements de l'État; l'exploitation des chemins de fer qu'il dirige vaut celle des compagnies privées. On ne peut nier néanmoins les gaspillages

samment pour n'avoir pas besoin de revenir sur ce point.

Le cadre de cette étude ne nous permet pas d'exposer ici le résultat des diverses entreprises d'assistance par le travail effectuées par les municipalités[1]. Cet examen ne ferait que confirmer les conclusions déjà dégagées, en montrant que leur insuccès tient à l'infériorité de la main-d'œuvre et à l'insuffisante direction de l'exploitation. On peut donc constater, en comparant le fonctionnement des travaux de secours en Angleterre et en France, que cette institution donne des résultats satisfaisants ou non, suivant que les conditions dont l'analyse des faits a montré la nécessité, se trouvent plus ou moins bien observées. On remarquera que ces conditions, adaptation de la main-d'œuvre et de la direction à l'œuvre à accomplir, sont en somme celles qui sont indispensables au succès de toute entreprise privée ayant un but lucratif. Il en est une autre aussi essentielle à l'une qu'à l'autre, qui est *le choix judicieux de l'objet auquel elle doit s'appliquer*. Plusieurs des circonstances précédemment indiquées en ont déjà fait pressentir l'importance; les exemples

qui s'y produisent faute d'une direction suffisamment diligente et capable : M. Antonin Dubost, rapporteur général du budget au Sénat, relevait, en 1903, ce fait que dans l'un des exercices précédents, les 1.124 ouvriers de la direction de l'artillerie ont coûté 3.095.000 fr. de salaires et produit pour 1.219.000 fr. seulement de travail. M. Waddington, rapporteur de la guerre, constatait de son côté que les établissements de l'artillerie n'étaient pas exploités comme des usines appartenant à l'initiative privée (séance du 24 mars 1903, *J. off.*, p. 557 et suiv., 562). D'après un article de M. Urbain Gohier (*Le Matin*, 21 et 28 octobre 1907), on donne aux 6.500 ouvriers de l'arsenal de Toulon le travail que 2.000 feraient aisément. La plupart des ouvriers passent leur journée à jouer, à se promener, ou même à travailler avec des matières premières prises dans les magasins, pour des industriels du dehors : sur 8 heures de durée nominale, ils n'en donnent que 4 de travail effectif; en sorte qu'une réparation qui exige 6 journées de travail à bord, en suppose 40 à l'atelier. D'autre part, la formation militaire des officiers, en nombre insuffisant, les prive du genre d'autorité qui conviendrait à un pareil élément; eux-mêmes sont d'ailleurs débordés par la paperasserie et les travaux de comptabilité inutile; ils ne reconnaissent même pas, à tort ou à raison, la compétence technique des ingénieurs, anciens polytechniciens infatués, mais dépourvus de connaissances pratiques. Une circulaire ministérielle du 19 octobre 1907 prescrivait aux ingénieurs et aux surveillants un contrôle plus rigoureux de la production, préconisait le travail à la tâche et rappelait que la durée de huit heures doit s'appliquer seulement au travail effectif; elle constitue un aveu de l'exactitude des critiques précédentes.

1. Voir le *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 95 et suiv.

que nous allons maintenant exposer achèveront de la mettre en lumière.

III. — LES ENTREPRISES PRIVÉES D'ASSISTANCE PAR LE TRAVAIL EN FRANCE.

En dépit du titre qui précède, les entreprises dont nous allons parler ne sont pas toutes organisées par les particuliers : plusieurs le sont par les institutions publiques constituant des branches des administrations municipales, telles que les bureaux de bienfaisance [1]. D'autre part elles obéissent aux mêmes lois sociales que celles qui ont été déjà examinées, et nous verrons que les conditions du succès sont les mêmes, pour les unes comme pour les autres. Si nous les rangeons dans une classe à part, c'est en vue de la clarté de l'exposition, en raison de l'habitude prise sur ce point par les divers auteurs [2], et aussi parce que leur portée est un peu plus étendue, dans l'intention de leurs organisateurs, que celle des premières : alors que celles-ci consistent uniquement, ou à peu près, en travaux de terrassement et visent surtout les chômeurs périodiques, celles-là s'occupent beaucoup plus des chômeurs accidentels, qu'elles cherchent à placer, et tentent de leur procurer de véritables travaux d'atelier. En outre, les fondateurs de ces œuvres se proposent un but moralisateur qui est accessoire dans les travaux publics de secours.

Nous ne donnerons pas ici la nomenclature de ces entreprises. Cette énumération, qu'on peut trouver dans les ouvrages sur la matière [3], serait fastidieuse et ne serait qu'une simple répétition de faits identiques. Nous nous contenterons d'exposer les conclusions qui se dégagent de leur examen. Celle qui frappe tout d'abord l'attention, est *le faible rendement de cette organisa-*

1. C'est ce genre d'entreprises que vise la circulaire du ministre de l'intérieur en date du 8 novembre 1894 (*Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 219).

2. Cf. *Ibid.*, p. 187.

3. V. notamment l'ouvrage précité de M. Lecoq et le *Rapp. sur la quest. du chôm.*

tion de travail; même là où les salaires sont infimes, l'œuvre est en perte; partout, les sommes provenant de la vente des produits arrivent à des taux qu'on pourrait à peine comparer à ceux qui sont obtenus sous le régime du *sweating system,* et il faut y ajouter les frais généraux de l'entreprise. Ce fait montre à lui seul combien peu se trouve atteint le but que se proposent ces œuvres, et combien les mesures destinées à en garantir l'entrée contre l'indigent non méritant sont inefficaces. Sans doute un grand nombre de ceux qui reçoivent les bons de travail ne jugent pas à propos de venir réclamer la tâche correspondante [1] et une première épuration se produit. Mais celle-ci est notoirement insuffisante, et l'on peut affirmer, en se basant sur les témoignages directs de ce fait, et en particulier sur la proportion généralement très faible des placements [2], que les travailleurs dont la production est aussi restreinte ne sont pas de vrais travailleurs, mais comprennent une forte proportion d'exploiteurs et de fainéants.

Il est vrai que les occupations données aux assistés ne sont pas de celles qui comportent une forte rétribution. Les travaux de couture sont payés, on le sait, des salaires de famine, aux ouvrières qui travaillent pour le commerce, et les autres ne le sont guère mieux. Cet argument ne constitue pas une justification de la qualité de la main-d'œuvre : on pourrait se demander comment il se fait qu'en présence du réel besoin de bons ouvriers qui existe dans l'industrie, on ne puisse pas leur trouver une occupation digne d'eux; il ne faut pas s'illusionner : en ce monde, sauf exceptions isolées ou passagères, chacun trouve à s'employer suivant les services qu'il peut rendre *dans le milieu où il se trouve et les disponibilités qu'il y rencontre* [3]. Il y a

1. A Pau, en 1894, il y a eu 117 bons utilisés sur 219 distribués (*Ibid.*, p. 273). L' « Œuvre des commerçants », sur 727 bons distribués, n'en vit venir que 312 réclamer la lettre d'admission; 174 allèrent jusqu'à l'atelier, 37 firent une demi-journée, 68 une journée, 51 deux jours, 18 seulement allèrent jusqu'à trois (Max. du Camp., *Rev. des Deux Mondes*, 15 janvier 1888).

2. En 1891, les œuvres de bienfaisance n'ont fait que 26.227 placements à demeure sur 132.036 demandes reçues. Par contre, elles ont fait 107.431 placements à la journée (Conf. sup. trav., *Le Placement*, 1893, p. 562).

3. « Il est rare qu'un homme capable et rangé, même abattu par la maladie, soit

plus, car le fait que nous venons de citer constitue la condamnation la plus formelle d'un pareil système. On a dit qu'il fait beaucoup de bien à peu de frais [1] : une telle appréciation dérive d'une observation superficielle des faits. Nous venons de voir combien ses résultats sont restreints. De plus, il coûte très cher. Les ressources produites par la vente des objets fabriqués font illusion sur ce point; mais on oublie qu'elles ne sont obtenues qu'au prix d'une dépréciation de la main-d'œuvre. Si le travail produit rapporte peu, c'est parce qu'il ne répond qu'à un besoin très limité de la consommation : nous avons vu combien, dans la plupart des cas, les produits fabriqués se vendent avec peine; souvent, ils ne s'écoulent que grâce à l'intervention artificielle de généreux bienfaiteurs ou des administrations publiques. La rémunération du travail baisse naturellement, parce que l'offre du produit dépasse la demande. Il est évident que toute entreprise travaillant dans ces conditions serait vouée d'avance à la faillite si elle poursuivait un but lucratif. Il est bien entendu que ce but n'est pas celui de l'assistance par le travail; mais est-ce la charité? Si oui, il est inutile de chercher à se rendre compte des causes du chômage et des moyens de le guérir : il suffit en effet de développer dans les classes fortunées les sentiments de pitié et de générosité, et d'augmenter le champ d'action des œuvres d'assistance. Dans le cas contraire, ces dernières, n'étant pas autre chose que des œuvres de pure charité, puisque c'est la charité publique ou privée qui les soutient en grande partie, ne sauraient fournir la solution cherchée. Lorsqu'on prétend fournir du travail à un chômeur pour lui permettre de gagner le salaire dont il est privé, il s'agit évidemment de lui donner un travail qui soit capable de le nourrir,

trouvé dans les rangs inférieurs de la main-d'œuvre. Ceux qui sont forcés d'accepter un emploi désavantageux sont presque toujours des incapables. En temps de crises exceptionnelles, des phénomènes exceptionnels peuvent se produire, et des exemples de mauvais placements peuvent se présenter; mais en général la vérité réside dans la relation approximative entre les hommes et le travail qu'ils obtiennent, et aussi entre le travail accompli et sa rémunération comparative ». (Ch. Booth., *Life and labour of the people in London*, 2e série, t. V, p. 291.)

1. Berthelémy, *Bull. de la Soc. d'Econ. polit. de Lyon*, janvier 1892.

de suppléer à l'absence d'occupation où il se trouve ; à défaut de quoi, on ne saurait soutenir qu'on a porté remède au chômage : il peut y avoir des motifs accessoires, dont nous examinerons plus loin la valeur, d'adopter ce genre d'assistance, mais on ne peut l'appeler l'assistance *par le travail* [1]. Notons que, dans l'esprit de ses partisans eux-mêmes, son objet est moins de remédier au chômage que de fournir un moyen sûr de distinguer entre l'indigent méritant et celui qui ne l'est pas, et que ceux-ci font bon marché du premier objet : « Faire des cotrets ou des briquettes, dit l'un d'eux, n'a jamais été une solution du problème de l'indigence et, sur ce point particulier, l'expérience a parlé et résolu la question [2] ».

Le rendement inférieur du travail dans les œuvres d'assistance, contient un autre grief encore plus grave contre le système. Si les ouvrages exécutés dans ces ateliers sont peu payés intrinsèquement, c'est à cause de l'extrême concurrence qui se fait sentir parmi les travailleurs qui s'y adonnent. Leur facilité, qui les met à la portée des moins habiles, n'en est pas l'unique cause : les travaux de l'aiguille, qui exigent un certain apprentissage, sont dans le même cas. La dépréciation vient de la surabondance de travailleurs se proposant pour une production qui ne réclame qu'une partie d'entre eux, et du niveau de vie inférieur de cette catégorie d'ouvriers, qui leur fait accepter les conditions les plus dures. En augmentant artificiellement le nombre des concurrents, les œuvres d'assistance par le travail contribuent d'autant à la dépression du marché de cette catégorie de main-d'œuvre : si le travail qu'elles procurent satisfait une demande, c'est autant d'enlevé à des travailleurs réguliers qui seront peut-être privés, par ce fait, de l'occupation qu'ils avaient ; si le travail exécuté ne répond à aucun besoin, il produit une surproduction qui se répercute directement sur le salaire des travailleurs. Dans les deux cas, le ré-

1. Ce caractère explique l'hostilité des milieux syndicaux contre ce genre de secours. Le Congrès des Bourses du travail à Nantes, en 1896, s'est prononcé à l'unanimité contre ce système.

2. Dr Gibert, *Des divers modes d'assistance aux nécessiteux sans travail*, 1897, p. 25.

sultat est le même : *il aboutit à procurer une aide, bien problématique, à quelques individus au détriment des travailleurs réguliers, déjà très éprouvés, et à augmenter ainsi le chômage au lieu de le réduire.* Les notices publiées par le Conseil supérieur, auxquelles nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, sont unanimes, à vrai dire, pour déclarer que les industries similaires ne se plaignent pas de la concurrence. Mais, outre que cette déclaration, émanée des œuvres elles-mêmes, est suspecte de partialité, il y a deux raisons qui l'expliquent sans qu'elle soit pour cela conforme à la réalité : l'effet de la concurrence peut se faire sentir sans qu'on en aperçoive la cause, lorsque celle-ci est répartie sur un grand nombre de points et que son action est presque insignifiante sur chacun d'eux[1] ; en outre, étant donné le niveau de vie inférieur des ouvriers des métiers en question, ce ne sont pas les industriels ni les intermédiaires qui en souffrent : au contraire, l'accroissement du bon marché leur permet d'écouler une plus grande quantité de marchandises et de réaliser un chiffre d'affaires supérieur[2]; ce sont, dans de telles conditions, les travailleurs seuls qui en supportent la charge. Il ne faut pas chercher la cause de la situation misérable de ceux-ci dans la rapacité et l'exploitation des employeurs, ni accuser, comme on l'a fait, les grandes maisons de vente, d'une entente chimérique en vue d'abaisser leurs prix de revient : les enquêtes faites sur ce point ont montré l'inexistence de telles conditions[3]. Il n'y a là qu'un phénomène naturel, résultant du jeu automatique de la loi de l'offre et de la demande.

Cette loi s'exerce avec d'autant plus d'aprêté, dans la circonstance, que les conditions dans lesquelles fonctionnent les œuvres

1. Les orphelinats et écoles professionnelles libres, à Paris, ne font travailler que 5.985 jeunes filles sur un total de 88.000 ouvrières de l'aiguille (*Réforme sociale*, septembre 1901, p. 284). Il suffit que ces 5.985 ouvrières constituent l'excédent de la main-d'œuvre nécessaire pour produire un avilissement des salaires.

2. On sait que les expositions de ventes des grands magasins de nouveautés, dont les articles sont obtenus grâce à ces circonstances, procurent des bénéfices considérables à ces maisons en attirant une clientèle énorme.

3. *Réforme sociale, loc. cit.*, p. 301.

d'assistance, loin d'en contrarier le jeu, ne font que le favoriser. Leur objet n'est point de soutenir les intérêts généraux des travailleurs de la profession, mais uniquement de donner du travail à ceux qui sont en dehors de la profession. D'autre part, elles ne tiennent nullement à ce que ce travail soit lucratif : le taux réduit des salaires qu'elles payent répond au contraire à la pensée préconçue de décourager les flâneurs et ceux qui ne sont pas dans un réel besoin. Enfin, la pensée charitable qui les anime les détourne de réaliser un profit quelconque ; elles vivent de l'aumône ou de subventions, non de leur production[1]. Autant de causes qui poussent ces œuvres à être peu exigeantes sur les conditions des marchés qu'elles passent avec leur clientèle, et à accepter des commandes à n'importe quel prix. Qu'on le remarque bien, nous ne discutons pas la noblesse des sentiments et le désintéressement des personnes qui agissent de la sorte : loin de réaliser des bénéfices, elles ajoutent encore un complément aux salaires qu'elles reçoivent et distribuent[2]. Mais toute pensée généreuse n'est pas nécessairement conforme à l'intérêt social, et n'empêche pas l'effet désastreux des lois économiques, si les moyens d'arriver au but qu'on se propose ont été mal choisis. Du même ordre est l'argument qui vient naturellement aux lèvres de tout intéressé, en disant qu'il faut bien que tout le monde vive, et que ceux qui ne peuvent trouver aucun autre gagne-pain ne peuvent se résoudre à mourir de faim pour procurer des salaires plus élevés à ceux qui vivent déjà : il n'en est pas moins vrai que cette nécessité retombe sur ces derniers, et que le gagne-pain des premiers est pris sur celui des seconds[3].

1. Au Bon Pasteur de Sens, l'entretien des 220 pensionnaires coûte 63.360 francs par an. Le travail des religieuses et des jeunes filles rapporte 33.000 francs, le jardin et la ferme 4.000 francs. Tout le surplus est le produit de quêtes et d'aumônes (*Ibid.*, p. 299).

2. *Ibid.*, p. 283.

3. Les effets de cette concurrence sont trop apparents dans les métiers de femmes pour qu'on puisse les contester. Ils se font sentir aussi dans les autres : les charbonniers ont cessé de fabriquer les cotrets depuis qu'ils se font dans les ateliers de charité. Au rapport du directeur de la colonie agricole de la Chalmelle, on est obligé de veiller étroitement aux conditions du placement des assistés, sous peine de favoriser

Les œuvres charitables d'assistance, les ouvroirs et orphelinats ne sont pas les seules institutions qui prêtent à ce reproche. Les établissements pénitentiaires sont dans le même cas. Les travaux qui y sont effectués se divisent en deux catégories : ceux dont l'objet est le service intérieur de l'établissement, l'entretien des bâtiments ou l'exploitation de ses dépendances agricoles, et les travaux industriels proprement dits. En ce qui concerne ces derniers, le régime de l'entreprise existait en 1904, dans trois maisons centrales ; dans les pénitenciers, la régie directe est employée directement ou par l'intermédiaire de confectionnaires. Les régies directes concernent l'imprimerie de Melun, le tissage des couvertures militaires de Fontevrault, la fabrique de brosses pour l'équipement de Poissy. Ces établissements ont donné de bons résultats. L'importance du chiffre d'affaires est de 209.122 fr. 71 pour les meubles et literie, 202.468 fr. 04 pour la cordonnerie, 101.463 fr. 10 pour l'imprimerie. Le nombre des travailleurs est de 5.186. Dans les maisons d'arrêt, de justice et de correction, l'entreprise est la règle ; dans le département de la Seine, cependant, les travaux sont exécutés en régie. On y fait des travaux de chaudronnerie pour 194.586 fr. 17, des agrafes, des aiguilles, etc., pour 125.445 fr. 69, du découpage et pliage de papiers pour 92.697 fr. 52, de la couture et lingerie pour 90.333 fr. 64, du cartonnage pour 68.929 fr. 62, de la brosserie pour 68.921 francs, de la serrurerie et quincaillerie pour 54.294 fr. 27. La production totale des hommes occupés dans les maisons centrales est de 1.664.448 francs et sa valeur moyenne par individu de 1 fr. 27 par jour. Celle des femmes est de 141.447 francs avec un rendement de 0 fr. 89 par tête. La production, dans les pénitenciers agricoles, est de 94.711 francs avec une moyenne de

l'avilissement des salaires (Lecoq, *op. cit.*, p. 438, 439). En 1894, les journaux anglais signalaient les réclamations des agriculteurs placés dans les environs des colonies de l'Armée du Salut, motivées par la baisse qui résultait de ces travaux pour leurs produits, dont la valeur n'atteignait plus le taux normal (Denjean, *op. cit.*, p. 42). Nous nous reprocherions de discuter l'argument étrange qui consiste à considérer comme un effet heureux de l'extrême concurrence, le fait qu'elle écarte de ces métiers les ouvriers capables de mieux faire. Nous avons peine à croire qu'un tel argument puisse être sérieusement proposé.

0 fr. 68 par jour et par tête. Dans les maisons d'arrêt, cette moyenne est de 0 fr. 58 pour les hommes et de 0 fr. 48 pour les femmes : la productiou totale y est de 1.609.355 francs[1]. Le nombre des détenus des deux sexes occupés dans les maisons centrales et les maisons d'arrêt dépasse 18.000.

Il faut ajouter les dépôts de mendicité où, en vertu du décret du 5 juillet 1808, les mendiants valides doivent être astreints au travail. L'article 16 du règlement prescrit de choisir les matières premières parmi les productions du département pouvant être facilement manufacturés et d'un débit facile (notamment la fabrication des étoffes, filature de laine, de coton, de chanvre, de lin, la couture), et de façon à ne pas nuire à l'industrie privée. Le nombre de ces établissements, qui s'élevait à 80 en 1813, fut réduit à 7 en 1825 par suite des difficultés de leur fonctionnement. En 1892, il était de 30 avec une population de 20.741 indigents. Le travail est organisé dans 14 d'entre eux[2]. On voit, par ces chiffres, qu'une telle concurrence ne peut pas être considérée comme négligeable et que le nombre des ouvriers honnêtes qui pourraient, grâce à ce travail, gagner leur vie ou améliorer leur situation, est élevé. Effectivement, l'entreprise de la brosserie militaire, par la maison centrale de Poissy, a fait disparaître, paraît-il, plusieurs établissements de Niort, Bourges et Bethisy. La fabrication à Fontevrault des couvertures de harnachement a amené la suppression de plusieurs maisons à Elbeuf et ailleurs. Les typographes se plaignent de la concurrence des prisonniers de Melun[3]. La fabrication des meubles en fer à Poissy, a produit un chômage considérable parmi les ouvriers de cette profession dans l'arrondissement. Le salaire des ouvrières occupées au cannage des chaises du faubourg Saint-Antoine serait tombé de 2 fr. 50 ou 2 fr. à 0 fr. 75 par jour, par suite du travail des prisons[4].

On n'obvie pas à ce résultat en employant la production de ces

1. *Questions pratiques*, 1906, p. 341-342.
2. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 200-201.
3. Discours de M. Chauvière à la Chambre, 8 novembre 1907.
4. Discours de M. Levraud, *ibid.*

établissements à la consommation exclusive des services publics [1]. Les besoins de ces derniers ne sont pas en dehors des lois générales de la production, et l'on ne peut fausser le régime normal de celle-ci, même restreinte à cet objet spécial, sans que la répercussion s'en fasse sentir sur le marché tout entier. Le service social qui consiste à répondre aux besoins de la consommation, appartient à la main-d'œuvre libre ; que le consommateur soit l'État ou les particuliers, tout ce qu'il demande à une production moins coûteuse déprécie d'autant celle-là. C'est pour ce motif que les travaux imposés aux hospitalisés, dans les *workhouses* anglais, ne sont pas des travaux industriels : ils consistent en ouvrages sans utilité, tels que le tressage de cordes qu'on défait ensuite pour les recommencer [2].

Il résulte clairement des considérations qui précèdent, que *le travail effectué dans l'assistance par le travail doit, pour constituer un remède, et non une aggravation du chômage, répondre à une utilité de la consommation et être commercialement avantageux* [3]. C'est le seul moyen de ne pas porter préjudice aux travailleurs qui occupent des emplois. Chaque fois, au contraire, que le travail est procuré artificiellement, sans correspondre à un besoin de la consommation et en s'ajoutant au stock de la surproduction, il ne peut qu'empirer une situation déjà rendue défavorable par un encombrement du marché et un excès de la main-d'œuvre.

Cette conclusion est importante, parce qu'elle nous permet de dégager nettement les lois que doit suivre une organisation de l'assistance par le travail pour produire des effets utiles et at-

1. R. Roux, *Le travail dans les prisons*, 1903.

2. M. Leroy-Beaulieu critique ce système : « C'est, dit-il, tourner le travail en dérision » (*Traité d'Econ. polit.*, t. IV, p. 488). Il ne s'agit pas de donner du travail aux catégories sociales auxquelles convient le *workhouse;* l'occupation qu'on leur donne ne peut avoir aucune prétention moralisatrice, mais constitue une peine. Le même auteur cite ailleurs l'opinion d'un inspecteur de fabrique qui, lors de l'enquête anglaise sur le *sweating system*, en rejetait la faute sur le travail donné par la *Mansion house* (*Ibid.*, t. II, p. 499).

3. Déjà, en 1895, M. Cheysson conseillait à l'œuvre du VIe arrondissement de se servir des méthodes qui réussissent dans l'industrie, et de se « replacer dans les conditions du droit commun » (Cf. Lecoq, *op. cit.*, p. 339).

teindre son but. Le genre de travail qui constitue l'objet auquel elle s'applique doit être celui que viserait toute entreprise industrielle poursuivant un but lucratif et sainement organisée. Cette condition ne fait que s'ajouter à celles que nous avons déjà reconnu comme étant celles qui permettent au système de réussir : le choix d'un travail répondant aux besoins de la consommation, comme la qualité de la main-d'œuvre et la compétence des directeurs, est donc aussi nécessaire à une entreprise d'assistance par le travail qu'à une entreprise commerciale. A ce prix seulement, elle aura une action sociale utile et féconde, et nous voyons résulter des faits analysés cette conséquence réconfortante que la portée sociale de l'œuvre est liée à son succès matériel.

Nous n'ignorons pas que tous les esprits ne sont pas également frappés par un argument de cet ordre. Beaucoup, sous l'influence de préoccupations morales plutôt que guidés par une analyse méthodique des faits, envisagent l'assistance par le travail comme un moyen de moralisation des assistés. A cet effet, certaines œuvres privées pratiquent l'internat pour les individus qui leur paraissent susceptibles de s'amender, afin d'exercer sur eux une influence plus profonde, et de leur inculquer le désir du relèvement[1]. Ces esprits, dont les intentions sont des plus généreuses, sont frappés du caractère moralisateur que le travail présente par lui-même, et préfèrent secourir le chômeur à l'aide d'un travail qui le rehausse à ses propres yeux, en le préservant des dangers moraux de l'oisiveté et du vagabondage; la dignité du travailleur, ajoute-t-on, s'oppose à ce qu'il reçoive une aumône dégradante et exige que ses moyens d'existence proviennent de ses propres efforts. On ne saurait méconnaître la justesse de ces considérations : rien n'élève l'individu comme la pensée qu'il est l'auteur de sa propre prospérité; vivre sans avoir aucun effort à dépenser pour cela, constitue une déchéance incontestable. D'autre part, nul sans doute n'a autant besoin d'un secours moral — non moins que d'un secours physique — que le malheureux à qui la perspective

1. L. Rivière, *Réforme sociale*, avril 1901, p. 636.

de la misère a peut-être déjà enlevé tout espoir de relèvement : ce dont l'homme a le plus besoin, dans les moments difficiles de l'existence, c'est souvent moins d'une aide matérielle que du réconfort moral qui rend la foi en la vie et l'énergie nécessaire pour triompher des obstacles. Malheureusement, cet objet n'est pas mieux atteint que les autres dans le cas présent. Ce qui est dégradant, ce n'est pas de recevoir une allocation en argent, à la condition que celle-ci constitue un droit pour le chômeur et non une simple faculté de celui qui la donne : s'il en use bien, elle lui est beaucoup plus avantageuse que les occupations des ateliers de charité, puisqu'elle lui permet de consacrer ses loisirs, soit à son instruction, soit à aider la mère de famille dans les travaux du ménage. Il est vrai que la plupart dépenseront sans profit l'argent qu'on leur aura donné. Mais on peut être assuré que ceux-là ne dépenseront pas plus utilement celui qu'ils auront retiré de leur travail. Il faut surtout remarquer que s'il y a quelque chose qui humilie, et diminue chez l'individu le sentiment de la dignité, c'est de remplir une tâche inférieure à celle qu'il est capable d'accomplir, ne répondant qu'à une utilité secondaire, et qui ne peut le faire vivre que grâce au concours de la charité : or, tels sont bien les caractères des travaux exécutés dans les ateliers des œuvres d'assistance. Et la façon dont ces travaux sont effectués n'est pas moins déprimante : l'ouvrier honnête verra en effet que, quelque soin et quelque activité qu'il déploie, il ne dépassera pas un salaire des plus minimes ; il verra qu'il a plus d'intérêt à modérer ses efforts qu'à être laborieux, et que la plupart de ses camarades agissent précisément de la sorte ; et il se dira que la paresse et la dissimulation sont plus avantageuses que le zèle. Telle est, en réalité, la leçon de choses qu'il retirera de ce mode d'assistance : les bons conseils qui lui seront donnés par dessus le marché n'en modifieront pas la portée. Il ne faut donc pas s'illusionner sur la valeur morale du système. Elle existe incontestablement, mais pour ceux qui composent le domaine normal de l'assistance par le travail, et lorsque les occupations qui leur sont données constituent un réel travail, et non une aumône déguisée. Nous sommes donc ra-

menés par la force des choses, et même en nous plaçant au point de vue moral, à reconnaître la nécessité de la condition que nous avons exposée.

Reste à savoir comment cette condition peut être réalisée. Personne n'a le pouvoir de créer arbitrairement un besoin de production là où il ne se manifeste pas naturellement; et puisque les crises de chômage se produisent principalement aux moments de surproduction ou de restriction de la consommation, il semble que nous soyons enfermés dans un cercle vicieux et que la solution soit impossible[1]. La difficulté est particulièrement sérieuse à l'égard des ateliers syndicaux. Certains esprits ont préconisé la création d'*ateliers de secours organisés par les associations professionnelles*. Ce genre d'institution n'existe à peu près nulle part : on ne peut en citer qu'en Belgique, où ils ne donnent pas des résultats bien remarquables. Le syndicat des passementiers en a fondé un en 1887, à Bruxelles, dans lequel vingt hommes et deux femmes sont occupés quand l'ouvrage se présente; il paraît être surtout un allègement pour la caisse de chômage : son chiffre d'affaires est des plus modique et ne s'élève qu'à 2.000 ou 2.400 francs par mois[2]. Les doreurs sur bois, les confiseurs de Bruxelles, les cigariers de Gand et d'Anvers, les cordonniers adhérents au *Vooruit*, les teinturiers en peaux, les tailleurs, les menuisiers, les ébénistes, ont tenté d'en organiser : ces essais ont tous échoué, « surtout à cause de l'infidélité ou de l'incapacité des administrateurs, ou bien à la suite de dissentions personnelles. Le succès de pareilles entreprises ne dépend pas seulement de facteurs économiques, mais encore, et surtout du niveau moral de ceux qui y participent[3] ». Cette

1. Des défectuosités existantes dans l'application du système, et que nous avons signalées, on a conclu à l'impossibilité de le réaliser sans dommage pour la société (*Revue d'Économie politique*, décembre 1894). Une analyse conforme à une saine méthode scientifique doit rechercher, avant tout, quelles sont les circonstances qui ont influencé les diverses applications observées; c'est le seul moyen de reconnaître si les caractères présentés par celle-ci sont inhérents au système lui-même ou seulement contingents.

2. *Bull. off. trav.*, 1899, p. 451.

3. Vandervelde, *Enquête sur les assoc. profess.*, 1891, t. II, p. 100. — *Bull. off. trav.*, 1809, p. 526.

condition indispensable n'est cependant pas suffisante, car les trade-unions anglaises et américaines, qui la réalisent d'une façon éminente, ne paraissent même pas avoir mis à l'essai ce genre d'organisation.

En France, les associations ouvrières avaient organisé en 1848 des ateliers de tailleurs, de selliers, de fileurs, de passementiers, qui vivaient grâce aux commandes de l'État : du jour où les commandes et les subventions cessèrent, les ateliers disparurent[1]. Actuellement il existe un atelier de secours, ouvert le 1er juillet 1901, par le Syndicat mixte de l'Aiguille. Afin d'éviter de créer une concurrence aux ouvrières du métier, on a fait appel « à toutes les dames du comité, aux clientes des principales maisons adhérentes, pour leur demander de confier à la directrice quelques-uns de ces mille travaux qui se font à la maison par les mains des femmes de chambre : bordage ou raccommodage de tapis, réparation de rideaux, achèvement de tapisseries ou de broderies pour lesquels le temps fait défaut ». Durant la première morte-saison, 35 ouvrières ont été occupées constamment, et 95 temporairement. Le salaire s'élève en moyenne à 2 francs par jour, à raison de 0 fr. 20 à 0 fr. 35 l'heure[2]. Le procédé charitable de cette œuvre, encore renforcé par son caractère confessionnel, est très apparent : les travaux que nous venons de citer ne sont pas de ceux qui peuvent faire vivre une ouvrière d'une façon normale ; dans les cas assez exceptionnels où il en serait autrement, les commandes ainsi accordées à l'atelier de chômage le sont au détriment, soit des femmes de ménage à la journée, soit des femmes de chambres qui y eussent été employées, et dont la situation diminuera d'autant. Moins que personne, les associations ouvrières peuvent créer du travail à volonté : leur objet étant de relever la situation des travailleurs dans la profession qu'ils exercent, leurs efforts tendraient plutôt à restreindre la production au-dessous des besoins de la consommation qu'à l'accroître au-dessus de ce niveau, et à diminuer le nombre de leurs concurrents qu'à l'augmenter.

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 281-282.
2. L. Rivière, dans la *Réforme sociale*, juillet 1902, p. 203-204.

Ajoutons que la réunion chez les mêmes individus des qualités nécessaires au travailleur et à l'employeur est chose rare et difficile à réaliser, et bien que cette circonstance ne soit pas irréalisable, elle entrave, en fait, le développement des entreprises de production qui sont organisées par les ouvriers.

En ce qui concerne les œuvres d'assistance par le travail, il n'y a pas d'impossibilité intrinsèque à ce qu'elles transforment leur caractère de pure charité en caractère commercial. Mais la difficulté de procurer un travail avantageux, lorsque celui-ci fait défaut, reste la même. Ces institutions présentent à ce point de vue une infériorité certaine sur les pouvoirs publics. Ceux-ci sont en effet de grands entrepreneurs de travaux, et comme tels, ils échappent aux conditions auxquelles ils sont soumis en tant que producteurs, en ce sens que si la loi qui impose un but utile à tout travail de secours leur interdit de donner à exécuter un ouvrage ne répondant à aucun besoin[1], il ne leur arrive jamais d'épuiser tout le programme des travaux que comporterait l'intérêt public. Les entreprises privées, au contraire, sont intimement liées à l'état général du marché et une crise industrielle ou commerciale, une stagnation des affaires, les atteint toutes dans une mesure plus ou moins profonde : les finances publiques souffrent bien de ces crises, en ce sens que les variations dans la prospérité publique se font sentir dans les recettes du Trésor; mais cette répercussion est peu importante. Une autre relation de dépendance par rapport à la situation générale consiste en ce que le besoin d'ouvrage d'utilité générale est en raison directe de l'activité des affaires : des routes, des chemins de fer, des ports, etc., servent celles-ci, mais leur utilité diminue en cas de dépression commerciale. Il ne faut cependant pas exagérer cette difficulté : les périodes de crise sont rarement très prolongées, et les travaux effectués pendant leur durée retrouvent leur service à la reprise des affaires; souvent même ils facilitent celle-ci en ouvrant des débouchés nécessaires à l'essor d'une industrie. Il importe seulement que les administrations publiques mettent en

1. On a vu, paraît-il, le *County Council* de Londres, en 1907, faire dépaver et repaver successivement les rues par les sans-travail.

œuvre des qualités de prévoyance particulièrement développées, qu'elles sachent modérer leur activité lorsque le commerce et l'industrie sont prospères, la réserver pour les périodes de crise, constituer à cet effet un fonds spécial qui jouerait pendant celles-ci; ce procédé, au point de vue financier, aurait l'avantage de permettre l'amortissement de la dette publique lorsque les capitaux trouvant facilement à s'employer, leur cours s'élève : aux époques de dépression, l'abondance des capitaux disponibles permettrait au Trésor de trouver à des conditions avantageuses les sommes nécessaires [1]. Il faudrait enfin dresser un plan d'ensemble de travaux répondant aux conditions voulues, afin de n'être pas pris au dépourvu au moment opportun et de ne pas s'exposer à dépenser inutilement l'argent des contribuables [2]. Ces travaux, bien entendu, doivent être de ceux qui exigeraient une main-d'œuvre supplémentaire, et non ceux qui occupent déjà un personnel habituel; sinon, ces derniers se trouveraient lésés et le remède créerait sur un point le mal qu'il cherche à guérir sur un autre. Ils doivent être d'une nature facile, n'exigeant aucun apprentissage prolongé, et à la portée des travailleurs qui composent d'ordinaire la classe des chômeurs et qui sont de simples manœuvres, ou des ouvriers qualifiés auxquels la pléthore de leur profession ne permet pas d'y trouver un emploi : les travaux exécutés par les communes et que nous avons cités plus haut, et ceux qu'indique le Conseil supérieur, en particulier ceux de reboisement, rentrent dans cette catégorie [3]. Confor-

1. Cf. Schanz, *Zur Frage der Arbeitslosen-Versicherung*, p. 399. — Le contraire se produisit en Australasie, lors de la crise financière de 1892-1893 : pendant la période qui la précéda, l'État s'était endetté dans des entreprises considérables. Il fut alors obligé de restreindre ses dépenses et d'interrompre ses travaux (Métin, *op. cit.*, p. 123).

2. Le Conseil supérieur du travail émit un vœu en ce sens, en 1896 (*Bull. off. trav.*, 1897, p. 32). A la suite d'une interpellation de M. Vaillant, député, le 31 mai 1900, le Gouvernement rappela ce vœu aux préfets par une circulaire du 26 décembre 1900 (*Ibid.*, 1900, p. 1217), et l'on réussit à faire un plan qui répartissait les travaux conformément aux besoins; mais bientôt on revint à l'ancien système d'irrégularité et d'imprévoyance (*Rev. pol. et parl.*, t. XLIII, p. 160-162. — Discours de M. Vaillant à la Chambre, 30 novembre 1904). Le projet de rachat des chemins de fer en 1848, qui visait ce but, n'était qu'un trompe-l'œil, l'État ayant déjà normalement la charge des travaux de terrassement dans la construction des lignes (Lecoq, *op. cit.*, p. 252).

3. On doit faire des réserves au sujet des travaux de défrichement et labourage

mément aux observations émises par celui-ci, ces travaux ne doivent pas être urgents, mais de nature à être ajournés ou repris suivant les besoins des chômeurs, sans préjudice pour leur bonne exécution ou pour l'utilité générale. En un mot, il s'agit, pour les pouvoirs publics, de réaliser, en ce qui les concerne, l'une des conditions de l'industrie qui, nous le verrons, sont responsables de la situation des sans-travail, à savoir une organisation du travail assurant une certaine stabilité à la main-d'œuvre : les causes qui rendent cette réalisation très difficile à l'industrie privée ne sont pas aussi sensibles à l'égard de l'État ; c'est donc à lui de servir de régulateur dans la mesure où il peut[1].

L'étendue de cette action dépend, nous le savons, indépendamment du choix des travaux à effectuer, des conditions relatives à l'aptitude des pouvoirs publics à la gestion d'entreprises commerciales, et à l'aptitude des chômeurs au travail à exécuter. La première de ces deux conditions, malheureusement, ne se réalise pas à volonté, et il ne suffit pas d'un texte de loi organisant un système parfaitement conçu pour qu'il donne des résultats féconds : les institutions les meilleures ne valent que ce que valent les hommes qui les dirigent. Il est donc fort possible que des travaux de secours aux chômeurs ne donnent dans certains pays que des résultats médiocres et qu'il ne soit pas désirable d'en étendre l'application au delà d'une limite très restreinte. Il est d'ailleurs impossible de fixer celle-ci, puisqu'elle peut varier suivant la capacité des gens au pouvoir et l'intelligence des électeurs.

indiqués dans le vœu précité : leur utilité, dans l'état de l'agriculture actuel, peut être rarement aussi considérable que le préjudice qu'ils causeraient aux cultivateurs de la région. Nous verrons que le chômage se fait sentir à la campagne comme dans les villes.

1. Il est intéressant de noter que ce système est celui de l'*Unemployed Act* de 1905. On a projeté des plans de travaux d'intérêt général, tels que défense des côtes contre l'envahissement de la mer, amélioration des routes, reboisement. Ces travaux seront conduits comme une entreprise industrielle, en n'admettant que la main-d'œuvre productrice ; les travailleurs sont traités comme des ouvriers ordinaires et libres ; seulement les travaux n'ont pas pour objet de leur garantir une occupation fixe, mais de renforcer le marché du travail en augmentant les offres d'emploi (Savary, *Rev. pol. et parl.*, t. LI, p. 292).

Quant à la deuxième condition, rien ne s'oppose à sa réalisation, à la condition d'opérer une sélection rigoureuse parmi les chômeurs. Nous avons vu qu'une première élimination se fait automatiquement, celle des vagabonds et des professionnels de la mendicité : ceux-là se font inscrire sur les listes, mais ne se présentent pas aux chantiers; ils gagnent plus à exploiter la charité qu'à faire un travail qui leur répugne. Ce n'est pas cette catégorie que vise l'assistance par le travail, et l'on ne peut que regretter que les individus de cette classe apparaissent parfois dans les œuvres d'assistance, sous la menace d'être privés des libéralités que leur accordent leurs bienfaiteurs attitrés [1]. Au-dessus de cette catégorie se trouve celle des manœuvres intermittents qui ne peuvent se fixer à un travail régulier, mais qui vivent néanmoins d'un misérable salaire, à la différence des précédents. Ce sont ceux pour qui une occupation nouvelle et irrégulière a tant de charme, qu'on les voit, à Londres, abandonnant l'emploi régulier où ils gagnaient de 18 shillings à 1 livre par semaine (22 fr. 50 à 25 fr.) pour gagner 5 à 7 shillings dans un chantier de secours à casser des pierres, ou bien, sortant du *workhouse* pour travailler au chantier de secours, quitter celui-ci presque aussitôt pour revenir au *workhouse* [2]. La notice envoyée par l'œuvre bordelaise à l'Office du travail [3] nous donne les proportions respectives de ces diverses catégories : sur 685 inscrits, 69, soit 1/10e, n'ont pas paru aux chantiers; 123, environ 1/5, ont fait moins de dix jours; 247, ou 2/5, ont fait dix jours, 146 seulement, un peu plus d'un cinquième, ont travaillé pendant vingt jours et plus [4].

Parmi la catégorie des vrais travailleurs qui cherchent réellement de l'ouvrage et qui l'exécutent consciencieusement lors-

1. *Réforme sociale*, 1er septembre 1901, p. 282. — « Il y en a des milliers de cette catégorie à Londres, en ce moment. Un jour de travail, un jour de repos, employé à se traîner dans les rues de West-End, et à boire l'argent gagné la veille, sans trop de fatigue, après quoi la plupart mendient aux œuvres charitables des soupes et des bons d'épicerie. » (*Ibid.*, septembre 1906, p. 440.)

2. *Ibid.* — Cf. L. Rivière, *Ibid.*, avril 1901, p. 636-637.

3. *Rapp. sur la quest. du chômage*, p. 122.

4. On voit par là que le procédé employé par beaucoup de municipalités et d'œuvres d'assistance par le travail qui ne donnent du travail qu'un certain nombre de jours

qu'ils en trouvent, il faut écarter ceux qui ne peuvent pas en vivre normalement, les infirmes, les vieillards. Ces cas, pour intéressants qu'ils soient, ne rentrent pas dans les termes du problème du chômage, mais concernent d'autres branches de la prévoyance sociale, retraites ouvrières, assurance contre la maladie, l'invalidité ou l'accident. Dans les travaux de secours organisés industriellement, ces éléments sont rejetés par ceux qu'ils empêchent de gagner normalement leur existence [1]. Instituer des travaux de secours en vue de ces éléments, comme le font certaines villes, n'est donc pas une solution du problème, mais au contraire s'oppose à celle-ci.

Quant aux travailleurs normaux, leur admission ne doit pas être faite sans discernement. L'affluence des chômeurs des autres régions, et notamment de la campagne, n'est pas le principal danger dont il faille se prémunir; nous verrons qu'en dépit d'une opinion très répandue, ce n'est pas à cette cause qu'est due l'affluence des chômeurs; s'il en a été autrement à certaines époques de crises agricoles intenses, comme en 1789 et en 1848, l'encombrement qui en est résulté sur les chantiers de secours provenait surtout de leur organisation défectueuse au point de vue du contrôle et de la surveillance. Néanmoins, comme les chômeurs constituent pour la société une charge et non un élément de progrès, il est normal qu'on ne leur permette pas d'augmenter le fléau dans une localité en se déplaçant, et que la commune de leur résidence en conserve la charge : pour arriver à ce résultat, il suffit, comme le conseille le Conseil supé-

par semaine, et à durée de journées réduite, en vue de secourir un plus grand nombre de chômeurs, favorise les travailleurs irréguliers, auxquels un tel régime s'adapte très bien, et empêche de discerner les vrais travailleurs de ceux qui ne cherchent pas un travail régulier : ainsi que le remarque très judicieusement le rapporteur du *Board of Trade*, « le meilleur moyen de reconnaître celui qui cherche du travail est dans la *continuité de l'emploi*... Ce procédé consistant à diviser les gens en deux équipes — occupées chacune trois jours par semaine — se recommande parce qu'il permet de chercher du travail le reste du temps; mais en face de ce réel avantage, il faut mettre l'encouragement offert aux paresseux, grâce à une organisation qui correspond à leurs habitudes ». (*Agencies and methods for dealing with the unemployed*, 1893, p. 237.)

2. Ce fait est démontré par l'organisation du *Cooperative system* usitée dans les travaux publics en Nouvelle-Zélande.

rieur, d'imposer une condition de durée de séjour ou de domicile à l'admission dans les chantiers.

Nous avons vu aussi [1] que le défaut d'habileté technique n'est pas un obstacle à l'emploi des travailleurs. On remarque sans doute que certains d'entre ceux-ci, habitués à une occupation exigeant plus d'adresse que d'effort musculaire, arrivent, malgré leurs efforts, à une production bien inférieure à celles de manœuvres professionnels, et cette remarque est consignée dans les notices de beaucoup de villes. S'il s'agissait d'un travail nécessitant une sérieuse habileté acquise par un long apprentissage, cette objection aurait une certaine valeur; mais celui de manœuvre est au contraire à la portée des moins adroits; l'entraînement physique, lorsque l'organisme est sain, s'acquiert en peu de jours, surtout lorsqu'il est accompagné d'une volonté énergique. Les observations en sens contraire s'expliquent par deux motifs : les travaux n'ont généralement pas une durée suffisante, et sont trop fréquemment interrompus pour que cet entraînement puisse être acquis [2]; de plus, beaucoup de chômeurs masquent leur paresse sous ce prétexte, qui leur permet de fréquents repos et une moindre activité.

Enfin la considération des besoins et des charges de chaque individu doit elle-même être secondaire. Elle peut intervenir utilement dans le cas d'une affluence de chômeurs disproportionnée avec le travail qu'on a à leur donner ou avec les ressources dont on dispose; en pareil cas, l'embauchage des individus chargés de famille, de préférence à celui des célibataires, aura le double avantage de procurer une garantie de moralité et une économie à l'assistance publique. Mais cette garantie n'est pas certaine : on voit nombre de chefs de famille qui ne réussissent pas à surmonter leur apathie, bien qu'ils aient beaucoup de bouches à nourrir. Si les travaux de secours doivent être gérés comme une entreprise industrielle, la qualité de la

1. *Supra*, p. 14.

2. Les travaux ont généralement une durée de deux mois; les chômeurs y sont fréquemment employés à tour de rôle, par quinzaine ou par semaine (*Rapp. sur la quest. du chômage*, passim).

main-d'œuvre doit seule entrer en ligne de compte d'une manière principale : l'intensité des besoins n'intervient donc qu'en cas de concurrence, pour une même place, de plusieurs ouvriers présentant le même degré de capacité de travail.

Le principal danger consiste en ce que les travailleurs s'habituent à compter sur les travaux d'assistance et perdent de vue la nécessité de chercher un emploi régulier autre que ceux-ci; en ce que ces entreprises s'assimilent à une opération commerciale au point de devenir l'occupation normale des ouvriers qui y sont employés. Un excès de sécurité est aussi funeste à l'imprévoyance de la plupart des individus que l'absence complète de sécurité; si l'on met à part une infime minorité qui accomplit sa tâche par raison et par conscience, l'insécurité du lendemain est le stimulant qui donne à la grande masse l'énergie nécessaire pour travailler. Une organisation qui délivrerait les classes laborieuses de ce souci rendrait donc aux travailleurs un bien mauvais service, puisque ceux-ci seraient privés de tout moyen d'existence le jour où les nécessités sociales ou budgétaires obligeraient à les renvoyer. On a cherché à remédier à cet inconvénient, principalement en abaissant les salaires à un taux très inférieur au tarif normal de la profession; on a pensé décourager de la sorte les véritables ouvriers qui seraient tentés de se contenter de cette occupation, et les pousser à en chercher une autre, tout en leur donnant les moyens de vivre pendant ce temps. L'expérience n'est pas conforme à cette vue; ceux qui ne sont pas animés par l'ambition de trouver une meilleure position que celle qu'ils occupent, et d'élever le niveau de leur existence, diminueront plutôt leurs besoins en proportion de leurs salaires qu'ils ne chercheront à élever ceux-ci. En outre, cet abaissement des salaires produit un effet désastreux sur le taux des salaires de la profession, et contribue à l'augmentation du chômage en dépréciant l'offre de main-d'œuvre [1]. Du même

1. On ne peut qu'approuver les dispositions des décrets du 10 août 1899 qui, conformément à la pratique adoptée par la municipalité de Londres, imposent, aux concessionnaires des marchés passés au nom des administrations publiques, les taux des salaires couramment appliqués dans la région pour chaque catégorie d'ouvriers, et déterminent les modes de constatation de ces taux.

ordre est le moyen, préconisé par le Conseil supérieur et employé par beaucoup de communes, qui consiste à n'occuper chaque travailleur que pendant un certain nombre de jours par semaine, à l'effet de lui laisser le temps nécessaire pour trouver un emploi : il équivaut, en réalité, à une réduction de salaires, puisque le travailleur, en acceptant l'occupation et le salaire de trois jours sur six, arrive au même résultat que s'il avait reçu pendant six jours un demi-salaire. De plus, ce n'est pas à un moment de chômage, c'est-à-dire où les demandes excèdent les offres d'emplois, que le chômeur, avec la meilleure volonté du monde, pourra en trouver un; on sait quelle difficulté les bureaux de placement éprouvent à en procurer aux ouvriers sans travail et dans quelle mesure restreinte ils y arrivent : or, il est évident qu'un grand nombre, parmi les chômeurs, font partie de cet excédent de main-d'œuvre disponible que les institutions de placement n'arrivent pas à écouler en temps de crise.

Le danger que nous signalons est particulièrement grave à l'égard des chômeurs de saison. Dans un grand nombre de villes, les travaux de secours ont pour but de remédier au chômage périodique qui atteint notamment les ouvriers des raffineries ou des industries du bâtiment : c'est, en effet, lorsque la mauvaise saison s'oppose à ces travaux que le chômage se fait le plus vivement sentir. Or, il arrive qu'en s'appliquant à ces travailleurs, les entreprises d'assistance perpétuent le mal au lieu de le guérir. En effet, la même raison qui empêche les gains accessoires qui viennent s'ajouter au salaire normal d'augmenter celui-ci, mais diminue celui-ci jusqu'à ce que le total atteigne le niveau ordinaire de l'existence des travailleurs, fait que le salaire que le chômeur gagne dans ses travaux d'hiver, au lieu de lui permettre d'obtenir une élévation de ses salaires d'été ou une organisation de son travail professionnel lui procurant les moyens d'existence pendant l'année entière, maintiendront ces derniers dans leur état antérieur, ou même les abaisseront dans le cas où un certain nombre des ouvriers employés dans la profession se contenteraient d'un salaire moindre que celui qu'ils peuvent gagner par leur travail de toute l'an-

née. On ne peut pas sans doute exclure les chômeurs de saison des chantiers de secours; si la cause de leur chômage et la pauvreté qui en résulte sont indépendantes de leur volonté, leur situation est aussi digne d'intérêt que celle des autres travailleurs qui sont privés de leur salaire.

Le seul moyen d'échapper à cette difficulté nous parait être que l'assistance par le travail ne vise pas spécialement les chômeurs de saison. Tout travailleur en état de chômage, quelle qu'en soit la cause, pourvu que celle-ci soit involontaire et qu'il réalise par ailleurs les conditions déjà envisagées, doit pouvoir en bénéficier, dès que ses ressources ne lui permettent pas de vivre et que l'état du marché du travail ne lui fournit aucun emploi. Il est évident, en effet, qu'un système d'assistance par le travail, organisé dans les conditions que nous avons reconnues propres à son fonctionnement normal, ne doit s'appliquer qu'aux périodes de crise pendant lesquelles il n'y a pas de places disponibles, mais qu'il doit cesser de fonctionner dès qu'une reprise des affaires permet aux chômeurs de trouver des emplois. C'est le seul moyen de répondre toujours à un besoin réel en s'abstenant dès que le besoin n'existe plus; alors en effet, le travailleur, que son chômage soit accidentel ou périodique, est bien obligé de chercher une occupation normale : s'il n'en trouve pas, il n'a à s'en prendre qu'à lui-même, et rentre désormais dans la catégorie des travailleurs d'occasion dont nous parlions plus haut. C'est ici que réside la principale difficulté d'application du système, car s'il est peu aisé de savoir si la cause du chômage est indépendante de la volonté du chômeur, il l'est encore bien moins d'apprécier s'il pourrait ou non trouver une place; un tel jugement exige assurément une connaissance approfondie de l'état du marché, et plus encore de la valeur morale des chômeurs et de la réalité des efforts par eux faits pour trouver à s'occuper. Cette tâche excède-t-elle la capacité des hommes qui seraient chargés de diriger l'entreprise? On ne peut nier qu'elle est délicate, et que son exécution prêtera à des erreurs et à l'arbitraire, quelles que soient la bonne volonté et l'intelligence des individus. Mais il serait enfantin de s'ima-

giner qu'il puisse exister des institutions propres à remédier aux besoins sociaux, dont le jeu soit automatique, qui dispense de toute intervention de l'action de l'homme et empêche que les défauts de celle-ci s'y fassent sentir. L'état social dépend de la formation des individus, et les institutions sont ce que ceux-ci les font.

II

COLONIES AGRICOLES

Nous avons réservé, pour en faire l'objet d'une étude spéciale, les essais d'organisation de travaux agricoles en vue de remédier au chômage. La question est plus complexe que celle de l'organisation des travaux industriels : nous sommes obligés en effet d'examiner les causes du chômage agricole et de l'exode des travailleurs de la campagne à la ville, afin de savoir s'il est possible d'utiliser les travaux de culture pour donner des occupations aux chômeurs de l'industrie. Il était donc indispensable, pour procéder par ordre de complication croissante et pour obtenir des conclusions se dégageant avec plus de certitude des faits analysés, d'élucider d'abord les conditions de l'assistance par le travail industriel. Cette étude nous fera faire un pas de plus dans nos recherches, en nous montrant une autre application de l'organisation déjà examinée, constituant un nouveau remède contre le chômage.

Un mouvement d'opinion assez intense se manifeste en faveur de ce nouveau système. Il dérive, pour une bonne part, du sentiment de conservation sociale qui place dans la tradition et la permanence des engagements le fondement du relèvement social. Le Play, qui conseillait l'association des travaux agricoles aux travaux industriels, peut être considéré comme le défenseur le plus marquant de cette doctrine[1]. D'autres sociologues, s'ap-

1. V. notamment, *La Réforme sociale en France*, chap. XXXIV.

puyant sur le même sentiment, considèrent l'émigration des travailleurs des champs, qui viennent accroître le nombre des sans-travail dans les villes, comme l'une des principales causes du chômage, et par suite le retour aux champs comme un remède possible[1]; les romanciers viennent prêter à cette idée l'appui de leur talent[2]. Il n'est point paradoxal de supposer que la haine des doctrines socialistes, qui constituent un mouvement industriel et urbain, et l'attachement aux tendances conservatrices, plus répandues dans les campagnes, contribuent à fortifier cette thèse. Elle rencontre enfin un appui dans le spectacle de la décadence de notre agriculture et la crainte des perturbations économiques qui peuvent en résulter.

Dans ce système, la restitution aux travaux agricoles de l'excès de main-d'œuvre urbaine aurait le double effet de restaurer l'agriculture qui manque de bras, dit-on, et de supprimer le chômage. Il s'agit seulement d'opposer une digue, par un plan raisonné, au mouvement d'émigration rurale qui se produit, et de lui donner artificiellement une direction opposée. Le remède dont il s'agit est donc bien d'origine théorique. Il a reçu un certain nombre d'applications dont nous devons examiner les résultats et rechercher les conditions de succès, ce qui nous permettra de découvrir les lois propres du chômage rural et de l'émigration des travailleurs agricoles.

I. — LES COLONIES AGRICOLES.

C'est à l'Armée du Salut qu'est due, dans les pays anglo-saxons, la principale initiative en vue d'occuper les chômeurs à des travaux agricoles. Elle a créé, en 1894, à Hadleigh (Essex), une ferme-colonie, dans laquelle elle envoie, après enquête, les indigents valides qui lui paraissent susceptibles d'exécuter un travail sérieux et de se relever socialement. L'assistance pu-

1. Citons parmi beaucoup E. Rostand, *Réforme sociale*, novembre 1894, p. 723; Méline, *Le retour à la terre*, 1906.
2. Bazin, *La terre qui meurt.*

blique, à Londres, a de son côté envoyé des colons sérieux et de bonne volonté dans certaines colonies agricoles. Il en a été ainsi notamment, en 1904-1905, à la ferme d'Hollesley-Bay, dirigée par les soins du *London central committee;* plusieurs des ouvriers qui y ont été occupés ont été établis avec leurs familles sur des terres achetées à proximité. Ces entreprises rendent des services importants aux travailleurs qui y sont envoyés. Mais ils exigent une sélection rigoureuse de ces derniers : l'envoi de gens tarés ou de paresseux les condamnerait à l'insuccès; seul un très petit nombre, *ayant fait un apprentissage préalable de la culture ou ayant l'aptitude voulue pour y suppléer*, sont susceptibles d'en profiter avec fruit[1].

L'activité de l'Armée du Salut s'exerce surtout dans les colonies d'outre-mer et aux États-Unis. Dans ce dernier pays, elle a fondé, en 1898, plusieurs colonies agricoles, à l'effet d'utiliser des terres inoccupées et susceptibles de rapport, conditions qu'il est rare de rencontrer également réunies dans la vieille Europe. La première, *Fort Amity,* se trouve dans une fertile vallée du Colorado; l'eau y est amenée en abondance par le canal Buffalo et une nappe d'eau souterraine entretient la fertilité des prairies naturelles et artificielles. Le climat est très favorable, grâce à l'altitude qui est de 1.050 mètres. Les environs fournissent d'amples débouchés : les camps miniers du Colorado procurent une importante consommation; une voie ferrée relie la colonie aux principaux marchés de bestiaux de l'ouest; une usine à sucre, dans le voisinage, réclame une production abondante de betteraves. Une étendue de 640 arpents (320 hectares) fut achetée au début, et a été portée à 2.000. Le nombre des colons y est de 300, y compris les femmes et les enfants. Une banque de crédit agricole est installée en vue de les aider à faire les avances nécessaires. *Fort Ronni* a été organisé en Californie, près de la baie de Monterey, à proximité d'une usine à sucre. La terre y est de bonne qualité et peut être irriguée. L'étendue en est de 519 arpents (260 hectares), divisés en lots de

1. Savary, *Rev. pol. et parl.*, 1907, p. 296-297. — Rapport du *Select committee*, *Bull. off. trav.*, 1896, p. 764.

10 arpents (4 hectares) ; 70 colons y sont occupés en famille. *Fort Herrick* se trouve dans l'Ohio, près de Cleveland. Son étendue est de 288 arpents (144 hectares) et sa population de 33 personnes.

Ces établissements ne consistent pas dans une exploitation du sol pour le compte d'un propriétaire ou pour celui de la communauté des colons; l'expérience des organisateurs leur a montré que ce système encourageait les paresseux et ne produisait que de mauvais résultats. Ce sont de véritables colonies basées sur le régime de la jouissance et de l'appropriation individuelles, où s'installent, non des individus isolés, mais des familles entières. Un contrat est passé avec chaque colon pour l'achat du terrain et de l'habitation et pour l'avance des bestiaux et des instruments. En outre, un salaire de 2 dollars par jour leur est payé jusqu'à la première récolte. Toutes ces avances sont portées au débit de leur compte. Le produit des récoltes est employé pour moitié à l'entretien du colon; l'autre moitié crédite son compte. Les paiements se font régulièrement, et les colons cherchent à acquitter au plus tôt leurs dettes : en 1902, l'un d'entre eux avait entièrement remboursé la sienne, s'élevant à 900 dollars (4.500 francs), tout en entretenant sa femme et ses enfants. Le prix de revient de l'installation et des frais de premier établissement s'élève, par famille, à 500 dollars. Pour se procurer les fonds nécessaires, la société a fait une émission de 150.000 dollars de bons hypothécaires portant intérêt à 5 %. La plus-value acquise par les terres est considérable; celles qui ont été achetées 20 à 27 dollars en valent actuellement de 40 à 100. Cette plus-value permettrait donc, en cas d'insolvabilité des colons, de rembourser la mise de fonds. C'est donc une véritable entreprise commerciale que nous trouvons ici; on a cherché avant tout de bonnes terres et on n'a pas reculé devant leur prix élevé, afin d'avoir des résultats en proportion[1]. On voit que le procédé ne se distingue pas de celui qui est suivi par tous les pays où la colonisation agricole est en

1. *Annales du Musée social*, 1904, p. 22 et suiv.

voie de développement. La seule différence est dans le choix des colons, qui sont pris parmi les familles indigentes qu'on veut secourir, et en s'assurant de la capacité morale qu'elles présentent au point de vue de l'accomplissement de leur tâche. D'ailleurs *le régime adopté, qui exige essentiellement la capacité et l'énergie, suffirait à lui seul à produire la sélection voulue et à écarter les mauvais éléments.*

Ces premiers essais, par leurs résultats entièrement satisfaisants, ont poussé à en augmenter le champ d'action. L'Armée du Salut a songé à l'appliquer aux ouvriers anglais sans travail, à qui les lois sur l'immigration ne permettent pas d'aborder sur le territoire des États-Unis. Elle a reçu dans ce but du gouvernement canadien d'Ontario un lot de 125.000 hectares[1], qu'elle consacre à la création d'un certain nombre de centres de colonisation; les sans-travail y sont envoyés par groupes de 20 familles. Elle a conclu un accord financier avec une Compagnie forestière et une Compagnie d'assurances mutuelles pour réaliser ces installations. Elle a d'ailleurs reçu un prêt de 100.000 livres sterlings qui, en cas de réussite, sera remboursé sans intérêts au Fonds royal des Hôpitaux; en cas d'insuccès, aucune restitution ne lui sera imposée. Grâce à ces mesures, le nombre des émigrants transportés de la sorte a dû atteindre le chiffre de 16.000[2].

Le gouvernement anglais s'est occupé de seconder une entreprise aussi féconde et d'en employer les services à la solution du problème des chômeurs. Pendant l'hiver 1905, un personnage très versé dans les questions agricoles et coloniales, M. R. Haggard, fut chargé par lui de procéder à une enquête sur les colonies fondées aux États-Unis par l'Armée du Salut.

1. Le document auquel nous empruntons ces renseignements nous apprend que ces terres sont destinées à combler les vides causés par l'abandon progressif des fermes de l'est pour les terres vierges du nord-ouest. Il n'indique pas d'ailleurs la cause de ce mouvement, qui peut faire craindre, s'il répond à une nécessité économique, que les colonies installées aux mêmes endroits ne subissent un désavantage.

2. Communication de M. F. de Witt-Guizot à l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, 1906, p. 60 et suiv.

Ses conclusions furent nettement favorables à ces organisations. En voici les principales : il ne faut créer de nouvelles colonies que lorsqu'on aura les ressources nécessaires; il faut trouver des terres à bon marché et utilisables, chose aussi facile, à son avis, dans la métropole que dans les colonies; il faut faire une sélection rigoureuse des colons, n'admettre que les victimes des circonstances et jamais les déchets du vice : ce qui importe, c'est de recruter des hommes ayant la ferme volonté de se tirer d'affaire ; il faut que les colons paient leurs terres par le moyen de redevances largement échelonnées; pendant cette période, ils doivent être soumis à une surveillance régulière mais bienveillante; cette œuvre intéresse les pouvoirs publics au premier chef, et le gouvernement métropolitain, les colonies, les villes, peuvent ouvrir des crédits ou garantir l'intérêt des souscriptions publiques; ces colonies doivent être administrées comme des affaires financières et produire intérêt, mais sans jamais tomber sous la coupe des spéculateurs; les sociétés privées telles que l'Armée du Salut, la *Church Army* ou autres, doivent être chargées de la sélection des colons, de leur transport, de leur établissement, de l'avance des fonds, de leur instruction professionnelle, de la perception de leurs remboursements, des banques de crédit, etc., sous la condition qu'aucune pression religieuse ne sera exercée ; l'inspection doit être exercée par un fonctionnaire de l'État. Conformément à ces conclusions, M. Haggard a engagé des négociations avec l'Armée du Salut et obtenu du gouvernement canadien un lot de 120.000 hectares, et l'on projette la création d'une Compagnie d'émigration organisée dans ce but[1].

L'Armée du Salut a également tourné ses vues du côté des autres colonies. Des négociations actives ont été entamées par elle avec le gouvernement de la Rhodésia pour instituer dans l'Afrique du Sud une organisation semblable. Une convention est intervenue entre elle et le gouvernement de l'Australie occidentale, suivant laquelle cette société choisit les émigrants

1. Communication de M. F. de Witt-Guizot à l'*Office central des œuvres de bienfaisance*, 1906, p. 60 et suiv.

qu'elle recommande à l'agent de la colonie à Londres. La moitié du transport est payée par la colonie, l'autre moitié par les émigrants, et celle-ci leur est remboursée s'ils se fixent définitivement. A titre d'encouragement, l'Armée du Salut reçoit 2 livres par émigrant célibataire, 3 livres par homme marié, 5 livres s'il a des enfants. Lorsque les colons arrivent sur le sol australien, les membres de l'Armée du Salut qui y sont fixés les guident. Parmi eux, 90 % sont des ouvriers qui n'ont pas réussi et qui veulent recommencer une nouvelle carrière. Les autres se recrutent parmi les indigents qui sont tombés sans leur faute dans le dernier degré de misère[1].

Les États australiens ont, à plusieurs reprises, dirigé la colonisation de leurs territoires en vue de l'occupation des ouvriers sans travail. Dans celui de *Victoria*, les villages nouveaux se fondent sur de nombreux points différents; mais la prudence et le soin avec lesquels le gouvernement trie les demandes de concessions qui lui sont adressées, afin de ne les accorder qu'à bon escient, ralentit cette progression. Une loi de 1893 décide que les colonies ouvrières seront constituées sous forme d'entreprises particulières, auxquelles l'État fournit le terrain et des avances de 2 livres par chaque livre souscrite par l'association. Une société de ce genre fut fondée dès le début, mais se heurta à un échec. Le gouvernement la reprit pour son compte en 1894, dans le but de transformer la colonie en une ferme d'expérience qui pourrait montrer aux nouveaux colons le parti à tirer du sol.

Afin d'établir une sélection entre les véritables ouvriers, capables de réussir, et les chômeurs professionnels, on les occupe à un travail exclusivement agricole, pénible et peu rémunérateur. Ces travaux consistent à faire périr les arbres par l'écorçage du tronc, à détruire les taillis et à semer de l'herbe où l'on met des vaches au pâturage. Puis on arrache les troncs et on laboure. La culture proprement dite, qui exige un apprentissage, est confiée à des ouvriers indépendants payés au tarif

1. *Annales du Musée social*, 1904, p. 73.

ordinaire. Les ouvriers de la colonie ne font que les travaux préparatoires, jusqu'au défonçage du sol. On les occupe aussi à des opérations de drainage, de confection de routes, de constructions simples. Ils servent principalement d'aides manœuvres.

Les colons sont envoyés par le bureau de travail de Melbourne, et viennent presque tous de la capitale. Ils doivent accepter le règlement, mais sont libres de s'en aller. S'ils ne produisent pas une valeur d'au moins 3 sh. 10 p. et demi (un peu moins de 5 fr.) par semaine, ils sont renvoyés après trois avertissements. S'ils produisent plus, le surplus est porté à leur compte et leur est remis au départ. On ne leur remet jamais d'argent à la colonie, mais seulement des vêtements et des approvisionnements, jusqu'à concurrence du crédit de leur compte. Aucune boisson alcoolique n'est admise. L'entretien est largement suffisant. Presque tous sont d'origine anglaise et ne se résignent à ce travail que comme à un pis-aller, découragés par le malheur, mais disposés à bien faire. On n'y trouve donc pas de jeunes gens, mais seulement des gens ayant déjà échoué dans la vie. C'est donc un système intermédiaire entre la colonie proprement dite, telle que celles de l'Armée du Salut, et le *workhouse :* le régime, en effet, est sévère, la discipline rigoureuse et le chef de famille y est isolé de sa femme et de ses enfants. Le résultat cherché a aussi été atteint. Sur 611 ouvriers admis en 1897 et 1898, 200 ont été placés chez des fermiers, 315 sont partis pour tenter de nouveau la fortune, 50 ont été renvoyés. Parmi eux, un certain nombre d'ouvriers non qualifiés ont été transformés en cultivateurs. Les fermiers du voisinage se plaignent seulement de la concurrence que leur fait l'établissement.

Quant au résultat financier, il est difficile de l'apprécier. L'entreprise, suivant le projet, devait se suffire à elle-même. Mais, par suite de circonstances spéciales, qui sont peut-être accidentelles, elle n'a pas réussi à réaliser cet équilibre[1].

1. Métin, *Législ. ouvr. et sociale en Australie*, 1901, p. 138 et suiv.

Une ferme a été organisée suivant le même principe par l'État de *Nouvelle-Zélande*, en 1894, toujours en vue des ouvriers sans travail. Leurs occupations consistent aussi à défricher, puis à faire de l'élevage afin de préparer le sol à la culture. On cherche à donner aux ouvriers l'apprentissage agricole dans le but de les transformer en cultivateurs. Les salaires leur sont payés au taux ordinaire et l'on emploie le système adopté pour les travaux publics (*cooperative system*)[1]. Néanmoins son application à ce genre de travaux a été trouvée très coûteuse, et on a dû la restreindre à une vingtaine d'ouvriers[2]. Cet exemple vient à l'appui de l'observation rapportée précédemment au sujet de l'impossibilité d'employer utilement dans les travaux agricoles des procédés non individualistes.

Un système semblable a été essayé en *Nouvelle-Galles,* mais seulement dans le but de permettre aux chômeurs de chercher une occupation : la durée du séjour y est donc limitée. Cette ferme, comme celle dont nous venons de parler, sont du reste considérées par les gouvernements qui les ont créées comme de simples essais[3].

Une expérience d'un genre différent a été tentée en *Sud-Australie*. Pendant la crise de 1894, le gouvernement, qui avait dépensé près de 550.000 francs en travaux de secours peu utiles et qui voyait les sans-travail causer de l'agitation, saisit avec empressement la proposition du *Trade-Hall* d'établir ceux-ci dans les districts inoccupés de l'État. Un village fut créé par 27 ouvriers sur les bases suivantes qui étaient celles de la loi de 1893 : chacun reçut une concession de 160 acres au plus, et les sommes nécessaires à son établissement jusqu'à concurrence de 50 liv. (1.250 fr.) maximum ; en revanche, chaque colon était tenu de faire pour 3 fr. 50 d'amélioration par acre et par an sur son lot, de payer un fermage de 0 fr. 25 par acre, plus un intérêt de 5 % de sa dette, et de rembourser celle-ci en 10 ans. Tous les habitants restaient tenus solidaire-

1. Métin, *op. cit.*
2. Métin, *op. cit.*, p. 143.
3. *Ibid.*, p. 144.

ment de la dette de chacun d'eux. Les avances une fois remboursées, ils avaient la faculté de se partager le terrain, en contractant un bail de 99 ans avec l'État. Six autres villages furent créés par des ouvriers sans travail choisis par le gouvernement sur une liste de volontaires ou se présentant spontanément. Trois autres le furent par des groupes d'ouvriers de Port-Adélaïde à qui le *Trade-Hall* avançait les sommes nécessaires à son installation. Ces villages avaient une administration autonome et fonctionnaient sur les bases de la coopération. L'administration appartenait à un conseil nommé par l'assemblée générale des habitants. Les provisions étaient renfermées dans un magasin communal, et les rations distribuées suivant les ressources. Le travail était fait en commun; la tâche de chaque ouvrier était fixée par le Conseil. Le régime de travail ne constituait pas une application du communisme qui, dans l'expérience en question, n'a jamais inspiré qu'une faible minorité des colons : il dérivait de la nécessité d'opérer des travaux de défrichement et d'irrigation qui dépassaient les forces des individus isolés et exigeaient l'association. Il éprouva cependant des résistances, surtout de la part des célibataires. Le partage des terres fut réclamé. L'État consentit à établir un régime mixte : chacun restait obligé de contribuer au travail commun, soit en nature, soit en argent; il était attribué des lots à titre individuel. Cinq villages, sur 13 qui avaient été fondés, furent liquidés. Cependant l'expérience ne fut pas au désastre, et rendit des services : le nombre des colons, qui était de 592 en 1894, passait à 773 en 1897 et à 675 en 1899. La superficie défrichée était de 1.604 acres en 1895 et de 4.827 en 1897. Sur la somme de 79.680 liv. avancée par l'État, 5.253 avaient été remboursés en 1899. Des essais analogues, et sans résultats appréciables, eurent lieu en Nouvelle-Galles et Queensland[1].

Indépendamment de la colonisation proprement dite, consistant dans la création de toute pièce des centres de culture, *la législation des États australiens encourage l'accession de la*

1. *Ibid.*, p. 132 et suiv. — L. Vigouroux, *Musée social*, mars 1900.

petite propriété et l'accroissement du nombre des domaines ruraux. Celle de *Nouvelle-Zélande* contient toute une série de dispositions dans ce but. Comme dans tous les pays nouvellement ouverts à la colonisation agricole, celle-ci a commencé, dans cet État, par l'exploitation extensive des pâturages; la forme de la propriété amenée par ce régime du sol est le grand domaine, essentiellement hostile à la constitution de la petite propriété agricole. L'action du législateur a donc été attirée vers la solution de ce conflit au profit de petits cultivateurs. Une loi de 1891 a autorisé l'État à dépenser un crédit de 50.000 liv. par an à racheter les grands domaines. Le système des impôts, remanié cette même année, favorise les petits propriétaires au détriment des grands. Le *Land Act* de 1892 institue plusieurs régimes de vente du domaine public aux particuliers, qui facilitent l'établissement des cultivateurs ne disposant pas de gros capitaux; de plus, elle limite à 640 et 2.000 acres, suivant la catégorie du terrain, la superficie qu'un seul individu peut posséder. Des lois de 1894 à 1896 autorisent le rachat forcé des grands domaines pour cause d'utilité publique : en 1897, une somme de 500.000 liv. a été dépensée dans ce but; jusqu'en 1899, cette disposition a été appliquée à 77 domaines d'une contenance de 324.168 acres, et a exigé une dépense de 1.598.092 livres. En outre, le gouvernement facilite l'installation des nouveaux propriétaires, soit en autorisant l'achat de terrains par des associations de douze personnes au moins (*small farm associations*), soit en avançant aux colons les capitaux nécessaires pour leur premier établissement (*village settlement system*), soit en faisant défricher à ses frais des étendues de terrains par les nouveaux colons, qui les reçoivent ensuite à titre de bail perpétuel (*improved farm settlements*). Ce dernier système, généralement employé dans les temps de chômage, en vue d'occuper les ouvriers, est celui des trois précédents qui est de beaucoup le plus en faveur. En pareil cas, les ouvriers qui ont déjà la pratique de l'agriculture sont employés immédiatement à la culture. Les autres font leur apprentissage dans les travaux de préparation du sol : ils reçoivent un salaire de 5 sh., sur lesquels 3 leur

sont remis directement et 2 sont mis de côté jusqu'au jour de leur installation pour leur propre compte. A ce moment, l'État leur fait les avances nécessaires à cet objet; celles-ci produisent 5 % d'intérêt et doivent être amorties à raison de 1 % ; le colon bénéficie d'une remise de 1/2 %, s'il rembourse à la date fixée [1].

En *Sud-Australie,* les lois de 1888 et 1891 ont institué un régime de baux de vingt et un ans, moyennant une rente de 3 % du prix de la terre. A partir de la cinquième année, le colon a la faculté d'acheter le domaine, et d'emprunter une somme égale à la moitié des améliorations qu'il y a effectuées, jusqu'à concurrence d'un maximum de 50 livres; ces avances sont faites à 5 % d'intérêt. La dimension des lots ainsi distribués, varie suivant l'objet poursuivi : elle est d'un acre environ (40 ares) lorsqu'il s'agit seulement de permettre à un ouvrier occupé à un travail régulier et stable de construire son *home;* elle augmente lorsque l'ouvrier a une occupation incertaine et intermittente, et doit y trouver un supplément de ressources, ou lorsqu'on veut y établir des jardins fruitiers; près des villes, elle est en moyenne de 2 à 3 acres; les lots (*blocks*) ayant pour objet le pâturage, ou la production laitière, ou l'occupation normale d'un ouvrier agricole, ont une étendue plus considérable, qui est de 13 à 15 acres en moyenne. En 1898, 3.222 blocks avaient ainsi été distribués à 8.144 personnes. Toutes les bandes de terre qui servaient jadis, sous le régime du pâturage, au parcours des troupeaux transhumants, étaient distribuées de la sorte. On acheta alors, pour une somme de 27.864 livres, plusieurs grands domaines d'une contenance de 4.549 acres; sur ce chiffre, 3.353 furent distribués, en 377 lots, à 1.696 personnes. Le résultat financier a été satisfaisant : les loyers rapportent 4,07 % du capital engagé et ils s'élèvent chaque année en moyenne de 1,10 £ par acre; le remboursement des avances atteint la proportion de 88 %, celui des intérêts, 81 %. En 1876, les blockers avaient fait pour 18.009 £ d'améliorations; en 1898, ils en faisaient pour 35.452 £. Le succès de ce mode de colonisation en étend l'application sur tous les points de la

1. Mélin, *op. cit.*, p. 24. — A. Siegfried, *Rev. pol. et parl.*, 1900, t. XXIII, p. 458 et suiv.

colonie. Parmi les bénéficiaires, on trouve surtout des ouvriers âgés qui se retirent de l'industrie, des travailleurs malheureux et découragés, des fermiers ruinés, des commerçants ayant fait faillite. Quelques ouvriers associent leur travail professionnel à la culture de leur jardin. La composition de ce personnel comprend des vrais travailleurs, qui cherchent dans une occupation régulière leurs moyens d'existence; elle est donc favorable au succès de l'entreprise. Les faits de solidarité cités par M. Métin le prouvent : un jour de pluie, un colon offre gracieusement sa voiture à son voisin pour une course urgente; un autre renonce à abattre un arbre qui procurait à un voisin un point de vue agréable, etc.[1].

Ce recrutement est facilité par ce fait, qui explique aussi en partie le succès des tentatives analogues des autres États australiens, que les travailleurs de ce pays, surtout ceux de l'industrie du bâtiment, sont particulièrement exposés à des crises de chômage subites et profondes : la spéculation sur l'immigration, qui pousse à des achats de terrains dans les villes et à de gigantesques constructions (*booms*), expose à des mécomptes qui laissent les constructions inachevées et les ouvriers sans ouvrage. Ces derniers, appartenant à une catégorie sociale supérieure à celles qui, dans nos contrées, forment le fond de la classe des sans-travail, sont donc tout disposés à demander à un changement d'orientation dans leurs efforts ce que leur métier primitif ne leur fournissait plus. D'autre part, ces travailleurs sont généralement des émigrants individuels qui constituent les éléments les plus énergiques de la main-d'œuvre anglaise. Or, « le colon anglais change de résidence et de métier avec une extraordinaire facilité », et les cultivateurs de ces pays sont originaires, non des professions agricoles, mais de familles habitant les villes[2]. Ce fait montre bien que la condition relative à la faculté d'adaptation de la main-d'œuvre au travail à accomplir n'est pas une question d'apprentissage, mais une question de capacité individuelle.

1. *Op. cit.*, p. 145 et suiv.
2. Métin, *op. cit.*, p. 30, 31, 44.

L'importance de cette condition serait démontrée par l'histoire de la colonisation anglaise tout entière. Nous ne pouvons donner ici que quelques indications sommaires. Vers la fin du XVIe siècle, les paysans, ruinés par l'extension du régime des pâturages, qui émigrèrent en Amérique, déjà munis d'indications au sujet de leurs occupations nouvelles, y réussirent. A la suite de l'hiver de 1709 qui amena une détresse profonde dans la métropole, on laissa partir pour le Nouveau Monde tous les indigents qui en firent la demande : un grand nombre échouèrent, et périrent de misère. En 1820, le Parlement vota 50.000 £ afin d'établir au Cap 5.000 Écossais : la plupart de ces derniers revinrent, et cet essai de colonisation, comme le précédent, se termina par un échec. Après 1843, lorsque les trade-unions substituèrent une politique économique à celle de l'action directe en vue de l'amélioration de leur condition, elles constituèrent les caisses de secours destinées à permettre à leurs chômeurs d'émigrer : leur but était de raréfier ainsi une main-d'œuvre dont l'excès était une cause de chômage, et de réaliser une économie sur les secours distribués, moyennant le sacrifice une fois fait du prix de transport. Les fondeurs de fer dépensèrent de la sorte 4.712 £, de 1855 à 1874. Mais bientôt on reconnut que l'influence exercée par ce procédé était insensible sur la concurrence : « C'était les membres vigoureux et énergiques qui sollicitaient les frais de passage, tandis que les sans-travail chroniques, quand on pouvait les persuader de partir, réapparaissaient invariablement au local social après un petit voyage aux frais de la société[1]. » Une ferme organisée par le *Self-Help Emigration Society*, en vue de l'éducation agricole des sans-travail a montré que les indigents *unskilled*, même soigneusement choisis, ne peuvent être formés au travail agricole qu'au prix de dépenses considérables, bien qu'un certain nombre d'entre eux aient réussi dans le Nouveau Monde. Les autres exemples que nous rencontrerons dans la suite confirmeront ce point de vue.

Un mouvement semblable en faveur de l'établissement dans la

1. Métin, *op. cit.*, p. 30, 31, 44.

culture du surplus de la population ouvrière industrielle se remarque actuellement en Angleterre. Dès le XVIIIe siècle, des lois tendaient à la constitution de la petite propriété. Une loi de 1819 autorisait les bureaux des pauvres à louer des parcelles de terre aux indigents ou à les leur faire cultiver. Celles de 1882 et 1887 leur donnait le droit d'expropriation, afin de constituer des *allotments* de un acre d'étendue, loués aux indigents sans travail. Ces lois ont été complétées par celles de 1892 et 1894, qui donnent aux conseils de comtés le droit d'acheter des terres et de les morceler en les revendant aux petits propriétaires : ces lots, d'une étendue de 1 à 15 acres (40 ares à 20 hectares) peuvent être achetés par des ouvriers, moyennant le paiement du cinquième du prix convenu ; les 4/5 restant sont remboursés à l'aide de 50 annuités. Le résultat a été insignifiant : six comtés seulement ont usé de cette faculté et 1.207 acres seulement ont été loués à 2.891 indigents. Il est juste de noter que des pétitions avaient été adoptées en ce sens aux conseils de 87 comtés, qui n'en avaient tenu aucun compte. Lord Carrington, président du Bureau de l'agriculture, proposa, pour remédier à cette situation, de charger un département central des pouvoirs des conseils de comté et de lui conférer le droit d'exproprier les grands propriétaires et de faire des avances aux petits cultivateurs. Un projet de loi, déposé le 27 mai 1907, à la Chambre des communes, par le premier commissaire des travaux, M. L. Harcourt, et voté au mois d'octobre de la même année, tend à la réalisation de ce vœu (*Small holding and allotment bill*) : l'Administration, suivant ce projet, peut acheter des terres, soit à l'amiable, soit par l'expropriation, et le vendeur, dans ce cas, n'aura droit à aucune indemnité, mais seulement au prix de vente fixé par un arbitre nommé par le ministre de l'agriculture. Ces terres seront louées par parcelles, d'une étendue de 1 à 5 acres pour les lots ouvriers, et de 1 à 50 pour les domaines agricoles, soit à des particuliers, soit à des associations coopératives formées en vue de leur exploitation. Les fonds nécessaires proviendront d'emprunts remboursables en 80 ans, dont l'intérêt sera payé à l'aide des loyers des terres louées. Les pertes, s'il y en a,

seront supportées également par les comtés et par l'État. Un crédit de 100.000 £ a été voté à cet effet par le Parlement. Ces fonctions sont confiées en principe aux conseils de comtés ; mais en cas d'inaction de leur part, elles seront appliquées par des commissaires nommés par le ministère de l'agriculture, qui pourront imposer aux conseils de comtés les dépenses nécessaires. Il faut bien reconnaître que, si les dispositions législatives antérieures n'ont pas donné un meilleur résultat, c'est que la mesure en question ne correspond pas aux exigences de la situation : un grand nombre de landlords, subissant les effets de la crise agricole, s'empresseraient de louer leurs fermes par parcelles; des sociétés de propriétaires se sont même formées dans le but de dévolopper les *allotments*. Si ces offres ne rencontrent pas de preneurs, c'est évidemment parce que ces derniers n'y voient aucun avantage[1]. Nous aurons à nous demander, dans un paragraphe suivant, si la réalisation de l'entreprise ayant pour but de fixer au sol les chômeurs se présente sous le même aspect dans les colonies et dans les pays de la vieille Europe. Nous devons noter pour le moment qu'à Spalding, lord Carrington a réussi à enraciner un certain nombre de travailleurs agricoles sur ses propres terres. Mais cet exemple est trop isolé pour être probant : il se heurte au mouvement continu de la réduction croissante du nombre des petites parcelles, de celui des petits propriétaires faisant valoir eux-mêmes, et de l'étendue des terres ensemencées par rapport aux pâtures. Il est donc permis de se demander si le mouvement inverse répond bien aux conditions économiques et sociales, ou n'est pas artificiel[2].

Les colonies agricoles des Pays-Bas naquirent de l'initiative généreuse du général Van den Bosch qui, en 1816, entreprit d'utiliser à la mise en valeur des terrains incultes avoisinant le Zuiderzée, les populations réduites à la misère par les guerres de la Révolution et de l'Empire. Dans ce but, il constitua un

1. Cf. Savary, *Rev. pol. et parl.*, loc. cit., p. 298-301. — Rivière, *Jardins ouvriers*, 1903, p. 97 et suiv. — De Rousiers, *Le trade-unionisme en Angleterre*, p. 108, 114; *La quest. ouvr. en Angleterre*, p. 314-318.

2. Savary, *loc. cit.*

comité de bienfaisance, dont les membres, au nombre de plus de 20.000, constituèrent par leurs cotisations une première mise de fonds de 55.000 florins (115.000 fr.). Ce capital, augmenté d'un emprunt, permit d'acquérir 300 hectares de terres incultes et d'y établir 52 familles sur des lots de 2 hectares et demi. Deux autres colonies furent créées, les années suivantes, de telle sorte qu'en 1821, 200 maisons abritaient 1.450 personnes, et les 300 hectares étaient en pleine culture. Les 23.000 souscripteurs versaient chaque année 23.000 florins (200.000 fr.) de cotisations. L'exploitation était confiée à des agents du comité. Les colons étaient envoyés par les communes, dans la proportion d'un individu par 60 florins versés par elles, ou d'une famille par 1.700 florins. Elles se débarrassaient ainsi des habitants des dépôts de mendicité. En dépit des subventions importantes dont nous venons de parler, l'œuvre ne tarda pas à péricliter, en raison d'un recrutement aussi défectueux du personnel, ainsi que d'une direction trop éloignée et trop centralisatrice. Les déficits s'accumulèrent à tel point qu'en 1859, l'État dut, pour se rembourser de ses avances, reprendre les colonies pénitentiaires que la société avait ajoutées à ses fermes. Quant à celles-ci, on fut obligé d'opérer une sélection rigoureuse dans le personnel, dont l'effectif fut réduit de 2.200 à 1.700 individus : on n'y admit plus que les personnes qui en faisaient la demande elles-mêmes, et qui présentaient les conditions voulues pour se livrer à la culture[1].

Le domaine qui est resté entre les mains de la Société néerlandaise de bienfaisance, et qui porte le nom de Weesterbeeck, comprend sept fermes; l'étendue des cultures est de 1.000 hectares, plus 1.400 hectares de bois. Un petit domaine est concédé à chaque famille et on lui fait l'avance des frais de premier établissement. Au bout d'un an, elle doit suffire à ses propres besoins; sinon elle est obligée de quitter la colonie, à moins que la commune qui l'a envoyée ne subvienne à ses dépenses. Afin de remédier au chômage de l'hiver, trois ate-

1. G. Beer, *L'assistance par le travail agricole*, 1897. — G. Berry, *Rapport au Conseil municipal*, 1891, n° 9.

liers pour la fabrication des vêtements des colons, une fabrique de beurre et de fromage, une usine de conserves de fruits et de légumes, trois ateliers pour la fabrication de la vannerie, des nattes et tapis grossiers — tous objets destinés aux besoins des colons ou de l'exploitation des fermes — ainsi que l'exploitation de vastes tourbières, occupent les colons pendant la morte-saison, ainsi que les mères de famille sans enfants en bas-âge. Les services d'hygiène, d'instruction, du culte, de l'assistance, sont complètement organisés. Le dépôt de mendicité de Weenhuysen, dirigé par l'État, comprend sept fermes et des ateliers où sont confectionnés tous les objets nécessaires à la nourriture, au logement et au vêtement de sa population[1].

Ces colonies de travail ne sauraient être assimilées à des entreprises commerciales analogues à une véritable colonisation. Au lieu de placer les assistés dans des conditions normales d'existence, elles créent autour d'eux un milieu artificiel, tant par suite de la direction paternaliste qui veille à leur fonctionnement que par le régime tout arbitraire de la production et de l'écoulement des produits[2]. Il s'ensuit qu'une semblable organisation, qui met ainsi ses patronés dans une situation où ils se trouvent à l'abri du besoin, devra leur maintenir toujours son appui, sous peine de les voir succomber aux conditions économiques dont on n'avait pas tenu compte.

D'autre part, les résultats financiers écartent définitivement ce genre d'entreprise de celles que nous avons examinées précédemment. Si celle-ci se soutient, c'est uniquement grâce aux versements de ses 5.000 souscripteurs, dont chacun fournit une cotisation de 5 francs par an; à ces ressources, il faut ajouter des dons généreux[3] et des subventions de l'État[4]. Or, ces sommes ne peuvent être considérées comme un capital social

1. *Ibid.*

2. Le fermier est libre d'exploiter à sa guise, sous la surveillance du directeur; mais il est tenu de vendre à la colonie son foin, sa paille et son fumier, nécessaires à la société pour améliorer ses propres fermes.

3. M. Janssen, d'Amsterdam, a assuré une rente de 4.000 florins à l'hospice des vieillards et a fait un don de 18.000 florins pour l'installation de la laiterie.

4. Notamment 4.500 florins pour l'école d'horticulture.

servant de fonds de roulement : elles ne rapportent aucun intérêt; les colons ne payent qu'une rente insignifiante de 60 florins (120 fr.) par an. Aussi, malgré le bénéfice de certaines branches de l'exploitation, telles que la laiterie, la société a beaucoup de peine à équilibrer son budget. La qualité médiocre de la main-d'œuvre, bien que peu payée[1], la mévente des produits, rendent la situation financière difficile. En 1901, le produit moyen de chacune des grandes fermes de la colonie a été inférieur à 2.000 florins. La dernière colonie créée, ayant pour objet l'exploitation de plantations, n'a donné que des insuccès[2].

Les colonies de travail allemandes ont un objet plutôt moralisateur qu'économique. Elles visent spécialement les vagabonds qui doivent, pour se relever, tenter de recommencer une vie nouvelle, et non les travailleurs privés accidentellement de leur travail : ce sont des œuvres de rééducation par le travail, intermédiaires entre le *workhouse* et les entreprises à caractère commercial. Leur origine est due à l'initiative généreuse d'un pasteur de Wilhelmsdorf, en Westphalie, qui mit en valeur des espaces marécageux en vue de donner un travail aux mendiants et de les ramener à une existence régulière. Un comité réunit, à l'aide de quêtes et d'une subvention de l'État de 50.000 francs, la mise de fonds nécessaire s'élevant à 75.000 francs. D'autres établissements semblables se sont créés peu à peu, et l'on en comptait 27 en 1902, offrant un peu plus de 3.000 places disponibles[3].

La plupart sont agricoles. Celle de Berlin est industrielle : on y donne l'apprentissage d'un métier aux individus, généralement sans profession qualifiée, qui s'y présentent. On y a organisé un atelier de brosses et de balais, un de porte-bouteilles en osier, un de cornets en papier, un de boîtes en bois,

1. Les salaires sont de 70 cents (1 fr. 40) pour les hommes et 60 cents (1 fr. 20) pour les femmes.

2. G. Beer, *op. cit.*, p. 18-19. — L. Rivière, *Le Correspondant*, août 1902, p. 638-644.

3. G. Berry, *Assistance par le travail en Allemagne*, 1893, p. 22 et suiv. — Münsterberg, *op. cit.*, p. 216.

un de chaises, manches de fouets, croquets et bancs. Pendant plusieurs années, les ouvriers travaillaient pour le compte d'entrepreneurs qui profitaient ainsi d'une main-d'œuvre à bon marché. De nombreuses difficultés, survenues entre ceux-ci et l'établissement, ont conduit le comité à prendre lui-même la direction du travail et à payer ses ouvriers sur le même pied que ceux du dehors.

Dans la colonie de Magdebourg, les ouvriers sont occupés à la fabrication des bûchettes, au triage des plumes, cassage des noix, fabrique de cure-dents, raccommodage des tapis, vêtements, souliers; d'autres travaillent au jardinage chez des particuliers. Le salaire payé par ceux-ci est le même que celui que reçoivent les ouvriers libres, mais il est versé à la direction, qui entretient les colons; ceux-ci, après les quinze premiers jours, reçoivent, en plus de la nourriture, un salaire journalier de 30 à 40 pfennigs, suivant la saison.

Friedrichswille a une colonie purement agricole. Les ouvriers y sont occupés à la culture du tabac, des houblons, du seigle, des pommes de terre. D'autres y apprennent l'agriculture. Les moins adroits font des travaux de terrassement. Parfois, à défaut d'occupations suffisantes, on les emploie pour le compte de la province. Après un séjour de deux semaines, ils reçoivent, en plus de la nourriture et du logement, un salaire de 20 ou 25 pfennigs par jour, suivant la besogne produite, et au bout de quelques mois, jusqu'à 30 pfennigs (0 fr. 40)[1].

Bien que l'ouvrage auquel nous empruntons ces renseignements ne nous renseigne pas sur la production ni sur les résultats financiers de ces établissements, il ne semble pas que ceux-ci se soutiennent par leur propre travail. Tous vivent grâce aux dons des particuliers, aux subventions des pouvoirs publics, à la générosité des acheteurs qui se fournissent là par sympathie pour l'œuvre[2]. Nous pouvons donc classer ce

1. G. Berry, *op. cit.*

2. *Ibid.*, p. 23, 40-41, 49. — L. Rivière, *Le Correspondant*, octobre 1902. — S'ils font leurs frais, comme le prétend M. Gide (*Rapport sur l'Expos.*, p. 264), après M. G. Berry, ce n'est que grâce à ces recettes extraordinaires.

mode d'assistance dans la même catégorie que les œuvres d'assistance par le travail que nous avons examinées dans le chapitre précédent : comme celles-ci, ce sont des entreprises charitables, non des opérations ayant une portée économique.

Le résultat moral peut être plus intéressant. Nous avons vu que les colons appartiennent aux couches sociales inférieures : près de 77 %, parmi eux, ont déjà subi des condamnations à la détention ou à l'emprisonnement. Leur séjour dans la colonie est entièrement volontaire, et 7 % seulement s'en vont pendant la première semaine. Le règlement est pourtant sévère : aucune sortie n'est autorisée en principe; le tabac et les boissons alcooliques n'y sont pas tolérées. Or, on nous apprend que les crimes et les délits ont diminué de 30 % dans les provinces où ces colonies ont été instituées [1]. En attribuant ce résultat à des établissements qui n'ont d'action que sur une minime proportion de vagabonds [2], et dans cette classe, sur les meilleurs éléments, il faut remarquer que l'affluence des demandes et les longs séjours ont lieu surtout pendant l'hiver, et que les places sont souvent inoccupées pendant l'été [3]. De plus, un grand nombre, 39,5 %, parmi les colons, reviennent plusieurs fois dans les établissements [4], et sur ce chiffre, ceux qui reviennent le plus souvent sont ceux qui y ont fait les séjours les plus prolongés [5]. Enfin le nombre des placements effectués pendant le séjour dans la colonie est restreint, et diminue chaque année, tandis que la proportion des sorties volontaires augmente [6]. Ces établissements ne répondent donc ni par les catégories de travailleurs auxquels ils s'appliquent, ni par leur objet, ni par leur mode de fonctionnement, aux termes du problème posé : nous verrons dans un autre chapitre quelles modifications devraient être apportées dans leur orga-

1. *Ibid.*, p. 53.
2. Depuis l'origine jusqu'en 1902, soit pendant vingt ans, le nombre des assistés a été de 90.000, soit une moyenne de 166 par établissement et par an (Cf. Münsterberg, *loc. cit.*).
3. *Ibid.* — G. Berry, *op. cit.*, tabl. IV, p. 116.
4. *Ibid.*, p. 131.
5. *Ibid.*, tabl. X, p. 130.
6. *Ibid.*, p. 127-128.

nisation pour qu'ils puissent apporter un concours en vue de la solution de celui-ci.

Il existe en Allemagne une institution analogue, par certains côtés, à la précédente, qui s'adresse plus directement aux ouvriers sans travail, c'est l'auberge hospitalière (*Herberge zur Heimath*). L'origine de cette œuvre remonte à 1849, à une époque où l'ouvrier se déplaçait fréquemment, soit pour compléter son apprentissage, soit pour chercher un emploi. L'importance qu'occupent, pour les travailleurs allemands, ces déplacements [1], explique la création d'auberges qui leur sont destinées et où ils trouvent le gîte et la nourriture à des conditions très économiques. Fondés par la Société évangélique, ces établissements ont, comme les colonies de travail, un but moralisateur, celui de préserver les travailleurs en voyage du contact des chemineaux et de la tentation des boissons alcooliques. En outre, l'ouvrier en quête d'emploi y trouve la liste des offres d'emploi de la localité. Souvent même les employeurs se présentent à l'auberge pour embaucher. Il existe en Allemagne 439 de ces maisons, qui permettent aux chômeurs de franchir de grandes distances par étapes successives [2].

La prévoyance des âmes généreuses à l'égard des travailleurs a été encore plus loin. En vue des voyageurs dénués de ressources et qui ne peuvent payer les frais de l'auberge, on a créé des stations de secours en nature, dans lesquelles l'hospitalité est donnée en échange d'un travail modéré et très simple. Comme toutes les institutions précédentes, ce sont les sociétés protestantes qui ont fondé ces stations, dont la première date de 1865. Elles reçoivent des subventions des communes, qui en ont créé elles-mêmes là où la charité privée n'était pas intervenue. Ces stations sont groupées en Unions

1. Un mouvement considérable d'échange de la main-d'œuvre existait autrefois entre la France et l'Allemagne, et la municipalité de Strasbourg, par un arrêté du 17 germinal an IX, interdisait aux ouvriers sans travail, de passage en grand nombre dans cette ville, d'y séjourner pendant plus de dix jours (Cons. sup. trav., *Le Placement*, 1893, p. 94 et suiv.).

2. G. Berry, *op. cit.*, p. 7 et suiv. — Münsterberg, *op. cit.*, p. 216-217. — Normand, *Le Placement*, p. 135.

ayant des relations entre elles et centralisées dans l'Association générale allemande des stations de secours en nature; celle-ci s'occupe du placement des sans-travail par l'intermédiaire de l'Office du travail. Un règlement prescrit la route que doit suivre l'assisté qui recourt à ces stations. Un projet de loi, déposé au Reichstag, le 2 mai 1895, obligeait les administrations provinciales à créer des stations de ce genre de façon à étendre sur le pays entier un réseau dont les mailles soient suffisamment serrées pour ne pas permettre au chemineau professionnel d'échapper au travail volontaire ou à celui des dépôts de mendicité [1]. Toutefois le nombre de ces établissements, au lieu de s'accroître, diminue d'année en année : de 897 en 1892, il passe à 744 en 1895 et 564 en 1899. Comme le voyage d'une ville à l'autre, ils répondent de moins en moins à la situation créée au chômeur par l'industrie moderne : les crises de chômage sont moins locales aujourd'hui qu'autrefois, et ce n'est pas par ses propres moyens que l'ouvrier sans travail pourra trouver un nouvel emploi en se rendant dans d'autres localités soumises aux mêmes conditions que celle qu'il vient de quitter [2].

L'assistance par le travail agricole a donné lieu en France à des expériences dans les colonies et dans la métropole. A la suite de l'échec des chantiers de secours de 1848, le Gouvernement décida, par un décret en date du 15 septembre, l'envoi en Algérie de 12.000 colons. Le Gouvernement s'engageait à payer leur transport et leur entretien, à leur fournir des maisons d'habitation, des concessions de terre cultivable de 4 à 12 hectares de superficie, suivant le nombre des personnes composant chaque famille et suivant la situation et la fertilité des terrains; il fournissait en outre les instruments de travail, les ressources, et la nourriture pendant trois ans [3]; 36.000 individus se firent inscrire; 14.774, composant 4.502 familles, furent envoyés.

1. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 234.
2. G. Berry, *op. cit.*, p. 12 et suiv. — Münsterberg, *op. cit.*, p. 215.
3. *Moniteur* des 15 septembre, 8 et 9 octobre 1848.

Ces colons étaient composés surtout d'ouvriers parisiens appartenant à des professions industrielles; 493 seulement, sur 4.327 chefs de famille, étaient d'anciens cultivateurs. Le défaut de connaissance et d'habitude des travaux de culture n'aurait pas été un obstacle au succès: nous avons vu que les colons qui réussissent dans les fermes australiennes ne sont point des ouvriers cultivateurs. On leur avait du reste adjoint des moniteurs de culture; malheureusement, ces derniers étaient incompétents. L'organisation administrative était entre les mains d'officiers de l'armée nommés par le Gouvernement, et qui cumulaient entièrement et sans contrôle tous les pouvoirs. Les défrichements étaient effectués par les Arabes et dirigés par le génie militaire. L'époque avait été mal choisie : il était trop tard pour les labours et les semailles; on perdit du temps; l'enthousiasme du début se refroidit et l'énergie acheva de s'énerver dans l'oisiveté. On voit que cette entreprise, par son organisation et sa direction, ne ressemblait en rien à une colonie véritable.

Une condition encore plus défavorable pour le succès consistait dans la composition très inférieure du personnel, au point de vue moral. Au début, on comptait un grand nombre de paresseux, orateurs de clubs et politiciens, éléments gênants dont la capitale se débarrassait avec empressement. Cette catégorie inutilisable fut rapidement éliminée : au 30 juin 1849, 800 à 900 d'entre eux étaient repartis volontairement et à leurs frais. Ceux qui restaient ne valaient guère mieux. Leurs opinions socialistes du début avaient rapidement fait place à un individualisme excessif. Néanmoins ce n'étaient pas des travailleurs énergiques : « On a trouvé chez la plupart une volonté absolue de ne rien faire, une insubordination complète et des habitudes vicieuses[1] ». D'autre part, leur constitution physique les rendait généralement incapables de résister aux maladies et aux intempéries; leur formation morale ne les poussait pas à développer le confort et le niveau de leur exis-

1. Général d'Hautpoul, *Moniteur* du 5 juillet 1850, p. 2292.

tence. On peut dire qu'en somme le résultat a été insignifiant, et l'on évalue à 4.000 ou 5.000 le nombre des colons qui ont échoué[1].

Une autre expérience a été tentée par la ville de Paris, en 1891, sur le domaine de la Chalmelle, situé dans le département de la Marne. Cette tentative était inspirée par les colonies hollandaise et allemande dont nous avons parlé[2]. Le domaine de la Chalmelle, d'une contenance de 128 hectares, appartenait à l'Assistance publique et restait inexploité. On y créa 25 places pour des colons volontaires. Une centaine s'y relayent chaque année par roulement. Ils reçoivent un salaire de 0 fr. 50 par jour, plus le logement et la nourriture. Ils sont autorisés à travailler au dehors pour les particuliers, et ces emplois, mieux rémunérés, sont très appréciés des assistés.

Le recrutement des colons paraît défectueux. Ils viennent des œuvres d'assistance de la ville de Paris, et sont admis après enquête. Mais la plupart ne sont que des éléments de désordre. Bien que la durée du séjour ne soit pas limitée, on évalue à quatre mois la durée moyenne de chaque présence. De 1892 à 1898, 428 des assistés (59,2 %) ont été placés. Or, un grand nombre d'entre eux ne donnent point satisfaction à leurs patrons, par suite de leur inconduite : en 1897, 25 % des colons placés seulement étaient restés dans les emplois qu'on leur avait procurés.

Au point de vue financier, la situation est en rapport avec ce qui précède. De 1892 à 1898, les dépenses se sont élevées à 312.700 francs, soit une moyenne de 44.671 francs par an. Les recettes ne sont que de 145.851 fr. 51, soit un déficit de 22.278 francs par an[3]. En somme, abstraction faite du côté mo-

1. Lecoq, *op. cit.*, p. 248 et suiv. — Les essais de colonisation populaire tentée par le Gouvernement français en Tunisie n'ont donné aucun résultat. Le bas prix des terres n'a tenté que des spéculateurs et des colons appartenant aux classes moyennes dont l'abus d'instruction théorique et le niveau moral peu élevé ont empêché la réussite (*La Revue*, juin 1907, p. 453 et suiv.). Il existe des sociétés philanthropiques, qui s'occupent de rapatrier des provinciaux qui viennent à Paris ou d'organiser des centres de colonisation en Algérie et en Tunisie : les résultats ne nous en sont pas connus (*Réforme sociale*, mai 1902, p. 732 et suiv.).

2. V. le rapport précité de M. G. Berry.

3. *Rapp. sur la quest. du chôm.*, p. 238-239. — Lecoq, *op. cit.*, p. 394 et suiv.

ralisateur et religieux très développé dans les colonies de travail allemandes, celle dont il s'agit ici présente un caractère qui la rapproche singulièrement de celles-là.

Des colonies de travail du type de celles que nous avons étudiées en Allemagne et en Hollande existent aussi en Autriche, en Suisse et en Belgique[1]. La société *Umanitaria*, fondée à Milan par le philanthrope Moïse Loria, vient d'acheter, dans le même but, un domaine de 60 hectares sur lequel elle se propose de placer 25 colons. Elle a l'intention de consacrer 3 millions à des entreprises semblables dans le sud de l'Italie, et d'y partager par petits lots de grands domaines[2]. *Les pays scandinaves au contraire, comme les pays anglo-saxons, se tournent de préférence vers la colonisation libre.* La commission danoise de 1906 a repoussé le système des colonies allemandes et hollandaises, qu'elle considère comme des dispositions concernant plutôt les indigents débiles que les sans-travail[3]. La loi du même pays du 1er mars 1899 affecte une somme de 2.800.000 fr. par an à des prêts aux ouvriers qui veulent acquérir un domaine. Les conditions imposées sont d'être sujet danois, âgé de vingt-cinq à cinquante ans, d'avoir travaillé pendant les cinq dernières années dans l'agriculture et de présenter des garanties de moralité. Les prêts portent intérêt à 3 % et sont garantis par une hypothèque. La moitié des avances doit être amortie par des annuités de 1 % ; l'autre moitié par des annuités de 50 centimes %[4].

De ces deux modes d'assistance par le travail agricole, il en est un qui ne nous semble pas répondre aux conditions du problème : les colonies allemandes, hollandaises ou françaises sont des œuvres charitables, dont l'action morale sur les assistés peut être méritoire et digne d'éloge, mais dont la portée sociale dans la lutte contre le chômage n'est pas seulement inféconde, mais nuisible. Comme les œuvres d'assistance par le travail

1. Münsterberg, *op. cit.*, p. 216. — G. Beer, *op. cit.*
2. *L'Avenir de la Mutualité*, 28 septembre 1907.
3. *Bull. off. trav.*, 1906, p. 728.
4. *Questions pratiques*, 1902, p. 221.

qui ont été étudiées dans le précédent chapitre, les occupations qu'elles donnent à leurs patronés sont créées arbitrairement, en dehors de toute demande de la consommation, et nous verrons qu'elles aggravent ainsi la situation en apportant une concurrence à la situation des travailleurs agricoles déjà peu enviable par elle-même; en outre, et pour la même raison, elles ne donnent pas au sans-travail un emploi qui puisse le nourrir par lui-même : sans l'aide de la charité, ces œuvres ne pourraient subsister. Les lois du fonctionnement de l'assistance par le travail agricole sont les mêmes que celles de l'assistance par le travail industriel : il faut que l'opération soit dirigée comme toute entreprise ayant un but lucratif devrait l'être, tant au point de vue de l'objet de la production qu'à celui du choix de la main-d'œuvre et de la compétence de la direction. Les exemples de colonisation anglo-saxonne se rapprochent incontestablement de ces conditions plus que les derniers.

Seulement ce genre d'assistance présente une différence importante avec celui qui a fait l'objet du chapitre précédent. Il semble bien que *les expériences qui ont le mieux réussi sont celles qui ont été faites dans les pays neufs,* et qui ont consisté dans une véritable colonisation. Les autres essais, soit en Angleterre, soit en Danemark, sont de date trop récente pour être concluants, et laissent place à des doutes au sujet de leur réussite. La raison de cette défiance consiste en ce que nous observons un mouvement inverse très intense, dans tous les vieux pays, qui pousse les populations des campagnes vers les villes ou vers les pays inoccupés. Il est évident, en effet, que si ce mouvement répond à une nécessité économique et sociale, s'il est commandé par un besoin impérieux des populations, il est vain de chercher un remède dans un mouvement inverse produit artificiellement : autant essayer de refouler le fleuve vers la montagne pour arrêter l'inondation. Il importe donc, pour être fixé sur l'objet que doit se proposer le mode d'assistance dont il s'agit, de rechercher quelle est la cause de ce phénomène, et quelle en est l'influence sur le chômage industriel.

II. — L'EXODE RURAL.

Il ne suffit pas, pour constater l'émigration vers les villes des habitants des campagnes, de montrer l'augmentation de la population des premières, ni même un accroissement plus rapide de celle-ci par rapport à celle des campagnes. Depuis plusieurs siècles, les régions agricoles, dans la plupart des pays de l'Europe occidentale, ont atteint le maximum d'habitants que comporte le procédé de culture employé [1]. Il s'ensuit que l'excédent normal de la population, résultant de l'excès des naissances sur les décès, ne pouvant plus trouver de débouchés sur place, doit nécessairement se diriger vers les localités où il trouve à s'employer, notamment vers les villes. Pour pouvoir affirmer que ces dernières absorbent plus que cet excédent, il ne suffit même pas de constater une diminution réelle de la population rurale, qui n'est pas très apparente du reste. En Angleterre, de 1891 à 1901, la population rurale est passée de 7.258.145 à 7.471.242 [2]. En Belgique, 4 arrondissements seulement ont diminué, sur 41. En Italie, la population rurale, considérée dans son ensemble, ne diminue pas [3]. En France, la population des villes ayant plus de 30.000 âmes s'est accrue, de 1896 à 1901, de 13.763 unités de plus que la population totale de la France; mais de 1901 à 1906, l'augmentation de la première est inférieure de 67.250 unités à celle de la seconde. D'autre part, dans l'augmentation de la précédente période, le rapport n'indique pas quelle est la part contributive des petites villes et celle des communes rurales : on constate au contraire un accroissement de 542 communes parmi celles qui comptent moins de 400 habitants, de

1. C'est à partir du XVIe siècle qu'on voit aliéner les terrains communaux. Au XVIIe, et surtout au XVIIIe, on rencontre de fréquentes décisions du Parlement et du Conseil du roi autorisant des partages entre les habitants (Rivière, *Jardins ouvriers*, 1904, p. 16-21. — *Science sociale*, 1905, fasc. XVII, p. 512-518).

2. *Census of England and Wales*, 1901.

3. Vandervelde, *L'exode rural et le retour aux champs*, 1903, p. 121, 129.

1896 à 1901, et de 373 de 1901 à 1906; de 1876 à 1896, le nombre des communes de moins de 300 habitants était passé de 8.521 à 10.216, et à 10.704 en 1906. Le rapporteur a soin de mentionner que cet accroissement provient de la diminution de la population; mais cette diminution n'atteint que les communes de 401 à 3.000 habitants[1]; or, bien que ces catégories comprennent un certain nombre de communes exclusivement rurales, rien n'indique que la diminution porte plutôt sur ces dernières. En outre, l'accroissement de la population de certains centres et la diminution de celle des autres ne sont pas dus uniquement à une émigration de leurs habitants : sur les 32 départements qui enregistrent une augmentation en 1906, on en compte 20 qui avaient un excédent des naissances sur les décès de 56.285; sur les 55 qui éprouvent une diminution, 33 avaient subi une perte provenant de l'excédent des décès sur les naissances, de 27.094. En sorte que le montant de l'augmentation et de la diminution de la population, dans les divers départements, ne représente les échanges intervenus entre eux que sous déduction des chiffres que nous venons d'indiquer[2].

Cependant, si on laisse de côté les statistiques générales, imprécises et peu probantes, pour rechercher les fluctuations subies par les populations proprement agricoles, c'est-à-dire demandant leur subsistance au travail de la terre, on constate que l'émigration signalée est bien réelle. De 1851 à 1891, le nombre des cultivateurs, en Angleterre, est passé de 2.084.000 à 1.311.000; en Allemagne, de 1882 à 1895, la population agricole passe de 18.800.542 à 18.126.610; en France, elle était de 18.968.605 en 1876, 18.247.209 en 1881, 17.678.432 en 1886, 17.435.888 en 1891[3]. Cette diminution, néanmoins, ne porte pas sur toutes les catégories d'agriculteurs. En France notamment, le nombre des propriétaires-cultivateurs augmente sans interruption, depuis 1826 : en 1862, on en comptait 1.812.000;

1. A l'exception de celles de 2.001 à 2.500 qui gagnent 10 unités.
2. *Journal officiel*, 8 janvier 1902, 16 novembre 1906, 6 janv. 1907. — Cf. Chevallier, *Rapport à l'Exposition de 1900*, Cl. 104, p. 13-17.
3. Vandervelde, *op. cit.*, p. 177-179. — *Bull. off. trav.*, 1898, p. 515.

en 1882, 2.150.696 ; en 1892, 2.199.220 [1]. Le nombre des fermiers et métayers ne décroît pas davantage : il s'élève de 662.632 en 1882 à 806.494 en 1892. La diminution porte presque exclusivement sur les journaliers-propriétaires, dont le nombre passe de 1.134,490 en 1862 à 727.374 en 1882 et 588.950 en 1892, et sur les domestiques agricoles, qui passent de 2.095.777 en 1862 à 1.954.251 en 1882 et 1.832.174 en 1892 [2]. Le même fait se remarque dans les autres pays : en Angleterre, le nombre des salariés agricoles était de 1.163.227 en 1861, de 996.642 en 1871, 890.174 en 1881, 798.912 en 1891 et 689.000 en 1901 ; en Allemagne, il était de 5.881.819 en 1882 et de 5.627.794 en 1895 ; aux États-Unis, on en comptait 3.323.876 en 1880 et 3.004.061 en 1890 [3].

Il importe, pour se rendre compte exactement du mouvement en question, d'observer quels sont, d'une façon concrète, les éléments qui quittent la campagne et ce qu'ils deviennent dans les villes. Une enquête très précise a été faite sur ce point pour la ville de Londres, par M. Charles Booth, qui fournit des faits intéressants au sujet du recrutement des diverses classes sociales et des causes de l'émigration. En commençant par les couches inférieures de la population, et notamment par celle qui est composée des vagabonds et demi-criminels, on constate que 59 % d'entre eux étaient nés à Londres, alors que la proportion dans la population adulte de cette ville n'est que de 47 % : et cependant on pourrait s'attendre à une proportion inverse, en raison de l'attraction de la grande ville et des facilités qu'elle procure à ce genre de métier. De fait, les pires éléments des travailleurs des docks sont constitués par les chemineaux qui viennent de province, n'apparaissant sur les chantiers que par intervalles ; au reste, le nombre de ceux-ci est restreint [4].

Les catégories suivantes sont celles qui fournissent la clientèle

1. *Ibid.*, p. 516. — Chevallier, *op. cit.*, p. 33 et suiv. — D. Zolla, *Journal des Débats*, 28 avril 1907.

2. Vandervelde, *op. cit.*, p. 52, 27.

3. *Ibid.*, p. 27.

4. Ch. Booth, *Life and labour of the people in London*, 1902, 1re série, t. III, p. 82-92.

du *workhouse* et de l'hôpital. La statistique de ces établissements montrent que 56,4 % de leurs pensionnaires sont nés à Londres, et 43,6 au dehors. Celle de la société charitable de Saint-George donne la proportion de 70 % de Londoniens et de 30 % d'étrangers[1].

Les classes inférieures, parmi les travailleurs proprement dits, sont constituées par les ouvriers des docks, qui comprennent tous les travailleurs irréguliers, fainéants ou incapables, déchets des autres classes de la société. Sur 514 ouvriers des docks de West India, 361, soit 70 %, sont nés à Londres. D'autre part, parmi les 153 étrangers, 4 seulement comptaient moins de 5 années de séjour dans la capitale; 14 en avaient de 5 à 10; 28 de 10 à 20 et 97 plus de 20 : en sorte que l'afflux direct de la province vers la profession des docks est encore moindre que ne l'indique le chiffre fourni par la proportion précédente, et que ce dernier n'est obtenu que par l'influence intermédiaire des autres métiers. Les chiffres qui viennent d'être donnés comprennent principalement les ouvriers qui sont portés sur les listes pour être employés de préférence aux autres, et dont le travail est plus régulier. Les « steredores » ou arrimeurs, qui constituent une sorte d'aristocratie parmi les dockers, en raison de l'habileté professionnelle que leur travail requiert, donnent une proportion analogue de 75 % nés à Londres. Quant aux ouvriers des docks dont le travail est irrégulier, la proportion des étrangers est plus élevée que les moyennes générales qui précèdent, puisqu'elle atteint 36 %. Mais on doit lui appliquer l'observation qui a été faite plus haut relativement à la durée de leur séjour antérieur dans la capitale[2]. Dans l'ensemble, le métier de docker est principalement une profession londonienne : l'élément provincial ne s'y rencontre avec une certaine importance que dans les opérations qui exigent de la force, comme le transport des grains[3].

1. *Ibid.*, p. 83-85.
2. On peut ajouter que les ébénistes, dont le métier est soumis aux dures et instables conditions du *sweating system*, se recrutent plutôt parmi les étrangers que parmi les provinciaux (p. 97).
3. *Ibid.*, p. 90-92.

Il en est de même des autres métiers où l'effort musculaire est requis, comme celui du charbon. Les professions où se rencontrent en plus grande quantité les provinciaux sont celles qui se rattachent à l'industrie en bâtiment. Ici la proportion est renversée, et donne 65,2 % d'immigrants. La raison en est, d'une part, dans la force physique qui y est nécessaire ; d'autre part, dans l'extrême division du travail à Londres, qui facilite l'apprentissage du métier. Ces immigrants sont choisis de préférence comme contremaîtres[1].

Cette supériorité des ouvriers étrangers sur ceux de Londres se remarque dans d'autres métiers qualifiés, où les premiers se trouvent en grand nombre. C'est ainsi que le secrétaire de l'union des compositeurs apprécie leur plus grande régularité et leur fidélité plus solide à l'organisation syndicale. Un entrepreneur de construction remplace les mécaniciens de Londres par ceux du Nord qui leur sont bien préférables. Et cette opinion est partagée par tous les chefs d'entreprises, qui estiment que l'ouvrier de Londres donne une production moindre d'un tiers à celle de l'ouvrier de Sheffield ou de la Tyne. Une autre preuve de cette différence apparaît dans ce fait que les organisations ouvrières, trade-unions, sociétés coopératives, clubs d'ouvriers, se recrutent principalement en province, et que les immigrants occupent une place prépondérante dans les comités et parmi les directeurs de ces sociétés[2]. On en trouve encore une autre dans ce fait que les quartiers de Londres vers lesquels se dirigent les nouveaux arrivants ne sont pas les plus pauvres. Si l'on recherche quelle est la part de l'excédent des naissances sur les décès dans l'augmentation de la population entière de la capitale, on trouve par différence entre le chiffre réel et le précédent que celle qui revient à l'immigration est de 107.753 pour la période 1871-1881, soit une moyenne de 10.000 par année. Or, le résultat inverse se manifeste dans les quartiers pauvres, dont la population réelle est moindre que celle qui résulterait de l'augmentation produite par l'excédent des nais-

1. *Ibid.*, p. 96.
2. *Ibid.*, p. 87, 97, 99.

sances sur les décès. Il s'ensuit que l'immigration ne se dirige pas vers les quartiers misérables, et que la population de ces derniers se recrute plutôt dans le reste de la ville qu'au dehors [1].

Ces faits nous donnent à entrevoir quelles sont les causes de cette exode vers la capitale. On peut les classer en deux catégories générales : la nécessité de gagner sa vie et l'attraction qu'exerce une grande ville sur un grand nombre d'imaginations. Leur valeur morale est très différente : autant la recherche de moyens d'existence plus larges, permettant d'élever le niveau de sa vie, est conforme au progrès social, autant le dégoût d'une vie simple et le désir de distractions parfois malsaines sont les indices d'un faible développement de la culture morale et intellectuelle. C'est ce qui explique les plaintes et les récriminations que l'on entend couramment formuler contre ce mouvement, parce qu'on le considère comme étant dû à la deuxième cause et non à la première. Mais ce point de vue est en opposition avec les faits. « Le courant continu qui va vers les villes, n'implique pas nécessairement que leur attrait devienne plus fort, et que celui des districts de la province le soit moins. Il se peut qu'il en soit ainsi, et c'est probablement le cas, mais il n'est pas démontré par l'immigration. Tout ce qui est prouvé, c'est que les attractions des villes sont mieux connues et plus accessibles [2]. » L'influence de cette cause n'est pas douteuse, et c'est à elle que les villes doivent l'arrivée des résidus sociaux, des chemineaux de la province. « Mais, dans l'ensemble, le mouvement est d'ordre économique, il consiste dans la poursuite d'un avantage économique certain et réel [3]. »

Il faut se rendre compte en premier lieu que *si l'on déserte les villages, c'est principalement parce qu'on n'y trouve plus à vivre*. Les réponses recueillies sur ce point dans l'enquête que nous citons ne laissent place à aucun doute [4]. L'agriculture

1. *Ibid.*, p. 62-65.
2. *Ibid.*, p. 75-76.
3. *Ibid.*, p. 68, 136-137.
4. *Ibid.*, p. 130-131.

ne nourrit plus : beaucoup de fermiers font faillite; le nombre des salariés dans les principales fermes diminue en dix ans de 17 % ; les gages restent à 11 sh. en été et à 10 en hiver[1]. Surtout, *un grand nombre de petites industries rurales ont disparu, et se sont concentrées dans les villes sous l'influence des applications mécaniques.* C'est ainsi que le sciage de long, qui était jadis une industrie de village, n'existe plus : les bois sont importés directement dans les usines à vapeur qui les débitent; beaucoup de scieurs ont été obligés de suivre leur industrie, et actuellement une grande proportion des ouvriers de scieries de Londres viennent des districts ruraux[2].

D'autre part, la différence des salaires suffirait à elle seule pour provoquer le mouvement en question : la main-d'œuvre subit la loi de toutes les marchandises, qui les transporte des lieux où elles sont à bon marché vers ceux où leur prix est élevé. Nous en verrons plus loin des exemples. La différence des salaires, dans chaque profession, est très sensible : chez les mécaniciens, ils sont de 38 sh. à Londres et de 26 en province; chez les compositeurs, ils varient de 36 sh. à 25 sh.[3]. En outre, *les jeunes ouvriers arrivent beaucoup plus vite à gagner des salaires avantageux en ville :* alors qu'un jeune garçon de 15 ou 16 ans ne gagne qu'une demi-couronne (2 fr. 90) par semaine dans les champs de son village, il reçoit 10 à 19 sh. (12 fr. 50 à 23 fr. 75) dès son arrivée dans la ville[4].

D'autres circonstances surviennent pour augmenter l'effet

1. *Ibid.*, p. 131-135.
2. *Ibid.*, p. 74, 131-132.
3. *Ibid.*, p. 73-74, 137.
4. *Ibid.*, p. 133. — L'auteur ajoute d'autres causes secondaires telles que les suivantes. La division du travail dans l'industrie du bâtiment, à Londres, oblige à faire venir de la province des ouvriers ayant fait leur apprentissage (p. 74). Cette circonstance ne saurait agir toutefois qu'à l'égard des rares spécialistes dont les entrepreneurs ont encore besoin : pour la grande majorité des travaux, la division du travail permet précisément de se passer de l'apprentissage. En second lieu, les secours de voyage accordés par certaines trade-unions ont pour effet de favoriser les migrations. Ces secours sont, du reste, supprimés généralement, de nos jours, et les trade-unions envoient plutôt directement l'ouvrier dans la place qui se trouve vacante (p. 74-75). Nous avons vu de même que les voyages d'ouvriers sont plus une survivance du passé qu'une institution réclamée par les nécessités modernes (*Supra*, p. 83).

déterminant de ces causes. L'instruction a éveillé les intelligences, élargi les horizons, élevé les conceptions ; les jeunes gens voient de nouvelles possibilités de développement de leurs personnalités et de leur bien-être : un ministre de paroisse rurale affirme que partout où il ouvre une école, c'est pour la voir se vider par l'émigration vers les villes, et *ce sont les tempéraments les mieux trempés qui sont les plus attirés.* Les chemins de fer facilitent l'exode et le mettent à la portée de tous. La poste permet de se renseigner auprès des compatriotes que l'on compte dans les villes, et de s'assurer d'un emploi pour son arrivée[1].

De fait, la plupart des immigrants sont venus à Londres sur les conseils et les encouragements de leurs parents et amis qui les y avaient précédés et qui, après avoir déjà réussi à se frayer leur chemin, aidaient les autres à en faire autant et à échanger une situation médiocre pour une autre plus avantageuse. C'est pourquoi l'on rencontre, dans la capitale, des centres dans lesquels les émigrants se trouvent groupés entre amis et connaissances : on trouve ainsi des colonies de villages déterminés dans les différents quartiers. L'une des agences d'immigration les plus efficaces est probablement les lettres que les enfants en place écrivent à la maison paternelle. Il s'ensuit que les immigrants, lorsqu'ils arrivent dans la capitale, ne vont généralement pas au hasard, mais se sont préalablement assurés d'un emploi, ou tout au moins savent où aller pour en trouver un avec certitude : plus de la moitié d'entre eux sont dans ce cas ; sur l'autre moitié, le plus grand nombre avait la conviction que leur capacité leur permettrait d'améliorer leur situation[2].

On voit que l'opinion couramment admise dans le public, suivant laquelle l'émigration rurale n'aurait pour effet que d'augmenter la masse des miséreux qui vivent dans les villes, est en contradiction absolue avec la réalité. Cette opinion dérive d'une vue superficielle de l'aisance apparente qui règne

1. *Ibid.*, p. 135-136.
2. *Ibid.*, p. 132-135.

dans les campagnes, où chacun est assuré au moins de la vie matérielle la plus indispensable. On n'y aperçoit pas les individus réduits à la pauvreté absolue, dont le nombre, dans les grandes villes, constitue un fléau social, et cela parce que leur nombre est si restreint, en dehors de celles-ci, qu'il peut sembler insignifiant. Ce qu'on ignore généralement, c'est que « la majeure partie de la pauvreté et de la misère, à Londres, en est originaire, et n'est pas importée d'ailleurs » : les métiers qui comptent le plus grand nombre d'ouvriers nés à Londres sont ceux où le travail est occasionnel et irrégulier, et qui n'exigent ni application ni efforts[1]. La même conclusion ressort lorsqu'on envisage l'agglomération dans les logements étroits comme un indice matériel et mathématique de pauvreté. *Les professions dont les représentants offrent le plus grand pourcentage d'individus nés à Londres sont aussi celles où l'on trouve la proportion la plus forte d'agglomération :* tels sont les travaux exécutés sous le régime du *sweating* ou les métiers qui déclinent, fabrication d'enveloppes, de brosses, de fleurs artificielles, reliure, ou encore les professions de dockers ou de marchands des quatre-saisons. Au contraire, la plus faible agglomération correspond aux métiers qui comptent la plus forte proportion d'immigrants[2].

Loin d'accroître la pauvreté dans la capitale, les individus qui viennent de la campagne y augmentent le bien-être général par un travail plus énergique, par une vitalité plus riche, par le maintien du niveau de l'existence. Au bout de deux générations, la population urbaine s'affaiblit ; l'énergie diminue, et c'est ainsi que se préparent et se produisent les déchéances individuelles : si les nouvelles recrues du travail ne venaient constamment apporter des forces et des ambitions neuves, le niveau de la vie s'abaisserait à chaque génération. Ce n'est pas l'immigration dans les villes qui produit le chômage, et il n'est pas plus exact de soutenir qu'elle en soit la cause indirecte, en expulsant de leurs emplois les travailleurs qui y

1. *Ibid.*, p. 142.
2. *Ibid.*, 2e série, t. V, p. 28-30.

étaient occupés et qui se trouveront désormais sans travail : les arrivants des campagnes viennent simplement remplir des services qui correspondent aux besoins de la commande ; sans eux, ces emplois seraient entre les mains de travailleurs qui leur sont sensiblement inférieurs, et leur arrivée constitue un gain positif pour l'industrie et pour la population entière. « La libre circulation de la main-d'œuvre est le véritable sang qui vivifie la communauté industrielle moderne. Partout où elle s'arrête, il y a crise industrielle. C'est certainement le mouvement qui est salutaire, comme c'est lui qui est malsain. Le déplacement de l'armée des vagabonds et des rôdeurs sans foyers ne saurait être une cause ni un symptôme d'un bon état du marché du travail. Mais le mouvement qui représente une réelle mobilité économique, le pouvoir de transporter rapidement la main-d'œuvre dans les nouveaux terrains demandés, est souvent la seule sauvegarde que le travailleur possède au milieu des nombreux et complexes bouleversements produits par l'industrie moderne[1]. »

Les faits que nous venons d'analyser et les conclusions qui s'en dégagent peuvent être étendus en dehors de l'Angleterre. Une autre enquête, qui pour porter sur des données moins concrètes que la précédente n'est pas moins appuyée sur des observations très sûres, relève la même situation en Belgique, et ces résultats se retrouveraient dans toutes les régions de l'Europe occidentale soumises au régime de l'industrie moderne. La crise agricole se fait sentir en Belgique comme ailleurs : elle a pour effet de pousser à la spécialisation commerciale des cultures, au machinisme, et à la réduction des frais de production, notamment de ceux de la main-d'œuvre[2]. Cette raréfaction du travail agricole est souvent attribuée au machinisme : on constate, en effet, qu'une faucheuse mécanique fait la besogne de 6 ou 7 ouvriers, une moissonneuse-lieuse celle de 15. Certains ingénieurs agronomes estiment que l'emploi des machines économise actuellement pour 25 francs de main-

1. *Ibid.*, 1re série, t. III, p. 65-66, 110-111, 145-146 ; 2e série, t. V, p. 166.
2. Vandervelde, *L'exode rural*, p. 99-106.

d'œuvre à l'hectare. Par ailleurs, on constate le dépeuplement de plusieurs campagnes : la densité de la population rurale, dans le Calvados, l'Orne et la Manche, s'est abaissée de 17 habitants par kilomètre carré, de 1846 à 1891 (54 au lieu de 71); dans l'arrondissement de Caen, le dépeuplement des campagnes a été de 35 à 40 % ; certains villages, surtout dans les plaines où dominent les terres de labour, ont perdu la moitié de leur population. On attribue ce fait au précédent, et l'on en conclut que c'est la machine qui a chassé l'ouvrier agricole[1]. Une observation plus précise conduit cependant à repousser cette relation de cause à l'effet dans la plupart des cas : si l'on met à part l'influence de la machine à battre qui supprime une occupation hivernale et accentue le caractère de chômage périodique que présentent les travaux agricoles, on est obligé de constater souvent que c'est au contraire la pénurie de la main-d'œuvre, et surtout l'absence d'ouvriers actifs et consciencieux, qui poussent les cultivateurs à y suppléer par l'emploi des machines[2]. Les deux faits, réduction du personnel, emploi des machines, sont concomitants, et dérivent d'une même source, qui est la spécialisation de la culture et la nécessité de diminuer les frais d'exploitation, mais ne sont pas nécessairement la cause l'un de l'autre.

Le caractère saisonnier des travaux agricoles n'est pas non plus une cause générale du chômage dans les campagnes. La disparition des industries rurales n'affecte pas précisément le travail agricole lui-même. On trouve des professions villageoises qui sont associées à une occupation agricole. Mais ce sont rarement les mêmes individus qui se livrent à tour de rôle aux deux genres de travaux : lorsque cette association existe, le travail agricole consiste plutôt dans l'horticulture ou la très petite culture, celle à laquelle se livre tout individu industrieux qui habite la campagne ; il ne s'agit pas là de culture des champs[3].

1. *Annales du Musée social*, 1905, p. 200-201.
2. Chevallier, *op. cit.*, p. 18-19.
3. Tel est le cas de la culture associée au travail des mineurs de la Prusse rhénane (Cf. *Ouvriers des Deux Mondes*, 2e série, t. II, p. 251).

Il en était ainsi notamment avant 1789, sous le régime de corporations qui entravaient la concurrence qui leur aurait été ainsi portée; l'ordonnance de 1762, qui autorisait le tissage dans les villages où la corporation des tisserands n'était pas représentées, fut considérée comme une innovation[1]. La disparition des industries ménagères, comme le tissage, dont le produit était destiné à la consommation de la famille agricole, n'a amené aucun chômage; si le cultivateur a abandonné la culture du chanvre et du lin, c'est qu'il a une économie certaine à acheter les objets déjà manufacturés; il y a donc pour lui tout profit à s'épargner une dépense, un travail et une perte de temps. Il existe d'ailleurs actuellement un grand nombre de campagnes dans lesquelles on ne rencontre aucune industrie à domicile et où la crise du chômage ne paraît pas se manifester : nous pouvons citer notamment le Bas-Beaujolais, le Pays basque, etc.[2]. Nous aurons plus loin à nous occuper des chômages périodiques inhérents aux travaux agricoles; mais nous devons constater qu'il n'est pas plus intense actuellement qu'autrefois, réserve faite de la suppression du battage à la main, et que ce n'est pas à cette cause qu'est due l'émigration des ouvriers agricoles.

On ne saurait du reste considérer comme un remède contre le chômage cette association du travail agricole et du travail industriel que préconisait Le Play. Elle produit d'excellents effets relativement à la pêche côtière dont le caractère démoralisant, par l'irrégularité des gains, s'amende sous l'influence d'économie et de stabilité de la culture; mais il ne s'agit pas ici d'un travail industriel. En ce qui concerne celui-ci, il suffit de remarquer que les populations qui vivent à la fois de l'une et de l'autre profession sont souvent parmi les plus misérables et les plus exploitées[3]. Il en est ainsi des cloutiers à la main ou des ajusteurs pour voitures des Ardennes, qui louent leurs bras pour le travail des champs ou des forêts pendant les chômages,

1. Chevallier, *op. cit.*, p. 20.
2. *Questions pratiques*, 1900, p. 133. — *Science sociale*, 1905, fasc. XVII.
3. Leroy-Beaulieu, *Traité d'Écon. polit.*, t. I, p. 354.

des tisseurs de la province de Gand qui sont des ouvriers agricoles, les usines chômant pendant le temps des semailles et des moissons [1]. Ce fait s'explique doublement par la capacité inférieure d'organisation des ouvriers ruraux et par le jeu de la loi des salaires qui a été déjà exposée [2].

La cause de l'émigration doit être cherchée à peu près uniquement dans les transformations que subit la culture par suite du régime actuel du commerce international. Il n'entre pas dans le cadre de ce travail d'expliquer les causes et les conditions de ces changements [3]. Il suffit d'avoir vu de près l'agriculture ou de l'avoir pratiquée en vue d'y gagner de l'argent, et non par engouement, pour reconnaître que les procédés suivis jusqu'ici, ou aggravés encore par les conseils des agronomes officiels, sont condamnés à disparaître, et que, loin d'appeler un plus grand nombre de bras, la terre en repousse une proportion de plus en plus forte. Ce n'est pas vers une culture plus intensive que tend cette évolution : le défrichement des communaux et des terres soi-disant incultes ne ferait vivre personne, et servirait seulement à ruiner les cultivateurs en augmentant la concurrence dont ils souffrent et en leur enlevant des produits qui leur sont indispensables [4].

L'aggravation des conditions du travail agricole apparaît nettement lorsqu'on considère les migrations périodiques des ouvriers qui se rendent en masses de leur pays d'origine vers ceux où les appellent certains travaux : chaque année, 15.000 à 20.000 petits cultivateurs passent d'Irlande en Angleterre et en Europe pour y faire la moisson; les ouvriers des provinces de l'Elbe, au nombre de 75.000, vont ainsi faire la culture des betteraves dans l'Allemagne centrale, et notamment en Saxe et dans les provinces saxonnes; celles de l'Est reçoivent, au con-

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 218.
2. *Supra*, p. 5.
3. V. sur ce point Dauprat, *Science sociale*, 1904, fasc. V et XV.
4. Vandervelde, *op. cit.*, p. 55-56. — Certains agronomes se récrient à la vue de landes qui ne portent que des ajoncs et des fougères, alors qu'elles pourraient donner de riches luzernes; ils ignorent qu'elles rapportent plus sous le premier état que sous le second (*Science sociale*, 1905, fasc. XVII, p. 499).

traire, les ouvriers de la Galicie et de la Pologne russe ; des milliers de travailleurs quittent les Pouilles pour faire la moisson en Amérique, sur des steamers aménagés dans ce but, et qui les ramènent pour la somme modique de 45 francs, nourriture et logement compris ; les montagnards de l'Italie centrale, notamment des Abruzzes, vont travailler les campagnes de Novare et de Rome ; l'Espagne envoie de même des ouvriers dans les départements limitrophes ; la Bretagne en envoie en Normandie ; l'exode des Belges en France est connu : leur nombre, qui est de 27.000 environ au moment du sarclage des betteraves, s'élève jusqu'à 40.000 au moment de la moisson [1]. Le caractère de cette émigration est bien différent de celle qui dépeuple les campagnes : la qualité absolument inférieure de cette main-d'œuvre est notoire ; ce sont ou des chemineaux, ou des masses désorganisées, dépourvues de toute énergie et de toute capacité, conduites par des chefs qui les exploitent et abusent de leur misère [2]. Au contraire, partout où ces travailleurs vont apporter leur concours, on constate qu'un courant d'émigration, soit individuel, comme en Angleterre, dans la Plaine saxonne ou en France, soit collectif, comme en Italie septentrionale, mais en tout cas plus prospère, aspire les meilleurs éléments de ces contrées, laissant une place libre que les autres viennent combler [3]. Il est donc évident que la situation économique du tra-

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 28-34, 162-163. — R. Blanchard, *La Flandre*, 1907.

2. Cf. Vandervelde, *op. cit.*, p. 167. — *Science sociale*, 1907, fasc. XXXV, p. 46-47.

3. En Angleterre, la plupart des émigrants appartiennent aux professions urbaines. Au contraire, presque tous les courants d'émigration pauvre qui se produisent en Europe, viennent de régions où sévit la crise agricole, comme l'Irlande, l'Espagne, l'Autriche-Hongrie, l'Irlande. Dans la commune d'Ellezelles, en Belgique, c'est de la suppression du tissage à bras, vers 1845, coïncidant avec une crise agricole, qui mit un tiers de la population à la charge de l'assistance publique, que date l'exode annuel des habitants vers la France (Vandervelde, *op. cit.*, p. 118, 164). « Les voies de communication ne sont que le moyen qui facilite le déplacement. La cause qui détermine cette affluence est ailleurs : c'est la difficulté de vivre dans son pays natal, ou l'espérance de mieux vivre ailleurs, qui pousse l'homme à changer de résidence. L'immigrant passe d'une contrée à une autre, suivant le niveau des salaires. La grande majorité des immigrants se compose d'ouvriers ou d'employés ; les uns et les autres viennent beaucoup plus d'Allemagne, de Belgique, d'Italie, où le travail est peu payé, que d'Angleterre, où il est largement rémunéré. » (Levasseur, *La population française*, t. III, 1892, p. 317, cf. p. 324 et suiv.) Le caractère de cette émigration se

vailleur agricole était inférieure à la capacité de production des émigrants, puisqu'ils l'ont quittée pour une autre qui lui est préférable, et que ceux qui les y remplacent sont à un niveau sensiblement inférieur. Ce sont les pays où les salaires sont le moins élevés qui fournissent de main-d'œuvre ceux où le besoin de bras, une correspondance plus exacte de l'offre de travail avec la demande de production, produit une hausse des salaires[1]. L'émigration des campagnes constitue donc, non pas une déchéance, mais au contraire une ascension des divers éléments qui y participent. « L'exode rural apparaît de plus en plus comme le seul dérivatif, réellement efficace, aux souffrances du prolétariat des campagnes[2]. »

On voit par ce qui précède que le retour à la terre, entendu comme le font les écrivains que nous avons cités plus haut, ne saurait constituer une solution au problème du chômage. Pour les travailleurs qui, placés dans les conditions normales, pourraient utilement employer leurs efforts et leur capacité de production, une telle mesure constituerait une déchéance; elle les replongerait dans une situation sans issue pour eux et présentant des conditions analogues à celles d'où l'on vient de les retirer ; ce travail n'est pas fait pour cette catégorie. Si l'on veut néanmoins marcher dans cette voie, suivant le système des colonies agricoles hollandaises, on ne peut arriver à leur faire une situation en rapport avec leur mérite qu'à la condition de recourir à la charité; de plus, cette protection ne peut pas abandonner ceux à qui elle s'applique, sous peine de les voir redevenir les victimes des conditions réelles du marché auxquelles elle les avait sous-

manifeste par la difficulté qu'éprouvent ces ouvriers à quitter leur lieu d'origine: ils ne s'y décident que s'ils ne peuvent pas faire autrement : les ouvriers carriers du Condroz préfèrent se rendre chaque jour à 30 ou 40 kilomètres de leur domicile que de changer de résidence; il en est de même d'ailleurs de toutes les migrations belges ou italiennes (Vandervelde, *op. cit.*, p. 172, 174. — Cf. *infra*, 3e partie, chap. III, § 3). Cette conclusion est confirmée par ce fait qu'en Belgique, ce sont les industries à domicile, soumises au *sweating system*, qui donnent la proportion la plus élevée d'ouvriers nés dans la commune où ils travaillent, 8/10 contre 7/10 (*Questions pratiques*, 1902, p. 178).

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 159-161.
2. *Ibid.*, p. 169.

traits artificiellement. Ce remède, inefficace ainsi que nous le voyons, serait d'autant plus pénible que l'ouvrier des villes est habitué à la grande ville dont il connaît par expérience les incontestables avantages et les commodités, que la femme qu'il a épousée éprouve une répulsion encore plus prononcée pour les champs, que l'élargissement de son horizon intellectuel n'y trouverait par des aliments suffisants : les charmes de la vie rurale ne sont ressentis que par une faible minorité des classes cultivées; les autres ne prennent leur parti de cette existence que par habitude ou par nécessité. Ceci explique l'insuccès des tentatives de réalisation de cet objet, sauf d'une façon transitoire ou en cas d'extrême urgence, comme dans le cas des placements effectués par les bourses du travail de Ludwigsburg et de Constance [1]. Les œuvres parisiennes d'assistance par le travail cherchent à rapatrier les indigents qui s'adressent à elles : l'Union du VIe arrondissement, en 1897, en avait expédié en province 1.144 sur 3.250 assistés; mais le directeur de l'œuvre est obligé de prendre de grandes précautions pour empêcher que les billets de chemin de fer ne soient revendus avant le départ. C'est la seule œuvre qui ait organisé sérieusement le repatriement : celle de l'avenue de Versailles n'en expédie que 1 % ; la Maison de travail de la rue de l'Ancienne-Comédie ne réussit que pour les jeunes gens n'ayant pas dépassé l'âge de quatorze ans; tous les autres ne tardent pas à revenir, quand ils ont consenti à partir [2].

Quant aux catégories inférieures des chômeurs, si les plus capables et les plus laborieuses ne peuvent pas espérer de trouver dans le travail des champs un remède à leur situation, à plus forte raison seront-elles dans le même cas. Et si les vrais travailleurs eux-mêmes sont obligés de vaincre une répulsion pour quitter la ville, cet obstacle doit être insurmontable pour les autres qui sont encore bien plus sensibles à l'attraction des villes. On serait obligé d'employer la force pour y contraindre, et je laisse à juger les résultats du travail qui serait accompli dans de

1. *Ibid.*, p. 261.
2. Lecoq, *op. cit.*, p. 342 et suiv., 368, 371.

telles conditions. En admettant même qu'on y parvienne, on n'arriverait par là qu'à augmenter le nombre des catégories inférieures que nous avons vues se répandre dans les campagnes dont les meilleurs travailleurs ont émigré à la recherche d'une situation plus avantageuse; par suite, on créerait à ces catégories une concurrence qui contribuerait encore à déprimer leur condition.

On voit que les résultats de l'assistance par le travail agricole, effectuée sans tenir compte des conditions du marché, sont les mêmes que ceux de l'assistance par le travail industriel dans laquelle on ne cherche pas à se plier à ces exigences. De même que celle-ci ne doit pas s'appliquer à un objet qui ne réponde à aucune demande et dont la production ne soit pas commercialement avantageuse, de même, et pour des raisons identiques, celle-là doit se détourner d'un champ d'action qui devient de plus en plus fermé à un grand nombre de travailleurs et dont la demande de bras se réduit de plus en plus[1]. Ces conditions ne se présentent pas dans les pays neufs, où la culture se plie naturellement aux exigences du marché et où, par suite, la production reste pour ainsi dire illimitée. Seulement, nous l'avons vu, ce remède n'est à la portée que d'un petit nombre; il ne peut s'appliquer qu'à la catégorie qui est privée de son emploi régulier par suite de circonstances tenant uniquement à la disparition de cet emploi, mais qui reste capable d'une production satisfaisante lorsqu'elle est placée dans des conditions normales; et dans cette catégorie, seuls, les plus énergiques, les plus confiants dans leurs propres forces et dans l'avenir, peuvent réussir.

Le problème peut être envisagé sous un autre aspect. L'exode

1. Il existe un pays où la petite propriété rurale est répandue entre un très grand nombre de mains, et où la situation de l'agriculture se présente dans les conditions les plus favorables : c'est la Roumanie, où sur une population de 6 millions et demi d'habitants 1.015.205 chefs de famille représentant plus de 5 millions d'individus, possèdent 3.319.695 hectares de terre et où les petits prépriétaires ont la faculté d'occuper leurs bras sur des domaines plus vastes qui les avoisinent. Néanmoins, en dépit de très bonnes récoltes, la situation des paysans y est aussi misérable que dans les autres pays, et donne lieu aux mêmes réclamations (*Journal des Débats*, 4 mai 1907).

rural n'est pas dû seulement à la crise agricole : la disparition des industries rurales y a une part au moins aussi importante. Le nombre est considérable des industries qui étaient exploitées jadis en petit atelier, dans les villages, et qui aujourd'hui sont concentrées dans de grandes usines urbaines : on cite en Belgique l'armurerie liégeoise, la clouterie des pays wallons, le tissage du lin dans les Flandres, etc.[1]; des régions entières se trouvent atteintes, telle la Mayenne, où l'industrie du tissage de la cotonnade disparaît devant les usines américaines[2]; nous verrons que celles qui paraissent encore se maintenir, comme l'horlogerie dans le Jura ou la rubanerie à Saint-Étienne, ne subsistent que par suite de circonstances spéciales ou sont même profondément atteintes.

C'est donc bien l'absence de travail qui pousse les ouvriers des campagnes vers les villes. Les uns se déracinent avec peine, et recherchent un emploi dans le voisinage le plus immédiat de leur domicile : c'est ainsi que plus de 5.000 ouvriers vont travailler dans les charbonnage du Hainaut, sans reculer devant un déplacement journalier de 50 kilomètres, soit 4 heures de chemin de fer; de sorte qu'après une journée de travail de 12 heures et une marche de nuit souvent longue pour regagner leur domicile, il leur reste à peine 5 à 7 heures à se reposer chez eux[3]. Les plus audacieux et les plus capables vont dans les villes et suivent dans leur migration leurs métiers qui s'en vont. « Les éléments les plus énergiques et les plus habiles de l'armée ouvrière sont en marche, pour conquérir plus de bien-être, pour utiliser, plus fructueusement, leur capacité professionnelle; et ces migrations locales, intéressant quelques centaines de travailleurs, sont l'image réduite mais fidèle de l'immense mouvement d'ascension qui, d'étape en étape, a cheminé du prolétariat rural vers les grands centres d'industries et de population[4]. » L'avantage de cet exode est considérable pour les émigrants. Il

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 72 et suiv.
2. Note de M. Chappée, *Rapport sur la quest. du chôm.*, p. 339 et suiv.
3. Vandervelde, *op. cit.*, p. 150-151, 183.
4. *Ibid.*, p. 175.

l'est aussi pour les travailleurs qui restent dans la campagne : en raréfiant la main-d'œuvre, en transformant l'ouvrier agricole d'un manœuvre en un conducteur de machine, il élève son niveau intellectuel et exige de lui une instruction qui lui était inutile auparavant; il l'achemine ainsi vers un développement de son existence et une plus nette conception des conditions du travail qui doivent correspondre à cette nouvelle situation[1]. Malheureusement, le fait que ce sont les ouvriers les plus capables et les plus intelligents qui quittent les campagnes[2], et qu'ils y sont remplacés par des éléments absolument inférieurs, empêchera sans doute longtemps cette possibilité de se transformer en une réalité.

En même temps que le courant qui entraîne les industries rurales vers les villes, un autre se manifeste en sens inverse. De nombreuses considérations amènent certaines usines à se transporter à la campagne : ce sont l'économie résultant des salaires moins élevés ou du loyer moindre des terrains ou des bâtiments, l'utilisation des chutes d'eau, la proximité du combustible ou de la matière première, etc. C'est ainsi qu'à Manchester et dans la province de Gand, tous les tissages ont été transférés en dehors des villes; il en est de même à New-York et en Westphalie pour les fonderies[3]. On peut faire la même remarque au sujet d'un certain nombre d'industries françaises : beaucoup d'imprimeries, de fabriques de chapeaux, etc., ont quitté les grands centres au profit de localités moins populeuses. Il semble donc qu'en présence de ce mouvement, on puisse espérer un décongestionnement des grandes agglomérations, dans lesquelles se rencontrent les masses de sans-travail, et ramener dans les campagnes les ouvriers qui en sont partis. Il faut remarquer cependant qu'il n'y a pas là à proprement parler, de retour aux champs : les ouvriers occupés dans ces usines ne sont pas toujours ceux qui ont été chercher fortune dans les villes; ce sont ceux des campagnes environnantes;

1. *Ibid.*, p. 224-227.
2. P. de Rousiers, *Le Trade-unionisme en Angleterre*, p. 112.
3. Vandervelde, *op. cit.*, p. 252-255.

le courant d'émigration n'est donc pas renversé, mais simplement détourné : au lieu de se diriger vers les grandes agglomérations, il tend vers les petites villes où sont installées ces usines. Quand parfois le déplacement des industries ne se produit que dans les environs rapprochés des grands centres où elles fonctionnaient auparavant, dans ce cas-là aucune modification ne peut se produire dans le courant d'émigration : les ouvriers continuent à habiter les faubourgs, tant que les difficultés du transport ou la baisse des salaires ne les oblige pas à se fixer plus loin du centre[1]. Du reste, le mouvement dont il s'agit ne saurait prendre un développement bien intense : l'industrie ne saurait se contenter, pour arriver à une production économique, de la main-d'œuvre inférieure qu'elle peut trouver dans les éléments qui n'émigrent pas des campagnes. Or, dès le moment où elle voudra s'attacher les bons travailleurs, soit ceux des campagnes qui eussent été susceptibles de gagner les villes, soit même ceux qui s'étaient déjà fixés dans celles-ci, il faudra bien que les salaires remontent au taux suffisant pour que ceux-ci retrouvent le niveau de l'existence qui leur convient; l'organisation ouvrière capable d'amener ce résultat se fera d'elle-même dans ce cas, puisqu'elle tient encore plus à la capacité des travailleurs qu'au fait de leur agglomération. Cette cause souvent prépondérante du déplacement de l'industrie est donc limitée par la force des choses dans ses effets : ceux-ci ne consistent pas à produire l'extinction de l'exode rural. Tout au plus sont-ils de nature à accentuer encore le chômage urbain et à aggraver le fléau.

On peut concevoir une troisième forme du retour des travailleurs des villes vers la terre. Si, au lieu d'habiter les quartiers très agglomérés où ils ne rencontrent que les conditions hygiéniques et morales les plus défectueuses, ils installent leurs foyers dans un rayon suffisamment rapproché pour pouvoir se rendre journellement à l'atelier, ils bénéficient ainsi d'une économie notable des loyers, de la ressource

1. Vandervelde, *op. cit.*, p. 266-267, 272.

des produits du sol qui entoure leur habitation, et de conditions de salubrité très appréciables[1]. Un mouvement assez intense se produit en ce sens, et il serait intéressant de lui consacrer une étude spéciale, en raison des particularités que présente ce mode d'existence, qui diffère sensiblement des remèdes contre le chômage qu'on a envisagés précédemment. Il est notablement facilité par les trains ouvriers organisés pour transporter les travailleurs dans la banlieue des grandes villes : une loi de 1883 donne au *Board of trade* le droit d'obliger les compagnies de chemins de fer, dans les districts industriels, à créer des trains spéciaux avec des tarifs ne dépassant pas un penny par mille ; cette même année, 110 trains de ce genre faisaient un parcours de 763 milles; l'année suivante, 476 trains faisaient 2.732 milles[2]. En Allemagne, on a créé dans le même but des 4es classes. En Belgique, il existe des trains de ce genre[3]. En France, on a fait de même des tarifs extrêmement réduits. Le cadre de cette étude nous oblige à nous restreindre à quelques indications sommaires sur ce sujet.

Observons tout de suite que le travail agricole qu'il comporte ne peut pas aboutir à une véritable industrie, c'est-à-dire à la production d'objets destinés à la vente, mais uniquement à procurer un appoint à la consommation du travailleur lui-même, constituant une ressource pour son budget : les grandes villes développent la culture maraîchère dans leur voisinage, mais cette industrie est une branche de production très spéciale, qui exige des frais d'établissement et un certain chiffre d'affaires, et n'est pas abordable, sinon d'une façon très secondaire, à l'ouvrier qui utilise simplement ses loisirs et ses propres bras à la culture d'un jardinet[4].

Si, dans certains cas, l'exploitation de cultures spéciales dans

1. Les loyers élevés, dans les villes, contribuent à pousser l'ouvrier à rechercher, par économie, des logements insalubres, où il est insensiblement la victime de la tuberculose et de l'alcoolisme (Dr Gibert, *Des divers modes d'assistances aux nécessiteux sans travail*, 1897, p. 16-17).

2. *Bull. off. trav.*, 1895, p. 56-57.

3. Vadervelde, *op. cit.*, p. 131-135.

4. Rivière, *Jardins ouvriers*, 1904, p. 33, 36.

les jardins mis à la disposition des ouvriers, a pu leur permettre de suppléer à l'absence du travail industriel qui vient à leur faire défaut [1], ce ne peut être que parce que ces produits répondaient à un besoin de la consommation locale, et en outre parce que les facilités de communication en permettaient l'écoulement. Mais ces circonstances ne sauraient être générales. Dans les conditions ordinaires, une famille ouvrière ne peut récolter que ce qui est nécessaire à sa consommation; la vente du surplus ne peut pas constituer pour lui un bénéfice [2].

D'un autre côté, il importe de ne pas confondre les œuvres gratuites de jardins ouvriers et d'habitations à bon marché, telles qu'elles sont organisées en France, en Belgique, en Suisse, en Italie, avec les entreprises relatives au même objet qui sont fondées sur le principe commercial. Ce second procédé, usité d'une façon générale en Angleterre et aux États-Unis, est le seul qui produise des effets sociaux satisfaisants, alors que le premier attire les fainéants, en éloignant les travailleurs. Lors même que l'habitation et le jardin sont loués à l'ouvrier, ce dernier perd en indépendance à l'égard de l'employeur les avantages qu'il en retire, toutes les fois que ce dernier réunit sur sa tête les deux qualités de propriétaire et de patron.

Cette même raison s'oppose à ce que l'ouvrier acquière la propriété du jardin et de l'habitation. La mobilité que les conditions de l'industrie moderne imposent à la main-d'œuvre, pour l'amélioration de sa situation, et même dans le cas de chômage, est entravée lorsque celle-ci se trouve fixée en un lieu déterminé par un lien tel que celui-ci.

Les avantages de ce remède, au point de vue social, sont donc moindres qu'on se le figure en général. Le jardin ouvrier ne peut constituer qu'un appoint pour le travailleur, et non un gagne-pain en cas de chômage. Cet appoint lui-même agit dans le même sens que l'association de l'agriculture accessoire à une industrie principale. A moins d'une élévation parallèle de son niveau d'existence, ces profits accessoires ne peuvent que con-

1. Cf. Rivière, *op. cit.*, p. 97-105.
2. Cf. de Rousiers, *Le Trade-unionisme en Angleterre*, p. 114.

tribuer à l'abaissement de son salaire [1]. Il faut donc conclure que le jardin ouvrier ne peut intervenir utilement dans l'amélioration des conditions de la vie ouvrière que pour la catégorie de travailleurs qui, d'une part, travaillent dans un centre urbain et peuvent facilement se déplacer pour se rendre à leurs occupations journalières, et d'autre part, qui sont capables d'améliorer par ailleurs les conditions de leur travail et d'élever le niveau de leur existence. Pour les autres catégories, pour celles qui sont exposées au chômage, loin de constituer un remède contre ce dernier, il en provoquerait au contraire le retour.

1. Les ouvriers se rendent bien compte de ce caractère, et ceci explique le mouvement que l'on signale depuis 1890, dans le Pas-de-Calais, où les jardins ouvriers ne trouvent plus preneurs, et où l'on considère comme de faux-frères ceux qui poussent à la baisse des salaires par la culture de leur jardin (Cf. Rivière, *op. cit.*, p. 58).

III

CONCLUSIONS

L'étude que nous venons de faire des institutions d'assistance par le travail nous fournit divers enseignements. En premier lieu, les résultats de ces multiples expériences montrent qu'il n'existe pas de procédé valant par lui-même et qu'il suffise de mettre en pratique pour obtenir la suppression de la misère et du manque de travail. A peine pourrait-on dire qu'il y en a qui sont mauvais dans leur principe : car même dans ces cas, les inconvénients du régime peuvent être palliés dans une large mesure lorsque la capacité des individus qui s'en servent s'y prête. La réciproque est encore moins exacte : une institution, quelque satisfaisante qu'elle soit pour l'esprit qui recherche spéculativement les rapports des choses, et quelque féconds que puissent être ses effets, ne produira ceux-ci qu'autant que les individus seront capables de s'en servir conformément aux lois qui la régissent.

Les travaux de secours organisés en vue de suppléer au défaut d'occupation des chômeurs, exigent sans doute une condition indépendante des individus : il faut que l'objet en soit choisi de telle sorte qu'ils puissent constituer réellement un emploi lucratif pour les travailleurs, sinon les conséquences les plus graves en découlent pour ceux-ci, comme pour les ouvriers déjà occupés; ainsi, si l'on s'adresse de préférence à l'agriculture, on n'obtiendra des résultats satisfaisants qu'à la condition de se placer dans une situation où la production réponde à un

besoin des consommateurs et à une possibilité de le satisfaire, et non en surchargeant une production déjà trop exiguë pour ceux qui l'occupent. Mais, en outre, deux autres conditions sont essentielles : il faut que ceux qui organisent ces travaux soient capables de les diriger comme le feraient des chefs d'industrie désireux de réussir ; il faut que ceux à qui ils s'appliquent fournissent la main-d'œuvre qui convient pour les exécuter. En d'autres termes, une organisation de ce genre ne peut réussir et donner de bons résultats qu'autant que les individus, dont l'action est réclamée, présentent les qualités requises pour cela. Les nombreux insuccès qui ont suivi les expériences qui ne réalisaient pas cette condition, montrent qu'à son défaut, ce remède cause au contraire de profondes perturbations dans l'ordre social tout entier, sans apporter aucun adoucissement aux maux constatés.

Cette conclusion en entraîne une autre avec elle : c'est qu'on ne saurait traiter le problème du chômage sans avoir égard à la valeur propre des individus qu'il concerne, et en quelque sorte impersonnellement. Ainsi que le remarque très judicieusement M. Charles Booth, en raillant les systèmes qui reposent sur l'occupation des terres incultes en Angleterre, on ne doit pas traiter les inemployés comme « une armée imaginaire d'individus, car ils constituent en réalité un nombre très limité de gens sans travail isolés », à la différence de la pauvreté, qui embrasse une classe sociale tout entière ; seulement les individus qui représentent celle-ci ne sont nullement des sans-travail, mais des ouvriers dont les conditions de travail sont défectueuses ou irrégulières [1]. Les classes ouvrières sont composées de catégories très différentes les unes des autres, et le problème change considérablement d'aspect quand on passe de l'une à l'autre. Pour prendre un exemple, les secours donnés dans les œuvres d'assistance par le travail permettent de mettre à l'écart la catégorie inférieure qui répugne à tout travail, et qui trouve dans la mendicité, le vol ou la prostitution des moyens plus aisés

1. *Op. cit.*, 1re série, t. I, p. 164-165.

et plus lucratifs d'existence ; ils constituent une ressource pour les incapables qui se contentent d'un salaire très réduit et irrégulier, toute réserve faite sur les méfaits de cette organisation ; appliqués aux travailleurs capables, laborieux et prévoyants qui se trouvent momentanément dans la misère, pour des causes exceptionnelles et anormales, ils constitueront une véritable déchéance ; ceux-ci en sortiront amoindris et déprimés, alors qu'ils eussent été efficacement secourus par une avance en argent qui serait au contraire un entraînement au vice pour des individus moins bien doués.

L'observation du fonctionnement des institutions d'assistance par le travail nous permet de préciser les différences qui séparent les diverses catégories de sans-travail. Tout d'abord, il y a parmi les ouvriers momentanément sans travail un assez grand nombre d'individus qui présentent les qualités voulues pour accomplir un travail sérieux et régulier. Ceux-là peuvent recourir utilement aux bureaux de placement. Conduits sur des chantiers de secours, ils donneront des résultats satisfaisants, pourvu que ces entreprises soient convenablement dirigées, et qu'ils ne soient pas mélangés avec des éléments inférieurs. On pourrait même faire parmi eux une sélection de travailleurs qui ont échoué dans la vie ou dont l'industrie a disparu, mais qui ont conservé toutes les qualités d'énergie et de capacité qui leur permettraient de réussir dans des conditions normales : dirigés dans des pays neufs, où l'agriculture, en échange de la virilité particulièrement intense qu'elle exige, fournit une occupation lucrative et développante, ils réussiront à se refaire une nouvelle existence, et à atteindre une situation supérieure à celle qu'ils avaient quittée.

A la suite de cette catégorie, nous rencontrons celle qui comprend tous les travailleurs peu capables et irréguliers, qui vivent misérablement d'un travail inférieur sans cependant se confondre avec la dernière catégorie des fainéants et des vicieux. C'est elle qui comprend les laissés-pour-compte des bureaux de placement, de même que les chômeurs qui fournissent un travail si coûteux dans les chantiers de secours non commercia-

lement dirigés, et qui finissent par se lasser de cet effort au bout d'un temps plus ou moins long. Y a-t-il lieu de distinguer encore, parmi eux, des classes différentes, suivant qu'il s'agit d'individus peu travailleurs ou adonnés à la boisson, ou simplement incapables intellectuellement? Les faits précédemment analysés ne nous permettent pas de répondre dès à présent à cette question[1]. Qu'il nous suffise pour l'instant de noter deux conclusions : premièrement, cette catégorie ne se confond ni avec celle des vrais travailleurs ni avec celle des vagabonds; deuxièmement, les remèdes imaginés à cet effet ne sauraient lui être applicables.

1. Sur ce point, comme pour toutes les questions que nous avons dû laisser dans cette étude, je me permets de renvoyer à mon ouvrage sur le *Problème du chômage*, qui paraîtra prochainement.

G. Olphe-Galliard.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

QUELQUES MÉTIERS URBAINS

DE SIMPLE RÉCOLTE

PAR

J. DURIEU

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Mai 1909

SOMMAIRE

Avant-Propos. — P. 3.

Les métiers de mouronniers, de mégotiers et de chiffonniers doivent se classer dans la simple récolte. — Caractéristiques sociales de métiers de simple récolte et d'extraction. Le chasseur indien pris pour terme de comparaison.

I. — **Le mouronnier.** — P. 15.

Une journée de cueillette; ce travail facile et attrayant n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours. — Famille : elle possède les caractéristiques du genre instable; la jeunesse de B... et sa vie de trimardeur; la simple récolte du « pilonage ». — Mode d'existence. — Patronage. — Monographies des mouronniers. B... dit le Marquis, D... dit Coco, X... dit Jésus-Christ. — La mère F...; une fortune gagnée dans le mouron. — Les métiers de simple récolte et l'assistance par le travail.

II. — **Le mégotier.** — P. 37.

La récolte des mégots; ce travail facile n'exige ni effort pénible, ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours; la lutte contre les gens de la production. — Monographie du mégotier C...

III. — **Le chiffonnier coureur.** — P. 48.

La récolte de la « camelote »; ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patron et atelier familial. — Répercussions de ce travail sur les autres phénomènes sociaux; ressemblances et dissemblances sociales entre le chiffonnier et le chasseur. — Parallèle entre la famille du pasteur, du chiffonnier et du chasseur. — Mode d'existence; étrange progression des loyers avec la pauvreté du locataire. — Patronage, cultures intellectuelles, religion. — Corporation; incapacité de groupement comparable à celle de l'Indien peau-rouge; les disputes du syndicat. — Opinions politiques. — Démêlés des chiffonniers avec les gens de la production. — Monographie des chiffonniers coureurs L... et X... — L'homme de la frontière, le coureur-placier B...

IV. — **Le chiffonnier placier.** — P. 89.

Passage de l'atelier collectif de travail à la propriété individuelle. — Le travail du placier. — La propriété individuelle de la place du chiffonnage: cause de son établissement et de son maintien. — Énorme influence de la propriété individuelle de l'atelier de travail sur la vie sociale du chiffonnier. — Monographie du chiffonnier-placier R...

V. — **Le maître chiffonnier.** — P. 110.

L'émigrant auvergnat dans le commerce du chiffon. — Extrême complication de ce commerce. — Pourquoi le commerçant tient en échec la coopérative. — Monographie de deux maître chiffonniers. — Influence de l'émigrant auvergnat sur le biffin : le bœuf d'Auvergne responsable de l'esprit de « maquignonnage » de ce métier parisien.

QUELQUES MÉTIERS URBAINS

DE SIMPLE RÉCOLTE

AVANT-PROPOS

Il y a quelques années, lorsque Edmond Demolins organisa l'Enquête sur les pays, j'entrepris, pour répondre à son appel, d'étudier les anciens pays de l'Ile de France. Ces pays étaient, d'après les géographes : la Goële, l'Aulnay, le Parisis et la France. Mais, dès mes premières observations, il m'apparut clairement qu'à l'inverse de ce qui s'est produit presque partout, ces anciennes subdivisions se sont ici complètement effacées, et qu'il n'en reste aucun souvenir chez l'habitant des campagnes. Il n'est pas non plus possible d'en découvrir de traces dans des différences de travail ou de types sociaux.

Un phénomène aussi anormal méritait d'être expliqué.

L'influence de la très grande ville voisine me parut fournir la raison la plus plausible de cet état de chose. L'action de Paris a été si prépondérante sur sa banlieue que les autres actions du lieu se sont effacées devant elles. Cette explication eut l'assentiment d'Edmond Demolins qui, avec sa vivacité d'esprit ordinaire, aperçut immédiatement pour cette étude un tout autre plan. Il m'engagea à abandonner l'étude des pays de l'Ile de France pour rechercher l'influence de Paris sur la région environnante. L'hypothèse préalable était que cette influence devait se retrouver dans toutes les manifestations de la vie sociale.

Ce plan m'apparut dès l'abord plein d'intérêt, car les centres

urbains paraissent subir une évolution tout à fait analogue à celle qui entraîne le reste du pays; cette évolution est seulement plus intense et plus avancée.

On voit, en effet, que la culture s'est spécialisée depuis longtemps dans la banlieue des grandes villes, *comme elle tend à le faire dans le reste du territoire,* sous l'influence des transports; que la fabrication est également plus développée autour des centres urbains; que les transports y sont plus actifs et qu'enfin le commerce et la spéculation y prennent une ampleur inconnue ailleurs.

On peut donc espérer qu'en étudiant la façon dont s'est produite l'évolution de ces centres, on explore la voie que suivra à son tour le reste des contrées où ils s'élèvent.

Tel est l'intérêt très grand que me parut présenter cette étude.

Les métiers de mouronnier, mégotier, chiffonnier, etc., doivent se classer dans la simple récolte. — Caractéristiques sociales des travaux de simple récolte et d'extraction. — Le chasseur indien pris pour terme de comparaison.

Pour essayer de débrouiller l'écheveau si compliqué des phénomènes qui se passent dans une grande cité, il n'y a rien de mieux à faire que de suivre pas à pas la méthode d'Henri de Tourville. C'est pourquoi j'ai été amené à me demander s'il y avait à Paris des métiers de simple récolte. Tout d'abord, la négative m'apparut comme probable, mais en examinant les choses de plus près, j'ai dû modifier cette première opinion. Certains métiers me semblèrent présenter les caractères indiscutables de la simple récolte. Ce sont : le mouronnier ou marchand de mouron, le mégotier ou ramasseur de bouts de cigares, le chiffonnier, etc.

On n'a étudié jusqu'à présent que des simples récoltes s'exerçant sur des végétaux ou des animaux produits spontanément par le sol *et consommés par la famille;* il m'a paru qu'on devait considérer le travail indépendamment de l'utilisation de l'objet récolté et que le classement d'un métier ne pou-

vait dépendre de la consommation ou de la vente ultérieure de la denrée récoltée.

Il faudra seulement distinguer les simples récoltes urbaines dont les produits sont généralement soumis à la vente et les simples récoltes de la campagne qui, le plus souvent, donnent lieu à une consommation dans la famille.

Il me paraît du reste difficile de classer les travailleurs dont il s'agit, ailleurs que dans la simple récolte. L'extraction et la fabrication ne peuvent évidemment pas leur convenir, car ils ne produisent, ni ne transforment rien. Ils ne peuvent pas non plus être appelés transporteurs, car ils ne font pas de transport public.

Pour qu'un homme puisse être qualifié transporteur, il faut qu'il tire sa ressource principale, ou du moins une ressource importante, de la rémunération qu'on lui paie pour le transport de marchandises appartenant généralement à autrui. Et cette rémunération varie avec la distance du transport, avec le poids transporté et aussi avec la vitesse.

Or, aucun des individus ci-dessus ne fait ce genre de transport; ils se bornent à transporter chez eux ou au marché la plante ou l'objet récolté dans les champs ou sur la voie publique comme le chasseur transporte à sa hutte le gibier qu'il vient de tuer, comme le cultivateur transporte à son grenier les gerbes qu'il vient de couper. Tous les producteurs font peu ou prou du transport pour livrer la marchandise à l'acheteur, mais la caractéristique de ce transport, c'est d'être du transport privé qui ne donne lieu à aucune rémunération directe. Nos types ne sont donc pas des transporteurs.

Ce ne sont pas non plus des commerçants, car le commerçant est essentiellement l'homme qui *achète* pour *revendre* et l'opération intellectuelle qui le caractérise, c'est le calcul de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente. Or, nos gens n'achètent pas ce qu'ils vendent, ils le récoltent. Ils ne font que vendre le produit de leur industrie absolument comme tous les producteurs; même sur le domaine plein, le paysan a toujours en fin d'année quelque chose à vendre. Le fait de

vendre ses produits ne caractérisant pas un commerçant, ces travailleurs ne peuvent être placés dans cette catégorie.

Il ne reste donc plus que la simple récolte pour les classer; nous allons voir qu'ils en ont toutes les caractéristiques sociales :

Pour faire cette démonstration avec plus de rigueur, je vais remettre sous les yeux du lecteur l'exposé des caractères sociaux des travaux de simple récolte et d'extraction, tel qu'il a été fait par M. Pinot, dans le tome XI de la revue *la Science sociale.*

Caractéristiques sociales des travaux de simple récolte et d'extraction.

Simple récolte. — M. Pinot s'exprime ainsi pour la simple récolte : « ... Nous venons de faire remarquer, à propos des trois variétés de la simple récolte, que le groupement, l'organisation du personnel pour le travail avait une forme qui ne s'appliquait pas seulement au travail, mais qui servait encore aux autres fonctions sociales, aux autres besoins sociaux dans ces sociétés de pasteurs, de pêcheurs côtiers et de chasseurs. En quel sens faut-il entendre cela?

« Ceci est vrai, sauf de légères exceptions, pour les types les plus simples de ces sociétés, où il y a peu de fonctions qui échappent ordinairement à la famille, au groupe qui organise le travail. Mais il ne faudrait pas entendre cette proposition en ce sens que même les opérations du travail se fassent toutes au foyer lui-même et par toutes les personnes qui sont au foyer.

« Ce qu'il faut entendre, c'est que l'autorité qui gouverne et organise le travail est la même que celle qui organise les autres actions sociales, les autres actions communes, et elle gouverne le travail par les mêmes moyens, les mêmes modes de groupement, que les autres actions sociales. Il n'y a donc qu'une organisation, qu'un groupement; mais cette organisa-

tion, ce groupement est appliqué aux actions sociales quelconques. En d'autres termes, pour préciser davantage les faits : Le père est chef d'atelier, et c'est comme père qu'il est chef d'atelier. Il n'est chef d'atelier que dans la mesure où il est chef de famille et parce qu'il est chef de famille. Rappelez-vous tout ce que vous savez des pasteurs, des pêcheurs côtiers, des chasseurs, et vous verrez bien que le père ne gouverne le travail que comme chef de famille.

« C'est en cela que l'organisation de l'atelier se confond absolument avec l'organisation de la famille ; le travail n'est qu'une fonction de la famille. Il n'y a pas d'organisation du personnel distincte de l'organisation du personnel familial, c'est-à-dire de celle qui régit la vie au foyer. Et par organisation du personnel et organisation de l'atelier, il ne faut pas entendre les dispositions matérielles de l'atelier, la répartition des ouvriers sur tel ou tel point du travail, mais cette hiérarchie des personnes en vertu de laquelle fonctionne le travail. Eh bien, cette hiérarchie dans le travail n'est ici autre chose que les relations même de dépendance dans la famille, c'est-à-dire la hiérarchie domestique, l'autorité paternelle.

« C'est précisément parce que les conditions du travail dans la simple récolte permettent cette identité entre l'organisation de l'atelier et l'organisation de la famille, que toutes les familles adonnées à ces travaux peuvent demeurer dans un état à peu près complet d'égalité et qu'elles ne voient pas se développer au-dessus d'elles les organismes, qui partout ailleurs se superposent aux familles ouvrières. C'est pourquoi les sociétés adonnées aux travaux de simple récolte sont des sociétés simples.

« Mais, dès que l'homme va entrer plus avant dans la voie du travail, dès qu'il va concourir à la production, cette simplicité va disparaître et la complication sociale va commencer. »

Extraction. — « Qu'entend-on par travaux d'extraction ?

« Les travaux d'extraction sont ceux où l'homme applique son effort physique, non plus seulement à recueillir les produits spontanés de la nature, mais à aider aux forces naturelles, pour

tirer du sol une production autre ou plus abondante; ou encore à extraire du sol des produits naturels, en modifiant l'état des lieux. Ces travaux, la culture, l'art des forêts et l'art des mines, sont précisément appelés travaux d'extraction, parce que l'homme tire ou extrait du sol un produit, exerçant sur le lieu une contrainte qui en change les conditions naturelles.

« Il y a entre les travaux de simple récolte et les travaux d'extraction toute la différence qu'il y a entre cueillir et extraire.

« Pourquoi les travaux d'extraction sont-ils classés au deuxième rang, après les travaux de simple récolte?

« Dans leur définition même nous avons indiqué l'accroissement de l'effort humain relativement à l'action des forces de la nature; mais précisons davantage.

« Observez les faits. Dans la culture, la nature donne la fécondité du sol, le régime des eaux, le climat; l'homme dirige ces forces naturelles, utilise les eaux, laboure la terre, la fume; il fait plus encore, il prime l'action des forces spontanées et fait donner au sol en un endroit des produits qu'il ne donnait pas spontanément. Dans l'art des forêts, la nature fait croître le bois, distribue ici et là, suivant le climat, les essences forestières; l'homme dirige cette végétation, sème, plante, cultive les espèces arborescentes. Dans l'art des mines la nature produit le minerai; l'homme par des travaux compliqués — recherches, creusement de mines, établissement de boisage, lavage, réduction de minerais — met au jour et rend utilisables des produits qui sans lui seraient restés enfouis au sein de la terre.

« Comparez dans ces travaux l'action de la nature à l'effort humain et mesurez cet effort humain à ce qu'il était lorsqu'il s'agissait des travaux de simple récolte, et vous vous rendrez compte de l'importance croissante de cet effort humain, partant de la place que les travaux d'extraction doivent occuper après les travaux de simple récolte.

« Mais si au, point de vue technique, les méthodes de travail de la simple récolte et de l'extraction amènent d'aussi grandes différences, ces différences ne sont rien auprès de celles que

ces mêmes méthodes amènent au point de vue social, c'est-à-dire au point de vue de l'organisation du personnel dans l'atelier.

« Les travaux d'extraction exigent de ceux qui les exercent une qualité essentielle. Il faut que l'homme fasse effort et sérieusement effort, non pas seulement au moment de la récolte du produit comme dans les travaux de simple récolte, mais encore et surtout bien longtemps avant l'instant où il jouira des fruits de sa peine. Il a donc besoin non seulement de l'énergie morale qui décide à l'effort bien avant l'époque où apparaîtra son résultat, mais encore de la perspicacité intellectuelle qui fait donner cet effort dans les meilleures conditions de rendement. Cette énergie morale et cette perspicacité sont les deux éléments constitutifs de la prévoyance.

« Ainsi le fait social qui apparaît tout d'abord et qui différencie profondément les travaux d'extraction des travaux de simple récolte, c'est *la force morale et la perspicacité intellectuelle*, en un mot *la prévoyance* dont l'homme a absolument besoin dès qu'il s'adonne aux travaux d'extraction; or, la prévoyance est une aptitude rare, exceptionnelle; de là deux grandes conséquences génératrices de toute la complication sociale :

« Les travaux d'extraction ne peuvent être entrepris utilement que par des hommes doués de l'aptitude rare de la prévoyance; les autres hommes laissés à eux-mêmes en sont incapables.

« Ces incapables qui sont la masse, ne sont appliqués au travail d'extraction que par la contrainte et sous la direction des hommes prévoyants.

« En fait, tandis que dans les travaux de la simple récolte, tous les hommes adultes étaient capables du travail de la récolte, dans les travaux d'extraction tous les hommes adultes ne sont plus capables du travail; le travail d'extraction n'est plus naturellement qu'à la portée d'un petit nombre, et ce n'est qu'artificiellement, à l'aide d'une contrainte, que la masse s'y adonne. Tous les procédés de contrainte connus, l'esclavage, le servage, etc., n'ont jamais eu d'autre but.

« Mais si la masse ne s'adonne pas spontanément aux travaux

d'extraction, et a besoin, pour y être pliée, de la direction d'hommes prévoyants, il se produit, par ce seul fait, une grande complication sociale. Cette complication a pour cause la constitution de deux ordres de familles, dans une même race, dans un même métier. C'est avec l'extraction que l'on voit, pour la première fois, le travail échapper à la disposition de la famille ouvrière, et que se produit, par conséquent, la subordination d'une famille à une autre dans l'atelier. C'est ce qu'on appelle, en science sociale, le *Patronage*.

« Voilà donc expliquée, au point de vue technique et au point de vue social, la grande distinction qui sépare les travaux de simple récolte des travaux d'extraction; cette distinction se continue et se manifeste avec encore plus d'intensité pour les autres travaux de la fabrication et des transports; seulement d'autres différences viennent, pour chacun de ces travaux, s'ajouter à celles que nous notons aujourd'hui entre la simple récolte et l'extraction. »

Voilà donc indiquées les caractéristiques des métiers de simple récolte et d'extraction et nettement marquée la ligne qui les sépare. Il était indispensable d'avoir ces notions présentes à l'esprit pour pouvoir faire avec précision l'étude qui suit.

Le chasseur indien pris pour terme de comparaison.

On sait que les trois procédés fondamentaux par lesquels toute science se constitue sont : l'analyse, la comparaison et la classification. Nous procéderons en même temps à l'analyse et à la comparaison; c'est en effet le procédé que suit inconsciemment l'esprit humain. Dès que l'analyse a isolé un phénomène, la comparaison s'effectue immédiatement dans l'esprit de l'observateur avec les autres phénomènes semblables dont la science lui offre des exemples, et cette comparaison éclairant aussitôt l'analyse, celle-ci devient plus féconde et plus poussée.

Mais pour que la comparaison soit utile, il faut qu'elle ait lieu entre deux phénomènes suffisamment voisins; le choix du terme de comparaison importe donc beaucoup.

Le type qui m'a paru le plus voisin de ceux qui vont faire l'objet de la présente étude, est le chasseur indien des forêts de l'Amérique du Sud, type décrit par Edmond Demolins dans son ouvrage : *Comment la route crée le type social*.

Voici un extrait de cette description :

« On pourrait répéter à propos de la chasse ce que nous avons dit de l'art pastoral : elle n'exige aucune prévoyance ; le gibier de chaque jour fournit la nourriture de chaque jour. Il doit même être consommé immédiatement, car il ne se conserve pas longtemps. Ce genre de travail est donc accessible à la généralité des hommes.

« Quoique à un degré moindre que l'art pastoral, la chasse pourvoit encore aux divers besoins de l'homme : la viande fournit la nourriture, la peau sert à confectionner les vêtements, l'habitation, les outres, etc., les plumes donnent la parure la plus recherchée ; le poil permet de confectionner certains tissus grossiers. Les chasseurs peuvent donc, dans une certaine mesure se suffire à eux-mêmes ; ils peuvent s'isoler de tout contact avec les sociétés plus compliquées. Cette constatation est importante, car elle explique comment les sauvages de l'Amérique conservent encore aujourd'hui les habitudes et les traits caractéristiques de leur état social.

« Sur ces divers points, la chasse se rapproche de l'art pastoral, mais elle en diffère par plusieurs conditions essentielles qui modifient complètement le type social.

1° Supériorité de la jeunesse sur la vieillesse.

« La poursuite et la capture du gibier exigent des qualités spéciales : l'agilité, la force, l'adresse. Or, ces aptitudes se trouvent plus particulièrement chez les jeunes gens. Ceux-ci peuvent donc se suffire à eux-mêmes de bonne heure. Ils sont, par conséquent, portés à constituer le plus tôt possible un ménage à part, afin de garder pour eux seuls le fruit de leur travail et de s'exonérer des devoirs d'assistance envers les vieux parents. C'est un mode de travail qui donne à la jeunesse la supériorité sur la vieillesse : l'autorité et l'influence passent des pères aux enfants.

2° Développement de l'individualisme.

« L'art pastoral maintient ensemble tous les membres de la famille; la chasse des animaux en troupes comme celle du bison réunit encore les hommes; la petite chasse, celle du gibier épars, ne groupe même plus les hommes. Chacun a le plus souvent, intérêt à s'isoler, à poursuivre le gibier pour son propre compte : tout chasseur est un concurrent.

« Cette tendance à l'individualisme est encore développée par les facilités d'établissement que la petite chasse offre aux nouveaux ménages. Le jeune pasteur n'est pas tenté de se séparer de la grande communauté patriarcale, parce qu'il ne peut vivre sans troupeau, ni s'en procurer facilement. Il est donc, à défaut d'autre sentiment, retenu au foyer par la difficulté matérielle de s'en éloigner. L'autorité paternelle se trouve ainsi singulièrement fortifiée par la nature des choses.

« Il en est tout autrement pour notre chasseur : les frais d'établissement du jeune ménage sont aussi réduits que possible, et d'ailleurs très faciles à se procurer.

« Voici d'abord l'habitation. C'est une simple hutte en branchages, recouverte de feuilles ou de peaux. Elle peut s'établir facilement. Le mobilier, à cause des migrations imposées par la chasse, est absolument rudimentaire; il est fourni par le bois de la forêt, par la peau des animaux, par des carapaces de tortues.

« Le matériel de la chasse est tout aussi élémentaire : il se borne essentiellement à un arc et à des flèches pour les animaux terrestres, à une pirogue pour les poissons. Quelques heures suffisent pour fabriquer le tout.....

« On voit donc que, chez ce type de chasseurs, rien n'empêche les jeunes ménages de s'établir hors du foyer. Tout, au contraire, les y pousse; les parents n'ont même pas, pour les retenir, les séductions de l'intérêt.

« Nécessité et difficulté des migrations périodiques.

« La chasse oblige le sauvage à des migrations périodiques. Il lui faut suivre le gibier dans ses diverses étapes. Si le chasseur est obligé à ces migrations, il lui est, d'autre part, particulièrement difficile de les effectuer. Tandis que tout est chemin dans

la steppe, tout est obstacle dans la forêt..... Par suite de ces obstacles, les Indiens contractent l'habitude de marcher à la file; de là l'expression : marcher à la file indienne. Cette habitude est tellement invétérée qu'ils la conservent même quand ils ont à parcourir des parties non boisées. Les voyageurs en expriment leur étonnement. Ils observent également que les enfants à la mamelle, obligés de suivre les migrations périodiques, sont voués à une mort presque certaine.

« Telles sont les circonstances qui développent chez ces sauvages, plus encore que parmi les chasseurs de bisons, une habitude qui accentue encore la désorganisation de la famille, nous voulons parler de l'abandon des vieillards, des malades, des enfants, et en général de ceux qui ne peuvent pas se transporter facilement. « Les sauvages, dit Crevaux, passent pour abandonner, du moins en voyage, leurs malades et leurs blessés. » Il cite à l'appui le fait d'une petite fille malade laissée dans un hamac sur le bord de la rivière. Il rencontre un autre jour une pauvre femme malade, également abandonnée sans vivres par sa famille, qui n'a pu la transporter.....

« Chez ces sauvages, comme dans les types précédents, nous retrouvons le régime de la communauté du sol. La forêt appartient à tout le monde, parce que ses produits, comme ceux de la steppe, ne demandent à l'homme aucun travail.

« Il est à remarquer que, dans nos sociétés compliquées, ce sont également les prairies et les forêts qui restent le plus longtemps indivises.....

« Il résulte de tout ce que nous avons dit jusqu'ici que le type de la famille patriarcale ne se maintient pas chez les chasseurs. On ne peut garder au foyer tous les fils mariés, comme chez les pasteurs. Au contraire les enfants s'éloignent successivement dès qu'ils sont en état de se suffire à eux-mêmes.

« La famille, dit Le Play, se réduit chez les chasseurs à sa plus simple expression : elle se forme par l'union des jeunes époux, elle s'accroît momentanément par la naissance des enfants; puis elle se restreint par l'établissement précoce des adultes; elle se détruit enfin, sans laisser de traces, par la mort

des vieux parents. Les individus conservent seulement les rapports de parenté indispensables à la conservation de la race.

« Tels sont les traits caractéristiques de la famille instable, qui se développe spontanément chez les peuples chasseurs. On comprend, sans qu'il soit besoin d'insister, ce que devient l'autorité paternelle sous un régime qui éloigne aussi prématurément et aussi complètement les enfants des parents.

« La fonction de père se borne aux devoirs strictement nécessaires. »

I

LE MOURONNIER

Une journée de cueillette : ce travail, facile et attrayant, n'exige ni effort pénible, ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours. — *Famille :* elle possède les caractéristiques du genre instable: la jeunesse de B... et sa vie de trimardeur, la simple récolte du « pilonage ». — *Mode d'existence.* — *Patronage.* — Monographies des mouronniers B... dit le Marquis, D... dit Coco, X... dit Jésus-Christ. — La mère F...; une fortune gagnée dans le mouron. — Les métiers de simple récolte et l'assistance par le travail.

Les mouronniers partent de bonne heure, car ils ont généralement de longues courses à faire; aussi ai-je rendez-vous avec B..., dit « le Marquis », à 5 heures du matin, rue des Bateliers, à Clichy, où il demeure.

A l'heure dite nous arrivons, mon compagnon et moi, chez le mouronnier. Il habite dans une grande maison en briques à quatre étages contenant seulement de petits logements ouvriers et donnant sur une grande cour. A notre entrée dans la cour, B..., qui nous aperçoit, vient à notre rencontre et se met, après les saluts d'usage, à préparer sa petite charrette à bras; il garnit la lanterne, se munit de quelques toiles utiles à la cueillette, puis il va détacher un gros bouledogue, son compagnon de travail, qui doit l'aider à traîner la carriole, et nous voilà dans la rue.

Une journée de cueillette. — *Ce travail facile et attragant n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial.*

Au bout de quelques minutes de marche, mon compagnon

me demande si j'ai cassé la croûte et, sur ma réponse négative, il me déclare qu'il a l'habitude, avant de franchir les limites de l'agglomération, de prendre du café noir chez un certain « bistrot » où, paraît-il, il est excellent, car mon homme se vante de connaître les bons coins. Nous allons donc prendre le dit café, puis nous voilà déambulant à travers Asnières, non sans attirer quelques regards curieux de la part des passants.

Nous rencontrons beaucoup de charrettes de chiffonniers qui se dirigent au grand trot vers leurs places de chiffonnage ; ce sont les chiffonniers d'Asnières et de Gennevilliers, « les gros C... », comme les appellent leurs confrères moins fortunés.

Femmes et enfants, toute la famille est entassée dans la carriole, car tous les bras peuvent servir dans ce genre de travail de simple récolte, facile et peu pénible.

Il n'en est pas de même pour celui du Mouronnier qui, exigeant de très longues courses, ne permet pas à B... d'emmener sa femme et ses enfants.

Au bout d'une heure et demie de marche environ, nouvelle halte chez un petit marchand de vin, qui vend un excellent petit vin blanc à 0 fr. 80 le litre. Tout à côté il y a charcuterie première qualité, où nous pourrons faire notre provision pour la journée.

Nous goûtons vin et charcuterie que nous prisons à leur valeur, puis nous voilà de nouveau en route. Nous déambulons maintenant en pleine campagne et nous traversons le plateau de Sartrouville, d'où la vue domine au loin la plaine. Çà et là nous apercevons quelques touffes de mouron, mais ce n'est pas la peine de s'arrêter pour si peu ; il faudrait vingt-quatre heures pour faire une récolte convenable ; plus loin, du côté d'Achères, nous trouverons mieux. Nous voilà dans Sartrouville ; en passant près de l'église, au clocher octogonal, B... me fait remarquer qu'il est 11 heures et qu'il y aurait lieu de se rafraîchir un peu, car il fait chaud. Justement il connaît, au pied de l'escalier de l'église, un « troquet » qui possède un petit vin, rouge celui-là, à six sous la bouteille, qui n'est vraiment pas mauvais pour

le prix. Va pour le petit vin rouge, et nous voilà attablés à l'enseigne des *69 Marches*. Le vin n'étant pas, ma foi, trop mauvais; nous faisons remplir une énorme bouteille dont la panse rebondie doit bien contenir deux ou trois litres et que le mouronnier a l'habitude d'emporter avec lui dans ses courses.

De nouveau nous reprenons la route des champs en devisant. Mon compagnon m'explique qu'il a « fait aussi le chiffonnier », mais qu'il a abandonné cette profession pour diverses raisons, parmi lesquelles je crois démêler que le métier de mouronnier est mieux *considéré* que celui de chiffonnier!

Nous approchons du terrain de récolte; il est midi passé, et mes compagnons déclarent qu'avant de travailler, il faut prendre des forces en déjeunant. Nous nous installons alors sur l'herbe, à l'ombre d'un petit bois; les provisions sont déposées sur une nappe improvisée avec un vieux sac, la dame-jeanne circule de mains en mains, et ce repas aux allures de pique-nique s'achève sans hâte. Après quoi B... nous offre le café chez une certaine cabaretière qu'il connaît, non loin de là.

Le café, le pousse-café, un bout de causette, enfin nous voilà prêts au travail; il est 2 heures de l'après-midi quand nous nous remettons en route pour gagner, à 2 ou 3 kilomètres de là, les champs où pousse le beau mouron.

Ces champs mirifiques où le mouron est à faucher, sont situés dans la zone d'épandage des eaux d'égout; grâce à la fertilité qu'elles provoquent et aussi à leur température qui en hiver réchauffe la terre, le mouron pousse à foison, et lorsque le mouronnier peut arriver avant que les sarcleurs l'aient enlevé, c'est pour lui la bonne fortune, la grosse récolte sur place en une heure ou deux.

La Cueillette. — Nous abordons la terre promise. Le jeune D... voit ses instincts d'ancien mouronnier se réveiller; il s'exclame quand il voit un champ assez bien fourni, il voudrait qu'on s'arrête pour commencer la cueillette, mais le vieux ne veut rien entendre, c'est petit à faire pitié; il connaît un champ un peu plus loin, pourvu que les massacreurs (sarcleurs) ne l'aient pas nettoyé, ce sera autre chose. Tout à coup le vieux

s'arrête la main en abat-jour sur ses yeux. « Zut! çà y est, ils l'ont nettoyé! » Nous nous approchons du champ et nous constatons en effet que la sarclette des ravageurs a fait son œuvre de dévastation; des monceaux de mouron gisent piétinés, arrachés, couverts de terre, perdus; c'est à en pleurer. Mais pendant qu'attérés nous contemplons le désastre, le vieux mouronnier à l'œil de lynx a parcouru le champ du regard. « Ils n'ont pas tout mangé! » clame-t-il, et du bras il montre un coin qui n'a pas encore été touché; la terre y disparaît en effet sous les pieds de mouron; « il est véritablement à faucher »; à nous trois nous aurons tôt fait de remplir la carriole de deux à trois cents bottes de mouron pesant quelque 80 à 100 kilos.

Nous voilà donc à l'œuvre : l'opération, fort simple, consiste à arracher la petite herbe par un coup de doigt spécial qui vise à obtenir la touffe entière. Il faut ensuite faire la botte; quand la quantité de mouron réunie dans la main forme une grosse poignée, on la lie avec un petit lien formé d'une paille arrachée à un vieux tapis, et c'est tout. Il n'est guère possible de rêver un travail plus simple. Mes premières bottes, font un peu rire mes compagnons, et le vieux mouronnier les refait à la dérobée, mais au bout d'une quinzaine de bottes le jeune D... déclare que ce n'est pas trop mal. « Vous voyez, ajoute-t-il, que ce n'est pas sorcier ». J'en conviens sans peine.

Tout en travaillant, B... me raconte que certains gardes champêtres font un zèle idiot en pourchassant les mouronniers; tout dernièrement, l'un d'eux a appliqué, en guise d'entrée en matière, un formidable coup de pied dans le bas des reins à son camarade D..., pendant que celui-ci était en train de faire sa récolte, « même qu'il en a eu mal au coccyx pendant plus de huit jours », conclut-il.

Je tombai d'accord que ce garde était une brute, et, jetant un regard inquiet sur mes derrières : « Pensez-vous, dis-je, qu'ici nous soyons exposés?... — Ici, non, ils ne nous disent plus rien; nous étions si nombreux que, de guerre lasse, ils ont fini par fermer les yeux. »

Un peu rassuré par cette déclaration, je me remis à botteler

avec ardeur, non sans inspecter de temps à autre l'horizon d'où pouvait surgir le redoutable garde.

Au bout d'une heure et demie de ce travail peu fatigant, nous avions environ deux cent cinquante bottes valant ensemble 18 à 20 francs. Autrefois, il y a dix ans environ, le même chargement aurait valu, à deux sous la botte, 25 francs; mais aujourd'hui, à cause de la concurrence de ceux qui font le gros, on doit céder un certain nombre de bottes à 5 centimes, et le bénéfice total s'en trouve abaissé.

Il faudra, du reste, toute la journée du lendemain au mouronnier pour écouler sa marchandise. Il a un certain nombre de clients auquel il vend la botte deux sous à titre de bonnes pratiques; puis, lorsqu'il a servi toute sa clientèle, il écoule ce qui lui reste au rabais, à des marchandes de journaux revendeuses ou même aux halles.

La charrette chargée, il n'y avait plus qu'à revenir tranquillement par le même chemin, et c'est alors, me dit « le Marquis », que j'apprécie les services de mon chien ; en effet, le gros bouledogue tire énergiquement et remorque à lui tout seul la carriole.

Si j'ai décrit ainsi minutieusement la journée du mouronnier, c'est pour bien montrer que ce travail ressemble aux autres simples récoltes connues jusqu'à ce jour, au point de vue de la facilité et de l'attrait. Notre expédition est bien plus une journée de promenade à la campagne qu'un travail, et plusieurs fois le jeune D... s'écrie : « Ah ! si çà se vendait comme autrefois, on ne me verrait pas souvent à l'atelier; c'est un plaisir de mouronner dans ces champs. »

Plus tard, en causant avec lui, j'apprendrai du reste la vraie raison pour laquelle il a déserté le métier. « Je n'osais plus, dit-il, vendre du mouron dans les rues, tous mes camarades d'école se moquaient de moi. Je me suis vu certains jours faire un long détour pour éviter un groupe d'apprentis qui commençaient à m'assaillir de quolibets quand ils me voyaient passer; mouronnier, conclut-il, c'est pas un métier, quoi! s'il me fallait me remettre à crier le mouron dans les rues, j'oserais jamais. »

Nous saisissons là une des raisons pour lesquelles ces métiers, non plus que ceux de chiffonniers ou de mégotiers, ne sont pas trop encombrés; c'est qu'ils jouissent d'une mauvaise considération ; on est mal vu quand on les pratique, et cela suffit pour que beaucoup fassent effort pour exercer une profession plus dure peut-être, mais mieux considérée.

On voit que le métier est des plus faciles; on pourrait, il est vrai, lui reprocher,— et « le Marquis » ne manque pas de le faire, — qu'il oblige à de longues courses par tous les temps, et que le mouronnier est de ce chef sujet aux rhumatismes, sa seule maladie, du reste ; mais ne peut-on reprocher tout cela à la chasse? Et cependant la chasse, métier de simple récolte, est si bien un amusement que tous nos chasseurs modernes affrontent longues courses, mauvais temps et rhumatismes... pour leur plaisir.

Ce métier, dont le caractère de simple récolte ne saurait être nié, nous servira de point de comparaison pour classer également les autres.

Le mouronnier estime que son métier est beaucoup plus pénible que celui de chiffonnier ; ceux-ci, me dit-il, ne font jamais de très longues courses, du moins le placier; ils peuvent se mettre à l'abri quand il pleut; en outre, ils ont à peine deux ou trois heures de travail chaque matin et leur besogne est généralement finie à 9 ou 10 heures. Néanmoins B... préfère le métier de mouronnier parce qu'il est mieux considéré que celui de chiffonnier.

Le mouronnier a pour tout outillage sa charrette, quelques sacs et son chien, plus un vieux sommier couvert d'une toile métallique sur lequel il pose son mouron pour le conserver du soir au matin et l'arroser afin de le maintenir frais.

Il a fait lui-même sa charrette, et voici ce qu'elle lui coûte :

Les roues 3 francs : ce sont des roues de devant d'un fiacre; il les a eues en échange d'une montre qu'il avait payée 3 francs à un camarade.

Il a fait la caisse avec de vieilles planches et les douves d'un vieux tonneau; le tout valait 3 francs. Les ferrures provien-

nent des cercles du tonneau ; quant à la lanterne, elle lui coûte 1 franc. L'ensemble lui revient donc à 7 ou 8 francs.

Quant au chien, il lui a été donné tout jeune, et il l'a élevé.

Il n'y a pas, pour le travail, de groupement de personnel autre que celui de la famille ; tout chef de famille est en même temps chef de l'atelier de travail. D'où aucune complication sociale.

En résumé, ce métier a bien toutes les caractéristiques de la simple récolte : il est attrayant, facile, n'exige aucune prévoyance et, par conséquent, se trouve à portée de la généralité des hommes, sans qu'il soit nécessaire d'instituer un groupement spécial du travail.

FAMILLE. — *Elle possède les caractéristiques du genre instable. — La jeunesse de B... — Sa vie de trimardeur. — La simple récolte du « pilonage ».*

B... est un tout petit homme à la figure maigre, aux jambes cagneuses, au regard fuyant ; causeur intarissable, il n'y a qu'à le laisser parler pour avoir tous renseignements. Il est âgé de cinquante-trois ans. Il est fils naturel d'une cuisinière originaire de Belfort ; son père, ouvrier charroyeur, était un assez mauvais garnement, qui n'a jamais rien fait de bon.

B... a vécu longtemps avec sa mère, qui est morte depuis douze ans environ. Il a commencé à faire le mouron dès son enfance et ne se rappelle plus qui lui a appris ce métier ; il avait alors dix ou douze ans. Il n'a jamais voulu s'astreindre à fréquenter l'école qu'il a désertée un beau jour où le maître lui avait allongé un coup de férule. Il sait cependant lire et écrire, mais il prétend qu'il a appris cela à l'âge adulte ; il ajoute que, quant à l'orthographe, il y a renoncé.

Nous notons déjà dès l'enfance un défaut de contrainte et de direction, provenant sans doute de l'absence du père ; c'est probablement à cette époque qu'il a pris ses habitudes d'ivrognerie invétérée. Avant de partir, sa femme nous avait recommandé en souriant de ne pas le trop saouler, et après l'avoir quitté, le

jeune D... me dit : « Vous lui avez donné la pièce, il va en prendre *une* avant de rentrer, » ce qui arriva en effet.

A quelque temps de là, ayant revu sa femme, celle-ci me dit en riant : « Vous savez, l'autre jour, quand il est rentré, il n'était pas seul ! » Je frémis à l'idée de quelque drame conjugal ! « Pour sûr qu'il n'était pas seul, poursuivit-elle,... il était accompagné d'une *cuite*... soignée. »

B... me raconte que, dans sa jeunesse, il eut un jour envie de voir du pays. « Alors, me dit-il, v'là que je me mets *su'l trimard* » ; il me donne ensuite quelques détails sur le trimardeur, qui vit également d'un métier de simple récolte, « le pilonage ».

Le trimardeur, c'est le chemineau qui court les routes droit devant lui, sans autre but que de vivre en *pilonant*. Pilonner veut dire mendier, mais c'est une mendicité spéciale ; elle consiste à se donner comme ouvrier sans travail en quête d'ouvrage : « On fait son petit boniment du mieux qu'on peut, et on obtient deux ronds et quelquefois la soupe et un verre de vin ». Mais le métier ne vaut plus rien : certains trimardeurs s'étant rendus coupables de méfaits, le chemineau est vu maintenant d'un mauvais œil dans les fermes où jadis on l'accueillait sans défiance. Les trimardeurs, me dit B..., sont tous parisiens ou tout au moins originaires des grandes villes de France et de l'étranger ; il n'en a jamais connu de paysans.

Avec une verve de Gavroche, il me raconte certaines avantures qui jettent un jour intéressant sur la mentalité de ces bizarres individus vantards, hâbleurs, chez qui le métier développe l'habitude du mensonge à un degré vraiment curieux.

C'était l'évêque de X... qui, d'après un camarade trimardeur, donnait toujours la pièce de cent sous à celui qui réussissait à l'aborder. « Si tu peux le voir, t'es sûr de la tune. » B..., encore naïf et confiant, file d'un pas léger vers la demeure de l'évêque, guette le moment où le factionnaire tournait le dos et se faufille dans la cour juste au moment où l'évêque sortait. « Chouet ! que je me dis, le v'là ; je m'amène la casquette à la main et je lui fais le petit boniment... » « Bien, mon enfant, qu'y me dit, puis y fouille dans sa poche. Je pensais : Ça y est ! c'est la tune ! Ah !!

là, là... pas besoin de la palper deux fois pour voir que ce n'était pas une tune! deux ronds, quoi! »

C'était ensuite le notaire de Y... qui avait un établissement hospitalier où on pouvait vivre princièrement pendant deux ou trois jours, et partir ensuite nippé de pied en cap. Résultat, une méchante soupe à chien et « *une liquette* (chemise) dont un biffin n'eût pas donné quatre ronds ».

Un troisième loustic lui indiquait avec mystère l'hôpital de Z... où il suffisait de se faire une petite écorchure au pied pour séjourner pendant huit jours, et d'où il se faisait expulser le lendemain même avec son écorchure.

« Veux-tu gagner 1.500 francs? lui dit un autre jour un camarade avec lequel il venait de discuter longuement le point de savoir comment ils pourraient bien trouver à déjeuner; B..., devenu méfiant, ne broncha pas. « Mon vieux, v'là le truc! Tu passes en Belgique où on enrôle des soldats pour le Congo; tu t'engages et tu palpes les 1.500 balles de prime, après quoi tu files à l'anglaise et tu rentres en France avec le pognon. »

B... hocha la tête... « Çà ne doit pas se faire aussi facilement que ça... je marche pas. »

« Finalement, me dit-il, je compris que tous les trimardeurs étaient des menteurs; j'étais dégoûté du métier, on y mangeait trop de *mistoufle* (misère), et je fis demi-tour pour rentrer à Paris. » Il était alors aux environs de Roubaix, et revint tout d'une traite pour revoir « la mère » qu'il avait quittée depuis deux mois.

Il a essayé divers métiers, comme celui de garçon de chantier, mais ne les a pratiqués que fort peu de temps, pour revenir à la cueillette; il a été aussi chiffonnier, enfin il y a déjà plus de vingt ans qu'il ne fait plus que le mouron.

Quand sa mère est morte, il avait une quarantaine d'années; il est resté garçon quelques mois, puis s'est avisé de faire la cour à une blanchisseuse sa voisine; mais celle-ci, une veuve avec trois enfants, l'arrêta dès les premiers mots, en l'avertissant qu'elle voulait bien du mariage régulier devant le maire et le curé; « autrement, dit-elle, je ne marche pas ».

Devant cet ultimatum, B... s'incline et l'on va à l'église où la cérémonie de la confession inquiète un peu notre homme par avance; mais comme le curé, « un bon zig », se borne à lui demander s'il n'a pas tué ni volé, il déclare à sa femme en sortant que, « si c'est que ça la confession », il recommencerait bien pour une chopine.

Ce petit détail éclaire d'un jour précis la mentalité de cet homme, qui ne nous présente pas du tout le type de l'irreligieux par antipathie cléricale, mais simplement par indifférence ou ignorance.

Je n'ai relevé dans ces paroles aucune velléité d'anticléricalisme, au contraire, il déclare que le curé « était un bon zig ».

Il professe une indifférence analogue pour les questions politiques, et quand j'essaie de le mettre sur ce chapitre, il paraît à court d'idées; causeur intarissable sur tout autre sujet, il n'a plus alors mot en bouche, et j'acquiers vite la conviction que c'est la chose du monde qui l'intéresse le moins. Quelle influence ça peut-il bien avoir sur la croissance du mouron? Ces fameuses questions politiques et religieuses, brûlantes entre toutes, le laissent essentiellement froid.

Sa femme était veuve avec trois enfants de son premier lit, deux filles et un garçon. L'une de ses filles avait été placée par un patronage catholique dans une maison bourgeoise des environs de Paris, et c'était, disait la mère, parce que cela pourrait nuire à ses enfants « rapport au patronage », qu'elle désirait le mariage religieux.

Une autre de ses filles vivait avec elle à la maison, mais elle s'est laissée séduire par un jeune voisin et en a eu un enfant. Sa mère lui a alors enjoint d'aller habiter avec son amant; celui-ci était déjà avec sa sœur, de telle façon que les trois jeunes gens vivent actuellement ensemble.

Enfin le dernier enfant est un garçon de dix-huit ans, qui est charretier : « c'était son goût, » me dit le père. Il gagne 4 fr. 50 par jour, donne 4 francs à sa mère pour son entretien et garde 0 fr. 50 pour lui.

B... a eu trois autres enfants de sa femme : une petite fille qui

est morte il y a deux ans à l'âge de sept ans, d'une méningite; un petit garçon de sept ans qui est très délicat, me dit-il, enfin un autre petit garçon de deux ou trois ans.

Mode d'existence. — B... me dit qu'on boit chez lui environ quatre litres de vin par jour à eux tous; ils mangent à chaque repas de la viande et des légumes, et le matin, ils ont l'habitude de prendre le café au petit déjeuner. Les jours de courses dans la campagne, sa femme qui tient la bourse lui donne 1 fr. 50, qu'il aille loin ou qu'il aille près, « elle ne s'occupe pas de cela »; il emporte, il est vrai, deux litres de vin.

Mme B... estime à 7 francs par jour les dépenses totales de la famille pour l'entretien, le chauffage et les habits. Voici, du reste, le détail des denrées consommées :

	QUANTITÉS consommées par semaine.	PRIX de l'unité.	TOTAL du prix.
Pain	28 livres.	0f75 les 4 livres.	5f25
Viande de bœuf	14 —	0.80 la livre.	11.20
— de porc	3 —	1.30 —	3.90
— de cheval	1 — 1/2.	1.20 —	1.80
Poisson	1 — environ.	1.25 —	1.25
Œufs	1 douzaine 1/2.	»	1.60
Beurre	2 livres.	1.60 la livre.	3.20
Huile	2 —	0.70 —	1.40
Saindoux	2 —	0.90 —	1.80
Légumes herbacés	7 kilos.	»	0.70
Légumes en grains	2 litres.	»	1.20
Pommes de terre	2 boisseaux (soit 14 kilos).	»	2.40
Sucre	2 livres	»	1.30
Lait	3 litres.	0.30 le litre.	0.90
Vin	28 —	0.30 —	7.70
Café	3/4 de livre.	»	1 »
			46.60

Si nous calculons les éléments que contient cette alimentation, nous voyons que cette famille de quatre personnes (en comptant les deux enfants pour une personne adulte) consomme par semaine :

	POIDS BRUT des aliments.	ALBUMINE.	GRAISSE.	HYDRATES de carbone.
	Grammes.	Grammes.	Grammes.	Grammes.
Pain	14.000	1.006,6	63,96	6.699, »
Viande	10.000	1.585, »	5,70	240,8
Œufs	1.300	147,29	140,22	0,039
Beurre, huile, graisse	3.000	26,7	2.571, »	0,000
Légumes herbacés	7.000	127,4	14, »	315, »
Légumes en grains	1.600	377,60	32, »	881,6
Pommes de terre	14.000	182, »	210, »	2.800, »
Sucre	1.000	»	»	960, »
Lait	3.000cc	101, »	108, »	133,50
Vin	28.000cc	»	»	3.612, »
		3.553,59	3.144,88	15.641,939
Ce qui pour une personne donne	.....	888,397	786,22	3.920,484
Nombres donnés par M. Gautier, pour l'alimentation moyenne d'un Parisien par semaine	.....	753,41	395,78	2.802,10

Les nombres accusés par le mouronnier sont sensiblement plus élevés que ceux de la moyenne parisienne. Ce résultat n'est pas étonnant si on considère qu'on est ici en présence de travailleurs manuels d'un appétit robuste, tandis que la moyenne des consommateurs parisiens comprend un grand nombre d'estomacs délabrés dont la consommation est réduite.

Le logement de B... comprend deux pièces et une cuisine et lui coûterait à Paris 3 ou 400 francs; il ne le paie à Clichy que 200 francs.

Nous avons vu que les recettes de la famille se composent des 15 à 18 francs que B... gagne tous les deux jours et des 4 fr. 50 que touche par jour le fils charretier. — Il est à noter qu'il n'y a pour ainsi dire pas de morte saison pour le mouron et qu'on le récolte à peu près toute l'année.

Patronage. — En science sociale, on a toujours considéré que les simples récolteurs étaient patronnés par les productions spontanées, l'herbe, le poisson, le gibier; ici nous trouvons un patronage analogue et Le Play, dans la monographie du chiffonnier

de Paris, dit textuellement ceci : « Les objets que le chiffonnier ramasse sur la voie publique sont l'équivalent des subventions que l'herbe, les bois et les eaux donnent aux gens de la campagne (*Ouvriers européens,* t. Ier, Le Chiffonnier).

Le mouronnier récolte une herbe absolument spontanée, qui est considérée comme une mauvaise herbe et qui, par conséquent, est bien pour lui un don de la nature; mais cette plante ne pousse que dans des champs cultivés, bien fumés et bien travaillés; elle est donc due indirectement au travail du cultivateur, et c'est si vrai que nulle part elle n'est en aussi grande abondance que dans les champs d'épandage des eaux d'égout de la ville de Paris, par suite de l'excès d'engrais que reçoivent ces champs. Avant la création de ces champs, les mouronniers trouvaient beaucoup moins facilement le mouron et à l'état disséminé, il fallait en faire trois ou quatre bottes ici, trois ou quatre bottes quelques centaines de mètres plus loin; c'était le temps où il n'y avait pas de marchands de mourons en gros.

Depuis que les champs d'épandage existent, certains mouronniers (il y en a peut-être bien une dizaine dans ce cas) ont cheval et voiture et, réunissant deux ou trois camarades, vont dans ces champs pour remplir leur charrette de bottes. Ils peuvent ainsi rapporter de 1.000 à 1.500 bottes, et par conséquent les donner au rabais pour cinq ou six sous la douzaine. « Il est vrai, me dit B..., que c'est de la mauvaise marchandise, car pour aller plus vite, ils ramassent tout et font des bottes de fumier, mais ça fait du tort tout de même. » Cette facilité de trouver du mouron dans ces champs d'épandage a contribué à multiplier les mouronniers, qui sont actuellement plus de quatre cents à Paris alors que, du temps de la jeunesse de B..., ils n'étaient pas plus de quarante. Mais en ce temps il fallait déployer un véritable flair d'Indien pour trouver le mouron. Les D... y excellaient, et bien des fois ils arrivaient sur le marché avec des chargements alors que personne n'en avait. Mais dès le lendemain, ils étaient certains d'être filés par des concurrents qui cherchaient à surprendre le secret de leur belle récolte, et c'était alors des ruses d'apaches pour dépister les suiveurs.

Quoi qu'il en soit, pour pénétrer sur le champ du paysan, il faut son consentement ou du moins sa tolérance tacite. C'est là une sorte de patronage détourné ; le cultivateur fait, en somme, jouir dans une certaine mesure le mouronnier de sa propriété ; la mesure est faible sans doute, car il ne se fait pas faute de biner, ou d'effectuer les travaux nécessaires au détriment quelquefois du malheureux mouronnier, mais en somme il y a un permis de jouissance. A certains endroits, du reste, ce permis est refusé au cueilleur et la défense est rigoureusement appliquée ; il en est ainsi à Gennevilliers où les mouronniers ne peuvent pénétrer qu'avec un permis de la municipalité, permis qui n'est délivré qu'aux habitants de la localité. Partout, du reste, les mouronniers profitent d'une tolérance plutôt que d'une véritable permission ; à chaque instant ils sont en butte aux mauvais traitements des gardes champêtres qui veulent faire du zèle, me dit B... avec mépris.

Il reconnaît cependant que la rigueur de certains est motivée par les vols dont ils sont victimes de la part de mouronniers sans scrupules, qui sous prétexte de cueillir du mouron, passent dans les champs pour voler choux, artichauts ou fruits. Quand le vol est découvert, le propriétaire ne veut plus voir de mouronniers chez lui. « C'est ce qui fait du tort à la corporation, il y a trop de voleurs, » conclut B...

Nous trouvons là un épisode de la lutte que l'on constate partout entre le *simple récolteur,* pasteur ou chasseur, qui désire le libre parcours, et l'*extracteur*, qui a impérieusement besoin de la propriété individuelle.

B... me dit qu'il n'a recours à aucune assistance dans les phases de l'existence. La chose me paraît sujette à caution, car nous savons déjà que sa femme a eu un de ses enfants placé par un patronage catholique. Quoi qu'il en soit, il m'expose une opinion assez intéressante sur le mode d'assistance qui conviendrait le mieux, selon lui, pour les imprévoyants ; ses vues méritent d'être notées, car elles émanent d'un homme qui a l'expérience du milieu et peut parler savamment des défauts qu'il reproche à ses confrères.

Il me dit que l'assistance en argent ne vaut rien, car ceux qui en sont l'objet ne font que transformer ces subsides en orgies; les bons de denrées ne lui semblent pas non plus exempts de reproche, car bien souvent ils sont vendus, et le résultat est le même. Il faudrait, dit-il, un carnet individuel et nominatif sur lequel on ouvrirait un crédit de viande, de pain, de vin, etc., à l'intéressé et sur lequel les fournisseurs inscriraient les quantités fournies.

Ce système, émanant d'un homme ayant une profonde expérience de ce milieu, mériterait d'être essayé.

En résumé, nous voyons que les mouronniers sont patronnés non seulement par la nature qui leur offre gratuitement l'herbe qu'ils cueillent, mais aussi par le cultivateur qui les laisse jouir de sa propriété.

Monographie de D..., dit Coco.

Dans le même quartier habite un autre mouronnier, le père D... dit Coco. C'est un homme de soixante ans, oncle du jeune D..., mon compagnon; il a fait deux congés de sept ans et, après sa libération, est entré comme coltineur à la raffinerie Say, mais son intempérance l'a fait renvoyer; c'est alors qu'il a commencé à faire le mouron, métier qu'il exerce depuis plus de trente ans. C'est B... qui lui a montré le métier; depuis cette époque, ils sont restés bien ensemble, et B... me dit qu'il est allé souvent le soigner pendant ses attaques de rhumatisme.

D... est célibataire et a toujours mené une vie déréglée; l'ivrognerie invétérée et les femmes sont ses deux vices capitaux. Quand il est en état d'ébriété, il lui arrive à chaque instant d'être volé par des filles galantes qu'il introduit dans son domicile, mais il est incorrigible. Tout le monde du reste profite de l'état où le mettent de fréquentes libations pour le piller à qui mieux mieux; entre autres son logeur qui est en même temps marchand de vin. Il lui fait crédit autant qu'il veut, pour ses orgies, mais ensuite il lui présente des notes fortement majorées,

que l'autre, hors d'état de se rappeler ce qui s'est passé la veille, paie toujours pour ne pas se voir refuser tout crédit.

A part le mouron qui lui rapporte au moins 5 francs par jour, D... touche un secours de 75 francs par an comme ancien soldat. Il a obtenu cela par la cuisinière d'un général à laquelle il vendait du mouron. Il reçoit encore de l'argent d'une sœur qui est en Amérique. La réception de ces sommes est le signal d'orgies qui ne prennent fin qu'après la disparition de son dernier sou.

L'imprévoyance de cet homme est telle que, depuis trente ans qu'il fait le métier, il n'a pas pu économiser de quoi acheter une petite charrette pour porter son mouron; il est obligé d'en louer une qui lui coûte cinquante-deux sous par semaine, alors que, pour 8 ou 10 francs une fois payés, il pourrait en acquérir la propriété. Du reste, son neveu qui est serrurier, lui a offert d'en construire une dans des conditions de bon marché encore plus grandes, mais il n'a jamais voulu accepter cette offre. — Il lui arrive du reste de n'avoir même plus de quoi louer sa petite charrette; il est alors obligé de porter son mouron dans un sac sur ses épaules, et on conçoit que pour faire ainsi les 50 ou 60 kilomètres obligatoires, il ne puisse se charger beaucoup, ce qui diminue son gain. Il a conservé du service militaire l'habitude d'une propreté méticuleuse sur lui-même et dans son logement. Je ne puis d'ailleurs parler de ce dernier que par ouï-dire, car je n'ai jamais pu obtenir de lui, malgré les instances de son neveu, ni qu'il me laissât voir son logement, ni surtout qu'il me permît de l'accompagner dans une de ses tournées.

A toutes les démarches de ce dernier il répondait en secouant la tête : « Tu ne me sortiras pas de l'idée que ce bonhomme-là est de la Rousse ». — De guerre lasse, je dus me résigner à chercher ailleurs. Son mobilier est, paraît-il, des plus rudimentaires; il l'a en partie fabriqué lui-même avec quelques planches, mais en somme il lui appartient; c'est du reste sa seule propriété avec celle de ses habits. — Il gagne environ 5 francs par jour.

Mode d'existence. — Son neveu me dit qu'en ce qui concerne la nourriture, il se soigne bien. Le matin, il se fait souvent une bonne soupe au lait. A chaque repas un litre de vin au moins et un beau morceau de viande, escalope, entrecôte, ou autre morceau de choix. Il lui arrive souvent de n'avoir pas assez d'un litre pour son repas, auquel cas il n'hésite jamais à aller en chercher un autre. — Il paie 12 francs par mois pour son habitation, qui se compose d'une chambre non meublée, située au rez-de-chaussée d'une maison à plusieurs étages. Quant aux récréations, il n'en connaît qu'une, l'orgie.

Ses opinions politiques me paraissent aussi vagues que celles de B... et je crois qu'elles consistent essentiellement dans une abstention continue. En somme, D... présente les caractères les plus accentués de la désorganisation familiale. Son gain eût été suffisant pour lui permettre de mener une vie honorable et même pour élever une famille, mais il a toujours préféré une existence déréglée, tout entière occupée par les orgies ou par les unions passagères. Ses parents étaient commerçants et originaires de Château-Thierry.

Monographie de D..., frère du précédent.

Le frère de D... faisait aussi le mouron, et c'est à la suite d'un refroidissement attrapé en couchant dehors, dans une de ses tournées, qu'il est mort.

D... avait été compromis dans la commune, et condamné à huit ans de pontons. A son retour, il ne trouva pas facilement à à s'employer et dut faire le mouron.

Il était marié et père de cinq enfants. Divorcé à son profit à la suite d'adultère, il se remaria en secondes noces avec une ancienne cuisinière, dont il s'empressa de dilapider le petit avoir.

Grâce à ses enfants qui pouvaient vendre son mouron pendant qu'il allait le chercher, il arrivait à un gain important et vivait, me dit-on, comme un bourgeois. Son fils se souvient

d'avoir fait avec son frère des journées de vente de 45 et 50 francs, mais c'était à l'époque où ça se vendait bien. Il menait du reste une vie à peu près aussi déréglée que son frère.

Voici le sort de ses enfants : l'aîné, envoyé aux bataillons d'Afrique, en est revenu amélioré; vivant maritalement avec une femme dont il n'a pas d'enfants, il passe pour un ouvrier sérieux et honnête. Deux autres filles, mariées avec des ouvriers sérieux, ont fondé des familles régulières. Une troisième fille, élevée par l'Assistance publique, a été perdue de vue. Enfin un fils d'une trentaine d'années, celui précisément qui a bien voulu m'introduire dans ce milieu, est machiniste dans un théâtre et gagne très honorablement sa vie.

En somme, la caractéristique du métier que nous venons d'étudier est d'être extraordinairement facile et de permettre l'existence à des individus incapables d'un autre travail, soit par suite de leur imprévoyance extrême, soit à cause de leur défaut de discipline et de régularité dans l'effort.

Voici du reste une dernière monographie qui démontre bien jusqu'à quel point ce métier patronne les incapables.

Monographie de X..., dit Jésus-Christ.

Il y a une vingtaine d'années, le père d'Alexandre D... rencontra mourant de faim un pauvre être privé de raison dont il eut pitié et qu'il recueillit chez lui.

Ce malheureux était un ancien premier commis d'une grande épicerie parisienne. Des revers de fortune lui avaient subitement fait perdre la raison et par suite son emploi qu'il ne pouvait plus occuper. Tout au plus restait-il à ce malheureux une lueur de raison suffisante pour la vie animale. Malgré cela, D... put lui apprendre le métier de mouronnier et depuis plus de vingt ans ce pauvre père en vit. Il occupe dans le logement des D..., principaux locataires, une chambrette dont il paie le loyer quand il le peut. D'une misanthropie noire, on ne l'a pas vu depuis

vingt ans adresser la parole à quelqu'un, ni recevoir personne chez lui. Je n'ai même pas pu savoir son nom car on ne le connaît dans le quartier que sous le sobriquet de *Jésus-Christ*.

Il ne répond guère que par une grossièreté à ceux qui lui adressent la parole.

Il y a quelques années, il eut un héritage de 12.000 francs. Dans l'espace de quelque mois, 6.000 francs passèrent en orgies de toutes sortes, puis il lui prit fantaisie d'acheter un pavillon dans les environs de Paris avec l'intention de le louer. Ce pavillon valait une quinzaine de mille francs. Il donna comptant les 6.000 francs qui lui restaient et comptait payer le reste avec les loyers. Mais ceux-ci, dépensés aussitôt que touchés, ne lui permirent pas de payer seulement la première annuité et moins d'un an après avoir reçu cet héritage, il reprenait le sac du mouronnier sans un sou en poche. Il était même plus pauvre qu'avant car ses anciens voisins, les autres mouronniers, le considérant comme un malheureux indigent, l'aidaient souvent dans sa besogne ou lui indiquaient les bons endroits, mais comme, pendant sa courte prospérité, il ne les convia jamais à ses orgies, ils lui tournent actuellement le dos et déclarent qu'ils le laisseront se débrouiller seul.

De plus en plus alcoolique et inabordable, il continue cependant à vivre de son métier qui peut lui rapporter environ, me dit-on, 2 ou 3 francs par jour. Il n'a, du reste, jamais pu s'élever à la conception de la charrette, même louée, et porte son mouron dans un sac. Voilà donc un pauvre être auquel il ne reste qu'une dernière et vacillante lueur d'intelligence et qui cependant trouve encore le moyen de vivre du métier de mouronnier. C'est bien la démonstration la plus claire de l'extraordinaire facilité de ce métier et du peu de qualités qu'il exige chez celui qui en vit.

Inutile de dire que je n'ai jamais pu aborder personnellement le pauvre garçon qui, malgré une lettre et les instances de ses voisins, s'est toujours refusé à me laisser approcher.

Influence du métier de mouronnier sur les qualités sociales des gens qui en vivent.

Nous venons de voir par ce dernier exemple que le métier de mouronnier est aussi facile qu'aucun de ceux de simple récolte déjà connu. Pas plus que la chasse il n'exige la perspicacité unie à l'énergie morale qui constituent la prévoyance; il ne réclame pas non plus l'effort soutenu et intense du travailleur manuel de l'extraction ou de la fabrication; enfin il ne demande aucune discipline sociale, puisqu'il n'y a ici ni atelier organisé ni contrainte d'aucune sorte relative au travail.

On pourrait donc penser que ce métier n'exigeant aucune de ces qualités, il ne les développe pas, qu'il les atrophie même chez ceux qui les posséderaient. En un mot, on serait tenté de conclure avec Edmond Demolins que la simple récolte du mouron, comme la chasse, désorganise les gens qui s'y livrent. Cependant l'exemple suivant va nous montrer que cette conclusion est inacceptable et que, si le métier de mouronnier n'exige pas les qualités sociales sus-énoncées, du moins il ne les empêche pas de se développer chez les individus qui en sont encore pourvus à leur entrée dans ce métier.

Monographie de la mère F...

La mère F... est une femme d'une soixantaine d'années qui a fait fortune dans le mouron, et, à ce titre, son histoire plutôt rare mérite d'être racontée.

Mariée à un Belge, fort mauvais sujet, qui a été du reste condamné à dix ans de travaux forcés pour avoir tué d'un coup de couteau un de ses gendres, elle était au contraire extrêmement travailleuse et rangée.

Elle courait les champs pour recueillir le mouron pendant

que ses enfants allaient le vendre. On la voyait quelquefois passer toute la journée à recueillir des pissenlits, toute la nuit à les éplucher, et être encore le lendemain debout pour aller les vendre.

Bref, à force de travail et d'économie, elle est arrivée à établir ses quatre enfants en leur donnant à chacun une vingtaine de mille francs de dot, tout en conservant pour elle largement de quoi vivre; elle possède notamment deux maisons, dont l'une est louée et l'autre lui sert de demeure. Elle vit actuellement de ses rentes.

On voit par cet exemple que le métier de mouronnier paraît pour ainsi dire neutre au point de vue de ces qualités sociales; il ne les développe pas forcément parce qu'il ne les exige pas, mais il n'entrave pas leur développement. On peut même dire qu'il leur est plus favorable que le régime du salaire à la semaine par exemple, à cause de la liberté du travail, de la proportionnalité complète entre le travail et le gain et des légers chômages qui se produisent par suite de l'inclémence du temps, chômages qui peuvent inciter le mouronnier à faire double récolte un jour afin de se reposer le lendemain; il ne faudrait pas cependant exagérer cette dernière raison, car la récolte de chaque jour est limitée par l'étendue de la clientèle, à cause de l'impossibilité de conservation du mouron.

Quoi qu'il en soit, ce métier ne nous paraît pas pouvoir être rendu responsable de la désorganisation des gens qui en vivent. Il semble être plutôt une sorte de planche de salut pour des individus qui ont été désorganisés par d'autres causes; l'exemple du pauvre X... est très net à cet égard. En généralisant cette conclusion, on pourrait se demander si la formule d'Edmond Demolins est tout à fait juste quand il dit que la forêt a désorganisé les populations qui s'y sont engagées. Il est possible que certaines populations, désorganisées antérieurement par une autre cause, guerre, instabilité familiale, etc..., aient trouvé dans la chasse un travail à leur portée et sans lequel elles eussent peut-être disparu. La preuve en est que d'autres gens mieux organisés, arrivant sur ces mêmes territoires, les trans-

forment et vivent tout autrement; les Anglais en Australie, en Amérique, en Afrique, etc; les Français au Canada, etc...

Origine des mouronniers.

Il serait donc intéressant de connaître l'origine des mouronniers, et surtout la raison de la formation antérieure qu'ils apportent dans le métier de mouronnier.

B... est né à Paris, les deux D... sont également parisiens; quant à C..., je n'ai pu connaître son lieu de naissance, mais il était en tout cas employé dans une grande épicerie parisienne. Il résulte de l'opinion des individus étudiés que tous les mouronniers sont parisiens. Ce sont des urbains *désorganisés préalablement par la ville.*

B..., comme nous l'avons vu, n'a jamais eu de métier bien défini; les deux D... ont été renvoyés des ateliers pour ivrognerie ou méfaits sociaux, et X... pour folie. En somme, ce sont des gens pour lesquels le métier de mouronnier a été une véritable planche de salut. Sans lui ils fussent tombés à la charge de la société, et peut-être pire.

Il semble donc que, même dans nos sociétés civilisées, un certain nombre d'hommes soit incapables des métiers d'extraction, de fabrication, de transport ou de commerce et qu'ils ne puissent plus exercer que les métiers de simple récolte, faute desquels ils tombent à la charge de la société.

Ces métiers paraissent par conséquent fort utiles, et bien loin de chercher à les détruire, il faudrait, ce semble, s'ingénier à protéger ceux qui existent et même, si c'était possible, à en créer suffisamment pour recueillir tous les incapables. Ce serait peut-être la meilleure forme d'assistance par le travail.

III

LE MÉGOTIER

La récolte des mégots; ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial; effort pour obtenir le libre parcours; la lutte contre les gens de la production. — Monographie du mégotier C...

Nous venons de voir un exemple de simple récolte s'exerçant sur une plante des champs, qui croît spontanément comme l'herbe de la steppe. Nous allons voir maintenant un travail absolument analogue quant à l'effort physique et intellectuel exigé du travailleur, mais qui s'exerce sur un déchet de consommation. L'objet seul diffère et l'analyse des conditions de ce dernier métier montre bien qu'il faut le classer également dans la simple récolte.

La récolte des mégots. — *Ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial.*

Voici le travail du ramasseur de bouts de cigares, tel que le décrit M. Paulhian dans l'ouvrage intitulé *La hotte du chiffonnier,* écrit il y a une quinzaine d'années. Nous verrons par la monographie qui suit qu'à l'encontre de ce qui s'est passé pour le chiffonnier, aucun changement ne s'est manifesté dans ce travail depuis cette époque.

« Le ramasseur de bout de cigares est un « spécialiste », dit M. Paulhian, qui ne travaille qu'à certaines heures et ne fait que son quartier. Au moment où les cafés se remplissent de monde, il prend sa canne et son chapeau, arrive sur le boulevard et commence sa promenade journalière. Le voilà qui suit le trottoir, ses yeux fixés à terre, et dès qu'il aperçoit un bout de cigare ou de ciragette, il le pique avec le petit crochet qui termine sa canne et le fait disparaître dans sa poche. En l'apercevant, vous vous apitoyez sur son sort, et le petit employé de ministère qui lui voit ramasser la cigarette qu'il vient de jeter après l'avoir cependant fumée jusqu'au bout, se dit en lui-même : En voilà un qui est bien malheureux! Erreur, erreur profonde. Le ramasseur de bouts de cigares ne troquerait pas sa position contre la meilleure sous-préfecture de France; s'il connaît son métier, il doit en vivre et en vivre aisément. J'ai constaté *de visu* qu'un de ces spécialistes qui opère dans la région de la gare Saint-Lazare, arrivait facilement à ramasser, de 4 à 7 heures du soir, pour 3 francs de tabac. La grande salle des pas perdus de la gare Saint-Lazare, à l'heure du balayage général, donne pour près de 6 francs de tabac; une salle de café-concert rapporte 6 et 7 francs. Devant la Madeleine, les jours où il y a un grand mariage ou un gros mort, le ramasseur de bouts de cigares trouve sa pièce de quarante sous, et lorsqu'il est habile, il sait trouver une seconde pièce de quarante sous sur les marches de l'Opéra entre le second et le troisième acte.

« Le ramasseur de bouts de cigares, quand sa récolte est terminée, commence par faire sa part; suivant son goût, il mettra dans sa pipe, soit des bouts de londrès, soit du caporal ordinaire, puis il préparera le reste pour la vente. Il s'agit de parer la marchandise et de faire des coupages. Les cigarettes sont défaites et le tabac est séché au soleil. Les bouts de cigares, après avoir été également séchés, sont hachés par petits morceaux. Le tout est mélangé ensemble et enfermé dans de petits cornets qui se vendent 10 centimes et qui, si l'on considère seulement le poids, représente une valeur de 30 centimes environ.

« Le ramasseur de bouts de cigares a d'ailleurs plusieurs cordes à son arc. De même qu'il sait s'approvisionner gratuitement de tabac, il sait aller glaner son charbon sur le quai, le jour où un bateau débarquera sa marchandise et faire ses fagots sur le boulevard, à l'époque où l'Administration fait tailler les arbres des promenades publiques. Fait-il beau? Vous le trouverez sur le bord de la Seine en train de baigner les chiens. Fait-il laid? Le voilà transformé en ouvreur de portières. »

Cette énumération est curieuse, on n'y voit que des métiers de simple récolte. Le ramasseur de bouts de cigares ne songe pas à essayer des travaux d'extraction, de fabrication ou de transport, pour lesquels il paraît éprouver une répugnance très nette; il ne quittera un métier de simple récolte qui ne paie plus que pour essayer d'un autre de la même catégorie.

« En résumé, dit M. Paulhian, c'est un fainéant doublé d'un ivrogne, incapable de faire un travail régulier et qui dépense chez le marchand de vin plus d'argent qu'il n'en faut pour permettre à un homme de vivre honnêtement. »

Enfin, dernier trait de ressemblance avec les autres simples récolteurs, les ramasseurs ont eu à lutter pour obtenir le libre parcours :

« Les garçons de café ont voulu les empêcher de ramasser les bouts de cigares devant le trottoir de leur établissement. Savez-vous ce qu'ont fait les ramasseurs de bouts de cigares? Ils ont remplacé leur crochet par trois petits clous plantés au talon de leur soulier. Ah! vous ne voulez pas que nous piquions un méchant bout de cigare, eh bien, nous mettrons le pied dessus, et le tour sera joué.

« L'Administration des finances qui s'oppose à la vente des similaires des tabacs, a voulu empêcher la vente du tabac fait avec des bouts de cigares, de même qu'elle poursuit et fait condamner les restaurateurs et les cafetiers qui vendent des cigarettes faites à la main. Mais ici elle a été vaincue. Les personnes qui achètent le tabac provenant des bouts de cigares sont des déshérités de la fortune, ce sont des déclassés sans feu ni lieu, des vagabonds, des repris de justice auxquels il sera tou-

jours impossible de faire payer une amende quelconque. Aujourd'hui les ramasseurs de bouts de cigares opèrent en pleine lumière. Ils tiennent marché, le jour sur la place Maubert, et le soir dans les bouges de la rue Galande, de la rue aux Anglais et de la rue Gracieuse

La récolte du tabac sur la voie publique n'exige donc pas plus de perspicacité intellectuelle ni d'énergie morale, c'est-à-dire de prévoyance, que la récolte du mouron; comme cette dernière, elle est exercée par un travailleur libre qui dirige lui-même son travail de telle sorte que l'organisation de l'atelier n'est pas distincte de celle de la famille. La monographie d'un ramasseur de bouts de cigares va nous permettre de vérifier ces trois points essentiels et de constater, chemin faisant, à peu près tous les autres caractères qui dérivent de la simple récolte.

Monographie du mégotier C...

Le principal marché du tabac provenant de la récolte sur l'asphalte est la place Maubert, « La Maub », comme disent les indigènes du lieu. C'est donc là que je me rends pour lier connaissance avec l'un de ces intéressants industriels. J'interpelle un « bagotier » qui, planté au coin du trottoir, guettait infatigablement la venue d'un fiacre chargé d'une malle pour courir à sa suite avec l'espoir de monter le « bagot », et grâce à son obligeance, je rencontre l'homme cherché dans un cabaret du voisinage; c'est, en effet, là qu'on a le plus de chance de rencontrer ces gens qui y passent la plus grande partie de leur temps.

Le « bagotier » me présente à son camarade C..., qui « fait le mégot » depuis plus de dix ans. C'était bien là « the rightman ». C... était attablé avec quelques camarades et sirotait une absinthe; j'offre naturellement une tournée pour entrer en matière et tout de suite C... commande une autre absinthe. « C'est en Afrique, aux « bat. d'Aff. » que j'ai pris l'habitude de

l'absinthe », me dit-il, et toute la société de s'écrier en chœur : « Nous aussi. » — Ils proviennent tous de ce sympathique régi- « ment. — Vous êtes journaliste, mon ami, me dit C..., eh bien ! ça me fait plaisir de causer avec vous », et fort de cet accueil sympathique, je commence mon interrogatoire.

C... est un tout petit homme chétif, aux yeux égarés, à la figure constamment convulsée par des mouvements désordonnés ; tout son être présente les stigmates du plus effroyable alcoolisme. D'un nervosisme extrême, il tressaute à la moindre contrariété ; si je n'ai pas bien compris ce qu'il veut me dire et que je répète ma question, il se prend la tête à deux mains, paraît en proie à la plus furieuse colère, me hurle sa réponse à l'oreille, puis se calme subitement sur une nouvelle question, pour me répéter qu'il est très content de causer avec moi.

Voici en quoi consiste son métier : il se lève toutes les nuits vers minuit pour se trouver à la fermeture des cafés vers une heure du matin. Il commence sa tournée au Palais Royal et va jusqu'à l'Olympia. Il est très connu ; aussi personne ne lui dit rien. Du reste, il est honnête ; ainsi l'autre jour, dans un des cafés de sa tournée, il a aperçu un billet de 50 francs au pied d'une table. « Alors, me dit-il, j'ai vu que la patronne me regardait, aussi je ne l'ai pas ramassé. Ah ! ben sûr que si personne ne m'avait vu, je l'aurais ramassé, mais comme la patronne me regardait, je n'ai pas osé, *j'ai eu les foies blancs*, alors vous voyez que je suis honnête ! »

Il est assez curieux de constater que, pour cet homme, l'honnêteté consiste à ne rien faire qui puisse nuire à son travail, c'est-à-dire lui fermer la porte des cafés où on tolère sa simple récolte. Je crois qu'on a eu plus d'une fois, en science sociale, l'occasion de constater cette influence de métier sur l'honnêteté. Les gens ont nécessairement le genre d'honnêteté qu'exige le métier qu'ils exercent.

Sa tournée dure une heure environ et peut lui rapporter trente ou quarante sous. La récolte faite, le mégotier déroule les bouts de cigarettes, fait sécher le tabac obtenu et le classe en trois catégories. Le tout sera vendu à la place Maub.

C... n'a pas d'autre métier, il ne fait pas le chiffonnier, il ne ramasse que le tabac et quelquefois un peu de charbon quand on décharge un bateau. Il me dit cependant que, dans le temps, il s'était fabriqué une lanterne pour faire le « dégot ». Le « dégot » consiste à rechercher sur la voie publique les pièces de monnaies perdues; on conçoit que ces trouvailles doivent être rares et qu'on ne puisse guère songer à en vivre, mais l'espoir soutient le « dégotier » et l'attrait de cette recherche, absolument analogue à la chasse, est tel que certains chiffonniers, dits chiffonniers de nuit, en font leur principale occupation. C'est aux alentours des théâtres qu'ils font plus particulièrement le « dégot ».

Ces gens, à peu près incapables d'une attention volontaire soutenue, peuvent encore exercer des métiers de simple récolte dans lesquels l'attention est constamment stimulée par l'espoir de la forte aubaine.

On le voit, l'opération est des plus simples et consiste en une sorte de chasse, qui présente les mêmes aléas que la chasse au gibier. L'outillage est encore plus simple que celui du sauvage; il se compose pour certains d'une simple canne à l'extrémité de laquelle sont fixés trois ou quatre petits clous qui permettent de piquer le mégot sans se baisser; mais la plupart des mégotiers n'ont même pas de canne et dans ce cas l'outillage se réduit à rien.

D'organisation du personnel, il n'y en a pas, chacun va où bon lui semble effectuer sa récolte, et si, par habitude, les vieux mégotiers ont une tournée favorite, du moins tout le monde peut passer avant eux et leur faire concurrence. Le lieu où s'exerce cette simple récolte est donc sous le régime du libre parcours.

Le chef de la famille est en même temps directeur de son travail; par conséquent, confusion ici encore de l'atelier de travail et du foyer, c'est la même autorité qui dirige les deux groupements. L'utilisation de l'objet est des plus simples et par conséquent ne nécessite pas d'intermédiaires. Le tabac, réparti en trois catégories, après avoir été séché, est placé dans

de petits cornets de papier qui sont vendus directement au consommateur par le ramasseur lui-même. La quantité livrée pour un certain prix est actuellement à peu près le double de celle que donne la régie. On voit que le métier n'est possible qu'à la faveur du prix élevé que le monopole d'État maintient sur cette denrée.

Propriété. — C... n'a pour toute propriété que celle de ses habits et de sa récolte journalière, laquelle est consommée le jour même ; il est donc au dernier degré de l'échelle sociale à ce sujet. Son imprévoyance est complète, mais il semble que si elle a contribué à le faire rouler aussi bas, elle a, par contre, le bon côté de lui dissimuler complètement la dureté de sa situation précaire. Il vit dans un état d'insouciance complète, due sans doute à son état habituel d'hébétement alcoolique, et dont le fait suivant donnera la mesure. Il me raconte qu'il a une sœur mariée avec un cultivateur aisé des environs de Paris ; il est allé leur rendre visite une fois et a été parfaitement reçu par son beau-frère qui l'a hébergé pendant quelques jours ; il se rappelle même avec reconnaissance d'une paire de chaussures qu'il lui a donnée. Je m'informe de l'époque de cette visite ; il y a quatorze ou quinze ans ; c'était à son retour du régiment ; depuis, il ne les a jamais revus et ne leur a même jamais écrit, et cependant il ne faut guère plus d'une demi-heure en chemin de fer pour se rendre chez eux !

Il reste juste assez de raison dans ce pauvre corps, que guette à bref délai le delirium tremens, pour se lever à minuit tous les jours sous la pression de la nécessité immédiate, et pour aller, bien souvent en titubant, faire la simple récolte des bouts de cigares.

Famille. — C... n'a jamais été marié ; il vit actuellement en concubinage avec une femme veuve dont le mari a été tué dans une rixe d'apaches. Il n'a pas d'enfants. Son père était plâtrier à Ivry. Il a eu treize frères ou sœurs, tous morts actuellement ; il ne lui reste que sa sœur mariée dans les environs de Paris ; il est âgé de quarante-deux ans.

Mode d'existence. — Le mode d'existence de C... est fort simple et quelques mots suffisent à le décrire : Pour la nourriture, il me dit qu'il donne tous les matins à sa femme neuf sous qui doivent suffire pour la journée; elle achètera avec cette somme : trois sous de pain, trois sous de légumes et trois sous d'*arlequin*. Ce nom pittoresque d'*arlequin* désigne des restes de restaurant, vendus à la portion, aux halles ou dans certains marchés de Paris; on rencontre dans l'assiettée qui représente un arlequin toutes sortes de viandes et de légumes de couleurs différentes, d'où le nom d'*arlequin*.

Cette nourriture repoussante et presque toujours aigre n'est guère achetée que pour les chiens. Il habite une chambre garnie, rue de Bièvre, et la paie quinze sous par nuit, soit 22 fr. 50 par mois. Comme je me récrie sur la cherté de ce loyer, étant donné le taudis qu'est cette chambre, tous les auditeurs déclarent au contraire que ce n'est pas cher. C... me dit lui-même qu'il payait sa chambre précédente 1 franc par jour. Mais il l'a quittée parce qu'il a trouvé qu'on « l'estampait ».

Ses habits ne lui occasionnent pas non plus de grandes dépenses. Ils proviennent de chez le fripier et lui ont coûté : son veston quinze sous, sa culotte dix-huit sous, une chemise lui aurait coûté dix sous, mais; s'écrie-t-il, je n'en ai pas; et bien que nous soyons à la terrasse du café, il enlève son veston pour me montrer qu'il n'a qu'un tricot de débardeur sous son gilet.

Quant aux récréations, il n'en connaît qu'une seule : l'absinthe. « On nous reproche de boire, me dit-il, mais nous n'avons pas d'autre plaisir »! Tout le reste de son budget passe en boissons alcooliques, c'est-à-dire environ 35 à 40 p. 100.

Inutile de dire que l'hygiène lui est inconnue : les soins de sa personne sont nuls, la barbe et les cheveux sont hirsutes, les vêtements en guenilles, les mains jamais lavées.

C... s'exprime cependant avec facilité, il a même des expressions choisies qui prouvent qu'il lit son journal ; il sait du reste lire et écrire. Cette facilité d'expression provient évidemment des longs loisirs passés au cabaret à discourir avec les amis et camarades. Résultat habituel des métiers de cueillette.

Je constate pour les opinions politiques la même indifférence que chez le mouronnier. C... ne sait pas me dire au juste ce qu'il pense à ce sujet. Le hasard de la conversation l'amène à parler des incidents alors récents de Draveil-Vigneux, et je constate avec étonnement qu'il les cite sans un mot de commentaire comme une chose indifférente. Malgré son état de vie si précaire, il n'a pas un mot de reproche pour l'inégalité des conditions sociales ; il parle même avec complaisance des gens riches dont il regrette l'absence pendant l'été, car leur départ entraîne, pour lui, la morte saison de son métier. « Dès que les grosses têtes sont parties, dit-il, au lieu de ramasser des mégots longs comme cela — et son geste montre une phalange et demie de l'index, — je ne trouve plus que de petits bouts comme ceci », — et sondoigt, détendu avec une moue méprisante, indique la longueur de son ongle. Je crois bien que la considération dont jouit un homme, à ses yeux, se mesure à la longueur du bout de cigare qu'il jette. Avec ce critère le riche l'emporte sans peine dans son estime.

Il prétend ne s'être jamais adressé à l'Assistance publique, et déclare que, du reste, cette administration donne des secours à des gens qui ne le méritent pas, et laisse souvent de côté ceux qu'elle devrait secourir.

« Il faut être philosophe, dit-il, et je préfère ramasser le tabac que de mendier — il retire sa casquette, fait le geste de tendre la main — et s'écrie : « Non, ça ne m'irait pas! je ne demande rien à personne. Bien heureux de pouvoir faire mon métier, car quand je ne le pourrai plus »... ! il hoche la tête et jette un vague regard circulaire, comme pour chercher quelle aide il pourra bien alors attendre. Mais, chose curieuse, il n'a pas un mot contre la société ni contre quoi que ce soit, il semble dominé par une sorte d'insouciance fataliste que j'ai aussi constatée chez le mouronnier. Cet état d'esprit provient peut-être de ce qu'ils aperçoivent bien l'un et l'autre que leur gagne-pain ne dépend pas du bon ou du mauvais vouloir d'un patron quelconque.

Il me raconte ensuite qu'il a été carrier, puis débardeur, mais qu'il s'est vu obligé de quitter ce dernier métier par suite d'une

hernie; quelques instants après, il attribue son incapacité de travail aux fièvres et à la dysenterie qu'il aurait contractées en Afrique. Je crois fort que la principale raison est son ivrognerie et sa paresse.

En résumé, nous rencontrons encore ici les principaux caractères des métiers de simple récolte; aucune nécessité de prévoyance, effort très faible, atelier familial de travail et, par conséquent, indépendance du travailleur, etc... Il convient donc de classer ce métier dans la simple récolte.

III

LE CHIFFONNIER

Chez les types que nous venons d'examiner nous avons relevé des faits dus à l'influence du métier et tout à fait analogues à ceux donnés par les travaux de simple récolte déjà connus. Cependant les métiers de *Mouronnier* et de *Mégotier* présentent pour l'observateur l'inconvénient d'être à l'état sporadique, c'est-à-dire, pratiqués par des individus isolés, qui sortent du métier à chaque génération; il serait plus facile de voir l'influence profonde du travail, si on pouvait la suivre pendant plusieurs générations et pour ainsi dire multipliée par l'atavisme.

Nous allons étudier un groupe vivant aussi de la simple récolte, qui présente cet avantage d'être très compact, de former une population véritablement à part, dans laquelle se métier ce perpétue de père en fils depuis un temps très long. Ce sont les *chiffonniers*.

Une autre particularité intéressante de cette étude, c'est que, grâce à l'existence du livre de M. Paulhian dont j'ai déjà parlé, *La Hotte du chiffonnier,* ouvrage très bien et très consciencieusement fait, il y a une vingtaine d'années, nous pourrons d'abord contrôler mes propres observations et, en second lieu, nous rendre compte de l'évolution effectuée par les chiffonniers depuis cette époque, évolution fort curieuse, notamment en ce qui concerne le passage de la propriété collective à la propriété individuelle.

LE CHIFFONNIER COUREUR

La récolte de la « camelote »; ce travail facile n'exige ni effort pénible ni prévoyance, d'où absence de patrons et atelier familial. — Répercussions du travail sur les autres classes de phénomènes sociaux; ressemblances et dissemblances sociales entre le chiffonnier et le chasseur. — Parallèle entre les familles du pasteur, du chiffonnier et du chasseur. — Mode d'existence; étrange progression des loyers avec la pauvreté du locataire. — Patronage, cultures intellectuelles, religion, voisinage. — Corporation; incapacité de groupement comparable à celle de l'Indien peau-rouge; les disputes du syndicat. — Opinions politiques. — Démêlés des chiffonniers avec la gens de la production. — Monographie des chiffonniers coureurs L... et X... — L'homme de la frontière, le coureur-placier B...

Il y a actuellement à Paris deux espèces de chiffonniers, le coureur et le placier. Le coureur est le type primitif, le type le plus simple; c'est donc par lui que nous commencerons l'étude.

Nous allons d'abord étudier le métier en l'isolant de tous les autres phénomènes sociaux; nous verrons ensuite les actions extérieures qui viennent modifier les effets du métier lui-même.

La récolte de la camelote. — *Ce travail facile n'exige ni effort pénible, ni prévoyance, par conséquent pas de patronage.*

Voici en quoi consiste le travail du chiffonnier coureur : je ne peux mieux faire que de céder la parole à M. Paulhian, qui l'a parfaitement décrit : « Le coureur, dit-il, chiffonne dans tous les quartiers de Paris. Il n'a pas, comme on le pense généralement, une rue qu'il ait fait sienne et dans laquelle ses camarades ne peuvent pénétrer. Non, toutes les rues lui appartiennent, comme elles appartiennent à ses collègues, mais semblable au chasseur qui connaît ou devine les habitudes du gibier, il ne marche pas au hasard, il réfléchit avant de se lancer sur une piste, et, s'il se dirige à droite plutôt qu'à gauche, c'est qu'il présume qu'en allant à droite, il aura plus de chance de remplir sa hotte qu'en se dirigeant vers la gauche. »

M. Paulhian invite ensuite le lecteur à le suivre dans une tour-

née nocturne avec un coureur dont il avait su gagner la confiance. « Notre coureur, comme tout bon coureur, ne possède pas un centime dans sa poche; bien entendu, chez lui, à son domicile où nous rentrerons cette nuit, il n'y a pas un liard. Il s'agit donc pour lui de pouvoir, pendant les trois ou quatre heures qu'il emploiera à chiffonner, gagner sa nourriture, son loyer et ses vêtements. Ce besoin de gagner sa vie le rend attentif à son travail. Si l'ouvrier flâne souvent pendant sa besogne, le chiffonnier, lui, ne flâne pas et il parcourt ses 20 kilomètres sans se distraire une seconde de son travail. Il y va de sa vie. Tous les tas d'ordures sont jetés sur la voie publique à la même heure, et à la même heure aussi l'armée des chiffonniers se met en marche. Flâner en route, c'est s'exposer à arriver trop tard, et arriver en retard, c'est ne plus rien trouver.

« Nous entrons dans une grande rue bien peuplée. Personne n'a encore passé par ici; cela se devine; pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à jeter un coup d'œil sur tous ces tas d'ordures.

« — Voyez, monsieur, comme ils sont beaux, comme ils sont pointus; ils ont la forme d'un pain de sucre, c'est la preuve évidente qu'aucun camarade n'a encore passé par ici, sinon son coup de pied aurait déjà nivelé toutes ces petites, montagnes, et puis c'est du bon, c'est du riche.

« — Et qu'en savez-vous? Comment, à pareille distance, pouvez-vous voir ce qu'il y a dans ces tas d'ordures? Mais je le devine, monsieur. Ne voyez vous pas qu'il y a dans la rue trois chiens qui mangent dans trois tas différents? S'il n'y avait pas d'os, les chiens ne seraient pas là, hâtons le pas.

« — Eh! dis donc, toi, là-bas, plein de goudron, veux-tu bien lâcher cet os? Il ne manque plus que ça que les chiens viennent nous faire concurrence. Ah! monsieur, la concurrence, quelle triste chose! Nous sommes plus de vingt-cinq mille sur le pavé de Paris qui avons de la peine à gagner quelques sous par jour. Ce qu'il y a d'Allemands, d'Italiens et de Belges qui viennent nous voler notre pain, c'est effroyable. En vérité, c'est à croire qu'il n'y a plus de gouvernement en France. L'autre jour, j'ai

ramassé dans un tas un vieux journal dans lequel on avait enveloppé un paquet de cheveux de femme et un morceau de foie de veau qui était exquis; j'en ai fait deux repas. Eh bien, j'ai vu sur ce journal que depuis quinze jours nos députés parlent de chemins de fer. Ils ont bien du temps à perdre! Est-ce que les chemins de fer ne roulent pas tout seuls? Pourquoi donc que les députés ne s'occupent pas de nous et qu'ils ne font pas une bonne loi pour empêcher une fois pour toutes les étrangers de venir nous faire concurrence? Est-ce que moi je m'en vais ramasser les os sous les fenêtres de Bismarck? Non, je ne mange pas de ce pain-là. Eh bien, pourquoi que les Allemands viennent ramasser nos os à nous? »

« J'essaie de faire comprendre à mon ami que cette concurrence dont il se plaint est fort légitime et que si des étrangers se font chiffonniers à Paris, il y a aussi des étrangers qui fournissent du pain aux chiffonniers. Mais mon raisonnement ne produit aucun effet; du reste, il n'est pas bon de parler quand on travaille, on risque de perdre son temps et il y a là-bas au fond de la rue une lanterne qui apparaît et qui, française ou étrangère, nous annonce une concurrence quelconque. Nous continuons notre chemin.

Tout à coup nous entendons sonner 11 heures; c'est la cloche de l'hôpital Beaujon. « Vous savez, devant la porte des hôpitaux, il fait bon ouvrir l'œil. En cherchant bien, on trouve souvent de quoi payer sa course : de vieux bandages, des éponges qui ont servi à laver les plaies, de la ouate avec laquelle on a frictionné les rhumatisants, des fioles de toutes natures, et surtout des bouchons de pharmaciens et des capsules d'eau minérale, c'est de l'excellente marchandise qui se vend fort bien... Tenez, je ne m'étais pas trompé, voici un capuchon de siphon d'eau de seltz, ça vaut un sou, et ce paquet de papier à chocolat, c'est de l'étain, çà se vend avec les capsules de bouteilles d'eau minérale. Allons, nous n'avons pas perdu notre temps aujourd'hui. J'en ai bien pour cinquante sous dans ma hotte. Si la femme et les enfants en ont fait

autant, nous pourrons boire un coup ce soir. — Et manger un bon morceau », ajoutai-je.

— « Oh! manger, ça ne m'inquiète guère. Je trouve toujours de quoi manger dans ma hotte; mais malheureusement je n'y trouve jamais à boire, et vous savez dans notre métier on a besoin de se gratter souvent le gosier... Eh bien, monsieur, nous allons rentrer en passant par les grands boulevards, si vous voulez bien. Hier ont eu lieu les élections au conseil municipal, les murailles sont couvertes d'affiches que nous pourrons arracher puisque le scrutin est fermé.

« ..... Il est temps de rentrer à la maison. Minuit ont sonné et d'ici aux boulevards extérieurs nous avons encore 5 ou 6 kilomètres à parcourir. »

Telle est la silhouette que M. Paulhian nous trace du chiffonnier coureur, laquelle est encore parfaitement exacte aujourd'hui.

Après l'opération de la récolte vient le « *tricage* », c'est-à-dire le triage des diverses qualités de marchandises. Le chiffonnier mettra d'abord de côté tout ce qui peut lui servir pour sa nourriture, têtes de poulets, légumes venant de chez un fruitier, croûtes de pain, etc.

Le reste de la camelote est préparé pour la vente, et voici quelques-unes des catégories d'objets qui se classent à part : les chiffons de papeterie avec six qualités, les vieux papiers, les chiffons de laine pour l'effilochage, les vieux métaux, le verre, les os, les cheveux, le caoutchouc, etc.

Répercussions du travail sur les autres classes de phénomènes sociaux.

Propriété. — Nous constatons que les chiffonniers vivent sous le régime du libre parcours; l'atelier de travail n'est pas approprié; mais, fait à noter, sous l'influence de la difficulté de la vie provenant de la concurrence, le coureur interrogé par M. Paulhian demande l'exclusion des étrangers du droit de chif-

fonnage, ce qui constituerait une sorte d'appropriation nationale de l'atelier de travail jusqu'alors soumis au libre parcours de tous. Ce genre d'appropriation collective serait analogue à la propriété du territoire de chasse de la tribu ; premier pas vers un certain degré d'exclusion des autres du lieu.

On sait que la simple récolte donne aux populations qui s'y livrent l'habitude du maraudage et développe un faible respect de la propriété d'autrui. Nous constatons le même phénomène chez les chiffonniers, l'habitude de ramasser les objets sur la voie publique leur fait considérer que tout ce qui *traîne* est insuffisamment approprié.

Un marchand de vin me parle des innombrables larcins dont il fut victime de leur part, et son fils ne compte plus les boîtes de compas qui lui furent soustraites. Une personne qui n'était pas chiffonnière, mais qui habitait depuis longtemps au milieu d'eux, m'énumère ce qu'ils trouvent dans les boîtes, et ajoute : « et les bijoux » ; elle donne en exemple une bague trouvée dernièrement par une voisine et, comme elle remarque mon air étonné, elle ajoute d'un ton goguenard : « Naturellement elle en l'a pas rendue ».

J'ai été personnellement témoin du fait suivant dans une maison située rue Campagne-Première. Une locataire ayant laissé tomber par une fenêtre un tapis de quelque valeur, négligea d'aller le chercher immédiatement ; lorsqu'elle descendit, le tapis avait disparu, ainsi que le chiffonnier qu'on ne revit plus.

Les chiffonniers émettent du reste un avis absolument contraire et jurent leurs grands dieux qu'ils sont les plus honnêtes gens du monde ; ils ont toujours à raconter quelque histoire d'objet perdu qu'ils ont scrupuleusement rapporté. Les *mauvaises langues* prétendent qu'ils rapportent surtout les objets dont la valeur est inférieure au pourboire qu'ils attendent. C'est le seul point où mes observations ne concordent pas avec celles de M. Paulhian, probablement parce qu'il a négligé de contrôler les dires des chiffonniers eux-mêmes. Je dois reconnaître cependant avec lui que les chiffonniers ont rarement maille à partir avec la police, car ils s'abstiennent prudemment de toute action

grave; ils ne sont, par exemple, jamais cambrioleurs; leurs méfaits sont bien ceux des gens de la simple récolte.

Biens mobiliers. — Le coureur ne possède jamais d'animaux de travail; son gain est trop faible et surtout trop variable, trop aléatoire pour le lui permettre.

Ses instruments de travail lui appartiennent toujours, mais ils sont des plus rudimentaires : une hotte, un crochet, une lanterne que M. Paulhian estime valoir 2 ou 3 francs. Actuellement ils se sont simplifiés encore. Pour échapper aux yeux des agents, qui les traquent depuis que le chiffonnage est devenu une profession sujette à autorisation, ils ont supprimé la hotte trop compromettante et l'ont remplacée par un sac; la lanterne a également disparu, à cause de la suppression du chiffonnage de nuit; il ne reste plus qu'un crochet et un sac dont la valeur ne dépasse pas 0 fr. 50.

Le mobilier meublant ou personnel est aussi la propriété du chiffonnier, mais ne représente en général qu'une somme infime.

Salaire. — Le gain du chiffonnier coureur est, comme celui du chasseur, essentiellement aléatoire et variable pour les deux mêmes raisons : absence possible de l'objet, ou récolte dudit objet par un concurrent plus matinal, ou plus agile.

Épargne. — Nous avons vu que l'ami de M. Paulhian n'a pas un sou en poche; c'est donc un homme d'une imprévoyance comparable à celle bien connue des sauvages, qui consomment en un jour d'orgie tout le butin d'une chasse, quitte à mourir de faim quelque temps après.

Famille. — Notons d'abord que l'atelier de travail se confond bien ici avec le foyer familial, comme dans toutes les simples récoltes; il n'y a pas de patrons directeurs du travail.

Quant à la famille, elle nous apparaît avec tous les caractères de l'instabilité engendrée par les mêmes causes que chez le chasseur. En premier lieu, la supériorité de la jeunesse sur la vieillesse. Nous avons vu le coureur faire 20 kilomètres

dans sa tournée, et craindre toujours la concurrence d'un camarade plus agile; il est clair que, dans cette course aux chiffons, les jeunes gens ont la supériorité sur les vieillards. Ce fait apparaît bien clairement pour la distribution des places de chiffonnage à l'usine de broyage de Saint-Ouen. Comme les postulants sont beaucoup plus nombreux que les bonnes places disponibles, les premiers arrivés s'en emparent après une véritable course de la barrière à la porte de l'usine; il est clair que les jeunes gens ont facilement, dans ce cas, la supériorité. Cet état de chose annule l'autorité des parents âgés.

En second lieu, la facilité d'établissement des jeunes ménages de chiffonniers achève de soustraire les jeunes gens à l'autorité des anciens. Ces facilités sont aussi grandes que chez les sauvages, et pour les mêmes raisons, d'autant plus que le régime de l'union libre étant la règle, les parents n'ont aucun moyen de s'opposer aux fantaisies de leurs enfants. On me dit que, si le moindre dissentiment s'élève à ce sujet, les enfants quittent la maison paternelle, et tout est dit. A signaler que l'une des raisons qui maintient la pratique générale de l'union libre, est la possibilité pour les femmes d'obtenir ainsi un secours de l'Assistance publique en qualité de filles-mères. La précocité est très grande dans ce milieu comme chez tous les urbains; aussi presque toutes les jeunes filles sont-elles mères à l'âge de quatorze ou quinze ans! Toutefois, les chiffonniers font généralement de bons ménages, sauf, bien entendu, les querelles après boire très fréquentes et qui se terminent le plus souvent par un échange de coups, mais sans que jamais la police ait à intervenir; les autres obligations matrimoniales sont très généralement respectées, par exemple la fidélité conjugale. Dans l'agglomération de Levallois, on ne me cite qu'un seul scandale en vingt ans.

La régularisation de ces unions n'a guère lieu que sur le tard et sous la pression d'œuvres charitables religieuses et par intérêt.

Comme pour les chasseurs, la famille se réduit à sa plus simple expression et tout ce que dit Le Play de ces derniers

s'applique bien aux chiffonniers. Mais à côté des ressemblances il y a aussi des différences de travail qui se traduisent immédiatement par des dissemblances sociales correspondantes.

Je note les différences suivantes :

1° Les chiffonniers ne sont pas, comme les chasseurs, obligés à des migrations périodiques et, de ce chef, l'abandon des vieux parents, des malades et des enfants très jeunes, conséquence de ces migrations chez les chasseurs, n'existe pas chez les chiffonniers, non plus que la dureté de sentiments qui en est le résultat. On me signale que, chez eux, les vieux parents et les malades sont rarement envoyés à l'hôpital; ils meurent presque toujours chez leurs enfants, qui montrent une réelle sollicitude pour eux; du reste, me dit-on, il y a très peu d'infirmes et de malades parmi les chiffonniers, qui jouissent généralement d'une excellente santé; les seules maladies, quelque peu fréquentes parmi eux, sont celles qui proviennent de l'alcoolisme.

Étant donné l'état de malpropreté repoussante où grouille toute cette population, ce fait me paraît inexplicable. Sont-ce les promenades matinales au grand air des rues de la capitale qui leur procure ce bien précieux? Est-ce une question d'accoutumance? Toujours est-il que nous trouvons alliés ici, au dire de tous les voisins, une invraisemblable saleté et une salubrité égale ou supérieure à la moyenne.

Il en est de même pour les enfants : les chiffonniers n'en craignent pas les charges, et bien loin d'avoir une tendance à abandonner les leurs ou à se désintéresser des orphelins, il leur arrive souvent d'adopter des enfants trouvés, quelquefois même dans leur boîte à ordures, et de les élever concurremment avec les cinq ou six moutards qui sont déjà à la maison; voilà certainement un trait de mœurs bien différent de celui que nous cite le docteur Crevaux pour les Indiens.

Le fait suivant, rapporté par M. Paulhian, est bien caractéristique : « Il existe à cette heure, dit-il, à Paris, au fond de la rue Sainte-Marguerite, qui est certainement la rue la plus sale et la plus dangereuse de Paris, une vieille chiffonnière, Belge de naissance, qui n'a pour toutes ressources que le produit de

son travail. La pauvre femme avait trois enfants. L'aîné l'a abandonnée; le second, c'est une fille, a été expulsée du territoire français; le troisième s'est noyé. La malheureuse n'est cependant pas seule, il lui reste un autre enfant. Un jour, il y a de cela douze ou treize ans, la chiffonnière était occupée à trier le contenu de sa hotte, lorsqu'elle vit arriver une dame élégante qui venait demander s'il ne se trouverait pas dans la cité une femme disposée à élever au biberon l'enfant qu'elle tenait dans les bras. La chiffonnière, un peu étonnée qu'une si belle dame osât frapper à la porte d'une demeure si misérable, offrit cependant ses services. Ils furent acceptés; on convint d'un prix, 20 francs par mois. La dame paya le premier mois, et ne reparut plus. Est-elle morte? a-t-elle abandonné son enfant? nul ne le sait. La chiffonnière pouvait apporter son nourrisson aux Enfants trouvés, elle ne l'a pas fait. Elle avait promis d'élever l'enfant de son mieux, et elle a voulu tenir parole. C'est à peine si la malheureuse gagne trente sous par jour, et cependant l'enfant abandonné n'a jamais manqué de pain ni de vêtements. Cet enfant a poussé; c'est aujourd'hui une grande fillette qui, proprement vêtue, s'en va tous les matins à l'école et qui, lorsqu'elle rentre au logis, trouve chez sa mère adoptive les soins les plus touchants et les plus délicats. »

Nous voyons donc que la famille du chiffonnier ressemble à celle du sauvage sur tous les points où les caractères du travail sont les mêmes et qu'elle en diffère précisément sur le point correspondant à une différence dans le travail.

Comparaison entre la famille du pasteur, du chiffonnier et du chasseur.

On peut dire qu'au point de vue de l'organisation, la famille du chiffonnier est intermédiaire entre la famille du pasteur et celle du chasseur.

Dans ces trois familles, le travail de simple récolte qui permet la confusion de l'atelier de travail et du foyer, tend à déve-

lopper l'affection réciproque par suite du contact permanent des divers membres de la famille.

Chez le pasteur, cette tendance a son plein effet; on connaît assez quels liens étroits existent dans les familles pastorales asiatiques. A ces sentiments d'affection viennent s'ajouter l'autorité des vieillards dérivant du travail traditionnel et de l'impossibilité pour les jeunes gens de s'établir sans l'aide de la famille, car dans la steppe on ne peut vivre sans troupeau.

Chez le chiffonnier, la tendance à l'affection donne également son plein effet, car rien ne vient la battre en brèche; mais ici nous ne trouvons plus l'autorité des vieillards, car le métier développe la supériorité de la jeunesse et les jeunes gens peuvent se soustraire facilement à l'autorité de leurs auteurs par un établissement facile. On n'envoie pas les vieux parents à l'hôpital, mais on ne leur obéit nullement.

Enfin, chez les chasseurs, les deux tendances disparaissent : la première par suite des migrations périodiques, et la seconde pour les mêmes causes que chez les chiffonniers.

Mode d'existence. — *Nourriture.* Une des caractéristiques du mode d'existence du chiffonnier, c'est qu'il se nourrit en grande partie des détritus qu'il récolte; les placiers ont généralement, à côté de la boîte à ordures « *le paquet du chiffonnier* » qui contient, enveloppé dans un journal, les restes que les nombreuses cuisinières de la maison lui destinent; quant aux pauvres coureurs, ils mangent souvent les détritus qu'ils tirent directement des boîtes à ordures; cela m'a été confirmé par maints placiers, qui affectaient du reste le plus grand dégoût pour cette façon de procéder; celui de M. Paulhian déclare qu'il trouve toujours à manger dans sa hotte; il regrette seulement de ne pas y trouver à boire.

Le chiffonnier n'effectuant presque aucun achat pour sa nourriture, n'a que peu de rapport avec le commerce de détail, sauf toutefois avec le marchand de vin. Je peux donner de ce fait une preuve assez inattendue. Dans le numéro de septembre 1904 du journal *Le Réveil des chiffonniers,* organe de leur syn-

dicat, je constate que la quatrième page contient dix-neuf annonces, sur lesquelles seize marchands de vin ! Les trois autres sont une papeterie offrant des images de première communion, une imprimerie dont la spécialité paraît être les lettres de mariage, de décès, etc., et enfin une fabrique de couronnes mortuaires. Parmi les commerçants, les marchands de vin sont les seuls qui croient avoir intérêt à faire de la publicité dans le journal des chiffonniers.

Cette possibilité de ne presque rien acheter au commerce est certainement une des principales causes de l'isolement très net dans lequel vivent les chiffonniers, par rapport au reste de la population ouvrière.

Cet isolement leur a permis, comme aux chasseurs, de conserver des caractères bien tranchés et tout à fait différents de ceux des autres groupes environnants.

Mœurs, tenue de la personne et de l'habitation, mode d'existence, mentalité, opinions politiques et religieuses, tout, chez les chiffonniers, diffère de ce qu'on observe chez les ouvriers d'usines; c'est au point qu'on a été obligé de faire des patronages spéciaux pour eux. Il est presque impossible, me dit-on partout, de réunir les fils de chiffonniers avec les enfants des ouvriers.

Habitation. — Le problème de l'habitation n'est guère plus compliqué à résoudre pour le chiffonnier que pour le sauvage. Voici la description que donne M. Paulhian des habitations qu'il a visitées, elle correspond bien à ce que j'ai pu observer moi-même, sauf les modifications que j'exposerai plus loin :

« Les inconvénients multiples de leur profession les ont fait petit à petit expulser du centre de la capitale. Ils sont réduits à se loger dans les terrains vagues qui avoisinent l'enceinte fortifiée de Paris. Les uns se sont emparés de quelques mètres d'un terrain qui appartient à l'État et y ont construit une espèce de hutte dont ne se contenterait pas un sauvage de la Nouvelle-Calédonie; les autres habitent dans des cités. »

Voici la description de la « cité de la femme en culotte », dont nous avons déjà parlé :

« Figurez-vous un long rectangle ou plutôt une longue ruelle

bordée à droite et à gauche d'un bâtiment à deux étages, contenant une quarantaine de chambres à chaque étage, quelques chambres n'ont pas de fenêtres. Elles n'ont qu'une porte qui sert à la fois de porte et de fenêtre. La pièce est un peu plus grande qu'une cellule de prisonnier. Elle n'est ni parquetée, ni carrelée, ni pavée. Le mobilier varie suivant la fortune du locataire. Presque tous possèdent un poêle, fait à l'aide de morceaux de fonte et de briques qu'ils trouvent assez facilement dans les décharges publiques; les plus riches ont un lit, une table, une chaise, ou plutôt quelque chose qui ressemble à un lit, à une table, à une chaise. Ceux dont les ressources sont plus modestes, ne possèdent que le lit. Beaucoup n'ont absolument rien. Dans un coin de la chambre il y a un peu de paille ramassée dans la rue un jour de déménagement, et c'est sur cette paille que le chiffonnier couche avec sa femme, ses enfants, son chien... et ses ordures. En effet, le chiffonnier se couche dès qu'il rentre de son travail, c'est-à-dire vers 1 heure du matin; il a beaucoup marché, il est fatigué, il dépose sa hotte remplie d'ordures dans un coin de sa chambre et s'endort à côté. Cette chambre si petite, si sale, si primitive, se paie 1 fr. 20, 2 francs et 2 fr. 50 par semaine. »

On voit que le problème de l'habitation n'est guère plus difficile à résoudre pour le chiffonnier que pour le sauvage et doit donner les mêmes résultats, notamment en ce qui concerne l'établissement des jeunes ménages.

Les chiffonniers paient par semaine et la citation suivante du même auteur va donner la raison d'être de cette pratique, ainsi que nous faire toucher du doigt un point de ressemblance de plus du chiffonnier et du sauvage et de tous les désorganisés imprévoyants; c'est la facilité avec laquelle ils sont exploités par des gens mieux organisés qu'eux :

M. Paulhian nous montre un maçon construisant des huttes pour chiffonniers. « Chaque hutte, dit-il, me coûte 100 francs et je la loue 1 franc par semaine, ce qui fait du 50 pour 100. Quant aux chiffonniers, ce sont les plus exacts des locataires, *quand on ne leur fait pas crédit.* »

Cette dernière phrase nous indique la raison d'être de cette coutume du paiement à la semaine, ainsi que de l'extraordinaire façon d'obtenir le paiement que nous cite M. Paulhian :

« Lorsque, le samedi venu, le chiffonnier ne paie pas sa semaine, on lui retire la porte de sa chambre ; c'est là le premier avertissement. Si, le samedi suivant, il ne s'est pas exécuté, on l'expulse de l'immeuble. J'ai vu en hiver, au mois de janvier, par un froid épouvantable, une femme poitrinaire et deux petits enfants qui grelottaient au fond de leur cellule. Le loyer n'avait pas été payé et, par conséquent, on avait retiré la porte de la chambre ; la malheureuse mère avait cloué contre l'ouverture béante tous les chiffons qu'elle possédait, afin de préserver ses enfants du vent glacial qui leur coupait le visage ; elle n'avait même pas songé à insister pour qu'on lui laissât sa porte. Elle savait que la règle est inflexible. Il ne peut, en effet, en être autrement et le lecteur va comprendre tout à l'heure pourquoi les gens qui exploitent ces cités sont obligés d'avoir un pavé à la place où les êtres humains ont le cœur. »

Il ne peut en être autrement, dit l'auteur, et cela parce que le chiffonnier est un imprévoyant incorrigible comme le sauvage, c'est que les liqueurs fortes ont pour lui un attrait également irrésistible :

« Mais, me direz-vous alors, que fait donc le chiffonnier de son argent? Il le boit. Cette phrase ne vous dit rien de particulier; mais si vous aviez vu, comme je l'ai vu, boire des chiffonniers, vous comprendriez tout ce que ces mots cachent d'horreur et de misère? Oui, le chiffonnier boit. Dès qu'il a touché le prix de sa hotte, il se dirige chez le marchand de vin, où il s'installe pour douze et quelquefois pour vingt-quatre heures. L'attrait du marchand de vin, la passion de la bouteille, le besoin de se gratter le gosier (et Dieu sait ce qu'il faut pour réussir à gratter des gosiers si émoussés) sont la cause de l'abjection dans laquelle vit cette classe de la société. Cette passion est tellement irrésistible, le chiffonnier sent si bien qu'il est absolument incapable de garder dans sa poche un seul centime du salaire qu'il vient de recevoir, qu'il a le soin de constituer chaque jour le

prix de son loyer en nature. Dans chaque chambre il y a un petit coin, dans lequel le chiffonnier met en réserve un certain produit avec lequel, à la fin de la semaine, il paiera son loyer. En général, ce sont les chiffons de mérinos ou de flanelle qu'il conserve religieusement. D'autres fois, ce sont des cheveux de femme. Le samedi, il vend cette petite réserve et il paie son loyer. Tout le reste est mangé ou plutôt bu chez le marchand de vin. »

Cette description s'applique encore parfaitement au chiffonnier; tout y est, jusqu'à la façon originale d'épargner l'argent du loyer, à cela près qu'aujourd'hui ce sont principalement les métaux qui sont mis en réserve et que cette tirelire originale s'appelle la pile.

Étrange progression des loyers avec la pauvreté du locataire.

Ici se place une remarque intéressante. Nous venons de voir que les maisons louées aux chiffonniers rapportent 50 % du capital engagé dans leur construction; or, les immeubles parisiens divisés en appartements de 1.500, 2.000 francs et au-dessus, rapportent à peine 5 ou 6 %, et entre ces deux termes extrêmes, il existe toute une gamme de maisons rapportant 7, 8, 10 %, selon la difficulté de l'exploitation et les aléas que court le propriétaire. Les immeubles qui contiennent des logements de 5 à 600 francs de loyer rapportent environ 7 %, ceux qui ne contiennent que des logements ouvriers de 200 à 300 francs, arrivent à 10 %. De telle façon que l'individu paye d'autant plus cher qu'il est plus pauvre? La raison d'être de cette anomalie va nous être donnée par les renseignements que je tiens de l'un de ces propriétaires de maisons ouvrières.

Ce propriétaire cherchait à vendre une maison qui, disait-il, rapportait 10 % et, malgré cela, il ne pouvait trouver acquéreur. Comme je lui demandais la raison de cet état de chose si étrange, voici sa réponse : « Ce sont les ennuis continuels du fait de mes locataires qui m'ont dégoûté du métier de propriétaire d'immeuble. Aujourd'hui, dans ce quartier des Buttes-Chaumont, ce

sont les locataires qui font la loi; ils appellent le propriétaire devant le juge de paix à tout propos, et presque toujours le juge leur donne raison.

« Il y a, d'autre part, dans la classe ouvrière, des chevaliers d'industrie qui se vantent de ne jamais payer leur terme. Voici comment ils opèrent : dès le premier terme, ils demandent un délai en inventant une histoire quelconque d'enfant malade, ou de chômage; inutile de regimber et de les citer devant le juge de paix; étant donné les idées du jour, le juge, plein de sollicitude pour « les petits », leur accordera immanquablement les délais qu'ils demanderont. Au second terme, ils essaient encore de recommencer l'opération, et ainsi de suite jusqu'à ce que le propriétaire menace de leur donner congé; ce jour-là, ils refusent net de partir à moins qu'on ne leur délivre quittance de tout ce qu'ils doivent, sous prétexte que, sans quittances, ils ne peuvent trouver d'autre logement.

« Il faut donc recourir à l'expulsion, qui coûte au propriétaire une centaine de francs de frais, plus la perte de tout ce qui lui est dû. On ne peut en effet compter sur la saisie, car si on défalque d'un mobilier ouvrier tout ce que la loi en exempte, il ne reste plus rien. « Ce mal est non seulement grave, mais contagieux, » me dit mon interlocuteur; « il m'arrivait d'avoir un palier de quatre locataires payant bien, l'un d'eux partait et se trouvait remplacé par un des aigrefins dont je vous parle; au bout de six mois plus aucun locataire ne payait sur ce palier : le nouveau venu leur avait si bien démontré les avantages de sa façon de faire et l'impuissance du propriétaire vis-à-vis de ces pratiques qu'ils étaient amenés à essayer tous du procédé, et je me voyais obliger souvent d'expulser *tout un palier à la fois.* »

On saisit par cet exemple la raison de cette élévation du taux des loyers à mesure que les appartements sont moins importants. C'est l'imprévoyance et l'indiscipline sociale d'une partie de la population ouvrière qui cause à l'autre, celle des honnêtes gens qui paient, un surcroît de dépenses.

Nous rencontrons ici un exemple curieux des effets inattendus que peuvent avoir certaines lois faites, en principe, dans l'intérêt

de la classe ouvrière et qui ne réussissent souvent à favoriser que quelques individus peu recommandables au détriment de la masse sur laquelle elles pèsent lourdement. On peut dire que toute loi sur l'expulsion, sur la saisie, etc., qui a pour effet de rendre plus difficile pour le propriétaire le recouvrement de ses loyers, fait hausser le prix de ces loyers, parce qu'elle éloigne un certain nombre de capitalistes de la construction des maisons ouvrières et que, diminuant l'offre des logements, elle fait hausser leurs prix, par suite de l'inéluctable loi de l'offre et de la demande qui seule domine tous les marchés.

Chez les chiffonniers, l'imprévoyance étant à son maximum, on avait été obligé d'abandonner les procédures habituelles, impraticables pour des chambres valant au maximum 2 fr. 50, et d'adopter ces procédés de sauvages pour obliger les locataires à observer leurs obligations. Mais on comprend que tous les capitalistes ne soient pas d'humeur à faire un pareil métier, et par suite, limitation de la concurrence et élévation des loyers.

Je dois dire que, depuis une dizaine d'années, ces pratiques ont disparu. Dans la cité Jeanne-d'Arc où elles ont subsisté en dernier lieu, elles ont cessé depuis que la cité est passée entre les mains d'une compagnie qui en a transformé l'exploitation. Actuellement la société exige du locataire qui entre le versement préalable du prix de *quatre semaines de loyer;* les paiements suivants se font chaque semaine et, au premier retard, c'est le juge de paix, les frais et l'expulsion.

Vêtements. — Les vêtements ne préoccupent pas non plus beaucoup le chiffonnier; ils lui sont bien souvent donnés et forment même pour lui un article de vente qui a nom *la brocante.* Les chiffonniers sont du reste les plus déguenillés des prolétaires; leurs enfants vont souvent à moitié nus et le désordre de leur toilette est une de leurs caractéristiques. Une chiffonnière attribuait à cette mauvaise tenue la difficulté qu'ils ont à sortir de leur métier. « Comment voulez-vous qu'on mette en apprentissage, disait-elle, des enfants qui vont nu-pieds, et bien souvent sans culotte ni chemise »? Ici encore nous trouvons des besoins

réduits à leur plus simple expression et satisfait, en grande partie par la simple récolte.

Les vêtements, comme la nourriture, leur sont presque toujours donnés; cependant ils se plaignent d'une diminution « dans la brocante », ils accusent de cette diminution le « chineur » ou brocanteur qui va à domicile pour acheter les vieux habits et les chiffons.

L'industrie de ce dernier, que l'on confond quelquefois avec le chiffonnier « biffin » ou récolteur, s'exerce sur les mêmes objets ou tout au moins sur une partie de ces objets; mais le mode d'acquisition est tout à fait différent; le « chineur » ne ramasse rien, il achète tout. C'est pour cela, du reste, que les biffins lui reprochent de leur nuire; car par l'appât du gain il détourne bien des personnes de jeter leurs vieilles nippes et entraîne, paraît-il aussi, certaines concierges à faire disparaître des boîtes à ordures, avant l'arrivée du chiffonnier, les hardes susceptibles d'être vendues au chineur.

Le chineur achète pour revendre; c'est donc un commerçant; et cela suffit pour qu'il soit absolument différent du biffin. Les chineurs-brocanteurs sont tous Juifs ou Auvergnats, et parmi ces derniers la plupart, me dit-on, du canton d'Ardes (Puy-de-Dôme). Au contraire, parmi les biffins ou chiffonniers-récolteurs, il n'y a jamais d'Auvergnats ni de Juifs.

Hygiène. — Les questions d'hygiène sont totalement inconnues de cette population; le mot même est pour eux un épouvantail; ils y voient une sorte de Déesse malfaisante qui s'est donné à tâche de persécuter les pauvres chiffonniers : c'est au nom de l'hygiène en effet que la police les tracasse pour obtenir un peu plus de propreté dans leurs habitations, et limite par exemple le nombre des porcs qu'ils ont le droit d'élever. Bien souvent, au cours de mes enquêtes, j'ai entendu cette exclamation : « Voyez-vous, notre plus grand ennemi, c'est l'hygiène! »

En fait, il n'est guère possible de rêver rien de plus sale que certains chiffonniers. J'en ai vu qui ne paraissaient pas s'être lavés aucune partie du corps depuis vingt ans et plus, si on

ajoute à cela que des familles entières s'entassent pêle-mêle dans des taudis dix fois trop exigus et que leur « camelote » est quelquefois dans la même pièce, on conviendra qu'il n'est guère possible d'imaginer des conditions plus antihygiéniques. Cependant, aussi bien dans les plus malpropres cités de chiffonniers que dans les usines de chiffonnage d'où on sort au bout de quelques instants couvert d'une couche d'un centimètre de poussière, on trouve un état général de santé très satisfaisant. Au témoignage de toutes les personnes interrogées, il n'y a pas parmi les chiffonniers plus de maladies ni d'épidémies que dans le reste de la population. Les seules maladies fréquentes sont dues à l'alcoolisme, qui peut être considéré comme la véritable plaie du chiffonnier.

Récréations. — Les récréations préférées des chiffonniers sont peut-être de tous les phénomènes sociaux que nous venons de passer en revue celui qui les rapproche de la façon la plus curieuse des populations classiques de la simple récolte.

La récréation favorite des chiffonniers, c'est le cabaret et les interminables palabres qui ont lieu autour de la bouteille de vin. Aussi acquièrent-ils par là une facilité d'élocution qui frappe au premier abord chez n'importe lequel d'entre eux : ce pauvre hère en haillons que vous voyez fouiller dans une boîte à ordures s'exprime avec une facilité et une aisance étonnante, dès qu'on le met sur un sujet qui lui est familier.

Enfin les chiffonniers adorent le théâtre et le chant.

Tout ce qui ne passe pas chez le marchand de vin sert à payer le théâtre ; le samedi soir, me dit-on, ils sortent par bandes de leurs cités et se dirigent vers la plus prochaine salle de spectacle. L'un d'eux me dit qu'il va souvent chez Antoine. Si on remarque que les chiffonniers se lèvent tous les jours sans exception de très bonne heure, vers 4 heures du matin en général, on conviendra qu'il leur faut faire un véritable effort pour aller au théâtre.

Cet effort est d'autant plus pénible pour eux que, dans leur vie habituelle, ils s'organisent de façon à se coucher de bonne

heure. C'est ainsi que les réunions corporatives ont toujours lieu vers 3 heures de l'après-midi.

Le chant est également un de leur passe-temps favori. Quand ils reviennent du théâtre, ils font, paraît-il, souvent retentir les rues des éclats de chœurs assez réussis. Ils aiment à se réunir entre jeunes gens pour chanter; c'est à peu près du reste la seule relation de voisinage qu'ils aient, car, ainsi que nous le verrons plus loin, ils voisinent très peu. La concierge de la cité Dorée me montrait un terre-plein produit par la démolition d'une maison et me disait que souvent les jeunes chiffonniers de la cité se réunissent là les soirs d'été, étendent des tapis par terre, achètent quelques bouteilles de vin pour s'éclaircir la voix et que chacun à son tour y va de sa chansonnette. Lorsqu'un camarade a trouvé dans Paris une chanson nouvelle, il se fait un devoir de l'apprendre aux autres.

Dans le quinzième arrondissement existe un chiffonnier du nom de Petit Pierre qui est si connu pour sa belle voix qu'il est souvent invité dans les familles des environs pour égayer les cérémonies familiales. Il peut, paraît-il, chanter des opéras entiers sans une hésitation.

L'origine de cette aptitude est dans le travail. Pendant l'opération du tricage, qui se fait assis et sans grand effort, beaucoup de chiffonniers prennent l'habitude de chanter comme les cueilleurs méridionaux décrits par Demolins chantent en ramassant leurs fruits. Le rapprochement est curieux entre cette aptitude des chiffonniers et celle de tous les cueilleurs méditerranéens dont le goût pour le théâtre, le chant et l'art oratoire est assez connu.

Patronage. — Le chiffonnier n'a donc pas de patron, d'où aucune idée pour lui de la fameuse question sociale; en politique, il a même une tendance très accentuée à être du côté du bourgeois, car lorsque le bourgeois s'en va en villégiature, c'est la morte-saison. Cette idée que le bourgeois lui est nécessaire pour vivre est si fortement entrée dans son cerveau qu'elle l'incline à une certaine sympathie pour le riche. Plusieurs vieux chiffonniers me parlent avec un accent de regret de la période

impériale pendant laquelle de nombreuses familles riches fréquentaient la capitale et donnaient des fêtes dont les miettes tombaient dans l'escarcelle du chiffonnier. Il faut voir de quel accent de mépris un chiffonnier déclare que tel quartier, *c'est ouvrier*, voulant dire ainsi qu'il n'y a pas de gain important pour le chiffonnier.

Un conseiller municipal socialiste de Levallois-Perret qui a eu l'amabilité de m'introduire à plusieurs reprises dans ce milieu, me disait combien il les avait trouvés réfractaires au socialisme. Il n'avait pas quatre électeurs parmi eux, malgré qu'il connût presque toutes ces familles et vécut même sur un certain pied de camaraderie avec plusieurs jeunes chiffonniers, ses anciens camarades d'école.

Cultures intellectuelles. — On peut constater chez les chiffonniers une remarquable facilité d'assimilation analogue à celle que l'on note chez les peuples de simple récolte, principalement chez les cueilleurs. Toutes les personnes interrogées ont été unanimes sur ce point. Les enfants des chiffonniers sont excessivement irréguliers à l'école, et cependant ils obtiennent des résultats supérieurs à ceux des autres enfants de la classe ouvrière. On me montre un tout petit qui, au bout de deux mois d'école, connaissait déjà ses lettres et ses chiffres et commençait à savoir les tracer. Phénomène assez curieux, il leur arrive, paraît-il, de se faire assez souvent la classe entre eux. La concierge d'une cité de chiffonniers me montrait des portes et des murs couverts de lettres, de chiffres, d'additions et de soustractions et me disait que lorsqu'un jeune chiffonnier avait appris quelque chose de nouveau à l'école, il s'empressait de le montrer ensuite à ses camarades.

Religion. — Il n'est pas jusqu'à la religion, qui, chez les chiffonniers, présente comme chez les chasseurs une étrange incohérence. L'union libre est la règle générale ; aucune pratique religieuse n'est observée et, à côté de cela, on voit constamment l'enterrement religieux, la première communion et le baptême.

Les cérémonies religieuses que les chiffonniers ont conservées

se rapportent essentiellement à la famille : d'abord le culte des parents morts et, comme conséquence, la pompe religieuse dont on entoure les enterrements; en second lieu, l'amour des enfants et l'éclat dont on entoure les fêtes de l'enfance : baptême, première communion et même distribution des prix. Presque tous les chiffonniers s'arrangent pour obtenir des concessions de terrain de cinq ou dix ans dans les cimetières et les tombes sont, paraît-il, bien entretenues. On ne manque jamais du reste de faire une quête parmi les voisins et amis pour la couronne mortuaire à l'occasion de chaque décès.

Tout cela est absolument voulu et conscient, et le conseiller municipal que j'ai déjà cité me rapportait les paroles d'un chiffonnier son partisan qui lui disait : « Je suis, vous le savez, corps et âme avec vous, mais en ce qui concerne les cérémonies du baptême et de la première communion, je tiens à ce que mes enfants les accomplissent, et il ajoutait : « Voyez-vous, je crois tout de même qu'il y a quelque chose là-dessous. »

Voisinage. — Tout chasseur est un concurrent; tout chiffonnier est également un concurrent; aussi y a-t-il peu de relations de voisinage parmi les chiffonniers; *le métier est jaloux*, me disait l'un d'eux, on se rend peu de visites, chaque famille reste chez elle sans chercher à voisiner avec les autres; ce fait est à rapprocher de la dispersion caractéristique du chasseur.

Corporation. — Nous trouvons, par voie de conséquence, une grande difficulté de groupement parmi les chiffonniers; leurs coopératives et leur syndicat sont à l'état rudimentaire et ne paraissent pas devoir de sitôt se développer. Nous allons faire une comparaison intéressante à ce point de vue avec l'inaptitude fondamentale des Indiens d'Amérique à constituer un groupement national stable. L'Indien chasseur, d'une habileté prodigieuse, guerrier incomparable, a cependant toujours été incapable de présenter une résistance tant soit peu efficace aux hommes blancs à cause de son indiscipline incurable; la citation suivante va nous en donner la mesure; elle est tirée de l'ouvrage d'Edmond Demolins : *Comment la route crée le type social*;

« Les Indiens ont la plus grande difficulté à organiser des expéditions régulières et suivies. Les bandes de guerre se réunissent et se dispersent aussi facilement que les troupes de chasse; elles suivent et abandonnent leurs capitaines improvisés avec la même facilité.

« Le fait suivant, raconté par un témoin, John Tanner, se reproduit presque invariablement dans les expéditions de guerre des Indiens.

« Une bande marchait contre les Sioux et la discorde régnait naturellement parmi les chefs. L'un d'eux prend la parole : « Muskegoes, dit-il, vous n'êtes pas des guerriers. Vous êtes venus bien loin de votre pays pour attaquer les Sioux. Des centaines de vos ennemis sont tout près de vous et vous ne savez pas même en rencontrer un, à moins qu'ils ne viennent tomber sur vous et vous tuer ». Cela dit, il annonce qu'il retourne dans son pays avec ses vingt hommes. Ce fut le commencement de la débandade générale.

« Pendant la plus grande partie du jour, le mouvement se continua sous les yeux impassibles du principal chef A-gus-ko-Gant, dit le Prophète du Grand Esprit, sans que celui-ci témoignât son désappointement, sans aucune tentative de sa part pour arrêter les mécontents, sans qu'aucun muscle de son visage ne trahît ses impressions. Cependant, lorsqu'il vit sa troupe réduite de soixante hommes à cinq, les larmes s'échappèrent malgré lui de ses yeux.

« Dans une autre expédition racontée par le même voyageur, deux cents Assiniboins firent volte-face, ce qui réduisit la troupe à cinq cents. Elle n'était plus que de quatre cents, lorsqu'on arriva à deux journées du village qu'on se proposait d'attaquer. Enfin il ne se présenta que vingt hommes décidés à suivre le chef, quand il fallut reprendre la marche pour aller à la rencontre de l'ennemi.

« Et Tanner ajoute : « De ces guerriers, nul ne voulait reconnaître aucune autorité supérieure à sa volonté. Il est vrai que, d'ordinaire, ils accordent une sorte de déférence, un certain degré de soumission au chef sous les ordres duquel ils se sont

mis en marche; mais, le plus souvent, cette obéissance ne dure qu'autant que la volonté du chef correspond entièrement aux inclinations de ses guerriers.

« La chasse aux bisons ne développe donc ni l'habitude de la discipline, ni celle de la hiérarchie stable. Le type est instable depuis la famille jusqu'aux groupements de la vie publique. L'Indien est capable de courage individuel; il est capable d'accomplir des exploits guerriers, mais il est incapable de s'organiser en groupements stables. C'est ce qui explique pourquoi il a été si facilement vaincu et dominé par l'Européen. »

Nous allons voir que les chiffonniers montrent une incapacité du même genre. Voici ce qui se passe au Syndicat, d'après le journal *Le Réveil des chiffonniers*. Dans le numéro de mai 1908 on pouvait lire les trois articles suivants :

TOUT PASSE, TOUT LASSE

« Venir à tout bout de champ répéter la même chose; cela devient barbe et cheveux, et malgré tout, vous devez tous, camarades, vous mettre dans l'idée que nous sommes au moment le plus dangereux pour nous.

« En nom mant votre nouveau bureau, vous l'avez mis en demeure de défendre vos intérêts et, croyez-moi, ils sont rudes.

« Vous avez pu constater que les banquettes à notre réunion générale étaient lasses de se tordre sous le poids des camarades qui brillaient par leur absence. Il faut véritablement y remédier et, dans vos quartiers, vous n'êtes pas sans avoir entendu ces propos que l'on vous tient, car il est entendu que ce ne sont toujours que les mêmes que l'on voit en réunion; l'on vous dit : je paie mes cotisations, c'est bien assez, eh puis! où va l'argent? Lorsque les camarades de certains, il est sûr, se figurent que le délégué peut se payer une station balnéaire à Monte-Carlo avec leurs cotisations, il y a des moments de quoi en rire. Pour les réunions c'est autre chose, l'on vous répond : Il y a assez de gourdes sans moi. Il faudrait laisser un peu ces camarades se dégrouiller seuls, peut-être que, jetés sur le pavé, ils

sauraient reconnaître ce que le bureau doit et fait pour eux, il faut malheureusement répéter ceci à chaque instant, toujours la même chose.

« En finissant, il faudrait bien remercier par la même occasion les camarades des deux coopératives de Saint-Ouen qui, à peu près au nombre de quinze ou vingt, se trouvaient à la réunion sur soixante-dix membres.

Le bureau en entier vous demanderait pour son travail peu de chose : un peu plus de présence aux réunions pour les encourager. C'est peu véritablement.

« Henri PETITOT, Émile HENRY. »

TROP D'AMBITION

« Ambitionner, une place, et, une fois obtenue, ne pas en remplir les fonctions, voilà le cas des camarades.

« Nous constatons que, depuis le 24 avril, nous sommes tout au plus six à sept camarades à la permanence.

« Que font ces camarades ? Verser des demi-setiers au comptoir et les autres se promener. Ce n'est peut-être pas ce poste d'administrateur que l'on enviait ; on visait plus haut. Un autre camarade nous disait le travail qu'avait fait son père pour le syndicat ; en tous cas, il ne le suit pas dans cette voie.

« Je résume en disant à ces camarades qu'ils se sont engagés envers tous les camarades à défendre notre cause et n'en font rien, et cependant la cause vaut leurs dérangements.

« Je me permets de leur voter un blâme au nom de tous les syndiqués pour le travail qu'ils ne font pas.

« Louis PETITOT. »

Quand on écrit semblables aménités, on a dû s'en dire bien d'autres ; on croirait entendre le chef indien : « Muskegoes, vous n'êtes pas les guerriers... », etc.

Enfin voici le compte rendu d'une séance du conseil du 24 avril 1908 :

« Membres présents : Humbert, Bozon jeune, Bouailler, Petotit aîné, Testu, Roland, Petitot jeune.

« Relevage des anciens comptes. Les membres présents regrettent que les camarades qui ont été nommés à la réunion générale et qui font défaut à la permanence ont tort, vu le laisser aller complet de notre corporation.

« Les camarades Petitot et Rolland sont mandatés pour aller trouver Legendre et le mettre en demeure de restituer ce qui appartient à l'organisation et le convoquer pour le mardi 28 à la permanence, etc. »

Depuis la fondation du syndicat, sur cinq secrétaires quatre ont dû se retirer à la suite de malversations plus ou moins bien établies. Les chiffonniers que j'ai pu voir se plaignaient encore du laisser-aller qu'ils constataient dans l'administration du syndicat. Le journal ne paraissait plus, les cotisations n'étaient pas perçues et l'un d'eux s'écriait en s'adressant à moi : « Je ne peux pas vous donner ma cotisation, à vous, je ne vous connais pas ! »

Il est à noter que jamais il n'y a d'étrangers dans ce syndicat. Le chiffonnier est beaucoup trop méfiant pour confier ses intérêts à une tierce personne quelconque. C'est à peine s'il donne à un camarade bien connu de lui et qui a travaillé longtemps à ses côtés une confiance suffisante pour diriger matériellement le groupement, mais jamais aucun secrétaire du syndicat n'a réussi à devenir un meneur écouté et obéi aveuglément. On peut conclure que dans ce groupement il n'y a ni chef ni soldat ; aussi, comme le dit M. Paulhian, le chiffonnier est-il le plus exploité des prolétaires, bien qu'il paraisse tout d'abord un travailleur libre.

Opinions politiques. — Ses opinions politiques sont aussi peu définies que celles du mouronnier et du mégotier ; « il n'est pas socialiste », mais les autres nuances politiques ne paraissent pas l'attirer davantage. Il est, me dit-on, presque toujours du côté de la pièce de cent sous.

Le trait suivant, que rapporte M. Paulhian, concorde parfaite-

ment avec mes propres observations : « Un soir, dans une réunion électorale à laquelle assistaient beaucoup de chiffonniers, un anarchiste prononce un discours enflammé et énumère toutes les souffrances que le peuple endure. Lorsque l'orateur eut terminé son discours, un chiffonnierdemande la parole. « Nous venons d'entendre d'excellents médecins connaissant parfaitement notre maladie, mais nous voudrions qu'au lieu de la si bien décrire, ils nous en indicassent le remède. — Le remède ! s'écrie l'anarchiste, c'est la révolution sociale ! — Ce n'est pas cela qui mettra des os dans les tas d'ordures, » répond le chiffonnier, qui tranquillement quitte la salle de réunion, prend sa hotte et son crochet et s'en va à son travail. Ceci nous amène à remarquer quelle est l'erreur de ceux qui pensent que la mentalité des prolétaires doit être la même dans tous les pays et dans toutes les circonstances pourvu qu'ils aient un point commun, *la misère*. Il est permis de dire au contraire que ce qui influe le plus sur les idées d'un homme, ce n'est pas ce qu'il gagne, mais comment il le gagne. Certes les chiffonniers sont des prolétaires, et cependant ils sont à peu près inaccessibles aux séductions des théories socialistes et révolutionnaires, et cela de l'avis d'un homme qui les connaissait bien et dont la sincérité parfaite ne fait pas de doute.

Autorités et agents. — *Démêlés des chiffonniers avec les gens de la production.*

Ici encore nous constatons une lutte séculaire des chiffonniers avec les gens des autres métiers, comme nous l'avons vu pour le mouronnier, le mégotier et, en général, pour tous les simples récolteurs.

Voici quelques indications à ce sujet : La première ordonnance que cite M. Paulhian est celle de 1628, « qui défend au chiffonnier de vaguer et d'errer par les rues et faubourgs avant la pointe du jour ». Les allures étranges de ce cueilleur qui veille par nécessité de métier quand tout le monde sommeille, étonne et irrite les gens qui vivent d'un autre métier. Aussi les ordon-

nances se succèdent-elles : « En 1701, Messire Marc René de Voyer de Paulmy d'Argenson, conseiller du roi en ses conseils et lieutenant général de police de la ville, prévôt et vicomté de Paris s'étonne que, malgré les défenses qui leur furent réitérées, quelques chiffonniers se permettent de sortir de leurs maisons à minuit, et de vaguer dans les rues sous prétexte d'amasser des chiffons, ce qui peut donner lieu à la plus grande partie des vols qui se font tant des auvents que des grilles et des enseignes.

« ... En conséquence avons fait défense à tous les chiffonniers et chiffonnières et autres de vaguer par les rues, ni d'amasser des chiffons avant la pointe du jour à peine de trois cents livres d'amende et de punitions corporelles. »

C'est en vain que le chiffonnier réclame, c'est en vain qu'il démontre de la façon la plus claire que sa corporation est celle qui fournit le moins de repris de justice? On refuse de l'écouter, on s'obstine à vouloir le pourchasser, et alors commence entre les chiffonniers et l'administration cette lutte qui n'est pas encore terminée de nos jours et dans laquelle jusqu'à présent l'administration n'a certainement pas eu le dessus.

Aux prescriptions de l'Autorité les chiffonniers ont opposé l'inertie la plus complète; ils ont continué à chiffonner sans se préoccuper des ordonnances de police et lorsqu'on les condamnait à payer 300 livres d'amende, ils répondaient : « Fort bien, mais là où il n'y a rien, le roi perd ses droits; prenez ma hotte, et nous serons quittes. »

En 1828, M. de Belleyme, préfet de police, veut lui aussi faire une ordonnance sur la matière. Le chiffonnier avec son crochet, sa hotte et son fallot l'effraye. Pensez donc, un crochet... peut devenir un instrument de vol et de meurtre, la hotte... peut servir à cacher les objets volés, et le fallot sert à reconnaître les lieux. Les habitants de Paris, ajoute M. de Belleyme, sont justement étonnés qu'au mépris des anciens règlements, ces individus aient usurpé et conservent... le privilège de veiller lorsque tous les autres sommeillent! Cette tolérance extraordinaire compromet la sécurité publique. M. de Belleyme estime qu'il faut mettre un terme à cet état de chose et il fait du chiffonnage une pro-

fession autorisée. A l'avenir, nul ne pourra ramasser des chiffons dans la rue sans y avoir été autorisé par l'administration. Tout chiffonnier recevra une médaille en cuivre de forme ovale qui contiendra les noms, prénoms, sobriquets et signalement, ainsi qu'un numéro d'ordre. Cette médaille sera portée d'une manière apparente. Le chiffonnier devra en outre faire placer sur la face extérieure de la hotte, en chiffres percés à jour de 54 millimètres de hauteur, son numéro d'ordre. Ce chiffre sera reproduit en couleur noire sur une des vitres de la lanterne et cette lanterne à laquelle M. de Belleyme reprochait de servir à éclairer les localités devra, par ordre de M. de Belleyme lui-même, être constamment allumée.

Les chiffonniers commencent par se conformer à l'ordonnance de M. de Belleyme; ils demandent et obtiennent la médaille de forme ovale sur laquelle les sobriquets les plus impossibles sont gravés; ils placent sur la face extérieure de la hotte le chiffre réglementaire, percé à jour et de 54 millimètres de hauteur, ils peignent ce même chiffre sur leur lanterne. En un mot, ils font tout ce qu'on exige d'eux. Vont-ils travailler librement? Hélas! non, et l'Administration ne tarde pas à s'apercevoir que toutes les mesures qu'elle a voulu prendre contre cette population nomade, indépendante, presque sauvage, n'ont abouti à rien, et que les médailles, au lieu de servir à embrigader les chiffonniers, n'ont eu pour résultat que de les affranchir. En effet, ces médailles (de 1828 à 1873, la Préfecture en a délivré onze mille environ) passaient de mains en mains; les mourants les léguaient à leurs enfants ou à leurs voisins, qui n'avaient qu'à prendre le sobriquet du défunt pour être en règle avec la police.

Un agent rencontre un groupe de chiffonniers :

— Vos médailles?

— Les voilà, monsieur l'agent.

— Comment vous appelez-vous?

— Moi, je me nomme Bibi.

— Et vous?

— Poil-aux-Pattes.

— Et vous?

— Moi, on m'a toujours appelé Sac-d'os.

— Et vous, la vieille femme?

— Je suis Rosalinde Fanion, mais dans la cité je suis connue sous le nom de Gras-d'huile.

En voilà des noms, tous les mêmes, toujours des sobriquets pour échapper à la police. Voyons si ces sobriquets figurent bien sur ces médailles?

L'agent examine les médailles et constate que les sobriquets indiqués y sont bel et bien gravés en toutes lettres. Cependant il est certain que ces médailles n'appartiennent pas à leurs vrais propriétaires.

— Poil-aux-Pattes, cette médaille n'est pas à vous, le signalement ne correspond en rien à votre figure.

— Ma figure? J'ignore comment elle est, je ne l'ai jamais regardée, mais ce que je sais bien, c'est que c'est moi le vrai Poil-aux-Pattes.

Que faire? Allez-vous infliger à cet homme une amende? Il ne la paiera pas. Le mettrez-vous en prison? Après tout, quel crime a-t-il commis? Il a ramassé des chiffons dans la rue sans autorisation! La Préfecture de police, voyant l'impossibilité d'appliquer à la lettre les ordonnances concernant la matière, finit par les laisser tomber en désuétude. »

On aperçoit bien par cet exemple la raison d'être de la faiblesse de la société contre ces désorganisés. Elle n'a pas de moyen de les atteindre, et cela parce que les sociétés civilisées modernes étant organisées suivant le travail de la majorité des individus qui les composent, sont désarmées en face de gens qui, par suite de leur travail différent, ont une tout autre organisation.

Les peines et châtiments qui ont un effet certain sur les autres ne les touchent pas ou peu. C'est ce que l'on constate pour tous les désorganisés du monde qui sont inaptes à vivre dans nos sociétés. Ils ne peuvent entrer sans les briser dans nos groupements habituels et les châtiments suffisants pour maintenir l'ordre avec les éléments ordinaires de nos sociétés sont absolument insuffisants pour eux. Tel est le cas pour les nègres du Congo, par exemple.

Lorsqu'un Européen établi dans la colonie désire, en rentrant en France, emmener quelqu'un de ses serviteurs, le gouvernement de la colonie sait si bien par expérience que le noir arrivé en France s'y rendra rapidement insupportable et qu'on sera obligé de le rapatrier, qu'il demande à ce qu'on verse à l'avance le prix du retour, afin que ce retour ne soit pas à la charge de la colonie. Le noir arrivé en Europe et n'étant plus maintenu par des châtiments suffisants, y devient en très peu de temps dangereux pour le milieu.

Mais les chiffonniers n'ont pas eu seulement à lutter contre l'Administration de la police, ils ont eu à se défendre contre une tendance générale dans le monde moderne, la tendance à la concentration industrielle. Des industriels, des financiers frappés des bénéfices que pourrait procurer l'industrie du chiffonnage, entreprise en grand, ont essayé à plusieurs reprises, et encore naguère, de s'emparer de ce territoire de chasse au détriment des chiffonniers. Et nous assistons au spectacle curieux de la défense des chiffonniers par l'Administration de la police qui les molesta si souvent. — La police a, jusqu'à présent, défendu le territoire de chasse des chiffonniers comme le gouvernement américain défend celui des derniers Peaux-Rouges, et pour les mêmes raisons; c'est qu'elle se demande avec anxiété que ferait toute cette population si on lui supprimait ses moyens d'existence, étant donné son incapacité d'exercer un autre métier.

« En 1861, le préfet de la Seine propose de faire enlever directement les ordures ménagères par les voitures du concessionnaire de l'enlèvement des boues et de n'accorder plus aucune autorisation de chiffonnage. Un nommé Drevet, qui s'offrait pour organiser ce monopole, s'engageait à prendre à son service tous les chiffonniers médaillés et à les occuper soit au balayage des rues, soit au triage des ordures.

Le préfet de police combattit vivement ce projet, et M. Mettetal, alors chef de la première division, fit remarquer tous les dangers d'une pareille mesure. « Jamais, dit-il, les chiffonniers qui, avant tout, sont des indépendants, des indisciplinés, ne se feront

à ce travail de nettoiement qu'on veut leur imposer. Le chiffonnier aime son métier parce qu'il lui assure l'indépendance la plus absolue, il n'en acceptera aucun autre, et interdire le chiffonnage, c'est vouloir transformer en voleurs des gens auxquels la police après tout n'a rien à reprocher. »

La proposition fut repoussée, mais les auteurs ne furent pas découragés, et ils profitèrent du siège de Paris pour faire adopter le principe de leur projet. Le 11 septembre 1870, un arrêt du gouvernement de la Défense nationale interdit les dépôts d'ordures sur la voie publique et enjoint à chaque locataire de se pourvoir d'un récipient dans lequel tous les résidus de ménage seront versés.

Cet arrêté ne fut appliqué qu'en partie... Les difficultés, les réclamations, les contraventions furent si nombreuses, que cette fois encore, l'arrêté du gouvernement tomba en désuétude. Seuls les propriétaires d'hôtels particuliers ou de maisons de luxe l'appliquèrent en partie. Dans ces maisons, qui ont des concierges et des cours spacieuses, on installa une grande caisse destinée à recevoir toutes les ordures ménagères des divers locataires. Ces caisses devaient être vidées le matin sur la voie publique par les soins des concierges qui, trop grands personnages pour s'acquitter d'une pareille besogne, en confièrent l'exécution à des chiffonniers de leur choix auxquels, dans la corporation, on donna le nom de placiers.

Le 15 août 1872, nouvelles tentatives de M. Léon Renault, préfet de police, pour fixer *ne varietur* le nombre des chiffonniers ; nouvel échec.

Les chiffonniers pensaient avoir gain de cause, lorsque M. Poubelle, préfet de la Seine, se dit que, puisqu'on ne pouvait arracher le chiffonnier au tas d'ordures, il fallait arracher le tas d'ordures au chiffonnier. Le 7 mars 1884, parut l'arrêté qui ordonnait à tout propriétaire d'immeuble, grand ou petit, riche ou pauvre, d'avoir une boîte à ordures d'une forme particulière, dans laquelle les locataires videraient leurs résidus de ménage. Cette boîte, dont l'arrêté fixait non seulement la forme mais encore les dimensions, devait être vidée non plus sur la voie

publique, mais directement dans les voitures de l'administration.

On sait le bruit que fit cette ordonnance. Cette fois, les chiffonniers montrèrent les dents, ils protestèrent, organisèrent des meetings, et, soutenus par la presse, ils réussirent à faire porter la question à la tribune de la Chambre où leur cause fut défendue avec beaucoup de chaleur par le duc de la Rochefoucault-Bisaccia.

L'Administration fit une première concession : elle permit aux chiffonniers de fouiller dans les boîtes à ordures et même d'en verser le contenu sur des toiles, avant le passage des tombereaux...

En fin de compte, l'opération coûtait plus cher, était moins praticable, encombrait davantage la voie publique et gênait considérablement dans leur industrie les chiffonniers qui, au lieu d'avoir toute la nuit pour fouiller les tas d'ordures et en tirer tout ce qui a une valeur quelconque, étaient condamnés à courir devant le tombereau officiel et à chercher à la hâte dans chaque boîte les objets les plus apparents.

Aujourd'hui l'arrêté du 7 mars 1884 est toujours en vigueur; les récipients officiels ont été achetés, mais ces récipients ne sont pas toujours renouvelés le jour où ils sont hors de service, et il est permis de penser qu'avant peu, « les chiffonniers auront reconquis le droit d'exercer librement leur industrie, qui est une industrie considérable et par le nombre d'hommes qu'elle emploie et par le chiffre d'affaires qu'elle opère ».

Voilà le travail du chiffonnier coureur et ses répercussions sociales. Comme pour les deux types de simple récolte précédents, on peut dire que c'est un travailleur libre, vivant de la simple récolte sous le régime de l'atelier collectif du travail. Nous allons, pour préciser les idées, présenter quelques monographies de familles.

Quand j'ai voulu chercher un chiffonnier coureur dans Paris, je n'en ai pas trouvé. Le coureur, en effet, n'existe plus normalement dans l'enceinte des fortifications, il se trouve relégué dans la banlieue. C'est du reste plutôt une sorte de vagabond.

chiffonnier intermittent, appelé avec mépris par les placiers *le saqueux*, et plus ou moins traqué par la police par suite de l'absence d'autorisation et de médaille. Voici deux monographies de coureurs.

Monographie du coureur L...

L... est un homme de cinquante-cinq ans environ, maigre et voûté, assez propre de sa personne, et n'ayant pas l'allure ordinaire des chiffonniers. Je le rencontre dans un village de la banlieue. Il marche rapidement les yeux obstinément fixés au sol sans s'occuper de ce qui l'entoure. Je l'aborde, et par l'offre de quelques vieux habits à prendre chez moi j'entre en matière. J'apprends alors qu'il est réellement chiffonnier *coureur pur;* il n'a pas d'endroit fixe de chiffonnage, il parcourt généralement les villages de la banlieue depuis Clamart jusqu'à Chaville; il habite cependant à Paris, rue Louis-Blanc. Clamart se trouve à 9 kilomètres, Chaville à 15 ou 20, ce qui lui fait une tournée d'environ 40 ou même 50 kilomètres.

Ils sont du reste nombreux dans ce cas; ce matin-là, il avait déjà trouvé en arrivant une dizaine de coureurs installés à Clamart, et tous venaient de Paris. Cette chasse aux chiffons a donc tout à fait l'allure de la chasse au gibier : c'est à celui qui arrivera le premier. Comme pour cette dernière, il faut connaître les habitudes du gibier : ici ce sont les habitudes des ménagères. A Chaville, par exemple, c'est le mardi et le samedi que c'est *bon;* dans tel autre village, c'est le mercredi et le samedi.

L... porte simplement sur son épaule un sac et dissimule dans ce sac un crochet; rien ne le distingue d'un individu ordinaire, car n'ayant pas d'autorisation, il cherche autant que possible à passer inaperçu. Il ne peut, comme on le pense bien, ramasser les choses lourdes et de peu de valeur, comme le papier par exemple dont les placiers tirent un si bon parti; sa récolte est diminuée d'autant. Il accuse un gain journalier de 1 fr. 50 en moyenne.

L... paraît honteux de son métier de chiffonnier et s'empresse de me dire qu'il ne le fait que depuis un mois, mais cette déclaration doit être tenue pour suspecte, car il connaît trop bien les endroits où la chasse est bonne, les prix des différents objets et tous les détails du métier. Il a appris le métier de chiffonnier en voyant faire les autres; « dans les premiers temps, me dit-il, j'avais honte, il me semblait que tout le monde me regardait ». J'ai trouvé cette opinion chez tous les chiffonniers coureurs. Ils se considèrent un peu comme des parias, s'isolent volontiers et n'aiment pas qu'on les traite de chiffonniers.

Cette monographie est intéressante en ce qu'elle nous présente un cas de passage des autres métiers à celui de chiffonnier.

L... n'est pas en effet fils de chiffonnier; ses parents habitaient Montataire et sa mère a tout d'abord travaillé dans les Forges où elle était occupée à brosser des tôles étamées; elle est ensuite venue à Paris et s'y est employée comme laveuse. C'était une femme très vigoureuse, qui est âgée actuellement de quatre-vingt-cinq ans et vit avec son fils. Il a eu trois frères, deux sont morts et le dernier est contre-maître dans une usine de wagons où il gagne 7 fr. 50 par jour. Il a lui-même commencé à travailler dans les Forges de Montataire, puis dans les cartonneries d'Aubervilliers, enfin il a été chauffeur sur les bateaux mouches parisiens. A la suite d'un grève, il a été renvoyé et n'a pu rentrer; il gagnait alors 5 francs par jour. Actuellement, il obtient du travail pendant six mois de l'année dans les Magasins Généraux parisiens, où il gagne 3 fr. 85 par jour à manipuler des grains. Pendant les six autres mois de la morte-saison, il n'a pas d'autres ressources que le chiffonnage, mais, me dit-il, dès qu'il pourra trouver de l'ouvrage, il délaissera ce dernier métier. Il parle avec facilité, paraît intelligent, me dit que les ouvriers ne lisent pas en général, mais que lui, au contraire, aime la lecture, et qu'il a même chez lui une petite bibliothèque. Il parle des grèves et des patrons avec le calme de quelqu'un qui regarde tout cela de loin. « Les patrons, me dit-il, se moquent de l'ouvrier parce qu'ils ont le *pognon* et l'*instruction* »; ce der-

nier mot est assez curieux dans la bouche d'un ancien ouvrier, victime d'une grève.

L... est célibataire, il a vécu quelque temps maritalement avec une personne qu'il a quittée à la mort de son père pour venir habiter avec sa mère. Il me dit que les chiffonniers placiers sont les ennemis des coureurs et qu'ils font tout pour les supprimer, mais, ajoute-t-il avec énergie, « ils ne réussiront jamais ». Il va essayer de tourner la difficulté relativement à l'autorisation qu'il ne peut avoir puisqu'on ne délivre plus de médailles de chiffonnier depuis plusieurs années, en demandant une médaille de brocanteur.

Nous voyons là un cas assez rare d'ouvrier d'industrie passant au chiffonnage spontanément. C'est bien un type de coureur exactement semblable à celui que décrit M. Paulhian, mais il n'exerce plus son industrie à Paris et doit avoir recours aux villages de la banlieue.

Monographie du coureur X...

J'aperçois le jeune X... en train de fouiller une boîte à ordures sur le trottoir et lançant de temps à autre des regards furieux à une vieille femme qui opérait de même dans une autre boîte, de l'autre côté de la rue. Je l'aborde, en lui demandant s'il est chiffonnier et s'il veut venir chez moi pour prendre quelques vieilles hardes. A ce mot de chiffonnier, le pauvre garçon rougit jusqu'aux oreilles et paraît si honteux qu'il n'a plus mot en bouche ; il me fait cependant signe qu'il va me suivre, prend son sac sur son épaule et les yeux baissés, marche derrière moi. J'engage la conversation, mais à peine ai-je dit quatre mots qu'il s'écrie : « Vous savez, je ne suis pas chiffonnier, je suis plombier et je cherche simplement quelques épluchures pour donner à un cochon que nous élevons chez nous ». Il ajoute qu'il gagne 5 francs par jour dans son métier et que son père, également plombier, gagne 10 francs ; comme les affaires ne marchent pas pour l'instant, il occupe momentanément ses loisirs à chiffonner.

Tout cela est assez sujet à caution, car il me montre, quelques minutes plus tard, qu'il connaît parfaitement le chiffonnage ; il énumère les différents objets que l'on doit triquer et leurs prix, et me parle des nombreux maîtres chiffonniers chez qui il va vendre. C'est son père qui lui a appris le métier de chiffonnier parce qu'autrefois, dans sa jeunesse, il avait été lui-même en contact avec cette classe de la population. Il a dix-sept ans et habite avec sa famille à Issy. Son père est Alsacien, sa mère était bonne à Boulogne lorsqu'elle s'est mariée ; elle est Picarde ; il a une sœur de quinze ou seize ans qui est blanchisseuse, un frère de onze ans, quatre autres frères ou sœurs de cinq, trois et deux ans et un petit dernier d'un mois. Son grand-père paternel était boulanger en Alsace, et a opté pour la France après l'annexion. Le jeune X... me dit qu'il faut 10 francs par jour à sa mère pour entretenir le ménage ; il ajoute, détail intéressant, qu'on ne boit pas de vin chez lui, ou seulement un litre par jour pour la famille entière. Il refuse du reste un petit verre de liqueur que je lui offrais.

Je constate chez ce garçon une bien autre mentalité que chez les chiffonniers de métier au point de vue du groupement professionnel. Son père aide souvent le secrétaire du syndicat des plombiers ; il passe, me dit-il, quelquefois une partie de la nuit à faire des écritures ; quant à lui, il déclare qu'il va se mettre du syndicat et que cette affiliation est absolument nécessaire ; il paiera comme cotisation 2 francs par mois. Le syndicat lui sera du reste très utile pendant son séjour au régiment, car il est d'usage, paraît-il, que les syndicats ouvriers envoient de l'argent à leurs membres pendant leur période militaire. En somme, nous avons là un type de chiffonnier occasionnel, comme du reste presque tous les coureurs.

Monographie du chiffonnier B...

L'intérêt que présente cette monographie est que B... est moitié coureur et moitié placier ; il est coureur trois jours par semaine et placier les trois autres jours ; on peut dire que c'est

l'homme de la *marche frontière,* qui lutte pour l'établissement de la propriété individuelle sur un terrain encore en partie livré au libre parcours; ennemi né des coureurs sur lesquels il déblatère à toutes occasions, il les déteste comme l'Américain du Far West déteste l'Indien chasseur, comme le colon français d'Algérie déteste l'Arabe pasteur qui s'efforce de maintenir le libre parcours.

B.., vit dans une petite maison de bois située en plein champ près du cimetière d'Issy, en rase campagne; il a un terrain de 6 ou 7 perches, soit 180 mètres carrés environ, qu'il loue 2 francs la perche par an. Sur ce terrain est posée sa petite maisonnette qui repose sur quatre pieds, et peut être transportée d'un point à un autre sans difficulté. A côté se trouve un petit hangar servant d'écurie à son cheval et un autre hangar pour loger sa *camelote.* Il est à 1 kilomètre de Meudon et à 7 ou 8 kilomètres de Paris. Lorsque je lui demande pourquoi il a cherché ainsi à s'isoler, il me répond que c'est à cause des voisins, qui n'aiment pas la proximité des chiffonniers. En définitive, son isolement est volontaire et provient, je crois, du même sentiment de honte que nous avons vu chez les deux coureurs précédents.

Il chiffonne à Meudon depuis seize ou dix-sept ans, et son territoire de chiffonnage se divise pour lui en deux parties bien distinctes : il y a l'agglomération de Meudon même qui est soumise au régime de la place, et le quartier de la place Rabelais qui est, au contraire, sous le régime du libre parcours. Nous ne nous occuperons ici que de son travail de la place Rabelais qui peut le faire classer dans la catégorie des coureurs. Trois fois par semaine, il travaille dans Meudon même et les autres jours à la place Rabelais, l'enlèvement des ordures ménagères ne se faisant à Meudon que tous les deux jours dans chacun de ces quartiers.

Travail. — Dans le quartier de la place Rabelais, il ne sort pas les boîtes à ordures des maisons et laisse ce soin aux concierges. Comme je lui demande pourquoi il ne fait pas *place*

dans ce quartier, il me répond qu'il n'a pas voulu donner aux concierges l'habitude de sortir les boîtes, parce que c'est trop *ennuyant* pour lui. Lorsqu'il est malade ou qu'il fait trop mauvais temps, il peut ainsi rester chez lui sans inconvénient, tandis que, dans la partie de Meudon soumise au système de la *place appropriée,* il est obligé de sortir les boîtes et d'être là par conséquent tous les matins, par tous les temps, et sans pouvoir jamais s'absenter :

Dans le quartier de la place Rabelais, il se contente de fouiller les tas ou les boîtes déposées sur le trottoir; tout le monde du reste peut en faire autant; il n'a donc ici aucun droit de propriété. Cependant il tient à l'écart, autant qu'il le peut, les autres coureurs en arguant de sa médaille et de son autorisation, tandis que les autres n'en ont pas. Il place ses sacs de camelote bien en évidence sur la place au pied d'un arbre et me dit que, lorsque les autres les voient, ils n'osent pas rester et s'éloignent. Il fait du reste tout ce qu'il peut pour accentuer l'exclusion à son profit, il est souvent tendancieux dans les renseignements qu'il me donne; il déclare que la place a toujours existé alors que cela est nettement faux; il ne manque pas du reste de se plaindre des quelques malheureux coureurs qui traversent Meudon, et prennent en passant ce qu'ils peuvent grappiller de droite ou de gauche; il fait leur procès et me dit « qu'on ne sait pas ce que c'est », des vagabonds sans feu ni lieu qui couchent dans les bois et se nourrissent de ce qu'ils trouvent dans les boîtes à ordures, ce dont il exprime tout son dégoût. Il déclare que ce sont des bons à rien, des bandits capables de tout et qu'on devrait les empêcher de chiffonner ainsi; il fulmine contre les médailles de brocanteur qui permettent à certains de ces coureurs d'éviter les rigueurs de la police.

B... s'efforce du reste de se donner une allure officielle, il observe scrupuleusement tous les règlements, sa carriole porte une belle plaque avec son nom, son adresse et ses qualités; il est partisan de toutes les autorisations à demander et de toutes les restrictions à subir. En somme, il est sous le régime de l'atelier collectif de travail pour une partie de son lieu de chif-

fonnage et fait tout ce qu'il peut pour étendre le bénéfice de la propriété individuelle à cette partie-là, en évitant toutefois, autant que possible, les obligations d'assiduité y afférentes. Nous verrons plus tard, en étudiant le véritable placier, ce qu'est la place de chiffonnage, et nous reprendrons l'étude de ce cas intéressant, parce qu'il est intermédiaire entre le coureur et le placier.

Voici les autres données de sa monographie :

Propriété. — Sa maisonnette en bois a 3 mètres de côté, elle est supportée par quatre pieds et forme ainsi un petit hangar situé sous le plancher où se tient généralement un chien extrêmement hargneux. Elle lui a coûté 123 francs de matériaux. L'écurie de son cheval, qui est également en planches et son petit magasin à camelote lui ont coûté chacun 50 francs. Sa carriole vaut 80 francs, son cheval également 80 francs. Il prétend ne gagner que 3 à 4 francs par jour, ce qui doit être faux, car sa place me paraît assez bonne et, d'après ce que j'ai vu ailleurs, j'estime au moins au double son gain journalier. Il me dit que, s'il gagne si peu, c'est parce que Meudon *c'est ouvrier,* de telle façon qu'il n'y a rien dans les boîtes.

Famille. — B... a soixante-trois ans, de taille assez élevée, voûté, extrêmement sale, il est fils de chiffonnier. Son père, ancien ouvrier fileur, avait été blessé et mis dans l'incapacité de continuer son métier; aussi avait-il dû se faire chiffonnier. B... a chiffonné jusqu'à vingt-cinq ans avec son père, puis il s'est établi comme cordonnier; peu de temps après, il revint au chiffonnage. Ce doit être son manque d'activité qui l'a conduit à reprendre ce métier, car il me paraît fort paresseux, et toutes les fois que je vais chez lui, je le trouve en train de lire le journal.

Avant de s'établir à Meudon, il avait une place, boulevard du Temple, place qu'il a vendue 80 francs.

La femme B... est de petite taille, vive et alerte, encore plus sale que son mari. C'est elle qui va vendre la camelote et tient la bourse. Elle a cinquante-cinq ans, ses parents étaient terrassiers

siers; c'est son mari qui l'a entraînée dans le métier de chiffonnière dont elle n'est rien moins que fière. Ils sont mariés religieusement; tous leurs enfants sont baptisés et ont fait leur première communion. Ils ont eu six enfants, cinq sont morts de méningite en bas âge; une fille seule a survécu, elle est mariée avec un ouvrier d'industrie. Trois enfants sont nés de ce mariage et ont actuellement quatorze, dix et six ans; la grand'-mère me dit que pour rien au monde elle n'aurait voulu que ses enfants fussent chiffonniers.

Mode d'existence. — Voici ce que consomme cette famille pour deux personnes et par semaine :

	POIDS de l'aliment.	ALBUMINE.	GRAISSE.	HYDRATES de carbone.
	Grammes.	Grammes.	Grammes.	Grammes.
Pain.	7.000	503, 3	32, 48	3.349, 5
Viandes	1.000	158, 5	57, »	24, 8
Beurre.	500	4, 45	428, 5	»
Saindoux	500	4, 45	428, 5	»
Huile.	250	2, 22	214, 25	»
Légumes herbacés (donnés)	3.500	63, 70	7, »	157, 50
Légumes en grains	2.000	472, »	40, »	110, 20
Pommes de terre	7.000	91, »	105, »	140, »
Sucre	1.500	»	»	1.440, »
Vin	7.000	»	»	882, 50
Œufs (1 douzaine)	660	74, 778	72, 204	0, 019
		1.374, 398	1.384, 934	6.103, 799
Ce qui pour une seule personne donne	. . . . .	687, 189	692, 467	3.051, 899
Nombres donnés par M. Gautier pour la quantité moyenne consommée par un Parisien par semaine.	. . . . .	753, 41	395, 78	2.802, 10

La consommation du chiffonnier B... est supérieure à la moyenne pour les matières grasses et les hydrates de carbone, mais inférieure pour les matières azotées. — La raison en est probablement dans le travail musculaire très peu intense qu'il fournit, et, d'autre part, dans la nécessité de combattre le froid

qu'il supporte dans ses tournées matinales et qu'il doit ressentir aussi dans sa méchante baraque de bois.

Les récréations de ces deux vieillards consistent uniquement dans la lecture du journal et la compagnie de leurs petits-enfants.

B... sait lire, écrire et cause avec une grande facilité; quant à ses opinions politiques, elles sont à peu près inexistantes. Il parle de Napoléon et des faits de l'Empire avec un certain enthousiasme, car le métier marchait alors mieux qu'aujourd'hui : *c'est le bourgeois qui fait notre affaire et non l'ouvrier.* Voilà à peu près en quoi se résume la conversation que j'ai eue avec lui au point de vue politique.

B... est l'homme des confins; il est établi à la limite du territoire où règne la place, ou propriété individuelle, et du territoire du libre parcours. Nous verrons, en effet, que Paris est entièrement approprié par les chiffonniers placiers après une évolution absolument semblable à celle des nations européennes qui ont passé de l'art pastoral plus ou moins communautaire à la propriété individuelle du sol.

La situation de B. est bien supérieure à celle des deux précédents coureurs. Cela tient à la sécurité de gain que lui assure sa place de chiffonnage appropriée. C'est du reste ce que l'étude du placier parisien va nous faire comprendre.

IV

LE CHIFFONNIER PLACIER

Passage de l'atelier collectif à la propriété individuelle. — Le travail du placier. — La propriété individuelle de la place de chiffonnage ; causes de son établissement et de son maintien. — Énorme influence de cette propriété sur la vie sociale du chiffonnier. — Monographie du chiffonnier R... — Les chiffonniers des broyeuses; aptitude plus grande au groupement syndical.

Nous avons vu le chiffonnier vivant, comme le chasseur, sous le régime de l'atelier collectif ; nous allons le voir maintenant passer de la communauté de l'atelier de travail à l'appropriation la plus complète de cet atelier avec exclusion absolue des autres. En somme, nous voyons le groupe des chiffonniers faire une évolution en tout comparable à celle des sociétés européennes qui, arrivées d'Asie à l'état communautaire, sont aujourd'hui sous le régime de la propriété individuelle ; et cette évolution s'est passée sous nos yeux, depuis une vingtaine d'années, c'est-à-dire que nous pouvons en suivre toutes les phases, en connaître facilement les causes, en noter les conséquences et constater en outre qu'elle se produit pendant que certains théoriciens croient pouvoir prédire la prochaine disparition de la propriété individuelle et le retour à un collectivisme plus ou moins mitigé.

Ce nouveau chiffonnier qui vit sous le régime de la propriété individuelle, s'appelle « placier ». Voici la description de son travail, d'après M. Paulhian :

Le travail du chiffonnier placier.

« Le placier, lui, ne court pas; il possède une place. C'est lui qui, dans les maisons où il y a une boîte à ordures, fait le service du nettoyage au lieu et place du concierge dont il a su gagner la confiance. Le matin, au petit jour, il entre dans la maison, il monte aux divers étages, prend la boîte à ordures de chaque ménage, la descend dans la cour, la vide, la racle, la nettoie et la remet en place. En récompense de ce travail, le concierge lui concéde le monopole du service de propreté de la maison, c'est-à-dire qu'à lui seul il accorde le droit de fouiller ces ordures avant de déposer les récipients dans la rue. Mais le chiffonnier ne s'en tient pas là, et, après avoir tiré du concierge tout ce que celui-ci peut lui concéder, il s'adresse aux cuisinières auxquelles il rend mille petits services. Pour elles il est plein de prévenances et d'attentions ; s'agit-il d'aller chercher un seau d'eau dans la cour ou de secouer un tapis dans la rue, le chiffonnier est là, il offre ses services ; au besoin, même, il se transforme en facteur, et si la bonne du troisième a une lettre à faire parvenir à son cousin le cocher du rez-de-chaussée, elle est certaine que le chiffonnier s'acquittera de la commission avec célérité, tact et discrétion. Et en échange que demande-t-il? Oh ! pas grand'chose, il demande qu'on lui réserve les bouts de pain et les restes de table. Les cuisinières n'y manquent jamais et, à côté de la boîte à ordures, il y a toujours le petit paquet contenant les croûtes pour le chiffonnier.

« Tous ces petits avantages réunis finissent par faire de la place une charge importante, beaucoup plus lucrative qu'on ne le pense généralement. Ces places se vendent comme des études d'avoué ou de notaire, c'est-à-dire que lorsqu'un chiffonnier est trop vieux pour continuer son travail, il présente un successeur au concierge et, si ce successeur est agréé, le nouveau titulaire paye une redevance à son prédécesseur.

« Il y a des places qui comprennent cinq ou six maisons à cinq ou six étages et qui rapportent à leur titulaire jusqu'à 15 et 20 fr. par jour. Aussi le placier ne se contente pas d'une hotte pour emporter son butin, il a une voiture à bras, à laquelle souvent il attelle sa femme et ses enfants.

« Le placier est un heureux. Avec quelques heures d'un travail facile qui n'a rien de bien pénible il peut gagner en moyenne 10 à 12 fr. par jour, mais par contre — et c'est là ce que lui reprochent ses collègues les coureurs — il n'est point libre. Qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il neige, il faut sous peine de perdre sa place, qu'il fasse son service ; il faut, qu'il soit constamment aux ordres de messieurs les concierges et de mesdames les cuisinières. A ce métier on n'est plus chiffonnier. Et puis on fait toujours la même chose, on n'a plus aucun mérite « il n'y a aucun talent à être placier ». Il en est tout autrement quand, au lieu de se prélasser dans les grandeurs, on se contente d'être un simple coureur. Le coureur, à la bonne heure, lui, est un vrai chiffonnier, il a le plaisir de lutter contre les difficultés, il s'ingénie pour gagner son pain, pour deviner, trouver et exploiter les bonnes rues et les bons endroits. Et puis le coureur, lui, il est libre, il ne dépend de personne, il est son maître et il peut conserver « sa casquette vissée sur sa tête », tandis que le placier attrape des rhumes de cerveau à force de saluer les concierges et les cuisinières. »

Ce qu'il y a de notable, c'est l'évolution de cet indépendant, de ce chasseur de chiffons parcourant librement jadis la savane inappropriée des rues de Paris, que nous retrouvons propriétaire d'une portion de ce lieu dont il exclue rigoureusement les autres.

Quelles sont les causes de cette évolution ? Comment cette propriété a-t-elle pris naissance ; comment se maintient-elle ? Enfin quelles en sont les conséquences sur la vie des chiffonniers ? Telles sont les questions que nous allons nous poser et tâcher de résoudre.

La propriété individuelle de la place de chiffonnage ; causes de son établissement et de son maintien.

Ici comme partout la propriété individuelle s'est établie à un moment de crise, alors que l'ancien système n'étant plus capable de nourrir son homme, la propriété individuelle s'est montrée la condition nécessaire d'un travail plus lucratif et d'une certitude plus grande de la vie. Voici à la suite de quelles circonstances elle a pris naissance :

Avant 1870, les ordures ménagères étaient déposées dans la rue le soir et restaient à la disposition du chiffonnier pendant toute la nuit.

En 1870, un premier arrêté posa en principe l'obligation de la « boîte à ordures », mais cet arrêt ne fut pas rigoureusement appliqué dans toute la ville ; quelques propriétaires seulement dans les quartiers riches s'y conformèrent.

En 1884, un nouvel arrêté de M. Poubelle généralisa le système et, depuis cette époque, il est obligatoire pour tous. Alors le chiffonnier n'eut plus toute la nuit pour fouiller les ordures déposées sur la voie publique. Les boîtes, en effet, étaient sorties seulement quelques minutes avant le passage des tombereaux, et c'était en courant qu'il fallait y prélever les différents objets de la récolte, sans avoir le temps ni d'étaler les ordures ni de les fouiller à fond. Ce fut une période de crise très dure pour la population des chiffonniers ; il fallut s'ingénier pour surmonter cette difficulté et la plupart d'entre eux s'efforcèrent d'obtenir des concierges le droit de fouiller les ordures dans les maisons avant le passage du tombereau ; en échange, ils sortaient les boîtes à l'heure matinale où elles doivent être déposées sur la voie publique.

Mais pour obtenir ce résultat, il avait fallu déployer une certaine habileté, il avait été nécessaire de vaincre une difficulté, de faire un effort et l'expérience prouve que tout homme qui a fait un effort semblable désire en conserver le bénéfice pour

lui seul, d'où pour les chiffonniers l'idée d'exclure les autres de la place où ils s'étaient installés.

Voilà donc comment la propriété individuelle s'est établie. Mais il ne suffit pas d'avoir la volonté d'instituer une semblable propriété dans une collectivité, il faut encore en avoir le pouvoir.

Comment le chiffonnier a-t-il pu réussir à exclure les autres et ensuite à maintenir cette exclusion? C'est la question que j'ai posée à beaucoup d'entre eux, et voici la réponse qui m'a généralement été faite :

« Si un camarade s'avisait de venir fouiller les ordures sur la place d'un autre, il recevrait une correction qui lui ôterait l'envie de recommencer. — Mais, ai-je objecté, qu'arriverait-il si le propriétaire n'était pas le plus fort? — Il aurait, me fut-il répondu, *l'appui de tous les camarades,* ce qui amènerait sûrement son triomphe. »

Voilà bien la raison du maintien de cette propriété : le consentement général du groupe des chiffonniers. J'ai eu l'occasion d'interroger sur ce point un chiffonnier secondeur, c'est-à-dire un chiffonnier qui n'a pas de place et dont le métier consiste à faire momentanément la place des chiffonniers absents. Lorsqu'à l'heure où le tombereau va passer, il s'aperçoit qu'un de ses camarades n'est pas à son poste, il sort les boîtes, fait la récolte à son propre compte et le lendemain lui rend la place.

Je demandais à ce garçon s'il n'avait pas eu quelquefois la tentation de rester maître d'une de ces places dont il faisait pour ainsi dire l'intérim. Tout d'abord, la question lui parut si étrange qu'il ne la comprit pas, il me répondit que lorsque deux secondeurs se trouvaient en présence d'une place libre, dame! c'était le premier arrivé qui en profitait et que, s'il y avait contestation, il y avait bataille.

Mais, lui dis-je, il ne s'agit pas de cela, je vous demande si vous n'avez jamais eu la tentation de rester le maître définitif d'une des places dont vous étiez momentanément possesseur?

Il se tourna alors vers un de ses camarades qui se trouvait là et me dit, avec un geste d'étonnement : « Vous ne voudriez

pas que je prenne la place de cet homme qui l'a payée 80 francs ».

En somme, il s'est créé dans le milieu des chiffonniers une opinion publique favorable à la place, qui la préserve de toute atteinte et nous avons ainsi l'exemple d'une propriété individuelle s'établissant à la place d'une propriété collective, sans violences, sans guerres, sans contraintes d'aucune sorte, par le consentement mutuel de tous les intéressés. Voilà qui infirme l'opinion de bien des théoriciens, notamment d'Elisée Reclus qui, dans son livre *L'Homme et la Terre,* déclare, à plusieurs reprises, que toute propriété individuelle est forcément née de la violence et de la spoliation.

Etude de l'influence de la propriété individuelle de l'atelier sur la vie sociale des chiffonniers.

Nous allons maintenant, car la question en vaut la peine, étudier minutieusement l'effet de cette propriété individuelle sur la vie sociale du chiffonnier.

Travail. — Une modification profonde du travail en est résultée : le métier est devenu beaucoup plus astreignant. Le « placier » doit être d'une exactitude absolue, car les boîtes doivent être sorties tous les matins avant l'heure où les tombereaux municipaux passent. Il doit être également souple et poli envers les concierges, les cuisinières et les locataires auxquels il demandera des étrennes au jour de l'an.

Pour un homme qui a la dispute si facile (on dit : « se disputer comme un chiffonnier ») et le vocabulaire si riche, il y a là un sérieux effort à faire, une évolution mentale considérable. Quelquefois cependant, le chiffonnier est en conflit avec le concierge, mais la chose est rare et dangereuse pour lui, car elle pourrait à la rigueur lui coûter sa place. Ce n'est du reste que depuis quelques années, parce que la place de chiffonnage est aujourd'hui bien affermie, qu'on a vu naître ces conflits.

Propriété. — Nous venons de voir en quoi consiste la propriété

de la place de chiffonnage. Il semble que son mode de possession soit précaire, puisqu'il repose en apparence sur le bon vouloir du concierge, mais en fait, grâce à l'entente des chiffonniers et au respect qu'ils ont les uns les autres pour leur propriété, le concierge est dans l'impossibilité de trouver un remplaçant au véritable titulaire sans le consentement de ce dernier. J'en connais qui, pour punir le maraudage du concierge dans la boîte à ordures, refusent actuellement de la sortir. Malgré cela ils conservent leur propriété, car dès que les boîtes sont sur le trottoir, ils peuvent les fouiller sans qu'aucun autre chiffonnier les leur dispute.

Les subventions afférentes à cette propriété sont importantes et consistent dans de nombreuses victuailles données par les cuisinières.

Enfin, la transmission de cette propriété a lieu suivant les modes habituels, à titre onéreux ou gratuit et par hérédité. Il arrive aussi que quelque vieux chiffonnier meure sans postérité; sa succession en déshérence ne tombe pas dans le domaine de l'État; le chiffonnier voisin s'en empare prestement, et tout est dit. Les opérations de transmission ne sont jamais constatées par acte authentique, la simple parole suffit généralement, tout au plus existe-t-il un méchant écrit griffonné sur la table d'un marchand de vin.

Il est d'usage que les biens des chiffonniers se partagent en parts égales entre les enfants. Si la *place* se compose de plusieurs lots séparés, les enfants se les distribuent; dans le cas contraire, l'un d'eux garde la place et donne des soultes en argent aux autres. Le tout se règle à l'amiable et sans intervention de notaire.

Biens mobiliers. — Dans la méthode tourvillienne, le classement des biens mobiliers nous donne un critérium de l'échelon social auquel se trouve un individu. Celui qui ne possède pour tout bien que ses instruments de travail est au-dessous de celui qui possède son mobilier, et l'homme qui ajoute à ces deux propriétés des animaux de travail, est considéré comme supérieur aux deux autres.

Le chiffonnier de l'ancien type ne possédait que sa hotte, son crochet et son falot. Le « placier », a toujours au moins une petite charrette, quelquefois une charrette attelée d'un âne, même assez souvent cheval et carriole. La raison pour laquelle certains chiffonniers peuvent se permettre le luxe d'un pareil attelage réside uniquement dans la *propriété* de la place de chiffonnage. Cette propriété leur permet en effet de calculer d'une façon précise le poids des différents objets qu'ils auront à transporter chaque jour, et leur nature, ce qui entraîne la possibilité pour eux de s'organiser en conséquence au point de vue du transport et aussi d'entreprendre quelquefois tout un élevage de poules et de cochons qu'ils n'auraient jamais pu songer à faire sous le régime aléatoire de l'atelier collectif.

Il est du reste curieux de constater jusqu'à quel point les prévisions sont possibles pour le contenu des boîtes à ordures.

J'avais, à priori, émis devant un chiffonnier l'hypothèse que la boîte à ordures étant le résidu de la famille, pouvait donner sur l'état économique ou social de cette famille des indications comparables à celles qu'on tire des différents résidus du corps pour le diagnostic de maladies. Cette hypothèse se trouva vérifiée d'une façon inattendue et bien curieuse.

Voici le résultat des observations d'un chiffonnier particulièrement intelligent et d'un niveau intellectuel bien supérieur à celui de ses confrères :

« Je pourrais, dit-il, me rendre compte de l'état social et de l'état économique d'une famille par la seule inspection de sa boîte à ordures. C'est ainsi que les familles aristocratiques, riches, ayant un loyer de 15 à 20.000 francs, donnent comme résidus utilisables pour un chiffonnier, surtout de la « *graisse* », terme qui dans le langage des chiffonniers indique tous les résidus de cuisine susceptibles d'être vendus aux fondeurs.

« Les familles bourgeoises dont l'appartement est de 1.000 à 1.500 francs, donnent surtout du « *bouquin* ». Ce terme désigne tous les papiers non froissés, tels que lettres, factures, livres, etc...

« Enfin les familles ouvrières remplissent plutôt leurs boîtes à ordures de chiffons et d'objets en métal. »

Et ce chiffonnier observateur se rendait bien compte de la raison des choses.

« Le bourgeois par exemple, me disait-il, est souvent avocat, auditeur au Conseil d'État; son cabinet de travail tient une grande place dans sa maison et donne plus de résidu que tout le reste.

« La famille ouvrière achète la plupart du temps des vêtements bon marché qui, une fois usés, ne servent plus à rien et sont jetés à la boîte à ordures. Elle achète également des objets en métal d'un prix peu élevé, réveil-matin, statuettes, etc..., qui se détraquent facilement et ont le même sort.

« Rien de tout cela ne se trouve dans les boîtes à ordures des familles aristocratiques, car les vêtements sont abandonnés avant d'être usés et revendus par les domestiques au brocanteur ou même portés par eux.

« La boîte à ordures est susceptible d'indiquer non seulement l'état social d'une famille, mais encore sa situation économique. Dans la boîte collective où plusieurs locataires auront versé leurs boîtes particulières, le chiffonnier reconnaîtra d'un coup d'œil le tas de chacun des locataires. Voici celui du premier dans lequel on trouve de longs morceaux de pain à peine entamés; « c'est le coulage dans cette maison ». Voici celui du locataire du rez-de-chaussée, ce ne sont plus que de minuscules croûtes à peine utilisables; « on n'attache pas les chiens avec des saucisses » chez eux; il n'est pas jusqu'à la propreté des cuisinières que les ordures ne révèlent, par leur plus ou moins grande saleté.

Les variations de la situation pécuniaire se reflètent également dans ce tas d'immondices indifférent à l'œil de l'observateur superficiel. L'intelligent chiffonnier me narra à ce sujet la curieuse histoire suivante :

Il avait à une certaine époque, parmi les maisons de sa place, celle d'un comte X..., administrateur d'une grosse affaire de houillères dans le nord. Le traitement afférent à cette fonction

était de 200 à 250.000 francs et le loyer de 30 à 40.000. Par suite d'une grève qui eut lieu inopinément, l'administrateur dut résilier ses fonctions : la situation pécuniaire changea au point qu'il dut abandonner son appartement pour en prendre un autre plus modeste. Mais, avant que ce changement eût été opéré, la boîte à ordures avait annoncé au chiffonnier le grave événement qui venait d'avoir lieu. Il avait constaté un déficit de « *graisse* » qui atteignait 20 francs par mois.

L'analyse de la boîte à ordures serait peut-être, entre les mains d'habiles spécialistes, un des meilleurs moyens de connaître le *revenu réel* de chacun et d'établir solidement l'assiette du fameux impôt à l'ordre du jour.

Certains phénomènes économiques généraux ont eu également leur répercussion sur la boîte à ordures.

L'automobile a changé du tout au tout la situation de certains chiffonniers des quartiers aristocratiques. Pour beaucoup de maisons de riches, la morte-saison correspondant à l'absence des locataires s'étendait sur une période de deux ou trois mois pendant l'époque de la villégiature. Aujourd'hui, grâce à l'automobile, ces familles habitent leurs châteaux des environs de Paris, non seulement pendant deux ou trois mois d'été, mais encore pendant la plus grande partie de l'année, car l'automobile leur permet, malgré la distance, de venir tous les jours surveiller leurs affaires à Paris, et même d'inviter leurs amis à la campagne. La morte-saison dure alors pour ces chiffonniers sept ou huit mois, et leur situation s'est effondrée.

L'expulsion des congrégations a également eu sur les résidus ménagers une répercussion bien inattendue. Pour venir en aide aux religieux, certaines œuvres ont recommandé aux catholiques de mettre de côté les papiers de journaux ou d'étain qu'on avait auparavant l'habitude de jeter et qui, par conséquent, étaient recueillis par les chiffonniers, de telle sorte que c'est le porte-monnaie du pauvre chiffonnier qui a fait en partie les frais de l'opération.

Salaire. — Le gain a beaucoup augmenté pour le chiffon-

nier « placier ». Alors que l'ancien coureur gagnait 2 à 3 francs par jour, il n'est pas rare de trouver des placiers qui gagnent 15 et 20 francs. La raison de cette augmentation est dans la possibilité pour le biffin d'arrondir sa place de chiffonnage comme le paysan arrondit sa propriété. Il suffit en effet qu'il fasse quelques économies pour pouvoir acheter une nouvelle place dont le produit s'ajoutera à l'ancienne; l'épargne est ainsi vigoureusement stimulée, car cet emploi du capital est extrêmement rémunérateur pour le chiffonnier. Une place de 100 francs d'achat rapporte facilement 5 à 6 francs par jour. Le jeune biffin, du reste, ne peut plus s'établir sans faire l'acquisition préalable d'une place, c'est-à-dire sans en avoir économisé la valeur; aussi peut-on dire que la propriété individuelle a importé dans le milieu des chiffonniers une vertu sociale de premier ordre, l' « épargne ».

Famille. — La famille a été fortement influencée par cette transformation du travail du chiffonnier. Autrefois sous le régime collectif, la famille avait intérêt à être la plus nombreuse possible, car si un coureur rapportait 2 ou 3 francs par jour, les cinq ou six membres d'une famille nombreuse pouvaient en rapporter chacun autant, ce qui finissait par faire une somme assez élevée. Aujourd'hui un chiffonnier n'a plus intérêt à avoir une aussi nombreuse progéniture, puisqu'il ne pourra utiliser les services de tous ses enfants que sur sa place.

La facilité d'établissement des jeunes gens est aussi bien diminuée. Autrefois les parents n'avaient pas à s'en occuper. Quelque fût le nombre des chiffonniers jetés sur le pavé de Paris, ils pouvaient toujours espérer que leurs enfants trouveraient également à y vivre. Mais aujourd'hui, où on ne peut s'établir chiffonnier qu'en achetant une place, le père peut se rendre parfaitement compte que, s'il a une place de 200 francs par mois par exemple et six enfants, chacun d'eux n'aura plus qu'une place de 30 francs par mois insuffisante pour le faire vivre.

Cette idée chez les chiffonniers prévoyants pourra contribuer

à restreindre la natalité. Je dois cependant déclarer que je n'ai pas constaté cet effet, mais il est possible que, dans deux ou trois générations, il se produise.

Enfin, pour être complet, je dois signaler que le milieu des chiffonniers donnerait, d'après certains dires, un grand nombre d'apaches. Sans que j'aie pu vérifier le fait d'une façon certaine, il apparaîtrait néanmoins comme assez plausible, car, d'une part, la difficulté d'établissement empêche un certain nombre de jeunes chiffonniers de continuer le métier de leur père et, d'autre part, un grand nombre de ces familles donnent une éducation déplorable à leurs enfants ou plutôt pas d'éducation du tout.

C'est ainsi que, dans la cité Dorée, la famille B... qui a cinq enfants, ne se préoccupe même pas de les nourrir. Toutes les fois que j'ai essayé d'entrer en relations avec les époux B..., j'ai reçu de la part des enfants ou des voisins une réponse identique : « ils étaient tous les deux ivres-morts » et hors d'état de me répondre. Quant aux malheureux enfants, ils cherchaient leur vie comme ils pouvaient, couchaient dehors sous une charrette ou dans un tas de décombres, même au plus fort de l'hiver, et l'une des petites filles me disait que sa mère ne préparait jamais de repas, que même il n'y avait pas de fourneau chez eux. Il n'est donc pas étonnant qu'étant donné la difficulté plus grande de continuer le métier, des enfants ainsi élevés deviennent de mauvais sujets.

Mode d'existence. — Pour la nourriture, elle a été améliorée pour le « placier ». Celui-ci connaît en effet tous les locataires des maisons que sa place comprend ; il rend souvent aux cuisinières toutes sortes de petits services, que celles-ci paient avec les restes de leur repas. A côté de chaque boîte à ordures, il y a presque toujours le paquet du chiffonnier, qui comprend, assez proprement enveloppé, toutes sortes de victuailles.

L'habitation a été bien perfectionnée pour un grand nombre de placiers. Grâce à leur cheval, ils peuvent se loger hors ville

dans les communes suburbaines, par exemple à Gennevilliers ou à Asnières. Ils forment des agglomérations particulières presque entièrement composées de chiffonniers et qui jouissent, en somme, des avantages de la campagne ; ils sont généralement propriétaires de leur maison et du terrain sur lequel elle est bâtie.

Pour les vêtements et l'hygiène, je n'ai relevé que peu d'influence de la propreté individuelle : vêtements mal tenus, hygiène nulle, telle est la règle, à part quelques exceptions qui se produisent, phénomène à noter, parmi les dirigeants des syndicats ou des sociétés coopératives ; la supériorité de ces hommes se manifeste non seulement dans l'habile direction qu'ils savent donner à ces organismes, mais encore dans leur tenue et celle de leur habitation.

Les récréations sont les mêmes que pour les autres chiffonniers, cabaret, chants et théâtre. Ceux qui habitent à la campagne sont obligés, à leur grand regret, de délaisser en partie ce dernier.

Corporation. — Nous avons montré le peu d'aptitude des chiffonniers à s'associer et la difficulté considérable qu'ils ont rencontrée pour former des syndicats ou des coopératives. Ils ont fait sur ce point un grand progrès. Pour défendre la place de chiffonnage, il leur a fallu créer un certain nombre de syndicats ; plusieurs de ces groupements, n'ont eu du reste qu'une existence éphémère ; mais, en dernier lieu, ils ont réussi à en établir un qui fonctionne tant bien que mal et pourrait, le cas échéant, grouper les chiffonniers en une action commune.

Ils ont essayé aussi d'organiser des coopératives ; quelques-unes ont disparu à peine créées ; actuellement il en existe trois ou quatre qui fonctionnent depuis quelques années, mais n'arrivent pas à grouper plus de trente à quarante adhérents chacune. On voit naître, de-ci de-là, quelques individualités supérieures qui prennent la direction de ces mouvements et réussissent à peu près à maintenir parmi leurs associés la discipline si insupportable au chiffonnier, mais si indispensable à tout groupement.

Phénomène à noter, il n'y a jamais de politicien dans leurs

syndicats; c'est toujours à un chiffonnier camarade connu et vivant comme eux qu'ils confient la direction de leur association.

Autorité et agents. — Les relations des chiffonniers avec les autorités administratives ont changé du tout au tout depuis qu'ils sont devenus propriétaires. Nous avons vu, en effet, le chiffonnier coureur, sans feu ni lieu, échapper à toute action administrative par suite de l'impossibilité de lui faire payer la moindre amende ou de lui infliger une contrainte quelconque.

Le chiffonnier propriétaire de sa place et possesseur d'un cheval, d'une voiture, de sa maison, payant jusqu'à 100 francs d'impôts fonciers, comme nous le verrons tout à l'heure, se trouve à la merci des autorités qui peuvent, par voie de contrainte ordinaire, le forcer à respecter les règlements.

Voici une monographie qui précisera ces idées.

Monographie du chiffonnier R...

Le lieu. — La famille que nous allons étudier habite Gennevilliers, rue Potimia. Cette rue est, à une seule exception près, bordée de maisons de chiffonniers identiques à celle que la famille habite. Tous les habitants de la rue ont le même mode d'existence, tous possèdent cheval et voiture et vont chiffonner à Paris. Par conséquent, la monographie étudiée représentera bien la moyenne du milieu.

La rue Potimia n'est rien moins qu'élégante, très boueuse; bordée de portes à deux battants donnant sur de petites cours, elle ressemble beaucoup plus à une rue de village agricole qu'à une rue de ville.

Nous entrons par une de ces portes, et nous voilà tout d'abord dans une sorte de cour de ferme, agrémentée toutefois de ferraille et de vieux objets amoncelés dans les coins. Au beau milieu de la cour se trouve la charrette du chiffonnier, à droite l'écurie du cheval, à laquelle est adossée une étable à poules, à gauche l'étable des porcs. En somme, l'aspect général est bien

celui d'une petite ferme. La maison occupe le fond de la cour, elle est à un étage. Au rez-de-chaussée se trouve le magasin à camelote, au premier étage l'appartement de la famille. Grâce à notre guide, nous sommes reçus fort amicalement et la conversation s'engage.

Travail. — La place de chiffonnage de R... se trouve rue Saint-Honoré. Il ne la donnerait pas, dit-il, pour 1.500 francs, car elle lui rapporte en moyenne 15 francs par jour, avec d'assez grandes variations d'ailleurs au moment de la morte et de la bonne saison. Il faut une heure en voiture pour se rendre de la rue Potimia à la barrière de Paris. Toute la famille s'embarque le matin à 4 heures pour se rendre à son lieu de travail. R... me dit qu'il tient beaucoup à faire sa place tous les jours, car s'il la laissait faire par un secondeur, il pourrait peut-être manquer quelques objets dont on le rendrait responsable.

C'est un « self-made-man »; il a fait, me dit-il, sa situation lui-même, il a commencé par être emballeur chez un maître chiffonnier après son service militaire, au 11e d'artillerie, puis il a acheté une petite place avec les économies réalisées sur ses gages et, depuis, il l'a arrondie petit à petit. Actuellement elle lui rapporte, d'une part 15 à 20 francs par jour en argent, c'est-à-dire 5 à 6.000 francs par an, et, d'autre part, une assez grande quantité de détritus pour nourrir une quinzaine de porcs qu'il renouvelle tous les trois mois. Cet élevage lui rapporte, bon an, mal an, 2 à 3.000 francs.

Propriété. — Sa propriété se compose de 300 mètres de terrain, qu'il a achetés 6 francs le mètre, il y a dix-neuf ans, et qu'il a complètement payés en dix ans, après avoir pendant tout ce temps servi un intérêt de 5 % au propriétaire. Sa maison a été construite par lui-même avec l'aide d'un maçon qui lui devait de l'argent. Il a acheté les portes et les fenêtres *neuves;* il souligne ce dernier mot, car généralement les chiffonniers n'achètent pas du neuf pour bâtir leurs maisons.

Le rez-de-chaussée comprend un assez vaste hangar pour emmaganiser la camelote. Au premier étage se trouvent trois

pièces : une grande cuisine à laquelle on accède de la cour par un escalier extérieur et deux chambres disposées de chaque côté de la cuisine. Il estime que cela vaudrait 5 ou 600 francs de loyer. Le terrain se vend actuellement 15 francs le mètre.

Famille. — Le père R... a 51 ans; il est, me dit-il, avec une certaine fierté, fils et petit-fils de chiffonniers. Le métier, dit-il, est dans sa famille depuis plus d'un siècle. Il avait un frère et deux sœurs; il ne lui reste plus qu'une sœur mariée qui est aussi chiffonnière; elle habite non loin de là et paraît avoir également bien réussi.

Il s'est marié sous le régime de l'union libre, comme tous les chiffonniers, à vingt-six ans. C'est un homme de taille moyenne, actuellement très pâle, d'un aspect assez souffrant, car il relève d'une grave maladie d'estomac. Le médecin lui a interdit de boire du vin, ce qui est une grande privation pour lui, car il avait l'habitude de ne pas trop se contraindre sur ce point. Il me dit que sa maladie lui a coûté plus de 1.000 francs!

La mère, forte femme d'aspect très robuste, est également fille et petite-fille de chiffonniers; elle s'est mariée à seize ans; il est assez curieux de constater cette différence d'âge considérable sous le régime de l'union libre; il semble que tout spontanément, quand l'établissement de la famille devient difficile, la disproportion d'âge s'établit entre les conjoints. C'est la femme qui tient la caisse et elle a l'air de bien diriger sa maison.

Ils ont eu six enfants. L'aîné est dans un régiment du génie; ensuite vient un garçon de dix-sept ans, qui aide le père à faire sa place et qui gagne de plus un petit salaire personnel en s'occupant d'un calorifère qui lui rapporte 12 francs par mois et d'un tombereau municipal qui lui rapporte 40 francs par mois; le service du calorifère consiste à le nettoyer et à le charger tous les matins et celui du tombereau à aider au chargement du véhicule.

Deux autres garçons de dix à douze ans, une fillette de cinq à six ans et un nourrisson de quelques mois, complètent la famille. Ce dernier est en nourrice et coûte 30 francs par mois.

Toutes les familles de chiffonniers sont nombreuses; elles ont en moyenne cinq à six enfants, et R... me cite trois familles de sa parenté qui, à elles trois, comptent quarante-trois rejetons. Il ne se préoccupe pas de l'avenir de ses enfants, ni du métier qu'ils prendront; c'est à eux, dit-il, à se débrouiller.

Mode d'existence. — Comme nourriture, il faut à la famille 10 francs par jour, de plus 8 pièces de vin par an d'une valeur de 70 francs chacune. Le cheval vit de croûtes de pain, d'avoine et d'un peu de paille; il ne coûte presque rien d'entretien.

Quant aux vêtements, Mme R... estime la dépense générale de toute la famille à 200 francs; elle me dit qu'elle a deux abonnements aux Magasins Dufayel, ce qu'elle trouve commode.

Enfin les récréations sont ici les mêmes que chez tous les chiffonniers : le cabaret, le chant et le théâtre, mais ce dernier est bien loin ; aussi sont-ils obligés, à leur grand regret, de s'en passer la plupart du temps.

Phases d'existence. — Dans les phases de l'existence, ils n'ont à compter sur aucun patronage ni aucune aide des voisins, car, me dit-il, « le métier est jaloux ». Lorsque R... fut si malade, il y a quelques mois, aucun voisin ne vint ni l'aider, ni même prendre de ses nouvelles, et cependant sa situation ne laissait pas que d'être fort critique ; il se voyait à l'article de la mort et sa femme était sur le point d'avoir son dernier enfant; le vicaire du pays seul est venu le voir; aussi, pour lui faire plaisir, s'est-il marié dès qu'il a été guéri, après vingt-deux ans d'union libre. Il sourit du reste en me rapportant ce fait, hausse légèrement les épaules et ajoute : « Il ne m'en a pas coûté un sou, aussi n'ai-je fait aucune objection, mais cela n'a pas grande importance ».

Telle est l'opinion des chiffonniers sur le mariage; la pratique de l'union libre est générale chez eux et ceux qui parlent de l'établir dans la société pourraient tout d'abord en étudier les effets dans ce milieu pour voir si elle donne bien ce qu'ils en attendent.

Commerce. — Il n'est pas partisan des coopératives, car, me dit-il, on n'est pas libre; on est forcé de tout vendre au même endroit. Pour lui, il préfère donner sa marchandise au plus offrant, et comme c'est un client important, il prétend obtenir des prix spéciaux. Il me dit, par exemple, que chez le maître chiffonnier où il vend son papier, on lui fait publiquement un certain prix qu'on marque sur l'ardoise, mais que lorsqu'il va toucher, on ajoute une ristourne.

Nous apercevons ici un certain manque de solidarité qui règne généralement chez les chiffonniers.

Religion. — Pour la religion, la famille présente bien le type moyen des chiffonniers. Les enfants sont tous baptisés et font leur première communion, les enterrements sont toujours religieux et cependant la famille ne met jamais les pieds à l'église en dehors de ces cérémonies. La mère me dit : « Vous comprenez, nous n'avons pas le temps d'aller à la messe ».

Voisinage. — Les relations de voisinage sont très restreintes dans ce milieu qui est cependant uniquement composé de chiffonniers. Il n'y a pas, par exemple, de réunions du soir; la veillée, si chère aux paysans dans beaucoup de villages français, est ici inconnue. « Chacun chez soi, » voilà la formule, me dit R... Les enfants seuls voisinent en jouant ensemble et les jeunes gens se réunissent quelquefois pour chanter.

Corporation. — Comme je demande à R... ce qu'il pense du syndicat, il me répond : « Le syndicat, eh bien! voilà, on a un livret, on paie sa cotisation, et c'est tout. — Mais, lui dis-je, quel est, d'après vous, le but du syndicat? » D'abord il n'est pas à même de me répondre très nettement. Il réfléchit et finalement, c'est moi qui le mets sur la voie en lui demandant si le syndicat n'est pas destiné à défendre les droits des chiffonniers contre les accapareurs possibles; ce à quoi il acquiesce.

La commune. — Le maire de la commune de Gennevilliers est très favorable aux chiffonniers, car il a été plus ou moins autrefois du métier; par suite de sa bienveillance, les agents de

l'autorité ferment les yeux sur le nombre de porcs qu'élève R..., nombre qui ne devrait pas régulièrement dépasser six et qui s'élève au contraire à 15 ou 20.

L'ÉTAT. — R... paie 100 francs d'impôts. Il me dit que la politique ne l'intéresse pas, qu'il vote au hasard ou même ne vote pas du tout, car il ne lui paraît pas que les députés puissent faire grand'chose pour lui. Il est à noter qu'un petit ouvrier, ami du fils de la maison, et qui se trouvait là par hasard, protesta immédiatement et prétendit au contraire que c'était un tort, qu'on devait s'intéresser à la politique et voter avec discernement.

Le lecteur doit voir maintenant quelle distance énorme sépare le pauvre « coureur » décrit par M. Paulhian et le chiffonnier R..., propriétaire cossu, jouissant d'un revenu annuel de 5 à 6.000 francs, payant 100 francs d'impôts fonciers et capable de dépenser 1.000 francs, pour une seule maladie.

On peut dire que cette élévation d'une grande partie des chiffonniers est uniquement due à la propriété individuelle de la place de chiffonnage; si on remettait tout ce groupe sous le régime de l'atelier collectif du travail, ce serait de nouveau pour eux incertitudes, aléas, gain dérisoire et chute inévitable à leur niveau antérieur.

Il faut du reste constater, pour être impartial, que cette ascension du placier a pour contre-partie un abaissement plus grand du « coureur »; ce dernier, actuellement repoussé dans la banlieue, a vu son gain tellement diminué qu'il ne peut plus vivre d'un métier lui rapportant à peine 1 franc à 1 fr. 50 par jour. Cette propriété paraît donc faire une sélection parmi les chiffonniers, en élevant beaucoup les prévoyants, les capables et abaissant au contraire les autres. Elle se présente donc à nous avec tous les caractères de la propriété bourgeoise ; elle encourt les mêmes reproches et soulève les mêmes problèmes; cependant, comme nous l'avons montré, elle a été établie par nécessité et du consentement de la grande majorité des chiffonniers.

Le chiffonnier de la broyeuse.

Pour terminer, il nous faut dire un mot d'une autre transformation dans le travail du chiffonnage, transformation qui a encore amené une nouvelle évolution chez toute une fraction de chiffonniers, c'est l'établissement des « broyeuses ».

Les broyeuses sont des usines où sont transportées toutes les ordures ménagères pour leur faire subir une sorte de trituration qui les rend plus propres à être utilisées par l'agriculture. Une centaine de chiffonniers assistent au déchargement des tombereaux et piquent sur les tas toutes les matières qui leur paraissent utilisables.

De ce groupement tout à fait imprévu et fortuit, il est résulté une modification de l'aptitude des chiffonniers à l'association; tous les chiffonniers de la « broyeuse » sont syndiqués, et sont les véritables soutiens du syndicat des chiffonniers. Alors que le « placier » n'est syndiqué qu'occasionnellement et abandonne facilement le syndicat, que le « coureur » de la banlieue n'est jamais syndiqué et considère même le syndicat comme une institution ennemie, le chiffonnier de la « broyeuse », au contraire, a parfaitement compris tous les avantages du syndicat et s'y intéresse beaucoup.

Nous constatons du reste un curieux symptôme de cette évolution. Il y a à la broyeuse deux genres de places bien distinctes : les places *au tas* et les places *au tapis,* ces dernières étant bien meilleures. Or, à la broyeuse de Saint-Ouen qui s'est montée avant l'existence du syndicat, les places se sont d'abord disputées par la force, ensuite les chiffonniers se sont entendus pour trancher la question par la course. Ils se rangeaient tous en ligne à quelque distance de l'entrée et partaient au coup de cloche; les premiers arrivés se partageaient les 16 places du tapis. Quant à la foule des autres, ils étaient relégués sur les tas.

A Issy, l'usine de la broyeuse s'est créée plus tard lorsque le syndicat des chiffonniers était déjà constitué. Sous l'influence de

ce dernier les places ont été distribuées à tour de rôle; les chiffonniers sont inscrits sur une liste et chacun à son tour obtient la bonne place du tapis pour la céder le lendemain à un de ces confrères. A Saint-Ouen, le syndicat a essayé aussi, dès son apparition, d'établir un système analogue, mais il lui a été très difficile de réagir contre l'habitude déjà prise. Les chiffonniers les plus agiles qui avaient toujours la bonne place se refusaient à la céder aux autres. A la fin, par persuasion, le système a été à peu près établi, mais, d'après les chefs même du syndicat, il ne fonctionne que d'une façon défectueuse.

Voilà encore un exemple des répercussions qu'entraînent les moindres modifications du travail. Les chiffonniers des broyeuses travaillent groupés au lieu d'être isolés, et cela suffit pour que, leur mentalité se modifiant, ils deviennent plus aptes au groupement syndical.

V

LE MAITRE CHIFFONNIER

L'émigrant auvergnat dans le commerce du chiffon. — Extrême complication de ce commerce. — Syndicat et coopération de chiffonniers. — Pourquoi le commerçant tient en échec les coopératives. — Monographies de deux maîtres chiffonniers. — Influence de l'émigrant auvergnat sur le biffin : le bœuf d'Auvergne responsable de l'esprit de « maquignonnage » de ce métier parisien.

Nous avons vu le travail du coureur et celui du placier et nous nous sommes efforcés de dégager les répercussions de ces deux variétés du travail sur le type social du chiffonnier. Nous allons étudier maintenant des répercussions dues à des faits extérieurs au métier.

Le chiffonnier ne travaille pas, en effet, dans une forêt vierge, mais au contraire dans une grande cité où de multiples influences extérieures agissent sur lui.

Ces actions sont du reste beaucoup plus faibles qu'on serait tenté de le penser au premier abord et la plupart d'entre elles sont négligeables si on les compare aux répercussions prépondérantes du travail. Cependant il en est une qui mérite d'être étudiée, c'est celle du maître chiffonnier.

Le maître chiffonnier, dont le nom moyenageux rappelle la lointaine origine, est l'intermédiaire obligé entre le chiffonnier-ramasseur et l'usinier, qui utilise comme matière première les objets récoltés. C'est lui qui, en achetant la camelote du chiffonnier, concentre de grandes quantités de produits et en permet ainsi un triage plus complet. Le maître chiffonnier répond essen-

tiellement à la définition du commerçant, il achète et revend des objets qu'il ne transforme pas et son occupation essentielle est le calcul de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente, différence qui constitue son bénéfice.

On constate que la grande majorité des commerçants du chiffon sont Auvergnats. Or, le type auvergnat a des caractéristiques bien spéciales et, pour comprendre le maître chiffonnier parisien et l'influence qu'il va exercer sur le biffin, il faut absolument avoir une idée de sa formation originaire.

Le type de l'Auvergnat commerçant a été étudié par Edmond Demolins dans son livre célèbre *Les Français d'aujourd'hui;* les lecteurs de cette revue se rappellent le magistral portrait qu'il en traça et que ne nous croyons pas nécessaire de rappeler ici; nous allons étudier ce que devient cet émigrant auvergnat dans le commerce du chiffonnage.

Le commerce du maître chiffonnier.

La caractéristique de ce métier est de s'exercer sur une quantité considérable d'objets divers, et d'obliger ainsi le commerçant à une complication de calculs véritablement surprenante.

Voici une liste de ce que *triquent* les chiffonniers ramasseurs ou biffins (le mot triquer veut dire trier; au temps de Privat d'Anglemont, les chiffonniers disaient triller).

N° 1. — *Chiffons de papeterie.*

Toile et coton propre,
Bulle toile, blanc sale et bleue coton,
Couleurs mélangées et phormium,
Déchets de chanvre,
Cordes et ficelles,
Vieille ouate.

N° 2. — *Vieux papiers.*

Bouquins,
Papier bouchonné,
Papier couleur et goudron,

N° 3. — *Chiffons de laine.*

Mérinos neuf,
Mérinos laine douce,
Drap neuf mélangé,
Drap laine vieux mélangé,
Chaîne coton,
Chaussons,
Limousine,
Déchets pour engrais, dits gros de laine,
Thibaude,
Vieille soie.

N° 4. — *Vieux métaux.*

Cuivre rouge,
Cuivre jaune,
Étain,
Plomb et capsules de bouteilles,
Zinc,
Vieilles ferrailles,
Boîtes en fer-blanc.

N° 5. — *Verres cassés et faïence dorée.*

Verre blanc,
Verre à vitre,
Verre noir,
Faïence dorée.

N° 6. — *Os et graisses.*

Os maigre et quilles,
Os côtes et palerons,
Os gras,
Graisse.

N° 7. — *Divers.*

Vieux cuirs blancs pour colles,
Vieux cuirs,
Vieilles savates,
Semelles bonnes,
Peaux de lapins,
Crins,
Cheveux,
Vieilles étrindelles,
Cornes,

Vieilles baleines,
Bouchons de liège,
Caoutchouc,
Croûtes de pain,
Bouts de cigares, etc...

Voilà ce que classent les biffins, mais les maîtres chiffonniers reprennent ce triage et distinguent un nombre beaucoup plus considérable de variétés. Pour les chiffons, par exemple, que les biffins classent en 16 variétés, certaines grandes maisons de chiffonnage distinguent jusqu'à cinq cents sortes, classées d'après la qualité, la couleur, la nuance et même le degré de propreté. Chacune de ces sortes a un prix et un nom particulier, la chaussette, le bas noir, le fichu, etc...

Pour les autres articles, il en est de même. Les métaux forment non seulement autant de classes que de métaux différents, mais on distingue encore une foule de sortes dans chaque métal, suivant les alliages et l'aspect physique de l'objet; on *trique* le cuivre rouge, le cuivre jaune, le cuivre étamé, le cuivre en fils, en plaque, en rognures, etc... On classe non seulement l'étain et le plomb, mais encore les capsules, le caractère, et toutes sortes d'alliages. J'ai vu chez un maître chiffonnier un ouvrier trieur en face d'un tas énorme de mitraille de chiffonnier composé d'étain, de cuivre, de vieux fermoirs de porte-monnaie, etc..., autour de lui se trouvaient disposés huit ou dix seaux dans lesquels il faisait le triage ; malgré cela, il existe entre le maître chiffonnier et l'usinier qui mettra en œuvre ces métaux, un autre spécialiste trieur qui effectuera encore un classement supplémentaire.

Pour le caoutchouc, les variétés ne sont pas moins nombreuses ; il y a, le vélo, la chambre à air, le pneu de voiture, le pneu d'auto, le brodequin, etc., etc.

Un autre Auvergnat spécialiste existe encore entre le maître chiffonnier et l'usinier pour la concentration et la garde de ce caoutchouc ; cet intermédiaire a, paraît-il, accumulé dans ses locaux près d'un million de kilos de caoutchouc valant de 0 fr. 50 à 3 fr. le kilo.

Les os nous donnent encore une série de variétés, os ronds pour tabletterie, os en cornet, os de côte pour les boutons, os de broyage, etc...

Enfin, dans l'article divers, on range toutes sortes de choses, comme les crasses d'accumulateurs, etc...

Cela fait plusieurs centaines d'objets de prix souvent très différents et pouvant varier depuis 80 francs les 100 kilos jusqu'à 1 franc et même 0 fr. 50 les 100 kilos.

Entre ces deux prix extrêmes, il y a toute la gamme des prix intermédiaires. Or, ces prix varient tous les jours pour tous ces articles avec les cours des bourses, le prix moyen de 80 francs les 100 kilos pour le mérinos a monté, il y a quelques années, à 195 francs. On connaît les variations constantes que subissent les cours des métaux à la Bourse de Londres, par exemple; or, le cours des vieux métaux est naturellement sous la dépendance de cette Bourse que le maître chiffonnier doit connaître. Le prix des chiffons varie avec toutes sortes de facteurs comme par exemple la production, l'importation et la consommation de la pâte de bois. Pour le caoutchouc, il en est de même : récolte, importation, consommation et, par conséquent, prospérité des industries qui l'emploient, tout cela doit être connu d'un maître chiffonnier qui veut y voir un peu clair dans son commerce. Il faut donc qu'il soit au courant de tous ces prix et qu'il fasse tous les jours, et même constamment dans la journée, le calcul du prix des vieux objets en fonction du cours des matières premières sur les bourses et marchés.

Nous commençons à apercevoir la raison de la supériorité écrasante du maître chiffonnier sur le pauvre biffin.

Mais il y a plus, le biffin, comme nous l'avons dit, ne fait qu'un tricage grossier; il sépare quelques dizaines d'objets à peine; aussi sont-ce toujours *des lots mélangés* qu'il vient vendre au maître chiffonnier. Souvent même il essaie de ruser avec l'habile Auvergnat; il présentera un lot de chiffons comprenant huit ou dix sortes et dans lequel il aura placé à la surface les qualités les plus chères, le mérinos à 80 francs par exemple, et au-dessous les autres qualités d'une valeur moindre, 8 ou

10 francs les 100 kilos. Le maître chiffonnier achètera tout cela à vue d'œil et fera immédiatement un prix d'ensemble sans autre moyen de se rendre compte de la valeur réelle que son incroyable coup d'œil. L'opération qu'il aura ainsi dû faire avec la rapidité de la pensée comprendra : 1° apprécier la proportion relative des quinze ou vingt sortes de chiffons en présence; 2° calculer la valeur au cours du jour et pour le poids considéré de chacune de ces qualités; 3° enfin peser de l'œil l'ensemble, et faire le total. Tout cela se fait d'un seul coup d'œil, sans hésitations; il est même rare que le maître chiffonnier, interrogé sur la valeur d'un tas de chiffons, vous en dise la valeur d'achat; la plupart d'entre eux sauteront à pieds joints par-dessus les deux opérations d'achat et de vente et diront : « Ce lot laissera un bénéfice de tant ». Ce virtuose du calcul mental ne se contente pas de l'opération d'achat déjà si compliquée que je viens de décrire; il effectuera mentalement le triage et la vente séparée au cours du jour des diverses sortes, défalquera les frais généraux, et présentera instantanément le total de toutes ces opérations.

La chose exige une expérience extrême de ce métier, surtout si on songe que la même opération doit être faite non seulement pour les chiffons, mais encore pour les métaux, pour le caoutchouc, pour les os, etc...

Cette habitude de la vente au tas ou au lot mélangé provient de l'incurie des biffins eux-mêmes; voici ce que dit à ce sujet l'auteur d'un opuscule, publié par l'Office du travail, sur le commerce du chiffon à Paris :

« Pour les métaux dont le cours est connu, le biffin pourrait mieux défendre ses intérêts s'il procédait à un classement détaillé de chaque métal; mais beaucoup réunissent ces métaux dans quelques pesées : d'une part, ferrailles, fonte; d'autre part, zinc, plomb et capsules de bouteilles; ensuite mitraille de chiffonniers (étain, cuivre, vieux fermoirs de porte-monnaie, etc.).

« Par suite de ce mélange, il arrive que l'ensemble est payé sur le taux de l'un des métaux qui paraît dominer dans le

lot, ou sur un prix qui paraît représenter la moyenne. L'Auvergnat ne se plaint pas de cet état de choses qui lui permet de déployer complètement ses extraordinaires aptitudes aux commerces de ruse et de petits trucs. L'un d'eux me disait : « Vous pouvez envoyer un élève de Pigier à la bascule à la place de ma femme, nous verrons ce qu'il y fera ! » Tout le monde a pu se rendre compte de cette aptitude, en entrant dans une boutique de brocanteur auvergnat, bondée d'une multitude d'objets des plus disparates. — Sans étiquettes, sans point de repaire quelconque, l'Auvergnat, confiant dans sa prodigieuse mémoire des prix, indiquera la valeur de chaque objet grand ou petit sans une hésitation, sans la moindre crainte de se tromper, du moins à son détriment.

« On conçoit que le pauvre biffin soit le jouet de ce commerçant né. D'autant que la capacité intellectuelle de beaucoup de ces derniers est des plus faibles; l'anecdote suivante la fera bien comprendre. Un maître chiffonnier, voulant me faire saisir la difficulté qu'on aurait pour grouper les biffins en coopératives, me citait de vieux chiffonniers qui diront : « J'ai toujours vendu mes vieilles savates 3 francs les 100 kilos, je ne veux pas en rabattre un centime. » Inutile d'essayer de raisonner avec l'entêté, de lui montrer documents en main que les vieilles savates ne valent plus en gros que 1 fr. 50 les 100 kilos, qu'on ne peut donc pas les lui payer 3 francs; il ne voudra rien entendre, le maître chiffonnier ne l'essayera même pas, il paiera les 3 francs demandés, mais rabattra 5 francs sur un lot de mérinos de 80 francs, sans objection de la part du chiffonnier, et le tour sera joué.

« On voit quel genre de difficulté présente ce métier; il faut pouvoir y faire constamment des évolutions rapides qui sont interdites à une coopérative et qui ne permettent même pas d'organiser ce commerce en société. « Nous ne pouvons pas même avoir d'associés, me disait le même maître chiffonnier, car les opérations comme celle dont je viens de vous parler sont trop délicates pour qu'on puisse toujours s'entendre à leur sujet; l'un trouvera que le bénéfice est trop faible, l'autre le trouvera bon,

et s'il y a par hasard perte, ce qui arrive nécessairement quelquefois, ce sera des occasions incessantes de disputes, de telle sorte qu'on ne rencontre jamais de commerce de maître chiffonnier monté en société de quelque forme qu'elle soit. »

Il est vrai qu'il y a chez les maîtres chiffonniers une bascule et que, par conséquent, on peut penser que l'achat à vue d'œil n'est pas continuel. Voici ce que dit à ce sujet le Bulletin de l'Office du travail déjà cité :

« Les maîtres chiffonniers font mettre dans une même pesée toutes les marchandises qu'ils estiment avoir une même valeur marchande. Cette grosse pesée soulève les réclamations des biffins qui se prétendent lésés. D'après les maîtres chiffonniers, ce sont au contraire les biffins qui veulent les grosses pesées. Quoi qu'il en soit, on rencontre dans une même pesée les choses les plus différentes : vieux os, boîtes à sardines, verre blanc, ferrailles ; dans une autre : chiffons de toile et coton, ou bien encore mérinos et cuivre.

« Ces marchandises sont ensuite payées sur le cours plus ou moins bien établi de celles qui sont supposées dominer dans chaque pesée. L'ouvrier accepte le prix offert, il a besoin d'argent et les autres lui feraient le même prix.

« Les maîtres chiffonniers, pour justifier ces grosses pesées, font remarquer qu'ils achètent plutôt au tas qu'au poids. »

La nécessité de la grosse pesée tirée de la quantité de marchandises à recevoir rapidement dans une seule après-midi est un fait indéniable. J'ai vu pour ma part 20.000 kilos de marchandises diverses passer en quelques heures sur une pareille bascule. Il est très possible que, dans ces conditions, certains biffins aient préféré accepter la grosse pesée que d'attendre indéfiniment ; mais le fait que chaque maître chiffonnier a des habitudes de groupement différentes dénote bien aussi le parti pris de se soustraire autant que possible à la comparaison avec le concurrent d'où pourrait sortir pour le chiffonnier un moyen de défense.

Le pauvre biffin en face de ses agissements est noyé, enlisé, perdu ; il en a conscience et s'en va avec la conviction qu'il est volé, et ne cesse de le répéter.

Est-ce vrai? Le maître chiffonnier trompe-t-il le biffin? Pour l'observateur impartial, la chose est difficile à constater car en face de cette bascule sur laquelle trois ou quatre vigoureux gaillards jettent d'un coup d'épaule leurs sacs pour les reprendre presque immédiatement, l'observateur n'y voit pas plus clair que le biffin chiffonnier; il ne peut donc rien constater *de visu* sur ce point. Cependant, si on se rappelle ce que nous savons du colporteur auvergnat et de l'opinion que les Auvergnats d'Auvergne eux mêmes ont de leurs émigrants, on peut supposer, sans un jugement trop téméraire, qu'étant donné les facultés toutes particulières que présente le commerce du chiffon pour le *maquignonnage*, certains de ces émigrants auvergnats peuvent se laisser aller à interpréter un peu trop en leur faveur les cours plus ou moins bien établis des chiffons ou des autres matières de leur commerce.

Il ne faudrait pas croire cependant que le chiffonnier soit tout fait à leur merci. Le remède est souvent à côté du mal, et c'est ici le cas. Le maître chiffonnier sert d'antidote au maître chiffonnier, car les Auvergnats se concurrencent énergiquement entre eux de telle façon que si l'un d'eux oubliait les règles de la prudence et rançonnait par trop sa clientèle, il la perdrait au profit des autres qui sont toujours nombreux à se présenter pour la prendre. *Similia similibus curantur.*

Cet obstacle à l'âpreté trop grande du maître chiffonnier paraît beaucoup plus efficace que le procédé des coopératives d'achat essayé à plusieurs reprises par quelques chiffonniers. Voici, d'après le Bulletin déjà cité de l'Office du travail, l'historique de ces tentatives.

Syndicats et coopératives des chiffonniers.

Le moyen qui a été adopté le premier par les biffins chiffonniers comme le plus simple pour amener leur émancipation, a été la réunion d'un certain nombre d'entre eux en société coopérative de vente.

« On peut concevoir les avantages que présente un pareil groupement d'efforts. La société, en achetant ferme tous les jours à l'ouvrier chiffonnier les produits de son chiffonnage, peut ensuite revendre au marchand en gros les marchandises qu'elle aura réunies en assez grande quantité, pour mériter un classement méthodique ; elle pourra obtenir un prix avantageux et répartir entre les associés les bénéfices résultant de cette opération. L'ouvrier chiffonnier aura tous les avantages du système qu'il pratique actuellement, c'est-à-dire l'indépendance à laquelle il tient tant, sans les incertitudes du lendemain et les bas salaires.

« Déjà, en 1883, on signale le groupement d'ouvriers chiffonniers en vue de la vente en commun de leur récolte. Mais alors, leur situation était avantageuse ; ils obtenaient de bons prix de leurs marchandises et la nécessité de la réunion des efforts dans une société coopérative était moins pressante. Aussi ces associations, tout à fait éphémères ne laissèrent aucune trace.

« Ce fut lorsque l'application des arrêtés du préfet de la Seine, en 1833 et 1884, modifia les conditions du travail des ouvriers chiffonniers ramasseurs, que le besoin d'une union en société coopérative de vente se fit sentir. La première, dont on peut faire mention, fut fondée en 1885. Cette société, qui s'étendait à tout Paris et achetait à tous les ouvriers chiffonniers, ne dura qu'une année.

« L'année suivante, en 1886, fut fondée la Société du XIIIe arrondissement. Elle avait l'avantage de se trouver au milieu du quartier des ouvriers chiffonniers qui lui étaient affiliés. Elle évitait ainsi les pertes de temps qui avaient grevé l'affaire de la société précédente.

« Cette Société du XIIIe arrondissement ne put pas se maintenir et disparut par suite de l'indifférence de ses membres.

« En 1890, une nouvelle société se fonda dans un groupement d'ouvriers chiffonniers du XVe arrondissement. Ce fut la Société de la cité des Mousquetaires, siège social rue Saint-Charles, n° 208. Cette société ne comprenait qu'une trentaine d'associés. Sa durée ne dépassa pas un mois. En 1892, eut lieu la fondation d'une nouvelle société coopérative, la société Caminade, ainsi

nommée du nom d'un de ses fondateurs. Dès le début, la marche de la société se trouva arrêtée ; les fonds qui avaient été promis et qui devaient permettre d'étendre les affaires de la société à tous les quartiers de Paris, ne purent être réunis. La société ne fut même pas liquidée ; l'indifférence des sociétaires laisse encore sans répartition 230 francs restant de l'actif.

« A la même époque, deux ouvriers chiffonniers fondèrent une autre société coopérative dans le quartier de Vaugirard ; elle dura quatre mois ; elle n'avait réuni que quelques associés.

« Vers cette époque aussi, à la suite d'une étude sur la situation des chiffonniers publiée par M. Ch. Bos, fut organisée la société dite de Grenelle ; elle ne dura que quelques mois.

« En 1893, à Montmartre, fut fondée une autre société coopérative, l'Association amicale de Montmartre, sous la direction d'un ouvrier chiffonnier. Cette société ne dura que deux mois. L'ouvrier chiffonnier directeur, aidé par quelques marchands en gros qu'il avait eu l'occasion de connaître, s'établit plus tard maître chiffonnier.

« Ces essais malheureux détournèrent pour quelques années les ouvriers chiffonniers de toute nouvelle association coopérative. Les insuccès furent dus autant à l'inexpérience des directeurs qu'à l'indifférence des sociétaires. Dans les quelques sociétés où ces directeurs ne furent pas des ouvriers, ceux-ci n'eurent en vue qu'une spéculation tentée aux dépens des ouvriers chiffonniers eux-mêmes.

« Pour arriver à faire réussir une association coopérative chez les chiffonniers, il faudrait que celle-ci possédât les capitaux suffisants pour leur permettre d'acheter ferme les marchandises apportées par les chiffonniers sociétaires, et d'attendre une occasion favorable pour revendre après triage et classement approprié. Il faudrait surtout que le chiffonnier s'attachât davantage à la société à laquelle il s'affilie, et que son amour de l'indépendance et son indifférence pour l'avenir ne lui fît pas abandonner le lendemain ce qu'il a fondé la veille.

« Cependant à la fin de 1900 et pendant l'année 1901, les ou-

vriers chiffonniers se sont de nouveau portés vers l'association coopérative de vente.

« On a absolument abandonné l'idée de fonder une seule grande association s'étendant sur tout Paris; on lui a préféré les groupements par quartiers, qui laissent plus d'initiative aux divers groupes.

« Parmi les nouvelles sociétés figurent l'Avenir du XVe arrondissement, chemin des Perrichaux, n° 55, à Grenelle, fondée avec 22 associés; une autre société comprenant une quinzaine de membres dans le XIIIe arrondissement, rue Brillat-Savarin; d'autres à Montmartre, à Saint-Ouen, avenue Michelet; à Vanves, rue du Quatre-Septembre, etc.

« Ce réveil du mouvement coopératif n'a pas été sans inquiéter les maîtres chiffonniers contre lesquels il semble dirigé.

« Aussi, dans le *Bulletin du syndicat des maîtres chiffonniers* (août 1901), ceux-ci, examinant la situation, jugeaient que l'ouvrier chiffonnier ne pourrait les quitter, ayant eu si souvent besoin de leurs avances lorsque la morte-saison était venue et que tout crédit lui était refusé. Les sujets de craintes étaient encore accrus chez les maîtres chiffonniers par les projets que l'on prêtait à quelques marchands en gros d'encourager et de soutenir les associations coopératives, de façon à concurrencer efficacement les maîtres chiffonniers.

« Jusqu'ici, il semble que l'importance que prennent les sociétés coopératives est bien trop faible pour leur permettre de jouer ce rôle dans le commerce du chiffon.

« Parmi les associations ouvrières de chiffonniers nouvellement fondées, une seule, celle de la rue du Quatre-Septembre, à Vanves, est une société anonyme à personnel et à capital variables, fondée légalement, ayant établi son acte de société, par acte notarié, déposé ses statuts et fait effectuer les versements nécessaires.

« Les dernières formalités ont été remplies assez récemment en 1903. C'est sur les indications de la Chambre consultative des associations ouvrières de production, que cette société s'est organisée légalement, les biffins chiffonniers, cela se conçoit

aisément, étant peu familiarisés avec les questions juridiques.

« Cependant la société était en formation depuis déjà deux ans. Elle avait été projetée par six biffins chiffonniers qui, par la suite, ont groupé 17 nouveaux adhérents. Le capital initial a été de 2.000 francs. Avant même la fin des formalités de constitution de la société, sur un terrain loué annuellement 150 francs, les sociétaires ont construit eux-mêmes leur magasin. Les frais d'établissement, y compris l'achat de deux bascules, se sont élevés à environ 800 francs. Le chiffre d'affaires du premier trimestre a été d'environ 10.000 francs. Une première répartition des bénéfices a eu lieu en août dernier. Chaque sociétaire a touché, comme supplément des sommes déjà reçues lors de la livraison de ses produits, 1 fr. 20 % de la valeur desdits produits.

« Une autre association ouvrière, celle de Saint-Ouen, fondée en mars 1901, mais non encore constituée légalement, comptait en août 1903, 41 membres; elle a fait 14.000 francs d'affaires pendant le trimestre finissant en juin. Les bénéfices de la société varieraient de 9 à 16, et même 28 %.

« Chez les ouvriers, l'idée d'un groupement syndical n'est venue qu'après celle de l'union en association coopérative de vente. Il y eut bien, de 1884 à 1890, quelques essais de syndicats; mais le nombre trop restreint des adhérents laissa le syndicat à l'état de projet. Le premier qui puisse être mentionné est celui qui fut fondé en janvier 1891, le Syndicat des ouvriers et ouvrières chiffonniers de la Seine, qui se réunissait à la Gaîté-Montmartre; il s'est fondu avec les autres syndicats ayant mêmes titres qui lui succédèrent. En juin, fut fondé le syndicat dit du « Tombeau des lapins », dénomination tirée de l'enseigne du cabaret où se réunirent les adhérents, passage Vignon, XVe arrondissement. Ce syndicat cessa de fonctionner en mai 1892. Déjà, au commencement de l'année 1892, un des secrétaires l'avait quitté pour fonder une association coopérative de vente, celle du quartier de Vaugirard.

« Un nouveau syndicat fut fondé en 1896, dans le même quartier, le *Syndicat des Travailleurs du chiffon, ramasseurs;* le siège

social, d'abord passage Vignon, fut transporté à la Bourse du Travail, rue du Château-d'Eau, lorsque son admission fût obtenue. Le nombre de ses membres, qui, au début, était de 38, atteignit 194 vers 1899, puis déclina, autant par suite de dissensions entre les membres du bureau, que par suite de l'indifférence des adhérents; il fut déclaré dissous en janvier 1900.

« En 1899, se fonda le *Syndicat des ouvriers et ouvrières chiffonniers de Paris*, qui s'appela aussi *Syndicat de Montmartre*, et eut d'abord comme siège social le domicile de son secrétaire, avenue Michelet, n° 25, à Saint-Ouen. Ce syndicat qui déclara bientôt 2.000 adhérents, demanda à être inscrit à la Bourse du travail, et entra plus ou moins en lutte avec l'autre syndicat, celui des *Travailleurs du chiffon, ramasseurs ;* le syndicat des ouvriers et ouvrières est inscrit à l'Annuaire des syndicats de 1903, pour 1.334 membres.

« En janvier, fut organisé entre les ouvriers chiffonniers travaillant sur les tombereaux d'enlèvement des ordures ménagères, le *Syndicat des ouvriers du tombereau*, siège social rue Saint-Charles, n° 208; à la fondation, nombre d'adhérents 55, et en 1903, 35 membres.

« A la même date, fut fondé à la place du Syndicat des travailleurs du chiffon, ramasseurs, qui avait été dissous, le *Syndicat des travailleurs du chiffon en général ;* le premier secrétaire fut un ouvrier du XVe arrondissement, puis un ouvrier du XIIIe arrondissement, de sorte que le siège social, qui était d'abord passage Vignon, fut transporté au XIIIe arrondissement, rue Brillat-Savarin. Ce syndicat, dont le nombre de membres n'a jamais varié, compte une vingtaine de membres, exactement 26 en 1903.

« Enfin, en 1902, un syndicat s'est formé non plus chez les biffins chiffonniers, mais chez les ouvriers chiffonniers employés chez les patrons chiffonniers; c'est le *Syndicat des ouvriers emballeurs en chiffons ;* il compte, en 1903, 150 membres.

« Chez les patrons chiffonniers, un premier groupement en syndicat s'effectua en 1890... A cette date, fut fondé le *Syndicat des négociants en chiffons de France*. Conformément à son titre, il

comprend surtout des marchands en gros; il comptait 148 membres en 1903. Le siège social actuel est rue du Louvre, n° 42, à Paris.

« Les maîtres chiffonniers qui achètent presque exclusivement aux biffins chiffonniers ont formé, en août 1900, un syndicat intitulé : *Chambre syndicale du Commerce du chiffonnage parisien;* par suite de la spécialisation de leurs achats, ils se distinguent des chineurs brocanteurs et des marchands en gros qui achètent à d'autres qu'aux biffins. Ce syndicat compte 87 membres en 1903. Il a fondé, en août 1901, un bureau de placement gratuit pour le personnel employé chez les patrons chiffonniers. Malgré les annonces publiées dans le Bulletin mensuel du syndicat, malgré les affiches apposées dans les centres de travail, cet essai n'a pas réussi. »

Cet historique complet des tentatives de groupement des chiffonniers nous montre clairement combien le biffin est réfractaire à l'association; un seul syndicat a réussi à grouper 1.334 membres sur 50.000 biffins qui existeraient à Paris, d'après les chiffonniers eux-mêmes. — Quant aux coopératives, aucune n'atteint 50 membres.

Pourquoi le maître chiffonnier tient en échec la coopérative.

L'étude que nous venons de faire nous a montré la raison d'être du maître chiffonnier et pourquoi il se maintient; c'est, d'une part, la nécessité de la concentration des produits du chiffonnage pour que le tricage complet soit possible, et, d'autre part, l'extraordinaire supériorité commerciale de l'Auvergnat qui le fait évincer tous ses concurrents dans ce métier surchargé de détails.

On dit quelquefois que les commerçants sont des parasites; or, quand un rouage est inutile dans une société, l'observation montre qu'il disparaît en très peu de temps; s'il subsiste, c'est qu'il a quelque raison d'être, quelque utilité, et c'est à la science sociale à la mettre en lumière.

La démonstration que nous venons de faire pour les maîtres chiffonniers pourrait être étendue dans bien des cas à tous les autres commerçants. Partout on a essayé de la coopération pour faire échec au commerce, et toujours avec aussi peu de succès. Les coopératives, en effet, ne peuvent lutter avec le commerçant dès que le travail devient difficile, elles sont hors d'état d'effectuer ces évolutions rapides qu'exige le commerce.

Dans le chiffonnage, nous avons vu qu'elles ont peu de développement; elles ne sont guère fréquentées que par un petit nombre d'apôtres qui en sont les soutiens fidèles, même lorsqu'ils n'ont que peu d'intérêt à rester membres. La coopérative est obligée de se montrer plus sévère sur la qualité de la marchandise; les trucs malhonnêtes n'y sont pas de mises, et cela gêne certains. J'ai vu bien des chiffonniers me dire que, tout compte fait, ils n'avaient pas d'intérêt à en être.

Les dirigeants de la coopérative de Vanves m'ont affirmé qu'ils payaient la *camelote* environ 20 % plus cher que les maîtres chiffonniers. Cela me paraît difficile à admettre en présence des déclarations précédentes et du fait avoué par eux qu'ils voient souvent des camarades déserter la coopérative après en avoir fait partie pendant un certain temps. Il semble bien que, si les avantages étaient d'une semblable importance, on n'aurait pas à enregistrer de pareilles défections.

Chose curieuse, les capitaux nécessaires à la fondation de ces coopératives ont été fournis en grande partie, par les gros négociants en chiffons qui auraient désiré ainsi se défaire des petits maîtres chiffonniers auvergnats intermédiaires qui leur donnent sans doute, dans les marchés, *du fil à retordre*. Mais ils avaient affaire à forte partie; les maîtres chiffonniers auvergnats ont résisté avec énergie, et certes, jusqu'à présent, la coopérative n'a pas eu le dessus et ne paraît pas devoir le prendre de sitôt.

Les maîtres chiffonniers ont du reste contre elle une arme redoutable dont se servent à peu près tous les commerçants et qui est la pierre d'achoppement des coopératives : *le crédit*.

Le crédit commercial, pierre d'achoppement des coopératives.

La question du crédit a une grande importance au point de vue coopératif; lorsqu'on étudie les choses de près, on voit que le crédit commercial est la véritable pierre d'achoppement des coopératives, car elles ne peuvent jamais donner à leurs membres les facilités de crédit que leur donne le commerce. Cette partie du travail du commerçant est trop difficile pour elles.

Les chiffonniers, comme tous les imprévoyants, ont constamment recours au crédit. Or, le maître chiffonnier et le marchand de vin auvergnat sont les seuls qui puissent lui prêter. L'Auvergnat pratique le commerce de l'argent avec autant d'audace qu'un Israélite; c'est une de ses spécialités reconnues depuis longtemps à Paris; c'est ainsi que Privat d'Anglemont nous montre « un Auverpin » prêtant aux marchandes des quatre-saisons une pièce de 5 francs le matin, à condition qu'elle la rendrait le soir accompagnée de 5 sous. Le bon Privat fait le calcul du taux de l'intérêt ainsi obtenu, et trouve quelque chose comme 1.500 pour 100, et comme il se répand en imprécations contre un pareil vampire, son interlocutrice l'arrête net en disant : « Il leur rend service ». Personne, en effet, sans l'Auvergnat n'aurait osé prêter avec d'aussi gros risques de perte. Il en est de même pour le biffin; étant donnée son imprévoyance bien connue, son dénuement absolu et la facilité avec laquelle il oublie les dettes qu'il a contractées chez le marchand de vin ou ailleurs, il y a fort peu de gens qui voudraient courir le risque de lui prêter. Le maître chiffonnier court moins de chances qu'un autre, car il tient pour ainsi dire l'avenue par où le chiffonnier est obligé de passer pour vendre sa camelote.

De tous côtés on me signale cette habitude d'emprunter au maître chiffonnier. L'un a dû emprunter pour acheter sa carriole, l'autre pour l'achat de son âne, un troisième simplement pour *faire la bombe*. Cette dernière raison de prêt est assez fréquente pour qu'elle m'ait été signalée comme un moyen pour le maître chiffonnier d'exercer une pernicieuse influence sur le biffin.

Une coopérative, quelle qu'elle soit, ne prête jamais; toutes les coopératives se sont rendues compte de l'impossibilité de s'engager dans cette voie; l'interdiction des prêts est toujours inscrite dans les statuts. Il s'en suit que les prévoyants seuls, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas besoin de crédit peuvent avoir recours à la coopérative.

Ceci est du reste un fait général, même pour les coopératives de consommation. Ce qui en détourne un grand nombre d'ouvriers, c'est la peur de n'avoir pas de crédit en temps de chômage. Les sommes prêtées par le petit commerce aux ouvriers chômeurs sont quelquefois considérables. J'ai vu la famille d'un ouvrier tailleur vivre plusieurs fois, pendant des semaines et même une fois pendant plusieurs mois, du crédit que lui faisaient ses fournisseurs habituels : boulangers, bouchers, épiciers, etc. La mère de famille s'était acquis parmi eux une excellente réputation en payant très exactement les dettes ainsi contractées; aussi trouvait-elle facilement crédit.

Ce n'est du reste pas pour les beaux yeux de l'ouvrier que le petit commerçant lui fait crédit, et je crois qu'il n'entre que peu de philanthropie dans son action, mais c'est parce que le concurrent d'en face agit de même, et que la clientèle irait tout entière à lui s'il était seul à faire crédit.

Quoi qu'il en soit, c'est une ressource extrêmement précieuse pour l'ouvrier qui bénéficie ainsi du meilleur *secours immédiat,* que les œuvres d'assistance ont si souvent essayé en vain d'instituer.

Les sommes ainsi prêtées par les petits commerçants donnent le maximum d'effet, car elles ne sont pas un droit pour l'ouvrier; il ne peut y recourir qu'à la dernière extrémité à cause du refus qu'il encourrait s'il en abusait et de la nécessité de rembourser plus tard ces avances; elles ne sont, d'autre part, prêtées par le commerçant qu'à des individus qu'il connaît, et par conséquent à bon escient.

La grosse difficulté de l'assistance est de s'assurer que les sommes distribuées aillent bien à des gens dans le besoin véritable. Une très grande partie des secours donnés par l'Assis-

tance publique tombent entre les mains d'individus indignes qui font métier de la mendicité et arrivent à en vivre largement. J'ai vu le cas d'une maison habitée entièrement par des familles vivant ainsi. La concierge, qui avait elle-même part au butin, était complice et donnait des renseignements *ad hoc*. Dans certaines de ces familles, il y avait en permanence quelqu'un au lit pour être prêt à recevoir tout enquêteur.

Cette question du crédit est la partie délicate et dangereuse du métier de commerçant ; c'est par là qu'il triomphe des coopératives. Il en est de même des maîtres chiffonniers. Nous allons préciser ces constatations par quelques monographies.

Monographie du maître chiffonnier M. D...

Le lieu. — Le maître chiffonnier visité habite à Levallois-Perret. Nous arrivons un jour de réception de marchandises. Dans une rue sale et boueuse une cohue de charrettes de chiffonniers se presse à la porte d'un vaste hangar. Nous pénétrons à grand'peine au travers des charrettes qu'on décharge ; des hommes entrent et sortent transportant de grosses balles de camelote. L'établissement comprend un vaste local, très haut de plafond, dans lequel règne la plus pittoresque saleté ; dès l'abord, une odeur *sui generis* vous prend à la gorge, provenant de tous ces détritus accumulés et surtout d'un réduit où s'amoncellent des os et de la graisse plus ou moins en putréfaction. Une poussière aveuglante épaissit l'air et d'innombrables toiles d'araignées qu'aucun plumeau n'a jamais inquiétées, pendent des poutres qui soutiennent le plafond.

Des hommes couverts de sueur et d'une poussière noirâtre vont et viennent, jettent sur la bascule les grosses balles de 130 ou 140 kilos qu'ils vont prendre dans les charrettes, puis les enlèvent de nouveau pour aller les entasser dans différentes parties du local selon leur contenu : ici les chiffons de papeterie, là les chiffons de laine, plus loin les sacs de verre cassé qu'un homme transporte sur ses épaules demi-nues sans souci des coupures.

Chaque chose a sa place marquée, et si l'on songe que tout cela devra subir encore deux ou trois triages successifs, on commence à apercevoir la grande complication de ce métier.

Avant d'entrer dans le hangar, tout passe sur la bascule ; mais le système de la *grosse pesée* est si curieux que nous ne nous rendions pas compte tout d'abord de ce qu'on faisait ; trois ou quatre grosses balles de contenus différents tombaient ensemble sur la bascule, s'y arrêtaient quelques secondes à peine et étaient enlevées de nouveau. Ce court laps de temps avait suffi pour calculer le prix ; celui-ci était marqué sur l'ardoise et on passait à une autre. Il est clair que le système de cette grosse pesée donne peu de garantie au chiffonnier ; d'autre part, il semble difficile de procéder autrement, étant donné la quantité de marchandises qu'on doit recevoir dans une après-midi. Chez le maître chiffonnier considéré, 20.000 kilos environ de camelote sont emmagasinés à chaque jour de réception.

C'est Mme D... qui est à la bascule ; jamais aucun maître chiffonnier ne confie cette place à un salarié quelconque ; c'est toujours le patron ou la patronne qui l'occupe.

Quinze hommes et quinze femmes sont occupés dans cette maison. Les hommes sont charretiers avec un salaire de 41 à 50 francs par semaine, ou emballeurs touchant environ 45 francs. Les femmes sont presque exclusivement trieuses et touchent 0 fr. 30 l'heure ou travaillent aux pièces. Dix-huit chevaux sont nécessaires pour les transports.

Une pareille entreprise exige donc non seulement les qualités commerciales de l'Auvergnat, mais encore des qualités patronales éminentes. Cependant l'organisation du travail est encore celle du petit patronat. Le patron surveille tout par lui-même : il n'a point de contremaîtres, et comme je lui parle de cette difficulté de surveillance, il me répond qu'il connaît parfaitement le temps qu'il faut à un charretier pour aller porter un chargement de chiffons à la gare, ou à un emballeur qu'il envoie faire des balles en ville chez un petit maître chiffonnier son client, ou encore pour trier une grosse balle de chiffons, un « curon », suivant l'appellation technique, et, ajoute-t-il en riant,

si ça ne va pas assez vite, « c'est un coup de g... ». — Ces détails nous montrent bien qu'il s'agit d'une organisation touchant encore au petit patronat, surveillant lui-même un travail qu'il pourrait faire de ses mains. Le chiffre d'affaires et le bénéfice d'une entreprise commerciale sont assez malaisés à connaître ; on n'a que les données que veulent bien fournir le patron lui-même ; celui-ci accuse avec un sourire de satisfaction environ 90.000 francs d'affaires par mois.

Sa fortune totale est évaluée, par la commune renommée, à 6 ou 700.000 francs. Or, le père du maître chiffonnier actuel était, paraît-il, arrivé d'Auvergne sans un sou. Il a commencé à peser la camelote du chiffonnier avec une balance romaine.

Le maître chiffonnier actuel est un homme d'une quarantaine d'années dont l'aspect extérieur diffère peu du milieu des chiffonniers où il vit ; l'Auvergnat ne sacrifie pas souvent à la parure ; il paraît remarquablement intelligent. Toutes les questions relatives à la bourse des marchandises et à leur cours lui paraissent absolument familières et c'est avec une aisance étonnante qu'il parle des événements mondiaux pouvant influer sur les cours : élections du président des États-Unis d'Amérique, bruits de guerre en Orient, mauvaise récolte de caoutchouc au Brésil, etc.

La famille occupe un appartement situé au-dessus des locaux où s'entassent les marchandises. Elle ne comprend qu'un seul enfant, une fille de sept ou huit ans.

Monographie du maître chiffonnier M. V...

Voici la monographie succincte d'un autre des plus gros négociants en chiffons de la capitale. M. V... est arrivé lui-même d'Auvergne « en sabots », suivant l'expression consacrée ; il possède aujourd'hui, dit-on, dix millions de fortune, et dirige une usine qui occupe quatre ou cinq cents ouvriers. Cet établissement couvre cinq ou six mille mètres carrés de superficie et possède une voie spéciale le raccordant au chemin de fer voisin.

Ces Auvergnats d'élite sont non seulement des commerçants habiles, mais encore de grands patrons dans toute l'acception du mot.

Effet sur le chiffonnier du contact avec le commerçant auvergnat.

Il a résulté de là pour le biffin un effet analogue à celui du chasseur peau-rouge, mis pour la première fois en contact avec le négociant européen. Tout d'abord outrageusement roulé, il s'est ensuite défendu en devenant aussi peu scrupuleux que le commerçant lui-même. A la faveur de ces grosses pesées rapidement faites que nous avons décrites, bien des marchandises mal triées passent inaperçues et même quelquefois une grosse pierre se rencontrera comme par hasard dans le sac à camelote.

Il y a en somme dans tout ce métier une atmosphère générale de déshonnêteté, un emploi courant de petits trucs malhonnêtes qui ne peut pas s'expliquer par le métier lui-même, et qui ne peut provenir que de la formation antérieure des commerçants qui s'y adonnent, formation qui nous a été expliquée par Demolins.

Je puis, du reste, citer à l'appui deux anecdotes caractéristiques : Les vieux chiffonniers se souviennent que, quelques années avant 1870, un commerçant anglais vint s'installer à Paris pour faire le négoce du chiffonnage. Ce pauvre insulaire s'était imaginé qu'on pouvait faire ce commerce comme tout autre. Il monta donc une maison, prit des commis parmi les chiffonniers et fut obligé de se fier à eux puisqu'il ne connaissait pas la marchandise; le résultat ne se fit pas longtemps attendre. Il fut si violemment volé, trompé, roulé de tous côtés, qu'au bout de six mois il ferma boutique.

Et le vieux chiffonnier de qui je tiens ces détails ajoutait : les chiffonniers furent les premiers à pâtir du départ de cet honnête homme, qui avait fait hausser le prix de presque tous les objets de leur récolte.

Voici un autre fait non moins caractéristique.

Les Américains sont grands consommateurs de chiffons français, mais ils ont renoncé à les acheter directement en France. Les premières livraisons leur ont été faites si malhonnêtement qu'ils préfèrent s'adresser actuellement à des intermédiaires belges qui achètent en France à leurs risques et périls et leur revendent ensuite les chiffons avec garantie. Il est bien clair que l'opération ne va pas sans le paiement d'une petite commission, qu'auraient pu garder les vendeurs français, s'ils eussent été au début plus consciencieux.

Cette constatation montre combien les études de science sociale se lient et se complètent les unes les autres. On peut dire, en s'appuyant sur les études d'Edmond Demolins, que le bœuf d'Auvergne est responsable de l'indélicatesse du biffin parisien.

Nous pouvons maintenant résumer les caractéristiques du chiffonnier :

1° Le métier de simple récolte en atelier collectif a donné le type du coureur ;

2° La propriété de la place du chiffonnage a donné le type du placier ;

3° Enfin le contact du commerçant de formation auvergnate a doté tout ce milieu d'habitudes de « maquignonnage », qui sont une de ses caractéristiques.

Après cette étude sur les trois types urbains du mouronnier, du mégotier et du chiffonnier, il nous semble pouvoir conclure qu'ils doivent être classés dans la simple récolte.

J. Durieu.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

LA FLANDRE FRANÇAISE

L'OUVRIER

DE

L'INDUSTRIE TEXTILE

PAR

P. DESCAMPS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Juin 1909

SOMMAIRE

Avant-Propos. — P. 3.

I. — Le Travail dans l'industrie textile. — P. 6.

1° ***Les matières textiles.*** — Les qualités des matières textiles. — Leur prix.

2° ***La fabrication.*** — La filature de coton. — Le peignage de laine. — La filature de laine peignée. — La filature de laine cardée. — Le tissage de laine. — La teinture et l'apprêt. — La filature de lin. — La filterie. — Le tissage et la blanchisserie de toile.

II. — Les Effets du machinisme. — P. 21.

1° ***La division du travail et les variétés ouvrières.*** — L'ouvrier serviteur de la machine. — L'ouvrier travaillant à la main. — La loi des salaires. — L'offre et la demande.

2° ***Les effets généraux du machinisme.*** — L'influence de la machine sur les salaires. — Les heures de travail. — L'apprentissage. — L'emploi des femmes. — Conclusion.

III. — La Classe ouvrière. — P. 38.

Halluin. — Armentières. — Tourcoing. — Roubaix. — Lille. — Les ruraux. — L'immigration belge. — Conclusion.

IV. — Le Patronage de la classe ouvrière. — P. 63.

Les syndicats ouvriers. — L'intervention de l'Etat. — Le parti guesdiste. — Les coopératives. — Le chômage. — Les Jaunes. — Le patronage des corporations religieuses.

Conclusions. — P. 91.

LA FLANDRE FRANÇAISE

L'OUVRIER DE L'INDUSTRIE TEXTILE

AVANT-PROPOS

Depuis un siècle environ, les nations de l'Europe occidentale subissent des transformations sociales qui déconcertent à la fois les penseurs et les hommes d'action. Anxieux, les gouvernements, les classes dirigeantes se demandent ce qui sortira de ces changements à la fois si rapides et si profonds. Les uns prédisent l'apparition de formes politiques nouvelles; d'autres pensent à un retour fatal aux anciennes autocraties. Dans ce désarroi, tout le monde semble avoir perdu pied, et les théories les plus fantaisistes se font jour.

Il existe pourtant une méthode scientifique qui permet d'étudier et d'analyser ce problème avec une grande sérénité d'âme, une grande tranquillité d'esprit; mais cette méthode est généralement dédaignée, parce qu'elle ne donne pas immédiatement la clef des grandes questions sociales dans leur ensemble; elle exige un labeur minutieux et persévérant, et ne donne d'abord que des conclusions de détail qui font sourire les idéologues.

Cette méthode consiste dans l'*observation analytique des faits,* ce qui veut dire qu'il faut étudier *de visu,* en un point donné, *un fait particulier précis,* plusieurs faits particuliers se rapportant au même phénomène, et s'élever peu à peu, par inductions successives et partielles, aux lois qui paraissent régir ce phénomène à l'endroit et à l'époque choisis. Il faut ensuite faire

d'autres observations du même genre en d'autres points du globe où agit le même phénomène, refaire le même travail scientifique chaque fois, et ce n'est qu'après une longue suite d'études que l'on arrive à trouver la solution du problème. Ainsi procèdent toutes les sciences; ainsi doit procéder la science sociale.

On a souvent reproché à la Science sociale de s'être trop cantonnée dans l'étude des types simples, et l'on en a déduit, un peu hâtivement, que l'étude des sociétés complexes était au-dessus de ses forces. Ceux qui ont parlé ainsi ont oublié que la logique même demandait l'étude du simple avant celle du composé.

Dans le présent ouvrage, nous avons voulu apporter une contribution à la connaissance des types sociaux les plus compliqués qui existent, ceux du Nord-Ouest de l'Europe. C'est là que les changements dont nous parlions ont atteint leur maximum d'intensité. Ces changements sont dus à la machine à vapeur et aux inventions mécaniques qui ont changé de fond en comble les vieilles méthodes de travail, les procédés de fabrication et les moyens de transport.

La question qui se pose est donc celle-ci : *Quelles ont été les répercussions du machinisme sur les groupements humains?* Qu'est devenu l'atelier? Qu'est devenue la famille? Que sont devenues les associations diverses, les corporations, les pouvoirs publics?

Quand on se pose ces questions, il faut toujours ajouter : *à tel endroit et à telle époque,* ou sinon ces questions n'ont aucun sens. Ces questions n'existent pas en elles-mêmes, elles n'existent que dans un milieu humain donné, et le milieu humain n'a pas les mêmes propriétés partout.

Il est des populations que le machinisme désorganise; il en est d'autres qui s'en sont fait un tremplin pour s'élever. En d'autres termes, il faut tenir compte du *facteur humain,* si l'on veut résoudre scientifiquement ce problème.

Ainsi l'étude du machinisme aboutit à un jugement sur la résistance plus ou moins grande du milieu social considéré, sur sa faculté d'adaptation plus ou moins rapide aux changements qui surviennent.

M. Paul de Rousiers, dans son étude sur *la Question ouvrière en Angleterre*, a mis en lumière avec une grande précision les répercussions du machinisme sur la classe ouvrière de la nation qui en avait le plus subi les atteintes.

Aujourd'hui nous voulons apporter une seconde pierre à l'édifice en étudiant le même phénomène, mais en prenant comme sujet l'ouvrier de l'industrie textile dans la Flandre française.

Quand on veut étudier un phénomène, il faut l'étudier là où il est le plus intense. Or, en France, c'est le département du Nord qui est le plus soumis au régime du machinisme : en 1901, sur 2.232.263 chevaux-vapeur (non compris les moteurs hydrauliques, etc.) que possédait la France entière, il y en avait 403.379 — soit près d'un cinquième! — dans le seul département du Nord[1].

Mais ce département possède une grande variété d'industries qui sont plus ou moins engagées dans la voie du machinisme : industries extractives, métallurgiques, chimiques, mécaniques, etc. Parmi ces diverses industries, l'une des plus transformées est certainement l'industrie textile, car dans la plupart des opérations auxquelles la fabrication des tissus donne lieu, l'automatisme est parfait et les métiers très perfectionnés.

Dans le département du Nord, l'industrie textile est en grande partie concentrée dans une région spéciale qui fait partie de la Flandre française, particulièrement dans l'arrondissement de Lille avec ses grandes agglomérations de Roubaix, Tourcoing, Armentières, etc.

C'est pourquoi nous étudions les effets de la machine dans le département du Nord, dans l'industrie textile, et spécialement dans l'arrondissement de Lille.

C'est là que nous nous rendrons donc, dans cet arrondissement dont la population est plus élevée que celle de beaucoup de départements, et où l'on trouve des chefs-lieux de canton plus populeux que beaucoup de préfectures.

1. *Annuaire statistique* (Ministère du Travail), t. XXVI, p. 159 et 160.

I

LE TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE TEXTILE

1. — LES MATIÈRES TEXTILES.

L'industrie textile dans la Flandre française a pour objet la fabrication des toiles de lin et des étoffes mélangées (lin-coton, laine-coton, tissus mélangés de soie, de jute, etc.). Elle ne vise guère la fabrication des tissus de laine pure, encore moins celle des tissus de coton pur et de soie pure.

Mais cette énumération est fastidieuse, tant que nous ne comprenons pas les conséquences sociales qu'entraîne le travail de telle ou telle matière.

Or, deux choses déterminent l'emploi qui est fait de chacune de ces matières : la qualité et le prix. Nous devons donc analyser rapidement ces deux points.

Les qualités des matières textiles. — La qualité d'un tissu est un mot vague qui couvre bien des choses; il faut dire *les qualités*.

Les principales qualités à envisager sont : la solidité, l'élasticité, le pouvoir calorifique, enfin, la faculté de fixer les couleurs.

Le *lin* est très résistant; on peut en obtenir des fils d'une grande finesse[1] ; il sera donc choisi pour les tissus solides (toile

1. Le lin est filé jusqu'à 180.000 mètres au kilogramme.

à voile, à matelas, etc.) ou d'une extrême finesse (dentelles, tulle) ainsi que pour le fil à coudre. Il se teint suffisamment bien, mais sa conductibilité trop grande, l'empêchant de maintenir la chaleur humaine (ce qui fait dire qu'il est froid), et sa trop grande rigidité, le rendent peu propre à l'habillement.

La *laine* présente des qualités presque opposées à celles du lin : on l'emploie de préférence pour les vêtements d'hiver, à cause de sa souplesse et de sa chaleur ; elle se teint également bien, mais est peu résistante. La faculté qu'elle a de se feutrer permet d'en faire des draps, des tapis, etc.

Le *coton* tient le milieu entre le lin et la laine pour la solidité, l'élasticité et le pouvoir conducteur : c'est pourquoi il peut remplacer plus ou moins bien l'une ou l'autre de ces matières, ou être mélangé avec elles, et cela d'autant plus qu'il peut être obtenu plus économiquement. On l'emploie pour la lingerie, les vêtements d'été et les tissus d'ameublement. Ce qui limite son emploi aux étoffes communes, c'est qu'il se teint mal : les couleurs s'effacent assez rapidement, ce qui lui donne bientôt un aspect sale. Sa plus grande qualité est, comme nous allons le voir, le bon marché.

Prix des matières textiles. — Le prix de revient d'une matière textile dépend surtout de la facilité plus ou moins grande que l'on rencontre à la produire et à la transformer. Or, si l'on veut se reporter aux qualités que nous venons d'analyser, on comprendra que la fibre du lin, par sa rigidité, son manque de souplesse, se prête peu au travail; que la laine est trop vrillée, et surtout trop peu solide. Le coton, souple sans que sa fibre soit trop vrillée, et suffisamment résistant sans excès de rigidité, est la matière idéale, s'adaptant le mieux au travail industriel.

Mais la production du lin, le travail agricole qui précède la fabrication, est déjà plus onéreuse que celles de la laine et du coton qui se rapprochent plus de la simple récolte (art pastoral ou cueillette). De plus, un travail rural très coûteux vient s'ajouter à la culture proprement dite. En effet, les fibres du lin sont collées ensemble et entourées d'une écorce très dure. C'est

pourquoi, on doit rouir la plante, la sécher, la broyer et la teiller, alors que le coton demande seulement à être épluché.

Le rouissage du lin a pour but de dissoudre la gomme qui agglutine les fibres; cette opération consiste dans l'immersion de la plante dans l'eau courante pendant quinze jours. Le séchage se fait le plus souvent au soleil, sur les bords de la rivière où le lin a été roui. Le broyage, qui se fait à l'aide d'un appareil manœuvré à la main, a pour but de casser l'écorce, afin de pouvoir retirer les fibres. Enfin, le teillage sépare l'étoupe des bons filaments en râclant et espadant avec un appareil également mû à la main.

Toutes ces opérations sont longues et exigent beaucoup de main-d'œuvre : un ouvrier n'arrive à broyer et teiller que 6 kilogr. de lin par jour. L'égrenage du coton, au contraire, se fait mécaniquement : grâce aux saw-gins, on peut égrener 3.000 kilogr. de coton par jour[1] : de même le nettoyage se fait mécaniquement. Quant à la laine, elle est directement emballée après la tonte.

On peut se demander si le coût de transport ne vient pas compenser les différences dans le coût de production? Aujourd'hui, les moyens de transport sont si développés, qu'il n'y a plus les énormes différences de jadis entre le coût de la matière première au lieu de production et au lieu d'utilisation. Le coton vient des Indes, d'Égypte ou des États-Unis; le lin est cultivé surtout en Irlande, en Belgique et dans les Provinces baltiques; la laine vient d'un peu partout, d'Europe, d'Australie, de la Plata. De cette facilité de transport, il résulte que le travail de fabrication, ne dépend plus autant du Lieu, c'est-à-dire du climat et du sol; il peut s'en affranchir dans une certaine mesure; il n'est plus, comme anciennement, cantonné près des lieux de production; c'est une autre loi qui l'attire vers telle ou telle région.

1. Le *saw-gin* est employé surtout aux États-Unis. Dans l'Extrême-Orient, on se sert du *roller-gin*, appareil à main qui n'égrène que 10 à 15 kilogrammes.

II. — LA FABRICATION.

Nous voilà, après un léger détour, revenu dans la Flandre française. Les matières premières sont sur place. Le travail de fabrication va commencer. Il nous faut en décrire les différentes opérations et voir quelles sont les qualités qu'elles exigent de la part des ouvriers qui en sont chargés.

Puisqu'il s'agit ici de travail mécanique, nous parlerons d'abord du coton, qui, comme nous le savons déjà, est la matière qui s'adapte le mieux au machinisme; nous parlerons ensuite de la laine; enfin nous terminerons par le lin.

La filature de coton. — Pour résoudre la question que nous nous sommes posée, à savoir l'influence de la machine sur l'ouvrier, il suffit d'entrer dans un atelier, et d'observer. Cela peut sembler une vérité de La Palice; mais combien de sociologues prennent la peine de faire cette observation?

Nous visitons la filature de MM. Wibaux-Florin, à Roubaix. C'est une des plus grandes de la région. Elle compte environ 50.000 broches à filer, occupe 300 ouvriers dont 200 femmes, et emploie une force motrice de 1000 chevaux-vapeur.

L'usine est divisée en deux parties : la préparation et la filature proprement dite.

Dans la préparation, le machinisme est parfait; l'intervention de l'effort humain est réduit au minimum. Aussi, les ouvriers qui y sont employés n'ont-ils aucun apprentissage à subir, ce qui permet d'employer des ouvriers quelconques. C'est un personnel de manœuvres composé d'hommes ou de femmes, selon qu'il faut transporter des charges plus ou moins lourdes.

La préparation a pour but d'extraire les fils de la masse de coton qu'ils forment par leur enchevêtrement. D'une machine à l'autre, le gros cylindre de coton se divise et s'amincit, devient ruban, enfin fil. Dans les premières opérations, comme il faut manœuvrer des poids assez forts de matière pour charger et décharger

les métiers, on n'emploie que des hommes; ce sont de simples manœuvres qui posent les rouleaux; ces premières opérations sont le *battage* qui commence à séparer les fibres, et le *cardage* qui les démêle.

A partir de ce moment, le coton se présente sous forme de rubans enroulés autour de petites bobines, d'un poids léger par conséquent; les femmes succèdent aux hommes à l'*étirage*, ainsi qu'au *filage en gros* [1]. Ici le travail principal consiste à rattacher les fils qui cassent, et un arrêt automatique, en cas de rupture, dispense d'une attention bien soutenue.

Du filage en gros proviennent de petites bobines de fils ayant déjà subi un commencement de torsion; ces bobines passent dans la filature proprement dite où doit se faire le *filage en fin*, opération qui a pour but d'allonger le fil et de tordre ensemble plusieurs filaments pour en augmenter la solidité. Il y a deux genres de métiers à filer : le métier continu et le métier renvideur (*self-acting*). Dans le premier, l'étirage et la torsion se font simultanément, mais le fil étant soumis à un effort considérable, il ne peut filer que les gros numéros. Dans le second, l'étirage et la torsion se font alternativement : le machinisme y est moins parfait, mais il peut filer les plus fins numéros.

Dans l'un comme dans l'autre cas, l'occupation principale de l'ouvrier est de rattacher les fils qui cassent, mais ici, l'attention doit être plus soutenue que dans le filage en gros, car il n'y a pas d'arrêt automatique en cas de rupture; la productivité du métier dépend donc de l'attention et de la rapidité avec laquelle l'ouvrier exécute son travail; aussi celui-ci n'est-il plus payé à la journée, mais aux pièces; on lui alloue même une prime s'il dépasse une certaine productivité.

Ce travail ne demande aucun apprentissage technique, et cependant tout le monde n'en est pas capable : les distraits sont éliminés.

La force manuelle n'étant pas exigée, les femmes peuvent être employées; cependant, en fait, on ne les emploie que sur

1. L'étirage se fait au *banc à étirer*, et le filage en gros au *banc à broches*.

les métiers continus. Dans les métiers renvideurs, le travail se fait par petites équipes composées d'un fileur, de deux rattacheurs et de deux bobineurs. Ces derniers sont des gamins de treize à dix-sept ans chargés de la pose des bobines de fils sur les métiers; quand ils sont assez attentifs, ils deviennent rattacheurs, c'est-à-dire qu'ils doivent rattacher les fils qui cassent; les plus aptes finissent par devenir fileurs vers vingt-cinq ou trente ans. Le fileur est chargé de la mise en marche des métiers et du commandement de l'équipe; il est responsable du travail de toute l'équipe. Tout cela ne demande pas précisément un apprentissage technique, mais des qualités plus hautes que celles du simple rattacheur : il faut le don du commandement et de l'organisation, le sens de la responsabilité. Le fileur est le résultat d'une sélection qui s'opère parmi les rattacheurs : les ouvriers et les patrons que j'ai pu interroger sont invariablement d'accord à ce sujet, et sont unanimes à reconnaître que tous ne possèdent pas ces qualités, tant s'en faut.

D'après ce qui précède, on voit que les rattacheurs sont avant tout des candidats-fileurs, et c'est pourquoi on ne trouve que des hommes parmi les rattacheurs : outre que les femmes capables d'assumer une lourde responsabilité sont encore plus rares que les hommes, elles ne restent généralement pas assez longtemps à l'usine et ne recrutent que le personnel temporaire.

Après la filature, le coton va au *tissage*. Nous ne décrirons pas ce travail ici, car il n'existe guère dans le Nord. Du reste, il est analogue à celui du tissage de la laine dont nous parlerons plus loin.

Le peignage de laine. — Les nombreuses variétés de laines peuvent être divisées, au point de vue du travail, en deux grandes classes que l'on appelle communément *laines peignées* et *laines cardées*. Nous avons vu, en parlant du coton, que le cardage est une espèce de démêlage qui tend à séparer et à paralléliser les fibres; pour les brins longs, il faut faire en plus un peignage afin d'assurer un parallélisme plus parfait.

Certaines qualités de coton dites *longues soies* sont peignées : ce sont celles dont les fibres ont plus de 2 cm. 1/2 de longueur. Pour la laine, la limite varie suivant la finesse, le degré de vrillage, etc.

Il est difficile d'établir un classement satisfaisant vu le grand nombre de variétés qui existent ; toutefois, d'une façon générale, on peut distinguer les laines courtes des laines longues.

Les *laines courtes* sont plus vrillées, et ont une tendance plus grande au feutrage : on se contente de les carder pour en faire des draps ou des tapis.

Les *laines longues*, plus droites, sont plus propres au travail du peignage, et sont employées pour la confection des tissus ras.

Anciennement, au temps du travail à la main, on ne peignait que les laines ayant plus de 8 centimètres de longueur. Depuis l'invention des peigneuses mécaniques, on peut peigner des laines beaucoup plus courtes et plus fines, y compris les laines mérinos.

Fidèle à notre méthode, entrons dans un atelier de peignage de laine, et analysons ce qui s'y passe.

Les peignages sont toujours de grande dimension ; celui que nous visitons, *le Peignage de l'Epeule*, n'est pas l'un des plus grands, et pourtant il a besoin d'une force motrice de 1500 chevaux et occupe un personnel de 600 ouvriers dont la moitié travaille la nuit ; il faut y ajouter 300 hommes occupés à l'atelier de triage que tout peignage possède, à titre d'annexe.

En effet, en arrivant, la laine est d'abord triée : c'est là une opération nécessaire pour les textiles d'origine animale, par suite du manque d'uniformité qu'il y a dans la longueur et les qualités des poils provenant d'un même sujet : la laine du cou, par exemple, n'est pas semblable à celle du dos, etc., et à plus forte raison, à celle qui vient d'un autre animal, plus âgé ou plus jeune. Or, pour faire un bon tissu, il est indispensable d'employer des éléments aussi uniformes que possible. De là, la nécessité du triage.

L'opération du triage demande des connaissances techniques

spéciales : il faut apprendre à connaître les diverses qualités, à savoir les apprécier. Aussi un apprentissage sérieux s'impose. On compte qu'il faut de deux à quatre ans pour faire un bon trieur de laines. Ce long apprentissage a pour résultat d'écarter les femmes de ce métier. Rien, dans ce travail, d'incompatible avec les qualités féminines; mais le patron ne s'amuse pas à former des apprenties qui le quitteront après quelques années de travail pour se confiner dans les travaux du ménage.

Passons maintenant dans l'atelier de peignage. Là, la machine règne, et l'ouvrier n'est plus qu'un surveillant de métiers, un graisseur, un chargeur. Il fait ce que la machine ne peut faire, il intervient aussitôt qu'un peu de discernement est nécessaire, discernement élémentaire sans doute, et à la portée de tous les humains, mais que l'automatisme aveugle des machines ne possède pas.

Comme dans la préparation à la filature, les premières opérations sont surveillées par des hommes parce qu'il faut manier de lourdes charges de matières, les étaler sur les rubans sans fin qui les feront déverser dans les cuves à *désuinter* ou à *laver;* il faut poser les rouleaux sur les *cardeuses*, etc. Ces dernières machines livrent de petites bobines de laine démêlée, de sorte que les opérations suivantes : *étirage*, *peignage*, *lissage*, peuvent être surveillées par des femmes : en fait, celles-ci ne sont employées que le jour; l'équipe de nuit est exclusivement composée d'hommes, comme le veut la loi.

La surveillance de tous ces métiers demande tellement peu d'attention, que l'on n'arrête même pas pendant les heures de repas : les machines tournent jour et nuit, presque sans interruption !

La filature de laine peignée. — Du peignage, la laine arrive en écheveaux à la filature. Pour nous rendre compte de ce qui s'y passe, rendons-nous aux ateliers de *la Textile,* petite filature qui ne compte que 12.000 broches, mais le travail y est semblable à celui qui se fait dans les plus grandes. La force motrice totale est de 300 chevaux, et le personnel se compose

d'une centaine d'ouvriers dont la moitié à peine sont des femmes.

Comme pour le coton, il y a lieu de faire d'abord une série de filages en gros avant de faire le filage définitif ou filage en fin. Le *filage en gros* se fait à l'aide de *bobinoirs* qui étirent sans donner aucune torsion, et qui sont surveillés par des femmes. Le *filage en fin* se fait avec des *métiers renvideurs* analogues à ceux employés pour le coton, mais comprenant un nombre moindre de broches à filer, parce que celles-ci doivent être plus écartées les unes des autres. La laine cassant plus facilement que le coton, on est obligé de mettre un personnel plus considérable pour rattacher les fils. Chaque équipe se compose d'un fileur, de quatre rattacheurs et de deux bobineurs. Les qualités exigées sont les mêmes que dans la filature de coton. Notons toutefois l'emploi d'un certain nombre de femmes en qualité de rattacheuses. Nous l'avons dit, c'est là, un métier que peuvent faire des femmes; ce qui les écarte des renvideurs à coton, c'est que les rattacheurs sont avant tout des candidats-fileurs. Sans doute, il en est de même avec les renvideurs à laine, mais ici, si l'on n'employait que des hommes, il y aurait trop de candidats-fileurs, puisqu'il y a quatre rattacheurs pour un fileur tandis que, dans l'industrie cotonnière, il n'y en a que deux. Les fileurs sont exclusivement masculins, pour les raisons déjà dites.

Il n'y a pas de métiers continus dans la filature que nous visitons, et c'est le cas général, non seulement à Roubaix, mais sur tout le Continent. En Angleterre, c'est l'inverse; les laines peignées ne sont guère filées qu'au continu. Cela provient de ce que les matières employées ne sont pas les mêmes : les Anglais ont continué à peigner les laines longues et droites comme on le faisait exclusivement jadis, tandis que le Continent s'est mis à peigner les laines fines, plus courtes et plus vrillées, plus difficiles à travailler, par conséquent.

La filature de laine cardée. — Sauf qu'il ne comprend pas l'opération du peignage, le travail des laines cardées est le

même que celui des laines peignées, depuis le triage jusqu'au filage en fin; et ici, toutes ces opérations se font dans le même atelier.

Nous trouverons donc d'abord :

1° Des ouvriers de métier qui sont les trieurs;

2° Des journaliers, simples surveillants de machines, au désuintage, lavage, battage, etc., jusqu'au cardage;

3° Des femmes surveillantes de machines, à partir du cardage, dans les différents étirages jusqu'au filage en gros au bobinoir;

4° Enfin, au filage en fin, qui se fait toujours au métier renvideur[1], nous trouvons des fileurs, résultats d'une sélection faite parmi les rattacheurs.

De la filature, les filés peignés ou cardés passent au tissage, à la *fabrique,* comme on dit en Roubaix.

Le tissage de laine. — Rendons-nous à la fabrique de MM. Mathon et Dubrulle, située à la limite même des territoires de Roubaix et de Tourcoing. C'est un des plus grands tissages des environs; il compte environ mille métiers à tisser nécessitant une force de 1.200 chevaux-vapeur. Le personnel se compose de 500 tisserands (un pour 2 métiers), plus 400 femmes et 400 hommes employés à la préparation et aux occupations accessoires.

Un tissu, on le sait, est généralement composé de deux séries de fils perpendiculaires : les fils de chaîne sont ceux qui sont disposés dans le sens de la longueur du tissu, et les fils de trame sont ceux disposés dans le sens de la largeur.

Les opérations à effectuer sont les suivantes : 1° préparation de la chaîne; 2° préparation de la trame; 3° tissage proprement dit, ou entrelacement du fil de trame avec la chaîne; 4° piqûrage ou correction des défauts.

1° *Préparation de la chaîne.* La préparation de la chaîne, et le rentrage, ou pose de la chaîne dans le métier à tisser se font

1. En Angleterre, les cardés sont également filés au renvideur, puisqu'ils proviennent des laines courtes.

à la main, car il faut passer les fils un à un et accrocher l'une des extrémités. C'est un travail de manœuvre.

2° *Préparation de la trame ou des canettes.* — Il s'agit de mettre chacun des fils de trame dans une navette. Cette opération est exécutée à la main par des femmes.

3° *Tissage proprement dit.* — Une fois le métier préparé, c'est-à-dire une fois la chaîne posée et les canettes prêtes, le tisserand arrive et met le métier en mouvement. Son rôle consiste surtout à surveiller l'opération, et à rattacher les fils qui cassent. Ceci demande de l'attention soutenue. Il faut donc les mêmes qualités pour être tisserand que pour être rattacheur, mais tandis que les moments de distraction de ce dernier se traduisent en ralentissement du filage, ceux du tisserand se traduisant en malfaçons dans le tissu.

En effet, dans le premier cas, le fil cassé cesse de filer : dans le tissage, au contraire, la navette continue son chemin, laissant un défaut dans le tissu, à l'endroit où la cassure s'est produite.

De plus, le tisserand, pour rattacher convenablement le fil cassé, doit connaître la contexture du tissu qu'il travaille; il doit savoir de quelle façon le fil de trame s'entrelace dans la chaîne; sans cela il risque de rendre le défaut plus apparent qu'il n'était.

Aussi semble-t-il que le meilleur système soit ici le salaire à la tâche corrigé par un système d'amendes pour les défauts laissés dans le tissu par l'ouvrier.

On comprend que le métier de tisserand demande un certain apprentissage, et cela d'autant plus que l'ouvrier est appelé à tisser des tissus plus compliqués. Toutefois, cet apprentissage se fait progressivement. Les gamins sont chargés de petits métiers sous la surveillance d'un ouvrier. Vers dix-sept ans, ils peuvent être laissés seuls sous leur responsabilité personnelle.

4° *Piqûrage.* — Si attentif qu'ait été le tisserand, il reste un certain nombre de défauts dans l'étoffe. Ces défauts sont corrigés à la main. C'est un travail de couturière, mais qui demande la connaissance de la texture des tissus. Aussi exige-t-il quelques années d'apprentissage.

C'est la première fois que nous rencontrons des femmes employées en fabrique ayant dû faire un apprentissage sérieux, mais c'est là un travail de couture; mariées, elles pourront continuer à utiliser leurs connaissances, et même travailler à domicile pour un fabricant.

La teinture et l'apprêt. — Ces deux genres de travaux sont parfois réunis dans le même atelier, mais un certain nombre d'industriels se sont spécialisés dans l'un ou l'autre.

La *teinture* se fait avant ou après le tissage; dans le premier cas, il s'agit de colorer des fils destinés à produire des dessins dans le tissu; dans le second cas, c'est le tissu lui-même qui est teint.

Ici, nous avons quitté le royaume de la mécanique pour celui de la chimie : on ne parle plus de métiers, mais de cuves. Les ouvriers ne sont que de simples manœuvres chargés de la mise en route et de la surveillance des opérations. En effet, les matières colorantes viennent toutes préparées d'Allemagne, pays qui, comme on le sait, s'est admirablement développé dans cette voie, et a su garder le secret et le monopole de cette fabrication[1].

Passons maintenant à l'*apprêt,* travail qui a pour but de donner le dernier coup de fer au tissu avant de le livrer au commerce et à la confection.

L'apprêt consiste essentiellement à plonger le tissu dans un bain chaud d'amidon, de fécule, d'argile, etc., et à faire disparaître ensuite les plis à l'aide d'une presse.

Pour la laine, il y a lieu, entre le dégraissage et la presse, de faire les opérations du tondage et du décatissage, l'une pour égaliser le duvet laineux qui garnit l'étoffe, l'autre pour enlever l'excès de poli à l'aide d'un bain de vapeur.

Pour le drap, il faut de plus faire le foulage, ou compression transversale en vue d'augmenter la densité du tissu tout en lui conservant son élasticité; c'est un commencement de feutrage, opération sans laquelle le drap se rétrécirait de lui-même plus

1. Il y a là un danger qui sera mis en lumière quand nous étudierons la classe patronale.

tard par l'usage. Le foulage fait rentrer les draps d'environ un tiers sur la largeur et de la moitié sur la longueur.

Ce qu'il nous faut retenir, c'est que les manœuvres dominent dans l'apprêt comme dans la teinture : ils surveillent la marche des presses mécaniques, des cuves, des cylindres et des tondeuses ; ils chargent et déchargent les appareils, les mettent en mouvement ou les arrêtent.

Il reste encore le travail de la *confection*, mais là nous quittons le domaine du machinisme et les répercussions sociales sont autres. Ce travail est du reste peu répandu dans la Flandre française. Il se fait plutôt dans les plaines calcaires qui s'étendent au sud de la ville de Lille.

Mais il est temps maintenant d'étudier l'antique industrie flamande, celle du lin avec ses succédanés, le jute, le chanvre, etc.

La filature de lin. — Nous avons vu que le lin était préparé par un travail rural laborieux, à la suite duquel, il arrive en filaments et en étoupe. Cette dernière est simplement cardée, tandis que les bons filaments passent directement au peignage.

Dans l'industrie linière, le peignage forme toujours une annexe de la filature. Nous en verrons plus tard la cause; notre but, pour l'instant, est de déterminer les effet sociaux des différentes opérations sur l'ouvrier.

En visitant une filature de lin, on se rend compte bientôt que le machinisme est imparfait : le personnel est beaucoup plus nombreux, et certains travaux se font encore à la main.

Voici d'abord une grande quantité de *gamins* qui partagent la matière en cordons égaux, ou qui servent d'aides; voici des jeunes gens, les *émoucheteurs*, qui surveillent les métiers mécaniques à peigner; voici enfin des hommes, les *repasseurs*, qui achèvent de peigner à la main. Ce dernier travail demande un véritable apprentissage, car il s'agit d'acquérir un tour de main spécial; il ne suffit pas, comme pour le peignage de la laine, d'exercer un effort uniforme; il faut appuyer plus ou moins fort, suivant que la mèche est plus ou moins engagée dans le peigne;

il faut apporter beaucoup de soins pour dégager les étoupes sans les détériorer, et savoir tirer le plus possible de longs brins d'une quantité donnée de matière.

L'habileté plus ou moins grande du repasseur influe sur le rendement et la réussite de l'ensemble du travail. C'est un ouvrier de métier ayant dû faire un apprentissage d'au moins deux ans. Il y a une tendance de plus en plus marquée, surtout pour les articles ordinaires, à supprimer le repassage et à se contenter du peignage mécanique qui donne des résultats moins parfaits, mais qui est moins onéreux.

Le cardage des étoupes se fait dans des cardeuses mécaniques analogues à celles employées dans les filatures de laine.

Le lin peigné ou cardé passe ensuite dans une série d'appareils où le machinisme est parfait, et qui sont surveillés par des femmes : bancs à étirer, bancs à broches pour le filage en gros, enfin métiers continus pour le filage en fin.

Le lin étant très résistant, le métier renvideur n'est jamais employé. Il y a toutefois deux façons d'opérer le filage en fin : il se fait *à sec* pour les gros numéros, et *au mouillé* pour les fins, au delà du n° 25.

Dans ce dernier cas, le fil passe dans de l'eau chauffée à une température de 60 à 80°, avant de s'enrouler sur la bobine du métier. Ce dernier travail est non seulement plus onéreux que le premier, mais plus malsain pour l'ouvrière, à cause de la chaleur humide qui règne dans la salle.

La filterie. — Une quantité assez considérable des filés de lin sont destinés, non au tissage, mais à la fabrication du fil à coudre, fabrication qui se fait dans des ateliers distincts appelés filteries ou retorderies. On réserve plutôt le nom de *retorderie* aux ateliers dans lesquels on donne une torsion supplémentaire aux filés de coton ou de laine qui doivent entrer dans la confection de certains tissus; le nom de *filterie* désigne plus spécialement les ateliers où l'on donne une torsion supplémentaire aux filés de lin pur ou mélangé de coton, en vue de la confection du fil à coudre. Dans l'un ou dans l'autre cas, le travail est semblable.

La torsion se fait à l'aide de métiers analogues aux métiers continus à filer[1]. Il y a lieu ensuite de teindre les fils, de raccommoder les cassures, de les numéroter, etc.

Aucun de ces travaux ne nécessite d'apprentissage sérieux; le personnel d'une filterie ne se compose que de femmes et de manœuvres.

Le tissage et la blanchisserie de toile. — Quant aux filés destinés à la fabrication des tissus, au lieu d'aller dans les filteries, ils vont dans les tissages de toile, puis dans les blanchisseries.

Le *tissage de la toile* se fait de la même façon que la fabrication des étoffes de laine, à part quelques modifications de détail sur lesquels il n'y pas lieu d'insister.

L'apprêt se fait dans des ateliers appelés *blanchisseries*. Le séchage se fait fréquemment encore à l'air libre sur les prairies, par exemple sur les bords de la Deûle, aux environs d'Haubourdin.

Nous voilà arrivé au bout de notre première étape. Nous avons parcouru le cycle complet des diverses industries textiles que l'on rencontre dans la Flandre française. Il nous faut maintenant en dégager les effets.

1. On emploie le *renvideur à retordre* pour les gros fils peu tordus.

II

LES EFFETS DU MACHINISME

Telles sont les données du problème.

Si l'on a bien lu les lignes qui précèdent, on comprendra sans effort l'enchaînement des faits qui vont suivre, car tout y est contenu en germe.

Notre seul travail sera donc de les dégager, de les mettre en lumière, de formuler d'une façon nette les répercussions sociales.

Le grand fait générateur auquel remontent les répercussions sociales de l'industrie textile, dans l'Europe occidentale en général, et dans la Flandre française en particulier, est sans contredit le développement du *machinisme*.

Le présent travail aura surtout en vue les effets du machinisme, tel qu'il est organisé dans l'industrie textile dans la Flandre française. Ce n'est pas à dire qu'en cours de route, nous ne puissions faire quelques incursions indiscrètes sur les industries textiles des autres pays, ou sur les effets du machinisme dans des industries différentes; bien au contraire! Il est de toute évidence qu'il faut comparer constamment avec les choses similaires, si l'on veut porter un jugement; c'est pourquoi, il ne faut pas perdre de vue que les incursions que nous ferons en Angleterre ou ailleurs n'auront d'autre but que de mieux connaître la Flandre française.

Ceci posé, entrons dans le détail des répercussions sociales.

I. — LA DIVISION DU TRAVAIL ET LES VARIÉTÉS OUVRIÈRES

D'après ce que nous avons pu voir du travail, il ressort que *le machinisme entraîne une grande division du travail.* Par essence, la machine est aveugle, automatique, et ne peut exécuter qu'une opération spéciale, limitée. Il y a donc autant de machines différentes que d'opérations distinctes à faire. *A cette division du travail correspond la subdivision du personnel en un certain nombre de variétés distinctes.*

Il peut se faire qu'un ouvrier puisse passer facilement de la surveillance d'une machine à celle d'une autre, parce que toutes deux demandent le même ordre de qualités morales ou de connaissances techniques. Il peut se faire que ce passage se fasse difficilement, parce que la conduite de certaines machines fait appel à un autre ordre de qualités ou de connaissances.

En groupant ensemble les opérations qui exigent les mêmes capacités de l'ouvrier, on déterminera les variétés sociales que comporte la classe ouvrière.

En étudiant les conditions du travail dans l'industrie textile, nous avons eu soin, en décrivant chaque opération, de noter quelles étaient les qualités morales que cette opération exigeait de l'ouvrier, ainsi que les connaissances techniques nécessaires : l'analyse a donc été faite; nous n'avons plus qu'à faire le classement.

Remarquons tout d'abord que nous avons deux critères différents de classement : d'une part, les qualités morales; d'autre part, les connaissances techniques. A chacun de ces critères, correspond un ordre de choses différent, une orientation sociale autre.

Tout en bas, nous avons la catégorie des journaliers faisant les travaux qui demandent à la fois le minimum de qualités personnelles et de connaissances.

De là, partent deux voies caractérisées par la prépondérance

de l'un ou l'autre de ces critères : dans l'une, nous classerons les types dans l'ordre où les qualités morales exigées sont de plus en plus nombreuses, et par conséquent se trouvent plus rarement réunies dans le même individu; dans l'autre, au contraire, nous les classerons dans l'ordre où les connaissances techniques nécessaires sont de plus en plus grandes, et par conséquent de plus en plus difficiles à acquérir.

Dans le dernier cas, le classement est facile à déterminer, car les métiers techniques s'apprennent à l'aide d'un apprentissage, et *la durée d'apprentissage mesure la difficulté d'acquérir les connaissances techniques.*

Dans le premier cas, au contraire, il n'y a plus d'apprentissage réel; le classement des ouvriers se fait par une sélection lente : pour cela, les ouvriers sont, en quelque sorte, mis à l'épreuve pendant un temps plus ou moins long; c'est pourquoi, au lieu du mot apprentissage, nous emploierons ici le terme d'*épreuve.*

La différence entre l'apprenti et le gamin à l'épreuve est que celui-ci reçoit un salaire, tandis que le premier n'en reçoit aucun, et quelquefois même est obligé de payer une redevance à son maître.

On le voit, il n'est pas indifférent pour l'ouvrier que son enfant soit apprenti ou simplement à l'épreuve; ce n'est pas une question théorique, mais une question qui se traduit immédiatement en argent.

Disons de suite que *les métiers demandant un apprentissage sont ceux où le travail à la main prédomine, tandis que l'épreuve est employée quand le travail mécanique prédomine.*

L'OUVRIER SERVITEUR DE LA MACHINE. — Voyons d'abord la première variété, celle des ouvriers serviteurs de l'automatisme.

Dans ce type, le classement est déterminé par les qualités personnelles :

1° Prenons d'abord la catégorie des *journaliers* comprenant les peigneurs de laines, les teinturiers, les apprêteurs, les cardeurs, les manœuvres, les chauffeurs, etc. Nous avons vu qu'on

exige d'eux ce que la machine ne peut pas faire : tout ce qui sort de l'automatisme, tout ce qui demande un peu de discernement. Mais ici, ce discernement est minime : tous les hommes en sont capables. Aussi, en quelques heures a-t-on formé un ouvrier peigneur, et l'on embauche le premier venu, le premier homme sans travail qui se présente; il est de suite au courant.

2° *Les tisserands d'articles simples.* Le tissage des articles simples ne demande que peu de connaissances techniques, on le conçoit; aussi ne faut-il qu'un apprentissage insignifiant, de deux ou trois mois.

Par contre, on exige des qualités d'attention soutenue, que l'on acquiert progressivement à l'usine; car l'on débute d'abord sur un petit métier, vers treize ans, et pendant un certain temps, le gamin est sous la surveillance immédiate d'un ouvrier qualifié.

L'attention plus ou moins grande apportée par l'ouvrier à son travail se traduit par le nombre plus ou moins grand des malfaçons dans l'étoffe. De là, le salaire à la tâche avec amendes infligées pour malfaçons.

3° Voyons maintenant le *rattacheur*. A celui-ci également, en outre du discernement, on demande une attention très soutenue, qui ne peut se relâcher un instant sous peine de laisser chômer trop longtemps les broches : c'est pourquoi il est payé aux pièces et reçoit une prime lorsque le travail est rapidement exécuté.

On n'embauche pas le premier venu ; le jeune ouvrier débute comme aide — comme bobineur — pour devenir second, puis premier rattacheur : c'est qu'il faut progressivement acquérir la capacité d'attention nécessaire. A ceux qui douteraient de cette nécessité je leur demanderai s'ils sont capables de concentrer leur esprit sur une même chose pendant une journée sans de nombreux moments de distraction? Je prie chacun de faire son examen de conscience à ce sujet.

Cette formation supplémentaire du caractère qui se fait à l'usine a pour résultat de restreindre le nombre des postulants : tandis qu'un rattacheur pourra, le cas échéant, devenir peigneur

ou manœuvre, la réciproque ne sera pas vraie; on trouve bien, parmi les journaliers, quelques ouvriers ayant les capacités nécessaires pour occuper un poste plus élevé, mais on peut être certain qu'ils ne sont là que temporairement, et que des circonstances spéciales les y ont seules amenés momentanément.

4° Les *fileurs* doivent également avoir du discernement et de l'attention, comme les rattacheurs, et, en outre, le don du commandement, de l'organisation et surtout le sens de la responsabilité. Cette fois, ce sont des qualités éminentes que l'on exige de l'ouvrier : aussi est-il plus qu'un ouvrier ordinaire; c'est un chef d'équipe.

Les fileurs sont le résultat d'une sélection opérée parmi les rattacheurs, puisqu'il faut les mêmes qualités avec quelque chose en plus. Que le fileur développe encore un peu sa fermeté de caractère, qu'il acquière un sens plus profond de l'esprit de responsabilité, et il aura l'étoffe nécessaire pour être *contremaître :* de chef d'équipe il pourra devenir chef d'atelier et sortir de la classe ouvrière. Nous sommes bien à la limite supérieure, à la frontière du patronat.

L'ouvrier travaillant a la main. — Passons maintenant au type ancien de l'ouvrier. Nous allons voir que, *pour l'ouvrier à la main, le classement est déterminé par la difficulté de l'apprentissage.*

On ne peut rien comprendre si l'on ne sépare pas les qualités personnelles des connaissances techniques. Nous venons de voir toute une série d'ouvriers qui n'ont besoin d'aucune connaissance technique bien marquée, et par conséquent, d'aucun apprentissage, et pourtant, il s'établit un classement parmi eux, classement résultant d'une sélection naturelle.

Dans les anciens métiers à la main, le classement s'opère, non plus suivant les qualités personnelles, mais suivant les connaissances spéciales exigées; il résulte, non d'une sélection naturelle, mais d'un apprentissage.

1° Le *repasseur* (peigneur de lin). Comme homme, il ne lui faut qu'une force suffisante et la discipline nécessaire pour

supporter le régime du grand atelier. Pourtant deux années d'apprentissage sont nécessaires et encore à condition de commencer jeune. C'est qu'il doit acquérir un doigté spécial, un tour de main particulier ainsi que nous l'avons dit en décrivant le travail du lin [1].

Cet apprentissage n'a pas pour but de développer des qualités spéciales du caractère de l'homme, mais une connaisance de la technique du métier.

2° *Le tisserand d'articles fins ou compliqués.* Pour la fabrication des étoffes compliquées, il semble qu'un apprentissage soit nécessaire pour apprendre la contexture des différents tissus. Et en effet, au temps des corporations et du travail à la main, un apprentissage sérieux était exigé, apprentissage dont la durée variait selon les genres d'étoffes, de deux à douze ans.

Au début du tissage mécanique, celui-ci n'entreprit que la fabrication des tissus simples, parce que l'automatisme y était plus facilement réalisable. Il en résulta que les tisserands à la mécanique n'avaient besoin que d'un apprentissage très réduit, comme nous l'avons vu. Mais peu à peu, le machinisme s'empara de la fabrication d'étoffes plus compliquées, ce qui détermina une espèce de crise d'apprentissage, disons plutôt un malaise, parce que le phénomène n'a pas pris un caractère très intense encore; dans la Flandre française, ce malaise est limité au tissage des tissus compliqués; il ne cessera que lorsque l'apprentissage technique aura été rétabli d'une façon ou de l'autre.

3° Les *trieurs de laines* ont un apprentissage de trois ans à faire, pour connaître les diverses variétés de laines, leurs qualités. Ils doivent commencer jeune pour pouvoir acquérir ce doigté spécial qui leur permet de reconnaître ces qualités par le toucher.

Contrairement aux repasseurs, ils font une opération qui n'est pas menacée par le machinisme; il y a aussi peu d'automatisme que possible dans ce qu'ils font; par contre, beaucoup de discernement, et un discernement fin, délicat.

1. Voir *suprá*, p. 18 et 19.

En nous élevant encore, nous trouvons les *dessinateurs* qui font les esquisses, les projets, la mise en cartes pour les métiers Jacquard, etc. Mais ici, nous sortons de la classe ouvrière, parce que l'opération intellectuelle prend décidément le dessus sur l'opération manuelle; aussi ce métier demande-t-il des connaissances théoriques que l'on n'acquiert que dans des écoles spéciales : écoles industrielles, écoles des Beaux-Arts, etc. Vu la variété et la complication des opérations à faire, le salaire à la tâche n'est plus possible; les employés ont un salaire fixe comme les simples journaliers, mais il y a de grandes différences à noter entre les deux : le taux du salaire est plus élevé pour les employés, et les contrats sont de longue durée.

On le voit, au bout des deux routes que nous venons de suivre, se trouve une porte d'accès aux fonctions patronales : dans la première, l'ouvrier acquiert une formation supérieure du caractère qui le conduit aux *fonctions de direction;* dans la seconde, il a besoin pour s'élever, de connaissances plus grandes qui le conduisent aux *fonctions intellectuelles.*

La loi des salaires. — On a beaucoup discuté sur la question des salaires, et l'on a tiré, des conceptions idéalistes ou métaphysiques, de prétendues lois qui régissent ou qui devraient régir les salaires.

Voyons ce que les faits nous donnent :

Le salaire est la rémunération du travail; c'est la mesure de l'effort que ce travail demande, en comprenant par ce terme *effort*, non pas seulement l'effort physique comme on est trop souvent porté à l'envisager, mais aussi l'effort moral ou intellectuel qu'il suppose.

On est toujours trop porté à croire à l'égalité des qualités individuelles. C'est là une erreur considérable, due à notre vanité qui seule nous aveugle, nous empêche de reconnaître l'existence de *supériorités sociales.* En réalité, il y a bien un fonds de qualités ordinaires qui sont l'apanage commun de tous les hommes, une certaine force physique, un discernement élémentaire, une compréhension au premier degré. Seule, l'élite possède, outre

ces qualités banales, des qualités spéciales qui font sa supériorité.

Pour nous en tenir à la classe ouvrière, nous allons voir que *le salaire est proportionnel aux capacités exigées.* Nous mettons de côté, bien entendu, tout facteur anormal venant troubler le cours ordinaire des choses; pour l'instant, nous ne tenons pas compte des crises : en science sociale, comme dans les sciences physiques, si l'on veut aboutir, il faut isoler chaque facteur.

Prenons, par exemple, la première variété d'ouvriers, et voyons leurs salaires moyens en mettant en regard les qualités exigées. Nous avons :

1° Les *journaliers :* discernement élémentaire; 0 fr. 30 à 0 fr. 40 l'heure, *3 à 4 francs par jour;*

2° Les *tisserands* et les *rattacheurs :* discernement élémentaire et attention très soutenue; les premiers, payés aux pièces, se font 4 fr. 50 par jour en moyenne; les seconds ont 0 fr. 36 l'heure comme minimum fixe assuré, et en plus une prime, grâce à laquelle ils arrivent à un salaire journalier qui dépasse ordinairement 4 francs mais s'élève difficilement à 5 francs. On le voit, les tisserands et les rattacheurs arrivent à peu près au même salaire : *4 à 5 francs par jour;*

3° Les *fileurs :* discernement, attention, don du commandement et sens de la responsabilité : minimum fixe variant de 0 fr. 45 à 0 fr. 50, plus une prime, grâce à laquelle le salaire monte à *6 francs par jour*, et même davantage.

En résumé, *le taux du salaire est proportionnel aux qualités morales exigées.*

Voyons maintenant la seconde variété d'ouvriers. Nous aurons le tableau suivant :

1° Les *journaliers :* apprentissage nul; *3 à 4 francs par jour;*

2° Les *repasseurs :* deux ans d'apprentissage; *5 francs par jour;*

3° Les *trieurs de laine :* trois ans d'apprentissage; 0 fr. 55 l'heure, soit *5 fr. 50 par jour.*

On le voit ici, *le taux du salaire est proportionnel à la durée de l'apprentissage.*

Les mêmes lois se vérifient sur les salaires féminins.

La plupart des femmes sont employées comme *journalières* dans les opérations où un faible effort musculaire est demandé; elles gagnent donc moins que les journaliers-hommes qui font les travaux plus lourds; les jeunes filles et les femmes de plus de dix-huit ans ont un salaire qui varie de *2 à 3 francs par jour* selon les catégories.

Ces journalières forment la majeure partie du personnel féminin, nous savons pourquoi. Pourtant, on trouve dans les tissages une catégorie de femmes devant faire un apprentissage sérieux : ce sont les *piqurières;* aussi gagnent-elles de *3 à 4 francs par jour.*

On rencontre enfin, dans les filatures de laine, un certain nombre de rattacheuses; on exige d'elles une attention soutenue : elles font le même travail que les rattacheurs, et sont payées au même taux que ces derniers; elles se font donc, avec la prime, *plus de 4 francs par jour.* Donc, encore une fois, nous voyons le salaire s'élever, soit avec la longueur de l'apprentissage, soit avec les qualités morales exigées.

L'offre et la demande. — Nous n'avons pas la prétention d'avoir trouvé les lois générales qui régissent le salaire, question complexe entre toutes. Toutefois, il nous semble avoir mis en lumière l'influence de l'un des facteurs agissant. Ce facteur, qu'il s'agisse de la rareté des qualités morales ou du degré d'apprentissage, c'est *la difficulté de recrutement du personnel.*

Quand un industriel a besoin d'un manœuvre, il n'a que l'embarras du choix, l'offre des bras surpasse la demande, parce que tout le monde est apte à exercer ce métier.

Quand un industriel a besoin d'un trieur ou d'un repasseur, il ne peut choisir que parmi les apprentis, parmi un nombre restreint d'individus, par conséquent; l'offre des bras diminue

et les salaires haussent. Remarquons du reste qu'il ne se formerait plus d'apprentis si cette hausse disparaissait.

Enfin, quand un industriel a besoin d'un rattacheur, il ne peut choisir que parmi les ouvriers ayant certaines qualités morales qui ne s'acquièrent que progressivement à l'usine ; encore une fois, nous avons diminution de l'offre et hausse du salaire.

C'est la fameuse *loi de l'offre et de la demande* qui régit les salaires comme les marchandises. Mais, qu'on le remarque bien, cette loi n'indique nullement la cause du phénomène ; elle n'est que le rouage intermédiaire par lequel agissent des causes plus profondes, et c'est à la connaissance de quelques-unes de ces causes que nous avons abouti.

II. — LES EFFETS GÉNÉRAUX DU MACHINISME.

Nous venons de voir comment le machinisme, en accentuant la division du travail, avait déterminé un classement des ouvriers.

A côté de ces influences particulières qui se font jour par l'intermédiaire du phénomène de la division du travail, on peut constater des effets plus généraux résultant du machinisme dans son ensemble.

Pour faire ces constatations, nous sommes amenés à faire une comparaison entre les ouvriers soumis au régime nouveau introduit par la machine, et ceux qui lui échappent plus ou moins.

L'influence de la machine sur les salaires. — A la loi du salaire que nous avons déterminée, il faut en ajouter une seconde, que l'on peut formuler comme suit :

Le machinisme, en élevant la productivité de l'ouvrier, permet l'élévation des salaires. Et ici, il faut nous entendre. Nous ne disons pas que la machine élève automatiquement les salaires ; nous disons qu'elle *permet* l'élévation des salaires. En fait, elle les élève au bout d'un temps plus ou moins long.

En second lieu, il ne faut jamais oublier que lorsqu'on formule une loi — une loi sociale aussi bien qu'une loi physique ou chimique, — on sous-entend toujours : *toutes choses égales d'ailleurs*. C'est pourquoi, pour être juste, il ne faut pas comparer le salaire d'un fileur à celui d'un maçon ou d'un mineur; il est clair qu'il faut comparer le salaire d'un fileur à la mécanique avec celui d'un fileur à la main, le salaire d'un tisserand à la mécanique avec celui d'un tisserand à la main fabriquant les mêmes articles, et ainsi de suite, ou sinon, on fausse la comparaison par la base.

Pour élucider cette question, rendons-nous à Halluin, centre textile où l'on rencontre côte à côte le tissage mécanique et le tissage à la main.

Voici précisément deux voisins, dont l'un tisse à la main, et dont l'autre travaille dans un atelier mécanique. Le premier gagne en moyenne 2 francs par jour; le second 3 francs; la femme de ce dernier tisse à la main chez elle, et se fait difficilement 1 franc en travaillant jusqu'à 6 heures du soir. Pourtant les tisserands à domicile font de plus longues journées, et dépensent une force plus considérable, puisqu'ils doivent, en plus de ce que font les premiers, fournir l'effort moteur! Très souvent même, ils doivent acheter le métier, l'entretenir et le réparer.

La preuve palpable que le travail à la main est moins payé, c'est qu'à Halluin, il n'y a plus guère que des femmes et des vieillards qui le font. Quand j'ai voulu chercher un homme travaillant à la main, un homme jeune ou d'un âge moyen, j'ai eu beaucoup de difficultés à en trouver. J'ai fini par en dénicher un, mais il faisait des articles difficiles que la machine ne pouvait pas faire. Cet ouvrier était propriétaire de deux larges métiers à double-navette sur lesquels il travaillait avec son fils. Dans ces conditions, en fournissant l'outillage et la force motrice, ils arrivaient à se faire, à eux deux, 6 à 7 francs par jour, soit 3 francs ou 3 fr. 50 pour chacun : c'est le salaire d'un tisserand de fabrique faisant les articles ordinaires.

Prenons une autre opération, celle du bobinage par exemple,

travail qui consiste à enrouler sur une bobine les écheveaux de fils que le tisserand reçoit de la filature. Précisément, la fille du premier tisserand dont nous avons parlé est bobineuse à la mécanique dans une fabrique ; elle gagne en moyenne 2 fr. 50 par jour, c'est-à-dire plus que son père ! L'une de ses voisines est bobineuse à la main à domicile, et n'arrive qu'à 0 fr. 75 par jour !

Dans la filature, la comparaison ne peut plus être faite : l'ancienne fileuse au rouet est morte, et elle gagnait 50 centimes par jour. Aujourd'hui, pour trouver le filage à la main, il faut aller dans des contrées où les communications sont encore peu développées, et, là, nous retombons dans les bas salaires.

En Catalogne, le fileur à la main ne gagne guère plus de 0 fr. 90 par jour[1].

Le même phénomène se reproduit partout. En Russie, à l'heure actuelle, les fileuses à la main gagnent 0 fr. 20 par jour, tandis que les fileuses en fabrique se font 1 fr. 25.

A Lille, les fileuses de lin au métier continu ont un salaire moyen de 2 fr. 70 à 2 fr. 90 ; à Roubaix, les fileuses de coton dépassent 3 francs.

Mais nous avons vu qu'avec le métier renvideur, pour la laine ou le coton, les salaires sont encore plus élevés et atteignent 4 fr. 50 à 5 francs pour les rattacheurs et 6 francs pour les fileurs.

Cette loi est générale, et je ne pense pas qu'il puisse encore subsister de doute à ce sujet dans l'esprit du lecteur.

Il est intéressant de voir si cette hausse des salaires, due à une plus grande productivité, est connexe d'un accroissement des capacités de l'ouvrier.

L'exemple le plus probant est celui du tissage, puisque l'on trouve côte à côte les deux types.

Tous les deux travaillent sur des métiers analogues qui ne diffèrent que par le genre de moteur. Le métier dit *à la main*, ou *à bras*, est muni de deux pédales mises en action par les

1. G. d'Avenel, *Paysans et ouvriers depuis 700 ans*, p. 124.

pieds de l'ouvrier, tandis que le *métier automatique* est muni d'une poulie qui reçoit son mouvement d'une machine à vapeur par l'intermédiaire d'un système de transmission : arbres, courroies, etc.

Donc premier point, *la machine affranchit l'ouvrier de l'effort, moteur :* il y a diminution d'effort physique.

Le reste du travail est le même. Le tisserand à la main, tout en faisant mouvoir son appareil, surveille l'étoffe et répare les fils qui cassent, mais cela ne demande qu'une attention faible, car, on le pense bien, le tissu ne progresse que lentement; de plus, on peut sans inconvénients, arrêter de temps en temps. Il faut donc des qualités personnelles moins grandes que pour être tisserand à la mécanique, quoiqu'on pense généralement le contraire; pour surveiller un métier automatique, il faut être capable d'une concentration plus grande de l'esprit, d'une attention plus soutenue. En somme, *la machine exige un effort mental plus considérable de l'ouvrier.*

De plus, le tisserand à la main, s'il travaille à domicile, est soumis à une discipline moins grande que l'ouvrier d'usine. A ce dernier, comme à tout ouvrier d'un grand atelier, il faut avoir, outre les autres qualités, la discipline nécessaire pour exécuter un travail régulier et à des heures régulières. Cette discipline est déjà exigée de l'ouvrier de manufacture, c'est-à-dire de l'ouvrier à la main, travaillant en grand atelier, mais elle ne l'est pas de l'ouvrier à domicile. Celui-ci peut, s'il le veut, en prendre à son aise, et se rattraper le lendemain : aucun maître ne vient le contraindre. Donc, *le grand atelier exige un esprit de discipline plus grand de la part de l'ouvrier.*

Je cause avec C... un ancien tisserand à la main qui aujourd'hui travaille en fabrique. Il préfère l'ancien mode de travail qui demandait pourtant un effort physique plus considérable, mais qui permettait plus de liberté. Il pouvait, me dit-il, s'octroyer des heures de repos quand il le voulait, commencer et finir quand cela lui plaisait, car on n'a pas toujours une ardeur égale au travail. Maintenant, c'est une affaire pour lui d'assister à une cérémonie familiale quelconque! Et il se répand en

plaintes amères à ce sujet : « Passe encore pour un baptême ou un mariage : on peut choisir son moment! Mais un enterrement!... »

On le sent en l'entendant parler, C... a dû exercer une contrainte sur lui-même pour pouvoir supporter le régime du grand atelier. Pourtant il en a été capable, il a pu opérer cette transformation.

D'autres n'ont pu le faire. A Halluin, on peut voir quelques vieillards tissant chez eux, luttant péniblement contre la machine et n'ayant jamais pu s'adapter au nouveau régime; mais la plupart de leurs enfants, envoyés très jeunes à l'usine, ont pu le faire.

Les heures de travail. — Tandis que les salaires augmentaient, les journées diminuaient. C'est encore *le machinisme* qui, en augmentant la productivité, *a permis d'augmenter les temps de loisir de l'ouvrier*. Encore une fois, nous ne disons pas que cette répercussion se produit immédiatement; nous disons que seule la machine a rendu possible la diminution des journées de travail.

En 1828, nous dit Flammermant[1], le tisserand lillois travaillait de 5 heures du matin à 9 heures du soir en hiver; en été, il cessait son travail avec le coucher du soleil. On doit donc compter une moyenne de seize heures par jour.

Aujourd'hui, la journée de travail est de dix heures dans toute l'industrie textile mécanique, en France, à l'exception des peignages de laine, dans lesquels l'équipe de nuit fait douze heures[2].

En résumé, on peut dire que le machinisme a permis la disparition du *sweating system*.

Le sweating system est le régime de travail dans lequel se trouvent réunis à la fois les bas salaires et les longues journées de travail. A l'heure actuelle, il sévit encore sur la plupart

1. Cité par L. Merchier, *Monographie du lin*, p. 10.

2. La cause en est, comme nous le verrons plus loin, à ce fait qu'aucune femme ne fait partie de l'équipe de nuit.

des industries à domicile, dans la confection et la lingerie notamment. Dans l'industrie mécanique, on n'en trouverait plus aucun exemple dans tout l'Occident.

L'APPRENTISSAGE. — Nous avons constaté un phénomène curieux dans le mode de formation de l'ouvrier : *la machine tend à remplacer l'apprentissage technique par une espèce de temps d'épreuve* destiné à opérer une sélection parmi les ouvriers.

Il y a toutefois, au point de vue économique, une grande différence entre ces deux modes de formation : l'apprenti n'est pas payé, tandis que le gamin, pendant son temps d'épreuve, obtient un salaire qui va continuellement en croissant; sous l'ancien régime, on sait que l'apprenti devait même payer son patron, ce qui semble assez juste du reste, puisque ce dernier devait lui apprendre la technique du métier

D'après les statuts des anciennes corporations, la durée de l'apprentissage variait de deux à douze ans, selon les métiers [1]. Elle était de deux ans dans les corporations de tisserands, à Lille et dans les environs [2].

Aujourd'hui, dans les *tissages mécaniques*, l'apprentissage ne dure que deux ou trois semaines, après quoi, le gamin commence à gagner 1 fr. 50 par jour ; il voit alors son salaire s'élever rapidement à 2 francs, puis 2 fr. 50. Dans les mêmes ateliers, les bobineuses gagnent 2 francs par jour après huit ou quinze jours d'apprentissage.

Dans les *filatures*, sur les métiers renvideurs, le gamin débute comme bobineur avec un minimum de 0 fr. 18 l'heure, mais grâce à la prime, il arrive très vite à une moyenne de 2 fr. 20, à Roubaix. Les jeunes filles employées dans les travaux de préparation, dans les filatures de laine à Roubaix, gagnent 1 franc en entrant, 2 francs vers l'âge de quatorze ou quinze ans. Il en est de même dans les filatures de lin où le salaire d'une soigneuse de machine varie de 1 fr. 25 à 1 fr. 50.

1. *Sc. soc.*, 2e pér., n° fasc., p. 50.
2. L. Merchier, *loc. cit.*, p. 7.

De même aussi dans les *peignages de lin* où les gamins gagnent de 1 fr. 75 à 2 francs.

Ainsi, grâce au machinisme, les enfants ne sont plus une charge aussi lourde pour la famille ouvrière. Dès l'âge de douze ou treize ans, leur gain commence à alimenter le budget familial, et au bout de quelques années, ils commencent à ne plus être à la charge de leurs parents.

L'EMPLOI DES FEMMES DANS L'INDUSTRIE. — On a souvent dit que la machine, en délivrant l'ouvrier de l'effort physique intense, avait permis le remplacement de l'homme par la femme, ce qui n'était pas sans produire de fâcheuses conséquences au point de vue familial.

Cette assertion est loin d'être toujours vraie. Pour élucider cette question, il faut prendre séparément chaque opération, et voir si l'introduction de la machine y a, pour chacune d'elles, remplacé l'homme par la femme ou inversement.

Commençons par le peignage.

Pour le peignage du lin, il ne semble y avoir eu aucun changement. Il se faisait anciennement à la main par des hommes ; il se fait encore actuellement par des hommes, soit à la machine, soit à la main.

Pour la laine, le peignage à la main se faisait anciennement par des hommes ; aujourd'hui qu'il se fait automatiquement, il permet l'emploi des femmes dans certaines opérations. Pour le lavage et le cardage de la laine, les hommes ont dû être conservés à cause du poids des matières que l'on doit transporter d'une machine à l'autre, charger ou décharger.

On le voit, *dans l'ensemble du peignage, les femmes n'ont que très partiellement remplacé les hommes.*

Si nous prenons la filature, nous constaterons que l'homme a, en partie, remplacé la femme. Nous savons que le filage à la main était presque totalement fait par les femmes. Aujourd'hui, le filage au métier continu est encore fait par des femmes, mais

nous avons vu que le métier renvideur emploie surtout des hommes[1].

Enfin *dans le tissage, le machinisme a laissé les choses en l'état.* Le travail à domicile est plus favorable à l'emploi des femmes que le travail en grand atelier, parce qu'il permet d'utiliser les femmes mariées. A Halluin, où existent côte à côte le tissage à la mécanique et le tissage à la main, ce dernier est fait en presque totalité par des femmes dont les maris vont travailler en atelier. Ici, la préoccupation du ménage a pour effet de donner à la femme le travail exigeant le plus de force physique!

Il en est de même dans la blanchisserie, la teinture et l'apprêt.

En résumé, *l'emploi des hommes a diminué dans le peignage et augmenté dans la filature.* Si l'on ajoute que la construction des métiers mécaniques et des moteurs a créé de nouveaux emplois pour les hommes, on peut conclure que, *dans l'industrie textile, la machine a augmenté la porportion de la main-d'œuvre masculine.*

Conclusion. — En résumé, nous pouvons enregistrer comme effets du machinisme : la diminution de l'effort physique; l'augmentation de l'effort mental; un esprit de discipline plus grand; la disparition du sweating system par la hausse des salaires et la diminution des heures de travail; la substitution, à l'apprentissage non payé, d'un temps d'épreuve payé; quelquefois la diminution de la main-d'œuvre féminine.

1. En 1789, il y avait autour Saint-Quentin 70.000 fileuses et 6.000 tisserands. On comptait, en moyenne, 10 fileuses pour un tisserand. Cette proportion a certainement beaucoup diminué, même pour les métiers continus.

III

LA CLASSE OUVRIÈRE

Nous venons de déterminer un premier classement des ouvriers par le travail, d'après le développement de certaines qualités morales qui ont leurs répercussions sur les salaires, sur les moyens d'existence.

On peut faire un second classement des mêmes ouvriers d'après leur mode d'existence, d'après leur façon d'utiliser leurs revenus. Nous allons voir que ce classement s'opère également d'après certaines qualités morales, mais différentes des précédentes toutefois.

Ce ne sont pas les mêmes qualités qui font gagner de hauts salaires et qui les font bien utiliser. Ces qualités morales peuvent être réunies dans le même individu, comme elles peuvent être localisées chez des personnes différentes.

Pour faire l'étude de la classe ouvrière sous cette nouvelle face, il nous faut quitter les usines et entrer dans les habitations. L'habitation est en effet le lieu où se déroule le mode d'existence de la famille, comme l'atelier de travail est celui où l'on peut étudier ses moyens d'existence.

Toutefois, il existe des liens entre les deux. Ainsi, tout d'abord, on constate que *le machinisme a tué le travail de fabrication rural pour le concentrer dans les villes.*

L'ouvrier a suivi le travail et est venu se grouper autour des usines; et ceci a amené des changements dans son mode d'existence, changements qui varient suivant la grandeur des villes, leur croissance plus ou moins rapide, etc.

Comme d'habitude, nous analyserons point par point, prenant une ville à la fois, en allant de la plus petite vers la plus grande, et en essayant de déterminer dans chaque ville les diverses variétés ouvrières classées d'après leur installation au foyer.

Par ordre d'importance croissante, nous étudierons les villes suivantes : Halluin, Armentières, Tourcoing, Roubaix, Lille.

Halluin représente l'alliance du tissage de toile à la main et à la mécanique;

Armentières, la prédominence du tissage à la mécanique;

Tourcoing représente surtout la filature de laine;

Roubaix, le tissage;

Enfin, Lille représente surtout la filterie.

Halluin. — Cette ville qui compte aujourd'hui près de 20.000 habitants, a surtout pris son développement au moment de la crise qui sévit en 1847 sur le tissage à la main dans la Flandre belge, crise due à la concurrence de l'industrie mécanique anglaise. La partie la plus misérable de la population afflua en France, se contentant des salaires les plus dérisoires. Des patrons, dont beaucoup de Belges, vinrent installer des fabriques, et édifièrent, à la hâte, des cités ouvrières pour abriter tout ce monde.

Cette sélection à rebours a produit les résultats les plus déplorables; les signes de désorganisation sont nombreux, et le sweating system sévit de la façon la plus intense.

Mais les fabriques mécaniques se multiplient peu à peu, amenant avec elles la disparition du sweating system. Les enfants ont été assez souples pour se plier au régime du machinisme, mais les vieux sont restés cantonnés dans le travail à la main.

W... a soixante ans; né dans un village des environs de Gand, il avait trois ans, lorsque son père l'amena à Halluin, à la suite de la grande crise. Il a tissé à la main le plus jeune possible, et n'a jamais pu travailler assez rapidement pour aller en fabrique.

Il reconnaît lui-même qu'il est peu habile; la préparation de

son métier lui demande beaucoup de temps : il n'arrive à rentrer que 800 fils de chaîne à l'heure, tandis qu'en fabrique, on va jusqu'à 1.500 et quelquefois 2.000, quoique ce travail se fasse également à la main comme nous l'avons vu : la seule différence est que dans les usines il y a une catégorie d'ouvriers, les rentreurs, qui ne fait que préparer les chaînes.

Il a une fille qui travaille en atelier et qui se fait 2 fr. 50 à 3 francs par jour comme bobineuse. Aussi en est-il très fier, car lui, un homme, arrive difficilement à 2 francs par jour, 12 francs par semaine.

Aujourd'hui, il vit seul ; sa femme est morte, sa fille est mariée. Solitaire, il peine sur son lourd métier à pédales, dans un misérable taudis, dont il ne se détache que pour aller prendre ses repas au cabaret. Là, pour 50 centimes, on lui donne à midi une assiette de bouillon, du bouilli et des pommes de terre, et une chope de bière ; le soir, il ne paie que 20 ou 30 centimes et se contente de pain, de fromage ou de légumes. Sa maison d'habitation, pour laquelle il paie 5 francs par mois, fait partie d'une cité [1], et ne comprend que deux petites pièces : dans la première se trouvent un lit, une table boiteuse et quelques ustensiles, le tout dans un état misérable ; dans la seconde pièce, il n'y a place que pour le métier à tisser, son éternel et fidèle compagnon.

Son budget mensuel est simple. Ses recettes ne dépassent pas 50 francs ; ses dépenses comprenant 5 francs de loyer, 30 francs de nourriture au maximum, il lui reste 15 francs (0,50 par jour) pour ses vêtements et ses menus plaisirs.

Pourtant il ne se plaint pas et envisage la vie avec sérénité. Derrière ses lunettes son regard est tranquille ; par moments, il sourit avec bonhomie ; son corps est un peu alourdi et voûté ; ses gestes sont peu abondants, lents, un peu gauches. Quoique parlant bien le français, il a conservé un accent flamand très prononcé.

Il y a, à Halluin, quelques tisserands à la main plus aisés que

1. On appelle cité un ensemble de maisons groupées autour d'une cour commune et appartenant à un même propriétaire.

celui que nous venons de voir : ce sont ceux qui font les articles que la machine fait difficilement : étoffes d'une largeur inusitée, tissus trop compliqués ou fabriqués à un trop petit nombre d'exemplaires. Voici un exemple de cette seconde catégorie :

V..., né à Halluin, d'un père belge émigré au moment de la grande crise, possède deux métiers à double navette sur lesquels il travaille avec son fils âgé de dix-huit ans. A eux deux ils se font, pendant les quatre mois de saison, 6 à 7 francs par jour. La femme travaille en fabrique. Il y a, en outre, une jeune fille malade, qui ne peut rendre aucun service. V... espère obtenir des secours pour elle, puisqu'elle est Française, dit-il, et que son frère fera son service militaire en France.

La femme travaillant dehors, c'est le mari qui prépare le dîner à midi, diner rapidement fait, du reste, « où les canadas (pommes de terre) se voient plus souvent que la viande », nous dit-il avec un rire rempli d'une joie un peu malicieuse.

Il est né dans une cabane misérable comme celle de W... le solitaire, mais il a prospéré, et pour 8 fr. 50 par mois, il loue actuellement une maison, non plus dans une cité, mais sur rue. Les plafonds sont hauts, mais le mobilier est encore réduit, et l'ensemble, quoique propre, sent un peu la négligence de la ménagère. La première pièce contient un foyer flamand, une table, une commode, quelques chaises et ornements; la seconde pièce, située un peu en contre-bas, contient les deux métiers à tisser.

Les deux types que nous venons de voir sont rares. La grande masse de la population halluinoise est ainsi composée :

Le père est tisserand en fabrique et gagne 18 à 20 francs par semaine; la femme tisse à domicile et se fait 6 à 7 francs au plus. Le revenu total oscille autour de 100 francs par mois, et le loyer autour de 7 fr. 50.

La maison fait partie d'une cité, le plus souvent édifiée par le patron qui a fourni le métier à tisser, et pour le compte duquel la famille travaille. L'habitation comprend deux pièces, dont l'une pour le métier; dans l'autre se trouve un mobilier misérable : une table, une commode, quelques chaises, un poêle

flamand; au-dessus, un grenier sert de chambre à coucher.

Le souper, suivant un usage assez général en Flandre, est essentiellement composé de lait battu, mélangé, suivant les saisons, de pommes de terre, de pommes, de poires, de farine, de pain, etc. A ce propos, il n'est peut-être pas inutile de signaler que le lait battu est formé, ici, du résidu de la fabrication du beurre obtenu en battant directement le lait, et non la crème.

La mauvaise installation au foyer et l'origine de la population, résultat d'une sélection à rebours, se font jour à l'état civil : la ville d'Halluin est tristement célèbre par son énorme mortalité infantile, et ceci compense amplement la natalité assez forte ; il y a quelques années, cette mortalité infantile atteignait 49 % : près de la moitié des enfants mouraient dans leur première année! Cette tare disparaît au fur et à mesure du relèvement de la population; en 1904, la mortalité infantile était déjà tombée à 39 % ; en 1907, elle se maintenait encore à 42 % ; enfin, pendant le premier semestre de 1908, il n'y eut, sur 236 décès, que 62 enfants âgés de moins de un an. Cette amélioration doit être attribuée, d'une part, à l'augmentation progressive des salaires due à la diffusion de plus en plus marquée du machinisme; d'autre part, à la diminution de la natalité elle-même, qui de 1905 à 1907 est descendue de 348 à 319. Ceci montre, une fois de plus, que l'on ne peut violer les lois sociales, et que la natalité ne peut s'accroître s'il n'y a pas accroissement connexe des moyens d'existence ; que vaut une forte natalité, si elle est compensée par une mortalité effrayante? Ce qui importe à un pays, ce n'est pas tant le chiffre même des naissances, c'est plutôt *le nombre d'enfants sainement élevés jusqu'à leur majorité*. Pourtant ici, à Halluin, la mère ne va pas en fabrique, elle travaille chez elle, près de ses enfants; mais, peinant toute la journée sur son métier, elle n'a pas le temps de s'occuper d'eux et les laisse mourir faute de soins.

De par son origine flamande et rurale, la population halluinoise est profondément catholique; les hommes comme les femmes sont des pratiquants assidus du culte. Dans toutes les maisons, la place d'honneur sur la cheminée est réservée à des

objets de piété mis soigneusement sous globe. Ajoutons que les divorces sont extrêmement rares. Cet état religieux n'a pas empêché l'embrigadement de la masse ouvrière dans le syndicat socialiste. Ceci est dû, d'une part, à la faiblesse du type social qui n'a pu recruter, dans son sein, l'élite capable de constituer un mouvement syndicaliste autonome, et, d'autre part, à ce fait que le parti socialiste a seul pris en main la direction de ce mouvement nécessaire.

Que sera l'avenir ?

Il me semble que l'on peut conclure à l'amélioration lente et continue des moyens d'existence, de l'installation au foyer et de l'éducation, à une évolution vers un état analogue à celui que nous présentent les autres centres textiles de la Flandre, où le machinisme est plus développé.

Quelques familles émergent du prolétariat que nous venons de décrire. Ce sont celles qui, n'ayant pas eu plus de trois ou quatre enfants, ont pu les amener normalement à l'adolescence. La situation commence à devenir prospère à ce moment, le nombre des membres de la famille gagnant un salaire augmentant par rapport à celui des bouches à nourrir. La famille émigre de la cité ouvrière et va louer une maison ayant façade sur rue ; elle s'accorde alors un loyer de 11 francs environ ; le grenier est remplacé par un étage dans lequel les chambres à coucher sont convenablement aménagées ; au rez-de-chaussée, à côté de la cuisine, est une autre pièce, proprement entretenue, où une tendance au bien-être se dessine : les murs sont tapissés, le mobilier plus cossu, l'aspect plus gai. C'est cette élite qu'imitent les familles qui s'élèvent.

Voici par exemple une famille dont le père est tisserand à la mécanique ; la femme tisse à la main, mais elle peut consacrer plus de temps au ménage, car deux filles âgées de treize à quinze ans travaillent en fabrique ; leurs gains compensent celui que perd la mère en s'occupant plus longuement du ménage, au grand profit de l'installation familiale. Restent deux filles et un fils en bas âge.

En voici une autre, d'origine belge comme la précédente, et dont le père est également tisserand à la mécanique ; la mère travaille à façon, sur un bobinoir à main ; deux enfants vont en fabrique et un troisième, trop jeune encore, est le seul membre de la famille qui n'alimente pas le budget.

Mais ce type, rare à Halluin, devient plus fréquent à Armentières ; c'est là que nous l'étudierons en détail.

Armentières. — Armentières, ville de 30.000 habitants[1] sur la Lys, est un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille. C'est la cité par excellence du tissage mécanique de la toile.

Comme à Halluin, on y distingue deux couches de familles ouvrières : l'une, misérable, habite des cités à cour commune ; l'autre, plus aisée, loge dans des maisons sur rue. Ce dernier type est assez nombreux. Il comprend les ménages n'ayant pas plus de deux ou trois enfants, et ceux dans lesquels plusieurs enfants ont dépassé l'âge d'admission à la fabrique, et où, bien entendu, ne règne aucun vice grave, alcoolisme, dissipation ou paresse.

Le prolétariat est aussi misérable que celui d'Halluin. Le loyer ne dépasse pas 6 francs par mois, mais il n'y a jamais le potager que l'on aperçoit quelquefois à Halluin. Le plus souvent, il n'y a, au rez-de-chaussée, qu'une seule pièce mal éclairée où grouillent de nombreux enfants ; en haut, un grenier qui sert de chambre à coucher, et où l'on accède à l'aide d'un escalier rudimentaire ; le mobilier est réduit à sa plus simple expression, et l'état de délabrement est extrême.

Voici quelques exemples de ce type :

H..., âgé de cinquante ans, né à Courtrai (Belgique), a émigré à Armentières en 1883, à l'âge de vingt-cinq ans, et a pu y continuer son métier de tisserand à la mécanique. Il gagne en moyenne 18 francs par semaine, et sa fille aînée, quoique malade, tra-

1. Il faudrait y ajouter les 8.000 habitants d'Houplines, qui forme un véritable faubourg d'Armentières, et fait partie de la même agglomération.

vaille en fabrique; comme elle rapporte environ 9 francs, les recettes hebdomadaires totales s'élèvent à 27 francs. La femme reste confinée dans les travaux du ménage, car il reste six enfants en bas âge à élever et à soigner.

Voici une autre famille : le père et les trois fils aînés travaillent dans un tissage mécanique; la mère ne s'occupe que du ménage, car il y a encore six enfants en bas âge à soigner. Quoique les recettes doivent s'élever environ au double de celles de la famille précédente, la situation n'est pas meilleure; il est difficile de croire qu'une grande partie des salaires ne passe à l'estaminet. Le plus triste, c'est que deux des garçons sont jumeaux, et vont sous peu partir ensemble pour le service militaire; les ressources seront alors notablement diminuées, et l'on peut se demander comment le budget pourra s'équilibrer.

Généralement, le jeune homme se marie aussitôt le service militaire fini; le plus souvent les deux époux font partie de la même classe sociale : tandis qu'un peigneur gagnant 4 francs par jour pourra prétendre à la main d'une jeune ouvrière dont le salaire s'élève à 2 fr. 50, le cardeur qui ne gagne que 3 francs devra se contenter d'une compagne qui n'apportera au budget qu'un gain de 2 francs.

Prenons, avec L. Merchier[1], ce dernier cas : le revenu hebdomadaire sera de 30 francs. Le premier enfant sera mis en nourrice pour 5 francs par semaine; deux enfants en nourrice coûteront 9 francs; trois enfants coûteraient au moins 12 francs et absorberaient précisément le gain de la mère : celle-ci n'a plus, dès lors, aucun bénéfice à placer ses enfants en nourrice; c'est pourquoi elle quitte l'atelier, et se confine dans les soins du ménage. On remarquera qu'à ce moment-là, les recettes sont tombées à 18 francs; la situation devient précaire, et la plupart du temps, la famille doit avoir recours à l'assistance publique jusqu'au moment où l'aîné, ayant atteint l'âge de treize ans, peut entrer dans un atelier; la situation redevient bonne quand plusieurs enfants travaillent ; les parents ont alors

1. *Loc. cit.*, p. 263.

de quarante à quarante-cinq ans ; on se rattrape des temps de misère en faisant bombance : c'est là une réaction inévitable.

Mais bientôt, les enfants se marient à leur tour, la gêne reparaît, et la vieillesse approche. C'est de nouveau le recours à l'assistance publique.

Voyons maintenant ce qui se passe dans la partie plus aisée : là, nous l'avons vu, les ressources seront de 6 fr. 50 par jour, 38 francs par semaine, desquels il faut défalquer 4 francs que le mari garde pour ses plaisirs, pour son dimanche. Pendant la première année de mariage, on paie les meubles achetés à crédit; au troisième enfant, la femme quitte l'atelier, les recettes tombent à 27 francs, le mari ne garde plus alors que 2 francs pour son dimanche, et l'on s'efforce de ne pas avoir recours à l'assistance. La situation redevient prospère quand l'aîné commence à travailler : l'on vit plus largement, mais une partie des ressources est consacrée à l'épargne, car ici, les privations ayant été moindres, la réaction est moins violente.

J'ai pu observer quelques familles de ce type :

Voici d'abord un ménage sans enfant; le mari et la femme travaillent en fabrique.

En voici un second, avec deux enfants en bas âge ; le mari est tisserand ; la femme avait d'abord entrepris un commerce d'épicerie, qu'elle a dû abandonner très vite, à cause de son état de santé ; aujourd'hui, elle est bobineuse, et s'occupe du ménage ; bien entendu, il faut se contenter, à midi, d'un repas préparé à la hâte.

Pour 14 ou 15 francs par mois, on a une belle maison sur rue, ayant le plus souvent une cour spéciale, ce qui fait disparaître toute promiscuité forcée de voisinage. Le rez-de-chaussée comprend, outre la cuisine, une salle confortablement aménagée, tapissée et bien meublée, le tout dans un bon état d'entretien et de propreté ; à l'entrée, un paillasson où l'on s'essuie soigneusement les pieds ; au milieu, une table ronde recouverte d'un tapis ; sur la cheminée, une pendule et les garnitures coutumières ; les murs sont ornés de tableaux ; enfin, on

peut y voir, outre les chaises, un beau meuble à tiroirs. Les chambres à coucher sont à l'étage, plus sobrement, mais convenablement garnies.

Il va sans dire que la viande paraît tous les jours à table, accompagnée de pommes de terre ou de légumes, et suivie de fromage. Le lait battu, au contraire, est moins en faveur que dans la partie pauvre de la population.

Dans la cave, se trouvent des provisions, du charbon, du bois, une rondelle ou une demi-rondelle de bière [1], etc.

Dans cette classe, la bonne installation au foyer permet aux parents qui en sont capables de donner une solide éducation familiale à leurs enfants. Au contraire, dans les cités, malgré toute la bonne volonté possible, l'entassement des enfants dans une seule pièce et la promiscuité de la cour rendent vain tout effort sérieux d'éducation.

Tourcoing. — Quittons le pays du lin pour celui de la laine. Ce dernier est formé d'une seule agglomération de 250.000 habitants, comprenant les villes de Roubaix, Tourcoing, Lannoy, Croix et Wattrelos.

Dans cette agglomération, on peut distinguer un noyau très dense autour de la gare de Roubaix : là sont les comptoirs de vente des négociants en tissus ou des fabricants eux-mêmes; tout autour, les cités ouvrières se pressent, et les ateliers émergent, çà et là, de cette masse de petites habitations. Les filatures, les grands tissages ont pu chercher un peu d'air, s'éloigner un peu; les hideuses cités s'en vont une à une, des maisons confortables apparaissent; nous sommes à Tourcoing, à Croix, à Lannoy ou à Wattrelos, suivant la direction que nous avons prise.

Nous avons choisi comme champ d'étude, la ville la plus importante dans cette espèce de banlieue de Roubaix, parce

1. Une rondelle est un petit tonneau d'une contenance de 160 litres environ. Les ouvriers prenant la qualité de bière ordinaire la paient 25 à 30 francs, soit 15 à 20 centimes le litre. Au contraire, ceux qui habitent en cité, n'ayant pas de caves, achètent leur bière au détail dans un cabaret, et la paient alors 20 ou 25 centimes le litre.

que c'est là que nous trouverons les phénomènes les plus caractéristiques.

Tourcoing, qui compte actuellement 80.000 habitants, est un simple chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lille.

Primitivement, cette ville était composée d'une foule de petits hameaux qui se sont soudés tant bien que mal, au petit bonheur; les usines tendent à se disperser, à se rapprocher de la frontière.

En passant d'Armentières à Tourcoing, nous enregistrons un progrès plus marqué encore que celui que nous avons observé en allant d'Halluin à Armentières. C'est que, cette fois, nous passons d'une ville de tissages dans une ville de filatures[1] : les salaires sont plus élevés, et malgré l'augmentation de la population, il n'y a pas eu excès d'agglomération; cela se voit de suite à l'absence de cités : tous les ouvriers tourquennois habitent dans des maisons indépendantes.

Nous avons choisi, en conséquence, notre spécimen d'étude parmi la partie la plus prospère de la classe ouvrière.

V. H... est né à Helchin (Belgique), en 1866, où il a laissé un frère forgeron. Venu en France à l'âge de vingt ans, il put entrer dans un grand atelier, grâce à la recommandation d'un ami, qui lui apprit le métier. Au bout de deux années, il devint ouvrier fait, et épousa alors une jeune fille de même origine que lui. A partir de la naissance de son fils unique, en 1890, sa femme reprit un bail d'estaminet[2], espérant accumuler, grâce au commerce, une épargne qui lui permettrait de lui donner une éducation plus élevée. C'est ainsi qu'à l'âge de seize ans, le jeune homme obtint le diplôme de dessinateur à l'École des Beaux-Arts de Tourcoing, ce qui lui permit d'entrer dans l'industrie en qualité d'employé. L'estaminet fut alors immédiatement abandonné, et c'est à ce moment que

1. En 1886, l'industrie tourquennoise occupait environ 10.000 ouvriers de filature et de retorderie contre 3.637 de tissage, 1.885 de peignage, 320 de triage, 376 de teinture et apprêt, enfin 1.015 de fabrique de tapis (Petit-Leduc, p. 16).

2. Dans le Nord et en Belgique, on réserve le nom d'estaminet aux cabarets fréquentés par la classe ouvrière, et où l'on vend principalement de la bière et du genièvre.

V. H... vint louer la maison qu'il occupe actuellement, et pour laquelle il paie un loyer de 22 francs par mois.

Pour ce prix-là, il a une maison de belle apparence, avec un soubassement en pierre de taille sur la façade. Le rez-de-chaussée comprend, outre un corridor, un salon, une cuisine et une arrière-cuisine en enfilade.

La pièce de devant mérite bien le nom de salon, car le mobilier dénote des tendances bourgeoises : elle contient une table en palissandre, une autre table plus petite, un buffet plantureux, un fauteuil confortable; au-dessus de la cheminée s'étale une grande glace. Cette pièce mérite d'autant plus le nom de salon, qu'elle ne sert que pour les grandes occasions. C'est ce qui explique que l'on y a remisé, dans un coin, la machine à coudre qui, du reste, par son aspect, ne dépare pas le cadre, pas plus que les deux vélos qui y trouvent refuge et qui sont dans un bon état d'entretien.

La seconde pièce, qui prend jour sur la cour, est la cuisine, ou mieux la salle où l'on se tient, le *sitting-room* des Anglais. Au milieu, une petite table carrée, recouverte d'une toile cirée, sert aux repas journaliers; autour, six chaises de paille et une armoire; une autre armoire est dissimulée dans le mur; au plafond est suspendue une lampe au pétrole, et une pendule est attachée au mur; un thermomètre, des tableaux, un miroir et deux appareils photographiques viennent compléter l'aspect cossu du mobilier; un crucifix soigneusement placé sous globe montre que V. H..., quoique socialiste convaincu, n'est pas intolérant; enfin, la cuisinière dans laquelle on peut se mirer, montre les qualités ménagères de la femme.

L'arrière-cuisine, beaucoup plus petite à cause de la cour qui prend une partie de la largeur, ne comprend qu'un petit foyer sur lequel on peut préparer le dîner en été; cette pièce sert principalement de laverie; là sont aussi remisés les ustensiles de cuisine soigneusement nettoyés et rangés.

Le premier étage ne comprend que deux chambres. Celle de devant est réservée au fils, et ne contient, outre le lit, qu'une table à dessin et une malle dans laquelle le jeune homme a

entassé ses livres; dans l'autre chambre, le mobilier est également réduit, mais proprement entretenu : un lit en bois, une chaise, une table et un petit meuble; les vêtements sont placés derrière un rideau à coulisse. Ici le crucifix est remplacé par un portrait de Jules Guesde. Si nous ajoutons la cave et le grenier, nous aurons un idée complète de l'habitation de V. H...

La famille fait quatre repas par jour :

Le *déjeuner* et le *goûter* sont composés de tartines beurrées et de café; le *dîner,* à midi, comprend le potage, un plat de viande avec légumes, et de la bière; au *souper* on mange, soit les restes du dîner, soit du pâté de viande et des pommes de terre, quelquefois du lait battu, ceci par hygiène, me dit V. H... La famille consomme une demi-rondelle de bière par mois. V. H... n'a pas voulu s'affilier à une brasserie coopérative; il continue à se fournir chez son ancien brasseur, propriétaire de l'estaminet qu'il a exploité jadis : « Cela ne serait pas juste, me dit V. H... d'abandonner ce brasseur, qui a été bon pour moi. » Au contraire, il est affilié à une coopérative de liqueurs dont il possède une action entière qu'il a payée 30 francs, mais qui aujourd'hui vaut 300 francs.

Dans la cour, proprement entretenue également, je vois un appareil à réparer les chaussures et deux cuviers pour lessiver le linge. V. H... m'explique que c'est un usage général, parmi les ouvriers tourquennois, de réparer leurs chaussures et de faire beaucoup de petits travaux. C'est ainsi que V. H... a tapissé lui-même sa maison; c'est également lui qui a fabriqué la table à dessin de son fils, qui ainsi ne lui a coûté que 6 francs au lieu de 15.

En résumé, il y a une tendance marquée vers un genre de vie bourgeois. Cela est surtout manifeste dans les récréations du fils qui fait de la photographie, joue du violon, et fait partie d'une équipe de foot-ball.

V. H... est socialiste et athée. Il me dit qu'à Tourcoing, il y a encore beaucoup trop d'ouvriers qui suivent les pratiques du culte catholique; mais, nous l'avons dit, il est tolérant. « Si le curé de la paroisse venait me voir, me dit-il, je le ferais entrer,

je lui offrirais un verre de bière et je causerais poliment avec lui. Mais je sais qu'il ne viendra pas... Et je ne puis l'en blâmer, ajoute-t-il tranquillement, il ne peut pas deviner qu'il serait ainsi reçu, car il y a malheureusement des ouvriers à l'esprit étroit qui le mettraient à la porte en l'insultant violemment. »

Nous ne voulons pas donner cette famille comme un type moyen de l'ouvrier tourquennois; nous avons choisi à dessein un type supérieur, puisque nous sommes ici dans la cité où ce type est le plus nombreux; il y forme une minorité imposante, sur laquelle tend à se mouler la partie inférieure, au fur et à mesure de l'amélioration de son mode d'existence.

L'aisance générale de la classe ouvrière de Tourcoing a eu pour effet d'en faire un terrain particulièrement réfractaire aux idées révolutionnaires. Les idées politiques sont moins avancées qu'ailleurs, de sorte que le parti radical est beaucoup plus puissant que le parti socialiste.

Nous avons vu, jusqu'ici, le mode d'existence s'élever progressivement en allant vers des villes de plus en plus grandes. Nous allons maintenant constater un phénomène inverse, en passant dans des villes plus grandes encore.

Roubaix. — Nous avons donné les raisons qui ont amené à Roubaix un tassement plus grand de la population, un *overcrowding,* et cela d'autant plus que la ville a grandi très rapidement. En outre, l'aisance est moins répandue qu'à Tourcoing, puisqu'il y a plus de tissages et moins de filatures[1].

Le prolétariat est plus nombreux; il est formé surtout de manœuvres et de peigneurs, des familles ayant beaucoup d'enfants en bas âge, enfin des imprévoyants et des dissipateurs. Beaucoup sont secourus par la ville ou par les institutions charitables privées qui abondent à Roubaix. Le loyer grève lourdement le budget. Vers le centre de la ville, pour 12 francs par mois, on a une petite maison faisant partie d'une cité, et composée, au rez-de-chaussée, de deux pièces et d'un petit réduit au charbon;

1. Il y a 20.000 métiers à tisser à Roubaix contre 4.000 à Tourcoing.

à l'étage, de deux petites chambres et d'un débarras. Le mobilier est nécessairement maigre : une table, une commode, une armoire, un poêle, quelques chaises, des lits.

Dans certains quartiers, il faut mettre 16 francs pour avoir un tel logement.

La partie la plus aisée de la classe ouvrière habite dans des maisons sur rue. Très souvent alors, la femme prend un petit commerce. Dans le cas contraire, la famille est obligée de s'éloigner du centre, pour trouver une maison indépendante.

C..., aujourd'hui âgé de trente-huit ans, est tisserand en fabrique. Ayant eu dix enfants, sa femme depuis longtemps ne s'occupe que du ménage. Marié à vingt ans, la situation de C..... a été très précaire jusqu'à l'âge de trente-huit ans, époque où son fils aîné, âgé alors de dix-sept ans, a commencé à rapporter de bonnes journées. Ce fils est aujourd'hui marié, ainsi que les quatre filles aînées.

Restent encore avec lui :

Un fils âgé de vingt-trois ans, qui, depuis sa rentrée du service militaire, n'a pu encore se placer par suite de la crise actuelle. Un autre fils, âgé de vingt ans, est tisserand, mais va partir à son tour pour l'armée ; enfin, deux filles, de dix-neuf et quinze ans, sont piqûrières.

En temps normal, les recettes de la famille s'éleveaient à 75 ou 80 francs par semaine, mais elles sont très irrégulières en ce moment, par suite des chômages fréquents.

La maison d'habitation, dont le loyer s'élève à 22 francs par mois, comprend trois pièces au rez-de-chaussée : le salon, la place où l'on se tient et la cuisine ; des chambres à coucher à l'étage, une cave et une cour. Le mobilier est confortable et bien entretenu.

M..., contre-maître de tissage[1], habite dans une maison analogue à celle que nous venons de décrire. Agé de cinquante-sept ans, il a débuté comme tisserand et a pu s'élever au poste qu'il

1. Son frère aîné est tisserand en fabrique, et son frère cadet, ex-employé de banque, vit actuellement de ses rentes.

occupe aujourd'hui, et qui le met à l'abri des chômages. Sa femme ne s'occupe que du ménage, ce qui se voit à la façon dont l'intérieur est tenu.

Il a trois enfants, deux fils et une fille, celle-ci mariée à un employé ; le fils aîné, âgé de vingt-huit ans, est échantillonneur et marié à une bobineuse. M... n'a donc plus avec lui qu'un seul enfant, un garçon de dix-huit ans, également échantillonneur. L'intérieur est gai et confortable : tapis, crachoirs, glaces, garnitures de cheminée, bec Auer, photographies, etc.

On le voit, c'est toujours à peu près la même répétition des faits. La proportion entre la classe aisée et la classe misérable varie de ville à ville, mais l'installation au foyer, dans chacune de ces classes, conserve les mêmes traits généraux.

Il est temps de voir ce qui se passe dans la métropole des cités flamandes, à Lille.

Lille. — L'agglomération excessive est encore plus marquée à Lille qu'à Roubaix : la ville est plus peuplée ; en outre, elle est comprimée par une enceinte fortifiée ; enfin, elle n'est plus une ville purement industrielle comme les précédentes. On le voit à l'animation plus grande qui règne dans les rues, au moins dans certains quartiers. A côté de Lille, les autres villes apparaissent comme de gros villages dont les rues, désertes à 9 heures du soir, ne voient une activité momentanée qu'à la sortie des usines[1].

Autour de la gare, se trouvent les magasins des négociants de toile et les comptoirs de vente des fabricants.

Dans le quartier Vauban sont les hôtels particuliers des riches industriels, des commerçants, des propriétaires.

Plus loin, c'est le quartier des professeurs et des étudiants, car Lille compte deux universités, un institut industriel, une école de commerce, etc.

1. Au surplus, contrairement aux autres villes flamandes, Lille n'est pas exclusivement cantonnée dans l'industrie textile. On y trouve de nombreux ateliers de construction, entre autres celui de Fives-Lille ; par là, elle se rattache déjà à la région calcaire dans laquelle le pays minier est englobé, et sur la limite de laquelle elle est située.

Enfin, vers la rue Nationale et la rue Faidherbe, est concentré le commerce de luxe.

Pour trouver des filteries et des filtiers, il faut aller dans le quartier Saint-André, ou bien dans les nouveaux quartiers annexés lors de l'agrandissement des fortifications, à Wazemmes, par exemple.

Aujourd'hui, le mouvement d'extension se poursuit, par la formation d'une nouvelle banlieue. Outre les anciens faubourgs de Fives et de Saint-Maurice, d'autres ont surgi à Canteleu et à Lomme, les anciens villages sont devenus de gros bourgs. Là, les conditions de l'existence sont bonnes, grâce aux filatures de coton et aux ateliers de construction, grâce aussi à l'absence d'*overcrowding*. A Haubourdin, à Thumesnil, pour 10 ou 12 francs par mois, on a une petite maison avec jardin; l'habitation comprend deux pièces au rez-de-chaussée et deux chambres à l'étage.

A l'intérieur de l'enceinte fortifiée, le phénomène de l'agglomération excessive sévit tristement. Il est devenu presque impossible pour l'ouvrier d'habiter une maison indépendante : ce luxe est réservé à la bourgeoisie, aux rentiers, aux professions libérales. Comme les maisons ont deux ou trois étages, les locataires moins aisés de la petite bourgeoisie ne les occupent pas en totalité et en sous-louent une partie par appartements ou par chambres garnies. Les ouvriers dont la femme entreprend un petit commerce, font de même; le type du concierge est donc inconnu.

L'ouvrier a le choix entre les cités et les appartements, c'est-à-dire entre deux modes défectueux de l'installation du foyer. Dans le premier cas, c'est, pour les enfants, la promiscuité de la cour commune; pour les ménagères, les relations forcées de voisinage, avec tous ses ennuis. Dans le second cas, pour les enfants, c'est la rue ou l'étiolement en chambre; c'est pour la ménagère, la sujétion plus ou moins forcée envers la petite boutiquière ou le cabaretier du rez-de-chaussée, locataire principal de l'immeuble. En outre, dans les quartiers ouvriers, les appartements sont souvent mal aménagés, n'ayant pas chacun

leur cabinet, leur prises d'eau, etc., ce qui complique les relations de voisinage.

Le prix des loyers est assez élevé : 12 à 20 francs pour une petite maison dans une cité; 14 à 18 francs pour un appartement dans un quartier ouvrier, 20 à 30 francs dans les quartiers plus centraux.

La partie la plus avisée de la population ouvrière a donc reflué vers les quartiers extra-muros.

Les ruraux. — On voit, par ce qui précède, l'avantage immense que possède l'ouvrier rural, ou même l'ouvrier de banlieue, sur le citadin. Le loyer ne vient pas grever aussi lourdement son budget, tout en lui permettant une installation meilleure du foyer.

Cela est parfait quand l'usine est elle-même installée dans la banlieue, ce qui est surtout le cas des plus récentes, principalement des filatures de coton; ce n'est pas le cas des filteries lilloises et des fabriques de tissus de Roubaix. L'ouvrier rural doit alors ajouter à son labeur quotidien une marche souvent assez longue; il lui faut donc une dose d'énergie supérieure, qui ne manque pas, du reste, aux populations de la Flandre.

L'arrondissement de Lille est parsemé de nombreux bourgs populeux, d'où partent tous les jours, vers les villes, de nombreuses colonnes d'ouvriers. Dans les villes mêmes, la déformation urbaine n'a pas été assez puissante pour étouffer toute aptitude à l'isolement, comme de nombreux exemples le prouvent.

H... est né à Roubaix en 1879, et y est resté jusqu'à son mariage. Il est apprêteur depuis l'âge de seize ans, et gagne aujourd'hui 20 francs par semaine; sa femme est soigneuse de machine et gagne 15 francs, soit une recette totale moyenne de 35 francs. D'un commun accord, ils ont décidé d'aller s'installer à la campagne, où, pour 15 francs par mois, il ont trouvé une maison avec jardin, deux pièces au rez-de-chaussée, quatre à l'étage, plus une cave. Ils sont à une distance d'une lieue de leur usine, mais cela n'est pas pour les effrayer. A midi, ils trou-

vent à dîner dans un estaminet; le déjeuner et le souper se font à la maison.

Mais, nous venons de le dire, H... n'a pas d'enfants, ce qui est un cas assez rare; il faut remarquer que seuls les ouvriers ayant peu d'enfants peuvent se payer le luxe de l'isolement, tout au moins ceux qui peuvent se passer de l'assistance, qui alors s'exerce plus difficilement. Les familles nombreuses, celles chez lesquelles l'entassement produit ses effets les plus désastreux, sont précisément celles qui se trouvent être le plus enchaînées au milieu urbain, le plus impuissantes à en sortir.

Tout concourt à attirer, tôt ou tard, les familles nombreuses en ville. Tout va bien tant que les parents sont seuls à travailler; quand l'aîné atteint treize ans, il faut se rapprocher de l'usine, car la route serait trop fatigante pour lui.

Le retour des familles ouvrières à la campagne ne pourra donc prendre toute son ampleur que par le retour à la campagne de l'industrie elle-même. Or, comme celle-ci a besoin de transports faciles, il y a là comme un cercle vicieux; ce n'est que progressivement que l'on voit les usines nouvelles s'élever à la périphérie des centres urbains.

Quant aux anciennes fabriques, elles sont plus ou moins rivées à l'endroit où elles se sont élevées. On comprend qu'un patron recule devant les frais de déménagement d'un outillage comme celui d'une filature ou d'un tissage!

L'immigration belge. — Si l'ouvrier rural est avantagé par rapport à l'ouvrier urbain, au point de vue du mode d'existence, l'ouvrier résidant au delà des frontières l'est encore plus.

En Belgique, en effet, les droits de douanes sont peu élevés, principalement sur les matières alimentaires et les choses usuel ies. Il en résulte que le prix de celles-ci y est beaucoup plus bas qu'en France.

Ainsi, par exemple, le pain qui se paie 0 fr. 35 le kilogr. en France, ne se paie que 0 fr. 27 en Belgique; le café, au lieu de 0 fr. 55 le quart, ne coûte que 0 fr. 25, et le pétrole 0 fr. 25 le litre au lieu de 0 fr. 55. Pour la viande, la différence est peu

sensible, mais les vêtements et les chaussures sont obtenus à meilleur compte.

Sans doute, les salaires y sont également moins élevés, mais l'ouvrier belge travaillant en France se trouve dans une situation tout à fait privilégiée : d'un côté, il bénéficie des hauts salaires français, et de l'autre, du bas prix de la vie belge. En effet, il ne faut pas croire, comme on l'a quelquefois dit, que l'ouvrier belge travaillant en France se contente d'un salaire moins élevé que son concurrent français : chaque usine a un tarif réglant le taux des salaires pour chaque catégorie de travailleurs; ce taux est basé sur la productivité de l'ouvrier, non sur sa nationalité, pas plus que sur son genre de vie ou sur ses charges spéciales de famille. Le voisinage de la Belgique a été l'un des éléments qui ont permis à l'industrie de prendre son essor dans la Flandre française, non pas en fournissant à celle-ci une main-d'œuvre à bon marché, mais une main-d'œuvre abondante. Au contraire, le taux des salaires y est plus élevé que dans beaucoup d'autres régions françaises.

Examinons de plus près le mécanisme de l'immigration belge. Elle se produit de deux façons bien différentes dans ses moyens et dans ses résultats. A côté de l'immigration anarchique et désorganisée des journaliers, on trouve, en effet, une immigration lente, procédant par étapes successives, et composée d'éléments ouvriers supérieurs. C'est de celle-ci que nous parlerons d'abord.

L'*immigration organisée* est composée, en grande partie, d'individus ayant des qualités supérieures à celles que l'on demande aux simples journaliers. Leur éducation familiale les a dressés à une certaine discipline ; capables d'une grande application au travail et d'une attention soutenue, ils peuvent résister aux épreuves de la sélection, devenir tisserands, rattacheurs et quelquefois fileurs ou contremaîtres. Si le lecteur se rappelle que, dans ces métiers, on débute vers treize ou quatorze ans, il comprendra que ces individus ne peuvent provenir que des villages situés le long des frontières immédiates, à moins qu'ils n'aient pu

travailler déjà dans un atelier similaire en Belgique. Ce dernier cas est assez rare, au moins actuellement, parce que, d'une part, les usines françaises trouvent des éléments suffisants dans les enfants qui ont débuté chez elles, et que, d'autre part, les ouvriers belges ayant pu se créer une situation chez eux sont peu disposés à émigrer. Ce mode de recrutement n'a pris une importance relative qu'à certaines époques où l'industrie belge souffrait d'une crise, pendant qu'au contraire de nombreux ateliers se montaient dans l'arrondissement de Lille.

Le cas normal est donc celui où la famille immigrante provient d'un village frontière.

Il semble un peu paradoxal de voir une telle famille se décider à aller s'installer en France, puisqu'elle jouit d'une situation privilégiée au point de vue des moyens d'existence. Cela est vrai, mais la cause qui attire le Belge en France est la même que celle qui attire le rural en ville. N'oublions pas, en effet, que le privilège est chèrement payé, qu'il est compensé par l'éloignement de l'usine, et que, sous ce rapport, les Belges sont encore plus désavantagés que les ruraux français. Il est vrai que certaines usines sont très proches de la frontière, le long de la Lys par exemple, ou dans certains hameaux de Tourcoing, mais il faut compter avec les détours des routes; ainsi sur la Lys, il n'y a qu'un nombre très limité de ponts, et l'on conçoit que, ni les usines d'un côté, ni les habitations de l'autre, ne peuvent toutes se grouper aux débouchés d'un pont; de plus, le fond de la vallée est composé de grasses prairies, d'un prix élevé, de sorte que les habitations ouvrières ont une tendance à s'éloigner vers les coteaux. Pour aller à Roubaix, c'est bien pire : les ouvriers belges qui vont travailler dans cette ville ont en moyenne deux lieues à parcourir, soit quatre lieues pour l'aller et retour. L'ouvrier belge ne recule pas devant cet effort; mais on comprend qu'il soit au-dessus des forces d'un enfant, de faire, outre dix heures de travail en fabrique, plusieurs heures de marche!

C'est pourquoi l'on voit émigrer en France les familles ayant un enfant en âge de travailler; elles viennent s'installer le plus

près possible de l'atelier, ou des ateliers où les différents membres ont leur occupation.

Les enfants, venus jeunes en France, commencent à s'assimiler au milieu ambiant où ils sont plongés, mais ils préfèrent conserver la nationalité belge qui leur permet d'échapper au service militaire s'ils tirent un bon numéro lors du tirage au sort et c'est le cas de près des deux tiers ; parmi les autres, un certain nombre échappent encore à l'armée en ne se conformant pas aux lois ; mais alors ils sont considérés comme déserteurs et ne peuvent plus remettre les pieds en Belgique.

Généralement, à la génération suivante, les fils se font naturaliser, soit pour avoir droit à l'assistance publique, soit pour tout autre raison.

On pourrait croire que, finalement, ce genre d'émigration ait pour effet de dépeupler les frontières belges. Il n'en est rien ; à côté des ouvriers travaillant en France, on rencontre des familles paysannes, dont un certain nombre de rejetons trouveront à s'occuper dans une usine française remplaçant ainsi les vides produits, tandis que les fils des paysans de l'intérieur du pays viendront remplacer ceux de la frontière[1].

Si l'on remonte ainsi de fil en aiguille, on arrive enfin au point d'origine même de cette lente infiltration. Ce centre d'ébranlement, c'est la *région sablonneuse de la Flandre,* pays pauvre et de forte natalité, qui de tout temps a formé une réserve inépuisable d'hommes.

On peut suivre les nombreuses étapes de l'émigrant flamand, depuis la petite ferme isolée des environs de Gand, jusqu'aux cités ouvrières de Roubaix. D'abord ouvrier agricole dans une grande ferme de la Flandre argileuse, vers Courtrai ou Ypres, il s'approche peu à peu de la frontière, poussé par une force invisible. De manœuvre agricole, il devient manœuvre industriel ; il réside encore en Belgique, mais travaille en France. Ses enfants deviennent tisserands ou fileurs s'ils le peuvent ; l'installation

1. Ce mode curieux d'émigration a été très bien mis en lumière par M. Blanchard (*La Flandre,* p. 518), mais il n'a pas indiqué d'une façon explicite où se trouvait le centre initial d'ébranlement.

définitive en territoire français s'impose bientôt : le voilà Belge résidant en France. Encore une ou deux générations, le voilà naturalisé. A ce moment-là, il a perdu son accent étranger et une partie de sa mentalité primitive; il est devenu urbain et n'a plus qu'un ou deux enfants dont il rêve de faire des employés.

Tous les émigrants de la Flandre sablonneuse ne suivent pas cette voie, mais c'est une des voies qu'ils suivent. D'autres vont recruter la main-d'œuvre des usines belges, d'autres vont travailler dans les fermes du Nord de la France, voire dans les mines.

Mais passons à la deuxième forme de l'immigration belge, à l'*immigration désorganisée*.

Cette fois ce ne sont plus des familles qui émigrent ce sont des individus isolés, ne connaissant, la plupart du temps, aucun métier, soit qu'ils aient eu un père insouciant, soit qu'ils aient été rebelles à toute discipline. Quelques-uns fuient le service militaire, d'autres n'ont pas la conscience tout à fait nette ; d'autres encore sont en froid avec leurs parents à propos d'un mariage que ces derniers n'approuvent pas, etc. Parfois, ce sont des hommes sans emploi qui cherchent du travail et qui n'ont pu en trouver chez eux.

Tous ces éléments, aussi disparates qu'ils soient, ont cependant certains caractères communs qui les distinguent des précédents. Tous viennent brusquement d'un point quelconque de la Belgique, plus ou moins éloigné, directement dans un milieu urbain de la Flandre française. A tous, il faut un emploi quelconque, immédiatement rémunérateur, sans apprentissage : c'est pourquoi on les rencontre parmi les manœuvres, les journaliers, les hommes de peine. Enfin tous, en arrivant, vivent dans des chambres garnies, généralement dans un estaminet où ils prennent en même temps leur pension : là, se continue le phénomène de désorganisation sociale souvent commencé dans la famille.

C'est dans cette partie de la population que l'on constate les

défauts et les vices les plus graves : ivrognerie, débauche, rixes sanglantes, etc. Elle a contribué, par une généralisation trop grande, à donner un mauvais renom à l'immigration belge en général. Mais à côté de celle-là, nous en avons constaté une autre, moins facilement saisissable peut-être, mais fournissant des éléments meilleurs.

Les immigrants désorganisés attirent d'autant plus l'attention, qu'un certain nombre descendent forcément très bas, car non soutenus par l'assistance publique, ils tombent dans le vagabondage s'ils n'ont pas une capacité personnelle suffisante.

Conclusion. — Tout ce qui précède nous montre que la question sociale n'est pas une pure question de salaire, comme on l'a quelquefois dit; le salaire ne constitue que l'un de ses éléments. Nous avons rencontré des familles très misérables, dont les recettes pourtant étaient élevées et les charges de famille faibles. L'ivrognerie[1] et la débauche des hommes, l'insouciance et l'incapacité ménagère des femmes sont les causes les plus communes de cet état de choses. Ces familles livrent à la société des enfants inéduqués qui viennent grossir l'armée des mal contents, des inassimilables socialement. N'ayant ni les qualités nécessaires pour s'élever par le travail, ni celles que développe la bonne installation au foyer, ils forment une véritable caste de pauvres héréditaires. Sans doute, ils ne sont pas personnellement responsables de leur dégradation morale, et ils ne peuvent trouver en eux-mêmes le ressort qui les en fera sortir. Il y a là un problème d'éducation à résoudre.

Ce problème d'éducation est résolu, en partie, par l'élite ouvrière sur laquelle tendent à se modeler les éléments les moins mauvais qui émergent de la partie inférieure. La victoire est

1. En 1905, d'après l'*Annuaire statistique*, la consommation d'alcool, en litres, dans le département du Nord s'est élevée à 4.07 par tête; la moyenne en France a été de 3,89, et le record a été atteint par le Calvados avec 16,03. La consommation de vin n'a été que 0,18 contre une moyenne générale de 7,39. Par contre, le département du Nord détient à son tour le record de la consommation du tabac : 2.094 grammes contre une moyenne, en France, de 1.004. Il est probable qu'il détient également le record de la consommation de la bière.

gagnée quand une famille émigre d'une cité ouvrière pour habiter un *home* indépendant; les enfants, enlevés à la promiscuité d'une cour commmune, voient substituer pour eux l'éducation familiale à celle de la rue.

De cette élite sortent des éléments éduqués, disciplinés, socialement assimilables; ils recrutent les métiers supérieurs et forment un cadre à l'organisation des masses ouvrières.

Malheureusement, il semble résulter des faits exposés que cette famille arrive difficilement à élever normalement plus de trois ou quatre enfants. Les familles plus nombreuses ne bouclent leur budget que grâce à l'assistance publique, et la plupart sont fatalement encerclées dans les cités, et ainsi ne font qu'augmenter le recrutement de l'armée des désorganisés. Il est bien que la charité soutienne ces familles nombreuses, et elle le fait, mais il faudrait y ajouter le relèvement par le foyer. Toutefois, il ne faut pas s'illusionner : l'action morale ne peut atteindre que les éléments les moins mauvais parmi les désorganisés, et ce n'est que très lentement et progressivement qu'elle pourra s'insinuer dans les couches plus profondes.

A ce point de notre étude, après avoir constaté toute une série de problèmes qui s'imposent à la famille ouvrière, il nous faut étudier les groupements de patronage qui l'aident à les résoudre.

IV

LE PATRONAGE DE LA CLASSE OUVRIÈRE

Le patronage primordial, celui dont une race ne peut se passer sous peine de disparition, est le patronage du travail, ou, si l'on préfère, des moyens d'existence. Là est la fonction essentielle du patronage.

A ce point de vue, le grand patron de l'industrie patronne ses ouvriers en leur assurant du travail; le commerce, de son côté, patronne l'industrie, en lui fournissant les matières premières, et en écoulant les produits; les capitalistes, les banques, patronnent le tout, en fournissant le crédit nécessaire.

Toutes ces questions trouveront leur place dans l'étude de la classe patronale qui assume la charge d'assurer les moyens d'existence de la race, et en particulier de la classe ouvrière.

Cependant, nous devons, ici même, étudier certaines formes particulières du patronage, différentes de celles qui résultent de la direction du travail.

Dans l'ensemble, les intérêts du patron et ceux de l'ouvrier sont solidaires, la prospérité des uns dépendant étroitement de celle des autres. Pourtant, il existe des points spéciaux sur lesquels ces intérêts sont divergents : ce sont ceux qui font l'objet du *contrat de travail*, c'est-à-dire la fixation du taux des salaires, de la durée de la journée de travail, etc.

Nous avons montré comment le machinisme avait *permis* l'élévation des salaires et la diminution du temps de travail, mais ce

changement ne s'est pas fait automatiquement; il a été le résultat d'une pression.

Le taux du salaire oscille entre deux limites : une limite inférieure en dessous de laquelle l'ouvrier mourra de faim, et une limite supérieure au delà de laquelle les frais mangeant les bénéfices, le patron se voit acculé à la faillite. C'est cette dernière limite que la machine a élevée permettant ainsi la hausse des salaires sans l'exiger fatalement. Il a fallu une pression pour amener cette hausse, mais l'on comprend qu'aucune pression ne peut dépasser la limite supérieure.

Cette pression peut s'exercer de deux façons différentes : par la force même de l'organisation des salariés, ou par l'intervention d'un organisme supérieur possédant le droit de contrainte, les Pouvoirs publics.

Action syndicale ou intervention de l'État, tels sont les deux modes d'action que nous devons étudier.

Les syndicats ouvriers. — Pour la défense de leurs intérêts permanents, les ouvriers anglais ont inventé les trade-unions ou syndicats. Les ouvriers français ont essayé la même solution, après avoir constaté les résultats obtenus par leurs confrères d'outre-Manche. Pendant longtemps, on le sait, les syndicats ouvriers ont été défendus par la loi. Ce fut la période anarchique des relations entre employeurs et employés. Ces derniers n'avaient guère d'autre arme de défense que la grève et souvent la grève violente. Des organismes illégaux se formèrent en divers points pour la lutte, à Roubaix, entre autres, où un syndicat fut organisé dès 1872.

La loi de 1884 ayant reconnu l'existence des syndicats, ceux-ci se multiplièrent rapidement. Celui d'Armentières fut fondé en 1892, celui d'Halluin en 1896, celui de Lille en 1901, etc.

Que sont ces syndicats et à quels résultats ont-ils abouti? Voilà ce que nous devons voir, et pour cela, conformément à la méthode d'observation, nous visiterons les syndicats comme nous avons visité les ateliers et les habitations; nous aurons à analyser les moyens d'existence de ces groupements nouveaux, leur organisation et leur mode d'action.

La plupart des syndicats ouvriers de l'arrondissement de Lille sont alliés à un parti politique, le parti socialiste. Non seulement un certain nombre de leurs chefs sont en même temps des militants de ce parti, mais les caisses syndicales versent un tantième de leurs recettes dans la caisse de propagande de ce parti.

Voici d'abord quelques indications sur les principaux syndicats.

1° Le *Syndicat ouvrier textile de Roubaix,* dont le siège se trouve à l'estaminet de la Paix, 73, boulevard de Belfort, comprend 10.584 membres versant 0 fr. 25 par semaine. En temps de grève, chaque gréviste affilié touche 15 francs par semaine. Le syndicat accorde également des secours en cas de maladie, de blessure, de procès contre les patrons, pendant le service militaire; il alloue de plus 15 francs aux femmes en couches.

2° *Syndicat textile de Tourcoing :* 1.200 membres, aux mêmes conditions que le précédent. Ce syndicat est en train d'opérer sa fusion avec le *syndicat des fileurs* et *celui des tisserands* [1].

3° *Syndicat textile d'Armentières :* 1.500 membres; cotisation de 0 fr. 15 par semaine. En retour, le syndicat donne 1 fr. 50 par jour aux grévistes, ainsi qu'aux ouvriers chômant pour cause d'accident survenu à l'atelier [2].

4° *Syndicat textile d'Halluin :* 1.100 membres; cotisation de 0 fr. 30 par semaine. Le syndicat alloue une somme de 15 francs par semaine aux grévistes.

5° Le *Syndicat des fileurs, à Lille,* ne compte que 700 membres, et les cotisations sont pourtant peu élevées : 0 fr. 50 par mois pour les hommes; 0 fr. 30 pour les femmes et les enfants. En cas de grève, les premiers reçoivent 1 fr. 50 par jour et les seconds 0 fr. 70.

Il y a à Lille d'autres syndicats, ceux des *peigneurs,* des *tisserands*, etc., mais aucun d'eux n'est puissamment organisé. Faut-il voir là l'effet du milieu plus urbain qui entraîne une

1. Beaucoup d'ouvriers tourquennois qui étaient affiliés au syndicat de Roubaix quand il n'en existait pas encore à Tourcoing, y sont restés, ce qui explique la grande disproportion entre le nombre des membres des syndicats de Roubaix et de Tourcoing.

2. Cette allocation est versée pendant 60 jours au maximum.

désorganisation familiale plus grande? Il est remarquable que c'est à Halluin où les salaires sont le plus bas que les cotisations sont le plus élevées, et que la proportion des syndiqués est la plus grande; et c'est à Lille que les cotisations sont le plus faible, les syndiqués le moins nombreux, et où pourtant les salaires sont le plus haut.

Si nous voulons résumer les faits qui précèdent, nous voyons que les syndicats poursuivent un double but :

1° Constitution d'un fonds de grève pour appuyer les revendications ouvrières;

2° Secours mutuels en cas d'accident résultant du travail.

Bien entendu, le syndicat ne verse une allocation qu'aux grévistes ayant payé régulièrement leurs cotisations, et dans le cas seulement où la grève a été votée par l'assemblée générale des syndiqués.

Il est curieux d'analyser le budget de l'un de ces syndicats. Voici précisément celui du plus puissant d'entre eux, le *syndicat textile de Roubaix*. Les chiffres sont relatifs à l'exercice annuel allant du 1er février 1907 au 31 janvier 1908, et ont été publiés dans l'*Ouvrier textile* (n° du 1er mars 1908). Pendant cette période, les dépenses se sont élevées à 103.952 fr. 90, dont 18.016 fr. 30 pour les frais d'administration, frais généraux, etc.; 76.989 fr. 10 ont été alloués à des grévistes; 3.145 francs aux malades, soldats, etc.; 1.230 francs en frais d'avocats et de procès; 822 francs ont été versés à titre de cotisations à l'*Union des syndicats roubaisiens*[1], et 3.750 à la *Fédération nationale textile*[2].

On le voit, ce sont les grèves qui absorbent la plus grosse partie du budget.

Partout les syndicats semblent avoir eu un effet heureux à l'égard des relations entre employeurs et employés, et cela, quoique ces syndicats ne soient généralement pas reconnus par

1. L'*Union des syndicats roubaisiens* est une association locale englobant les syndicats socialistes de la ville des professions les plus diverses.

2. La *Fédération nationale textile* englobe tous les syndicats socialistes de l'industrie textile, en France.

les patrons. Plus un syndicat est riche, plus il s'assagit, moins il est disposé à se lancer dans des aventures. Il semble que les rapports deviendraient encore plus courtois, si les patrons se décidaient à traiter avec eux. Les patrons allèguent pour causes de leur refus, d'abord leur droit d'être maîtres chez eux; ensuite, ils reprochent aux syndicats de ne pas être dirigés par de véritables ouvriers et d'être avant tout des organismes politiques; enfin de ne comprendre qu'une faible fraction des ouvriers.

Quant au premier point, il me semble qu'il y a là, avant tout, une question d'amour-propre. Il ne s'agit pas ici d'une question de droit, mais d'une question d'utilité. Les patrons ont-ils intérêt à reconnaître les syndicats ouvriers et à traiter avec eux? Tout est là.

Là où la classe ouvrière est bien organisée comme dans l'industrie textile en Angleterre, il est hors de doute que cet intérêt existe. En France, on dénie précisément qu'elle le soit, et l'on donne pour preuve le second argument, la main-mise des politiciens sur les associations ouvrières.

Il n'est pas toujours exact que les ouvriers, au moins dans la Flandre, recrutent leurs dirigeants hors de leur classe. Beaucoup d'entre eux sont des cabaretiers, mais un certain nombre de ces cabaretiers sont d'anciens ouvriers authentiques qui n'ont plus trouvé d'emploi à partir du jour où ils se sont mis à la tête d'un syndicat. Ce n'est certes pas là une bonne façon de favoriser l'organisation normale de la classe ouvrière. Toutefois, il est juste de reconnaître que les idées de tolérance font des progrès tous les jours dans la classe patronale. D'autre part, un certain nombre des chefs de syndicats sont bien des politiciens; dans ce cas, ils ont acquis leur prestige, en prenant en main les procès que certains ouvriers voulaient intenter contre leur patron; ils leur faisaient connaître leurs droits en compulsant les lois, et, s'ils ont parfois joué un rôle néfaste, ils ont aussi eu leur utilité sociale.

Le dernier reproche est plus grave, et il semble que ce soit bien la véritable raison pour laquelle les patrons ne peuvent reconnaître les syndicats comme représentant la classe ouvrière.

La Flandre ne compte, en effet, que 25.000 syndiqués sur près de 150.000 ouvriers.

Quelques faits semblent montrer que la Flandre suit une évolution analogue à celle de l'Angleterre qui l'a précédée dans cette voie.

Rien n'est plus instructif à cet égard que la grève des tisserands en toile de 1903.

A cette époque, les ouvriers accusèrent, à juste titre semble-t-il, les patrons d'avoir violé le tarif des salaires élaboré en 1889 d'un commun accord. La grève éclata d'abord à Armentières, centre principal du tissage de toiles, puis elle gagna Comines, Halluin, pour se répandre finalement dans toute la région linière. Des violences, des voies de faits furent commises, la mairie d'Armentières fut mise à sac, et certains patrons menacés de mort. Des collisions regrettables se produisirent entre la force armée et des bandes de grévistes, composées des éléments les plus désorganisés et les plus exaltés.

Cette grève eut deux conséquences curieuses, conséquences dont elle ne fut pas directement la cause, mais l'occasion; elle ne fit sans doute que précipiter un état de choses latent.

Une première conséquence fut que *le syndicat d'Halluin fut reconnu par quelques patrons,* qui depuis lors ont été de plus en plus nombreux. Beaucoup de grèves furent aplanies par la suite, ce qui montre qu'un syndicat fort est un élément de paix.

Une conséquence non moins curieuse fut *la fondation d'un syndicat indépendant à Armentières*, un syndicat strictement professionnel, en dehors de toute idée politique, philosophique ou religieuse, une espèce de trade-union. Quoique plus jeune que le syndicat socialiste, il est aujourd'hui plus important que ce dernier. Il compte en effet 2.000 membres versant 0 fr. 15 par semaine.

Les patrons n'ont pas encore reconnu ce syndicat, mais ils ont eu la sagesse de ne pas mettre à l'index les ouvriers qui ont assumé les charges de sa direction. Le secrétaire est un tisserand qui s'occupe des choses syndicales le soir, en rentrant de l'atelier, et il ne touche pour cela aucune rémunéra-

tion. Ce syndicat a maintenant le vent en poupe; souhaitons-lui bonne chance en passant, et espérons que cet exemple se propagera.

Malheureusement, les temps ne semblent pas encore être mûrs ailleurs : la bonne parole a, en effet, été prêchée partout par M. Leclercq, opticien lillois et ouvrier mécanicien à la Faculté. Il a réussi à susciter la fondation de syndicats indépendants un peu partout, à Lille, à Roubaix, à Tourcoing, à Halluin, à Armentières. Seul, ce dernier a résisté et prospéré; les autres se sont lamentablement dissous après une durée plus ou moins longue. Toutefois, il ne faut pas désespérer, malgré le pessimisme régnant.

Si l'on veut porter un jugement d'ensemble sur les syndicats textiles de l'arrondissement de Lille, on peut dire qu'ils tiennent une place honorable parmi les syndicats français.

Tout d'abord, *les cotisations sont régulièrement payées,* et cela suffit à les ranger dans la catégorie des groupements stables. C'est là un contraste frappant avec ce qui se passe dans les autres régions. M. Paul Bureau a très bien noté le fait de l'instabilité à Elbeuf; en 1900, il a constaté[1] que les syndicats n'existent guère qu'aux époques de lutte; pourtant les cotisations y étaient à un taux dérisoire : 10 centimes par mois au syndicat « La Fourmi », 30 centimes à celui des tisseurs, enfin de simples collectes volontaires à « la Fédération elbeuvienne »!

En second lieu, *la proportion des syndiqués est encore plus faible, en France en général, que dans la Flandre.* Nous parlons toujours des industries textiles bien entendu. Il n'y a guère que 35.000 syndiqués sur 800.000 ouvriers; si, de ces chiffres, on défalque le département du Nord, on trouve 10.000 syndiqués sur 650.000, soit 1/65! A Elbeuf, M. Paul Bureau nous donne le chiffre de 750 sur 12.000. Dans la Seine-Inférieure, il n'y a pas 1.000 syndiqués sur 50.000 ouvriers.

Cette supériorité du Nord fait que les syndicats flamands sont

1. *Le Contrat de travail.*

appelés à remplir un rôle de patronage vis-à-vis des autres, comme nous allons le voir.

Les différents syndicats affiliés au parti socialiste sont englobés dans un groupement plus vaste, la *Fédération des syndicats textiles* qui comprend donc 35.000 membres, et qui a son siège central à Lille. La caisse fédérale est alimentée par des versements effectués par les caisses particulières des différents syndicats affiliés et dont le taux mensuel est fixé à 0 fr. 10 par membre, dont la moitié est absorbée par les frais d'administration, l'autre moitié servant à constituer un fonds de grève. A la fédération est annexé un journal mensuel, l'*Ouvrier textile*, publié à Lille, et qui lui sert d'organe officiel. De temps en temps, la fédération organise des congrès; le dernier s'est tenu à Troyes du 15 au 17 août 1908.

En lisant les comptes rendus de ces congrès, on voit de suite le rôle prépondérant joué par les ouvriers flamands; c'est à eux que l'on s'adresse pour organiser la propagande qui secouera la torpeur des Normands, des Vosgiens, des Méridionaux; ce sont leurs délégués qui se font aussi remarquer par l'esprit le plus pratique, le plus positif.

Si maintenant l'on compare les syndicats de la Flandre aux trade-unions anglaises, on trouvera que ces dernières leur sont supérieures sous les points de vue suivants:

1° Cotisation plus élevée, atteignant par exemple à 1 shilling (1 fr. 25) par semaine dans les unions des fileurs de coton du Lancashire;

2° Elles comprennent la majorité des ouvriers et sont, en conséquence, reconnues par les patrons;

3° Elles ne sont affiliées à aucun parti politique.

En résumé, l'organisation de la classe ouvrière dans l'industrie textile, dans la Flandre française, est à un stade intermédiaire entre celui atteint en Angleterre et celui où elle s'attarde encore dans la majeure partie de la France.

Il semble, par les exemples récents d'Halluin et surtout d'Armentières, que l'évolution continuera à se faire dans le sens d'une organisation de plus en plus solide.

L'INTERVENTION DE L'ÉTAT. — Pour la fixation des salaires, le jeu des forces antagonistes a suffi. L'intervention de l'État, en modifiant le jeu naturel de l'offre et de la demande, risquerait de faire œuvre néfaste en voulant bien faire. L'action des Pouvoirs publics devait donc se borner à assurer la liberté des transactions et la sécurité des citoyens.

Le libre jeu des forces sociales a été assuré la d'abord par loi de 1864 sur la liberté des coalitions, puis par celle de 1884 sur la légalité des syndicats.

La sécurité des citoyens est protégée en temps de grève par la police et la gendarmerie, et, le cas échéant, par l'armée.

Il est inutile d'insister plus longuement sur cette forme d'intervention dans laquelle l'État se fait le champion du *laissez faire,* à condition de ne pas troubler la sécurité. Mais il y a une autre forme d'intervention dans laquelle l'État a exercé une pression sur le cours des événements. Il ne faudrait pas en déduire que l'État peut tout; il ne peut réussir que dans les limites où les lois sociales naturelles le permettent.

Au surplus, examinons de plus près l'action législative, et nous verrons que son but est de protéger les faibles, qu'elle ne peut réaliser cette protection que d'une façon lente et progressive, et qu'elle doit le faire avec beaucoup de ménagements.

L'intervention de l'État sera d'autant plus nécessaire, d'autant plus étendue, que la formation sociale de la race est plus faible; on comprend également qu'elle le sera d'autant plus que la race a un problème plus difficile à résoudre.

Parmi les parties les plus faibles de la population se trouvent sans contredit les enfants et les femmes; ce sont là les seules catégories que la loi française a jugé bon de protéger spécialement, au moins jusqu'à présent.

Remarquons d'abord que seul le régime du grand atelier permet la surveillance efficace de l'État; le travail à domicile lui échappe complètement.

Remarquons en outre que la surveillance de l'État n'est apparue qu'avec le machinisme. Elle ne s'est pas exercée sur

l'ancien type de manufacture où l'on travaillait à la main en grand atelier; en le faisant, elle aurait tué la manufacture en la plaçant dans un état d'infériorité vis-à-vis des fabriques collectives. C'est la machine à vapeur qui, en augmentant la productivité du grand atelier lui a donné la supériorité sur le travail à domicile, et lui a permis de supporter une certaine contrainte de la part des Pouvoirs publics.

Il y avait exploitation des faibles avant l'apparition du machinisme, mais ce n'est que depuis cette apparition qu'ils ont pu être protégés, et à l'heure actuelle, l'État se trouve toujours impuissant à protéger l'exploitation des faibles dans le travail à domicile.

Ainsi donc, première remarque, le *machinisme seul a permis la protection des faibles.*

C'est pourquoi l'Angleterre, pays d'origine du machinisme, est aussi celui qui a édicté les premières lois ouvrières. Dès 1802, une loi vint y empêcher les enfants âgés de moins de treize ans de travailler la nuit et limiter à douze heures leur journée de travail; en 1844, le travail des femmes pendant la nuit fut prohibé. Depuis lors, ces lois ont été plusieurs fois améliorées et revisées.

En France, c'est en 1841 que fut promulguée la première loi prohibant l'emploi, dans les usines, des enfants âgés de moins de huit ans, et le travail de nuit pour ceux de moins de treize ans. Cette même loi fixait à huit heures la journée de travail maximum des enfants de huit à douze ans, et à douze heures celle des enfants de douze à seize ans.

Depuis lors, la loi de 1892 a étendu la prohibition du travail nocturne à toutes les femmes et aux garçons âgés de moins de dix-huit ans; elle a reculé à treize ans l'âge d'admission des enfants, faisant une exception seulement pour ceux qui sont munis du certificat d'études primaires.

Enfin, vint la loi de 1900, abaissant, par étapes successives jusqu'en 1904, la journée de travail dans les ateliers employant des femmes ou des enfants.

L'industrie textile qui emploie une certaine proportion de

femmes et d'enfants est l'une des plus atteintes par cette loi, qui ainsi a eu une répercussion sur la durée du travail des hommes. Nous devons donc voir quels en ont été les effets.

Pour cette dernière loi, *les effets ont été nuls sur le salaire global, parce que la productivité a augmenté en proportion de la diminution de la journée*. En quatre années, de 1900 à 1904, celle-ci a diminué de douze heures à dix heures, mais l'on a augmenté la vitesse des métiers de façon à maintenir la même production journalière. L'ouvrier a dû suivre la machine; il a dû s'adapter à cette marche plus rapide, c'est-à-dire augmenter sa faculté d'attention, la rapidité de ses mouvements. En résumé, travail plus intense pour avoir de plus longs loisirs.

L'action législative se trouve donc limitée, en fait, par la faculté d'adaptation de la race au progrès des méthodes de travail.

Elle est également limitée en ce qui concerne la protection des femmes et des enfants. La diminution du travail des femmes et des enfants à l'usine est en principe une chose désirable au point de vue de l'éducation, mais elle a pour résultat de diminuer les ressources du budget familial; elle ne peut se faire que dans la mesure où le salaire du chef de famille peut être augmenté, et ce salaire, nous le savons, est fonction de la productivité.

On a beau tourner et retourner le problème, il faut en venir là : c'est le nœud de la question.

Ce n'est pas cependant que l'action de la loi ait été stérile, puisque c'est grâce à la pression qu'elle a exercée que les industriels se sont décidés à accroître la vitesse des métiers. Mais on peut se demander pourquoi les ouvriers ont été capables d'exercer la pression nécessaire pour hausser les salaires et non celle pour diminuer les heures de travail et l'emploi des femmes et des enfants. La raison en est qu'ils *voulaient* plus fortement la première chose que la seconde.

L'intérêt le plus immédiat pousse l'ouvrier à vouloir le salaire le plus haut; il veut moins fortement la diminution des heures de travail parce qu'il faudra fournir un effort plus intensif; il désire peu retirer sa femme et ses enfants de la fabrique

parce que cela est au détriment de son intérêt le plus proche. Enlevez la femme à l'atelier, elle travaillera à domicile, deviendra brodeuse, couturière, ira faire les plus gros travaux du ménage dans les maisons bourgeoises, etc.; elle gagnera moins, fera de plus longues journées, et l'éducation des enfants ne sera nullement améliorée.

En résumé, *la pression de l'État ne se substitue à celle des forces ouvrières que si ces dernières se montrent insuffisantes.*

Mais ne peut-il pas arriver que l'État n'agisse pas?

La réponse à cette question demanderait à elle seule une étude particulière : Contentons-nous seulement de noter que la pression de l'État s'est produite dans toutes les nations soumises au régime du machinisme. Dans les pays où règne le régime parlementaire notamment, l'opposition a tôt fait d'exploiter les défaillances du gouvernement pour chercher à s'emparer du pouvoir. Ceci explique les succès du parti socialiste en France.

Le parti guesdiste. — La nécessité de l'intervention de l'État pour régler certaines conditions du contrat de travail a fait croire à la toute puissance des Pouvoirs publics en cette matière. En France, où l'indifférence gouvernementale à ce sujet a d'abord été grande, il a fallu créer une agitation venue d'en bas pour secouer sa torpeur. De là, l'intrusion de la politique dans les questions sociales.

L'agitation dont nous parlons peut revêtir des formes différentes. Elle peut viser la conquête révolutionnaire des Pouvoirs publics ou sa conquête pacifique par le bulletin de vote et l'action légale. C'est en ce dernier moyen que la population flamande a foi. Jusqu'à présent, la *Fédération des syndicats textiles* repousse toute affiliation à la *Confédération Générale du Travail* (C. G. T.). Elle soutient, avec la *Fédération des coopératives socialistes du Nord* dont nous parlerons plus loin, un parti politique tout à fait particulier, le *Parti Ouvrier Français* (P. O. F.), connu aussi sous le nom de *parti guesdiste.*

Jules Guesde, né à Roubaix, incarne bien l'élément politique socialiste de la région. Il lutta pour l'idée syndicaliste à une

époque où elle n'était pas encore légale, et c'est à ce propos que sa personnalité fut mise en évidence, en 1878, quand des poursuites furent exercées contre lui à la suite d'un congrès tenu à Paris par les chambres syndicales.

En 1884, la reconnaissance légale des syndicats étant un fait accompli, Jules Guesde tenta de fonder une fédération générale de tous les syndicats, fédération qui aurait servi de cadre au parti socialiste. Cette idée, il ne put la réaliser que partiellement, avec les syndicats textiles du Nord; c'est alors que la *Fédération des syndicats textiles* vit le jour, fédération dans laquelle les Flamands dominent comme nous savons; les autres syndicats se séparèrent de lui pour former peu à peu la C. G. T. vers 1895. Celle-ci préconise la grève générale comme moyen d'action, ainsi que l'emploi de la violence. Le P. O. F. au contraire répudie énergiquement ces moyens et a confiance dans l'action légale.

Voici comment s'exprimait[1], au dernier congrès national des syndicats textiles, tenu à Troyes en 1908, le citoyen Renard, secrétaire de la *Fédération des syndicats textiles,* en parlant de l'*action directe :*

« Il y a cependant dans cette tactique une contradiction que je vais vous signaler ; c'est que tout récemment on a organisé en France une campagne de réunions ayant pour but de faire respecter les lois sur le *repos hebdomadaire*, sur la *journée de dix heures* et le *libre choix du médecin* pour les accidents du travail. Or, si ces lois sont utiles à la classe ouvrière, pourquoi se désintéresser de choisir ceux qui les font?

« Vous le voyez, il y a là une entorse à la tactique. Ou les lois sont utiles, et alors il faut se préoccuper de pouvoir les rendre meilleures et partant de ceux qui les font. C'est pour cela que toujours nous avons recommandé aux travailleurs de joindre, en dehors du syndicat, l'action politique qui, avec leurs bulletins de vote, leur permet d'ajouter aux efforts de la cotisation et de l'action syndicale l'efficacité des lois ayant pour but de protéger la classe ouvrière comme celles dont nous parlons.

1. *Ouvrier textile*, n° du 1er sept. 1908.

« Pour nous, le syndicat ne se suffit pas à lui-même, et c'est pour cela que nous joignons les autres moyens à l'action syndicale, mais en dehors du syndicat. A chaque forme de l'action ouvrière contre la classe capitaliste, nous n'employons que les moyens qui lui conviennent. Tandis qu'avec votre nouvelle doctrine « du syndicat se suffisant à lui-même et suffisant à tout », avec la grève générale comme moyen, y compris l'*antimilitarisme*, l'*antiparlementarisme* et l'*antipatriotisme*, qui ne sont ceux-là, que des moyens extra-syndicaux, n'étant nullement d'ordre professionnel, c'est précisément vous qui protestez contre la politique, qui l'introduisez dans les syndicats ».

Cette modération des syndicats du Nord, cet esprit anti révolutionnaire, ne peut que s'accentuer, à mesure qu'ils gagneront en puissance et en cohésion [1].

Les coopératives. — Si la classe ouvrière a tenté d'organiser normalement ses moyens d'existence, en fondant des syndicats, elle a essayé, de plus, l'organisation de son mode d'existence, à l'aide des sociétés coopératives.

C'est également en Angleterre que les premières coopératives virent le jour. Mais tandis que, dans ce pays, elles constituent le plus souvent des organismes indépendants, en France, elles ont conservé certaines attaches avec les syndicats : local commun ou tout au moins situé dans le même immeuble; souvent, ce sont les mêmes personnes qui dirigent les deux groupements. Ce cumul disparaît quand les deux organismes croissent en importance, quand, d'une part, les responsabilités deviennent trop considérables, et que, d'autre part, les bénéfices permettent de rémunérer suffisamment une gérance séparée.

Voici quelques exemples de coopératives :

La *coopérative la Fraternelle d'Halluin* compte 600 actionnaires; elle fabrique du pain et exploite un estaminet. Elle fait

1. Un cabaretier politicien avec qui je cause, se plaint amèrement de la mentalité des ouvriers flamands : « Ils ont trop de bras et pas assez de tête, » me dit-il, vantant par là leur application au travail et la lenteur de leur esprit. Ce cabaretier, par ses gestes vigoureux et son émotivité, contrastait étrangement avec les placides ouvriers qui l'environnaient.

85.000 francs d'affaires avec un capital social de 12.000 francs; les actions sont de 25 francs.

La *coopérative l'Avenir des ouvriers d'Armentières*, fondée en 1900, n'a que 100 actionnaires, mais fournit du pain, du charbon et des articles d'épicerie à une clientèle régulière de 1.400 familles. Les prix sont à peu près les mêmes que ceux du commerce de détail, mais, à la fin de l'année, les actionnaires bénéficient d'une ristourne proportionnelle à leur consommation, et qui, en 1908, s'est élevée à 6 centimes par pain de 3 livres, 8 centimes par sac de charbon et à 14 % sur l'épicerie.

Le service le plus important est celui de la boulangerie qui fait jusque 7 à 800 pains par semaine. Le chiffre d'affaires s'élève à 300.000 francs.

La *coopérative la Paix de Roubaix* fait annuellement 2.000.000 francs d'affaires avec un capital de 17.500 francs, réparti en coupures de 5 francs entre 3.500 familles. Elle est grandement installée dans un vaste immeuble comprenant un estaminet, les locaux de l'Union des syndicats roubaisiens et ceux de la coopérative.

Une machine à vapeur fournit la force nécessaire à la boulangerie mécanique, et assure l'éclairage électrique des bâtiments.

La boulangerie, qui constitue le service principal, fabrique trois sortes de pains : le pain de gruau qu'elle vend 0 fr. 55 les trois livres, le pain blanc et le pain bis qui sont vendus 0 fr. 50. A la fin de l'année 1908 les actionnaires ont touché une ristourne de 0 fr. 12 ou 0 fr. 10 par pain.

Le charbon a été vendu 1 fr. 40 le sac de 40 kilogr. avec une ristourne de 0 fr. 10 par sac.

Enfin, la coopérative tient également un comptoir d'épicerie, qui a accordé une ristourne de 8 %.

La société exploite en outre un théâtre et une bibliothèque populaire.

La *coopérative l'Union de Lille*, fondée en 1892, est la plus vaste de la région. Elle compte près de 6.000 membres. Son capital social, qui s'élève à 125.000 francs, est réparti entre 5.000 actions de 25 francs; il faut ajouter 400.000 francs d'obligations. Son

chiffre d'affaires dépasse 1.300.000 francs par an. Elle a pris comme exemple le fameux *Vooruit* de Gand, qui a été décrit jadis dans cette Revue par M. V. Muller[1].

Les locaux sont vastes, et indépendants de toute promiscuité avec aucun syndicat. L'estaminet est spacieux; avec ses tables en marbre, ses bancs rembourrés et ses murs peints, c'est plutôt un café qu'un estaminet.

Le théâtre est somptueux : il peut rivaliser avec maints petits théâtres de petite ville; 2.000 spectateurs y tiennent à l'aise. Tous les dimanches soirs, pendant l'hiver, on y exécute des pièces diverses.

Une machine à vapeur de 60 chevaux fait mouvoir la boulangerie mécanique, et actionne les dynamos destinées à l'éclairage électrique qui ne compte pas moins de 15 lampes à arc et 500 à incandescence. La boulangerie fabrique en moyenne 40 000 pains de 3 livres par semaine. Ils sont vendus 0 fr. 50 avec une ristourne de 17 % pour les actionnaires.

La ristourne est de 7 1/2 % sur les articles d'épicerie.

Enfin, notons l'existence d'une bibliothèque populaire et d'une société de musique.

Enregistrons aussi l'existence à Lille d'une brasserie, la *Brasserie coopérative l'Avenir*, socialiste également, puisqu'elle verse 10 % de ses bénéfices au Comité de Propagande du parti. Elle compte 2.000 membres. Son capital s'élève à 250.000 francs, plus un emprunt de 160.000 francs. La ristourne consentie est de 2 fr. 50 par hectolitre de bière.

Il faudrait citer encore la *Solidarité de Tourcoing* et l'*Union d'Houplines* qui font chacune pour 300.000 francs d'affaires par an, l'*Humanité de Wattrelos*, la *Fraternelle de Marcq-en-Barœul*.

Toutes les coopératives que nous venons de citer sont affiliées au parti socialiste; en cas de grève, elles distribuent aux coopérateurs grévistes des secours en nature : pain, etc. De même, en cas de maladie, etc. Elles poursuivent donc un but multiple.

Au surplus, analysons le budget de l'une d'entre elles, de la

1. *Sc. soc.*, t. XXV et XXVI.

plus puissante, l'*Union de Lille*. Les chiffres sont extraits du *Bilan du premier semestre* 1908 (1er novembre 1907 au 30 avril 1908).

Pendant ce semestre, cette société a fabriqué 1.389.983 pains, soit une recette pour la boulangerie (y compris l'estaminet, les fêtes, etc.) de 705.614 fr. 20. Les dépenses[1] s'étant élevées à 572.870 fr. 20, il reste un bénéfice brut de 132.744 francs. Sur ce bénéfice 13.959 francs ont été prélevés par le Comité spécial, dont nous allons voir de suite le rôle, et 118.651 fr. 45 distribués à titre de ristourne aux consommateurs. Reste donc pour la réserve une somme de 133 fr. 35.

Pour l'épicerie, qui dispose d'un budget spécial, la ristourne avait été fixée à 7 1/2 %

Le bilan du 30 avril 1908 estime à 520.964 fr. 23 la valeur des immeubles, à 56.935 fr. 73 celle du matériel, à 202.067 fr. 97 celle de l'argent en banque et à 6.313 fr. 05 celle de l'argent en caisse. Il y avait, en outre, environ 90.000 francs de marchandises en magasin (farine, épiceries, etc.).

Au passif, le même bilan constate que le capital est grevé de divers emprunts et émission d'obligations dont le total monte à plus de 400.000 francs.

Analysons maintenant le rôle du *Comité spécial*, qui dispose d'une caisse particulière alimentée par des prélèvements sur les prix de vente globaux des marchandises. Le taux des prélèvements est fixé par les statuts; pour le pain, par exemple, il est de 2 %.

La fonction du Comité spécial comprend tout ce qui a trait au patronage des phases de l'existence des coopérateurs. Ainsi, pendant le semestre envisagé, il a distribué 11.470 pains aux malades, ce qui équivaut à une somme de 5.735 francs; dans le même laps de temps, il a été délivré pour le même usage des bons d'épicerie valant en tout 709 fr. 60; 550 pains valant 275 francs ont été distribués à des coopérateurs en grève; enfin, il a été avancé une somme de 10.768 fr. 35 à 795 familles de consommateurs à valoir sur leurs ristournes de fin d'année.

1. Parmi les dépenses, il faut compter 15.248 fr. 50 consacrés au paiement des intérêts et à l'amortissement des obligations.

Le Comité a organisé également un cours musical gratuit, dans le but d'assurer le recrutement des exécutants de la fanfare et de la chorale.

En résumé, on voit que le groupement coopérateur comprend deux organismes distincts liés ensemble :

Le premier, dirigé par le Conseil d'administration, comprend la société coopérative proprement dite dont la fonction est purement commerciale et industrielle, et qui remplit vis-à-vis des consommateurs, un rôle de patronage dans le mode d'existence ;

Le second, dirigé par le Comité spécial, comprend les œuvres d'assistance, et joue un rôle de patronage dans les phases de l'existence.

Les différentes coopératives que nous avons citées forment ensemble un groupement plus vaste, la *Fédération des coopératives de la région du Nord,* dont le siège social se trouve dans le local même de l'*Union de Lille.* Fondée en 1900, elle a pris la forme de la société anonyme, et son capital s'élève à 900 francs seulement[1]. Elle ne joue en effet qu'un rôle d'intermédiaire pour les achats en gros de farine et d'épicerie, pour le compte des sociétés adhérentes. En centralisant ainsi le service des achats, on obtient des prix spéciaux très réduits. Cette fédération organise, de temps à autre, des congrès de la coopération et publie un bulletin mensuel. En 1904, elle a acheté pour 2.400.000 francs de farine et 200.000 francs d'épicerie[2]. Ne peuvent entrer dans la Fédération que les coopératives adhérant aux principes fondamentaux du parti ouvrier français (parti guesdiste).

A côté de ce mouvement coopératif dû à l'initiative du parti politique socialiste, il en existe un autre soutenu par les patrons et connexe des syndicats jaunes dont nous parlerons bientôt.

Parmi les coopératives de cette seconde espèce, la plus importante est sans contredit l'*Union de Roubaix*, qui compte près de 15.000 membres. En 1904, elle fit pour 2.400.000 francs d'af-

1. *Les sociétés coopératives,* par G. Corréard (Lethielleux), p. 244.
2. *Id.*, p. 244.

faires[1], soit le double de sa concurrente socialiste, *la Paix*. Elle comprend une boulangerie qui fabrique en moyenne 15.000 kilos de pain par jour.

Malheureusement, cette grande vitalité n'est pas due à une activité autonome de la classe ouvrière comme les coopératives socialistes. Les capitaux ont été fournis par la classe patronale, et les actionnaires poursuivent moins un but lucratif qu'un moyen d'action sociale. Dans ces conditions, on a pu faire grand, et l'*Union* possède même son propre moulin pour moudre le blé qu'elle achète. A côté du groupement commercial existe une série d'œuvres de patronage : secours en cas de maladie, caisse de prêts, bibliothèque populaire, etc.

Si nous voulons donner une vue d'ensemble du mouvement coopératif en Flandre, nous devons noter son caractère à la fois industriel et commercial, englobant dans le même organisme la société de production (boulangerie) et de consommation (pain, épicerie). Pourtant, c'est cette dernière qui joue le rôle prépondérant : elle fournit à la première une clientèle toute faite qui assure aux produits fabriqués un débit régulier, automatique.

L'épicerie a réussi moins bien que la boulangerie à cause de la grande variété des articles. La confection, là où elle a été tentée, a donné des résultats tout à fait médiocres : non seulement elle doit compter avec la diversité des tissus, mais aussi avec celle des tailles, etc.

Si l'on veut estimer la place qui revient à la Flandre dans le mouvement coopératif français, on trouvera que cette place est sans doute la première.

C'est le département du Nord qui contient le plus grand nombre de sociétés de consommation : en 1904, ce chiffre s'élevait à 156; la Charente-Inférieure venait ensuite avec 145, la Seine avec 115, etc.[2]. La différence serait encore plus frappante si l'on tenait compte du nombre des membres et du chiffre d'affaires. De

1. *Les sociétés coopératives,* par G. Corréard (Lethielleux), p. 263.
2. *Id.*, p. 261.

toutes les fédérations régionales, c'est celle du Nord qui atteint le chiffre le plus élevé : 2.700.000 francs contre 1.000.000 pour celle du Nord-Ouest et 900.000 pour celle de la région parisienne.

Ce résultat est dû aux grandes agglomérations ouvrières qui se pressent dans le Nord et en particulier dans l'arrondissement de Lille, et ceci est encore une répercussion du machinisme.

Mais le succès en revient à l'esprit de discipline qui caractérise une partie de la race flamande, et l'on doit noter, comme trait particulier, que cet esprit de discipline aime à chercher ses cadres dans l'action politique.

Enfin, notons que les coopératives ont, à leur tour, servi de cadre à des organismes de patronage des phases de l'existence. Mais, parmi ces dernières, il en est une très importante sur laquelle elles n'ont pas d'action, non plus que les syndicats.

Nous voulons parler du chômage.

Le chômage. — On le sait, le travail de fabrication est beaucoup plus instable que celui de la culture. Le Play a beaucoup insisté sur la stabilité qui, dans les sociétés peu atteintes par le machinisme, est assurée aux ouvriers par l'alliance des travaux de culture et de fabrication. Cette alliance n'est plus guère possible dans les sociétés compliquées. Dans les usines où de grands capitaux sont engagés, on ne peut plus permettre à l'ouvrier de quitter la fabrique les jours où le temps est favorable à la moisson ou à la fenaison : le métier mécanique ne peut s'arrêter sans que des dommages très grands n'en résultent pour le patron, et par répercussion, pour l'ouvrier. Les usines qui travaillent le plus régulièrement évincent celles qui chôment souvent.

La solution doit être cherchée, non pas dans un retour à l'alliance des travaux de culture et de fabrication, mais dans la recherche *de la régularité de production.*

Il y a deux sortes de chômages : les chômages annuels ou saisonniers, et les crises commerciales.

Dans l'industrie textile, c'est dans les peignages de laine que le *chômage périodique annuel* est le plus marqué. Ces ateliers tra-

vaillent à façon pour les fabricants, et ceux-ci veulent avoir, chacun, leur stock peigné le plus rapidement possible pour être certains de ne pas manquer de matière première au moment voulu. La tonte des moutons se fait à des époques fixes; la laine brute arrive en masse vers le mois de novembre. A ce moment-là les peigneurs sont débordés de besogne. Cette époque d'activité où l'on travaille jour et nuit, dure jusqu'en mai. Le chômage commence en juin et a son maximum vers juillet et août, mois pendant lesquels le travail de nuit est généralement supprimé.

Or, ces ouvriers peigneurs, nous l'avons vu, ne sont pas des spécialistes : ce sont des manœuvres embauchés au hasard; ils n'ont fait aucun apprentissage à l'usine, et sont donc facilement congédiés et remplacés. Ils se recrutent, du reste, on le pense bien, parmi la partie la plus instable de la population, parmi les individus qui, dans leur jeunesse, ont été plus ou moins moralement abandonnés de leurs parents, ou ont été incapables de se dresser à aucune discipline rigoureuse.

Ils tiennent peu à la fixité des engagements, et sont souvent nomades par goût. Cette instabilité réciproque des engagements, jointe à la grande dimension de l'atelier et à la forme anonyme de sa constitution, a contribué à éloigner les points de contact entre les employeurs et les employés.

Les peigneurs sont des manœuvres, avons-nous dit : aussi sont-ils disposés à faire n'importe quel gros travail : hommes de peine dans une filature, moissonneurs, aides d'un artisan quelconque, etc. Quelques-uns tombent dans le vagabondage, tandis que d'autres sont secourus par les institutions charitables.

On le voit, *dans l'industrie du peignage de la laine, le patron est un simple employeur :* il patronne en fournissant du travail dans la mesure où il peut le faire; il ne s'occupe nullement du patronage des phases de l'existence.

Ce phénomène est moins accentué dans les autres parties de l'industrie textile. Les fileurs et les tisserands sont moins déspécialisés que les peigneurs de laine. Ils sont entrés comme gamins à douze ou treize ans à l'atelier, sous la protection d'un parent ou d'un ami de la famille; ils sortent d'un milieu moins désor-

ganisé qui les a formés à une discipline plus grande. Ils sont d'autant plus attachés à leur métier que l'apprentissage — ou plutôt le temps d'épreuve — a été plus long. Habitués à l'atelier, dès leur enfance, ils finissent par l'aimer, par s'y attacher. Peut-être pourrait-on reprocher à beaucoup d'entre eux un excès d'attachement au même atelier.

Quoi qu'il en soit, il y a réciprocité entre les façons d'agir des patrons et des ouvriers. On le comprend, les premiers tiennent aux seconds quand ils les voient aimer leur métier et leur atelier; ils ont suivi pas à pas l'apprenti pendant son temps d'épreuve, et tiennent à garder les meilleurs.

Le directeur d'un tissage que je visite, estime aux 2/3 la proportion de son personnel fixe, de ceux qui ne quitteront sans doute jamais leur fabrique. Quelquefois, il prend à l'un d'eux la fantaisie d'essayer un autre atelier; il n'a, pour cela, aucun motif : il ne vise pas un salaire plus élevé; il n'a, non plus, aucune plainte à formuler. Le directeur lui signe son livret en lui disant qu'il peut toujours revenir. Au bout de quelques semaines, en effet, l'ouvrier revient et demande de rentrer à son ancienne usine; on lui garde alors la première place vacante qui se présentera. Pourquoi n'est-il pas resté dans l'autre atelier? — « Je ne pouvais pas m'habituer, répond-il, à ces nouveaux murs, à cette nouvelle salle. »

Dans le dernier tiers restant, formant la partie instable de l'atelier, se trouvent à la fois ceux qui ne s'habituent pas dans celui-ci, mais s'habitueront dans un autre, et ceux qui sont réellement nomades. Ces derniers forment, on le voit, une infime minorité.

Aussi, en temps de chômage, on ne diminue pas le personnel; on répartit le chômage entre tous les ouvriers, chacun faisant un nombre d'heures moindre par semaine.

A première vue, cette solution paraît supérieure à celle adoptée dans les peignages de laine, mais elle n'est cependant pas sans graves inconvénients; elle cause une restriction générale dans le budget de toutes les familles ouvrières, tout en rendant difficiles à celles-ci de trouver une compensation. Alors que le

peigneur de laine se voit forcé de chercher un autre travail pendant quelques mois, le tisserand n'a guère d'autre ressource que de se serrer la ceinture en attendant des temps meilleurs. S'il est plus discipliné que le premier, il ne peut, en revanche, faire montre d'initiative.

Ce sont surtout les *crises* qui pèsent lourdement sur le tisserand. C'est justement le cas en ce moment. Voici un tisserand qui a chômé 51 lundis et 15 mardis, pendant l'année 1908. Voilà une autre famille, qui, une certaine semaine, voit ses recettes tomber à 15 francs! A l'épargne familiale ou à l'assistance publique à combler le reste. Certes, le patron fournit sa part dans l'alimentation de l'assistance, mais il ne le fait pas comme employeur, il le fait comme citoyen de la cité ; c'est un pur phénomène de voisinage. Ainsi le fabricant est avant tout un employeur ; il ne s'occupe pas de patronner directement les phases de l'existence de ses ouvriers. Comparé au peigneur, il a seulement *un souci un peu plus grand de répartir le travail entre le personnel fixe.*

Telle est la situation dans les villes; elle est tout autre dans les bourgs disséminés dans l'arrondissement. Là, les liens sont beaucoup plus étroits entre les deux classes : le patron n'est plus un simple employeur ; il a conservé les anciennes formes du patronage, ayant souci, non seulement de fournir du travail, mais de veiller aux phases de l'existence de ses ouvriers. Cela se comprend : dans ces petits bourgs, il est le seul homme assez riche pour alimenter le budget de l'assistance publique, la seule « autorité sociale », comme eût dit Le Play. Par la force des choses, il devient omnipotent et assume toutes les charges de sa situation.

Étant donnée cette organisation du travail, comment la classe ouvrière supporte-t-elle ces crises?

Une crise peut être surmontée par plusieurs procédés, les uns issus de l'initiative de la classe ouvrière elle-même, les autres venant de la classe patronale. Nous allons les étudier rapidement :

1° *L'épargne.* Tout d'abord, l'ouvrier peut se restreindre, et

prélever, chaque semaine, une réserve sur son salaire. Mais on sait combien il est difficile de se priver en vue de choses lointaines, qui peuvent paraître aléatoires. Ici, cela est d'autant plus difficile que les phases de l'existence viennent absorber les sommes que l'ouvrier a pu mettre d'abord de côté. En fait, dans aucun pays, la classe ouvrière n'a pu résoudre par elle-même le problème des crises industrielles.

Certes, l'élite de la population ouvrière du Nord épargne, mais c'est peut-être elle qui est la moins atteinte par le chômage. La majorité n'épargne guère, et en tous cas d'une façon bien insuffisante pour parer aux crises.

2° *Le changement de métier.* Ce moyen employé par un certain nombre de peigneurs de laine et de manœuvres, répugne, nous l'avons vu, aux tisserands et aux fileurs. D'une part, ils ne peuvent plus faire l'apprentissage d'un nouveau métier : ils sont trop âgés. D'autre part, ils considèrent comme une déchéance de devenir manœuvres. En temps de crise, l'offre des emplois de manœuvres diminue dans une région spécialement vouée à un genre de travail, mais souvent il est facile d'en trouver dans une région voisine vouée à un autre travail. Or, c'est précisément le cas : tandis qu'une crise intense sévit sur l'industrie textile, les houillères du Pas-du-Calais traversent une ère de prospérité. Il y a là une offre de travail considérable, mais encore une fois, ce sont les manœuvres qui en profitent le plus ; ce n'est qu'à la dernière extrémité que le tissserand émigrera vers la mine.

Quoi qu'il en soit, un train spécial organisé par certaines compagnies de mines part tous les matins d'Armentières, emmenant, pour les ramener le soir, plusieurs centaines d'ouvriers, qui travaillent en qualité de chargeurs et se font un salaire de 5 fr. 50 par jour. Les compagnies de mines paient l'abonnement de l'ouvrier, à condition qu'il soit régulier au travail.

En outre, un autobus part tous les jours de La Chapelle d'Armentières, vers Béthune et Liévin.

A ces émigrations journalières, il faut ajouter les émigrations définitives vers les mines ; mais ces émigrations définitives

sont vues d'un mauvais œil par les syndicats socialistes qui cherchent à conserver le plus d'électeurs possible.

3° *L'émigration.* Pour ne pas changer de métier, les tisserands ont la ressource d'émigrer vers d'autres pays non atteints par la crise, ou moins atteints.

C'est du reste, de cette façon que s'est recrutée une partie de la population ouvrière du Nord : tisserands de toiles venus des villages de la Flandre belge ; tisserands de draps venus de Verviers ; tisserands de laine du Cambrésis, etc.

Réciproquement, dans les temps de crise, la Flandre française envoie un certain nombre de tisserands vers l'Amérique. C'est ainsi que, de 1900 à 1906, il est parti environ 2.000 tisserands de Roubaix pour les États-Unis ; mais depuis la crise américaine, il y a un mouvement très prononcé de rapatriement, ce qui vient augmenter la population flottante du Nord. Les ouvriers comptent, en effet, obtenir plus facilement des secours dans leur pays natal qu'à l'étranger.

On le voit, la classe ouvrière n'est guère en mesure de parer aux crises. Aussi est-elle obligée d'avoir recours à une aide extérieure, aux organismes d'assistance.

4° *L'assistance.* Les secours de la classe possédante parviennent aux ouvriers sous forme d'assistance privée ou publique. Ils proviennent non seulement des patrons industriels, mais de la classe aisée tout entière : le petit bourgeois y contribue comme le filateur, et les sociétés charitables servent d'intermédiaire.

Les municipalités votent des fonds spéciaux d'assistance en temps de crise : ces fonds sont versés aux syndicats ouvriers proportionnellement à leur importance, et ce sont ces syndicats qui se chargent de la répartition.

En 1908, la ville d'Armentières a voté ainsi un subside de 3.000 francs.

En résumé, l'assistance en cas de crise utilise les groupements déjà existants qui se chargent de l'assistance en temps ordinaires et qui alors visent spécialement les malades, les vieillards, ou ceux qui ont de grandes charges de famille à supporter.

En d'autres termes, les crises ne font pas surgir des orga-

nismes spéciaux; elles ne forment qu'un cas particulier d'un problème qui se pose constamment, quoique à un degré moins intense.

Il nous faut voir de plus près ces organismes dont les uns résultent de l'initiative privée, dont les autres dépendent des Pouvoirs publics.

Les Jaunes. — Un courant social qui a contribué à retarder la reconnaissance des syndicats ouvriers par les patrons, a été la création de soi-disant syndicats jaunes. Nous disons *soi-disant,* car ces groupements n'ont du syndicat que le nom, si l'on veut réserver au mot syndicat le sens d'une organisation visant à la défense des intérêts du travail, travail ouvrier ou patronal.

On connaît l'origine du mouvement jaune. Il est louable dans son but, puisqu'il a la prétention d'aplanir la lutte des classes en englobant dans un même groupement les patrons et les ouvriers. Que ces associations aient ou puissent avoir un tel effet, nous ne le nions pas; mais ce que nous nions, c'est qu'il puisse y avoir là un système de représentation des intérêts de la classe ouvrière : ces groupements suscités par les patrons resteront, quoi qu'il en soit, sous leur domination. Ils sont intéressants comme moyen de multiplier les contacts entre les diverses classes sociales; ils ne peuvent avoir la prétention de défendre l'ouvrier contre les abus possibles des employeurs. Toute la confusion gît précisément dans cette prétention. Le jour où les associations jaunes consentiront à être ce qu'elles sont en réalité — des œuvres patronales — ce jour-là, la reconnaissance des syndicats ouvriers par les patrons aura fait un grand pas. Exemple : à Halluin, où il n'existe pas de groupement jaune, la reconnaissance des syndicats est désormais un fait accompli. A Armentières, il n'en a pas encore pu être ainsi, malgré l'existence d'une véritable trade-union, celle-ci devant lutter, non seulement contre le syndicat socialiste encore existant, mais en outre contre l'association jaune récemment créée.

Ce qui retarde malheureusement l'évolution, c'est la confu-

sion de l'idée politique — voire religieuse — avec les buts particuliers de l'action syndicale. A l'exception de la trade-union d'Armentières, les syndicats ouvriers sont socialistes et athées; les associations jaunes sont conservatrices et catholiques. Et ainsi on voit des groupements de patronage lutter contre des groupements de travail, cependant placés sur un terrain différent.

Les soi-disant syndicats jaunes sont greffés sur les anciens cercles ouvriers catholiques.

Ils diffèrent des syndicats socialistes en ce qu'ils ne forment pas un organisme pour la défense des intérêts professionnels, et ne constituent donc pas de fonds de grèves; ils n'ont de commun avec eux que les buts visant le patronage des phases de l'existence : secours aux blessés, aux malades, aux militaires, aux vieillards, aux femmes en couches. Le plus souvent, d'autres œuvres leur sont annexées : cercles ouvriers, maisons ouvrières, sociétés coopératives, etc.

Le patronage des corporations religieuses. — Les syndicats jaunes et leurs annexes ne sont pas les seuls organismes privés de patronage extérieur de la classe ouvrière.

Il faudrait citer toutes les œuvres trouvant leur appui dans les groupements religieux. Il serait fastidieux de faire l'énumération de toutes les institutions de cette nature fondées dans le Nord.

Les moins intéressantes, quoique nécessaires malheureusement, sont celles qui n'ont en vue que la charité pure et simple. Elles sont à peu près ce qu'elles sont partout, et le cadre de notre étude ne nous permet pas de nous y arrêter plus longuement.

A côté de celles-là, il en est d'autres qui ont en vue le relèvement du niveau moral de la classe ouvrière. Quelquefois, elles n'atteignent pas leur but ou atteignent même un résultat contraire à celui qu'elles visent, mais parfois aussi elles ont des conséquences heureuses.

Mais il faut nous borner. Prenons comme exemple l'une des œuvres les plus nouvelles et les plus intéressantes de la région;

nous voulons parler de l'*Institut populaire de l'Épeule,* à Roubaix.

Originairement, ce n'était qu'un simple cercle ouvrier, dépendant de la paroisse du hameau de l'Épeule, mais depuis 1899, grâce à l'initiative de M. l'abbé Podvin, toute une série d'œuvres vinrent se greffer autour de la modeste entreprise du début.

Tout d'abord, ce furent des œuvres d'éducation comprenant des conférences, des cours, un enseignement ménager, etc.

En 1903, fut créée l'œuvre des jardins ouvriers, grâce à laquelle des propriétaires mettent du terrain à la disposition des ouvriers : il y a actuellement plus de deux cents parcelles distribuées.

Puis vinrent des œuvres de mutualité : Mutualité maternelle, Jeunesse prévoyante, Caisse des conscrits, Providence du foyer, Bon foyer, etc...

La caisse de la Mutualité maternelle, alimentée par des cotisations hebdomadaires de 10 centimes, verse 48 francs au moment de la naissance d'un enfant.

La caisse de la Jeunesse prévoyante reçoit des cotisations de 10 ou 20 centimes, dont la moitié sert à constituer une dot à l'âge de vingt-cinq ans et dont l'autre moitié est réservée pour des secours en cas de maladie.

La Providence du foyer reçoit des cotisations de 25 à 45 centimes par mois et accorde une allocation de 200 francs, en cas de décès, aux héritiers.

Le Bon foyer, créé en 1908, est une société de secours mutuel et de retraite.

De plus, en 1907, a été fondée une caisse de crédit genre Raiffeisen, à l'usage des artisans.

Enfin, un syndicat des employés et une association des professeurs dames sont annexés à l'Institut populaire.

On le voit, c'est une œuvre complexe qui résume les tendances nouvelles qui se font jour dans cette direction. Trop jeune encore pour que nous en jugions les résultats, nous ne pouvons qu'enregistrer l'activité qui y est déployée, et le dévouement de ses promoteurs.

CONCLUSIONS

Parvenu au bout de l'analyse du type social de l'ouvrier de la grande industrie textile, sommes-nous à même de porter un jugement d'ensemble pouvant lui assigner une place dans la classification des sociétés humaines?

Tout d'abord, remarquons que notre étude n'a pas englobé tous les types sociaux de la Flandre française; nous ne pouvons donc avoir la prétention de classer, dès maintenant, le type flamand. Nous devons nous borner à comparer l'ouvrier textile de cette région à ses confrères des pays voisins.

Malheureusement — et c'est là l'écueil qui attend celui qui défriche un terrain nouveau — ces types n'ont pas encore été étudiés par la science sociale.

Toutefois, nous pouvons essayer de tenter une comparaison, à l'aide de renseignements divers qu'il nous a été possible de recueillir.

Si nous examinons ce qui se passe en Angleterre, nous ferons la constatation suivante :

La formation sociale a rendu l'ouvrier anglais plus apte à s'adapter au machinisme. Nous avons analysé les qualités que le machinisme demande à l'ouvrier : au-dessus des journaliers et des manœuvres, on a surtout besoin d'ouvriers ayant une grande faculté d'attention.

Or, on le sait, le Français, en général, est plus distrait que l'Anglais, est moins capable d'une concentration d'esprit soutenue.

Dès qu'on entre dans un atelier, en France, toutes les têtes se tournent pour examiner le nouvel arrivant, et l'examen se poursuit quelquefois longtemps.

Au contraire, l'Anglais en train de travailler fait abstraction de tout ce qui l'environne. Que le malheureux visiteur soit sur ses gardes, car il risque à chaque instant de recevoir une balle de coton dans les jambes, une bobine de fils dans la poitrine !

La faculté d'attention de l'ouvrier français, peut-être aussi grande au début de la journée, ne tarde pas à faiblir, alors que celle de son concurrent d'outre-Manche se maintient à peu près immuable jusqu'au soir.

Il en résulte qu'*il faut un personnel moindre pour surveiller le même nombre de métiers.*

La supériorité de l'ouvrier anglais est d'autant plus grande que l'automatisme de la fabrication est plus parfait. C'est pourquoi elle éclate surtout dans l'industrie cotonnière, comme l'a très bien mis en lumière M. Schulze-Gavernitz dans sa belle étude sur *La grande industrie,* dans laquelle il compare l'ouvrier cotonnier du Lancashire à celui de l'Allemagne.

Nous voyons qu'en Angleterre, une équipe, composée d'un fileur (*spinner*) et de deux rattacheurs (*piecers*), surveille des métiers contenant un plus grand nombre de broches : à Lille ou à Roubaix, une telle équipe ne dirige jamais plus de 2.200 broches, tandis qu'à Manchester elle en dirige jusqu'à 2.330, et à Mulhouse, 2.000 seulement. Et il faut remarquer que la difficulté du travail va pourtant en décroissant, puisque l'Alsace ne travaille guère que les numéros moyens, la Flandre les numéros fins, tandis que le Lancashire arrive à filer des numéros d'une finesse extrême.

Il semble donc que, dans ce métier, le Flamand se place à mi-chemin entre l'Alsacien et l'Anglais.

Et ici, nous pouvons constater que le salaire croît avec la productivité, comme le montre le tableau suivant, indiquant les salaires moyens par semaine :

	Manchester.	Roubaix.	Mulhouse.
	Francs.	Francs.	Francs.
Fileur.....	55 00	33 00	30 00
1er rattacheur.....	22 50	22 20	36 00
2e —	2 50	21 00	
TOTAUX.....	80 00	76 20	66 00

Un fait singulier ressort de ce tableau : l'inégalité plus grande des salaires entre le fileur et le second rattacheur, dans la Grande-Bretagne que sur le Continent. Cela provient d'une organisation différente du travail. En Angleterre, le second rattacheur (*litlle-piecer*) est un gamin, un *half-timer*, ce qui veut dire qu'il partage son temps entre l'école et l'usine; il se contente d'un salaire plus minime que le second rattacheur français, belge ou allemand, qui, lui, a d'abord été bobineur jusqu'à seize ou dix-sept ans : ce n'est plus un gamin, mais un jeune homme. Il en résulte qu'en Angleterre, on accède plus jeune à la situation de fileur, le plus souvent au moment du mariage. Sur le Continent, au contraire, beaucoup de rattacheurs sont mariés, et ceci n'est pas sans avoir de répercussions sur la situation de la famille ouvrière en général.

Ce qui se produit dans l'opération du filage, se retrouve dans les opérations accessoires de la filature; de là cette conséquence que le personnel total d'une usine est moindre en Angleterre pour le même nombre de broches.

Nous trouvons qu'à Roubaix, il faut 6 personnes pour 1.000 broches.

M. Schulze-Gavernitz nous dit que dans le Lancashire il n'en faut que 3 ou 4, en Allemagne 7, en Italie 14 et dans l'Hindoustan 25!

C'est là un véritable classement social au point de vue de la faculté d'attention, de concentration d'esprit.

Même phénomène dans l'industrie linière, comme l'indique M. L. Merchier, dans son bel ouvrage déjà cité sur la *Monographie du lin*.

Dans les tissages de toile, par exemple, il nous dit[1] que les travaux préparatoires (bobinage, ourdissage, etc.) exigent un personnel de 50 à 55 personnes pour 100 métiers dans la région d'Armentières, 35 à 40 seulement dans les environs de Belfast, c'est-à-dire dans la partie saxonne de l'Irlande.

Pour l'industrie lainière, il ne nous a malheureusement

1. P. 242.

été possible d'établir aucune comparaison. Celle-ci ne semble même pas pouvoir être faite pour la laine peignée, car les qualités de laine travaillées sont très différentes, ce qui fait, qu'en Angleterre, le filage est exécuté au métier continu, tandis qu'en France, on n'emploie guère que le renvideur.

La supériorité de l'ouvrier anglais, manifeste dans la production, ne l'est pas moins au point de vue de la situation familiale.

Tandis qu'en Flandre nous avons constaté l'existence de deux couches de population, dont la supérieure seule est bien installée au foyer, il semble qu'en Angleterre, chez l'ouvrier textile tout au moins, le type moyen soit à peu près au niveau de notre type supérieur. Les cités y sont presque inconnues; tout au plus trouve-t-on le type décrit par M. Paul de Rousiers sous le nom de *back to back*[1].

De plus, il est d'usage, dans le Lancashire par exemple, que la femme mariée quitte la fabrique dès son premier enfant. Dans l'arrondissement de Lille, elle ne le fait qu'à son troisième.

La grande différence que nous avons constatée, en Angleterre, entre le salaire des enfants et celui des pères de famille, assure à ce dernier une autorité plus grande. Pourtant, en Flandre, cette autorité se maintient très ferme dans la catégorie supérieure : la preuve en est dans ce fait que les enfants remettent intégralement leurs salaires au chef de famille. Celui-ci leur fait, chaque semaine, pour leurs menus plaisirs, un petit cadeau sous le nom de « dimanche »[2]. Ainsi V. H..., l'ouvrier tourquennois dont nous avons parlé plus haut, remet tout son salaire à la ménagère, à l'exception de 3 francs qu'il garde pour son dimanche, et de 1 fr. 50 qu'il octroie à son fils, « mais, me dit-il, je vais augmenter le dimanche de ce dernier, parce que je suis satisfait de lui, il a une bonne conduite et travaille bien ».

Quand le fils travaille dans la même usine que le père, ce

1. *Sc. soc.*, XIX, 158.

2. D'après L. Merchier (*loc. cit.*, p. 263), l'ouvrier du lin garde 4 francs pour son dimanche; après le troisième enfant, il ne garde plus que 2 francs.

dernier peut facilement toucher le salaire du premier, ce qui facilite le maintien de l'autorité paternelle. Dans le cas contraire, il y a quelquefois une tendance à son affaiblissement, mais l'exemple de V. H... nous a montré qu'il n'en est rien dans l'élite.

Ce phénomène rapproche la famille flamande de la famille anglaise, où le même usage existe. Au contraire, en Écosse et en Allemagne, d'après Schulze-Gavernitz, les fils se contentent de payer une pension fixe à leurs parents, pour leur nourriture et leur entretien, et disposent du reste à leur fantaisie.

Il y aurait donc une tendance plus grande à l'*individualisme* dans ces deux derniers pays, individualisme qu'il ne faut pas confondre avec particularisme, comme nous savons.

L'étude des syndicats et des coopératives nous a montré également que, au point de vue de la discipline sociale et de l'aptitude à l'organisation[1], le Flamand se trouvait à mi-chemin entre l'Anglais et le type français moyen [2].

Ainsi donc, tous les chemins semblent nous mener à la même conclusion : *la formation sociale de l'ouvrier textile de la Flandre française est intermédiaire entre celles de l'ouvrier anglais et de l'ouvrier moyen du Continent.*

Les critères de classement ont été les suivants :

1° Dans le travail : aptitude à la concentration, à l'attention;

2° Dans la famille : autorité paternelle et bonne installation au foyer, l'une et l'autre de ces conditions étant indispensables pour la bonne éducation des enfants.

1. L'aptitude des ouvriers flamands à l'organisation se retrouve dans les nombreuses sociétés d'amusements qu'ils forment entre eux : sociétés musicales, sociétés de tir à l'arc, de jeu de boules, etc. Un ouvrier roubaisien me dit avec humeur dans son patois : « Ici il y a des sociétés pour tous les goûts; il y en a pour les *coqueleux* (amateurs de combats de coqs), pour les *pinsonneux* (éleveurs de pinsons chanteurs), pour les *coulonneux* (éleveurs de pigeons voyageurs)..... »

2. Une analyse des facultés intellectuelles montrerait, chez l'ouvrier flamand, une tendance vers la profondeur d'esprit plutôt que vers la vivacité. Un ouvrier roubaisien à qui je cause et qui occupe ses loisirs par la lecture, parvient à digérer les études économiques ou philosophiques les plus dures : « Quelquefois, me dit-il, je reste absorbé par la lecture d'une seule page depuis 9 heures jusqu'à minuit, mais cette page, je la lis et relis, je la commente, je réponds à l'argumentation de l'auteur, je retourne la question sous toutes ses faces; je ne passe à un autre sujet qu'après avoir épuisé celui qui précède... »

3° Dans les associations libres : aptitude à la discipline et à l'organisation.

Mais nous le répétons, pour que ces conclusions puissent être considérées comme définitives, il faut attendre que nous ayons une connaissance plus parfaite des autres types similaires.

Quoi qu'il en soit, il paraît acquis que la classe ouvrière des Flandres comprend deux couches de populations superposées :

1° *Une couche supérieure à tendances particularistes* présentant les caractères suivants : concentration d'esprit et discipline sociale résultant d'une solide éducation familiale due à une forte autorité paternelle et à la bonne installation du foyer;

2° *Une couche inférieure désorganisée,* manquant des qualités précédentes, par suite de l'inéducation due à l'insouciance des parents et à la mauvaise installation au foyer.

La présence de cette dernière classe est un obstacle constant aux progrès sociaux. C'est elle qui, en temps de grève, fournit les éléments violents et perturbateurs; c'est parmi elle que se trouve la grande masse des illettrés; c'est elle qui grève les budgets de l'assistance publique ou privée.

Ces deux classes existaient avant l'introduction du machinisme. Celui-ci a eu pour effet de hausser la valeur personnelle dans l'élite, mais a laissé les autres au même niveau.

C'est que, chez ces derniers, l'éducation familiale n'avait pas jeté les germes de l'esprit de discipline que la contrainte de la machine et du grand atelier accentuent, mais ne créent pas. Il y avait donc déjà anciennement, dans la population ouvrière flamande, une élite suffisamment disciplinée pour pouvoir s'adapter aux changements dont nous parlions en commençant cette étude. Mais il y avait aussi un prolétariat inapte à profiter des chances d'élévation que le nouveau régime présentait.

On ne saurait trop le répéter, la question sociale est avant tout une question d'éducation.

P. Descamps.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

JOURNAL DE L'ECOLE DES ROCHES

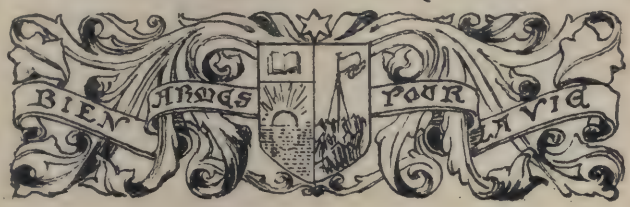

PAR LES PROFESSEURS ★ & LES ELEVES ★

M. STOREZ

ÉCOLE DES ROCHES
VERNEUIL-SUR-AVRE (Eure)
Juillet 1909

Chaque livraison : 2 fr.

N° 15.

SOMMAIRE

I. — **Vie générale de l'École.** P. 3.

La vie générale de l'École, par M. Paul de Rousiers. — Histoire de l'École pendant l'année 1908-1909, par M. Georges Bertier. — Nos colonies de vacances, par M. H. Trocmé. — Le personnel de l'École. — Liste des élèves. — Les stages à l'étranger, par M. Paul Thiry. — Lettres des élèves en stage en Angleterre et en Allemagne. — La chapelle, par M. l'abbé Gamble. — Fête de l'École, par M. J. Desfeuille. — Le stand de l'École des Roches à l'Exposition de Nancy. — Les jeux, par M. Bell.

II. — **Vie intellectuelle.** P. 58.

Les résultats aux examens. — Mon année romaine, par M. René Des Granges. — L'enseignement du français, par M. Pierre Méline. — Note sur l'enseignement de la géométrie, par M. L. Junqué. — Les séances artistiques, littéraires et scientifiques, par M. F. Mentré. — Le Salon de l'École, par M. R. Des Granges. — L'enseignement de la musique, par M. Armand Parent. — Les samedis de la Guichardière, par M. H. Marty.

III. — **Nos anciens Élèves.** P. 115.

La réunion des anciens élèves, par G. Eysséric. — Nouvelles des anciens.

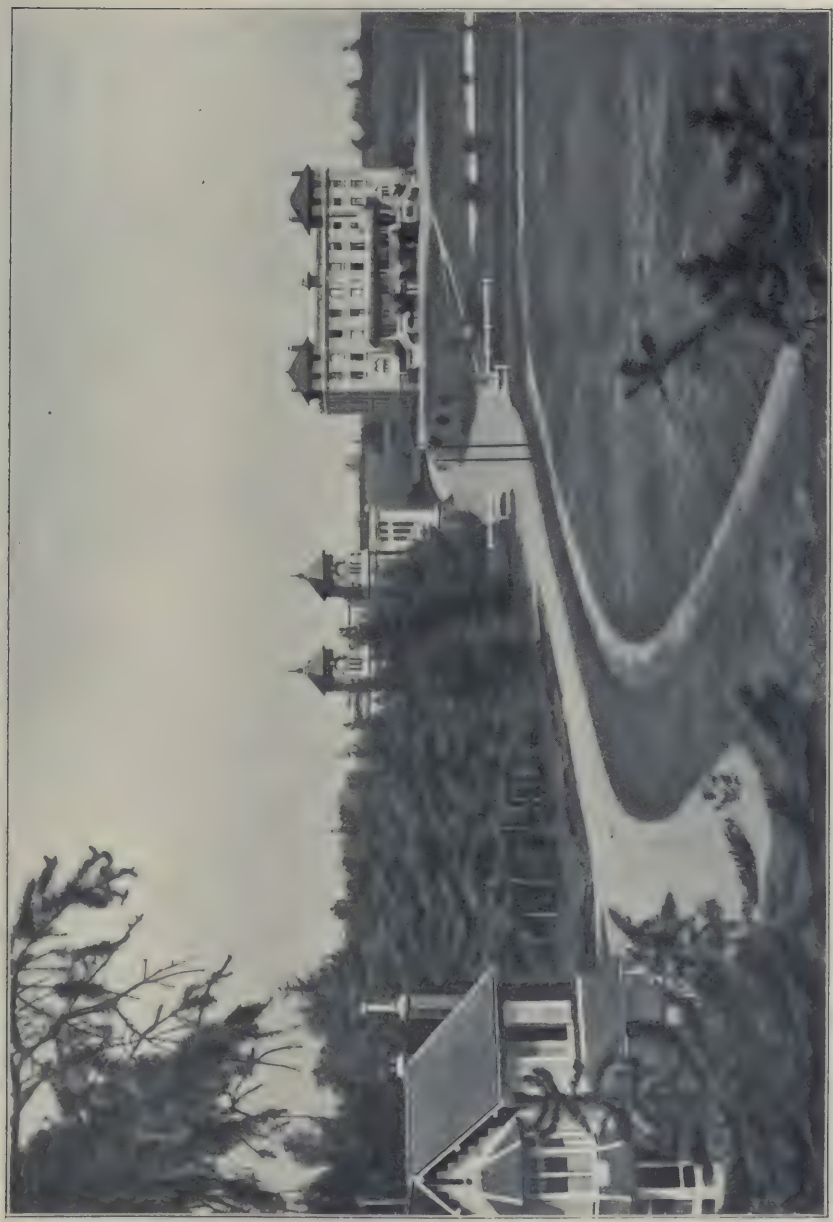

VUE INÉDITE DE L'ÉCOLE (prise du haut d'un sapin par L. HUCHARD).

(Cliché Renauld).

« ANCIENS » ET « NOUVEAUX » A LA BAIGNADE LE JOUR DE LA FÊTE DES ANCIENS.

I

LA VIE GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE

L'esprit qui a présidé à la fondation de l'École des Roches est un esprit de progrès et de constante adaptation aux besoins des temps nouveaux. Pour rester fidèles à cet esprit, pour atteindre le but que nous poursuivons, il est donc indispensable d'avoir les yeux fixés sur l'avenir et de préparer les élèves des Roches à cet avenir en introduisant dans leur régime les modifications qu'il réclame.

Mais cette préoccupation ne doit pas nous faire oublier la base fondamentale sur laquelle repose l'éducation nouvelle, base essentielle et invariable, à défaut de laquelle tout l'édifice que nous élevons se trouverait compromis. Cette base, c'est la confiance réciproque entre les maîtres et les enfants. Les personnes qui viennent pour la première fois à l'École constatent presque toujours avec un peu de surprise que les garçons ont vis-à-vis de leurs professeurs une attitude franche et aisée qui contraste singulièrement avec l'antagonisme plus ou moins latent qui règne trop souvent entre eux dans nos collèges français. Cependant il ne convient pas de s'endormir dans la satisfaction des résultats acquis; il faut travailler à les développer, sans oublier qu'un effort persévérant est nécessaire même pour les maintenir. Ils peuvent être compromis de mille manières et l'introduction continuelle d'éléments nouveaux dans l'École les menace toujours, de telle sorte que la victoire n'est jamais gagnée d'une façon définitive.

La confiance doit se manifester en premier lieu par une absolue franchise. Cette franchise est de tradition aux Roches, et j'ai plaisir à le constater.

Précisément, il y a quelques semaines, je me trouvais dans une ville de France où plusieurs de nos anciens poursuivent des études supérieures, et l'un d'eux me disait en propres termes : « Quand il nous arrive de causer un dégât quelconque par négligence ou par maladresse, nous ne manquons jamais de le dire, et cela remplit toujours nos autres camarades de stupéfaction ». Ainsi la caractéristique des « Anciens des Roches » est qu'ils savent porter la responsabilité de leurs actes; ils ne cherchent pas à y échapper; ce sont des hommes. Mais la franchise, si elle est le résultat de l'éducation des Roches, en est aussi la condition nécessaire.

Il est absolument inutile, en effet, qu'un garçon vienne aux Roches ou y demeure s'il n'est pas franc. Un tel défaut prouve clairement qu'il ne peut pas profiter de l'éducation qu'on y donne.

L'éducation des Roches n'est pas une éducation passive. Nous ne fournissons pas l'éducation à nos élèves comme un épicier fournit des denrées coloniales à sa clientèle, sans que celle-ci ait aucune part à leur préparation. En vérité, nous n'élevons pas les enfants; nous les aidons à s'élever eux-mêmes. Ils ne sont pas seulement les collaborateurs de leurs maîtres dans l'œuvre éducatrice; ils sont les véritables artisans de leur propre éducation, le maître ne devant intervenir que là où il sent la volonté de l'enfant défaillante, son esprit insuffisamment éclairé ou son cœur attiré vers le mal. Encore son intervention doit-elle avoir pour but principal de fortifier la volonté, d'éclairer l'intelligence et de purifier le cœur. C'est seulement à titre secondaire qu'elle s'exerce pour empêcher tel ou tel acte. L'important, en effet, n'est pas que matériellement l'élève s'en abstienne; ce qu'il faut, c'est qu'il se décide à s'en abstenir, qu'il le juge bon, qu'il s'y contraigne par un effort sur lui-même.

L'éducation ainsi comprise forme des hommes. L'éducation imposée de l'extérieur sans participation active et personnelle du sujet ne réussit qu'à apprivoiser et à dresser des bipèdes. On

peut faire de ces bipèdes des animaux bien portants en leur donnant un bon régime d'hygiène ; on peut en faire des bacheliers en les soumettant à un entraînement raisonné d'instruction ; on peut même les pourvoir d'un moyen de gagner leur vie. Mais on n'arrive à créer et à fortifier en eux le ressort moral qui distingue les hommes des autres animaux que dans la mesure où ils se cultivent et s'élèvent eux-mêmes.

Donc un enfant qui refuse, par exemple, de reconnaître une faute commise par lui oppose un obstacle insurmontable à son éducation morale et à sa formation d'homme. Il se retranche lui-même de la catégorie des garçons pour lesquels l'École des Roches a été fondée, je veux dire de ceux qui ont l'intention de s'élever. J'ai connu un tout petit garçon à la fois réfléchi, paresseux et obstiné, auquel une dame demandait un jour s'il apprenait à lire : « On m'apprend », répondit l'enfant, marquant par là sans doute que cette entreprise se poursuivait extérieurement à lui-même et sans aucune participation active de sa part. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il n'est arrivé à savoir lire que du jour où il s'est décidé à apprendre lui-même. Il en est de même pour l'éducation, avec cette différence que les disciplines extérieures, les châtiments et les récompenses sont encore bien moins efficaces dans ce domaine que dans celui de l'instruction pure. En effet, une police fortement organisée peut amener l'enfant à travailler pour ne pas être puni ou pour obtenir un avantage quelconque. Dans son esprit un calcul se fait ; il compare l'intensité de l'effort réclamé de lui pour faire sa version avec l'intensité de l'effort qui lui sera imposé pour faire son pensum ; il conclut qu'il y a profit à accepter la version et il tire un certain bénéfice intellectuel du travail auquel il se livre. Mais il n'en tire aucun bénéfice moral, ni aucun élément d'éducation. Il apprend seulement à être avisé, à supputer la somme d'efforts que comporte telle ou telle solution et à se décider pour le moindre effort. Nous savons tous quel genre d'individus on arrive à produire ainsi : fonctionnaires soucieux de couvrir leur responsabilité ou arrivistes féroces, suivant leur tempérament ; ce ne sont pas là des types d'hommes « bien armés pour la vie ».

J'ai montré l'incapacité radicale de ceux qui manquent de franchise à s'élever réellement. Je voudrais insister maintenant sur le bénéfice considérable que ceux qui reconnaissent franchement leurs fautes tirent de leur aveu. Si les hommes ne pouvaient s'élever qu'au moyen des actes de vertu ou d'héroïsme qu'ils accomplissent sans y être incités par quelque circonstance favorable, leur avancement moral risquerait d'être fort compromis. Heureusement pour l'humanité, tout effort volontaire porte son fruit alors même que sa spontanéité n'est pas entière. La vie nous sollicite constamment à cet effort en semant sur notre chemin une série d'obstacles; elle est ainsi la grande formatrice. Il y a plus, et lorsque nous nous refusons à l'effort, ou que nous nous y prenons mal pour surmonter l'obstacle, la vie nous en avertit en nous infligeant un échec, partant un dommage. Ainsi nos fautes et nos erreurs comportent un précieux enseignement. Je n'ai pas la prétention de faire une découverte en écrivant cela; je me borne à rappeler ce que chacun sait, surtout dans les milieux actifs et énergiques qui vivent leur vie courageusement et sincèrement. Tous ceux qui ont visité les États-Unis, par exemple, ont entendu des Américains retracer complaisamment leur vie et mentionner leurs échecs comme des occasions « d'apprendre leur leçon » : « J'avais perdu mille dollars, mais j'avais appris ma leçon ». Des phrases de ce genre reviennent à tout propos dans leur conversation et témoignent que l'expérience pratique de la vie s'acquiert plus encore par l'échec que par le succès. Mais il y faut une condition, c'est que la victime de l'échec se mette bien franchement en face de cet échec, qu'elle ne cherche pas à en diminuer la portée, à en obscurcir les motifs et à en rejeter la responsabilité sur d'autres.

De même dans l'éducation, l'enfant ne profite que de la faute avouée, reconnue, mais il en profite largement. La faute commise est la plus favorable de ces occasions qui nous invitent à l'effort sur nous-mêmes et à la réflexion salutaire. Souvent, elle résulte d'un mouvement trop prompt, d'un emportement passager, qui ne supposent pas une malice foncière. Le fait de l'avouer en public exige de l'enfant un effort qui peut compenser

ou même dépasser au point de vue moral l'importance de la faute elle-même, de telle sorte qu'en fin de compte, le relèvement soit supérieur à la déchéance. De plus, l'enfant ne s'est résolu à déclarer sa faute que parce qu'il en a compris la gravité. Il y a donc réfléchi, et il s'est ainsi prémuni contre son retour dans une certaine mesure. La réflexion est, en effet, le premier élément de la formation morale. C'est même pour cela que le châtiment peut être éducateur ; s'il est bien compris par celui qui l'inflige, comme par celui qui le reçoit, il provoque la réflexion, maintient l'attention sur la portée de la faute et porte sa leçon avec lui. Un excellent moyen de lui donner tout son prix est de le laisser déterminer par l'élève fautif lui-même. Edmond Demolins usait souvent de ce moyen et le recommandait aux maîtres qui l'emploient couramment aux Roches. Parfois, il leur faut même atténuer la rigueur de la peine spontanément fixée ainsi.

L'efficacité de l'aveu va plus loin encore. Elle n'est pas uniquement personnelle, mais générale. C'est d'abord un exemple fortifiant pour les âmes faibles ou hésitantes, car, de même que la peur engendre la peur, le courage suscite le courage. Je n'insiste pas sur ce point qui ne risque pas d'être contesté. Mais si l'aveu est nécessaire pour assurer la confiance entre les maîtres et les élèves, il l'est aussi pour la faire régner entre les élèves eux-mêmes. Et cela n'est pas moins souhaitable, car partout, mais surtout aux Roches, les enfants s'élèvent les uns les autres. L'institution des capitaines se trouverait complètement ruinée si la confiance disparaissait de camarade à camarade. Nos capitaines deviendraient des surveillants d'études, de dortoirs, de récréations, des espèces de contremaîtres d'atelier ou de sous-officiers de caserne. Actuellement, ils jouent un rôle tout différent ; ils sont au premier degré les aides de leur camarades qui s'élèvent, quelque chose comme des patrons de leur éducation.

On demande quelquefois ce que la science sociale entend par le mot de patronage qui figure dans la classification des faits sociaux en tête de chapitre. Le terme de patronage couvre l'ensemble des phénomènes par lesquels se complète la capacité des groupements humains. La famille ouvrière est patronnée

par l'industriel qui lui fournit du travail, par les institutions qui favorisent son épargne ou qui lui facilitent l'accès de la propriété, par les personnes qui se préoccupent de satisfaire à ses besoins intellectuels et moraux, etc. Et la Science sociale a maintes fois constaté que le patronage donne les résultats les meilleurs et les plus complets, quand il s'offre sans s'imposer, quand il supplée temporairement sans vouloir remplacer définitivement, quand il possède, en d'autres termes, une vertu éducatrice. Le rôle de nos capitaines a précisément ce caractère de discrétion; il est merveilleusement adapté à l'éducation telle que nous la comprenons à l'École des Roches et telle que les conditions de la vie moderne la réclament.

Car les enfants d'aujourd'hui, comme les ouvriers, comme tous ceux qui ont besoin d'un patron sous une forme quelconque pour résoudre le problème de leur vie, sont très impatients de tout joug imposé. Ils veulent avoir une part et la plus grande part possible non seulement dans le choix de leur patron, mais dans la détermination du genre d'aide qu'il doit leur donner. Ce n'est pas là, bien qu'on l'ait souvent proclamé et déploré avec gémissements, le fruit de théories subversives, mais le résultat de circonstances qui permettent à l'homme vivant dans nos sociétés contemporaines une disposition plus libre de soi-même. Les transformations profondes des méthodes de travail ont affranchi beaucoup d'ouvriers de l'apprentissage prolongé aboutissant au métier fermé. Elles ont eu leurs répercussions en dehors de l'atelier, et, de moins en moins, les jeunes gens, à quelque catégorie sociale qu'ils appartiennent, voient s'ouvrir devant eux une carrière toute faite. Il ne s'agit donc plus de former des individus dociles, acceptant avec soumission la fonction préparée par la sollicitude paternelle ou le métier jalousement défendu dans lequel une place leur a été gardée. Il faut, au contraire, former les enfants en vue de la libre recherche de leurs moyens d'existence, puisque c'est là le problème qu'ils auront à résoudre aussi bien dans les familles ouvrières que dans les autres. Il le faut d'autant plus que cette situation présente des dangers. Si elle est avantageuse au plus haut degré pour l'individu capable,

clairvoyant, courageux, elle dépasse les pouvoirs de l'incapable, rend incertains de la route à suivre tous ceux dont le discernement demeure trop faible et terrasse les lâches et les timides dans une lutte sans merci.

Ce n'est donc pas seulement un devoir moral, c'est aujourd'hui une nécessité matérielle pour les jeunes enfants de se hausser, de *s'élever* jusqu'aux responsabilités que la vie fera peser sur eux, de faire l'apprentissage de leur propre direction.

L'École des Roches a, dès sa fondation, visé ce but; elle peut se flatter d'avoir toujours dirigé ses efforts dans ce sens; elle compte, pour l'atteindre, sur le zèle et le dévouement éclairé des maîtres, mais aussi sur la valeur morale et l'effort énergique des élèves.

Paul DE ROUSIERS.

HISTOIRE DE L'ÉCOLE PENDANT L'ANNÉE 1908-1909.

Vie physique.

Jeux. Nous ne sommes pas encore champions de France pour le football-association et nous avons été bien battus par le lycée de Caen, ce qui fera plaisir aux apôtres du sport dans l'Université et ce qui nous sera une salutaire leçon de modestie. Mais nous ne désespérons pas de gagner un jour le championnat. « Pourquoi pas? » Il ne faut pas, d'ailleurs, nous dissimuler que ce nous est beaucoup plus difficile qu'à d'autres, à cause du nombre forcément restreint de nos grands élèves. Contentons-nous de nos victoires, et tout spécialement de notre lutte heureuse avec nos amis du Collège de Normandie, qui sont admirablement entraînés et qui tiennent à honneur l'excellence de leur équipe. Notre match du 5 avril, au Parc des Princes, contre le King Edward VI School, a été pour nos élèves l'occasion de prouver leur vitesse et leur énergie : l'*Auto* et les *Sports* ont dit, pendant les huit jours qui précédèrent le match, les qualités de notre équipe et l'importance donnée par l'École aux sports, particulièrement au football. Nous les remercions d'autant plus de cette marque d'intérêt qu'elle fut plus spontanée.

Nous avons gardé nos traditions des matches inter-maisons et cette année M. Bell organise même des concours de tennis. Cette émulation entre nos petites patries est excellente, à condition que nous suscitions l'esprit de l'École dans toutes les occasions, qu'il s'agisse d'effort moral, de travail ou de joie. Il est excel-

lent de rire ensemble d'un bon rire franc et sain, et Dieu sait si l'on a ri à notre match du mardi-gras où, malgré nos prouesses, nous, les maîtres, nous fûmes battus. Prouesses bien maladroites, hélas! et, sauf quelques brillantes exceptions, de maîtres bien peu maîtres en football. Mais qui d'entre nous, il y a vingt ou trente ans, pensait au football et prévoyait les Roches?

Pompiers. J'ai pensé que c'était à M. Bell, organisateur des jeux, qu'il fallait confier l'organisation de notre

LA MANŒUVRE DE LA POMPE SOUS LES ORDRES DE M. BELL.

équipe de pompiers. Ne faut-il pas, là aussi, de l'agilité, de la souplesse et de l'énergie? La manœuvre de la pompe est actuellement un plaisir et comme un autre sport : elle nous rendrait, j'en suis sûr, de vrais services en cas d'alerte.

Équitation. C'est à une utilité plus immédiate et plus certaine que vise l'équitation. Un de nos administrateurs, M. de Bary, a compris qu'il nous fallait préparer, dès l'École, nos élèves à leur service militaire et tout spécialement au certi-

ficat d'aptitude qui leur est si utile. Nous avons commencé modestement, avec cinq chevaux, sous la direction énergique et compétente de M. Bornes. Il y avait, au début d'avril, trente-trois ou trente-quatre inscrits; en cours de terme, plusieurs

LEÇON D'ÉQUITATION.

nouveaux venus se sont ajoutés à la liste et j'espère bien qu'en octobre, nous aurons au moins cinquante cavaliers.

Excursions. En semaine, ils travaillent sur la piste; le dimanche, ils font souvent des promenades. Ils restent naturellement très en arrière, comme vitesse et comme longueur de chemin, de leurs camarades cyclistes : nous avons eu, en ce trimestre d'été, plus d'excursions à bicyclette que jamais, malgré l'absence de congé au demi-terme. Groupés en général par maisons, nos élèves sont allés à Lisieux, Conches, Dreux, au château de Maintenon, au château d'Anet, à la Grande Trappe de Mortagne, etc... 2.900 kilomètres à bicyclette, disait avec fierté, le 28 juin, le tableau des promenades faites par une des maisons! — Et je ne sais si elle détient le record.

Service médical. Il est extrêmement rare que ces excursions soient une cause de fatigue : je ne vois ce trimestre qu'un cas d'imprudence, peu grave d'ailleurs. On

sait que nous enregistrons soigneusement les hausses et les baisses physiologiques de nos garçons et que le Dr Carcopino tient pour chacun d'eux un carnet de santé. Au modèle qu'il avait fait établir spécialement pour l'École il préfère le carnet du Dr Mathieu, président de la Ligue d'Hygiène scolaire (Masson). Nous n'aurons que fort peu de maladies contagieuses à y enregistrer cette année : grâce à notre pavillon d'isolement, nous avons pu éviter trois fois de suite une épidémie, en séparant dès le début le malade du reste de l'École. Et cela prouve une fois de plus la sûreté de diagnostic et l'énergie de notre ami le Dr Carcopino.

On pense bien que toutes les mains, les grandes et les petites — les minuscules mains des bébés qui aiment tant leur docteur — ont applaudi avec joie à sa décoration. Nous l'avons fêtée de notre mieux et nous avons essayé de dire à notre ami la reconnaissance de tous ; il a trouvé, pour nous remercier, de cordiales paroles et une promesse dont nous garderons précieusement le souvenir.

Travaux manuels. Ce n'est pas seulement pour le développement physique de nos élèves. C'est pour l'accroissement de leur valeur humaine que nous attachons au travail manuel une grande importance.

L'an dernier, nous exprimions le vœu que les futurs agriculteurs participassent plus effectivement et avec plus d'entrain à l'activité de la ferme. Nous avons le plaisir de constater qu'il y a eu de ce côté, cette année, un vrai progrès.

Nous avons à demander un autre effort : je veux parler d'une bonne volonté plus active dans les travaux destinés à toute l'École. Quand il s'agit de fabriquer un objet qui leur servira, ou à leur famille, ou même à leur maison, nos élèves vont de l'avant assez volontiers. Mais quand il leur faut coopérer à une œuvre anonyme qui appartiendra à « l'École », la plupart des bonnes volontés s'évanouissent. C'est là un défaut grave, et contre lequel nous ne saurions trop lutter.

J'aurais aimé, par exemple, à leur voir mener à bien *tout seuls*

la menuiserie du stand de Nancy. Ils y ont certes collaboré, et dans les deux ateliers, mais moins activement et moins gaîment que je ne l'espérais. Par contre, je dois à la vérité de dire — et je le dis avec joie — que les élèves de M. Dupire ont fait à peu près seuls la frise qui décore ce stand. M. Dupire, qui travaille beaucoup lui-même, a d'ailleurs l'art de faire travailler les autres, et c'est un précieux don. Il a obtenu de ses modeleurs non plus seulement des copies exactes et habiles de sujets difficiles, mais des compositions heureuses, telle un vase à fleurs, dû à Jean Cousin, que M. Dupire montre non sans fierté à ses visiteurs.

J'ai parlé l'an dernier de notre nouvel atelier de menuiserie, établi dans l'ancienne salle de gymnastique de l'Iton. Les grands élèves y travaillent deux fois par semaine : le lundi et le vendredi avec M. Beaugrand. Depuis cette année, grâce à M. Malavieille, ancien élève des Arts et Métiers de Montpellier, les petits y vont trois fois par semaine.

C'est au même professeur que j'ai demandé la direction de l'atelier de fer et les deux panneaux qu'il expose à Nancy prouvent qu'il est fait sous ses ordres de bon travail. Au fer, il a jugé bon d'ajouter l'aluminium, d'une manipulation plus facile et qui donne des résultats immédiats plus encourageants.

Les petits, eux aussi, aiment à travailler le métal — non qu'ils liment, scient et tournent le fer : leurs petites mains s'y useraient bien vite. Mais, sous la direction de Mlle Sainte-Marie, ils ont orné d'étain et de cuivre repoussés une quantité de petits objets en bois : ils ont à faire encore de grands progrès, surtout en dessin, mais les épingles à chapeaux, les plumiers, les boîtes à timbres, etc..., qu'ils exposent à Nancy, après en avoir donné la primeur au Salon, montrent de l'habileté et du bon goût.

(Cliché Farrier).

INTÉRIEUR DE LA CHAPELLE

(Cliché Barrier).

LA NOUVELLE CHAPELLE UN JOUR DE NEIGE.

(Cliche Barrier).

UN DORTOIR DE LA MAISON DES SABLONS.

Vie intellectuelle.

Baccalauréats. Les jeux sont par eux-mêmes pleins d'attraits; les travaux pratiques intéressent encore vivement l'enfant; faut-il croire que les études le captivent peu, puisqu'il leur faut une sanction qui est bien un peu une menace et un motif de crainte : le baccalauréat? Nous avons dit et nous pensons toujours que l'examen officiel n'est qu'un couronnement d'études bien faites et nos élèves continuent à devenir bacheliers en travaillant jusqu'au bout en petits hommes et non en brutes, en se donnant librement à un enseignement attrayant, sans avoir constamment, nouveaux Damoclès, leurs pauvres têtes menacées et troublées par l'épée fatale de l'examen.

Inspections. Nos inspecteurs, à qui nous demandons des conseils et non des compliments, veulent bien nous dire d'ailleurs que nos classes sont sensiblement de même valeur que celles des lycées. Et nous sommes assez tentés de le croire quand nous voyons un de nos anciens, sorti il y a *deux* ans de la classe de mathématiques, se faire admettre premier à *trois* certificats de licence ès sciences en recevant, avec *trois* mentions très bien, les félicitations de son jury.

C'est toujours à M. Maluski, professeur de Spéciales au lycée de Versailles, que nous avons demandé l'inspection de nos classes de sciences.

Par contre, nous avons eu pour les lettres quatre inspecteurs. M. Crouzet, professeur de Première au collège Rollin, qui donna à nos élèves de Seconde et de Première les deux sujets suivants, si bien « dans leurs cordes » : 1° Commentez cette parole d'un poète du XVIIIe siècle : « Plus je vis l'étranger, plus j'aimai mon pays ». — 2° Commentez ces mots du général Lyautey : « Le colon n'est pas un Français diminué mais un Français majoré ». M. Crouzet sut trouver, pour exposer le plan de ces devoirs, des accents d'une

telle chaleur et d'une telle conviction, qu'il souleva les applaudissements de ses jeunes auditeurs. Oserai-je dire que plusieurs d'entre nous retrouvèrent en lui les idées, l'entrain, et jusqu'aux expressions et à l'accent du regretté M. Demolins? Et tandis que nos élèves applaudissaient avec joie — et d'ailleurs avec respect — nous nous rappelions le fondateur de l'École disant avec force la supériorité du Français qui s'expatrie et qui redonne à sa race anémiée et trop dilettante un peu de l'énergie des peuples jeunes et actifs.

M. Bezard, dont on connaît le beau livre : *La Classe de français,* donna d'utiles avis aux mêmes élèves de 1re et de 2e, et fit deux ou trois plans de dissertations et une analyse de pièce qui resteront pour nous des modèles de méthode, de conscience et d'intérêt. Les sujets des devoirs de 1re étaient : « Le fonctionnaire dans Félix (de *Polyeucte*) » et « La légende napoléonienne dans l'œuvre de Victor-Hugo ».

La veille, M. Landormy, qui nous donna sur l'histoire de la sonate une conférence à la fois très compétente et très claire — la vraie compétence, si elle est charitable, n'est-elle point naturellement source de clarté? — interrogea les élèves de 4e en latin et en français, les élèves de 5e en latin et les élèves de Mathémathiques en philosophie. Ces derniers furent satisfaisants, les 4es bavards et intelligents; les 5es, intimidés, trébuchaient au moindre piège. Ils valent heureusement mieux que cela.

M. Jérôme Carcopino vint interroger nos élèves de 1re en histoire et en latin. Il corrigea avec autorité — et indulgence — une de leurs versions latines : aussi bien ils étaient en veine ce jour-là, et la plupart d'entre eux eurent de vraiment bonnes notes. Mais en histoire ils furent ternes, tandis que les élèves de mathématiques ne brillaient pas beaucoup plus.

Jusqu'au milieu du dernier terme, nous avons espéré une inspection de Mlle Mory, mais en vain. Nous continuons à n'avoir de cet excellent professeur qu'un souvenir toujours très fidèle et très reconnaissant.

Concours. Mlle Mory — les amis des Roches le savent — dirige à Saint-Dié une école de jeunes filles où les études sont excellentes. M. Trocmé a eu l'heureuse idée d'organiser entre ses élèves et les nôtres un concours portant sur les connaissances générales que des enfants de 8 à 13 ans peuvent avoir en français, arithmétique, histoire et géographie. Les résultats ont été sensiblement analogues dans les deux écoles, ce qui est pour nous très encourageant. Les premiers furent : pour les garçons de 8 ans M. Auzépy, pour ceux de 9 ans A. de Manziarly, ceux de 10 ans Al. Triboulet, ceux de 11 Paul Giraud-Jordan, ceux de 12 André Seyrig, ceux de 13 Henri Seyrig, qui eut immédiatement comme récompense une élévation de classe, et B. de Magalhaès.

Nous avons continué à prendre part à quelques concours de l'*Enseignement chrétien*. Jean Langer (classe de Mathématiques) a été 4e et Étienne Martin (classe de 1re) 5e en mathématiques. Jean de Pourtalès a, cette fois encore, été 1er en anglais et A. Cintra 2e en allemand (classe de 1re).

Enseignement préparatoire. Nous n'avons pas encore osé prendre part aux concours de latin. C'est pour fortifier cet enseignement du latin que nous avons décidé de le commencer en 5e, où nous venons de faire cet essai pendant la présente année scolaire, en nous servant du bon livre de Plœtz.

Cela ne nous a point empêché d'organiser des stages à l'étranger pour nos élèves de 5e, et nous avons maintenu tout notre enseignement général, grâce à une légère augmentation des heures de classe. M. Trocmé a bien voulu diriger ces débuts du latin avec la méthode et la conscience que l'on sait.

Je lui ai demandé — parce que le développement de l'École impose la division du travail — de prendre la direction de l'Enseignement Préparatoire et d'y suivre de plus près la marche des classes et les efforts des élèves. Toutes les décisions importantes sont d'ailleurs prises de concert entre lui et moi, et nous sommes trop d'accord sur les questions essentielles pour que ce

partage de la direction nuise à l'unité de l'école. Notre premier effort commun eut pour objet l'unification des livres et des méthodes dans nos petites classes. Celle des livres en particulier nous semble indispensable pour assurer la continuité dans le progrès de nos enfants et l'économie de leurs efforts. Pour l'arithmétique, nous avons adopté le nouveau cours de Leysenne et pour la grammaire, l'excellent manuel de Ragon. Ce dernier choix nous fera peut-être traiter de rétrogrades. Une école nouvelle ne doit-elle pas prendre les méthodes nouvelles et, en grammaire, la méthode inductive, qui va de l'exemple à la règle, n'est-elle pas le dernier mot de la vérité? La méthode inductive est excellente, nous l'accordons — et nous demandons à tous nos professeurs de l'employer — mais autre chose est d'employer une méthode dans une classe, et autre chose de l'exposer tout au long dans des livres surchargés de verbiage inutile comme le sont nos grammaires « inductives ». Un manuel de grammaire qui doit être remis entre les mains d'un élève doit être clair, précis, bref : il doit résumer, non délayer, l'enseignement oral. Au professeur de s'en servir de la manière la plus vivante et la plus intuitive : le livre n'a pas à guider tous ses pas.

Que l'on ne s'effraie pas de l'importance que nous accordons au latin et à la grammaire : en donnant à nos élèves cette formation logique et ces connaissances primaires que l'on acquiert à leur âge ou que l'on n'acquiert pas du tout, nous n'avons nullement l'intention de couper les ailes à leur imagination, de laisser de côté l'éducation de leurs sens, et la connaissance du réel. Nous leur demandons de plus en plus d'illustrer leurs cahiers et leurs devoirs — et nous avons organisé cette année plus sérieusement encore que d'habitude les leçons de choses d'histoire naturelle et de chimie. M. Fleury et M. Junod ont bien voulu se faire tout petits avec nos tout petits : les devoirs illustrés de zoologie et le cours d'initiation chimique de 5e m'ont semblé en particulier bien intéressants.

Nous avons eu, dans l'enseignement préparatoire, des Probestunden à peu près régulières : beaucoup d'entre elles furent excellentes. C'est plutôt le travail écrit de certains élèves qui

laisse encore à désirer : il me semble indispensable que nous soyons très exigeants à cet égard dès les petites classes, sous peine de voir nos élèves traîner, pendant leur temps d'étude et plus tard dans la vie, une écriture difforme, une orthographe incorrecte, un laisser aller toujours signe de mollesse.

Enseignement secondaire. L'an dernier, j'annonçais pour l'enseignement secondaire des séries, des groupes de Probestunden : nous avons entendu successivement les professeurs de français, de latin, de mathématiques, de sciences physiques et naturelles. J'attache une grande importance, pour ma part, à ces séries de classes types qui sont pour nous comme une école normale au petit pied, qui forment les nouveaux maîtres par l'expérience des anciens et rénovent les anciens au contact des nouveaux.

J'annonçais aussi la création d'un cours de dessin graphique : je suis heureux de dire que c'est chose faite. M. Dupire et M. Malavieille ont été chargés du cours en 1re, 2e et Section Spéciale.

Autre promesse réalisée : tous nos élèves font, chaque trimestre, certaines manipulations : histoire naturelle, chimie ou physique, et vont, au terme suivant, à un autre laboratoire. Ils sont groupés par classe — ce qui assure l'homogénéité et la cohésion du travail — et ils peuvent en trois mois faire toutes les expériences relatives à leur cours. Ces travaux obligatoires ne leur prennent qu'un jour ; ils restent libres de faire, les autres après-midi, de la menuiserie, du modelage, etc.

En histoire naturelle, M. Fleury a organisé trois sortes d'excursions : de zoologie, de botanique, de géologie. La belle exposition de la fête de l'École, celle de Nancy, et l'exposition permanente faite dans la salle de classe en prouvent les résultats réels. A côté de ces promenades nécessairement assez courtes, M. Fleury a fait, le samedi soir et souvent le dimanche, de longues randonnées qui participaient à la fois à l'attrait de la chasse — la chasse scientifique — et à celui d'une belle excursion à bicyclette. Je signale, parmi les nombreux travaux qui furent

faits, des collections de silex et d'oursins recueillies sur les chantiers de construction du bâtiment des classes par les élèves de la maison voisine — répercussion inattendue des travaux de notre architecte. Nos visiteurs ont remarqué aussi avec intérêt les représentations de coupes de terrains par des flanelles ou des métaux de différentes couleurs : la géologie elle-même sait se faire aimable et attrayante.

La chimie, chez nous, devient utilitaire : les grands et surtout

LE LABORATOIRE D'HISTOIRE NATURELLE.

les candidats aux examens ont fait les analyses et les synthèses que comportent leurs cours, mais les petits et les élèves de Section Spéciale ont préparé, à la grande joie de la ruche, des dentifrices, des encres, cirages, encaustiques, etc. et... horreur!... des sirops. Je n'insiste pas, pour ne pas accroître la tristesse des sages — n'est-ce pas, cher M. Trocmé? — et l'orgueil des taquins — n'est-ce pas, Jean Brueder? Dans le laboratoire, des armoires personnelles ont été disposées de telle sorte que chaque élève a ses produits, peut continuer d'un jour à l'autre ses préparations, et même venir pendant ses temps libres avancer un peu son travail. Plusieurs élèves ont ainsi passé au laboratoire quel-

ques récréations : je les en félicite et signale avec joie leur exemple. Voilà de l'excellente initiative, de la liberté bien dirigée, du vrai travail « d'école nouvelle ». Marchons dans ce sens résolument.

Au moment où paraîtra ce *Journal*, l'établissement de notre petite Station météorologique sera à peine commencé. Mais ce que M. Bodé a complètement achevé, et qui est très intéressant, c'est l'installation complète de la lumière électrique à la chapelle. Il s'est fait aider — et avec ma vive approbation — de quelques grands élèves : on ne pourra jamais trop mêler nos garçons à tous les travaux qui se font à l'École, car il n'est pas de meilleur moyen pour leur faire connaître la société de leur temps et la vie comme elle est et comme elle devient[1]. Les travaux au laboratoire, loin d'être négligés, ont d'ailleurs été organisés avec plus de méthode que jamais et M. Bodé a compulsé, pour en dresser une liste complète et aussi bien adaptée que possible à l'intelligence et à l'habileté manuelle de nos élèves, les livres parus en France — et même en Allemagne — et les revues spéciales, en particulier l'excellente *Revue de l'Enseignement des Sciences* et le beau livre d'Omer Buyse sur l'enseignement aux États-Unis.

Voilà, très en bref, ce qui s'est fait pour les sciences. Je publie plus loin le rapport de M. Méline sur l'enseignement du français pour montrer l'importance que nous attachons, je ne dis pas seulement à la connaissance de notre langue et de nos grands auteurs, mais à la culture littéraire et à la formation générale de nos élèves — car le professeur de français apprend à penser autant qu'à écrire, et, en cette École de franchise et d'action plus encore qu'ailleurs, le verbe n'est et ne doit être que la forme et l'enveloppe de l'idée. Je remarque en passant que ce rapport a été écrit avant l'apparition des nouvelles instructions ministérielles sur le français. Dans la pratique, nous leur emprunterons bien des suggestions excellentes et nous les ferons nôtres en bonne partie. Nous garderons pourtant

1. Cf. Dewey, *School and Society* (traduit par M. Desfeuille dans l'*Éducation*).

notre cours d'histoire littéraire, parallèle au cours d'histoire, sans jamais verser, on peut en être sûr, dans l'érudition ou le psittacisme, sans jamais abandonner l'étude directe des grands auteurs et l'assimilation de leur pensée.

En latin, nous avons fait encore quelque progrès dans le sens de la prononciation normale; seule la 1re gardait la mauvaise tradition; mais, l'an prochain, toutes nos classes devront lire correctement.

Par contre, je ne puis dire que nous fassions en langues vivantes les progrès que je voudrais. Sans doute un des professeurs a obtenu de ses élèves qu'ils lisent dans leur temps libre ou dans leurs études inoccupées quelques bons auteurs anglais — et je l'en félicite. Sans doute encore, nos stages sont plus nombreux et souvent plus longs qu'ils ne l'étaient autrefois.

Mais je trouve que nous ne savons pas assez profiter de l'effort énorme que nous donnons pour ces stages, et qu'il nous faudrait viser non seulement à maintenir les résultats obtenus par eux, mais encore à les accroître. Nos classes peuvent gagner en activité et en intérêt, nos tables de langues en régularité et en sévérité — du moins en général — nous pourrons être aussi plus exigeants aux jeux, moins parcimonieux de revues et de journaux étrangers, plus inventifs en moyens d'action : comédies ou tragédies, debatings, lectures, affichages de gravures commentées ou de nouvelles extraites de périodiques, etc.

Bon nombre de parents nous ont demandé d'organiser l'enseignement de l'espagnol. Grâce à la bonne volonté de M. Grunder et de deux jeunes Espagnols : Louis Fabra et R. de Madariaga, nous avons pu obtenir dès cette année quelques résultats en 4e moderne. L'an prochain, nos élèves pourront choisir dans la plupart des classes entre l'allemand et l'espagnol. Ceux d'entre eux qui se destinent à l'industrie et au commerce choisiront sans doute cette dernière langue, parlée dans dix-huit pays, tandis que deux seulement ont l'allemand comme langue officielle.

Ce sont ces mêmes élèves qui viendront, avec les futurs agriculteurs, suivre les cours de notre Section Spéciale. Nous tiendrions beaucoup à garder les élèves de cette Section pendant

deux années au moins, celles qui correspondent aux classes de 1re et de Philosophie-Mathématiques. Cela nous semble indispensable pour leur formation générale, et leur préparation technique et nettement spécialisée pourrait être complétée (surtout pour les futurs agriculteurs et industriels) par une troisième année d'études personnelles et de travail manuel intense.

Au point de vue de l'éducation artistique, les innovations les plus intéressantes me semblent être : la décoration de plus en plus générale des salles de classe, l'organisation par M. Dupire d'une société des beaux-arts parmi les anciens élèves, les progrès du chant, dus en partie au concours du second terme, qui fut si remarquable par trois des chœurs et tout spécialement pour celui de la Guichardière, enfin l'intérêt des petites séances, toutes intimes mais très vivantes, organisées dans chacune des maisons. Les élèves y ont mis beaucoup de gaieté, d'entrain et d'initiative : c'est eux seuls qui, la plupart du temps, se sont chargés de la préparation et de l'exécution et, s'ils n'ont pas toujours atteint au grand art, ils se sont révélés souvent metteurs en scène habiles et joueurs intelligents et souples.

Vie morale.

On parle beaucoup aujourd'hui d'éducation « attrayante » et on a raison : avant d'*exiger* de l'enfant le travail et l'effort, il faut l'*inviter* au travail et à l'effort par l'intérêt. Et cela est très moral : le devoir n'a pas nécessairement un aspect rébarbatif et le sacrifice lui-même ne manque pas de douceur s'il est fait avec amour. Nous arrivons à obtenir de nos élèves, par l'*intérêt* des jeux et des classes, un effort réel et pourtant ils sont pleinement heureux. Le père de deux d'entre eux m'écrivait : « Mes deux garçons se déclarent heureux chez vous, bien plus heureux qu'à Paris. Je suis reconnaissant à l'École des Roches et à vous de leur faire une enfance heureuse et saine et de cultiver leur énergie. »

Nous ne sommes pas arrivés encore, dans cette éducation de

l'énergie, au degré que nous rêvons. Il ne suffit pas de constater nos progrès : que nous fassions des progrès, à cet égard comme à d'autres, c'est vraiment trop naturel. Mon devoir est de dire qu'il les faut encore plus décisifs : il faut que certains de nos capitaines aient moins d'indulgente bonté — parfois moins de laisser aller ; il faut que *tous* nos élèves acquièrent une conscience assez délicate, une maîtrise d'eux-mêmes assez vigoureuse pour remplir leur devoir jusqu'au bout, en l'absence de toute surveillance. Un homme n'est vraiment digne de la liberté que lorsqu'il est capable d'agir, quand il est seul, avec plus de perfection qu'on n'en obtiendrait de lui par la surveillance et l'obligation extérieure. Il en va de même d'un enfant. Il faut que *tous* nos élèves comprennent à la fois la beauté de leur vie de liberté et la responsabilité qui leur incombe ; ils sont beaucoup plus coupables, quand ils font mal, que leurs camarades des lycées. Nous demandons instamment aux parents de nos futurs élèves de former leur initiative et leur vigueur morale en leur confiant de petites charges, en les laissant parfois faire seuls un court travail, surtout en s'attachant à développer en eux le sentiment de leur dignité personnelle et du respect d'eux-mêmes, en leur apprenant à écouter docilement la voix divine de la conscience.

A nos élèves comme à tous les petits Français, il manque aussi parfois deux qualités de première importance : le sens du respect et l'effort social. Ils ont meilleur esprit, grâce à Dieu, que les collégiens ordinaires, mais ils ne font pas assez nettement la distinction entre l'affection déférente qu'ils doivent à leurs maîtres et la simple et libre camaraderie. Ils sont aussi trop individualistes : ils crieront volontiers d'enthousiastes hurrahs pour leur maison et pour l'Ecole, mais il est trop rare de les voir, *en fait,* travailler pour l'une ou l'autre, veiller d'eux-mêmes à l'ordre d'une étude, d'un vestiaire, d'une bibliothèque, d'un dortoir ; respecter la beauté d'une pièce récemment peinte et décorée ; et, dans un autre ordre d'idées, ils ne comprennent pas assez quelle est leur part de responsabilité dans la paresse, la dissipation ou l'inexactitude d'un voisin. Ils ne se sentent pas encore assez solidaires de leurs camarades, de leurs maîtres, de toute notre œuvre,

c'est dire qu'ils n'ont pas encore assez le sens chrétien de la vie et l'amour vrai de leur grande famille des Roches.

Il va sans dire que nous luttons sans cesse contre ces défauts de notre race, et que la victoire nous restera parce que nous voyons nettement, en même temps que le terrain à gagner, celui que nous avons pris déjà.

Nous allons aussi de l'avant dans nos œuvres sociales : notre groupe de visites de pauvres est plus actif et plus organisé ; nos grands — et même nos petits — s'occupent avec plaisir des œuvres de jeunesse de Verneuil, initiant au football leurs camarades ou leur jouant quelques pièces, tandis que les professeurs de musique ou des conférenciers prêtent volontiers leurs concours. J'ai été très heureux de voir nos acteurs du *Petit Lord* accepter de redonner la pièce sur la scène de Verneuil au profit du bureau de bienfaisance.

Les colonies de vacances sont une de nos œuvres de fond ; l'antialcoolisme, grâce à la visite de M. Hayaux, envoyé à nous par M. Georges Martin, arrive à sa phase pratique — la seule vraie, — et nous allons pouvoir exercer quelque influence dans les trois cantons voisins ; enfin nous nous intéressons toujours à l'orphelinat de Villez-Champ-Dominel.

Les anciens élèves. Quand, dans les difficultés de cette tâche multiple et de plus en plus lourde, nous rencontrons, les uns ou les autres, des traverses, nous sommes bien souvent encouragés par la vue de nos anciens.

La réputation de l'École est entre leurs mains : c'est par eux qu'on la juge et, tantôt avec conviction, tantôt avec un sourire de scepticisme, on se pose, en les regardant, cette question : Sont-ils, oui ou non, « bien armés pour la vie » ? Devise oblige, et ils le savent, nos anciens : ils acceptent volontiers qu'on la leur rappelle, car ils n'ont pas peur de regarder en face la vie et de lutter avec elle. Ils luttent sur tous les terrains : celui de la science, où ils ne font mauvaise figure ni à Nancy, ni à l'École Centrale ; celui de l'art, aux Beaux-Arts, aux Arts Décoratifs, à la Schola ; celui des lettres et du droit ; mais on les trouve surtout, on le de-

vine, dans l'agriculture, soit en France, soit au Canada, au pied des Montagnes Rocheuses, dans le commerce et l'industrie, et nous voyons avec joie, quelquefois j'ose le dire, avec admiration, de nos jeunes amis de 24 et même de 21 ans qui, par suite de circonstances extrêmement pénibles ou de leur seule énergie, sont amenés à porter la responsabilité d'une maison importante et s'en montrent capables. Je regrette l'excès de réserve et de modestie des uns et le peu de zèle épistolaire des autres; j'aurais aimé à ce que tous écrivissent ici quelques lignes et fissent sentir, mieux que je ne puis le faire, que le bon grain semé par M. Demolins est tombé sur un bon terrain, qu'il est levé et promet une admirable moisson.

Allez de l'avant, mes chers anciens, nous sommes contents de vous. On vous a montré et fait aimer à l'École un idéal de vie active, chaste, loyale, et dévouée. Autant qu'il est en vous, vous cherchez à la réaliser dans la vie, et vous trouverez l'effort moins pénible qu'on ne dit et le bonheur plus grand. Faites taire ces prophètes de malheur qui affirment que la vie est mauvaise, que nos temps sont mauvais : ils sont exactement tout ce que nous voulons qu'ils soient. Comme le champ du vieux paysan de la fable, ils sont pleins de trésors pour qui a foi dans la bonté de la vie et pour qui sait vouloir.

Les publications des professeurs.

Nous essayons, à l'École, de faire passer ces convictions dans le cœur de nos élèves, et nous tâchons, nous aussi, dans la mesure de nos forces, à les mettre en pratique. Quand notre travail de classe est achevé, tandis que nos élèves s'endorment, nous continuons nos études et faisons nos efforts pour maintenir, dans le monde de l'éducation, de la science et de l'art, la réputation de l'École. Je ne prétends pas donner ici une liste complète : ceux que j'oublie voudront bien me pardonner. Mlle Sainte-Marie a publié dans l'*Enfant* une très bonne étude sur la Paresse; M. Méline, chez Bloud, une substantielle brochure sur le *Travail sociologique;* M. Mentré, un remarquable volume sur *Cournot* (Rivière), dont il a donné chez Bloud un

court et suggestif résumé. Les lecteurs de la *Science sociale* connaissent les travaux de M. Descamps : les professeurs de l'École et les élèves de la Section Spéciale ont eu, en deux cours différents, la primeur de ses études sur la région du Nord. C'est uniquement à des géologues que M. Fleury s'est adressé dans son étude sur le *Sidérolithique*, mais sa belle étude sur *M. de Lapparent* atteignait le grand public.

M. Parent a eu, tant à la Schola qu'à ses propres concerts, de fort beaux succès et, dans un tout autre ordre d'idées, il a apporté une fort intéressante contribution, grâce à la sûreté de son oreille et de son jugement, à des études d'auscultation faites par des médecins des hôpitaux de Paris. M. Storez a publié, en collaboration avec moi (au fond, je suis son élève beaucoup plus que son collaborateur) une étude sur l'enseignement du dessin, dans le premier numéro de l'*Éducation*. Elle a montré que nous étions sur ce terrain — comme je l'espère, sur les autres, — à l'avant-garde de la pédagogie. M. Storez a vu sa chapelle admise au salon de la Société Nationale, et son envoi a été signalé et loué comme il le méritait par de grands périodiques tels que l'*Écho de Paris* et le *Matin*. M. Corbusier a fait paraître une valse : *Regina*, tandis que M. Lambotte allait à Bruxelles faire applaudir des œuvres très modernes.

Enfin j'ai publié chez Rivière, en collaboration avec M. l'abbé Baudin, la traduction de la belle *Psychologie* de W. James, traduction commencée il y a quelques années par mes élèves de Philosophie —, et, chez Vuibert, une revue trimestrielle, l'*Éducation*, qui essaiera de faire quelque bien et qui, je l'espère, contribuera indirectement au bon renom de l'École.

Les autres écoles nouvelles.

A ce travail de propagande et de don de nous-mêmes doit correspondre un travail d'emprunt qui nous enrichisse des découvertes et des expériences faites par d'autres. Il y a deux ans, je suis allé visiter les trois écoles du Dr Lietz ; l'an dernier M. Storez, Mme Bertier et moi, en compagnie d'un de nos amis, M. Ad. Ferrière, avons tâché de prendre quelques-uns de ses secrets à

la merveilleuse ruche qu'est Bedales school et nous avons profité de ce voyage pour étudier avec quelque détail l'œuvre des écoles anglaises à l'Exposition franco-britannique. Nous aurions vivement souhaité que notre exemple fût suivi par d'autres maîtres et nous nous efforçons cette année d'envoyer deux ou trois de nos professeurs au cours de vacances de la Demonstration School de miss Findlay (Londres, 2-14 août) dont nous admirions l'an dernier le stand plein de richesses.

M. Ad. Ferrière, dont nous parlions à l'instant, et que les lecteurs de ce *Journal* connaissent déjà (Cf. *Journal de l'Ecole des Roches*, année 1906) fonde près de Vevey une école nouvelle qui promet d'être un petit bijou. Je ne puis que recommander très chaudement sa tentative à nos amis. Je connais déjà — on me croira facilement — pas mal d'éducateurs; j'en connais fort peu de la valeur de M. Ferrière et je puis dire en toute vérité que des parents peuvent s'adresser à lui avec entière confiance (à Florissant, Genève).

L'an dernier, je parlais ici de l'École de jeunes filles de Planchoury : j'y suis allé deux fois, les élèves envoient régulièrement des devoirs à nos professeurs, et nous restons en correspondance constante avec la fondatrice. C'est dire que nous croyons l'œuvre bonne, digne d'encouragement, d'estime et de confiance, et nous ne saurions indiquer, pour les sœurs de nos élèves, de meilleure école.

Pour l'éducation nouvelle. Nous sommes fidèles à la pensée de M. Demolins en répandant le plus possible les idées qui ont présidé à la fondation de l'École, en ne nous occupant pas seulement de son succès, mais du succès beaucoup plus général de l'éducation rénovée et rationnelle. C'est avec plaisir que nous avons accepté des invitations de la Société de géographie de Lille, de la Société industrielle d'Amiens, de la Réunion des Etudiants à Paris, de M. Lemesle à Tours, de la Société des amis de l'Université de Nancy, de la Société lorraine de conférences à Metz. Partout nous avons parlé de l'École nouvelle, variant chaque fois nos dévelop-

pements suivant notre auditoire, tantôt racontant nos voyages parmi les écoles, tantôt insistant plus sur la partie dogmatique et pratique de l'éducation. Partout nous avons été écoutés par une assistance nombreuse; certaine conférence avait 1.000 auditeurs et deux autres 500 et nous avons eu l'impression que, par un exposé sincère de notre but et de nos efforts, bien des préjugés tombaient, des racontars se taisaient, tandis que grandissait l'estime pour la formation intégrale et harmonieuse de l'enfant.

D'autres sympathies, précieuses elles aussi, sont venues à nous : la Ligue d'Hygiène scolaire nous a demandé de faire, à la fin de cette année, une conférence au Collège des Sciences sociales sur l'internat rural et familial. Elle m'a prié aussi d'être parmi les organisateurs du Congrès international de 1910 et enfin son président a bien voulu me donner la parole à l'assemblée générale de cette année, où fut discutée la grave question de l'éducation sexuelle, et où j'ai essayé de dire comment nous la comprenions et essayions de la résoudre.

Un de ses membres éminents, le Dr Dufestel, a parlé à plusieurs reprises des Roches — et avec éloges — dans son bon manuel d'*Hygiène scolaire*. La Société internationale d'éducation, fondée à Los Angeles, par le Dr Landone, m'a demandé d'être parmi les 40 membres de son comité, et la Société internationale de mathématiques, à cause sans doute de notre liberté dans les programmes et les méthodes, de notre volonté de progrès et de nos efforts constants pour y atteindre, m'a inscrit aussi dans son comité.

Enfin, prié d'aider à l'organisation du Congrès d'éducation de Bruxelles en 1910, je suis décidé à y prendre une part active et à y emmener quelques-uns de mes collaborateurs.

Ces succès de nos idées imposeront silence à nos ennemis — s'il en reste; — ils obligeront les indifférents encore nombreux à nous étudier et à nous connaître; ils donneront confiance et courage aux hésitants et ils réjouiront nos amis.

G. Bertier.

NOS COLONIES DE VACANCES

En 1908, pour la sixième fois[1], les élèves de l'École des Roches ont donné avec entrain leurs cotisations pour l'œuvre des colonies de Vacances, qui les intéresse, et qu'ils ont vraiment adoptée. La somme de 773 fr. 85, que les cinq maisons ont réunie, a été remise à l'œuvre versaillaise que nous soutenons depuis quatre ans, et a permis d'envoyer au grand air des champs, pour un mois, 15 enfants. On a bien voulu nous fournir sur chacun d'eux quelques renseignements précis, et nos garçons ont été heureux de connaître un peu, de loin, ceux qui bénéficiaient de leurs dons, — et qui en avaient tant besoin! Quoi de plus propre en effet à émouvoir leur cœur, que cette liste des 15 pauvrets[2] :

Lucie D., douze ans, douce et docile ; mauvaise santé ; dos faible, un peu bossue.

Louise L., onze ans, très bon caractère; faible; mauvaise mine. Mère très gravement malade depuis plusieurs mois.

Alexandrine L., douze ans; chétive. A mal dans le côté. Tousse quelquefois. Ne mange pas.

Et ainsi de suite, jusqu'à ces deux petits frères de huit et neuf ans, élevés entièrement par leur grand'mère, et dont on nous dit simplement qu'ils sont très pauvres et très gentils.

Tous ces enfants ont donc pu passer un mois plein dans le Loiret, confiés à des familles qui avaient déjà reçu l'un ou l'autre il y a deux ans. Ils y ont été heureux comme on peut se l'imaginer, et comme l'écrivait l'un des deux gosses que je viens de mentionner : « On a du bon lait, on vit avec les vaches, on ne s'ennuie pas, et je t'embrasse bien, grand'mère. »

Quant aux résultats hygiéniques, ils ont été, comme d'ordinaire, très satisfaisants, et, dans plusieurs cas sans doute, décisifs.

Henri Trocmé.

1. V. *Journal de l'École des Roches*, 1906, p. 297; 1907, p. 430; 1908, p. 571.
2. 4 garçons, 11 filles; 13 catholiques, 2 protestants.

LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Fondateur : M. Edmond Demolins.

Conseil d'Administration.

MM.

Paul de Rousiers, secrétaire général du Comité Central des Armateurs de France, président.

Maurice Bouts, avocat, administrateur délégué.

Alexandre André, industriel.

Albert de Bary, ancien officier, industriel.

Le Vte Ch. de Calan, chargé de cours à la Faculté des lettres de Caen.

A. Desplanches, magistrat.

Louis Monnier, banquier.

Émile Pierret, publiciste.

Auguste Thurneyssen, administrateur de la Compagnie des chemins de fer du Midi.

Docteur Triboulet, médecin des hôpitaux de Paris, chevalier de la Légion d'honneur.

Directeur.

M. Georges Bertier, directeur, licencié ès lettres, chef de la Maison du Coteau.

Chefs de Maison.

MM.

Bernard Bell, gradué (B.-A.) de l'Université de Cambridge, chef de la Maison des Pins.

R. C. Coulthard, gradué (M. A.) de l'Université d'Oxford, chef de la Maison de la Guichardière.

Paul Jenart, ingénieur-agronome, ancien élève de l'*Institut national agronomique*, chef de la Maison du Vallon.

Henri Trocmé, licencié ès lettres, chef de la Maison des Sablons.

Maîtresses de Maison.

MMmes

Edmond Demolins, maîtresse de Maison de la Guichardière.
Georges Bertier, maîtresse de Maison du Coteau.
Bernard Bell, maîtresse de Maison des Pins.
Paul Jenart, maîtresse de Maison du Vallon.
Henri Trocmé, maîtresse de Maison des Sablons.

Aumônier : M. l'abbé Gamble, licencié en droit, ancien directeur à l'École Fénelon.
Pasteur : M. Jean Monnier, professeur à la Faculté de théologie protestante de Paris.
Médecin : M. le Dr Carcopino, chevalier de la Légion d'honneur.

Professeurs.

MMlles

Berthe Derousseau, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers.
Valentine Sainte-Marie, diplômée du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique.
Lucy Sogniès.

MM.

C. Bodé, licencié ès sciences, ingénieur électricien de l'Institut électrotechnique de Nancy, ex-préparateur à la Faculté de Nancy.
L. Bonjean, 1er prix du Conservatoire royal de Bruxelles et de l'École de musique de Verviers.
O. Corbusier, 1er prix du Conservatoire royal de Liège et de l'École de musique de Verviers.
E. Cuny, ancien élève de l'Institut philologique de Saint-Pétersbourg, professeur de russe.
R. des Granges, licencié ès lettres.
E. Deslandres, professeur de photographie.
P. Descamps, ingénieur de l'École des mines de Mons.
G. Dupire, ancien élève de l'École des Arts décoratifs.

E. Fleury, docteur ès sciences naturelles.
F. Grunder, diplômé du certificat d'aptitude de l'enseignement secondaire.
L. Jungné, licencié ès sciences, professeur de l'Université.
S. Junod, docteur ès sciences.
G. Lange, licencié ès sciences, ancien professeur de l'Université.
C. Lucas, diplômé de l'Abiturient examen.
L. Malavieille, diplômé des Arts et Métiers.
L. Lambotte, médaillé de l'École de musique de Verviers et diplômé de la Schola Cantorum.
H. Marty, licencié ès lettres.
A. Massoutié, licencié ès sciences.
P. Méline, licencié ès lettres et en droit.
F. Mentré, licencié ès lettres, ancien professeur de l'Université.
J. Oddes, licencié ès lettres et philosophie.
E. Ouinet, professeur de l'Université en congé, diplômé du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique.
A. Parent, chef du « Quatuor Parent », chevalier de la Légion d'honneur.
M. Storez, architecte diplômé du Gouvernement.
P. Thiry, licencié ès lettres (langues vivantes), chargé du service des stages.
Hugh Wilson, gradué (B.-A.) de l'Université de Cambridge.
Économe : M. Champenois.
Comptable : M. Brédy.
Infirmier : M. Minier.
Capitaine général : Roger Riom.

LISTE DES ÉLÈVES

I. — Maison du Coteau.

1. Louis Boucquey, parle assez bien anglais et allemand.
2. Jean Brueder, a passé trois mois en Allemagne.
3. Hermann de Buffières.
4. Adrien Charlier, a passé quatre mois en Angleterre.

5. Jacques Crépy, a passé quatre mois en Angleterre et cinq mois en Allemagne.
6. Eugène Dauprat, a passé trois mois en Angleterre.
7. Jacques Dumaine, parle allemand.
8. Thierry Faure, a fait un stage de six mois en Angleterre.
9. Xavier Fels, a fait un stage de trois mois en Allemagne.
10. Paul Foisy, a fait un stage de trois mois en Angleterre.
11. Pierre Garreau, a fait un stage de trois mois en Angleterre et de six mois en Allemagne.
12. Paul Giraud Jordan, a fait un stage de trois mois en Angleterre et de trois mois en Allemagne.
13. Hubert Knopff, parle allemand.
14. Jacques de Labruyère, a fait un stage de trois mois en Allemagne et de trois mois en Angleterre.
15. Pierre Lyautey, a fait un stage de trois mois en Allemagne.
16. Noël Martin, a fait un stage de deux mois en Allemagne et deux mois en Angleterre.
17. Pierre Matras, a fait un stage de trois mois en Angleterre.
18. Maxime Oberlé, a fait un stage de six mois en Angleterre et de trois mois en Allemagne.
19. Philippe Périer, parle anglais.
20. André Prieur.
21. Pierre Prieur.
22. Raymond Prieur, a fait un stage de six mois en Allemagne et un mois en Angleterre.
23. Claude Saint-Léger, a passé cinq mois en Allemagne.
24. Jean de Saint-Maur, a fait un stage de trois mois en Angleterre.
25. Louis Sprauel, a fait un stage de trois mois en Allemagne et de trois mois en Angleterre.
26. Robert de Vincelles, parle allemand.
27. John Waddington, parle anglais et allemand.

II. — Maison de la Guichardière.

1. Maurice Aubry, a passé un an en Angleterre.
2. Robert Benoit, a passé quatre mois en Angleterre.
3. Étienne Boussod.
4. Constantin Capscha, parle russe et anglais.
5. Jacques Castan, a passé trois mois en Angleterre.
6. Jean Demelle, parle anglais.
7. Paul Estrabaut, a fait un stage en Allemagne.
8. André Ferrand, a passé six mois en Allemagne, parle russe.

9. Marcel FERRAND, a passé six mois en Angleterre, parle russe.
10. Léon FORESTIER, a passé six mois en Angleterre.
11. François GALL, parle allemand.
12. Robert GILLET, a passé trois mois en Allemagne et six mois en Suisse allemande.
13. Sigfried KHNOPFF, parle allemand.
14. Henry LEROY, parle anglais.
15. Ivan DE MAIGRET.
16. René MARTIN, a passé deux mois en Angleterre.
17. Alfred MADOUX, parle allemand.
18. François MARTY.
19. Paulo DE MORAES BARROS, parle allemand.
20. Jacques RENAULD, a passé trois mois en Allemagne.
21. Lucien RIOM, a passé trois mois en Allemagne, parle anglais.
22. Roger RIOM, a passé trois mois en Allemagne, parle anglais.
23. Ernest ROMEU.
24. Jean STEINER, a passé six mois en Angleterre.
25. Maurice VACHER.
26. Raymond VACHER.

III. — MAISON DES PINS.

1. André BOUCHARD.
2. Philibert DE BUFFIÈRES.
3. Pedro DA SILVEIRA CAMPOS, a passé trois mois en Angleterre.
4. Louis CHARONNAT, a passé trois mois en Angleterre.
5. Fuller CHENERY, parle anglais.
6. Alfonso CHERMONT,
7. André DA SILVEIRA CINTRA, a passé huit mois en Angleterre et trois mois en Allemagne.
8. Jean COUSIN, a passé trois mois en Angleterre.
9. Jean DENORMANDIE.
10. Paul DERIHON, a passé trois mois en Angleterre.
11. Jacques DESHAYES.
12. Pierre DETROYE.
13. Jacques DUPAS, a passé neuf mois en Angleterre, et six mois en Allemagne.
14. Washington DE FIGUEREIDO, a passé quatre mois en Angleterre.
15. Émile DE FREITAS, a passé trois mois en Angleterre.
16. Hervé GAUTHIER-VILLARS.
17. Jean HARDY, a passé quatre mois en Angleterre et six mois en Allemagne.

18. Edouard Giraud, parle russe.
19. Ulysse Hocotz, parle anglais et allemand.
20. Louis Huchard, a passé huit mois en Angleterre.
21. Paul Lambert, a passé un an en Angleterre et trois mois en Allemagne.
22. André Laurent Barrault.
23. Jean Machemin.
24. Roger de Madariaga, parle allemand.
25. Harry Kilpatrick Morgan, a fait un stage de trois mois en Allemagne et parle anglais.
26. José Moreira de Serpa Pinto.
27. Louis Nozal, a passé trois mois en Angleterre.
28. Arthur O'Neill, parle anglais.
29. Paul Plisson, a passé un mois en Angleterre.
30. Antoine Potocki, parle russe, anglais et allemand.
31. Jean de Pourtalès, a passé deux mois en Allemagne et parle anglais.
32. Mariano Procopio, parle anglais.
33. Paulo Procopio, parle anglais.
34. Pierre Pusinelli, a passé deux mois en Angleterre.
35. Albert Thiébaut, a passé huit mois en Allemagne et quatre mois en Angleterre.
36. Gilbert Triboulet, a passé un an en Angleterre.

IV. — Maison des Sablons.

1. Édouard Adler, a passé neuf mois en Angleterre et un an et demi en Allemagne.
2. Max Auzépy, parle anglais.
3. Maurice de Barrau, trois mois en Angleterre, parle allemand.
4. Étienne de Bary, six mois en Angleterre, parle allemand.
5. Robert de Bary, trois mois en Angleterre, parle allemand.
6. François Dunod.
7. Pierre Guiraud, six mois en Angleterre.
8. Hervé Labussière, cinq mois en Allemagne, parle anglais.
9. René Lagier, quatre mois en Allemagne, parle russe.
10. Maurice Lagier, a passé six mois en Angleterre.
11. Jean Langer, a passé quatre mois en Angleterre.
12. Marcel Langer, a passé quatre mois en Angleterre.
13. Henri Lebouteux.
14. Étienne Martin, parle anglais et allemand.
15. Wassili Mestchérine, parle russe.

16. Jean MOUSSY, a passé trois mois en Angleterre, parle allemand et russe.
17. Louis ROCHER, a passé neuf mois en Angleterre.
18. Marcel ROUGEAULT, a passé six mois en Angleterre.
19. Paul SCHWEISGUTH.
20. Henri SEYRIG, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
21. Charles SIOU, quatre mois en Angleterre, parle russe.
22. Robert DE SMORCZEWSKI, parle anglais et allemand.
23. Jean THIERCELIN, six mois en Angleterre, trois mois en Allemagne.
24. Jean THURET, trois mois en Angleterre.

V. — MAISON DU VALLON.

1. Lucien BERTHET.
2. Maurice BITOUZÉ, a passé six mois en Angleterre.
3. Jacques BOCQUIN, parle allemand.
4. André BOURGEOIS, a passé cinq mois en Angleterre.
5. Guy CARON, a passé trois mois en Angleterre.
6. Jean CASTAN, a passé six mois en Angleterre, et trois mois en Allemagne.
7. Jean COLIN, a passé cinq mois en Angleterre.
8. Pierre CORBIÈRE, parle anglais.
9. Jean COUSIN, a passé six mois en Angleterre.
10. Robert COUSIN, a passé six mois en Angleterre.
11. Raymond DECAUVILLE, a passé six mois en Angleterre.
12. Charles DELBRUCK, a passé six mois en Angleterre, parle allemand.
13. Jean GAÏCO, a passé huit mois en Allemagne.
14. Léon GARDÈRES-ROUX, a passé six mois en Angleterre.
15. Marcel JAPY, a passé trois mois en Angleterre.
16. Henri DE LA BRUYÈRE, a passé six mois en Angleterre.
17. Paul LEBOUTEUX, a passé six mois en Angleterre.
18. Luiz LÉVY, parle portugais.
19. Maurice LUCHAIRE.
20. Edgard DE MAGALHAÈS, parle anglais et portugais.
21. Frédéric MASON, a passé six mois en Allemagne, et un an en Angleterre.
22. Étienne MERMIER.
23. Félix PÉNIAUX.
24. Lionel RIOM.
25. André SEYRIG, parle allemand.
26. José DE VERDA, parle espagnol.

27. Luis de Verda, parle espagnol.
28. Jean Wetzel, a passé six mois en Allemagne et six mois en Angleterre.
29. André Junod.
30. Michel Junod.

VI. — Élèves a l'étranger.

1. Louis Bardot, à Coblence.
2. Marcel Courtade, à Hove.
3. Pierre Cousin, à Cochem-sur-Moselle.
4. Jean Dunod, à Cologne.
5. Louis Dunod, à Cologne.
6. Louis Fabra, à Düsseldorf.
7. Marcel Gaveau, à Torquay.
8. Pierre Giraud-Jordan, à Hove.
9. Christian Glaenzer, à Eastbourne.
10. André Grange, à Ramsgate.
11. Marcel Grange, à Margate.
12. Michel Grange, à Herchen.
13. Gustave Laurent, à Hove.
14. Alexandre de Manziarly, à Winchfield.
15. Henry Merlin, à Eastbourne.
16. Paul Morin, à Dulwich.
17. Jacques Mottheau, à Eastbourne.
18. Henri Musnier, à Caterham-Valley.
19. Jean Néraud, à Herchen.
20. Maurice Petsche, à Oberwinter.
21. Pierre Polot, à Eastbourne.
22. Robert Réquédat, à Saint-Léonard's-on-Sea.
23. Robert Thibaud, à Rhyl.
24. Alain Triboulet, à Swanage.
25. Francis Triboulet, à Swanage.
26. Marc Valantin, à Eltham.

LES STAGES A L'ÉTRANGER

Nous avons eu pendant la dernière année scolaire et indépendamment de 18 stages de vacances :

	TERME D'AUTOMNE	TERME D'HIVER	TERME DE PRINTEMPS
En Angleterre. . . .	12 garçons.	7 garçons.	18 garçons.
En Allemagne	2 —	4 —	8 —
Soit en tout.	51 trimestres.		

Ces chiffres, inférieurs, pour les termes d'automne et d'hiver, à ceux de l'année dernière, leur sont égaux pour le trimestre de printemps. C'est dire que la bonne saison amène toujours une recrudescence de départs; c'est dire aussi que la perspective de passer l'automne et l'hiver à l'étranger ne sourit pas beaucoup à nos garçons. Et pourtant, à lire les lettres de certains d'entre eux, les sports d'hiver ne manquent pas de charme. Le patinage, les promenades en traîneau, le luge, le ski, etc., ont eu de fervents adeptes..., en Allemagne, il est vrai, mais l'hiver est-il donc si maussade en Angleterre? Quoi qu'il en soit, le fait est là et nous nous bornons à le constater.

Cette année a été marquée aussi par une collaboration plus étroite entre l'École et les parents, sur le terrain international des séjours à l'étranger; résultat heureux à constater et bien fait pour montrer l'union intime qui existe entre la famille et les éducateurs.

Nombre de parents ont tenu à constater par eux-mêmes l'installation, l'aménagement extérieur et intérieur des diverses pensions et le fonctionnement de nos filiales anglaises et allemandes. Ils ont rapporté de leurs visites de précieuses constatations qui, sans être inconnues aux Roches, sont pourtant de nature à fortifier les maîtres dans leurs idées de perfectionnement de l'École. Prenons au hasard...

« *En Angleterre*, nous écrit-on, les soins matériels donnés aux garçons sont très bons, mais les classes semblent plus faibles... Les petits sont séparés des grands... Les jeunes garçons se lèvent moins tôt et se couchent plus tôt... Les sports sont également moins poussés pour les petits que pour les grands... »

« *En Allemagne*, les soins matériels sont donnés de façon moins minutieuse et la part laissée aux garçons y est plus grande... Les travaux pratiques sont plus variés, les temps libres plus diversement employés... Rôle formateur des excursions telles que les « Pfingstreisen » qui, en raison de leur durée (10 jours), peuvent donner lieu à plus d'initiative et fournir aux garçons beaucoup de sujets d'observation... »

Ces simples remarques, prises à travers quelques lettres de parents et d'élèves, constituent un précieux fonds de documentation et permettent de s'acheminer lentement et sûrement, par rapprochement ou comparaison, élimination ou substitution, à des conclusions positives dont l'École peut faire son profit. C'est une fenêtre ouverte sur l'étranger. Et faire profiter le tempérament national, l'énergie française, des résultats assimilables acquis par nos voisins d'Outre-Manche ou d'Outre-Rhin, n'est-ce pas un des buts essentiels de l'École Nouvelle?

Paul Thiry.

June 23.

Dear Mr the director,

I ham very happy at Eastbourne, because this town is very prutty and the people is not like in France and the first days I was at Eastbourne it was very difficult for me to speak English but now that is very easy.

At Eastbourne we have never the rain.

Much gentlemen play cricket, tennis, foot-ball, etc... Also the English are strong. To day the sun is very hot and we have a pic nic on the beach with friends and two little boys named Frank and Wilfred.

The little houses are very prutty, because lot flower on the wall.

For came at Eastbourne on the boat I have bin hill also the sea was very strong and that is not funny. On sunday I have seen Merlin and I have bin very astonisch. Compliment for you and for all boy and teatcher.

J. MOTTHEAU (7e).

(Jacques has written this all by himself, I am therefore sending it for you to see how he is getting on).

A. LOWELL SMITH.

23 of June.

Dear Mr Bertier,

I am going to answer your letter as quick as I can.

There is how the days are done.

In the morning we get up about half past seven, then we have a cold bath and after, dressing. Then we go down to have breakfast.

Afterwards we have lessons during two hours and in the recreation we have lunch to 10. We have lessons after two hours more, then we have to go to the field.

In that field we have to play and practice for the match that we have in playing cricket. Then we have dinner; after that we have two hours to work; after we have the tea on the field where we are playing cricket.

And after the dinner we go to bed.

It is like that is going our day. Except when it is Wednesday and Saturday, those days are halfs. Half means that we have not to work the afternoon of those days.

I am very pleased that my brother has done a very good first communion.

I find myself very happy at the school. I hope the boys from l'Ecole des Roches who are going to come will be very pleased.

It is a very good school and every body of boys who are going to come here I am sure will be very happy.

I hope the school is now well and nice. I hope my brother is working well.

I can speak and understand all what the boys are saying.

I must say that *I like England.*

I am learning cricket, a very pleasant play.

My father and mother are going to come and see me.

I hope the cricket and those plays are getting on well.

You can say to the pupils that England is very nice.

I hope Mademoiselle Sainte-Marie et tout le monde va bien.

Pierre GIRAUD-JORDAN (8e).

Clare House, Cliftonville, Margate, 23 june 1909.

Dear sir,

Many thanks for your letter.

We go for a short walk by the sea before breakfast.

After breakfast, which is at 8 o'clock, we have classes from 9 to half past twelve.

At 12-30, we go for a ride on a pony called Shelah; then comes dinner.

At 1-30, p. m., after the dinner we have classes till 4 o'clock.

At 4-30 we play cricket, till 6 o'clock; at 6 o'clock, we have tea. After tea, at 7 o'clock we have preparation for the next day.

Good bye, dear sir; your pupil sends you his love.

I am enjoying my school life at Clare House.

Marcel GRANGE (5e).

Colet-House, Rhyl.

Robert Thibaud nous donne d'abondants détails sur l'organisation de sa journée, sur les repas — en particulier pour le thé pour lequel il semble avoir une sympathie spéciale. « On y mange comme à un repas; on mange d'ailleurs une très bonne nourriture, quoiqu'on dise qu'en Angleterre la viande n'est pas très bonne. » Il devient « pas mauvais au cricket ». Son École a perdu quelques matches, mais rien d'étonnant à cela. Elle joue contre « des hommes, et il y en a un qui a fait aujourd'hui 76 runs ».

« Aujourd'hui nous n'avons pas beau temps; ce soir, en jouant au cricket, tout à coup le ciel est devenu complètement rouge et le tonnerre est tombé à pas plus de 300 mètres de nous. Nous avons tous été absolument abasourdis, les petits ont eu tellement peur qu'ils pleuraient; je crois que d'avoir des émotions comme ça n'est pas bon du tout.

Ici, mes camarades sont assez gentils; au commencement, on m'appelait, comme vous le pensez, « frog », mais j'ai donné une bonne gifle à la moitié et maintenant ils se tiennent tranquilles; c'est l'essentiel. Pourtant, de temps en temps, ils se moquent des Français : je les remets vite au point.

Au revoir, cher Monsieur, si je ne vous écris pas plus longuement, c'est la faute du temps qui me manque.

Veuillez croire, Monsieur, à mes sentiments respectueux.

Votre petit élève qui vous aime.

Robert THIBAUD (6e).

Le 23 juin.

Monsieur...

Je ne veux pas écrire cette lettre en anglais, parce que, si je le faisais, je serais forcé de me servir du dictionnaire et ce n'est pas dans mes idées, car il me serait impossible d'écrire ce que je voudrais en anglais. Maintenant, je vais commencer à mettre le plus de détails que je peux, comme vous l'avez demandé : Mon école s'appelle : « Temple Grove », elle est située un peu en dehors d'Eastbourne, seulement elle est dans un creux et c'est un peu humide ; elle se compose de trois bâtiments : un qui s'appelle le sanatorium, — c'est une sorte d'infirmerie, un autre Shen House ; — cette maison était avant l'endroit où les « boys » couchaient et habitaient ; maintenant ça a été changé, ce sont les professeurs qui y demeurent. Le dernier bâtiment s'appelle du même nom que l'école : Temple Grove, c'est là que nous habitons, mangeons, travaillons. Il y a encore dans l'école une chapelle et une gymnastique, que je trouve mieux fournie que la nôtre. Temple Grove (la maison) se trouve au milieu du jardin. D'un côté, une pelouse sur laquelle nous jouons du cricket : elle est quatre fois grande comme celle qui est devant le bâtiment des classes ; de l'autre côté il y a un peu de verdure, pas beaucoup.

Maintenant que j'ai parlé de ce qui m'entoure, je vais parler un peu de ma vie à l'école : le matin je me lève à 7 heures, puis de là, je vais derrière la maison dans une piscine que j'ai oublié de mentionner, elle a 16 yards de long, 9 de large, profonde d'un côté de 21 pieds, de l'autre, allant en s'abaissant jusqu'à 6 pieds. Ceux qui savent nager la traversent à la nage, ceux qui ne savent pas (très peu), s'arrangent à se mouiller tout le corps (mais j'ai appris à nager à cette école), puis on s'habille et on descend pour mettre ses bottines. A 8 h. moins le quart, M. Waterfield, qui est ministre, dit une prière (pas dans la chapelle, dans l'étude), et à 8 heures on va déjeuner : on a du porridge, du poisson, ou des saucisses, ou quelque chose d'autre, on boit du thé, puis à 8 heures et demie on va en classe : deux classes de trois quarts d'heure, jusqu'à 10 heures. Alors ceux qui ont apporté des gâteaux avec eux en prennent quelques-uns, c'est la matronne qui les distribue (la matronne c'est un peu comme Mlle Faure chez vous, elle commande à une quinzaine de servantes) ; ceux qui n'ont pas de gâteaux demandent des gâteaux de l'école ; ils ne sont pas très appétissants pour des Français. A 10 heures et demie on entre de nouveau en classe jusqu'à midi. Une récréation, puis à 1 heure, on déjeune : un plat et

un dessert; nous mangeons tous (80 avec les maîtres) dans la même salle à manger. Nous avons le droit de demander deux fois des plats : je mentionne cela vous savez pourquoi !... Tout de suite après déjeuner on se change, et depuis 2 heures jusqu'à 3 heures et demie nous jouons. Nouveau changement de vêtements, et à 4 heures moins le quart on va en classe jusqu'à 6 moins le quart. A ce moment, on prend le thé avec pain, beurre, confitures; on sort de table à 6 heures un quart, puis on a récréation jusqu'à 7 moins le quart, heure de la « chapelle », dans l'église qui est à côté, jusqu'à 7 heures. Ceux qui veulent se coucher, le peuvent faire alors : jusqu'à la cinquième, on en a le droit et les autres ont classe ou étude jusqu à 8 heures et se couchent de 8 à 9. Seule, la première se couche à 9 heures, et personne n'a le droit de veiller plus tard.

Nous avons demi-vacance (temps libre l'après-midi le mercredi et le samedi.

J'ai fini ce que j'avais à dire et ce que vous m'avez demandé : j'espère que ça vous fera plaisir, car je n'ai omis aucun détail; en résumé, j'aime bien mon école, mais je n'oublie pas ni les Roches, ni mes professeurs, ni mes camarades.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes respectueux sentiments.

Un de vos nombreux boys

Christian GLAENZER (Douze ans, 5e).

P.-S. — Excusez mes fautes d'orthographe; j'ai oublié le français en ne faisant que parler anglais.

Henri Musnier se plaît très bien chez M. Harrisson, à Caterham Valley. Il trouve « le pays magnifique, la vie très agréable, les professeurs et les élèves tout à fait aimables ».

« Les petits Anglais sont très ingénieux; ils aiment à s'occuper d'animaux — souris, lapins, chiens, etc... — Nous collectionnons beaucoup de papillons, de chenilles, des timbres, des adresses, des imprimés, etc... »

Eltham, 27th June 1909.

Dear M. Bertier,

I answer at once your letter of the 21th in order not to keep you waiting too long, and as you asked me, I am writing my letter in english and I will give you some details of my english life.

At first, let me start from my first days passed in England. I did

not know a single word of english when I first came. I began to have lessons with Mrs Fox who gave me the first knowledge in this language while I was allowed by the Head Master of Eltham College where Mr Fox is teacher, to play in the games of football (Rugby), I am very fond of it.

Christmas arrived and we had a great feast at home in which I tasted for the first time an English Christmas pudding which I liked very much. I went to Gloucester with Mr and Mrs Fox and we spent there ten days. Gloucester cathedral is a very fine building in which several english kings and other notable people are buried.

When we came back to Eltham, I continued my lessons at home. My english improved but I was not yet able to understand quite well unless my interlocutor spoke slowly.

I was expecting to come back to Les Roches as you had told me I was to, at Easter, but your order telling Mr Fox to keep me three months more disappointed me a little, for I was so glad to come back to Les Roches; it is not because I do not like England, for I like it very much, but you always like better your own country.

For the Easter holidays we went to Bournemouth. We stayed there for about a fortnight. From there we went to Swanage in a boat. Usually, I am a good sailor, but during that short crossing, I was a very bad one, and it is true to say that the sea was a little rough. I had also a lot of roller skating and excursions on a bicycle in the neighbourhood.

When we came back to Eltham Mr Fox decided to send me to the College.

Here is my time table for every day. I get up in the morning at 1/4 past six, go to early preparation at seven, come back home for breakfast at eight, go back again to school from nine to ten minutes past one at which time I have lunch I leave again home at two till 1/4 past four. From 1/4 past four to 1/4 past six I have games (cricket or tennis), at 1/2 past six I have tea and from seven to 1/4 to nine preparation; after that I come back home with my friend who is boarder with me at Mr Fox's house. We have supper and go to bed at 1/2 past nine.

I am not in any form at all at school. I have a special time table. You will see my work of half term in the report which Mr Fox sent you, I think.

On Sundays I go to mass to Eltham with a College boy who is the only Roman Catholic with me at School.

On week days we have a break of one hour in the morning during which we can go to the swimming bath or do some gymnastics. I only learnt to swim this term in the school piscina. On fridays afternoon from 1/2 past five to 1/2 past six we have fencing which I take. On wednesdays and saturdays we work the whole morning and we have the whole afternoon free till seven o'clock. During that time we have often to watch cricket matches.

Every afternoon we play cricket. It is the first time this summer that I have played cricket. When I did not know it much I did not like it, but now as I am getting on better with it I begin to like it very much. With a little more practice I think I will do better and I hope to be useful in that game when I will come back to Les Roches. I play also tennis at a Club near here in which I subscribed to become a member.

All the masters and boys at School are very kind to me.

I admire the English education, that trust of masters and parents in the boys and particularly that great liberty of boys as well as girls in every thing. I do not like too much their very English character which is rather too cold, but also they become men early with a firm and energetic character. I find that I became more serious since I am among the English boys. Mr Fox's house is not very far from the College itself, we have only about 200 yards to go. We are very well here for every thing, my friend and I, we have each little rooms and a little study. The food is very good also and Mr and Mrs Fox are very kind to us.

My letter is getting as long as you would wish it and I think it is time to stop it.

I present Mrs Bertier and you my kindest regards and I send my remembrances to my future teachers and friends of Les Roches.

Yours truly.

Marc VALANTIN.

Coblenz, den 25 Juni 1909.

Sehr geehrter Herr Bertier,

Nun bin ich schon 5 Monate hier in Coblenz bei Frau von Hohenhausen wo es mir sehr gut gefällt.

Coblenz ist aber auch eine der schönsten Städte der Rheinprovinz. Es liegt zwischen Rhein und Mosel und wird deshalb von vielen Ausländern besucht.

In Coblenz, gibt es viele Soldaten : Infanterie, Artillerie und Train. Meine Lebensweise ist ungefähr folgende : Ich stehe um 8 Uhr 1/2

auf. Morgens arbeite ich bis zum Mittagessen um 1 Uhr. Um 2 Uhr habe ich meine Stunde, Nach dem Kaffee spiele ich mit meinen Freunden oder wir gehen in den Wald spazieren. Dort haben wir uns eine grosse und zwei kleine Festungen gebaut. Niemand kennt den Weg ausser mir und meinen Freunden.

Samstag machen wir gewöhnlich grossere Touren. So waren wir Pfingsten in Altenahr und Neuenahr.

Dann war ich schon zwei Mal an der Mosel bis Cochem. Da haben wir Schneeballenschlacht gemacht.

Die Umgebung von Coblenz ist auch schön. So gehen wir of tan die Lahn oder einen Ort am Rhein. Man sitzt dort prachtvoll und trinkt sehr gute Bowlen. Abends spielen wir Domino oder Mühle wenn wir nicht an den Rhein gehen um ein Konzert zu hören.

Meine Freunde sind sehr lieb zu mir und ich kenne auch einige sehr liebenswürdige Offiziere.

Ich habe die deutsche Grammatik von Otto Verrier ganz ausgelernt und jetzt lese ich deutsche Märchen und kleine Erzählungen.

Ich glaube wenn ich wieder in der Ecole-des-Roches bin, werde ich sehr gute deutsche Arbeiten machen. Die Briefe an meine Mutter schreibe ich auch fast alle in Deutsch.

Nehmen Sie meine besten Empfehlungen an Herrn Pastor Gamble und Herrn Méline.

Auf Wiedersehen, geehrter Herr Bertier; Ihr dankbarer Schüler.

Louis Bardot.

13 ans, 4e.

Cochem, den 24 Juni.

Veehrter Herr Bertier,

Es geht in Cochem mir immer gut, aber mein Rad fehlt mir um die schöne Umgegend kennen zu lernen. Ich habe viel deutsch gelernt, aber Fraülein Hoffman wünscht mich noch immer fleissiger zu sehen. Es gibt nächsten Sonntag hier eine grosse Räderregatta für Räder-Club von Coblenz, Trier, Cochem, Saarbrücken, etc... Ich werde auch dahin gehen und freue mich darauf. Letzte Woche war ich von einer Cousine von Fraülein Hoffmann eingeladen um im Auto nach Schloss Eltz zu fahren. Ich habe das ganze Schloss gesehen; es ist schon viele hundert Jahre alt und ist wirklich interessant. Heute Nachmittag gehen wir Kirschen lücken. Diesen Morgen habe ich die deutsche Artillerie gesehen aber ohne Kanonen; und im September gibt es ein grosses Manöver ganz nahe bei Cochem.

Wir warten noch immer auf die neue Schwimmanstalt, sie wird aber endlich kommen. Hoffentlich sind Sie und ihre Familie noch wohl.

Es grüsst Sie ergebenst.

Ihr Schüler.

Peter Cousin (5e).

LA CHAPELLE

Le 29 mars 1908, Monseigneur l'Évêque d'Evreux était venu poser la première pierre de notre chapelle ; le 2 mai de cette année, il a donné la bénédiction solennelle à l'édifice achevé. Depuis deux mois, c'est à la chapelle que nous allons prier tous les dimanches ; c'est là que, chaque matin, quelques-uns viennent assister à la messe et que peuvent se recueillir devant Dieu, dans le cours de la journée, ceux qui en ont le désir ; c'est là que, le 12 juin dernier, s'est faite, avec une grande piété, la première Communion. Elle a donc commencé à vivre de sa vie propre, elle est la maison de Dieu et ceux qui veulent s'entretenir avec Dieu y trouvent la solitude et le silence nécessaires à la prière. Quelle différence avec l'ancien sanctuaire ouvrant sur la grande salle du bâtiment des classes ! Sans doute là aussi de belles cérémonies, joyeuses et tristes, se sont déroulées ; de là aussi, malgré les difficultés du lieu, de ferventes prières se sont élevées vers le ciel. Mais on ne pouvait plus longtemps demander à des enfants de se recueillir dans une salle où tous les jours ils jouaient et chantaient librement, ni dans une chapelle à peine séparée de tout ce bruit par une porte mal jointe. C'était une organisation provisoire : elle a duré près de neuf ans. Peu s'en est fallu qu'elle ne devînt définitive. Grâce à Dieu et à nos bienfaiteurs, elle a cessé.

Qu'ils soient donc chaudement remerciés tous nos bienfaiteurs, quels qu'ils soient : celui qui, le premier de tous, a voulu souscrire et dont la généreuse initiative a entraîné toutes les autres ; et tous ceux qui l'ont suivi, membres du conseil d'administration, parents d'élèves, anciens élèves, membres de la Société de

Science sociale, amis connus et inconnus, et en particulier tous les professeurs de l'École dont les souscriptions réunies montent presque au cinquième du total. Merci encore à ceux qui veulent bien penser qu'une chapelle a besoin d'être meublée. Nous leur devons déjà la cloche qui sera suspendue au mois d'octobre et le charmant vitrail qui orne la fenêtre de la sacristie. Bientôt même pourront être commandés les vitraux de deux des fenêtres du sanctuaire. Merci à tous au nom de l'École et merci au nom du Bon Dieu.

Pourtant, malgré le concours de tant de bonnes volontés, de tant d'affections dévouées, la chapelle n'existerait pas telle qu'elle est, avec sa sobre et fine élégance, dans la pureté de ses lignes, sans celui qui en a conçu et fait exécuter les plans. Le meilleur remerciement qu'on puisse lui adresser, c'est de lui dire que personne n'y entre sans être porté à la prière. C'est aussi le plus bel éloge qu'on puisse faire de son œuvre, puisque c'est la preuve qu'elle est vraiment adaptée à sa fin.

M. Demolins, dont bientôt le corps reposera devant le sanctuaire, aimait à dire que la religion était une des armes qu'on devait porter avec soi dans la vie, que la religion devait être mêlée à toutes les actions de la vie. Tous ceux qui auront contribué à l'édification de la chapelle auront contribué aussi au développement de la vie chrétienne dans le cœur de chacun des élèves des Roches. Plaise à Dieu qu'ils sortent tous de l'École bien armés de cette façon-là ! Plaise à Dieu de récompenser tous ceux qui y auront aidé en construisant sa demeure !

Abbé Gamble.

LA FÊTE DE L'ÉCOLE

Si l'on avait, aux Roches, l'esprit chagrin, l'inclémence du temps pendant tout le mois de juin et le jour même de la fête de l'École aurait pu fournir un thème aux récriminations les plus amères. Notre bonne humeur, heureusement, est de cette sorte que n'affectent ni les ondées ni les orages; et la pluie,

loin de diminuer l'éclat de notre petite fête, a simplement agrémenté d'un soupçon d'héroïsme le pèlerinage des amis de l'École, venus nombreux et sympathiques, malgré l'aspect rébarbatif du firmament.

Ils n'ont pas dû le regretter.

Le départ pour l'exposition de Nancy des travaux les plus intéressants exécutés depuis le commencement de l'année eut à peine le résultat d'appauvrir quelques classes. Dans les différentes sections, même richesse que les années précédentes en cahiers, dessins et objets divers.

On remarqua surtout, — et pour cause, — l'exposition des produits du Laboratoire de Chimie. Je m'empresse de dire qu'elle était de toutes la moins désintéressée et que les agents commerciaux qui y présidaient poussaient, avec un zèle à rendre jaloux des professionnels, la vente des échantillons exposés. Pour peu que le visiteur fût moins « bien armé pour la vie », il se trouvait en un clin d'œil abondamment approvisionné de cirages, de colle, d'encre et de dentifrices, pour le plus grand dam de son porte-monnaie. Il est vrai que nos produits sont si bons qu'on ne saurait les payer trop cher....

L'exposition de photographie fut le dernier complément apporté au salon de l'École et à l'exposition de photographie de Verneuil. M. Deslandres peut être heureux et fier de ses élèves : jamais plus que cette année leur production ne fut abondante et remarquable.

Dans les autres salles, on pouvait, en feuilletant les cahiers de devoirs, se rendre compte du chemin parcouru depuis le début de l'année. Les élèves de huitième présentaient une collection des plus originales et des plus amusantes. Leurs cahiers de devoirs et de dictées, illustrés de dessins faisant face aux textes, renfermaient des interprétations d'une fantaisie souvent déconcertante et parfois d'un comique irrésistible. On pouvait voir, par exemple, l'histoire de la grenouille qui veut devenir aussi grosse que le bœuf. L'artiste avait cru bon de noter consciencieusement les diverses phases d'augmentation de la grenouille et la dernière figurait l'éclatement de l'animal

devenu informe et projetant un énorme cône de poussière...

Le soir, la séance traditionnelle comprit une partie musicale et une partie dramatique. L'orchestre, sous l'habile direction de M. Armand Parent, qui avait bien voulu venir diriger son exécution, donna la Première Suite de Peer Gynt de Grieg. L'ouvrage, d'un caractère si particulier et si attachant fut interprété avec beaucoup de goût et de sûreté. La partie dramatique fut remplie par la comédie en 3 actes de Francis Burnett, *Le Petit Lord*. Elle présenta cette originalité inaccoutumée d'une collaboration étroite de professeurs et d'élèves. On put applaudir, parmi les acteurs, M. Coulthard qui, sous les traits du duc de Dorincourt, nous fit apprécier une distinction toute aristocratique, jointe à un flegme que l'on peut qualifier, sans ironie ni exagération, d'excellemment britannique; — M. Oddes, dont la jovialité bonhomme dérida les plus tristes; — Mlle Lemaire dont le rôle, joué avec une délicatesse de nuances et une puissance contenue d'émotion, donna la note jolie de cette séance.

Du côté des élèves, Henri Seyrig qui tenait le principal rôle avec une ingénuité gracieuse, Boucquey et Forestier réunirent les suffrages les plus approbateurs.

M. Dupire, comme d'habitude, se surpassa. Tous les spectateurs éprouvèrent nettement qu'ils n'avaient jamais vu une Amérique aussi vivante et aussi vraie que celle qu'on pouvait entrevoir par la fenêtre de l'appartement du premier acte. Et l'installation électrique de M. Bodé inondait de lumière décors et acteurs.

A 5 heures commença la fête de gymnastique, au préau, avec des mouvements d'ensemble très bien exécutés par les élèves de l'enseignement préparatoire. Elle se poursuivit au bâtiment des classes où eurent lieux des matches vraiment intéressants d'escrime, de canne et de boxe. Ce dernier sport eut surtout le don de provoquer l'enthousiasme et les applaudissements de l'assistance.

Et lorsque la journée fut finie, tout le monde, sauf le chroniqueur officiel, avait oublié le mauvais temps et ne se sou-

venait que de la manifestation de vitalité joyeuse et intelligente donnée en cette fête de l'École de l'an de grâce 1909.

J. Desfeuille.

EXPOSITION DE NANCY

Le « Stand » de l'Ecole des Roches.

Au palais de l'*Enseignement,* — à gauche, vers le milieu — une gracieuse et pimpante loggia, toute fraîche en sa charpente de pitchpin verni : c'est le stand de l'*École des Roches.* Au fronton, ces deux dates : 1899-1909... Il se trouve donc que l'exposition de Nancy célèbre le dixième anniversaire de la fondation des Roches! — Mais diverses inscriptions frappent le regard; approchons-nous : la première nous apprend que toute cette élégante construction, avec sa frise au pochoir d'un si joli dessin et d'un si harmonieux coloris, est l'œuvre même des élèves travaillant sous la direction de leurs maîtres. Pénétrons plus avant : d'autres inscriptions instructives nous sollicitent : toute cette suite de photographies met sous nos yeux l'école elle-même, ses diverses maisons, le bâtiment des classes, la chapelle catholique (un petit chef-d'œuvre) et non seulement l'extérieur, mais l'agencement intérieur des pièces, des classes, des laboratoires, des dortoirs, des salons, des salles à manger. Tout paraît clair, gai, accueillant, confortable sans luxe, commode sans raffinement. Et tout cela en pleine campagne, en Normandie, au centre d'un domaine de *40 hectares!* Comme les corps doivent ici se développer à l'aise, se fortifier, s'endurcir! et justement voici des photographies qui nous montrent tous ces gars vigoureux, à l'allure hardie et franche, circulant à bicyclette, jouant au cricket, au football, s'entraînant à un concours de gymnastique.

Une inquiétude nous prend : mais le travail? oui, le travail intellectuel, la préparation aux examens?

Voici les cahiers de classe : feuilletons-les. Au premier abord, ils ne semblent pas beaucoup mieux tenus que d'autres : l'écri-

ture n'est pas toujours irréprochable ; bien des fautes d'orthographe, des négligences de style ont dû être corrigées à l'encre rouge. Mais, à y regarder de près, on remarque vite l'originalité des méthodes suivies et l'excellence des résultats obtenus : autant que possible, des choses simples, concrètes, vues, clairement expliquées et clairement décrites ; on sent que les élèves ont compris, qu'ils se sont assimilé les notions et qu'ils les possèdent une fois pour toutes. Qui en pourrait douter à la vue de ces remarquables dessins, exposés au stand, reproduisant par exemple : l'appareil circulatoire du mouton, du porc, de la grenouille, — de ces profits géologiques si précis, de ces travaux de plissement si ingénieux et si expressifs?

L'instruction semble ici vraiment forte et solide, et cela — chose digne de remarque — avec aisance, sans excès ni surmenage, grâce à la plus heureuse et à la plus féconde combinaison du travail intellectuel et des exercices pratiques. Assurément l'un des principaux attraits de cette exposition se trouve en ces charmants travaux de modelage, de menuiserie, de pliage, de découpage, en ces délicieux étains repoussés dont on a peine à croire qu'ils puissent être l'œuvre de si jeunes enfants. Nous n'avons garde d'oublier le dessin et la peinture qui paraissent tout à fait en honneur à l'École : nous voyons là deux magnifiques panneaux de dessins libres, dont plusieurs coloriés, et un troisième placé à l'exposition de « l'Art à l'École », dont il faut bien dire qu'ils sont vraiment parmi les meilleurs, sinon les meilleurs, de cette exposition qui en compte pourtant d'excellents.

L'impression d'ensemble qui se dégage d'une visite, qu'on eût voulu pouvoir prolonger, est que les enfants élevés aux Roches y reçoivent une éducation complète, un développement intégral de toutes leurs facultés, qu'ils doivent en sortir vigoureux, instruits, fortement trempés, prêts à affronter virilement les difficultés qui les attendent, et, comme dit la devise de l'École, *bien armés pour la vie*. Comment s'étonner, dès lors, des succès toujours grandissants des Roches, succès qu'attestent les statistiques exposées et que fortifient, chaque année, les résultats

du baccalauréat? Que d'éloges à adresser au vaillant fondateur de cette École, Edmond Demolins, à ses continuateurs, M. Paul de Rousiers, M. Georges Bertier, à tous leurs dévoués collaborateurs! Quelle belle œuvre patriotique! Les élèves privilégiés des Roches se doutent-ils au moins du bonheur dont ils jouissent et que leur envient tous les lycéens et collégiens de France?

O fortunatos nimium sua si bona norint
Discipulos!

UN PASSANT.

(Extrait de l'*Eclair de l'Est* du 10 juillet).

LES JEUX 1908-1909.

Comité.

MM. Bell, Coulthard, J. de Pourtalès, A. Cintra, J. Fabra, R. Riom, J. Langer, J. Castan.

FOOTBALL.

Le football a eu plus de succès cette année qu'aucun autre jeu.

L'équipe première était ainsi composée, au début de la saison :

Gardien de but : J. Langer.

Arrières : J. Fabra, Washington, Figuereido.

Demis : G. Gomy, J. de Pourtalès (capitaine), R. Riom.

Avants : J. Castan, M. Procopio, A. Cintra, L. Riom, Dupas.

Tous ces élèves jouaient ensemble depuis un an au moins, de sorte que l'équipe était très homogène.

Nous avons joué contre les principales équipes scolaires de Paris pendant le terme d'automne et toutes ont été battues. Rollin, le champion de Paris de 1909, et qui était dans la finale pour le championnat interscolaire, a été battu par 2 buts à 1.

Notre équipe étant très légère, il nous est difficile de jouer contre les clubs de Paris, qui, étant très lourds, jouent un peu durement.

Le premier terme de football n'a été marqué que par des succès, sauf le match contre le Standard que nous avons perdu par 2 buts à 5. Au début du second terme, notre équipe était plus faible, ayant perdu Gomy, un très utile demi. Il a fallu alors recommencer

Cliché de M. Junod.

BATAILLE DE BOULES DE NEIGE (FÉVRIER 1909).

un entraînement sérieux pour regagner ce que nous avions perdu pendant les vacances. La première rencontre fut marquée par un revers (Argenteuil). Le match contre le collège de Normandie eut lieu à Clères, sur un terrain recouvert de 10 centimètres de neige. Le collège de Normandie fut battu par 10 buts à 6. Ce jour-là, les élèves des Roches ont vraiment bien joué.

Dans le championnat interscolaire, le lycée de Caen nous a battus par 7 buts à 1.

L'année prochaine, l'équipe sera aussi bonne que celle de 1908-1909 et il est à espérer qu'elle saura prendre une bonne place dans le championnat de France interscolaire.

La plupart des élèves aiment bien le cricket, mais ils le jouent moins bien que le football. C'est un jeu qui demande beaucoup d'entraînement, de patience et de temps.

Le seul match joué ce terme-ci a été perdu, ce qui ne doit pas nous décourager : le cricket est un beau jeu, et il doit tenir à l'École une place aussi importante que le football.

La coupe de football qui se dispute entre les cinq maisons de l'École, a été gagnée par la maison des Pins. Les Pins ont été aussi vainqueurs au cricket, et la Guichardière au tennis.

B. Bell.

MATCHES DE FOOTBALL 1908-1909.

Standard	perdu	2-5
Collège Rollin	gagné	2-1
Chaptal	gagné	6-0
Lycée de Buffon	gagné	13-1
Collège de Normandie	gagné	6-3
Argenteuil	perdu	1-9
Lycée de Caen	perdu	0-10
Dreux	gagné	18-0
Lycée de Caen	perdu	1-7
Lycée d'Alençon	gagné	8-2
Collège de Normandie	gagné	10-6

Pour la coupe de football, le classement des maisons a été le suivant :

Pins (gagnant)	: 4	victoires.
Guichardière	: 3	—
Vallon	: 2	—
Sablons	: 1	—
Coteau	: 0	—

LA COUPE DE CRICKET

	Gagnant
Pins V. Coteau	Pins.
Sablons V. Vallon.	Vallon.
Guichardière « bye ».	
Guichardière V. Vallon.	Guichardière.
Pins « bye ».	
Finale. Guichardière V. Pins.	Pins.

II

LA VIE INTELLECTUELLE

RÉSULTATS DES EXAMENS

Sessions de Juillet et de Novembre

Classe de mathématiques. — 3 candidats, 3 reçus.

Pierre Bouthillier.
Robert Delmas.
Pierre Monnier.

Classe de philosophie. — 4 candidats, 3 reçus.

Pierre Bouthillier, mention assez bien.
Eudoxe Grigorovitza.
Pierre Monnier, mention assez bien.

Classe de Première B. — 7 candidats, 5 reçus.

Edouard Adler, mention assez bien.
Pierre Leplat.
René Loubet, mention assez bien.
Pierre Lyautey, mention assez bien.
Paul Sauvaire Jourdan, mention assez bien.

Classe de Première D. — 4 candidats, 4 reçus.

Edouard Adler, mention assez bien.
Jean Langer.

Pierre LYAUTEY.
Robert DE SÉRÉVILLE.

Ecole d'agriculture de Gembloux. — 1 candidat, reçu.

José COMALÉRAS.

Résultats : candidats : 15; reçus : 12; moyenne : 80 %; — examens passés : 19; succès : 16; moyenne : 85 %; — mentions : 7.

Ces chiffres portent sur tous les élèves de l'École qui faisaient partie des classes d'examens. Aucun élève ne s'est présenté en dehors de ceux-là.

CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE

Avril 1909

CLASSE DE PREMIÈRE

Concours d'anglais. — Jean DE POURTALÈS, 1er.
Concours d'allemand. — André CINTRA, 2e.
Concours de mathématiques. — Étienne MARTIN, 5e.

L'« ANNÉE ROMAINE »

Composition de ma classe.

J'ai conservé cette année en troisième les garçons qui m'avaient été confiés en quatrième pour ce que j'ai appelé « mon année grecque ». En tenant compte des quelques changements partiels dans la composition d'un groupement, fatalement amenés par une année nouvelle, ma classe de troisième est à l'heure actuelle composée de 18 élèves :

De Bary, Bourgeois, Castan, Charlier, Courtade, Crépy, Demelle, Estrabaut, Hocotz, Moussy, Nozal, Potocki, Rocher, Rougeault, Smorczewski, Sprauel, Steiner et Vacher.

En 3e notre méthode évolue.

Ma méthode d'enseignement est restée la même en principe ; mais je dois l'appliquer à des garçons plus grands et, par le fait même, je lui ai fait subir pratiquement quelques modifications.

« Le programme. »

Le programme historique est d'ailleurs plus chargé et nous devons aller de la fondation de Rome jusqu'à la prise de Constantinople (soit 1453), c'est-à-dire étudier, en notre courte année, toute l'histoire romaine et toute l'histoire européenne du Moyen Age. Ajoutez à cela la littérature de ces deux époques et la géographie de l'Europe, moins la France.

La méthode en géographie.

Le synchronisme d'histoire et de littérature est facile à réaliser et nous en avons expliqué par ailleurs le mécanisme; mais celui de l'histoire et de la géographie est infiniment plus délicat. Nous avons pris le parti, en ce qui concerne la géographie de l'Europe, d'étudier les différents États, dans l'ordre du développement de l'empire romain, c'est-à-dire avec l'extension du pouvoir civilisateur du centre à la périphérie : lorsque Rome prend contact avec la péninsule des Balkans, nous étudions cette péninsule et le moment ne sera-t-il pas venu de connaître le sol allemand quand nous étudierons le Saint-Empire?

La narration cède le pas à la dissertation.

Je parlais d'une évolution dans notre méthode, avec les élèves grandissants. Voici en quoi elle a consisté : une place un peu moins grande a été donnée fatalement à l'enseignement de l'orthographe et de la grammaire et la narration purement anecdotique a très rapidement cédé le pas à des lettres, discours ou dissertations proprement dites, préparation lointaine mais non prématurée au baccalauréat. Nous nous sommes efforcés d'en établir les plans et cette nouvelle méthode a eu tout l'attrait d'une primeur pour de jeunes cerveaux, amis du pittoresque, mais commençant à s'ouvrir à l'idée.

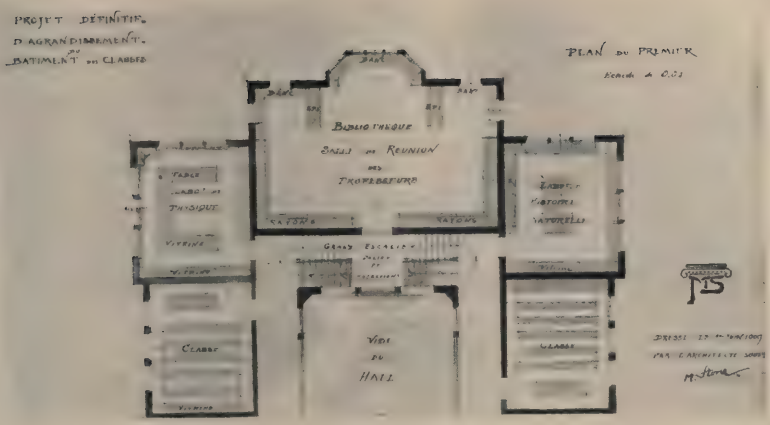

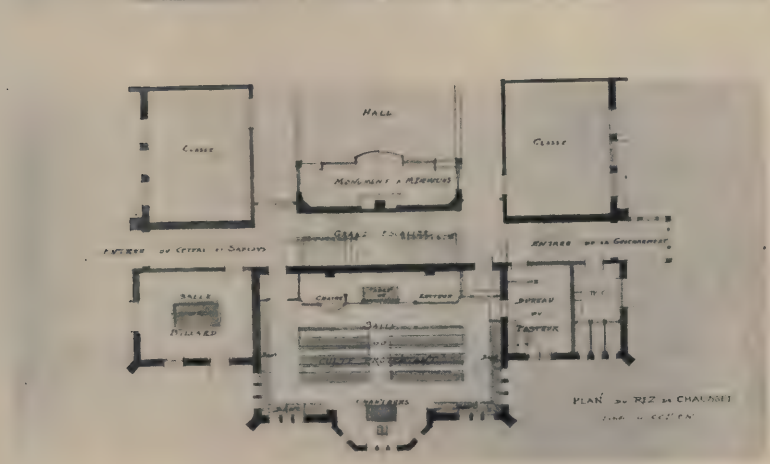

ACHÈVEMENT DU BATIMENT DES CLASSES (M. STOREZ, ARCHITECTE).

Le « pittoresque » n'en souffre pas.

D'ailleurs le pittoresque n'a pas été banni et je ne crois pas que nous eussions encore, jusque-là, disposé d'un aussi grand nombre de documents pour la décoration de la classe. [J'en ai fait transcrire pour Nancy une liste forcément incomplète et rien que pour l'histoire romaine.] Le « Musée de la classe », lui non plus, n'est pas tombé en désuétude. Les petites poteries et les fragments antiques ont continué à venir ornementer nos cours et nous avons donné, il y a peu de temps, une « exposition byzantine ».

Tel est précisément le point où nous en sommes de notre évolution.

« De l'Image à l'Idée ».

Ce point de transition sera fort délicat : ils étaient accoutumés à l'*Image* et nous devons les amener à l'*Idée*. Mais ici le travail scientifique qu'ils ont fait dans leurs autres classes, en concomitance avec nos heures littéraires, nous deviendra des plus précieux. Ils savent ce qu'est une abstraction, ce qu'est un enchaînement logique. Il s'agira pour nous simplement de leur faire découvrir, derrière l'Image,... l'Idée.

Ici encore notre tactique consistera à leur faire *désirer* ce qu'ils ne connaissent pas encore et à leur faire considérer, par exemple, la Dissertation, ce vieux cheval de guerre, comme une nouveauté.

De cette façon, l'entrée en seconde sera préparée et l'on ne saurait nous reprocher nos méthodes trop « fantaisistes » et notre penchant non déguisé pour toutes les écoles « buissonnières ».

L' « explication » et la « diction ».

A la dissertation française, sur un sujet toujours romain — cela va sans dire — nous avons ajouté, en troisième, l'explication française d'une dizaine de lignes empruntées à Corneille et à Racine, à *Cinna* ou à *Britannicus*, pièces que nous commentons et que nous apprenons.

Nous avons attaché à une diction juste et expressive beaucoup

d'importance. N'est-ce pas encore là une des meilleures façons, au moyen des images, d'atteindre la pensée de l'auteur?

« Ce que sont nos cahiers ». Les cahiers de morceaux choisis qui sont exposés à Nancy montreront que nous n'avons pas renoncé à joindre à nos leçons classiques des morceaux de poésie toute moderne, mais ils feront voir également que nous habituons à l'occasion nos enfants à prendre des notes, tout en conservant notre horreur pour la méthode dont nous avons souffert les premiers au collège : celle des cours dictés.

« Les livres ». En ce qui concerne les livres, nous en mettons fort peu dans les mains de nos élèves, mais nous les voyons tout entiers. Outre d'assez nombreuses citations faites en classe, nous nous sommes appuyés, en cette année scolaire, sur les *Lectures historiques* de Guiraud, et les *Morceaux choisis* de Merlet, la *Littérature latine* de Puech et Jeanroy, l'*Atlas-livre* (l'Europe) signé de Petit et Roy. Avant tout et surtout, pour notre cours d'histoire, sur l'ouvrage unique de Malet, qui est le plus fidèle des guides et le plus délicieux des compagnons.

René Des Granges.

Nomenclature des illustrations murales ayant servi de commentaire à mes deux trimestres d'Histoire romaine.

Carte d'Italie, collection Vidal-Lablache (A. Colin).

Plan panoramique de Rome (Delagrave); explication schématique du même plan.

Plan d'une portion de l'ancien Champ de Mars, d'après un marbre antique, gravure de Piranèse.

3 planches de la collection allemande Cybulski : 1° Rome au temps des rois; 2° Rome sous l'Empire; 3° La maison romaine.

12 estampes de Piranèse : Rome antique sous le pouvoir pontifical; Tombeau de Cecilia Metella, chapiteaux; le mausolée d'Hadrien, bucrane; Monument d'Antonin et Faustine, inscriptions; Arc de triomphe de Constantin, frontons; Bas-relief représentant une trirème, motifs architecturaux; Reconstitution du Panthéon d'Agrippa.

Atlas de l'art, édition Van Os; Wolf (Anvers).

LE MONDE ROMAIN.

Le panorama (France et Algérie), collection possédée en entier par l'École. — Théâtre d'Orange; tombeau de la chrétienne; Timgad.

Collection Juven, *possédée en entier par l'École :* La maison carrée; Le Pont du Gard; Panorama de Timgad.

Collection Émile Bayard, *possédée en entier par l'Ecole :* Forum de Trajan, statues.

Monuments de Saint-Remy (Provence), reproduction prêtée par M. Storez.

GUERRE DES GAULES. *Druides cueillant le gui* (photo); *Siège d'Alésia* (estampe), d'après des tableaux de Motte.

César passant les Alpes (d'après la statuette de Gérôme).

Vercingétorix se rendant à César, carte postale d'après un tableau.

La mort de César, la curée (Rochegrosse).

Collection complète des cartes postales de la Société Pro-Alésia; une centaine.

Bustes funéraires d'époque romaine, grande photographie de la collection A. Colin.

Collection de photographies d'après des bustes romains, achetés chez Girodon, rue des Beaux-Arts, Paris :

César (Capitole), Pompée (Naples), Auguste (Vatican), Caton (Capitole), Jeune Romain (Louvre), Pudicitia (Vatican), Vestale (Naples), Annibal (Naples), Marius (Vatican), Sylla (Vatican), Pontifex Maximus (Vatican).

DOCUMENTS CONCERNANT LA GUERRE DES JUIFS.

Panorama en couleurs de Jérusalem, rapporté de Jérusalem.

Relief panoramique du temple d'Hérode, reconstitution du Dr Schick, rapportée de Jérusalem.

Bas-reliefs de l'arc de Titus, deux photos prêtées par M. Storez.

Gérôme, les Gladiateurs, *Pollice verso*, la dernière prière.

Chéca, Course de chars.

ÉPOQUE CHRÉTIENNE.

Le jugement de Pilate (Munckaczy).

Les catacombes, 18 reproductions d'après les sujets de cire du Musée Grévin.

Basiliques romaines :

Saint-Jean de Latran (édit. Richter), Saint-Laurent (édit. Richter), Saint-Paul hors les Murs (édit. Cosmos, New-York).

50 cartes postales; Rome et monuments romains.

18 cartes postales : Sbeïtla (*Tunisie*).

25 cartes postales, Timgad, quatre grandes photographies.

60 cartes postales, Pompéi, rapportées de voyage par M. des Granges.

Photographies des ruines de la Rome actuelle (édit. Richter) :

Colisée, Forum, Panthéon, Antonin et Faustine, Temple de la Sibylle, Aqueduc de Claude (2 phot.), Pompéï (coll. Braun).

Tableaux : reproductions, la Vestale (J. Lefebvre), la Malaria (Hébert), etc...

Peinture romaine : fresques des maisons de Pompéï, fresques de Boscoreale, (Revue *Les Arts*).

Collections américaines : The Perrey pictures, Brown's famous pictures.

Intérieur du Colisée, château St-Ange, maison des Vettii (Pompéi), Pompéi (ensemble), rue de la Fortune, Forum de Trajan, Arc de Constantin, Palais des Césars.

Kunst und Geschichte, par le Dr Luckenbach (Oldenbourg). Une centaine de plans et gravures commentées, concernant l'histoire romaine.

Petit Musée de la classe.

Colombe portant un rameau d'olivier } petits bas-reliefs.
Tête de guerrier (marbre). }
Lampes de terre cuite.
Hache en bronze gallo-romaine.
Fragment de verre antique.
Monnaies anciennes.
Fac-similé en bronze du *Petit Gaulois* d'Alésia.
Flûte de Pan d'Alésia (fac-similé en plâtre).
Deux lampes, provenant des fouilles romaines de Carthage.
Nombreuses poteries, — — —
Deux vases de parfums, — — — etc...
Tous ces objets ont été prêtés ou donnés par des amis de la classe de IIIe.

René D. G.

RAPPORT

SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS (ENSEIGNEMENT SECONDAIRE) A L'ÉCOLE DES ROCHES

(Histoire, Littérature, Géographie, Français.)

Sommaire : Avant-propos. De la Variété. De l'Unité. — I. Les programmes d'enseignement. — II. La mise en œuvre des programmes. — § I. *L'histoire, la littérature et la géographie* (Concordance des trois enseignements. Des manuels. Aller aux textes. Enseignement concret : 1° par l'image; 2° par les excursions, les visites des musées, etc.) — § II. *La langue et la composition française.* De la grammaire. Du latin, par occasion. Analyse logique, exercices divers. L'orthographe. Dictées. Lecture à haute voix et orthographe. Lecture à haute voix et composition. Apprendre à parler. La composition française. — Conclusion. Développement de l'esprit par les classes de français.

De la Variété. L'indépendance dont jouissent, aux *Roches*, les professeurs, chargés chacun d'une tâche précise qu'ils ont assumée sous leur responsabilité propre, jointe à l'originalité naturelle de leurs caractères, à la singularité de leurs préférences personnelles, touchant la littérature et les

beaux-arts, peut donner à penser que l'enseignement des lettres y est assez disparate, et qu'ainsi les méthodes qui servent les maîtres ne sauraient s'exprimer que d'une façon fragmentaire, et comme par « monographies » successives.

De fait, aucun esprit vigoureux ne conteste qu'une méthode soit plus nuisible qu'utile, du jour où elle s'est réduite en *formules;* nul maître n'usera avec bonheur d'une méthode qu'il reçoit du dehors, qu'il n'a pas façonnée lui-même, et dont il ne mesure pas librement, pour chaque cas, les applications qu'il en tente. Et certes, ce n'est pas à l'École des Roches que l'on a découvert cette très simple vérité. Et nous devions seulement noter que c'est sans doute au fait qu'ils y subordonnent leur pratique quotidienne, que les professeurs, ouverts d'ailleurs, toujours, à des expériences nouvelles, curieux des procédés mis en œuvre par leurs collègues et dans l'Université, doivent d'être tout à fait *eux-mêmes*, et d'ainsi communiquer à leurs jeunes disciples, ou au moins de soutenir en eux cette vie caractéristique qui frappa surtout, jusqu'à présent, nous ont-ils dit, nos visiteurs d'un jour.

Mais ce que ne voient pas nos hôtes passagers, ce qu'aperçoivent seulement les professeurs de l'Université, plus experts à juger des procédés pédagogiques, qui, chaque terme, interrogent nos élèves, ce qu'apprécient tout à fait ceux qui suivent notre activité scolaire, et ce qu'on se propose de mettre, ici, en relief, c'est l'unité profonde qui porte l'apparente diversité.

De l'unité. Cette unité vient du but commun à la réalisation duquel tous les maîtres ont accepté, en connaissance de cause, de consacrer, chaque jour, le meilleur de leurs efforts. La pédagogie, étant un *art*, ne se conçoit que comme l'application technique de *répercussions* expérimentalement découvertes, de plus en plus scientifiquement connues, à un but prédéterminé. Quant à ce but lui-même, qui domine ici toute l'éducation intellectuelle, comme toute l'éducation morale, comme toute l'éducation physique, et qui harmonise tous les enseignements pour une manière d'éducation intégrale, ce n'est

pas le lieu de l'exposer dogmatiquement. Il suffira qu'il transparaisse — comme cela ne peut manquer, — au cours de toute cette étude, à laquelle nous conserverons le caractère d'un compte rendu objectif, à travers l'exposé des efforts mêmes que nous tentons pour l'atteindre.

Plan. Nous procédons de l'*extérieur* à l'*intérieur*, et nous noterons d'abord, simplement, ce que tout le monde peut connaître de notre enseignement sans avoir jamais parcouru l'École, c'est-à-dire nos *programmes*, avant d'exposer, de ces programmes, la *mise en œuvre*.

I

LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

CLASSE DE QUATRIÈME.

Géographie de l'Asie, de l'Afrique et du bassin de la Méditerranée.
Manuel : Roy et Petit : *Livre-Atlas de Géographie* (Delalain).
Histoire de l'Orient et de la Grèce. — Passages d'auteurs anciens et modernes, de voyageurs, d'historiens, de romanciers, choisis pour illustrer la période d'histoire étudiée (Cf. not. G. d'Azambuja : *La Grèce ancienne*).
Manuels : Malet : *L'Orient, La Grèce* (Hachette).
Littérature grecque.
Manuels : M. Egger : *Littérature grecque* (Delaplane).
Merlet : *Les grands classiques grecs* (Hachette).
Auteurs français :
Classiques : Bossuet : *Discours sur l'histoire universelle* (pages choisies).
Fénelon : *Télémaque.*
Racine : *Esther, Athalie.*
Modernes : Flaubert, Th. Gautier, Leconte de Lisle, Hérédia, Loti, Maspéro, de Préville (Pages choisies).

CLASSE DE TROISIÈME.

Géographie de l'Europe.
Manuel : Roy et Petit : *L'Europe* (Delalain).
Histoire de Rome et du Moyen Age.
Manuel : Malet : *Rome. Le Moyen Age* (Hachette).
Littérature latine.
Manuels : Jeanroy et Puech : *Littérature latine* (Delaplane).
Doumic : *Littérature française.* —

MERLET : *Les grands classiques latins* (Hachette). — *Morceaux choisis du Moyen Age* (Bibliothèque populaire d'Henri Gautier).

Auteurs français : Pages choisies des auteurs dont les œuvres parlent de Rome et du Moyen Age.

Classiques : CORNEILLE : *Horace, Cinna.*
RACINE : *Britannicus.*
MONTESQUIEU : *Grandeur et décadence des Romains.*
MOLIÈRE : *L'Avare* (comparé à la pièce de Plaute).
RACINE : *Les Plaideurs* (comp. avec Pathelin).

Modernes : CHATEAUBRIAND, FLAUBERT, BANVILLE, BOISSIER, SIENKIEWICZ, etc. ; BANVILLE (*Gringoire*), BOUCHOR (*Roland*), A. FRANCE (*Jongleur de N.-D.*), V. HUGO, GASTON PARIS (*Récits épiques*, etc.).

CLASSE DE SECONDE.

Géographie générale. La terre et l'homme. L'Amérique. L'Océanie.

Manuels : LESPAGNOL (Delagrave), VIDAL DE LA BLACHE et CAMEINA D'ALMEIDA (Colin).

Histoire générale, de la Renaissance à 1715.

Manuels : MALET : *Les temps modernes* (Hachette). — *Lectures sur la société du* XVIIe *siècle* (Colin).

Littérature : La littérature française aux XVIe et XVIIe siècles.

Manuels : DOUMIC : *La littérature française* (Delaplane).
Morceaux choisis de MARCOU (Garnier).

Auteurs français : MONTAIGNE (Extraits).
CORNEILLE : *Le Cid.*
PASCAL : *Les Provinciales.*
BOSSUET : *Oraisons funèbres.*
LA BRUYÈRE : *Les Caractères.*
MOLIÈRE : *Les Précieuses ridicules. Les Femmes savantes.*
RACINE : *Andromaque.*
BOILEAU : *Satires.*
Mme DE SÉVIGNÉ : *Lettres.*
LA FONTAINE : Les six premiers livres.

CLASSE DE PREMIÈRE.

Histoire : Programme du baccalauréat, 1715-1815.

Manuels : MALET : *Les temps modernes, L'Epoque contemporaine* (Hachette).

Géographie : Programme du baccalauréat : La France.

Manuel : ROY et PETIT (Delalain).
SIEURIN et DUBOIS : *Atlas d'étude* (Masson).

Littérature : Programme du baccalauréat.

Manuel : DOUMIC : *Histoire de la littérature française* (Delaplane).
Textes : MARCOU (Garnier).
Pages choisies, Théâtres choisis.

Auteurs français : CORNEILLE : *Polyeucte.*
RACINE : *Bérénice.*
MOLIÈRE : *Tartuffe. Le Misanthrope.*
BOILEAU : *Art poétique.*
LA FONTAINE : Septième livre des *Fables,* et livres suivants
PASCAL : *Pensées.*
BOSSUET : *Sermons. Discours sur l'histoire universelle.*
ROUSSEAU : *Émile.*
Lettres du XVIIIe *siècle,* et particulièrement de Voltaire (LANSON).
HUGO : *Poésies* (Delagrave). *Préface de Cromwell.*
LAMARTINE : *Poésies.*
Extraits des historiens (Jullian).

II

LA MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

§ 1.

L'histoire, la littérature et la géographie.

Concordance des trois enseignements.

Les notes qui précèdent invitent à porter l'attention d'abord sur la concordance que présentent entre eux les programmes d'histoire, de littérature et de géographie.

A la vérité, cette concordance est, par nécessité, violée, partiellement, en Première, où les exigences des examens imposent une matière déterminée. D'autre part, il convient de remarquer que la géographie s'accommode mal, parfois, de cette tendance, à laquelle on satisfait, semble-t-il, dès qu'on a étudié le lieu des événements historiques avant ces événements eux-mêmes. Enfin, seule l'étude de la géographie *ancienne* s'harmonise avec celle de l'histoire grecque et de l'histoire romaine. Vouloir joindre, en totalité, le programme de géographie *moderne* qu'il est nécessaire que nos élèves parcourent, à celui d'histoire moderne et d'histoire contemporaine, aboutirait à le rejeter, tout entier, dans la classe de Première, ce qui est une combinaison impraticable.

Pourtant, d'exposer la situation et les caractères du *lieu* qu'ha-

bita un peuple, avant les *moyens d'existence* de ce peuple, ceux-ci avant son *mode d'existence* et les *phases de son existence*, cela constitue un ordre trop logique, trop scientifique, et trop excellemment pédagogique, d'ailleurs, pour que nous permettions jamais de l'enfreindre. On peut remarquer, au reste, en tout état de cause, qu'il n'y a pas une géographie physique ancienne et une géographie physique moderne, et que la déconvenance plus haut relevée ne se produira jamais qu'en ce qui concerne les rapports de l'histoire avec la géographie politique et la géographie économique.

D'autre part, contre le parallélisme de l'enseignement historique et de l'enseignement littéraire aucune objection sérieuse ne se révèle. Jamais on n'a raison de les séparer. Comment comprendrait-on Eschyle, Aristophane, Démosthène, Cicéron, César, nos trouvères et nos troubadours, Pascal, Voltaire, si l'on ne connaît le milieu où ils vécurent, les événements historiques auxquels ils ont été mêlés, les civilisations que leurs œuvres reflètent? Au rebours, comment étudier l'histoire d'Athènes sans rencontrer ses artistes, ses tragiques et ses philosophes, celle de Rome sans lier partie avec ses historiens et ses orateurs? Et la même réflexion vaut pour les programmes d'histoire et de littérature française, du Moyen Age au XXe siècle. Quelle richesse, au contraire, ne doit-on pas atteindre, quel enseignement plus vivant, plus *intéressant*, et plus vrai, ne doit-on pas obtenir, si l'on observe une méthode de concordance?

Pour assurer l'application de cette méthode, *un seul professeur*, par classe, est chargé d'enseigner l'histoire, la géographie, la littérature, — et le français, — cette dernière branche étant, de soi, distincte des premières, mais s'y rattachant, comme on le verra, de telle sorte que sa liaison aux matières précédentes, loin de briser l'unité désirée dans l'enseignement des lettres, la parfait.

Le professeur dispose d'un nombre d'heures déterminé, — six ou sept par semaine —, dont il organise, librement, l'emploi. Il distribue l'enseignement selon les esprits et l'acquis antérieur des élèves, réserve, en général, quelques heures à l'étude spé-

ciale du français, et partage le reste de son temps entre l'histoire, la littérature et la géographie, de façon à proportionner entre eux les développements consacrés à chacun de ces objets, à les lier, veillant à ce que l'étude du milieu géographique se présente toujours avant celle des événements historiques, et que l'étude du milieu historique précède celle des écrivains. C'est ainsi qu'en Quatrième, les élèves étudient la géographie du bassin de la Méditerranée, et, aussitôt après, les peuples anciens (Égyptiens, Phéniciens, Hébreux, Grecs); l'histoire des guerres médiques, et, aussitôt après, Hérodote; en Troisième, la guerre des Gaules avant les Commentaires; en Seconde, la régence de Louis XIII avant les Précieuses, Balzac, Voiture.

Des manuels. Après cela, on comprendra aisément que l'emploi des *manuels* que l'on a trouvés cités plus haut, réclame à tout instant l'intervention active du professeur. Celui-ci ne craint pas d'indiquer parfois, dans ces manuels, les chapitres que les élèves devront travailler la plume à la main, et dont ils devront s'assimiler le contenu. Il indique, le cas échéant, les chapitres à résumer. Mais le manuel est surtout considéré par lui comme une heureuse dispense de prodiguer le meilleur temps des classes à *dicter un cours*. Le professeur n'a garde d'exiger, notamment en littérature, l'étude minutieuse de chaque chapitre. Et de noter ce fait d'observation, cela nous mène à une remarque pédagogique d'une importance très particulière.

Un manuel de littérature se présente, toujours, comme une œuvre complète, permettant de saisir, dans toute son étendue, pendant plusieurs siècles, le développement intellectuel d'un peuple. Si l'on veut bien considérer que, dans le milieu social, sans qu'il les explique au total, réside bien, comme cela n'est plus à prouver, l'un des facteurs capitaux des œuvres artistiques, si, de plus, on se souvient que les « mémoires », les annales, l'histoire, les discours religieux et politiques constituent des « genres littéraires », au sens le plus exact du mot, on saisira pourquoi les manuels d'histoire de la littérature, qui prétendent *se suffire* à eux-mêmes, et sont souvent destinés à des classes où

l'enseignement de l'histoire a pour objet des périodes fort différentes, et peut-être des peuples différents de ceux dont ils traitent, restent obligés de consacrer maint chapitre à l'exposé des milieux et des événements historiques, sans pouvoir cependant livrer les détails qui, seuls, donneraient intérêt et vie aux faits et aux hommes. Ainsi, le manuel de littérature s'alourdit. et bientôt en arrive, par sa densité et par sa sécheresse, à déflorer les écrivains sans les faire vraiment connaître, à lasser les élèves, par la répétition d'idées et de faits toujours abstraitement exposés, bref à les empêcher d'aller aux textes, au lieu de les y exciter.

Aller aux textes. Il nous a paru que, ici particulièrement, la méthode de concordance dont il s'agit devait présenter les avantages les plus singuliers. Il y a tout intérêt à remplacer le manuel ordinaire par des *recueils de textes,* précédés de brèves notices sur la vie et l'œuvre des écrivains. Et puisque nous greffons l'étude des ouvrages littéraires sur celle de l'époque même qui les a produits, il est inutile que nous recommencions à leur propos des explications générales sur la civilisation à cette époque. Nous pouvons donc presque exclusivement nous servir de textes, tout au moins nous pouvons *commencer* par les textes et donner ainsi aux études littéraires, non gâtées, encore une fois, par les pages abstraites et si lourdes qui, presque toujours, préparent, dans les manuels, les chapitres consacrés aux auteurs, leur maximum d'intérêt.

Nous tenons donc à ce que nos élèves aillent d'abord à l'auteur lui-même, dans le texte pour la littérature française, dans de bonnes traductions, pour les littératures anciennes. Tantôt nous mettons dans leurs mains des fragments, des morceaux choisis, tantôt nous leur offrons une œuvre complète qu'ils doivent analyser, dont ils doivent retrouver le plan, dont ils lisent et commentent les passages les plus caractéristiques.

Craindrait-on qu'un tel procédé augmente trop la besogne scolaire et en vienne à étouffer les élèves, comme sous un poids excessif? — Nous répondons que l'étude de *tous* les auteurs est

fort loin d'être indispensable à qui demande à la littérature la connaissance plus complète d'une civilisation, et l'affinement du sentiment, l'assouplissement de l'intelligence. Il n'importe pas que nos enfants s'attardent aux auteurs secondaires dont les manuels, souvent, ne présentent que les noms et les dates, en séries bien peu attrayantes. Mieux vaut, à tous les points de vue, sacrifier ce qui ne serait ici qu'érudition vaine, et offrir plus libéralement aux élèves ce qui seul est capable de nourrir leurs esprits. Les auteurs « représentatifs » des grandes époques littéraires, dans chaque « genre » caractéristique, sont les seuls dont la connaissance s'impose. Plaçant *naturellement* ces auteurs dans leur milieu historique, nous n'avons pas à craindre que les élèves conservent de l'histoire littéraire des notions tout à fait morcelées et disparates. Et nous leur garantissons, autant qu'il est en nous, l'avantage assez exceptionnel d'une connaissance tant soit peu personnelle d'Homère, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide, d'Aristophane, d'Hérodote, Thucydide, Platon, Xénophon, Demosthène, par exemple, pour la littérature grecque, ainsi pour les autres; — et d'une familiarité appréciable, selon leur âge, avec les époques et les milieux caractéristiques de l'histoire intellectuelle et morale, en Grèce, à Rome et en France.

La méthode généralement suivie est donc, ici, la suivante. Le maître n'hésite jamais à mettre les ouvrages littéraires eux-mêmes dans les mains des élèves, qui abordent chaque écrivain par une lecture, souvent collective, en classe, en Quatrième et en Troisième, toujours individuelle, en étude, en Seconde et en Première. Cette lecture a été précédée de leçons sur l'histoire de la période et la civilisation du peuple auxquels appartient l'auteur. Elle donne lieu à un travail, parfois oral, parfois écrit, — et ce nous est ici une occasion de noter à nouveau que l'enseignement du français, dont nous développerons tout à l'heure la technique particulière, se rattache par mille liens aux autres enseignements d'un même professeur (cf. § 2). L'attention est ainsi soutenue par la préparation d'un résumé, d'un plan, d'une composition, d'explications à fournir, et l'enfant, en même

temps qu'il acquiert des notions positives, qu'il s'instruit *matériellement*, pour parler le langage pédagogique, a toute chance d'acquérir la plus solide éducation *formelle*, puisque la lecture d'un auteur lui crée, chaque fois, le devoir d'analyser, de rapprocher, de classer, d'exclure, bref d'organiser les éléments, d'abord dissociés, en l'essai de synthèse personnelle dont il devra rendre compte, et qui sera critiquée. L'étude biographique vient ensuite. Enfin le professeur complète les données des premières lectures. Il le fait parfois par des lectures nouvelles, fragments d'œuvres qu'on ne peut mettre intégralement entre les mains des élèves, œuvres rarement éditées. Certains maîtres se plaisent à lire eux-mêmes, en classe. D'autres craindraient, par là, de favoriser la passivité naturelle chez les élèves, et ne font pratiquer que les lectures individuelles, hors classe. Quelques-uns exercent les élèves eux-mêmes à lire, surtout pour les raisons qui sont exposées plus loin (cf. § 2). Dans tous les cas, on voudra bien penser, sans que nous y insistions davantage, que les élèves reçoivent, convenablement préparé, tout le bagage nécessaire.

Enseignement concret : 1° par l'image.

Il est pourtant une sorte de « complément » qui ne peut être passé sous silence, parce qu'il constitue, lui aussi, un caractère propre à notre enseignement.

A côté de l'enseignement abstrait, par le livre, nous nous efforçons de donner toujours l'enseignement *concret*, *visuel*, par l'image. Les tableaux ou les cadres passe-partout qui décorent les classes, reçoivent, de semaine en semaine, des gravures, des photographies, des cartes postales, des cartes géographiques, des plans, qui illustrent les cours. Ces documents sont peu nombreux à la fois, et se renouvellent souvent, pour que l'attention des élèves soit excitée et soutenue. Ils sont accompagnés de notices, brèves, de façon qu'aussitôt regardées, elles soient lues et comprises. D'autre part, les élèves sont invités à illustrer eux-mêmes les cahiers où ils notent leurs résumés d'histoire et de littérature. Le verso des pages est réservé à des croquis géogra-

phiques, des tableaux généalogiques ou chronologiques, des gravures découpées dans des « magazines» ou des catalogues de librairie, des cartes postales, et même des dessins dus à leur crayon, où ils reproduisent, par exemple, des motifs architecturaux du style de l'époque qu'ils étudient, des costumes, des armes, des meubles, parfois des scènes historiques assez complexes.

2° Par les excursions, visites de musées, etc.

Enfin, l'année se termine rarement sans qu'une visite ait eu lieu aux musées qui gardent les souvenirs des temps disparus. Notons, à titre d'exemples, la visite de la Quatrième au musée du Louvre (Antiquités), et l'excursion de la Seconde à Port-Royal-des-Champs et à Versailles. Les souvenirs classiques acquièrent ainsi plus de réalité et de vie, et ce contact avec les héros et les écrivains, avec les civilisations où ils grandirent, qui les rend plus proches des élèves, donne à ceux-ci, après leur avoir inspiré le vif désir de le mériter par leur travail scolaire, le désir plus important — et assez rare — de le renouveler dans l'avenir, *après l'école*, et de le prolonger.

§ 2

La langue et la composition françaises.

De la grammaire.

Ainsi que les programmes énoncés plus haut le laissent entendre, l'enseignement de la grammaire est, en principe, terminé, au moment où les élèves entrent en Quatrième. En fait, la grammaire reste fort loin d'être convenablement connue. Une revision sérieuse, même de ses parties élémentaires, s'impose, qui est particulièrement utile aux élèves revenant d'un stage à l'étranger, et dont la Cinquième a été parfois, pour cette raison, écourtée. Cette revision, au cours de laquelle il convient de fournir souvent aux élèves l'occasion de retrouver par eux-mêmes, sur des exemples, les règles grammaticales, plutôt que de procéder à un enseignement

dogmatique et encore abstrait, est poursuivie parallèlement avec la préparation à la composition française et l'explication des auteurs, ces deux séries d'exercices prenant une importance de plus en plus considérable à mesure que les élèves avancent vers les classes d'examens.

Le point capital, en toute cette matière, est de donner à nos élèves la persuasion que le français *s'apprend, se travaille*, que la grammaire est une discipline objective, dont les exigences sont rigoureuses, que la pensée ne peut accepter, pour s'exprimer, un verbe quelconque, et que, pas plus ici qu'ailleurs, ils n'arriveront à d'heureux résultats sans efforts vigoureux, sans persévérant travail.

La *composition française* est le centre du travail scolaire. Non pas qu'expressément on pense sans cesse à elle, ni qu'on accable les élèves, selon leur âge, de narrations sans fin ou de dissertations répétées. Pourtant, l'un des effets les plus certains de tous les exercices consacrés à la langue française, de la plus facile lecture au plus difficile discours, en passant par toute la gamme des analyses grammaticales, des analyses logiques, des résumés, des traductions, des descriptions, des lettres, est de faire acquérir par les élèves une *méthode de travail*, plus précisément une *méthode de composition* qu'ils appliquent d'une façon de plus en plus inconsciente, comme il convient, à la construction d'une phrase et de la proposition la plus simple, comme à l'organisation d'un paragraphe de quelque ampleur, et à celle d'un travail étendu.

Du latin, par occasion. Le latin rend ici, incontestablement, les plus signalés services. Et, comme nous aurions pu tout à l'heure, pour insister encore sur l'unité de l'enseignement, laquelle n'est pas pauvreté, ainsi qu'on l'a vu, mais ordre et solidité, indiquer que les auteurs latins mis dans les mains des élèves se rapportent volontiers à l'objet des autres classes de la même année — et qu'ainsi, en quatrième, l'*Epitome historiae graecae* offre encore un moyen de résumer, sous une nouvelle forme, des connaissances parallèlement acquises dans

les classes d'histoire, de géographie et de littérature[1], — nous pourrions ici montrer comment l'habitude de dissocier des propositions, de les classer, entre elles, selon leurs valeurs relatives, de classer aussi, dans chacune d'elles, leurs divers éléments, de chercher ensuite les mots français les plus propres à traduire les termes et les expressions latines, prépare, de la façon la plus excellente, ceux de nos élèves qui osent être courageusement *classiques,* à toutes les besognes qui réclament l'esprit d'analyse, — et celui de synthèse, les qualités de précision, de justesse, de discipline, — et celles aussi de haute intelligence et de hardie liberté.

Analyse logique. Exercices divers. Explication d'auteurs.

Mais ce sont faits connus, et nous nous bornerons ici à notre objet, en marquant la place, importante au gré de certains professeurs, de l'*analyse logique,* fort apte en effet à régler les esprits, sinon à les enrichir, — celle de *reconstitutions de plan,* après lecture d'une scène, d'une pièce, d'une nouvelle, d'un morceau d'histoire, d'une discussion littéraire, celle encore des *traductions* de style ancien en style moderne, tous exercices qui rendent maître de la langue et font connaître à la fois, pratiquement, l'art d'organiser les idées, — en marquant aussi celle des *explications d'auteurs,* dont l'influence sur l'enrichissement des mots et des idées n'est contestée par personne, — et en insistant enfin, davantage, sur les *exercices d'orthographe,* et sur la *composition française* elle-même, à propos desquels il semble surtout que nos façons de procéder ne vont pas sans offrir quelque originalité.

L'orthographe.

L'*orthographe* est, comme on le pense aisément, un sujet de difficultés pour un certain nombre de nos élèves. Or, d'où naissent ces difficultés? — D'inattentions : l'âge arrivant ne manquera pas de les com-

1. *Cornelius Nepos* sera désormais traduit en Quatrième ; un volume de M. Meynal : *Cours gradué de versions latines* (E. Belin), se rapportant à l'histoire romaine, sera donné en Troisième avec le *De Viris* et le *César*.

battre ; — ou bien, pour les fautes de règle, d'ignorance : l'étude de la grammaire y remédiera ; — ou bien, pour les fautes de toute espèce, de mauvaises habitudes de la main : l'élève sera invité à copier, un certain nombre de fois, et de plus en plus vite, le mot, les expressions malheureuses — dans chaque classe, des cahiers d'orthographe, sont spécialement destinés aux *réparations* des devoirs ; — ou bien, cause combinée, d'ailleurs avec la précédente, pour les fautes d'usage, — d'une inexpérience des yeux, qui, lorsqu'ils ont rencontré pour la première fois certain mot, l'ont mal décomposé, de sorte que l'élève reproduit depuis, identiquement, l'image défectueuse une fois reçue, — ou enfin d'une ignorance totale de certains termes : et le remède sera alors de les réapprendre ou de les apprendre, car l'étude du *vocabulaire* s'impose, pour la langue française comme pour les autres langues.

Dictées. En aucun cas, la « dictée », telle qu'on la concevait autrefois, ne nous paraît capable de mener au but désiré. Même elle risque bien de nuire : le mot connu est mal entendu, mal reproduit, et l'image visuelle que l'élève s'en crée aussitôt, est la seule qui, pour longtemps, soit retenue. La dictée *préparée* d'un texte bref, lu à voix basse par les élèves, individuellement, après remarques du maître, vaut mieux. Mais l'horaire des classes, à partir de la Quatrième, ne la permettra guère. Elle est plutôt l'affaire des classes inférieures. La grande ressource, et, d'ailleurs, la meilleure, nous paraît se trouver dans un procédé pédagogique bien délaissé : *la lecture à haute voix.*

Lecture à haute voix et orthographe. Nous avons, en effet, souvent remarqué que les fautes d'orthographe ont pour cause première, — la plus profonde de celles que nous avons d'abord indiquées —, de simples fautes de lecture. Ceci paraîtra paradoxal : un très grand nombre des élèves ne sait pas correctement lire. Il est très difficile à la plupart d'entre eux de lire à haute voix un texte de difficulté moyenne, sans modifier involontairement un grand nombre

de voyelles, ou de consonnes, et des mots entiers. Les moins intelligents ou les moins formés perdent le sens de la phrase à tout moment : de là résultent de nombreux contresens, et des incorrections; les plus intelligents ne s'attachent qu'au sens, — encore *devinent*-ils le sens, d'après les quelques mots qui, dans la phrase, leur ont sauté aux yeux, plutôt qu'ils ne le découvrent après un examen convenable de tous les termes dont l'écrivain s'est servi — : et il en résulte ici, non plus des contresens, du moins en général, ni des tours incorrects, mais d'étranges changements de termes, l'imagination suppléant librement, dans le sens du mouvement commencé, à l'insuffisance inconsciente de la lecture. De part et d'autre, par conséquent, incapacité naturelle d'attention aux mots donnés. Comment alors s'étonner des fautes d'usage, même des fautes de règle, — les règles s'apprenant bien aussi, et surtout, par l'usage, — qui émaillent les devoirs? *Bonne lecture, bonne orthographe.* Celui qui a mal lu n'a pas vu les mots tels qu'ils sont écrits; il en a aperçu seulement quelques lettres, — et ce ne sont pas toujours celles qui en constituent la charpente, l'ossature. Pour le reste, il a inventé, la première fois même qu'il a rencontré tel terme inconnu, et dès lors il a de moins en moins tendance à méthodiquement analyser ce terme, lorsque celui-ci se représente, par application des lois psychologiques très simples, en vertu desquelles un acte déjà accompli s'exécute plus aisément que ne s'accomplit un acte nouveau. Ainsi il n'y a pas espoir que l'enfant corrige complètement sa lecture de lui-même; au professeur donc d'intervenir, et son intervention la meilleure consistera à obliger l'élève à relire le mot, lentement, avec attention, jusqu'à ce que sa prononciation soit enfin totale et correcte. Au début, l'enfant s'étonnera, puis il s'ennuiera lui-même d'être si souvent repris; il regardera mieux; de nouvelles habitudes des yeux et de la langue naîtront, et son oreille même, saisissant au passage le son nouveau, se tiendra prête à faire mentalement raisonner en lui, chaque fois qu'ensuite il voudra l'écrire, même dans le silence, le mot décidément rectifié.

Lecture à haute voix et composition

Une remarque, plus importante encore, naît des observations qui précèdent, au point de vue même de la composition française.

Ce n'est pas seulement : « bonne lecture, bonne orthographe », qu'il faut dire, mais : « *bonne lecture, bonne composition* ». Soyez sûrs que l'élève qui bredouille la page qu'on lui donne à lire, qui jette les mots les uns sur les autres, qui fait se chevaucher les propositions, sans souci des virgules, ni même des points, qui ne sait pas s'arrêter longuement lorsque son auteur a mis à la ligne, présente, d'ordinaire, — le contraire existe, mais c'est un cas anormal — des copies sans ponctuation, sans indication de paragraphes, où tous les mots se mêlent et s'enchevêtrent dans une phrase énorme, désordonnée. *Celui qui respire ponctue; celui qui ponctue compose.*

Apprendre à parler

D'ailleurs, on apprend à manier une langue en parlant, comme en écrivant. C'est assez l'habitude de négliger beaucoup trop la seconde série d'exercices. Il semble qu'on n'apprécie les bienfaits de l'exercice oral d'une langue que lorsqu'il s'agit des langues étrangères. Il y a des classes de conversation allemande, anglaise, espagnole, italienne, il n'y a pas de classe de conversation française. Et, sans doute, l'exercice écrit reste l'exercice formateur par excellence, celui qui mûrit, celui qui réclame toutes les ressources de l'esprit, et qui ne se satisfait pas de quelques qualités brillantes et d'à-propos. Mais il convenait de marquer la place encore insuffisante, bien qu'en voie de grandir, du *développement oral*, préparé, suivant un plan préconçu, d'un sujet bien déterminé, comme d'ailleurs il importe, simplement, de remarquer l'extrême intérêt qu'il y a, en toutes circonstances, en classe et hors de classe, à exiger de l'enfant qu'il exprime ses questions et ses réponses en un français très pur.

La composition.

Quant à la *composition française*, à laquelle il faut venir enfin, nous ne la comprenons pas comme un travail d'une extraordinaire étendue.

Il peut être bon de demander, parfois, une étude assez ample aux élèves des classes supérieures. Mais, presque toujours, les élèves n'auront pas le temps de soigner leurs devoirs, si chaque semaine apporte une narration ou une dissertation nouvelles. Ce seront copies « bâclées », qu'à peine le professeur lui-même, impatient, prendra soin d'examiner. Le résultat le plus net sera la lassitude, et l'habitude de la négligence. Il nous a donc paru bon, parfois, de fixer un sujet unique pour une semaine, même pour une quinzaine, non pour réclamer la totalité du travail à la fin de ce laps de temps, au moins dans les plus basses classes, mais afin de pouvoir le morceler, le découper, de pouvoir seulement demander, au premier jour une *recherche d'idées*, ensuite une *organisation de ces idées*, un *plan* circonstancié, ensuite encore la *rédaction* d'une seule partie, de quelqu'une des parties principales, d'un début... Il est alors possible d'exiger beaucoup plus de soin, en ce qui concerne la composition, la correction, le choix des tournures et celui des mots, l'orthographe. Nous pouvons, en soulignant les expressions fâcheuses, ou les paragraphes mal bâtis, demander à l'élève de les transformer, d'écrire à nouveau un alinéa, même une phrase.

Les sujets sont souvent choisis en concordance avec les programmes d'histoire et de littérature. D'autres sont tirés de la vie concrète, et portent sur la vie des élèves et celle des gens, des bêtes, des choses qui les entourent. D'autres tendent surtout à développer leurs facultés d'observation[1]. Et ainsi s'achève l'unité de l'enseignement sur laquelle nous avons tant insisté, l'objet matériel de chaque classe pouvant servir de thème à des travaux écrits et oraux, et la composition française menant naturellement à enrichir encore l'acquis des élèves en littérature, en géographie et en histoire.

1. De nombreux exemples de sujets sont compris dans les cahiers présentés à l'exposition de Nancy (Stand de l'École des Roches), par MM. Mentré, Trocmé, Des Granges, et par nous-même.

CONCLUSION

Développement de l'esprit par le français.

Tout concourt donc, harmonieusement, dans l'enseignement du français à l'École des Roches, au développement des jeunes esprits qui nous sont confiés. Assez de notions nouvelles, à chaque classe, à l'occasion de chaque leçon, de chaque devoir, pour les enrichir, assez peu pour ne pas faire crever leurs bourses, et leur permettre le travail d'assimilation et de synthèse. Le contact prolongé avec les auteurs classiques eux-mêmes, les commentaires analytiques (littéraire, logique, grammatical), la lecture, la composition, autant de moyens très capables d'aider à croître, en nos élèves, les qualités de jugement, de critique, de mesure et à la fois d'audace dans la pensée.

Par là, on nous permettra de le remarquer en terminant, l'enseignement du français est ici fort loin de contrarier la pensée finaliste qui inspira, voilà dix ans, les fondateurs de l'École. Il s'agit de faire, non des *intellectuels,* mais des *hommes* qui voient clair au milieu des réalités, et qui sachent les peser, les comprendre, leur obéir et les dominer. Quoi de plus propre à un tel objet que l'étude de la géographie, de l'histoire et de la littérature, conduit comme il a été expliqué? Quoi de plus convenable même à ce dessein, que l'étude raisonnée d'une langue, morte ou vivante, logique comme le sont la langue latine et la langue française, depuis l'examen des mots, celui des propositions et des signes de ponctuation qui marquent le mouvement des phrases, leur relief, qui les sculptent, et celui des divers termes d'un raisonnement et des diverses parties d'un discours, jusqu'à l'œuvre synthétique d'une composition portant sur les éléments de l'expérience quotidienne? Quelles qualités d'observation, d'exactitude, de force, d'intelligence, d'une part, et, de l'autre, quelles qualités de réalisation, d'imagination, d'invention, ne peuvent manquer de grandir au cours d'un pareil travail littéraire poursuivi pendant quatre ans! C'est un enfantil-

lage de soutenir que l'étude des sciences proprement dites est seule apte à former des esprits méthodiques et positifs et disciplinés. — Et d'ailleurs, en science même, les qualités d'imagination qui, seules, engendrent, à partir des données objectives, de fécondes hypothèses, paraissent, heureusement, ne pouvoir être remplacées.

Il ne sortira pas, sans doute, des Roches, un nombre bien grand d' « intellectuels », et nous ne le souhaitons pas. Mais les agriculteurs, les ingénieurs, les commerçants, les colons qui s'y préparent, auront beaucoup gagné à avoir cultivé, en eux, en temps convenable, et par toutes sortes d'instruments, des facultés qu'il n'est pas du tout, comme on le dit souvent, réservé de développer aux professeurs de mathématiques, de physique, de chimie et d'histoire naturelle, et ce leur sera un bienfait, dont les heureux effets s'étendront sur toute leur vie, d'avoir, jeunes, et à l'âge où tant d'autres se brouillent pour toujours avec les lettres, découvert l'infinie richesse de pensées, de beautés, de forces que tient en réserve le trésor des littératures, et d'avoir alors reçu, en même temps que ceux d'une culture scientifique honnêtement utilitaire et sainement positive, les germes vivants d'une culture humaine large et désintéressée.

Pierre Méline.

NOTE SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA GÉOMÉTRIE A L'ÉCOLE DES ROCHES

A l'École des Roches, nous sommes attentifs à toutes les nouveautés dans les méthodes d'enseignement.

Sans rien négliger de la tradition dans ce qu'elle a de bon, nous entendons lui incorporer tout ce que les innovations enferment de sensé et de fécond.

En géométrie, nous n'avons pas attendu d'instructions spéciales pour nous inspirer des idées nouvelles et pour examiner avec toute l'attention qu'ils méritaient les livres issus du mouvement créé par M. Méray.

Nous allons passer en revue, sans parti pris, ces différents ouvrages, et indiquer ce qui nous paraît devoir en être retenu, comme aussi ce qui nous y semble défectueux; puis nous terminerons par quelques réflexions sur le caractère que doit avoir un enseignement de la géométrie soucieux de ne rien perdre de la rigueur des anciennes démonstrations, et cependant d'adopter les routes plus commodes qui sont ouvertes par les nouveaux auteurs.

Parlons d'abord de l'initiateur du mouvement : M. Méray. Ses *Éléments de Géométrie* sont d'une lecture très profitable pour un professeur, mais ils ont été rédigés par un homme habitué à l'enseignement supérieur, et nous paraissent plutôt avoir une valeur philosophique que pédagogique; de plus, l'emploi de termes forgés de toutes pièces par M. Méray est bien fait pour dérouter les élèves.

Les débuts en sont particulièrement traînants et subtils; ils témoignent de préoccupations louables en vérité, mais qui ne répondent pas aux besoins de jeunes esprits, impatients d'arriver au corps même de la géométrie,

M. Méray procède un peu à la façon d'un professeur d'arithmétique qui, pour satisfaire les exigences de son propre esprit, s'inspirerait des démonstrations de M. H. Poincaré sur les propriétés de l'addition des nombres entiers, sans se douter que ces démonstrations paraîtront des chinoiseries à ceux qui ne s'intéressent qu'à la pratique de l'addition.

Si la géométrie dite euclidienne présente des difficultés pour des enfants de douze à treize ans, je suis persuadé que tout le début de la géométrie de M. Méray, axiomes, postulats et définitions, déplacements des figures, translations, propositions sont encore plus difficiles à saisir lorsqu'elles sont énoncées sous la forme suivante[1].

1. Translation. Une figure quelconque f ayant été solidarisée avec le plan p (8) et étant entraînée par son mouvement défini ci-dessus (1), tout point lui appartenant décrit (22) quelque partie d'une droite G; et si, à un instant donné quelconque, on dédouble cette droite par la pensée (19) en deux autres, savoir G elle-même restant fixe dans l'espace et une droite g entraînée par la figure mobile après solidarisation

Le parallélisme établi entre la géométrie dans le plan et la géométrie dans l'espace est plus séduisant que profitable. A première vue, on croit pouvoir aller beaucoup plus vite, mais on ne supprime aucune des difficultés réelles de la géométie dans l'espace, on les ajoute seulement aux premières.

Ce livre serait excellent pour des garçons de quinze à seize ans qui ont le jugement formé et l'habitude du raisonnement, à condition toutefois qu'on ne leur enseigne au préalable aucune espèce de géométrie.

Après le livre de M. Méray ont paru divers ouvrages d'un caractère plus scolaire et s'inspirant plus ou moins des mêmes tendances. Le premier d'entre eux est celui de M. Grévy : *Géométrie théorique et pratique.*

Dans ce livre fait courageusement en dehors de tout programme, l'ordre traditionnel est complètement bouleversé. L'étude du cercle est placée dès le début de l'ouvrage (et certes l'idée est excellente), tandis que celle des parallèles n'apparaît que tardivement[1]. La notion de parallèle est obtenue par le déplacement d'un point qui reste à une distance constante de la droite initiale et son tracé réalisé à l'aide du trusquin. La conclusion est que par un point on peut mener une droite parallèle à une droite donnée et qu'on n'en peut mener qu'une. On a ainsi un moyen de tracer par un point une parallèle à une droite à l'aide de la règle et du compas, procédé critiqué par les partisans de la translation.

Dans la suite de l'ouvrage, les questions sont mêlées : les aires sont traitées avant l'homothétie et la similitude, ce qui me semble très naturel, et quelques démonstrations sont réellement très simples, celle par exemple de la propriété de la bissectrice intérieure d'un triangle, propriété démontrée en évaluant de deux façons l'aire des deux triangles formés. De même le théorème de Pythagore est démontré par des aires équivalentes.

avec elle, le mouvement de cette droite g se réduit à un simple glissement sur la droite G (23, III, p. 15).

1. M. Bourlet dont nous parlerons plus loin place au contraire la notion de parallèle au début. L'accord n'est donc pas complet entre les partisans de la nouvelle géométrie.

En résumé, ce livre renferme d'excellents chapitres; mais si certains points sont très développés, d'autres qui permettraient d'aller plus loin et fourniraient la clef de problèmes importants sont par trop négligés.

Vient en second lieu la géométrie (1er et 2e cycles) de M. Borel. Dans cet ouvrage, la symétrie joue un rôle prépondérant et la définition des parallèles est déduite de l'idée des translations (cf. Méray). Les axiomes ou plutôt les postulats sont pour ainsi dire cachés : « Nous regarderons comme évident, dit M. Borel, que l'on peut amener des droites parallèles en coïncidence par une translation parallèle à une direction quelconque, autre toutefois que leur direction commune (page 61). » Cette méthode ne me paraît ni plus simple, ni plus intuitive que le postulat d'Euclide.

Immédiatement après, vient le mouvement de rotation et l'étude du cercle, suivie des propriétés simples des polygones réguliers, et de considérations très intéressantes sur la symétrie de ces figures.

Dans la deuxième partie, M. Borel, laissant momentanément de côté les lignes proportionnelles, l'homothétie, la similitude des relations métriques, les aires, etc., et remettant à plus tard les difficultés de ces chapitres, entreprend la géométrie dans l'espace : plan, plan et droite parallèle, perpendiculaire, etc.

La définition de la translation des plans par les glissières fixes et les glissières mobiles n'est pas très nette, et les théorèmes sur les droites et plans parallèles sont plutôt énoncés que démontrés. Les considérations sur le tiroir et le livre me paraissent insuffisantes pour donner une idée précise des théorèmes correspondants qui seront utilisés en géométrie descriptive. Les surfaces de révolution sont traitées au point de vue purement descriptif et il sera nécessaire de revoir toutes ces questions lorsqu'il s'agira d'évaluer les aires et volumes. Comme dans la première partie, la symétrie joue un rôle important. Enfin, dans la troisième partie, M. Borel traite ce qu'il appelle la géométrie arithmétique ou algébrique.

En somme, malgré le tour concret de l'ouvrage, les difficultés

sont plutôt évitées que résolues et il est à craindre que l'élève ne sache plus distinguer l'essentiel de l'accessoire. Il risque de s'habituer à l'à-peu-près et sera très étonné, dans la classe de mathématiques, du soin qu'on apportera aux démonstrations, à l'enchaînement logique des propositions dont jusque-là la nécessité ne s'était pas fait sentir.

Nous arrivons au dernier des traités parus, le plus connu peut-être, celui de M. Bourlet, et nous sommes d'autant plus autorisés à en parler que nous en avons fait l'expérience pendant deux ans.

Sans insister sur ce fait que le nouveau postulat : *Deux translations rectilignes peuvent être remplacées par une seule,* n'a pas, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, un caractère plus intuitif que celui qu'il remplace; il n'est pas nécessaire d'aller bien loin dans le livre de M. Bourlet pour s'apercevoir que les démonstrations, si on leur demande une rigueur nécessaire à tout enseignement fondé sur la logique, sont au moins aussi difficiles pour de jeunes intelligences, et demandent plus d'efforts de mémoire.

L'apparence concrète des démonstrations donne aux élèves l'impression que tout est évident : à tout propos ils font des translations, des rotations, presque par habitude. Remarquez en passant que ces déplacements sont fictifs et que souvent ils gagneraient à être remplacés par une construction réelle[1].

Je crois, avec M. Fontené, que, contrairement à ce que fait M. Bourlet, il est préférable d'étudier la similitude des triangles avant l'homothétie, qui n'est qu'un cas particulier de la similitude. — Lorsqu'il aborde la géométrie dans l'espace et en particulier l'étude des droites et plans parallèles, M. Bourlet ne se contente pas, comme M. Borel, d'énoncer les théorèmes; il les démontre avec une rigueur capable de satisfaire l'esprit le plus exigeant, mais je doute fort que ces subtilités sur les glissières, les plans de glissement, soient plus facilement assimilables

1. Je citerai une réflexion d'un des meilleurs élèves de la classe qui a fait l'expérience de la méthode nouvelle : « Avec cette méthode, on n'est jamais sûr qu'une démonstration est bonne ».

par ceux qui n'ont pas la « bosse » ou qu'elles soient aptes à former le jugement et l'esprit déductif des futurs mathématiciens.

En résumé, les auteurs nouveaux, désireux avant tout de renverser l'édifice euclidien, — qui cependant a fait ses preuves : nos réformateurs en sont un témoignage vivant, — ne sont pas complètement d'accord, ce qui laisse à chacun la liberté d'emprunter à tous, sans s'asservir à aucune méthode. Chaque professeur suivant son tempérament fera un choix parmi les trouvailles les plus heureuses des nouveaux géomètres.

C'est ainsi que nous sommes de l'avis de M. Borel, mais en nous plaçant à un point de vue un peu différent, quand il écrit dans sa préface : « Substituer l'étude dynamique des phénomènes à leur étude statique est d'ailleurs une tendance essentielle de l'esprit moderne; c'est l'idée d'évolution qui domine toujours davantage la pensée contemporaine ».

Sans être liés par des instructions spéciales, puisque nous avons une liberté de programmes qui n'est limitée que par le souci de bien faire, nous avons appliqué avant la lettre les instructions ministérielles de 1905.

« Dans le 1er cycle le professeur est dégagé de toute préoccupation d'examen et n'a pour guide que le développement de ses élèves; » il peut donc, s'il le juge utile, négliger certains points particuliers et insister plus longuement sur les parties plus accessibles ou plus nécessaires aux élèves qui lui sont confiés...

« Le programme sera considéré comme un programme maximum... Mieux vaut que les enfants acquièrent des connaissances précises de peu d'étendue plutôt que d'avoir des idées vagues sur des sujets bien variés...

« Il faut cependant préciser l'esprit dans lequel doit être donné cet enseignement afin de lui conserver dans son ensemble une direction unique et d'éviter que le passage d'une classe à une autre soit une cause de trouble dans ses études. »

A l'École des Roches, nous sommes placés dans des conditions exceptionnelles. Tous nos élèves du 1er cycle suivent le même cours de mathématiques sous la direction du même professeur;

de là, la nécessité pour celui-ci de mettre son enseignement à la portée de toutes les intelligences sans diminuer la valeur scientifique de cet enseignement.

Aussi n'attachons-nous qu'une importance tout à fait secondaire à l'ordre des matières enseignées dans le 1er cycle. Que l'on place les translations à la base de l'étude des parallèles ou que l'on conserve le postulat d'Euclide, de toute façon on se heurte aux mêmes difficultés pour se faire comprendre et le but reste le même : donner aux esprits une formation vraiment scientifique.

Je crois qu'il n'y a pas d'intelligences réfractaires aux éléments des mathémathiques et ceux qui se vantent quelquefois de n'y avoir jamais rien compris reconnaîtraient, s'ils étaient sincères, ou bien que le plat leur a été mal présenté, ou bien qu'eux-mêmes n'ont jamais fait d'efforts pour se l'assimiler.

En 1902, on a voulu remédier à une soi-disant crise de l'enseignement des mathématiques. (Il y a toujours une crise de quelque chose : actuellement on signale la crise du français.) On a donc décidé de commencer l'étude de la géométrie dans la classe de 5e A, avec un programme défini : les deux premiers livres de géométrie. Il me semble qu'on a fait fausse route. On ne peut guère demander à des enfants de 12 à 13 ans, quelquefois même plus jeunes, de faire des raisonnements abstraits et des déductions dont ils sont loin d'entrevoir la nécessité.

Il était beaucoup plus rationnel de limiter l'enseignement de la géométrie dans cette classe au dessin géométrique, à la mesure des longueurs, des angles, à des découpages de triangles permettant de vérifier à priori l'égalité de triangles remplissant certaines conditions, à la construction de circonférences, de polygones réguliers et de quelques lieux géométriques ; à la vérification par le dessin ou par le calcul des propriétés simples des figures, hauteurs, médianes, bissectrices d'un triangle, propriétés que les élèves devront formuler eux-mêmes. Il sera indispensable de leur faire remarquer que tous les faits qu'ils auront ainsi reconnus exacts expérimentalement seront démontrés plus tard d'une façon rigoureuse.

Il est bien évident que tout le temps qui n'aura pas été

employé à apprendre des démonstrations trop délicates sera consacré au calcul des aires, des volumes, au calcul arithmétique et au calcul algébrique, car, dès maintenant, nous tenons absolument à ce que nos élèves sachent parfaitement calculer avant d'entrer en 3e.

En 4e seulement, on commencera le cours de géométrie avec toute la lenteur indispensable à une exposition claire et rigoureuse des vérités géométriques. On se conformera à l'ordre suivant : 1° de la ligne droite; 2° des angles; 3° de la circonférence, des angles au centre et de leur mesure par l'arc, de l'angle droit, des droites perpendiculaires; 4° construction d'un angle égal à un angle donné; tracé d'une perpendiculaire à une droite, après avoir défini la symétrie par rapport à une droite et donné des exemples de figures symétriques; 5° des parallèles, définition ordinaire, postulat d'Euclide; démonstration de l'égalité des angles alternes-internes, etc., au moyen d'une rotation, le centre de rotation étant le milieu de la sécante; 6° triangle, en commençant par le triangle isocèle. Perpendiculaire d'obliques et bissectrice d'un angle. Propriétés des polygones et des parallélogrammes que l'on continuera par une étude de la translation rectiligne des figures faite d'une façon simple; 7° propriétés des cordes d'un cercle, des tangentes et des angles inscrits. Enfin on terminera par quelques problèmes de construction de triangles et de circonférences remplissant des conditions déterminées.

Ce programme qui constitue ce qu'on appelle les 1er et 2e livres de géométrie, me paraît amplement suffisant pour la classe de 4e, mais il faut qu'il ait été compris par toute la classe. Dans ce but chaque question, chaque théorème seront étudiés avec soin. En faisant appel à tous les élèves de la classe, à commencer par celui que l'on croit le plus faible ou le moins attentif, l'énoncé de la proposition sera écrit au tableau; on fera distinguer, en les soulignant de façon différente, l'hypothèse et la conclusion. La démonstration sera toujours trouvée par les élèves, le professeur n'intervenant que pour diriger et, au besoin, aider l'effort de l'élève interrogé; on pourra même

donner quelques minutes à toute la classe pour chercher la démonstration ou même proposer comme devoir le 1er théorème qui fera l'objet de la classe suivante. Nous obtiendrons ainsi la classe vraiment vivante, non celle où tous les élèves demandent à être interrogés et répondent à tort et à travers, mais celle où tous les cerveaux travaillent.

Ce qui importe, c'est d'éveiller l'attention de l'élève et de lui faire sentir la difficulté. S'il a lutté avec elle pendant quelque temps, la solution donnée en classe ravira son esprit et se gravera dans sa mémoire.

Quelquefois il y aura profit à faire découvrir par l'élève une propriété, avant de la démontrer. Ainsi on donnera comme devoir la construction d'un triangle connaissant les trois côtés, la mesure des angles au rapporteur et le calcul de leur somme avant de démontrer la proposition correspondante. Si l'on doit faire une construction, par exemple tracer par un point une perpendiculaire à une droite, une parallèle, ou un angle de grandeur donnée, on se gardera bien de mener les lignes au jugé; on se servira de la règle, du compas ou de l'équerre. Tous les devoirs seront corrigés et annotés. La solution sera, en outre, donnée au tableau et toute question manquée devra être refaite par écrit dans le devoir suivant et comptera dans la note de ce devoir.

L'important est de ne faire aucun pas en avant, sans s'être assuré au préalable que le pas précédent est acquis; même il est nécessaire de reprendre plusieurs fois dans cette classe la géométrie depuis le début, surtout si l'on s'aperçoit que, quelques élèves ont perdu pied. Cette revision est utile, même pour les meilleurs élèves qui saisiront mieux l'enchaînement des théorèmes.

Beaucoup sont incapables de faire des progrès en mathématiques parce qu'ils ne possèdent pas suffisamment les débuts. On ne saurait trop y insister et on ne doit pas craindre de sacrifier la quantité à la qualité. Temps perdu, dira-t-on. Erreur : c'est du temps gagné. Les élèves qui auront marché d'abord lentement, mais sûrement, pourront ensuite doubler les étapes

et distancer leurs camarades qui croyaient aller plus vite; mais les fondations étant mal établies, l'édifice ne sera jamais solide.

A la fin de la 4e, nos élèves, non seulement auront appris à raisonner correctement et à ne pas se contenter d'à peu près, mais ils connaîtront parfaitement les propriétés élémentaires des angles, des triangles, du parallélogramme, du cercle. De plus, ils auront acquis le goût de la recherche personnelle, et, arrivés à ce point, ils éprouveront une satisfaction profonde à découvrir par eux-mêmes des vérités géométriques, à se poser des problèmes, résultat beaucoup plus précieux que le bagage même de connaissances qu'ils peuvent avoir, car cette disposition d'esprit est le plus sûr garant de progrès futurs.

En dehors de l'enseignement géométrique, les élèves continueront à se perfectionner en calcul (Arithmétique : fractions, rapports et proportions, partages proportionnels. Algèbre, résolution des équations du 1er degré). Ainsi préparés, ils pourront aborder de front, en 3e, le chapitre des lignes proportionnelles (similitude, homothétie, relations métriques), qui constitue un sérieux obstacle pour ceux qui ont marché trop rapidement.

Dans la classe de 3e, il sera possible, si l'on n'insiste pas à l'excès sur les relations métriques, le calcul de π, de terminer la géométrie plane et de parcourir toute la géométrie dans l'espace (plan, plans et droites parallèles, plans et droites perpendiculaires, angles dièdres; trièdres, polyèdres, prismes, parallélipipèdes, pyramides et corps ronds), en se servant de solides géométriques construits par les élèves dans les ateliers de l'École. A cette étude descriptive, on joindra l'évaluation des aires et des volumes des corps précédents qui fournira une base concrète aux problèmes d'algèbre (2e degré). Ainsi se maintiendra la correspondance entre l'algèbre et la géométrie.

Le premier cycle est terminé. Le 2e cycle ne présente rien de particulier à noter; il suffit de se conformer aux programmes des examens. Ici encore, les leçons de géométrie et de trigonométrie sont complétées par des mesures sur le terrain, mesures qui feront l'objet d'un dessin et d'un calcul pendant l'étude suivante.

D'une manière générale il ne sera pas fait de cours. Cependant il est nécessaire de reprendre certaines parties traitées d'une façon insuffisante ou avec trop de prolixité dans le manuel que l'on suit[1]. Pour certaines questions délicates, le professeur donnera des compléments ou même remplacera une leçon du manuel par un développement puisé à une autre source ou résultant de ses travaux personnels. Il ajoutera certaines questions en dehors du programme qui lui paraîtront particulièrement fécondes et d'une grande portée pour la culture générale de l'élève. Il apportera une certaine coquetterie à ces leçons exceptionnelles qui seront mieux apprises des élèves et formeront des points lumineux qui projetteront leurs clartés sur l'ensemble du cours.

Les sciences mathématiques, la géométrie surtout, jouent un rôle de plus en plus important dans toutes les branches de l'activité humaine. Une initiation hâtive ou maladroite peut être la cause de bien des mécomptes dans l'avenir. C'est pourquoi nous avons tant insisté sur les débuts qui constituent d'ailleurs la pierre d'achoppement de tout enseignement.

Les modestes réflexions que nous avons émises n'ont pas la prétention de fournir une méthode infaillible et intangible d'éducation mathématique. Le professeur le plus exercé varie lui-même ses procédés d'une classe à l'autre, suivant la force de ses élèves, le champ de ses lectures ou de ses observations. Aucune méthode n'est une panacée : il n'est pas de méthode qui tienne lieu de l'habileté professionnelle. Celle-ci peut certes s'acquérir jusqu'à un certain degré par l'expérience; mais rien ne peut remplacer le don naturel et le dévouement qui doit animer tout professeur soucieux d'élever en instruisant.

L. JUNGNÉ.

1. Les élèves devront posséder un cahier de notes et compléments que le professeur contrôlera avec soin, par exemple pendant les interrogations.

LES SÉANCES ARTISTIQUES, LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES

Rien de plus varié que les séances de l'École, et rien de plus monotone que leur chronique ; mais il n'est pas de fêtes sans lendemains! Chaque année voit se dérouler le même cycle de divertissements, et une alternance semblable de représentations, de concerts et de conférences. Comment trouver des traits toujours neufs pour peindre l'animation d'une salle grouillante d'où émergent des têtes éveillées, encadrées de messieurs aux mines graves, de dames en toilette, et ... de verdure tranchant sur le fond clair des boiseries ; pour décrire les brillants décors où s'affirme avec continuité le talent de M. Dupire ; pour louer convenablement le mérite de nos jeunes acteurs et l'habileté de nos conférenciers ; enfin pour récompenser le zèle et le goût de ceux qui ont organisé les séances ou contribué à leur réussite ? On me pardonnera d'imiter cet écolier (il n'était pas des Roches) qui plaçait en tête de sa copie une série de signes de ponctuation de toute nature, en laissant au correcteur le soin de les distribuer. Je place les éloges, en abondance, au seuil de ma chronique : le lecteur saura les octroyer à qui de droit, et s'intéressera peut-être à une sèche énumération des séances de 1908-1909. Un simple dénombrement a parfois son éloquence !

Commençons par les séances littéraires. Elles n'ont plus guère lieu qu'aux grandes époques de l'année, car leur préparation est longue et exige le concours des élèves, dont il ne faut pas abuser. A Noël, la matinée fut surtout musicale : elle comprit notamment la *Marche à l'Étoile* par Mlle Sogniès, et de ravissantes chansons des bébés de l'École. Au mardi-gras, M. Marty avait eu l'heureuse idée de monter la farce célèbre de l'*Avocat Patelin*, d'après l'adaptation de Brueys et Palaprat : quels types inoubliables que maître Patelin (E. Adler), le drapier Guillaume (J. de Pourtalès), le berger Agnelet (L. Forestier) ! Dans le genre comique, nos acteurs sont très passables et par-

fois excellents, tandis qu'il est particulièrement difficile de former un bon acteur tragique : cela exige du tempérament et un long apprentissage. C'est pourquoi les lectures à haute voix, si utiles à tant d'égards, ne sauraient être trop recommandées pour préparer nos jeunes gens aux séances de l'École. Le franc succès de Patelin a valu à M. Marty le périlleux honneur de préparer la représentation de la fête de l'École, qui a été très intéressante. (On en trouvera ailleurs le compte rendu.)

Le lundi de la Pentecôte (cette année, les classes vaquaient exceptionnellement), nous avons entendu la désopilante saynète de Tristan Bernard : *l'Anglais tel qu'on le parle,* accompagnée de bonnes auditions musicales. De son côté, M. Des Granges a inauguré une série de séances fort instructives pour nos jeunes lettrés : il essaie de reconstituer une époque notable de notre évolution artistique à l'aide d'un choix de poésies ou fragments littéraires, d'airs de musique ou de chant, de danses, sans compter le décor et les costumes, propres à donner la vision d'un âge disparu. Ainsi, nous avons vécu quelque temps dans l'ambiance du *Moyen Age*, grâce aux récitations d'un page, d'un escholier, d'un bourgeois et d'une damoiselle; quinze jours après, nous avons été transportés sur les bords de la Loire dans la société brillante et païenne de la *Renaissance*. L'an prochain, M. Des Granges ressuscitera l'époque de Louis XIV, et l'époque romantique. A eux seuls, les programmes de ces séances, imaginés par M. Storez, constituent des documents précieux. Il faut convenir que l'organisation de telles séances est particulièrement délicate : seul M. Des Granges pouvait tenter avec bonheur ces synthèses rapides dans un cadre restreint ! Puisque nous parlons théâtre, signalons en passant les lectures faites le dimanche par M. Des Granges et suivies avec le plus vif intérêt : *Florise* de Banville, la *Robe rouge* de Brieux, et *Vieil Heidelberg*. Je passe sous silence les séances organisées dans les différentes maisons (particulièrement au Coteau et aux Sablons) : ce ne furent pas les moins réussies, ni les moins utiles, mais le nombre des invités était restreint. C'est ce qui faisait le charme et la cordialité de ces réunions intimes. — Un autre parlera sans

doute du Comité de lectures fondé par M. et Mme Trocmé.

Les conférences de l'année ont été données soit par des professeurs de l'École, soit par des visiteurs.

Nous avons entendu M. E. Cuny, professeur de russe, nous parler de *la question des Balkans*, question toute d'actualité. Il nous a exposé avec une indiscutable compétence, l'historique de la péninsule depuis l'invasion des barbares jusqu'à nos jours, et éclairé d'une vive lumière les événements actuels, en montrant les incohérences et les injustices des arrangements diplomatiques. M. Fleury, professeur d'histoire naturelle et spécialement géologue, nous a gratifié de trois causeries avec projections : une sur *les rivières de France* dont il a déroulé sous nos yeux les différents aspects, en montrant que le paysage est déterminé par la nature du sous-sol et en recommandant le canotage comme un mode de voyage sain et instructif; une autre sur *les monuments et sites historiques de France*, vive protestation contre le vandalisme qui enlaidit la nature et restaure les ruines, avec éloge des efforts tentés par le Touring-Club pour conserver à la France ses beautés naturelles et artistiques; enfin une conférence sur les *tremblements de terre*, que le récent désastre de Messine rendait particulièrement intéressante.

Il semble qu'on affectionne à l'École les conférences géographiques, si chères à Demolins. Elles parlent en effet aux yeux par les cartes et les photographies, et elles prêtent aisément à des aperçus de science sociale. En outre, elles joignent au charme du conte la précision des faits observés; comme dit le pigeon de la fable :

> Quiconque ne voit guère
> N'a guère à dire aussi. Mon voyage dépeint
> Vous sera d'un plaisir extrême.
> Je dirai : « J'étais là; telle chose m'advint;
> Vous y croirez être vous-même. »

C'est l'impression que nous éprouvions le 28 mars quand M. J. Périer, de retour d'un *voyage en Orient* où il était chargé d'une mission commerciale, nous faisait visiter successivement Constantinople, Salonique, Smyrne, Samos, Beyrouth et Damas,

LA CLASSE DE DESSIN DE M. STOREZ
(Cliché publié dans l'*Éducation* et prêté par MM. Vuibert et Nony).

PARTIE DE LUGE A BIEBERSTEIN. — PRÈS DE L'ARBRE : UN STAGIAIRE DES ROCHES.
(Cliché publié dans l'*Éducation* et prêté par MM. Vuibert et Nony).

(Cliché Barrier).

L'ATELIER DE MENUISERIE.

(Cliché Deslandres).

LE BATTAGE DU BLÉ.

en insistant sur le caractère des populations et sur les traces de l'influence française en Orient. Ce fut également une bonne fortune d'entendre, le 6 décembre, M. Merlin, gouverneur général du *Congo,* nous parler de cette magnifique colonie trois fois plus grande que la France, et dont la richesse est comparable à celle du Brésil, mais qui nécessitera de grands travaux (voies ferrées, aménagement de voies fluviales) pour gagner le rang auquel elle a droit. Depuis quelques années, il est de tradition à l'École d'avoir une conférence sur le *Canada,* un des pays qui tentent le plus les initiatives. Cette fois, elle fut donnée le 15 novembre par M. Montpetit, avocat à Montréal, et aurait pu être intitulée : « De J. Cartier à Sir W. Laurier » : ce fut en effet l'histoire des Canadiens français et des trois phases de la lutte contre les Anglais (phase militaire, phase politique, phase industrielle). Géographique aussi la causerie de M. le baron de Neuville sur le *Maroc,* le 21 mars : l'orateur venait de passer trois semaines dans la Chaouia avec le général d'Amade, et il en rapportait des souvenirs pittoresques et de bonnes photographies.

Il est juste de faire une place à part à quatre conférences qui ont particulièrement captivé, instruit et remué les auditeurs. C'est d'abord celle du pasteur C. Wagner, le 6 février, sur la *bonne disposition à servir les autres :* improvisation pleine d'humour et de poésie, d'où sortaient des images imprévues et des envolées sublimes. Personne n'oubliera la parabole des moëllons cachés dans les fondations d'une maison : modestes serviteurs couchés dans l'obscurité et l'oubli, qui soutiennent tout le faix de l'édifice ! Ressemblons à ces pierres obscures, car le dévouement est la base de la vie, et la grandeur gît dans le dévouement : c'est le critérium pour juger le grain d'un homme ! Mais il faut distinguer entre l'esprit d'esclavage (servitude subie), et l'esprit de charité (servitude volontaire). En voyant quelqu'un pour la première fois, dit M. Wagner, posons-nous deux questions : 1° A quoi peut-il me servir ? 2° A quoi puis-je lui être utile ? C'est uniquement la première question que M. Wagner fit surgir dans notre esprit. Et, après la conférence, nous eûmes plaisir à nous réunir dans le salon du Coteau pour le questionner

sur son voyage triomphal en Amérique, sa visite à Roosevelt, etc. On abusa peut-être de la bonne volonté du causeur ; mais, ne nous avait-il pas raconté comment on savait l'exploiter aux États-Unis ? — D'un tout autre ordre fut la conférence de M. Landormy sur l'*histoire de la Sonate* le 17 mars : conférence vraiment classique par la clarté, la sobriété, la simplicité et la maîtrise du sujet. M. Landormy nous montra que le développement de la musique pure était subordonnée au développement des instruments. Au moyen âge, on inventa des instruments pour accompagner la musique vocale à plusieurs voix : le luth, et le clavicorde d'où dérivèrent le clavecin, puis le piano. La musique instrumentale se détacha des chœurs vocaux et conquit peu à peu son indépendance. La forme sonate fut trouvée par les Italiens : c'est une succession de quatre airs de danse (une rapide, une lente, une rapide, une lente). Les Allemands (Haendel, Bach) lui donnèrent une âme ; Mozart et Beethoven la portèrent à sa perfection, et les modernes (Franck, d'Indy) continuent à la cultiver et à l'enrichir. Souhaitons que M. Landormy livre bientôt au public cette histoire de la musique qu'il est si bien préparé à écrire ; elle ne tardera pas à être classique. — Je me suis écarté de l'ordre chronologique pour grouper les conférences par genres : celle du 1er mars et celle du 31 mars ne sont pas sans analogie, puisqu'elles furent toutes deux relatives à l'histoire des religions. Le 1er mars, le P. Trilles, missionnaire du Saint-Esprit au Congo, nous entretint surtout du *fétichisme* et des féticheurs. Les féticheurs sont les chefs des tribus nègres ; ils comprennent plusieurs classes (5 à 6). L'initiation des féticheurs et le passage d'une classe à l'autre comporte des cérémonies étranges et répugnantes. Par exemple, le féticheur est placé dans une fosse couverte de feuillage au milieu de la forêt, et reste trois jours sans manger, en face d'un homme qu'il a égorgé, et qu'il étreint corps à corps. Le troisième jour, on lui apporte de la nourriture, mais il doit la mettre dans la bouche du mort avant de l'avaler ; enfin, il coupe la main droite du cadavre, qui lui sert à l'avenir de fétiche. Les féticheurs sont très respectés et très puissants : ils font subir aux nègres des épreuves (épreuve du couteau,

épreuve de la perche) vraiment extraordinaires et inexplicables. Ce mélange de prodiges et de mœurs barbares est bien fait pour nous édifier sur la nature de l'homme. — Le 31 mars, M. J. Carcopino, professeur d'histoire au Lycée du Havre, fils de notre sympathique docteur, nous fit une conférence sur le *totémisme* d'après les travaux de Lange, Frazer, Max Müller, S. Reinach, etc. Il nous exposa avec netteté le code du totem, et les survivances totémiques dans les mythologies classiques : en Égypte (véritable « nid de totems » : bœuf Apis); à Babylone et chez les Hébreux (veau d'or); chez les Celtes (ours de Berne); enfin dans la mythologie gréco-romaine (Hécate : chienne; Apollon : loup; Dionysos : bouc, etc.). Cette charmante causerie fut une révélation pour nos élèves de l'enseignement secondaire, qui n'ont pas oublié le mot « tabou », et qui s'amusent à découvrir partout des totems.

J'aurais dû commencer le compte rendu des conférences par la première en date, celle que M. de Rousiers donna à l'École le 25 octobre. Mais, on peut la ranger sous la rubrique *Science sociale,* qui a été inaugurée l'an dernier, et qui nous vaut, chaque quinze jours, une causerie substantielle. Donc, au début de l'année scolaire, M. de Rousiers nous parla avec sa grande autorité *de l'éducation de l'élite.* L'École des Roches a été fondée dans le but de former une élite parmi les Français. Toute société doit avoir une élite capable de diriger les masses. Autrefois, la direction de la société était héréditaire; maintenant que la vie est plus compliquée, la naissance ne suffit plus, et l'élite se renouvelle constamment. Pour faire partie de l'élite sociale, il faut tâcher d'atteindre la perfection professionnelle. Que l'élève des Roches fasse bien tout ce qu'il fait, et il arrivera à s'imposer à ses camarades; ensuite il s'imposera à ses contemporains. — C'était encore de l'élève des Roches que nous parlait, peu de temps après, M. J. Périer, attaché commercial à l'Ambassade de France à Londres; mais il s'agissait cette fois des anciens élèves, de ceux qui entrent dans la vie. M. Périer nous raconta ce qu'il avait fait et ce qu'il comptait faire pour la colonie d'élèves des Roches qui apprend les affaires à Londres. M. Périer n'est pas partisan de la colonisation française en pays étranger, à cause

de notre faible natalité ; mais il insiste sur la nécessité pour les Français d'être représentés à l'étranger et surtout dans les pays limitrophes par des Français. Cette voie offre aux jeunes gens une carrière indépendante et lucrative. M. Périer termine par des conseils pratiques à ceux que cette carrière tenterait, et dit que le secret de la force de l'Angleterre gît dans ce petit fait : la nécessité où sont mis les jeunes gens, même riches, de gagner leur vie et de se suffire à eux-mêmes.

Les dimensions de ce compte rendu ne nous permettent pas malheureusement de résumer, même brièvement, la série de conférences données par M. de Rousiers sur *les ports de commerce français*. Les renseignements fournis furent si abondants, l'argumentation si serrée, les raisonnements si suivis qu'il faudrait dérouler toute la chaîne des déductions basées sur l'observation et l'histoire de chaque port pour donner une idée de la richesse de ces conférences, qui apprirent beaucoup aux maîtres comme aux élèves. Disons simplement que, selon M. de Rousiers, les ports modernes ont trois sortes de fonctions : la fonction *régionale* (transit), la fonction *industrielle* (traitement des matières lourdes), la fonction *commerciale* (marché).

Dunkerque est le type du port à fonction surtout *régionale ;* mais c'est un port artificiel (frontière), susceptible d'un développement plus grand par l'amélioration des moyens de transport de l'arrière pays.

Le Havre est un port à fonction presque exclusivement *commerciale :* c'est un grand marché de café et de coton. A cette occasion, M. de Rousiers nous explique le mécanisme des warrants, du marché à terme et de la fameuse caisse de liquidation des marchandises. Le Havre tient en dépôt le quart du café consommé dans le monde, alors que la France n'en consomme qu'un dixième : quelles sont les causes de ce fait paradoxal ? L'abondance des capitaux qui détermine la faiblesse de l'escompte en France, et l'esprit d'initiative des Havrais.

Rouen est un port *régional* dans l'arrière-pays duquel se trouve Paris : 70 % des marchandises importées à Rouen remontent vers la région parisienne après avoir été transbordées.

Il semble que ce port pourrait ajouter une fonction industrielle à sa fonction régionale.

Nantes est un port à fonction principalement *industrielle*, fonction toute moderne. Jadis, Nantes était une ville riche entourée d'un pays assez pauvre : sa richesse provenait du commerce d'armement (traite des nègres, course). Les progrès de la navigation et de l'industrie ont transformé la vie de Nantes. Au reste, de bonne heure, les Nantais se sont préoccupés d'améliorer les rivières d'accès, et se sont mis à créer des industries (biscuiterie, industries chimiques, etc.). Nantes fait surtout des importations (charbon), ce qui est une condition défavorable (par rapport aux navires anglais qui exportent la houille) : le remède serait de rendre la Loire navigable.

De même que Saint-Nazaire est relié à Nantes, de même La Pallice est solidaire de *La Rochelle*. La Rochelle fut un port jadis florissant à cause de sa situation privilégiée sous l'ancien régime (les grandes fermes) ; maintenant, c'est surtout un port de pêche. La Pallice, qui a nécessité de grands sacrifices, prend de l'extension comme port d'escale.

M. de Rousiers continuera, l'an prochain, ses instructives conférences : nous souhaitons qu'il les réunisse en un volume, et qu'il fixe ainsi nos souvenirs. — Les conférences isolées ont certes leur valeur ; mais il y aurait avantage à développer les séries de conférences sur une question déterminée.

F. Mentré.

LE SALON DE L'ÉCOLE

IIIe ANNÉE

Le Salon de l'École des Roches a déjà une histoire ! Et cependant il est, à un autre point de vue, comme les peuples heureux, il n'a pas cessé de s'accroître !

Son humble berceau fut, en sa première année (et bien à mon corps défendant, je me dois d'en faire l'aveu), la salle de ma classe habituelle. — Je ne voyais pas bien la nécessité de boule-

verser de fond en comble mes collections pour l'exposition provisoire d'un certain nombre de graffittis problématiques. Pourtant je dus céder; je dus me replier devant l'invasion goguenarde d'une grosse provision d'andrinople et de plusieurs pots de plantes vertes... Il y avait bien aussi, je crois, quelques dessins...

Dès la seconde année, je parai l'avalanche autant dans mon propre intérêt que dans l'intérêt du Salon et il est à remarquer que si je m'en trouvai bien, il s'en trouva lui-même encore beaucoup mieux. — Du jour où il cessa d'opprimer l'innocent, il prit un essor magnifique.

... Je me mis en devoir de persuader à M. Storez que, pour une entreprise d'une telle envergure, ma classe était un nid mesquin et que le hall central du bâtiment des classes s'imposait de toutes les façons. — Et ne s'imposait-il pas à la vérité?

J'ai bien conscience ainsi d'avoir créé le Salon, moi soldat de Marlborough et qui n'apportais rien!

Et maintenant, pour ma récompense, je suis du jury; maintenant j'expose moi-même; mais c'est là, je vous assure, preuve de bonne volonté et je me sens tout prêt, je vous l'affirme bien, à enlever mes petites fantaisies des cimaises, dès que le chef-d'œuvre abondera et que la place pourra lui manquer.

Donc la deuxième année du Salon fut splendide; j'en ai parlé ailleurs, mais il fallait faire mieux... et nous avons fait mieux! Le Salon de l'Ecole devient celui de Verneuil, il reste ouvert huit jours; des collaborations précieuses nous sont acquises. L'an prochain nous aurons, je l'espère, un Buffet et peut-être une « Rétrospective! » — Ne nous occupons que du présent : je laisserai la parole à mon ami *Quidam* qui sut, bien mieux que moi, dans notre presse locale, emboucher la trompette lyrique :

Le Salon de l'École des Roches[1]. — M. Demolins eût été content! L'École des Roches continue à décentraliser et persévère dans ses

1. Les croquis qui illustrent cet article et qui étaient exposés à notre Salon, sont de Louis Tripet.

desseins. Le troisième *Salon* annuel a marqué un progrès sur les

précédents et l'on nous annonce déjà, pour l'an prochain, dans un lo-

cal considérablement agrandi, monts et merveilles! La personnalité

des organisateurs nous donne pleine confiance. Est-il besoin de nommer ici M. Dupire et M. Storez, âmes de ce mouvement artistique?

... Et tout d'abord, une très heureuse innovation : *L'Heure en musique* : A 3 heures, un orchestre discret se fit entendre : sensation délicate de l'ouïe s'ajoutant au plaisir des yeux, s'ajoutant au plaisir ou le multipliant, mais sans interrompre le cours des conversations artistiques et des commentaires emballés. Programme sélectionné où brille, comme une perle, la valse *Regina* du maître Corbusier.

Dénombrer l'assistance, ce serait impossible. Un va-et-vient charmant et beaucoup de toilettes; des panneaux à fond bouton d'or, un hall tout orné de plantes vertes...

L'œil est tout d'abord attiré par *la Rieuse* de M. Ch. Marey, pièce capitale, que le jeune et déjà grand artiste voulut bien confier aux organisateurs. Qu'il en reçoive ici tous nos remerciements. Nous avons trouvé dans son œuvre, unie à la grâce de Carpeaux, une originalité toute charmante.

Mais procédons par ordre : confions-nous pour cela à ce guide de bon ton, qu'est le ravissant catalogue édité par les soins de la maison Aubert.

Voici les paysages vigoureux et francs de M. André Cochepain, non loin des bohémiens de Maurice Cronier.

Certaines des compositions de Cronier accusent un progrès de facture assez sensible en comparaison de l'année dernière. Mais nous sommes quelques-uns, sans doute, à souhaiter qu'il fasse plus réellement de l'art, comme autrefois, et non plus de l'art de Montmartre.

L'exposition de M. Dupire, abondante et variée, nous a causé deux joies : son « Effet de neige au Vallon » est une œuvre rare; par la qualité de la neige et par son charme austère et son sérieux profond, et son « Phare de l'Amirauté », baigné d'azur et de lumière, montre qu'on peut se renouveler et présente à Cronier une des leçons les meilleures qu'il ait encore reçues de son maître. Mentionnons encore les peintures d'Henri de Lapalud et de Tripet que nous retrouverons aux dessins.

Eysséric envoie des paysages, en outre de ses travaux d'architecte, et Pierre Pusinelli, plein de bonne volonté, s'efforce de rejoindre ses aînés; or, c'est évidemment en dessinant beaucoup que Pierre Pusinelli deviendra dessinateur; de même pour Forestier; mentionnons également un vieux pressoir normand, signé Pierre Boudier.

De M. Paul Jenart, une carte de visite, mais tout à fait charmante et qui nous fait espérer beaucoup pour l'année prochaine. Quant à

l'exposition d'eaux-fortes de M. Grunder, elle dénote une somme de

travail et une passion du métier qui eussent enlevé nos suffrages, en

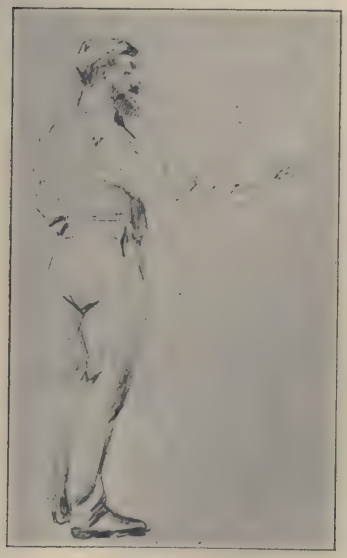

supposant même que tant de talent n'y eut pas été dépensé. Mais

nous sommes ici en face d'un artiste infiniment consciencieux et varié dont la hardiesse de tons nous avait étonnés l'année dernière et qui force aujourd'hui ses contradicteurs à s'incliner devant la minutieuse précision de son dessin.

... Cette belle union qui est réalisée à l'École des Roches, entre les maîtres et les élèves, se retrouve dans l'organisation du Salon annuel et c'est pourquoi sur le catalogue de l'architecture, une « Maison pour Grillons », délicieuse imagination d'enfant réalisée en terre glaise, voisine avec les projets architecturaux de M. Storez. Ils voisinent sur les catalogues, mais tandis que la maison pour grillons est, comme son nom l'indique, toute clôturée de grilles, le bâtiment des classes de M. Storez s'ouvre joyeusement sur les champs.

Mais où sont les maquettes de M. Storez? Tout le monde réclame les maquettes de M. Storez. Un des visiteurs parle même de se faire rembourser son argent. — Tout s'explique : elles sont à Paris. M. Storez n'a pas voulu lâcher la proie pour l'ombre. Les maquettes arriveront demain.

En photographie, les expositions de MM. Barrier et Deslandres sont, comme toujours, parfaites et des plus remarquées. Exposent également : M. Georges Bertier, toujours à la tête de ses troupes; Cintra, Huchard, Noël Martin et Washington auxquels s'adjoignent les compositions de M. Junod, nouveau venu; ce nouveau venu est un maître!

Des objets raffinés remplissent les vitrines; mais l'art de l'étain repoussé est particulièrement représenté au Salon des Roches. Je ne puis que signaler tant de choses exquises. J'en passe... et des meilleurs. M. Grunder triomphe en étain comme partout... Près de Mlle Sainte-Marie s'est groupée une pléiade charmante...

... Remarqué, d'autre part, les broderies délicates de Mlle Sogniès; une dentelle au crochet de Mme Cuny; Mme Paul Jenart nous étonne par la diversité de ses jolis talents.

En ébénisterie, deux collaborations, celle de M. Beaugrand avec deux professeurs des Roches : M. Storez et M. Trocmé, du premier un classeur, du second un dressoir; commune âme d'artistes, tempéraments divers : grâce et solidité.

J'ai laissé pour la fin l'œuvre de Louis Tripet, abondant envoi de dessins d'un ancien élève de l'École. C'est la vie même! Croquis instantanés et d'une vigueur rare, conçus à l'empreinte de Renouard, palpitants d'intérêt et frémissants d'action. Cet envoi, fût-il seul, justifierait pleinement le jeune Salon des Roches. Il est dans l'esprit de la Maison. Il montre qu'un crayon peut être, lui aussi, bien armé pour la Vie et pour saisir la Vie et pour fixer la Vie! — QUIDAM.

*
* *

Peut-on supposer un instant que ce petit article m'ait fait rudement gronder? — Et c'est cependant là ce qui fut! Notre excellent ami Dupire, qui aime la critique pour lui-même, mais défend ses élèves avec tout son grand cœur, m'a accusé d'injustice avec virulence. Il est vrai qu'une demi-heure après, il me serrait cordialement la main. L'exposition de Cronier, à ses yeux, est très bonne et Cronier est en grand progrès. J'ai maintenu mon dire, mais lui juge la technique et moi l'inspiration.

Allons, mon cher Dupire, pourquoi nous chamailler? croyez-vous qu'il me soit bien dur de vous avouer que vous vous y connaissez évidemment mieux que moi? Et puis l'Art est si beau et la vie est si courte!

*
* *

Encore un petit mot. Malgré beaucoup de cartes, le Salon de l'École fit en une heure de temps 130 francs de recette. Nous sommes de grands artistes doublés de gens pratiques. Brueder au tourniquet, Sprauel aux catalogues ont mérité les plus grands éloges.

Cent trente francs de recette, c'est très encourageant. Nous payerons nos frais. Nous sommes des gens pratiques, mais il ne faut pas le dire! — Croyez bien que nous sommes des artistes.

René Des Granges.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE A L'ÉCOLE DES ROCHES

La musique n'a jamais été considérée, à l'École des Roches, comme un art de pur agrément, mais comme un des éléments fondamentaux de toute éducation normale et complète.

Les exercices physiques forment le corps; les lettres et les sciences, l'esprit; la musique parle directement au cœur, et, sans elle, il n'y a pas de culture sentimentale suffisante.

Ajoutons que la musique développe la sociabilité, et discipline nécessairement les individus en les faisant entrer en communication intime avec leurs semblables.

Mais surtout est-il possible d'élever des jeunes gens en leur laissant ignorer Palestrina, Haendel, Bach, Gluck, Mozart, Beethoven, Schubert, Schumann?

Comprend-on que le professeur de littérature s'ingénie à faire savoir à ses élèves la beauté des œuvres d'Homère, de Sophocle, de Virgile, de Racine ou de Victor Hugo, que le professeur d'histoire leur explique les grandes figures de César, de Charlemagne, de Mirabeau, de Marceau ou de Napoléon, si personne, d'autre part, n'a mission de leur révéler l'*Alceste* de Gluck, ou les *Symphonies* de Beethoven? Ce sont là des sommets dans l'évolution de l'humanité sur lesquels tout homme doit avoir jeté les yeux. Il n'y a rien qui élève (dans tous les sens du mot) comme de considérer tout ce qui fut grand, tout ce qui fut noble, tout ce qui fut héroïque.

Mais on dira : la musique ne s'adresse pas à tous; il faut être né musicien pour la comprendre : bien des oreilles restent fermées à ses accents et résistent à son charme.

Est-il vraiment possible de faire de la musique la matière d'un enseignement obligatoire pour tous les jeunes gens d'une école?

Il est bien certain que quelques enfants naissent avec des aptitudes spéciales qui leur facilitent considérablement l'étude de la musique. C'est à ces enfants-là qu'on réservait autrefois l'enseignement musical : on le refusait aux autres. Singulier procédé d'éducation!

Voit-on que dans une classe de 30 élèves on n'enseigne les mathématiques qu'aux 4 ou 5 garçons doués spécialement pour les sciences, et qu'on ne fasse connaître la physique, la chimie, l'histoire, la géographie qu'à des minorités d'élite, sous prétexte que les autres élèves ne montrent pas assez de disposition pour ces études?

Pourquoi donc, quand il s'agit de la musique, voudrait-on prononcer de telles exclusions? De quelque enseignement qu'il

s'agisse, il y aura toujours des élèves bien doués, et d'autres médiocrement ou mal doués. Qu'importe! C'est à tous qu'il faut s'adresser : à quoi bon la pédagogie, si elle ne trouve le moyen de vaincre les résistances de certaines natures?

Il est vrai que jusqu'ici les musiciens se sont peu souciés de pédagogie, et qu'ils ont enseigné de façon à n'être compris que de ceux qui étaient en état de deviner ce qu'ils voulaient dire.

A l'École des Roches, tous les élèves, sans exception, doivent apprendre le solfège. S'ils ne montrent aucune disposition pour jouer d'un instrument, ils feront partie des chœurs et seront tenus d'assister à toutes les séances d'orchestre et de musique de chambre.

M. Corbusier, 1er prix du conservatoire de Verviers, donne des leçons de violoncelle et de solfège.

M. Bonjean, 1er prix du conservatoire de Verviers, est chargé des leçons de violon et de solfège.

Mlle Derousseau, 1er prix du conservatoire de Verviers, a un cours de piano.

M. Lambotte, diplômé de la Schola Cantorum de Paris, enseigne le piano et le solfège. Le chant de la chapelle est dirigé par M. Corbusier; le chant général, par MM. Corbusier, Bonjean et Lambotte.

Nulle part en France, à l'heure actuelle, une telle place n'est faite à la musique dans l'éducation des jeunes gens. Les résultats sont là pour prouver qu'une telle initiative n'est pas stérile. Même sur les natures les plus réfractaires, le rythme a son effet bienfaisant. Mais le plus grand nombre des élèves de l'École des Roches acquièrent, s'ils ne l'ont déjà inné en eux, le goût de la musique. Beaucoup d'entre eux travaillent le piano, le violon ou le violoncelle, et, malgré les départs des plus âgés et des plus habiles qui nous quittent tous les ans après avoir terminé leurs études, on peut s'apercevoir des progrès continuels obtenus dans les exécutions d'orchestre.

Du reste, les programmes de nos auditions résument nos efforts d'une façon tout à fait significative. Le choix des œuvres a

toujours été dicté par le souci de ne faire connaître à la jeunesse que de la *vraie musique*, et non tous ces produits inférieures et frelatés que, sous prétexte de se mettre à la portée des enfants, tant d'éducateurs commettent la lourde faute de proposer à leur admiration, au risque de leur gâter le goût à tout jamais et sans s'inquiéter du caractère malsain de la médiocrité artistique.

Les *maîtres* seuls ont le droit de parler à la jeunesse; les Mozart, les Beethoven, les César Franck sont seuls capables d'élever et de fortifier de jeunes âmes. J'ajouterai que les *classiques* conviennent vraiment à l'enfance et à la jeunesse, précisément par ce qu'ils ont de mesuré, d'harmonieux, de bien proportionné, et de foncièrement sain.

Si j'ai cité le nom de César Franck, c'est que je crois que le titre classique lui convient à bien des égards; et, en tout cas, qui mettra en doute sa pureté morale, et la grandiose simplicité de ses architectures sonores?

Nous avons eu la bonne fortune de recevoir la visite du maître Vincent d'Indy.

Il fut frappé de l'intérêt que nos élèves prenaient aux cours de musique, aux auditions d'orchestre, et aux séances de musique de chambre. Il nous félicita des résultats obtenus et il nous fit le grand honneur de nous expliquer, dans une charmante causerie, quelques-unes des conditions du développement d'un art dont il est aujourd'hui l'un des plus glorieux représentants, et l'un des plus modestes aussi. M. Vincent d'Indy tient en haute estime l'enseignement musical de l'École des Roches.

Tout dernièrement, M. Paul Landormy, le distingué musicologue et critique musical, est venu passer une journée à l'École des Roches et a fait à tous nos élèves réunis dans la grande salle des fêtes une conférence sur les origines de la sonate.

Il a été frappé de l'attention avec laquelle l'écoutaient les élèves : le sujet était pourtant sévère. Il fallait que la musique fût chère à ce jeune auditoire, pour qu'il suivît aussi facilement les explications, certes très précises et très claires, mais aussi un peu techniques, du conférencier. L'orchestre donna ensuite

un exemple tiré d'une sonate ancienne et de nouveaux commentaires vinrent illustrer l'exemple donné. Ce fut une heure charmante, et M. Landormy en emporta le meilleur souvenir.

Nous avons tâché d'indiquer quelles sont les principales idées qui ont orienté notre travail depuis la fondation de l'École.

Nous avons fait déjà beaucoup, mais nous espérons faire mieux encore, et nous pouvons tout attendre du temps, de notre expérience qui s'accroît chaque jour, et du zèle de nos collaborateurs.

Il faut dire que nous marchions sans guide dans une voie nouvelle où personne ne nous a précédés. Tout est à créer, programme et méthode, au point de vue de l'enseignement musical dans les maisons d'éducation.

Jusqu'ici c'est l'empirisme qui a régné en maître, sans souci des lacunes, des superfétations ou des incohérences de procédés dont le moindre défaut est d'ennuyer l'élève et de le dégoûter rapidement d'un art auquel il pourrait demander les plus profondes et les plus réconfortantes émotions.

Nous espérons organiser d'une façon de mieux en mieux appropriée aux besoins immédiats de la jeunesse et aux exigences de son avenir cet enseignement de la musique, sans lequel nos enfants ne seraient ni complètement développés au point de vue moral ni tout à fait *armés pour la vie*.

Armand PARENT,

chef du Quatuor Parent
directeur de la musique à l'École des Roches.

LES SAMEDIS A LA GUICHARDIÈRE ET LE CHANT DE MAISON

Les vœux que forme M. Parent — et avec lui tous ceux qui croient à la puissance éducative de la musique — se réalisent peu à peu. Je n'en veux pour preuves que la reprise des réunions du samedi à La Guichardière et l'organisation du chant dans les cinq maisons de l'École.

De quinze en quinze jours, Mme Demolins nous a conviés

à entendre des morceaux choisis avec le plus grand soin et dont on trouvera plus loin l'énumération ; on y reconnaîtra un goût qui a un éclectisme éclairé sait allier le culte des grands noms et l'amour des belles œuvres. Qu'il me soit permis, au nom de tous leurs auditeurs, de remercier les artistes qui surent tour à tour charmer notre esprit et élever nos cœurs : grâce à eux ces réunions ne furent certes pas la moins intéressante manifestation de la vie intellectuelle de l'École. Je crois que les garçons qui y vinrent, — spontanément et en grand nombre, — en conservent une forte impression ; j'ajouterai même que ceux qui, par suite d'une éducation dans laquelle la musique ne jouait qu'une place secondaire et parcimonieusement mesurée, ne sont pas aussi bien préparés à la comprendre et à en goûter les chefs-d'œuvre que ne le sont nos garçons au sortir de l'école, sentirent vibrer en eux des cordes nouvelles de sensibilité en ces instants où, grâce au talent des exécutants, tout le génie tourmenté d'un Beethoven et toute l'âme mystique d'un Franck semblaient planer au-dessus d'eux et emporter leur esprit vers des cimes inconnues. A M. Parent et à Mlle Dron nous devons des remerciements particuliers pour la part qu'ils ont prise au dernier samedi où, avec une maîtrise qu'il est superflu de rappeler, ils nous ont donné la Sonate de Franck et, avec Mlle C. Demolins, M. Corbusier et M. Bonjean, le Quintette que le maître Vincent d'Indy qualifiait de *triomphal*.

Ces fêtes de la musique avaient derrière elles une tradition presque ininterrompue ; il n'en était pas de même du chant par maison. L'initiative fut heureuse et le résultat honorable pour une première année : Vallon, Pins, Guichardière, Coteau et Sablons chantèrent des mélodies de Bach et de Beethoven, de Schumann et de Schubert, de Franck, etc., sans oublier *Nox*, de M. Lambotte. Enfin un concours mit aux prises les différentes maisons : la lutte se circonscrit entre les Pins (*Soleil*, de C. Franck) et la Guichardière qui, avec les sauvages *Enfants de Bohême*, de Schumann, et soutenue par les soli de Demelle et de Forestier, remporta la palme, — en l'espèce une belle reproduction des Enfants chanteurs, de Della Robbia.

Il est inutile d'insister sur le caractère formateur de ces chants exécutés par maison; souhaitons de les voir gagner en importance et en perfection, et, puisqu'un souhait en appelle un autre, attendons le jour où sera établi le chant d'école, et même celui où l'École sera douée de ses chants en quelque sorte *nationaux*. Mais qui nous donnera l'hymne idéal aux mélodies et aux paroles inspirées par l'esprit même de l'École?

Henri MARTY.

Principaux morceaux exécutés pendant l'année.

Orchestre.

Andante de la 2e Symphonie	SCHUMANN.
Concerto grosso (audition intégrale)	HAENDEL.
Prière	C. FRANCK.
Symphonie en sol min. (audition intégrale)	MOZART.
Andante	HAENDEL.
1re Suite de Peer Gynt	GRIEG.
Largo	HAENDEL.
4e Symphonie (audition intégrale)	HAYDN.
Marche militaire	SCHUBERT.
Andante	NARDINI.
Andante	J. S. BACH.
Danses caractéristiques du XVIIe siècle.	

Chants de maison.

Les chants populaires (le recueil)	J. TIERSOT.
Prière	BEETHOVEN.
L'amour du prochain	BEETHOVEN.
Mélodies	BACH.
Mélodie	SCHUBERT.
L'Ange gardien	C. FRANCK.
Soleil	C. FRANCK.
Les Enfants de Bohème	SCHUMANN.
La Chanson du Vannier	C. FRANCK.
Nox (inédit)	LAMBOTTE.
Chanson joyeuse de Noël	GEVAERT.
Mignonne, allons voir si la rose	COSTELET.

Chant religieux.

Adoremus te	PALESTRINA.
Panis angelicus	MEURERS.

Ave verum . . . . . C. Franck.
Descende in hortum. . . . . Févin.
Ave verum. . . . . Josquin de Prés.
O salutaris . . . . . Welti.
Ave Maria . . . . . Piel.
Adoremus te. . . . . Bronner.
Ave Maria . . . . . Kienzl.
Tantum. . . . . Bach.
Tantum. . . . . Winter.
Panis angelicus. . . . . Casciolini.
Tantum. . . . . Kienzl.

Samedis de la Guichardière.

5e Trio. . . . . Beethoven.
Sonate violoncelle. . . . . Haendel.
3e Trio (fa min.) . . . . . Franck.
Andante du Concerto pour violon . . . . . Lalo.
7e trio (Archiduc). . . . . Beethoven.
Romance en fa ♯. . . . . Beethoven.
3e Trio. . . . . Mozart.
Chanson du Vannier. . . . . Franck.
L'automne . . . . . Mendelsohn.
1er quatuor à cordes. . . . . Schumann.
Prélude choral et fugue. . . . . Franck.
Kriesleriana . . . . . Schumann.
Sonate piano. . . . . Mozart.
Sonate piano et violon (en si ♭). . . . . Mozart.
Ile joyeuse. . . . . Debussy.
Arabesque. . . . . Schumann.
Trio . . . . . Roussel.
Invitation au voyage. . . . . Duparc.
La Procession . . . . . Franck.
Le Secret. . . . . Schubert.
Air de la Pentecôte. . . . . J. S. Bach.
Quatuor en mi ♭ piano et cordes. . . . . Schumann.
Fantaisie pour piano. . . . . Bach.
Étude . . . . . Chopin.
Ballade . . . . . Brahms.
Sonate piano et violon . . . . . Leclair.

Séance donnée par M. Parent avec le concours de Mlle Dron.

Quintette. . . . . C. Franck.
Sonate . . . . . C. Franck.

III

NOS ANCIENS ÉLÈVES

RÉUNION ANNUELLE DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES ROCHES : JUIN 1909

Fixée, comme l'année dernière, au moment de la Pentecôte, la fête des anciens élèves, déjà très réussie en 1908, a été brillante en 1909. Sans doute, plusieurs de nos camarades, retenus par leurs études, leurs occupations ou leur éloignement, n'ont pas pu être des nôtres, mais le groupe de Paris était presque au complet et nous nous trouvions au total 24 ou 25 anciens.

Reçus d'une façon charmante par Mme Demolins et M. Bertier, nous retrouvions l'École comme aux jours bienheureux où nous y faisions nos études, avec beaucoup de nos anciens professeurs, contents de nous revoir, et s'intéressant à nous d'une façon si charmante, si paternelle même. Nous nous sentions réellement de la maison, et c'était, à chaque pas, un agréable retour en arrière de plusieurs années, au milieu de jeunes camarades ne s'étonnant pas de notre présence et nous considérant tout de suite comme leurs frères aînés.

A peine étions-nous répartis dans les différentes maisons, que déjà les échos de la fête promise nous arrivaient : c'était un match de cricket, organisé entre professeurs et anciens élèves contre « la jeune classe »; c'étaient des matches de tennis entre les meilleures raquettes « anciennes et modernes »; c'étaient des promenades de toutes sortes, c'était enfin la visite au « Sa-

lon des Roches » dont l'ouverture devait être marquée par des exécutions musicales très appréciées. Programme plein d'attraits qui se continua le lendemain par un amusant pique-nique dans la forêt de Tillières, et, le soir, par une séance des plus réussies; mais je crains de passer pour un insupportable bavard, et je brûle les détails de toutes ces réjouissances pour arriver à notre réunion d'anciens.

Anciens, nous le sommes, puisque partis des Roches, mais bien peu encore par les besoins qui déterminent ordinairement la création de sociétés comme la nôtre. Inexpérimentés pour la plupart, n'ayant plus à notre tête notre cher fondateur dont les conseils sages et vigoureux nous avaient inspirés jusque-là, nous avions besoin d'un guide. M. de Rousiers a bien voulu jouer ce rôle et je suis heureux de l'en remercier ici.

Il nous a communiqué tout d'abord une suggestion des plus intéressantes due à l'initiative de M. Jean Périer, attaché commercial à l'Ambassade de France, dont plusieurs de nos camarades ont déjà mis à l'épreuve l'infatigable dévouement : M. Jean Périer voudrait voir notre association entrer dans une voie pratique et venir en aide à ceux de ses membres qui cherchent l'emploi de leur activité. Je ne saurais mieux faire que de citer le passage essentiel de cette lettre :

Je vous ai déjà dit combien de fois, par suite de mes fonctions, j'avais été amené à constater quelle difficulté les gens des classes supérieures qui auraient intérêt à se connaître, à se rencontrer, ont du mal à y parvenir. Je vois continuellement de grands industriels, de grands commerçants qui se plaignent de n'avoir pu se procurer des collaborateurs sérieux, ardents au travail, ayant la connaissance des langues étrangères. D'autre part, je vois, non moins souvent, des jeunes hommes méritants auxquels le succès ne vient pas ou ne vient que très lentement, faute de n'avoir pu rencontrer le patron, l'associé à même de les pousser en avant ou la personne en mesure de leur prêter les capitaux nécessaires au développement de leurs affaires. Bref, ce qui manque constamment, surtout en France, pour mettre « the right man in the right place », c'est *un trait d'union* entre gens ayant intérêt à se rencontrer et qui souvent ne se rencontrent jamais ou que tardivement.

Vous savez que mon métier d'attaché commercial, dans une sphère

limitée et spéciale me met à même de jouer très fréquemment ce rôle de trait d'union. Aussi bien je rêve depuis longtemps à l'organisation d'une sorte d'*Union pour la vie privée* qui permettrait à ses membres de savoir toutes les chances d'avenir pouvant se présenter ici et là pour telle ou telle personne et qui permettrait enfin à ceux qui ont intérêt à se connaître, qui leur permettrait, dis-je, de se rencontrer et de s'étudier mutuellement. Mais ce rêve, il me semble que l'Association des anciens Élèves des Roches pourrait le réaliser. Elle est composée de jeunes hommes animés d'un excellent esprit de camaraderie, de jeunes hommes déjà éparpillés aux quatre coins de la France ou du monde, de jeunes hommes, enfin, dont, les uns, d'ici à quelques années, auront à chercher des collaborateurs ou des placements pour leurs capitaux et dont les autres, moins favorisés, auront à trouver des emplois ou des capitaux.

Tous ces jeunes hommes sont *bien armés pour la vie :* grâce à leur Association, ils pourraient aussi être *bien aidés pour la vie.*

Sans aucun doute, être « bien armés pour la vie », avoir à sa disposition le « Self-Help », est la première condition du succès.

Toutefois, être capable de réussir, vouloir réussir, ce n'est pas connaître forcément les chances de réussite qui peuvent s'offrir ou avoir en sa possession ce grand levier qui s'appelle le capital. C'est pour cela et en ce sens que l'ancien élève des Roches serait « bien aidé pour la vie » par son Association.

La lecture de cette lettre a été accueillie par des applaudissements unanimes et, en attendant la réalisation de ce programme auquel nous avons tous adhéré, les résolutions suivantes ont été votées :

1° L'admission dans la société est subordonnée à la condition d'un minimum d'un an de séjour à l'École ;

2° Élévation de la cotisation annuelle à 10 francs pour permettre la création d'un fonds de réserve plus important, les frais du *Journal*, d'*Annuaire* et de correspondance ayant absorbé jusqu'ici une partie importante de la cotisation actuelle ;

3° Rachat possible de la cotisation annuelle moyennant le versement d'une somme de 200 francs ;

4° Admission de membres honoraires aux mêmes conditions pécuniaires (à noter en passant les inscriptions de MM. de Rousiers, Bertier et Gamble) ;

5° Emploi d'un carnet à souches spécial, d'où serait détachée, au reçu de la cotisation, une carte d'ancien élève, pouvant servir de carte d'identité;

6° Création d'un trésorier-secrétaire, choisi par M. Bertier, pour l'encaissement des cotisations et la correspondance ;

7° D'autre part, la réunion annuelle ne pouvant réunir qu'un certain nombre de camarades libres à cette époque, un dîner mensuel du groupe de Paris a été organisé pour le premier jeudi de chaque mois (sauf pendant les grandes vacances). Ce dîner réunira non seulement les Parisiens à demeure, mais tous les anciens de passage, sans parler des professeurs qui y seront toujours accueillis avec joie ;

8° Il a été question aussi d'organiser à Paris un lieu permanent de réunion. Nous verrons dans quelle mesure il pourra être donné satisfaction à ce vœu.

Cette réunion, quoique laborieuse et féconde en résultats, n'en fut pas moins empreinte d'une franche gaîté et nos joyeuses exclamations ont dû se faire entendre plus d'une fois dans le voisinage du salon que M. Bertier avait bien voulu mettre à notre disposition. A notre âge, il est permis de faire du bruit, à condition qu'on fasse aussi de la besogne.

Puis ce fut tout... Le chemin du retour s'ouvrait maintenant devant nous, rappelant les uns à l'étude ou au régiment, les autres à leurs affaires.

Donc, à l'année prochaine ! Que tous ceux qui étaient présents cette année reviennent ; que les absents se décident, et, en attendant, pas d'abstention à nos réunions mensuelles.

G. Eyssérie.

NOUVELLES DE NOS ANCIENS

24 juin 1909.

Cher Monsieur,

J'aurais répondu plus tôt à votre lettre si je n'étais, comme toujours à la même époque, depuis de longues années, en période d'examen. Mon baccalauréat ne m'a servi qu'à me faire atteindre

la licence ès lettres, et la licence en droit ne me sert maintenant qu'à poursuivre un doctorat juridique qui fuit diablement vite. Mais il arrivera un temps tout de même où je planterai ma tente, et où j'exploiterai, à défaut de qualités, mes défauts, et en particulier celui qui me valut de nombreuses observations justifiées pendant vos classes : la bavarderie. Je m'inscrirai au barreau et déjà, pour me mettre en appétit, je fus pendant un an quelque peu basochien.

Voilà donc une carrière qui ressemble sans doute bien peu à celles que vous rêvez pour tous mes jeunes amis, et vous direz peut-être de mon histoire : *Desinit in piscem.* Ceux des nôtres qui déjà sont allés au loin avec des énergies neuves, ou qui dans les affaires ont fait acte d'homme et comptent dans la vie, ceux-là peuvent dire fièrement : Nous venons des Roches, et avec les armes que nous y avons ramassées nous sommes entrés droit dans la lutte, parce que là-bas on nous avait appris à ne pas faiblir. Mais moi qui, cinq ans après vous avoir quittés, ne suis encore qu'un pauvre coureur de parchemins, avide de titres comme un lycéen de province, je n'ai qu'un cri à pousser : « Faites-moi encore crédit ! » Mais ne croyez pas que j'oublie ma dette. Je veux être plus tard mieux que « quelqu'un », suivant l'expression consacrée, je veux être de ceux qui auront porté, aussi haut que leurs forces humaines le leur auront permis, le titre d'ancien élève des Roches, et, pardonnez-moi cette vanité, je dirai un peu plus volontiers : le titre d'ancien élève de la première heure, ce qui n'est pas tout à fait la même chose.

Je n'ai pas choisi la voie la plus courte, mais tous les chemins mènent à Rome et j'ai bon courage.

Au revoir, cher Monsieur. Soyez sûr qu'aucun de mes anciens souvenirs ne s'est effacé, loin de là. Je vous prie de bien vouloir me rappeler au souvenir de Mme Demolins et de Mme Bertier et de tous ceux qui ont été, comme moi, de la première heure.

Votre ancien élève dévoué,

Maurice SILHOL.

Pierre BOUTHILLIER vient de passer, à Paris, l'examen de P. C. N. avec mention.

Réunion des « anciens » en séjour à Londres.

Présents : Snyers, Planquette, Loubet.

PREMIÈRE RÉUNION : 4 juin 1909. — C'est grâce à l'amabilité de M. Périer, que les élèves des Roches en séjour à Londres ont le plai-

sir de se retrouver. Le 4 juin, à 8 heures du soir, les « Anciens » étaient réunis dans le bureau de M. Périer, qui nous a expliqué le but de ces réunions. — Tout d'abord M. Périer nous met au courant de ses entretiens avec Mme Demolins, M. de Rousiers et M. Bertier : ensemble ils ont décidé de donner à l'Association des « Anciens Élèves » un but pratique et de rendre cette société plus vivante. Dans ce but, les réunions de Paris seront plus fréquentes et, de son côté, M. Périer s'est offert pour réunir chez lui les élèves en séjour à Londres. Il lit ensuite des passages d'une lettre de M. Bertier qui lui dit combien les Anciens, lors de leur récente réunion aux Roches, ont approuvé ces nouvelles et utiles réformes. Passant alors à la « section de Londres, M. Périer propose une coopérative de lecture ». Étant tous très pris par nos occupations, nous pourrions tous du moins lire chacun un ouvrage, et en faire, dans nos réunions, un résumé sous forme de causerie toute familière, illustrée par des pages les plus intéressantes du livre : ainsi le travail d'un seul profiterait à tous. L'idée trouvée excellente, est adoptée; on décide également de n'admettre à ces réunions que des élèves des Roches : cela permet plus d'intimité et d'étudier des questions plus personnellement intéressantes. Après nous avoir brièvement expliqué les nouvelles bases de l'Association des Anciens élèves, M. Périer annonce qu'il parlera sur divers points à la réunion suivante et que ce ne sera que plus tard que commencera la coopérative de lecture. Planquette annonce son départ que l'on regrette vivement. On choisit la date du 15 juin pour la prochaine réunion.

Deuxième réunion : 15 juin 1909. — *Présents :* J. Desplanches, R. Loubet ; *excusé :* Snyers.

M. Périer, après avoir brièvement expliqué à Desplanches (absent à la première réunion) le but et les occupations de notre groupe, nous fait part d'une situation intéressante à Londres, pour un jeune homme ayant déjà fait son service. M. Périer nous propose de nous parler dans les réunions ultérieures de la France agricole, industrielle et commerciale, en l'étudiant région par région. Il nous dit ensuite, avec juste raison, que l'Anglais qui sait aller à l'étranger, a souvent, en travaillant relativement peu, des situations très lucratives, tandis que le cas contraire se produit souvent en France. — Cependant nous avons aussi chez nous des exemples encourageants et l'on cite la carrière des frères Siegfried, qui, à 18 ans, créent à la Nouvelle-Orléans un maison d'exportation, puis, au moment de la guerre de sécession, s'en vont aux Indes, et, après d'heureuses spéculations, reviennent en France à 25 ans avec une belle

fortune. — M. Périer fait remarquer avec raison que, s'il existe des ouvrages pour les candidats aux carrières administratives, il n'en existe pas pour les carrières lucratives; — on devrait faire également un livre sur les « Grands capitaines d'industries », cela nous montrerait des vies très curieuses. Il faut, dit M. Périer, savoir aussi s'abstraire des affaires et quand on rentre chez soi, — avoir un *hobby* (une distraction). — Pour ce qui est de la lecture, M. Périer se propose de nous donner un *plan ;* la première chose à faire serait de lire un *ouvrage classique* sur chaque pays, afin d'être un homme de son temps.

Troisième réunion : 22 juin 1909. — *Présents :* J. Desplanches, A. Snyers, R. Loubet.

Selon les décisions prises aux précédentes réunions au sujet de la « coopérative de lecture », Loubet analyse et lit les passages les plus caractéristiques du livre de M. Pierre Baudin : *La Poussée.* La lecture a été d'une heure un quart, et les chapitres les plus importants ont été : « Le Port de Londres » — « Anvers » — « La conquête commerciale allemande » — « Comment s'opposer? » — « Le travail américain » — « La Loire navigable et Nantes ». — Les auditeurs ont pris des notes, afin de pouvoir, à la réunion suivante, discuter sur certains points plus spécialement intéressants. Snyers parlera sur Anvers. On fixe au 5 juillet la prochaine réunion.

Avant de nous séparer, tout en prenant une tasse de thé avec Mme Périer et une personne de sa famille, M. Périer insiste de nouveau auprès de nous pour que nous n'oublions pas le sentiment de nos devoirs à l'égard des « Anciens Rocheux », comme il nous appelle. Il faut, dit-il, que notre Association devienne une véritable « Union pour la vie ». Desplanches et Loubet déclarent qu'ils vont écrire, très prochainement à M. Bertier, pour l'informer que, devant l'un et l'autre rentrer en France, ils désireraient qu'avant leur départ, les situations qu'ils occupent dans deux maisons anglaises fussent prises par d'autres « Anciens » qui voudraient venir en Angleterre.

UN DÉBUT A LONDRES

(Extrait d'une lettre à M. Trocmé).

22 novembre 1908.

... Oui, me voilà casé, provisoirement du moins, mais ce n'a pas été sans peine. J'étais arrivé à Londres avec des recommandations pour cinq importantes maisons de commerce, et je me croyais sûr

de mon fait : il m'en a fallu rabattre de mon optimisme. J'ai tout mis en branle : recommandations, visites, offres par correspondance, insertions dans les journaux... Il est vrai que j'avais quelques exigences : je voulais entrer dans une maison anglaise, en relations avec le Continent, enfin être salarié, oh ! pas grand'chose, surtout pour le principe, car les volontaires sont mal considérés : ils sont supposés généralement ne pas s'intéresser à la maison. On m'offrait, par complaisance, une place comme volontaire dans des maisons françaises, mais 99e roue du char : je savais parfaitement que je n'aurais rien appris, pas même la langue. D'autre part, dans les maisons anglaises, on me disait invariablement : « All right, we shall see », ou « I shall ask my partner » ; et finalement je ne recevais jamais de réponse. Il y avait à ces refus plusieurs raisons : d'abord on n'aime pas à employer des Français, qui généralement viennent à Londres pour un an, deux ans au plus, le temps de s'initier au commerce, d'apprendre la langue, et quittent au moment où ils seraient capables de rendre service. Ensuite, il y a la grosse question du service militaire, qui m'a fait immédiatement écarter d'une place dans une importante maison allemande de la Cité : « Have you done your military service? — No. — Well, it is no use to go any farther then ». Enfin, dans les maisons en relations avec l'étranger, j'ai remarqué une certaine défiance pour l'étranger instruit, capable de s'inspirer de vos procédés, et de devenir plus tard un concurrent. Tout cela n'était guère encourageant...

... Il y a une quinzaine de jours, voyant mon insuccès, j'ai fait insérer une note dans le *Daily Telegraph* :

« Frenchman, highly educated (19), best references, requirés situation. Good knowledge of English language, correspondence, book-keeping. Small salary to commence. »

Le lendemain, je recevais quatre lettres me demandant de me présenter :

1. Maison d'importation de matériel artistique ;
2. Maison d'importation d'eaux minérales ;
3. Succursale de Hambourg faisant l'importation et l'exportation ;
4. Représentant d'une aciérie de Sheffield.

La première maison étant française, je l'ai écartée immédiatement. Puis, je suis allé trouver votre ami M. L... pour lui demander s'il avait quelques renseignements sur les autres. La seconde était de création trop récente pour qu'il pût se prononcer. La troisième et la quatrième étaient plus ou moins importantes, mais sérieuses. Je suis donc allé me présenter. Pour la maison d'eaux minérales, je ne puis faire l'affaire, ne connaissant pas la machine à écrire. Je

vais ensuite dans la maison allemande où l'on me fait au sujet du service militaire la réponse citée plus haut. Enfin, dans la maison d'aciérie, on veut bien me prendre, mais comme volontaire pour débuter : j'accepte, et le lundi suivant je prenais le travail.

L'affaire est peu importante (je suis le seul employé), mais intéressante et instructive pour un débutant. C'est un représentant d'une aciérie de Sheffield, travaillant à la commission, uniquement avec des maisons étrangères. Les affaires se faisant par contrats, les clients sont peu nombreux, mais très importants : il y en a 2 en France, 1 en Hollande, 2 en Belgique, 1 en Italie et 1 en Espagne. Presque toute la correspondance se fait en anglais et en français. Mon travail consiste à tenir la comptabilité, très simple d'ailleurs, car il suffit de relever les commissions et d'en vérifier les livraisons; je fais aussi un peu de correspondance.

Pour un début, c'est très bien. Je m'initie au langage commercial; toute la correspondance passe par mes mains, et je suis très bien placé pour comprendre l'affaire. — Mon patron est un petit homme à lunettes d'or, vrai *businessman,* qui ne parle qu'affaires et ne dit pas un mot de plus que le nécessaire. Très complaisant d'ailleurs, il m'a donné dès mon arrivée la clef du bureau, et il me laisse libre d'arranger mon travail comme je l'entends. Je crois qu'au bout d'un ou de deux mois, j'aurai appris ici tout ce que je puis y apprendre : aussi je reste à l'affût d'une place dans une maison plus importante dont l'accès me sera facilité par l'expérience que j'acquerrai d'ici là. Mes heures de bureau sont de 9 à 5; mais le soir je reste généralement jusqu'à 6 heures pour apprendre la machine à écrire. J'étudie aussi la sténographie...

Je m'habitue assez facilement à la vie anglaise; le dimanche lui-même ne me paraît plus trop triste : je vais généralement l'après-midi aux concerts classiques d'Albert Hall; puis le soir je vais prendre des leçons d'anglais auprès des orateurs populaires des meetings de Hyde Park. C'est fort intéressant de voir ces hommes de toutes classes discuter très loyalement et froidement, avec beaucoup de conviction, sur le socialisme, la religion, etc... C'est si différent de nos misérables parlottes politiques!...

Marcel PLANQUETTE.

André PUSINELLI est entré l'année dernière, à Pâques, dans la maison Heilbut, Symon et Cº, 34 Tenchurch Street E. C. « C'est une des principales maisons de caoutchouc brut, genre d'affaires très intéressant à mon gré. Je compte y rester jusqu'à mon service militaire. »

« Je pense parfois à l'École et plus particulièrement aujourd'hui,

jour de la Fête annuelle qui, j'espère, s'est bien passée; j'en ai vu le programme avec intérêt. »

De René LOUBET cet avis qui, je l'espère, sera entendu par un ancien des Roches :

« Je tiens à vous prévenir que, devant quitter l'Angleterre au début de septembre pour mon service militaire, je serais heureux si ma place pouvait plaire à un Rocheux désirant faire un séjour à Londres : je suis chez un courtier en acier, où je gagne 100 francs par mois, mais mon remplaçant aurait 75 francs pour débuter. Je suis à la disposition de mes camarades pour de plus amples détails. »

Jean DESPLANCHES est resté neuf mois chez un courtier d'assurances à Londres. Il serait heureux de céder sa place, très agréable, assure-t-il, à un ancien des Roches désireux de faire un stage en Angleterre. Il faudrait arriver à Londres au début d'août; Desplanches s'offre à mettre son camarade au courant et à lui laisser la situation (au début 100 francs par mois) à la fin d'août.

c/o R. Emery, 95 Cambridge Rd
Cardiff. 27. 6. 09.

Cher Monsieur,

Aujourd'hui 27 je m'imagine d'ici le Bâtiment des classes transformé en « Grand Palais », je vois les ballons dirigeables en miniature et les montagnes de fraises dont le centre est une cloche à melon. Combien je regrette de ne pas voir tout cela et profitant de votre aimable invitation, revivre quelques heures parmi vous, mais mes vacances diminuent terriblement.

Je suis depuis sept mois et demi à Cardiff. Depuis un mois et demi je suis chez un shipbroker et exportateur de charbon, j'ai cessé d'être volontaire et je vois maintenant la véritable vie d'employé. Mon patron m'a pris comme junior clerk et me paye 10 francs par semaine. — Mais je devrais vous dire tout d'abord comment je suis entré dans cet office : j'avais été au début pendant deux mois, volontaire chez un shiphandler : on m'utilisait dans le bureau de la comptabilité, à mon grand désespoir.

Un jour, un jeune exportateur de charbon nouvellement établi se trouva sans employé, je me fis présenter et il m'accepta. Chez lui tout est encore réduit à sa forme la plus rudimentaire : au début, je faisais des travaux peu intéressants, peu à peu il me confia quelques livres de comptabilité, puis enfin toute la correspondance courante. Mais là je ne pouvais pas voir les méthodes employées par les maisons organisées de longue date; j'ai donc changé à nouveau.

Depuis, mon ancien patron m'a demandé de revenir chez lui en novembre.

En outre, le Syndicat malouin d'exportation agricole (la raison sociale occupe trois lignes), m'a pris comme correspondant ici et, à partir d'août, j'aurai à communiquer aux exportateurs chaque matin les cours télégraphiés et à recevoir leurs commandes, voilà le principe.

Cet hiver j'ai assisté à de nombreux « debatings » qui m'ont vivement intéressé; pendant les deux ans et demi qui me restent avant mon service militaire, je vais essayer de bien comprendre la vie anglaise.

J'ai fait la connaissance d'un jeune professeur du « County School » du Monmouth et, en sa compagnie, j'excursionne dans les Montagnes Galloises ou la Cornouaille.

Il m'a invité à passer quelques jours sous la tente, car, comme beaucoup de jeunes Anglais, il vit une existence de nomade pendant ses vacances, razziant, en vrai nomade, les provisions des sédentaires, représentées par les pots de confiture et provisions de sa famille.

Cela me rappelle les souterrains construits sur les bords de l'Iton qui faisaient le bonheur de la Guichardière, c'était bien le retour à la vie simple.

Je vous prie, cher Monsieur, de bien vouloir recevoir pour Mme Bertier et pour vous, l'assurance de mes sentiments très respectueux.

Bernard MAROTTE.

Le 19 Juin 1909.

Cher Monsieur,

Je m'empresse de faire parvenir votre requête à mon fils.

Il est au Canada depuis le mois de mars 1908, et il vient d'ouvrir, pour son propre compte une *general store* sur la Rivière Blanche, affluent nord du lac Timiscaming.

Son adresse est :

Philip Binger,
The White River store.
Pearson P. O. Ontario.

Je saisis cette occasion, cher Monsieur, pour vous renouveler l'assurance de mes sentiments très distingués.

L. BINGER,
Gouverneur général honoraire
des colonies.

Le 18 juin 1908.

Cher Monsieur Bertier,

J'ai beaucoup regretté de ne pouvoir aller à la réunion des Anciens, car j'aurais bien aimé retrouver ces vieux camarades, mais c'est si loin et nous n'avions que deux jours de vacances. Je n'ai pu non plus aller aux Roches cette année, mes vacances concordant avec les vôtres, mais j'espère pouvoir y aller un jour au début de l'année prochaine.

Dimanche dernier, je me suis retrouvé à Liège avec Munier, T. Snyers et André Pochet : c'était une petite réunion d'anciens et nous ne nous sommes pas ennuyés.

Vous nous demandez de nos nouvelles et je vais en profiter pour vous redonner quelques aperçus des études de Gembloux, dont je vous ai déjà parlé l'année dernière.

Vous savez, je pense, que je suis maintenant en seconde année, et si vous le permettez et que vous jugiez bon de publier cette lettre dans notre *Journal*, je vais vous donner un aperçu d'ensemble qui encouragera peut-être quelques Rocheux actuels à venir me retrouver ici.

La première année, essentiellement théorique, correspond à peu près aux matières que nous voyons dans nos deux années de baccalauréat scientifique, plus quelques cours spéciaux, tels que culture, entomologie, chimie analytique et économie politique. Celui qui, comme moi, a passé ses bachots, peut considérer cette année comme une excellente revision, mais ne doit pas compter sur beaucoup de neuf ; elle a d'ailleurs pour but de faire voir aux Belges toute cette partie de l'enseignement secondaire qui n'existe pas dans leurs études ordinaires.

La seconde année, que je vais finir d'ici peu, commence à nous apprendre des choses nouvelles. Le cours de culture générale, très intéressant d'ailleurs, est fait nettement en vue de la pratique. Les cours de chimie organique et analytique, avec leurs nombreuses séances de laboratoire, occupent une partie de l'année. Le cours de géologie, avec une dizaine d'excursions faites sur tous les points de la Belgique où les terrains étudiés affleurent, permet à tout étudiant de connaître les grandes lignes de cette science et d'en continuer l'étude après une année d'école.

Enfin la Physiologie animale, l'Hygiène, le Droit, le Sylviculture ont un intérêt pratique ou préparent des cours de troisième année.

Cette troisième année est plus pratique (tout en ne l'étant peut-

être pas encore assez). Chaque étudiant doit tous les jours s'occuper de la ferme attenant à l'Institut, et faire un rapport; il continue pourtant à suivre des cours, dont les plus importants ont pour objet la culture spéciale, l'économie rurale et la zootechnie. Vous voyez, d'après mon compte rendu, que je suis toujours très content d'avoir choisi cette école, mais laissez-moi donner un avis à ceux qui voudraient y venir : qu'ils ne croient pas que l'on peut passer ici trois années de villégiature sans rien faire et revenir dans sa famille, emportant fièrement un diplôme d'ingénieur agricole. Loin de là : il faut travailler et travailler toute l'année, car des interrogations se succèdent chaque semaine, la cote sur vingt compte pour l'examen de passage qui a lieu fin juillet, et où on refuse impitoyablement ceux qui n'ont pas la moyenne de douze sur vingt au total et au moins huit sur vingt dans chaque branche. Pour vous donner un exemple de la sévérité des examinateurs : nous étions 70 au commencement de l'année dernière, 16 seulement ont passé en juillet et une dizaine en octobre.

Dites bien, cher Monsieur Bertier, à tous mes jeunes camarades que je suis à leur disposition, si le cœur leur en dit, pour tous les renseignements nécessaires.

Veuillez, s'il vous plait, Monsieur, transmettre mes meilleurs souvenirs à mes anciens professeurs, mes amitiés aux camarades qui m'ont connu, et en particulier aux anciens du Coteau, et veuillez recevoir vous-même, ainsi que Mme Bertier l'expression de mes respectueux hommages.

Votre tout dévoué,

Jacques HERVEY.

P.-S. — J'attends toujours votre voyage ici que vous avez promis depuis l'année dernière.

Delmas, bachelier de 1908, a l'intention d'entrer au *Polytechnicum* de Zurich. En attendant que son âge le lui permette, il est devenu, pour une année, élève d'une école professionnelle de la Suisse allemande.

Extraits de lettres à MM. Bertier et Trocmé.

Novembre 1909.

... Langer vous aura dit sans doute combien ma journée est remplie, et que ce n'est que le samedi et le dimanche que j'ai un peu de temps. Le nom de mon école (Metalarbeitschule) indique ce qu'on y fait : ce n'est que du travail manuel...

Le travail d'atelier est très pénible : les « travaux pratiques » de l'École des Roches ne sont rien en comparaison. Nous sommes à l'atelier de sept heures et demie à midi, et de une heure et demie à six heures. On ne chôme pas, et je crois que cela ferait beaucoup de bien à ceux qui sont appelés à avoir plus tard des ouvriers sous leurs ordres. Un contremaître est là : il s'assure qu'on ne se tourne pas les pouces. Il y a plusieurs machines-outils, tours, machines à percer, à raboter, à fraiser, des forges, etc. Les produits que l'on fabrique à l'atelier sont vendus, ce dont le directeur est très fier. C'est à cet atelier qu'on construit les pompes d'alimentation pour les locomotives suisses... C'est un grand changement de passer ainsi brusquement du travail purement intellectuel au travail manuel; mais ce qu'il y a d'encore plus saisissant, c'est ce passage de la vie d'écolier à la vie d'étudiant-ouvrier. Ce n'est pas la plus grande liberté qui frappe ou les petits changements de la vie journalière; mais ce sont les illusions qui s'en vont, illusions sur la probité, sur l'éducation des jeunes gens; ce premier petit plongeon dans la vie n'est pas sans une certaine amertume...

Robert Delmas.

Angers, 25 juin 1909.

Cher Monsieur,

Malgré mon plus vif désir d'aller aux Roches le 27, il me sera, hélas! impossible d'être des vôtres ce jour. Ne m'en veuillez pas, car, à part quelques moments de liberté, ma nouvelle carrière est assez exigeante. Nous devons être à l'hôpital le matin, vers huit heures, ayant des malades à examiner et des pansements à faire avant l'arrivée du chef de service que nous suivons pendant sa visite : il est vrai que les malades ne se porteraient peut-être que mieux si nous n'y allions pas!!

Après six mois passés dans un service médical, je suis entré dans un service de chirurgie où le travail est parfois assez pénible.

L'après-midi nous avons soit cours à l'École de médecine, soit, en hiver, dissection et le soir, comme résidant à la clinique d'un chirurgien, j'assiste souvent à des opérations.

Comme vous le voyez, tous mes instants sont pris, aussi combien suis-je heureux d'aller tous les ans à la Pentecôte revoir les Roches et les amis!

Soyez persuadé que ce 27 ma pensée vous accompagnera et que de loin je prendrai part à votre joie.

Présentez, s'il vous plaît, mes respects à Mme Bertier.

A vous, cher Monsieur, mes meilleurs souvenirs et croyez à l'assurance de mon entier dévoûment.

O. PILLET.

Octave MENTRÉ vient d'être reçu, à la Faculté des sciences de Nancy, au certificat de Mécanique Rationnelle avec mention *Très bien*.

Pour le certificat de Physique générale, à la même Faculté des Sciences, 18 candidats se présentaient. Il n'y eut que 3 reçus dont deux des nôtres : Octave MENTRÉ avec, encore une fois, la mention *Très bien*, et Guy DE TOYTOT. Nos deux amis ont passé avec succès l'examen de passage de l'Institut électrotechnique. — Mentré toujours avec la même place de 1er et la même mention.

Georges LECOINTRE vient de passer avec succès les deux certificats de Chimie appliquée et Chimie physique-électrochimie, qui, joints au certificat de Chimie générale obtenu l'an dernier, lui donnent le titre de licencié ès sciences.

Pierre DE ROUSIERS vient d'obtenir le certificat d'électrochimie.

Guy THURNEYSSEN a été reçu avec mention *Bien* à la Physique appliquée : le voilà licencié ès sciences et dans quelques jours, je l'espère, ingénieur électricien.

E. NŒTINGER vient d'être admissible au concours de l'Institut agronomique ; nous formons des vœux bien vifs pour son succès définitif.

Jean COLLE, après deux années passées à l'École d'agriculture de Beauvais, finit comme sergent sa seconde année de service militaire à Mézières.

« Je compte vous donner bientôt des nouvelles d'un agriculteur qui saura mettre en pratique les principes enseignés aux Roches et tâchera de se montrer digne de la devise de son École. »

Extraits des lettres de M. Jules Demolins

Marienfeld, Chesham, New-Hamspshire.

5 août 1908. Description d'un camp d'été. — Voilà cinq jours que je suis au camp du docteur Henderson et je puis déjà avoir une idée de l'éducation américaine et de ses différences avec les autres méthodes.

Le camp se compose d'un châlet central en bois, comme toutes

les maisons de campagne américaines, bâti sur le modèle des châlets suisses. Tout autour et à des distances qui vont jusqu'à 100 mètres, il y a une douzaine de tentes contenant huit garçons et un professeur. Du camp, on a la plus admirable vue sur un pays de montagnes et de lacs, montagnes pas très élevées et très vertes. A un quart d'heure de là, au pied de l'éminence où nous sommes, est notre lac; il a plus d'un kilomètre de large et environ trois ou quatre de long. Le camp et les garçons possèdent de nombreux bateaux à rames, et canots à pelle, peints en rouge et vert, très légers, à fonds plats et sur le modèle des canots indiens. Le sol, très rocheux, est assez peu propice à l'agriculture; à cause de la concurrence agricole de l'Ouest, les fermes sont abandonnées par les anciens colons de la Nouvelle-Angleterre qui vont chercher plus à l'ouest de meilleures terres. Seulement, depuis quelques années, la terre qui avait peu de valeur a soudain remonté, car ce pays se remplit de résidences d'été, tellement il est à la fois pittoresque et charmant.

Plusieurs choses me semblent déjà assez curieuses et renversent un peu mes idées sur l'éducation. D'abord, peu de règles à suivre et aucun moyen pour les faire respecter. Le seul moyen de conduire le jeune Américain semble être de gagner sa confiance en comprenant ses désirs et employer ses goûts et capacités dans le sens du bien général, si on peut. Ils arrivent d'ailleurs avec assez peu de notions de discipline et n'ont que fort peu l'idée de se gêner pour d'autres. Cela me semble indiquer une certaine désorganisation de l'autorité paternelle, et cela corrobore ce que j'ai entendu de plusieurs côtés. Heureusement que l'action très forte du milieu les rend capables de se tirer d'affaire seuls et les assouplit un peu. Ils sont très avancés sur certains points : à treize ans, ils me parlent des élections du président des États-Unis qui vont avoir lieu avant peu; leurs remarques dénotent une expérience de la vie que les Français n'ont certainement pas à leur âge. Ils lisent, semble-t-il, assez librement les journaux et se considèrent déjà comme très libres. Le procédé de ne pas agir par autorité, mais plutôt d'amener par persuasion est tout à fait dans la ligne des écoles nouvelles, mais il est ici poussé à l'extrême, et en quelque sorte, il me semble, imposé par les habitudes du pays.

Mes classes de français commencent assez bien; c'est moins difficile que je ne pensais. L'organisation est assez curieuse; chaque garçon ne prend qu'un, deux ou trois sujets, et fait chaque matin la même chose, de sorte qu'on a tous les jours les mêmes élèves.

Je ne vous ai pas parlé du cadre intérieur de la maison qui est joli et sur le modèle anglais. Le docteur Henderson cherche tout

ce qui pourra embellir la maison comme sculptures, gravures, objets, lanternes japonaises en fer forgé, etc.

Il y a, en bas, la grande salle où on prend les repas et où l'on vit, avec une grande cheminée en rochers du pays. En haut, une autre salle avec un piano qui sert de salle de concert et de réunion, le bureau du docteur, et quelques chambres. La cuisine est dans un bâtiment derrière. Ce sont les garçons qui font le service à chaque table et à tour de rôle.

20 août 1908. — J'apprécie beaucoup mon séjour ici, qui m'a d'abord procuré quelque chose à faire. Ensuite, j'ai pu me rendre compte de certains côtés du caractère des Américains. Ils m'ont semblé très ouverts, beaucoup plus que les Anglais, très affables et accueillants et surtout très désireux de vous aider. J'ai pu apprécier plusieurs fois la valeur de cette dernière qualité. Il faut vous dire que la plus grosse difficulté d'ici, et tous les professeurs la rencontrent, c'est celle qui consiste à faire observer le petit nombre de règles du camp, et à faire remplir aux garçons certaines obligations comme la douche du matin, la bonne tenue à table, des manières un peu respectueuses, car le petit Américain se donne tous les droits; ici, on appelle beaucoup de professeurs par leur petit nom tout court ou par un surnom, et cela semble tout naturel.

Pour la plupart, on fait précéder le petit nom du mot « Uncle ». Moi on m'a baptisé du nom d' « Uncle Jack » à cause de mes initiales J. D. sur mon sac de voyage. Très peu disciplinés, ces petits Américains ont besoin d'un mouvement perpétuel. On n'obtient de réel succès avec eux qu'en agissant par persuasion et en tâchant de s'arranger pour qu'ils décident eux-mêmes la chose nécessaire. Comme tous les garçons, ils aiment à avoir des règles à suivre, mais surtout s'ils les ont faites eux-mêmes. Il y a cependant des professeurs qui trouvent qu'il n'y a pas assez de discipline dans les écoles. Ces dernières ont la main forcée par l'influence des familles.

Je suis de l'avis de ces professeurs et j'agis en conséquence : avec toutes ces observations sur cette nouvelle forme de discipline, il y a, au dire des visiteurs, plus d'ordre et une plus réelle autorité dans ce camp que dans la moyenne des autres, on obtient pas mal des élèves, mais avec des méthodes différentes. Le terrain est riche, certains professeurs ont des résultats merveilleux.

26 août 1908. — ... Je me trouve assez occupé ici entre mes classes le matin, la lecture, les excursions, les bains, mon violon, la photographie, etc. Néanmoins la vie ici a pour elle le charme de

la communauté d'idées et de sentiments avec tous. Ayant eu quelques petites difficultés avec ma section cette semaine, je me suis adressé à un professeur qui s'est mis en quatre pour moi et m'a rendu un réel service en me soutenant. Ici il faut se débrouiller; les sections sont très indépendantes et il n'y a d'autre discipline que celle qui est naturelle à chaque professeur. Il est donc plus difficile de réussir ici à ce point de vue qu'autre part. Néanmoins, la personne à qui je me suis adressé m'a dit que je me tirais bien d'affaire pour quelqu'un de première année. Il paraît que beaucoup de jeunes gens viennent ici la première année, mais ne veulent pas continuer à cause de ces difficultés de discipline.

3 septembre 1908. La dernière soirée au camp. — J'ai quitté Marienfeld mardi matin 1er septembre. Les derniers jours du camp d'été se sont bien passés, tout le monde ayant fait l'effort nécessaire pour qu'on n'ait pas cette impression de fin de trimestre si désagréable et on a fort bien réussi. Le dernier soir, au souper, ce sont les professeurs qui mettent le couvert et servent à table, c'est une tradition. Pendant ce temps les élèves se gobergent et s'ingénient pour envoyer ces pauvres professeurs à la cuisine chercher toutes sortes de choses. Ces derniers, ne trouvant pas le temps de manger, restent dans la dite cuisine et y soupent au lieu de venir faire le service. Ce fut une soirée très gaie; la salle à manger était ornée de fleur par les soins des professeurs, chacun ayant la responsabilité de sa table. Puis tout cela s'est terminé par une réunion d'adieu d'un caractère intime et plus grave. Chaque professeur a dû dire quelques mots et je me suis exécuté sans trop de difficultés.

Les chemins de fer canadiens. — Le lendemain, nous avons tous pris le train avant sept heures du matin. J'ai voyagé jusqu'à dix heures du soir pour arriver dans un mauvais hôtel canadien français de la ville de Sherbrooke; j'arrivais en temps d'exposition, tous les hôtels étaient pleins et je n'ai pas eu le choix. Le lendemain j'ai pris le train à midi et je suis arrivé à Cooticooke à trois quarts de là. Les compagnies de chemin de fer semblent se moquer parfaitement du public. Pendant ces deux jours, sur trois trains, il y en a eu trois qui ont eu une heure de retard au départ ou à l'arrivée. Quelquefois le train s'arrête en pleine campagne, les voyageurs descendent, s'asseyent sur l'herbe, vont boire à une source, jouent à des jeux, etc... C'est une vraie récréation. Pendant ce temps, mécaniciens et chauffeurs en font autant, c'est pour laisser reposer la locomotive, il n'y a plus assez de pression. Cela se passe en fa-

mille. Pendant une halte semblable, un vendeur de chocolat faisant sa tournée, un voyageur lui proposa de jouer son chocolat à pile ou face : si le voyageur gagne, le chocolat sera pour rien, sinon le vendeur aura double du prix : vingt sous. Le vendeur a gagné. Je ne pense pas qu'un Français aurait accepté; les Américains sont beaucoup plus risqueurs et joueurs. Dès mon arrivée à Sherbrooke, j'ai été agréablement surpris d'entendre presque tout le monde parler en français, je n'en avais pas entendu un mot depuis deux mois.

22 septembre 1908. — Je suis donc à Clairefontaine auprès de M. Gérin... La propriété de Clairefontaine est d'une belle taille, il y a environ 120 hectares, mais le régime vient d'être changé. Au lieu de produire de la crème, c'est du foin, que donne la ferme, cela permet de ne pas avoir de main d'œuvre et de ne faire travailler que l'été sous l'œil du maître. M. Gérin se propose de peut-être reprendre son exploitation plus tard avec des vaches. Il a la place d'environ cinquante bêtes. En attendant, les bâtiments, qui sont très bien installés, sont vides, sauf la grange.

Pendant mon séjour le pays était frappé de sécheresse et il y avait des feux de forêts tout autour et dans toute la province de Québec. Clairefontaine n'en a pas été privé, les bois ont brûlé pendant plusieurs jours d'une façon très curieuse. C'était la terre qui brûlait, une terre formée de matières organiques, et seulement les racines des arbres étaient touchées.

Ceux-ci tombaient et seront probablement exploitables comme bois. A Clairefontaine, j'ai fait la connaissance de la mère et d'une sœur de M. Gérin. La difficulté d'avoir de la main-d'œuvre est si grande qu'il n'y a pas de domestiques ici, ce sont ces dames qui font la cuisine et le ménage et c'est une cuisine délicieuse.

Tout s'en ressent, car les choses sont faites avec infiniment plus de soin. Mme Gérin la mère a eu l'amabilité de m'inviter à habiter chez elle pendant mon séjour à Montréal, ce que j'ai fait pendant six jours. A Montréal, j'ai fait la connaissance de pas mal de Canadiens français qui connaissaient l'œuvre de mon père et par qui j'ai été très bien reçu. De plus, j'ai eu la bonne chance d'apprendre l'arrivée du congrès des médecins français. Je savais que le Dr Triboulet y serait, aussi me suis-je rendu à l'arrivée du bateau qui les amenait et le résultat fut une invitation à déjeuner et une promenade en voiture avec la délégation dans tout Montréal. Cela m'a fait beaucoup de plaisir de voir M. Triboulet qui était la première personne connue que je voyais depuis mon départ de France.

30 septembre 1908. — Enfin je suis installé. L'année universitaire commence demain et j'ai été incroyablement occupé toute la semaine dernière.

Par contre, je crois avoir obtenu d'assez bons résultats. J'ai deux chambres dans une des maisons de l'Université, une grande et une petite, et je suis au moins aussi grandement qu'à la Guichardière. De plus, je pourrais, je crois, vivre beaucoup plus économiquement que pendant mon année de Paris. Ma chambre me reviendra à 40 francs, par mois environ et ma nourriture à 100 francs. J'ai trois fenêtres donnant sur la rue qui me sépare de l'Université. Je me suis aussi beaucoup remué pour trouver des leçons et cela semble réussir car je dois avoir ce soir une entrevue avec quelqu'un qui m'en proposera probablement... Je compte aussi travailler dans le « Département » d'éducation à la tête duquel est le professeur Paul Hames avec qui j'ai déjà correspondu et qui connaît l'œuvre de mon père. Il m'aidera à faire un travail sur l'éducation américaine.

J'oublie de vous dire que j'habite dans une maison d'étudiants, dans la partie réservée aux étudiants supérieurs et que je prendrai mes repas dans le Mémorial Hall avec un grand nombre de jeunes gens.

11 octobre 1908. — J'ai trouvé des leçons de français, un jeune homme à préparer pour l'Université que je prends deux heures par jour quatre fois par semaine. Je me suis arrangé pour que l'une de ces deux heures soit une heure d'étude pendant laquelle je travaille pour moi. Je reçois pour cela 40 dollars par mois, c'est appréciable. Ici la vie n'est pas plus chère qu'à Paris, et c'est mieux, car j'ai deux chambres dont l'une est très grande. Mon logement me reviendra au plus à 100 dollars pour l'année; ma nourriture est moins de cinq dollars par semaine pour trois repas solides par jour; je n'aurais pas cela à Paris dans les mêmes conditions. Je prends mes repas à la Memorial Hall qui est un énorme bâtiment à l'allure d'une église gothique. La salle à manger, qui est immense, est ornée de fenêtres en ogive et de beaux vitraux; tout autour sont les portraits des hommes remarquables ayant eu des relations avec l'Université.

Mes études vont assez bien. Je suis trois cours de physique et un cours de mathématiques. J'ai en plus une dizaine d'heures de laboratoire par semaine. Les professeurs sont très aimables, très accessibles et s'occupent beaucoup plus de leurs élèves que ceux de la Sorbonne.

Je vous écris de la Harvard Union, un cercle dans lequel tous les étudiants de Harvard sont admis moyennant dix dollars par année;

il y a une très grande salle de réunion et de vie générale ayant une grande cheminée à chaque extrémité, et pourvue de tous les grands journaux des principales villes des États-Unis. Il y a plusieurs autres salles pour lire les revues, écrire les lettres, tout cela très confortablement installé, il y a aussi un restaurant et une grande bibliothèque. Tout a été créé à l'aide de dons. Un des traits saillants de la vie d'ici est l'abondance des clubs de toutes sortes. On m'a déjà présenté dans plusieurs, entre autres le Cosmopolitan Club et le Musical Club. Je me suis fait inscrire comme membre de l'orchestre qui est très complet et organisé uniquement par les étudiants. Le chef d'orchestre est un jeune étudiant en musique qui semble avoir du talent et qui accuse une évidente origine germanique. Les règles sont très strictes. Il est remarquable de voir combien ces jeunes gens ont le sens de l'organisation et quel sérieux ils mettent à poursuivre le but qu'ils se sont assigné en fondant quelque chose. Ils savent rester dans leurs attributions et ne jamais empiéter sur celles qui sont confiées à leurs collègues; chacun a sa responsabilité très respectée. L'orchestre de Harvard a cent et un ans d'existence et il est célèbre dans le pays, aussi est-il important de continuer les traditions et c'est à cela que tout le monde s'attache.

Une chose remarquable également est l'abondance de l'élément allemand et... jaune, aussi bien chinois que japonais.

— C'est un Siamois qui me présente au Club Cosmopolitain !!! J'ai fait sa connaissance à table et il a absolument voulu m'introduire au Club. Je n'ai pas refusé car j'y rencontrerai des gens intéressants d'après ce que j'y ai vu mercredi dernier. Il y avait une réunion à laquelle tous les étrangers étaient invités. De nombreux discours et dans toutes les langues : trois Allemands ont parlé et l'un d'eux n'a pas manqué de faire des gaffes vis-à-vis d'un professeur qui avait parlé avant lui et qui avait l'air visiblement gêné. — C'était pourtant un fameux professeur de philosophie. Les Allemands ont une extraordinaire opinion d'eux-mêmes; c'est eux « qui apportent la profondeur dans le travail, tandis que les Français n'ajoutent que la forme et le fini » !!! Si l'élément tudesque est nombreux, par contre nous ne sommes que trois Français, c'est assez typique. Il y a un Normalien, un jeune homme, élève de M. Campané à Auxerre, et moi.

En somme je ne pouvais pas faire un meilleur choix qu'Harvard pour passer l'année. C'est le centre universitaire le plus important, on peut dire que c'est le centre intellectuel de l'Amérique. La plupart des étrangers de marque, surtout dans les choses intellectuelles, viennent à Harvard et y parlent très souvent.

20 octobre 1909. — J'ai pas mal de travail, la physique générale est un cours très chargé, aussi je me suis arrangé pour ne prendre réellement mon élève en français que pendant une heure, et pour le faire travailler lui-même pendant l'autre. J'ai déjeuné dimanche chez un professeur de mathématiques pour qui j'avais eu une lettre de recommandation par un des professeurs. Il parle français ainsi que sa femme et m'a fort aimablement reçu. Je suis très étonné de voir à quel point on apprécie les choses françaises ici et combien on lit le français. Chaque fois que je vais chez un professeur, il n'est question que de littérature française, même chez les scientifiques. Un professeur de physique et un autre de mathémathiques me parle d'Anatole France et l'autre de Loti, comme des gens qui les connaissent bien et qui les lisent dans le texte. Le cercle français, composé de tous ceux qui s'intéressent aux choses françaises, est un des clubs les plus prospères et les plus célèbres de Harvard. J'ai tout à fait l'impression que notre influence gagne ici aux dépens de celle de l'Allemagne.

Depuis ma dernière lettre, je crois avoir trouvé moyen de former un quatuor à cordes. Seulement il n'y a rien d'arrangé encore et je vous en reparlerai plus tard.

Cambridge est une des plus jolies villes que je connaisse. La partie des résidences est composée de petits jardins anglais très verts, pleins de fleurs et d'arbres, au milieu desquels sont des maisons en bois, tenant du cottage anglais et du colonial style américain, avec vérandah. Toutes les rues sont plantées d'arbres, ce qui ne contribue pas peu à embellir. Ces jours derniers, nous étions en plein automne et il faisait assez chaud. Cette saison est très belle ici; grâce aux feuilles d'érable qui deviennent rouges, les colorations de fin d'années sont plus vives qu'en Europe.

15 novembre 1908. Manifestation d'étudiants. — Quelques jours avant l'élection présidentielle, plusieurs milliers d'étudiants vêtus de rouge, chacun portant une torche au bout d'un bâton et précédés de leur fanfare, partirent d'ici pour Boston escortés par la police. Ils manifestaient pour Taft comme l'indiquaient leurs bannières. C'était le soir et l'effet était assez joli.

D'ailleurs cela changeait un peu de la monotonie car en somme ils sont très calmes, les étudiants, et l'intérêt qu'ils présentent réside beaucoup moins dans leur valeur intellectuelle — sauf exceptions — que dans leur capacité de lancer des entreprises, fonder des journaux, des clubs, d'organiser des réunions, des concerts, etc. Tout cela n'engendre que médiocrement la gaîté. S'il y en a qui

se donnent du bon temps, leur joie reste chez eux, et ne contribue pas à la gaîté de la ville de Cambridge ou de l'Université d'Harvard.

J'ai joué la première sonate de Schumann avec beaucoup de succès à un club musical intéressant dont je vais faire partie. Nous fondons un quatuor. Nous commençons par un quintette de Clapp, le chef d'orchestre d'ici, avec qui j'ai joué Schumann.

9 décembre 1908. La Science sociale en Amérique. — J'ai fait la connaissance de deux professeurs cette semaine, l'un de sociologie, l'autre de questions d'action sociale. Ils ont une sorte de musée social qui s'occupe des questions de logements ouvriers, et en général de toutes les questions ouvrières. J'arriverai peut-être, par l'entremise de ces messieurs, à donner une conférence sur l'école de la Science sociale dont j'ai déjà fait le plan. Au milieu de ce musée social, qui a l'allure d'un laboratoire, il n'y a qu'un buste, celui de Le Play. Ce qu'ils admirent surtout en lui, ce sont ses idées de réforme, comme aussi le fait que, le premier, il s'est occupé de la vie des ouvriers. Il y a des théoriciens à Columbia et à Chicago, surtout, me dit-on, mais leurs méthodes semblent toujours être la statistique ou les enquêtes du genre de celles de Spencer.

14 janvier 1909. — J'ai visité dimanche une maison privée, un palais italien qui est la chose la plus extraordinaire de ce genre que j'aie jamais vue. « Mrs Gardner » a fait construire, à Boston, une grande maison en ciment, sur le modèle des palais italiens; il y a une cour centrale avec une sorte de cloître, c'est la maison patriarcale de la Science sociale; ou du moins une de ses variétés. Toutes les fenêtres, les pierres de l'encadrement, les arceaux, l'escalier avec sa rampe en marbre, d'innombrables sculptures, les étoffes des murs, l'ameublement très complet, tout cela a été arraché à des maisons ou à des palais italiens. Bien plus, j'ai vu une salle remplie des plus beaux Titiens; dans une autre, des Filippino Lippi, des Boticelli, des Raphaël; dans une autre, des Rembrandt, et je n'ai vu qu'une faible partie de la maison. Tout cela est arrangé avec goût, mais on regrette quand même que toutes ces dépouilles aient été enlevées à leur pays d'origine. Quand on pense qu'il y a eu en France des Juifs qui livrent aux Américains nos œuvres d'art et les merveilles que renferment nos églises! J'ai été conduit dans cette maison par Mme Warren, une nièce de Pearmain, une Bostonienne, et une vraie : elle est allée passer des examens de philosophie et prendre un degré à Oxford. Elle a lu les *Anglo-Saxons,* ainsi que son mari et a été très aimable pour moi.

Nous avons eu aujourd'hui une très amusante conférence sur la Russie, par un journaliste américain plein d'humour, qui vient de Pétersbourg où il était membre de l'Associated Press. Il a surtout été frappé de l'incurie insondable et inexpressible du pays. Il n'a pas tari sur ce sujet pendant une heure, passant en revue tout ce que peut avoir vu un journaliste, de la vie publique et extérieure. Il était visible que ces Russes sont une énigme pour un Américain comme lui et qu'ils sont à l'antipode de sa nature. Cette conférence était organisée par le Cosmopolitan Club, très actif, et qui nous donne une ou deux de ces réunions intéressantes par semaine, accompagnées d'un thé.

24 janvier 1909. — C'est demain le concert donné par le Musical Club : il sera composé d'œuvres écrites à Harvard. Je suis le premier violon du quintette et je joue un trio. Cela m'amuse assez et il y a des choses vraiment pas mal dans chacune de ces œuvres.

Les examens commencent cette semaine et se continuent pendant la suivante. Je suis assez surchargé en ce moment, mais j'espère l'être moins ensuite. Je vous ai dit que je dois faire une conférence le 22 février à Boston. J'ai choisi le sujet des Ecoles nouvelles. J'ai reçu une lettre de Guy de Vautibault qui a l'air de très bien réussir dans l'agriculture au Canada. René Millet est dans l'Amérique du Sud et fait aussi de l'agriculture.

J'aimerais beaucoup aller passer les vacances en France et vous y retrouver. D'un autre côté, puisque je fais une expérience de la vie, j'aime mieux la faire complète et voir comment je me tire d'affaire seul pendant deux ou trois ans. Je compte également trouver une situation pour l'année prochaine. Dans ce but je me suis adressé à deux agences et à l' « Appointement Office » de l'Université. J'ai toutes les chances de réussir à trouver quelque chose de bien.

18 avril 1909. — Notre orchestre vient de terminer sa saison de concerts en donnant trois fois le programme que j'ai envoyé à maman. Trois concerts réussis ; deux d'entre eux étaient dans des villes situées à une heure de chemin de fer de Boston. Le premier était donné à Providence, la capitale du petit état de Rhode Island. C'était à l'Université. En Amérique, toute ville qui a des prétentions possède une université ou au moins un collège universitaire. Nous avons donné un concert à « Brown University ». On nous a reçus à l'Union qui est le club dont peuvent faire partie tous les étudiants moyennant finance. Imagine, si tu le peux, ce que j'ai vu à la place

d'honneur dans la grande salle de l'Union de Brown..... « The first College pump » 1873-1893 — et là trône une magnifique pompe en fonte. Il ne faut pas s'en moquer, c'est une antiquité presque aussi respectable que les nombreuses maisons d'Amérique où a couché Washington. Il y en a partout de ces maisons, je crois même qu'en cherchant bien, on en trouverait en Californie (où Washington n'a jamais été). Enfin en Amérique il ne faut s'étonner de rien, les journaux exagèrent d'une manière étonnante.

13 mai 1909. — Un événement est venu hier interrompre la monotonie des jours de travail si remplis que j'ai ici. Je veux dire le dîner annuel du Cosmopolitan Club. Si je vous en parle comme d'une chose d'importance, c'est que ce dîner a été très significatif au point de vue du genre de cosmopolitisme qui a régné ici jusqu'à maintenant. Le président de l'Université, le président Iliot, qui prend sa retraite dans une semaine et qui dirige Harvard depuis quarante ans, était au nombre des invités et des membres d'honneur, mais il n'était pas le seul. Avec lui, le comte Bernsdorff, ambassadeur d'Allemagne, le baron Takahira, ambassadeur du Japon, le Rev. Canon Henson de Westminster Abbey, etc. Assistaient également une dizaine des plus grands professeurs de l'Université, Cary Cooli Age, Peabody, Moore, etc. Certains d'entre eux sont bien connus en Europe et dans les milieux universitaires du monde entier. Enfin les membres du Club, au nombre de 100 ou 120, portaient le nombre des convives à 140 environ.

La présence de tant d'Excellences devait donner à la réunion un caractère très officiel; et en effet, en sortant le soir à 11 h. 1/2, le seul Français qui avec moi assistait au dîner me disait : « Ce que nous en avons volé de la prose. »

Celui qui sur l'invitation du président du Club (un étudiant bien entendu) a ouvert le feu au dessert est le professeur Kühnemann de Berlin (il vient ici chaque année un professeur de Berlin, tandis qu'un autre de Harvard va à Berlin). Le professeur Kühnemann nous apprit que le cosmopolitisme allemand avait consisté, depuis l'époque de Gœthe et de Schiller à travailler au progrès universel par l'excellence des productions intellectuelles; il nous a dit comment la culture allemande avait vraiment mené le monde depuis cette époque. Cette assertion, qui peut sembler un peu absolue à certaines personnes peu disposées à accepter les yeux fermés tout ce qui vient d'Outre-Rhin, était, il est vrai, tempérée par le ton modeste qu'avait pris l'orateur. Vous connaissez certainement ce tact suprême qu'a tout Allemand lorsqu'il parle à des étrangers

de ses gloires et de ses succès nationaux. Mais ce n'était pas tout. Le professeur a daigné nous expliquer en quelques mots, les raisons profondes de la politique internationale allemande au XIXe et au XXe siècles.

C'est pour pouvoir travailler plus librement et préparer pour l'humanité le nectar divin que se sont développées en Allemagne l'armée et le militarisme. Seuls les succès précédents des armes allemandes ont pu ouvrir les yeux au monde, et ils lui ont montré que pour l'avenir une ère nouvelle s'était levée, puisqu'une si grande nation avait pris à tâche d'assurer le progrès humain, tant intellectuel que matériel. Maintenant le champ s'est élargi ; c'est ainsi qu'il faut à l'Allemagne une marine de guerre qui portera aux confins du monde qui sont encore à civiliser, les fruits et les bienfaits des efforts germaniques présents et futurs. L'effet de ce discours, d'un cosmopolitisme si peu déguisé, ne s'est point fait attendre ; les convives se sont tous levés et ont chanté avec conviction le chant patriotique « Deutschland über alles ».

Les plus émus étaient ces Allemands si nombreux ici qui, pour mieux faire pénétrer dans le monde entier et dans les races anglo-saxonnes les antiques vertus et traditions du Vaterland, se font Américains dès la première génération.

Les autres discours ont pâli à côté de celui-ci.

Le Révérend anglais s'est réfugié dans la question du cosmopolitisme et du patriotisme, en disant que, loin d'être irréconciliables, ces deux idéals se renforcent naturellement.

L'ambassadeur japonais a été long, officiel et peu littéraire, mais il y a des circonstances atténuantes.

Enfin, le président Éliot a terminé en parlant de l'organisation démocratique de la société américaine comparée aux sociétés européennes.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

QUESTIONS DU JOUR

LES SOLUTIONS VIOLENTES

PAR

PAUL DE ROUSIERS

LA CONFRÉRIE AGRICOLE DE VOZDVIJENSK (PETITE-RUSSIE)

PAR

JOSEPH WILBOIS

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Septembre 1909

SOMMAIRE

A. Questions du jour. — **LES SOLUTIONS VIOLENTES,** par Paul de Rousiers.

B. — LA CONFRÉRIE AGRICOLE RELIGIEUSE DE VOZDVIJENSK, par Joseph Wilbois.

Préface, par P. R. — P. 19.
Avant-propos. — P. 22.

I. Histoire de la Confrérie. — P. 23.

1° *La vie et les idées de Nicolas Nicolaïevitch Népluyeff, fondateur de la colonie.*
2° *La période scolaire de l'œuvre de Vozdvijensk.*
3° *Les trois phases de l'histoire de la confrérie proprement dite.*

II. Les Écoles de Vozdvijensk. — P. 44.

1° *Du procédé d'observation.*
2° *But de l'école; origine des élèves; grandes lignes du plan d'éducation.*
3° *Réalisation du plan d'éducation* : De l'élève en tant qu'individu; — en tant que futur membre d'une société.

III. La Confrérie de Vozdvijensk. — P. 78.

1° *Du procédé d'exposition.*
2° *Mode d'existence* (la vie commune). — Aperçu général. — La famille fraternelle. — Le ménage.
3° *Le Culte.* — Culte officiel de l'Église orthodoxe. — Culte propre à la confrérie.
4° *La Propriété.* — Propriété du sol. — Autre propriété que celle du sol.
5° *Le Travail.*
6° *La Confrérie en tant qu'État.*

QUESTIONS DU JOUR

LES SOLUTIONS VIOLENTES

C'est bien là une des questions du jour. La mode est de plus en plus à la violence, surtout parmi les jeunes, et l'ardeur d'un tempérament juvénile ne suffit pas à expliquer cette mode. Il y a eu des périodes peu éloignées de nous où la jeunesse s'enthousiasmait volontiers pour la liberté. Aujourd'hui, ce mot trouve peu d'écho parmi ses représentants. Ceux d'entre eux qui sont attachés au parti du gouvernement ne font que suivre une règle invariable en affirmant les droits de l'autorité, en se montrant partisans de la manière forte. Mais la manière forte est également goûtée des partis d'opposition. Les socialistes parlementaires, qui conçoivent l'avènement du socialisme intégral comme le résultat futur d'une évolution régulière et légale, sont de plus en plus abandonnés par les propagandistes de la grève générale qui rêvent d'un triomphe beaucoup plus prompt et surtout plus complet. Les partis de droite, d'autre part, s'orientent volontiers vers l'idéal d'un coup de force quelconque supprimant au profit de qui que ce soit le régime actuellement au pouvoir. Enfin, on peut voir une manifestation du même état d'esprit dans les grèves de fonctionnaires. Quel que soit, en effet, le jugement que l'on porte sur telle ou telle d'entre elles, il faut bien reconnaître qu'elles constituent une tentative de régler par la force du nombre des questions dont la solution était demandée jusqu'ici à la voie législative ou administrative.

Une tendance aussi générale n'est pas le résultat d'un simple hasard. Elle se rattache à des causes qu'il est intéressant de rechercher. Il est même indispensable de les connaître si on veut étudier le rôle social de la violence, car l'estime dans laquelle on la tient est un des éléments de son rôle. Voyons donc pourquoi les partisans de la violence augmentent dans notre pays sous l'empire des circonstances actuelles.

I. — LES SÉDUCTIONS DE LA VIOLENCE.

Une des grandes séductions de la violence vis-à-vis des jeunes gens d'aujourd'hui, c'est d'avoir été méconnue par leurs pères. Il leur semble qu'ils la découvrent ou qu'ils la retrouvent, ce qui est pratiquement la même chose. En effet, la génération arrivée à l'âge d'homme au moment des événements de 1870 avait assisté à la chute d'un régime fondé par un coup d'État, soutenu au début par un autoritarisme sans contrôle, et la stérilité des procédés césariens lui avait été révélée. La brève existence du gouvernement de la Défense nationale constitué en dehors des voies légales, les mauvais souvenirs de la Commune de Paris, avaient achevé de l'attacher aux formes régulières de la transmission du pouvoir et de lui faire prendre la violence en horreur. L'épisode du Seize Mai vint plus tard confirmer en quelque sorte ces sentiments. Les hommes susceptibles de réfléchir virent dans l'échec du gouvernement la preuve que la pression politique n'avait pas d'efficacité lorsqu'elle s'exerçait en sens contraire d'un courant d'opinion général. Et ils en arrivèrent à croire que la violence n'avait aucun rôle dans la transformation des sociétés, qu'elle manifestait seulement un fâcheux désordre producteur d'antagonisme.

Cet état d'esprit n'existait pas seulement dans la classe aisée; beaucoup de représentants des revendications populaires, certains directeurs attitrés du mouvement socialiste, repoussaient le recours à la violence comme une conception surannée et entrepre-

naient la conquête pacifique du pouvoir par les moyens légaux. C'est ainsi que se créa le socialisme parlementaire.

Aujourd'hui, les fils de ceux qui ont mis leur foi dans la légalité pour assurer le triomphe du droit demandent compte à leurs pères de ce qu'ils ont fait depuis un demi-siècle et se heurtent à des réponses embarrassées. Ils concluent bien vite à la faillite du libéralisme, du parlementarisme, et sont prêts à se ranger sous la bannière du premier venu qui fera appel à la violence. Quant aux ouvriers socialistes, ils n'ont pas assez de sarcasmes contre les *profiteurs* qui s'assurent une large vie de bourgeois pour mieux défendre la classe des travailleurs et ils veulent faire eux-mêmes, violemment, la révolution dont ils rêvent, afin que personne autre qu'eux ne puisse s'en attribuer les fruits. Il est curieux de lire à ce point de vue le livre original et profond de M. Georges Sorel : *Réflexions sur la violence*, dans lequel il prend à partie de la manière la plus vive les chefs du socialisme parlementaire et fait l'apologie ardente de la grève générale, de la lutte des classes et des mouvements révolutionnaires qui les accompagnent.

La violence offre, en plus, un attrait tout particulier à ceux qui souffrent de l'absence de garanties légales ou, ce qui est pis encore, de l'inefficacité des garanties légales apparentes[1]. Un fonctionnaire soucieux de demeurer neutre en politique pour se renfermer exactement dans l'accomplissement de sa tâche, s'irrite et appelle de tous ses vœux la grève de ses collègues quand il apprend qu'on l'a dénoncé ou qu'une fiche habilement rédigée compromet pour toujours son avancement. Un simple contribuable, un citoyen quelconque sent l'esprit de révolte sourdre en lui quand il se rend compte du caractère éphémère des dispositions législatives qui touchent directement à ses intérêts, quand il sait à quelles combinaisons de hasard et de fantaisie certaines d'entre elles doivent d'être votées. Plus que tout cela encore, les abus d'autorité dont les particuliers comme les fonctionnaires subissent le contre-coup, contribuent à les incliner

1. Dans cet ordre d'idées, on peut signaler le dernier roman de Daniel Lesueur, *Le Droit à la force.*

vers les solutions violentes. A ce point de vue, la rapide succession des ministres et des autres membres de l'état-major gouvernemental a exercé une influence considérable. Le favoritisme s'est développé tout naturellement dans la mesure de l'instabilité des ministères, chacun d'eux ayant son clan à pourvoir. Il a été accru encore par l'ardeur des luttes politiques et l'exclusion systématique de certaines catégories de citoyens.

Mais ces différents faits, quelque indignation qu'ils puissent soulever parmi les hommes qui réfléchissent dans tous les partis, demeurent sans action sur la masse électorale, de telle sorte que la suprême garantie légale offerte par la consultation périodique de la nation ne joue pas dans une infinité de cas. Au contraire, l'idée de réserver à ses seuls amis non seulement les faveurs gouvernementales, mais au besoin la reconnaissance d'un droit, plaît à la majorité des électeurs. Dans ces conditions, le recours à la violence apparaît à beaucoup de personnes comme « le seul moyen d'en sortir ».

Ajoutez enfin que, pour un observateur superficiel, il n'est pas difficile de trouver dans l'histoire du passé comme dans les faits présents de nombreux exemples affirmant le succès des solutions violentes. Les coups d'État, les révolutions sanglantes, les conquêtes à main armée, remplissent les annales des nations et beaucoup de ces manifestations de violence marquent le début d'une ère nouvelle, d'une orientation différente, qui semblent être leur résultat parce qu'elles leur succèdent exactement dans le temps. Alors se dresse dans l'esprit, d'un côté le spectacle affligeant et décourageant de solutions légales, pacifiques et vaines; de l'autre, le spectacle triomphant et parfois héroïque de solutions énergiques, brutales et efficaces. A ce contraste saisissant, la morale oppose bien parfois l'objection de ses préceptes généraux; mais on a bientôt fait de lui répondre qu'en matière politique la morale individuelle n'est pas de mise et qu'au surplus, c'est pour aboutir à un résultat moral qu'on s'engage dans ces chemins de traverse.

Il y a, dans la rencontre de ces divers éléments, tout ce qu'il faut pour créer une opinion publique favorable à la violence.

Rien d'étonnant, par suite, si la violence est en honneur aujourd'hui. J'insiste sur ce point que, malgré nos profondes divisions, cette tendance n'est aucunement l'apanage d'un parti. Elle est, au contraire, très répandue dans tous les partis, à droite comme à gauche du gouvernement.

Est-ce donc que la violence serait une solution?

Pour répondre à cette question, il faut arriver à isoler le phénomène de la violence des différents autres phénomènes avec lesquels il se trouve mêlé, à l'analyser, à dégager ainsi les effets propres qu'il produit. Nous avons déjà indiqué que, dans certains cas, des bouleversements violents accompagnent une transformation sociale. Il y a aussi des exemples de transformations sociales accomplies sans violence. Il y a enfin des exemples de violences stériles. Suivant les cas envisagés par conséquent, le rôle de la violence est efficace ou vain. L'examen de quelques-uns de ces cas nous permettra sans doute d'amorcer une réponse.

II. — LES TRANSFORMATIONS SOCIALES VIOLENTES.

Nous n'avons pas la prétention de découvrir une vérité nouvelle en rappelant que les phénomènes sociaux ont des répercussions les uns sur les autres. Si ces phénomènes étaient tous invariables, les relations qu'ils ont entre eux seraient également invariables. C'est un peu ce qui a lieu dans les sociétés se rapprochant de très près du type des sociétés simples. Dans ces sociétés, en effet, l'action de l'homme sur les éléments naturels demeurant très faible, ceux-ci deviennent la caractéristique dominante de la société. Et comme ils la modifient d'une façon peu sensible, la société change peu. La steppe, partout où l'homme ne cherche pas ou ne parvient pas à la transformer, permet l'existence des seules sociétés de pasteurs. Et la permanence des rapports sociaux qui règnent dans ces sociétés est suffisamment connue pour que nous n'ayons pas besoin d'y insister.

Mais, au fur et à mesure que le travail de l'homme trans-

forme les données sociales de la nature, la liste des phénomènes variables qui entrent en ligne de compte dans la composition de l'état social grandit en nombre et en importance. Les conditions du lieu ne sont pas sans aucune influence sur la famille d'un fileur de coton du Lancashire, d'un mécanicien japonais ou américain, d'un employé de chemin de fer français ou d'un commis de banque allemand, mais il est bien évident qu'elles ne dominent pas leurs moyens d'existence. Elles se bornent à les conditionner indirectement et faiblement. En revanche, une foule de circonstances d'ordres très différents agissent sur ces moyens d'existence. Ce sont, par exemple, des transformations d'outillage rendues nécessaires par suite d'une invention nouvelle. La concurrence devient impossible pour les fabriques travaillant avec l'outillage ancien, et, d'autre part, la subite introduction de l'outillage nouveau privera de travail un certain nombre d'ouvriers. C'est une crise grave, une menace de chômage et parfois l'obligation d'aller chercher un emploi ailleurs. La crise sera moins dure si le patron de l'usine a les capitaux ou le crédit suffisants pour opérer sa transformation en temps voulu; si sa perspicacité et son énergie le décident à l'entreprendre. Elle sera moins dure aussi si l'ouvrier a quelques épargnes; s'il est capable de trouver un emploi temporaire; si des membres de sa famille vivant avec lui continuent à travailler dans une autre industrie; si ses camarades et lui sont bien organisés pour discuter avec le patron leur contrat de travail, etc. etc., Donc, il y aura une série de faits économiques, moraux, tous susceptibles de variations à l'infini, tous complexes, qui pourront agir dans le même sens ou en sens inverse, sur les moyens d'existence d'une famille ouvrière. Et ils agiront, en combinaison avec une foule d'autres, sur la manière de vivre de cette famille, sur l'avenir de ses rejetons, sur son expansion, sur son élévation. Et, à leur tour, ces différents éléments réagiront sur les premiers, et ainsi de suite! Et toute transformation dans l'un d'eux entraînera, plus ou moins directement, des transformations correspondantes dans plusieurs autres.

Cette perpétuelle mobilité nécessite de perpétuels réajuste-

ments. Mais il s'en faut que tous s'opèrent d'une façon automatique. C'est qu'un groupement d'hommes n'est pas un organisme mécanique. Les transmissions de mouvements ne s'y réalisent pas sans un concours de volontés individuelles et c'est seulement sous la contrainte d'une nécessité commune vivement ressentie que l'accord de ces volontés individuelles peut s'obtenir. Un exemple donnera peut-être plus de clarté à ma pensée ; je l'emprunte à un ordre de faits matériels et très connus pour éviter le plus possible tout malentendu. On sait que, jusqu'à la loi du 25 mai 1864, le droit de coalition était refusé en France aux ouvriers comme aux patrons. Le fait de se concerter pour agir sur le taux des salaires constituait un délit. Par application des articles 414, 415 et 416 du Code pénal, avant leur modification par cette loi, il y eut des ouvriers condamnés pour avoir organisé des grèves à un moment où la nécessité de recourir à ce procédé de lutte résultait déjà de l'organisation nouvelle de l'industrie. Le refus collectif de s'embaucher était, en effet, le seul moyen pratique pour les ouvriers groupés dans une grande usine, de discuter vis-à-vis de leur patron, avec chance de succès, leurs conditions d'engagement. Ainsi, le besoin d'entente entre les ouvriers était méconnu par la loi alors qu'il résultait déjà des faits. Autrement dit, la répercussion de l'organisation du travail en grand atelier sur le mode du contrat du travail et sur les textes législatifs qui le régissent se trouvait entravée. Il en est presque toujours ainsi ; la loi ne pouvant viser que des situations connues, vérifiées, et forcément en retard sur l'état social. Mais il y a plus, et ce retard n'est pas dû uniquement à l'impossibilité matérielle de modifier les textes exactement au fur et à mesure que se modifient les faits. Il a en grande partie pour cause l'opposition qu'apportent à tout changement ceux qui profitent des situations acquises. Dans l'espèce, les patrons devaient forcément opposer une vive résistance aux prétentions nouvelles qui se manifestaient. Ils trouvaient un appui naturel chez la plupart des économistes et des légistes qui raisonnaient en fonction des faits du passé et auxquels, le plus souvent, la réalité des faits du présent était dissimulée derrière les théories qu'ils enseignaient.

On ne saurait nier que la brutalité des conflits qui marquèrent la seconde moitié du XIXe siècle n'ait eu une influence décisive sur les transformations de la législation. C'est cette brutalité, cette violence, qui a forcé l'attention publique, qui a posé le problème devant l'opinion, qui a fait éclater l'urgence d'une solution. Et il est utile de rappeler que, dans le pays aujourd'hui le plus vanté pour son organisation ouvrière, les premières manifestations collectives du mouvement qui devait aboutir au Trade-Unionisme ont été des manifestations d'une extrême violence. Tous les historiens, à quelque fraction de l'opinion qu'ils appartiennent, sont d'accord sur ce point, depuis le Comte de Paris dans son ouvrage sur *les associations ouvrières en Angleterre* jusqu'à Sydney Webb dans son *histoire du Trade-Unionisme*. Et, comme il arrive d'ordinaire, la violence s'attaquait d'une manière aveugle, injustifiée, souvent criminelle, non pas aux véritables obstacles qui barraient la route à l'évolution nécessaire, mais aux éléments les plus favorables à son succès. C'est ainsi qu'à Sheffield, vers 1850, les ouvriers détruisaient les machines nouvelles qu'ils accusaient de les affamer, alors que leur usage devait les affranchir, dans une large mesure, d'un pénible labeur, développer d'une façon inouïe leurs occasions d'emploi, et permettre à la fois l'élévation de leurs salaires et la diminution de leurs heures de travail.

Et pourtant ces manifestations désordonnées, la plupart du temps coupables, marquaient le début de quelque chose de puissant et de fécond. Il aurait fallu une perspicacité extraordinaire et une vertu surhumaine aux patrons anglais de cette époque pour le deviner; il est aisé de s'en apercevoir avec un demi-siècle de recul.

Ce n'est pas là, d'ailleurs, un phénomène isolé. La plupart des réajustements indispensables que réclament les transformations de l'état social s'opèrent avec un triste accompagnement de souffrances et de luttes, parce qu'ils nécessitent une dépossession. Dans l'exemple que nous venons de citer, les ouvriers voyaient les machines nouvelles les déposséder du

métier dans lequel ils s'étaient spécialisés et qui constituait pour eux un monopole de fait. Plus tard, les patrons ont tout naturellement considéré les associations ouvrières comme les dépossédant du droit de régler avec leur seul personnel les conditions de son engagement. Les modifications apportées au régime de la propriété par les changements sans nombre de l'organisation du travail à travers l'histoire de l'humanité ont toujours revêtu au plus haut degré le caractère d'une dépossession. Les lois agraires, les remises forcées de dettes, qui se rencontrent à tout moment dans les Annales de Rome ont dû certainement apparaître aux propriétaires et aux créanciers de l'époque comme un vol manifeste. Et les grandes invasions de Barbares, les établissements des Normands cherchant à « gaigner terre », ont très positivement amené le dépouillement des anciens possesseurs de terres. Plus tard, la découverte des pays neufs et leur mise en valeur par la fraction de l'humanité la plus apte à les développer a produit les mêmes résultats. L'Indien de l'Amérique a été dépossédé comme le Noir d'Afrique, le Maori de la Nouvelle-Zélande et la foule innombrable et variée des « populations inférieures ». Sans accorder à aucun degré sa sympathie aux violences, aux cruautés, aux injustices que comportent presque invariablement des opérations de ce genre, il est impossible de contester que ces opérations, considérées en elles-mêmes, rentrent dans la catégorie des réajustements profitables au progrès de l'humanité. Et, sauf rare exception, ceux que l'on dépossède ne se laissent pas dépouiller sans lutte.

Les réajustements nécessités à différentes époques dans l'organisation de la famille ne vont pas non plus, d'ordinaire, sans accompagnement de violence. Ce n'est pas bénévolement que le patriarche, habitué à une autorité générale et sans contrôle sur sa tribu, abandonne successivement l'exercice de telle ou telle fraction de cette autorité à mesure que des conditions nouvelles d'existence et de travail l'exigent. Le besoin impérieux de cet abandon apparaît toujours à ses fils ou à ses neveux longtemps avant qu'il puisse le ressentir lui-même. La plupart du temps, il meurt sans s'en être rendu compte, obstinément attaché à la

tradition dont il a été constitué gardien, ignorant des réquisitions des temps nouveaux. En dehors même de l'attrait puissant du pouvoir, qui agit sur la presque totalité des êtres humains et qui le pousse à défendre ses prérogatives, il y est déterminé par la conception qu'il se fait de son devoir, par l'impossibilité mentale de comprendre une marche du monde différente de celle qu'il a toujours eue sous les yeux. Et ce qui est vrai du patriarche dont l'autorité se trouve atteinte par le resserrement de ses pâturages, les contraintes d'une vie plus sédentaire, le contact plus fréquent avec les populations voisines, l'est à un moindre degré du père de famille, chaque fois que les transformations d'un élément quelconque de la société produisent une répercussion sur son rôle familial. J'imagine que plus d'un « paterfamilias » romain a dû gémir avec ses contemporains des interprétations hasardeuses et novatrices que les préteurs donnaient à la loi des Douze Tables. « Où allons-nous, si nous n'avons plus le droit de vie ou de mort sur notre femme et nos enfants, si nous ne pouvons plus disposer à notre entière volonté de notre patrimoine, si nos filles peuvent épouser des pérégrins en justes noces ! » A leurs yeux, très sincèrement, c'était « la fin de tout », comme chaque fois que la société réclame « le commencement d'autre chose ». Et, à coup sûr, bien des drames ont éclaté, bien des révoltes ont été soulevées, bien des violences ont été commises avant que chacun des réajustements sans nombre subis dans tous les temps par l'organisation de la famille n'ait été reconnu et consacré.

Toutes les révolutions politiques s'expliquent par la nécessité de réajustements dans l'autorité publique, et les violences qui les caractérisent sont en proportion du retard apporté à ces réajustements, de leur importance et de la résistance plus ou moins vigoureuse de ceux qui s'y opposent. Cent ans après, souvent plus tôt, tout le monde reconnaît que le bouleversement était inévitable, et il est difficile de s'imaginer comment il aurait pu se produire d'une manière pacifique. On peut même se demander jusqu'à quel point l'abandon volontaire des « droits acquis » par les intéressés empêche la violence de s'exercer. Les détails

de la Révolution française auraient été autres sans la nuit du 4 août ou avec un souverain plus hardi et moins humain que Louis XVI; mais la somme de sang versé n'aurait peut-être pas été plus grande.

Quoi qu'il en soit, la liste est longue des transformations sociales de tout ordre dont l'accomplissement a été accompagné de violence. Est-ce à dire que toutes les transformations sociales supposent nécessairement l'usage de la violence?

III. — LES TRANSFORMATIONS SOCIALES PACIFIQUES.

C'est le manque de souplesse des institutions qui explique l'emploi de la violence dans les réajustements sociaux. Cela ressort clairement des quelques exemples que nous avons indiqués. Plus le régime légal est prompt à s'adapter aux circonstances nouvelles, plus il serre de près la réalité des faits, plus il est l'expression des relations véritables entre les hommes, moins est nécessaire l'emploi de la violence, puisque celle-ci intervient pour renverser des obstacles artificiellement construits ou surannés, pour déposséder des privilégiés de prérogatives qui ne se justifient plus. Même dans ses manifestations les plus coupables, elle a pour origine les sourdes colères accumulées par un malaise longtemps subi.

Il semble donc que le problème consiste à réduire le plus possible le constant retard de la loi sur l'état social. Mais il est plus facile à énoncer qu'à résoudre. La consultation fréquente de la nation n'y suffit pas, puisque beaucoup de pays organisent un régime de représentation populaire sans arriver à diminuer leurs révolutions, et, d'autre part, de profondes transformations sociales se sont produites sous des régimes politiques divers sans qu'elles aient été marquées par des explosions de violence.

Il s'en opère une actuellement, sous nos yeux, dans tous les grands pays industriels et c'est là où elle est le plus avancée que la violence est le plus rare. Il y a quelques semaines, Samuel Gompers, président de la Fédération américaine du Travail,

l'expliquait à ses camarades français en leur montrant comment les ouvriers des États-Unis avaient su organiser et concentrer leurs forces pour assurer la représentation de leurs intérêts. On sait aussi — et des exemples tout récents viennent de le rappeler — que les mineurs, les mécaniciens et les ouvriers textiles anglais parviennent à prévenir une série de conflits menaçants par des négociations avec leurs employeurs. Enfin, il serait injuste d'oublier que, dans certaines branches de la grande industrie, les syndicats ouvriers français et allemands ont obtenu des résultats analogues. Si on compare la situation respective des ouvriers et des patrons avec ce qu'elle était il y a un demi-siècle, on est bien obligé de convenir qu'une transformation s'est produite, profonde là où la violence a disparu, plus ou moins superficielle ailleurs, suivant le rôle encore attribué à la violence. La violence demeure la ressource suprême de ceux qui ne sont pas assez forts pour se faire respecter, les forts n'en ont pas besoin.

Voilà une première indication précieuse. Le réajustement se produit avec moins de heurts quand les éléments qui le réclament sont bien organisés. En effet, ils se font écouter et n'attendent pas que la situation soit devenue intolérable pour élever la voix. Ils suivent de très près les événements ; ils ont l'œil ouvert et attentif. De plus, ils trouvent en face d'eux des hommes également énergiques, très décidés à défendre leurs intérêts, peu disposés aux concessions. Et il résulte de là un sain équilibre de forces et un état général se rapprochant de l'idéal de la paix sociale.

Car la paix sociale est comme la paix entre les États. C'est une paix armée. Ceux qui n'organisent pas leur défense — qu'ils soient ouvriers ou patrons — sont contraints à des humiliations et à des sacrifices qui finissent par provoquer des révoltes de leur part. Rien n'est donc moins favorable à la paix sociale que la peur de la guerre sociale ou l'illusion béate qu'elle doit toujours être évitée. Chacun concourt à assurer pacifiquement les transformations sociales nécessaires dans la mesure où il se défend pour ne pas en être victime.

L'histoire du Moyen Age en France offre un curieux exemple

de transformation pacifique dans le régime de la propriété. Au début, le servage est universel; au XVIe siècle, il a à peu près disparu, sans que l'on puisse assigner une date précise à sa disparition. Elle s'est opérée progressivement par le libre jeu des intérêts des seigneurs, des maîtres anciens du sol et des cultivateurs. Mais le résultat est immense et une grande partie de la terre est passée entre les mains de paysans propriétaires astreints seulement aux redevances féodales. C'est au XVIe siècle, précisément, que, sous diverses influences, se reconstitue la grande propriété, telle que nous la concevons aujourd'hui. Le régime féodal de possession des terres avait donc à un haut degré le caractère de souplesse adapté aux besoins de ce temps. Et il le devait à l'idée très particulière de dépendance qu'il comportait. La terre dépendait du seigneur, mais le détenteur de cette terre n'était l'*homme* du seigneur que par le fait de cette détention et dans la mesure des conditions fixées par sa charte. Et il pouvait détenir une autre terre, d'un autre seigneur, à d'autres conditions. Il se trouvait donc en posture de discussion possible avec son ou ses seigneurs. Il pouvait avoir d'autres droits, d'autres devoirs, que ceux qui le liaient avec lui.

Aujourd'hui encore, les sociétés les plus fortement influencées jadis par ce régime, celles qui ont trouvé dans leur formation les éléments les plus énergiques de résistance à l'esprit romain de dépendance personnelle à toutes fins, sont celles qui réalisent avec le moins de violences et de déchirements intérieurs les réajustements réclamés par les circonstances. Les Américains des États-Unis ont pu, grâce à cela, sans renier leur passé, sans abandonner l'essentiel de leurs traditions, s'adapter à des conditions de vie sans précédent connu. Dans le Vieux Monde, les Anglais sont parvenus les premiers à établir le régime de la liberté politique et on sait à quel point le respect de la tradition est puissant chez eux. Les luttes du passé ne leur ont donc pas laissé le souvenir d'irrémédiables violences, et les transformations profondes survenues dans leur organisation publique au cours des deux derniers siècles ont pu avoir lieu sans que a violence y ait joué un rôle historique.

Le monde a donc connu et connaît encore des changements de rapports sociaux importants par leur nature et par leur amplitude, s'effectuant pacifiquement. Si la violence en accompagne un grand nombre, cela tient à des raisons dont nous avons tenté d'indiquer quelques-unes; mais la violence peut être évitée, et les adaptations sociales pacifiques ont leurs lois. Nous nous bornons à attirer l'attention des amis de la science sociale sur l'intérêt de premier ordre qu'offrirait leur recherche et sur l'immense labeur que supposerait leur détermination.

IV. — LES VIOLENCES STÉRILES.

Mais il convient de rappeler, en terminant, que si la violence ne se rencontre pas dans toutes les transformations sociales qui se réalisent, elle peut aussi s'observer dans des manifestations isolées et stériles, de telle sorte qu'on ne peut la considérer ni comme une condition nécessaire, ni comme une condition suffisante du progrès social.

Je n'insisterais pas sur cette constatation si je n'avais souvent remarqué quelle puissance on attribue à la volonté des violents. Beaucoup de révolutionnaires croient sincèrement qu'ils peuvent construire la cité future à leur gré pourvu qu'ils soient assez nombreux et assez résolus. Ils ne se doutent pas qu'il y a des lois pour l'architecture sociale, lois qui permettent sans doute des masses de combinaisons diverses, mais qui rendent vaine toute combinaison les méconnaissant. Le pire est que leur erreur est partagée par une foule de gens, aussi profondément ignorants qu'eux de la manière dont une société est établie, et tremblants de peur qu'on ne leur construise une cité inhabitable. Et le médiocre effort de ces pauvres gens s'use misérablement à combattre d'impossibles projets, alors qu'il leur faudrait s'employer activement à aménager eux-mêmes l'édifice en vue des besoins de tous ses occupants.

Plusieurs républiques du Centre et du Sud de l'Amérique sont le théâtre de révolutions fréquentes et généralement très vio-

lentes. On massacre, on emprisonne les personnes, on confisque les biens; on met un général à la place d'un président civil renversé, ou réciproquement; puis quelque temps après, on recommence. Il est impossible de démêler au milieu de ces agitations sanglantes une évolution sociale marquée. On ne voit pas quel profit le pays en retire, ni même dans quel sens il marche. C'est la perpétuelle réédition d'un même phénomène. La stérilité de la violence se manifeste là clairement. La violence s'explique d'ailleurs : des opprimés renversent leurs oppresseurs parce que le poids du joug imposé est insupportable; ils le font avec sauvagerie et brutalité, n'ayant pas de scrupules sur le choix des moyens. Et, précisément à cause de ce manque de scrupules, ils oppriment à leur tour, comme les précédents, lorsqu'ils s'emparent du pouvoir. Et la roue continue à tourner! Au fond, ce sont là des violences qui se trompent d'objet. Elles s'en prennent au gouvernement, et c'est l'état social lui-même qui rend le gouvernement impossible. Il ne fournit pas d'hommes formés à l'exercice d'une autorité supportable.

Ce sont encore des violences stériles qu'exercent les vainqueurs au lendemain d'une révolution, les despotes qui sentent le pouvoir leur échapper, les révoltés qui assassinent un souverain. Violences stériles aussi, ces massacres qui ensanglantent l'Orient si fréquemment encore de nos jours! C'est la réaction instinctive, mais impuissante contre une sujétion politique ou économique dont on est incapable de se libérer, l'origine d'oppressions plus dures encore, la semence d'antagonismes ineffaçables.

Il faut évoquer ces tristes phénomènes pour les rappeler à la mémoire des prôneurs inconsidérés de la violence. Les peuples qui souffrent de ces désordres nous semblent avec raison appartenir à une civilisation inférieure. A notre époque de fréquentes et profondes transformations, l'aptitude d'un pays à s'y adapter sans violence marque, en effet, son avancement dans le progrès social. Mais cette aptitude n'est pas le fruit de la mollesse, du bénévole abandon, d'un inconscient « laissez faire ». Elle suppose au contraire, la lutte attentive et constante, la recherche laborieuse des solutions possibles et la volonté arrêtée de

les faire triompher. Les solutions violentes sont l'unique ressource des incapables et des imprévoyants qui s'y sont laissé acculer. Encore n'apportent-elles pas nécessairement le remède avec elles. Mais les solutions énergiques, inspirées par une sérieuse étude des faits, réalisées par l'effort combiné des intéressés, sont toujours un acheminement dans la voie du progrès. Alors même qu'elles n'atteignent pas le but qu'elles se proposent, elles apprennent aux hommes leur métier de citoyens.

Paul de Rousiers.

LA CONFRÉRIE AGRICOLE RELIGIEUSE

DE VOZDVIJENSK[1]

(PETITE-RUSSIE)

PRÉFACE

L'étude de M. Joseph Wilbois sur la Confrérie agricole religieuse de Vozdvijensk présente un intérêt tout particulier sur lequel nous croyons devoir attirer l'attention des lecteurs de la *Science sociale*. Le groupement observé a un caractère exceptionnel par l'intensité du sentiment religieux qui en constitue la base. Ce n'est pas une communauté agricole établie en vue de tirer profit du sol; c'est une Confrérie religieuse qui poursuit un idéal et qui travaille la terre sans préoccupation de lucre, tout au moins sans désir d'accroître la richesse ou le bien-être personnels de ses membres. On voit même que son fondateur redoute par-dessus tout que la richesse ne vienne corrompre et ruiner l'esprit de l'œuvre entreprise.

Pour exceptionnel qu'il soit, le type de groupement trouvé en Russie par M. Wilbois reproduit de nos jours un type qui a existé autrefois dans l'Europe occidentale à de nombreux exemplaires et qui a exercé sur la société du Moyen Age une influence considérable, celui des moines-cultivateurs.

1. Ou Krestovozdvijensk, ce qui veut dire : Exaltation de la sainte Croix.

A coup sûr, il y a des différences. Il y en a tout d'abord une qui peut inspirer des craintes sur l'avenir de la fondation de Nepluyeff : les confrères se marient. Actuellement, les ménages les plus anciens remontent à une dizaine d'années. Quand une ou deux générations auront poussé, il y aura de formidables complications dont on n'entrevoit pas aisément la solution. Mais, pour le moment, à son état actuel, la Confrérie de Vozdvijensk offre de frappantes analogies avec un monastère du XIIe siècle en France. Même lien religieux; même travail matériel de culture perfectionné; même action sur le voisinage. Et c'est une bonne fortune que les temps présents fournissent ainsi à l'observation un type disparu aujourd'hui de notre société occidentale.

La valeur éducative d'une organisation de ce genre dans un coin de Russie est impossible à mesurer exactement. Mais on sent qu'il y a là un sérieux élément de progrès social. Vraisemblablement, Népluyeff, fondateur de l'œuvre, croyait jeter les bases d'un système universel et durable. Il est probable qu'il aura seulement donné une solution locale et temporaire au problème général qui se pose en Russie. Et, ce faisant, il y aura travaillé très efficacement.

Ainsi un progrès matériel, un progrès agricole, peut être réalisé dans certaines conditions, non pas par le jeu des forces économiques, par l'*auri sacra fames*, mais par l'effet d'un sentiment élevé et désintéressé, par la recherche d'un idéal religieux. Il n'y a là rien qui puisse surprendre ni alarmer à aucun degré les disciples de la Science sociale. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elle a mis en relief la nécessité d'une contrainte, d'une discipline imposée, pour plier à la culture les populations pastorales ou semi-pastorales. Elle a montré les Indiens de l'Amérique du Nord réduits à la mendicité administrative, nourris par l'État au sens plein du mot, sur des terres où des émigrants d'Europe trouvent le bien-être et la richesse. Elle a relevé les nombreux exemples de vie matériellement misérables sur des terres fécondes. La soif sacrée de l'or ne suffit donc pas à faire des agriculteurs. Il faut en plus une aptitude à

l'effort persévérant qui suppose une maîtrise de soi-même, une certaine forme de vertu. Des hommes exceptionnels possédant à un rare degré cette maîtrise peuvent se consacrer au progrès de la culture avec des vues désintéressées. Ils ne trouvent qu'un nombre restreint d'imitateurs; mais leur exemple, leur action formatrice, rendent le troupeau commun des hommes, susceptibles d'agir par intérêt personnel, capables de l'effort que commande cet intérêt.

P. R.

AVANT-PROPOS

Nous diviserons notre étude en deux parties :

1° Un simple récit du développement de la confrérie pendant les quelque vingt ans de son existence, simple récit dans lequel, pourtant, nous nous efforcerons de distinguer les événements fortuits et généralement sans graves conséquences, et les événements nécessaires et le plus souvent de grande portée; ou, pour employer le terme actuellement en usage, nous tâcherons, à chaque moment de notre récit, de ne signaler aucun fait sans y joindre toutes ses répercussions.

2° Nous reprendrons ensuite les principaux éléments de la constitution sociale de la Confrérie, pour les étudier avec plus de détails, dans leur état actuel, en profitant de la nomenclature.

Nous pouvons parcourir la nomenclature presque entière, car cette confrérie est une sorte de république se suffisant à elle-même, où l'on voit l'embryon de toutes les fonctions sociales, depuis la famille jusqu'à l'État.

En particulier, deux chapitres mériteront des développements :

A. L'éducation à la Confrérie, où nous observerons ce que peut être l'éducation dans un milieu communautaire spécial.

B. La vie religieuse de la Confrérie, d'où nous tirerons des indications sur l'efficacité de la vie religieuse comme ressort social.

I

HISTOIRE DE LA CONFRÉRIE

I. — LA VIE ET LES IDÉES DE NICOLAS NICOLAÏÉVITCH NÉPLUYEFF, FONDATEUR DE LA CONFRÉRIE.

La confrérie de Vozdvijensk a été créée de toutes pièces par Nicolas Nicolaïévitch Népluyeff, pour réaliser une petite société vivant entièrement selon les préceptes de l'Évangile. Il l'a constituée en un lieu quelconque, avec des hommes transplantés d'ailleurs et pris pour la plupart encore enfants. Ce n'est donc pas le lieu où ils ont été réunis, ce ne peut être beaucoup plus la société d'où chacun a été tiré, qui ont joué ici le rôle de premier élément dans la chaîne de causes et de conséquences destinées à déterminer l'état actuel de la confrérie; c'est au contraire le plan du fondateur et l'influence de sa personnalité. Népluyeff et ses idées, voilà la donnée initiale. C'est donc par leur exposé que nous commencerons.

Nous commencerons par l'homme et sa doctrine sans remonter plus haut; car il est difficile de rendre compte par la science sociale de tous les aspects d'une âme aussi riche; ce qui ne nous empêchera pas pourtant de signaler, chemin faisant, ce que cette âme a emprunté à son temps et à son pays.

La famille des Népluyeff est une des plus vieilles de la Russie; elle se rattache aux princes de Lithuanie d'où descendent les empereurs actuels; constamment les Népluyeff ont exercé dans

l'empire de très grandes charges; le grand-père de Nicolas Nicolaïévitch possédait plus de 40.000 serfs; son père est mort grand maréchal de noblesse du gouvernement de Tchernigoff : d'eux, Nicolas Nicolaïévitch a hérité une formation de grand seigneur. D'autre part, une telle famille a cherché naturellement des alliances internationales; Nicolas Nicolaïévitch a, parmi ses ancêtres peu éloignés, des Allemands et des Polonais : d'où une largeur naturelle pour traiter les questions nationales.

Il est cependant un trait de son âme que son hérédité ne semble pas expliquer, à moins que ce ne soit un des traits dominants du caractère russe, c'est une piété d'une vigueur et d'une précocité extraordinaires. Tout petit enfant, il avait une vie double, la vie journalière et la vie des songes; la nuit, il voyait des êtres familiers qu'il n'identifiait à aucun personnage terrestre, qui lui étaient très chers et qui avaient commencé à lui apparaître à un âge où sa vie ordinaire était encore trop peu développée pour lui laisser des souvenirs; puis une nuit (il était très jeune encore), ces êtres lui dirent que désormais ils ne viendraient plus le visiter; il se rappelle en avoir été très chagrin; dès le lendemain, en effet, les songes ont cessé pour toujours. Mais Nicolas Nicolaïévitch en a gardé la croyance à une antériorité de la vie de l'âme sur la vie du corps, et une habitude de considérer les réalités spirituelles comme plus vraies que les réalités matérielles. Aussi fut-il tout jeune un très pieux enfant; il lisait souvent l'Évangile et priait chaque soir avec une longue ferveur.

Cette mysticité inquiéta sa mère, qui avait alors un des salons les plus brillants de Pétersbourg : elle lui donna des compagnons qui ne pensaient qu'au plaisir; son précepteur, maître au 3e gymnase de Pétersbourg, qui devait le suivre jusqu'à l'université, était un homme religieux, mais qui faisait à la religion sa part, et très petite; le prêtre qui lui donnait l'instruction religieuse, homme fort instruit aussi, lui montrait en Dieu une grande puissance qu'on n'a pas le droit de fatiguer de prières : l'éducation qu'il reçut alors fut toute esthétique; nul enfant ne fut plus choyé, et les moujiks, auxquels il devait se

donner plus tard, lui répugnaient alors simplement parce qu'ils étaient laids.

A force d'y travailler, on finit par lui faire perdre pour un temps sa piété; non qu'on le rendît incroyant : comme chez la plupart des penseurs russes qui cherchent le but de la vie plus encore que sa cause, l'athéisme et le matérialisme ne lui ont jamais paru autre chose que des non-sens; cependant il cessa ses prières et ses lectures. Cette sécheresse durera pendant toute sa vie à l'université. Il n'y subit pas, il est vrai, l'influence générale qui était à cette époque quelque peu anarchique, puisqu'il continua à vivre de préférence avec des jeunes gens mondains; il ne subit pas davantage celle des philosophes qui formaient sa lecture favorite, mais où il n'arrivait pas à trouver la solution du problème de la vie. Son âme privée de son aliment originel languissait dans une sorte d'attente.

A sa sortie de l'université, son père s'inquiéta de sa carrière et n'en conçut pas pour lui de plus brillante que le service dans les ambassades. Nicolas Nicolaïévitch y voit tout simplement une occasion de s'enrichir l'esprit en voyageant. Aussi accepte-t-il un poste peu absorbant à la légation de Munich. Mais le ministre de Russie à Munich prend son stage au sérieux et s'attache très scrupuleusement à faire son éducation diplomatique; cette éducation consiste à faire nombre, le jour, aux réceptions du corps diplomatique, la nuit, aux bals du prince Luitpold. Le jour, on entend les potins tout petits de cette toute petite cour; aux bals, le grand maître des cérémonies prend au haut de l'escalier les noms des jeunes gens attachés qui s'esquivent avant l'heure. Au bout d'un an, Nicolas Nicolaïévitch est tout à fait blasé sur la vie mondaine, voire sur la vie princière, que tout enfant il n'avait acceptée qu'à contre-cœur. Aussi revient-il à ses rêves religieux. Une nuit, il voit en songe une petite maison, qu'il reconnaîtra plus tard comme une des maisons appartenant à son père, dans sa terre de Ianpol, au gouvernement de Tchernigoff : par la fenêtre de cette maison se montre l'église Préobrajensk et le fils du prêtre de la ville, devenu prêtre, s'avance en habits sacerdotaux : « Tes paysans, dit-il, manquent

d'instruction matérielle et surtout morale; ton devoir n'est pas ici, mais près d'eux : viens te dévouer à leur bonheur et à leur salut. » Ce songe, concrétisant avec vivacité les pensées qui depuis quelque temps déjà recommençaient à le hanter, joua un grand rôle dans sa vie; dès ce jour-là, il fut pour ainsi dire décidé à abandonner la carrière que son père lui avait choisie : n'importe qui pouvait faire danser à sa place les princesses de Bavière.

Cependant il resta encore un an dans la diplomatie pour attendre le prétexte qui lui permît d'en sortir; après quoi, tout à fait résolu à se retirer à la campagne, il passa par Moscou pour étudier l'agronomie dont il ferait ensuite profiter ses paysans. Sa résolution apostolique en entraînait une seconde et il se remit à lire l'Écriture pour la comprendre avec la profondeur d'un homme fait. Quant au besoin de réforme sociale qu'il se préparait à exercer à Ianpol, il commençait à le satisfaire en réunissant dans son appartement de Moscou les professeurs et les étudiants entre lesquels il était un intermédiaire naturel, étant par son âge, son passé et sa naissance un étudiant d'exception, moins près d'eux que de leurs maîtres. Au début, son salon était plein d'une foule de personnes qui espéraient qu'on y ferait beaucoup de politique; désabusées par le sérieux de Népluyeff, elles se retirèrent bientôt, ne lui laissant qu'un petit nombre d'intimes avec lesquels il put philosopher avec plus de profondeur.

A cette époque, sa pensée était si ardemment tournée vers son entreprise que, comme beaucoup de ses compatriotes, il recommença une période de songes. C'étaient des songes symboliques sur l'état de la société. Ainsi, une nuit, il se vit à Pétersbourg, cherchant à faire approuver les statuts de la confrérie qu'il avait déjà fondée à Ianpol; mais on lui répondit : « A quoi bon réformer la société? elle est bonne : venez et voyez, » et on le conduisit à la gare du chemin de fer. Là était une femme, en haillons, toute blême; vite les assistants coururent lui acheter une robe de chambre grise avec des rubans ponceau; mais la robe de chambre ne couvrait pas les haillons de ses manches et les rubans ponceau faisaient ressortir davan-

tage sa pâleur. L'hypocrite charité mondaine lui devenait plus odieuse encore que dans ses méditations du matin.

En même temps, Nicolas Nicolaïévitch achevait de se former sa philosophie de la vie; il l'a résumée dans une doctrine qui est publiée dans ses œuvres complètes sous le nom de : *Les harmonies de l'âme*. Les trois principales facultés de l'âme sont l'amour, la raison et les sens. La vraie classification met en première place l'amour et les sens en dernier lieu. L'amour doit être en effet le grand motif qui donne à nos actions l'impulsion première, l'amour dans le sens que l'Évangile nous montre à chaque page, un amour qui se distingue de toutes les amours terrestres par sa puissance organisatrice ou créatrice, amour dont il ne parle jamais sans y ajouter son épithète caractéristique : « l'amour vivant ». Au-dessous de l'amour la raison indique par quels moyens dans le détail l'amour arrive à réaliser son œuvre. Enfin les sens, dans l'acception la plus large, ne sont point des instruments de perversion, à la condition qu'on subordonne à la raison les jouissances qu'ils peuvent fournir. Cette morale n'est, dans son essence, que la mise en forme de celle de l'Évangile. Elle porte pourtant la double empreinte de son auteur et de la nation de son auteur. A vrai dire, le rôle qu'il assigne à la raison n'a rien d'original, mais le droit de cité accordé aux joies sensibles dénote la délicate éducation esthétique qu'il a toujours su allier chez lui à la piété la plus pure, et surtout cette immense place donnée à l'amour ne se remarque chez aucun philosophe, si chrétien soit-il. D'autre part, cette théorie est une réaction contre la théorie très russe qui fait consister la perfection dans l'ascétisme ; mais Népluyeff ne combat une théorie chère aux Russes que par une théorie acceptable par des Russes, car on sait que la vie communautaire et sentimentale de la Russie en prépare les habitants à considérer sans peine l'amour comme le ressort de toute la vie. C'est encore un point à remarquer que la volonté ne compte pas, dans cette classification, parmi les facultés de l'âme; un Anglo-Saxon en eût au contraire abondamment parlé; aux yeux d'un Russe il est naturel que la volonté s'efface et c'est plus naturel encore chez un chrétien qui, comme

Népluyeff, reçoit ses directions de songes et met son mérite à soumettre sa volonté propre à la volonté divine.

Cette théorie, qui est le centre de la philosophie de Népluyeff, peut nous servir aussi à comprendre dans quelle mesure il est mystique et dans quelle mesure il est positif. Aux regards des Occidentaux, il a passé presque toujours pour un pur mystique, simplement parce qu'il voulait qu'on réalise la perfection ici-bas; sans porter un jugement si simpliste, on peut l'appeler mystique pourtant, si l'on entend par là qu'il vivait dans une communication continuelle avec Dieu et qu'il y avait puisé la conviction que, sans métaphore, la foi soulève les montagnes. Mais il fut dans un autre sens un positif. Il lutta en effet contre ce mysticisme stérile, si commun en Russie, et qui consiste, au lieu de travailler directement à son perfectionnement, à l'attendre d'une miraculeuse intervention de Dieu, après se l'être rendu favorable uniquement par de longues prières, des jeûnes terribles, des observances strictes. La théorie des harmonies de l'âme est au contraire pratique comme l'Évangile lui-même et particulièrement applicable à la Russie où l'Évangile est parfois si vivant. Nous verrons ce double caractère de Népluyeff se préciser au fur et à mesure que nous raconterons sa vie à l'intérieur de la confrérie.

C'est dans ces dispositions qu'il se rendit en Petite-Russie, dans le gouvernement de Tchernigoff, à Ianpol. Au prestige de ses idées devait s'ajouter celui de sa naissance et de sa personne. Le grand seigneur, qui avait tout abandonné pour se faire le frère aîné des paysans, ne pouvait pas manquer d'être reçu par eux comme quelqu'un de plus qu'humain. Il avait l'allure d'un prophète, avec sa haute taille, son grand front chauve de très bonne heure, ses lèvres dont les mots tombaient avec une uniformité d'une douceur irrésistible, ses yeux clairs qui semblaient se désintéresser du monde matériel, sauf quand ils se fixaient avec tendresse sur un de ces petits auxquels il était venu porter la bonne nouvelle. Et il était suprêmement grand seigneur par ses souvenirs de cour, par sa nostalgie du beau, et par sa politesse qui s'exerçait dans les petites choses avec tant de grâce

qu'on y sentait la menue monnaie d'une bonté trop riche.

Tel est l'homme. Il a décidé de réaliser dans un coin de Russie une société selon ses « harmonies de l'âme ». Comment a-t-il réussi ?

II. — LA PÉRIODE SCOLAIRE DE L'OEUVRE DE VOZDVIJENSK.

Pour créer une société nouvelle, Népluyeff comprenait qu'il faut en prendre les membres tout enfants. Le berceau de sa confrérie future était donc nécessairement une école. Comme lui-même n'était pas un éducateur de profession et qu'il craignait, par conséquent, de mal appliquer les principes qu'il savait bons, il ne voulut risquer l'éducation nouvelle que sur des enfants abandonnés d'avance. Il ne prit donc avec lui que dix orphelins très pauvres (4 août 1881). Son père, après plusieurs remontrances, consentit à cette fantaisie, persuadé que dans un an il irait en gondole à Venise. Cette fantaisie est cependant durable; elle est même le prélude de grands projets; Nicolas Nicolaïévitch veut faire de cette petite école le germe d'une école plus importante qui aura un double but, non seulement donner aux enfants une éducation selon l'Évangile, mais y ajouter une instruction agronomique, puisqu'il s'agit de réformer la Russie qui est, avant tout, un pays agricole. Le second projet est le plus facile : il se réalisera, comme de lui-même, lorsque les premiers élèves auront été quelque peu dégrossis et lorsque le gouvernement aura autorisé la création d'une école d'agriculture. Deux faits accessoires y aidèrent. Au bout d'un an, l'intendant général des terres de Ianpol, furieux de voir l'héritier du seigneur continuer à résider en un endroit d'où il pouvait trop facilement contrôler sa gestion, intrigua avec tant d'insistance auprès du père de Nicolas Nicolaïévitch, que celui-ci, pour débarrasser l'intendant, donna à son fils en toute propriété sa terre de Vozdvijensk, à 10 kilomètres de Ianpol. Nicolas Nicolaïévitch fut dès lors tout à fait libre d'y construire dès maintenant un premier bâtiment scolaire (1884), puis plus tard une école plus vaste, un atelier, une basse-cour, etc.. En 1884, un inspecteur du ministère faisait un rapport favorable sur l'établissement et

l'autorisation de le transformer en école agricole officielle vint de Pétersbourg en 1886.

L'éducation proprement dite étant la grande nouveauté, il fallait s'y mettre tout de suite. Là, plusieurs espèces de difficultés.

Quelques-unes venaient de l'inexpérience du fondateur lui-même. Comme beaucoup de philanthropes jeunes, comme la plupart des philanthropes russes de son époque, il croyait à la bonté naturelle de l'homme et n'osait punir les enfants par crainte d'attenter à la liberté ; ces fils de paysans se trouvèrent gâtés matériellement avant d'avoir compris que Népluyeff ne leur demandait de reconnaissance que pour ce qu'il essayait de faire à leurs âmes ; si bien qu'il naquit rapidement dans l'école un très grand laisser-aller.

Instruit par ce premier échec et passant naturellement à l'extrême, Népluyeff essaya, bien qu'à contre-cœur, des punitions grossières pour les fautes grossières ; mais, là aussi, il ne tarda pas à constater, et avec plaisir, que leur contrainte extérieure et formelle n'est pas plus efficace ; elles aboutissent tout au plus à un dressage ; mais le dressage n'est pas l'éducation. Ainsi la faiblesse comme la sévérité lui paraissaient expérimentalement condamnées. Elles étaient du reste l'une et l'autre en contradiction avec le principe d'amour qui l'avait guidé d'abord. Donc désormais il s'y attacha avec plus de confiance qu'auparavant. Cette première ébauche de sa méthode consistait à donner à chaque enfant assez d'affection envers son maître pour lui obéir sans sanction, assez d'amitié envers ses camarades pour leur donner le bon exemple sans sanction ; ces rapports que l'amour établit entre maîtres et élèves constituent la plus solide des disciplines, puisqu'il est évident qu'elle se suffit à elle-même. Aussi opéra-t-elle de rapides transformations ; seuls échappaient à la puissance de l'amour quelques natures exceptionnellement sauvages, contre lesquelles il n'y avait d'autre recours que le renvoi.

Une autre difficulté provint des maîtres. Nicolas Nicolaïévitch avait été forcé d'appeler à son école des instituteurs ordinaires ; ceux-ci, si bien choisis qu'ils fussent, étaient très loin de com-

prendre son esprit; simples intellectuels, ils exagéraient l'importance de l'instruction aux dépens de l'éducation; petites âmes, ils étaient jaloux de l'influence de Népluyeff sur les enfants au point de le desservir auprès d'eux. C'est du reste un fait constant que plus une œuvre d'éducation est originale, plus les maîtres venus tout formés du dehors s'y sentent mal à l'aise, pris entre le fondateur qui les dépasse trop et les enfants dont l'âme plus simple est mieux adaptée que la leur; et, dans une œuvre aussi jeune, quand les collaborateurs ne sont pas des auxiliaires, ils deviennent vite des obstacles. Plusieurs mésaventures décidèrent Népluyeff à séparer complètement l'instruction et l'éducation, à laisser l'instruction à ces maîtres étrangers et à se charger de l'éducation en personne.

Pour cela il allait causer chaque soir avec les élèves et les assemblait en outre, chaque semaine et chaque mois, en des réunions plus solennelles; mais, solennelles ou non, ces réunions avaient toujours pour objet un commentaire de l'Évangile ou un examen de la période écoulée. Cependant, comme partisan de la discipline de l'amour, Népluyeff devait chercher, après avoir donné à ses pupilles l'impulsion initiale, à écarter d'eux le plus possible son influence, qui serait devenue à la longue une terrible autorité. Pour commencer, il cessa d'assister aux réunions de chaque soir; il cessa, mais pour une autre raison, d'y convoquer les maîtres, dès l'année 1886, c'est-à-dire dès l'époque où les enfants furent assez disciplinés pour diriger ces assemblées tout seuls. Il ne vint plus qu'aux cercles hebdomadaires. Là cependant il sentait que son langage était quelquefois trop élevé pour les enfants : faute de transposition, ses leçons portaient mal. Heureusement il put se faire suppléer par les élèves eux-mêmes, du moins par les plus grands et les meilleurs. En commentant avec plusieurs d'entre eux le chapitre XVIII de l'évangile de saint Matthieu tous furent frappés de cette phrase : « Quiconque reçoit un de ces petits en mon nom me reçoit moi-même. » Quelques-uns décidèrent aussitôt de se partager l'éducation morale de leurs cadets et, comme ils étaient plus près d'eux, leur bonne influence fut extraordinairement rapide. Ces aînés, enhardis par

leur succès, se constituèrent en une assemblée qui prit le nom de « cercle fraternel aîné », et qui se donna pour but de réaliser son élévation morale, aussi bien que celle des autres élèves ou, plus exactement, ils travaillaient à leur propre formation dans la mesure où ils travaillaient à celle des autres, justifiant ainsi une fois de plus cette loi générale de l'éducation qu'il est un âge où l'on obtient moins d'un enfant en le surveillant de près qu'en l'abandonnant à lui-même avec une responsabilité. Le cercle aîné, sorti fortuitement en apparence de la méditation d'un verset d'Évangile, était donc une nécessité, puisque son succès fut immédiat et parce que ce succès eût pu être prévu par une loi générale.

Ainsi, à partir de ce moment, l'autorité dans l'école n'appartint ni aux maîtres que Népluyeff n'en trouvait pas dignes, ni à Népluyeff qui se l'enlevait à lui-même pour développer l'initiative de ses pupilles, mais au cercle aîné. On le vit bien l'année suivante, lorsqu'une grave maladie força Népluyeff à aller passer tout un hiver à Menton (1886-1887). Les maîtres étaient alors, dans leurs rapports avec les élèves, de plus en plus grossiers. Le cercle aîné prit sur lui de leur faire faire des remontrances par les prêtres chargés de l'instruction religieuse. Fureur des maîtres, qui, publiquement, accusent Népluyeff d'avoir institué le cercle aîné pour les espionner. On comprend que cet antagonisme entre les maîtres et le cercle ait produit une vraie révolution dans l'école. Le récit que Népluyeff en reçut provoqua chez lui une rechute, à la suite de laquelle son médecin lui ordonna de prolonger sa convalescence en revenant par l'Égypte et la Palestine. Cependant, entre gens qui vivent constamment les uns avec les autres, les conflits les plus graves ne peuvent durer à l'état aigu, et il s'établit à l'école une paix méfiante. Cette paix méfiante se changea en paix raisonnée, quand on eut senti, après la rechute de Nicolas Nicolaiévitch, combien il aimait ses enfants et quelle catastrophe sa mort eût été pour eux.

De plus, pendant son éloignement d'une année, non seulement le cercle aîné avait compris sa propre valeur, mais tous les enfants avaient pris de l'initiative dans mille petites choses, comme

l'organisation d'un chœur de volontaires. Cette initiative se développera d'année en année. En 1888, un cercle cadet se fonde à l'imitation du cercle aîné, pour se disposer à y entrer ; en 1889, on commence à préparer toutes les leçons en commun, les membres du cercle aîné se mettent à écrire chaque année une analyse de l'âme de leurs pupilles ; deux élèves composent deux pièces de théâtre. Chacun de ces petits faits a des causes de détail que nous signalerons plus tard, mais leur ensemble résulte de cette cause plus générale, la direction de l'école par les élèves eux-mêmes.

Comme contre-partie de cette autonomie grandissante, le rôle des professeurs était devenu, depuis leur malentendu avec le grand cercle, purement intellectuel. Népluyeff se résigna à cet état inévitable, mais il sentait qu'il n'y aurait dans l'école harmonie de direction que le jour où tous les maîtres seraient d'anciens élèves, et les meilleurs d'entre eux, car alors seulement ils comprendraient l'esprit de l'œuvre, de manière à constituer comme le cercle aîné du cercle aîné. En prévision de ce moment, Népluyeff obtint du gouvernement que, pour enseigner à l'école, il suffise d'en avoir le diplôme de sortie (1888). L'année suivante (1889) l'école atteignit cinq années d'existence ; pour la première fois des élèves en sortirent après avoir achevé les cinq classes ; trois sur six ne voulurent pas quitter le maître qui, de simples petits paysans qu'ils étaient, avaient fait des hommes au point de vue intellectuel et moral. Nicolas Nicolaïévitch était peut-être plus heureux de leur reconnaissance qu'eux de son bienfait, et il fonda avec eux ce groupement religieux, qui devait devenir peu à peu la confrérie agricole de Vozdvijensk. Deux de ces trois jeunes gens furent aussitôt professeurs à l'école. L'année suivante, sur onze élèves sortants, six restèrent à la confrérie, dont deux encore comme maîtres. Ainsi, peu à peu, Nicolas Nicolaïévitch remplaçait les moins bons de ses anciens instituteurs par des membres de la confrérie. Dès 1892 tous les maîtres, sauf deux, avaient été ses pupilles. Aujourd'hui tout le corps enseignant est fait d'anciens élèves ; l'unité d'esprit à l'école est aussi grande qu'on peut le souhaiter

Népluyeff n'avait fondé d'abord qu'une école de garçons parce qu'il ne se sentait pas apte à faire directement l'éducation des filles; mais dans sa pensée une école de filles était tout aussi nécessaire qu'une école de garçons, comme pépinière d'une confrérie, formée d'hommes et de femmes. Pour ouvrir avec plein succès une école de filles, il lui fallut un événement accidentel. En 1890 son père mourut à Tchernigoff. Sa mère et ses deux sœurs vinrent s'établir à Ianpol. Le voisinage de Nicolas Nicolaïévitch les rendit enthousiastes de son œuvre. D'abord elles furent ses collaboratrices artistiques, en donnant un éclat nouveau aux séances musicales et littéraires qu'il avait toujours aimées. Mais enfin sa sœur aînée consentit à prendre la direction d'une école de filles semblable en tous points à l'école des garçons. Le premier concours d'entrée à cette école eut lieu en 1891 et les bâtiments actuels en furent inaugurés en 1893. A partir de ce moment la vie des deux écoles se poursuit d'une façon normale dont nous expliquerons le détail en en faisant la monographie actuelle; la seule histoire désormais intéressante, c'est celle de la confrérie elle-même.

III. — LES TROIS PHASES DE L'HISTOIRE DE LA CONFRÉRIE PROPREMENT DITE.

Nous pouvons distinguer dans l'histoire de la confrérie trois phases :

1° Une phase préparatoire, dans laquelle les premiers élèves sortis de l'école sont disséminés en différents postes sur les domaines des Népluyeff, sans que la confrérie ait d'autre unité que l'unité religieuse;

2° Une période de fermage, pendant laquelle la plupart des confrères sont réunis dans une même maison, pour exploiter en commun la terre de Rojdestvensk [1] que Nicolas Nicolaïévitch leur afferme;

3° La période actuelle, que caractérise une autonomie plus grande, signalée matériellement par la donation de toute la

1. Mot qui veut dire : « de Noël ».

terre de Vozdvijensk, et garantie spirituellement par une sélection des frères et un progrès de leur expérience religieuse.

1° *Période préparatoire* (1889-1892).

Les premiers membres sortis de l'école et restant à la confrérie reçoivent diverses fonctions dans le bien de Népluyeff. Une partie seulement, nous l'avons déjà vu, servent comme maîtres, mais la petite maison des maîtres est encore l'habitation commune de tous les frères. Cette communauté de la table et de la prière leur paraît nécessaire pour garder la vie d'amour mutuel à laquelle ils se sont préparés dès l'école ; néanmoins ils sentent que, n'étant pas réunis à tous les moments de la journée, ou en d'autres termes, n'ayant pas entre eux la communauté du travail, ils n'ont pas à l'école toutes les occasions qu'ils souhaiteraient d'exercer les uns envers les autres la charité de l'Évangile. Aussi leur instinct religieux acceptera-t-il avec joie l'occasion que Népluyeff leur offrira bientôt de transformer leur simple communisme religieux en un communisme à la fois religieux et agricole.

2° *Période de fermage* (1892-1901).

Nicolas Nicolaïévitch n'avait donné à ses premiers frères des emplois admininistratifs qu'en attendant que l'école ait produit un assez grand nombre de bons cultivateurs pour qu'il pût leur confier une exploitation. En 1892, quatre sorties de l'école donnèrent une quinzaine de membres à la confrérie. La confrérie reçut alors en fermage 250 dessitines de terre arable, situées à environ trois verstes[1] du centre d'exploitation où était l'école, et auxquelles on donna le nom de domaine de Rojdestvensk. La redevance annuelle était d'environ 1.300 roubles. Népluyeff jugeait ses anciens élèves aptes à subvenir aux engagements du fermage et il leur avait fait un prix de location relativement élevé pour les exciter au travail. Il faut ajouter qu'en cas d'échec, il était prêt à leur accorder des délais de paiement ou des remises de dettes. Il faisait donc avec eux une expérience. Eux semblaient mériter sa confiance. Ils avaient acquis à l'école,

1. La verste vaut à peu près un kilomètre, la dessitine à peu près un hectare, le poude 16 kilogrammes, le rouble 2 fr. 65.

d'une part, une instruction technique et un amour du travail rares dans leur pays; d'autre part, leur éducation religieuse leur avait appris ce qu'ignorent beaucoup de Russes, une sobriété qui est à coup sûr une force, sans parler de toutes les énergies qui résultent indirectement d'une vie religieuse profonde; en particulier, des hommes qui ont les uns pour les autres un amour fort, travaillent avec une ardeur spéciale au bien même matériel de la communauté. C'est là un effet exceptionnel de la vie commune; nous aurons l'occasion de le discuter plus à fond, il faut nous contenter ici de prouver notre assertion par ses résultats. A la communauté de vie et de travail, Népluyeff voulait encore que ses disciples joignissent la communauté de biens; la caisse commune devait être alimentée par les revenus de la ferme, par les appointements des employés du domaine de Népluyeff ainsi que par ceux des maîtres d'école; on n'eut qu'une cassette, non point pour des raisons économiques, mais par une conséquence inséparable de la pratique de l'Évangile, qui défend aux hommes de s'attacher aux biens terrestres. Nous verrons aussi pourquoi, en de certains cas exceptionnels, la communauté de biens peut comporter un labeur aussi intense que la propriété individuelle. Qu'il nous suffise d'en montrer ici le bon résultat pratique.

En effet, dès le début, les colons de Rojdestvensk se mirent vigoureusement à l'ouvrage. La location avait été faite pendant l'hiver 1891-1892 et, à Noël, il n'y avait sur le terrain que la basse-cour et une petite izba; aussitôt deux frères s'y installèrent et, bloqués au point d'être forcés de préparer leur nourriture eux-mêmes, ils passèrent toute la mauvaise saison à préparer la ferme ; la maison d'habitation fut construite l'été suivant et, en août 1892, on célébra la bénédiction du domaine.

En 1901, c'est-à-dire neuf ans après, non seulement Népluyeff avait régulièrement reçu les 1.300 roubles des fermiers, mais encore la caisse commune de la communauté avait économisé un petit capital de 11.000 roubles. Ces économies auraient pu être plus grandes; trois raisons les ont limitées : 1° la plus grosse partie des bénéfices de l'exploitation était aussitôt dépensée en

améliorations urgentes; 2° les frères qui travaillaient à Rojdestvensk étaient les moins capables, les plus capables occupaient ailleurs des postes plus ou moins dirigeants; 3° ces postes eux-mêmes étaient peu rétribués, parce que l'intendant général ne voulait pas payer cher des débutants antipathiques et Népluyeff, en intervenant, eût craint de les gâter.

En même temps que les agriculteurs proprement dits, les frères employés sur les autres terres de Népluyeff contribuaient à la prospérité du bien qui leur était confié. La meilleure preuve de leur énergie et de leur intelligence, ce sont les comptes du domaine de Vozdvijensk pendant dix ans; il s'agit des 5.000 dessitines environ, dont le centre économique est près de la maison de Nicolas Nicolaïévitch et des deux écoles, sur lesquelles on a prélevé, à quelque trois verstes, les 250 hectares de la ferme de Rojdestvensk. Au bout des cinq premières années, c'est un des membres de la confrérie qui devient intendant de la terre de Vozdvijensk et aussitôt les profits augmentent régulièrement.

Recettes brutes de la terre de Vozdvijensk
(avant la transmission à la Confrérie)

Années.	Distillerie.	Champs et basse-cour.	Produit de la terre de Rojdest.	Total.	Remarques.
1891	1.753	perte : 10.598	125	perte : 8.720	Année de grêle (la grêle rend très inégal le produit de la terre).
1892	7.683	6.768	220	14.671	
1893	6.110	11.857	1.808	19.775	1re récolte de la confrérie à Rojdestvensk.
1894	perte : 103	6.057	1.560	7.514	
1895	perte : 5.310	7.338	1.600	3.628	Un membre de la confrérie devient intendant de la terre de Vozdvijensk.
1896	3.631	perte : 596	1.636	4.670	
1897	9.321	7.086	1.636	18.043	
1898	11.009	11.076	1.690	24.776	
1899	24.089	3.318	1.544	28.951	
1900	7.488	1.069	1.533	10.090	

Moyenne des profits des 10 années : 12.339.
D'où il faut exclure l'amortissement pour les animaux, les objets mobiliers et les constructions ; leur valeur s'élevait à :

Années.	Animaux. Outils agricoles. Machines dans la distillerie.	Constructions sans compter les écoles bâties dans cette période.
—	—	—
1892	31.500	68.150
1900	36.000	145.000

Telle fut à cette époque la vie économique de la confrérie. Le communisme religieux en vue duquel le communisme économique avait été établi était cependant moins développé que lui. Les maîtres d'école dans leur maison commune et surtout les fermiers de Rojdestvensk n'avaient pas de peine à mener la vie fraternelle souhaitée. Il s'y ajoutait une vie d'oraison, le vendredi soir, lorsque les agriculteurs et les maîtres se réunissaient pour commenter l'Évangile et prier ensemble. Enfin, les dimanches et fêtes, toute la confrérie s'assemblait chez Népluyeff tour à tour pour prier, discuter ses affaires, ou écouter de la poésie ou de la musique. Cependant les employés vivaient à quelques verstes les uns des autres, en des maisons trop petites pour que la vie fraternelle eût l'occasion de s'y exercer toujours; ils ne se rapprochaient des autres que dans les séances du dimanche; un certain émiettement moral devait résulter de cette dispersion; il s'établit en effet chez quelques-uns et pénétra jusque dans la petite famille des maîtres où un ou deux individus, mal assimilés à l'œuvre, donnaient le ton.

L'esprit d'individualisme s'introduisit encore dans la confrérie par les étrangers que les frères invitaient volontiers dans un désir de propagande, qui logeaient plusieurs jours dans les maisons communes et étaient souvent beaucoup moins admirateurs que critiques. Ils séduisirent quelques frères, ceux-ci devinrent des meneurs à leur tour et, pendant deux ans, de 1898 à 1900, l'indiscipline grandit à Vozdvijensk de façon si progressive et si subtile que ceux mêmes qui en étaient atteints ne le remarquaient pas toujours. Pourquoi tant de prières? pourquoi tant de dévouement? Ce dévouement ne restreignait-il pas la personnalité? Enfin ne serait-il pas mieux de voir dans la confrérie une œuvre purement humaine, et de jouir de tous ses avantages matériels, honnêtement et même chrétiennement sans doute, mais d'en jouir et chacun pour soi? Voilà des revendications que l'on osait à peine formuler, mais qui, le jour où elles se préciseraient, amèneraient à la confrérie la plus terrible révolution. On les précisa en 1900; Nicolas Nicolaïévitch était absent et la douma, c'est-à-dire le conseil suprême de la confrérie, formée

de membres trop jeunes pour avoir su prévoir le mouvement, voulut du moins, lorsqu'elle sentit pleinement le danger, en avoir le cœur net et demanda aux mécontents de proposer leurs réformes par écrit. Lorsque Nicolas Nicolaïévitch vit qu'un si grand nombre de ses pupilles avait si mal compris son but, il éprouva un des plus grands chagrins de sa vie et fut un instant sur le point de renoncer à jamais à l'œuvre pour laquelle il avait tant sacrifié. Sa consternation émut un grand nombre et aussitôt deux camps très nets se formèrent. La majorité, moins de cent, reconnaissant la contradiction entre le principe de la confrérie et les nouvelles doctrines qu'ils avaient cru pouvoir y introduire comme adoucissement, vinrent demander pardon à Népluyeff, fût-ce d'une minute d'hésitation. Les autres, une trentaine environ, restèrent fermés, malgré les efforts des autres, à la doctrine du fondateur et leur départ s'imposa. Quelques-uns furent exclus, le plus grand nombre partit spontanément.

Ce fut un grand vide, car on ne se sépare pas sans beaucoup de douleur d'amis avec qui on a vécu dans une si profonde intimité. Mais le résultat fut excellent; d'abord parce que la confrérie avait été purgée d'éléments inassimilables, ensuite parce que ceux qui restaient s'étaient sentis exposés à la même faute, avaient longuement réfléchi et s'étaient fait des promesses. Un élan de fraternité encore inconnu suivit la crise. Nicolas Nicolaïévitch comprit que non seulement l'œuvre était sauvée, mais qu'elle ne pouvait que progresser en recevant un surcroît d'autonomie. Ces fermiers et ces employés, il décida de les faire propriétaires.

Son désir était de donner à la confrérie un domaine de 16.434 dessitines de terre avec les forêts, les bâtiments et les usines qu'il contenait. La plus grande partie de ce don, soit 11.121 dessitines, n'entrerait en possession de la confrérie qu'après la mort de sa mère et de ses deux sœurs qui étaient ses seuls héritiers; mais la confrérie jouirait immédiatement de l'autre partie, 5.313 dessitines (dont 1.787 de terre arable et 1.332 de bois de construction) qui formaient le domaine de Vozdvijensk et

qu'elle connaissait un peu déjà puisqu'un de ses membres en était intendant. Ce don pourtant n'était pas gratuit, il entraînait des charges. La plus lourde, c'était l'entretien des deux écoles, chacune de 80 élèves non payants, du presbytère et d'un hôpital nécessaire aux besoins de la confrérie, avec stipulation que ces dépenses seraient d'au moins 23.320 roubles par an.

Ce don pouvait donc conduire la confrérie à la prospérité ou à la ruine, suivant sa manière de l'exploiter. L'intendant général des 11.000 hectares qui n'étaient pas destinés immédiatement à la confrérie était fort jaloux de ce projet et disait aux frères que les bénéfices de la terre de Vozdvijensk ne leur permettraient jamais de remplir leurs charges, et ce n'était pas tout à fait faux, car la terre de Vozdvijensk rapportait fort peu et naguère encore coûtait; il suffit de regarder les chiffres que nous avons cités plus haut. La recette brute moyenne des dix dernières années est 12.300 roubles, celle des cinq dernières n'est que 17.300 : on est loin des 23.320 roubles de dépenses obligatoires. Cependant les frères avaient confiance en eux et ils acceptèrent. La donation fut faite en décembre 1901 et confirmée devant notaire en 1903.

3° Période d'autonomie (1901-1908).

A partir de 1901 la confrérie entre dans une période qu'on peut caractériser par trois traits : progrès matériel, affermissement du communisme religieux, accroissement de l'autonomie.

Progrès matériel. — Dès qu'elle a été cultivée par la confrérie, la terre de Vozdvijensk a rendu incomparablement plus. Non seulement la confrérie a pu soutenir ses écoles, son presbytère et son hôpital, mais encore elle a rapidement amélioré son domaine. Il suffit de citer quelques chiffres qui prouvent que Népluyeff n'a pas été plus déçu en donnant à la confrérie les 5.000 hectares de Vozdvijensk que quand il lui loua, dix ans auparavant, les 250 hectares de Rojdestvensk.

Recettes brutes de la terre de Vozdvijensk
(après la transmission à la confrérie).

ANNÉES	DISTILLERIE	ÉCONOMIES		DIVERS
		champs.	troupeau.	
1901-02.....	18.098	10.060	672	1.040
1902.....	9.351	13.224	— 2.220	2.974
1903.....	20.771	15.227	— 2.537	683
1904.....	17.034	21.171	— 1.670	3.487
1905.....	21.700	14.514	— 4.870	361
1906.....	12.078	27.105	+ 617	2.560

Moyenne annuelle de l'exploitation de la distillerie, des champs et des troupeaux : 33.571. Presque le triple de la moyenne des quinze années précédentes, et en progrès continu en ce qui concerne l'exploitation de la terre.

Affermissement du communisme religieux. — La vie religieuse s'assure de plus en plus, pour deux raisons très simples : l'épuration de 1900 et le progrès constant de l'éducation à l'école. En même temps le christianisme prend de plus en plus les formes de la communauté ; le signe le plus net est la tendance à construire des maisons de plus en plus grandes dont les dernières pourront loger jusqu'à 75 personnes. C'est l'aboutissement nécessaire de la lutte contre l'individualisme que nous avons vu se poursuivre depuis les premiers jours avec un progrès constant.

Accroissement de l'autonomie. — L'autonomie de la confrérie s'est accrue, d'abord parce que, se sentant propriétaire de son domaine, elle put y faire des entreprises de longue durée, ensuite parce que Népluyeff s'écarta de plus en plus de Vozdvijensk; il le fit par nécessité, entreprenant souvent des voyages de plusieurs mois en Russie et à l'étranger, pour propager des idées de rénovation sociale dont sa confrérie n'était qu'une application particulière, et il le fit par sagesse, n'ayant voulu donner qu'une forte impulsion initiale, mais comprenant, comme tous les grands fondateurs, qu'une chose n'est vraiment

grande que quand elle est durable et faisant passer le développement futur de son œuvre avant la fierté de s'y voir indispensable.

Cette période de première autonomie se termine le 21 janvier 1908, à la mort de Nicolas Nicolaïévich Népluyeff. Si nous n'y avons pas insisté longuement, c'est ce que nous allons en développer avec beaucoup plus de détails la fin, c'est-à-dire l'état actuel de la confrérie. Cette nouvelle étude se divisera tout naturellement en deux parties, l'école et la confrérie proprement dite. Mais, avant de l'amorcer, et comme annexe au précédent récit, nous donnerons le tableau des entrées et des sorties de la confrérie, depuis sa fondation jusqu'aujourd'hui.

Tableau des entrées et sorties de la Confrérie

(1889-1907)

Années.	Nombre de personnes (Hommes et Femmes) entrant à la Confrérie.				Statistique des départs de la Confrérie. (Chaque membre sortant est représenté par un nombre indiquant combien d'années il est resté à la confrérie.)		Naissances.	Décès.
	Après être sorties de l'École.		Sans être passées par l'école.					
	Originaires du gouvernement de Tchernigoff.	Originaires du reste de la Russie.	Originaires du gouvernement de Tchernigoff.	Originaires du reste de la Russie.	Frères ayant passé par l'école.	Frères n'ayant pas passé par l'école.		
1889	3							
1890	6							
1891								1
1892	13	1			2, 2, 2, 0,			
1893	5		3		1, 1,			
1894	7		5		2,			
1895	16	2	4	1		1,		
1896	13		2	1	4, 3, 2,	2,	1	
1897	14	1	1	2	7, 1, 1,	2,	3	
1898	9	2	1	3	3, 3, 1, 1,	3,	1	
1899	7	2	2	2	7, 4, 4, 3, 2, 1, 1, 8, 6, 6, 5, 5, 5, 5.	3, 3, 2, 1,	3	
1900	13	6	2	2	4, 4, 4, 3, 3, 3, 3, 3, 2, 1, 1, 0, 0, 0.	5, 3, 1,	5	2
1901	5	2	1	3	5, 4, 1,		5	1
1902	14	7			7, 4, 2, 0,		6	1
1903	5	3	3	8	11, 10, 8, 6, 4, 3, 3, 1, 1, 1,	6,	9	1
1904	14	9	5	5	10, 4, 2, 1, 1,	1, 1, 1, 0,	12	1
1905	14	10	2	2	6, 1, 1, 1, 1, 0,	4, 2, 1, 1, 1.	11	3
1906	11	9	4	5	5, 5, 3, 2, 2, 0, 0,	9. 1.	10	2
1907	18	11	6	2	7, 3, 3, 1, 0, 0,	3, 2, 1,	15	

Ce tableau à lui seul nous suggère quelques remarques qui complètent, précisent ou résument les faits précédents :

1° Le recrutement devient de moins en moins régional.

2° Le nombre des personnes entrant dans la confrérie sans être passées par l'école est un peu plus grand dans les dernières années que dans les premières (42 étrangers contre 104 anciens élèves dans les cinq années 1903-1907 — 19 étrangers contre 66 anciens élèves dans les cinq années qui ont suivi la première sortie de l'école des filles, 1895-1899) : ce qui indique une société assez solide pour être sûre d'assimiler des adultes.

3° Le nombre des personnes quittant la confrérie après au moins trois ans de présence diminue de plus en plus : 20 contre 29 dans les cinq dernières années, 30 contre 17 dans les cinq années précédentes : ce qui prouve qu'autrefois un long séjour (trois ans et plus) ne suffisait pas à attacher à l'œuvre, alors que maintenant, ceux qui la quittent s'aperçoivent de bonne heure (deux ans et moins) qu'ils n'en acquerront jamais l'esprit.

4° Le nombre des personnes quittant la confrérie est environ le tiers du nombre des personnes qui y sont entrées : la proportion est la même, soit qu'on compte les anciens élèves des écoles (254 entrées et 89 sorties), soit qu'il s'agisse des autres (77 entrées et 26 sorties). Les premiers sont évidemment mieux préparés à la vie commune ; mais, d'autre part, les seconds n'entrèrent à Vozdvijensk qu'avec une vocation plus consciente et une probation plus sévère.

Enfin est-il utile de faire observer le grand nombre de départs l'année de la révolution ? Par contre, qu'on n'attache pas d'importance au petit nombre d'entrées à certaines époques ; en 1905 on achevait la première grande maison (famille de St-Jean l'Evangéliste) et, faute de place, on ajourna des postulants.

II

LES ÉCOLES DE VOZDVIJENSK

I. — DU PROCÉDÉ D'OBSERVATION.

Pour étudier méthodiquement les écoles de Vozdvijensk, nous nous sommes appuyés sur les données de notre expérience personnelle ; nous avons cherché des points de comparaison entre trois catégories d'écoles : les écoles réalisant un *dressage* plus qu'une éducation à l'aide d'une discipline toute extérieure, où les maîtres sont actifs et les élèves passifs (exemple, la plupart des établissements officiels de France, d'Allemagne et de Russie), les écoles donnant une *éducation* véritable et qui se divisent, suivant la nature de cette éducation, en écoles *particularistes,* celles où la discipline, faite par les élèves eux-mêmes, consiste dans l'harmonie de leurs fonctions très différenciées (type : école des Roches en France, école de Bedales en Angleterre et en général les écoles anglaises) et écoles *communautaires,* celles où la discipline, faite encore par les élèves, consiste en une parfaite unité d'esprit qui leur permet de tout décider dans des réunions nombreuses (type : les écoles de Vozdvijensk elles-mêmes). Je prie qu'on tienne grand compte d'une remarque, c'est que, par éducation communautaire, j'entends quelque chose qui se précisera dans les pages qui vont suivre, et qui est très différent de ce que plusieurs personnes ont appelé ainsi jusqu'à présent; elles auraient mieux fait de dire, dans certains cas, un dressage

communautaire, dans d'autres, un manque d'éducation qui est naturel aux communautaires, car les fils de communautaires, ou bien subissent volontiers une contrainte extérieure (dressage à l'allemande de beaucoup d'établissements russes) ou bien ne subissent pour ainsi dire aucune formation (laisser aller anarchique des enfants dans tant de familles russes) : nous verrons qu'on *peut* — bien qu'on ne l'ait jamais fait — donner aux futurs communautaires une éducation ayant autant de valeur — eu égard à son but — que celle qu'on admire le plus chez les peuples anglo-saxons.

Ces trois types d'écoles nous ont amenés à classer les faits sociaux qu'elles présentent en un tableau qui, sans aucun doute, ne prévoit pas toutes les formations possibles, mais s'applique du moins à celles qu'on reçoit dans les principales écoles européennes et qui a surtout l'avantage de ne sortir que de l'observation.

Voici notre tableau avec les explications nécessaires.

I. — **But de l'Ecole.** — 1° Voulu inconsciemment par le pays entier pour continuer ses traditions, ou 2° voulu sciemment par un particulier exceptionnel pour perfectionner ses compatriotes.

II. — **Origine des élèves.** Leur hérédité aide-t-elle (I, 1er cas) ou combat-elle (I, 2e cas) le but de l'école?

Conséquence des §§ I et II : lignes générales du plan d'éducation.

III. — **Réalisation du plan d'éducation.**

- 1. Education de l'élève en tant qu'individu.
  - *a.* Par le local.
  - *b.* Par l'horaire (exercices de :
    - α. Education morale.
      - Religieuse.
      - Laïque.
      - Volonté (punitions ou réparations, et leurs contraires).
      - Sensibilité.
      - Intelligence.
    - β. Culture générale.
    - γ Formation du corps.
    - δ Instruction technique.
- 2. Education de l'élève en tant que futur membre d'une société (agents de l'éducation).
  - *a.* Par le local.
  - *b.* Par les rapports sociaux.
    - α. Avec les maîtres.
      - Leur action individuelle.
      - Leur action en groupe
        - Non hiérarchisé.
          - (Autorité morale, intellectuelle, policière).
        - Hiérarchisé.
    - β. Avec les grands élèves.
      - Leur action individuelle.
      - Leur action en groupe
        - Non hiérarchisé.
          - (Autorité morale, policière
        - Hiérarchisé.
    - γ. Avec l'ensemble des élèves.
      - Influence du groupe.
        - Remplace-t-il les sanctions?
        - Esprit de l'école.
      - Fonctions de chacun au service du groupe.

Dans chaque cas distinguer entre l'éducation véritable (formation de l'initiative) et le dressage.

——

Voir si chaque détail s'accorde :

1. Avec le but de l'école.
2. Avec l'origine des élèves.

Et suivre son développement :

1. Aux différents âges de l'enfant.
2. Aux différentes époques de l'histoire de l'école.

Un mot de commentaire.

Les données initiales que l'éducateur pose ou reçoit sont : 1° le but de l'école (faire de futurs ouvriers agricoles) (§ I du tableau) ; 2° le caractère que les élèves reçoivent de leur hérédité (paysans petits-russiens, par exemple) (§ II du tableau). Ces deux éléments une fois connus, tout le reste de l'éducation s'en déduit. Le régler comporte pour l'éducateur deux opérations : 1° esquisser un plan d'ensemble, mais dans ses grandes lignes seulement ; 2° laisser à l'expérience le soin de fixer les détails, d'une façon plus viable, parce qu'elle aura été plus naturelle (Cette dernière phrase est développée par le § III du tableau). Si donc ce tableau dirige une enquête, il permettra à l'observateur de reconstituer la pensée des fondateurs et l'histoire de la fondation.

Le § III mérite quelque attention. La formation de l'enfant est double ; il faut en effet lui donner, d'une part les vertus qu'on pourrait appeler individuelles parce qu'elles sont nécessaires même à un pionnier isolé (comme le courage contre les mauvaises saisons ou l'émotion en face d'un beau paysage) et d'autre part, les vertus qu'on doit nommer sociales parce qu'elles règlent plus particulièrement la conduite d'un homme à l'intérieur d'une société (ainsi les différentes formes d'énergie ou de bonté dans ses rapports avec ses supérieurs, ses employés ou ses voisins).

1° Éducation de l'élève en tant qu'individu. Pour les qualités individuelles, il importe assez peu que, dans une classe, il y ait quarante élèves ou un ; les qualités viennent à l'enfant par une influence indépendante des camarades qui l'entourent : l'esprit mathématique s'acquiert aussi bien avec un précepteur ou au lycée. Ici l'éducation peut se faire par deux moyens, par le lieu et par le travail, comme on dirait à propos d'une société complète, ou, ce qui serait plus exact dans le cas d'une société d'enfants, par le local et par l'horaire. Ce local peut agir directement (école en pleine campagne favorise les exercices du corps) ; mais l'action la plus profonde est celle des exercices qui composent l'effort scolaire (ce que nous avons résumé par le mot

horaire). Ces exercices, suivant une classification qui est pour le moins commode, peuvent concerner l'éducation morale, la culture générale, l'instruction technique, l'éducation du corps.

2° Éducation de l'élève en tant que futur membre d'une société. Le sens social, dans toutes ses manifestations, ne se forme que par les rapports d'un enfant avec les personnes qui l'entourent. Un enfant qui n'aura jamais quitté son précepteur et un enfant qui aura toujours été interne auront une toute autre attitude envers leurs semblables quand ils entreront dans la vie. L'éducation sociale résultera donc de deux agents. Le premier est le local (deux cas, suivant que les circonstances permettent de diviser les pensionnaires en petites maisons ou qu'elles forcent à les amasser en vastes casernes). Le deuxième agent, dont l'effet est plus ou moins analogue à celui d'un travail journalier, est l'ensemble des rapports qui lient l'enfant à tous ceux qui l'entourent, c'est-à-dire à ses maîtres, aux grands élèves, et à la masse de ses camarades. Le rôle le moins connu est celui des grands élèves. Ils peuvent agir sur les petits, soit en tant qu'individus (c'est-à-dire par des causeries ou des exemples), soit en tant que membres d'un groupe (c'est le cas des établissements où les anciens reçoivent autorité sur les petits); cette autorité peut être donnée à l'ensemble des aînés (groupe non différencié) ou divisée entre chacun d'eux, l'un étant chef de dortoir, un autre chef d'étude, etc. (corps hiérarchisé); et dans chaque cas il faut savoir si ces grands exercent une autorité morale (le chef de dortoir fait-il de l'éducation?) ou une autorité policière (ne fait-il que de la surveillance?) On conçoit que, suivant les cas, l'école puisse préparer à telle ou telle forme de société. — Le rôle des maîtres se détermine et s'analyse de la même manière que celui des grands élèves; il faut seulement ajouter une autorité intellectuelle qui leur est propre. — Enfin l'ensemble des élèves peut agir directement à la façon de l'opinion publique (c'est ce qu'on nomme l'esprit d'une école), tandis que chaque élève reçoit de la masse une formation indirecte par ses fonctions de jour ou de semaine dans le cas où il est amené à en exercer pour le service de la communauté.

Cette longue digression était indispensable, non seulement pour nous donner un plan, mais encore pour nous permettre d'entrevoir, au cours de notre monographie, comment les écoles de Vozdvijensk se classent parmi les écoles d'Europe.

Pour simplifier, nous ne parlerons que de l'école des garçons, l'école des filles ayant une organisation tout à fait analogue. Comme les deux écoles sont distantes de plus de 500 mètres et que les deux groupes d'élèves ne se voient qu'aux offices ou aux fêtes générales de la confrérie, il n'y a pas lieu de poser le problème de l'éducation mixte.

II. — BUT DE L'ÉCOLE, ORIGINE DES ÉLÈVES, GRANDES LIGNES DU PLAN D'ÉDUCATION.

But de l'école. — Népluyeff a fondé son école pour alimenter sa confrérie, c'est-à-dire pour donner à des enfants d'abord la discipline de l'amour [1] qui leur permettra de réaliser une communauté selon l'Évangile, ensuite une instruction agricole qui les aidera à vivre de la terre. A vrai dire, il souhaitait que sa confrérie servît de modèle à toute la Russie, sinon à tout l'univers, et par là, derrière le but déterminé de l'œuvre, s'esquissait un rêve sans limites. Mais qu'il s'agisse de l'intention lointaine ou de l'intention immédiate, l'école rentre dans la catégorie de celles qu'un homme exceptionnel a établies à force de volonté pour la régénération de sa patrie, et non dans la catégorie de celles que tout un peuple entretient pour continuer aux enfants l'éducation qu'ont reçue les pères.

Origine des élèves. — Les enfants de l'école sont en presque totalité Russes.

La plus grande partie appartient au gouvernement de Tchernigoff, le gouvernement où se trouve Ianpol (il est naturel que le recrutement soit surtout régional). Quelques-uns viennent du gouvernement de Poltava, dans la Russie méridionale (ils ont été envoyés à Vozdvijensk par une maîtresse d'école primaire,

1. Amour est le mot employé par Népluyeff dans ses écrits français : il est la traduction exacte du mot *charitas* : « charité » serait impropre.

gagnée de bonne heure aux idées de Népluyeff). Quand la renommée de Vozdvijensk s'est étendue, plusieurs élèves y sont venus indifféremment de toutes les parties de l'empire.

Les enfants sont, pour la plupart, des fils de paysans; un très petit nombre descendent de familles nobles; un peu plus pourtant, à peine un cinquième, sont issus de cosaques, mais de cosaques transformés en agriculteurs depuis plusieurs générations déjà : ils habitaient surtout le gouvernement de Poltava.

Le peuplement de la confrérie est donc non seulement russe mais petit-russien et cosaque et avant tout paysan. Il apporte donc à Vozdvijensk les caractères généraux des paysans russes, c'est-à-dire les traits d'une formation communautaire, mais il y ajoute tous les aspects de l'âme petite-russienne. Or, le Petit-Russien diffère du Grand-Russien assez notablement : ainsi il n'a connu le mir ni pendant le servage ni après et chaque ménage a toujours eu son foyer : aussi, a-t-il beaucoup de peine à se plier à n'importe quelle discipline, même à la discipline passive qu'accepte le Grand-Russien. Quant aux paysans cosaques qui n'ont jamais été serfs, même lorsqu'ils vivaient disséminés parmi les serfs, ils ont des tendances encore plus anarchiques que celles des paysans de la Petite-Russie. Par contre, Petits-Russiens et Grands-Russiens ont la même puissance de vie religieuse.

Ajoutons que les enfants arrivent à Vozdvijensk entre treize et quinze ans, après avoir reçu des éléments d'instruction; comme l'école a toujours été gratuite et qu'elle a été bientôt très considérée, on y est admis après concours, mais ce concours ne peut renseigner que sur la valeur intellectuelle. Les élèves ne proviennent donc pas, au point de vue moral, d'une sélection particulière et ils entrent à l'école assez tard pour avoir déjà quelque empreinte de leur milieu d'origine.

On peut maintenant comparer le but et le recrutement de l'école. Le recrutement contrarie le but en ce qu'il amène des éléments indisciplinés qu'il s'agit de discipliner; le recrutement facilite le but en ce qu'il amène des âmes naturellement religieuses et que la discipline que l'on veut leur donner a pour fondement l'amour chrétien.

Grandes lignes du plan d'éducation. — De ces deux remarques résulte une double pensée directrice, que l'expérience a formée dans l'esprit de Népluyeff peu de temps après qu'il eut recueilli ses dix premiers orphelins.

1° Déduire toute l'éducation de l'amour chrétien. Par là, outre qu'il se conformait rigoureusement à ses principes, Népluyeff exploitait inconsciemment chez ses enfants des tendances religieuses favorables à son but;

2° Puisque les enfants devront plus tard constituer une confrérie dont tous les membres, égaux et liés selon l'Évangile, formeront un parlement ayant une âme commune, il faut les habituer dès l'école à se diriger eux-mêmes en des assemblées qui s'efforceront d'agir à l'unânimité des voix et des cœurs. L'éducation va ainsi contre la nature de ses pupilles; sa besogne ici sera donc plus rude et il devra l'accomplir avec insistance en divisant les difficultés et en ne progressant qu'après expérience.

Ces principes expliqués unifieront les détails de notre monographie : une courte description des bâtiments servira à la localiser.

Ces bâtiments, la maison principale et ses annexes, ont été construits par Népluyeff après quelques années de fonctionnement de l'école. Ils ont donc pu être exactement appropriés. Le plan du reste ne pouvait être très original. Il ne présentait que deux nouveautés, aucun logement pour les maîtres à l'intérieur de l'école et la division des élèves en petits dortoirs, double conséquence du principe d'autonomie qui s'était imposé dès le début.

C'est dans un coin du parc de Vozdvijensk que l'école est située; elle est construite en briques, le bois étant réservé aux paysans et la pierre étant une substance de luxe; elle n'a qu'un étage, à la mode des Russes qui ne manquent pas de terrain et elle peut contenir quatre-vingts élèves : un plus grand nombre coûterait trop cher à la confrérie. La disposition intérieure se devine : des dortoirs d'une dizaine de lits; cinq pièces, correspondant aux cinq classes de l'école sont à la fois salles de cours et salles d'études; une grande salle sert aux réunions générales;

un grand couloir occupant tout le long du bâtiment permet aux élèves de se promener par le mauvais temps entre les classes; ajoutez le réfectoire et la cuisine. Le tout est simple pour un Occidental, riche pour un cultivateur du pays; seuls les instruments de physique et la bibliothèque seraient riches même en France : ce sont des dons de Nicolas Nicolaïévitch.

Les annexes de l'école sont : la maison des maîtres, ou, plus exactement, les maisons des maîtres (une maison commune, avec cuisine, salle à manger, chambre d'enfants, et des petits pavillons où l'on couche), — deux ateliers, l'un de travail du bois, l'autre de travail du fer, qui servent exclusivement aux travaux pratiques des élèves, — une basse-cour qui leur est de même spécialement réservée et quelques hectares de terre arable formant leurs champs d'application.

Nous aurons, dès maintenant, une impression de la vie qui s'y déroule en donnant l'horaire d'une journée d'hiver. Je choisis une journée d'hiver parce que, l'été, les classes sont finies et les enfants, occupés aux champs, vivent de la même vie que les adultes.

6 h.	Lever.
6 h. 1/4 — 6 h. 3/4	Préparation individuelle des leçons.
6 h. 3/4 — 7 h.	Prière du matin.
7 h. — 7 h. 1/2	Premier déjeuner.
7 h. 1/2 — 8 h.	Premenade dehors, quel que soit le temps.
8 h.	Courte prière pour le commencement des leçons.
8 h. — midi	Trois leçons d'une heure chacune séparées par des récréations de 1/4 d'heure.
midi-midi 3/4	Dîner.
1 h. — 3 h. 3/4	Travaux pratiques.
4 h. — 7 h.	Préparation des leçons en commun, coupée avant 6 heures par 1/4 d'heure de promenade dehors ou dedans, selon le temps.
7 h. — 7 h. 1/2	Souper.
7 h. 1/2 — 8 h.	Promenade dans l'école.
8 h. — 9 h.	Préparation des leçons en commun.
9 h. — 9 h. 14	Prière.
9 h. 12	Coucher de la petite classe.
9 h. 1/4 — 10 h.	Veillée silencieuse et à occupations facultatives pour les grands.
10 h.	Coucher.

Ce tableau à cette place est une énigme : ce qui va suivre sera une occasion de le développer et surtout de l'expliquer.

III. — RÉALISATION DU PLAN D'ÉDUCATION.

1° *Education de l'élève en tant qu'individu.*

A) Par le local. — Quelle est l'influence directe du local sur l'éducation? Il y en a d'abord une si importante que toutes les autres disparaissent devant elle : l'internat au voisinage de la confrérie, en isolant les enfants du reste du monde pour leur mettre sous les yeux les exemples de leur vie prochaine, accroît singulièrement l'efficacité de toutes les leçons qu'ils reçoivent; si bien que, lorsqu'ils sont en vacances, dans l'izba paternelle, la plupart ne songent qu'au jour où ils rentreront à l'école, et par suite ne subissent pour ainsi dire pas l'influence de leur village.

B) Par l'horaire.

α) *Education morale.*

Ici il faut faire deux remarques capitales. D'abord, l'éducation morale est uniquement une éducation religieuse; ainsi l'humilité n'est ordonnée pour aucun motif humain, mais simplement par la parole de l'Évangile. En second lieu, cette religion est uniquement sociale, en ce sens que les motifs de l'humilité ne sont pas la petitesse de l'homme devant le Créateur, motifs qui ne supposent rien d'autre qu'une âme et qu'un Dieu, mais l'égalité de cette âme à celle des autres âmes que le Christ a rachetées, motifs qui n'ont de prise sur un chrétien que lorsqu'il se sent au contact de toute une société chrétienne. Nous pouvons donc remettre l'étude de l'éducation morale et religieuse au chapitre où nous traiterons de l'éducation sociale. Cela admis, il n'est pas moins vrai que la piété acquise collectivement vibre dans chaque enfant avec une tonalité particulière. Ainsi doit-on, à propos de la piété individuelle, signaler la plupart des exercices religieux.

Ce sont d'abord les prières du matin et du soir; elles réunissent toute l'école dans une grande salle en face de l'image; chacune, selon l'usage russe des longs offices, ne dure pas moins d'un quart d'heure et se compose de récitations accompagnées de chants, car les Russes sont d'excellents choristes. Outre ces prières essentielles, des prières plus courtes, l'une immédiatement avant les classes, d'autres au moment des repas, d'autres au début et à la fin de toutes sortes de réunions, aident l'enfant à se remettre en présence de Dieu aux principaux moments de la journée. Il faut y ajouter le culte public; c'est celui de l'église orthodoxe russe; il se célèbre dans la petite église de la confrérie; les enfants y assistent avec une piété réfléchie; ils communient au moment de Pâques, quelquefois plus souvent, et le prêtre qui les confesse est un directeur de conscience d'une qualité particulière.

Avec la pratique, l'instruction. L'instruction religieuse est donnée à l'école, par le prêtre, selon le programme officiel des écoles du gouvernement. En outre ont lieu, le dimanche matin, des espèces d'instructions faites par les professeurs, chacun dans sa classe; le programme en est original et s'inspire fortement de la philosophie de Népluyeff : 1re classe préparatoire : le sens de la prière en général et l'explication des principales prières de l'église orthodoxe : 2e classe préparatoire : la conception chrétienne du monde; 1re classe spéciale : les harmonies de l'âme (fondement des idées de Nicolas Nicolaïévitch); 2e classe spéciale : commentaires des sermons du pasteur Bercier ou des œuvres des Saints-Pères; 3e classe spéciale, instruction sur la confrérie (d'après le tome V des Œuvres de Népluyeff).

Ces pratiques et ces leçons aboutiraient à un dressage si elles étaient isolées, mais elles aboutissent à une éducation véritable, parce qu'il s'y ajoute une vie collective d'évangile, ainsi que nous le verrons plus tard.

Pratiques et leçons sont d'accord tout ensemble avec le but religieux du fondateur et les instincts religieux de ses élèves.

Ni les uns ni les autres ne sont arrivés, dès le début de l'école, à leur perfection actuelle : ainsi les leçons de religion

de la semaine ont progressé avec le prêtre actuel et les instructions du dimanche n'ont été possibles qu'avec des professeurs membres de la confrérie.

Nous n'en dirons pas plus ici, renvoyant au chapitre suivant, où la vie évangélique apparaîtra mieux.

β) *Culture générale* (*volonté*, *sensibilité*, *intelligence*).

Nous employons ici la vieille division des facultés de l'âme en volonté, sensibilité, intelligence. Elle est au moins commode. Or, un fait éclate à première vue : l'école de Vozdvijensk développe peu la volonté, elle développe beaucoup la sensibilité et l'intelligence. Elle développe peu la volonté, dans le sens où les Anglo-Saxons l'entendent, volonté du particulariste, à qui l'isolement a donné de l'énergie, tout ensemble pour vaincre la nature et pour mener des hommes. Pour les colons de Vozdvijensk, avoir de la volonté, c'est plier ses caprices propres aux besoins de la communauté. Une volonté de ce genre est donc un simple corollaire de l'amour des voisins; on n'a pas à la cultiver pour elle-même, et nous renvoyons pour son étude au chapitre de l'éducation sociale.

La sensibilité est au contraire très exercée; on cherche à rendre les amitiés chaudes; et les réunions littéraires et musicales sont pleines de romances tendres, que le cadre produit, comme spontanément, lorsqu'on se promène sous les hautes futaies du parc dans les soirées d'été.

Enfin on cultive tout spécialement l'intelligence; la bibliothèque prête beaucoup, les livres les moins lus ne sont pas les livres de métaphysique, et l'on aime de bonne heure le commerce d'esprits comme Khomiakoff, le grand poète, philosophe et théologien qui fut, il y a un demi-siècle, le chef des slavophiles et le docteur de l'orthodoxie, et auquel la confrérie a élevé un monument reconnaissant.

A la culture de l'intelligence se rattachent les études proprement dites. L'école comprend cinq classes : deux préparatoires, trois spéciales; on entre en première préparatoire sachant déjà lire, écrire et compter. Le programme des cinq classes est un programme officiel, car les études en Russie sont contrôlées de

très près par l'État, et comprend de la langue russe, de l'histoire, de la géographie et des sciences, à peu près dans la même proportion que nos écoles primaires supérieures. Il y a dans la journée trois classes d'une heure : le professeur y donne de longues explications; les élèves se contentent d'écouter, mais écoutent avec beaucoup d'attention. En dehors de la classe, plus de quatre heures d'études. Là encore le travail est tout mental; on prépare une foule de leçons; les devoirs sont rares. En tout temps les élèves s'intéressent beaucoup à leur travail.

La conséquence de cette culture intellectuelle et sensible est une culture artistique. On favorise les enfants écrivains et les enfants musiciens; plus d'une poésie d'un jour de fête est l'œuvre d'un élève et d'autres apprennent eux-mêmes à jouer du violon, sans parler de la balalaïka, la guitare nationale de la Russie.

Cette éducation est, dans tous les cas, tout autre chose qu'un dressage; elle conduit en effet à une initiative de la sensibilité et de l'intelligence, car ces enfants de dix-huit ans ont une originalité, et une variété d'originalités, bien supérieures à nos collégiens pourtant plus raffinés. Leur initiative apparaît surtout dans l'art. Il suffit de traverser l'école dans les temps libres, en particulier dans les petites récréations d'un quart d'heure qui séparent les classes. Tous les élèves sont calmes. Les uns se promènent dans le couloir en repassant la leçon de la prochaine classe, simple conscience d'intellectuels, car ils savent ou qu'on ne les interrogera pas, ou que la note qu'ils recevront ne sera pas sanctionnée. D'autres s'isolent au dortoir et font un exercice de balalaïka ou de violon. D'autres enfin causent ensemble de vérités profondes, chacun essayant son influence sur l'autre et jouissant de son amitié.

Si on cherche les raisons de ce grand succès du cœur et de l'esprit aux dépens de la volonté, on le trouve dans la concordance entre le but de l'école et l'hérédité des pupilles. Le but? les futurs membres de la confrérie n'auront jamais besoin de grande volonté personnelle : la volonté collective de la confrérie en tiendra lieu; ils auront besoin, au contraire, de sensibilité

pour rendre douce l'obligation de vivre en commun, d'intelligence pour participer chacun à la direction de tous et d'art proprement dit pour occuper les loisirs de cette exploitation prospère. Les confrères, et particulièrement les maîtres, n'ont donc pas de peine à répandre parmi les élèves qui les approchent des qualités qui leur sont familières, d'autant plus qu'à l'inverse de l'énergie, qu'on ne communique à un enfant qu'en lui imposant avec ténacité des exercices de volonté, la science de l'émotion ou de la pensée se communique par l'exemple seul, sans méthode et sans même qu'on y songe. Enfin ces fils de Russes, fussent-ils paysans, étaient, comme leurs pères, mal prédisposés à la volonté intense, mais tout prêts aux élans du cœur et aux rêveries métaphysiques : le germe jeté en eux a grandi tout seul. En particulier, l'espèce de travail oral que l'on pratique dans les classes de Vozdvijensk, comme dans la plupart des écoles russes du reste, convient à la fois aux fils de ces paysans qui, à l'opposé des nôtres, sont capables de tenir de longs raisonnements présents à leur intelligence, et à de futurs membres d'une confrérie où le métier de littérateur ou de mathématicien professionnel ne trouvera pas sa place; et si Népluyeff a choisi pour son école des programmes offrant une instruction générale, c'est parce qu'il voulait élever ses paysans non seulement à une bonne culture du sol, mais à un raffinement d'esprit qu'il savait compatible avec les travaux des champs.

L'histoire de l'école confirme ces réflexions. Elle nous fait suivre en particulier le progrès de l'initiative artistique. L'impulsion, il est vrai, a été donnée par Nicolas Nicolaïévitch qui résolut de combattre la naturelle grossièreté des moujiks en leur donnant surabondamment le culte du beau et du délicat qu'il avait si vif. Souvent il leur jouait au piano quelques-unes de ses romances sans paroles et, après la mort de son père, sa sœur cadette vient chanter au milieu d'eux. Néanmoins, ce que nous savons de l'Occident nous porte à croire qu'avec le même effort il eût échoué auprès de paysans français. On peut donc dire que l'initiative artistique s'est développée par elle-

même. Les premières étapes de ce développement sont : en 1886, la fondation d'un chœur de volontaires dont Nicolas Nicolaïévitch n'a donné que le conseil ; en 1889, la première pièce de théâtre composée par un enfant ; en 1890, la création d'un chœur commun aux deux écoles de filles et de garçons ; en 1891, un pèlerinage de quinze jours entrepris par vingt-trois enfants, dont les meilleurs choristes, pour aller entendre les chœurs de Kiev.

γ) *Formation du corps.*

La différence entre l'école de Vozdvijensk et les écoles anglo-saxonnes, signalée à propos de l'éducation de la volonté, subsiste encore à propos de l'éducation du corps. Ici il n'y a pas de sports, il n'y a que l'ordinaire endurcissement des membres que les campagnards russes acquièrent par le pas sage du froid au chaud. Seule l'hygiène est plus développée que dans le reste du pays ; nous en reparlerons à propos de la confrérie.

Comme à la confrérie, on mange dans l'école la lourde nourriture des paysans, avec un peu plus de viande toutefois. Voici un exemple de menus :

1° Déjeuner : généralement soupe aux pommes de terre.

2° Dîner de midi : deux plats : 1° Borsch (soupe aux choux aigres avec de la crème aigre où trempe un morceau de viande) ; 2° Le plus généralement, cacha (c'est-à-dire gruau) ; quelquefois, à la place du cacha, kissel (sorte de gelée de fécule et de fruits) ou aladia (sortes de crêpes épaisses) ; de même, accidentellement, rôti.

3° Souper de 7 heures : deux plats qui sont presque sans variations, le borsch et le cacha.

On voit que la culture du corps ne présente rien d'original pour la Russie : l'hérédité des enfants ne prédispose pas à une éducation plus développée et le but d'une confrérie religieuse agricole ne la réclame pas non plus.

δ) *Instruction technique.*

L'instruction technique commence dans les classes spéciales par des leçons d'histoire naturelle, de jardinage, d'agriculture.

Elle se poursuit en dehors des cours. L'école contient en effet une basse-cour où les élèves s'occupent en tout temps, sous forme d'un service de jour qu'ils donnent à tour de rôle, et des champs où ils travaillent l'été; vers le carême, en effet, les classes finissent et tout le semestre d'été est consacré aux applications. Les champs de l'école, comme ceux de la confrérie, sont cultivés en dix parties, selon un système que nous expliquerons en détail, et qu'il faut, par conséquent, que les enfants connaissent dès l'école. La technique agricole n'est pas seule nécessaire à la confrérie. Comme cette confrérie est un monde très fermé, il faut qu'elle puisse se fournir à elle-même ses charpentiers, ses serruriers, ses tailleurs, etc. : aussi les élèves doivent-ils être préparés à un métier. C'est le but des travaux pratiques, qui durent chaque après-midi de 1 heure à 3 h. 3/4. Ces travaux pratiques se font dans deux ateliers, l'un de menuiserie, l'autre de serrurerie. Par suite d'un manque de place, chaque élève ne peut passer qu'une semaine sur trois à l'atelier, et les deux autres semaines, il travaille, suivant les besoins de la confrérie, à des besognes de plein air, comme l'abatage et la coupe du bois. L'atelier de menuiserie a fourni une grande partie des armoires de l'école; pour l'atelier de serrurerie, on a commandé des lots de tiges de fer avec lesquelles les élèves forgent leurs lits.

L'éducation individuelle est, somme toute, assez peu développée; en ses points importants, comme l'éducation religieuse, elle est un corollaire de la formation sociale. On ne peut donc la comprendre pleinement qu'après avoir examiné ce second aspect de l'éducation. C'est ce que nous allons faire avec plus de soin encore.

2°. *Education de l'élève en tant que futur membre d'une société.*

A) Par le local.

Le local a été approprié au programme. Pas de chambres de maîtres à l'intérieur de l'école : donc les élèves auront

moins d'empêchements à se diriger eux-mêmes. Des dortoirs de dix lits environ : les élèves auront donc les uns avec les autres des rapports plus facilement fraternels. Là se borne l'influence du lieu matériel : une influence plus puissante vient du milieu humain.

B) Par les rapports sociaux.

α) *Avec les maîtres.*

Ce qui caractérise le rôle des maîtres, c'est d'abord qu'ils ont peu d'action directe sur la majorité des élèves ; ils ont, au contraire, une action immédiate sur les membres du cercle aîné qui est l'âme de l'école. En effet (à part les heures de classe), ils n'ont qu'une autorité de présence : la dernière leçon finie, un seul d'entre eux reste à l'école, le professeur de jour ; il a sonné la cloche le matin, il va être présent aux repas, il assiste aux prières et se tient dans le bâtiment pendant les études ; mais s'il vient à la prière, il ne la préside pas, ce sont les élèves seuls qui récitent les formules et règlent les chants. Dans les cinq études ils sont seuls encore, et si le professeur de jour est au voisinage, c'est simplement pour qu'on puisse faire appel à lui en cas de conflit ou d'accident : il n'a pas de fonction dirigeante, il n'a qu'une fonction de présence : encore cette présence est-elle inutile lorsque tout est normal : elle n'est qu'un en-cas contre l'imprévu. Quant à l'action des maîtres sur le cercle aîné, nous verrons qu'elle est tout à fait analogue à celle que le cercle aîné exerce sur toute l'école ; chaque maître a, comme pupilles directs, trois ou quatre membres du grand cercle, dont il s'attache à connaître à fond le caractère, en particulier par le moyen de caractéristiques, ou analyses psychologiques qu'il écrit chaque année. Les maîtres n'ont ainsi sur l'école qu'une influence au second degré, qui ne risque pas d'étouffer les initiatives.

L'autorité des maîtres a un autre caractère. Ils ont beaucoup plus une action de groupe qu'une action individuelle. Ainsi ils forment un conseil pédagogique très uni. Pour diriger la conscience d'un enfant, on ne l'abandonne pas au membre du cercle aîné qui lui sert de tuteur, ou même au

maître qui est le tuteur de celui-ci, mais le cercle aîné et le conseil pédagogique tout entier se réunissent pour examiner sa caractéristique en corps. C'est également en corps qu'ils assistent aux réunions générales de l'école appelées *krougues*. Enfin lorsqu'après la prière de chaque soir les membres du cercle aîné viennent causer des événements du jour avec le professeur de jour, la conversation se poursuivra le lendemain avec un professeur différent, mis au courant par son prédécesseur qui, on le voit, n'agit en cette occasion que comme élément d'un organisme indivisible. En outre, cet organisme n'est pas différencié, en ce sens que chaque professeur n'a pas une fonction spéciale qui n'appartienne pas aux autres. Tous sont, au même titre, professeur de jour ou tuteur de grands élèves. Le corps professoral a toutes ses cellules identiques.

Dans ces conditions, son autorité (à part l'autorité intellectuelle qui n'a rien de caractéristique) est beaucoup plus morale que policière. Elle n'est pas policière, d'abord parce que la discipline de l'amour exclut l'existence d'une police, ensuite parce que cette police, à supposer qu'elle existât, serait faite par les élèves et non par les maîtres. Les maîtres ont une autorité toute morale. Lorsqu'ils parlent aux grands, c'est surtout à propos de la manière dont ils peuvent faire aux petits un bien spirituel. Lorsque, dans leur service de jour, ils ont à régler un différend, le seul but de leur intervention, c'est de montrer à ceux qui se querellent qu'ils n'ont pas agi selon l'esprit de charité. Ce sont des professeurs qui, le dimanche, font des instructions qu'en un autre endroit, on confierait à des prêtres et, dans les réunions générales de la confrérie, ce sont bien souvent des professeurs qui donnent les plus pieux commentaires de l'Évangile.

On voit, sans que nous ayons besoin d'insister, que l'effort d'un tel maître aboutira à une éducation dont on pourra plus tard discuter la valeur, mais dont on peut dire dès maintenant qu'elle ne sera jamais un dressage.

Le rôle du corps professoral correspond-il au but que l'école se propose? Sans aucun doute, puisqu'il laisse les enfants s'or-

ganiser eux-mêmes et que l'esprit qu'il infuse à leur organisation n'a pas de peine à être un esprit d'amour.

S'accorde-t-il avec l'origine des élèves? Oui encore, en ce sens que, pour former à une discipline consentie des enfants naturellement indisciplinés et légers, il leur faut un appui à la fois sage et discret, sage parce que les pupilles ont tout à apprendre, discret afin que, l'ayant appris, ils continuent à le pratiquer sans aide.

Aussi une nécessité historique a-t-elle imposé aux maîtres leurs fonctions actuelles. L'histoire du corps professoral a compris trois phases : 1re phase : Les professeurs sont des étrangers arrivés trop formés dans une œuvre qui se fonde; leur intellectualisme et leur égoïsme ne comprennent pas les projets de Népluyeff, qui est forcé d'aller directement aux élèves par-dessus leur autorité; ils sont pour lui des ennemis et des obstacles. — 2e phase : Le cercle aîné se fonde, pour puiser directement auprès de Népluyeff les principes qui seront ensuite distribués aux cadets. Devant une puissance aussi cohérente, le corps enseignant, fait d'intellectuels et d'individualistes, disparaît pour ainsi dire. Cette période est préférable à la précédente, puisque c'est une époque de paix succédant à une époque de luttes, mais elle laisse encore quelque chose à désirer, puisque l'école n'est sortie de l'anarchie qu'en perdant un de ses organes. — 3e phase : Enfin des anciens élèves de l'école sont arrivés à l'âge où ils ont pu devenir professeurs à leur tour. Ils ont constitué alors un corps de même esprit que le grand cercle, mais supérieur au moins par l'expérience, et qui, sachant combien le grand cercle était utile pour développer l'autonomie à l'école, a pu le conseiller sans le doubler. La constitution de l'école a été normale, à partir de ce moment.

β) *Avec les grands élèves.*

Les grands élèves qui ont une action dans l'école sont : les membres du cercle aîné, — les membres du cercle cadet, — les starchiny.

Le grand cercle.

C'est le grand cercle qui compte le plus. Il compte tant qu'à

propos de tout nous avons dû en parler incidemment. Nous avons déjà dit qu'il comprend des jeunes gens d'élite ayant pour désir l'éducation morale des autres. A chaque membre du cercle aîné sont attachés quelques pupilles avec lesquels il est en rapport le plus souvent possible; son lit est au milieu des leurs; un dortoir de dix lits renferme le plus souvent deux membres du cercle aîné, qui ont la responsabilité entière de la nuit. A table, les cadets entourent encore leur aîné qui donne le ton à leur conversation. L'aîné les emmène aussi à la menuiserie et à la forge où il peut plus largement qu'au réfectoire observer et réprimer leurs défauts. Il est en somme leur instructeur permanent, mieux compris parce que son âge le rapproche d'eux davantage. Il n'a pas sur eux de moyen de contrainte officiel; le désir de leur faire du bien doit le rendre perspicace pour les comprendre, persuasif pour les sermoner. Un artifice cependant augmente beaucoup son pouvoir : parmi les membres du cercle aîné, chaque petit doit choisir celui qui lui servira de patron et les maîtres le confirment dans ce rôle, autant que cela est possible; de cette façon il est aimé par ses dirigés avant de les aimer lui-même, ce qui garantit l'obéissance à des ordres à peine formulés, au lieu que, s'il avait choisi ses dirigés lui-même, l'affection qu'il aurait eue pour eux eût risqué dans bien des cas ou de devenir une faiblesse inefficace ou de se décourager à force d'ingratitude. En fait, il est presque toujours très écouté. Telles sont les relations individuelles de chaque petit avec son plus grand.

Mais le grand a une influence d'autant plus profonde qu'il l'alimente à la vie qu'il trouve à l'intérieur de son cercle : reste donc à parler du cercle aîné comme personne collective.

Le cercle aîné a pour but la formation des âmes des cadets et, par contre-coup, son propre perfectionnement. Il se réunit soit pour parler de choses religieuses, soit pour prier. Les entretiens religieux ont lieu tous les huit jours autour du directeur de l'école, autrefois autour de Nicolas Nicolaïévitch. Après la prière de chaque soir, la plupart des élèves vont en étude ou au dortoir, mais les membres du cercle aîné restent devant l'image; alors, à la différence des enfants qui se contentent de chanter et de ré-

citer un formulaire, chacun d'eux improvise des invocations à propos des besoins du moment, comme cela se pratique dans les réunions de la confrérie que nous décrirons plus tard ; puis ils s'approchent du professeur de jour qui est là et causent avec lui des événements psychologiques de la journée. Toutes ces conversations et toutes ces prières marquent la plus profonde passion pour les petites âmes. Une preuve, c'est que le grand cercle exclut parfois un de ses membres (rarement et toujours après plusieurs avertissements) pour des motifs que la plupart des gens trouveront trop légers : un des exclus était le type de l'excellent élève, intelligent, consciencieux, individuellement pieux : il ne manquait que de prosélytisme : cela a suffi.

Donc chaque grand élève ses petits, grâce à la vie qu'il puise à l'intérieur de son cercle : outre la vie, il y trouve encore des conseils ; ainsi nous savons qu'après la prière de chaque soir le cercle aîné discute les affaires spirituelles de l'école avec le professeur de jour. Tous sont ainsi au courant. Ils le sont encore plus, grâce aux *caractéristiques* annuelles. Chaque aîné écrit sur son cadet, à la fin de l'année, une longue analyse psychologique, et les caractéristiques sont lues dans des séances qui groupent le cercle aîné autour des professeurs. Les professeurs discutent et corrigent ces caractéristiques, qui serviront de document pour décider ce qu'il y aura de mieux à faire l'année suivante dans l'intérêt du pupille ; on communique généralement au pupille lui-même un bref résumé de sa caractéristique, dont l'original est déposé chez le directeur de l'école. Le membre du cercle aîné n'est donc patron de ses pupilles que dans l'exécution de son patronage : l'inspiration en appartient, pour la plus grande partie, au cercle tout entier. L'unité agissante dans l'éducation morale, c'est le cercle indivisible.

Ce qui garantit son autonomie, c'est son mode de recrutement. Il élit lui-même ses nouveaux membres et après une assez longue époque de candidature qui est souvent aussi une époque de probation. Ainsi, une fois, le cercle aîné invita à une réunion plusieurs cadets en leur laissant entendre qu'il les regardait comme candidats possibles : cependant il écarta de l'assemblée l'un des

meilleurs, pour savoir s'il en serait ouvertement blessé et pour éprouver par là une humilité dont on n'était pas encore très sûr. De telles initiatives sont des preuves d'autonomie.

Mais, si le grand cercle forme un groupe cohérent, c'est auss un groupe homogène. Aucune fonction n'y distingue ses membres, et c'est assez naturel, puisqu'il a de l'influence plus que de l'autorité. Il se passe ici ce que nous avons signalé à propos du corps professoral.

Cette influence, est-il besoin de le dire, est, comme celle des professeurs, beaucoup plus morale que policière ; elle est même plus exclusivement morale, puisque les professeurs ont, en outre, des attributions intellectuelles ou administratives.

Il est facile de voir combien l'institution du grand cercle est adaptée au but de l'école, et combien elle s'appuie sur son recrutement. Elle est adaptée au but de l'école, étant la meilleure manière d'y infuser l'esprit religieux, puisque le cercle est le meilleur intermédiaire entre le fondateur et les élèves, auxquels la meilleure influence viendra de ceux qui sont près d'eux par l'âge et qui ne les quittent à aucun moment. Il sert ainsi l'école. Il ne sert pas moins ses membres eux-mêmes. En effet, la seule manière de garder sa perfection, c'est de travailler à celle des autres; c'est du moins la seule manière de garder et même d'acquérir une perfection active. Et c'est un fait bien constant que, pour maintenir des enfants dans le devoir à l'âge où les passions commencent, une stricte discipline n'est que temporairement efficace, tandis qu'il vaut bien mieux, pour le présent comme pour l'avenir, les mêler hardiment aux petits avec une lourde responsabilité vis-à-vis d'eux : la responsabilité est un meilleur frein que la surveillance. — Indépendamment du bien moral, c'est un bien matériel qu'un jeune homme retire de son passage au grand cercle. Il y acquiert, par la rédaction de ses caractéristiques qu'il doit préparer tous les jours de l'année, un sens psychologique nécessaire aux membres de la confrérie et spécialement aux meilleurs, puisqu'il faut connaître très intimement ses frères si l'on veut les coudoyer sans les heurter et parfois même les diriger comme on le faisait à l'école.

Le grand cercle est encore un produit naturel du tempérament russe, en ce sens que le Russe a de brusques désirs de perfection, mais que, débutant, il a besoin d'une tutelle, et, fortifié, il ne cherche la sanctification qu'en commun.

On en a une preuve expérimentale quand on lit l'histoire du grand cercle. Il est la création la plus spontanée de l'école. Elle s'est faite à deux reprises. Une première fois (c'était tout à fait au début de l'œuvre) quelques élèves s'étaient réunis pour travailler à leur salut : cela ne ressemblait qu'à demi au grand cercle, puisqu'on n'y voulait pas faire de prosélytisme, et d'ailleurs ce groupe n'était pas la partie la plus vivante de l'école. Néanmoins, l'idée d'une union spontanée pour un but religieux avait fait son chemin, et, lorsqu'on lut avec Nicolas Nicolaïévitch la fameuse phrase du chapitre XVIII de saint Matthieu, immédiatement le grand cercle se constitua, et, cette fois, avec le prosélytisme qui manquait à la première tentative. Préparé par cet essai, il a été aussitôt justifié par son succès, puisqu'il s'était formé à l'insu de Népluyeff, qui constata bientôt, dans toute l'école, un progrès moral qu'il ne s'expliquait pas. Un second succès à l'actif du grand cercle, c'est l'autorité qu'il prit dans l'école à l'époque où les maîtres cherchaient à y détruire l'esprit primitif : il fut à ce moment le vrai sauveur de l'œuvre : nous l'avons raconté ailleurs. — A cette histoire générale, il faut joindre l'histoire de la plus claire des institutions du grand cercle, les caractéristiques. Ces caractéristiques sont sorties des réunions qui se passaient chez Nicolas Nicolaïévitch à propos de la fête patronymique de chacun de ses élèves. Les paroles qu'il lui adressait contenaient un résumé de ses qualités et de ses défauts de l'année, d'où il tirait une leçon et un souhait, avec cet amour et cette grâce qui faisaient ses leçons plus agréables que des compliments. Quand le grand cercle se réunit pour des jours de fête en l'absence de Népluyeff, il fit, à son imitation, des adresses de ce genre : le style en était moins délicat peut-être, mais le cœur suppléait au style, celui qu'on fêtait recevait cette caractéristique comme le plus précieux des cadeaux et quelquefois on pleurait. L'idée parut si efficace que les membres du cercle cadet (fondé quelque temps

après le cercle aîné), firent la même chose entre eux. On comprit alors qu'il serait ridicule de ne pas étendre cet avantage à ceux qui en avaient le plus besoin, c'est-à-dire à ceux qui ne faisaient partie d'aucun cercle, et comme les petits étaient incapables d'écrire une caractéristique, ce fut naturellement le cercle aîné qui composa celles de ses pupilles. Le succès fut tel qu'aujourd'hui beaucoup de membres de la confrérie réclament pour leur jour de fête, de la part des anciens de la maison, des caractéristiques qui leur rappellent l'école.

Le petit cercle et le cercle de prière.

A l'imitation du grand cercle, d'autres cercles se sont fondés. C'est d'abord le cercle cadet, formé d'enfants plus jeunes qui travaillent à leur propre progrès sans avoir au dehors d'action définie, et parmi lesquels le grand cercle choisit souvent ses futurs membres. Il date de 1888.

Plus tard encore s'est fondé à l'école un cercle de prière : il comprend des enfants appartenant ou non aux deux premiers cercles et se réunit tous les vendredis pour commenter l'Évangile et prier avec les maîtres à l'heure même où le reste de la confrérie prie d'une manière analogue et qui a servi de modèle.

Nous n'insisterons pas, retenant simplement que ces deux nouvelles institutions sont tout à fait conformes à l'origine et au but de l'école et qu'elles accusent un développement continu de la piété communautaire.

Les starchiny.

La responsabilité de l'ordre en général appartient dans chaque classe à un élève qu'on nomme le starchina : en effet, les maîtres n'ont pris à l'école aucune fonction matérielle, comme la distribution des cahiers; de plus, les élèves sont fréquemment seuls, ainsi dans les quatre heures d'études consacrées à la préparation des leçons : il faut quelqu'un pour tenir cette comptabilité et assurer cette discipline.

Le starchina est élu par les élèves de sa classe et confirmé par le conseil pédagogique. L'élection se fait tous les mois et le starchina sortant est évidemment rééligible. Dans la petite

classe, pendant les premiers mois, alors que les élèves se connaissent mal entre eux et ne sont pas encore habitués à une discipline personnelle, les maîtres leur désignent un starchina d'office, mais ils ont hâte de changer de manière. Lorsqu'ils sentent qu'une élection n'a pas été sage, ils avertissent la classe du danger qu'elle va bientôt courir, mais ils se gardent bien de casser le nouvel élu, sachant que dans un mois on sera trop heureux d'en nommer un autre à sa place, et trouvant qu'un mois de gêne intérieure vaut bien l'expérience de gouvernement que la classe en retirera. Il est arrivé, par contre, que le choix des élèves s'est imposé dès le premier jour et que le même enfant a été réélu starchina, chaque mois, pendant ses cinq années d'école ; il est clair qu'à la fin on ne votait plus.

Les starchiny n'ont pas d'autorité morale, sauf quand ils sont en même temps membres du grand cercle, ce qui arrive souvent dans les hautes classes ; mais alors leur influence morale ne vient pas de leur fonction de starchina. Leur autorité fonctionnelle est toute policière ou administrative ; elle est analogue à celle d'un maire dans sa commune, et le nom de « starchina » est en effet celui du maire des communes russes.

Si l'on veut préciser la différence entre le grand cercle et le starchina, on ajoutera que le grand cercle est un groupe autonome, se recrutant lui-même, très au-dessus du reste de l'école, tandis que les starchiny dépendent de leurs électeurs dont ils sont justiciables chaque mois ; ils sont moins un pouvoir qui les commande qu'une expression de leur volonté. Grand cercle et starchiny sont deux organes très différents.

Aussi les starchiny de classes répondent-ils au but de l'école d'une façon tout autre que le cercle aîné. Celui-ci devait habituer les élèves à la vie religieuse, ceux-là les habituent à la vie parlementaire, sous la forme du respect donné à la décision commune en la personne de ses élus. Le grand cercle est un moyen d'éducation religieuse, les starchiny un moyen d'éducation simplement sociale. Enfin le grand cercle travaille incidemment à son développement propre et par là il n'y a qu'un petit nombre de jeunes gens qui en profitent : les starchiny

donnent une occasion de se discipliner à tous et d'abord aux plus petits.

Les starchiny sont un vieil usage de la campagne russe, et leur introduction à l'école était une nécessité de détail dans un règlement plus général, puisque, les professeurs voulant vivre assez loin des élèves pour leur laisser l'initiative de la discipline, il fallait bien en leur absence un responsable, fût-il nominal.

Aussi l'institution des starchiny date-t-elle de la première heure et ils n'ont pour ainsi dire pas d'histoire. Chaque année, les nouveaux de la petite classe ont d'abord quelque peine à leur obéir, mais on ne tarde pas à comprendre et le respect de leur décision fut à peu près aussi grand autrefois qu'aujourd'hui.

Néanmoins l'essentiel, c'est que, pour l'éducation de la discipline, le grand cercle et les starchiny se complètent admirablement : c'est une grande difficulté de faire des citoyens d'une république avec des enfants naturellement anarchistes; on y arrive en deux fois : pour les plus petits, incapables de se diriger moralement, la discipline morale vient d'en haut, par les membres du grand cercle; toutefois, à titre d'exercice, on les laisse se discipliner matériellement, en quelques points, par l'élection et le respect de leurs starchiny. Mais, devenus grands, ils ont acquis ainsi plus d'initiative, et tout en achevant de comprendre le rôle du starchina, ils peuvent faire partie du grand cercle, et, par là, alimentent en eux-mêmes et dans toute l'école la discipline de l'amour.

γ). *Avec l'ensemble des élèves.*

Chaque élève participe à la vie de l'école, et de deux manières : individuellement par des fonctions que nous décrirons; et en même temps la totalité des élèves a un rôle, en tant que totalité. C'est par ce rôle que nous commencerons.

L'esprit de l'école.

Il y a un esprit de l'école qui est assez puissant pour s'imposer sans moyens auxiliaires. Il faut expliquer comment. L'esprit d'amour se développe entre les membres du cercle aîné et

leurs pupilles, dans le groupe des pupilles d'un même grand, à l'intérieur du grand cercle, à l'intérieur du cercle de prières, à l'égard des professeurs, etc. Il n'est donc pas étonnant que des liens très variés couvrent l'école d'un réseau cohérent, et que le nouveau professeur ou le nouvel élève soit considéré par avance comme l'ami; c'est ce qui fait qu'un maître qui, l'année d'avant, était élève de cinquième classe, a du premier coup et sans le chercher autant d'autorité que les anciens et qu'il ne vient à l'idée de personne qu'on puisse brimer les camarades nouveaux. Il n'y a pas l'ombre de désordre, de farce, de chahut. Les détentes se prennent en chants ou en conversations. Le tempérament russe y est sans doute pour quelque chose; pour quelque chose aussi le souvenir de l'izba paternelle, si pauvre que Vozdvijensk paraît un paradis où on n'ose se tourner qu'avec respect; mais tout cela ne produirait que le calme négatif, et il règne à l'école une affection positive. Cet esprit d'affection ne crée pas seulement des heures charmantes, il est le ressort même de la vie scolaire; c'est qu'un maître ou un grand ne demande d'autres efforts que des efforts pour devenir plus aimants : et rien n'est plus facile que d'obéir, si l'on aime un peu déjà.

Deux exemples. Pendant les études du soir, les leçons sont toujours apprises en commun. Dans la salle, qu'aucun maître ne surveille, on se divise les rôles : un élève va au tableau pour y dessiner la figure du théorème ou la carte de géographie , un autre lit la leçon à haute voix ; si quelqu'un ne comprend pas, il dit en quoi, et un de ceux qui ont compris détaille l'explication : les plus intelligents piétinent un peu : l'ensemble de la classe va de l'avant du même pas. Ce mode d'étude date de longtemps. Son origine, c'est le désir de Népluyeff de ne pas exagérer les différences entre enfants plus ou moins doués : on peut donc le regarder comme un corollaire de l'égalité que l'amour crée. En fait, l'amour que les enfants se portent déjà les uns aux autres suffit à leur faire prendre très au sérieux cette mutualité du travail, mais inversement, l'habitude que prend la classe de rendre chaque jour service à ses retardataires consolide l'amour qu'elle leur porte. Il est très curieux de comparer cette

absence d'émulation à celle qu'ont prônée, en Occident, quelques théoriciens : il faut l'égalité, disent-ils, et, pour y arriver, ils ont supprimé les distributions de prix, les concours, jusqu'aux notes; mais par ces suppressions que rien ne compensait, ils ont perdu tout ce qu'il y avait d'efficace dans l'émulation, sans réaliser ce qu'il y avait de chrétien dans l'assistance, ils ont fait de l'égalité négative, alors que nous venons de voir une égalité positive, et c'est ce qui en fait ici les pires contradicteurs de Népluyeff.

Népluyeff a déduit du même principe ce qu'on peut à peine nommer son *système de punitions*. Tout d'abord, il est clair qu'il y aura peu de fautes, en premier lieu parce que l'esprit est bon, en second lieu parce que les membres du cercle aîné, dans leurs fréquents rapports avec leurs cadets, aiment bien mieux prévenir que punir. Cependant, quand la faute est faite, il ne peut y avoir que deux sortes de sanctions, la réprimande ou l'exclusion. Cela est évident : puisque le milieu est très puissant, la grande joie y est l'amour des autres, et la réprimande des autres la pire peine. Cette réprimande est, selon la gravité de la faute, une réprimande orale et secrète du membre du cercle aîné qui vous sert de tuteur ou la réprimande écrite et solennelle de toute l'école réunie. L'expérience prouve qu'elles sont efficaces dans la plupart des cas.

Si cependant certaines natures sont trop grossières pour se plier à une loi d'amour, on ne pourrait les empêcher de nuire qu'en leur imposant des contraintes comme la retenue ou le cachot, qui défendraient le groupe contre eux, mais qui, eux-mêmes, ne les élèveraient pas ; or l'école de Vozdvijensk répugne par principe à de tels procédés; devant ces caractères exceptionnels elle se reconnaît donc impuissante et elle ne peut que les exclure, dans l'intérêt commun; c'est le conseil pédagogique qui est chargé de voter la décision; il le fait très rarement.

Lorsqu'une pareille discipline est établie, il est clair qu'elle est tout le contraire de la discipline des dresseurs. L'idéal d'une discipline, c'est que son but soit d'accord avec ses moyens :

on ne dresse pas des hommes à la liberté en les y contraignant autoritairement, on ne dresse des hommes à l'amour que par l'amour lui-même. L'amour est à la fois le but et le moyen de l'éducation, et un moyen dont l'efficacité se multiplie toute seule par l'exercice. La discipline de l'amour est une discipline parfaite. Le milieu agit, en tant que milieu, sans l'intervention de ce qu'on nomme, en style de collège, les moyens disciplinaires, sans l'intervention aussi — nous pouvons le répéter en l'appuyant des raisons que nous venons de rencontrer — d'un règlement qui insisterait sur l'éducation de la volonté et des muscles.

Aussi aujourd'hui le milieu est-il assez puissant pour assimiler très rapidement les nouveaux. Il n'en a pas toujours été ainsi; les débuts de l'école ont été pénibles, nous l'avons vu, et Nicolas Nicolaïévitch a été forcé d'employer des moyens accessoires; il a combattu avec un acharnement qui, à distance, paraît exagéré, l'esprit de grossièreté : pas de gros mots, pas de saletés, pas de jeux violents : ce fut dur aux petits paysans, mais ils sentaient que derrière ce polissage qu'on leur donnait artificiellement, il y avait autre chose qu'un vernis quasi mondain, car l'immense effort fait pour parler poliment à un camarade était le signe très sensible qu'entre le camarade et soi-même il y a un lien mystérieux, qui mérite qu'on l'approfondisse et qu'on en jouisse. Puis les maîtres ont été longtemps un obstacle à l'unité d'âme de l'école, mais le cercle aîné a triomphé des maîtres, jusqu'au moment où il a fourni des maîtres à son tour. Aujourd'hui il est peu d'écoles au monde, peut-être même n'en existe-t-il pas, qui présentent une unité d'esprit aussi complète et aussi vivante.

Fonctions de chacun au service du groupe.

L'école connaît les *fonctions de jour*. Elles consistent d'abord en soins donnés à la basse-cour, nous le savons déjà. En outre, chacun travaille au service de tous. Il n'y a pas de domestiques à l'école, sauf une cuisinière et un homme de corvée qui entretient les poêles en hiver, à l'heure des classes ou des études. A table, ce sont les enfants de jour qui mettent le couvert, servent pendant le repas, lavent la vaisselle. Le reste

de la journée, ils nettoient, entre les leçons, leurs classes ou l'école. Ils sont cinq, un par classe.

Les élèves sont intéressés à la marche de l'école de deux manières encore, par la rédaction de deux cahiers. L'un est le cahier journal, l'autre le cahier des fautes.

Le *cahier journal* est tenu chaque jour par le plus jeune des élèves de jour. Il relate les événements intéressants de l'école, non les événements scolaires proprement dits, mais ceux qui ont réellement un intérêt vital, comme une élection au grand cercle, l'achèvement d'un meuble à l'atelier, le passage d'un visiteur. Quand l'événement est très notable, c'est un grand qui le commente. Ainsi, au moment de la mort du fondateur, la semaine de ses funérailles a été décrite par des membres du grand cercle, dont les starchiny des hautes classes; lecture en a été donnée solennellement et les professeurs les ont remerciés de ces hommages comme de la plus précieuse des oraisons funèbres. Le cahier journal est gardé aux archives et le fait d'y savoir son écriture intéresse les enfants à la vie profonde de la maison.

Un autre livre est le *cahier des fautes*. C'est un cahier où l'on s'accuse, ou bien où l'on accuse un camarade des fautes que l'on a commises ou vu commettre. Un petit peut accuser un grand. Assez rarement, on s'accuse soi-même. Le cahier est lu à une réunion publique où l'on discute la gravité des fautes ainsi révélées et où l'on fait une réprimande aux coupables. Arrêtons-nous un instant sur ces mœurs, qui peuvent sembler immorales à des Occidentaux. Les Occidentaux, en effet, y verraient une dénonciation odieuse. Cela n'est point. Voici pourquoi. D'abord les enfants de Vozdvijensk n'ont aucune difficulté à se dénoncer eux-mêmes, lorsqu'ils connaissent leurs fautes. Ainsi, chaque soir, après la prière que toute l'école a faite groupée devant l'image, on se retourne vers le professeur de jour qui est resté derrière et l'on avoue tout seul les petites fautes qu'on a pu laisser échapper : encrier renversé, geste d'impatience, retard à la leçon. On avoue sans aucune retenue, ce qui prouve déjà qu'on ne cherche point à se cacher, et, par contre-partie, qu'il n'y a point de raison pour qu'on dénonce. Du reste, voudrait-on

cacher quoi que ce soit, cela serait impossible, tellement, dans cette vie commune, toutes les actions sont au grand jour : le soi-disant dénonciateur n'écrit donc sur le cahier que ce que tout le monde sait déjà. Enfin, comme aucune faute n'est punie, la dénonciation n'amenant pas un dommage ne peut point être faite dans un esprit méchant. Pourquoi donc la fait-on? Pour les mêmes motifs qui font écrire les caractéristiques, et, lorsque tous discutent sa faute, le coupable reçoit le plus souvent cet avertissement comme un conseil affectueux. Alors, inscrire un acte au livre des fautes, ce n'est pas du tout révéler cet acte, mais c'est le noter comme péché; ce n'est pas se mêler de la vie des autres, c'est simplement attirer l'attention des consciences, poser un point d'interrogation moral, donner au groupe réuni un prétexte particulier pour réfléchir à une faute générale. Cela distingue absolument le communautaire du particulariste. Chez le particulariste, dont la vie personnelle se cache dans la mesure où elle se développe, on doit dire à la fois que celui qui s'accuse est *un héros* et celui qui accuse *un homme méprisable*. Chez les communautaires, au contraire, il y a aussi peu de mérite à découvrir sa vie que de péché à s'immiscer dans celle des autres. Dans les deux formations la franchise et la discrétion sont deux qualités connexes, mais, dans chaque formation, elles ne sont pas vertu au même titre, et elles réclament deux éducations différentes.

Le cahier de jour et le cahier des fautes servent de matière à deux espèces de réunions. Tous les samedis, l'après-midi, l'école entière s'assemble, une fois en présence des maîtres, la semaine suivante sans aucun maître. La réunion où assistent les maîtres se nomme *krougue* (cercle), l'autre *sovéchchanié* (conférence). Il y a donc un krougue tous les quinze jours, un sovéchchanié tous les quinze jours.

Dans le *krougue*, qui est, comme toutes les réunions, précédé et suivi d'une prière, on lit le cahier journal de la quinzaine, puis le président, Népluyeff ou le directeur de l'école, demande aux enfants, en commençant par les plus petits, si la classe est contente de son starchina; puis aux cinq starchina

s'ils sont contents de leur classe; ensuite il s'informe des réclamations d'ordre matériel que l'on pourrait avoir à faire, par exemple au sujet de la nourriture. Le krougue discute toutes les questions administratives, puisqu'elles dépendent des maîtres, et aussi des questions de personnes que les maîtres seuls ont suprême autorité pour régler; le ton est toujours poli. Par là, les enfants s'habituent à diriger leurs affaires eux-mêmes, mais à les diriger en un groupe où l'autorité est indistinctement donnée à tous : c'est la meilleure préparation au genre de parlementarisme qui régira la confrérie.

Le *sovéchchanié* réunit toute l'école, mais sans les maîtres. Il est présidé par le starchina de la plus haute classe. On commence par lire le livre des fautes, puis on parle de chacune : si le coupable ne comprend pas en quoi il a péché, ses camarades lui font des remontrances que le président résume en y ajoutant souvent sa réprimande. Après quoi, on discute des faits matériels de la vie de l'école : ainsi les élèves décident s'il faut mettre un camarade en quarantaine, ou à quelle heure il est bon de ventiler la maison; ils tiennent ensuite à leur décision avec beaucoup de discipline. Le sovéchchanié habitue le corps scolaire au self-government, plus encore que le krougue et de la façon la plus large, puisqu'on s'y occupe à la fois des faits moraux et des faits matériels. Le sovéchchanié est un krougue plus autonome, ou le krougue un sovéchchanié contrôlé, et il est notable que celle des deux réunions où on parle le plus de culture morale soit précisément celle où les maîtres n'assistent pas.

Le service de jour, les deux cahiers et les deux réunions concordent pour donner aux enfants non un dressage, mais une éducation. Mais il faut bien remarquer que l'initiative qui se développe ainsi n'est pas celle de l'individu, c'est celle du groupe : cela nous éloigne des particularistes, qui ont avant tout de l'initiative individuelle et des communautaires ordinaires qui, lorsqu'on néglige de les élever, comptent sur les autres par le fait de la vie en commun et n'ont plus d'initiative du tout : nous voyons donc ici des communautaires d'un certain

genre, qu'on pourrait nommer, dans le sens étymologique du mot, des communautaires parfaits.

On peut ajouter ce que nous avons dit quand nous avons opposé le cercle aîné aux starchiny ; nous affirmions que cette double institution satisfaisait au but de l'école, tout en ménageant l'hérédité de ses enfants. Il en est de même ici. On arrive à discipliner les enfants progressivement, en les intéressant à l'école, par les deux livres où les petits écrivent moins que les grands, et surtout par les deux assemblées, où les maîtres ont le tact de graduer leur intervention.

L'histoire encore le confirme. Au début de l'école, Nicolas Nicolaïévitch réunissait les élèves tous les jours, puis il se convainquit qu'il suffisait de causer avec eux chaque semaine : telle fut l'origine spontanée du krougue; quand Népluyeff se fut convaincu qu'on pouvait les laisser plus seuls encore, il leur abandonna complètement une réunion sur deux : ce fut la fondation du sovéchchanié. Tout cela se passa dans la première année de l'école, prouvant ainsi que l'éducation de l'initiative était assez naturelle pour s'accomplir rapidement.

Pour compléter cette monographie de l'école de Vozdvijensk, il faudrait la situer au milieu des autres genres d'écoles. Nous n'entreprendrons pas cette comparaison. Les lecteurs sauront la tirer eux-mêmes d'un court tableau où nous ordonnons en trois colonnes ses principaux caractères, en regard des traits correspondants de trois types d'écoles connus.

TABLEAU COMPARÉ DES

PRINCIPAUX FAITS DE LA NOMENCLATURE PRÉCÉDENTE	ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE (Écoles de Vozdvijensk)
I. But de l'École	Préparer à la Confrérie
II. Origine des Élèves	Fils de communautaires indisciplinés dont on veut changer la formation sociale
Caractère général de la discipline	Discipline de l'amour
III. 1. Éducation de l'élève en tant qu'individu	
Education morale	Religieuse forte. à cause du but et de l'origine : donner des vertus religieuses pacifiques à des enfants d'un peuple naturellement religieux et pacifique.
Culture générale	Sensibilité et intelligence dominantes
Formation du corps	Faible
2. Éducation de l'élève en tant que futur membre d'une société.	
Les maîtres	Forte action morale en groupe non hiérarchisé (car les maîtres sont membres de la Confrérie, qui est peu hiérarchisée), elle s'exerce plus directement sur les grands, pour leur permettre d'agir librement sur les petits.
Les grands élèves	Forte action morale en groupe non hiérarchisé (pour donner aux grands de l'initiative en groupe non hiérarchisé, comme ils devront bientôt en avoir dans la confrérie).
L'ensemble des élèves	Grand esprit d'école (à cause du gouvernement des élèves par eux-mêmes).

TROIS ÉDUCATIONS

ÉDUCATION PARTICULARISTE (Écoles anglaises en général)	DRESSAGE COMMUNAUTAIRE (Par exemple, un grand nombre de lycées de France et de Russie)
Développer l'initiative individuelle et la discipline volontaire	Former des fonctionnaires ou des savants.
Fils de particularistes ayant réussi par la même éducation.	Fils de bourgeoisie quasi communautaire désirant transmettre la formation qu'elle a reçue.
Discipline de la volonté	Discipline artificielle.
Mi-religieuse, mi-laïque . / Volonté dominante . . . . / Forte . . . . . — à cause du but et de l'origine : des particularistes ont besoin de faire de leurs enfants des personnalités prêtes à la lutte.	Laïque, faible. . . . . / Intelligence dominante . . / Faible. . . . . — à cause du but et de l'origine : des partisans du fonctionnarisme, désirant faire de leurs enfants des esprits raffinés.
Forte action morale en groupe hiérarchisé (car les maîtres sont une élite d'une nation où l'éducation est en honneur, et où la discipline consiste à tenir sa place dans une hiérarchie); elle s'exerce plus directement sur les grands, pour leur permettre d'agir plus librement sur les petits.	Grande autorité, mais purement intellectuelle ou policière : les maîtres, n'ayant pas reçu, en général, une formation d'éducateur, n'ont que le prestige de leur esprit (professeurs) ou le droit de punir (surveillants).
Forte action morale en groupe hiérarchisé (pour apprendre aux grands à diriger des hommes, tout en s'insérant dans une hiérarchie).	Action nulle (elle constituerait un apprentissage inutile à de futurs intellectuels ou employés de l'Etat).
Grand esprit d'école (à cause du gouvernement des élèves par eux-mêmes).	Faible esprit d'école (faute de gouvernement des élèves par eux-mêmes).

III

LA CONFRÉRIE DE VOZDVIJENSK

I. — DU PROCÉDÉ D'EXPOSITION.

Le travail d'enquête nous a été facilité parce que la confrérie ne cache ses secrets à personne et qu'elle a même, à plusieurs reprises, publié ses comptes.

Les observations une fois relevées, il reste à les mettre en ordre. L'ordre naturel est celui où les phénomènes s'engendrent les uns les autres. Nous l'avons suivi. Nous voulons simplement, au commencement de ce préambule, indiquer les causes initiales.

Il y en a quatre, d'inégale portée : 1° la religion ; 2° la préparation immédiate par l'école ; 3° la préparation lointaine par l'hérédité ; 4° le lieu, c'est-à-dire les quelques milliers d'hectares où est établie l'exploitation de Vozdvijensk.

1° *La religion.* Par religion nous entendons ici les croyances et les pratiques en honneur à la confrérie et que Népluyeff résumait par ces deux mots : « l'amour vivant ». L'amour vivant, disons le maintenant, quitte à le prouver par la suite, est la source principale d'où découle toute l'existence de la confrérie de Vozdvijensk.

2° *La préparation immédiate par l'école,* où l'on enseigne le même amour en vue de la confrérie, ne fait que renforcer l'effet de la religion ; elle est moins une seconde cause qu'un coefficient

qui multiplie la première. Il est vrai que tous les membres de la confrérie ne passent pas par l'école, mais ceux-là sont en minorité et, lorsqu'on les admet à la suite d'un noviciat, on s'est assuré qu'ils avaient reçu ailleurs, par suite de diverses circonstances, la même éducation.

3° *La préparation lointaine par l'hérédité.* Nous avons dit que les hommes dont la confrérie est faite étaient originairement caractérisés par deux traits : ce sont presque tous des fils de paysans, et ce sont des Russes et surtout des Petits-Russiens mélangés d'une faible proportion de cosaques sédentaires. Ils apportent donc à la confrérie les qualités natives du Russe ou plus exactement du paysan de la Petite Russie. Ce sont : 1° *une aptitude à vivre en commun*, c'est-à-dire à n'être pas froissés par les idées d'artèle, de grande table de famille, etc., mais il faut ajouter aussi que, au fond de cette aptitude, il y a un grand besoin d'indépendance et que, si le Russe aime la communauté pour s'appuyer sur elle, il ne l'aime plus dès qu'il s'agit de la servir, si bien que son hérédité ne favorisera la vie commune que jusqu'au moment où cette vie imposera des devoirs durs; 2° Une insouciance qui méprise les biens terrestres et, en particulier, bien moins d'âpreté que nous pour la propriété; 3° une propension au travail de pensée plus qu'au travail de bras qui, plus facilement qu'en Occident, fera d'un paysan un amateur de littérature, d'art et de philosophie.

Voilà quelques traits de l'âme russe, et si nous les retrouvons dans les confrères de Vozdvijensk, il faudra examiner avec soin s'ils proviennent des ancêtres ou s'ils viennent de Népluyeff.

4° *Le lieu.* C'est un terrain assez favorable à la culture, notamment à la culture des céréales, bien qu'il contienne un peu trop d'argile; il comporte quelques forêts. Ce pays est soumis au climat petit-russien, longs hivers et chauds étés. Les travailleurs de Vozdvijensk seront des travailleurs agricoles, et il nous faudra distinguer surtout dans l'organisation de leur labeur ce que le lieu impose et ce qu'impose au contraire la vie religieuse.

Il suffit de vivre peu de jours à Vozdvijensk pour reconnaître que ces quatre causes sont rangées par importance décrois-

sante : encore la seconde n'est-elle qu'un renforcement de la première. Donc, dans notre exposé, nous confondrons les deux premières en une seule, que nous supposerons cause unique, et à partir de laquelle tous les faits sociaux, présentés par la confrérie, se dérouleront en une chaîne continue d'effets se produisant les uns les autres. Quant aux causes trois et quatre, nous les insérerons dans cette chaîne au fur et à mesure que leur effet se fera sentir.

Quelques mots sur la manière dont nous allons exposer les répercussions de la religion. Le paragraphe M de la nomenclature comporte les subdivisions suivantes :

M. *La Religion* (dans toute la série des faits sociaux).

I. Culte privé. II. Culte public. III. Corporations religieuses. IV. Relations des dissidents.	1° Personnel actif et passif. 2° Rites et coutumes. 3° Enseignement et doctrine.

De quelle manière faut-il entendre la phrase « dans toute la série des faits sociaux » pour mettre ces répercussions en évidence? L'expérience de tout le monde nous montre qu'une doctrine n'est pas, comme telle, une force sociale : beaucoup de gens croient très fermement à tous les mystères du christianisme et vivent complètement en païens. Pas plus que la doctrine, les pratiques proprement dites ne suffisent à assurer la vie chrétienne : ce fait est trop commun pour qu'il soit utile de le prouver. Cependant une vie chrétienne exige des doctrines et des pratiques : c'est donc que doctrines et pratiques influent sur la vie par un mécanisme indirect que nous allons esquisser. Cette esquisse est sortie, tout d'abord, d'un peu de réflexion sur les faits contemporains et sur les origines du christianisme ; mais nous n'essaierons pas de la justifier maintenant ; nous la prendrons simplement comme guide de notre étude, et si elle nous fournit, entre les phénomènes de Vozdvijensk, un lien puissant et clair, ce sera une preuve excellente, quoique indirecte, de sa réalité.

Une croyance naît chez un groupe d'hommes ; elle peut être confuse, mais, si elle sort de la prédication d'un prophète, fût-ce un

prophète en redingote, elle est toujours efficace; seulement son efficacité n'aboutit jamais, au moins dans la période d'enthousiasme du début, à un culte. Au contraire, elle transforme tout de suite, si peu que ce soit, la vie sociale, en ce qu'elle agit d'une façon immédiate sur les mœurs journalières pour les mettre en harmonie avec elle. Bientôt, parmi les heures de la journée, il en est une que l'on réserve plus spécialement pour l'expression de la croyance : c'est l'heure du culte proprement dit; et ce culte n'est point alors un formalisme sec, en marge de la vie; il n'est que la vie solennisée. Enfin la prédication ou la méditation inséparables de la liturgie rendent la doctrine plus claire, plus aimée, plus vivante. Ainsi les répercussions de l'ordre spirituel sur l'ordre temporel parcourent un cycle fermé, partant des croyances, et suivant ces trois étapes : doctrine, vie sociale, culte, doctrine.

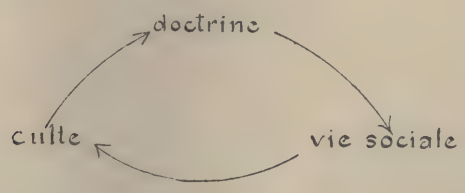

Mais la doctrine, devenue plus vivante par les compléments que la vie et le culte lui ont rendus, peut désormais susciter une organisation sociale plus parfaite, d'où naîtra un culte plus saint encore, lequel fera à son tour le dogme plus efficace. Un second cycle s'ajoutera au premier et celui-ci en engendrera un troisième, et ainsi de suite, — à moins qu'une décadence dont les causes importent peu ici ne sépare la religion de la vie, desséchant le dogme jusqu'à n'en faire qu'une philosophie, desséchant le culte jusqu'à le réduire à un formalisme. Du moins dans les religions ayant gardé leur rôle social, on peut représenter les répercussions des phénomènes par le schéma suivant :

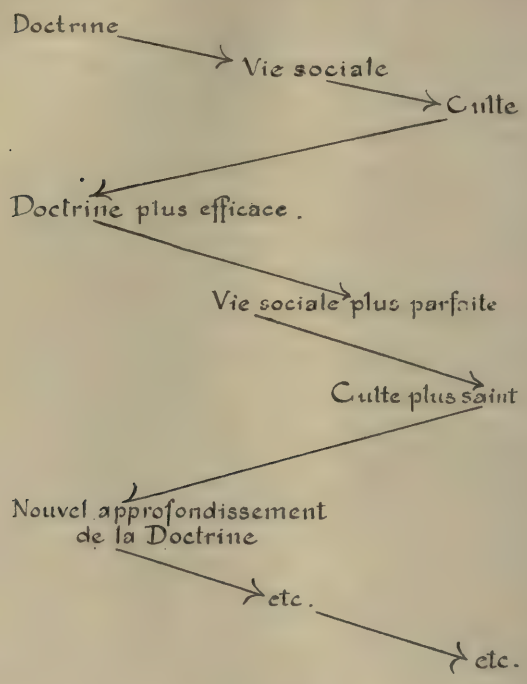

Ce tableau peut être regardé comme une interprétation de détail du paragraphe M de la nomenclature. Nous allons l'appliquer à la confrérie de Vozdvijensk. Pour la commodité de l'exposition nous le simplifierons encore en le réduisant à deux colonnes, et en inscrivant les phénomènes spirituels dans la colonne de gauche, les phénomènes temporels dans celle de droite. Nous espérons montrer ceci :

1° La doctrine fondamentale est celle de l'Évangile, illuminée par la notion de l'amour vivant.

1° *bis*. Cette idée s'est réalisée dès les premières années de la confrérie par le communisme de la vie journalière.

2° Ce communisme a donné un sens profond au culte de la confrérie.

2° *bis*. Le dogme et le culte, d'autant plus efficaces à l'avenir qu'ils sont déjà réalisés dans les rapports quotidiens, ont été bientôt capables de faire accepter aux confrères la communauté des biens.

3° Ce double communisme a donné aux confrères une vie religieuse plus parfaite aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

3° *bis*. Cette vie religieuse est suffisante pour animer le travail qui se trouve être vigoureux et intelligent, bien qu'il soit organisé sur un plan communiste, c'est-à-dire dans les pires conditions, n'était le ressort religieux.

Nous mettons la propriété au milieu et le travail à la fin de notre étude, contrairement à l'ordre auquel la Science sociale nous a accoutumés, parce qu'ici le travail est beaucoup plus effet que cause[1], comme nous le verrons par la suite.

Ces six phases conduisent à ce schéma :

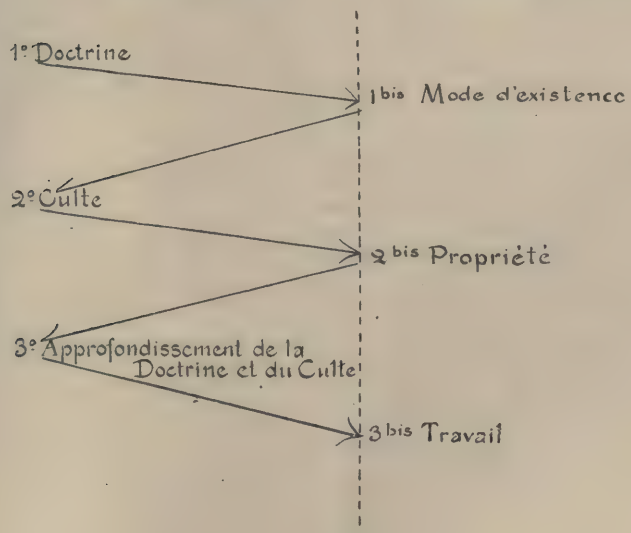

Est-il nécessaire d'ajouter que, même dans le cas présent, certains phénomènes du travail sont logiquement antérieurs à certains phénomènes de la propriété, certains phénomènes de la propriété logiquement antérieurs à certains phénomènes du mode d'existence? Mais c'est l'exception et nous préférons, pour être plus net, être plus simple.

1. En effet, nous nous trouvons en présence des gens qui travaillent non pas pour vivre, comme le commun des mortels, mais pour se sanctifier. (Note de la R.)

Cette simplicité se condenserait en six chapitres : 1°, 1° *bis*, 2°, 2° *bis*, 3°, 3° *bis*. Cependant le n° 1 se réduit à une phrase, et le n° 3 à des adjectifs comparatifs : le lecteur se rappellera celle-là et inventera ceux-ci. Quatre chapitres subsisteront enfin :

Chap. II. — *Le mode d'existence* (la vie commune).

Chap. III. — *Le culte.*

Chap. IV. — *La propriété.*

Chap. V. — *Le travail.*

II. — MODE D'EXISTENCE (LA VIE COMMUNE)

« Jésus-Christ est avant tout amour vivant. » Voilà le fondement doctrinal que l'on entendait sans cesse dans la bouche de Nicolas Nicolaïévitch Népluyeff, que l'on pouvait lire presque à chaque page de ses ouvrages et que nous avons résumé au début de cette étude ; si la confrérie comprend bien cette doctrine, elle doit aussitôt la mettre en pratique en organisant la vie selon la discipline de l'amour, car le « Aimez-vous comme je vous ai aimés » concerne avant tout les rapports journaliers des hommes entre eux. Les rapports journaliers des hommes entre eux, voilà la première préoccupation d'un chrétien exclusivement chrétien : deviennent désormais des conséquences les problèmes humains de la propriété ou du travail, et passent en même temps au second plan la question d'un culte qui n'exprimerait que les rapports de l'homme à Dieu et se réduirait à un sacrifice pour implorer ou un sacrifice pour adorer. Mais si l'on veut établir un horaire évangélique, le moyen le plus simple, pour commencer du moins, est de grouper les hommes en des maisons communes, où l'on instituera par la suite un coude à coude qui les pousse à s'aimer à toute heure. Je dis que c'est le moyen le plus simple, mais ce n'est peut-être pas le seul et il faudrait réserver ce peut-être pour le discuter en détail. En attendant nous avons constaté dans l'histoire de la confrérie qu'elle avait été naturellement amenée à augmenter la grandeur de ses habitations pour le développement de la fraternité. C'est une indication de plus pour nous décider à entrer dans ces maisons au début d'une visite.

Aperçu général. — Nous voici tout près de Vozdvijensk. Notre troïka nous a pris à la station de Ianpol. Dix verstes en pays plat à travers les champs, entre les bois, nous ont amenés au porche en brique qui marque l'entrée du domaine. Le porche est franchi, et nous sommes sur une immense place pleine d'herbe, toute animée par le mouvement des bœufs, des chariots et des ouvriers, au milieu desquels les frères ne se distingent que par l'affinement de leur expression, et, de loin, par l'autorité de leur démarche. Vers le centre de la place, une haute cloche sonnant le travail ou les prières. Tout autour, les bâtiments de cette petite république. Ce sont d'abord deux belles maisons d'habitation, en briques blanches, à deux étages, un rez-de-chaussée et un premier, auxquelles on a donné le nom de Saint-Jean l'Évangéliste et des apôtres Pierre et Paul. Non loin le comptoir, c'est-à-dire l'intendance, le secrétariat, la caisse, auquel est annexée une hôtellerie pour recevoir gratuitement les visiteurs. Puis, la boutique, où la confrérie livre à ses membres en détail ce qu'elle achète en gros, depuis les étoffes jusqu'aux timbres. A côté, une sorte de caserne où logent les paysans qui travaillent au compte des frères [1]. Çà et là, des hangars et des ateliers, et, tout au fond, les hautes futaies du parc au milieu duquel se cache l'humble maison du fondateur.

Ce n'est pas tout : si nous tournions à droite, nous irions à l'école des filles, à la distillerie, au cimetière ; si au contraire nous continuons droit devant nous, après avoir traversé la place, nous entrons dans la rue des écuries et des étables, qui, après avoir longé d'autres hangars et d'autres ateliers, aboutit au delà de l'étang au cœur du village, l'hôpital, le presbytère, la petite église de bois, l'école des garçons, enfin la maison des maîtres qui est le bâtiment le plus ancien de l'œuvre, celui qui abrita les premières années de l'école, et devant lequel se détachent, sur les chênes et les bouleaux environnants, les deux sapins plantés par les deux premiers pupilles de Népluyeff. Tel est ce pays, à la fois ferme, usine et jardin, dont les maisons rappellent la ville,

1. A noter la déformation de la communauté par l'adjonction de paysans travaillant pour son compte. La communauté devient un patron collectif. (Note de la R.)

dont les cloches font songer au couvent et où vivent cinq cents âmes, qui sont des âmes.

Ce qui nous intéresse, pour commencer, ce sont les maisons d'habitation. Les deux grandes, que nous avons d'abord aperçues, sont récentes (1905 et 1907). Une troisième, qui vient d'être achevée, a recueilli les quelques membres encore épars dans de toutes petites demeures. Pénétrons donc, par exemple, dans la maison de Saint-Pierre et Saint-Paul.

Nous nous trouvons d'abord dans une grande antichambre, qu'entourent des porte-manteaux rustiques où pendent sous des étiquettes les vêtements de dessus. On nous mène à la salle commune. C'est la pièce essentielle de la maison. Très grande chambre, au plancher lavable, aux murs blanchis à la chaux, dont le meuble le plus apparent est une table qui en occupe toute la longueur : c'est là qu'on mange, qu'on prend le thé, qu'on joue aux échecs, qu'on pose la machine à coudre ; des deux côtés de la table, des chaises et des bancs, et encore des chaises et des bancs le long du mur, pour les jours où la maison reçoit des invités. La pièce est ornée par quelques tableaux pendus aux murs, avant tout les portraits du fondateur et de sa famille ; un téléphone relie cette maison aux autres. Mais le coin le plus vivant, c'est le coin des images ; au centre est celle du patron de la famille ; devant sont posés un crucifix et un évangile ; le cadre de ce demi-sanctuaire est au moins une draperie de dentelle : c'est vers ces images qu'on se tournera au moment des nombreuses prières qui coupent la vie familiale ; c'est leur regard qu'on sera habitué à sentir quand on coudra, quand on lira. Aussi éclate-t-il un mélange de sans-gêne et de propreté, comme les salles communes, trop mal tenues ou trop froidement tenues, en laissent voir rarement, — un sans-gêne et une propreté qui donnent une extraordinaire impression de chez-soi.

Une sorte de fenêtre permet de passer les plats de la cuisine à la salle. Il n'y a qu'une cuisine pour les quatre-vingts frères. La troisième pièce commune est la chambre où l'on garde ensemble, pendant la journée, tous les petits enfants de la maison.

Une partie du rez-de-chaussée et tout le premier étage est di-

visé en chambres qui appartiennent aux différents ménages. Chaque jeune ménage en occupe généralement une ; quand il a beaucoup d'enfants, on lui en accorde deux ; le père couche alors d'un côté avec les aînés, la mère de l'autre avec les plus petits. Une chambre de jeune ménage (et la très grosse majorité des ménages de la confrérie est jeune) est une belle pièce simple et claire, contenant les deux lits des parents, les petits lits des enfants, une armoire, une table, des chaises ; au mur, le portrait de Népluyeff ; sur la table, des photographies d'amis, des vases de fleurs, de menus ornements ou de petits souvenirs et, toujours dans un coin, la place ornée des icones. Outre les ménages, la maison renferme quelques célibataires, actuellement une dizaine ; une chambre sert de dortoir aux jeunes gens, une autre est occupée par les jeunes filles.

Ainsi chaque habitant de la maison a deux pièces pour se tenir, sa chambre dont la simplicité est incomparablement plus confortable et plus brillante que celle de l'izba de ses parents, et la salle commune où il jouira du confortable de l'amitié. Ce sera pour lui une double vie, la vie du foyer et la vie de la confrérie, la vie du foyer plus indépendante que dans les villages où les enfants mariés restent souvent longtemps dans la promiscuité du foyer paternel, la vie de la confrérie dont les contraintes sont plus prenantes que celles du mir. Cette double vie présente à la fois un plus grand individualisme et un plus grand communisme que la généralité de la vie russe ; nous allons en étudier séparément les deux aspects.

La famille fraternelle. — L'horaire de la journée nous permettra de nous mieux reconnaître dans la vie de la communauté.

6 h. 1/2. — Été comme hiver, une cloche et tout le monde se lève.

7 h. — Prière en commun, par maison, dans la grande salle, puis thé.

8 h. à midi. — Travail pour tout le monde ; non seulement travaux de basse-cour, mais encore travail des employés du comptoir, etc.

Midi. — Cloche et dîner. Les repas sont naturellement précédés et suivis de la prière vers les images. Après le dîner, repos.

2 h. — Thé.

3 h. à 7 h. — Travail. C'est, l'après-midi, l'heure d'ouverture du comptoir dont les employés ont ainsi huit heures de travail par jour.

7 h. — Souper. Après le souper, prière commune, sauf les jours où c'est toute la confrérie qui se réunit pour prier. Après la prière ceux qui veulent peuvent se retirer dans leur chambre pour y dormir ou pour y lire. Les autres restent dans la salle commune, jouant aux dames par exemple.

Vers 8 h. ou 8 h. 1/2. — Thé, puis coucher.

Cet horaire ne s'applique guère à la ferme de Rojdestvensk où les heures de lever et de repos dépendent du soleil : en été, à 4 heures du matin, on est déjà aux champs. Les habitants de Vozdvijensk, quand ils sont occupés aux travaux de la moisson, se lèvent et mangent aussi à des heures spéciales. Pour éviter les doubles horaires on a, autant que possible, groupé les frères dans les maisons par professions. Ainsi la famille de Saint-Jean comprend presque uniquement les intendants, boughalter, caissier, surveillant du grenier, employé de la boutique, artisans divers, etc. L'horaire que nous avons détaillé est l'horaire presque constant de cette maison-là, ainsi que des deux familles fraternelles que forment les maîtres des deux écoles.

Le service proprement dit doit se diviser en service particulier et services généraux.

Le service particulier, c'est l'entretien de chaque chambre; la charge en revient évidemment à chaque mère de famille, et elle n'est pas très absorbante.

Les services généraux, dits « services de jour », sont la cuisine et la tenue de la maison ; toutes les femmes de la communauté y participent à tour de rôle ; elles préparent les repas, servent à table et nettoient la salle ou les corridors ; elles se lèvent avant les autres pour faire le thé.

Nous en savons assez pour interpréter l'horaire.

Un premier point nous apparaît d'abord : c'est que le temps de travail se réduit, pour les hommes, à la journée de huit heures. Nous verrons plus tard les conditions de ce travail ; ce que nous voulons affirmer dès maintenant, c'est que, la confrérie étant autre chose qu'une entreprise industrielle, ses membres n'ont voulu s'imposer que le labeur nécessaire pour ne pas aboutir à une faillite financière et pour ne pas devenir des oisifs vicieux. Les premières expériences ont amené à cette moyenne de huit heu-

res. Laissons donc le travail de côté pour nous occuper en ce moment du temps libre dans lequel on peut prendre pour constituer la vie véritable. Cette vie, exclusion faite des heures de repos, peut être divisée en deux parties : 1° le temps de la prière ; 2° le temps profane des services de la maison, des repas et des récréations.

Nous verrons au chapitre suivant comment est rempli le temps de la prière. Pour les occupations profanes, nous devons noter avant tout que presque toutes s'accomplissent en commun ; en effet, les seules heures laissées en propre à chaque ménage commencent après la prière du soir, et beaucoup n'en profitent pas, ce qui prouve quel attrait a la vie de maison. Il nous reste donc à voir comment cette vie de maison est assez prenante pour s'entretenir elle-même, au moins avec la simple mise en marche que lui a donné le souffle de l'Évangile. Ce n'est pas à dire qu'un culte organisé ne renforcera pas la machine, mais nous ne cherchons en ce moment que les causes profanes qui consolident la communauté. Deux remarques sont essentielles :

1° Lorsque l'on a un premier désir et une première habitude du dévouement à ses frères, la vie commune est celle qui fournit le plus d'occasions de l'exercer et, par suite, de le développer. Ainsi, dans les maisons de Vozdvijensk, vingt fois dans la journée on servira les autres, non seulement par le service de jour proprement dit, mais en faisant une commission pour un frère occupé, en tenant compagnie à un frère malade, en donnant un bon conseil à un frère plus jeune, ainsi qu'avec les mille politesses de gestes ou de paroles qui se produisent spontanément rien que pendant les repas, sans compter la tenue qu'on est forcé d'avoir devant les femmes ou les exemples qu'on doit montrer aux frères novices, exemple et tenue où les autres n'ont pas de peine à démêler une intention d'amour dont ils ne tardent pas à vous payer.

2° Au contraire, si des hommes ne vivent en communauté que parce qu'ils sont incapables de gagner leur vie en dehors, si par conséquent ils aiment la communauté en égoïstes, pour s'en servir et non pour la servir, le coude à coude journalier, quoi qu'il donne de sécurité matérielle, est pour leur âme une

gêne, sinon une torture, dont ils cherchent à s'affranchir à la première occasion, sans être capables de prévoir la catastrophe qui peut suivre leur liberté.

La vie en commun ne souffre donc pas de simples rapports de tolérance, mais elle aboutit toujours à deux conséquences extrêmes : ou elle pousse les gens à s'aimer davantage ou elle les rend insupportables les uns aux autres. Elle les rapproche quand ils ont une raison religieuse de se rapprocher, elle les éloigne quand ils n'ont pour rester ensemble que des motifs humains, et, si des nécessités de travail ne suffisent pas à les maintenir ensemble malgré leur mutuelle aversion, leur impatience à conquérir l'individualisme suffit à dissoudre la communauté, dont les épaves disparaissent bientôt. Ce dernier cas est celui de beaucoup de communautés, notamment de beaucoup de communautés russes dans ces dernières années; le premier cas est celui de la communauté de Vozdvijensk.

Voilà la première raison humaine, tout à fait générale, de la stabilité de la vie commune à la confrérie. D'autres raisons, de moindre importance, se tirent de l'hygiène, des récréations et du gouvernement de la maison.

1° L'hygiène est bonne, bien qu'on fasse peu de sports, suivant la manière russe, à laquelle, il est vrai, le climat aide (influence secondaire de l'hérédité et du lieu); cependant, l'école ayant ouvert l'esprit à beaucoup, plusieurs pratiquent, par exemple, l'hydrothérapie Kneipp.

Le plus intéressant, c'est le repas. Le dîner, à midi, se compose de soupe et de viande, toujours en abondance, et se termine le plus souvent par un plat doux ou par des fruits. A 7 heures, souper analogue, la viande différant de celle du matin. On boit très peu; quelques-uns se contentent d'un verre d'eau après le repas; d'autres, pour boire, attendent même l'heure du thé; le *kvass* est réservé pour l'été, l'eau-de-vie pour les cas de malaise ou de fatigue. C'est un effort de volonté qui a décrété les menus. On a décidé, puisqu'on est riche, de manger assez de viande pour ne pas être anémié, et surtout de ne pas boire, car on sait les dangers de l'alcool. De même personne ne fume. Les

confrères ont ainsi une hygiène de la table qui, fortifiant le corps et laissant l'esprit libre, tient excellemment le milieu entre celle du paysan qui mange peu de viande, boit irrégulièrement de la vodka, fume du mauvais tabac, et celle de certains barines dont tout le temps est employé par la digestion d'interminables repas.

Ce qui a permis de tenir ponctuellement des résolutions aussi rares en Russie, c'est la vie en commun : en effet on ne pourrait boire et fumer à table, puisque la règle l'interdit, à plus forte raison boire et fumer en cachette, puisqu'on a très peu d'instants de solitude, que personne ne les cherche, qu'il serait impossible de cacher l'achat d'une bouteille d'alcool ou l'odeur d'une cigarette et, à supposer qu'on y arrivât, on aurait contre soi le soulèvement de l'opinion publique indignée qu'on se soit méfié d'elle.

Mais cette hygiène, aidée par la vie commune, aide la vie commune à son tour. En effet, rien n'est plus mauvais, pour la bonne harmonie, que la faim qui rend aigre contre son voisin, ou que la bombance qui, à table, ne fait voir d'autres voisins que son plat, rien, sinon l'ivresse. Une sobriété assurée donne aux bons sentiments la forme d'une bonne humeur simple, éclatante, égale.

2° Les récréations ne les favorisent pas moins, et comme elles sont longues, leur effet est puissant. Elles consistent d'habitude en causeries, au moment du thé ou à l'heure des promenades sous les arbres. Le soir, beaucoup jouent aux dames ou aux échecs ou s'intéressent à entendre un gramophone. Quelques-uns emploient ce moment à lire des revues. Les distractions sont en majorité des jeux calmes et savants.

Il s'y ajoute des fêtes exceptionnelles. C'est d'abord le jour de nom, la fête du saint d'un des confrères. Une grande partie de la confrérie se réunit après le souper, dans la maison de celui qu'on fête ; on fait la prière qu'on prolonge par des demandes spéciales pour l'intéressé ; debout, on échange des souhaits ; après quoi on prend le thé, et l'on cause ou l'on joue, comme chaque soir, mais en ajoutant à l'attitude habituelle une cor-

dialité plus chaleureuse. — A d'autres dates, la confrérie entière organise tantôt un arbre de Noël (avec loterie pour les petits), tantôt des tableaux vivants (revue de l'année passée et prédictions pour l'année nouvelle), tantôt des chœurs (à la belle saison sous la futaie). Voilà encore des plaisirs tranquilles où l'intelligence a la première part.

La cause est ici accessoire. L'hérédité russe, provenant surtout du climat rigoureux, pousse en effet aux plaisirs intérieurs, c'est-à-dire aux plaisirs intellectuels et artistiques. Nicolas Nicolaïévitch et ses sœurs en ont profité pour pousser consciemment aux fêtes de cette sorte, parce qu'elles excluent l'ardeur du gain et la brutalité des gestes dans les querelles.

Mais le premier effet de telles récréations, c'est encore de fortifier la communauté. D'abord les longues causeries donnent plaisir à se voir, et parfois dissipent des malentendus. Ensuite la paix des temps libres adoucit la vie, de manière à enlever ces brusqueries involontaires, que remarquent seuls ceux qu'elles ont blessés : les frères de Vozdvijensk sont des doux. Enfin la tendresse des solennités enfantines ou la mélancolie des chœurs petits-russiens achèvent de faire sortir une émotion que les luttes ou les méfiances n'ont jamais forcé à contenir : les frères de Vozdvijensk savent pleurer.

3° Leur union recevra une nouvelle force du mode de gouvernement de leur maison. Pour les affaires intérieures, le maître n'est ni un tel ni un tel : c'est toute la communauté. Elle se réunit chaque semaine, en une assemblée d'affaires, où l'on parle de tout, depuis la manière d'installer le samovar jusqu'aux invocations à ajouter aux prières. Tout le monde vote, tout le monde discute, tout le monde s'instruit.

Aussi l'autorité suprême est-elle très faible. A la tête de la maison se trouve un « starchina ». Il semblerait qu'il dût avoir le rôle d'un père dans sa famille. Loin de là. La répartition du travail et la détermination au budget ont été faites par les organes centraux de la confrérie ; l'administration de détail de la maison relève de tous ses habitants. Son starchina n'a donc pour rôle que de prévenir ou d'apaiser des conflits qui sont très

rares. Il lui reste donc non de l'autorité, mais de l'influence. Elle exige un certain âge, un certain prestige moral, une certaine connaissance des hommes, un certain tact. Il n'est pas le père, il est le frère aîné.

Traiter les affaires de maison en conseil de maison est une des règles essentielles du parlementarisme de la confrérie : on y a été préparé dès l'école, et elle habitue à traiter en assemblée générale des intérêts plus graves de la confrérie entière. Aussi est-ce une institution qui date du début de l'œuvre, et l'institution du starchina qui la complète est naturellement aussi ancienne.

Mais elle a ses répercussions. L'union des frères est consolidée par elle ; chaque frère aime la vie du groupe, non point par ce qu'elle lui procure d'hygiène ou de plaisir, mais parce que le groupe est sa chose, à laquelle il donne sa pensée et sa volonté en des préoccupations informées et en un vote tout-puissant. Et un nouveau trait s'ajoute, dans la psychologie des frères, à l'humeur égale et à l'émotion calme, puisque chacun participe à l'organisation de la vie, de la vraie vie, avec son travail, ses profits, ses naissances, ses larmes et ses bonheurs.

Nous pouvons résumer tous ces caractères en un mot, le nom du sentiment qu'échangent les hommes de Vozdvijensk. Ce n'est point de la tolérance, car nous savons qu'une vie aussi mêlée exige quelque chose de plus fort. Ce n'est point de la camaraderie, car la camaraderie est le fruit de relations superficielles entre jeunes gens du même âge. Ce n'est pas l'amitié qui épuise le dévouement sur les deux ou trois êtres qu'on a choisis. C'est un sentiment que la vie religieuse exaltera encore, mais qui déjà nous apparaît comme ne distinguant point les sexes, admettant peu de prédilection, se fondant sur l'Évangile, qui est tout aussi vibrant que l'amour, et qu'il faut bien nommer de l'amour, bien qu'il n'y ait aucun mot qui l'exprime exactement dans le vocabulaire des autres sociétés.

Cette vie commune laisse peu de place à la vie du ménage : ce ménage n'a pour lui tout seul d'autre local que sa chambre, d'autres moments que les soirées : il n'a qu'une demi-existence : il était facile de le prévoir : insistons.

Le ménage. — La confrérie étant très jeune ne renferme que des mariés assez récents; les plus âgés des enfants nés à Vozdvijensk n'ont guère que dix ans. C'est de tels foyers que nous allons esquisser la vie.

Elle est particulièrement simple puisqu'une question comme celle des vieillards ne s'est pas encore posée et puisque celle de l'héritage ne se posera jamais.

Trois traits sont caractéristiques. Ils touchent le père, la mère, et les enfants.

Le père n'a pas d'autorité, puisqu'il n'est pas maître de l'éducation de ses enfants et de la transmission de son foyer. Il est en tutelle dans la famille fraternelle. Tous ses droits y appartiennent à l'assemblée familiale ou à son starchina. Il en est de même de la mère qui a perdu ici sa fonction essentielle de maîtresse de maison. L'unité sociale à Vozdvijensk n'est pas la famille naturelle, mais la famille fraternelle.

Deux faits nous en convaincront tout à fait — le mode de fiançailles, et l'éducation des petits enfants.

La vie de Vozdvijensk est une vie chaste : la raison ? les principes religieux généraux d'abord, et aussi un amour fraternel assez développé pour réduire, autant que la nature y consent, l'amour sensuel. Cependant deux jeunes gens se plaisent. Ils ont eu mille occasions de se connaître. S'ils habitent la même maison, ils se sont étudiés à toutes les heures, dans leurs défauts journaliers. Sinon, ils se sont aperçus aux offices, aux réunions de la confrérie, au jour de nom d'un ami : on ne permet point aux jeunes gens de se promener deux à deux dans la campagne, ni de se trouver deux à deux dans la même chambre; mais dans les diverses réunions des familles on n'a pas trouvé étrange qu'ils causent sur un banc à l'écart, et il paraît qu'ils se sont entendus. Alors ils ont demandé l'autorisation de se marier à la Douma, montrant par là que leur futur foyer était tout au service de la communauté; si la Douma consent, ils ne demandent qu'en second lieu l'autorisation des parents qu'ils ont laissés au village, et, quand ils l'ont à son tour reçue, ils annoncent leurs fiançailles à la confrérie rassemblée, faisant ainsi

au groupe un second acte de soumission. Dès lors, ils ont le droit de se rencontrer seuls dans la chambre de l'un d'eux, ou dans les champs, ou sous les futaies, sauf la nuit. La noce est encore une affaire générale; toute la confrérie y participe en habits blancs des jours de fête; les parents qui y sont invités s'y trouvent assez dépaysés; mais ils en emportent l'impression d'une très belle cérémonie, à laquelle il ne manque que de la votka.

Naissent les enfants. Qu'ils naissent en grand nombre, car les champs de la confrérie sont encore trop vastes pour elle; il faut, pour arriver à les cultiver, se faire aider par des paysans du voisinage, qui travaillent mal, et qui coûtent cher. L'enfant est donc le désir de la confrérie. Bientôt, en effet, il n'appartient qu'à demi à ses parents. Il y a dans chaque maison une ou deux chambres réservées aux petits. Ils y sont élevés tous ensemble, et c'est tous ensemble qu'ils mangent ou qu'on les promène. A leur garde sont préposées deux femmes : l'une est une spécialiste, mariée ou non, dont l'éducation est le rôle exclusif; l'autre est à tour de rôle une des femmes de la maison, qui accomplit par là un des services de jour. Aussi les enfants, élevés par la famille fraternelle, appartiennent-ils peu à leurs parents : tous sont frères en la confrérie : beaucoup de confrères, en effet, disent qu'ils aiment les enfants des autres à peine moins que les leurs propres et, quand les enfants appellent indistinctement tous les frères « oncle » (*diadia*), ils expriment réellement par là que le frère de leur père ou de leur mère n'est pas à leurs yeux plus oncle que les étrangers. Dès que ces petits auront grandi, vers sept ans ils entreront dans une école préparatoire qu'on leur destine, vers treize ou quatorze à la grande école de la confrérie, et de moins en moins, ils appartiendront à leur famille.

De ce chapitre — la vie commune — nous conclurons que tous les détails de l'existence de ménage sont des corollaires plus ou moins directs de l'idée qui a fondé l'œuvre. A tous, on peut trouver une devise dans l'Évangile de l'amour. Ils ont un même toit : ainsi vivaient les premiers chrétiens. Ils se servent les uns les autres : ainsi Jésus lava les pieds de ses disciples.

La famille selon la chair est absorbée par la famille selon l'Esprit : c'est qu'il est écrit : « Tu haïras ton père et ta mère pour me suivre ». Mais l'acceptation du perpétuel vis-à-vis, le service de jour, l'atrophie des amours naturelles, sont après une telle doctrine des pratiques trop froides, et la cause qui les a provoquées est trop vigoureuse pour ne pas produire encore les compléments qui leur manquent. Les pratiques d'amour se sont donc nécessairement épanouies en une expression plus vibrante, qui est le culte de la confrérie.

III. — LE CULTE.

Le culte à Vozdvijensk peut se diviser en deux parts : — culte officiel de l'Église orthodoxe; culte particulier à la confrérie — et l'on devine que le second est de beaucoup le plus important, surtout pour notre étude, car c'est lui qu'une pratique spontanée a fait sortir de la vie commune.

Culte officiel de l'Église orthodoxe. — La confrérie est orthodoxe.

Elle constitue une paroisse du domaine de Tchernigoff. Le prêtre n'est pas, comme cela arrive dans les mauvais cas de l'Église d'Orient, un personnage hiératique n'ayant avec ses paroissiens de rapports spirituels qu'au moment des offices; lui et sa femme sont membres de la confrérie et de la Douma de la confrérie, et aident ainsi à resserrer le lien entre la confrérie et l'Église. Le rapprochement était facile.

Parce que les frères de Vozdvijensk ont la pratique de l'Évangile, ils donnent leur sens plein à toutes les cérémonies de l'Église. Le petit temple de Vozdvijensk est naturellement rempli les samedis soir et les dimanches (ne manquent à la liturgie que les ménagères ou les absolument empêchés); l'office est accompagné par le chœur, ce qui le rend accessible à tous; le formalisme des prostrations est réduit au minimum; par contre, j'ai rarement vu d'église où le recueillement soit tel : à peine pourrait-on lui comparer dans l'Église catholique certains offices de Notre-Dame des Victoires ou de Lourdes, dans l'Église

anglaise, la messe de certaines chapelles de la High Church. Ici le sacrifice divin est réellement, dans son sens primitif, la présence du Christ au milieu de quelques-uns qui se sont réunis pour prier en son nom.

Le reste du culte est à la même hauteur.

Les communions sont fréquentes, aussi fréquentes du moins que le veut la tradition de l'Église orthodoxe, qui admet qu'on communie à chacun des quatre carêmes, deux fois peut-être au grand carême de Pâques, et ici chaque communion est précédée d'une retraite (*gavénié*) particulièrement sérieuse.

Les frères font l'abstinence au grand carême : pas de viande, ni d'œufs, ni de lait chaque jour. Mais ils ne l'observent pas aux carêmes de Noël, de l'Assomption et de la fête de Pierre et Paul. Les deux derniers viennent à l'époque des travaux plus intenses pendant lesquels on doit se soutenir plus et Nicolas Nicolaïévitch tenait en outre à ce qu'on célèbre les rites en esprit plus qu'en lettre et volontairement il a laissé quelques infractions à la lettre pour que l'on attache plus d'attention à l'esprit.

Mais, si les frères sont d'aussi pieux orthodoxes, c'est sans doute parce que leur culte officiel n'est qu'une manifestation solennelle et rare d'un culte plus fréquent et par là plus fécond.

Culte propre a la confrérie. — On peut distinguer le *culte de maison* du *culte de la confrérie*.

Le *culte de maison,* avons-nous dit, comprend les prières du matin et du soir (15 minutes environ) et les courtes prières des repas. Les prières du matin et du soir ressemblent, en petit, aux prières qui terminent les réunions générales du vendredi.

Ce sont celles-là que nous décrirons.

Le *culte de la confrérie* comprend les réunions de prières du vendredi et les solennités, comme le pardon de la veille du carême, la réception de nouveaux membres, etc.

La réunion du vendredi est l'heure essentielle. Y assiste qui veut ; mais, en fait, la majorité de la confrérie est là chaque semaine et nul ne manque par principe. On s'assemble dans une salle capable de contenir deux à trois cents personnes ;

souvent c'était dans la galerie de la maison de Nicolas Nicolaïévitch, souvent dans la grande salle de l'école des filles. Les hommes d'un côté, les femmes de l'autre, sur des chaises et des bancs, sont tournés vers le centre de la salle qui est occupé par une table. Autour de cette table s'asseyent les principaux personnages, par exemple la famille Népluyeff et celui qui préside la réunion, soit le fondateur, soit le prêtre.

La réunion dure de une à deux heures, la première partie est une lecture avec commentaires, la seconde une prière en commun.

Le prêtre lit un chapitre d'Évangile, puis il demande si l'un des assistants veut le commenter. Il y a toujours quelques personnes pour prendre la parole, dans le plus grand ordre. Nul n'a honte d'ouvrir la bouche, quelle que soit son éloquence; d'ailleurs il n'a pas à faire un sermon, il confesse seulement une expérience personnelle. C'est que le commentaire de ce qu'on vient d'entendre est toujours tiré de la vie propre de la confrérie. A-t-on lu le passage de saint Matthieu où Jésus appelle André et Simon? Quelqu'un redit comment, par la voix de Nicolas Nicolaïévitch, Dieu l'a appelé du fond de son village, comment il l'a peu à peu élevé intellectuellement et moralement jusqu'à l'immense bonheur présent et comment cette vocation a été aussi irrésistible que celle des premiers apôtres. Lira-t-on, un autre jour, que le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé, le plus petit des grains qui donne la plus haute des plantes? On appliquera cette parabole à l'œuvre de la confrérie, petite aujourd'hui, mais que l'on doit s'efforcer de faire grandir jusqu'à ce qu'elle abrite toutes les nations. Et, lorsque l'on entendra qu'on doit être le sel de la terre, on se demandera de quelles vertus doit être fait ce sel, s'il s'agit de Vozdvijensk et des frères qui sont là. La méditation de l'Évangile a donc toujours une forme concrète, pratique, profonde, et cela parce que la vie de tous les jours est déjà imprégnée d'Évangile. Lorsque personne n'a plus à parler et que le prêtre a résumé les opinions par un avis personnel, chacun se lève, se tourne vers les images et l'on commence la prière.

La prière se dit à genoux pour le « Notre Père » et les invoca-

tions pressantes, debout, si l'on veut, lorsqu'on est fatigué. Il s'y mêle des chants qui reposent ou émeuvent.

Elle consiste d'abord dans la récitation de textes de l'Église ou de formules consacrées par l'usage de la confrérie. Puis les uns et les autres disent à haute voix des formules improvisées selon les besoins du moment. Ainsi, supposons qu'un des membres de la confrérie vienne de perdre un de ses enfants, un ami prononcera une invocation de ce genre : « Mon Dieu, accorde le bonheur éternel à l'enfant de notre frère et envoie à ses parents la force de supporter leur malheur ». Un autre dira : « Seigneur, donne-nous à tous de montrer à notre frère plus d'amour, afin que sa peine, adoucie par nous, lui serve à accroître sa vie en toi ». Le père du mort répondra : « Mon Dieu, je me soumets aujourd'hui à ta volonté, mais donne-moi la force de m'y soumettre tous les jours qui vont venir, et fais que l'épreuve, dont tu m'accables, détourne des frères qui m'aiment une épreuve semblable ». Un autre poursuivra : « Mon Dieu, bénis tous nos enfants vivants, non pour notre plaisir et notre orgueil, mais pour qu'ils servent tes desseins; nous te les donnons; rends-nous bons pour que nous les rendions meilleurs que nous, et que, par eux, l'œuvre de la confrérie soit de plus en plus parfaite, de plus en plus répandue, de plus en plus capable de contribuer à fonder ici-bas ton royaume. » L'improvisation continuera ainsi tant que l'on s'y sentira poussé. Tantôt elle cessera au bout d'un quart d'heure, tantôt elle se prolongera une heure et demie : tout dépend de la gravité des circonstances. Même lorsque le moment n'est pas très solennel, la première invocation, se rapportant à un fait tout présent, vibre dans toutes les âmes. Cette émotion suscite chez le voisin un cri plus communicatif encore. Et bientôt chacun se sent dans un unisson de demande dont rien dans notre culte ne peut donner l'idée. C'est vraiment ça ce qu'il faut appeler la prière commune. Ce n'est pas prier en commun que se réunir vingt ou même mille pour réciter ou chanter des formules impersonnelles; chacun alors n'est pas dans un autre état d'âme que s'il était seul au milieu de choristes de théâtre, aucun effluve ne se communique dans l'as-

semblée, ce n'est que du bruit en commun. Pour que ce bruit devienne oraison, il faut que le fait d'être réunis apporte une exaltation de plus, et cela ne peut être que si ceux qui s'assemblent ont déjà entre eux des liens qui s'échauffent dès qu'ils se sont mis en la présence divine, si le son qu'ils envoient à Dieu vient de leurs cœurs qui battent plus fort parce qu'ils se sentent plus près. Voilà pourquoi on doit dire que le culte de la confrérie est un produit de sa vie.

A la prière, en de certains jours, se passent des incidents dont voici deux exemples :

Une des sœurs de la confrérie prend la parole pour dire qu'elle a eu un songe : elle a vu l'âme du fondateur, descendant vers Vozdvijensk, expliquer que sa mort est un bien pour son œuvre, parce qu'elle permettra à ses enfants de marcher sur ses traces avec plus d'autonomie que quand il était vivant. S'étant réveillée, elle a médité cette parole et a été remplie d'un tel sentiment d'ardeur et de sécurité, d'un sentiment si imprévu, si puissant et si doux, qu'elle a senti le besoin d'en faire part à ses frères : « C'est tout ce que j'avais à dire », ajoute-t-elle.

Une autre fois, un des frères dit que, depuis plusieurs jours, il a fait une sorte de retraite, à la suite de laquelle il a compris que sa vie n'avait pas été la vie de dévouement incessant d'un véritable membre de la confrérie ; qu'aussi il avait décidé de rompre avec tout esprit d'individualisme et qu'il suppliait ses frères et sœurs de l'aider dans sa nouvelle existence par leurs prières, leurs avis, leurs remontrances. Après lui sa femme vient faire la même confession, qu'elle termine comme celle de son mari, en demandant pardon à la confrérie de toutes les fautes qu'elle a commises contre elle.

Ces deux exemples prouvent encore que le culte est facilité, sinon créé, par la vie en commun, car de telles confidences ou de telles confessions seraient trop pénibles et quelque peu ridicules si elles étaient adressées à des gens que l'on connaît mal. Mais le ton dont elles sont dites — un ton qui n'est pas moins significatif que le contenu — montre ce qu'elles ont de spontané et même de joyeux.

Les séances de prières se terminent par le baiser fraternel. Le prêtre se place au fond de la salle, un des assistants vient lui baiser la main, le prêtre le bénit, puis l'embrasse. Lui se met à la droite du prêtre. Un second vient se faire bénir et embrasser de même, passe devant le précédent frère, l'embrasse aussi et se place à sa droite. Un troisième en fait autant, et, après avoir embrassé les deux premiers se place à la droite du second, et ainsi de suite. Tous échangent ainsi le baiser de paix. Les hommes embrassent les hommes, les femmes les femmes, entre hommes et femmes on se contente de se serrer la main. Le baiser est, à la mode russe, un baiser sur la bouche, très pur et très chaud, fort différent de la froide accolade que se donnent, dans certaines de nos églises, des clercs qui se connaissent à peine, un baiser comme peuvent seuls en échanger des gens qui résument en lui le dévouement et la reconnaissance de toutes les heures de la semaine.

Mais le baiser fraternel donne une émotion particulièrement aiguë la veille du grand carême. C'est un vieil usage, tombé en désuétude dans l'église orthodoxe, mais que la confrérie a pu, et seule pu, revivifier, de se demander, à la fin du dernier jour gras, un pardon mutuel qui prépare au carême pascal. Cette cérémonie se passe à l'issue d'une assemblée de prières. Le prêtre, le premier, se tourne vers toute la confrérie et confesse les fautes dont il aurait pu se rendre coupable vis-à-vis de tous. Il exprime ses regrets, ses résolutions, demande des prières et pour finir dit : « Pardonnez-moi », en s'agenouillant devant tout le monde et en frappant la terre du front. Tout le monde à son « Pardonnez-moi » répond : « Dieu vous pardonne » et se prosterne de la même manière, le front à terre.

Si quelqu'un a quelque faute particulière à avouer ou s'il est poussé par une humilité plus irrésistible, il fait ce dont le prêtre vient de donner le signal.

Lorsque sont achevées ces contritions publiques, on échange le baiser fraternel dans l'ordre habituel ; mais la cérémonie, ce jour-là, est un peu plus longue. Si l'on se sent coupable envers un frère d'un péché qui n'est jamais très grave, on s'arrête un instant

devant lui pour lui demander un pardon détaillé. Si non, on se contente d'échanger la formule : « Pardonnez-moi — Dieu vous pardonnera », et l'on s'embrasse. Mais cette cérémonie, dans un tel milieu, est si sincère que les baisers sont plus longs, les étreintes plus pressantes, les regards tout parlants, et l'on en sort avec une émotion extraordinaire. C'est une fête de toute beauté.

Voilà un premier exemple de solennités propres à la confrérie : d'autres se placent à différentes époques de l'année; les plus caractéristiques, celles aussi où l'âme de la confrérie s'exhale le plus violemment sont la sortie des écoles, au mois d'août, et la réception des nouveaux membres, vers Noël. Par exemple, au mois d'août, les jeunes gens et les jeunes filles qui ont fini les cinq classes de l'école et qui désirent rester à la confrérie y doivent faire un stage d'un peu plus d'un an, au bout duquel la douma décidera. Naturellement, ils passent cette année dans une des maisons communes. Après la messe, après un repas chez le fondateur, après des chants sous les arbres, le soir, toute la confrérie reconduit les nouveaux novices dans leur future famille fraternelle; là, le starchina, entouré de sa maison, les reçoit, les embrasse et les conduit dans la grande salle ou aussitôt commence la prière du soir, pour eux d'abord naturellement.

Ainsi les principales circonstances de la vie de la confrérie sont toutes sanctifiées par une manifestation cultuelle. Nous avons vu, chaque fois que nous avons décrit l'une d'entre elles, qu'elle sortait spontanément d'une existence d'amour. A ces preuves de détail j'ajoute ici une preuve globale. Si le culte avait été multiplié et perfectionné par un fondateur avisé pour christianiser la vie, on aurait aperçu sans aucune peine que les cérémonies sonnaient faux à l'âme. Ce n'est pas le cas, et il est impossible à l'étranger de passer quelques semaines ici sans que ces prières le prennent avec une violence unique. Nous considérons donc ce fait comme établi : le culte de Vozdvijensk est conditionné par la vie commune telle qu'elle se pratique à la confrérie.

Mais dans les sociétés il n'y a jamais d'effet qui ne soit cause à son tour, et si contradictoires que paraissent les termes, cause de

sa cause. Ici, le culte, sorti de la vie, réagit sur la vie, pour la transformer à sa lumière. Montrons-le.

Il y a d'abord une raison générale. Nous savons que les frères ne sont pas écrasés par leur travail ou par leurs soucis et que leurs loisirs nombreux n'ont à être remplis que par l'affection. Leur vie chrétienne est donc une vie de sentiment plus que d'effort. Or un culte, par sa nature même, est incapable de provoquer un effort, alors qu'il peut à merveille exciter un sentiment. La vie anglo-saxonne, par exemple, qui consiste, humainement et religieusement, dans une lutte, demande au christianisme des pratiques exerçant la volonté beaucoup plus qu'une pompe enthousiasmant le cœur. De telles pratiques sont devenues fréquentes parce qu'elles ont toujours été fécondes; le culte reconnu moins utile a été réduit au minimum. Au contraire, chez les Russes vivant de facile vie communautaire — et, à plus forte raison chez les confrères de Vozdvijensk, où le communautarisme est élevé le plus haut possible — le culte, sentimental à l'extrême, laisse, à la sortie des plus belles réunions, une vibration intérieure qui suffit à alimenter pendant de longs jours tous les témoignages d'affection qu'on aura à donner à ses voisins. Un tel culte a donc par lui seul une influence sur une telle vie. Précisons-le par quelques exemples :

1° Une des sœurs a raconté son émotion à la suite d'un songe : demain on se sentira plus ouvert vis-à-vis d'elle : après demain, un autre fera une confidence analogue, et voilà assuré l'ouverture des âmes.

2° Un des frères s'est publiquement confessé d'avoir mal compris l'œuvre : les jours suivants ses voisins feront des actes d'humilité semblables ou l'aideront à rendre sa vie meilleure, et voilà établis de nouveaux rapports d'aide spirituelle.

3° Enfin le baiser fraternel est une expression trop vive pour qu'on ose l'offrir à quelqu'un avec qui l'on serait en querelle : à supposer même qu'on lui ait donné une fois un baiser formaliste, l'odieux de cette cérémonie vous porterait dès le jour même à aller vous réconcilier avec lui : beaucoup de froids sont étouffés à leur naissance dans la crainte du baiser.

Donc, dans l'ensemble comme dans le détail, le culte rend à la vie la force qu'il lui avait empruntée.

Son influence remonte même jusqu'au dogme dont cette vie est sortie. Le dogme cesse d'être vérité abstraite pour devenir obsession quotidienne. Le Dieu-Amour est partout chez les frères de Vozdvijensk. Leurs songes, qui marquent leurs préoccupations de la journée, ont souvent le caractère d'apparitions. Dans la veille leur pensée est tellement religieuse que, dans le baiser fraternel, ils ont la conscience, non seulement de rendre hommage au frère, mais encore à Dieu dont il est le temple. Leur foi est extraordinaire. Ils ne doutent pas qu'avec un peu de bonne volonté, et avec la grâce que cette bonne volonté appelle, on arrive à répandre au centuple et au centuple l'œuvre de la confrérie sur la terre. Pendant la dernière maladie de leur fondateur, à la suite de la réunion de prière du vendredi, la fièvre qu'on n'avait pas pu abattre toute la semaine était tombée brusquement de cinq dixièmes, mais à la fin de l'oraison du dimanche suivant, l'état du malade empirait sans espoir; tous ceux qui dans ces jours avaient montré autant d'ardeur à supplier Dieu que de résignation à sa volonté, comprirent qu'en coupant la fièvre à leur appel Il avait voulu leur répondre qu'Il les entendait, mais que le surlendemain Il leur avait fait savoir qu'Il était le souverain maître, et lorsque le lundi Il leur eut enlevé Nicolas Nicolaïévitch, ils ne pensèrent plus qu'à interpréter la décision divine comme une récompense à son serviteur dont Il terminait les épreuves et comme une sollicitude à l'égard des confrères qu'Il préparait à l'autonomie.

Voilà quelques exemples, qu'il n'est pas utile de multiplier, de la pénétration du mystère chrétien.

A présent la vie religieuse et la vie commune, se soutenant l'une l'autre, sont une double force assez puissante pour imposer son caractère à de nouvelles manifestations sociales. La première que nous étudierons, c'est la propriété.

IV. — LA PROPRIÉTÉ.

Nous distinguerons ici la propriété du sol de tout le reste, immeubles, animaux domestiques, instruments de travail, mobi-

lier meublant, mobilier personnel, non seulement parce que c'est à peu près la division classique, mais encore parce que ces deux espèces de biens posent dans le cas présent deux problèmes différents.

Propriété du sol (transmission a la confrérie des biens de Nicolas Nicolaïévitch Népluyeff). — Nicolas Nicolaïévitch Népluyeff a donné à la confrérie, en 1901, 5.313 dessitines de terre dont nous n'avons pas encore indiqué le détail : le voici.

Terres.

Terre arable	1.787	dessitines.
Prairies à faucher	354	»
Forêt de pins de construction	1.332	»
Forêt de pins pour faire du bois	878	»
Divers (clairières, taillis, etc.)	le reste.	
Total	5.313	dessitines.
Evaluées (après soustraction du capital emprunté) à	1.407.704	roubles.

Bâtiments à Vozdvijensk.

Ecole des garçons (avec maison des maîtres, ateliers et basses-cours)	24.215	roubles.
Ecoles des filles (avec les annexes analogues)	24.863	»
Hôpital	8.200	»
Maison du prêtre	3.940	»
Distillerie avec ses dépendances	70.000	»
Caserne pour les ouvriers étrangers (en pierre à deux étages). Logements pour les ouvriers mariés. Comptoir et hôtellerie	32.775	»
Basse-cour (écuries et étables, ferme au lait)	18.265	»
Ateliers (de menuiserie, charpenterie, forge, serrurerie, etc.), hangars divers, blanchisserie, bains, chaussée, téléphone, etc.	17.785	
Total des bâtiments de l'économie de Vozdvijensk	200.043	»

Bâtiments à Rojdestvensk.

Maison principale	5.000	roubles.
Deux hangars pour le bétail	4.200	»
Divers	env. 4.000	»
Total des constructions de Rojdestvensk	13.662	»
Total des constructions dans *ce bien*	215.675	»
Instruments aratoires	6.850	»
Troupeau	31.522	»
Plus, divers objets mobiliers, marchandises en magasin, argent en caisse.		
Total général du don de Népluyeff	267.247	»
Plus 11.298 roubles dans la caisse de la confrérie (en argent et papiers).		
Total général de ces biens	1.746.109	»

Rappelons-nous que la confrérie devait entretenir les deux

écoles, de 80 élèves chacune, en ne leur donnant *pas moins de 22.220 roubles par an.* De plus, sur la terre de Vozdvijensk avait été fait un emprunt de 98.220 roubles; la dette fut transmise à la confrérie, qui dut pour les intérêts et l'amortissement payer chaque année 5.118 roubles. En tout, le don était donc accompagné d'une obligation annuelle de 28.338 roubles.

Nous avons déjà dit dans l'histoire de la confrérie que Nicolas Nicolaïévitch avait attendu pour leur donner des terres que les frères eussent prouvé, par plusieurs années de vie religieuse, qu'ils ne tenaient pas aux biens terrestres en général et que la révolution de 1900 l'ait épurée en provoquant le départ des égoïstes. Donc en donnant des biens à la confrérie, le fondateur ne lui donnait pas le désir d'en jouir. Cette propriété devait avoir pour effet, et a eu pour effet en réalité, de donner à la confrérie plus de sécurité pour organiser son avenir sans être à la merci des caprices d'un donateur, si généreux fût-il, mais elle n'a pas agi comme agit souvent la propriété, à la façon d'un but, dont le désir suffirait à lui tout seul pour exciter au travail. On peut donc dire que cette propriété a été un élément social presque neutre : l'élément actif est d'ordre spirituel. En second lieu, nous avons vu encore que Nicolas Nicolaïévitch n'a pas fait un véritable cadeau, puisqu'il a imposé des charges supérieures aux revenus anciens de la terre. Il fallait donc, pour remplir ces charges, c'est-à-dire pour continuer à posséder cette terre, accomplir un assez grand travail. Jusqu'ici il n'y a rien de contraire aux relations habituelles du travail et de la propriété, mais il faut ajouter que le but de ce travail est de gagner de l'argent pour une œuvre toute impersonnelle, et que par là, travail et propriété dérivent d'une impulsion religieuse. Voilà pourquoi nous avons dû parler de la propriété foncière seulement à cette place.

Ce n'est pas tout. Pour compléter son cadeau, Nicolas Nicolaïévitch y a ajouté 11.121 dessitines dont il se réservait la jouissance pendant sa vie, celle de sa mère et de ses deux sœurs. Après la mort du dernier survivant, la confrérie entrera en pleine possession de ces nouveaux revenus. Mais ici encore

Nicolas Nicolaïévitch a prévu le danger temporel et spirituel d'une propriété trop facile à garder, et il a mis, comme condition à ce legs, que les frères n'y pourraient point établir de maisons communes, mais seulement en toucher les revenus, et de plus, et surtout, que ces revenus serviraient exclusivement à la création de filiales de la confrérie primitive. Il prévoyait aussi, autant que de tels détails peuvent se prévoir, qu'à l'époque où la confrérie en serait possesseur, elle serait assez nombreuse pour cultiver, sans le secours de bras étrangers, ses 5.000 premières dessitines, et que la tentation serait grande d'installer ses enfants près de soi dans le nouveau domaine. Mieux valait les forcer à émigrer pour répandre l'idée de la fraternité au loin. Du reste, les frères qui essaimeront grâce à ces nouveaux revenus seront exactement dans les mêmes conditions que ceux qui ont vécu à Vozdvijensk; il faut donc répéter à propos de cette propriété de demain exactement ce que nous venons d'écrire à propos de celle d'aujourd'hui. Tous les dons de Nicolas Nicolaïévitch à la confrérie n'ont eu aucune influence décisive sur son développement : ce sont de simples corollaires de sa vie religieuse.

En est-il de même de la propriété mobilière?

Autre propriété que celle du sol : batiments, animaux, instruments de travail, mobilier meublant, mobilier personnel (propriété acquise par la confrérie). — La confrérie a prospéré depuis 1900 et a acquis des biens. Il faut encore étudier cette nouvelle propriété à partir de l'idée religieuse.

Pour cela deux points sont à considérer :

1° La propriété de la confrérie est collective, non seulement pour la terre, les bâtiments, les instruments, les animaux, mais pour le mobilier meublant, — et la propriété nécessairement personnelle, comme les habits, est atténuée par ce fait qu'on porte un uniforme. Les menus bibelots sont très rares.

L'idée inspiratrice de ce communisme pour ainsi dire absolu est certainement une idée religieuse; aucune nécessité humaine n'y poussait, et la preuve, c'est qu'il a fallu, pour en décréter

le principe, le grand effort de Nicolas Nicolaïévitch Népluyeff et de quelques fidèles qui en 1900 n'aboutit à rien moins qu'à l'exclusion d'une trentaine de membres qui auraient volontiers admis la propriété personnelle.

2° Mais une propriété collective peut être employée à la défense d'une idée ou à une jouissance sans autre but qu'elle-même. Nous allons faire voir que la confrérie n'a acquis de nouvelles propriétés que pour obéir à sa pensée fondamentale.

Pour cela : *A*. Nous verrons comment cette pensée a guidé la répartition des bénéfices des trois premières années (1901-1904). — *B*. Nous contentant de ces premières années comme exemple, nous comparerons l'état des biens de la confrérie en 1901 et en 1907. La différence nous indiquera l'emploi des bénéfices. Nous verrons qu'ils n'ont été consacrés qu'à l'amélioration du domaine et non à l'embellissement de la vie. — *C*. Enfin, comme contre-épreuve, nous donnerons le compte des ressources très modestes que les confrères, malgré leur richesse, se sont laissées pour leur entretien.

A. Répartition des bénéfices des années 1901-1904 (premières années de l'exploitation autonome du domaine de Vozdvijensk).

Bénéfice brut de la 1re année	82.150	roubles.
— 2e année	83.785	»
— 3e année	97.716	»
Total pour les 3 années	263.651	roubles.
1° Obligations (écoles, dettes, etc.) : 94.490 (alors que la confrérie n'était tenue qu'à 85.014 = 3×28.338).		
2° Entretien des membres de la confrérie, visiteurs, dépenses générales	40.650	roubles.
3° Versé au capital fondamental	10.611	»
4° — de réserve	9.135	»
5° Comptes personnels des membres (30 roubles par tête par an) (dont 1.000 roubles distraits pour la guerre).	8.965	»
6° Nouvelles constructions comme : basse-cour en pierre, hangar à foin, celliers, commencement de la grande maison d'habitation	32.470	»
7° Acquisition de nouveaux instruments agricoles, dont le principal est une batteuse d'environ 6.000 roubles; en tout	9.905	»
8° Divers objets mobiliers	8.732	»
9° Pour l'amélioration du troupeau : on a fait venir de Suisse 10 vaches de 2 à 3 ans et deux taureaux, et des croisements ont élevé la valeur du troupeau de	16.716	»
10° Travail en forêt	2.831	»
11° Divers, comme : argent courant, produits non vendus	le reste.	

Cette répartition des bénéfices, proposée par le conseil économique à l'assemblée générale, est approuvée à l'unanimité des voix et des cœurs et l'on y répète bien haut que la confrérie, qui n'hésitera pas à dépenser près d'un millier de roubles pour la réception des étrangers en vue de la propagande, est œuvre de Dieu et non œuvre des hommes, et l'on regarderait comme un crime d'en utiliser les profits avec un esprit intéressé qui en arrêterait le développement surnaturel; il y a même des voix qui protestent contre ces 30 roubles que l'on a attribué à chacun pour couvrir de petites dépenses imprévues et plus encore pour l'habituer à manier quelquefois de la monnaie.

B. Cet esprit s'est maintenu jusqu'à maintenant. Tous les revenus de l'exploitation qui n'ont pas passé aux obligations primitives, aux capitaux de fondation et de réserve et à quelques moindres dépenses générales ont été principalement employés à la construction de bâtiments de ferme, à l'amélioration du troupeau, à l'élévation de maisons communes. Quelques nouveaux chiffres en feront mieux juger : tout est exprimé en roubles.

	En 1901.		en 1907.
Terres et forêts	1.407.704		1.510.386
Immeubles	215.675	(achevés)	276.650
		(inachevés)	8.671

Sur ces dépenses, deux maisons en pierres à deux étages pour les frères, de 18.000 roubles environ chacune :

Troupeau.	En 1901.		En 1907.	
	Pièces.	Prix.	Pièces.	Prix.
Bœufs de travail	181	12.645	161	14.700
Chevaux (de travail, étalons, etc.)	130	8.190	122	11.025
Vaches	77	2.950	61	5.972
Cochons	244	3.511	329	4.343
Totaux		27.296		36.040

Capital net, en 1901 : 1.757.407 ; en 1907 : 1.953.668.

Ce qui fait une augmentation annuelle de 2 p. 100 environ. C'est un peu moins que le bénéfice annuel de l'exploitation après paiement des obligations, entretien des frères, versements aux deux capitaux de fondation et de réserve.

Des remarques de détail à propos de ces chiffres. Les construc-

tions de nouveaux bâtiments de ferme s'imposaient, car plusieurs des anciens tombaient presque en ruine. Les dépenses de ce genre n'ont pas d'autres raisons. — Le troupeau a coûté très cher et son budget propre nous prouverait qu'il n'a jamais rapporté. Néanmoins on a consenti à perdre sur lui, car il était nécessaire pour la culture à laquelle il donnait des bêtes travailleuses et des engrais. Enfin l'argent dépensé pour les maisons communes n'a pas, en réalité, servi au bien-être, car ces maisons, quoique plus grandes, sont tout aussi simples que les petites constructions qu'elles remplaçaient. En un mot, tout a été donné à l'œuvre.

C. C'est ici qu'il nous faut parler des dépenses personnelles des frères et nous n'aurons pas de peine à voir que ces hommes qui possèdent un capital moyen de 20.000 francs par tête et ont un avenir longuement assuré vivent en pauvres.

Nous avons déjà donné les menus de leurs repas qui sont très simples. Leurs vêtements ne le sont pas moins. Il y en a un d'uniforme : pour les hommes, chemise noire, pantalon noir, ceinture de cuir noir et bottes; pour les femmes, robe très simple bleu sombre; les jours de grandes fêtes, les hommes remplacent la chemise noire par une chemise blanche, les femmes mettent une robe toute blanche. Pour les jours de travail, et particulièrement l'été, on a des vêtements de couleur; l'hiver, les hommes ont comme vêtements de dessus, des paletots courts ou des demi-choubas; les femmes portent des choubas ouatées.

Tout cela se précisera numériquement si l'on analyse l'argent employé pour l'entretien de chaque frère. On dépense par an :

	Par homme.	Par femme.
Pour la table (sans compter les légumes du jardin)	60 roubles	60 roubles
Pour les habits et le linge	25	20 »
Pour le blanchissage	7	7 »
Pour la chaussure	10	5.50
Pour l'installation ménagère (batterie de cuisine, vaisselle, etc.)	8	7.50
Total	110 roubles	100 roubles

En moyenne, 105 roubles par an par personne. Ce chiffre avait

été plus élevé dans les onze premières années de la confrérie : sa moyenne était alors de 125 roubles ; son maximum avait été atteint en 1895-1896 et depuis lors il avait été constamment diminué. Les communautés plus grandes et les achats en gros en avaient été la principale cause. Il n'y a que la dernière année que la norme a été augmentée de 10 % pour la nourriture, de 30 % pour les habits, linge et chaussure : la faute en est au rechérissement de la vie qui a doublé et triplé dans toute la Russie depuis la guerre. Nous pouvons du moins dire que le désir de luxe n'a pas grandi un seul instant depuis le début de la confrérie, quoiqu'elle ait eu plus d'une fois le moyen de le réaliser.

Nous considérerons comme admis la dépendance des phénomènes de propriété vis-à-vis des faits religieux. Mais à son tour une telle nature de propriété influe sur la nature du sentiment chrétien. Il est facile de le comprendre. En effet, des hommes qui chaque année votent un budget où leurs plaisirs n'entrent pour rien et dont plusieurs, chaque jour, manient de grosses sommes d'argent, sans avoir occasion d'apprécier la différence entre un kopek et cent roubles, finissent par être complètement désintéressés des richesses terrestres sous quelque forme qu'elles se présentent. Après avoir renoncé à la propriété personnelle et après avoir ôté de la propriété collective tout ce qui pourrait charmer, ils n'ont plus rien qui les empêche d'être tout à Dieu.

Mais alors l'horaire communiste, les pratiques cultuelles et la nature de la propriété forment un faisceau de trois causes, assez fort pour imposer certains caractères au mode de travail. En déduisant ces caractères, nous verrons que le chapitre du travail devait être écrit en cette place.

V. — LE TRAVAIL.

Comme la confrérie est un empire complet, on doit y faire les travaux les plus variés. On y tend du moins. Il y a une forge, une

menuiserie, une cordonnerie. Les ouvriers en sont, le plus souvent, des étrangers que la confrérie paie. Elle désire les remplacer en développant l'instruction technique des élèves de son école. En tous cas, ce ne sont pas là les grands profits de la colonie. Les grands profits dérivent de l'exploitation des champs, du travail dans les forêts voisines, et d'une distillerie. On se rendra compte de leur importance par le tableau des revenus de la première année qui est une année moyenne (1901-02).

Champs et troupeaux	18.900	roubles.
Distillerie	18.568	»
Travail en forêts	39.272	»
Divers	5.388	»
Total	82.128	roubles.

Le travail des champs et du troupeau est cependant le principal, en ce qu'il exige le plus de matériel et emploie le plus d'hommes : c'est de lui seul que nous nous occuperons désormais.

L'ordre dans lequel nous l'étudierons est celui des causes qui en déterminent les manifestations, en commençant par les plus matérielles et les plus accidentelles, pour aboutir aux raisons religieuses fondamentales. Nous en distinguerons trois, *le lieu*, *l'éducation technique des frères, la religion.*

1° *Le Lieu.*

Le lieu impose la culture des céréales. Il est vrai que certaines parties inclinées et ravinées laissent l'eau s'accumuler dans le fond ; ce sont de médiocres terres à blé ; nous verrons tout à l'heure comment les frères les utilisent.

2° *L'instruction technique des frères* (*travail plus intelligent*).

Cette culture est une culture intelligente, car les frères sortent d'une école agricole renommée.

Cette intelligence se manifeste dans cinq faits.

A. — On cultive en dix parties; alors que la culture en trois parties est fort répandue en Russie. Ci-contre, pour mémoire, le tableau de la répartition :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Jachère. Au printemps, on laboure et on engraisse. A l'automne, on sème du seigle ou du froment, qui hiverneront sous la neige.	*Seigle* ou *froment.* A l'automne on laboure encore plus profondément que l'année précédente.	Au printemps, on sème de la *betterave* sucrière, ou des pommes de terre (pour la distillerie), ou des carottes (pour la nourriture des animaux).	Au printemps, labour léger. Puis, on sème ensemble *avoine*, *trèfle et fléole*. On coupe l'avoine à l'automne.	Récolte du *trèfle.*	Récolte de la *fléole.*	Au lieu de l'année de seigle, qui serait régulière, on laisse la *jachère*, faute de prés. A l'automne, labour peu profond et semailles de seigle.	*Seigle.* Léger labour d'automne.	Labour très profond. *Pommes de terre.*	Labour. *Avoine.*
				Une partie du champ est laissée en pâture aux vaches, une autre est réservée pour les semences.					

B. — On engraisse les terres. En 1904, le troupeau fournissait 30.000 charretées de fumier, pouvant engraisser 150 dessitines (200 par dessitine). Il a fallu :

1.500	poudes	de gypse.
200	—	de salpêtre.
600	—	de sel de potasse.
750	—	de superphosphates.

C. — Les instruments sont perfectionnés : charrues profondes, semeuses, moissonneuses, etc. Nous avons vu que, à une valeur de 6.000 roubles (en 1901), on avait ajouté en trois ans pour 9.000 roubles de nouveaux outils.

D. — La Confrérie a développé les jardins fruitiers, qui rendent beaucoup sans exiger un grand travail. Elle en avait seulement 6 dessitines en 1901; actuellement elle en a 13 à Rojdestvensk, 8 à Vozdvijensk et elle vient de labourer 50 dessitines de terres en pente peu propres aux céréales, pour en faire un grand verger, auquel elle adjoindra une fabrique de cidre ou de bonbons; le projet n'est pas encore précisé, mais les débouchés semblent certains.

E. — Enfin signalons, à titre d'indication psychologique, que la Confrérie a introduit, sur 5 dessitines, la culture des carottes pour semences; au bout de deux ans, elles ont rendu la somme énorme de 331 roubles par dessitine; mais le débouché est restreint.

3° *La religion. — La vie commune et la propriété (travail plus intense).*

Enfin les deux causes précédentes réunies ont rendu le travail plus intense. Que le travail de Vozdvijensk n'ait pas la fièvre des labeurs américains, c'est certain, mais il est plus certain encore qu'il est beaucoup plus actif que celui des paysans du voisinage. Un tableau le fera sauter aux yeux :

Horaire d'une journée de travaux des champs.

A la Confrérie.	*Chez les paysans.*
4 h. Lever. Les champs étant voisins, travail immédiat jusqu'à *7 h. 1/2.*	*4 h.* Lever. Long chemin (5 à 10 verstes) pour aller à ses champs dont certaines parcelles sont fort éloignées, par suite du partage égal par le mir. A l'arrivée repos des chevaux et des hommes. Même horaire qu'à la Confrérie, mais les paysans ne travaillent avec courage que quand il s'agit de leurs propres champs : inertie terrible sur les champs étrangers.
7 h. 1/2—8 h. Déjeuner.	*5 h.* Cessation du travail pour se préparer au retour.
8 h.—12 h. Travail.	
12 h.—2 h. Repos et dîner.	
2 h.—8 h. et quelquefois *9 h.* Travail, souper.	

La comparaison est ici d'autant plus facile à faire que les confrères ne sont pas assez nombreux pour mettre en valeur leurs 1.500 dessitines de terre arable : ils doivent faire appel à des paysans qu'ils paient. Or, ces salariés se donnent le moins de mal possible. Il faut les surveiller constamment et la surveillance les excite parfois si peu que l'on n'a rien trouvé de mieux que de les mêler en nombre égal aux frères, dont le coude à coude entraînant les force à faire deux fois plus de besogne que quand ils sont seuls, ce qui ne leur convient pas du tout. Pourquoi cette différence?

A. *La propriété.*

Les frères répondent : « C'est que quand, au moment de la moisson, nous nous mettons tous à l'ouvrage, nous avons le sentiment d'être patrons. » C'est incontestablement un de leurs mobiles. Un propriétaire travaille mieux qu'un mercenaire. Toutefois, ce qui pousse les nôtres n'est pas la propriété individuelle dont ils profiteront. C'est la propriété collective d'une mission religieuse : lorsqu'on dit que le sentiment de la propriété provoque l'ardeur au travail, on attache au mot propriété une signification concrète : généralement il y domine le désir égoïste de la jouissance qui est bien au fond du cœur de la plupart des propriétaires, mais ici il s'y ajoute le senti-

ment désintéressé de l'autonomie pour décider de ses actes, de la sécurité pour leur exécution et la supériorité sur ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre. Ce sentiment se trouve chez tous à divers degrés, mais, chez les confrères de Vozdvijensk, il règne à l'état pur : effet de la propriété et non de la propriété individuelle.

B. *La vie commune.*

Mais ce sentiment, si clair qu'il soit, n'est pas suffisant pour maintenir l'énergie. L'habitude de la vie commune y supplée. Car les frères travaillent par groupes ou artèles, faites par les membres d'une même maison. Cette artèle est constituée en permanence. A sa tête est un *distributeur du travail* dont nous verrons plus loin les fonctions, mais déjà nous pouvons dire que la famille a un certain contrôle sur ses actes, et, par là, va au travail en tant qu'unité constituée. Dès lors, elle apporte à ce travail les mêmes qualités qu'elle a acquises dans sa vie de maison, affection qui excite le voisin à bien faire, exemple que l'affection pousse chacun à donner, désir enfin d'aider par son propre labeur le groupe qu'on aime. Ici, l'esprit communautaire est une aide à l'effort. C'est qu'il s'agit d'un esprit communautaire qui consiste à se donner au groupe, et non, comme dans le cas général, d'un esprit communautaire qui consiste à profiter du groupe. C'est un effet aussi inattendu que celui de la propriété collective. Dans les deux cas la religion a renversé le jeu habituel des phénomènes.

Jusqu'ici nous avons vu la religion, principale cause du bon travail, mais seulement dans les manifestations du travail qui ne concernent que le travailleur isolé. Nous allons la voir maintenant dominer les phénomènes plus intéressants encore de l'organisation du travail.

C. *Organisation du travail.*

L'organisation du travail, disons-le tout de suite, est dans tous ses détails un compromis entre une organisation communiste et une organisation hiérarchisée. Elle est communiste, car la confrérie, en tant que groupe d'individus absolument égaux, a sur le travail un contrôle constant; elle est hiérarchisée en ce sens que plusieurs des frères ont des fonctions bien déterminées

qui leur donnent autorité sur les autres, mais seulement dans le travail. Cette hiérarchie se manifeste dans chaque famille et dans la Confrérie entière.

a. *Dans chaque famille.* — A la tête de l'artèle que constitue la famille, se trouve, nous l'avons déjà signalé, « un distributeur du travail ».

Ce « distributeur » est confirmé dans ses fonctions par la Douma, confirmation générale pour toutes les fonctions de la Confrérie, puisque la Douma en est le pouvoir suprême ; il est responsable de sa gestion devant le Conseil économique qui est la plus haute autorité en matière de travail, et lorsqu'il se trouve en désaccord avec la famille, il doit, malgré tout, agir selon sa conscience et sa compétence. Voilà une indépendance suffisante pour un dirigeant, et une indépendance absolument nécessaire dans n'importe quelle société pour éviter l'anarchie.

Mais, par contre, le « distributeur du travail », avant d'être confirmé par la Douma, a été choisi par sa famille ; il est responsable devant la famille en même temps que devant le Conseil économique, et, bien qu'il ait le droit d'agir selon son opinion personnelle, il lui est recommandé de toujours chercher à la mettre d'accord avec celle de sa famille entière. La famille, irréductible unité de la Confrérie, se réserve donc la part la plus grande possible dans la direction du travail qu'elle exécute et c'est là une conséquence inévitable de la communauté.

b. *Dans la Confrérie entière.* — Chaque service a à sa tête un « chef de service », intendant des forêts, intendant de l'usine, etc. En outre, une intendance générale comprend un intendant et deux membres.

De plus, les principaux chefs de services constituent le *Conseil économique* dont voici, sauf les noms propres, la composition actuelle :

Président : un des plus anciens membres de la Confrérie, l'intendant des 11.000 dessitines dont la Confrérie n'a pas encore la jouissance.
Membres :
L'intendant des 5.000 dessitines de la Confrérie.
Le directeur de l'école des garçons.
L'intendant de l'usine.

Le chef du comptoir adjoint de l'intendant.
L'Intendant des forêts adjoint de l'intendant.
L'intendante de l'école des filles.
Le distributeur du travail à Rojdestvensk.
L'ingénieur de l'usine, également architecte de la Confrérie.
Le directeur de l'école des filles.
Le chef de l'artèle de blanchissage.

Ce Conseil comprend, non seulement des responsables, mais encore des compétents, par exemple le directeur de l'école des garçons, qui est un excellent agronome. L'adjonction de tels membres aux chefs de service nous prouve bien que le Conseil économique est un organe mixte: assemblée économique avant tout, mais dans laquelle pourtant la Confrérie s'immisce en tant que corps.

Cette immixtion de la Confrérie dans le travail se manifeste encore de deux façons :

1° Par l'assemblée générale qui, une fois par an, approuve les décisions du Conseil économique ;

2° Parce que le Conseil économique est soumis, comme tout ce qui est à Vozdvijensk, à l'autorité suprême de la Douma qui doit approuver ses décisions, même après l'assemblée générale, et qui peut ôter leurs charges aux chefs de service qui le composent.

Les pouvoirs de l'assemblée générale n'entravent pas plus le travail que ceux de n'importe quelle assemblée générale d'actionnaires. Quant au contrôle de la Douma, nous le détaillerons en parlant d'elle.

Voilà pourquoi le travail prend cette double forme, tantôt hiérarchisée, tantôt communiste. Reste à savoir pourquoi une telle organisation a réussi et, en particulier, il faut répondre à deux questions : 1° D'où vient que, tous les frères étant rigoureusement égaux, obéissent dans le travail à quelques-uns? et 2° D'où vient que ces quelques-uns consentent à remplir sans aucun profit des charges très lourdes?

1° C'est uniquement le sentiment religieux, et sous la forme de l'amour des autres, qui pousse un frère à obéir à son distributeur de travail, et ce sentiment est si efficace que jamais il

ne s'est manifesté d'autre révolte devant un ordre qu'un léger murmure intérieur.

2° Quant aux chefs, ils sont évidemment soutenus par le sentiment de leur responsabilité ; mais il faut noter qu'ils ne sont responsables que devant des conseils, Conseil économique ou Douma dont ils font souvent partie eux-mêmes, et que cette responsabilité n'est en rien comparable à celle de l'ingénieur devant ses patrons puisque, s'il fait mal, l'ingénieur perd les profits de sa place, tandis que, s'ils font mal, ils ne perdraient que les soucis de leur charge. Leur responsabilité est donc toute morale ; un seul sentiment peut la soutenir, l'amour du groupe dont ils gèrent les intérêts. Et ce mobile est assez puissant, puisque la plupart d'entre eux ont toujours été très supérieurs aux spécialistes fort coûteux que Népluyeff avait introduits dans ses domaines avant la fondation de la Confrérie.

En somme l'ensemble de l'exploitation rend un peu moins de 5 % du capital primitif et, sans attacher une trop grande importance à ce chiffre qui devrait être discuté minutieusement, nous reconnaîtrons que c'est un rendement convenable pour un début.

Dans tout ce paragraphe nous avons essayé de prouver que le travail était dans tous ses détails une conséquence du christianisme. C'est pourquoi nous avons analysé le travail si tard. Pour le démontrer mieux encore, une contre-épreuve ne sera pas inutile. Elle fera voir que ce genre de travail n'a pas pu avoir grande action sur l'organisation de la vie.

1° Les frères d'une même maison ont des travaux très différents : l'un travaille aux champs, l'autre à la menuiserie, l'autre à la cordonnerie, etc. Ceux qui travaillent aux champs sont membres d'une artèle ; ceux qui travaillent aux ateliers sont chefs de métier, et cependant ils ont tous la même manière de vivre. De plus, des maisons tout entières sont composées de travailleurs manuels, d'autres de travailleurs de comptoir, et on ne constate aucune différence dans leur esprit. Ce n'est donc pas le travail qui est ici déterminant.

2° Lorsque les nouveaux confrères sortent de l'école, ils dé-

sirent vivre en confrérie, mais sont presque toujours absolument indifférents au genre de travail auquel on les emploiera. Plusieurs, suivant les nécessités de l'œuvre, ont passé des fonctions de maître d'école à celles d'intendant, d'un travail d'ouvrier des champs à un travail de secrétaire, sans en éprouver joie ni peine. En outre, toutes les formes de travail sont également estimées. Un simple ouvrier menuisier pourra faire partie de la Douma et un directeur d'usine en être exclu. C'est une seconde raison pour laquelle le travail n'est pas déterminant.

3° Enfin, en dehors du territoire de Ianpol, des confréries s'ébauchent sur le modèle de celle-ci. Il y a, par exemple, dans une campagne du gouvernement de Novgorod, un prêtre qui a réuni, en un groupe purement spirituel, des paysans qui n'étaient liés par aucune communauté économique. L'esprit est très analogue à celui de Vozdvijensk, ce qui prouve une dernière fois que ce n'est pas le travail qui l'a déterminé.

Cependant, si le communisme du travail est soutenu par le communisme des âmes, à son tour, son succès renforcera la vie religieuse. Le même cycle d'influences réciproques du spirituel sur le temporel et du temporel sur le spirituel, signalé à propos de la vie de maison et de la propriété, se dessinera à propos du travail et confirmera cette loi qu'une croyance n'agit sur l'âme qu'après avoir minutieusement organisé tous les détails de l'existence.

Avec le travail nous venons d'achever l'analyse des phénomènes élémentaires que la Confrérie présente. Nous avons passé en revue les principaux faits qui caractérisent un groupe simple d'individus, en particulier une famille fraternelle, qui est l'irréductible unité sociale. Mais si la Confrérie ressemble par bien des points à une famille, elle ressemble par beaucoup d'autres à un état. Famille étendue, elle est une république embryonnaire. C'est sous ce nouvel aspect que nous allons l'étudier maintenant, pour tâcher d'y retrouver quelque chose du mécanisme des états connus, sous forme naissante sans doute et toute adaptée au principe religieux.

VI. — LA CONFRÉRIE EN TANT QU'ÉTAT.

Confusion des fonctions. — En racontant la vie de la Confrérie, nous avons noté diverses autorités : au point de vue économique, les chefs d'exploitation et le Conseil économique; au point de vue moral, les starchiny des maisons ou le prêtre. Voici maintenant un fait essentiel : ces diverses autorités ne sont pas toujours nettement distinctes; ainsi : dans une maison habitent quelquefois deux ou trois membres de la Douma qui sont, comme tels, très supérieurs aux autres frères, ainsi que nous le verrons bientôt; mais un seul d'entre eux est starchina de la famille, et les deux autres, à l'intérieur de la maison, lui sont soumis comme le frère reçu la veille; dans une autre maison, un starchina commandera aux heures des repas à un directeur d'usine ou de forêt, sous les ordres duquel il sera placé aux heures du travail. Les hiérarchies souvent s'entremêlent.

Cependant elles ne se nuisent jamais. Si l'empiètement des pouvoirs est une inévitable conséquence du principe évangélique de l'égalité des frères, inversement, ce même principe en supprime les dangers; l'amour mutuel fait que l'on considère le chef comme transmettant simplement une autorité qui appartient à tous et dont le grand agent d'exécution est la conscience de chacun. C'est un exemple des sociétés primitives où la hiérarchie est mal différenciée, mais où la simplicité des rapports écarte tous les conflits.

Assemblée générale. — Tous ces pouvoirs sont en effet confirmés, à plusieurs reprises, par l'assemblée générale de la Confrérie. Cette assemblée approuve les comptes du Conseil économique, discute les innovations qu'un membre propose, décide d'écrire tel opuscule de propagande ou d'imposer telle règle de vie, etc. En outre, la Confrérie se réunit environ tous les huit jours, pour parler des affaires de tout ordre qui l'intéressent. Avec une pareille fréquence, et avec une intimité qui,

régnant dans chaque famille, n'a pas de peine à s'étendre à la Confrérie tout entière, on voit que l'assemblée générale ne ressemble en rien aux assemblées d'actionnaires, qui se réunissent une fois par an et approuvent, bien souvent pour la forme, des administrateurs tout-puissants. L'assemblée générale de la Confrérie est une personne très vivante. Cela tient à ce que les frères ont reçu à l'école et ont développé par la suite un sens psychologique spécial; il vient de la vie du grand cercle, de la rédaction des caractéristiques, de la participation aux assemblées de maison, de la connaissance exacte des choses de la Confrérie; il permet de juger avec beaucoup de prévoyance les intérêts matériels et moraux de la communauté. Chacun prend réellement part à l'assemblée, chacun est vraiment citoyen, ce qui donne à la réunion un sérieux et un ordre qui ne se trouve à ce degré ni dans les sociétés de paysans russes, ni dans les parlements européens.

Une seconde remarque; c'est que les décisions de la Confrérie sont prises très souvent à l'unanimité. Cette Confrérie n'a rien en effet du parlement d'un grand état, parlement dont les différents membres représentent des intérêts opposés : patrons et ouvriers, électeurs agricoles et électeurs industriels, tempérament du nord et passions du midi; là, tout discours sort d'une tactique et vote est synonyme de lutte. A Vozdvijensk, tous ayant identiquement les mêmes intérêts, la discussion sert non pas à conquérir des adversaires, mais à convaincre les ignorants, et, lorsque l'intérêt ou le devoir commun a été pleinement mis en lumière, un peu de bonne volonté aidant les décisions pénibles, le vote à l'unanimité s'impose. Ce n'est pas là du reste quelque chose d'exceptionnel; l'unanimité est assez fréquente dans tous les petits groupes primitifs.

Jusqu'ici nous avons vu dans la Confrérie surtout une république. Elle l'est pour deux raisons, d'abord parce qu'elle est simple, c'est-à-dire que personne n'est tout à fait étranger à sa politique générale, mais surtout parce que tous les membres ont reçu une éducation supérieure qui les empêche, comme d'autres sociétés simples en donnent souvent l'exemple, de n'être qu'un

troupeau à la merci d'un chef de rencontre. Mais l'aspect républicain n'est pas le seul. Par un autre côté la Confrérie est soumise au pouvoir quasi absolu de sa Douma. Nous allons le montrer et l'expliquer.

La Douma. — La Douma s'est créée spontanément par le jeu même de l'œuvre. Les trois premiers élèves qui, à la sortie de l'école, restèrent près de Népluyeff pour constituer le premier noyau de la Confrérie, étaient en même temps le germe de sa Douma. Après l'école ils avaient vécu un an dans la maison même de Nicolas Nicolaïévitch, et toujours ils restèrent ses intimes amis et ses interprètes fidèles. Parmi les membres qui s'ajoutèrent à eux dans les premières années, quelques-uns se distinguèrent par leur plus grand sens de l'œuvre et furent plus constamment voisins de Nicolas Nicolaïévitch qui les initiait à la direction. Quand ils y furent aptes, la Douma se constitua en organe distinct. Cet organe eût pu être un semblant de conseil approuvant aveuglément la volonté toute-puissante de son maître. Nicolas Nicolaïévitch sentait ce danger comme il avait senti, d'une façon générale, combien sa personnalité risquait d'étouffer celle de sa Confrérie. Aussi s'attacha-t-il à ce qu'à la Douma sa présidence ne fût pas une dictature ; il désirait que tout fût unanime ; lorsqu'un des membres de la Douma ne paraissait pas de l'opinion de la majorité, il retardait le vote jusqu'à la séance suivante, priant les autres de s'efforcer de le convaincre. C'est de la sorte que la Douma acquit rapidement sa personnalité. Elle peut donc se définir, par son origine même « l'héritière de la pensée fondatrice de l'œuvre ».

On voit qu'avec un tel caractère elle ne peut être républicaine, c'est-à-dire qu'elle ne peut sortir du suffrage universel. Nécessairement elle s'élit elle-même et, comme contre-partie très rarement exercée, elle peut exclure elle-même un de ses membres.

Quels sont ces membres? Ce sont avant tout des gens ayant *l'esprit de la Confrérie*. Généralement cet esprit n'appartient

pleinement qu'à des hommes anciens à Vozdvijensk et relativement âgés (les aînés de la Confrérie n'ont guère plus de trente-cinq ans) ; voilà pourquoi il n'est pas étonnant de voir à la Douma des hommes occupant des fonctions matérielles importantes : aussi, au début de 1905, sur douze membres que comprenait le Conseil économique, sept faisaient partie de la Douma. Mais ils n'en faisaient point partie à ce titre. Au contraire, la Douma recevra volontiers tel nouveau venu à la Confrérie, exerçant la profession de cordonnier par exemple, mais dont toutes les œuvres seront un admirable exemple de vie évangélique et que cette seule perfection rendra un excellent conseiller. Pour la même raison, la Douma admettra indifféremment des hommes et des femmes : en 1905, elle renfermait à peine moins de femmes que d'hommes. Enfin le nombre de ses membres est illimité; elle désire s'étendre pour faire participer le plus de frères possible à l'esprit qui l'anime, à la seule condition de garder sa parfaite unité : toujours à la même date, elle comprenait, sous la présidence du fondateur, sa mère et ses deux sœurs, le prêtre et sa femme, membres de droit, et quinze autres frères et sœurs.

Comme les assemblées de maisons, comme les assemblées de Confrérie, les réunions de la Douma ont lieu tous les huit jours. C'est la fréquence nécessaire à une activité efficace.

Les questions s'y décident en principe à la majorité des voix : en fait, l'unanimité est fréquente. L'unanimité intellectuelle peut être plus rare que dans les assemblées de la Confrérie, parce que, la Douma représentant une moyenne de plus haute valeur, chaque voix affirme une personnalité plus indépendante Mais, par contre, rien n'approche de son unanimité de cœur acquise par un plus long voisinage et une plus profonde compréhension de l'âme de Népluyeff.

Arrivons au point essentiel, les fonctions de la Douma.

D'abord la Douma n'a pas de pouvoir économique; bien qu'elle comprenne la majorité des membres du Conseil économique, dont les deux intendants généraux, elle ne s'occupe pas, en tant que Douma, de l'exploitation de Vozdvijensk ; elle garde seulement, comme conséquence de son pouvoir suprême, un

contrôle général, approuvant chaque année, après l'assemblée générale, le budget que le Conseil économique présente, pouvant déplacer tel membre qu'elle veut de ce Conseil et regardant l'intendant général comme son employé. Mais ses soucis matériels s'arrêtent là, son autorité est toute morale et il faut même dire religieuse. Rien là que de très naturel, puisqu'elle est le cœur de la confrérie et que la confrérie est l'affaire de Dieu. Un seul fait montrera son caractère. Après la mort de Nicolas Nicolaïévitch, lorsqu'il fallut lui nommer un successeur dans sa dignité et sa fonction de protecteur de la Confrérie, la Douma, chargée naturellement de l'élection, se réunit un samedi dans l'église et là, après avoir prié, vota. Fut élue la sœur aînée du fondateur, qui, depuis plusieurs années, s'occupait spécialement de l'école des filles ; le lendemain, dimanche, tous les membres de la Douma communièrent et, après la messe, le prêtre, au nom de la Douma, transmit solennellement à Maria Nicolavna les droits et les insignes de son frère, et, avant de quitter l'église, tous les frères échangèrent le baiser de paix.

Mais ce pouvoir religieux est accompagné d'une sorte d'omnipotence générale. Ainsi :

1° C'est la Douma qui décide l'admission d'un membre nouveau.

2° Une fois ce membre admis, c'est elle qui juge à quel travail on l'emploiera et dans quelle maison on le mettra.

3° Si ce frère fait une faute, la Douma est l'unique et suprême pouvoir judiciaire et, comme l'esprit même de l'œuvre en écarte tout appareil policier, la seule sanction des fautes graves est l'exclusion de la Confrérie.

4° Si deux jeunes gens désirent se marier, ils doivent obtenir le consentement de la Douma avant même d'écrire au village pour demander celui de leurs parents. Si la Douma prévoit que ce mariage n'est pas le plus souhaitable, elle fait une remontrance aux jeunes gens et, s'ils persistent, elle déclare dégager sa responsabilité. Dans les cas où elle serait persuadée que le mariage aboutirait à une catastrophe, elle prononcerait simplement l'exclusion amicale des fiancés, qui iraient se marier ailleurs : ce cas s'est présenté.

5° La Douma exerce une action plus générale en nommant elle-même les starchiny des maisons. Elle peut casser (et a cassé plusieurs fois) ceux qui ne présentent pas l'autorité ou le tact suffisant, sans que cette mesure implique d'ailleurs la moindre réprobation morale. Le plus souvent, dans les grandes maisons du moins, le starchina est lui-même membre de la Douma. Un starchina non élu par les siens, voilà une anomalie qui étonne dans un pays où les starchiny du village sortent du suffrage universel, et dans une confrérie où les starchiny de l'école sont nommés par leurs camarades, précisément pour les habituer à la vie parlementaire. Mais à l'école cette élection n'est qu'un exercice; dans la Confrérie, les habitudes parlementaires sont prises, l'assemblée générale de la maison a assez d'autorité pour régler ses affaires selon le principe fondamental d'une république évangélique, et, au contraire, la Douma tient à avoir une ingérence d'ordre moral dans chacune des familles, en nommant et en déposant la seule autorité morale qui s'y trouve.

6° Enfin Nicolas Nicolaïévitch, en rédigeant les statuts de la Confrérie, a prévu le cas où des difficultés extraordinaires la pousseraient à se dissoudre. Une société quelconque serait dissoute par un vote d'assemblée générale, mais ici l'assemblée générale, composée de trop de membres jeunes, pourrait moins tenir à la perpétuité de l'esprit de l'œuvre : le droit de dissolution a donc été laissé par les statuts à la Douma toute seule.

La Douma, qui se désintéresse des questions matérielles, est donc à peu près toute-puissante dans l'ordre moral.

Cette puissance lui a été donnée par des statuts. Cependant elle n'a pas à se forcer pour la garder. Après qu'en 1900 une Douma trop jeune n'eut pas su enrayer ni comprendre la révolution qui menaçait la Confrérie, tous reconnurent combien était nécessaire la direction d'une oligarchie. Aujourd'hui tout le monde l'accepte, car les personnalités qui la composent sont, surtout par leur prestige moral, honorées sans conteste par les frères plus jeunes, et l'assemblée générale ne se tient bien souvent que pour se faire informer des pensées de la Douma.

Voilà un fait remarquable : pour toutes les questions, sauf pour la question religieuse, la Confrérie est une parfaite république ; au point de vue religieux le pouvoir, quoique oligarchique, est absolu. C'est une contradiction singulière. C'en serait une plutôt si l'on ignorait le caractère unique des faits religieux ; le Christianisme le plus communautaire n'est pas à la merci de la piété des individus ou du suffrage de la foule. Peut-être ces faits nous aideraient-ils à mieux nous rendre compte de ce qui se passait, il y a dix-neuf cents ans, chez les premiers chrétiens ; peut-être nous feraient-ils plus vivement imaginer, sinon plus exactement comprendre, au milieu de l'égalité évangélique, l'origine du sacerdoce et de l'épiscopat. Sans cependant nous perdre dans des comparaisons aventureuses, tenons-nous à cette conclusion de fait, aussi restreinte qu'une seule observation le permet : le pouvoir religieux et moral, qu'il soit personnel ou conciliaire, semble fatalement absolu, même quand tous les autres éléments de la société ont la forme républicaine.

Joseph WILBOIS.

L'Administrateur-Gérant : Léon GANGLOFF.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

QUESTIONS DU JOUR

LE BIEN DE FAMILLE INSAISISSABLE

PAR

G. OLPHE-GALLIARD

LE LATIFUNDIUM ROMAIN

LE PROBLÈME AGRAIRE

DANS

LA CAMPAGNE ROMAINE

PAR

PAUL ROUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Octobre 1909

SOMMAIRE

A. Questions du jour. — **LE BIEN DE FAMILLE INSAISISSABLE**, par G. Olphe-Galliard.

B. Le latifundium romain. — **LE PROBLÈME AGRAIRE DANS LA CAMPAGNE ROMAINE**, par Paul Roux.

Avant-Propos. — P. 26.

I. La question agraire et le latifundium. — P. 28.
État de la propriété dans la province de Rome. — Origine du latifundium.

II. Le latifundium dans l'Agro romano. — P. 35.
Le lieu. — Le « mercante di campagna ».
1° *L'art pastoral.* — Le pâturage et les bergers transhumants. — Les villages de pasteurs.
2° *La culture.* — L'émigration temporaire. — La main-d'œuvre et la culture. — Le caporal. — Le mode d'existence des émigrants dans la campagne romaine.
3° *La vie collective.* — Voisinage et associations. — Les services communaux. — Le culte.

III. Le latifundium dans le Viterbois. — P. 98.
Le lieu.
1° *Les usages publics.* — La culture extensive et les « usi civici ». — Origine et historique des usages publics.
2° *La lutte pour la terre.* — Le conflit entre propriétaires et paysans. — Les Ligues de paysans et le parti socialiste.

QUESTIONS DU JOUR

LE BIEN DE FAMILLE INSAISISSABLE

La loi du 12 juillet 1909 a institué en France le bien de famille insaisissable, qui avait fait l'objet de nombreuses propositions législatives depuis 1894. L'objet de cette réforme apparaît clairement dans l'exposé des motifs des diverses propositions : assurer la conservation du petit domaine agricole, afin d'arrêter l'exode croissant des populations rurales. « La constitution du bien de famille insaisissable, lit-on dans le projet du Gouvernement, apparaît comme la meilleure mesure de protection à prendre en faveur de la petite propriété. C'est, pour tous ceux qui ont l'expérience de la vie rurale et la pratique des affaires, la résolution logique du problème agraire. Introduire dans notre législation une telle institution aurait une haute portée sociale : elle empêcherait la destruction du bien patrimonial du vivant du chef de famille et y assurerait la conservation après sa mort. » M. Léveillé, après avoir exposé l'utilité de cette institution pour la protection du foyer familial, disait de son côté : « Elle multiplie dans un pays la classe des petits propriétaires ; elle leur procure le pain de chaque jour ; elle leur donne avec une situation indépendante la dignité de la vie ». Et M. Guillier, rapporteur du Sénat, s'appropriant ces considérations, et rappelant l'abandon des campagnes et l'afflux des travailleurs vers les villes, ajoutait : « L'insaisissabilité de l'habitation familiale et du petit domaine attenant rendrait beaucoup plus rares ces expropriations désas-

treuses. Le cultivateur, protégé contre l'adversité et même contre ses propres imprudences, n'étant plus exposé à se voir expulsé de sa demeure, s'attacherait plus étroitement à la terre et la délaisserait moins facilement qu'il le fait aujourd'hui. » La même idée se retrouve dans l'exposé des motifs de la proposition de M. l'abbé Lemire : « La crise agricole causée dans le Nord par la mévente des blés, et dans le Midi par la mévente du vin, a entraîné la ruine d'une foule de petits propriétaires. Dépossédés de leurs foyers, ces cultivateurs se réfugient avec leur famille dans les grandes villes et ils occasionnent ainsi un double mal : la dépopulation pour nos communes rurales et le manque de bras pour l'agriculture. L'insaisissabilité de l'habitation familiale et du petit domaine attenant rendrait plus difficile et, par là même, moins désastreuse, cette expropriation. » L'auteur de cette proposition rappelait le bon accueil qu'elle avait reçu de tous les côtés de l'opinion, qui s'étaient déclarés unanimement en faveur d'une telle réforme.

Nous devons nous demander si l'objet que se propose le législateur peut être atteint, et si les moyens préconisés à cet effet sont propres à le réaliser. Pour résoudre une question de ce genre, il n'est rien de tel que de se soumettre aux leçons de l'expérience, de demander aux résultats déjà obtenus dans cette voie quels sont ceux qu'on peut en attendre dans l'avenir. L'institution du bien de famille insaisissable a été organisée dans plusieurs pays de l'Europe, et mise à l'étude dans d'autres. Partout où elle a été réalisée sous une forme voisine de celle qui a été adoptée par le Parlement français, c'est la législation nord-américaine du *Homestead* qui a été prise comme exemple, et c'est de celle-ci que s'autorisent les projets de loi dont nous avons parlé. Nous allons donc examiner d'abord en quoi consiste cette institution, et nous verrons ainsi si la prétention que l'on émet de se réclamer d'elle est bien fondée.

I

Il semble qu'une telle question n'ait plus besoin d'être discutée, et qu'on puisse la considérer comme jugée définitivement depuis l'étude si décisive qui a été publiée sur ce point par M. Paul Bureau[1]. Cependant on continue toujours à citer l'exemple des États-Unis, comme s'il constituait l'un des meilleurs arguments des défenseurs de la réforme. Nous devons donc apprécier cet argument comme les autres : il nous suffira du reste d'emprunter à l'ouvrage précité de M. Bureau les éléments de la question et d'en résumer brièvement les conclusions.

Si nous jetons les yeux sur le texte de la loi du Texas de 1839, — la première loi américaine du homestead, — nous apercevons de grandes ressemblances avec la loi française : cette loi déclare insaisissable tout domaine familial, non grevé de droits concédés antérieurement, composé de cinquante acres de terre ou d'un lot dans une ville, y compris l'habitation, les améliorations jusqu'à concurrence de 500 dollars, les meubles jusqu'à concurrence de 200 dollars, les outils, instruments et livres se rapportant à la profession, cinq vaches, une paire de bœufs ou un cheval, vingt porcs et les provisions de bouche pour une année. Le système français accorde la même exemption au domaine familial composé, soit d'une maison seule, soit d'une maison avec les terres attenantes, d'une valeur totale de 8.000 francs au plus, y compris le bétail. Le législateur français, comme ceux des États-Unis, vise exclusivement le domaine occupé et exploité par une famille, et nullement celui qui appartient à un célibataire ; l'objet de l'un et de l'autre système semble être de protéger le foyer de la femme et des enfants, plutôt que de défendre un débiteur contre ses créanciers. En conséquence, ce privilège, ici comme là, n'appartient qu'au domaine effectivement occupé par une famille et lui servant

1. Paul Bureau, *Le Homestead ou l'insaisissabilité de la petite propriété foncière*. A. Rousseau, éd. Paris, 1895.

d'abri ; il ne s'applique pas à l'entreprise industrielle, commerciale ou agricole pouvant être considérée isolément de l'habitation et n'en étant pas une dépendance directe, bien qu'elle constitue le gagne-pain de la famille, si en fait elle peut être séparée de l'habitation : cette conséquence, à vrai dire, est à peu près sans application aux terres de culture, dans les deux législations, pourvu que ces terres soient attenantes ou voisines de l'habitation et en constituent en quelque sorte la raison d'être. L'effet de cette institution, dans l'une comme dans l'autre, est de créer une sorte de copropriété familiale d'un nouveau genre, distincte de celle qui appartient à chacun des époux ou à la communauté : les droits du mari sont diminués au profit de la femme, dont le consentement est nécessaire pour aliéner le domaine ; la jouissance du homestead est conservée à celle-ci après la mort de son mari, elle demeure dans tous les cas au profit des enfants mineurs.

On voit, par les traits qui viennent d'être rapportés, que l'objet principal du homestead semble bien être celui que s'est proposé le législateur français : protéger l'abri de la famille, pendant que celle-ci procède à sa fonction d'éducation de la nouvelle génération, contre les atteintes des crises économiques ou domestiques qui risqueraient de le détruire par suite de saisies exercées par les créanciers. Cependant, à côté de cette ressemblance générale, un examen plus approfondi ne tarde pas à montrer des différences qui, pour porter sur des points secondaires, n'en sont pas moins très importantes en elles-mêmes parce qu'elles constituent des symptômes d'une divergence capitale entre les deux points de vue. Je ne ferai qu'indiquer les plus saillantes. Tout d'abord, la législation américaine n'exige pas, comme la loi française, la qualité de propriétaire chez la personne qui veut placer son habitation sous le régime de l'insaisissabilité ; ce dernier s'applique au foyer familial, à quelque titre qu'il soit possédé, fût-il occupé seulement en vertu d'un bail ou d'un droit d'usufruit, aussi bien que lorsque le constituant en est plein propriétaire : le homestead vise uniquement le foyer familial, non le domaine. En second lieu, cette protec-

tion ne couvre le foyer qu'autant qu'il sert d'abri à une famille : celle-ci dissoute, le homestead disparaît. En conséquence, l'événement de la majorité des enfants fait rentrer le bien de famille dans le patrimoine général du débiteur ; l'insaisissabilité ne subsiste qu'au profit de la mère, si elle est encore en vie : au décès de celle-ci, l'exemption disparaît définitivement. Au contraire, notre loi du 12 juillet n'attribue pas de plein droit le bénéfice de l'insaisissabilité aux enfants mineurs, au cas de décès de l'époux propriétaire : le juge de paix peut seulement l'ordonner sur la demande de l'époux survivant ou du tuteur ; en revanche, il subsiste en pareil cas au profit de l'époux propriétaire, quel qu'il soit et qu'il y ait ou non des enfants mineurs ; il n'est question d'aucun droit spécial en faveur de la femme qui n'est ni propriétaire ni copropriétaire du bien de famille. Une troisième différence, qui se réfère toujours au même point de vue, consiste en ce que la législation américaine autorise l'hypothèque aussi bien que la vente, avec le consentement de la femme, tandis que notre législateur, dans sa sollicitude à l'égard de l'emprunteur imprévoyant, a voulu le mettre à l'abri de sa propre imprudence ; s'il admet la faculté d'aliéner, malgré les objections qui ont été soulevées, c'est en s'excusant en quelque sorte de cette hardiesse en considération des transformations, rapides à notre époque, de la situation plus ou moins avantageuse de la propriété.

On pourrait mentionner encore bien d'autres dissemblances entre les deux législations. Celles qui précèdent suffisent, croyons-nous, pour marquer toute la distance qui les sépare : alors que la loi américaine songe uniquement à l'intérêt de la femme et des enfants mineurs, la loi française a surtout en vue la conservation de la propriété. Sans doute, dans l'esprit de celle-ci, cette propriété doit se confondre avec le foyer familial ; mais il n'en subsiste pas moins que ce dernier n'est protégé qu'autant qu'il constitue le domaine. Cette pensée initiale du législateur ne saurait être contestée, puisque nous avons vu que le souci de la conservation de la petite propriété rurale est le principal mobile qui a déterminée l'éclosion des projets sur la matière. Aux États-

Unis, au contraire, bien que ce soit, en fait, la petite propriété rurale qui bénéficie du homestead, et que cette législation existe plutôt dans les États agricoles de l'Ouest que dans ceux plus manufacturiers de l'Est, cependant elle n'a nullement pour but de protéger le cultivateur contre sa mauvaise exploitation ou son imprévoyance : son unique objectif est de permettre à celui-ci de traverser les crises économiques qui se produisent souvent en Amérique avec une rapidité et une intensité telles que l'usage du crédit, qui est pour lui une nécessité et une pratique normale, le vouerait périodiquement et irrémédiablement à la ruine, pour le plus grand préjudice de ses créanciers et de la collectivité tout entière autant que pour le sien. C'est dans de telles situations que l'insaisissabilité du homestead a sa raison d'être et son application : elle empêche les créanciers, lorsqu'une crise survient, de jeter sur le pavé leurs débiteurs en revendant avec une dépréciation considérable des biens qui, à l'époque de l'activité économique, avaient exigé des sacrifices élevés et dont, à l'heure de la débâcle, personne ne veut plus. Mais elle ne défend nullement le cultivateur qui, en temps normal, a fait de mauvaises affaires, contre les conséquences d'un accroissement continuel de son passif. C'est pourquoi nous avons vu que la loi américaine n'interdit nullement l'hypothèque, qui peut être concédée à l'aide des mêmes formalités que la vente, et qui permet au créancier à qui elle a été donnée en gage, de faire exécuter les biens d'un tel débiteur.

La législation du homestead n'a pas eu du reste la moindre influence sur le développement de la petite propriété rurale, dans les divers États de l'Union qui l'ont adoptée. Ce n'est pas à elle qu'est dû le développement de la colonisation dans les États de l'Ouest : l'établissement d'un colon sur des terres vierges de toute culture antérieure, dépourvues de locaux d'habitation, d'instruments de travail et de moyens de communication, ne peut avoir lieu sans de fortes avances de capitaux, qui supposent le maintien du privilège du vendeur et l'hypothèque du domaine. En réalité, près de la moitié des exploitations agricoles, dans ces États, sont grevées d'hypothèques. Or, nous venons de voir

que le homestead ne s'oppose nullement à l'exercice de ce droit. Il ne protège pas davantage le domaine rural, une fois créé : seuls les plus énergiques et les plus capables, parmi les immigrants, peuvent arriver à s'établir dans cette profession, dont les difficultés très considérables du début ont pour effet d'éloigner automatiquement tous ceux qui sont moins bien adaptés à ces conditions d'existence et de travail. Les premiers sont donc mieux protégés par leurs qualités propres de prévoyance et d'activité contre les événements extérieurs, autres que les crises économiques imprévues, qui pourraient les acculer à la ruine. Quant aux autres, le homestead ne les protège nullement, puisqu'il n'empêche ni l'aliénation ni l'hypothèque.

L'analyse succincte qui précède montre quelle est l'erreur commise par ceux qui prétendent s'inspirer de l'exemple des États-Unis pour promouvoir une législation qui aurait pour effet d'enrayer la décadence de la propriété rurale dans notre pays. Le but du législateur américain a été trop éloigné de celui que poursuit le Parlement français, et surtout le résultat obtenu par cette législation a été trop différent de celui qu'on veut atteindre, pour que cet exemple puisse constituer un argument valable en faveur de la réforme. Cependant notre étude serait incomplète si elle s'en tenait à cette première constatation : de ce que l'institution n'a pas produit, dans certaines conditions déterminées, certains effets qu'on recherche, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'elle ne puisse les produire dans des conditions différentes ; de ce que les raisons invoquées sont mauvaises, il n'en résulte pas que la proposition elle-même le soit. Les auteurs du projet de loi n'invoquent pas seulement en effet l'autorité de la législation américaine, mais aussi celle de divers pays de l'Europe. L'exemple de ces derniers sera pour nous d'autant plus instructif que les conditions de l'expérience s'y rapprochent de celles qui se rencontrent chez nous, et c'est pour nous une obligation impérieuse de rechercher quelle est la leçon que nous pouvons en retirer.

II

Parmi les institutions qui ont pour effet de maintenir le cultivateur sur son exploitation et de le garantir contre la saisie des créanciers, il faut placer au premier rang le *mir* russe, ou commune, seul propriétaire des terres de culture qu'il partage périodiquement entre les familles : un tel système constitue évidemment la plus solide protection extérieure qu'il soit possible de concevoir contre l'impéritie et l'imprévoyance de l'individu, puisque ce dernier n'a pas la faculté d'aliéner directement ou indirectement, et ne risque pas de perdre sa tenure. Néanmoins, même s'il était nécessaire d'introduire parmi nous un semblable régime pour maintenir le domaine rural, l'exemple de la Russie ne prouverait aucunement que le résultat cherché serait ainsi atteint. On sait combien est intense la crise agricole qui sévit dans ce pays, par suite du défaut d'adaptation de la population et des procédés d'exploitation aux transformations que le régime économique moderne impose à la production agricole. Or, non seulement l'organisation du mir n'a pas réussi à arrêter cette décadence du paysan russe, mais le système lui-même s'effrite et disparaît peu à peu sous la pression des nécessités nouvelles et de la crise qu'il a contribué à aggraver par la formation défectueuse qu'il imprime à l'individu[1].

La situation de la Roumanie est également instructive. La loi agraire de 1864, en affranchissant les serfs, les a rendus propriétaires et, prévoyant leur incapacité à se maintenir longtemps à la tête de leurs domaines, a proscrit l'aliénation et l'hypothèque de ces derniers pendant trente ans à partir de leur constitution, à l'égard de tout individu autre qu'un habitant de la localité : à l'expiration de ce délai, la commune conserve encore un droit de préemption au cas où le domaine se-

1. La *Science sociale*, novembre 1906, p. 27 et suiv.

rait aliéné. De plus, la loi interdit la propriété rurale à tout étranger non naturalisé. Grâce à ces dispositions, le sol a dû faire retour aux paysans, et les cinq sixièmes de la population du royaume comprennent des familles propriétaires de domaines d'une superficie moyenne de 3 hectares environ. Or, en dépit des faveurs dont jouissent ces petites propriétés, puisqu'une famille occupant un domaine de 3 hectares ne paie pas plus d'une vingtaine de francs d'impôts, en dépit de la fertilité de ces terres qui donnent une moyenne de 16 hectolitres de blé à l'hectare avec les procédés de culture les plus rudimentaires, le paysan roumain souffre d'une extrême misère, et la crise agraire est à l'état aigu : cette situation s'est manifestée notamment par les révoltes de paysans de 1888 et de 1907.

Divers États allemands possèdent depuis longtemps une législation comparable sur certains points à celle que l'on demande d'introduire en France[1]. A la suite du mouvement révolutionnaire qui se manifesta en 1848 et dans le but de constituer une classe de paysans propriétaires fortement enracinés, le gouvernement bavarois fit voter une loi, en 1855, permettant à tout propriétaire d'un domaine agricole d'une valeur minima de 8.000 marks, d'en faire un *Erbgut :* moyennant une déclaration de volonté dans un acte public ou un testament et l'inscription sur le registre des hypothèques, le bien devient inaliénable sans le consentement des héritiers; la constitution d'une hypothèque n'est valable en principe que sous les mêmes conditions et le domaine ne peut être saisi qu'en vertu d'une hypothèque antérieure ou pour l'acquittement des soultes héréditaires dues aux cohéritiers. En outre, la loi règle la transmission intégrale des biens de famille. En 1858, sous l'inspiration de cet exemple, la Hesse adopta une loi à peu près semblable. Dans le Mecklembourg-Schwerin, une ordonnance de 1869 permettait au propriétaire de déclarer son domaine inaliénable et insaisissable pour une ou plusieurs générations.

1. P. Verdelot, *Du bien de famille en Allemagne*, 1899, p. 305 et suiv.

Des projets analogues furent proposés par les gouvernements de plusieurs autres États, mais rejetés par les pouvoirs législatifs.

Malgré un système aussi libéral, puisqu'il ne restreint la liberté de disposer qu'autant que les intéressés y consentent, cette législation est restée lettre morte. En 1872, quatre Erbgüter avaient été constitués en Bavière : sur ce nombre, deux appartenaient à des citadins qui pensaient trouver dans cette institution une sorte de fidéicommis conférant un privilège nobiliaire. En 1890, il n'en existait plus que trois, d'une superficie moyenne de 1.576 hectares chacun : ce dernier détail montre bien qu'il ne s'agissait point de propriétés paysannes. Dans le grand-duché de Hesse, la loi n'a reçu aucune application. Et cependant cette législation correspondait à la pratique successorale de ces populations qui use de tous les moyens à sa portée pour transmettre intégralement son domaine à ses descendants. Si les mesures légales destinées à assurer la conservation de ce dernier pendant la vie du propriétaire ont été sans effet, c'est sans doute qu'elles ne répondaient pas au but poursuivi.

L'histoire des tentatives du législateur en vue d'organiser la transmission intégrale est non moins instructive pour notre sujet, car ces dispositions avaient également pour objet de renforcer la classe des petits propriétaires ruraux[1]. C'est sous l'inspiration de cette idée que, dès le début du XIXe siècle, le gouvernement prussien s'est appliqué à empêcher le morcellement des domaines ruraux par les partages. Une loi de 1874 a notamment autorisé la constitution des biens de famille ou *Höfe* inaliénables et intégralement transmissibles. Or, à l'exception du Hanovre, où cette législation reproduisait les coutumes de la population, l'institution est restée à peu près sans application. Dans cette province même, sur 100.109 Höfe susceptibles d'être inscrits sur les Hoferollen en 1875, 66.794 seulement avaient été inscrits en 1897, et la plupart d'entre eux étaient de grands

1. *Ibid.*, p. 412 et suiv.

domaines. Le gouvernement constatait lui-même en 1895 que le système avait échoué, et proposait de nouvelles mesures en vue de maintenir la classe des paysans propriétaires en supprimant les causes de leur endettement. Toutes les mesures prises par le gouvernement allemand pour restaurer la petite propriété depuis longtemps disparue dans les provinces de l'Est, n'avaient pas eu plus de succès : ni le lotissement et la vente des biens du domaine, ni les comités chargés de faciliter l'acquisition des petits domaines, ni l'extension du régime des Höfe, n'ont eu à cet égard la moindre efficacité, et le gouvernement a senti le besoin de renforcer ces dispositions : un projet de loi a été déposé en 1904 en vue d'interdire l'hypothèque et la saisie des biens inscrits sur le *Heimstœttenbuch* pour plus de la moitié de leur valeur.

Nous pouvons donc conclure qu'en Allemagne comme dans les autres pays que nous avons cités plus haut, la législation est impuissante devant les lois économiques qui chassent les petits propriétaires de certaines régions pour les transporter dans d'autres, qui absorbent les petits domaines dans les grands et qui expulsent les petits cultivateurs de la propriété pour les pousser vers d'autres professions. Il y a des causes naturelles qui président à ces transformations, et c'est méconnaître à la fois l'impuissance radicale de l'action artificielle de l'homme en présence du jeu normal des forces sociales, et la confiance que mérite le plan providentiel qui préside à l'avènement de celles-ci, que s'imaginer y mettre obstacle par la simple vertu d'une décision d'une assemblée parlementaire. Il nous reste à montrer quelles sont ces forces naturelles qui sont en jeu, et à voir si l'ordre social n'a pas plus à attendre de leur libre cours que d'une action en sens inverse.

III

Les objections qui ont été soulevées au sujet du système du bien de famille insaisissable sont de valeur très inégale. La pre-

mière est d'ordre exclusivement théorique : elle vise le privilège que ce système constitue en faveur d'une catégorie de citoyens et l'inégalité qui en résulte à l'égard des autres catégories. On peut répondre à cette objection que le privilège d'insaisissabilité n'est pas conféré par le projet de loi aux seuls cultivateurs agricoles, mais aussi aux ouvriers de l'industrie, relativement à leur habitation et à leur jardin : on voit, dès l'abord, que la classe des privilégiés s'élargit tellement que le privilège cesse d'être une situation exorbitante du droit commun. En outre, l'insaisissabilité n'est nullement une innovation de notre législation, et s'applique dans un grand nombre de cas[1]. Or, aucun intérêt ne saurait être plus sacré que celui de la famille, laissée jusqu'à ce jour à peu près sans aucune défense, exposée au risque de la ruine de l'industrie exercée par son chef; ce sont des innocents que la misère atteindrait ainsi au préjudice de la société tout entière. C'est précisément cette considération qui a dicté au législateur américain les dispositions protectrices du homestead, et personne ne songe, dans ce pays essentiellement démocratique et égalitaire, à s'insurger au nom de la justice abstraite contre un privilège qui est parfois poussé très loin dans son application[2]. C'est que l'intérêt social tout entier est engagé dans la conservation de la famille et dans son maintien sur le petit domaine. Aucun privilège, si privilège il y a, ne serait donc mieux justifié que celui dont il s'agit ici.

Il est vrai qu'à cet intérêt majeur de la famille du débiteur vient s'en opposer un autre qui n'est pas non plus négligeable : celui du créancier, dont le sacrifice serait une cause de véritable désorganisation sociale, par suite de l'insécurité qu'il laisserait planer sur toutes les transactions et de la perturbation qu'il apporterait dans tous les rapports sociaux. On peut ré-

1. Sans parler de celle des biens dotaux, on peut citer celle qui atteint les pensions de retraites, les rentes sur l'État, les objets énumérés dans l'article 592 du Code de procédure civile, les sommes dues par l'État aux entrepreneurs de travaux publics, les traitements des fonctionnaires, les salaires des ouvriers et employés, les revenus des bureaux de tabacs, les rentes viagères et objets mobiliers légués sous cette condition, les pensions alimentaires.

2. P. Bureau, *op. cit.*, p. 75 et suiv.

pondre à cette objection que l'institution du homestead n'a nullement découragé l'esprit d'entreprises ni l'activité en affaires des capitalistes américains ; nous avons vu que cette limitation dans les conséquences de la faculté de contracter est, en somme, dans l'intérêt du créancier autant que du débiteur. Au reste, que l'insaisissabilité soit de droit ou qu'elle soit facultative, le créancier ne saurait se prétendre lésé : à la condition que l'effet des obligations antérieures à la constitution du bien de famille soit sauvegardé, — et il en est ainsi dans toutes les législations, — le créancier est toujours averti, soit par la loi elle-même, soit par les formalités prescrites par elle, du régime des biens de son débiteur; et dans tous les cas, il a toujours la possibilité de s'en enquérir avant de contracter.

Mais alors, dira-t-on, c'est le crédit du cultivateur qui est supprimé. Or, de plus en plus de nos jours, le crédit tend à devenir un élément indispensable de tout progrès et de toute prospérité. L'agriculture spécialement présente un tel besoin de transformation dans ses procédés et de capitaux pour les réaliser, que son essor et son avenir sont subordonnés à l'introduction préalable de cet élément, seul capable de lui apporter les ressources nécessaires à cette évolution.

A cette objection il a été fait diverses réponses. On a d'abord insisté sur le danger du crédit, danger d'autant plus grave qu'il est moins apparent et moins immédiat : l'emprunteur peu scrupuleux ou simplement imprévoyant n'envisage que le résultat actuel de l'opération et la prospérité momentanée qu'il en reçoit; il ferme volontiers les yeux sur l'échéance qui ne doit arriver que plus tard, comptant sur sa bonne chance pour y faire face. Il ne suppute donc pas, au préalable, la possibilité où il se trouvera, au moment voulu, de remplir ses obligations, mais il est porté, au contraire, à en assumer d'une façon hors de proportion avec ses propres capacités. Il est donc rationnel de le protéger contre les effets d'une telle imprévoyance qui doit infailliblement amener sa ruine, d'autant plus qu'une telle mesure ne lui est nullement imposée, mais dépend d'un acte initial de la volonté du constituant, et ainsi se trouve

anéanti le reproche d'abaisser les classes populaires et d'en faire des incapables par l'institution d'une tutelle extérieure et arbitraire.

Ces arguments ne sont pas irrésistibles. Qui ne voit en effet la contradiction qui en résulte? La raison d'être de l'institution étant justement de protéger les gens contre leur imprévoyance, comment supposer qu'ils iront de leur propre mouvement recourir à des mesures qui auront pour effet de restreindre les limites d'action où les poussent leurs tendances naturelles? L'individu assez doué moralement pour prévoir la tentation à laquelle il risque de succomber et pour adopter une sauvegarde préventive contre ce danger, est déjà bien près d'en triompher directement : on peut être rassuré sur son compte. Pour celui qui ne demande qu'à céder à cet attrait du crédit, à plus forte raison n'élèvera-t-il pas de ses mains la barrière qui doit l'en séparer. Il y a donc quelque naïveté à espérer un succès bien sensible d'une semblable mesure.

Il semble d'ailleurs qu'on attache aujourd'hui moins d'importance au danger de la faculté d'emprunter. Des caisses de crédit agricoles, créées depuis quelques années, ont montré que la possibilité d'emprunter ne repose pas seulement sur l'hypothèque du fonds rural, mais aussi sur le crédit personnel de l'emprunteur. Ces prêts ne sont consentis que dans la mesure de la solvabilité de ce dernier : les qualités morales qu'il présente, son honnêteté, son intelligence, ses habitudes d'ordre, le gain que l'on peut espérer de son travail par l'état actuel de son exploitation, sont les garanties sur lesquelles reposent les avances. Celles-ci sont donc consenties à bon escient, et avec une certitude morale de remboursement. Plus n'est besoin, dès lors, de sûretés telles que l'hypothèque, ni de prévoir l'exécution sur les biens du débiteur. En limitant l'application de l'hypothèque et de la saisie, on ne porte donc pas réellement atteinte au crédit du petit cultivateur : on supprime seulement l'abus de la part de ceux qui n'en feraient pas un bon usage et devraient faire appel à cet effet à des garanties réelles dont la conséquence naturelle est la saisie.

Sans méconnaître la justesse de ces arguments, il suffit de se reporter aux observations déjà présentées, pour s'apercevoir qu'ils se retournent contre l'objet du système. L'institution du bien de famille ne gênera pas l'exploitant honnête et capable, qui peut toujours trouver dans ses propres qualités un répondant des obligations qu'il assume, et qui se passerait au besoin de la protection de la loi le jour où un crédit plus ample lui serait nécessaire. En revanche, on ne voit pas sur quoi l'individu imprévoyant ou peu scrupuleux pourra emprunter, si ce n'est sur la valeur réelle de ses biens : il est donc difficile de s'imaginer qu'il consente, de propos délibéré, à se priver de l'unique moyen qu'il possède de se procurer des ressources momentanées, et en l'absence duquel son crédit serait bel et bien anéanti.

On peut ajouter que l'objection qui précède paraît reposer sur des données d'observation inexactes ou tout au moins insuffisantes. Il ne faut pas oublier, en effet, que le système proposé ne vise nullement la grande ou la moyenne propriété, ni même la petite, mais seulement la très petite propriété : 8.000 francs constituent le maximum de valeur que pourra atteindre le bien de famille, lors de sa constitution, y compris les cheptels et immeubles par destination, et cette limite ne peut être dépassée que par les plus-values tenant à des circonstances extérieures ou à des améliorations du fonds, mais non par des acquisitions. « On n'a en vue qu'une maisonnette et un coin de terre, dont le revenu total ne dépassera pas 500 francs. C'est la production la plus minime qu'on puisse prévoir pour la nourriture d'une famille [1]. » Or, si le capital de premier établissement ou de roulement est indispensable au grand propriétaire et, dans une certaine mesure, au moyen qui veulent suivre l'évolution moderne de la culture et maintenir la prospérité de leur exploitation, il n'en est point de même du petit cultivateur dont il s'agit ici. En dehors de phases exceptionnelles de l'existence, telles que sinistres, maladies, décès, l'emprunt ne lui est nullement nécessaire pour son exploitation courante : l'achat

1. Rapport de M. Guillier au Sénat, 10 novembre 1908.

d'un matériel dispendieux serait une folie qu'il ne songera même pas à se permettre; le bétail ne peut être acheté, dans sa situation, que tête par tête et au fur à mesure d'une vente ou d'un échange; les engrais artificiels ne seront utilisés que dans une mesure assez restreinte pour pouvoir rentrer dans les dépenses courantes d'exploitation et d'entretien; quant à celles-ci, un cultivateur dont le revenu ne dépasse pas 500 francs, ne saurait les attendre uniquement de la vente ultérieure d'une récolte; il les trouve, soit dans la production naturelle du sol, soit plus ordinairement dans l'occupation principale à laquelle il demande ses moyens d'existence, le bien de famille ne pouvant être pour lui et les siens qu'un abri provisoire et une ressource accessoire. Pour les circonstances exceptionnelles auxquelles il a été fait allusion, s'il n'y est pas pourvu par le moyen de l'assurance mutuelle ou des secours de voisinage ou de patronage, ainsi qu'il arrive souvent dans certaines régions, tout au moins l'aliénation ou l'hypothèque du domaine, nécessaires en pareil cas, restent toujours possibles par suite de la faculté des époux de renoncer à leur privilège. Si donc on n'avait en vue, en présentant cette institution, que d'empêcher les saisies provenant de l'abus du crédit, les efforts dépensés dans ce but seraient inutiles et l'institution ne répondrait pas à un besoin bien défini.

Aussi bien la protection de la famille n'est, dans la pensée du législateur, qu'un objet secondaire de la réforme : sinon, on ne comprendrait pas que celle-ci ne comprît dans sa protection qu'un abri aussi modeste que celui qu'on vient de voir. Le besoin de protection de la femme et des enfants se fait au moins aussi vivement sentir dans les classes sociales où un revenu annuel de 500 francs serait insuffisant à entretenir l'existence, même d'une façon transitoire et exceptionnelle. Si tel était le but de l'institution, celle-ci devrait s'appliquer à l'habitation de la famille, quelle qu'en soit la nature et sans limitation de valeur ou dans une mesure beaucoup plus large, comme cela se rencontre dans la législation américaine. Mais nous avons vu que le principal objectif des partisans du bien de famille, en

France comme en Allemagne, est encore bien plus la conservation du petit domaine rural, la perspective du danger social du dépeuplement des campagnes et de l'agglomération urbaine, et le désir de modifier ces courants de population. C'est aussi ce point de vue qui nous fournit les objections capitales et vraiment décisives contre le système proposé; ces objections sont cependant généralement inaperçues, tandis que celles que nous venons de passer en revue, et qui se rencontrent couramment, sont, on vient de le voir, de faible valeur.

En premier lieu, l'inspiration du système et l'argumentation sur laquelle il repose sont basées entièrement sur une observation peu conforme à la réalité des faits. On remarque le dépeuplement croissant des campagnes, dont la population va accroître celle des villes : nous ne songerons nullement à contester ce fait, et nous le tiendrons pour exact, sans relever, autrement que pour mémoire, l'exagération qui préside à son appréciation [1]. Concurremment à ce premier phénomène d'accroissement de la population urbaine, on en observe un second, qui lui est parallèle, l'élévation du nombre des sans-travail et des déchets sociaux des centres industriels et urbains. De cette coïncidence entre les deux ordres de faits, on conclut à une relation de cause à effet entre eux, et l'on soutient que ce sont les éléments d'origine rurale émigrant vers les villes qui constituent les recrues de cette classe inférieure et dangereuse pour la prospérité sociale [2]. De là cette déduction logique qu'il suffirait d'arrêter le premier mouvement pour tarir le développement de la misère et du chômage. Or, ces deux conclusions ne correspondent nullement aux faits qui leur servent de principes, et elles constituent des contre-vérités. C'est faute d'une observation suffisamment précise et concrète des faits, qu'on a si souvent affirmé que ces émigrants des campagnes n'étaient que des victimes du sort ou de leur propre incapacité, rejetés par celles-ci, et destinés à échouer dans les métiers urbains comme

1. Cf. *Science sociale*, fasc. 57, p. 90-91.

2. Discours de M. Méline au Congrès de la Société d'Économie sociale, *Réforme sociale*, juillet 1909, p. 10.

dans la culture : la réalité est l'inverse de cette proposition. Loin d'aggraver la plaie du paupérisme, les émigrants des campagnes constituent l'élément régénérateur de la population urbaine qui, au bout de peu de générations, perdrait sa vitalité sans cet afflux de sang nouveau. Nous ne reviendrons pas sur la démonstration que nous en avons faite ici même[1] en nous basant sur les constatations des enquêtes les plus précises, confirmées, pour certaines classes inférieures de l'industrie urbaine, par des études monographiques publiées plus récemment dans cette Revue[2].

En second lieu, s'il est vrai que la population rurale diminue dans son ensemble, il est moins exact de soutenir que cette diminution porte sur la petite propriété. Toutes les enquêtes successives entreprises sur ce sujet sont unanimes à démontrer le contraire. Celle de 1892 indique une progression du nombre des propriétaires cultivateurs, qui était de 1.812.000 en 1862, et passe à 2.150.000 en 1882, et à 2.199.000 en 1892. De 1858 à 1894, le nombre des cotes foncières de moins de 500 francs est passé de 13.065.520 à 13.912.507, tandis que celui des cotes supérieures à 500 francs descendait de 53.203 à 45.221. L'enquête de 1908 nous apprend que, si le nombre des grandes exploitations a légèrement augmenté, de 2.739 depuis 1892, la petite propriété a augmenté beaucoup plus sensiblement en nombre, et cet accroissement se chiffre pour la même période par 93.845. La même enquête nous apprend que, presque partout, la petite exploitation soutient victorieusement la concurrence capitaliste de la grande, et que la tendance à l'absorption de celle-là par celle-ci ne se manifeste que d'une façon exceptionnelle. Elle constate aussi que le morcellement de la propriété tend à s'arrêter, et que la catégorie des propriétaires cultivateurs ne cesse de se recruter par l'accession incessante des fermiers à la propriété. Ce sont ces constatations que résumait M. Ruau, ministre de l'agriculture, lorsqu'il décla-

1. *Le chômage et l'assistance par le travail*, fasc. 57, p. 92 et suiv.

2. J. Durieu, *Quelques métiers urbains de simple récolte*, fasc. 58, p. 22, 36, 64, 81.

rait au Sénat[1] que la petite propriété, loin d'avoir été absorbée par la grande, était plus prospère que jamais, tant au point de vue du nombre qu'au point de vue économique[2]. Lorsqu'on parle de la diminution de la population rurale, il ne s'agit donc pas de la partie de cette population qui exploite le domaine dont elle est propriétaire, mais de celle qui vit uniquement de son salaire ; en même temps que le nombre des propriétaires augmentait, les statistiques déjà citées nous montrent que celui des salariés de l'agriculture diminuait : en 1862, il y avait 4.098.000 individus appartenant à cette catégorie ; ce nombre descendait à 3.434.000 en 1882 et à 3.042.000 en 1892. Que deviennent ces transfuges du prolétariat agricole ? Les enquêtes ne sont pas assez précises pour répondre à cette question d'une façon satisfaisante, et pour nous faire connaître le nombre réel de ceux d'entre eux qui viennent grossir le prolétariat urbain, défalcation faite de ceux qui ont passé dans la classe des propriétaires, ni, parmi les premiers, la proportion de ceux qui échouent dans leur nouveau genre d'existence et qui contribuent à aggraver le fléau du paupérisme si redouté[3]. Après les exemples concrets que nous avons reproduits plus haut, nous sommes en droit d'estimer que cette dernière proportion est minime, et que ce sont les meilleurs éléments sociaux, ceux qui régénèrent la population urbaine, que l'émigration rurale y envoie. Quoi qu'il en soit, nous devons conclure que le péril de la disparition de la petite propriété est non moins imaginaire que celui de l'accroissement du paupérisme urbain par l'exode des populations rurales. La petite propriété croît spontanément et d'une manière incessante : l'action de la loi est inutile pour hâter ce développement, et le remède proposé a le seul tort de ne s'appliquer à aucun malade.

1. Séance du 4 février 1909.

2. Ces données sont conformes aux résultats d'une enquête faite personnellement par M. Camille Sabatier (*Rev. polit. et parlem.*, t. XLI, p. 313-314).

3. Les exemples cités par M. Ricard (*Réforme sociale, loc. cit.*, p. 61) semblent bien indiquer que les émigrants des campagnes sont les jeunes gens qui ne trouvent pas dans la culture un avenir et des avantages suffisants, c'est-à-dire les plus capables et les plus ambitieux, et non les éléments inférieurs.

On ne se demande pas assez, du reste, ce que vaut en lui-même un tel remède, et l'on oublie que la prospérité économique et sociale ne s'impose pas artificiellement dans une profession déterminée, si elle ne répond pas à des causes extérieures réelles. Il ne suffit pas d'être propriétaire pour être riche et heureux : l'exemple de la Russie et celui de la Roumanie sont là pour le montrer. La petite propriété rurale occupe en Russie plus de la moitié des terres cultivées, et dans certains districts, cette proportion atteint même les neuf dixièmes : on sait néanmoins à quel degré d'intensité se manifeste la crise agraire dans ce pays, où elle a provoqué, il y a peu d'années, de véritables jacqueries, et où la misère devient de plus en plus profonde. Nous avons vu que la situation n'est pas moins grave en Roumanie, où la reconstitution des petits domaines, provoquée par la loi, n'a point aidé au relèvement des populations rurales, mais contribue au contraire à accroître leurs souffrances et à accentuer la crise sociale qui en résulte.

S'il en est autrement en France, où la petite propriété est actuellement florissante, cette différence tient aux causes économiques très réelles, dans l'examen desquelles il nous est impossible de rentrer ici, qui ont élevé depuis un certain nombre d'années le prix des produits qui sont précisément ceux des petites exploitations, et qui permettent à celles-ci d'être plus rémunératrices. L'action d'une loi organisant le bien de famille insaisissable serait évidemment nulle sur ce mouvement, et si celui-ci se produisait en sens contraire sous l'influence d'une crise agricole persistante, ce fait serait lui-même l'indice que cette forme d'exploitation n'est plus avantageuse, et que le remède devrait être certainement cherché d'un autre côté. Que si, dans cette hypothèse, le législateur prétendait néanmoins s'insurger contre les lois économiques et rétablir artificiellement le cultivateur dans son domaine, la conséquence d'une telle action ne serait nullement le rétablissement de la fortune de ce dernier, mais seulement une aggravation de la crise. Il n'est au pouvoir d'aucune institution d'empêcher les gens de faire de mauvaises

affaires ni de se ruiner. On peut bien décider que la fortune du débiteur ne pourra être saisie; mais s'il continue chaque année à grossir son déficit, il faut bien, en définitive, que quelqu'un en supporte la charge. Le système qui a pour but de conserver la petite propriété en dépit des circonstances extérieures qui l'entraînent normalement à sa ruine, devrait donc, pour être complet, contenir des dispositions décidant, soit que l'exploitation devra nécessairement donner des bénéfices, soit que les pertes seront à la charge des créanciers ou de l'État : inutile d'insister... Il importe de bien se convaincre que les mouvements qui se produisent dans la forme et l'organisation des sociétés ne sont pas toujours des indices de désorganisation sociale, mais répondent à des évolutions nécessaires et dont le résultat doit être avantageux à tous, sauf à ceux qui essaient de lutter contre elles. C'est ce qu'il serait facile de montrer, notamment en matière agricole : qu'il nous suffise de rappeler sur ce point la magistrale étude, faite dans cette Revue par M. Dauprat[1], relativement aux conditions nouvelles imposées à l'agriculture en France.

On pourrait également citer à cet égard l'exemple assez caractéristique de ce qui se passe sous nos yeux actuellement en Angleterre[2], où une loi de 1892 (*Small Holdings act*) autorisa les Conseils de comtés à acquérir des terres pour les revendre à terme à de petits cultivateurs, après les avoir alloties et aménagées. L'insuccès de cette mesure a été complet : la superficie des terres ainsi réparties n'a pas atteint 800 acres de terres arables sur les 32 millions qui composent la surface cultivée de la Grande-Bretagne. A la suite d'une enquête approfondie sur la question, une nouvelle loi, votée en 1907, n'autorise point la vente à terme des petites tenures, mais leur location : un tel système constitue en effet le meilleur moyen de garantir aux occupants la possession de leur exploitation, puisqu'ils ne peuvent

1. *La Révolution agricole*, fasc. 5; *Une expérience agricole d'un propriétaire résidant*, fasc. 15.

2. H.-R. Savary, *Les lois anglaises de 1892 et de 1907*, dans les *Ann. des Sc. polit.*, mai 1909.

en être expropriés pour cause de dette ; il revient donc en somme au régime de l'insaisissabilité. La loi donne en outre aux Conseils de comtés le droit d'expropriation des terres à distribuer, le prix en étant déterminé, sans majoration d'aucune indemnité, par des fonctionnaires du Département de l'agriculture. En cas d'inaction des Conseils de comtés, des commissaires de ce même département pourront charger des comités spéciaux de les suppléer et d'agir à leur place. Des subventions sont fournies par le Trésor, les frais de l'entreprise devant être couverts par les contributions des tenanciers. Grâce à l'activité des partisans de ce système, notamment grâce au dévouement de Lord Carrington, propriétaire de domaines considérables dans plusieurs comtés, cette loi a reçu un commencement d'exécution : 12.000 acres de terre ont été équipés et distribués. Ce chiffre montre bien par lui-même combien le gouvernement britannique est loin de la solution du problème qu'il a abordé.

Cet exemple illustre d'une manière frappante les considérations que nous avons développées plus haut, en nous montrant qu'aucune mesure législative, quelque heureuse qu'en soit la conception rationnelle, ne peut s'opposer arbitrairement au cours des lois économiques. Réussirait-elle à modifier la forme de l'organisation sociale, l'exemple des régions de l'Europe orientale nous montre que, loin d'apporter une solution au problème qu'il a en vue de résoudre, elle n'arriverait qu'à rendre celui-ci encore plus aigu. Nous en avons vu le motif : c'est que toutes les données sur lesquelles repose le système sont en contradiction avec les faits. Il est faux que le danger social qui se manifeste dans les villes soit un effet du dépeuplement des campagnes. Là où ce dernier est dû à une disparition de la petite propriété, il est non moins faux que ce dernier phénomène puisse être considéré comme un mal : il n'est, dans ce cas, qu'un symptôme de l'évolution normale du régime du travail et de la propriété.

Quant à la situation des propriétaires, victimes de l'hypothèque et de la saisie, et incapables de se maintenir sur leur domaine, elle est assurément digne de commisération, et il n'est pas douteux qu'elle ne constituerait, si elle était générale, un danger

des plus graves pour la société entière où elle se manifesterait. Mais ici encore il faut bien reconnaître que le législateur ne peut rien pour y remédier. La protection de la loi peut sans doute garantir efficacement des catégories de citoyens contre l'effet transitoire des crises économiques qui ne sont du reste qu'une conséquence d'une organisation sociale défectueuse, elle peut de même et doit donner son appui à ceux qui sont les victimes des excès et des abus de cette organisation, qu'il s'agisse de celle du travail, de la propriété, de la famille, ou de tout autre organisme social. Mais là où sa puissance s'arrête, c'est lorsqu'il s'agit de rendre les individus prospères malgré les fautes et l'incapacité personnelles qui les poussent à la déchéance. Le domaine moral est exclusivement personnel et échappe à toutes les influences extérieures tant qu'elles ne sont pas volontairement acceptées : prétendre rendre les hommes capables et vertueux malgré eux, et sans que cette transformation soit leur œuvre, est une chimère qui n'est pas seulement contraire à la réalité des faits, mais qui est dangereuse socialement, parce qu'elle méconnait la responsabilité individuelle. En dépit des préoccupations morales élevées qui les ont inspirés, les auteurs du système qui vient d'être étudié ne paraissent pas avoir aperçu cette conséquence antisociale, et ce fait prouve une fois de plus que l'action sociale, pour être à la fois salutaire et efficace, doit nécessairement s'appuyer sur l'observation exacte de la réalité.

G. Olphe-Galliard.

LE LATIFUNDIUM ROMAIN

LE PROBLÈME AGRAIRE

DANS LA CAMPAGNE ROMAINE

AVANT-PROPOS

La première loi agraire qui ait été promulguée à Rome date de l'an 486 avant Jésus-Christ ; la dernière est de 1908. Entre le consulat de Spurius Cassius et le ministère de M. Giolitti, les lois agraires se sont succédé presque sans interruption aussi bien sous la République que sous l'Empire, sous le régime pontifical que sous le gouvernement actuel. Cette fécondité législative à propos de la propriété foncière est l'indice d'un malaise évident, puisque l'intervention des pouvoirs publics a été jugée fréquemment nécessaire pour régler l'usage du sol, et le grand nombre des lois prouve surabondamment qu'aucune d'elles n'a jusqu'ici mis un terme à ce malaise. Actuellement une commission travaille à en élaborer une nouvelle, qui sera la cinquième ou la sixième promulguée depuis vingt-cinq ans.

La crise agraire existe donc dans les environs de Rome depuis près de 2.500 ans. Elle ne se manifeste pas seulement par l'élaboration de lois; les anciens Romains ont vu l'émeute gronder sur le Forum et la guerre civile éclater entre les partis : les Gracques en furent victimes. De nos jours, on lit fréquemment dans les journaux que les paysans d'un village ont envahi la propriété voisine et s'en sont partagé les terres pour les ense-

mencer; si le propriétaire résiste et si la force publique intervient, le conflit devient facilement meurtrier.

Il y a donc actuellement dans la province de Rome une crise agraire. Quelles en sont les causes? Quel en pourrait être le remède? Telles sont les questions qui se posent tout naturellement et auxquelles nous voudrions essayer de répondre.

La crise agraire n'est autre chose ici que la lutte pour la terre; il s'agit de savoir pourquoi la terre de ce pays ne nourrit pas les hommes qui le peuplent. C'est seulement par une analyse aussi exacte que possible de l'organisation de la propriété que nous pourrons espérer découvrir les causes du malaise, en examinant attentivement si cette organisation est en harmonie avec les conditions du travail, l'état social de la population et les besoins de la société moderne.

Lorsque nous aurons déterminé les causes de la crise agraire, nous verrons quels remèdes y ont été proposés; nous constaterons que l'intervention des pouvoirs publics est actuellement nécessaire, mais que cette intervention a des limites bien précises et qu'elle est par elle-même inefficace si elle n'est pas secondée par l'action énergique et persévérante des initiatives privées.

Nous serons amenés à conclure par cette affirmation devenue banale pour les lecteurs de la *Science sociale* que la valeur propre de l'homme, résultat de la formation sociale et de l'éducation familiale, est le facteur dominant dans les problèmes qui se posent devant l'observateur des sociétés humaines.

I

LA QUESTION AGRAIRE ET LE LATIFUNDIUM

État de la propriété dans la province de Rome. — Les paysans de la province de Rome réclament des terres à travailler et, si on ne leur en donne pas, ils envahissent et labourent celles des grands propriétaires. C'est là un premier fait que nous constatons par la lecture des journaux ; il en est un second que nous pouvons observer de la portière d'un wagon : c'est que la campagne est fort peu et fort mal cultivée, que les villages y sont clairsemés, et même dans les environs de Rome, dans la Campagne romaine proprement dite, on n'aperçoit plus ni cultures, ni villages. Ces deux observations rapides et superficielles nous amènent à faire l'hypothèse que la petite propriété doit être relativement peu développée dans la région et que le paysan non seulement ne peut pas facilement devenir propriétaire, mais trouve difficilement à employer ses bras. C'est bien, en effet, ce que va nous confirmer l'étude de l'organisation de la propriété dans la province de Rome.

Consultons les statistiques de l'Enquête agraire ; elles ont été publiées vers 1883, mais, de l'aveu des personnes compétentes, elles sont encore exactes en ce qui concerne l'objet de notre étude. La province de Rome a une superficie de 1.200.000 hectares, soit l'étendue de deux de nos départements français. La propriété foncière y présente les caractéristiques suivantes :

	VALEUR.	NOMBRE des propriétés.	NOMBRE des propriétaires.
Ensemble de la propriété.	226 millions.	111.678	172.941
Grande propriété (supérieure à 1.000 hectares).	105 —	188	249

Ces chiffres font ressortir l'importance et la concentration de la grande propriété, qui représente près de la moitié de la valeur totale de la propriété rurale et est aux mains d'un très petit nombre de personnes. Dans l'arrondissement de Rome, la concentration est encore plus accentuée puisque 115 propriétés supérieures à 1.000 hectares valent plus de 83 millions, tandis que 47.427 propriétés inférieures à 1.000 hectares ne valent que 57 millions. A Civitavecchia, 14 propriétés valent 6 millions, les 1.432 autres atteignent seulement la valeur de 3 millions et demi. Si, avec l'auteur de l'enquête agraire, nous réservons le nom de *latifundia* aux propriétés de plus de 5.000 hectares, nous constatons qu'ils valent 62.700.000 francs, c'est-à dire qu'ils représentent, en valeur, plus de la moitié de la grande propriété et 36 % de l'ensemble de la propriété rurale dans la province de Rome. Il faut remarquer en outre que si la statistique, au lieu d'indiquer la valeur des diverses sortes de propriétés, indiquait leur étendue globale, les chiffres relatifs à la grande propriété seraient beaucoup plus élevés, car les vignes, par exemple, qui sont très morcelées et comptent dans la petite propriété, ont une valeur bien plus grande que les pâturages et les bois.

On voit par les chiffres cités plus haut que la petite propriété occupe une place honorable dans la province de Rome[1]. Mais

1. Nombre des propriétaires fonciers :

Au-dessus de 1.000 hectares	249
De 1.000 à 500 hectares	228
— 500 à 251 —	422
— 250 à 101 —	850
— 100 à 51 —	1.329
— 50 à 26 —	2.425
— 25 à 11 —	5.544
— 10 à 1 —	61.297
— 100 ares à 51 ares	31.084
— 50 — à 26 —	28.031
Au-dessous de 25 ares	41.482

On voit combien est développée la très petite propriété et la propriété fragmen-

nous devons faire remarquer que la petite propriété est localisée dans les montagnes et dans les régions viticoles comme les monts Albains et les faubourgs de Rome. Dans ces régions-là la question agraire ne se pose pas puisque le sol est soumis à une cultnre aussi intensive que le permettent les conditions du lieu, et que les paysans y sont propriétaires. Elle se pose au contraire dans la partie nord de la province où des paysans prolétaires se trouvent en face d'immenses domaines soumis à une exploitation intensive. Elle se pose dans la Campagne romaine dont les solitudes semblent vouloir isoler la Ville éternelle du reste du monde, et où des milliers d'hectares ne sont peuplés que de quelques bergers. Là, c'est bien le *latifundium* qui domine et qui caractérise le régime foncier : par latifundium nous devons entendre *la grande propriété soumise à une exploitation extensive* quel qu'en soit d'ailleurs le possesseur : communes, œuvres pies ou particuliers.

Les biens communaux dans la province de Rome atteignent une valeur cadastrale de 13 millions de francs. Les communes de Nettuno, Terracine, Sermoneta, Carpineto, Segni et Filettino possèdent chacune plus de 5.000 hectares ; trente autres communes ont un patrimoine de 1.000 à 5.000 hectares.

Les œuvres pies (hôpitaux, paroisses, confraternités) ont un revenu foncier d'environ 1.200.000 francs. L'hôpital San Spirito de Rome est un des grands propriétaires de l'Agro romano. Jadis les biens ecclésiastiques étaient beaucoup plus étendus qu'aujourd'hui ; une grande partie en a été vendue depuis une quarantaine d'années.

Parmi les particuliers, les propriétaires les plus importants sont les princes romains, les Chigi, les Ruspoli, les Rospigliosi, les Borghese qui ont 15.000 hectares dans la Campagne romaine, les Gaëtani qui en possèdent plus de 30.000 dans les Marais Pontins. D'autres propriétaires moins illustres et parfois d'origine récente ont aussi de vastes possessions.

taire puisque, dans un pays où les enfants sont très nombreux, sur 1.142.000 habitants on compte 172.941 propriétaires.

Origine du latifundium. — Cela n'est pas un fait récent que la prédominance de la grande propriété à culture extensive dans les environs de Rome. Les lois agraires de la République romaine avaient précisément pour but de fixer une limite maxima aux possessions des familles patriciennes et aux troupeaux qu'elles envoyaient sur les pâturages publics. Dès les premiers siècles de Rome, c'était une tendance des citoyens riches d'accaparer à leur profit le territoire de l'*Ager publicus* et les terres conquises sur l'ennemi. Si la question agraire est presque aussi vieille que Rome, le latifundium l'est autant qu'elle. Cependant c'est vers la fin de la République que les latifundia prirent une extension considérable, lorsque Rome, devenue puissante, eut abandonné l'agriculture pour l'art militaire, lorsque les tributs des peuples vaincus vinrent entretenir l'oisiveté des maîtres du monde, et lorsque le blé de Sicile et d'Égypte assura la nourriture des citoyens-mendiants qui formaient alors le peuple-roi.

La plèbe s'entasse à Rome, mais la campagne n'est pas déserte; elle est seulement peuplée d'esclaves. Les champs sont transformés en jardins et les fermes font place aux villas. Le Romain ne va plus à la campagne pour y travailler, mais pour s'y reposer; il n'y produit plus rien, mais il y dépense beaucoup. C'est alors, et non sans raison, que Pline reproche aux latifundia de causer la perte de l'Italie : *Latifundia perdidere Italiam.*

Mais le latifundium a survécu à la ruine de l'Italie. Les tributs des peuples conquis et le blé d'Égypte prirent un jour la route de Byzance bientôt suivis des principales familles de l'aristocratie, mais les latifundia ne furent pas morcelés. Les Barbares vinrent qui ravagèrent le pays, incendièrent les villas, détruisirent les aqueducs; après leur passage, le latifundium régnait comme jadis sans partage sur la campagne romaine.

Et pourtant ce fut une époque critique pour Rome qui, privée des contributions des provinces de l'empire, ne recevait pas encore les offrandes et les aumônes, qui bientôt allaient affluer vers la capitale de la chrétienté et permettre à ses habitants de reprendre leurs habitudes de vie oisive et insouciante comme au temps des Césars.

Il y eut là quelques siècles assez durs à passer, si durs même qu'on fut parfois contraint de prendre la charrue et la pioche. Du VIe au VIIIe siècle, on signale quelques essais de culture. Les papes Zacharie et Hadrien, qui vivaient vers 750, fondèrent même dans la campagne trois ou quatre villages de cultivateurs appelés *domuscultuæ*. Ces villages disparurent bien vite et aujourd'hui, c'est à peine si on en peut indiquer l'emplacement.

Au cours des siècles, les papes multiplièrent les tentatives pour favoriser le peuplement de la campagne romaine et y développer l'agriculture. Ce fut toujours en vain et, actuellement, cette région est certainement moins peuplée et moins cultivée qu'il y a deux mille ans.

Les circonstances politiques ont bien pu, en effet, amener la formation des latifundia, mais grâce seulement aux conditions favorables du lieu. Par sa constitution géologique, la partie de la province de Rome, qui s'étend du lac de Bolsena jusqu'à Terracine, est très riche en eaux souterraines peu profondes, qui entretiennent dans le sol une humidité favorable à la croissance de l'herbe et qui donnent naissance à un grand nombre de petites sources. Au printemps, il tombe des pluies abondantes qui prolongent la végétation assez avant dans l'été, et en octobre de nouvelles pluies font reverdir les prairies qui, en raison de la douceur du climat, n'ont pas à redouter la gelée d'hiver. Ce pays est donc très favorable au pâturage et en particulier au pâturage d'hiver, ce qui supprime la difficulté de l'hivernage. Ici, la nécessité de nourrir les animaux à l'étable pendant la mauvaise saison ne vient pas contraindre le pasteur à faire de la culture, ni même à récolter et à emmagasiner des fourrages. Quant à la sécheresse de l'été, il y échappe par la transhumance dans les Apennins.

C'est un fait bien connu que chez les Romains le bétail avait une grande importance. Les auteurs latins qui ont écrit sur l'agriculture indiquent toujours le bétail comme une des branches de l'économie rurale qui donne le plus de profits. Les patriciens romains possédaient d'immenses troupeaux ; il n'est pas étonnant qu'ils se soient enrichis chaque jour davantage, et qu'ils aient pu

constituer peu à peu les grands domaines latifundistes[1]. Pline décrivant la route qui conduit de Rome à sa villa de Laurentium, dit qu'elle traverse de vastes pâturages où paissent de nombreux troupeaux de moutons, de chevaux et de bœufs.

On conçoit bien comment l'art pastoral favorise le latifundium à exploitation extensive; il faut, en effet, de grands espaces pour le parcours des animaux dont la garde par ailleurs n'occupe qu'un petit nombre de personnes. C'est ce qui explique que la culture ait été abandonnée peu à peu, et que la campagne se soit dépeuplée.

La situation ne s'est pas sensiblement modifiée au cours des siècles, malgré les changements nombreux et profonds qui ont affecté la vie politique et économique de Rome. C'est que la *malaria,* en rendant la campagne inhabitable au moins pendant l'été, a contribué à conserver le pâturage extensif et le latifundium. Nous avons vu que le sol de la province de Rome est riche en eaux. Ces eaux sourdent à la surface et forment des marécages si leur écoulement n'est pas assuré. Or, la main de l'homme s'est retirée de la Campagne romaine le jour où l'art pastoral y eut établi son empire exclusif. Rien d'étonnant donc si on rencontre à chaque pas des eaux stagnantes et de petites mares dues aux dernières pluies. C'est dans ces mares que se développent les larves des moustiques qui, par leur piqûre, propagent le germe de la malaria. Cette maladie qui se manifeste par des accès de fièvres périodiques, est due à un parasite qui vit dans le sang. Les malariques sont anémiés, incapables d'un travail énergique, et atteignent rarement à la vieillesse; souvent d'ailleurs ils meurent d'un accès de fièvre.

On conçoit que là où règne une pareille maladie la culture soit à peu près impossible, et l'on voit d'ici les conséquences que cela peut avoir sur l'état social; des auteurs anglais ont été jusqu'à attribuer à la malaria la décadence de la Grèce et de Rome. Sans nous attarder plus longtemps sur cette question que nous

1. De nos jours, l'art pastoral est une source d'enrichissement et un moyen d'ascension. La plupart des fortunes de la bourgeoisie romaine actuelle ont une origine pastorale.

étudierons plus tard en détail à propos de la colonisation de la Campagne romaine, remarquons que, si le latifundium, en supprimant la culture, a favorisé le développement de la malaria, la malaria à son tour, en rendant la culture impossible, a contribué à maintenir le latifundium. Malaria et latifundium sont deux alliés. Jusqu'ici leur alliance les a rendu invincibles. Nous verrons au cours de cette étude que l'une est déjà vaincue et que l'autre est fortement menacé.

En résumé, si l'expansion militaire de Rome a été la cause occasionnelle du développement du latifundium, celui-ci a été *favorisé et conservé par les conditions naturelles du lieu, par le pâturage et la malaria.*

Voici donc deux faits : la question agraire et le latifundium dont nous constatons la coexistence dans la même région depuis des siècles. Sommes-nous en droit de dire que celui-ci est cause de celle-là? Pas encore. Pour pouvoir formuler légitimement une pareille conclusion, nous devons analyser minutieusement les caractères du latifundium et déterminer aussi rigoureusement que possible les conséquences qu'il peut avoir sur toute l'organisation sociale du pays.

Dans la province de Rome, le latifundium se présente sous deux aspects différents, suivant qu'on le considère dans la Campagne romaine où n'existe pas de population stable, ou dans la partie septentrionale de la province où se trouvent des villages clairsemés mais souvent importants. Il semble à première vue que les mêmes problèmes ne se posent pas dans les deux régions : dans l'Agro romano l'attention des particuliers et des pouvoirs publics se porte surtout sur l'assainissement et la mise en culture ; dans le Viterbois on se préoccupe surtout des usages publics et des conflits entre propriétaires et paysans. En réalité, nous verrons qu'en dépit des apparences, le problème est bien le même partout : *Comment augmenter la productivité du sol pour nourrir des bouches chaque année plus nombreuses.* La question agraire est ici avant tout et surtout une question de patronage rural.

II

LE LATIFUNDIUM DANS L'AGRO ROMANO [1]

Le lieu. — Les auteurs ne sont pas tous d'accord sur la délimitation de la Campagne romaine ; on doit entendre par là les environs de Rome, la banlieue ; pratiquement on emploie aujourd'hui indifféremment les expressions Campagne de Rome et Agro romano pour désigner le territoire de la commune de Rome, qui s'étend sur 208.000 hectares. On oppose aussi la Campagne ou l'Agro au *Suburbio* qui est la zone cultivée, située aux portes mêmes de la ville, où se trouvent des vignes et des oliviers et où la propriété est très morcelée.

L'Agro romano s'étend au nord presque jusqu'au lac de Bracciano, au sud au delà d'Anzio, à l'ouest jusqu'à la mer et à l'est jusqu'aux environs de Mentana et de Tivoli ; les monts Albains avec Frascati et Albano n'en font pas partie.

La Campagne romaine n'est pas une plaine ; quoique son aspect varie un peu suivant les régions, elle présente dans l'ensemble un grand nombre de petites collines de 40 à 150 mètres d'altitude, disposées sans ordre et séparées par des ravins, de petites vallées aux pentes rapides. On estime qu'un cinquième seulement de l'Agro romano est en plaine : vallées du Tibre et

1. Cf. Werner Sombart, *La Campagna romana*, traduction italienne par Jacobi, Turin, Lœscher, 1891 ; Ghino Valenti, *La Campagna romana e il suo avvenire economico e sociale* (Giornale degli Economisti, 1893, vol. VI). — Il est peu de pays sur lesquels on ait autant écrit que sur la Campagne romaine. Cf. De Cupis, *Saggio bibliografico degli scritti e delle leggi sull'Agro romano*, Rome, 1903.

de l'Anio et littoral de la mer. Tout ce pays est de formation géologique récente : le sous-sol est constitué par des sédiments pliocènes qui affleurent çà et là, notamment au Monte Mario et au Vatican, mais qui presque partout ont été recouverts par les éruptions volcaniques des monts Sabatini, et plus tard par celles des monts Albains. Les produits volcaniques qui constituent le sol actuel de l'Agro romano portent le nom générique de tufs et se composent de scories, de cendres et de conglomérats sableux irrégulièrement disposés et présentant une structure très variable. Quoique la composition de ces terrains varie d'un point à un autre, ils sont en général assez bien pourvus d'acide phosphorique et d'azote, mais ce qui nuit à leur fertilité dans bien des cas, c'est leur faible profondeur. Dans les vallées et les dépressions le sol arable atteint jusqu'à un mètre, mais sur le sommet des collines l'érosion a réduit souvent son épaisseur à quelques centimètres; parfois même la roche est mise à nu par les pluies, lorsque les labours ont ameubli le sol pendant plusieurs années. Aussi une étendue assez considérable de la Campagne romaine doit-elle rationnellement rester en pâturage gazonné sous peine d'être réduite à l'état de roche stérile. Le gazon ne suffit même pas à retenir la terre sur les pentes trop rapides des collines et des ravins; le sol se désagrège sous le pied des animaux et est entraîné par la première pluie; dans ces situations-là on préconise le reboisement.

La connaissance de la nature des terrains nous permet déjà de supposer que la campagne romaine est favorable au *pâturage;* le régime des eaux et le climat viennent encore renforcer cette aptitude à la production de l'herbe. Il n'y a qu'un seul grand fleuve, le Tibre et son affluent l'Anio, l'un et l'autre sujets à des crues fortes et rapides. Ce sont les limons déposés par eux qui rendent leurs vallées si fertiles; ce sont aussi les détritus charriés par eux et déposés par le Tibre à son embouchure qui ont provoqué la formation des étangs littoraux de Maccarese et d'Ostie. Mais il y a dans l'Agro romano un nombre infini de petits cours d'eau qui s'enflent démesurément à l'époque des pluies et qui ont cette particularité de n'être jamais à sec. Enfin, partout on trouve

des sources, des puits, des suintements d'eau. Le terrain très poreux de sa nature forme éponge et absorbe une grande quantité d'eau pendant la saison pluvieuse. On attribue d'ailleurs la richesse en eaux de la Campagne romaine à des infiltrations provenant des lacs de Bracciano et d'Albano qui sont situés à une altitude assez élevée. Cette humidité est aussi entretenue par des pluies abondantes et fréquentes en automne, en hiver et au printemps; malgré la chaleur de l'été, la sécheresse ne se fait pas sentir avant le mois de juillet et, dès la fin de septembre, l'herbe commence à reverdir. Comme, d'autre part, la température est très douce et que les fortes gelées sont rares, la végétation, quoique ralentie, n'est pas arrêtée pendant l'hiver. Ce sont là des conditions très favorables au pâturage.

Malheureusement l'abondance des eaux est aussi une cause d'insalubrité, car elles s'accumulent et séjournent dans les fonds et les dépressions d'où elles ne peuvent pas s'écouler naturellement, faute d'une pente générale dans le relief du sol. Elles forment donc des flaques et des mares qui, en été et en automne surtout, sont des foyers de *malaria*. Cette insalubrité est un obstacle au peuplement et par suite à la culture.

Bien qu'il existe des forêts très étendues sur le littoral et que les végétations les plus variées, depuis les céréales jusqu'à la vigne et à l'olivier, puissent réussir dans la Campagne romaine, celle-ci, dans son état actuel, *peut être considérée comme une steppe,* steppe longtemps intransformable à cause de la malaria, mais qui aujourd'hui, grâce au progrès de la médecine, peut être transformée.

L'intransformabilité du lieu a été la cause première de la crise agraire dans la Campagne de Rome : une grande ville se trouve entourée d'une banlieue incapable de subvenir à ses besoins; un vaste territoire reste impropre à la culture et au peuplement au pied de montagnes surpeuplées dont les habitants n'ont chez eux que des moyens d'existence insuffisants et doivent passer les mers pour gagner leur vie. Mais la crise est devenue plus aiguë, le malaise est devenu plus grand et les protestations se sont fait entendre plus vives et plus amères du jour où la trans-

formation est devenue possible et ne s'est pas faite. Pourquoi ne s'est-elle pas faite encore? Quels sont les maux contre lesquels on proteste? C'est ce que l'étude des domaines de l'Agro romano va nous apprendre.

Le « mercante di campagna ». — Nous avons indiqué plus haut comment le pâturage et la malaria étaient les véritables causes de l'existence du latifundium. En fait, les 200.000 hectares de la Campagne de Rome appartiennent à quatre cents propriétaires; mais parmi ceux-ci il en est un certain nombre dont les domaines s'étendent sur plusieurs milliers d'hectares.

D'après Sombart[1], huit latifundistes se partagent à eux seuls la moitié du pays, soit plus de 100.000 hectares. « De ces huit propriétaires, quatre possèdent plus de 10.000 hectares chacun et occupent ensemble une superficie de 72.000 hectares. Il y a en outre treize propriétés de 2.000 à 5.000 hectares qui couvrent une superficie de 40.416 hectares. » Ainsi donc vingt et un propriétaires se partagent les trois quarts de l'Agro romano. A cet égard la situation n'a pas changé depuis le milieu du XVIIe siècle, ainsi qu'en fait foi le plus ancien cadastre qui ait été dressé pour la Campagne romaine en 1660. Cette stabilité s'explique par la quantité des propriétaires : en 1873, la propriété foncière se répartissait ainsi :

Biens de l'Église	22	%
Œuvres pies	8	%
Majorats	30	%
Propriété libre	40	%

Depuis l'aliénation des biens ecclésiastiques, la mainmorte est réduite aux biens des œuvres pies, et depuis l'abolition des fidéicommis la propriété privée est complètement libre. Cependant ce sont encore les princes romains qui sont les principaux propriétaires de l'Agro romano. Ils sont peu nombreux et tous apparentés entre eux; si une famille s'éteint, c'est un parent qui hérite de ses biens et en relève le nom. En réalité, ces familles

1. *Op. cit.*, p. 69.

princières, presque toutes d'origine népotique, forment une sorte de communauté dans laquelle restent les propriétés. A Rome on attache d'ailleurs un grand prix aux immenses possessions terriennes qui, outre les satisfactions de la vanité, procurent des revenus élevés et sûrs. Aussi les ventes de domaines sont-elles extrêmement rares et la valeur de la terre est-elle presque impossible à déterminer.

On suppose bien que ces propriétaires sont *absentéistes*. Pendant cinq mois de l'année, la fièvre rend la campagne inhabitable à tous ceux que la nécessité de gagner leur pain quotidien n'oblige pas à affronter la maladie. Aussi le propriétaire romain ne séjourne-t-il jamais sur ses terres, même en villégiature; ses villas sont aux portes de Rome ou dans les monts Albains. C'est d'ailleurs un urbain qui n'entend rien à l'agriculture, n'a aucun goût pour la vie rurale et visite rarement ses propriétés. Il est même étrange de voir ce dédain pour les choses de la campagne s'allier à l'amour des vastes possessions terriennes. Jadis, au XVIIIe siècle, les grands propriétaires faisaient valoir leurs biens par l'intermédiaire d'un administrateur; plus tard, lorsqu'au commencement du XIXe siècle la culture du blé, devenue très rémunératrice, se développa davantage, le fermage devint la règle générale.

« Les ancêtres des « mercanti di campagna » actuels étaient de simples pasteurs qui descendaient des montagnes avec leurs troupeaux pour hiverner dans la Campagne romaine, supportant toutes les fatigues et toutes les peines de la vie nomade. Certains richards qui aujourd'hui parcourent le Corso et font stationner leurs voitures devant les portes de Montecitorio ne pourraient suspendre aux murs de leurs salons trois ou quatre portraits d'ancêtres sans retrouver le pasteur, sans le souvenir de la vie bucolique de l'aïeul guidant un troupeau entre les Abruzzes et la Campagne romaine...

« Le riche fermier d'aujourd'hui veut paraître civilisé à tout prix; il a voyagé, autant du moins que cela est nécessaire pour dire qu'il a vu le monde; il parle péniblement une ou deux langues étrangères et introduit volontiers dans le dialogue

des mots français; il orne sa demeure avec un luxe pompeux et voyant, sans réussir à y créer le confort et sans arriver à la rendre commodément habitable. Il a des chevaux de course et promène dans les rues de Rome les plus beaux équipages; il donne de temps en temps de grandes fêtes, passe l'été dans une ville d'eaux à la mode (jamais sur sa ferme), s'occupe ou prétend s'occuper de politique, se fait élire au Parlement ou au conseil municipal; en un mot, il mène la vie du « signore » italien[1] ».

On voit que ce fermier semble s'occuper fort peu d'agriculture. En effet, ça n'est pas un fermier-cultivateur, c'est un *mercante di campagna,* un marchand de campagne, un fermier général, un commerçant beaucoup plus qu'un cultivateur. Souvent d'ailleurs il afferme plusieurs domaines et à cet égard on a pu noter, au cours du XIXe siècle, une concentration très marquée du fermage. Sombart estime que, vers 1890, une dizaine de fermiers se partageaient la moitié de l'Agro romano et leur nombre total ne dépasse pas une centaine. Souvent même le fermage des immeubles ruraux n'est qu'une partie de leurs affaires; certaines maisons ont des entreprises de toute nature et s'occupent d'opérations de Bourse. Les aptitudes commerciales leur sont beaucoup plus nécessaires que les capacités techniques.

Voici, en effet, de quelle façon le fermier mène son exploitation. S'il y a des bois sur le domaine, il vend les coupes sur pied à un fabricant de charbon ou à un marchand de bois; il afferme à tant par tête à des bergers venus de la montagne le pâturage sous les arbres. Il vend de même le foin sur pied à des marchands de fourrages qui se chargent de clore le terrain qui leur est réservé et de faire récolter l'herbe avant la Saint-Jean; à partir de cette date, le terrain doit être rendu au libre parcours des pasteurs. Ceux-ci afferment le pâturage pour une année, sur une étendue déterminée, au *mercante di campagna,* qui n'a qu'à encaisser le prix convenu. Le fermier ne s'occupe pas non plus directement de la culture; il traite avec un sous-entrepre-

1. W. Sombart, *La Campagna romana,* p. 85.

neur qui doit lui fournir la main-d'œuvre constituée par des journaliers employés et payés à la journée et par des colons qui reçoivent une certaine étendue de terres à semer en céréales contre redevance d'un tiers ou de la moitié du produit. Les travaux de culture s'exécutent sous la direction d'un préposé du patron, le *fattore*[1], tandis que le *capoccia* est chargé des bœufs de labour. Lorsqu'il y a des animaux d'élevage, ceux-ci sont confiés à un employé spécial relevant, comme les autres, directement du patron ou de son représentant. On voit que la direction technique est ici réduite à son minimum; les méthodes sont d'ailleurs traditionnelles et primitives, et chaque branche de l'exploitation est autonome. Il importe beaucoup plus au fermier de bien se faire payer ses sous-locations et de bien vendre ses produits que d'augmenter et d'améliorer sa production : le nom de *mercante di campagna* est donc bien trouvé.

Il faut d'ailleurs noter que ce type de grand fermier général est aujourd'hui à peu près disparu par suite de l'extension du pâturage transhumant aux dépens de la culture et de l'élevage des bovidés, et par suite de la concentration des troupeaux. Le propriétaire loue ses terres directement aux pasteurs transhumants.

I. — L'ART PASTORAL.

Le pâturage et les bergers transhumants. — Jadis, on élevait sur chaque domaine des bœufs et des chevaux qui passaient toute l'année dans la Campagne de Rome. Mais aujourd'hui les infatigables petits chevaux romains et les bœufs à grandes cornes ont disparu devant les brebis descendues des Apennins. Tandis qu'en beaucoup de pays, le nombre des moutons est en décroissance et que les bêtes à laine cèdent souvent la place au gros bétail, le contraire se produit ici. Il ne faudrait pas en conclure à une régression de l'agriculture. Bœufs et chevaux

1. Ce *fattore* n'est guère qu'un contremaître, à la différence du *fattore* toscan qui est un vrai régisseur dont l'autorité s'étend sur toute l'exploitation du domaine.

vivent à l'état libre, uniquement du pâturage comme les brebis : c'est de l'élevage extensif dans l'un et l'autre cas. Il est assez naturel que ce soit l'animal qui s'accommode le mieux de cette méthode d'exploitation qui élimine des autres; c'est précisément le cas de la brebis qui est élevée ici, non en vue de la boucherie, mais pour la production du lait. La brebis a d'ailleurs sur le bœuf l'avantage de pouvoir fuir par la transhumance, la brûlante sécheresse de l'été qui cause parfois une grande mortalité parmi les animaux qui restent dans l'Agro romano où la nourriture peut venir à manquer complètement. De tout temps la transhumance a existé entre la province de Rome et les montagnes de l'Apennin, mais c'est seulement à la fin du XIXe siècle qu'elle a pris son développement actuel. On se rappelle le temps où les bergers de l'Ombrie et des Marches n'osaient pas dépasser le pied du Soracte, d'où ils contemplaient avec effroi la Maremme, pays de la fièvre et de la mort. Un jour vint cependant où il leur fallut affronter ce pays redoutable lorsque les progrès de la culture dans les Marches et en Ombrie eurent fait disparaître dans ces provinces les jachères et les pâturages d'hiver. Ce furent les bergers de Visso, dans l'Apennin ombrien, qui, sous l'empire de la nécessité, envahirent les premiers la rive droite du Tibre où ils offrirent pour le pâturage des prix de location si avantageux que les fermiers réduisirent, puis supprimèrent le gros bétail. Les Abruzziens firent de même sur la rive gauche et la brebis prit ainsi possession de toute la Campagne romaine jusqu'aux plaines qui bordent la mer.

Pourquoi les pasteurs peuvent-ils offrir des prix de ferme qu'on n'aurait pas osé espérer jadis? Ici nous relevons une répercussion assez inattendue de l'émigration sur l'art pastoral. Nous savons que la brebis est exploitée pour son lait qui sert à fabriquer un fromage dénommé *pecorino* (de *pecora*, brebis) de saveur très piquante, qui est très apprécié des Italiens; c'est un fromage qui se conserve bien; aussi peut-il supporter les longs voyages, et c'est pourquoi il est très demandé en Amérique où, comme on sait, il y a de nombreux émigrants italiens. Ces émigrants sont précisément originaires des montagnes de l'Ita-

lie centrale d'où descendent les pasteurs; ils passent les mers parce que leur pays est trop pauvre pour les nourrir. De sorte qu'on peut dire sans paradoxe que la prospérité actuelle de l'art pastoral transhumant est due à la pauvreté du lieu où il s'exerce pendant l'été. La misère d'aujourd'hui peut être une cause de richesse pour demain; nous avons pu constater, en effet, que l'émigration en Amérique avait pour résultat non seulement la prospérité matérielle, mais le relèvement social de certaines populations. La livre de *pecorino* a passé en dix ans de 1 fr. 50 à 3 francs; ceci nous explique que les fermages aient doublé, que le pâturage apparaisse comme le meilleur mode d'exploitation de l'Agro romano et que les propriétaires qui voient augmenter leurs revenus sans se donner de peine, nient la nécessité et l'opportunité de modifier leur système et de faire des améliorations coûteuses et aléatoires. Ce raisonnement ne manque pas de justesse et on ne saurait l'écarter sans examen.

On comprend bien que, devant les profits que donne le pâturage à brebis, les cultures se soient beaucoup réduites; c'est, en effet, ce qu'on constate sur tous les domaines; il y en a même qui sont aujourd'hui exclusivement en pâturage. Dans ces conditions, le *mercante di campagna* devenait un rouage inutile; aussi a-t-il disparu, comme tous les organes inutiles, bien que nous soyons ici dans un milieu très traditionnel, peut-être même routinier, ce qui est une preuve plus forte de la rigueur des lois sociales. Il est, en effet, très simple et plus avantageux pour le propriétaire de traiter directement avec un pasteur qui lui loue toute sa ferme pour plusieurs années. L'opération est encore simplifiée par la concentration des troupeaux. Autrefois beaucoup de montagnards possédaient cent, deux cents brebis; ils s'associaient pour louer un pâturage, mais ne pouvaient cependant affermer qu'une étendue restreinte; en outre, ils n'étaient pas toujours très solvables; le fermier général jouait donc le rôle d'intermédiaire utile en répartissant le terrain du domaine entre les bergers, en les choisissant et en prenant à son compte tous les risques. Mais il s'est produit de la sorte une sélection entre les petits pasteurs; beaucoup se sont

endettés et ont été peu à peu expropriés par le *mercante di campagna* qui a réuni en sa possession tous ces petits troupeaux qui ont alors constitué une *masseria* de 2.000 à 5.000 têtes. Il l'a vendue ou bien il l'a exploitée en régie au moyen de salariés; il est devenu pasteur, propriétaire de brebis, mais a cessé d'exister en tant que véritable *mercante di campagna*. D'autres petits pasteurs n'ont pas été évincés de la propriété de leurs troupeaux; au contraire, ils se sont enrichis, ont augmenté le *branco* qui, avec le temps, est devenu une *masseria* qu'ils exploitent en affermant des domaines en pâturage. En somme, les vingt dernières années ont marqué une *simplication dans le travail et une tendance très nette vers la spécialisation dans l'art pastoral transhumant en vue de la production du fromage*. Au point de vue économique et financier, il y a certainement progrès sur l'âge précédent.

Ce phénomène de concentration a eu les mêmes conséquences que dans l'industrie : il a diminué le nombre des patrons indépendants et a augmenté celui des salariés; mais il semble qu'il ait été favorable à ces derniers. Les bergers qui, autrefois, outre la nourriture, touchaient 8 francs de salaire mensuel, en reçoivent aujourd'hui 24. Le grand atelier, en augmentant les bénéfices du patron, a permis une amélioration du sort des bergers. De tous les travailleurs de l'Agro romano ils sont d'ailleurs les plus indépendants et les mieux traités; ils n'ont pas le souci du lendemain, puisqu'ils sont engagés à l'année et qu'en fait ils restent souvent au service du même patron jusqu'à leur mort. Pour nous rendre compte de leur existence il nous faut les visiter dans leur principal atelier de travail qui est la Campagne romaine, puis observer ensuite l'organisation de leur foyer familial et de leur propriété dans le village de montagne d'où ils sont originaires.

Un dimanche matin, nous prenons le train pour Lunghezza, domaine du duc Grazioli, situé sur la ligne de Tivoli, à une quinzaine de kilomètres de Rome, dans le voisinage de l'ancienne Collatia. A la station débarque toute une légion de chasseurs d'alouettes; la chasse est une des passions du Romain, elle

est libre dans toute la campagne[1]. Bientôt nous rencontrons les moutons. Cet hiver ils sont en piteux état, car il fait froid depuis plusieurs semaines, l'herbe a gelé et la saison est en retard : bien que nous soyons à la fin de février, le pâturage ne commence pas encore à reverdir. On distribue bien aux brebis un peu de foin, mais avec parcimonie, car il est rare et fort cher ; aussi constate-t-on partout une grande mortalité dans les troupeaux.

Plus loin nous apercevons la cabane des bergers : c'est une grande hutte circulaire de 10 à 12 mètres de diamètre, de 15 mètres de hauteur, coiffée d'un toit pointu ; la charpente est en bois, les parois et la couverture sont de paille et de roseaux. D'un côté s'étend un parc clos où se fait la traite ; il communique avec la cabane par une porte faisant face à l'entrée. Aux abords de la hutte se trouvent les charrettes qui servent aux transports, les caisses pour les fromages et les barils pour l'eau ; à peu de distance paissent les chevaux et les mulets. La cabane est construite par les bergers ; il leur faut une quinzaine de jours pour installer complètement leur campement et ils sont obligés de recommencer tous les automnes s'ils ne reviennent pas sur le même domaine. A l'intérieur nous voyons au milieu un trou entouré de pierres : c'est le foyer avec une immense crémaillère tournante fixée à l'arbre central de l'édifice qui sert à faire chauffer le lait dans un grand chaudron ; la fumée s'échappe à travers les roseaux de la toiture. Tout autour sont rangés les coffres où chaque homme serre ses vêtements et

1. Pour soustraire ses terres à la chasse banale, il faut les clore d'un mur ou d'un treillage de 2 mètres de haut : il n'y a que les réserves royales de Castel Porziano qui soient dans ce cas. Lors des dernières élections, en mars 1909, le duc Caëtani, grand propriétaire mais candidat, a déclaré qu'il n'accorderait pas une minute de son attention à tout projet de loi qui tendrait à restreindre la liberté de la chasse dans la Campagne romaine. Le dimanche, tout Romain qui franchit les murs a son fusil en bandoulière. Sur le littoral, lors du passage des cailles, la chasse est assez fructueuse ; on trouve aussi de la bécasse dans les bois et du gibier d'eau dans les étangs et les marais. Ce travail de simple récolte fournit des moyens d'existence à toute la population de certains villages de montagne, dont les hommes passent huit mois de l'année dans les plaines basses du littoral où ils vivent exclusivement de la chasse. Le gibier acheté et centralisé par des courtiers est expédié à Rome et à l'étranger.

ses objets personnels; le long des parois sont installées deux rangées de couchettes, trente-six en tout; c'est là que dorment les bergers étendus sur la paille et couverts de peaux de moutons. La peau de mouton leur sert aussi à se confectionner des pelisses et des cuissards qui leur protègent les jambes contre la pluie, quand ils sont à cheval, et contre les épines et les ronces lorsqu'ils ont à traverser une haie ou un fourré. Une ou deux tables, des seaux et quelques chaises, sculptées au couteau aux moments de loisir, complètent l'ameublement.

Lorsque nous entrons, cinq ou six hommes très proprement vêtus, car c'est aujourd'hui dimanche, sont assis sur des caisses, autour de la cendre chaude du foyer. Ils nous accueillent avec aisance et cordialité et nous offrent du pain et de la *ricotta,* sorte de fromage blanc cuit qu'on obtient avec les résidus de la fabrication du *pecorino.* Ces hommes sont les *butteri*, c'est-à-dire ceux qui sont chargés des transports et qui conduisent les charrettes. Ils vont deux fois la semaine porter le fromage à Rome, vont chercher le bois et l'eau qui sont parfois très éloignés, etc... Il y a toute une hiérarchie parmi les bergers : à leur tête est placé le *vergaro* qui représente le propriétaire de la *masseria*, lequel habite Rome, et qui est responsable du troupeau. En ce moment il est malade et est allé se soigner dans son village, à Cappadocia dans les Abruzzes; il est suppléé par son neveu, jeune homme alerte et intelligent, qui nous fait les honneurs du campement. La *masseria*, de 3.700 têtes, est divisée en plusieurs *branchi* de 250 brebis chacun qui vont séparément au pâturage, sous la conduite d'un berger; le soir, tout le troupeau est réuni dans un parc en filets de cordage où il passe la nuit sous la garde des chiens et d'un berger qui couche dans une petite roulotte. Outre les bergers et les *butteri* dont nous avons déjà parlé, il y a de jeunes garçons employés aux menus travaux et qui servent d'aides en attendant d'être promus bergers. Trente hommes vivent ainsi dans la même cabane, sous l'autorité du *vergaro;* on se croirait dans une famille patriarcale si l'absence des femmes ne faisait de cette communauté un simple groupement de travail. Les bergers sont nourris par le patron, ils

vivent de laitage et reçoivent du pain, de l'huile, des oignons, du vinaigre, quelques herbes et, aux grandes fêtes, du vin et de la viande; ils ne se font pas faute d'ailleurs de manger les animaux qui meurent même de maladie contagieuse. Je ne les connais pas suffisamment pour émettre un jugement sur leurs sentiments et leur mentalité, mais, d'après les apparences, ce sont de braves gens, simples, dignes et hospitaliers, pas riches assurément, mais pas misérables d'aspect, courtois mais pas obséquieux. Ils semblent être assez religieux, car ils nous disent qu'ils occupent leurs soirées à réciter le chapelet en commun, et ils demandent au franciscain qui vient dire la messe à Lunghezza d'en avancer l'heure pour leur permettre d'y assister tous avant de conduire les brebis au pâturage.

La traite a lieu le matin à 4 heures et le soir à 5 heures; l'opération demande deux heures chaque fois. Les bergers sont assis sous un petit toit, où il y a dix-huit places, avec leur seau entre les jambes; les brebis sont réunies derrière eux. Par un dispositif ingénieux, la brebis qui va être traite entre dans un passage étroit où elle est arrêtée par les épaules au moyen d'une sorte de collier de bois que l'homme lui passe sur le cou; elle est alors bien placée, l'arrière-train face au berger qui n'a qu'à prendre les trayons; lorsqu'elle a donné son lait, on enlève le collier de bois, elle part et est aussitôt remplacée par une autre. La traite se fait ainsi très rapidement. On passe ensuite à la fabrication du fromage, qui réclame environ trois heures, matin et soir.

Les brebis arrivent dans l'Agro romano, en octobre, lorsque les premières pluies ont fait reverdir l'herbe; elles y restent jusqu'à la fin de juin. C'est alors qu'on prépare le départ: pour être sûrs de ne rien oublier, les bergers ont coutume d'aller camper pendant deux ou trois nuits à quelques centaines de mètres de leur cabane avant de se mettre en route. La longueur du voyage est très variable; les bergers de Lunghezza se rendent dans les pâturages de Cappadocia, entre Subiaco et Avezzano, à trois jours de marche, mais d'autres qui vont dans l'Apennin des Marches ou de l'Ombrie, ont un voyage de douze à quinze jours.

C'est le sort, par exemple, des bergers de Testa di Lepre, propriété du prince Doria à 23 kil. de Rome, sur la via Aurelia. Le fermier, qui est propriétaire de la masseria, possède aussi des terres en Ombrie; comme beaucoup de ses semblables, c'est à l'art pastoral qu'il doit sa fortune, grâce à laquelle il a pu prendre à ferme plusieurs domaines dans l'Agro romano et en acheter dans son pays d'origine auquel il reste très attaché. C'est donc dans la montagne que la Campagne romaine recrute non seulement ses bergers et ses ouvriers mais aussi ses patrons agricoles. Ceux-ci font d'assez bonnes affaires, quoique les fermages aient beaucoup augmenté : ainsi, pour le domaine en question, le prix de ferme était, il y a neuf ans, de 56 francs par *rubbio* (1 hectare 84) ; il est actuellement de 70 francs et le fermier renonce à renouveler son bail parce qu'un concurrent a offert 100 francs. Les bonnes années, on peut réaliser un bénéfice de 35 à 40 francs par hectare; il est vrai qu'il y a à Testa di Lepre, dans la vallée de l'Arrone, des terres d'alluvion d'une grande fertilité qui, sans fumure, rendent, m'a-t-on dit, jusqu'à trente pour un.

Les villages de pasteurs. — Quoique le pasteur de brebis passe huit mois de l'année dans la Campagne romaine et qu'il y revienne tous les ans pendant toute sa vie, il n'a aucune attache avec le pays; il y est toujours comme un étranger, comme un nomade ; il ne sait souvent pas où il passera l'hiver prochain puisque beaucoup de locations se font pour l'année seulement; il ne prend pas racine dans le sol, il ne fait qu'y passer comme ses brebis. Son vrai pays, c'est la montagne, c'est le petit village où vit sa famille et où il possède sa maison et son champ. Mais il en jouit bien peu de son champ et de sa maison, et la vie de famille n'a jamais pour lui qu'une durée éphémère. C'est aussi dans la montagne que l'élevage des brebis a pris naissance, il est une conséquence du lieu et de la nature des pâturages.

Pour étudier les villages de montagne qui envoient des émigrants dans la Campagne romaine, nous allons établir notre quartier général à Subiaco, à l'est de Rome, dans la vallée su-

périeure de l'Anio. Le Sublaquois est situé sur les confins de la Sabine et de la Ciociaria[1]. Les femmes y portaient jadis un riche costume qui a disparu, mais elles affectionnent les couleurs vives, portent encore sur le corsage des corsets rouges, bleus ou noirs, ont au cou des colliers de corail, et de longues boucles d'oreilles en or leur pendent sur les épaules même pendant la semaine. Elles se mettent sur la tête un châle ou une étoffe blanche pliée en carré et tombant sur la nuque; c'est la coiffure classique des Italiennes représentées par les peintres. L'œil curieux de pittoresque reçoit ici pleine satisfaction, mais le voyageur désireux de confortable n'en éprouve aucune. Il est impossible de trouver un gîte dans les villages du pays; tout au plus dans de misérables cabarets peut-on avoir des œufs, du pain et du fromage; fort heureusement les personnes à qui nous nous étions adressé ont bien voulu nous accueillir avec la plus cordiale hospitalité. Même à Subiaco, petite ville d'une dizaine de mille âmes, la principale auberge est des plus médiocres; pourtant le pays, très pittoresque, est visité par des touristes attirés par les célèbres couvents fondés par saint Benoit qui s'était retiré dans une gorge sauvage tout proche de Subiaco[2]. La ville s'étage sur un rocher escarpé aux flancs duquel s'accrochent les maisons serrées les unes contre les autres; il n'y a qu'une seule rue où puissent passer les voitures, les autres sont des escaliers ou des montées rapides et glissantes où circulent à grand'peine des ânes et où le piéton lui-même doit prendre quelque précaution s'il ne veut pas s'allonger sur le pavé. Nous sommes ici dans une région ou presque tous les transports se font encore par animaux de bât; le chemin de fer s'arrête à Subiaco et la route suit la vallée. En dehors de là il n'y a que des sentiers étroits et montueux.

C'est un de ces sentiers que nous prenons pour nous rendre

1. C'est sous ce nom qu'on désigne le pays dont Frosinone est le centre et dont les habitants portent comme chaussures les *ciocie*, sortes de sandales en cuir souple retenues par des courroies enroulées autour de la jambe.

2. Mon séjour à Subiaco a coïncidé avec la fête de saint Benoit et j'ai pu assister à toute l'exubérance d'une fête italienne, qui a duré trois jours et à laquelle sont venus prendre part les paysans des alentours.

à Cervara. Ce sentier suit d'ailleurs l'itinéraire le plus fantastique; il prend plaisir à gravir les crêtes les plus escarpées et à plonger tout à coup au fond des ravins: tour à tour on patauge dans une boue fangeuse et bientôt après on se meurtrit les pieds contre les pierres. En quittant la ville, nous traversons des champs plantés de vignes et d'arbres fruitiers au milieu desquels sont disséminées des habitations, puis nous cheminons ensuite à travers les rochers; çà et là un petit champ suspendu au flanc de la montagne, des broussailles qui ont la prétention d'être des bois; enfin, après quatre heures de marche, nous atteignons Cervara, qui est bien dans la situation la plus sévèrement pittoresque qui se puisse imaginer. Le village est dominé par les ruines d'un vieux château au pied duquel s'accrochent les maisons comme un essaim d'abeilles; elles se prolongent d'un côté en se serrant les unes contre les autres comme pour s'abriter du vent où se réchauffer mutuellement. Outre le chemin muletier que nous venons de suivre on aperçoit un sentier qui descend en zigzag dans le fond de la vallée vers la station d'Agosta, d'où trois ou quatre fois par jour le sifflet de la locomotive monte comme un rappel de la civilisation vers ce village isolé sur son roc. C'est un chaos bien singulier que l'intérieur de ce village : fouillis de ruelles tortueuses qui se coupent et s'entre-croisent, descendent et remontent en escaliers contournés, passent sous des arcs qui contre-butent deux maisons voisines, s'engagent sous des voûtes qui se prolongent en tunnels et ménagent au promeneur toute une série de dénivellations. Pour croiser un habitant il faut s'écraser contre les murs, et si l'on rencontre un âne, il n'y a d'autre ressource que d'entrer dans la maison d'en face tellement les passages sont étroits. Enfin, après de longs détours, après des escalades essoufflantes et des descentes glissantes, nous arrivons chez le médecin à qui nous sommes adressé.

Chaque commune a son médecin comme elle a son maire et son curé. C'est une sorte de fonctionnaire payé plus ou moins grassement sur les fonds communaux et qui doit gratuitement ses soins aux habitants qui ne paient pas d'impôts, mais dans

la pratique, c'est à tout le monde. Les malades doivent payer les médicaments, mais, en fait, il faut bien les donner aux indigents sous peine de rendre l'assistance médicale inefficace. Il ne semble pas que ce soit une existence bien enviable que d'être médecin à Cervara; les ressources locales, intellectuelles ou matérielles, sont nulles, et on est à quatre heures de marche de Subiaco par un sentier muletier. On doit mener là une vie tranquille et somnolente de marmotte hivernante. Le service n'est heureusement pas trop pénible, car tous les habitants sont groupés au village; il n'y a que quelques rares maisons isolées. Le médecin a un mois de congé pendant lequel il est remplacé aux frais de la commune; il peut naturellement se faire payer ses soins par les personnes aisées, mais dans les pays de montagne c'est là une ressource illusoire et il faut se contenter des 2.000 francs alloués par la commune.

C'est de Cervara qu'est originaire le propriétaire de la *masseria* que nous avons vue à Lunghezza, c'est là aussi qu'il recrute une partie de ses bergers, les autres sont de Capadocia, sur le versant oriental de la montagne. Cervara compte 308 familles formant un total de 1.631 habitants; il y a une cinquantaine de naissances pour 25 à 30 décès, cependant la population n'augmente plus sensiblement, car dans ces dernières années beaucoup de jeunes hommes se sont fixés à Rome ou dans les Castelli (Tivoli, Frascati, Albano, etc...) où ils sont employés dans les vacheries. C'est là un effet du développement de la production laitière dans les environs de Rome dû à l'accroissement de la population de la capitale et à l'intensification de l'agriculture en quelques endroits : l'émigration devient définitive et fournit une population stable. Mais c'est encore l'émigration périodique qui domine de beaucoup; les trois quarts des hommes sont bergers, les autres descendent aussi dans l'Agro romano pour la tonte des brebis, pour les foins et la moisson, de sorte qu'en mai et juin il ne reste au village que les artisans, d'ailleurs assez nombreux : on compte quinze cordonniers et une dizaine de tailleurs. Je veux bien qu'on use beaucoup de chaussures dans les rochers du pays, mais comme

on marche souvent pieds nus et qu'on porte volontiers des vêtements rapiécés, j'imagine qu'être tailleur ou cordonnier, c'est un peu une façon de vivre de ses rentes sans passer pour un bourgeois. Il y a aussi des menuisiers et des maçons qui vont chercher du travail au dehors.

Cette émigration prouve surabondamment que les moyens d'existence font défaut sur place à la population. Cela tient, d'une part, à la nature du sol où les rochers tiennent une large place, et au climat qui ne permet pas aux cultures arborescentes de prendre une grande extension [1]. Dans le fond de la vallée on voit des vignes et des oliviers en culture mixte avec les céréales ; sur le plateau au-dessus du village se trouvent les champs à blé et les pâturages [2]. Les pâturages et les bois communaux couvrent environ 2.000 hectares, mais la commune a droit de pâturage sur les terres en jachère qui sont ainsi soumises à la vaine pâture. De ce fait le droit de propriété subit une restriction, car on ne peut ensemencer ses terres qu'une année sur deux; cependant la population s'étant beaucoup accrue, la commune a autorisé les propriétaires à semer sur leurs propres terres des lentilles, des haricots ou des pommes de terre pendant l'année jadis consacrée à la jachère. Il en est résulté une diminution de la surface laissée libre pour le pâturage, une diminution correspondante dans le nombre des brebis qui viennent estiver et une augmentation du prix payé pour le droit de pâture. La commune prélève une taxe sur les animaux qui estivent sur son territoire : cette redevance, jadis de 20 centimes par tête, a été portée à 1 franc pour les brebis étrangères, et à soixante centimes pour les brebis des habitants. Autrefois il est venu jusqu'à 18.000 brebis à Cervara ; actuellement il n'en vient plus que 7.000, qui séjournent de la mi-juin jusqu'en octobre-novembre.

Nous enregistrons ici une répercussion très nette du travail

1. Cervara est à plus de 1.000 mètres d'altitude.

2. En 1908, on a récolté à Cervara 3.600 hectolitres de froment sur 600 hectares, 1.200 hectolitres de vin sur 200 hectares en culture mixte; en 1907, 300 hectolitres de maïs sur 100 hectares; en 1908-1909, 200 hectolitres d'huile.

sur la propriété. L'art pastoral domine et le droit de propriété s'adapte à ses exigences. *On peut dire que le droit de propriété privée ne s'exerce que pendant le temps nécessaire à la culture;* la culture elle-même était jadis limitée pour laisser le champ libre à l'art pastoral et elle ne s'est étendue que sous l'empire de la contrainte exercée par la surabondance de la population ; avec elle l'appropriation privée du sol s'est prolongée ; elle est d'ailleurs tout à fait absolue pour les champs situés dans la vallée qui sont plantés de vignes et d'oliviers. Nous trouvons donc bien ici la confirmation de cette loi sociale que l'*appropriation du sol a lieu dans la mesure imposée par la nature du travail, et qu'elle est d'autant plus accentuée que le travail doit être plus productif.*

A Cervara les femmes sont reines ; c'est à elles, en l'absence des hommes, qu'incombent tous les travaux, mais elles règnent dans la maison et dirigent l'éducation des enfants. C'est tout au plus si, pendant l'hiver, les hommes reviennent passer trois ou quatre semaines chez eux pour faire certains travaux pénibles ; en été, si le troupeau n'est pas trop loin, ils rentrent le soir coucher à la maison.

La propriété est très morcelée, car, à la mort du père, les enfants se partagent les biens également. En général, chaque famille possède un âne et parfois quelques bêtes à cornes, mais les petits troupeaux de brebis sont devenus rares. Malgré l'exiguïté de leurs domaines les pasteurs de Cervara sont prospères si on les compare à leurs voisins, les émigrants agricoles, car ils peuvent épargner à peu près tout leur salaire ; le territoire fournit assez de blé et les impôts communaux sont peu élevés, grâce aux revenus des bois et des pâturages. La nourriture se compose de pain de froment remplacé parfois par la polenta de maïs, de viande de porc, de légumes, de haricots, d'huile, etc... On boit habituellement du petit vin. Nous verrons plus loin comment se nourrissent les ouvriers de l'Agro romano.

Dans cet intéressant pays de Subiaco il n'y a pas deux villages qui se ressemblent. Tous envoient des émigrants dans la Campagne romaine, mais chacun a sa spécialité : Saracinesco dont

le nom révèle l'origine sarrasine, fournit de modèles les ateliers de Rome; Camerata Nuova peuple de ses chasseurs les forêts du littoral; Canterano, où nous irons tout à l'heure, envoie des familles de colons, et Rocca Canterano de simples journaliers sur les fermes de l'Agro romano. Il n'est pas jusqu'aux villages de pasteurs qui n'aient chacun leur physionomie propre : ainsi Jenne diffère nettement de Cervara.

Au sortir de Subiaco nous passons au pied de la falaise où sont incrustées les trois couvents de Sainte-Scolastique et nous suivons, au fond de la gorge sauvage où mugit l'Anio torrentueux, un sentier de mulet qui conduit à Filettino, autre village de pasteurs situé à l'extrémité de la vallée. Mais nous n'irons pas jusque-là et, au bout de deux heures de marche, après avoir croisé de nombreux groupes de paysans qui se rendent à Subiaco pour la fête de saint Benoît, nous arrivons à un sentier en lacets qui, sur la gauche, escalade la montagne. Encore une heure d'ascension sous un soleil de mars déjà ardent et nous arrivons sur la grande place de Jenne où s'élève l'église, banal monument du XVII° siècle. L'ancienne église à demi ruinée dresse son campanile à l'autre extrémité du village, à pic sur la vallée[1].

On ne voit partout que des rochers au milieu desquels quelques moutons cherchent leur vie, mais, sur le plateau, on trouve les champs et les pâturages qui appartiennent soit aux particuliers soit à la commune. *Les propriétés privées sont soumises à la vaine pâture, ce qui oblige à un assolement invariable* : on cultive le maïs, puis le froment et on laisse le sol en jachère pendant deux ans. Pour que la vaine pâture ne soit pas un droit illusoire, il faut que l'ordre de succession des cultures soit le même pour tous les champs d'un même quartier. On voit bien encore ici les restrictions que l'art pastoral apporte au droit de propriété.

Il y a, à Jenne, des propriétaires libres et des emphytéotes à

1. C'est un caractère des Apennins d'avoir un profil très accentué et des pentes très abruptes; cela tient à l'âge géologique récent de ces montagnes qui, datant de l'époque tertiaire, souvent même du pliocène, n'ont pas encore subi une longue érosion.

trois générations relevant du couvent de Sainte-Scolastique qui possédait jadis presque tout le Sublaquois. La mense paroissiale possède aussi 25 hectares donnés en emphytéose. Cette forme de tenure subit une crise, car la loi ne permet plus la constitution d'emphytéose pour trois générations ; toute emphytéose est aujourd'hui rachetable ; il s'ensuit que beaucoup de propriétaires se refusent à en constituer dans la crainte de voir une parcelle située au milieu de leurs biens s'affranchir et former une enclave indépendante. Il semble bien que la réforme introduite par le code civil soit discutable si on considère l'intérêt du paysan qui, par l'emphytéose, est assuré de profiter de son travail et des améliorations qu'il fait, et jouit pratiquement de tous les droits du propriétaire sans avoir à débourser de capital d'achat. On trouve à Jenne quelques habitants aisés qui se sont enrichis dans le commerce du bétail, des peaux ou des laines. La commune possède des biens estimés 800.000 francs ; ce sont des bois très étendus et des terrains à pâturage. Ces terrains sont cultivés une année sur deux, moyennant une redevance égale au quart du produit ; c'est un fermier général qui touche ces redevances et paie une somme fixe à la commune.

La culture des terrains à pâturage est évidemment due à l'accroissement de la population qui, en 1871, comptait 1.567 habitants répartis en 323 feux et qui, en 1908, en comptait 2.147 en 460 familles. Il en résulte un morcellement croissant de la propriété, car le partage égal est ici la règle. Les filles sont ordinairement réduites à leur dot s'il y a un contrat de mariage en ce sens, sinon elles viennent aussi à succession. Le testament est d'un usage courant ; les époux se donnent réciproquement l'usufruit de leurs biens ; le partage n'a donc lieu qu'à la mort du survivant et le fils qui a pris soin des vieux parents reçoit généralement un avantage. Il y a quelques exemples d'indivision entre frères parmi les pasteurs.

L'émigration est une nécessité pour les habitants de Jenne qui ne trouveraient pas sur le territoire de leur commune des moyens d'existence suffisants. On estime que les émigrants for-

ment la moitié de la population. Les quatre cinquièmes d'entre eux sont des propriétaires de juments et de vaches qui vont hiverner avec toute leur famille dans les environs de Nettuno sur le littoral. Ces « campagnoli », comme on les appelle, possèdent de 30 à 40 bêtes. Lorsque ces familles sont dans la Campagne romaine, certains de leurs membres gardent les animaux, les autres cherchent du travail dans le voisinage; pendant ce temps, leurs maisons de Jenne sont fermées et les champs sont cultivés par des parents ou des voisins, avec lesquels intervient un arrangement. Certains *campagnoli* sont possesseurs de 300 à 500 brebis; ils s'associent entre eux pour louer dans l'Agro romano une « réserve », c'est-à-dire une certaine étendue de pâturage dans un domaine.

On voit la différence qui existe entre les pasteurs de Jenne et ceux de Cervara; les premiers représentent encore l'ancien type du petit propriétaire de bétail, patron indépendant qui s'enrichit quelquefois par l'élevage et le commerce; les seconds, par suite de la concentration des troupeaux, sont devenus de simples salariés. Dans le premier cas le foyer suit l'atelier de travail, mais la famille reste groupée; dans le second il y a séparation très nette et permanente entre le foyer familial et l'atelier de travail des hommes : la famille est divisée. Cette différence de l'état social à Jenne et Cervara tient sans doute à la différence du genre de bétail élevé : à Jenne ce sont des chevaux et des vaches, dont l'élevage n'a pas subi la même concentration que la brebis. Sans en avoir la preuve, nous avons lieu de croire que la situation était jadis à Cervara ce qu'elle est aujourd'hui à Jenne et que Jenne finira par ressembler à Cervara par suite de la sélection qui s'opère entre les petits propriétaires de bétail, à moins que d'ici là les conditions agricoles de l'Agro romano ne soient modifiées. Déjà à Jenne, le nombre des bergers salariés tend à décroître, car beaucoup de ceux-ci cherchent à se fixer à Rome ou aux environs comme gardes, vachers et même employés.

L'émigration pastorale n'est pas la seule que nous constations à Jenne; il y a un certain nombre d'hommes qui vont travailler aux vignes à Frascati où ils prennent des habitudes différentes

de celles de leur pays d'origine. En mai, partent aussi de Jenne des tondeurs de brebis et des femmes qui vont épamprer les vignes dans les Castelli romani.

On voit, par ce que nous venons de dire, que la crise agraire ne se fait pas sentir sur les pasteurs transhumants qui s'accommodent fort bien du pâturage extensif et du latifundium. Tout au contraire, c'est parce que l'exploitation des brebis a pris une grande extension et est très avantageuse qu'ils trouvent facilement des moyens d'existence et que leurs salaires ont triplé en dix ou quinze ans. Ces salaires, qu'ils peuvent épargner en totalité, augmentent les ressources que la famille tire de son petit domaine de la montagne et lui permettent parfois de s'élever. Parmi les salariés agricoles de l'Italie, le berger de l'Agro romano occupe certainement une situation enviable. Si, parmi les pasteurs transhumants, le nombre des petits patrons indépendants a diminué, le latifundium n'y est pour rien : c'est un résultat de la sélection naturelle qui est plus rapide et plus accentuée à notre époque, par suite du développement des transports et du commerce.

Cependant rien n'est immuable et pour les pasteurs eux-mêmes on peut voir se dessiner la crise. Leur population s'accroît et le nombre des places de bergers est limité, comme aussi le nombre des brebis que peuvent nourrir les pâturages extensifs de l'Agro romano. Les moyens d'existence menacent d'être un jour insuffisants. Mais la crise se trouve être conjurée avant même d'avoir éclaté par le développement de l'industrie laitière aux environs de Rome ; nous savons qu'un certain nombre d'émigrants trouvent actuellement dans les vacheries des emplois permanents qui leur assurent des moyens d'existence stables. Nous avons là en raccourci toute la question agraire dans la Campagne romaine et sa solution naturelle par la transformation des méthodes de travail et l'exploitation intensive.

II. — LA CULTURE.

L'ÉMIGRATION TEMPORAIRE. — Si la situation des bergers transhumants est à peu près satisfaisante, on n'en saurait dire autant des émigrants cultivateurs.

Il y a vers la province de Rome un courant migratoire très intense qui se présente sous plusieurs aspects[1]. On peut distinguer une émigration d'hiver de longue durée et deux émigrations d'été et d'automne courtes, mais abondantes. Ces diverses catégories d'émigrants ne se recrutent pas dans les mêmes pays. En octobre et novembre surtout arrivent des journaliers, embrigadés pour la plupart par des entrepreneurs de main-d'œuvre appelés *caporaux*, et originaires des Marches et de l'Ombrie. Les Abruzzes, la Ciociaria, la Sabine fournissent aussi un grand nombre d'ouvriers de cette sorte, mais il y a parmi eux une plus forte proportion de travailleurs indépendants et de femmes. Les émigrants des régions les plus rapprochées : Ombrie, Sabine et Ciociaria, vont et viennent plusieurs fois, durant l'hiver, entre leur pays et la Campagne romaine. On estime à plus de 30.000 les émigrants qui passent ainsi l'hiver dans la province de Rome; parmi eux, 20.000 séjournent dans l'Agro romano et se divisent en ouvriers agricoles (13.000), pasteurs (4.000), bûcherons (1.500); les autres trouvent du travail dans les vignes des Castelli romani, de Tivoli et de Monterotondo.

En mai, les habitants des Marches, des Abruzzes et de la Campanie commencent à retourner chez eux et sont remplacés par des gens de l'Ombrie, de la Sabine, de la Ciociaria et du Viterbois. La zone de l'émigration se restreint et se rapproche; mais, dans cette zone, l'intensité du mouvement migratoire s'accentue; on estime, en effet, que les montagnes de la province de Rome four-

1. Cf. *Le correnti periodiche di migrazione interna in Italia durante il 1905*. Roma, 1907, publié par l'Office du travail, dont le directeur, M. Montemartini, a bien voulu me prêter une aide obligeante et très efficace pour mon enquête sur la Campagne romaine.

nissent 58 % des émigrants d'été, l'Ombrie 29 % et les autres régions 13 % seulement. Cela s'explique par la nature des travaux qui sont de faible durée, mais exigent une main-d'œuvre abondante : d'abord le sarclage des vignes qui occupe beaucoup de femmes, puis la fauchaison et la moisson. Les statistiques évaluent à 35.000 le nombre des émigrants qui, en mai, juin et juillet, s'ajoutent aux 26.000 ouvriers présents au 30 avril, mais il faut tenir compte de nombreux départs; en mai et juin, les pasteurs, bûcherons et charbonniers regagnent tous leurs montagnes et sont remplacés par les faucheurs qui seraient 13.000, soit 22 % des émigrants, les moissonneurs qui seraient au nombre de 30.000, soit 49 %. Il y aurait en outre 6.000 personnes occupées dans les vignes et 11.000 employées à des travaux divers. Quant aux femmes, elles représenteraient 18,9 % du total des émigrants, mais pour les travaux des vignes cette proportion s'élèverait à 37 % et, si on tient compte seulement des émigrants originaires des montagnes de la province, elles constitueraient plus de la moitié du contingent de l'émigration, 54 %. Il faut remarquer que, pendant l'été, les travailleurs engagés par les caporaux sont deux fois plus nombreux que les travailleurs libres; pour la moisson, les ouvriers embrigadés représentent même les six septièmes du total. Ceci encore s'explique par la nature des travaux.

Dès que la moisson est faite et les battages terminés, tout le monde fuit la malaria et regagne la montagne, mais en octobre, outre les émigrants d'hiver, descendent de la Sabine et de la Ciociaria des vendangeurs et des cueilleurs d'olives qui, après un court séjour dans les pays viticoles, retournent chez eux. Il y a, en somme, un incessant va-et-vient entre les montagnes de la province de Rome, d'une part, l'Agro romano et les régions à cultures arborescentes, d'autre part.

Le fait de l'émigration a une importance capitale pour l'étude de la question agraire dans la Campagne romaine. Il prouve que l'Agro romano, bien que soumis à une exploitation des plus extensives, a besoin d'une main-d'œuvre assez considérable, et ce besoin augmenterait beaucoup si la culture devenait intensive;

il prouve aussi qu'il y a en Italie une foule de pays où la population surabondante, eu égard aux ressources locales, doit chercher ailleurs des moyens d'existence[1]. Par suite des conditions de la propriété ces émigrants ne peuvent pas se fixer dans la Campagne romaine ; leur existence reste précaire et incertaine. C'est là proprement ce qui constitue ici la question agraire.

Pour étudier comme il le mérite, ce phénomène de l'émigration, il faudrait observer chacun des pays qui envoient des émigrants dans la campagne de Rome, en analyser les conditions sociales, voir quels problèmes se posent devant les populations, comment et dans quelle mesure l'émigration y apporte une solution, et quelles répercussions elle a sur les conditions locales. Un tel travail nous entraînerait trop loin ; d'ailleurs nous n'avions pas la possibilité matérielle d'étendre nos observations depuis Rimini jusqu'à Caserte ; il fallait nous limiter et nous nous sommes borné à faire porter notre enquête sur une des régions montagneuses qui, avoisinant la Campagne romaine, ont avec elle des rapports incessants et étroits.

A Cervara et à Jenne, outre les pasteurs, nous avons déjà trouvé des émigrants qui prennent part aux travaux de culture, soit dans l'Agro pour les moissons, soit dans le Castelli pour les vignes. A Canterano nous allons trouver des émigrants d'hiver. Ce village se dresse sur une hauteur à quelques kilomètres à l'ouest de Subiaco. On y accède par une route carrossable, construite aux frais de treize communes réunies en syndicat. Cependant les voitures ne peuvent pas entrer dans le village dont les ruelles sont trop étroites et trop montueuses. C'est ici le même chaos de maisons qu'à Cervara. Sur une place de quelques mètres de large nous trouvons à côté de l'église la maison de l'instituteur à qui nous nous sommes adressé. C'est un indigène du pays qui compte un cardinal dans sa famille ; il a un frère professeur à Rome, un autre médecin dans le voisinage, un troisième est maire de Canterano. C'est un notable : sa maison

1. C'est ce qu'établit fort bien la publication de l'Office du travail citée plus haut. Les courants migratoires ne se limitent pas à la province de Rome, mais s'étendent, suivant la saison, à la Capitanate, à la Lombardie, à la Basilicate, à la Sicile, etc.

est vaste, il possède des terres et un moulin à olives, il fait aussi le commerce des noix. C'est dans sa propre maison qu'il a installé la salle d'école où il instruit une quarantaine de garçons : les petites filles sont confiées à une institutrice. Il me dit qu'il s'inquiète peu des programmes et des horaires officiels, mais qu'il cherche à adapter son enseignement à la vie et aux besoins des paysans : lorsqu'il pleut, il prolonge les heures de classe ; s'il fait beau, ils les abrège ; en été, il fait l'école de 6 heures à 8 heures du matin, car les parents ont besoin des enfants pour garder les porcs et les chèvres, et dans un pays où l'assiduité scolaire n'est qu'un mot inscrit dans la loi, il faut s'ingénier pour instruire les enfants. L'instituteur de Canterano qui me semble avoir une culture supérieure à celle de ses semblables, joue bien ici le rôle d'autorité sociale. Sa situation de famille renforce sa qualité d'instituteur et il exerce une certaine influence sur les paysans auxquels il est dévoué : il s'est fait pour eux prêteur de livres et dépositaire de journaux.

Ce qui distingue Canterano de Cervara et de Jenne, c'est qu'il n'y a pas de pâturages et que les cultures arborescentes y sont au contraire assez développées. Dans le fond de la vallée, on cultive le maïs chaque année sur le même sol et les champs sont complantés de vignes. Un peu plus haut, on trouve des oliviers entre lesquels on sème du maïs, puis du froment et ensuite des légumineuses. Tous les travaux se font à la main ; on travaille la terre au moyen d'une lourde pioche (*zappone*) ; la bêche ne s'emploie que dans les terrains les plus fertiles. Quant à la charrue, elle est pour ainsi dire inconnue. En fait d'animaux on ne trouve que quelques vaches, des moutons et des chèvres. La plupart des paysans vendent leur vendange aux cabaretiers qui sont mieux outillés qu'eux pour la fabrication et la conservation du vin ; les noix assez abondantes sont achetées par des courtiers ; il en est de même de l'huile.

La propriété est extrêmement morcelée surtout aux abords du village. Les oliviers sont entre les mains des principaux propriétaires qui les exploitent directement, car ces arbres représentent un capital important dont il faut prendre soin, mais

qui rapporte beaucoup tout en exigeant peu de travail. Le sol arable est souvent donné à moitié à un colon qui y cultive des céréales. Quant aux terrains en culture mixte avec la vigne, ils sont presque toujours possédés par les paysans en emphytéose avec redevance égale au quart ou au cinquième du produit et paiement proportionnel des impôts. Faute d'argent, les paysans n'affranchissent pas ces emphytéoses; ils n'ont d'ailleurs aucun intérêt à le faire puisqu'ils jouissent pratiquement de tous les avantages de la propriété.

La communauté familiale se maintient pendant toute la vie des parents : les filles reçoivent une dot en terre; les garçons restent dans la famille et travaillent pour elle; s'il survient quelque désaccord, ils s'établissent à part, cultivent la dot de leur femme et cherchent du travail au dehors. A la mort des parents il y a partage égal et en nature : les maisons elles-mêmes sont partagées et il arrive que certaines chambres sont grevées d'un droit de passage au profit d'un voisin. Nous sommes loin du home anglo-saxon; cet état de choses fait naturellement le bonheur et la fortune des hommes de loi.

Cent soixante familles se pressent dans les maisons de l'étroit village dont le territoire ne suffit pas à nourrir la population qui compte aujourd'hui un millier d'âmes. Il en résulte que l'émigration est un nécessité, mais comme le paysan est retenu au pays par sa formation communautaire et par son petit lopin de terre, fruit du morcellement et du partage égal, il n'émigre ni définitivement ni très loin. Il va seulement jusque dans la Campagne romaine passer quelques mois d'hiver et gagner de quoi compléter les ressources que la famille tire de son domaine. A Canterano il n'y a même que les jeunes gens et les jeunes filles qui émigrent, mais cela n'en représente pas moins près de la moitié de la population. Cette année, il y en a près de 300 sur une ferme en voie d'amélioration située un peu au nord de Rome où ils vont volontiers, car ils y trouvent des logements convenables. Très rares sont les ménages qui émigrent avec leurs enfants. C'est au contaire la règle dans le village voisin de Rocca Canterano où la population est beaucoup plus nom-

breuse (2.400 hab.) et plus pauvre. Des familles entières vont s'établir pendant dix mois de l'année dans les cabanes de l'Agro romano où elles cultivent le maïs et le froment en colonage. Les salaires des émigrants, ou du moins ce qui en reste à leur retour, est versé dans la caisse de la communauté et sert aux besoins de la famille et au paiement des impôts. On est frappé, quand on cause avec un paysan italien, de l'importance qu'a pour lui la question des impôts : c'est une sorte de cauchemar obsédant. Les taxes sont en effet très élevées, eu égard à la richesse de la population rurale; de plus, il faut les payer en argent, or si le paysan arrive à vivre, assez mal d'ailleurs, en se nourrissant chichement des produits de son domaine, il lui est beaucoup plus difficile de se procurer du numéraire, d'abord parce que ces produits sont souvent insuffisants pour l'entretien de sa famille, ensuite parce que, dès qu'il s'agit de vendre, il est en général exploité par les courtiers; son incapacité éclate ici au grand jour et toute sa finesse, sa méfiance et sa ruse n'arrivent pas à en atténuer les conséquences. C'est aussi à son incapacité et à son imprévoyance qu'est due cette institution déplorable qui s'appelle le *caporalat* et dont nous verrons bientôt le fonctionnement et les abus.

Avant de descendre avec nos émigrants dans la Campagne romaine et de les observer dans leur atelier de travail temporaire, faisons une dernière excursion dans la montagne de Frosinone, aux confins de la province de Rome et de celle de Caserte. Nous pourrons observer à Monte San Giovanni la crise de l'émigration périodique due à la réduction des cultures au profit du pâturage dans l'Agro romano et le développement corrélatif de l'émigration temporaire en Amérique.

Monte San Giovanni est situé sur les derniers contreforts des monts Erniques, à 450 mètres d'altitude, dans la zone des cultures arborescentes; ce n'est pas un village de montagne, quoique les pentes soient assez rapides et le sol parfois rocheux. Toute la région de Frosinone est largement pourvue de bonnes routes, ce qui n'est pas le cas général dans la province de Rome. Les métairies sont disséminées dans la campagne où on aperçoit

partout la vigne et l'olivier; dans les petits hameaux on remarque souvent des maisons neuves, conséquence de l'émigration en Amérique.

La culture mixte règne ici sans partage : le maïs, le froment, les fèves sont cultivés au milieu des vignes et des oliviers. Il existe des paysans propriétaires, mais la plupart sont colons *a miglioria*. Ce contrat, qui a des analogies avec le domaine congéable de la Bretagne, est caractérisé par les clauses suivantes : le propriétaire donne sa terre à un colon qui lui doit la moitié des produits et qui s'engage à faire des plantations et des améliorations (d'où le nom donné au contrat). Chacun des contractants a le droit de rompre le contrat chaque année; le propriétaire doit alors rembourser au colon la moitié de la valeur à dire d'expert des améliorations faites par lui. Si le terrain est peu fertile, la redevance est seulement du tiers de la récolte et l'indemnité éventuelle ne s'élève alors qu'au tiers de la valeur des améliorations. En fait, la durée du contrat est indéfinie [1]. Les produits du bétail sont à moitié si le bétail est à cheptel, sinon on partage les fourrages, car lorsque le colon cultive les terres de plusieurs propriétaires, il est presque impossible que le bétail soit à cheptel [2]. Il arrive, en effet, que les colonats sont partagés entre les enfants à la mort du père et se réduisent ainsi à 1 ou 2 hectares, ce qui est insuffisant pour l'entretien d'une famille puisqu'on estime qu'il faut 1 hectare par personne en âge de travailler; le colon cherche alors d'autres terres et cultive ainsi des parcelles appartenant à des propriétaires différents.

Ici, comme à Cervara, nous constatons que l'accroissement de la population fait reculer l'art pastoral. La commune de Monte San Giovanni possède des terrains qui étaient jadis en pâturage; elle les a progressivement concédés *a miglioria* et une sorte de propriété privée a ainsi pris la place de la propriété collective.

1. Dans certaines communes, sa durée est fixée à une génération.

2. Il y aurait bien des observations à faire au sujet du contrat *a migliora* qui est certainement favorable à la mise en valeur du sol et à la stabilité de la famille paysanne, mais qui tient le propriétaire à l'écart de la direction des améliorations et qui semble moins avantageux pour le colon que le métayage ou l'emphytéose.

tant il est vrai que celle-ci n'est guère compatible avec la culture intensive, même chez les peuples les plus communautaires. Il reste cependant des pâturages communaux, dont les habitants usent moyennant redevance et qui ne peuvent pas être mis en culture, car ils sont grevés d'un droit d'usage au profit d'une commune voisine. C'est là un de ces dédoublements et de ces enchevêtrements de droit de propriété que nous étudierons plus longuement à propos des « usi civici ».

La mise en culture des terrains communaux a été une solution partielle et provisoire de la question agraire à Monte San Giovanni, mais la population, qui a continué à s'accroître, ne trouve plus sur le territoire de la commune des moyens d'existence suffisants ; il n'y a, en effet, que 7.000 hectares pour 8.000 habitants. C'est à l'émigration que les paysans de Monte San Giovanni ont recours pour s'assurer des ressources ; il y a une centaine de familles de prolétaires qui n'ont pour tout bien que leurs bras, et parmi les familles de colons, beaucoup sont à l'étroit et dans la gêne et doivent envoyer quelques-uns de leurs membres chercher du travail au dehors. Jusqu'à ce jour ils en trouvaient dans l'Agro romano et dans les Marais Pontins ; c'est vers l'Amérique qu'ils se dirigent aujourd'hui. Nous savons, en effet, que dans la Campagne romaine le pâturage s'étend de plus en plus au dépens des cultures ; il en résulte que la demande de main-d'œuvre diminue progressivement chaque année, que les salaires s'y maintiennent à un niveau assez bas et que les montagnards y trouvent plus difficilement du travail. Ils ont dû en chercher plus loin et vont en Amérique depuis une dizaine d'années. Cette émigration s'est ralentie en 1907 par suite de la crise qui a sévi aux États-Unis, mais elle a repris de nouveau. Cette année, il y a 400 départs, ce qui portera à un millier le nombre des indigènes de Monte San Giovanni actuellement en Amérique. Ils travaillent surtout à la construction des chemins de fer. Il s'attirent mutuellement entre parents et amis, mais très souvent aussi, c'est un caporal qui les enrôle, leur procure une adresse de travail et remplit pour eux les formalités du départ. Les hommes seulement vont en Amérique où ils restent parfois cinq ou six ans

Au point de vue des résultats matériels et moraux, il y a une grosse différence entre l'émigration dans la Campagne romaine et l'émigration en Amérique. Les émigrants de l'Agro romano ne sont occupés qu'une partie de l'année et gagnent des salaires faibles : ils ne peuvent faire aucune économie et n'ont aucun moyen de s'élever. Ils n'acquièrent d'ailleurs aucune initiative, car ils restent encadrés dans leur groupement originaire et dominés par les caporaux ; ils ne prennent donc presque aucun contact avec le monde extérieur et n'en subissent pas les influences. Les « Américains » travaillent au contraire toute l'année et gagnent de gros salaires; ils envoient de l'argent à leur famille et, à leur retour, ils réparent leur maison ou en construisent une neuve et achètent de la terre à des prix fabuleux, si bien que les propriétaires ont actuellement intérêt à vendre. Ces émigrants s'élèvent non seulement matériellement, mais aussi socialement; ils subissent très heureusement l'influence de la race américaine. A son contact ils acquièrent de l'initiative et comprennent l'importance de l'instruction, de la propreté et la bonne tenue de la maison. « Envoyez les enfants à l'école et apprenez-leur à être propres, » tels sont, paraît-il, les conseils que répètent les émigrants dans leurs lettres.

Il semble donc qu'ici l'émigration en Amérique ait d'heureux effets. Elle engendre une certaine prospérité matérielle et favorise le développement moral et l'ascension sociale de la population par l'influence d'une race étrangère actuellement supérieure dans son ensemble.

La main-d'œuvre et la culture. — Le moment est venu d'étudier l'organisation de la culture et de la main-d'œuvre agricole dans la Campagne romaine. Quoique l'étendue des champs cultivés se réduise d'année en année, il y a encore plusieurs milliers d'hectares consacrés au froment et il y en avait bien davantage autrefois. D'autre part, la culture intensive qui fait des progrès sur certains points réclame une main-d'œuvre abondante. L'agriculture romaine se trouve actuellement dans une période de transition où des influences contraires luttent et tendent à se

faire équilibre ; il en résulte des oscillations telles que ce qui est vrai une année ne l'est plus l'année suivante. C'est une des raisons pour lesquelles il est impossible d'indiquer par un chiffre même approximatif l'étendue des cultures et le nombre des ouvriers qui y sont employés.

Parmi ceux-ci nous devons distinguer les simples journaliers ou *guitti* qui sont des isolés, même s'ils sont embrigadés par un caporal, et les *colons* qui viennent en famille et cultivent, moyennant redevance, une portion de terrain pour leur propre compte. Les premiers sont de purs salariés, les seconds semblent être à un degré plus haut dans la hiérarchie sociale, mais il ne faut pas se laisser prendre aux apparences et opposer un individu à une famille, mais bien familles à familles. Or, il arrive souvent que les *guitti* sont des jeunes gens, ou quelques membres d'une famille de petits paysans propriétaires de la montagne; ils sont venus chercher dans l'Agro romano seulement un *supplément de ressources*. Les familles de colons au contraire ont émigré au complet parce qu'elles ne possèdent rien dans leur pays; elles viennent chercher dans la Campagne romaine *tous leurs moyens d'existence*. Nous avons vu que Canterano fournit surtout des émigrants du premier type, parce qu'il y a une certaine aisance dans la commune, tandis que Rocca Canterano, dont les habitants sont plus pauvres, envoie surtout des émigrants du second type. A Monte San Giovanni les familles de journaliers prolétaires viennent cultiver en colonage les terrains de l'Agro ou des Marais Pontins, tandis que les familles de colons envoient seulement quelques-uns de leurs membres.

Au point de vue des résultats, il y a une grande différence entre l'émigration d'ouvriers isolés et l'émigration de familles entières. Les familles qui envoient des émigrants se maintiennent, prospèrent même parfois et peuvent quelquefois s'élever; les familles qui émigrent tout entières restent misérables et si elles ne déchoient pas, c'est que toute déchéance leur est impossible. Les émigrants isolés ont, en effet, un but bien précis : compléter les ressources de la famille, lui permettre d'acquitter ses impôts, d'éteindre une dette, de réparer la maison ou d'acheter un

champ ; ils ne vivent pas dans le vide ; ils sont incités à l'épargne. Les familles émigrantes, au contraire, n'ont pas d'abord le stimulant de la propriété ; si elles émigrent, cela n'est pas pour améliorer leur situation, c'est uniquement pour ne pas mourir de faim ; pour elles, la question du pain quotidien est tellement pressante qu'elles ne voient pas audelà : « *Lavoramo e mangiamo e basta.* Nous travaillons et nous mangeons, et cela suffit, » me disait une femme. Tout ce qui dépasse la satisfaction, au moins partielle, des besoins élémentaires de l'homme paraît à ces gens tellement inaccessible qu'ils n'y songent pas. Ce sont des sages, dira-t-on ; mais des sages misérables et déprimés, des sages par force, dont la sagesse tout extérieure n'est d'aucun profit ni pour eux-mêmes ni pour l'humanité. Ils auraient besoin d'un patronage énergique et bienveillant ; nous verrons comment ils sont patronnés.

Il ne faudrait pas cependant établir entre colons et journaliers une distinction trop tranchée. Il y a des familles d'ouvriers dont tous les membres travaillent à la journée, et les colons s'emploient souvent comme journaliers. En réalité, voici comment les choses se passent sur un grand domaine.

Jusqu'à présent, on a fait dans l'Agro romano de la culture nomade : on cultive les céréales sur certains parties du domaine pendant deux, trois, quatre ans au plus, suivant la fertilité du sol, puis on défriche une autre partie des pâturages, et ainsi de suite. Il n'y a pas d'assolement : la culture ne revient sur le même terrain que de loin en loin au bout d'un temps variable ; on la continue pendant plusieurs années sur les terres d'alluvion fertiles dans les fonds de vallée, tandis qu'on l'abandonne au bout d'un an ou deux sur les collines ; certains propriétaires l'interdisent même sur les mamelons et les pentes où elle est nuisible, car en ameublissant le sol, elle favorise l'érosion, le rocher reste à nu et le pâturage ne peut se rétablir ; or, le pâturage est la vraie richesse. C'est aussi pour éviter l'appauvrissement du sol par une culture trop prolongée et trop étendue que les baux obligent les fermiers à laisser en pâturage toutes les terres pendant les deux dernières annés de jouissance. Cette mesure ap-

porte le plus grand trouble dans l'organisation de la main-d'œuvre. J'ai vu plusieurs domaines sur lesquels, les années précédentes, vivaient et travaillaient jusqu'à 400 personnes et qui, lors de ma visite, n'occupaient plus aucun ouvrier de culture. Toute rotation rationnelle est naturellement inconnue : sur le défrichement on sème du maïs, puis vient du blé ou de l'avoine pendant un an ou deux. Le fumier de ferme n'est pas plus employé que les engrais chimiques; c'est bien à proprement parler une culture vampire que celle de l'Agro romano. Les méthodes y sont aussi des plus primitives : la charrue qui ne s'est pas modifiée depuis les Etrusques laboure peu profondément et sans retourner le sol; dans les meilleurs terrains, c'est encore la bêche et la pioche qui ont la préférence.

La culture se fait en régie sous la direction du *fattore*, employé du fermier spécialement chargé de ce service. Mais après les labours et les semailles, il y a un arrêt dans les travaux; les ouvriers n'ont aucune raison de rester sur le domaine et au printemps il faudra s'inquiéter d'en trouver d'autres; si d'ailleurs on a pendant l'hiver quelques travaux imprévus à faire exécuter, on manquera totalement de main-d'œuvre, car il ne faut pas oublier que la Campagne romaine ne possède pas de population stable. On a paré très heureusement à ces inconvénients par le colonage : on donne à chaque ouvrier qui le demande une certaine étendue de terrain qu'il défriche et qu'il sème en maïs, puis en blé. Il a généralement la jouissance du même lot pendant trois ans. Cela lui permet de faire venir sa famille, qui fait ces cultures pendant que lui-même est employé par le *fattore*. Après les semailles du blé, pendant l'hiver, il s'occupe à défricher le sol pour le maïs qu'on sème en avril. Sur le domaine de Pantano nous trouvons 103 hectares de blé et 47 hectares d'avoine cultivés en régie, tandis que 53 hectares de blé et 208 hectares d'avoine sont donnés en colonage pour le tiers du produit et 107 hectares de blé et 62 hectares de maïs pour la moitié de la récolte. La différence des taux de redevance est due à la différence de fertilité des terrains. Il y a là 54 familles formant un village de près de 500 personnes qui cultivent les céréales en colonage et

qui fournissent aussi des journaliers au fermier. A la Cervelletta toute la culture du froment est faite à moitié fruit par cinq familles de colons qui travaillent chacune 10 hectares. Le patron, le fermier, trouve à ce système l'avantage de stabiliser la main-d'œuvre qu'il garde ainsi à sa disposition en cas de besoin ; il touche la moitié ou le tiers du produit sans courir aucun risque, ni faire d'autre avance que celle de la semence qu'on lui rend largement à la récolte[1]. L'ouvrier, de son côté, se procure sur place la nourriture de sa famille et trouve à s'occuper lui et les siens pendant qu'il n'est pas employé ailleurs : il y a pour lui plus de sécurité dans l'existence.

Le caporal. — Comment se fait le recrutement de ces *guitti* et de ces colons qui viennent de loin et que le fermier ne connaît pas, qu'il ne connaîtra même jamais? Ici nous touchons à

1. Voici le texte d'un contrat de colonage publié par l'*Inchiesta agraria :*

« Pour satisfaire un vif désir de beaucoup de journaliers demandant de la terre à moitié pour la semer en maïs et en blé, toujours travaillant à la bêche, l'administration de M... donnera la terre bonne pour cet usage aux conditions suivantes :

« 1° On ne donnera le terrain qu'à une société représentée par un individu qui devra signer le présent contrat en se portant garant pour ladite société, laquelle, pour avoir une étendue de terre raisonnable, devra être composée d'au moins seize personnes ;

« 2° Le bêchage doit commencer le 10 décembre et être terminé le 10 mars. On ne doit pas travailler par temps de pluie ou de gelée ;

« 3° Le maïs sera partagé à moitié. La semence fournie par l'administration à mesure rase sera rendue à mesure comble. (Cette augmentation peut se justifier par le fait que le grain de semence nettoyé et trié a une valeur marchande plus considérable que le grain ordinaire) ;

« 4° La société doit battre le maïs sur une aire faite par elle à l'endroit désigné, mais qui sera à proximité des champs;

« 5° Si, pour la préparation du sol et pour les travaux de semailles du blé, la société ne fait pas les opérations voulues, elles seront exécutées à ses frais par l'administration;

« 6°. Le transport du blé est à la charge de l'administration ;

« 7° Le personnel de la batteuse, sauf le chauffeur et l'engraineur, est fourni par la société qui paie en nature, sur sa part, 4 % du produit total pour l'usage de la batteuse ;

« 8° Le blé est partagé à moitié. La semence est rendue à l'administration avec l'augmentation usuelle ;

« 9° L'administration peut faire semer un grain spécial, à son choix, en échangeant à la société sa part pour du grain ordinaire ;

« 10° Ce contrat est valable pour les deux récoltes successives, maïs et blé; »

une des plaies de l'Agro romano, à un des vices graves de l'organisation du travail sur les latifundia ; mais si le latifundium lui permet de se manifester dans toute sa hideur, il a son origine dans l'incapacité et l'imprévoyance des populations qui envoient des émigrants dans la Campagne romaine. Je veux parler du caporalat (*caporalato*). Le patron qui a besoin d'ouvriers s'adresse à un *caporal* entrepreneur de main-d'œuvre qui s'engage à lui fournir un certain nombre d'hommes à un prix déterminé. Le caporal reçoit une rémunération fixe par tête d'ouvrier fourni par lui, soit cinq ou dix centimes par jour ; il prélève une somme équivalente sur la salaire des ouvriers et si le patron a l'imprudence de verser ce salaire entre ses mains, il y opère parfois des retenues énormes. Un Piémontais, fermier dans les Marais Pontins, me disait qu'en causant avec se souvriers (ce que ne font pas les « mercanti di campagna », qui vivent à Rome), il s'était aperçu que ceux-ci ne recevaient que 2 francs sur les 2 fr. 50, qu'il versait au caporal comme salaire convenu. Le caporal touche aussi un salaire personnel, car il doit surveiller les ouvriers et c'est un spectacle assez choquant de voir des escouades d'hommes, de femmes et d'enfants courbés sur le sol et suivis du caporal qui, appuyé sur un bâton, dont je ne jurerais pas qu'il ne fasse jamais usage, surveille le travail presse, et gourmande les ouvriers. Cependant cette surveillance est ici indispensable et ceux mêmes qui ont réussi à supprimer le caporal sur leurs fermes sont obligés de mettre leurs équipes sous les ordres d'un contremaître ; or, il est certain que le caporal jouit d'une autorité beaucoup plus considérable parce qu'il détient absolument les moyens d'existence de ses ouvriers. L'Italie est le pays rêvé des courtiers, des accapareurs de toutes sortes parce que rares sont ceux qui ont l'initiative entreprenante et l'aptitude aux affaires ; le même phénomène constaté sur le marché commercial s'observe aussi sur le marché du travail, parce que les travailleurs en général manquent d'initiative, sont apathiques et imprévoyants et que les patrons n'ont aucune idée de leurs devoirs. Aussi beaucoup de gens, tout en blâmant certains procédés des caporaux, reconnaissent-ils qu'ils sont des intermédiaires utiles et indispensables ;

d'autres affirment qu'ils rendent service aux ouvriers en leur procurant du travail et, en effet, ceux-ci semblent prendre leur parti de l'exploitation dont ils sont parfois victimes et restent en général fidèles au caporal.

Celui-ci a d'ailleurs des moyens très efficaces de s'assurer la fidélité des ouvriers qu'il engage : il leur fait des avances pendant leur séjour dans la montagne ; il en fait aussi à la famille pendant le séjour des hommes dans l'Agro romano, de sorte qu'à la fin de la campagne le malheureux ouvrier est souvent débiteur du caporal ce qui l'oblige à s'engager pour la saison suivante[1]. Il faut donc quelque argent pour être caporal ; il en résulte que ces entrepreneurs sont le résultat d'une sélection ; parfois ils sont fils de caporaux ; souvent ce sont d'anciens journaliers intelligents qui ont réussi à mettre un petit capital de côté et à acquérir la confiance de quelque fermier qui les charge de recruter des ouvriers dans leur pays natal. Le fermier leur fait aussi des avances de fonds, s'il est nécessaire ; à cet égard il y a partie liée entre eux.

J'ai vu à Monte San Giovanni un caporal, qui sait tout juste lire, signer et compter. Resté orphelin à trois ans, il a d'abord travaillé comme ouvrier, puis est devenu entrepreneur de main-d'œuvre. Chaque année il fournissait à une grande ferme de Conca, près d'Anzio, le personnel nécessaire pour la culture et la moisson ; c'était une entreprise importante puisqu'il devait engager jusqu'à 1.600 ouvriers à l'époque de la récolte. Aussi certaine année, a-t-il perdu plus de 30.000 francs en quinze jours : il avait avec le fermier un contrat fixant le salaire journalier, mais par suite de la concurrence d'un autre caporal, d'une direction différente prise par l'émigration, etc..., il a dû payer ses ouvriers 40 francs au lieu de 25 francs, prix prévu ; bien entendu, la différence est restée à sa charge. Il a perdu aussi plus de 20.000 francs d'avances qu'il avait faites à des gens insolvables qui sont morts ou qui ont quitté le pays. Pour qu'un caporal puisse supporter de pareilles pertes, il faut qu'il fasse en

1. Cf. W. Sombart : *La Campagna romana*, p. 93.

temps normal des gains considérables; aussi notre homme, après avoir travaillé pendant trente-six ans, est-il devenu un des propriétaires les plus importants de son village. Il a maintenant cinquante-quatre ans; retiré des affaires depuis quelques années, il a acheté des terres qu'il améliore et qu'il plante en oliviers. Il y a en lui l'étoffe d'un petit patron. Il jouit de la considération générale et est conseiller municipal.

Bien entendu, un caporal qui engage 1.600 ouvriers, l'effectif d'un régiment, a besoin d'aides et de sous-ordres; ce sont les *caporaletti* ou *fattoretti* qui sur ses indications, pour son compte et avec son appui financier, engagent des hommes dans les villages voisins, les mettent en route, les installent sur l'atelier de travail, les dirigent et les surveillent. Ils sont rémunérés par le caporal, mais ne se font pas faute, s'ils le peuvent, de prélever une dîme sur les ouvriers.

Non seulement il y a de gros et de petits caporaux, mais il faut aussi faire la différence entre les caporaux qui fournissent des journaliers et ceux qui fournissent des colons. Les premiers sont astreints à la résidence dans l'Agro pendant tout le temps des travaux; ils doivent toujours être présents pour recevoir les ordres du fattore, guider et surveiller leur bande; les seconds vont installer les familles des colons sur le tènement qui leur est affecté, répartissent le terrain entre elles, leur distribuent les semences et les avances en grain nécessaires pour leur nourriture, puis ils retournent chez eux et, sauf de courtes apparitions, ne reviennent qu'au moment de la récolte pour prélever la part du fermier, les avances qu'ils ont faites, les redevances qui leur sont dues et celles qu'ils s'adjugent; ordinairement, ils font cultiver gratuitement par les colons un lot de terrain dont ils se réservent tout le produit.

Pour être impartial, je dois dire que, d'après les renseignements que j'ai recueillis, tous les caporaux ne se ressemblent pas; il y en a qui sont de véritables forbans, de vrais marchands d'esclaves pour qui la traite des blancs est une source de profits scandaleux; d'autres sont honnêtes et humains et n'exploitent les ouvriers que dans les limites admises par l'usage. Il faut re-

marquer aussi que les personnes qui s'élèvent avec le plus d'indignation contre les caporaux sont les étrangers, en particulier les fermiers de la haute Italie installés récemment dans l'Agro romano, et les urbains ignorants des questions rurales; les notables des villages de montagnes d'où sont originaires émigrants et caporaux, tout en blâmant certains excès, sont plus modérés dans leur indignation et plus réservés dans leurs jugements. Quant aux ouvriers, ils subissent sans doute le joug du caporal sans enthousiasme, mais, n'étant pas capables de s'y soustraire, ils l'acceptent sans révolte, se résignent et même considèrent un peu le caporal comme le bon Dieu qui leur procure leur pain quotidien et à qui ils doivent un peu de reconnaissance.

Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que le caporal, par ses prélèvements légitimes ou illégitimes, ne diminue le salaire déjà faible que reçoivent les ouvriers de l'Agro romano[1]. En outre, il fait souvent des bénéfices scandaleux sur la nourriture qu'il leur fournit ou qu'il leur vend. En somme, le caporal vit et prospère aux dépens de l'émigrant qui est, vis-à-vis de lui, dans une dépendance voisine de l'esclavage. Aussi beaucoup de gens souhaitent-ils la disparition des caporaux. Mais si ces derniers existent, c'est qu'ils rendent certains services; la question est donc

1. D'après la publication précitée de l'Office du travail sur les migrations internes, les salaires seraient (1905) :

	Ouvriers adventices.	Ouvriers fixes.	Femmes.
	—	—	—
Janvier.....	1,50	1,83	»
Février.....	2, »	1,83	1,20
Mars.....	2,20	1,90	1,15
Avril.....	2,25	2 »	1,25
Mai.....	2,60	2,35	1,25 — 1,35
Juin.....	3 »	2,40	1,75
Juillet.....	4 »	2,50	2,50
Septembre...	1,50 — 2,50	2 »	1,50
Octobre.....	1,20 — 1,75	1,90	1,10 — 1,25
Novembre...	1,20 — 1,75	1,90	1,10
Décembre...	Id.	Id.	Id.

La statistique n'indique pas ce qu'elle entend exactement par ouvriers fixes et ouvriers adventices. Ces salaires sont plus élevés que ceux des pays d'émigration, mais j'ai lieu de croire que les salaires réellement touchés par les ouvriers sont inférieurs aux chiffres cités plus haut.

de savoir si on peut se passer de ces services ou si on peut faire rendre ces services par d'autres organismes moins parasitaires et moins nuisibles.

Pour répondre à cette question, nous avons recherché s'il y avait, dans la Campagne romaine, des agriculteurs qui ne fissent pas appel aux caporaux. Nous en avons trouvé. Nous avons alors observé les moyens qu'ils emploient pour se passer de leur concours. Voici le résultat de cette enquête.

Les Romains, ceux même qui déplorent le plus les abus du caporalat, ne croient pas qu'on puisse supprimer cette institution. Les « mercanti di campagna » tiennent les caporaux pour indispensables et, à leur point de vue personnel, ils ont parfaitement raison : il est bien plus commode d'appeler un caporal et de lui commander pour telle date, tant d'hommes à tel prix, pour tant de temps, que de traiter individuellement avec cinquante, cent, trois cents ouvriers, qu'il faudrait aller enrôler chez eux, payer un à un, surveiller de très près, etc... Il est clair qu'un grand fermier a autre chose à faire, mais on peut parfaitement concevoir une coopérative ou un syndicat d'ouvriers agricoles, faisant avec un patron un contrat collectif de travail au lieu et place du caporal. Ces syndicats seraient d'autant plus faciles à organiser que les émigrants viennent presque toujours groupés par village d'origine. Ces syndicats de village pourraient se fédérer et se prêter mutuellement des ouvriers quand l'un d'eux aurait à en fournir un nombre dépassant celui de ses membres. Certaines personnes ont déjà songé à fonder des coopératives de ce genre ; mais la grosse difficulté à surmonter vient de l'inaptitude des émigrants à s'associer et surtout à s'organiser[1]. Nous savons que le communautaire ne possède ni l'esprit de discipline, ni l'esprit d'organisation. Il subit l'autorité, parfois à un degré déconcertant, mais il est incapable de la constituer. Des syndicats ou des coopératives d'émigrants auraient be-

1. Un prêtre belge, professeur dans un séminaire romain, avait voulu syndiquer les ouvrières d'un village qui, sous le régime de la fabrique collective, gagnaient des salaires dérisoires. Il croyait avoir réussi lorsque ces femmes s'imaginèrent que, si elles obtenaient une augmentation de salaires, elles verraient aussi leurs impôts augmenter. Il n'y eut plus rien à faire.

soin de chefs capables, prévoyants, actifs et doués d'initiative; or, si de tels hommes se rencontraient dans les villages, en dehors des courtiers actuels, il est possible qu'en raison de la passivité de leurs camarades, ils fassent du syndicat leur chose et que quelques-uns des abus qu'on reproche aux caporaux se reproduisent. J'imagine d'ailleurs que les caporaux sauraient se mettre à la tête des syndicats et en prendre la direction à leur profit[1].

L'Office du travail estime que « la lutte contre les intermédiaires exploiteurs ne peut s'engager sur le terrain de la suppression, car ils représentent un progrès par rapport aux mouvements chaotiques, et ils remplissent une fonction économique importante. Leur élimination doit provenir d'un système meilleur et plus économique de médiation qui, par la force de la concurrence, se substitue à eux par un processus que l'expérience de l'étranger montre lent et difficile, mais sûr[2] ». Dans ce but, le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et du Commerce a déposé, le 28 novembre 1907, un projet de loi instituant des offices de placement interrégionaux pour les travaux agricoles et les travaux publics. D'après le projet qui n'est pas encore voté, ces offices auraient pour buts principaux de fournir des informations relatives au marché du travail, et à établir des contrats de travail entre employeurs et émigrants. L'État prend ici une initiative qui reviendrait normalement à des organisations ouvrières si celles-ci existaient et fonctionnaient d'une façon active et efficace.

Toutefois il n'est pas nécessaire d'attendre la constitution de syndicats d'émigrants et la fondation des offices de placement pour supprimer les caporaux dans la province de Rome. L'exemple de certains agriculteurs le prouve.

Les Lombards qui ont pris la ferme de la Cervelletta ont eu

1. Dans une caisse mutuelle d'épargne et de prêts de Rome, on découvrit un jour qu'un des membres empruntait de l'argent pour le prêter ensuite à un taux usuraire à ses camarades qui n'avaient pas idée de s'adresser directement à leur caisse.

2. Cf. *Istituzione di Uffici interregionali di collocamento nei lavori agricoli e nei lavori publici*, Rome, 1907, p. 14 (Supplément au *Bulletin de l'Office du travail.*)

recours aux caporaux pendant les premières années, puis ils ont supprimé ces intermédiaires. Le domaine étant actuellement soumis à la culture intensive occupe en permanence un personnel assez nombreux, ce qui diminue les besoins de main-d'œuvre étrangère et temporaire. La culture du blé est confiée à cinq familles de colons qui viennent tous les ans et ne s'en retournent qu'en août et septembre après les battages ; le fermier songe à les fixer définitivement en les occupant pendant ces deux mois à divers travaux, comme il le fait pendant le reste de l'année lorsque la culture du blé ne les absorbe pas. Si on a besoin, à certains moments, d'ouvriers supplémentaires on traite directement avec eux. On voit, par cet exemple, que la culture intensive a pour effet de supprimer les entrepreneurs de main-d'œuvre en fixant au sol une population stable qui suffit à peu près à tous les travaux. Mais il faut remarquer qu'ici le fermier, le patron réside sur le domaine, qu'il en dirige personnellement l'exploitation et qu'il est en contact direct avec tous ses employés et ouvriers ; en un mot, il remplit son rôle de patron.

Cela ne suffit pas toujours. Bien que plusieurs autres agriculteurs lombards ou piémontais aient réussi à se passer de l'intermédiaire des caporaux, certains n'y sont pas encore parvenus. C'est le cas des fermiers de Pantano. Il y a sur ce domaine cinquante-quatre familles qui cultivent le blé en colonage et qui fournissent des journaliers : elles sont sous la coupe des caporaux. Au début les fermiers, qui sont Lombards, ont voulu supprimer les intermédiaires, mais ils n'ont plus trouvé d'ouvriers. Ceux-ci qui étaient, probablement à cause de dettes antérieures ou par crainte de se trouver un jour sans travail, sous la dépendance des caporaux, les ont suivis ailleurs et ne sont pas revenus sur le domaine. Les fermiers ont dû de nouveau s'adresser à des caporaux. On ne peut pas imputer cet échec aux patrons qui ont la même formation sociale que ceux que j'ai cités plus haut, qui ont les mêmes idées, poursuivent le même but et emploient les mêmes méthodes. Il en faut rechercher la cause dans ce fait que la mise en valeur de Pantano

est moins avancée que celle de la Cervelletta, que par conséquent le mode de culture se rapproche davantage du système ancien et qu'ainsi les besoins de main-d'œuvre y sont irréguliers et momentanés. En outre, le domaine est beaucoup plus étendu[1], ce qui exige un personnel plus nombreux ; il est donc plus difficile au fermier d'avoir des rapports étroits avec ses gens, de les connaître et de les diriger personnellement; il lui est aussi plus difficile de trouver cinquante familles capables de se conduire elles-mêmes et de secouer le joug des caporaux que d'en trouver cinq. On voit que le très grand atelier soulève des difficultés qui n'existent pas dans un atelier restreint et qu'il exige des capacités plus grandes non seulement de la part du patron, mais aussi de la part du personnel ouvrier.

C'est bien, croyons-nous, l'étendue exagérée de l'exploitation plus encore que la culture extensive qui est favorable à l'institution du caporalat, car nous avons pu constater sa disparition sur un domaine de 350 hectares, situé dans les Marais Pontins, près de Terracine, affermé en 1907 par un Piémontais. Plus encore qu'à Pantano, les transformations sont ici à leurs débuts. Cependant, dès la première année, le fermier a congédié ses caporaux parce qu'en causant avec ses ouvriers il a constaté que ceux-ci étaient frustrés de 20 % sur leurs salaires en dehors des retenues consenties. Les ouvriers se trouvant en présence d'un homme qui les connaissait personnellement et pouvait leur assurer des moyens d'existence ont lâché le caporal, c'est-à-dire le patron artificiel pour le vrai patron. Tel est le résultat avantageux pour les deux parties du patronage intelligemment compris et loyalement pratiqué. Il semble que la suppression des caporaux eût dû être difficile pour les Abruzziens qui viennent faire les travaux d'assainissement ; cependant le fermier a eu le même succès, il a fait la connaissance personnelle de tous ses terrassiers, s'est intéressé à eux et les a protégés contre les exploitations ; lorsqu'il a besoin d'eux, il leur écrit et les engage sans intermédiaire.

1. Plus de 1.200 hectareaus lieu de 315.

J'ai cité les exemples que j'ai pu observer personnellement, mais on en pourrait citer d'autres. Que conclure, sinon que les caporaux n'ont pas d'adversaires plus redoutables que les fermiers de la Haute-Italie qui viennent coloniser la Campagne romaine en y introduisant la culture intensive qui stabilise la population? Ces fermiers sont des capitalistes et des chefs d'atelier exigeant certainement plus de travail et de discipline que les « mercanti di campagna », et pourtant leur présence et leur action se manifestent non seulement par une augmentation de la productivité du sol, par un accroissement de la richesse publique, mais aussi par une amélioration du sort matériel et moral de la population ouvrière, et celle-ci s'en rend compte. En définitive, la question de l'émigration temporaire et du caporalat sera résolue tout naturellement dans un sens favorable aux travailleurs par la mise en culture intensive de l'Agro romano.

Le mode d'existence des émigrants dans la campagne romaine. — Du même coup seraient modifiées aussi les conditions d'existence des ouvriers agricoles qui sont actuellement déplorables. Le professeur Celli, député et directeur de l'Institut d'hygiène de Rome, a décrit d'une façon émouvante la vie de ces malheureux émigrants[1].

C'est le maïs préparé en polenta qui fait le fond de la nourriture du paysan. Mais les familles qui cultivent des terres en colonage ne mangent presque jamais leur propre maïs, mais celui que le caporal leur a avancé, qui est souvent de qualité inférieure et qu'il se fait rendre avec usure en reprenant parfois 25 à 50 % de plus qu'il n'a donné. Aux grandes fêtes, il distribue aussi du lard, du fromage et du vin, qu'il se fait rembourser largement. A l'époque des foins et des moissons, les ouvriers reçoivent : 1 kilog. 360 de pain, 2 litres de vin, 85 grammes de fromage ou de lard, du vinaigre, de l'huile et des oignons. En fait, que le salaire soit payé en totalité en

1. Cf. Angelo Celli, *Come vive il Campagnolo dell'Agro romano*, Rome, Societa editrice nazionale, 1900.

argent ou en partie en nourriture, c'est presque toujours le caporal qui fournit les aliments à l'ouvrier. C'est une source d'abus criants : l'ouvrier est trompé sur le poids, le prix et la qualité, le plus souvent détestable. Il lui est impossible d'échapper à cette exploitation parce qu'il se brouillerait avec le caporal qui ne l'emploierait plus, et parce qu'il lui est pratiquement impossible de se fournir ailleurs. La Campagne romaine est une sorte de désert où quelques propriétaires latifundistes ont le monopole de la possession du sol; il en résulte qu'aucune auberge, aucune boutique ne peut s'établir sans l'autorisation du propriétaire; il n'y a donc pas de concurrence possible. Sur chaque domaine existe une cantine appelée *dispensa*, où l'on vend du vin et des aliments. Le tenancier de la *dispensa* paie une redevance assez élevée au propriétaire ou au fermier : on m'en a cité un qui paie 500 francs par mois. On remarque que les *dispensieri* font fortune assez rapidement et on les accuse, non sans apparence de raison, de voler honteusement les ouvriers et de leur fournir des vivres de mauvaise qualité. Les fermiers qui autorisent de pareils agissements et en profitent directement sont les premiers coupables. Les propriétaires qui les tolèrent et en profitent indirectement ne le sont pas moins; ils pourraient atténuer les abus en facilitant l'établissement de boutiques concurrentes, en ne leur demandant qu'un loyer normal et en organisant, s'il le faut, un contrôle sérieux sur la qualité des aliments. Ils le peuvent puisqu'ils sont maîtres chez eux, mais ils ne savent que déplorer l'exploitation dont sont victimes les travailleurs de la terre, et leur sympathie pour eux ne va pas jusqu'à aviser aux moyens pratiques de la faire cesser. Il y a dans leur cas un peu d'égoïsme et surtout beaucoup d'insouciance. C'est à cette insouciance caractéristique de la race que sont dus ces abus dont profitent les plus intelligents et les plus avisés, sinon les plus honnêtes; le paysan accepte sans protester les aliments avariés qu'on lui donne et les paie le prix qu'on exige et se laisse voler sur le poids. Il se rend compte de tout cela et en souffre, mais ne fait pas effort pour y remédier. Toute organisation de coopérative est d'ailleurs dif-

ficile entre ouvriers presque nomades qui ne sont pas assurés de revenir deux années de suite sur le même domaine. L'anarchie semble être l'état normal actuel de l'Agro romano.

Je connais un fermier lombard qui a voulu supprimer les abus de la dispensa ; il l'administre en régie et n'en tire que le bénéfice normal des commerçants de détail. Il a établi et affiché un tarif et il distribue aux ouvriers des carnets de bons qui servent aux achats, afin d'empêcher le plus possible les tripotages d'argent; les aliments sont de bonne qualité. Malgré cela, les ouvriers, tout en reconnaissant les bonnes intentions du patron, se plaignent vivement de la dispensa et surtout du préposé qui fait fortune, disent-ils. Il est possible qu'il y ait un peu de parti pris chez eux, car une longue expérience leur fait considérer tout *dispensiere* comme un voleur, mais il est possible aussi que le préposé, ne pouvant tromper ni sur les prix, ni sur la qualité, se rattrape sur le poids, fasse passer une qualité pour une autre et opère des détournements, etc... Les ouvriers se montrant incapables de se défendre eux-mêmes, il faudrait de la part du patron une surveillance de tous les instants, autant dire qu'il devrait faire lui-même le service du comptoir. Il est des cas où le patronage ne saurait pratiquement suppléer à l'incapacité de l'ouvrier.

En somme, la nourriture de l'émigrant dans la Campagne romaine est plus que médiocre, souvent insuffisante, toujours très chère et parfois malsaine : la faim pousse souvent le paysan à manger les animaux morts de maladie.

L'habitation laisse à désirer autant que la nourriture. En 1881, on comptait dans l'Agro romano 556 maisons ; en 1900, ce nombre avait plutôt diminué, tandis que la population fixe et temporaire avait certainement augmenté. Lorsqu'on parcourt la Campagne romaine, on rencontre des villages de huttes construites en paille, en roseaux et en herbes sèches. C'est là qu'habitent les émigrants depuis octobre jusqu'en juillet. S'ils reviennent l'année suivante sur le même domaine, ils retrouvent leur cabane, sinon ils la démolissent pour aller la reconstruire ailleurs, car chaque famille est propriétaire de sa cabane, sou-

vent même elle paie un loyer pour le sol occupé par la hutte et le jardinet attenant.

Le village de Lunghezza est bien réduit cette année, car la culture des céréales ayant cessé à cause du prochain départ du fermier, sur quarante familles il n'en est resté que neuf employées à des travaux spéciaux : fossés, clôtures, etc... Par une porte basse nous entrons dans une des cabanes qui mesure 4 mètres de long sur 3 de large; au milieu, quelques pierres marquent l'emplacement du foyer, dont la fumée s'échappe par les interstices des roseaux ; au fond se trouvent deux lits montés sur des planches et deux bancs complètent l'ameublement. Au toit sont suspendus des jambons; je félicite la mère de famille sur cette abondance, mais elle m'explique que ces jambons appartiennent au fattore qui les a mis là pour les faire fumer ; elle espère qu'il lui en laissera un. Cette femme est en habits de dimanche très propres avec un collier de corail au cou; elle vit dans cette cabane avec son mari et ses cinq enfants pendant dix mois de l'année et ne semble pas aigrie contre le sort. « Nous travaillons et nous mangeons, » me dit-elle en riant. En face de la porte un minuscule jardinet est défendu par des broussailles contre les poules qui errent à l'entour de la cabane. Au bas de la pente se trouvent la fontaine et l'abreuvoir. A 100 mètres de ce village de huttes, on voit une maison vaste dont les murs sont en bon état, qui pourrait loger une quinzaine de familles si on n'en avait pas enlevé le toit pour employer la charpente et les tuiles à couvrir un fenil.

Du côté d'Ostie on trouve, paraît-il, d'immenses cabanes où vivent en commun plusieurs familles et où s'abritent jusqu'à 150 personnes; on y voit plusieurs rangs de couchettes et au milieu une longue file de foyers. J'ai vu ailleurs une sorte de grange où étaient installées cinq ou six familles séparées par des cloisons de roseaux et de paille, mais comme il n'y avait qu'une porte, il existait forcément des servitudes de passage; l'unique fenêtre dépourvue de carreaux laissait pénétrer librement le vent et la pluie. En certains endroits les émigrants s'installent dans les ruines ou dans les grottes creusées dans le tuf pour

l'extraction de la pouzzolane. Partout c'est l'entassement et la promiscuité. En été, les moissonneurs dorment en plein champ, à peine abrités par une couverture tendue sur des piquets.

Étant donné la façon dont sont nourris et logés les ouvriers de la Campagne romaine, il n'est pas étonnant que les maladies fassent parmi eux de nombreuses victimes. En été, c'est la malaria, mais nous verrons qu'elle est actuellement victorieusement combattue; en hiver, c'est la pneumonie, car les cabanes abritent mal de la pluie et du vent, et la garde-robe est souvent insuffisante pour lutter efficacement contre le froid et la tramontane.

A Rome, on compare volontiers les villages d'émigrants à des campements de nègres africains et on n'est pas très fier de ces huttes aux portes de la capitale. L'Agro romano n'en a cependant pas le monopole en Europe : j'en ai trouvé de toutes semblables dans les tourbières de l'Allemagne et dans la région sablonneuse de la Frise. Mais dans la Plaine saxonne la hutte est le premier abri du paysan qui se fixe au sol et qui y plonge de fortes et vivantes racines, tandis que dans l'Agro romano, c'est le gîte toujours provisoire d'un ouvrier nomade condamné à une vie toujours errante. En Allemagne et en Hollande, une maison solide et confortable remplace au bout de quelques années la hutte misérable; dans la Campagne romaine, la hutte succède à la hutte. C'est à peine si aujourd'hui, sur quelques domaines transformés, on arrive à loger les ouvriers temporaires; mais sur ces domaines la population stable est logée convenablement et peut se nourrir de façon satisfaisante.

Le mode d'existence des émigrants temporaires de l'Agro romano nous révèle combien sont insuffisants la capacité de l'ouvrier et le patronage du propriétaire et du fermier; ce patronage est même le plus souvent inexistant. La famille ouvrière vit donc au jour le jour, sans épargne et ne peut compter sur aucun appui; aussi est-elle complètement abattue par les accidents, les maladies et les calamités de tous genres qui peuvent fondre sur elle. Elle n'a pas alors d'autre ressource que la charité pu-

blique et elle est souvent incapable de faire valoir ses droits. On me cite le cas d'un ouvrier victime d'un accident : le caporal se fait verser pour lui par le patron une somme de 500 francs, mais il ne la lui remet pas et la garde pour soi. Où l'ouvrier aurait-il appris qu'il avait droit à une indemnité? D'où lui viendrait l'énergie suffisante pour faire valoir ses droits? Qui lui donnerait un concours efficace pour cela, si ce n'est peut-être l'homme de loi, dont l'intervention absorberait le plus clair de l'indemnité?

Vis-à-vis de l'assistance publique même, ces émigrants de l'Agro romano sont dans une situation très défavorable. N'étant pas domiciliés dans la commune de Rome, ils n'ont droit à aucun secours; en fait, on ne les leur refuse pas, mais, s'ils sont admis dans les hôpitaux de Rome, ceux-ci s'adressent à leur commune d'origine qui doit payer les frais d'hospitalisation; cette commune de montagne qui n'est pas riche, exerce son recours contre la famille si celle-ci possède quelque bien, et parfois ce bien est vendu. Quand on dit que les ouvriers de l'Agro romano vivent comme des bêtes et sont traités en esclaves, on exagère à peine.

Nous venons d'examiner les répercussions d'une certaine organisation de la propriété, du latifundium, sur les faits de la vie privée. Si le latifundium est favorisé par la nature du sol très propre au pâturage, il est aussi à son tour très favorable au maintien de l'art pastoral, mode de travail qui exige le minimum de transformation du sol et le minimum de capitaux fonciers, dont l'outillage est très rudimentaire, dont les opérations simples, peu pénibles, ne demandent qu'une capacité et une prévoyance limitées et peuvent être exécutées par un personnel peu nombreux; en définitive, travail de simple récolte qui a pour corollaire une occupation du sol assez faible, quoique le droit légal de propriété soit absolu et que l'absence de population stable permette au propriétaire de la maintenir tel sans contestation.

L'étendue des latifundia ne permet pas aux propriétaires de

conserver la direction effective de l'atelier agricole; d'autres causes d'ailleurs les en détournent; aussi le fermage est-il la règle, mais il faut remarquer qu'il est très favorisé par le mode de travail qui exige peu ou pas de capitaux incorporés au sol.

Le latifundium à culture extensive, en s'opposant à l'établissement d'une population stable dans l'Agro romano, tend à avilir les salaires : 1° parce qu'il met en concurrence des ouvriers venus d'un grand nombre de régions pauvres où manquent les moyens d'existence; 2° parce qu'il oblige le fermier à recourir à des entrepreneurs de main-d'œuvre qui prélèvent une part très large sur les salaires; 3° parce qu'il oblige les ouvriers à accepter en fait un salaire en nature, sur lequel ils sont frustrés; 4° parce qu'il rend très difficile l'organisation ouvrière. De telle sorte que, dans un pays où la main-d'œuvre semble faire défaut totalement, les salaires sont très bas. Il en résulte que l'épargne est presque impossible et qu'ainsi tout moyen d'ascension fait défaut à la population ouvrière.

Quant à la famille, elle subit des influences désorganisatrices : 1° parce qu'une partie de ses membres, souvent même son chef, sont éloignés d'elle chaque année, pendant de longs mois; 2° parce que, si elle reste groupée, elle vit loin de son propre foyer où elle ne séjourne que deux ou trois mois, et qui se trouve tout à fait séparé et éloigné de son atelier de travail. Il s'ensuit qu'elle perd beaucoup des avantages que lui procurerait sa formation patriarcale sans acquérir ceux de la formation particulariste puisqu'elle émigre temporairement, en territoire non peuplé et en compagnie d'autres familles de même formation et subissant les mêmes influences. Cette famille déprimée se résigne à un mode d'existence déplorable, sans dignité, sans respectabilité, sans confort et sans hygiène; elle subit aussi sans résistance toutes les calamités qui viennent à l'assaillir.

Elle aurait besoin d'un patron attentif, bienveillant et énergique; mais le propriétaire latifundiste est trop loin, trop insouciant; et trop nombreux sont les ouvriers qui travaillent sur ses terres. Le fermier ne s'intéresse pas à des ouvriers temporaires

et nomades. Ceux-ci n'ont qu'un patron effectif, c'est le caporal; or, nous avons vu les défectuosités de ce patronage.

Quant au commerçant, auxiliaire du patronage, il est représenté par le *dispensiere* qui profite du monopole qu'il doit au latifundium pour exploiter l'ouvrier aussi complètement que possible. On comprend aussi combien l'émigration périodique dans un pays non habité est peu favorable à l'instruction des enfants auxquels manque de ce fait tout moyen de progresser et de s'élever.

Il nous reste maintenant à étudier les effets que peut avoir le latifundium sur l'organisation de la vie publique.

III. — LA VIE COLLECTIVE.

Rappelons que nous sommes ici dans une région où la population stable est pour ainsi dire nulle. D'après le recensement de 1881, il n'y avait que 764 personnes domiciliées dans les fermes de la Campagne romaine, réparties comme suit :

Fattori et agents	151
Paysans, bouviers, ouvriers fixes	613

soit 0,264 habitant par kilomètre carré. Telle exploitation de 15.000 hectares est conduite avec un personnel de quinze à vingt hommes [1]. Ces chiffres ont certainement augmenté par suite de la mise en culture de certaines propriétés, mais sur les domaines non transformés, qui sont l'immense majorité, le nombre des employés fixes a plutôt décru à cause de la diminution des cultures. Quant à la population émigrante, elle ne s'élève, en somme, qu'à quelques milliers d'individus campés temporairement sur le sol. Ce sol est entièrement concentré en quelques mains; il en résulte un monopole foncier bien accentué en faveur des latifundistes.

Voisinage et associations. — Comme dans tous les pays à

1. Cf. W. Sombart, *op. cit.*, p. 111-121.

population clairsemée, le voisinage s'étend fort loin. A Testa di Lepre, j'ai vu distribuer le pain aux bergers; ce pain venait de Bracciano, distant de 40 kilomètres; Rome est plus rapprochée, mais on trouve le pain de Bracciano meilleur. Comme les habitants sont peu nombreux, ils se connaissent facilement presque tous; il suffit de causer quelques instants avec un campagnol pour s'en convaincre. Leurs faits et gestes sont toujours signalés et connus : il y a peu de passants sur les routes, les auberges y sont rares; ceux qui se déplacent, ont les plus grandes chances de se rencontrer et ils sont sûrs d'être vus et reconnus. Ainsi s'explique la rapidité avec laquelle se répandent les nouvelles dans la Campagne. Les moyens de communication étant rares, pour ne pas dire nuls, on ne voyage qu'en voiture ou à cheval, et cela vous met en contact avec les auberges et les passants beaucoup plus que le tramway et le chemin de fer. Les laitiers qui, chaque jour, vont chercher le lait jusqu'à 20 et 25 kilomètres de Rome, jouent un rôle important dans les relations entre la ville et la campagne : ils répandent les nouvelles, font les commissions, transportent les gens qui n'ont pas de voiture et ont à se rendre quelque part sur leur route[1]. On voit qu'en dépit des apparences, l'habitant de la Campagne romaine est moins isolé que l'habitant de Rome : il a un cercle de relations beaucoup plus étendu.

Il n'en est pas de même des émigrants, et il est intéressant d'observer que ceux-ci transportent dans l'Agro romano leurs habitudes de voisinage telles qu'elles existent dans leur pays de montagne. Ils viennent en bandes originaires du même village et conservent ce mode de groupement, qu'il s'agisse des colons ou des guitti; par ailleurs, ils n'ont presque aucun contact avec la population stable. Ils restent bien des exilés quoiqu'ils soient la majorité.

Les émigrants temporaires doivent à leur formation communautaire une inaptitude presque absolue à constituer des associations libres. S'il est un pays où elles seraient nécessaires, c'est

1. Nous avons nous-même employé ce procédé pittoresque, mais peu confortable.

bien dans l'Agro romano, où les ouvriers auraient à s'affranchir de l'oppression des caporaux et de l'exploitation des cantines; cependant, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer de coopératives.

Ce sont les pasteurs qui s'associent le plus volontiers pour mettre en commun leurs troupeaux et louer ensemble un domaine ou une portion de domaine. Il existe aussi des associations temporaires entre paysans en vue de la culture d'un champ pendant un an ou deux; nous avons reproduit un contrat où l'une des parties est une société de seize paysans [1]. C'est bien là une sorte de fermage collectif; cependant ce mode de location est rare dans l'Agro romano et il n'est pas organisé comme en Lombardie, en Sicile ou dans les Romagnes [2]. A ma connaissance, il n'existe qu'une coopérative agricole de production, c'est celle d'Ostie. Les travaux d'assainissement du marais d'Ostie ont été exécutés par une association d'ouvriers romagnoles qui se sont fixés dans le pays assaini en obtenant de l'État des concessions de terres; ils étaient une centaine constituant trente familles. Les travaux d'aménagement et de défrichement du sol sont exécutés par la société, ainsi que le battage. Tous les trois ans, il y a une répartition du sol entre les familles. Les bœufs de travail appartiennent à la société; cette coopérative ne bat que d'une aile, car cette région-là ne semble pas encore susceptible de culture paysanne; elle serait même dissoute si le roi Humbert ne lui avait fourni des subsides.

Nous étudierons plus loin les domaines collectifs existant sur le pourtour de l'Agro romano, mais ce sont des exemples de culture et de propriété communautaires qui se distinguent nettement des associations librement constituées dans un but spécial et déterminé. Les syndicats hydrauliques obligatoires entre propriétaires pour l'aménagement des eaux et l'entretien des fossés et des canaux sont une institution administrative soumise à un contrôle étroit des pouvoirs publics et qui ne peut pas

1. V. *supra*, p. 70.
2. Cf. *Le affitanze collettive in Italia*, Piacenza, 1906 (Enquête de la Fédération des Syndicats agricoles).

être considérée comme une manifestation de solidarité privée.

Les services communaux. — Au point de vue administratif, l'Agro romano fait partie de la commune de Rome qui, avec ses 208.000 hectares, est plus étendue que certaines provinces. Cette situation n'est pas sans inconvénient, car une grande ville comme Rome a des besoins très spéciaux et très différents de ceux de la campagne qui l'entoure. Il en résulte que celle-ci est un peu sacrifiée, d'autant plus que sa qualité de capitale impose à Rome des charges qui ne sont pas en rapport avec ses ressources ni avec ses besoins réels : le confortable y est quelquefois sacrifié au luxe, le nécessaire au superflu.

En 1900, les recettes de la commune s'élevaient à 28 millions de francs et les dépenses à 27 millions; en 1909, les recettes atteignent 40 millions, mais les dépenses sont montées à 49 millions [1]. L'Agro romano figure pour 930.000 francs dans les recettes et pour 720.000 francs dans les dépenses; on réalise donc près de 210.000 francs d'économies sur la campagne, qui pourtant a de grands besoins [2]. Si elle n'est pas sacrifiée davan-

1. *Messaggero* du 1er mars 1909.
2. Voici le budget sommaire de l'Agro romano :

Recettes.

Impôt foncier	605.073	francs.
Taxe sur le bétail (486.246 têtes)	275.000	—
Remboursements pour le transport des malades non indigents.	1.000	—
Remboursement par les propriétaires de la quinine distribuée gratuitement	49.000	—
	930.073	francs.

Dépenses.

Voirie	200.000	francs.
Service sanitaire	293.300	—
Police	36.440	—
Instruction publique	147.420	—
Prix aux agriculteurs	20.000	—
Bonification (assainissement, etc...)	23.353	—
	720.513	francs.

Economies : 930.073 — 720.513 = 209.560 francs.
En 1885, les recettes de l'Agro étaient de 900.000 francs et les dépenses de

tage, elle le doit à la bienveillance du conseil communal, car, presque déserte ou peuplée d'étrangers non électeurs, comment pourrait-elle faire entendre sa voix? Il est d'ailleurs question de réunir toute l'administration de l'Agro romano dans les mains d'un adjoint spécial, et de lui accorder une certaine autonomie.

Nous ne dirons rien de la police qui fonctionne de façon satisfaisante. En dépit des anciennes légendes, la Campagne romaine est aujourd'hui aussi sûre que tout autre pays. Mais il nous faut nous arrêter un instant sur la voirie, l'instruction publique et le service sanitaire.

L'Agro romano est extraordinairement pauvre en voies de communication [1]. Il existe un certain nombre de grandes routes qui partent de Rome, ce sont les anciennes voies romaines; mais elles ne sont pas reliées entre elles, de sorte qu'il est impossible de faire le tour de la ville à une certaine distance des murs; les rares chemins transversaux qui existent sont de vraies fondrières. Aussi la construction de routes s'impose-t-elle d'une façon urgente, si on veut faciliter la mise en culture de l'Agro romano. Actuellement, les denrées agricoles de certains domaines arrivent à Rome grevés de frais de transports considérables à cause du mauvais état des chemins. La municipalité semble avoir maintenant compris ses devoirs à cet égard, puisque 200.000 francs sont prévus au budget de cette année pour la construction de routes.

234.000 francs : bénéfice au profit de la ville = 666.000 francs; en 1901, les recettes s'élevaient à 795.000 francs et les dépenses à 369.000 francs : bénéfice de la ville = 426.000 francs. On voit que la situation de la Campagne s'est améliorée puisqu'elle n'est plus frustrée que de 209.560 francs.

1. En 1901, on répartissait ainsi les voies de communication dans l'Agro romano :

Routes provinciales	180	kilomètres
— syndicales	7	—
— communales	221	—
— vicinales	144	—
Total	552	kilomètres.

soit, pour une superficie de 2.080 kilomètres carrés, une proportion de 267 mètres par kilomètre carré Dans la province de Crémone il existe 1.289 mètres de routes par kilomètre carré. (Cf. Cadolini, *Il bonificamento dell' Agro romano*. Rome, 1901.)

La rareté des voies de communication dans la Campagne romaine est une conséquence du latifundium et de son mode d'exploitation; cela se comprend aisément. On prétend aussi que les propriétaires ne désirent pas toujours faciliter l'accès de leurs terres au public et ne voient pas avec plaisir leurs domaines coupés par des routes. Certains d'entre eux tout au moins ne mettent aucune bonne volonté à favoriser l'organisation des services publics. Ainsi ils demandent parfois des prix de loyer excessifs pour le logement des médecins qui, faute de centres habités, doivent forcément s'installer dans les fermes. On me cite le cas d'un propriétaire qui demande 1.400 francs de loyer pour une ancienne auberge composée d'un rez-de-chaussée, de trois pièces au premier, d'une écurie et d'un petit jardin; le prix normal serait de 500 à 600 francs; il réclame en outre le remboursement des réparations indispensables pour l'installation du médecin. Un des quatre vétérinaires de l'Agro romano n'a pas encore pu être installé, dans l'impossibilité où on est de lui trouver un logement. Les propriétaires se refusent énergiquement à vendre la moindre parcelle de leurs terres; aussi est-on souvent obligé de recourir à l'expropriation, de payer le terrain 50 centimes le mètre et de construire une maison pour le médecin et l'école.

Car *le latifundium oppose à l'organisation de l'instruction publique les mêmes obstacles qu'à l'organisation sanitaire.* Les écoles sont rares et le plus souvent installées fort mal, faute de locaux convenables, dans une salle de ferme louée fort cher. Il y a actuellement dans l'Agro romano 27 écoles mixtes donnant l'instruction à 1.250 enfants; 210 élèves fréquentent les écoles du soir et 225 les écoles du dimanche. Tous ces chiffres indiquent un progrès sensible sur les années précédentes. Il faut remarquer d'ailleurs que les paysans semblent peu à peu comprendre l'utilité de l'instruction; c'est surtout vrai de ceux qui ont des parents ou des amis émigrés en Amérique. Ces derniers leur prêchent la nécessité de la propreté et de l'instruction pour les enfants. Les instituteurs débutent avec un traitement de 1.800 francs et peuvent arriver à 3.100 francs au bout

de trente ans de service; ils ont droit à une retraite et sont mis sur le même pied que les instituteurs de Rome. Le budget de l'instruction publique qui s'élève à 150.000 francs environ, est appelé à s'augmenter, car on projette la construction d'écoles avec jardins et logements pour l'instituteur et le médecin.

Il y a toute une population qui échappe à l'instruction, ce sont les émigrants qui sont souvent campés fort loin des écoles; d'ailleurs, faute de locaux, l'obligation scolaire reste lettre morte. La municipalité songe à créer quatre écoles ambulantes qui, munies d'un matériel facilement transportable, pourront se déplacer chaque année de façon à s'installer dans les endroits où la population nomade attirée par les cultures sera la plus nombreuse. En attendant que la commune ait institué ses écoles ambulantes, l'initiative privée a déjà pris les devants. En 1904, la section romaine de l'*Union féminine nationale* ouvrait à Lunghezza, dans le local de l'école communale, la première école du dimanche[1]. En 1907-1908, sept écoles fonctionnèrent au profit de 340 élèves des deux sexes : on a aussi organisé quelques cours du soir. Les maîtres sont presque tous des instituteurs des écoles de Rome qui font preuve d'un grand dévouement en sacrifiant leur dimanche pour aller fort loin et par des chemins souvent peu praticables instruire les enfants abandonnés des familles de guitti; la rétribution qu'on leur alloue couvre à peine les frais de voyage et de nourriture. Ces écoles libres, dont la dépense annuelle s'élève pour chacune à 900 francs environ, reçoivent des subventions de l'État, et des communes et des dons particuliers[2]. Elles se heurtent parfois au mauvais vouloir des propriétaires ou des fermiers qui leur refusent le local nécessaire; les paysans doivent alors construire une cabane de roseaux pour servir de classe; mais, même dans ce cas, le propriétaire qui est maître chez lui peut interdire la tenue de l'école : cela s'est vu et ne devrait soulever aucune protestation si le latifundium ne constituait pas

1. Le comité directeur est composé de MM. le professeur Angelo Celli, Giovanni Cena et de Mmes Anna Celli et Sibilla Aleramo. Il est à noter qu'aucune de ces quatre personnes n'est romaine d'origine.

2. Cf. *Le scuole festive dell'Agro romano*. Rome, 1908. Unione cooperative editrice.

un monopole foncier qui entrave de la sorte la liberté d'autrui.

Les maîtres se plaignent aussi parfois d'être en butte à l'hostilité du clergé, et j'ai pu constater, en effet, que celui-ci a peu de sympathie pour ces écoles. Il serait téméraire de ma part de juger si ces plaintes sont fondées et si cette défiance est justifiée, mais il est assez surprenant que jusqu'ici le clergé n'ait presque rien fait pour l'instruction dans l'Agro romano. A Rome, vingt mille enfants fréquentent les écoles congréganistes ; il n'y a, dans toute la Campagne romaine, qu'une seule école de ce genre tenue par des religieuses, à Pratica di Mare[1]. Cependant il est certain que beaucoup des grands latifundistes romains auraient plus de sympathie pour les écoles organisées par le clergé que pour d'autres.

Le culte. — L'insouciance du clergé romain à l'égard des écoles apparaîtra toute naturelle quand on saura de quelle façon est organisé le service du culte dans la Campagne romaine. On reconnaîtra là aussi les fâcheux effets du latifundium et de la malaria.

Faute de population permanente et dense, il n'y a pas de clergé stable dans l'Agro romano. C'est tout au plus si on y compte quelques paroisses dont la juridiction ne dépasse pas les limites du domaine sur lequel elles se trouvent[2]. Presque tout le territoire de la Campagne romaine est réparti, au point de vue ecclésiastique, entre certaines paroisses de Rome ou des diocèses environnants, Tivoli, Frascati, Albano, etc... La juridiction du curé de Saint-Laurent hors les Murs, par exemple, s'étend jusque près de Bagni, à vingt kilomètres de son église ; ce cas n'est pas isolé. Il en résulte qu'au point de vue religieux, l'Agro romano est dans l'abandon. Pour y remédier, Pie IX avait chargé un hos-

1. On peut mentionner aussi l'école des Trois-Fontaines, fondée et entretenue par les Trappistes, mais dont les maîtresses sont laïques. Il y a aussi sept curés qui, faute de locaux, sont chargés par la commune de tenir l'école publique.

2. Castel di Guido, par exemple, est une des douze paroisses de l'évêché suburbicaire de Porto. Le territoire de cette paroisse se confond avec celui du domaine qui appartient à l'hôpital du Saint-Esprit ; sa population stable ne s'élève peut-être pas à vingt personnes.

pice de vieux prêtres d'organiser le service du culte aux environs de Rome; mais c'est seulement en 1897 que quelques prêtres zélés aidés de laïcs dévoués ont organisé le service religieux dans la Campagne romaine d'une façon effective. Chaque dimanche 43 prêtres, vont dire la messe dans les chapelles qui existent sur beaucoup de domaines : une de ces chapelles est à 53 kilomètres de Rome. Comme les chemins de fer ne mènent pas partout, la plupart des prêtres vont en voiture ou à cheval; le directeur de l'œuvre que j'ai accompagné un jour fait 23 kilomètres en cabriolet avant d'arriver à la chapelle qu'il dessert. Le manque de logement ne permet pas d'avoir des prêtres à demeure : toujours une conséquence du latifundium. Il est assez piquant de trouver un vrai pays de missions aux portes de Rome, capitale de la chrétienté, où surabondent moines et prêtres.

L'*Opera per l'assistenza religiosa e civile dell' Agro romano* tire ses ressources des contributions des propriétaires, des subventions de l'Hospice des Cent Prêtres et de sermons et concerts de charité. C'est une œuvre privée qui ne reçoit aucun subside de l'autorité ecclésiastique. Elle ne borne pas son activité à la célébration du culte et à l'enseignement du catéchisme; elle vient aussi en aide matériellement aux paysans en leur distribuant des vêtements, des couvertures, en leur prêtant assistance pour les formalités qu'ils peuvent avoir à remplir, en les faisant admettre à l'hôpital, etc... On voudrait aussi organiser des caisses d'épargne, créer des associations pour supprimer les caporaux et s'opposer à l'exploitation des ouvriers. Ce sont encore là des projets. Le dernier est très louable, mais semble voué à un échec certain, car l'Œuvre tire ses principales ressources des propriétaires et des fermiers; or, vouloir organiser les ouvriers c'est probablement s'aliéner les patrons, du moins les patrons de l'Agro romano. On a aussi essayé d'ouvrir une ou deux écoles dominicales, mais ces tentatives à peine ébauchées n'ont pas eu de suite : on profite seulement du catéchisme pour apprendre à lire aux enfants. C'est peu, et il faut bien reconnaître que rien de sérieux n'a été fait jusqu'à ce jour par la société pour l'instruction. Grâce à cette organisation, les habitants temporaires de

l'Agro romano ne sont pas privés de tout secours religieux; les chefs de gare, les régisseurs, les médecins sont chargés par la société de lui télégraphier toutes les fois que la présence d'un prêtre est nécessaire.

Mais il y a mieux à faire; c'est de fonder des paroisses dans la Campagne romaine. Cette initiative a été prise par un prêtre belge, Mgr le chanoine Bodau, à qui ses relations avec les directeurs de la société belge du tramway de Rome à Tivoli et de l'établissement thermal de Bagni, ont donné l'idée de construire une église dans cette dernière localité. En dehors de la station et de l'établissement il n'y avait là que quelques masures, mais Bagni s'est un peu développé et peut devenir un jour un centre important. La nouvelle paroisse compte près de 1.500 habitants, répartis pour la plupart dans ces misérables hameaux de cabanes que nous avons appris à connaître. L'église est aujourd'hui suffisamment avancée pour servir au culte. C'est grâce aux subsides de ses amis de Belgique et de France que Mgr Bodau a pu réaliser son œuvre[1]. Au début, tout au moins, les Romains étaient assez sceptiques sur l'issue de son entreprise, mais le succès lui a donné raison et il projette d'ajouter à son église une école et un hôpital[2]. En attendant la pleine réalisation de son plan, son initiative a porté ses fruits, puisqu'elle a démontré qu'il était non seulement possible mais nécessaire et urgent d'organiser des paroisses dans l'Agro romano. Son exemple a entraîné l'autorité ecclésiastique, qui a décidé la création de sept paroisses rurales : l'une d'elles est à la veille de fonctionner. Mais là encore se révèle les inconvénients du latifundium : les propriétaires se font tirer l'oreille pour vendre leur terrain; ils permettraient bien de construire les églises, mais ils ne voudraient pas se dessaisir du sol. Avec juste raison l'administration diocésaine veut être maîtresse chez elle; de là des négociations difficiles et de longs re-

1. Ce sont des dames françaises qui viennent de Rome tous les dimanches faire le catéchisme aux enfants de la paroisse.

2. Il y a à Bagni une petite colonie de cultivateurs d'asperges auxquelles les eaux chaudes sulfureuses sont très favorables. Le curé belge de Bagni s'intéresse très vivement à cette culture : sous sa conduite les maraîchers ont planté une aspergerie dans les jardins du Vatican.

tards. Ces mêmes difficultés, l'œuvre d'assistance religieuse les rencontre pour faire entretenir, restaurer ou agrandir les chapelles appartenant aux propriétaires.

On voit, par les exemples que nous venons de citer, quels obstacles apporte le latifundium à la bonne organisation des services publics. Ces obstacles ne sont pas insurmontables car il reste aux pouvoirs publics la ressource de l'expropriation, mais cette procédure est une source de complications, de dépenses et une cause de retards; en outre, l'initiative des particuliers est souvent paralysée, car ils ne peuvent trouver un endroit où poser le pied librement. A vrai dire, toute la vie sociale dépend du bon plaisir des latifundistes; ils pourraient faire le vide dans la Campagne romaine et alors à quoi bon des routes, des écoles, des églises, des médecins. Ceci n'est pas une pure hypothèse puisque nous savons que le pâturage tend à devenir exclusif et que nous avons pu constater sur certains domaines une dépopulation presque totale par suite de l'abandon de la culture. Jusqu'ici on s'est peu occupé des émigrants temporaires, des étrangers qui ne sont pas de la commune, qui changent de résidence presque chaque année, et on les a laissés dépourvus de tout ce que la civilisation met aujourd'hui à la portée des hommes. Il faut bien reconnaître que les latifundistes ont ici gravement manqué à leurs devoirs de patrons, et c'est ce qui les fait considérer par certains comme des obstacles absolus au progrès et au bon ordre social, obstacles qu'il faut supprimer de gré ou de force.

Par lui-même le latifundium n'engendre pas l'anarchie. On le rencontre dans l'Allemagne orientale et les services publics fonctionnent normalement, mais là le patron ne se dérobe pas à ses charges : il existe des biens qui constituent à eux seuls des communes fermées dont les propriétaires possédant tout le sol sont revêtus de l'autorité publique communale, mais doivent subvenir à tous les services publics communaux : voirie, enseignement, culte, etc... C'est l'ancien système féodal, c'est le fonctionnement normal du régime latifundiste, qui est le

régime du grand patron patriarcal. Les latifundistes romains ne conçoivent pas leur rôle de la même façon; ils n'ont aucune idée de leurs devoirs de grands propriétaires ruraux, et de ce fait qu'ils ne remplissent pas leur fonction, tous les autres rouages de l'organisation sociale se trouvent faussés. Leur utilité apparaît nulle et ceci est un grave danger pour eux, car tous les organes inutiles disparaissent par atrophie ou par suppression violente.

Pour caractériser en deux mots les conséquences du latifundium dans l'Agro romano, il semble que nous puissions dire qu'il aboutit *au régime de l'anarchie*. Le propriétaire ne remplit pas son rôle de patron, un peu par sa faute, un peu par la faute du latifundium; la famille ouvrière exilée de son foyer pendant dix mois de l'année mène une existence misérable, précaire et presque nomade, elle subit des influences désorganisatrices et est la victime d'une foule d'intermédiaires qui dans une société saine contribueraient au contraire à lui faciliter l'existence; enfin les organismes de la vie collective sont inexistants ou insuffisants.

C'est de cet état d'anarchie que dérive la question agraire. Par suite d'une direction patronale insuffisante ou inintelligente, d'immenses espaces restent dépeuplés, n'offrant que des moyens d'existence insuffisants et précaires aux populations surabondantes des confins qui ne font qu'errer dans la Campagne romaine sans pouvoir s'y fixer. Le latifundium n'est pas seul responsable de la situation de l'Agro romano, mais il est actuellement un obstacle aux transformations nécessaires.

III

LE LATIFUNDIUM DANS LE VITERBOIS

Le lieu. — Nous venons d'étudier le latifundium dans une région où les conditions du lieu n'ont pas permis jusqu'ici le développement d'une population stable. Mais le latifundium n'est pas un produit exclusif de la Campagne romaine ; on le retrouve dans d'autres parties de la province de Rome. Il est donc intéressant de l'étudier maintenant dans une région où existe une population permanente groupée en villages. Pour cela nous ferons porter notre enquête sur le Viterbois, c'est-à-dire sur la partie septentrionale de la province qui, à l'exclusion du littoral, s'étend des confins de la Toscane jusqu'à 20 kilomètres au nord de Rome. Au centre du pays se trouve Viterbe à peu près à égale distance entre les deux grands lacs de Bracciano et de Bolsena.

L'altitude de cette région varie de 150 à 500 mètres ; une ligne de hauteurs allant du lac de Bracciano au lac de Bolsena, en passant par les monts Cimini dont un sommet s'élève jusqu'à 905 mètres, sépare le versant du Tibre du versant tyrrhénien. Tandis que l'Agro romano est une sorte de plaine basse coupée de ravins et bosselée de mamelons, où l'eau peut facilement stagner, le Viterbois est une région élevée présentant des pentes générales suffisantes pour permettre l'écoulement facile des eaux et l'assainissement naturel du pays. La malaria existe bien dans nombre de villages, surtout par l'incurie des habitants qui lais-

sent s'établir des mares et des flaques d'eau, mais en raison de l'altitude et de l'absence de marécages elle n'a jamais été un obstacle absolu au peuplement du pays.

C'est là la grande différence qui existe entre le latifundium du Viterbois et le latifundium de l'Agro romano : *la présence d'une population stable groupée en villages.* C'est l'action de ce facteur nouveau sur l'organisation du travail et de la propriété que nous aurons surtout à étudier. Nous n'aurons rien de particulier à signaler au sujet des services publics, puisque ces villages forment des communes régulièrement constituées, ce qui prouve bien que la crise des services publics dans l'Agro romano n'a pas pour cause exclusive le latifundium en soi.

Dans le Viterbois, comme dans la Campagne romaine, le pâturage est de beaucoup le mode d'exploitation dominant; on constate que, depuis quelques années, il gagne chaque jour du terrain aux dépens de la culture. Mais celle-ci résiste mieux que dans l'Agro romano, à cause de la présence de la population qui a besoin de céréales pour se nourrir : c'est même là la principale cause du conflit entre latifundistes et paysans, c'est le nœud de la question agraire. Cette culture est d'ailleurs extensive comme l'est le pâturage lui-même. Il en résulte, qu'en dépit des apparences, l'appropriation du sol est incomplète, le droit de propriété incertain ou limité par des usages publics, et que des contestations et des conflits au sujet de la terre surgissent entre latifundistes et paysans.

I. — LES USAGES PUBLICS.

La culture extensive et les « usi civici ». — Nous sortons de Rome par la Porte du Peuple et nous nous engageons sur la via Cassia que nous quittons à la hauteur d'Isola Farnese, bâti sur l'emplacement de l'antique Veies, pour nous diriger à droite sur Formello. Ce village, situé sur les dernières pentes de la région, se trouve à 23 kilomètres de Rome; d'ici la vue s'étend sur toute la Campagne jusqu'à la mer qu'on voit briller au loin.

Formello occupe une sorte de promontoire étroit sur lequel s'allonge l'unique rue en cul-de-sac, trop étroite pour le passage des voitures et bordée de maisons serrées les unes contre les autres; il n'y a qu'une entrée située sur le palais Chigi. Les habitants se tiennent sur le pas de leurs portes et bavardent. Le jour de notre visite, les hommes flânaient assis sur les parapets et les marches; nous demandâmes si c'était un jour de fête et on nous répondit que, comme il avait plu la veille, on ne pouvait pas travailler. Cette réponse indiquerait que les paysans manquent de travail ou qu'ils sont peu laborieux. Cette seconde explication paraît la bonne, car à la campagne, ne trouve-t-on pas toujours quelque chose à faire quand on a le désir de s'occuper? J'apprends d'ailleurs que la main-d'œuvre salariée est ici fournie par des étrangers venus des Marches et des Abruzzes; ce sont aussi les seuls qui prospèrent et qui habitent des maisons convenables. Les indigènes croiraient déroger, me dit-on, en travaillant à la journée; ils sont peu désireux d'améliorer leur mode d'existence, car des maisons remises à neuf restent sans locataires, sous prétexte qu'elles sont à 200 mètres du village. On a bien l'impression d'être là en présence de communautaires déprimés.

J'emprunte à un mémoire judiciaire l'état de la propriété sur le territoire de Formello :

« Le territoire et le castrum de Formello étaient un fief des Orsini et faisaient partie du duché de Bracciano. Mais la maison Orsini subit de grands désastres financiers et, en 1661, fut contrainte de vendre presque tous ses biens. Formello fit partie d'une vente qui comprit aussi le territoire de Campagnano, de Cesano et de Scrofano et fut acquis par la famille Chigi.

« Le territoire de Formello, dont le village occupe le centre, a une superficie de 2.250 hectares environ. « 528 hectares sont biens patrimoniaux de la commune; 1.600 hectares appartiennent au prince Chigi, la plus grande partie en pleine propriété et une petite partie en emphytéose. » Le reste appartient à des particuliers ou à des personnes morales.

« Des terrains, quelques-uns sont clos (*ristretti*) et en culture intensive ; ils appartiennent soit au prince, soit à des particuliers, mais presque tous sont emphytéotiques ou paient des redevances au prince.

« Les autres terrains sont des bois appartenant en majeure partie à la commune, et puis des terrains à pâturage et à céréales non clos (*quarti aperti*). »

Voyons de quelle façon le propriétaire jouit de son domaine. Celui-ci se divise en *ristretti* (terrains clos) et en *quarti aperti* (terrains non clos). Dans les *ristretti* le droit de propriété est absolu ; ce sont des terrains plantés en oliviers qui sont exploités en régie directe au moyen d'ouvriers venus des Abruzzes, car les gens de Formello ne travaillent guère comme journaliers. Le pâturage d'hiver sous les oliviers est loué à des pasteurs des Abruzzes. A partir du 15 mars, on laisse pousser l'herbe qui est convertie en foin pour les besoins de la maison du prince.

Les *quarti aperti*, les terrains non clos, sont soumis à une rotation quadriennale. A partir du 15 février, on prépare les terres pour du maïs qui est semé en avril et suivi en octobre d'un blé qui occupe le sol jusqu'au mois de juillet suivant; puis le terrain est laissé en pâturage pendant trois hivers et deux étés. Le pâturage s'étend donc sur les trois quarts des *quarti aperti* pendant l'hiver et sur la moitié pendant l'été. Le pâturage d'hiver appartient au propriétaire qui l'afferme à des pasteurs transhumants, tandis que le pâturage d'été, du 8 mai au 30 septembre, appartient aux habitants de Formello. Je crois d'ailleurs que ce règlement est le résultat d'un accord intervenu entre les parties pour délimiter leurs droits réciproques. Ce qu'il importe de retenir c'est l'usage du pâturage existant sur les terres du propriétaire au profit des habitants. Cette servitude ne s'explique que par l'exploitation très extensive du sol, et elle a d'ailleurs pour conséquence d'interdire tout progrès agricole, car le propriétaire ne pourrait pas changer son mode de culture rudimentaire et barbare sans restreindre le droit de pâturage des habitants. Remarquons d'ailleurs que, dans ces conditions, le pâturage de jachère est assez maigre.

Comment se fait donc la culture des céréales? Jadis le propriétaire ou son fermier distribuait les terres à cultiver entre tous les habitants qui en faisaient la demande; pour éviter les discussions, on procédait souvent au tirage au sort pour assigner à chacun sa part. Les colons payaient une redevance de un rubbio et demi (325 kg.) par rubbio de terrain (1 ha. 84) pour le *maggese* (culture sur jachère), et un rubbio (217 kg.) seulement pour le *colto* (culture de deuxième année). En somme, jusqu'en 1905, la culture se faisait par contrats individuels écrits ou tacites. En 1905, sous l'influence des socialistes, les paysans prétendirent avoir le droit de cultiver les terres sans contrat et en ne payant plus qu'un rubbio; ils basent leur prétention sur l'usage immémorial, mais on leur répond que l'usage est aussi de payer un rubbio et demi pour le *maggese*. Depuis lors, chaque année, ils envahissent les terres et se les partagent pour la culture; chaque année un notaire dresse un procès-verbal de l'invasion et rédige une protestation. En 1909, la commission d'arbitrage, dont nous verrons plus loin les attributions, saisie de la question, s'est tirée d'affaire en décidant que le propriétaire ne pouvait pas refuser des terres aux habitants de Formello, mais que ceux-ci devaient en faire la demande individuellement et que la redevance serait de un rubbio et quart. C'est un jugement de Salomon, qui n'est que provisoire, mais qui aura du moins pour résultat d'atténuer momentanément le conflit, en attendant la fin du procès pendant devant la cour d'Ancône. Car le propriétaire est en litige avec les habitants de Formello depuis le 28 janvier 1883 à propos des servitudes dont il veut affranchir ses terres. Il a d'abord fallu fixer les indemnités à payer pour les droits de pâturage et d'affouage qui ne sont pas contestés; puis la question du droit d'ensemencement qui est contesté a amené les parties devant la cour de cassation qui a cassé un arrêt de la cour de Rome admettant le droit des Formellois et a renvoyé l'affaire devant la cour d'Ancône.

Il existe aussi à Formello des bois appartenant aux Chigi et qui sont grevés d'un droit d'usage au profit des habitants. Ceux-ci l'exercent d'une façon si anarchique que ces bois sonts réduits à l'état de misérable brousse.

De la description que nous venons de donner de Formello il faut retenir que le latifundium est le mode de propriété dominant puisque, sur 2.250 hectares, 122 environ seulement appartiennent à de petits propriétaires ; qu'une très faible partie du sol est soumise à une culture intensive, tout le reste étant exploité d'une façon très extensive par le pâturage transhumant et par la culture des céréales avec jachère prolongée ; que l'action patronale du propriétaire se réduit à un minimum puisque, en dehors de l'exploitation des olivettes, il se contente de toucher les redevances féodales existant encore sur certains terrains, les redevances des colons partiaires et les fermages pour le pâturage d'hiver. En un mot, l'homme ne tire pas du sol les produits qu'il en pourrait obtenir. Cette culture sommaire a pour conséquence un droit de propriété incertain et contesté : ces incertitudes dans l'appropriation du sol se manifestent par les *usages publics* de pâturage, d'affouage et de semailles ; les contestations aboutissent à des procès et à l'invasion des terres par les paysans. Les usages publics n'existent ici que par suite de la présence d'une population stable ; ils donnent à la question agraire dans cette région son caractère propre ; il nous faut donc les étudier en détail.

On désignait jadis ces usages publics sous le nom de servitudes ; actuellement ils sont qualifiés officiellement « usi civici » et certains auteurs, les socialistes notamment, emploient l'expression droits publics (*diritti civici*) pour affirmer que ce sont bien des droits de copropriété. Ce sont là questions de mots qui n'affectent pas le fond des choses. Il faut prendre les usages publics pour ce qu'ils sont en réalité, des droits d'user de certaines terres en vue du pâturage, des semailles et de l'affouage dans des conditions déterminées par des titres ou par la coutume ; l'existence de ces droits modifie naturellement le caractère du droit de propriété et apporte à son exercice des entraves et une limitation.

J'ai dit que les usages publics avaient pour cause première une exploitation peu intelligente et peu intensive du sol. Cela est si vrai que les contestations et les conflits à leur sujet ont éclaté précisément à la fin du XIXe siècle lorsque les propriétaires ou

les fermiers ont cherché à tirer meilleur parti de leurs terres, soit par la culture, soit par la location du pâturage à des pasteurs transhumants. Nous en verrons un exemple bien net à Mentana où le défrichement opéré par un fermier a provoqué un conflit avec la population en restreignant l'étendue des pâturages. La culture rationnelle et intensive implique, en effet, la disposition exclusive du sol; mais, par contre, une population qui s'accroît et qui n'est pas habituée à augmenter ses moyens d'existence par un travail plus intense et plus productif ou par la fabrication, revendique plus âprement des droits d'usage qui sont sa seule ressource, et cherche à leur donner la plus grande extension possible. Tout concourt donc aujourd'hui à rendre le conflit inévitable et souvent violent.

Origine et historique des usages publics[1]. — Il ne faut pas oublier que nous sommes ici dans un pays où l'évolution de la propriété collective vers la propriété particulière ne s'est pas faite complètement ni définitivement. Les deux formes de propriété sont ici en présence et parfois en lutte, l'une ou l'autre prenant le dessus suivant les temps et les circonstances.

A l'époque romaine, il y avait plusieurs catégories de terres publiques. Les unes étaient affectées à un service public : bois pour les édifices, pâturage pour les milices, etc...; elles étaient inaliénables et ne pouvaient être détournées de leur affectation. D'autres étaient utilisées directement par les habitants, c'étaient des pâturages et des bois; elles n'étaient pas inaliénables, pouvaient être affermées. Enfin il y avait des terres qui appartenaient à un groupe de citoyens; les agrimensores les qualifient aussi de publiques.

Aux derniers temps de l'Empire et lors des invasions des Barbares, la culture subit un recul, et par une conséquence naturelle le pâturage et l'usage commun du sol prirent la prépondérance. Les troupeaux deviennent alors la grande richesse

1. Cf. Carlo Calisse, *Gli usi civici della provincia di Roma.* Prato, Giachetti. 1906. — Ettore Ciolfi, *I Demani popolari e le leggi agrarie.* Roma, Unione cooperativa editrice, 1906.

pour tout le monde. Pour les nourrir on a : 1° les terres publiques appartenant au fisc, au roi, aux ducs et aux comtes. Ce sont les anciennes terres impériales, des terres conquises ou confisquées, elles sont très étendues; on y acquiert le droit de pâturage moyennant le paiement d'une taxe; le prince accordait parfois ce droit gratuitement, par faveur; 2° les terres communes appartenant aux habitants du lieu qui ont sur elles un droit absolu, quoique l'exercice de ce droit soit ordinairement soumis au paiement d'une taxe de la part des individus.

Les historiens font remarquer que les Barbares n'ont pas dépossédé les habitants, et que les Lombards n'ont pas fait d'établissement durable dans la province de Rome où la propriété est restée romaine. Les familles patriciennes n'avaient pas toutes perdu leur patrimoine; ce sont elles qui constituèrent la féodalité militaire lorsque les troubles de la fin du VIIIe siècle et les incursions des Sarrasins obligèrent les habitants à organiser la défense. Le seigneur féodal n'est pas ici un conquérant étranger comme dans le royaume de Naples. Les défenseurs des droits de la propriété privée insistent sur ce point. Le féodal romain est un grand propriétaire revêtu d'une autorité publique sur un certain territoire ; sauf titre ou usage contraire, ses terres privées sont donc libres; le féodal napolitain est au contraire un conquérant qui s'est attribué toutes les terres, mais qui, par là même, doit tolérer sur les dites terres l'exercice des usages publics de la part de la population expropriée qui sans cela mourrait de faim ; de là le dicton : *ove feudi, ivi usi civici,* pas de fief sans usages publics.

Les jurisconsultes napolitains, considérant donc que les usages publics sont une conséquence naturelle du droit à la vie, enseignent qu'ils sont une dette de celui qui détient le pouvoir envers les personnes sujettes : on reconnaît bien là les influences patriarcales. Basant les *usi civici* sur le droit naturel, ils concluent logiquement qu'ils sont imprescriptibles et inaliénables. Ce serait très juste si l'humanité était figée dans l'immobilité et si, au XXe siècle, il n'y avait pas d'autres moyens

d'existence qu'au xe siècle. D'ailleurs, dès l'époque romaine, on trouve des usages publics en faveur de tous les habitants riches et pauvres, et les riches en profitent plus que les pauvres, puisqu'ils ont plus de bétail ; en outre, les usagers pouvaient affermer leurs terres, les donner en emphytéose et même les vendre. La théorie ne cadre donc pas ici avec les faits. Si le droit de vivre est absolu, les moyens de vivre sont variés à l'infini, suivant les lieux et les temps ; vouloir les maintenir immuables, c'est condamner l'humanité à ne faire aucun progrès, c'est nier l'évolution des sociétés.

La question des *usi civici* a été étudiée surtout par des légistes qui se placent au point de vue uniquement juridique, en cherchant à lui trouver une place parmi les théories et les principes. C'est de là que vient tout le mal ; on aboutit alors à une intransigeance inacceptable. Prétendre que les usages publics sont imprescriptibles et inaliénables, c'est croire un peu trop à la vertu des mots. La prescription semble au contraire être une des grandes lois de l'humanité ; elle est à la fois une conséquence et une condition de l'évolution sociale ; et une chose ne reste inaliénable que tant que son propriétaire est assez puissant pour la conserver. Prétendre ne reconnaître que les usages publics basés sur un titre ou sur une jouissance incontestée, immémoriale et toujours identique à elle-même dans son étendue et ses caractères, c'est oublier que la terre doit nourrir tous les hommes, que le degré d'appropriation du sol dépend de la nature et de l'intensité de la culture et que l'exercice des usages publics, comme du droit de propriété lui-même, est parfois soumis à des influences passagères qui peuvent momentanément, le dénaturer ou le supprimer.

Il est hors de doute que les usages publics dans la province de Rome ont subi de nombreuses vicissitudes et que, dans nombre de cas, il est impossible de produire un titre légal. A certaines époques ils ont pris une grande extension et, d'autres fois, ils ont été réduits ou mutilés par les usurpations des seigneurs féodaux qui se sont arrogé sur les terres communes

des droits qu'ils n'avaient pas, ce qui a pu les conduire, dans certains cas, à s'en déclarer propriétaires. Il faut noter aussi que la jouissance des usages publics a subi une déformation due au développement des communes qui ont remplacé peu à peu les anciennes communautés. La commune s'est attribué le droit de réglementer et souvent de restreindre les usages publics, soit pour assurer la conservation des pâturages et des bois, soit pour favoriser la culture par la propriété privée. Elle en est arrivée à considérer les biens communs comme propriété particulière de la commune : elle a établi des taxes pour leur usage, les a affermés même à des étrangers et parfois les a cédés moyennant redevance fixe à des associations privées. Ces taxes et ces redevances allègent le budget communal alimenté par les contributions des habitants aisés qui détiennent l'administration municipale, mais elles restreignent le droit d'usage direct des terres communes, d'où opposition d'intérêts entre la masse de la population et la municipalité. Au début du XIXe siècle. l'État ordonna aux communes obérées de vendre leurs biens. Mais, comme les usages publics s'exerçaient sur ces biens, les habitants réclamèrent, et Pie VII, par son *motu proprio* du 7 novembre 1820, ordonna que, dans les ventes, les droits d'usage des habitants fussent réservés. Les terres vendues étaient donc grevées d'une servitude dont les acquéreurs désiraient s'affranchir; ce fut une source de difficultés. Il advint aussi que des communes, pour payer leurs dettes, vendirent leurs *usi civici* à des personnes autres que celles qui possédaient ou acquéraient les terres sur lesquelles ils s'exerçaient : nouvelles difficultés et complications inextricables.

On voit qu'il est presque impossible de démêler exactement les droits réciproques originaires des usagers et des propriétaires. Le législateur qui voudra résoudre la question des usages publics devra abandonner le terrain des principes pour s'en tenir aux solutions pratiques dérivant des situations de fait et variables suivant les cas : c'est ce qui fait la difficulté de son œuvre. La question des *usi civici* n'est pas simplement une question juridique qu'il soit possible de résoudre avec

un texte de loi; c'est une question vitale pour les populations de la province de Rome et qui trouve son explication dans leur état social. Ici la formation communautaire originaire se trouve avoir été maintenue et favorisée par le mode de travail adapté aux conditions du lieu, c'est-à-dire par le pâturage et la culture extensive. Il en est résulté une appropriation imparfaite du sol, une incertitude dans le droit de propriété et un enchevêtrement des divers droits en présence. *Les usages publics sont une forme atténuée de la propriété communautaire.*

II. — LA LUTTE POUR LA TERRE.

Le conflit entre propriétaires et paysans. — L'état incertain du droit de propriété a forcément amené de tout temps des contestations entre les latifundistes et les usagers. Ces contestations se réglaient alors par la force ou par des transactions; mais, en définitive, chacun s'accommodait d'un état de choses qui était en somme compatible avec le mode d'exploitation des terres. Le propriétaire jouissait du pâturage conjointement avec les usagers et plus largement qu'eux, car il possédait plus de bétail; il trouvait encore assez de bois pour son usage après que les paysans en avaient pris pour le leur; les redevances qu'on lui payait pour la culture des céréales étaient pour lui un revenu fixe et assuré. Le droit d'ensemencement qui est actuellement très discuté, est très rarement mentionné dans les anciens actes; cela s'explique bien, car les paysans n'avaient pas besoin de réclamer ce droit et, par suite, le propriétaire ne songeait pas à le contester : le propriétaire, en effet, pour la culture de ses terres devait faire appel à la main-d'œuvre locale[1] et on comprend très bien que, pour simplifier son administration, il ait adopté le colonat partiaire ou le fer-

1. En 1725, le prince Chigi intenta une action aux habitants de Formello pour les *obliger* à cultiver ses terres moyennant la redevance d'usage : il fut débouté de sa demande. Aujourd'hui, ce sont les habitants qui réclament le *droit* de cultiver les terres.

mage en nature ; que, n'ayant aucune raison de favoriser les uns aux dépens des autres, il ait donné des terres à tous ceux qui lui en demandaient, et qu'il ait employé souvent le tirage au sort pour effectuer la répartition. La situation de fait donnant satisfaction aux deux parties, aucune des deux ne songeait à discuter la question de droit. Aussi est-il très difficile aujourd'hui de distinguer exactement les terres sur lesquelles existe réellement le droit de semailles. Il n'en est pas de même pour les droits de pâturage et d'affouage qui, n'impliquant aucune prestation de la part de l'usager, s'affirment bien plus nettement comme droits et, par suite, sont souvent reconnus explicitement par des titres. Les contestations ne surgissent guère qu'au sujet de leur étendue.

Nous touchons là à une des raisons qui ont, de nos jours, rendu aigu le conflit latent entre latifundistes et paysans. Les usages publics sont souvent mal définis, toujours indéterminés et très élastiques. Si la population est peu nombreuse et le bétail rare, les droits d'affouage et de pâturage grèvent légèrement les terres du propriétaire ; si, au contraire, les habitants sont nombreux et possèdent beaucoup d'animaux, le bois est ravagé et il n'y a plus place au pâturage pour le bétail du propriétaire [1]. On comprend donc comment les usages publics sont devenus pour le latifundiste une servitude plus lourde à notre époque où la population s'est accrue beaucoup [2].

Ils sont aussi devenus une servitude plus gênante à une époque où les progrès de la technique agricole et le développement des transports permettent une meilleure utilisation du sol. L'usage d'ensemencement s'oppose à l'extension du pâturage, dont le revenu actuel est élevé ; les propriétaires reprochent aussi aux paysans de faire une culture vampire et désordonnée qui ruine la terre et ne donne que de faibles rendements. *Les*

1. On me cite un bois de 200 hectares, vendu 3.000 francs, à cause des usages publics dont il est grevé.

2. Si on admet la théorie de la copropriété entre usagers et propriétaire nominal, la situation de fait est la même ; ce dernier se trouve réduit à la portion congrue. C'est d'ailleurs ce caractère d'élasticité des usages publics qui en rend l'affranchissement si difficile.

usages publics sont donc un obstacle à l'intensification de la culture. Nous en avons une démonstration à Formello où seuls les terrains affranchis sont livrés à la culture arborescente des oliviers; l'herbe elle-même y est utilisée de façon plus intensive, puisqu'on en fait du foin. Dans les *quarti aperti,* au contraire, on ne peut pas changer le mode de culture sans léser les droits des usagers. C'est là une excuse que ne manquent pas d'alléguer les propriétaires à qui on reproche de mal exploiter leurs domaines; ils tournent ainsi dans un cercle vicieux : la culture extensive a rendu l'appropriation du sol imparfaite et l'appropriation imparfaite du sol rend impossible la culture intensive. Il semble donc que la question soit jugée et qu'on doive affranchir les terres de toute servitude, de tout usage public.

Mais ici les paysans prennent la parole et font remarquer que tout le sol de leur village étant monopolisé par un ou deux propriétaires, il leur est impossible de vivre s'ils n'ont pas le droit de profiter au moins partiellement de ce sol par pâturage ou par culture. Cet argument ne peut manquer de paraître excellent. Ainsi, à Ischia di Castro, il y a 3.000 habitants et tout le territoire de la commune appartient à des latifundistes qui trouvent plus avantageux et plus commode de louer le pâturage que de faire de la culture. Ils abandonnent quelques centaines d'hectares aux paysans pour semer des céréales, mais l'étendue de ces terres diminue chaque année à cause de l'extension du pâturage et la population affamée, ralliée autour du drapeau rouge, prend possession des terres par la force.

Nous voyons donc aujourd'hui le conflit s'affirmer nettement entre propriétaires et paysans : les premiers assurent que les usages publics leur rendent tout progrès agricole impossible; les seconds protestent qu'ils n'ont pas d'autres moyens d'existence que les *usi civici.* Ce sont là des faits qui ne sont pas niables et dont il faut bien tenir compte; nous verrons plus loin s'il n'y a pas un moyen de résoudre cet antagonisme.

Le conflit est envenimé par des facteurs d'ordre psychologique. Les propriétaires ont aujourd'hui une conception plus absolue et plus intransigeante du droit de propriété privée; ils

la doivent à l'influence des pays du nord et surtout des doctrines du libéralisme économique qui, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, ont fait beaucoup de mal en Italie, parce qu'elles y ont trouvé des gouvernements « éclairés » qui les ont appliquées avec zèle et enthousiasme, mais sans se demander si elles étaient bien en rapport avec l'état social du pays. Une fois de plus l'homme est ici dupe d'un mot; on se demande quel étrange droit de propriété est celui qui est limité par des droits de pâturage, d'affouage et de semailles, mais on ne s'est jamais demandé si le droit de propriété devait être nécessairement le même dans la province de Rome qu'en Allemagne, en Hollande, en France et en Angleterre, s'il n'y avait pas entre les méthodes de culture dans ces divers pays, entre les populations elles-mêmes, des différences expliquant et justifiant une différence dans la conception du droit de propriété.

Tandis que les propriétaires tendaient à réaliser intégralement leur droit de propriété, les paysans, de leur côté, devenaient plus conscients de leurs droits et plus intransigeants sous l'influence des socialistes. Le spectacle des terres incultes qui entourent les villages où ils souffrent de la faim est bien fait pour les révolter. Ils voient les brebis errer dans des champs qu'ils pourraient travailler et se nourrir sur des terres qui, par la volonté des propriétaires, ne portent plus les moissons qui feraient vivre les hommes. Condamnés à l'oisiveté et à l'inaction, ils sentent plus vivement leurs souffrances et sont bien préparés à écouter et à applaudir ceux qui viennent leur rappeler qu'ils ont droit à la vie par le travail et que la terre doit appartenir au paysan capable de la féconder par son labeur et non au riche latifundiste qui, insouciant du sort des populations, ne demande à la terre que d'entretenir son luxe et son oisiveté.

Les ligues de paysans et le parti socialiste. — C'est le parti socialiste qui a pris le patronage des paysans en conflit avec leurs patrons naturels. Ce sont les légistes socialistes qui ont étudié les usages publics avec d'autant plus d'enthousiasme qu'ils croient y trouver un vestige du collectivisme primitif et

qu'ils y voient le germe du collectivisme futur; ce sont eux qui ont exhumé les vieilles chartes, dénoncé les usurpations et procuré aux paysans des armes pour défendre leurs droits et les faire triompher; ce sont les orateurs socialistes qui ont parcouru les campagnes, agitant les populations en leur parlant du droit à l'existence, en leur montrant des terres incultes qui n'attendent que la bêche pour donner de belles récoltes, en leur démontrant qu'elles ont le droit de cultiver ces terres et en les exhortant à les envahir et à les défricher si on leur dénie ce droit. Ces exhortations n'ont pas tardé à porter leurs fruits et à convaincre les paysans misérables et affamés; c'est sous leur influence que le conflit est devenu aigu depuis une dizaine d'années et que des troubles se renouvellent périodiquement parfois accompagnés de meurtres.

Voici ce qu'on peut lire dans le *Messaggero* du 23 mars 1909 : « Avec le plus grand calme, accompagnés ou mieux gardés par deux carabiniers, environ cinq cents paysans de Bassano di Sutri (au nord du lac de Bracciano) se sont rendus avant-hier en masse compacte dans le terroir dénommé Ponticciano appartenant au prince Odescalchi, se sont pacifiquement partagé les terres et ont commencé immédiatement à les travailler pour y semer du maïs.

« Le fait en lui-même ne représente qu'une invasion à ajouter à tant d'autres qui ont eu lieu, ou qui auront lieu, pour la revendication des droits des pauvres paysans de la province de Rome. Mais à Bassano il y a plus que l'exercice d'un droit. C'est l'amour-propre offensé des paysans qui les a, en un instant, unis et convaincus que désormais, pour obtenir ce qui est juste, il faut recourir aux invasions.

« L'invasion devait avoir lieu en janvier dernier, mais ces pauvres paysans en furent dissuadés et on leur promit que le prince Odescalchi leur donnerait de la terre pour le maïs. En effet, la terre a été concédée et régulièrement divisée; mais quelle terre! la plus mauvaise, la plus stérile, celle en un mot qui produit de tout sauf du maïs!

« Ajoutez à cela que, pendant que ces pauvres paysans

allaient prendre possession de cette mauvaise terre, dans le terroir voisin de Ponticciano, quelques habitants de Capranica se partageaient des terres très fertiles, concédées à eux par le fermier, et chansonnaient même les habitants de Bassano parce que Ponticciano fait partie du territoire de Bassano.

« Alors la patience des pauvres paysans de Bassano est venue à bout et, en une seule soirée, ils se sont mis d'accord environ cinq cents qui, au son retentissant d'une bêche, se sont trouvés prêts pour l'invasion.

« Maintenant que l'invasion a eu lieu, que le prince Odescalchi reconnaisse donc le fait accompli et ne se laisse pas entraîner à intenter un procès ! En fin de compte, les paysans veulent payer les redevances comme leurs compagnons étrangers et même mieux qu'eux ; donc qu'il les laisse travailler, et il aura bien mérité de cette laborieuse population !

« Si, au contraire, il veut les contraindre à sortir des terres envahies pour faire travailler celles-ci par des habitants de Capranica, il pourra arriver de grands malheurs, parce que les gens de Bassano sont bien décidés à ne pas permettre que le sol de leur territoire soit travaillé par d'autres. »

Le lendemain, le même journal donnait la nouvelle suivante : « Il faut ajouter qu'un autre motif de l'invasion a été le fait que, dans la répartition faite par l'administration Odescalchi par tirage au sort, n'étaient pas comprises toutes les familles dépendant de la maison Odescalchi : les gardes, les jardiniers, le chapelain et jusqu'au curé reçurent un lot de terres meilleur et plus étendu que celui concédé à chaque paysan.

« On dit que le prince reconnaîtra le fait accompli et qu'il donnera la permission de semer le maïs, moyennant une juste redevance. »

J'ai reproduit ce récit parce qu'il est typique : la force armée spectatrice et d'ailleurs impuissante ; occupation et répartition des terres par des paysans pacifiques s'ils ne trouvent pas d'opposition, mais résolus à tout s'ils rencontrent un obstable ; des

terres de qualité médiocre assignées aux paysans usagers ou prétendus tels; hostilité et exclusivisme à l'égard des étrangers même voisins, ce qui est une marque d'esprit communautaire non moins que la passion de l'égalité et la jalousie à l'égard des frères du village; enfin le propriétaire cédant à la force et reconnaissant ce qu'il ne peut empêcher. Cela est peut-être pacifique, mais ressemble terriblement à l'anarchie : abdication du patron qui ne dirige plus l'exploitation du sol; abdication des pouvoirs publics qui, par les tribunaux, doivent dire le droit; et, par la force armée, doivent le faire respecter. Il est vrai qu'à l'heure actuelle on ne sait guère où est le droit et, en dépit des principes d'imprescriptibilité ou d'inaliénabilité, il est en train de se constituer par la force.

On loue le ministère actuel de faire intervenir moins fréquemment les soldats en faveur des propriétaires. Cette modération qui est due à l'indécision où on se trouve le plus souvent à l'égard du droit, a pour résultat de diminuer le nombre des conflits sanglants, mais cependant les rixes et les meurtres ayant pour cause les usages publics ne sont pas rares.

A Attigliano, par exemple, une lutte sauvage s'engage entre un fermier et des paysans qui veulent faire du bois; il y a deux blessés et deux morts : le président et le secrétaire de la Ligue des paysans restent sur le carreau, le fermier a une main coupée et le crâne fendu.

« Depuis quatre ans, Attigliano, précédant tous les autres pays de la région, a commencé la lutte pour ses revendications; l'ignorance du législateur, la faiblesse de l'autorité ont permis à cette lutte de se prolonger en devenant chaque jour plus acharnée, et de se répandre comme une épidémie dans tous les pays voisins... Cette agitation, sacro-sainte dans son origine, aboutit maintenant à l'anarchie, semant partout la haine.

« Pourquoi vivre tristement dans l'oisiveté et la misère quand d'immenses étendues de terres, patrimoine d'une seule famille inconnue des paysans, sollicitent au travail et quand le peuple

a sur ces terres des droits indiscutables? Pourquoi rester transis de froid quand il y a à proximité des bois sur lesquels la coutume et la loi font peser des servitudes publiques irréfutables?..

« Je dois observer que la résurrection économique et morale de certains pays qui jouissent des bénéfices de l'invasion a été admirable. Les habitants commencent à jouir d'un peu de bien-être, ils trouvent le nécessaire pour vivre, la vie apparaît plus gaie, l'émigration cesse. Mais, d'un autre côté, c'est aux dépens de l'agriculture : le propriétaire ne se soucie plus de ses terres, désormais à la merci de tous; de magnifiques tentatives d'amélioration courent de graves périls.

« En attendant, des avocats de métier cherchent à tirer profit du conflit actuel; ils sont prêts à raviver les contestations; fermiers et administrateurs font obstacle de toute manière à une conciliation entre les parties, car ce serait leur ruine [1]. »

Je pourrais multiplier les exemples de ce genre : à Formello, une certaine année, la commune s'est arrogé le droit de vendre les coupes dans les bois du prince Chigi sur lesquels existe une servitude d'affouage au profit des habitants.

Les troubles agraires se sont aujourd'hui généralisés, grâce à la propagande du parti socialiste et à l'organisation des Ligues de paysans qui est son œuvre. Il existe actuellement, dans la province de Rome, 36 ligues comptant 20.000 adhérents affiliés à la Chambre du travail (*Camera del Lavoro*), et à la Confédération du travail. C'est seulement à partir de 1900 que les Ligues de paysans ont été organisées et généralisées, car jusqu'au ministère Zanardelli-Giolitti la liberté d'association et de grève inscrite dans la loi n'existait guère en fait [2]. Il y a aussi une quinzaine de ligues qui ne sont pas adhérentes à la Chambre du travail. Dans la province de Rome, les ligues ont surtout pour but la revendication des usages publics, la constitution des « universités agraires » et des domaines collectifs;

1. *Giornale d'Italia*, 31 janvier 1909.

2. De 1892 à 1900, la Chambre du travail de Rome a été dissoute quatre fois sous divers prétextes.

ce sont des ligues de paysans proprement dits, car les ouvriers agricoles sont rares, du moins dans la région peuplée, et jusqu'à présent l'organisation socialiste a laissé complètement de côté les ouvriers temporaires de la Campagne romaine[1].

On vérifie donc dans la province de Rome cette observation que, lorsque le patron naturel fait défaut ou ne remplit pas sa fonction, il est remplacé par un patron artificiel; mais généralement celui-ci ne patronne qu'en vue d'un but étranger au patronage lui-même, par prosélytisme religieux, ou bien en raison d'un intérêt politique ou d'un idéal social. Ceci nous explique pourquoi le patronage artificiel du parti socialiste s'est développé jusqu'ici exclusivement dans la région peuplée. La population stable prête à l'organisation d'un parti politique et l'existence des usages publics permet de tendre à la réalisation de l'idéal collectiviste. Rien de semblable n'est possible actuellement dans l'Agro romano où l'instabilité de la population émigrante est un obstacle sérieux à toute tentative d'organisation. Aussi les socialistes portent-ils tous leurs efforts dans les communes où existe un conflit entre les paysans et les latifundistes, et là le terrain leur est très favorable. J'ai pu m'en convaincre en accompagnant un candidat pendant la dernière période électorale, en mars 1909; les orateurs ne touchaient pas d'autres questions que la question agraire et aux acclamations enthousiastes qui les saluaient, on sentait bien que c'est là pour le peuple des campagnes une question vitale et que toute sa sympathie est acquise à ceux qui la résoudront

1. Voici, d'après les statuts-types des Ligues de paysans, les buts qu'elles poursuivent :

1° Amélioration matérielle et morale du sort des travailleurs par l'action collective et l'affirmation de leurs droits;

2° Élévation des salaires et respect des tarifs;

3° Revendication des *usi civici* et constitution des *università agrarie;*

4° Fermage collectif et coopératives de production et de consommation;

5° Diffusion des sociétés de secours mutuels.

Devoirs des membres des Ligues :

1° S'employer pour le bien de la Ligue et des adhérents;

2° Être courtois pour tous, éviter l'ivresse et ne pas abuser du bien d'autrui;

3° Respecter les statuts, les ordres du Conseil et du Président.

en sa faveur. Si le parti socialiste n'obtient pas plus de succès aux élections législatives dans la province de Rome, cela tient à l'analphabétisme : pour être électeur, il faut, en effet, savoir lire et écrire; or, bien rares sont encore les paysans qui en sont capables. C'est pourquoi les socialistes réclament le suffrage universel intégral : « On vous trouve bons pour être soldats et pour payer les impôts, disent-ils aux paysans, on doit vous trouver bons pour être électeurs. »

On reproche souvent aux Ligues de paysans d'être un instrument de désordre et une cause de troubles, d'avoir des tendances et des procédés révolutionnaires. On leur reproche aussi de servir quelquefois les intérêts et les rancunes de leurs chefs. Tout ceci est partiellement vrai, mais tout mouvement amène des agitations et cause quelque trouble, et les Ligues ont fait cesser bien des abus. Dans certains villages, le tarif des salaires a été relevé; ailleurs les habitants ont obtenu la reconnaissance de leurs droits ou ont pu tout au moins formuler leurs revendications. Parmi celles-ci il y en a d'exagérées et d'injustifiées, mais d'autres sont légitimes et triompheront grâce à l'organisation des paysans; l'éducation sociale de ceux-ci n'est pas encore faite; il n'est donc pas surprenant qu'ils se laissent aller quelquefois à des excès et à des violences; l'expérience et le temps les assagiront. En tout cas, le résultat le plus évident de la constitution des Ligues et de leur action, même et surtout peut-être dans ce qu'elle a d'excessif, de révolutionnaire, c'est d'attirer l'attention de l'opinion et des pouvoirs publics sur la question agraire et de montrer qu'il est urgent dans l'intérêt de tous, paysans et propriétaires, d'y apporter une solution.

Nous disions que l'Agro romano était sous le régime de l'anarchie; on en peut dire autant du Viterbois. L'anarchie y est même plus manifeste. Les troubles agraires y ont pour cause les incertitudes du droit de propriété, conséquence du mode de travail, de l'exploitation rudimentaire et extensive du sol, qui ainsi ne suffit pas à nourrir la population. La crise provient, en effet, d'un manque d'équilibre entre les besoins des habitants qui deviennent chaque jour plus nombreux et la productivité du

sol qui reste faible, par suite d'un travail peu intelligent et mal adapté aux nécessités actuelles. Les patrons insouciants ne songent pas à donner au travail agricole une meilleure direction et les paysans mal patronnés et incapables, par leur formation communautaire, de se patronner eux-mêmes cherchent un remède à leurs souffrances, non dans une meilleure organisation de leur travail, mais dans des revendications agraires aboutissant à des désordres et à des jacqueries. De notre excursion dans le Viterbois nous pouvons tirer deux enseignements : le premier, c'est que le droit de propriété fermement établi a sa base dans le travail intelligent et productif; le second, c'est que le privilège du propriétaire foncier ne se justifie que par la direction opportune et efficace qu'il donne au travail agricole dans le but de faire participer les populations rurales aux avantages de la propriété.

On voit qu'en définitive, si la crise agraire est plus aiguë et plus apparente dans le Viterbois, elle provient des mêmes causes que dans la Campagne romaine. Dans le premier cas, en face du latifundium inculte ou soumis à une faible culture extensive réduite chaque année par le développement croissant du pâturage, se dresse une population chaque année plus nombreuse, mais toujours misérable, à laquelle font défaut et la propriété et les occasions de travail; pour vivre, elle réclame ces terres qui restent incultes. Dans le second cas, autour du latifundium à pâturage extensif, se presse la population montagnarde des confins qui déborde de ses misérables villages dont le territoire trop restreint et trop pauvre est incapable de la nourrir; si elle n'envahit pas les terres du latifundium, c'est qu'il est trop loin de son village, de sa communauté primitive et qu'elle n'a pas le sentiment d'avoir des droits sur ces terres, mais elle en a certainement besoin pour vivre. Dans l'une et l'autre région de la province de Rome, le problème se pose dans les mêmes termes : *assurer des moyens d'existence abondants à une population nombreuse sur un sol jusqu'ici peu productif.*

Il me semble que l'étude que nous venons de faire de l'orga-

nisation actuelle du travail et de la propriété dans la province de Rome nous permet de conclure que c'est bien le latifundium qui y est la cause principale de la crise agraire, j'entends le latifundium à exploitation extensive tel que nous l'avons décrit. Si, dans ce pays, la terre ne nourrit pas ses habitants, c'est parce qu'on n'y applique pas un travail énergique sous une direction intelligente et prévoyante ; c'est parce que ceux qui ont le monopole du sol se dérobent à leurs devoirs de patrons et n'en remplissent pas la fonction. La population ouvrière, composée de communautaires désorganisés, ou du moins fortement ébranlés, est incapable de se patronner elle-même ; elle a besoin d'un patronage d'autant plus efficace, et ce patronage lui fait défaut ; elle a besoin d'une forte éducation professionnelle par l'exemple de cultivateurs habiles, et cet exemple lui fait défaut ; incapable de s'organiser avec force et avec ordre, elle aurait besoin, pour ne pas tomber dans l'anarchie, d'une direction énergique et clairvoyante, et cette direction lui fait défaut. En un mot, *la question agraire dans la province de Rome est une question de patronage rural.*

En soi, le latifundium n'est pas un obstacle au patronage, l'exemple d'autres pays en fait foi. Mais, à Rome, il monopolise le sol et s'oppose ainsi à l'ascension des paysans et à la sélection progressive de patrons capables. Or, les latifundistes actuels sont des patrons ruraux foncièrement incapables ; ils doivent cette incapacité à leur origine et à leur formation urbaine. Ce n'est donc pas d'eux qu'on peut attendre des initiatives hardies et des transformations fécondes. Le latifundium, en immobilisant tout le sol entre leurs mains, ne permet pas non plus à ces transformations de se réaliser par des initiatives étrangères. C'est le danger de tous les monopoles de supprimer la concurrence et d'amener l'immobilité et la léthargie. Un jour vient cependant où le désaccord apparaît trop choquant entre les procédés du monopole et les nécessités sociales : le monopole est alors balayé. Nous sommes à la veille de ce jour pour le latifundium romain. Pour lui, se pose désormais ce dilemme : se transformer ou disparaître.

C'est une évolution de la propriété foncière qui se prépare dans la province de Rome. Il nous reste à examiner dans quel sens s'orientera cette évolution, vers le collectivisme ou vers la propriété privée, et quels remèdes elle peut apporter à la crise agraire.

Paul Roux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

QUESTIONS DU JOUR

L'ŒUVRE DU LAVOIR ET DU LINGE BLANC

LA LUTTE CONTRE LA GUENILLE

PAR

E. DAUBIGNY

LE LATIFUNDIUM ROMAIN

LES SOLUTIONS DU PROBLÈME AGRAIRE

PAR

PAUL ROUX

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Novembre 1909

SOMMAIRE

A. Questions du jour. — **L'ŒUVRE DU LAVOIR ET DU LINGE BLANC, LA LUTTE CONTRE LA GUENILLE**, par E. Daubigny.

B. Le latifundium romain. — **LES SOLUTIONS DU PROBLÈME AGRAIRE.**

I. Les lois agraires et les usages publics. — P. 20.

1° *L'affranchissement des propriétés.* — La législation. — Les résultats.
2° *Les domaines collectifs.* — Les universités agraires. — Les domaines collectifs et la petite propriété.

II. La bonification et la culture intensive. — P. 48.

1° *Les interventions des pouvoirs publics.* — Les papes et l'agriculture. — Les lois de bonification du gouvernement italien. — Inefficacité des interventions de l'État.
2° *La malaria.* — Les fièvres malariques. — La lutte contre la malaria. — L'initiative privée et la Croix-Rouge.
3° *Les patrons ruraux.* — Les domaines transformés. — Les effets de la colonisation. — La colonisation et les usages publics.

III. Conclusions. — P. 109.

QUESTIONS DU JOUR

L'ŒUVRE
DU LAVOIR ET DU LINGE BLANC
LA LUTTE CONTRE LA GUENILLE

Une des plus importantes questions d'hygiène sociale à résoudre et sans la solution de laquelle il n'y a de salubrité ni pour le logement, ni pour l'habitant, c'est, en même temps que la propreté corporelle, la propreté du linge et des vêtements.

« L'Alliance d'hygiène sociale », présidée aujourd'hui par M. Léon Bourgeois et qui eut pour premier président M. Casimir-Périer, a coordonné tous les efforts des savants, des hommes publics, des philanthropes, des médecins, des administrateurs, des publicistes, en vue de lutter contre les maladies et misères sociales. De nombreuses études ont été faites ou réunies par cette association sur l'assainissement matériel de toutes les conditions de la vie, et cependant la question des bains et lavoirs populaires, à peine ébauchée en ce qui regarde les bains, ne l'est pas même pour les lavoirs populaires.

« Tout l'avenir de la propreté, a dit Jules Simon, dépend du bon marché auquel on la donnera. » A cet égard, l'œuvre des bains-douches est venue enseigner la voie à suivre; les

Cazalet à Bordeaux, les Hausser à Paris ont fait faire à cette œuvre un grand pas. Mais pour faciliter la propreté du linge et du vêtement, on peut dire que rien n'a été entrepris qui ait été suivi d'un résultat appréciable. Sans doute, il entre dans le programme des sociétés d'habitations à bon marché de résoudre le problème du lavage et du séchage du linge; certains groupes d'habitations ouvrières, même la plupart, mettent à la disposition des locataires une buanderie adjacente; mais ces locaux sont, à cause de leur petit nombre, d'un caractère presque simplement démonstratif ou exemplaire; ils sont réservés à quelques rares privilégiés, et il s'écoulera bien du temps avant que ne soit réalisé ce désidératum : un logement salubre et un lavoir à la disposition de chaque travailleur. Aussi, combien, je ne dirai pas seulement de taudis, mais de petits logements dont la condition hygiénique serait grandement améliorée, serait suffisante même, si le blanchissage du linge ou des vêtements n'y était négligé ou entrepris dans des conditions déplorables, emmagasiné dans un coin, lavé sur l'évier, étendu sur des cordes dans les quelques pieds carrés d'un logement qu'il pénètre d'humidité, qu'il rend inhabitable au profit du cabaret. Combien de ménages d'ouvriers, hommes, femmes, enfants, évitent les ennuis de la lessive et les frais du lavoir en gardant linges et vêtements jusqu à complète inutilisation. Ainsi, la guenille complète la misère du taudis et en est le sordide ornement.

Un savant, un homme éminent, toujours des premiers dans la voie du bien à propager ou à faire, M. Cheysson, a signalé le mal dans des conférences [1], dans des écrits [2], et a indiqué les deux genres de remède : le lavage individuel dans une buanderie commune à tous les locataires d'un immeuble dont chacun use à tour de rôle, et le système du lavage collectif, soit par le blanchisseur, soit au lavoir. Le premier système, faute d'adaptation des locaux est peu usité à Paris; par contre, le deuxième est généralement employé au profit de l'industrie

1. *Alliance d'hygiène sociale.* Congrès de Nancy.
2. *Le confort du logement populaire, le taudis, etc...*

privée, et il existe dans l'enceinte même de Paris près de quatre cents lavoirs.

C'est donc sur le chemin du lavoir que nous devons rencontrer la ménagère, et tous nos efforts doivent tendre à lui en faciliter l'accès. Si les quelques heures de séjour qui lui sont hebdomadairement nécessaires dans ces établissements, sont pour elle une source de dépense, cette dépense est indispensable et, pour la sauvegarde commune, il importe de l'amoindrir et, en cas d'indigence, de la réduire à néant. Ainsi contribuerons-nous à faire disparaître la guenille et avec elle une des causes d'infection du taudis.

Mais pour arriver à ce résultat si désirable, les établissements de lavoir actuels remplissent-ils à Paris les conditions requises? Constituent-ils un outil suffisamment adapté à de semblables exigences au triple point de vue de l'économie, de l'hygiène et de l'aménagement industriel? Pour répondre à ces questions, il suffit de considérer que les lavoirs parisiens sont des entreprises particulières ayant à se préoccuper avant tout de faire vivre leurs propriétaires et auxquels on ne saurait demander, au point de vue de l'hygiène sociale, des sacrifices autres que ceux que leur impose la législation sanitaire.

Deux solutions se présentent pour vaincre la difficulté : ou bien les lavoirs seront organisés en service public et les municipalités exploiteront les lavoirs municipaux, ou bien leur exploitation sera assurée par une entreprise philanthropique à bénéfices limités, ou bien encore — et dans ce dernier cas les pouvoirs publics viendront en aide à l'œuvre philanthropique — soit pour lui accorder certains avantages d'ordre économique ou financier (subvention, souscription de bons, détaxes, immunités fiscales, etc.).

Quel que soit le moyen d'action, tout le monde est d'accord sur ce point qu'il ne suffit pas de prêcher les règles de la salubrité dans des associations, dans des ligues et dans les écoles, mais qu'il est urgent, pour assurer la propreté du linge et du vêtement, de faire l'effort que l'on fait actuellement pour assurer la propreté du corps et mettre à la disposition de la

population ouvrière des villes le moyen de combattre l'usage du linge sordide et des vêtements malpropres, l'usage de la guenille.

Pour arriver à cette fin, quel parti prendre? Créer des lavoirs municipaux? Créer une œuvre philanthropique avec ou sans le concours des pouvoirs publics? Changer, améliorer la législation existante?

Pour répondre à ces diverses questions, pour prendre une décision, nous avons intérêt à examiner les efforts faits dans divers sens. Ils nous montreront aussi combien l'attention a été justement et depuis longtemps attirée sur ce sujet, et l'urgence de nos préoccupations.

L'EFFORT DES POUVOIRS PUBLICS

J.-B. Dumas, ministre de l'Agriculture, envoya en 1846 et 1847 en Angleterre une commission chargée d'étudier une institution de nature *à améliorer le sort des classes laborieuses*, celle des bains et lavoirs populaires qui venaient de faire l'objet d'une législation spéciale. Cette enquête eut comme conséquence le vote par le Parlement français d'une somme de 600.000 francs une fois donnée pour l'installation de bains et lavoirs modèles à prix réduits. Chacune des villes devait concourir pour les deux tiers à la dépense totale. Il ne paraît pas qu'il soit sorti de ces encouragements aucune tentative viable; mais le gouvernement de l'empereur Napoléon III reprit l'idée et fit construire à Paris « aux frais de l'Empereur » des bains et lavoirs spécialement destinés aux ouvriers. D'après un plan de l'année 1867, le lavoir impérial était situé sur l'emplacement occupé actuellement par la mairie du troisième arrondissement. Cet établissement ne survécut pas à l'Empire. Abandonné par les pouvoirs publics à l'initiative privée, l'industrie des lavoirs prit, à partir de 1870, un grand essor. Ce fut à cette date que se fonda la Chambre syndicale des maîtres de lavoirs, et de 1870 à 1890 plus de deux cent cinquante autorisations furent

concédées à des particuliers pour l'installation en ville soit de buanderies, soit de lavoirs.

Devant cet accroissement d'établissements susceptibles de disséminer des maladies épidémiques devant le peu de précautions prises par l'industrie privée pour éviter les chances de contamination, le conseil d'hygiène publique et de salubrité émit le vœu que les lavoirs fussent rangés dans la deuxième classe, — ils figurent dans la troisième — des établissements insalubres, ce qui conférait à l'Administration des droits plus efficaces d'intervention et de surveillance; il exprima le désir de voir se restreindre le nombre des autorisations accordées dans l'intention de repousser hors de l'enceinte de Paris les opérations de blanchissage, désir que devaient rendre vains le nombre de personnes employées, le nombre des intéressés, l'importance de l'industrie qui répond à une nécessité inéluctable et compte une énorme clientèle de ménagères et de blanchisseuses.

L'Exposition de 1889 d'où sortit le premier grand mouvement hygiéniste et mutualiste attira l'attention du Conseil municipal sur les efforts faits dans d'autres pays pour résoudre la question du lavoir. En 1890 et 1891, la Direction consulaire du département des Affaires étrangères à la tête de laquelle était alors M. Clavery et à qui succéda M. Hanotaux, s'occupa de recueillir auprès de nos consuls et dans les divers pays de leur résidence tous les documents et tous les plans d'installations qui étaient de nature à servir de modèle et de guide au point de vue technique et économique; c'est ainsi que nous possédons pour cette époque des renseignements intéressants sur les bains et lavoirs publics en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en Suisse. La création de lavoirs municipaux, qui était en 1890 et 1891 à l'ordre du jour des préoccupations de l'Hôtel de Ville, devait utiliser ces documents; mais cette création, outre qu'elle menaçait de grever lourdement le budget, se heurtait aux droits acquis de l'industrie privée. A la date du 10 février 1892, la Chambre syndicale des maîtres de lavoirs de la Ville de Paris et du département de la Seine, adressait, sous la signature de son président, au Préfet de la Seine, une protestation con-

cluant à une action en dommages et intérêts contre la Ville de Paris « pour le préjudice que leur causerait la concurrence des lavoirs municipaux ».

Nous croyons devoir citer ce document qui n'a pas cessé de servir d'argument justifié aux adversaires de la municipalisation des lavoirs :

« Paris, le 10 février 1892.

« Monsieur le Préfet de la Seine,

« Le conseil municipal de la Ville de Paris a été saisi par plusieurs conseillers d'un projet de construction de lavoirs municipaux.

« Nous avons l'honneur, monsieur le Préfet, d'appeler votre attention et celle de votre conseil de contentieux sur la situation des lavoirs de Paris vis-à-vis de la Ville.

« Nos établissements ne se sont pas fondés sous le régime de la liberté. En effet, la Ville par l'entretien de l'Administration, en nous imposant des obligations pour nos constructions, en nous forçant à donner 15 mètres cubes d'air par personne, en réglementant le chauffage, la ventilation, l'enlevage des vapeurs et des buées, l'écoulement des eaux sur notre sol, nous a obligés à des dépenses considérables pour le peu d'importance de notre industrie.

« Nous considérons que, par ce fait, la Ville a contracté envers nous des obligations qui nous mettraient en droit de lui réclamer des dommages et intérêts pour le préjudice qu'elle nous causerait par la concurrence des lavoirs municipaux.

« Veuillez agréer...

« *Le Secrétaire,* « *Le Président,*
Henri SEMICHON. H. MOREL. »

Cette menace et les nécessités budgétaires firent fléchir les initiatives les plus déterminées.

Une pétition, adressée en février 1900 au Président du Conseil municipal contre quelques maîtres de lavoirs coupables envers leurs clients de certaines exigences considérées comme abusives, attira de nouveau l'attention de la municipalité sur la question. Alors naquit la proposition Blondeau, qui fut déposée en ces termes sur le bureau du Conseil :

« Considérant que la propreté du linge de corps et de literie est une des premières nécessités de l'hygiène et de la salubrité publique et un des principaux préservatifs en temps d'épidémie ;

« Considérant que les propriétaires de lavoirs publics prélèvent un impôt considérable et onéreux sur la population ouvrière obligée de subir cette exploitation après tant d'autres ;

« Considérant que certaines communes, notamment la ville d'Alais (Gard), possèdent des lavoirs communaux absolument gratuits ;

« Considérant que le Conseil municipal de Paris, et principalement dans les quartiers où la population est ouvrière, a pour devoir de faciliter à celle-ci toutes les améliorations réclamées par la science et la justice ;

« Le Conseil délibère :

« 1° Des lavoirs communaux seront établis dans tous les quartiers de Paris et principalement dans les quartiers où la population est en plus grand nombre ;

2° Ces lavoirs seront pourvus de vastes séchoirs, robinets d'eau chaude et enfin de tous les aménagements constituant un progrès en cette matière ;

« 3° L'accès de ces lavoirs sera concédé à prix de revient aux mères de famille et blanchisseuses n'occupant pas plus de deux ouvrières ;

« 4° Ces lavoirs étant créés surtout en faveur de la population ouvrière, des mesures seront prises pour que les patrons blanchisseurs n'accaparent pas toutes les places à leur profit au détriment des femmes d'ouvriers. »

Nous avons cité en entier cette proposition parce qu'elle nous paraît répondre aux préoccupations municipales et aux désidé-

rata des intéressés et parce qu'elle fut suivie d'une enquête approfondie[1]. Renvoyée le 8 mars 1900 à la direction des Affaires municipales (bureau du Travail et des Établissements sanitaires et charitables) en vue de faire dresser l'avant-projet d'un « Lavoir communal », elle fut l'objet d'un rapport défavorable des bureaux de la Préfecture de la Seine en date du 5 mai 1900 comme ne rentrant pas dans les attributions du Conseil municipal. Sous le régime de la loi de 1884, concluait ce rapport, « le Conseil ne peut engager la commune dans des entreprises commerciales. La création de lavoirs publics est une opération commerciale, dès lors il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition du conseiller Blondeau ». Le 4 mai 1900, le Préfet de la Seine qui ne voulait point s'en tenir à la seule opinion de ses bureaux, écrivait au ministre de l'Intérieur pour le consulter sur le même sujet; il en recevait, le 6 juin, la réponse contraire que rien dans notre législation ne s'opposait à la création par le conseil de bains et lavoirs publics et que cette solution résultait expressément de la loi du 5 février 1851, relavive à la création d'établissements modèles de bains et lavoirs publics.

Telle est encore à l'heure actuelle l'état de la question. Aucune décision de principe n'a été prise, mais en fait le juste souci de l'équilibre des finances municipales, le respect des droits de l'industrie privée ont orienté vers le maintien du *statu quo* l'exercice de l'autorité préfectorale.

Ce fut en vain que M. Colly, à la suite d'une pétition de l'œuvre de la Tuberculose humaine, déposa sur le bureau du Conseil municipal, dans la séance du 11 décembre 1903, une proposition tendant à fournir au Conseil l'étude de l'organisation d'une buanderie centrale destinée au blanchissage du linge ou des vêtements des malades, des nécessiteux; en vain que le groupe socialiste, dans le programme duquel entre un projet de municipalisation des lavoirs, tenta d'orienter le Conseil dans cette voie. Les efforts

1. Nous devons à l'obligeance de M. le Préfet de la Seine, qui a bien voulu nous permettre l'accès de ses bureaux, la communication des documents officiels et non publics que nous avons pu utiliser dans cette étude.

de M. Lajarrige eurent le même sort que ceux de ses collègues qui l'avaient précédé.

Cette proposition est ainsi conçue :

« Le Conseil,

« En raison du grand nombre de dispensaires anti-tuberculeux qui fonctionnent dans Paris;

Délibère :

« L'Administration est invitée à fournir au Conseil l'étude de l'organisation d'une buanderie centrale, destinée à recevoir le linge ou les vêtements des malades nécessiteux qui en demandent le blanchissage ou la désinfection.

« *Signé :* COLLY. »

Je joins à ma proposition une pétition de l'œuvre de Tuberculose humaine relative à l'organisation de ladite buanderie[1].

L'actif conseiller municipal du quartier de la Villette dont la première proposition date du 27 novembre 1903, revint à la charge le 19 novembre 1906[2] et le 29 mars 1907[3], demandant ici la création de bons de lavoirs gratuits qui après entente avec les maîtres de lavoirs seraient reçus par leurs établissements et distribués par les bureaux de bienfaisance, arguant là qu'il ne pouvait pas plus être interdit au Conseil de créer des lavoirs municipaux qu'il ne lui était défendu de créer des piscines municipales et des établissements de bains-douches, qu'il était même nécessaire de compléter l'action utile de ces établissements par le corollaire indispensable de facilité égale pour le blanchissage du linge de corps et du linge de maison ; en vain, effeuille-t-il le dossier de toutes les misères qu'entraîne après elle à Paris la sordidité et ses dangers pour la santé et la

1. Renvoyé à la sixième commission.

2. *Bulletin municipal officiel* du 20 novembre 1906, p. 3.870.

3. Par une déclaration du 29 mars 1907, le Conseil municipal a renvoyé à l'Administration et aux 3e et 5e commissions une nouvelle proposition de M. Lajarrige tendant à l'établissement d'un lavoir municipal modèle sur les terrains désaffectés de l'ancien dépotoir de la Villette.

sécurité publique, toute sa bonne volonté comme celle de ses prédécesseurs, a été mise en échec par l'ennemi redouté des généreuses initiatives : le déficit budgétaire.

Nous croyons avec la Préfecture de la Seine que le dommage résultant de la municipalisation des lavoirs serait double : il atteindrait à la fois les industries et les finances communales, c'est-à-dire le contribuable, mais, à notre avis, rien dans la législation ne s'oppose à la création de lavoirs municipaux. Il existe à Reims, par exemple, des établissements de bains et lavoirs publics qui y ont été fondés en 1853 et 1854, et qui sont administrés par la ville ; ces lavoirs ont été concurrencés par des lavoirs particuliers et les produits du lavoir municipal ont diminué.

Il nous paraît donc difficile de soutenir que, dans l'état de la législation actuelle, il puisse être interdit à la municipalité parisienne d'imiter l'édilité rémoise. Des blanchisseries, dotées de tous les perfectionnements modernes, fonctionnent dans nos hôpitaux, elles pourraient tout aussi bien fonctionner au dehors; mais la question de principe n'est rien ou peu de chose, c'est le résultat pratique qui est tout, et il n'est pas difficile de prévoir que l'établissement de lavoirs municipaux serait une aventure qui peut être justement redoutée.

L'INITIATIVE PRIVÉE SUBSTITUÉE AVEC PROFIT A L'INITIATIVE PUBLIQUE

Ainsi l'initiative publique, qu'il s'agisse de l'État ou de la Commune, n'a pas pu jusqu'ici faire utilement l'effort nécessaire pour combler la lacune que nous avons constatée.

De plus, la municipalité qui entreprendrait de doter Paris de lavoirs municipaux, — c'est là un des articles des programmes socialistes, — n'est pas encore née. Il y a eu lieu, non seulement de nous en féliciter, mais, s'il est possible, de prendre le devant.

L'industrie du blanchissage mise en régie offrirait, par la variété des services qu'elle emploie, une latitude dans la gestion

que nous voyons pleine de tentations et de dangers. Le souci de la popularité, l'intérêt électoral se jetterait à la traverse des bonnes intentions. La recherche du meilleur tarif qui, pour nous, est l'objet principal se trouverait entravée, faussée par la politique et livrée à l'assaut d'une multitude d'appétits.

Nous pourrions répéter ici tous les arguments invoqués contre les débordements du municipalisme. Contentons-nous d'affirmer, puisque le fait est établi, qu'un service de lavoirs, exploité par la ville de Paris, ne pourrait se comparer avantageusement avec aucune entreprise privée ni pour la direction ni pour l'outillage, ni pour l'achat des matières premières (charbons, produits chimiques, savons, brosses, battoirs, etc.), ni pour l'exploitation économique proprement dite. La comptabilité serait bien complexe, certes, honnête, scrupuleusement alignée; mais, en fin de compte, après avoir exigé le déploiement d'une armée de scribes et de caissiers, elle offrirait le spectacle, toujours à peu près le même, des comptabilités administratives qui, pour leur équilibre, exigent à fin d'exercice un supplément de crédit, puis une taxe nouvelle aux dépens de l'éternel sacrifié, le contribuable.

Les partisans de la socialisation des services municipaux ont, en faveur de leurs idées, présenté des arguments qui prennent leur point d'appui sur l'exemple, de l'étranger et notamment de l'Angleterre, dont l'initiative encouragea chez nous, comme nous l'avons dit, le premier et vain effort du ministre J. B. Dumas. Il est exact que la législation anglaise[1] contribua à donner aux établissements populaires de bains de lavoirs publics à Londres un essor considérable, mais la plupart de ces établissements, construits à grands frais, sont régulièrement en déficit et il est suppléé à l'insuffisance de leurs recettes par des taxes paroissiales. Enfin, les tarifs, loin d'être uniformes, sont toujours beaucoup plus élevés que les tarifs actuels de l'industrie parisienne. L'établissement de Marylebone, fondé en 1847, a coûté

1. *Documents législatifs sur l'établissement des bains et lavoirs publics en Angleterre. Act* pour encourager l'établissement de bains et de lavoirs publics, septième et dixième année du règne de la reine Victoria (chap. LXXIV, 26 août 1845).

près d'un million de francs; il comprend des bains 1re et 2e classes, des piscines pour hommes et pour dames, et un lavoir, mais le prix de la place y est de 15 centimes à l'heure, et ses recettes sont insuffisantes. Il en est de même des établissements similaires de Saint-George (Hanover square W.), de la paroisse de Saint-Martin in the Fields, de la paroisse de Greenwich, de la paroisse de All Saints-(Poplar), etc... Le lavoir de la paroisse de Westminster se paie même 20 centimes l'heure, alors que dans les lavoirs parisiens le tarif est 10 centimes la première heure et 5 centimes les heures suivantes et qu'il comporte pour la journée entière un forfait au prix réduit de 40 centimes. Si nous jetons les yeux sur les comptes de régie de ces établissements dont l'énumération serait longue et ne nous apprendrait rien de plus, nous y voyons que partout la taxe des pauvres intervient pour couvrir les frais d'exploitation, les frais d'emprunt et d'amortissement. L'importation du système anglais qui n'a pas réussi chez nous en 1845, serait néfaste aujourd'hui. Il ne faut pas perdre de vue qu'en Angleterre, le Parlement et l'opinion publique se sont justement émus de l'abus des exploitations des services publics par les municipalités et de l'accroissement des charges qui en est résulté. C'est ainsi que la taxation pour les dépenses locales a plus que doublé de 1870 à 1900 et est passé de 425 à 950 millions, non pas certes que cet accroissement de charges provienne exclusivement des lavoirs et bains, — ils n'entrent que pour une part dans le total, — mais de l'extension systématique de la régie à un trop grand nombre de services publics. Nous restons donc avec ceux qui croient à l'initiative individuelle, à son énergie, à sa clairvoyance, à sa fécondité. Nous estimons enfin que pour résoudre le problème qui fait l'objet de cette étude, une société inspirée, dominée par l'esprit philanthropique, fera plus, fera mieux et à bien meilleur marché que les pouvoirs publics et que l'édilité.

AVANTAGES ET AVENIR D'UNE SOCIÉTÉ PRIVÉE

Nous ne demandons rien aux pouvoirs publics, ni à l'État, ni à la commune. Certes, nous n'avons ni l'ambition, ni la fatuité de récuser de ce côté une aide puissante et effective, mais nous nous constituerons sous l'égide de la loi, heureux de provoquer des encouragements de quelque côté qu'ils viennent sans distinction de religion, ni de parti.

Les avantages que nous offrons sont doubles : particuliers et sociaux.

Les avantages particuliers sont la gratuité et l'abaissement des tarifs, l'amélioration des services, de leurs conditions hygiéniques, une adaptation adéquate de l'instrument à l'œuvre. Ils sont encore l'enseignement pratique, la leçon de choses, la moralisation.

Les avantages sociaux sont la conciliation de l'équilibre des finances communales avec les exigences que la science réclame au nom de l'hygiène. « Prévenir vaut mieux que guérir » ; ce précepte, propagé par « l'Alliance d'Hygiène sociale », prêché par toutes les sociétés qui s'y rattachent, est enseigné par le fait, multiplié dans un milieu où on peut dire que tout est à créer ; il devient un dicton populaire, un axiome de morale en action et se trouve pratiqué, appliqué au profit de la sécurité collective, au profit de la santé sociale, car il y a une santé sociale comme il doit y avoir une propreté sociale, et l'instrument de la propreté sociale, c'est de par la nature même des choses : le lavoir-bain. Là, les femmes de ménage, femmes d'ouvriers, mères de famille viennent, après la conduite des enfants à l'école, passer trois ou quatre heures une ou deux fois par semaine, selon les besoins du ménage. La buanderie ne saurait remplacer le lavoir, car elle ferait attendre souvent plusieurs jours, quelque fois une semaine, la blouse ou le bourgeron du mari ; et puis l'armoire de la famille est peu garnie, elle n'est pas, comme à la campagne, chargée de ces réserves qui n'obligent à faire

la lessive que deux fois par an ; la batterie où vient s'installer la ménagère est donc nécessaire à côté de la buanderie.

Les avantages sociaux du lavoir ! Mais il faudrait un volume pour les énumérer. Si chacun de nous comprend bien la supériorité de la méthode nouvelle, de cette prévention sociale que nous assure le progrès sur la méthode curative si onéreuse, nous verrons que ce ne sont pas les médecins qui font le plus pour l'hygiène sociale, ce sont les économistes et les philanthropes.

La lutte contre les microbes ne tient pas en une formule. Si elle relève de la médecine, elle relève aussi de l'enseignement, de l'assistance, de la prévoyance. Elle revêt tous les aspects, elle change perpétuellement de physionomie à mesure que le champ du combat se déplace et que les individualités s'y succèdent.

Un proverbe donne au boulanger la préférence sur le pharmacien ; la Sagesse des nations a placé d'instinct au premier rang l'art de prévenir, il doit être au premier rang des préoccupations sociales comme il est au premier rang des préoccupations domestiques. Le boulanger, le boucher, le crémier, le logeur ont leur rôle à jouer dans la lutte. Le propriétaire n'a pas une moindre influence, mais le lavoir ne doit-il pas être le centre d'attractions d'où rayonne la propreté ?

Ce sont là des vérités de sens commun nulle part contredites, et, après les avoir énoncées, pourquoi ne pas les réaliser ?

Nous parlions plus haut des exemples de l'Angleterre et de l'Amérique, mais en Angleterre et en Amérique, ce sont les philanthropes qui ont le plus fait pour l'hygiène sociale, qui ont le plus contribué à la faire passer dans les mœurs.

De tout notre cœur, d'un élan ininterrompu, nous avons pour devoir et pour intérêt de lutter contre toutes les misères sociales et de mettre nos semblables à l'abri de leurs assauts homicides.

Si les *sanatoria* sont à la fois des instruments d'hospitalisation et des écoles de santé, les lavoirs parisiens doivent être des ateliers de propreté et des écoles d'hygiène.

Nous avons dit, en outre, que ce serait aller contre la cause même que nous défendons que d'accroître envers les lavoirs les exigences de la législation, car ces exigences se traduiraient en

une hausse des tarifs qui éloignerait la clientèle au lieu de l'attirer.

Les lois et les règlements sont vains si les esprits ne sont pas préparés par les mœurs à les appliquer et si les moyens matériels manquent par-dessus le marché.

La loi de 1902 relative à l'hygiène publique est restée lettre morte ou à peu près. C'est que l'éducation sanitaire doit précéder et faire du souci de l'hygiène une vertu sociale non seulement pour l'existence individuelle, mais pour la vie collective.

La solution de tous les problèmes sociaux se trouve dans l'apprentissage de nos devoirs les uns envers les autres autant en matière de mal à empêcher que de bien à répandre. C'est pourquoi nous avons fait une place à l'éducation dans l'œuvre des lavoirs.

En parlant de l'organisation du travail, nous avons pu déplorer l'indifférence et l'imprévoyance du personnel.

Là encore il y aurait à enseigner que la salubrité et la sobriété sont sœurs.

Dans les statistiques que le Préfet de la Seine a chargé, il y a quelque temps, les docteurs Thouvenel, Trélat et Hellet de dépouiller pour y découvrir les causes de la mortalité par profession, il est établi que la population ouvrière de l'industrie du blanchissage est décimée par ces deux fléaux sociaux : la tuberculose et l'alcoolisme, et que, la mortalité dans cette profession est d'un tiers au-dessus de la moyenne. C'est qu'on n'a pas songé à prendre dans cette industrie une précaution d'observance facile : enfermer le linge dans des sacs et le stériliser.

Contre l'épandage dans nos rues des ordures ménagères, on a trouvé « la poubelle », pourquoi ne pas empêcher l'épandage des germes morbides par le moyen que nous indiquons?

Qui n'a vu dans les voitures de lavoirs généralement traînées à bras, ces ballots ayant pour enveloppe une serviette, un drap plus ou moins sale, et qui, descendu à travers les escaliers, ont dû laisser aux murs des traces de leur passage; qui n'a vu ces ballots voisiner avec du linge propre qui devait être distribué dans le même voyage... Dans la lutte anti-bactérienne, on a

songé à bien des détails plus complexes qui n'ont pas l'importance qui s'attache au transport et au blanchissage du linge.

Réduire la misère physiologique du personnel est une préoccupation d'autant plus digne de nos soins que le labeur qu'il fournit s'exerce dans un milieu plus dangereux et plus insalubre et où le terrible bacille trouve un terrain propice et tout préparé par l'alcoolisme et la dépression physiologique qu'il entraîne. Quant aux institutions de prévoyance où tout est à créer, il serait profitable à l'industrie elle-même de leur donner l'ampleur suffisante à assurer la stabilité du personnel; et, notre initiative généreuse, en cette occurrence, pourrait devenir un acte d'intelligent égoïsme.

Notre œuvre pouvait être entreprise dans des conditions de sécurité financière absolue. La prospérité de cette œuvre, son développement, son avenir ne dépendent que de nous. Rien ne se fait que par des initiatives individuelles et qui n'attendent pas toujours que les autres se décident. Il importe de commencer sans retard. Avec une persévérance infatigable, une suite d'efforts ininterrompus, nous enchaînerons le succès.

Peut-être même serons-nous amenés à aller plus loin, à viser plus haut, et à faire d'un de nos établissements un véritable modèle. C'est dans cet établissement que nous réunirions tout ce qui a trait à l'œuvre sanitaire qui nous préoccupe : lavoir, blanchisserie pourvue de tous les perfectionnements modernes : étuves à désinfection, salles de bains, bains-douches, bains d'enfants, piscine même si cet établissement était alimenté par un puits artésien, salle de restaurant, salle de lecture et de conférences, salle de gymnastique, atelier de réparations dans les sous-sols, dispensaire, en un mot tout ce qui serait de nature à attirer, à retenir par le confort, la variété, la mise en pratique de tous les modes d'enseignement et d'action utile.

Ce que nous voulons souligner, c'est l'avenir de notre œuvre, la carrière qui s'ouvre à elle. Mais l'union de toutes les forces actives intellectuelles, morales et financières, la cohésion de toutes les bonnes volontés sont seules capables de nous

donner la victoire. Nous apportons dans la lutte engagée contre la misère et les fléaux sociaux, causes de notre dépopulation, de l'amoindrissement de nos richesses et de notre influence, un gros élément de succès.

Par ce côté, notre œuvre est patriotique. Nous sommes autorisés à penser que les concours ne nous feront pas défaut et que le temps n'est pas éloigné où nous verrons un lavoir parisien devenir ce qu'il doit être, une école de propreté et d'hygiène.

E. Daubigny.

LE LATIFUNDIUM ROMAIN

LES

SOLUTIONS DU PROBLÈME AGRAIRE

I

LES LOIS AGRAIRES ET LES USAGES PUBLICS

Il y a longtemps qu'à Rome la plèbe réclame des terres et que l'aristocratie réussit à maintenir son monopole foncier. Cette situation de la propriété a été une cause d'agitations et de troubles dès le temps de la République romaine; il n'est donc pas étonnant que l'État ait songé à intervenir par voie législative pour remédier à la crise. Ceci nous explique le grand nombre de lois agraires qui ont été promulguées à Rome. Cette fécondité législative ne s'est pas atténuée à notre époque, car les conditions géographiques et sociales du pays ont frappé d'inefficacité toutes les lois sorties du cerveau du législateur. L'échec de ce dernier tient essentiellement à ceci qu'il n'a vu que le côté extérieur de la question agraire et qu'il n'en a pas pénétré la raison profonde. Du moins, c'est seulement dans ces dernières années qu'il semble l'avoir soupçonnée et qu'il en a tenu compte en modifiant ses procédés d'intervention à propos de la mise en valeur de l'Agro romano.

Dans le Viterbois, la crise agraire se manifeste surtout par les troubles causés par l'exercice des usages publics : c'est une affaire de police et une question juridique qui relèvent directement des pouvoirs publics. Nous ne nous occuperons donc pour le moment que des lois agraires qui ont pour but de mettre un terme au conflit entre latifundistes et paysans au sujet des usages publics. Le législateur s'est proposé de faire cesser les incertitudes relatives au droit de propriété, pensant que c'était là la cause de la crise agraire, alors qu'en réalité cela n'en est qu'une conséquence.

Deux tendances se sont succédé dans la législation relative aux *usi civici;* deux conceptions répondant l'une aux principes individualistes de l'économie politique orthodoxe, l'autre à l'idéal collectiviste de l'école socialiste, ont inspiré successivement les réformateurs. Ils ont d'abord cherché à affranchir complètement les terres des servitudes publiques, au profit des propriétaires nominaux, moyennant le paiement d'une indemnité aux usagers; plus tard, ils ont cherché à favoriser la constitution de domaines collectifs en groupant les usagers en universités agraires.

I. — L'AFFRANCHISSEMENT DES PROPRIÉTÉS.

La législation. — La notification pontificale du 29 décembre 1849 marqua le premier pas vers l'affranchissement des propriétés privées. A vrai dire, elle ne décrète ni l'abolition des usages publics ni le partage des domaines communaux, mais elle sanctionne le droit des propriétaires de libérer leurs terres des servitudes en observant certaines règles assez dispendieuses et assez difficiles à mettre en pratique, si bien que la situation ne fut guère modifiée à la suite de cette loi, et la nouvelle administration italienne trouva le problème des usages publics encore entier.

C'est la loi du 24 juin 1888, complétée par celle du 2 juillet

1891, avec laquelle elle a été réunie en un texte unique par le décret du 3 août 1891, qui règle actuellement la matière[1].

L'article premier déclare abolies « dans l'extension et la mesure de la dernière possession de fait », toutes les servitudes exercées sous une forme quelconque, avec ou sans redevance, par les habitants eux-mêmes ou par les communes, tant sur les terres communales que sur les terres des personnes morales et des particuliers.

L'article 2 impose aux propriétaires des terres affranchies l'obligation de donner aux usagers une indemnité consistant soit en terrains soit en une redevance annuelle, correspondant à la valeur de la servitude ou du droit existant sur le fonds affranchi.

D'après l'article 3, l'indemnité doit consister en une cession de terrains si les usages publics sont exercés en nature par les habitants d'un village ou par les membres d'une université ou d'une association[2].

L'indemnité consiste au contraire en une redevance annuelle calculée sur la moyenne des dix dernières années et toujours rachetable : 1° quand les usages publics ne consistent pas dans la jouissance en nature, mais dans la perception de revenus provenant de la vente de l'herbe, du fermage, du pâturage ou de taxes de pâturage; 2° quand la partie du fonds à attribuer aux usagers ne surpasse pas 4 hectares dans les régions de montagne et 10 hectares dans les autres (art. 5).

L'article 9 autorise l'affranchissement en faveur des usagers moyennant redevance annuelle à payer au propriétaire lorsque l'exercice des usages publics est reconnu indispensable à la vie de la population et que le terrain à assigner aux usagers en vertu de l'article 3 est jugé insuffisant pour les besoins de la population.

Les biens cédés aux usagers sont attribués aux associations et

1. Cependant l'exécution de cette loi est suspendue dans ses parties les plus importantes par la loi du 8 mars 1908.

2. Nous verrons plus loin ce que sont ces universités et ces associations d'agriculteurs.

aux communautés qui jouissaient des usages publics; dans certains cas, ce peut être la commune (art. 16).

L'application de la loi est confiée à une commission d'arbitrage composée d'un juge-président désigné par le président de la cour d'appel, et de deux arbitres nommés pour deux ans, l'un par le président du tribunal, l'autre par le préfet (art. 8).

La commission d'arbitrage (*giunta d'arbitri*) est chargée : 1° de reconnaître et d'identifier les terrains soumis aux servitudes; 2° de fixer et d'attribuer les indemnités dues aux ayants droit; 3° de résoudre toutes les difficultés relatives aux servitudes (art. 9). Les décisions sont sans appel, sauf en cas de contestation sur l'existence, l'étendue et la nature des servitudes; les intéressés peuvent alors se pourvoir devant la cour d'appel[1] (art. 11).

A première vue, cette loi semble devoir atteindre son but tout en respectant les divers intérêts en présence. Elle a certainement eu quelques bons effets en précisant certains droits et en mettant fin à d'anciens litiges. Cependant, dans l'ensemble, les résultats espérés n'ont pas été obtenus : de nombreux procès ont surgi; de vieilles querelles ont été envenimées et le bien-être des populations n'en a pas été accru. Le malaise est même devenu tel que le gouvernement a dû suspendre l'exécution de la loi et faire étudier les modifications qu'il serait nécessaire de lui apporter. Nous sommes donc actuellement dans une période de transition, sous une législation provisoire.

Quels sont donc les reproches qu'on adresse à la loi de 1888?

Les uns sont dus à sa rédaction. Par exemple, elle n'a pas défini ce qu'il fallait entendre par « dernière possession de fait », et cela a donné lieu à des discussions interminables entre partisans et adversaires de l'imprescriptibilité des usages publics. Elle ne fait non plus aucune distinction entre les divers *usi civici*. On peut aussi critiquer la façon dont sont composées les commissions d'arbitrage et souhaiter d'y voir figurer des représentants

1. Cela permet d'entraver complètement le travail des commissions.

des parties intéressées. Enfin, la loi détruit ce qu'elle a édifié en déclarant les décisions arbitrales définitives, sauf en cas de contestation sur l'existence, l'étendue ou la nature des usages publics, ce qui est précisément l'essentiel de la question.

On peut aussi reprocher à la loi de ne pas tenir compte de l'état social. Nous sommes ici en présence de paysans communautaires qui ignorent la culture intensive et sont habitués à vivre des usages publics. L'affranchissement limite leurs droits ou tout au moins restreint l'espace sur lequel ils s'exercent. Souvent même, les usages publics sont complètement supprimés et remplacés par une indemnité en argent : il est loisible, en effet, aux propriétaires d'affranchir leurs terres tènement par tènement de façon que la part à assigner aux usagers soit inférieure à 10 ou à 4 hectares (art. 5). Ajoutons que l'affranchissement en faveur des usagers est présenté par la loi comme une exception et, en fait, sur 1.977 affranchissements qui ont eu lieu dans la province de Rome de 1889 à 1904, il n'y a eu que 37 attributions de terrains aux usagers[1]. Il en résulte que ceux-ci se trouvent souvent dépouillés très légalement de leurs moyens d'existence, car les sommes qui tombent dans la caisse de leurs associations ou de la commune ne leur sont d'aucun secours pour vivre. Les paysans ont donc le sentiment très net et très vif d'être spoliés, et ceci suffit à expliquer les agitations et les troubles agraires qui, bien loin de décroître, n'ont fait que se multiplier depuis l'application de la loi de 1888.

En outre, les usages publics sont maintenant définis, déterminés et limités à certains terrains, et ceci est une grave modification, car ils étaient jadis essentiellement vagues et leur étendue variait avec le nombre des habitants; c'étaient des moyens d'existence très élastiques. Les indemnités en argent ou en terrains sont calculées d'après l'étendue de l'usage tel qu'il s'exerce

1. Cf. *Relazione sull'andamento dei dominii collettivi* présentée au Parlement par le ministre Luigi Rava. Roma, 1906. — On y voit des affranchissements donnant lieu à une redevance de *un* centime! On se rend compte par là combien le travail de la commission est minutieux et ingrat.

au moment de l'affranchissement, en fonction, par conséquent, de la population. En supposant que les terres attribuées aux usagers soient aujourd'hui suffisantes, elles peuvent ne plus l'être demain quand la population aura augmenté : c'est ce dont se rendent très bien compte les paysans. De là des réclamations qui seront encore plus nombreuses et plus âpres dans l'avenir puisque « la loi a sacrifié l'intérêt des générations futures ». En réalité, la loi a surtout oublié que l'exploitation extensive du sol exige, sinon une appropriation parfaite, du moins une superficie considérable, et qu'à vouloir réduire cette superficie, on risque de condamner les gens à mourir de faim. Le législateur a oublié que la propriété se constitue en vue du travail et que vouloir modifier le droit de propriété sans que le mode de travail se soit transformé, c'est faire œuvre vaine.

Les défauts de la loi ont été encore aggravés par l'application qui a été très défectueuse, de l'avis du ministre lui-même[1]. Les autorités communales ont souvent péché par ignorance ou passion; les autorités supérieures n'ont souvent exercé qu'un contrôle indolent et insouciant. Les commissions d'arbitrage ont pu parfois donner à la loi une interprétation fausse ou inexacte. Quelquefois, pour se tirer d'une difficulté, elles adoptent une solution mixte qui ne satisfait ni le droit ni les plaideurs; elles sont d'ailleurs souvent suspectes aux deux parties. On constate aussi que les propriétaires privés sont plus aptes à se défendre qu'une collectivité d'usagers; ceci n'est pas pour nous surprendre, c'est une supériorité de la propriété particulière. Les usagers sont parfois représentés par les administrateurs de la commune dont les intérêts sont différents des leurs. Enfin, on se plaint de la longueur des procédures et de l'incertitude de la jurisprudence. A vrai dire, le concept juridique des *usi civici* n'a été ni clair ni constant : les uns y ont vu de simples servitudes, d'autres un droit de propriété, et ces opinions diverses ont triomphé tour à tour. Les tribunaux n'ont rien fait pour éclairer les obscurités de la loi et ils ont émis des jugements pleins de dévia-

1. *Ibid.*

tions et de contradictions. La cour de cassation elle-même ne semble pas encore avoir fixé sa jurisprudence, et il y a vingt ans que la loi est votée et s'applique.

Les résultats. — Beaucoup de propriétés ont été affranchies des usages publics à la suite de la loi de 1888. Le rapport du ministre de l'Agriculture sur les domaines collectifs, publié en 1906 indique, pour la province de Rome, 106.900 hectares affranchis, dont 16.800 ont été attribués en indemnité aux usagers auxquels ont été aussi assignés 170.800 francs de redevances, tandis que 41.900 francs sont à payer annuellement aux propriétaires pour les cas où l'affranchissement a eu lieu en faveur des usagers. Il resterait encore plus de 60.000 hectares à affranchir[1].

Il semblerait donc que le but de la loi d'affranchissement soit en passe d'être rempli, mais le ministre reconnaît lui-même que son application a multiplié les troubles agraires : « La loi pour l'affranchissement des servitudes publiques rencontre maintenant un milieu de lutte et de défiance réciproque, et son application, au lieu de s'effectuer avec cet esprit d'ordre et de respect pour les droits d'autrui nécessaire pour assurer les fins d'une loi quelconque, et spécialement de celles qui ont un caractère social, a servi au contraire à préparer le champ de bataille et, dans beaucoup de cas, à fournir des armes pour d'âpres conflits qui ont souvent dégénéré en désordres et en actes de violence ». Il n'en pouvait être autrement, car le principe même de la loi est une cause de trouble et de gêne pour les populations dont la manière de vivre a été bouleversée. Les indemnités en argent ou en terrains ne sauraient compenser

1. On remarquera que l'étendue relative des terrains attribués aux usagers est proportionnellement plus élevée (16.800 hectares sur 106.900) que le nombre des attributions (37 sur 1.977. V. *suprà*, p. 24). Cette différence s'explique par ce fait que quelques attributions ont eu pour objet des étendues considérables : Farnèse, 2.327 hectares; Corneto Tarquinia, 3.457 hectares; Morlupo, 1.080 hectares; Manziana, 1.250 hectares. Ces grosses attributions ont porté presque exclusivement sur des pâturages ou des bois dont le propriétaire nominal était une personne morale ou un latifundiste.

les avantages de la jouissance directe, à cause de l'élasticité de cette jouissance, de ses abus mêmes et des produits secondaires que pouvait fournir le sol aux usagers. « La somme des utilités que les usagers retiraient de l'exercice des droits de servitude était en fait plus grande que celle qu'ils pouvaient démontrer d'en retirer et qui devait servir de base à l'affranchissement. » Le droit des usagers est donc restreint dans son étendue matérielle, et il ne gagne pas en intensité puisque les terrains donnés en indemnité sont attribués soit à la commune soit à une association qui joue alors vis-à-vis des usagers le rôle que jouait auparavant le propriétaire. En définitive, le droit des usagers en tant qu'individus ne s'est pas modifié, il s'exerce seulement sur une surface restreinte. Les paysans ne peuvent donc pas compenser par une culture plus intensive la diminution du territoire d'où ils tiraient leurs moyens d'existence. C'est là le vice du système dû à la méconnaissance de cette loi sociale que la propriété s'organise en vue du travail et que, si l'on veut modifier la forme de la propriété, il faut d'abord changer le mode de travail; or, la population n'y semble pas disposée et la loi est inefficace en pareille matière.

On peut donc affirmer que *l'affranchissement des terres par l'abolition des usages publics n'est pas une solution de la question agraire*. Le législateur s'en est bien rendu compte, puisque la loi du 8 mars 1908 a suspendu l'application de la loi de 1888. Actuellement les commissions d'arbitrage ne peuvent prendre aucune décision relative à l'affranchissement des servitudes; elles doivent se borner, à la requête des intéressés : 1° à reconnaître l'existence, la nature et les limites des usages publics; 2° à statuer provisoirement sur les difficultés surgissant par l'exercice de fait des usages publics.

On a donc renoncé pour le moment à modifier par voie d'autorité l'organisation de la propriété; on se contente de prendre les mesures propres à sauvegarder l'ordre public par voie d'arbitrage.

II. — LES DOMAINES COLLECTIFS.

Puisque l'abolition des usages publics et le cantonnement des usagers sur une petite étendue de terres est une cause de trouble, de gêne et de souffrance pour la population, on a entrevu la solution de la question agraire dans l'affranchissement des usages publics au profit des usagers, c'est-à-dire dans l'expropriation avec indemnité des propriétaires nominaux et la constitution de domaines collectifs. Le législateur, n'ayant pas réussi dans sa tentative en faveur de la propriété privée libre et absolue, a pensé être plus heureux en essayant de constituer légalement la propriété communautaire. Cette solution n'a pas seulement la faveur des socialistes, mais bon nombre de conservateurs en sont aussi partisans. Il est cependant peu probable qu'elle soit adoptée intégralement dans la nouvelle loi actuellement à l'étude; il nous paraît également douteux que la crise agraire y trouve un remède radical. Toutefois, le domaine collectif n'est ni une utopie ni une hypothèse : il existe, et c'est pourquoi nous en parlons ici. Pour savoir s'il peut apporter à la question agraire une solution, il faut l'étudier dans sa constitution, dans son fonctionnement et dans ses résultats.

Les « universités agraires ». — L'article 16 de la loi de 1891 ordonne de remettre les biens attribués aux usagers à la suite de l'affranchissement des servitudes aux associations et aux communautés qui jouissaient des usages publics. Certaines de ces associations avaient une existence juridique remontant même à un temps très ancien, mais le plus souvent la communauté n'avait qu'une existence de fait, et c'est alors la commune qui se présentait pour recevoir les terrains ou toucher les indemnités. Cela n'était pas sans inconvénient en raison de l'organisation municipale. La plupart des communes sont fort étendues et fort peuplées; leur chef-lieu est souvent une sorte

de petite ville où sont nombreux les artisans, les petits rentiers qui y forment une aristocratie. En raison de la loi électorale et des conditions politiques du pays, c'est cette oligarchie qui détient l'administration communale; comme c'est elle aussi qui paie la plus grande part des impôts, elle a intérêt à ce que le patrimoine de la commune soit le plus riche possible pour augmenter les revenus du budget. Les paysans, au contraire, ont intérêt à jouir directement des biens collectifs, ce qui est absolument indifférent aux habitants du bourg qui ne possèdent pas de bétail ou ne sont pas agriculteurs. Il en résulte un conflit d'intérêts très net et parfois très aigu entre la classe des usagers qui sont agriculteurs et la municipalité composée d'urbains; ce conflit d'intérêts se traduit généralement par l'oppression des paysans pauvres et ignorants, oppression qui a pour conséquence des agitations et des troubles.

C'est pour mettre fin à ces conflits que la loi du 4 août 1894 a constitué les usagers en associations ayant la personnalité juridique et a institué les domaines collectifs formés avec les biens de ces associations et ceux qui pourraient leur échoir à la suite d'affranchissements[1]. Les universités agraires peuvent se constituer même quand l'indemnité consiste en une redevance annuelle, et cela afin qu'elle profite aux véritables usagers et non à la commune. Elles élaborent leur règlement qui doit être approuvé par l'autorité provinciale. Lorsqu'il n'existe pas d'association, c'est le maire qui doit réunir les usagers en vue de la constitution d'une université agraire. Beaucoup de maires affectent la plus grande négligence à cet égard; certains d'entre eux s'opposent même à la formation des associations[2].

Il existait en 1906, dans les dix provinces auxquelles s'applique la loi de 1894[3], 513 domaines collectifs dont 335 antérieurs

1. La loi a spécifié que l'affranchissement aurait lieu de plein droit en faveur des usagers lorsque la propriété des biens à affranchir appartient à des personnes morales : communes, hôpitaux, églises, etc...

2. Celui de Valentano par exemple. Cf. *Relazione sull'andamento dei dominii collettivi*, p. 30.

3. Ancône, Ascoli Piceno, Bologne, Ferrare, Macerata, Modène, Parme, Pérouse, Pesaro Urbino, Rome.

à la loi d'affranchissement de 1888. La loi de 1894 n'a donc fait que confirmer un état de choses déjà ancien et rendre obligatoire l'organisation juridique de ces propriétés collectives. Dans la province de Rome, il existait à la même date 23 anciens domaines collectifs et 46 nouveaux constitués légalement à la suite de la loi de 1888. Ces 69 domaines s'étendent sur une superficie de 33.199 hectares : ils ont une valeur de 10 millions 700.000 francs et sont possédés par 19.218 participants chefs de famille[1].

Les anciens domaines, tout en se conformant à la loi de 1894, conservent presque toujours leur ancienne organisation : la jouissance d'un patrimoine collectif est limitée aux familles originaires de la commune ou de la section qui en jouissent de temps immémorial, ou encore à une classe déterminée d'agriculteurs, les *boattieri*, possesseurs de bétail, par exemple. Pour les domaines nouvellement constitués, la jouissance est ordinairement étendue à tous les habitants; il arrive cependant qu'elle soit restreinte aux seules familles pauvres, ou, au contraire, aux familles possédant une maison; parfois les étrangers sont admis dans l'association après un certain nombre d'années de résidence, leur admission peut être subordonnée au paiement d'une taxe.

Les terrains constituant les domaines collectifs sont surtout des bois et des pâturages (24.532 hectares dans la province de Rome); mais il y a aussi des terres arables (8.666 hectares). L'importance des domaines collectifs est très variable; ainsi l'université agraire d'Allumiere, près de Civita-Vecchia, qui comprend 82 familles, possède plus de 4.000 hectares, valant un million de francs; celle de Filacciano ne possède au contraire que 11 hectares de broussailles.

Ces domaines sont administrés par l'assemblée générale des usagers et par un conseil d'administration. Il arrive souvent qu'un ou deux membres du conseil sont désignés par la municipalité; il existe même encore des domaines collectifs adminis-

1. Cf. *Relazione sull'andamento dei dominii collettivi*.

trés par la commune dont le budget profite ainsi des revenus de ces propriétés.

Quant au mode de jouissance des usagers, il est déterminé par le règlement de chaque université. Quelquefois la répartition est faite pour une longue période, afin de favoriser l'amélioration du sol et la mise en culture intensive ; d'autres fois, elle est faite seulement pour un an ou deux, pour la culture des céréales. Le pâturage et l'affouage sont exercés suivant les anciennes coutumes.

Le meilleur moyen de nous rendre compte de l'organisation des domaines collectifs est d'observer le fonctionnement d'une ou deux universités agraires. Nous étudierons celles de Frascati et de Mentana.

Frascati, petite ville de 12.000 habitants, est située à une vingtaine de kilomètres de Rome, au pied des monts Albains. Son territoire est couvert de vignes généralement cultivées en régie par les propriétaires : les principaux d'entre eux possèdent seuls des olivettes, car ici l'olivier est une culture moins intensive que la vigne, et les propriétés sont en général peu étendues.

Il existe à Frascati une *Università dell' arte agraria*, qui est très ancienne et semble s'être constituée légalement à la fin du XVIe siècle ou au début du XVIIe, à la suite de la concession faite aux agriculteurs de Frascati par la Chambre apostolique des terrains qu'elle possédait dans le voisinage[1]. La dernière rédaction des anciens statuts de la société remonte au 26 novembre 1730[2]. On y voit que peuvent être admis au nombre des associés tous ceux qui ont leur domicile à Frascati depuis dix ans et qui y ont acheté des biens et y ont fixé leur résidence, ou y ont pris femme et y ont acheté des bœufs ; sont exclus ceux qui exercent les métiers déclarés infâmes (?) par la loi ou des arts mécaniques déclarés peu honorables (?) par la loi. Il est

1. La Chambre apostolique était le fisc pontifical.

2. « Statuti della nobil Arte dell' Agricoltura dell' Università dei buattieri della città di Frascati ». Les *buattieri* ou *bovattieri* ou *boattieri* sont les possesseurs de gros bétail et plus spécialement de bœufs de travail.

interdit de tenir plus de 50 bœufs sur les terrains de l'Université, plus d'une jeune bête par charrue de quatre bœufs et plus de cinq chevaux, mulets ou ânes. L'Université est donc une société exclusivement agricole et légèrement aristocratique.

Les statuts actuels, rédigés en conformité de la loi de 1894, datent du 15 août 1895. Peuvent être associés tous les citoyens de Frascati *sui juris*, hommes ou femmes, possesseurs d'au moins un bœuf, ayant leur domicile légal depuis dix ans et leur résidence habituelle la plus grande partie de l'année dans la commune. Une cinquantaine de familles font partie de la société; la liste en est revisée tous les ans au mois de septembre. L'Université est administrée par l'assemblée générale et par un conseil composé d'un président nommé pour trois ans par le préfet sur une liste de trois personnes désignées par l'assemblée générale, et de quatre membres élus par moitié pour deux ans; deux d'entre eux sont nommés par le conseil municipal. La tutelle administrative s'exerce donc sur ces sociétés; certains de leurs actes doivent être approuvés et le conseil d'administration peut être dans certains cas dissous par l'autorité supérieure. Il en résulte souvent des conflits (je ne parle pas ici de Frascati) et comme le pouvoir central ne peut pas complètement se substituer à l'assemblée générale, il s'ensuit un arrêt dans le fonctionnement de la machine. C'est ce qui explique en partie que, en 1906, douze ans après la promulgation de la loi sur les domaines collectifs, beaucoup de ceux-ci ne fussent pas encore constitués, par suite soit de l'indolence des intéressés, soit des entraves apportées par les communes, soit de désaccords au sujet des statuts entre les usagers et l'autorité publique. « Donner et retenir ne vaut, » dit un adage juridique : on ne peut pas à la fois créer une association autonome et la maintenir sans l'autorité du pouvoir central.

En 1895, la propriété de l'Université agraire de Frascati se composait de 266 hectares de terres arables et de pâturages et d'un certain nombre de redevances en argent. Jadis la société devait à un propriétaire une rente qu'elle a rachetée au prix de 180.000 francs. Les associés jouissent directement du pâ-

turage et de l'herbe moyennant une taxe fixée par le conseil; ils jouissent du même lot de terres arables deux ans de suite pour y cultiver le maïs et le froment, et ils donnent le cinquième de la récolte à la société. Il est interdit aux associés d'entretenir plus de six bœufs sur les terres de l'Université. Celle-ci achète chaque année six veaux qu'elle donne en cheptel à trois habitants sans bétail et à trois associés ne possédant qu'un bœuf.

Il existe à Frascati une autre association; le cas est assez rare. C'est la *Consociazione agraria* comprenant tous les citoyens, hommes et femmes, ayant capacité juridique et ayant leur domicile légal depuis quinze ans et leur résidence habituelle à Frascati. Cette association comprend 436 familles; elle s'est constituée à la suite de la loi de 1888 sur l'affranchissement des *usi civici*, car l'ensemble de la population de Frascati possédait des droits d'usage sur les biens de l'Université agraire. La Consociazione s'est formée pour revendiquer ces droits et en régler l'exercice. La commission d'arbitrage a décidé que l'Université concéderait chaque année à la Consociazione une superficie de douze rubbia et demi (23 hectares) pour la culture des céréales moyennant une redevance de 40 francs par rubbio [1]. Cette superficie est répartie par parcelles de 1/2 hectare. Mais actuellement ce droit de la Consociazione ne peut plus s'exercer faute de terres, car le domaine de l'Université a fondu petit à petit et se trouve réduit maintenant à une cinquantaine d'hectares de pâturage. *Le reste a été cédé en emphytéose à des habitants de Frascati qui y ont planté de la vigne et paient des redevances.* Ceci est absolument contraire à la loi, mais l'autorité supérieure a dû accepter le fait accompli, car ce sont les habitants eux-mêmes qui ont demandé à l'Université ces concessions. On voit qu'ici *sur un terrain favorable à la culture intensive, le domaine collectif évolue vers la propriété particulière* et ne se maintient que pour les pâturages. Cette évolution n'est pas un phénomène récent, car, d'après les anciens docu-

1. Le rubbio = 1 hect. 84.

ments, l'Université de Frascati possédait au XVIIe siècle près de 1.000 hectares qui ont été peu à peu concédés en emphytéose. Depuis cette époque le nombre des possesseurs de bétail (*boattieri*) a augmenté; mais leur richesse respective en bétail a diminué, puisque le maximum de bœufs qu'ils sont autorisés à entretenir a passé de cinquante à six; nouvelle preuve de l'évolution qu'à subie le mode de travail et avec lui la constitution de la propriété.

Actuellement, à part les terrains en pacages, la fortune de l'Université agraire de Frascati est exclusivement constituée par des redevances emphytéotiques. Quel emploi est-il fait des fonds provenant de ces redevances? Nous avons vu qu'une certaine somme est consacrée à des achats de jeunes bêtes confiées à cheptel à des paysans peu fortunés; mais la plus grande partie des ressources sert à affermer des terrains qui sont ensuite répartis entre les associés au prorata du nombre de leurs bœufs, moyennant redevance du cinquième de la récolte. Comme la dernière location a laissé un déficit important par suite d'intempéries et de mauvaise gestion, elle n'a pas été renouvelée, et depuis quatre ans l'Université emploie ses revenus à payer ses dettes. L'année prochaine, tout passif aura disparu et la société affermera un nouveau domaine; c'est sur ces terres louées qu'elle donne les 23 hectares auxquels a droit la Consociazione.

Le cas de Frascati est intéressant, car il nous offre l'ensemble d'une très ancienne association à recrutement limité (par la possession du bétail), à côté d'une association récente représentant la communauté des habitants, cette dernière possédant des droits d'usage sur les terrains de la première, qui, de son côté, en possédait sur les terres d'un particulier. On voit ici l'entremêlement des droits de propriété; on en voit aussi la variété, puisque nous trouvons une propriété communautaire illimitée : celle de la Consociazione; une propriété communautaire restreinte : celle de l'Université; et enfin la propriété particulière emphytéotique ou absolue. Le mode de jouissance de ces diverses propriétés est variable suivant la nature du travail qui s'applique au sol: les

pâturages restent soumis à l'usage commun; les terres à céréales sont appropriées individuellement, mais pour un court terme, le temps de lever deux récoltes successives; les terres à vigne au contraire sont complètement appropriées, car l'emphytéose équivaut pratiquement à la propriété. La culture intensive ne s'accommode pas d'une propriété incertaine et précaire, et nous avons vu que les lois économiques ont eu ici raison des lois civiles. Enfin il nous faut noter que la constitution de la petite propriété par concession emphytéotique, bien loin de nuire aux générations actuelles et futures, leur est favorable puisque les redevances payées par les emphytéotes permettent à l'Université agraire d'affermer des terres qui sont ensuite concédées à des conditions modérées aux associés et aux habitants et que, d'autre part, la productivité du sol est augmentée par la culture intensive.

L'Université disposant ainsi de quelques capitaux peut jouer efficacement le rôle de caution à l'égard de ses membres et de fermier général vis-à-vis du propriétaire qui, sachant ses fermages assurés et payés en bloc, peut consentir un bail plus avantageux que s'il affermait séparément chaque parcelle. Elle joue aussi le rôle d'assureur vis-à-vis des associés en cas de mauvaise récolte; ceux-ci savent qu'ils ne seront ni expulsés ni saisis puisqu'ils paient une redevance en nature proportionnelle au produit. A l'égard de ses membres, l'Université agraire patronne le travail puisqu'elle leur fournit du travail et qu'elle exerce une certaine direction; elle les fait aussi jouir de la propriété et facilite ainsi leur ascension sociale. Elle est assez semblable à un syndicat ou à une coopérative, mais, de même que celles de ces institutions, son efficacité et son action patronnante dépendent beaucoup de ses dirigeants, et elle n'est pas à l'abri d'une mauvaise gestion de leur part.

A Mentana, nous assistons à la naissance d'une Université agraire. Ce village, célèbre dans l'histoire, est peuplé actuellement de 2.000 habitants répartis entre 300 familles. Le territoire, qui s'étend sur 2.500 hectares, était jadis un fief des Orsini, il passa ensuite aux Borghese, et est maintenant propriété de la Banque de Naples. La famille Borghese n'a conservé que le

palais et ses droits sur les terrains concédés en emphytéose. Il est à noter que les maisons du village elles-mêmes lui appartiennent ou lui appartenaient il y a encore peu d'années; le paysan était donc ici dans une situation précaire; il est vrai que cette situation durait depuis des siècles. Il existe sur le domaine des droits de pâturage, d'affouage et d'ensemencement au profit de la population qui jadis possédait un nombreux bétail. Un vieillard me dit que son père entretenait plus de cent vaches sans compter les chevaux et les brebis. Ce bétail allait pacager sur les terres du domaine qui étaient pour ainsi dire incultes, souvent même envahies par les broussailles.

Vers 1850, le domaine fut affermé aux Ferri, célèbres mercanti di campagna qui entreprirent d'améliorer l'exploitation et d'augmenter les cultures. Le parcours se trouva réduit et le bétail diminua; la population supporta cette perte, car elle trouva une compensation dans le travail que lui offrait la culture des céréales. La main-d'œuvre locale fut bientôt insuffisante (Mentana ne comptait à cette époque que 400 habitants); il vint alors des émigrants temporaires qui prirent à colonage la culture des céréales moyennant redevance de la moitié ou du tiers du produit, suivant la fertilité du sol; en même temps, les fermiers transformèrent la redevance proportionnelle des habitants de Mentana (un quart du produit) en une redevance fixe. C'est aussi à la même époque que les vignes prirent de l'extension sur des terrains cédés en emphyétose; elles occupent aujourd'hui 180 hectares, et certains vignerons ont affranchi leurs parcelles et sont devenus propriétaires absolus.

Il semble donc que par la culture de la vigne en emphytéose, par la culture plus étendue et plus intensive des céréales avec redevance fixe, les habitants de Mentana se trouvaient dans de bonnes conditions pour prospérer et s'élever. Mais l'existence des *usi civici* sur le territoire du village avait attiré à Mentana une centaine de familles étrangères qui s'y étaient établies à demeure; la population s'accrut de la sorte plus vite que les moyens d'existence, et les habitants commencèrent à se plaindre que leur droit de pâturage fût réduit par l'exten-

sion des cultures, que leur droit de semailles eût été diminué ou au moins modifié par l'établissement d'une redevance fixe. En 1902, une agitation commença pour obtenir le rétablissement complet des usages publics dans leur état ancien et l'expulsion des émigrants temporaires qui venaient travailler sur les terres du domaine. On retrouve ici l'esprit d'exclusivisme et les tendances monopolistes d'une population communautaire qui cherche les remèdes à une crise, non dans un travail plus intense ou plus intelligent, mais dans la suppression de la concurrence extérieure.

En 1907, on constitua l'Université agraire qui englobe tous les habitants, car ils sont tous agriculteurs. Le budget est alimenté par une taxe de pâturage et par des redevances dues par les usagers pour la culture des terres. Les dépenses s'élèvent à 12.500 francs; ce sont surtout des dépenses d'administration et des frais de justice, car la société est en procès avec la Banque de Naples à propos des usages publics. L'Université agraire voudrait racheter au propriétaire tout le territoire du village qui, en tenant compte des impôts, des dépenses d'administration, des charges provenant surtout des usages publics, ne vaudrait, dit-on, guère plus de 80.000 francs. Mais la Banque de Naples n'accepte pas ce chiffre en raison même de l'incertitude des droits contestés.

En fait, l'Université agraire exerce les usages publics et en règle l'exercice entre ses membres. Les terres arables sont cultivées pendant deux ans en céréales et restent deux ans en jachère pâturée en commun. Les lots sont tirés au sort et restent affectés aux mêmes usagers pendant deux ans; lors de la première répartition, on a attribué un lot à chaque personne majeure; la seconde fois, en 1908, on a divisé le terrain par familles en donnant aux lots une étendue proportionnée au nombre des enfants, ce qui est plus pratique et plus juste. Le mesurage et la répartition des terres sont une cause de dépenses qui se renouvellent chaque année. Il va falloir aussi faire des travaux d'intérêt général tel que des fossés pour l'écoulement des eaux et cela aux frais de la société, car on ne

peut compter sur des usagers d'un ou deux ans pour les exécuter. On pourrait procéder par corvée, mais c'est souvent une source de difficultés, les travailleurs non payés étant d'une docilité et d'une application discutables. Ces inconvénients n'échappent pas aux administrateurs de l'Université agraire qui se rendent compte aussi qu'une répartition bisannuelle des terres n'est pas favorable à une bonne culture ; aussi entrevoient-ils la possibilité de donner les terres en location pour trente, soixante et même quatre-vingt-dix ans. Ils écartent l'emphytéose, car elle est rachetable et peut alors aboutir à la pleine propriété, mais un bail de soixante ou quatre-vingt-dix ans, et même de trente ans, n'équivaut-il pas pratiquement à la propriété, surtout si le fermier a droit à une indemnité ou à un renouvellement de ferme pour les améliorations permanentes réalisées par lui, ce qu'on ne manquerait pas de stipuler pour favoriser la culture intensive. On songe aussi à régler l'exercice du droit de pâturage et du droit d'affouage pour éviter les déprédations. Pour échapper à l'afflux des étrangers, on a également l'intention d'exiger, pour l'admission dans l'Université, une résidence de trente ans. Mais il est impossible de faire un règlement définitif avant que le procès pendant ne soit terminé et, en vertu de la loi de 1908, il ne peut pas l'être tant que la nouvelle loi en préparation sur les usages publics ne sera pas votée et promulguée.

J'ai demandé si les bons travailleurs ne réclamaient pas le partage définitif des terres. On m'a répondu que c'était, au contraire, les paresseux qui demandaient ce partage afin de pouvoir vendre leur lot. L'idéal des habitants semble être le maintien de la propriété collective pour que toute la population actuelle et future ait toujours de quoi manger ; ils sont hantés par la crainte de voir la grande propriété se reconstituer. Cependant leur situation ne paraît pas s'être beaucoup modifiée : ils exercent les droits de pâturage et d'affouage, comme autrefois, et sèment le blé à peu près dans les même conditions. Pour eux, la propriété n'est ni plus ni moins collective qu'auparavant et la manière dont ils en usent est la même ; l'an-

cien propriétaire unique, auquel ils avaient affaire, est remplacé par l'Université agraire. Mais ce changement de patron n'est pas négligeable : les paysans y ont gagné la paix et la sécurité. Plus de conflits incessants entre les usagers et le propriétaire ou ses représentants ; plus de crainte de voir tout à coup les moyens d'existence manquer par un caprice du fermier qui veut interdire le pacage ou employer d'autres ouvriers. N'auraient-ils gagné que cela à la constitution des Universités agraires que les paysans auraient gagné beaucoup. Mais les résultats obtenus sont plutôt le fait de l'organisation, de l'association, de la coopération que d'un changement dans la forme de la propriété ; d'ailleurs, à Mentana, cette forme n'a pas encore changé. Si, jadis, la situation des paysans était mauvaise, il en faut rechercher la cause moins dans la grande propriété privée que dans l'indifférence et l'insouciance du propriétaire qui, même animé de bonnes intentions, méconnaissait ses devoirs de patrons et ne savait pas les remplir, en organisant le travail de façon à assurer des moyens d'existence à tous ceux qui vivaient sur ses terres.

Les domaines collectifs et la petite propriété. — Les pouvoirs publics organisent les domaines collectifs, déjà existant en fait d'ailleurs, à l'époque où, dans d'autres pays, disparaissent les derniers restes de la propriété communautaire. En Hollande et en Allemagne, la *mark* a commencé à être partagée dès les premières années du XIXe siècle, et actuellement c'est à peine si on en peut signaler çà et là quelques lambeaux : la propriété privée paysanne s'est développée à ses dépens avec l'approbation de tous et pour le grand profit de la collectivité puisque des territoires incultes sont aujourd'hui en plein rapport. Évidemment, l'idéal poursuivi n'est pas le même. Remarquons d'ailleurs que, dans la plaine saxonne, les droits d'usage de la mark étaient attachés à un domaine[1], tandis qu'en Italie

1. Ici apparait la différence originaire et fondamentale entre la formation particulariste où les rapports sociaux ont pour base le domaine rural, et la formation communautaire où ils ont pour base le groupe.

les *usi civici* sont des droits attachés à la résidence. Comment en serait-il autrement? Le paysan de la province de Rome n'est généralement pas propriétaire; il ne possède souvent même pas sa maison, tandis que le paysan saxon confond sa famille avec son foyer et son domaine[1]. Plus le domaine sera productif et riche, plus nombreuse et plus prospère pourra être la famille, plus forte et meilleure pourra être l'éducation donnée aux enfants, plus efficace l'assistance matérielle qui leur permettra de tenter leur établissement au dehors, car ils ne resteront pas tous sur le domaine. A Rome, au contraire, personne ne veut quitter le village natal, la misère seule pousse à émigrer pendant quelques mois, au plus pendant quelques années; si on a passé l'Océan et travaillé en Amérique, on ne désire qu'une chose, revenir au pays. Mais comment vivre au pays puisque la famille n'y possède rien? On ne peut pas compter sur elle; on ne peut compter que sur les droits que possède chaque habitant comme membre de la collectivité. Aussi considère-t-on les usages publics comme le moyen d'existence primordial; la vie ne serait pas possible sans eux, aussi veut-on en réserver le bénéfice à ses enfants. Or, si le domaine collectif, qui en dérive, était partagé, le droit sur la terre n'existerait plus au profit de tout homme qui naît, mais il en faudrait hériter de son père, et cet héritage pourrait faire défaut si le père avait aliéné son domaine. La propriété collective est donc une assurance en faveur des générations futures contre l'imprévoyance et la mauvaise gestion de la génération présente. Reste à savoir si la prime à payer n'est pas trop élevée.

Il est difficile de savoir ce que donneront les domaines collectifs; leur institution est encore trop récente. Il est bien vrai que la plupart d'entre eux en Italie remontent à une époque

1. On objectera peut-être que, sous le régime féodal, le paysan saxon n'avait pas la pleine propriété de son domaine. C'est vrai, mais il avait sur sa tenure des droits réels dont il ne pouvait pas être privé arbitrairement. A défaut de la pleine propriété juridique il avait le *domaine utile*, et au point de vue social, c'est l'essentiel. Le paysan romain, au contraire, n'est pas fixé au sol, il est seulement attaché au groupe.

fort ancienne, mais ils consistaient ordinairement en pâturages et en bois, et les terres arables ne sont guère cultivées qu'une année sur deux : le pâturage reste en somme le mode de travail dominant. Or, nous savons qu'on reproche précisément, et avec raison, aux latifundistes de tout sacrifier au pâturage et de ne pas faire de cultures nourricières. C'est justement pour favoriser la culture intensive que les partisans des domaines collectifs en ont préconisé l'organisation et les voudraient voir constitués avec l'étendue totale des latifundia sur lesquels existent des usages publics. « Il n'y a pas d'économiste, écrit Ciolfi[1], qui ne comprenne que la propriété collective des latifundia dans les mains des agriculteurs soit la seule qui favorise une agriculture intensive complète et florissante, et la résurrection morale, hygiénique et économique des plèbes rurales. » Si la culture dans la province de Rome doit rester dans l'état où elle est, il est inutile d'affranchir les terres aussi bien au profit des usagers que des propriétaires nominaux; une modification de l'organisation actuelle de la propriété ne se peut justifier que par un progrès dans la technique agricole et par une augmentation des rendements. Nous ne pouvons pas, à cet égard, apprécier les résultats que donneront les domaines collectifs qui ne sont pas sortis de la période d'organisation et qui sont souvent encore engagés dans des procès longs, coûteux et incertains. Il faut leur faire crédit de quelques années, mais nous pouvons du moins enregistrer ici quelques observations auxquelles ont donné lieu leur constitution et leur fonctionnement depuis 1894.

Le but de la loi du 4 août 1894 était « de conserver en vie, en leur donnant des raisons de vivre, les universités et communautés agraires préexistantes, d'infuser de la vie à la masse inorganique de ceux qui, avant la loi de 1888, exerçaient les droits d'usage sur les terres et, après la loi, en échange de ces droits, eurent la propriété d'une partie ou de la totalité des terres... »; « de conserver les collectivités en les adaptant

1. Cf. *I demani popolari*. Rome, 1906, p. 53.

au progrès des temps, à l'orientation nouvelle de l'agriculture, à de nouvelles formes juridiques, à de nouveaux buts sociaux ». De telles collectivités « auraient dû greffer le principe moderne de la coopération sur le tronc vieilli des communautés écloses au moyen âge[1] ». Il semble que la pensée du législateur n'ait pas été bien comprise, ou du moins que ses intentions n'aient pas été respectées par la population, car on peut noter des indices très nets d'individualisme dans le fonctionnement des domaines collectifs.

Jadis les usagers trouvaient en face d'eux, dans l'exercice de leurs droits, le propriétaire qui s'opposait à l'exploitation abusive du fond; cet obstacle a disparu lorsque le propriétaire privé a été remplacé par une association collective « et la cupidité des particuliers s'est manifestée sous toutes les formes, toujours aux dépens de l'association à laquelle personne ne se sent appartenir, et de la chose commune que chacun considère comme la sienne propre et prétend exploiter à son propre avantage en excluant autrui[2] ». Les professeurs d'agriculture se plaignent du mauvais état dans lequel se trouvent les biens communs par suite d'une exploitation abusive et anarchique, et la plupart de ceux que j'ai vus considèrent les domaines collectifs comme un obstacle au progrès agricole et au développement de la richesse publique.

Il arrive souvent que les universités agraires n'observent pas leurs règlements et que leurs membres se partagent amiablement les biens de l'association. Certains règlements admettent d'ailleurs la concession emphytéotique, le partage et la vente des terres[3], et parfois ces règlements ont été approuvés par les commissions provinciales, en violation formelle de la loi, ce qui dénote une complète ignorance ou une singulière insouciance tant de la part des administrateurs des universités que de la part de l'autorité chargée de les contrôler, à moins que cela ne soit la conséquence de nécessités économiques plus fortes que

1. *Relazione sull' andamento dei dominii collettivi*, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 21.
3. Frascati, Torrealfina, Montelibretti.

les prescriptions législatives, ou l'indice d'aspirations à la petite propriété de la part des paysans.

Nous avons déjà signalé la mauvaise volonté opposée par les syndics à l'exécution de la loi et l'opposition qu'y font les municipalités. L'intervention des administrateurs communaux n'a pas peu contribué à faire dévier les dispositions législatives parce que, « au lieu de s'employer dans l'intérêt exclusif des usagers qu'ils doivent représenter, ils sont amenés soit par ignorance, soit par d'autres motifs moins excusables, à agir dans l'intérêt de la commune qui, en bien des cas, se confond avec celui de ses administrateurs et aussi parfois avec l'intérêt des propriétaires des terrains soumis aux servitudes, entravant, faussant et dénaturant l'application et le but de la loi elle-même ». On s'explique ainsi que les habitants réclament souvent contre les sentences d'affranchissement et se prétendent lésés : « En plusieurs communes, les désordres de caractère agraire sont précisément causés par la résistance qu'opposent les syndics aux légitimes requêtes des usagers qui réclament la cession des terres qui leur ont été assignées par la commission d'arbitrage et qui demandent à être convoqués pour constituer l'association collective [1]. » L'admission par les règlements de représentants des communes dans les conseils d'administration des universités agraires est aussi une cause de troubles dans le fonctionnement de ces associations.

Les plus grandes différences existent dans les résultats que donnent les universités agraires. Les unes se contentent de répartir leurs terres entre leurs membres, qui continuent la culture et l'exploitation d'après l'ancienne routine. D'autres, au contraire, instituent des caisses de subvention pour acheter du bétail, des semences, des engrais; elles introduisent la culture intensive et organisent des encouragements pour les cultivateurs, elles sont malheureusement encore l'exception.

Ce qui est souvent un obstacle à la prospérité des universités

1. Cf. *Relazione sull'andamento dei dominii collettivi*, p. 30.

agraires, c'est l'insuffisance de leur patrimoine et le manque de capitaux et de chefs capables de diriger l'association avec fermeté et intelligence. Il est des cas où le domaine collectif est ridiculement exigu. On me cite le cas d'une université qui avait 55 hectares à répartir entre 800 ou 900 familles. Le professeur d'agriculture a fait accepter par le ministère l'exclusion de tous les usagers qui ne sont pas cultivateurs manuels et il a fait approuver un règlement cultural sévère qui permet l'exclusion de tous ceux qui ne cultivent pas bien. Il a pris ces mesures pour réduire le nombre des usagers et opérer une sélection, mais il fait remarquer que ces mesures ne sont pas légales.

Ces patrimoines, déjà pauvres et restreints, sont souvent chargés de dettes provenant des procès, des sentences d'affranchissement ou des redevances à payer pour les terrains attribués à l'association. Ces dettes sont parfois si élevées que les intéressés refusent de se constituer légalement en université. Le passif qui grève beaucoup de domaines collectifs est un obstacle à l'organisation du crédit qui leur serait si nécessaire pour réaliser les améliorations indispensables et intensifier la culture; aussi propose-t-on de leur faire accorder par l'État de grandes facilités de crédit et un intérêt de faveur.

Quant aux chefs, ils sont non moins nécessaires; on comprend qu'ils soient rares dans un pays qui souffre précisément du manque de patrons. Placés à la tête d'une association poursuivant un but économique et moral, il leur faudrait toutes les qualités du patron et quelques autres encore. On peut craindre que les questions personnelles et politiques n'interviennent dans l'élection des administrateurs; mais on peut espérer que ceux-ci recevront leur leçon des faits eux-mêmes et qu'avec le temps ils acquerront l'expérience et l'autorité qui leur fait défaut au début. Les présidents d'universités agraires que j'ai vus m'ont paru être des hommes intelligents, prudents, sensés et avisés, se rendant compte des difficultés à résoudre et se faisant sur les domaines collectifs le minimum d'illusions. C'est une élite

assurément, mais qui peut devenir plus nombreuse avec le temps.

Tels sont les principaux reproches qu'on adresse aux domaines collectifs; tels sont les principaux défauts qu'on leur reconnaît. Il semble que le plus grave soit de n'être pas complètement en rapport avec l'état social et la mentalité de la population. « Ni partage, ni emphytéose, ni location à long terme et pas même répartition périodique, toutes formes que l'expérience a condamnées comme sanctionnant la frustration des générations futures, et qui, avec la sotte illusion de généraliser la petite propriété individuelle, inocule dans les générations présentes le germe d'un nouveau chancre social : le chancre des propriétaires pauvres condamnés dès leur naissance aux persécutions du fisc et à la charité spoliatrice des riches si l'année est mauvaise ou stérile; formes, à cause de cela, capables seulement de reconcentrer dans les mains d'un petit nombre les propriétés rurales et de reconstituer un nouveau latifundium plus funeste que le latifundium actuel parce qu'il serait couvert du manteau de la légitimité. Ni partages donc, ni emphytéoses, ni locations, ni répartitions; mais communautés constituées par commune ou groupes de communes d'après le nombre des associés et d'après l'étendue des terres, et disciplinées avec la forme de la coopération; communautés autonomes[1]..... » Tel est l'idéal des promoteurs des domaines collectifs. Qu'est-ce que répondent les faits?

Ils répondent qu'en plusieurs cas les intéressés ont préféré le partage définitif à la communauté; que, d'autres fois, ils ont réclamé la concession emphytéotique des terres; que toujours ils procèdent à une répartition annuelle et que parfois ils songent, en vue de l'amélioration des terres et du progrès de l'agriculture intensive, à affermer les terrains pour un long terme; que presque toujours ils ont accepté l'intervention de la commune dans leur conseil d'administration; que rares sont les universités qui se sont inspirées de l'idée coopérative pour patronner,

1. Cf. Avv. Ettore Ciolfi, *I demani popolari*. Rome, 1906, p. 54.

soutenir et encourager leurs membres dans la voie du progrès agricole. J'ai l'impression que le paysan aspire inconsciemment à la petite propriété ; s'il vante la propriété collective, c'est que c'est la seule dont il ait joui jusqu'à présent et qu'elle est en opposition avec la latifundium dont il a horreur, nous savons pourquoi. A ses yeux, le domaine collectif est le meilleur remède contre les abus du régime latifundiste ; mais je ne serais pas étonné que ce fût une étape vers la petite propriété. Cet état d'esprit et ces tendances du paysan de la province de Rome nous renseignent sur sa formation sociale et sont expliqués par elle. C'est un communautaire, mais un communautaire fortement ébranlé pour ne pas dire désorganisé. Cet ébranlement ne serait-il pas dû au régime même de la propriété dont la concentration entre quelques mains, en réduisant le paysan à la condition de prolétaire, a enlevé à la communauté patriarcale toute raison d'être[1] ? La constitution des domaines collectifs peut-elle renforcer et restaurer la formation communautaire originaire de la race ? Je ne le pense pas, car ces domaines collectifs ne s'adaptent pas à un cadre familial, mais à un cadre de voisinage : le village ; or, entre ces voisins, il y a déjà bien des intérêts divergents pour ne pas dire opposés. Il est bien peu probable que l'action législative arrive à comprimer la poussée individualiste qui, de nos jours, sous l'influence de causes diverses, se manifeste irrésistiblement chez les communautaires en voie de désorganisation[2].

A l'heure présente, le principal avantage des domaines collectifs est d'assurer l'indépendance du paysan en le libérant de la servitude du latifundium et de favoriser son éducation sociale en remettant le sol entre ses mains et en l'obligeant à s'organiser pour gérer ses propres affaires. Ses aptitudes et sa capacité ne peuvent que s'accroître et, après une inévitable période d'iner-

1. Nous avons déjà noté (*Sc. soc.*, 55e fasc.) qu'en Toscane la communauté se maintient mieux chez les métayers qui cultivent un domaine indivisible que chez les paysans propriétaires qui pratiquent le partage égal.

2. J'entends dire que la *communauté* est en voie de désorganisation et non pas que la *société* ou la *race* soit désorganisée.

tie et de tâtonnements pendant laquelle, faute de patrons, il attend l'impulsion et subit la tutelle du pouvoir central, sauf à lui résister parfois, il apprendra sans doute à administrer librement ses associations et à les rendre autonomes. C'est lui alors qui décidera souverainement entre la propriété collective et la petite propriété privée.

II

LA BONIFICATION ET LA CULTURE INTENSIVE

Nous venons de voir comment la loi avait essayé de résoudre par ses propres forces le problème agraire dans la province de Rome. Trompé par les apparences de la « lutte pour la terre », le législateur a cru pouvoir remédier au mal en modifiant la forme de la propriété légale, en assurant l'indépendance absolue de la propriété privée et en consacrant et en renforçant à côté d'elle la propriété collective. Ces réformes n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait parce qu'elles n'atteignent pas le mal dans sa racine. Nous savons que la forme de la propriété s'adapte au mode de travail : modifier l'une sans transformer l'autre, c'est faire œuvre vaine ou tout au moins imparfaite. C'est ce que les faits ont démontré. La suppression des usages publics sur les latifundia n'a pas par elle-même amené la culture intensive et les paysans ne semblent pas, actuellement et sauf exception, exploiter les domaines collectifs autrement qu'ils n'exploitaient les terres soumises aux servitudes publiques.

Or, puisque la crise agraire provient d'un manque d'équilibre entre le nombre des hommes à nourrir et la production agricole nécessaire pour les nourrir, c'est à augmenter la production brute par la culture intensive que l'on doit viser. Cette culture nourricière intensive devra non seulement donner des produits abondants, mais absorber beaucoup de main-d'œuvre puisque celle-ci est en excès et qu'il y a un intérêt national à retenir dans le pays le plus grand nombre d'habitants. Les décrets des pou-

voirs publics ne suffisent pas à introduire la culture intensive, nous en aurons la preuve tout à l'heure; il faut pour cela des patrons capables et compétents; or, nous savons que les latifundistes romains ne sont pas ces patrons-là. Il faut aussi que ces patrons puissent disposer à des conditions avantageuses de capitaux abondants et qu'ils ne soient pas entravés dans leurs réformes techniques par des désordres civils ou de mauvaises conditions hygiéniques. Il en résulte que l'initiative privée a bien le rôle prépondérant dans la solution de la question agraire, mais que les pouvoirs publics ont aussi à intervenir pour lui préparer le terrain, ou du moins pour lever les obstacles qui pourraient la paralyser.

I. — LES INTERVENTIONS DES POUVOIRS PUBLICS.

Les papes et l'agriculture[1]. — Tandis que, dans les régions peuplées de la province de Rome, le législateur est intervenu presque uniquement dans le but de mettre un terme aux troubles agraires et aux conflits entre paysans et latifundistes, dans la Campagne romaine, il a cherché depuis fort longtemps à développer la culture et à favoriser l'établissement d'une population stable. A cet égard, le gouvernement italien n'a fait que continuer le gouvernement pontifical.

J'ai déjà signalé la fondation des *domuscultuae,* au VIIIe siècle, par les papes Zacharie et Hadrien; des fondations semblables se continuèrent dans les siècles suivants[2]. Remarquons en passant que la domination temporelle des papes s'étendit sur la campagne bien avant d'être acceptée par la ville, car elle a pour origine la propriété foncière de l'Église constituée à partir de Constantin. C'est aux XIIe et XIIIe siècles, pendant les luttes des

1. Cf. Cesare de Cupis, *Per gli usi civici dell'Agro romano.* Roma, 1906; Prof. L. A. Fracchia, *Le leggi agrarie sull'Agro romano* (2e partie, *Età dei Papi*). Rome, Pistolesi, 1907.

2. La nécessité de pareilles fondations est une preuve de l'état peu florissant de l'agriculture.

barons, et au XIVe siècle, pendant l'exil d'Avignon, que l'Agro romano se dépeupla définitivement au profit de Rome et des villages fortifiés des hauteurs environnantes : la culture fut alors complètement abandonnée et remplacée par le pâturage[1]. Il résulte d'un rescrit de Boniface IX, daté de 1402, que la transhumance était déjà organisée régulièrement entre les Abruzzes et la province de Rome. C'est donc à partir du XIVe siècle que la Campagne romaine a été réduite en l'état où elle se trouve actuellement; depuis lors, la situation ne s'est guère modifiée.

Les premiers actes pontificaux attestés par des documents se rapportent à la *Nobilis Universitas Bobacteriorum Urbis*. La première mention de l'*Ars Bobacteriorum* remonte à 1088 : c'était la corporation des agriculteurs de Rome, laquelle venait en tête de toutes les autres corporations. Les plus anciens statuts dont on ait connaissance datent de 1407; ils n'étaient d'ailleurs qu'une revision de statuts antérieurs. Dans un des chapitres il est dit que chacun a le droit de travailler dans tous les domaines de l'Agro et d'y faire paître ses bœufs de travail; plus loin il est dit qu'on ne doit pas cultiver les domaines d'autrui avant d'en avoir obtenu la permission du propriétaire. On voit par là que les usages publics existaient alors dans la banlieue de Rome.

Les *Statuta nobilis artis Bobacteriorum Urbis* furent réédités plusieurs fois aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles sans changements notables, ce qui semble bien indiquer que l'agriculture romaine est restée stationnaire du XIIe au XVIIIe siècle, car ces statuts sont non seulement un règlement de corporation, mais une sorte de manuel pratique de l'agriculteur et un code rural.

Au XIVe et au XVe siècle, il y eut à Rome de fréquentes disettes. Pour y porter remède, Sixte IV, par sa bulle du 1er mars 1476, tente de restaurer la culture. Il décide qu'à l'avenir et perpétuellement il sera permis à quiconque voudra cultiver les campagnes du territoire de Rome, du patrimoine de Saint-Pierre

1. Cf. Tomassetti, *I centri abitati della Campagna romana del Medioevo.*

en Tuscie et des provinces de Marittima et Campagna, de rompre, labourer et cultiver aux époques voulues et habituelles le fiers du domaine qu'il aura choisi dans ce but, que ce domaine appartienne à un monastère, a un chapitre, à une église, à une œuvre pie ou à un particulier de quelque état et condition qu'il soit. Si le propriétaire ne donne pas la permission de cultiver ses terres, on peut passer outre avec l'autorisation de juges spécialement institués. Mais les barons, qui trouvaient le pâturage plus avantageux, obligeaient les cultivateurs à leur céder à vil prix le grain récolté qu'ils revendaient ensuite très cher en temps de disette et, comme les routes n'existaient pas, ils s'opposaient au passage des chariots sur leurs terres. Plusieurs fois Rome dut recourir au blé de Sicile.

Pour remédier à cet état de choses, Jules II, par une constitution du 1er mars 1508, interdit à tout propriétaire, dans un rayon de 50 milles autour de Rome, d'acheter du grain au delà des besoins de sa consommation, et de mettre obstacle au transport des blés, le tout sous peine d'excommunication, d'interdit et même de confiscation du fief.

Sous Léon X, des lettres patentes renouvellent la bulle de Sixte IV et fixent la redevance à payer au propriétaire entre le cinquième et le dixième de la récolte suivant la difficulté des transports et l'éloignement de Rome. Clément VII, dès la première année de son pontificat (1524-1534) reproduit les ordonnances de Sixte IV et de Jules II. Il constate que les propriétaires ont plus d'avantage à maintenir le pâturage et surtout l'élevage des vaches rouges, mais il proclame que la terre doit nourrir l'homme plutôt que les animaux ; à cet effet, il interdit d'entretenir plus de 125 vaches rouges par propriétaire ; il réserve aussi l'exercice de l'agriculture aux seuls Romains à l'exclusion des étrangers. Les propriétaires qui veulent cultiver eux-mêmes leurs terres doivent commencer les travaux en février et transporter à Rome tout le grain obtenu, sauf ce qui est nécessaire à leur consommation. Si le propriétaire ne cultive pas, les redevances à payer par celui qui exerce le droit de semailles sont d'un cinquième ou d'un septième du produit,

suivant l'éloignement de la ville. Il est défendu à qui que ce soit, laïque ou ecclésiastique, de molester les travailleurs et d'accaparer le grain. Ces décrets pontificaux mécontentèrent naturellement les propriétaires qui trouvèrent un porte-parole dans Casali. Celui-ci soutint que de telles lois étaient despotiques et imposées par les gens qui voulaient s'enrichir en envahissant les terres de l'Église et des œuvres pies, à l'instar de ce qui se passait alors dans les pays où prévalait la Réforme.

En 1566, Pie V renouvelle les édits de ses prédécesseurs, accorde des exemptions de péage et prend diverses mesures pour favoriser l'approvisionnement de Rome. En 1588, Sixte-Quint affecte une somme de 200.000 écus à des prêts aux agriculteurs pauvres qui voudraient cultiver l'Agro romano : cette somme fut portée à 500.000 écus par Grégoire XIV en 1591.

Clément VIII, en 1597 et en 1600, rappelle tous les édits précédents, interdit puis autorise successivement l'exportation des céréales, confirme que tout citoyen a le droit de semailles sur les terres de l'Agro, ordonne d'élever le quart des veaux et fait défense aux bouchers d'abattre les bœufs de travail; enfin il prescrit à chaque propriétaire de planter un mûrier par rubbio de terre. Paul V, par sa constitution du 19 octobre 1611, remémore les prescriptions de Clément VIII et ordonne en outre au Mont-de-Piété de donner aux agriculteurs des subventions à 2 % d'intérêt jusqu'à concurrence de mille écus.

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, un grand nombre de règlements de détail reproduisent tous les édits antérieurs, mais ont surtout pour but d'assurer l'approvisionnement de Rome. Signalons cependant les édits de 1631, 1659 et 1777 qui réglementent l'industrie des caporaux et cherchent à en combattre les abus.

Pie VI, par *motu proprio* du 25 janvier 1783, examine les mesures ordonnées par ses prédécesseurs et prescrit au préfet de l'Annone d'établir pour chaque domaine un cadastre avec plan de culture obligatoire pour le propriétaire : « Ordonnons que, le fermier ou le colon manquant à ladite obligation en tout ou en partie, il soit permis à toute autre personne de quelque qualité, rang ou condition que ce soit, même étrangère et n'habitant pas

notre État, de labourer et semer ce quart ou cette portion de quart qui, devant être cultivé d'après le plan du cadastre, serait laissé en abandon, et cela sans payer aucune redevance ni en grain ni en argent, et que le propriétaire, fermier ou colon du domaine soit obligé de lui fournir gratis des greniers, des bâtiments et le pâturage nécessaire pour la culture du terrain, et que, partout où aura été fait le *maggese*, et à la même personne qui l'aura fait, il soit permis, l'année suivante, de faire le *colto* sans payer aucune redevance[1] ».

L'œuvre la plus durable du pontificat de Pie VI fut le cadastre de 1783, d'après lequel le territoire de l'Agro romano comprenait 204.435 hectares répartis entre 362 latifundia dont 234 (127.320 hectares) possédés par 113 particuliers et 128 (77.107 hectares) par 64 œuvres pies. Trois propriétaires possédaient plus du quart de la Campagne romaine, à savoir :

Le prince Borghèse.....	22.149 hectares
Le chapitre de Saint-Pierre.....	20.162 —
L'hôpital du Saint-Esprit.....	15.310 —

D'après l'avis des experts, l'étendue à ensemencer chaque année aurait été de 42.577 hectares[2].

Pie VII, par motu proprio du 4 novembre 1801, établit des amendes sur des terres arables laissées incultes et des primes pour les terrains cultivés. Dans le but de favoriser le peuplement par la culture intensive il frappe, le 15 septembre 1802, les terrains incultes d'une surtaxe qui cessera d'être appliquée seulement quand les terrains seront subdivisés par vente, emphytéose ou colonage, ou quand les propriétaires se détermineront à y introduire la culture des céréales ou des plantes arborescentes. Le produit de cette « taxe d'amélioration » doit être consacré à encourager les propriétaires qui amélioreraient leurs terres. Le même *motu proprio* prévoit des mesures à pren-

1. *Maggese* = culture sur jachère; *colto* = culture sur terrain déjà cultivé l'année précédente.
2. Fracchia, *op. cit.*, p. 76.

dre pour assainir l'Agro romano, favoriser la construction de maisons pour les paysans et encourager les plantations.

Sous la domination française, de 1809 à 1814, on fait des essais de culture de coton, on décrète pour les propriétaires l'obligation de planter des arbres le long des chemins et de construire (dans le délai d'un an!) des maisons pour les cultivateurs, et on nomme une commission pour rechercher les moyens d'assainir et de mettre en culture la Campagne romaine.

En 1815, Pie VII restauré institua une congrégation économique dont le secrétaire fut Nicolaï, qui a publié plusieurs mémoires intéressants sur la question de l'Agro romano. Dans son rapport de 1818, il retient que les causes du mal sont : 1° le latifundium; 2° le tempérament indolent des Romains; 3° le manque de capitaux; 4° l'interdiction abusive et capricieuse du commerce des céréales; 5° l'insalubrité de l'air; 6° l'avantage évident des propriétaires à conserver leurs domaines en pâturage.

Sous les papes suivants, il n'y a à signaler que quelques règlements à propos des forêts et des plantations d'arbres fruitiers, et la notification du 29 décembre 1849 relative à l'affranchissement des servitudes publiques.

Toutes ces mesures gouvernementales, souvent très minutieuses, ont ceci de commun qu'elles tendent à opérer par contrainte, privilège ou par prescriptions impératives, qu'elles visent surtout à assurer l'approvisionnement de Rome, enfin qu'elles n'ont généralement pas été appliquées et surtout que le but poursuivi, la mise en culture de l'Agro romano, n'a pas été atteint. Les innombrables lois pontificales relatives à l'agriculture dans la Campagne romaine prouvent sans doute la sollicitude des papes pour la subsistance et le bien-être de leurs sujets, mais elles sont aussi une preuve éclatante de l'inefficacité des interventions législatives pour résoudre les problèmes économiques.

La législation pontificale que nous venons de parcourir appelle une observation au sujet du droit accordé à tout citoyen

de cultiver le tiers de tout domaine laissé inculte. On argue des décrets de Sixte IV et de ses successeurs, pour affirmer que les usages publics de pâturage et de semailles grèvent toutes les terres de l'Agro romano. Il semble bien, d'après les statuts de l'*Ars bobacteriorum*, que les *usi civici* ont dû exister au Moyen Age, mais remarquons qu'à cette époque la Campagne romaine n'était pas complètement dépeuplée comme elle l'a été après le XIVe siècle. C'est évidemment en souvenir des anciennes coutumes et sous l'influence des idées communautaires que Sixte IV a proclamé le droit de cultiver les terres d'autrui, mais ce droit n'est pas un droit absolu comme le serait un droit d'usage public, il est subordonné à ce fait que le propriétaire laisse ses terres incultes. Cette dépossession temporaire est décrétée contre lui dans l'intérêt public, pour assurer la nourriture des habitants de Rome. L'État ne fait ici que sanctionner une loi sociale : *à savoir que l'appropriation du sol est en rapport avec l'intensité du travail, et qu'elle n'a de raison d'être que la mise en production du sol.* La société ne reconnaît et ne consacre la propriété privée, absolue et perpétuelle, que parce qu'elle y a intérêt pour favoriser l'exploitation intensive des richesses naturelles. Mais l'observation démontre que les populations à formation communautaire urbaine ont peu d'aptitudes et de goût pour la culture, aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir que le droit reconnu d'abord aux habitants de Rome, a dû être étendu plus tard à tous les sujets de l'État pontifical et même aux étrangers (ce qui est tout à fait contraire aux coutumes qui régissent les usages publics), sans d'ailleurs qu'il ait été exercé d'une façon générale, du moins dans les derniers siècles. Actuellement, ce droit de semailles est tombé depuis longtemps en désuétude, ce qui prouve qu'il est devenu inutile, et vouloir le restaurer en vertu d'une conception spéciale du droit de propriété serait méconnaître l'évolution économique, faire œuvre d'idéologue et entraver grandement les progrès agricoles et la mise en valeur de l'Agro romano.

Les lois de bonification du gouvernement italien. — En

1873 fut décrétée la sécularisation et la vente de la plus grande partie des biens ecclésiastiques de la province de Rome. Voici comment le député Celli apprécie les résultats de cette mesure : « La loi de 1873 sur la sécularisation des biens ecclésiastiques, votée avec un enthousiasme si bruyant et si plein de promesses, avait deux articles qui pouvaient avoir de bons effets : l'un établissait la vente des latifundia en petits lots ; l'autre permettait l'emphytéose de quelques biens avec un contrat d'améliorations agricoles. Mais les domaines vendus en petits lots furent, grâce à d'habiles intrigues, achetés à prix avantageux par des mercanti di campagna et par des propriétaires pour agrandir encore leurs trop vastes possessions. Les fermiers emphytéotiques n'exécutèrent qu'en partie ou pas du tout les travaux qui leur étaient étrangement imposés; et ainsi *mutato nomine*, les latifundia subsistèrent et furent même agrandis. Le revenu de la terre que le propriétaire ecclésiastique employait en partie en aumônes et en œuvres de bienfaisance, servit à accroître le luxe de quelques familles, et le paysan est passé de la domination d'un patron débonnaire et collectif sous celle d'un spéculateur[1] ». La suppression de la mainmorte ecclésiastique n'a donc amené aucun changement ni dans la forme de la propriété, ni dans le mode d'exploitation des terres, ni par suite dans la condition des ouvriers agricoles et des populations rurales.

Cependant la question de l'Agro romano avait préoccupé le gouvernement italien dès son installation à Rome, puisqu'un décret du 20 octobre 1870 nommait une commission chargée d'étudier les moyens d'assainir la Campagne romaine. Le nouveau gouvernement mettait une sorte de point d'honneur à transformer le désert qui entourait la nouvelle capitale, et à réussir dans une œuvre où avait échoué le gouvernement pontifical. Mais après trente-neuf ans d'efforts et de tentatives, la situation s'est à peine modifiée, et au XXe siècle le spectacle de la Campagne de Rome rappelle encore les descriptions qu'en ont laissées les anciens voyageurs.

1. *Come vive il Campagnolo dell'Agro romano.* Roma, 1900.

Les travaux de la commission aboutirent à la loi du 11 décembre 1878 qui ordonne :

a) Le desséchement des marais et notamment des étangs d'Ostie et de Maccarese aux frais de l'État;

b) La captation des sources et l'aménagement des eaux aux frais des propriétaires intéressés;

c) La mise en culture d'une zone de 10 kilomètres de rayon à partir du milliaire d'or du Forum, aux frais de l'État, avec contribution des propriétaires égale à la plus-value acquise.

En conséquence, il était institué des syndicats hydrauliques obligatoires entre les propriétaires intéressés pour les travaux d'assainissement, et il était nommé une commission chargée d'étudier les moyens à adopter pour la mise en valeur de la zone des 10 kilomètres.

Cette commission tint seize séances du 5 avril au 5 juillet 1880; elle proposa la création de villages pouvant loger au début un millier d'habitants dont on assurerait l'existence en obligeant les propriétaires voisins à leur céder, moyennant redevance 600 hectares; l'État exproprierait le terrain destiné à l'emplacement des villages et ferait des avances pour la construction des maisons et le défrichement du sol. L'État devrait aussi imposer aux propriétaires de construire des logements pour leurs ouvriers, interdire le pâturage et faire disparaître les bois et les roseaux dans les vallées humides.

Ces propositions ne furent pas adoptées ou du moins ne furent jamais appliquées; constatons cependant la tendance de faire encore agir l'État par voie d'autorité et de contrainte. Les propriétaires ne changèrent rien à leur mode d'exploitation, et comme la loi n'avait pas prévu de sanction, elle resta lettre morte et on dut la réformer. D'après la loi du 8 juillet 1883, si un propriétaire n'exécute pas le plan d'amélioration qui lui est imposé, l'État a le droit de l'exproprier et de vendre les biens expropriés ou de les donner en emphytéose sous condition, pour les acquéreurs, d'exécuter la bonification.

On a entrepris le desséchement des grands étangs littoraux dans un but sanitaire, croyant qu'ils constituaient des foyers

d'infection malarique. A cette époque régnait la théorie du paludisme; des études ultérieures ont démontré que ces grandes masses d'eau agitées par le vent avaient peu d'inconvénients au point de vue hygiénique. On a dépensé à Ostie et à Maccarese plusieurs millions et le but qu'on se proposait n'a pas été atteint, car il paraît que la malaria y règne plus intense qu'autrefois et que la mise en culture des terrains desséchés offre de grandes difficultés, tandis que l'élevage des buffles qui était d'un bon rapport a dû disparaître presque complètement par suite de la suppression des pâturages inondés. La première partie de l'œuvre d'assainissement visée par la loi de 1878 a donc abouti à un échec, mais on ne saurait en rendre responsable l'État, qui s'est laissé guider par les théories médicales d'alors et par l'exemple des polders hollandais.

Pour assurer l'assainissement intérieur, on a constitué entre les propriétaires intéressés 89 syndicats hydrauliques groupés en cinq arrondissements correspondant à des bassins de cours d'eau. Quelques travaux ont été exécutés; les autres sont encore en projet et leur utilité est contestée : on reproche au Génie civil de manquer d'unité de vues et d'imposer aux syndicats des travaux dispendieux qui ne correspondent pas aux nécessités locales. On estime aussi que ces syndicats sont trop nombreux, ce qui augmente beaucoup les dépenses d'administration[1]; aussi les propriétaires mettent-ils des entraves à l'exécution des travaux et au fonctionnement des syndicats. On fait remarquer que, dans l'ensemble, l'Agro romano n'est pas marécageux et que les travaux hydrauliques à exécuter sont peu nombreux, mais que le pays est malsain parce qu'il est inculte : l'eau des sources et des pluies séjourne dans les fonds, forme des mares et des flaques qu'on ne songe pas à faire disparaître puisqu'il n'y a aucune culture à laquelle puisse être préjudiciable cet excès d'eau. L'entretien des cours d'eau et des fossés existants et les travaux ordinai-

1. De 1883 à 1899, quarante syndicats ont dépensé en travaux 876.449 francs, et en frais d'administration 393.250 francs. Les dépenses annuelles d'entretien de 19 syndicats se répartissent ainsi : 11.370 francs pour les travaux et 8.080 francs pour l'administration.

res de culture suffiraient donc, le plus généralement, à assainir la Campagne romaine. La bonification hydraulique se ramène donc en dernière analyse à la bonification agricole.

A ce point de vue-là encore les lois de 1878 et 1883 ont abouti à un échec. Cette dernière loi établissait comme sanction l'expropriation des domaines dont les propriétaires n'exécuteraient pas les plans de bonification. Or, il n'y eut que *trois* expropriations, deux en 1891 et une en 1898. La première fut celle du domaine de Bocca di Leone, situé à quelques kilomètres de Rome dans la basse vallée de l'Anio; 129 hectares furent divisés en deux lots de 61 et 68 hectares. Achetée 248.000 francs, cette propriété fut revendue 271.376 francs; nous verrons plus loin ce qu'elle est devenue entre les mains des acquéreurs. La seconde fut celle du domaine de S. Alessio et Vigna Murata, situé sur la via Ardeatina. Des 261 hectares qu'il comprenait, 80 furent affectés au champ d'expériences et le reste fut divisé en 14 lots de 7 à 52 hectares. Payée 269.012 francs et revendue 318.873 francs, cette propriété est aujourd'hui en pleine culture. La troisième expropriation fut celle de Grotta di Gregna (près de Boccaleone), achetée 224.700 francs et revendue 226.843 francs : 216 hectares furent divisés en cinq lots de 33 à 60 hectares. En définitive, 607 hectares seulement ont été expropriés et revendus avec bénéfice. Les acquéreurs ont engagé en cheptel et améliorations, des capitaux évalués en moyenne à 500 francs par hectare. Le revenu brut des deux premiers domaines était de 27.000 francs; au bout de huit ans, il dépassait 94.000 francs et le revenu net était de beaucoup supérieur à l'ancien revenu brut. Cependant les résultats obtenus sont très différents suivant les lots; ils dépendent des capitaux qui y ont pu être engagés et des qualités personnelles des acquéreurs. Plusieurs de ceux-ci ont dû revendre; d'autres (7 sur 14 à S. Alessio) n'avaient encore fait aucune amélioration au bout de neuf ans[1].

Toutefois, dans leur ensemble, ces trois domaines ont été mis en valeur et la loi paraît ici avoir atteint son but. Mais pourquoi

1. Cf. G. Cadolini, *Il bonificamento dell'Agro romano*. Rome, 1901 (Rapport à la commission d'enquête de la Société des Agriculteurs italiens).

son application a-t-elle été si restreinte alors que presque tout le reste de la zone restait inculte? Cela tient en partie au manque de fonds. On fait remarquer, il est vrai, que les domaines expropriés ont été revendus avec bénéfice, mais c'est parce qu'ils étaient peu étendus, à proximité du *suburbio,* dans une situation exceptionnelle permettant un lotissement facile et tentant les acquéreurs. Les hauts prix obtenus sont dus au désir très vif de quelques personnes de devenir propriétaires, mais il n'en serait plus de même si on appliquait l'expropriation à tous les domaines restés dans le *statu quo,* c'est-à-dire à toute la zone. Il faudrait d'immenses sommes pour cette opération, et la vente aux enchères publiques de 28.000 hectares ne manquerait pas d'amener un effondrement des prix qui causerait de grosses pertes à l'Etat et favoriserait sans doute les manœuvres de quelques spéculateurs. L'expropriation est donc une vaine menace qui n'a pas troublé les propriétaires, et si l'Etat n'en a fait qu'un usage si restreint, c'est qu'il en a reconnu l'inefficacité. D'autre part, il y a une arrière-pensée politique dans l'inaction du gouvernement. La plupart des biens de l'Agro romano appartenant à l'aristocratie noire restée fidèle au Vatican, le gouvernement italien qui prétend achever l'unité nationale dans les esprits et y rallier tous les Italiens, ne veut pas paraître traiter les propriétaires romains en ennemis en usant de rigueur envers eux. Or, une loi sur l'Agro romano a facilement l'apparence d'une loi personnelle en raison de la monopolisation du sol par quelques latifundistes.

On peut conclure sans exagération que les lois de 1878 et de 1883 n'ont atteint, au point de vue hydraulique et sanitaire, que des résultats partiels et qu'elles ont abouti, au point de vue économique et agricole, à un échec presque complet. Nous savons pourquoi la contrainte de l'Etat était condamnée à être inefficace, mais nous pouvons encore nous demander pourquoi les propriétaires n'ont pas répondu à l'invitation du gouvernement et à la pression de l'opinion publique.

La première raison est d'ordre financier. Les propriétaires prétendent qu'ils n'ont aucun avantage pécuniaire à réaliser

des améliorations, et ils citent l'exemple de quelques acquéreurs de biens expropriés qui ont fait faillite. Le ministre a lui-même reconnu que l'intérêt direct et immédiat des propriétaires était opposé à la bonification et il en a conclu à une organisation du crédit agricole à intérêt réduit[1].

Ce sont, en effet, de grandes dépenses qui incombent aux propriétaires et le bénéfice est souvent douteux, car il faut transformer tout le système actuel de culture et on marche ainsi vers l'inconnu. Voici, par exemple, les améliorations imposées au domaine de Grotta Perfetta, qui compte 240 hectares :

1° Assurer l'écoulement des eaux. Creuser 6.500 mètres de fossés de niveau (*girapoggi*) avec puits de retenue tous les 100 mètres. Recueillir les eaux de source;

2° Aménager 60 hectares de prairies naturelles ou artificielles et 60 hectares de cultures en rotation divisés en champs de 4 hectares par des fossés bordés d'arbres et d'une longueur totale de 17.500 mètres;

3° Faculté d'introduire quelques cultures irriguées après avoir assuré l'écoulement;

4° Clore le domaine et les divers tènements;

5° Réparer le bâtiment existant, y aménager des logements et installer au rez-de-chaussée une étable pour 26 bêtes bovines au moins;

6° Construire une route principale de 2 kilomètres avec empierrement, fossés et arbres, et des chemins de desserte de 3 mètres de large et bordés de fossés;

7° Planter des peupliers ou des saules le long des cours d'eau, des vignes et des arbres fruitiers le long des fossés. Reboiser les pentes en essences forestières ou en oliviers, suivant l'exposition.

Ces travaux, évalués à 46.000 francs, doivent être exécutés en cinq ans; mais le propriétaire adresse une réclamation au ministre qui par décision du *6 avril 1885 :*

1. Cf. Cadolini, *op. cit.*

a) Réduit l'étendue des cultures de 60 à 40 hectares;

b) Dispense le propriétaire de construire les chemins de desserte, à condition que la viabilité soit assurée;

c) Limite l'étable au nombre de bêtes nécessaires à la bonne culture des terres.

Douze ans après, en 1897, *pas une* de ces prescriptions n'était exécutée[1].

Voyant que le système de la contrainte échouait si pitoyablement devant la résistance des intérêts privés, l'État, par la loi du 13 décembre 1903, voulut diminuer les sacrifices immédiats qu'il exigait des propriétaires en vue d'un but hygiénique et social à échéance lointaine et essaya même de rendre l'intérêt privé solidaire de l'intérêt public. Il voulut, par son intervention, créer une situation telle que les propriétaires eussent avantage à mettre leurs terres en culture. A cet effet il édicta des exemptions d'impôt en faveur des domaines améliorés, mit des capitaux à la disposition des propriétaires moyennant 2 1/2 % d'intérêt, et rendit l'expropriation plus facile et moins onéreuse pour le Trésor[2]. C'est bien toujours le

1. Cf. Cadolini, *op. cit.*

2. Voici le résumé de la loi du 13 décembre 1903 :

Article premier. — Exemption d'impôt foncier pendant dix ans pour les terrains situés dans la zone des 10 kilomètres, sur lesquels ont été exécutés les travaux d'amélioration prescrits par la loi de 1883. *Idem* pour les nouveaux bâtiments ruraux.

Art. 3. — Exemption pendant dix ans de la taxe communale sur le bétail pour les vaches laitières, animaux d'élevage, d'engrais et de travail entretenus dans les nouvelles étables construites dans tout l'Agro romano.

Art. 4. — Prêts de faveur à 2 1/2 % remboursables en quarante-cinq annuités pour les travaux de bonification jusqu'à concurrence de deux millions par an.

Art. 6. — Les travaux de bonification doivent être exécutés dans un délai de cinq ans.

Art. 7. — Pour les expropriations éventuelles, le prix sera fixé par trois experts nommés par le premier président de la Cour de cassation. On ne doit pas tenir compte de la valeur des terrains à bâtir, de l'existence de tuf, pouzzolane et matériaux de construction si la carrière n'est pas ouverte depuis un an au moins.

Art. 11. — Les acquéreurs de biens expropriés ont cinquante ans pour se libérer par annuités.

Art. 15. — L'aménagement des eaux et des sources par les syndicats ou les particuliers donne droit à des subventions de l'Etat, de la province et de la commune égales aux trois dixièmes des dépenses approuvées.

régime de contrainte, mais atténué par les avantages offerts par l'État.

D'autre part, les pouvoirs publics abordent une tâche qui est proprement la leur en construisant des routes et des écoles et en assurant l'hygiène générale : c'est dans le développement des services publics et dans leur adaptation aux conditions spéciales du milieu qu'ils doivent déployer toute leur activité. Or, il faut bien reconnaître qu'ils ont jusqu'ici négligé cette partie de leurs attributions pour se cantonner dans l'élaboration de lois et de règlements, par eux-mêmes inefficaces.

C'est donc un progrès sensible qu'a marqué la loi de 1903. Elle a, en outre, étendu au bassin de l'Anio la zone à bonifier qui se trouve portée à 51.259 hectares, réduits à 43.803, si on en retranche le *Suburbio*, les routes, chemins de fer, etc... Il y avait là, en 1908, 202 domaines, presque tous affermés, appartenant à 133 propriétaires et renfermant 4.000 têtes de gros bétail en pâturage libre, 200.000 brebis et 2.000 vaches laitières en stabulation.

Voici quels étaient les résultats atteints au 31 décembre 1908 : la commission de vigilance avait approuvé les plans de bonification pour 155 fermes de l'Agro couvrant 35.687 hectares et pour 14 fermes du *Suburbio* comprenant 317 hectares.

Pour 18 domaines s'étendant sur 1.551 hectares, les plans ont été acceptés par les propriétaires sans observation.

Pour 32 domaines (28.294 hectares), on est arrivé à un accord par l'intermédiaire du bureau de conciliation[1].

Pour 12 fermes (2.325 hectares), appel a été interjeté devant

Art. 16. — Institution d'une commission de vigilance pour assurer l'exécution de la loi.

Art. 19. — Construction de routes à frais communs par l'Etat et la commune, cette dernière restant seule chargée de l'entretien.

Art. 22. — La commune doit installer 16 nouvelles stations sanitaires.

Art. 23. — La commune doit organiser des écoles dans tous les lieux où il y a au moins 50 enfants.

1. Il existe une commission de vigilance pour assurer l'exécution des lois de bonification et un bureau de conciliation pour examiner les réclamations des propriétaires et résoudre à l'amiable les difficultés qui s'élèvent entre eux et la commission.

le Conseil supérieur de l'Agriculture qui a confirmé dans leur ensemble les plans de bonification.

Pour 9 fermes (2.167 hectares), les négociations sont en cours; et le reste de la zone est à l'étude.

Par ses prescriptions la commission de vigilance cherche à obtenir :

1° La division des latifundia en unités culturales ne dépassant pas 300 hectares;

2° La construction de logements sains et convenables pour les ouvriers permanents et temporaires;

3° La construction d'étables bien aménagées pour le bétail;

4° Le respect du règlement, tout en laissant aux propriétaires et fermiers liberté complète pour le choix des cultures.

D'après les plans établis par la commission, il y aurait dans les domaines déjà étudiés :

En culture régulière.	20.957	hectares.
En reboisement.	3.000	—
En pâturage provisoire mais entretenu.	9.854	—

Dans les maisons dont la construction est prévue, il y aura logement pour 1.160 familles stables et 500 ouvriers temporaires; dans les étables pourront trouver place 9.600 gros animaux.

Les dépenses actuellement prévues s'élèvent à 8 millions. Sur les 4 millions immédiatement nécessaires pour réaliser les plans de bonification la commission avait, au 31 décembre 1908, accordé des prêts à 2 1/2 % s'élevant à la somme de 2.766.375 francs pour 21 domaines. Les travaux sont déjà entrepris presque partout et même çà et là terminés.

En ce qui concerne les routes publiques, 16 kilomètres 1/2 sont en construction, 19 sont en projet et 12 à l'étude. La commission a, en outre, ordonné la construction de 175 kilomètres de chemins ruraux privés.

Enfin, pour stimuler les propriétaires, les emphytéotes et les cultivateurs, 228.200 francs sont affectés à des prix pour divers concours. Des bourses de séjour de deux ans accordées

à des ingénieurs agricoles qui doivent demeurer sur un domaine en voie de transformation, ont pour but de former un personnel de direction instruit qui connaisse pratiquement l'Agro romano[1].

Ce qui caractérise la loi de 1903 et ce qui explique son efficacité relative, c'est qu'elle est plus souple que les précédentes; elle laisse plus de part à l'initiative des propriétaires et elle tend à établir une collaboration intime entre eux et les fonctionnaires de la bonification. C'est à ces derniers surtout et à la façon dont ils appliquent la loi qu'il faut reporter le mérite des progrès réalisés. Après une expérience de vingt-cinq années, ils ont compris que la manière forte n'aboutissait qu'à des échecs et ils ont entrepris d'agir par persuasion, de tenir compte des objections et des désidérata des propriétaires et d'établir les plans de bonification de concert avec eux. Ils ont cessé de commander pour conseiller et pour patronner; c'était la voie à suivre en matière agricole, mais la nécessité de ce patronage des fonctionnaires prouve combien sont insuffisants les patrons naturels.

Un des reproches qu'on fait le plus généralement à la loi de 1903, c'est d'avoir laissé l'évaluation des indemnités d'expropriation à l'estimation des experts. On prétend, à tort ou à raison, que ceux-ci ont tendance à évaluer trop haut et qu'ainsi les expropriations seraient ruineuses pour l'État et avantageuses pour les propriétaires, de sorte que cette sanction reste, aujourd'hui comme hier, vaine et inefficace. On propose de fixer le prix des domaines expropriés d'une façon mathématique en se basant sur le revenu cadastral, mais il est probable que ce procédé aboutirait dans la pratique à des injustices criantes qui discréditeraient la loi et légitimeraient l'opposition que lui font certaines personnes.

Il ne faudrait pas croire, en effet, d'après ce que nous avons dit plus haut des résultats de la loi de 1903, que la zone de

1. Nous devons les renseignements qui précèdent à l'obligeance du Prof. Balduccini, Inspecteur de la bonification.

bonification soit aujourd'hui transformée et mise en culture : ce serait là une erreur grossière. Quelques rares domaines sont déjà bonifiés, mais si presque partout des travaux sont entrepris, il s'en faut qu'ils soient achevés ou même poussés activement. C'est une tactique de certains propriétaires d'accepter les plans après des discussions plus ou moins longues et de commencer les travaux pour avoir la paix, mais avec l'idée de les faire traîner en longueur et de les suspendre ensuite. C'est ce qui explique que 21 propriétaires seulement aient eu recours au crédit de bonification; les autres ne se soucient pas d'augmenter le contrôle de l'État sur leurs domaines.

Enfin, si les propriétaires semblent aujourd'hui accepter plus volontiers l'application de la loi de bonification, c'est qu'ils ont sous les yeux des exemples de domaines transformés par l'initiative privée et qui ont donné de bons résultats économiques. Ils ne redoutent donc plus autant la marche vers l'inconnu.

Inefficacité des interventions de l'État. — Nous avons dit que la loi de 1903 paraissait devoir ouvrir une ère nouvelle pour la bonification de la Campagne romaine, et nous avons enregistré les résultats déjà acquis. Nous avons attribué les succès obtenus à ce fait que l'État, tout en maintenant le principe de la contrainte administrative, a, dans l'application, adopté les pratiques du patronage, en donnant aux cultivateurs et aux propriétaires la direction de ses fonctionnaires techniques et en leur offrant l'appui de ses finances. L'avenir seul dira si la loi de 1903 appliquée avec cette méthode aura plus d'efficacité que les précédentes. Il faut bien reconnaître, en effet, que les tentatives législatives antérieures du gouvernement pontifical pendant les quatre derniers siècles, et du gouvernement italien pendant les trente premières années de son fonctionnement à Rome, n'ont donné aucun résultat et ont été incapables de stimuler l'initiative privée.

Si les interventions gouvernementales ont échoué et n'ont

pas réussi à transformer la Campagne romaine, c'est que les pouvoirs publics n'ont pas compris quel était leur rôle en pareille matière et qu'ils ont cherché à engager les propriétaires dans une entreprise contraire aux conditions économiques du lieu et de l'époque. L'Agro romano n'a pas encore été mis en culture intensive parce que les propriétaires n'avaient aucun intérêt à cette transformation [1].

La plupart des propriétaires sont de riches latifundistes auxquels leurs immenses possessions fournissent des revenus suffisants pour subvenir aux besoins de leur vie élégante et mondaine. Ils ne sentent pas le besoin d'augmenter leurs revenus. Leur formation urbaine les rend étrangers à l'agriculture. Ni la nécessité ni leurs goûts ne les poussent donc à entreprendre des améliorations agricoles. Quant à ceux qui, moins riches ou obérés, souhaiteraient augmenter leurs revenus en transformant leurs domaines, ils sont arrêtés par le manque de capitaux et l'impossibilité de s'en procurer.

Il ne faut pas oublier en effet, que la bonification est une opération coûteuse. Il s'agit de construire des bâtiments et des chemins, de creuser des fossés et d'aménager les eaux, d'établir des clôtures, de constituer un cheptel, d'exécuter des défoncements et des travaux d'irrigation, de faire des plantations, sans compter les dépenses ordinaires d'une culture rationnelle. Or, Rome n'est pas, et, depuis l'époque romaine, n'a jamais été une ville de commerce; les capitaux y sont donc rares et chers. Les plus riches latifundistes n'ont souvent aucune fortune mobilière; s'ils veulent faire des améliorations sur leurs terres, il leur faut les hypothéquer à un taux élevé et sans être sûrs de retrouver l'intérêt de leur argent. C'est pourquoi l'État a dû organiser un crédit agricole à conditions très douces pour favoriser la bonification.

Le système du fermage n'est pas non plus favorable à la transformation de l'Agro romano. Les mercanti di campagna font de beaux bénéfices tout en engageant des capitaux peu

1. Cf. Ghino Valenti, *La Campagna romana e il suo avvenire economico e sociale* (Giornale degli Economisti, vol. VI, 1893).

importants. Ils ne sont donc pas partisans des améliorations et, en tous cas, ils ne peuvent pas en faire sans la coopération du propriétaire. L'intervention financière de celui-ci se traduit naturellement par une augmentation du prix de ferme et parfois le fermier aime mieux abandonner le domaine que de subir cette augmentation : nouvel ennui pour le propriétaire.

L'exploitation extensive du sol a l'avantage d'immobiliser peu de capitaux tant de la part du propriétaire que de la part du fermier, d'être par conséquent très souple, car on passe aisément, suivant les fluctuations économiques, de la culture au pâturage, et vice versa. Les propriétaires, voyant actuellement leurs revenus augmenter à chaque renouvellement de bail, ne sentent pas la nécessité de modifier leur système d'exploitation. Pour mettre un latifundium en culture intensive, il faut le subdiviser en plusieurs fermes, ce qui entraîne des dépenses de construction, complique l'administration, en augmente les frais généraux et n'assure pas forcément un revenu net supérieur. En outre, l'organisation de l'atelier et du personnel sur le latifundium donne le minimum de soucis au fermier qui, au contraire, éprouve de grandes difficultés à recruter un personnel capable pour la culture soignée : l'ouvrier agricole de la province de Rome a encore à faire toute son éducation professionnelle.

Enfin il faut tenir compte des conditions du lieu qui sont très favorables au pâturage; or, il semble qu'il n'y ait aucune raison d'abandonner le pâturage qui paie bien. Il convient d'ailleurs de remarquer que si les progrès de la culture faisaient disparaître le pâturage transhumant, les populations montagnardes de l'Apennin seraient atteintes dans leur principal moyen d'existence [1]. Par-dessus tout il y a la malaria qui

1. Cependant il faut ici distinguer les régions où l'altitude ou le climat maintiennent le pâturage naturel à l'exclusion de la culture, des régions où le pacage a lieu sur jachère comme dans les montagnes du Sublaquois ; dans ce dernier cas, la population peut trouver des ressources dans une culture plus intensive. D'autre part, le peuplement de l'Agro romano aurait pour résultat de *décongestionner* les régions montagneuses en offrant un débouché à l'émigration définitive.

contribue à maintenir le latifundium et un mode d'exploitation permettant au travailleur d'abandonner la Campagne romaine à l'époque des fièvres. C'était bien là l'obstacle invincible qui dominait tous les autres et contre lequel se sont heurtées toutes les tentatives et toutes les contraintes gouvernementales. On voulait peupler la Campagne romaine, mais la malaria ne permettait de la peupler que de cadavres. C'est là qu'il faut chercher la raison dernière de l'état inculte dans lequel est resté l'Agro romano. C'est aussi à la malaria qu'il faut attribuer le manque de voies de communication et l'absence de services publics qui rendent plus compliquée et plus onéreuse la mise en valeur de cette région.

Nous venons de constater que l'intérêt économique du propriétaire semble être ici en opposition avec l'intérêt social de la nation. Le premier paraît exiger le maintien de l'exploitation extensive et du pâturage transhumant, le second exige impérieusement la culture intensive à production brute abondante et le peuplement de ce pays désert. Jusqu'ici la malaria a permis à l'intérêt privé de l'emporter sur l'intérêt social; mais au fond l'opposition entre eux n'est qu'apparente. Nous le démontrerons par des exemples, mais nous devons faire remarquer aussi que la situation économique s'est modifiée. Une contrainte qui a échoué jadis peut donc être efficace aujourd'hui, mais elle devient presque inutile du moment qu'elle agit dans le sens des forcés économiques.

Ce sont bien les forces économiques qui actuellement favorisent la transformation de la zone de bonification. L'accroissement de la population de Rome et le voisinage de la ville offrent de larges débouchés aux produits de laiterie et de jardinage. Les familles ouvrières trouvent aussi des facilités plus grandes dans la banlieue pour y fonder un établissement durable : il y a à proximité des ressources de toutes sortes, tant morales que matérielles. En somme, dans la zone visée par la loi de 1878, la bonification rencontre des conditions spécialement favorable aux succès. On comprend aussi que le Suburbio se soit, depuis déjà longtemps, étendu progressivement aux dé-

pens des terrains incultes voisins et qu'il se soit ainsi produit spontanément sur les confins de l'Agro et du Suburbio une transformation agricole insensible et peu apparente, mais cependant réelle et dont les progrès ont été en rapport avec le développement économique et démographique de Rome.

C'est donc aux conditions économiques locales que l'on doit attribuer l'immobilité du système agricole de l'Agro romano, malgré les efforts des gouvernements pour le modifier. Le latifundium ne peut être rendu responsable de la crise agraire que dans la mesure où il favorise le maintien de ces conditions défavorables et est un obstacle à leur modification. La transformation agricole a bien été plus aisée et plus prompte dans la zone de bonification parce que les domaines y sont d'étendue plus restreinte, mais il ne faut pas oublier que, malgré l'absence des latifundia, cette zone est restée inculte tant qu'un changement dans les conditions hygiéniques et économiques du lieu n'a pas favorisé son défrichement [1].

Jusqu'à nos jours, les gouvernements n'ont songé qu'à agir par voie d'autorité sans se préoccuper de remplir leur fonction propre qui est d'assurer le fonctionnement des services publics de façon à favoriser le développement des initiatives particulières. C'est là encore une des causes du marasme dans lequel est resté plongé l'Agro romano. Pendant longtemps la sécurité y a fait défaut; les moyens de communication y sont encore presque inexistants; l'outillage public, économique ou social, n'existe pas. Enfin la malaria est un fléau qui, par sa nature, son ampleur, ses répercussions sur l'ensemble de la nation, les moyens à mettre en œuvre pour le combattre, légitime, appelle

1. Nombre et étendue des propriétés dans la zone de bonification déterminée par la loi de 1878 :

1° Dans le Suburbio		2° Dans l'Agro romano	
Inférieures à 1 hectare	83	Inférieures à 50 hectares	35
De 1 à 5 —	321	De 50 à 100 —	27
De 5 à 20 —	399	De 100 à 200 —	29
De 20 à 50 —	55	De 200 à 400 —	28
Supérieures à 50	7	Supérieures à 400	8
	865		127

même l'intervention des pouvoirs publics. Or, il ne semble pas que, jusqu'en ces dernières années, ceux-ci aient rien entrepris de sérieux contre la malaria, mais ils ont pour excuse valable l'ignorance dans laquelle on se trouvait sur les moyens de la combattre et de la prévenir.

Actuellement le problème de la bonification nous paraît se poser de la manière suivante : pour l'État, organiser les services publics et améliorer les conditions hygiéniques afin de permettre le peuplement; pour les particuliers, trouver des capitaux et des patrons capables d'organiser la culture intensive. Il va de soi que l'État et les particuliers ne doivent pas s'ignorer, encore moins se combattre, mais se prêter au contraire un mutuel appui et marcher la main dans la main.

Nous ne nous arrêterons pas sur l'organisation encore embryonnaire des services publics, mais avant de décrire les moyens employés et les résultats obtenus dans l'œuvre de la bonification par l'initiative privée, il nous faut étudier la question de la malaria, question préalable dont dépendent toutes les autres.

II. — LA MALARIA[1].

Les fièvres malariques. — La malaria est due à de petits parasites animaux vivant dans le sang et provoquant la fièvre tous les jours (fièvre quotidienne), tous les deux jours (tierce), tous les trois jours (quarte). Si on ne traite pas le malade par la quinine, les parasites restent dans le corps pendant plusieurs années, occasionnant de fréquents accès de fièvre, de l'anémie et un développement exagéré de la rate qui peut occuper presque tout le ventre et atteindre le poids de 2 kilogrammes

1. Cf. Jones. Ross. Ellett, *La Malaria, un fattore trascurato della storia di Grecia e di Roma* (traduction du Dr Francesco Genovese). Naples. Detken et Rocholl, 1908. — Prof. A. Celli, *Andamento periodico delle febbri malariche negli Ospedali di Roma dal 1850 ad oggi* (Extrait des *Atti della Società per gli studi della malaria*, vol. IX, Rome, 1908); *L'opera della Società per gli studi della malaria* (1898-1908) (Extrait de *Malaria*, vol. I, fasc. 1, Leipsig Barth., 1908).

et demi, alors que son poids normal est 200 grammes. Ces parasites sont transportés d'homme à homme par une classe de moustiques, les *anophèles* dont les larves vivent dans les eaux stagnantes. Si un malade infecté de parasites arrive dans une localité où abondent les mares et les anophèles, ces insectes s'infectent en piquant le malade et transportent les microbes qu'ils ont sucés dans le sang des autres personnes qu'ils piquent. La malaria peut ainsi se répandre inopinément et rapidement, grâce à un seul malade et se transmettre de génération en génération. En 1866, l'île Maurice fut brusquement, et sans qu'on sût comment, envahie par la malaria qui y était jusqu'alors inconnue. L'hypothèse de la transmission de la malaria par les moustiques est déjà ancienne, mais elle a été vérifiée et confirmée scientifiquement en 1897 et 1898 par Ross, médecin de l'armée anglaise; nous verrons toute l'importance de cette découverte pour la lutte contre la malaria. Cependant, d'après les observations récentes, les anophèles qui hivernent guériraient; il n'est donc pas absolument certain que ces moustiques transmettent l'épidémie d'une année à l'autre et s'infectent de mère à fille par hérédité. Il n'y a pas non plus relation directe entre l'intensité de l'épidémie malarique et le nombre des anophèles; on n'a pas jusqu'ici, en Italie et en Algérie, trouvé plus de 4 % d'anophèles infectés, même dans les mois et dans les endroits où la malaria sévit avec le plus d'intensité. « Il se rencontre aussi dans le nord de l'Europe, comme dans l'Italie septentrionale et centrale, de nombreuses localités renfermant des marais où abondent les anophèles, sans que pour cela la malaria s'y développe, même s'il arrive du dehors des malariques ou s'il s'y manifeste quelque cas autochtone et sporadique de fièvre. Les causes de ce phénomène si intéressant qui, pour notre bonheur, peut aussi se vérifier en pleine Italie méridionale, ne sont pas encore connues. Quelles qu'elles soient, il est certain que paludisme et anophélisme peuvent exister sans malaria et peuvent persister quand la malaria s'atténue ou disparaît. Cependant, l'anophélisme sans malaria peut être compromis toutes les

fois qu'un ou plusieurs des facteurs directs de la malaria, comme le paludisme accentué, ou des facteurs indirects comme l'agglomération, la misère, les désordres de vie, etc., s'élèvent en puissance, tandis que, dans d'autres cas, il faut des facteurs étiologiques plus complexes et plus obscurs pour déterminer la réinfection du site [1]. »

Les larves d'anophèles peuvent hiverner sous la glace. De petites flaques d'eau ont souvent plus d'importance pour le développement des moustiques que de grands marais. Les anophèles évitent en général les eaux putrides, salées et sulfureuses [2]. Les rizières, non plus que les autres cultures irriguées, ne sont pas en elles-mêmes une cause de malaria; les forêts en plaine marécageuse lui sont au contraire très favorables. Le nomadisme des ouvriers est un important facteur de dissémination, mais le vent ne semble pas pouvoir transporter à plus de deux kilomètres les anophèles qui par eux-mêmes ne volent pas à plus de 350 mètres.

L'influence du climat est encore mal déterminée; la chaleur précoce ne fait pas éclater plus tôt l'épidémie qui, à Rome, se manifeste régulièrement après la première décade de juillet, mais les chaleurs tardives de l'automne la prolongent.

« Les causes multiples qui vraiment et proprement prédisposent aux épidémies sont encore obscures. L'équation malarique peut donc s'écrire ainsi :

« Homme malarique + anophèles + x, y, z = épidémie de malaria.

x, y, z désignant les facteurs favorables ou défavorables d'ordre biologique (x), ou physique (y), ou social (z), dont, jusqu'à présent du moins, le mode d'action est inconnu, mais qui, sans doute possible, influent puissamment sur l'homme ou sur l'anophèle pour activer ou ralentir l'épidémie [3]. »

1. Cf. A. Celli, *L'opera della Società per gli studi della malaria*, p. 14.

2. Ce qui explique que la malaria n'existe pas à Bagni, qu'elle était moins développée à Ostie et à Maccarese avant le desséchement des étangs littoraux, et enfin que le rouissage des plantes textiles ne soit pas une cause de malaria, tout au contraire.

3. Cf. A. Celli, *op. cit.*, p. 18.

La malaria n'a pas partout la même gravité [1]. Dans la haute Italie et sur le versant adriatique de l'Italie moyenne, c'est la fièvre tierce bénigne qui domine; dans l'Italie méridionale, ce sont, au contraire, les parasites des fièvres graves qui sont dominants, et dans quelques localités de la province de Rome existe la malaria la plus grave qu'on connaisse. Dans le Midi, les fièvres ont leur minimum en juin pour atteindre leur maximum en août et décroître lentement ou rapidement, suivant les conditions climatériques. Dans l'Italie du nord, au contraire, l'épidémie qui a son minimum en février, se développe lentement au printemps, atteint son maximum en septembre et décroît brusquement.

Parmi les causes occasionnelles qui provoquent ou favorisent des récidives, il faut citer : alimentation insuffisante ou indi-

1. La fièvre malarique est caractérisée par une certaine périodicité et par l'hypertrophie de la rate (splénomégalie). « Un cycle fébrile de périodicité tierce ou quarte est certainement malarique; aucune autre infection ne présente ce type de périodicité. Vous pouvez être sûr que, si un malade souffre de fièvres revenant toutes les 48 ou 72 heures, de quelque façon que cela arrive, il s'agit certainement d'infection malarique » (Patrick Manson, *Lettres sur les maladies tropicales*, p. 153). Cependant, par suite de double infection (parasite tierce et parasite quarte), la périodicité peut être différente, quotidienne, par exemple.

Un accès de malaria passe par trois stades : froid, chaleur, sueur.

1er stade. L'accès commence par un sentiment de fatigue, des douleurs de tête, des nausées et des vomissements. Le malade a des frissons et présente un abaissement de la température cutanée, souvent combiné avec fièvre interne. Le pouls est fréquent et dur ; l'urine est augmentée.

2e Le deuxième stade est marqué par la chaleur et la rougeur de la peau. Pouls plein et fort, soif intense et souvent délire.

3e stade. Sueur plus ou moins abondante, à laquelle succède la chute de la fièvre tierce et parfois le sommeil.

Il y a quatre espèces de parasites malariques : ceux de la fièvre quarte, de la fièvre bénigne, de la fièvre tierce grave ou maligne et de la fièvre quotidienne.

Quarte : fièvre qui dure en moyenne 9 heures tous les 3 jours.

Tierce bénigne : dure 11 heures tous les deux jours.

Tierce grave : dure 40 heures; monte lentement, oscille pendant quelques heures, décline un peu et de nouveau remonte plus haut et à la fin décline. Revient tous les deux jours.

Quotidienne : fièvre de 6 à 12 heures chaque jour. Elle peut être produite : 1° par trois générations de parasites quartes; 2° par deux générations de parasites tierces; 3° par une génération de parasites quotidiens.

La semi-tierce ou pernicieuse est probablement une tierce grave double : fièvre continue avec exacerbations tierces. C'est la forme la plus dangereuse, ordinairement mortelle.

geste, troubles gastro-intestinaux, travail pénible ou trop prolongé, fatigues nerveuses, refroidissements brusques, changements de climat et de pays, voyages de mer, opérations chirurgicales, grossesses, accouchements, saignées, infections mixtes (pulmonites, entérites, etc...). On voit que les ouvriers agricoles de l'Agro romano sont particulièrement exposés aux fièvres malariques.

L'épidémie n'a pas tous les ans la même gravité. D'après les statistiques des hôpitaux civils et militaires de Rome, on peut noter depuis 1850, un cycle épidémique périodique avec des oscillations régulières tous les cinq ou six ans; on a aussi pu enregistrer une recrudescence de la malaria de 1872 à 1881 ; le maximum a été atteint en 1879 avec 23.000 malariques soignés dans les hôpitaux de Rome au lieu de 7.000 en 1871 et 7.300 en 1882 [1].

Il semble bien que la malaria existait dans l'antiquité. D'après ce que disent certains auteurs grecs, Hippocrate en particulier, on peut inférer qu'il existait alors des fièvres tierces et quartes avec hypertrophie de la rate [2].

De bonne heure on a connu à Rome le culte de la déesse de la Fièvre à laquelle le mois de février fut consacré. Cependant, aux premiers temps de Rome, la campagne était probablement plus peuplée qu'elle ne l'est aujourd'hui, à en juger par les vestiges des villes étrusques et latines (Fidènes, Ardea). On trouve à Rome même et dans la Campagne et jusque dans les Marais Pontins des canaux souterrains servant à l'assainissement (*cunicoli*); les archéologues estiment que ces travaux sont antérieurs à l'époque romaine. Les plus anciens centres habités du Latium se trouvaient dans des lieux aujourd'hui très malsains; on en conclut qu'à cette époque, il ne devait pas y avoir de malaria forte. Mais elle sévit d'une façon intense dans la seconde période

1. Les premières statistiques relatives à la malaria dans les hôpitaux de Rome ont été recueillies par deux médecins militaires français du corps d'occupation, le Dr Balley, *Endémo-épidémie et météorologie de Rome* (Paris, 1867), et le Dr Léon Colin, *Traité des fièvres intermittentes* (Paris, 1870).

2. En 1905, en Grèce, on estime que, sur deux millions et demi d'habitants, il y en eut un million atteints de malaria, et que six mille moururent.

de la République : Cicéron fait mention de fièvre tierce et quarte; Caton parle de bile noire et de rate gonflée[1]. Toutefois, il n'y a pas de preuves péremptoires qu'elle existât à Rome au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Jones émet l'opinion qu'elle a dû être apportée en Italie par les soldats d'Annibal[2]. A l'époque d'Horace, la fièvre sévissait fortement dans la ville, d'où elle a disparu depuis; il est vrai que l'impluvium de la maison romaine et les inondations du Tibre étaient alors très favorables aux moustiques. Au début de l'ère chrétienne, d'après les auteurs, les environs de Rome étaient malariques et cependant Pline passait avec délices l'été à sa villa de Laurentium[3]; or, Paterno est aujourd'hui un endroit des plus malsains. Il y avait aussi, sous l'Empire, de nombreuses villas sur le littoral d'Ostie et jusque dans les Marais Pontins où la malaria sévit aujourd'hui avec intensité.

Devant ces témoignages, un peu contradictoires en apparence, on peut admettre comme vraisemblable l'opinion du professeur Celli qui estime que la malaria a dû exister de tout temps dans la Campagne romaine. D'après les statistiques actuelles, elle est soumise à des alternatives d'intensité; il est donc possible qu'autrefois elle ait subi des atténuations de longue durée, suivies de reprises graves et longues, et que les lieux jadis très malariques se soient assainis tandis que d'autres, d'abord sains, sont devenus des foyers d'infection.

On voit qu'il y a encore beaucoup d'inconnues dans le problème de la malaria. C'est seulement depuis quelques années que le processus de l'infection est suffisamment établi pour qu'on ait pu songer à combattre le mal méthodiquement de façon à le faire reculer et peut-être même disparaître, au lieu de se contenter de soigner simplement les fiévreux par la quinine.

La lutte méthodique contre la malaria implique deux choses : un traitement curatif des malades atteints, un traitement pré-

1. « Et si atrabilis est et si lienes turgent » (*De re rustica*, ch. CLVII).
2. Cf. Jones, *op. cit.*
3. « Hæc jucunditas ejus hieme, major estate ».

ventif des personnes vivant dans une zone malarique pour éviter leur infection. On comprend bien que la lutte contre une maladie infectieuse et épidémique ne peut donner tous ses résultats que si elle est engagée sur un territoire assez étendu et avec des moyens d'action suffisants pour être efficaces. Pour faire disparaître les causes d'infection, on ne peut pas s'en remettre uniquement aux particuliers : la négligence d'un seul suffit à compromettre l'œuvre commune. L'intervention des pouvoirs publics est ici nécessaire et on doit reconnaître que l'État italien a, en cette matière, fait tout son devoir; aussi le succès a-t-il couronné ses efforts; il est d'ailleurs efficacement secondé dans l'Agro romano par l'initiative privée représentée par la Croix Rouge.

La lutte contre la malaria. — L'intervention des pouvoirs publics se manifeste d'abord par l'organisation du service sanitaire communal qui n'est pas spécial aux zones malariques, mais qui y prend une importance plus grande. Nous savons que chaque commune entretient au moins un médecin; pour la Campagne de Rome, il y avait en 1907 un inspecteur et dix-huit médecins; lorsque la réorganisation du service sanitaire sera achevée, il y aura vingt-cinq médecins avec des suppléants et le budget de l'assistance sanitaire aura passé de 122.000 francs à 275.000 francs [1].

Les lois sur la bonification et les travaux hydrauliques doivent exercer aussi une influence indirecte sur les conditions hygiéniques du pays en faisant disparaître les eaux stagnantes où pullulent les moustiques. La culture intensive, en améliorant la situation matérielle des ouvriers agricoles, leur permettra aussi de mieux résister à la maladie.

C'est seulement depuis une dizaine d'années que l'État a pris des mesures directes contre la malaria. Il y a été poussé par des hygiénistes en tête desquels il faut citer le professeur A.

1. Les médecins sont logés et touchent un traitement de 4.500 francs. Les stations sanitaires sont reliées à Rome par téléphone et deux automobiles sont affectées au transport des malades.

Celli, député au Parlement et directeur de l'Institut d'hygiène de Rome. C'est à la Société pour les études de la malaria, dont il est un des fondateurs, qu'on doit, outre des travaux scientifiques de haute valeur, l'initiative de la campagne antimalarique et l'intervention législative.

La quinine a toujours été le grand remède contre les fièvres périodiques : avant 1903, la consommation moyenne de l'Italie était d'environ 15.000 kilogrammes par an. Pour beaucoup de pharmaciens, la vente de la quinine était une source de fortune, mais le prix assez élevé du médicament n'en permettait pas l'usage à ceux qui en avaient le plus besoin, les ouvriers et les paysans. Ceux-ci avaient d'ailleurs souvent contre la quinine une prévention accrue par la crainte de la dépense. Il fallait donc arriver à mettre la quinine à la portée de tous. Pour cela, M. Celli et ses amis firent voter la loi du 13 décembre 1900, qui autorise l'État à faire préparer et à vendre au public, par l'intermédiaire des pharmaciens et des débitants de tabac, la quinine à un prix très réduit [1]. Les bénéfices de la vente sont destinés exclusivement à combattre la malaria.

La loi du 2 novembre 1901 vint compléter l'œuvre de la précédente en ordonnant la fourniture gratuite à tous les ouvriers de la quinine par les soins de la commune, mais aux frais des

1. La quinine est préparée par la pharmacie militaire centrale de Turin. Il est alloué aux pharmaciens 15 % sur le prix de vente, mais les énormes bénéfices qu'ils réalisaient autrefois ainsi que les fabricants ont disparu ; aussi les attaques contre la loi de 1900 et ses auteurs ne cessent-elles pas. Pour déjouer les oppositions intéressées, les promoteurs de la loi la préparèrent en secret de concert avec le ministre, la présentèrent à la Chambre sans avoir l'air d'y attacher d'importance et la firent voter sans bruit au milieu de l'indifférence générale. Les pharmaciens et les industriels ne connurent la loi que lorsqu'elle était déjà votée par la Chambre. Ils cherchèrent aussitôt à en empêcher le vote par le Sénat, mais celui-ci n'étant pas électif est moins accessible aux influences particulières et la loi fut approuvée et promulguée. Remarquons d'ailleurs que cette loi n'établit aucun monopole et que la préparation et la vente de la quinine restent libres comme auparavant. On ne peut même pas dire que la concurrence de l'État soit monopolisatrice puisque la vente de 24.351 kilogrammes de quinine en 1908 a laissé au Trésor un bénéfice net de 700.000 francs. L'industrie privée n'a donc pas été tuée, et, en fait, elle produit à peu près autant de quinine qu'auparavant, mais le prix de vente en est plus modéré. L'État vend 40 centimes les dix cachets de 20 centigrammes d'hydrochlorate et le bichlorhydrate, et 32 centimes ceux de sulfate et de bisulfate.

patrons (propriétaires, entrepreneurs, etc...)[1]. Les fenêtres des maisons de douaniers, cantonniers, employés de chemins de fer et de travaux publics doivent être munies de réseaux métalliques pour empêcher la pénétration des moustiques, et il est alloué des primes aux propriétaires qui prendront les mêmes mesures. Les propriétaires doivent assurer l'écoulement des eaux et les entrepreneurs doivent éviter de creuser des chambres d'emprunt en contre-bas.

La loi du 22 juin 1902, modifiée par celle du 19 mai 1904, ordonne la vente à prix réduit de la quinine de l'État aux communes, aux œuvres pies et à quiconque doit ou veut la distribuer gratuitement aux ouvriers. L'article 3 de la loi du 25 février 1903 range la quinine parmi les médicaments à fournir gratuitement aux pauvres par les communes ou les œuvres pies.

La loi du 19 mai 1904 a établi le droit pour les ouvriers d'avoir la quinine gratuitement même pour le traitement préventif. Ceci est une innovation importante qui correspond à un progrès de la science.

Pour éviter l'infection des personnes saines, on a d'abord songé à détruire les moustiques en répandant du pétrole ou de de l'huile de schiste sur les eaux stagnantes. Théoriquement le procédé est excellent, mais il n'est pas pratiquement applicable dans un pays où les marécages et les flaques d'eau sont innombrables. Les substances odorantes destinées à éloigner les anophèles n'ont donné aucun résultat appréciable. On a alors cherché à se protéger contre la piqûre des moustiques au moyen de gants et de masques complétant le vêtement. Ce procédé ne peut pas être employé par les ouvriers agricoles qui, par la grande chaleur, ont besoin de vêtements largement ouverts et ne gênant pas le travail. Mais on peut du moins interdire l'accès des maisons aux insectes par des toiles métalliques placées aux fenêtres et aux portes. Appliqué aux bâtiments des chemins de fer, ce

1. La dépense de la quinine distribuée aux ouvriers agricoles est répartie entre les propriétaires au prorata de l'étendue de leurs biens ; la somme due par chacun d'eux est recouvrée avec les impôts.

système a donné d'excellents résultats, car c'est surtout après le coucher du soleil et la nuit que les moustiques entrent en mouvement et piquent, mais il est assez coûteux et exige une certaine éducation hygiénique de la part de l'habitant. On peut le considérer comme inefficace ou insuffisant pour des maisons de paysans.

Après de longues études et de minutieuses expériences, on en est venu à cette conclusion que le meilleur moyen pour éviter la fièvre malarique est le traitement préventif par la quinine absorbée tous les jours pendant la saison des fièvres à la dose de 40 centigrammes pour les adultes et de 20 centigrammes pour les enfants ; pour en faciliter l'absorption, on la donne sous forme de dragées ou de pastilles de chocolat. Les résultats sont probants, puisque parmi les personnes traitées 4 % seulement sont atteintes de fièvres, au lieu de 50 % parmi les personnes non traitées. Dans l'armée, en 1901, la proportion des soldats atteints de malaria était de 49,94 ‰ ; en 1902, elle fut seulement de 36,52 ‰. En 1903, on commence à appliquer le traitement préventif : le nombre des malariques tombe à 24,14 ‰, il décroît régulièrement et n'est plus que de 12,46 ‰ en 1907.

En 1901, il n'y eut que 1.176 personnes qui se soumirent au traitement préventif dans l'Agro romano ; en 1907, il y en eut 34.927, ce qui prouve que les paysans en ont reconnu les bons effets.

On a reproché à la quinine de provoquer des troubles dans l'organisme ; depuis huit ans que le traitement est en usage en Italie sur des milliers de personnes, la preuve est faite que ces reproches sont mal fondés, sauf cas exceptionnels. L'absorption des doses prophylactiques ne rend pas non plus insensible aux doses thérapeutiques, si elles deviennent nécessaires. Enfin l'objection tirée du prix du traitement disparaît devant le prix de la quinine de l'État ; c'est une dépense de 3 à 4 francs par saison, soit la valeur d'une ou deux journées de travail qui ne sauraient entrer en balance avec les journées de chômage et de maladie auxquelles s'exposent les personnes non traitées.

Le traitement préventif de la malaria est donc une bonne opération économique.

L'intervention législative a eu précisément pour effet de permettre le large emploi curatif et préventif de la quinine et de faire multiplier par ordre ou par encouragement les moyens de défense mécaniques contre les insectes. Les résultats obtenus donnent toute satisfaction à ceux qui ont pris l'initiative de ces interventions gouvernementales.

Sur les chemins de fer du réseau de l'Adriatique, le nombre des cas de la malaria a passé de 69 % avant 1902, à 10,71 % en 1907; sur les chemins de fer sardes il a passé de 40 % en 1897, à 7 % en 1907. Parmi les douaniers, au lieu de 65 malariques sur 100 en 1902, il n'y en a plus que 4,50 % en 1907. Dans une ferme, le nombre des malariques passe de 55 % en 1902 à 2 % en 1907.

En permettant aux hommes de vivre dans un milieu infesté de malaria, les mesures prophylactiques et curatives rendent possible l'exécution des travaux d'assainissement et l'organisation de la culture intensive : ainsi se trouve rompu le cercle vicieux dans lequel l'homme ne pouvait vivre sur la terre parce qu'elle était malarique et celle-ci ne pouvait être assainie parce que l'homme n'y pouvait pas vivre. C'est une aube de résurrection qui se lève aujourd'hui pour bien des régions désolées.

Enfin la santé publique a été améliorée et la mortalité par la malaria qui, en 1895, était de 15.000 personnes par an, est maintenant à peine supérieure à 4.000 personnes. Les statistiques accusent très nettement les effets bienfaisants de la quinine de l'État dont la consommation s'est élevée de 2.242 kilogrammes en 1903 à 24.351 kilogrammes en 1908, donnant un bénéfice net de 700.000 francs, qui est employé à continuer et à activer la lutte contre la malaria.

Certains propriétaires se plaignent, paraît-il, d'avoir à payer la quinine qui est distribuée gratuitement aux ouvriers agricoles. Qu'il y ait parfois du gaspillage, c'est fort possible, mais la dépense est assez faible pour que les propriétaires la solde sans murmurer : la commune de Rome a distribué en 1908 pour

38.510 francs de quinine, ce qui, pour les 200.000 hectares de l'Agro romano, représente un peu plus de 19 centimes par hectare. C'est une obligation du patron d'assurer à ses ouvriers une bonne hygiène du travail; en toute justice, c'est donc aux propriétaires de supporter les frais de quininisation, d'autant plus qu'ils profitent indirectement de l'amélioration de l'état sanitaire du pays. Les mesures prises par l'État sont évidemment empreintes de paternalisme autoritaire, mais cet interventionnisme est ici nécessité, d'une part, par l'inaptitude de la population rurale à prendre d'elle-même les soins hygiéniques qu'imposent les circonstances, d'autre part, par l'insouciance et la négligence des patrons. Nous vérifions une fois de plus que *l'action des pouvoirs publics se développe en raison du défaut d'organisation privée et de l'incapacité générale de la race.*

L'initiative privée et la Croix-Rouge. — Les résultats obtenus n'eussent pas été si brillants si les particuliers n'avaient pas apporté à l'œuvre antimalarique un concours précieux. L'État peut bien vendre de la quinine à bon marché et en faire distribuer gratuitement aux travailleurs, mais il faut des savants dévoués et persévérants pour rechercher continuellement de nouveaux moyens plus sûrs et plus efficaces pour lutter contre la malaria, il faut des médecins pour soigner les malades et appliquer le traitement préventif.

C'est à la Cervelletta, une ferme où nous reviendrons tout à l'heure, que la *Société pour l'étude de la malaria* installa en 1899 sa première station expérimentale; c'est là que le professeur Celli expérimenta tout d'abord la protection mécanique contre les moustiques et le traitement préventif par la quinine. C'est de cette ferme devenue un modèle de bonification et d'hygiène que la campagne antimalarique s'étendit peu à peu à tout l'Agro romano. A cette campagne donnent leur concours le plus dévoué non seulement les médecins communaux, mais aussi des médecins volontaires et des étudiants qui viennent passer leurs vacances dans les stations sanitaires.

Ces efforts individuels ont été coordonnés par une puissante

société privée, *la Croix-Rouge italienne,* qui, de concert avec l'État et la commune de Rome, a assumé l'organisation de la campagne antimalarique dans l'Agro romano et dans les Marais Pontins. En 1906, les dépenses se sont élevées à 49.481 francs; elles ont été couvertes par des subventions de l'État, de la commune (27.000 francs), des œuvres pies et par des souscriptions particulières assez rares d'ailleurs [1]. Dans l'Agro romano, sept ambulances ont fonctionné du 15 juin au 15 novembre avec des médecins, des infirmiers et des voitures de transport. Le service est assez dur pour le médecin qui visite chaque jour, ou au moins un jour sur deux, tous les campements de sa circonscription pour soigner les malades et assurer la prophylaxie par la quinine. Le traitement préventif a été appliqué par la Croix-Rouge, en 1906, à 16.820 personnes : il y a eu 576 cas de fièvre dont 129 cas primitifs et 447 récidives, soit en tout 3,4 % d'atteints; les autres cas de maladies diverses se sont élevés à 733. La malaria est donc aujourd'hui extrêmement atténuée grâce aux mesures prises [2]. Cette même année, on installa dans les Marais Pontins, mais seulement à partir du 26 juillet jusqu'au 30 novembre, trois ambulances qui traitèrent préventivement 11.465 personnes; il y eut 1.294 cas de fièvre, soit 10,6 % et 686 cas de maladies diverses; en 1907, la proportion des malariques est tombée à 6,8 %.

Tels sont les moyens employés pour lutter contre la malaria, et tels sont les résultats obtenus. Ils sont entièrement satisfaisants, et l'Italie peut être fière de son œuvre; elle a rem-

1. A première vue on est étonné de voir peu de propriétaires figurer sur les listes de souscription, mais n'oublions pas qu'ils remboursent à la commune la quinine distribuée aux ouvriers qui travaillent sur leurs terres.

2. Voici les résultat obtenus d'année en année :

Avant la campagne	1900.	31 %	de malariques
Depuis la campagne	1901.	26	—
—	1902.	20	—
—	1903.	11	—
—	1904.	10	—
Extension de la prophylaxie	1905.	5, 1	—
—	1906.	3, 4	—
—	1907.	3, 2	—

porté une belle victoire contre le fléau qui depuis tant de siècles décimait ses enfants et condamnait tant de régions à une misère dont on ne prévoyait pas la fin. Il s'est trouvé des hommes de science et de cœur pour étudier le mal avec la ferme volonté de le détruire. Si leur but n'est pas encore pleinement atteint, il est en voie de l'être grâce à l'appui des pouvoirs publics qui, en cette matière, ont parfaitement compris leur rôle et rempli leur devoir, et grâce à la coopération dévouée du corps médical, des associations charitables et de certains patrons intelligents et consciencieux. Une petite élite a ainsi mis en mouvement les organisations privées et publiques et a obtenu l'intervention du législateur, parce que le but qu'elle poursuit répond à une nécessité vivement ressentie et que les moyens qu'elle préconise sont bien adaptés au but à atteindre et à l'état social du pays.

Le principal obstacle qui s'opposait à la mise en culture de la Campagne romaine est aujourd'hui levé. *Le lieu est devenu transformable*. Sera-t-il transformé? Par qui et comment? Autrement dit, la question agraire sera-t-elle résolue dans l'Agro romano? C'est ce qu'il nous faut examiner maintenant.

III. — LES PATRONS RURAUX.

Nous avons vu que l'intervention des pouvoirs publics était nécessaire pour la mise en culture de la Campagne romaine; nous avons vu aussi que cette intervention, après avoir jadis opéré par voie de contrainte impérative, avait transformé son mode d'action, qu'elle tendait aujourd'hui à se borner à assurer les services publics dans la mesure nécessaire au développement du pays, à lever les obstacles qui s'opposaient à l'initiative des particuliers et enfin à patronner ceux-ci par des conseils et des encouragements. C'est du moins dans cet esprit que sont appliquées les dernières lois. L'État se cantonne ainsi à peu près dans son rôle normal, l'expérience du passé lui ayant démontré qu'il est inutile qu'il en sorte. En-

core devons-nous remarquer que ce patronage des pouvoirs publics n'est justifié que par l'incapacité des patrons naturels qui se dérobent à leur tâche; il devient tout à fait inutile vis-à-vis de propriétaires ou de fermiers capables, et nous verrons plus loin que, dans ce cas, il ne s'exerce plus.

Améliorer les conditions hygiéniques du pays, assurer la police, aménager les eaux, construire des routes et des écoles sont des façons indirectes de transformer l'Agro romano; mais la transformation même, la culture intensive du sol ne peut être que l'œuvre des particuliers, des propriétaires. L'opposition d'intérêt entre les particuliers et la société n'est plus aujourd'hui qu'apparente; c'est un vieux préjugé qui subsiste dans les esprits, mais qui ne répond pas à la réalité. L'exemple de certains domaines aujourd'hui « bonifiés » le prouve. Il n'en est pas moins vrai que la plupart des propriétaires n'ont pas les capitaux nécessaires pour améliorer leurs terres. L'État y a pourvu en accordant des prêts de faveur à 2 1/2 % d'intérêt. Ce crédit, suffisant aujourd'hui où la bonification encore à ses débuts marche lentement, ne le sera plus demain si elle s'étend à tout l'Agro romano et se développe rapidement. Il faut donc trouver des capitaux. Mais il faut surtout trouver des hommes pour les mettre en œuvre, c'est-à-dire des patrons. Or, capitaux et patrons sont rares à Rome. La vie urbaine et le luxe extérieur absorbent tous les revenus de la terre et toute l'activité des propriétaires. Les mercanti di campagna sont devenus riches et veulent jouir en ville de leur fortune. Le latifundium à culture extensive ne permet pas la constitution d'une classe de paysans dont l'élite pourrait périodiquement rajeunir les cadres des classes dirigeantes. Au-dessus d'une tourbe de prolétaires misérables et désorganisés, quelques rares propriétaires riches mais absentéistes et insouciants : ce sont là de mauvaises conditions pour le progrès agricole et la transformation de la campagne romaine.

Cependant des domaines ont été transformés et mis en pleine valeur, mais grâce à des capitaux venus en grande partie de la haute Italie et par l'initiative d'agriculteurs lombards ou pié-

montais. Les propriétaires romains ont consenti à hasarder l'entreprise et à y risquer des capitaux : étant donné le milieu où ils vivent et les idées régnantes au sujet des transformations agricoles dans l'Agro romano, cette hardiesse de leur part est tout à fait méritoire, digne de louanges et d'un excellent exemple, mais il faut reconnaître cependant que la plupart d'entre eux n'ont fait que subir et accepter une impulsion venue du dehors et se prêter à une expérience dont ils n'ont pris ni l'initiative ni la direction.

Les domaines transformés. — C'est en visitant des domaines transformés et choisis dans des situations et dans des conditions diverses que nous pourrons nous rendre compte de la façon dont peut être résolu le problème de l'Agro romano.

Nous commencerons notre enquête par un des domaines les plus anciennement mis en valeur. *L'abbaye des Trois-Fontaines* est connue : située dans un petit vallon au sud de Rome, à trois kilomètres au delà de Saint-Paul hors les Murs, elle est signalée par les plantations d'eucalyptus qui l'entourent et qui l'ont rendu célèbre. On attribuait jadis à cet arbre des vertus merveilleuses contre le paludisme; on prétendait que ses émanations assainissaient l'air. En réalité, l'eucalyptus n'a aucune action contre la malaria; il favorise même, comme tous les arbres, la multiplication des moustiques, mais cependant par sa végétation, son feuillage permanent et sa croissance extraordinaire ment rapide, il évapore beaucoup d'eau et peut de cette façon assainir le sol. Quoi qu'il en soit, la légende de l'eucalyptus a vécu et personne n'en plante plus, si ce n'est comme arbre d'ornement, car son bois filandreux et tordu est détestable et très difficile à fendre.

Les Trappistes français sont venus s'établir aux Trois-Fontaines en 1866; ils ne possédaient alors autour du couvent que le vol du chapon. Les terres voisines qui appartenaient à des religieuses du Saint-Sacrement furent confisquées par l'État italien vers 1873. Les Trappistes les prirent en emphytéose et au bout de trois ou quatre ans rachetèrent leur redevance et devinrent

propriétaires définitifs. Ils n'ont jamais accepté aucun plan de bonification élaboré par les commissions gouvernementales mais leur domaine n'en est pas moins en pleine valeur. Vers 1882, on fit aux Trois-Fontaines l'essai de la main-d'œuvre pénale pour la culture ; on dépensa 150.000 francs pour la construction d'un bagne qui sert aujourd'hui de magasin, car la malaria qui décimait forçats et gardiens, comme elle décimait les moines, obligea à renoncer à ce système. Aujourd'hui, avec les progrès de la culture, la malaria a disparu : seuls quelques ouvriers adventices sont parfois atteints, mais peu gravement[1].

Le domaine compte 475 hectares dont la moitié est en culture intensive ; le reste est boisé ou en pâturage loué. Il y a 20 hectares de vignes et 30 hectares de tabac[2]. Après la récolte du tabac on loue pour 300 francs l'hectare de septembre à mars le terrain à des jardiniers qui y cultivent des navets. Cette culture ne peut se faire naturellement que dans les fonds fertiles et bien fumés. On loue de même des terrains pour la culture des artichauts, des melons et d'autres légumes. On fait beaucoup de luzerne, car la vacherie compte 130 vaches suisses[3] dont le lait (1.000 litres par jour) est vendu aux communautés religieuses de Rome. Peut-être la culture pourrait-elle être étendue davantage, mais elle est aussi intensive que possible et caractérisée par les productions maraîchère et laitière, ce qui s'explique facilement par le voisinage de Rome.

La main-d'œuvre comprend, outre les moines et les frères, 40 familles d'ouvriers permanents, qui sont réparties entre quatre ou cinq maisons disséminées sur la propriété, et reçoivent gratuitement le logement, le bois et les médicaments. En été, on emploie une centaine d'ouvriers temporaires qui sont engagés à la semaine directement par le premier commis sur la place Montanara à Rome. Ils sont logés dans un grand bâtiment

1. En 1785, Mgr Cacherano avait déjà proposé d'installer dans la Campagne romaine des condamnés « non pour crimes infamants, vols et autres délits atroces, mais pour blessures, meurtres en rixe, ou pour cause de passion ou d'honneur, contrebande, viol, séduction, etc... ceux qui ont fui leurs créanciers ».

2. On estime que la culture du tabac rapporte net 600 francs l'hectare.

3. Rendues aux Trois-Fontaines, elles reviennent en moyenne à 900 francs l'une.

fermé où on installe un couchage de paille. A l'entrée de l'abbaye se trouve une école entretenue par les Trappistes et dirigée par deux institutrices laïques qui font aussi office d'infirmières.

Si l'exploitation des Trois-Fontaines est un exemple intéressant au point de vue technique, c'est un exemple qui ne prouve rien au point de vue économique à cause du caractère spécial des propriétaires. Cependant les Trappistes ont été des initiateurs; ils ont réussi à une époque où personne n'avait tenté de cultiver l'Agro romano. La malaria a fait parmi eux de nombreuses victimes; mais au prix de ces sacrifices ils ont démontré que la Campagne romaine pouvait être mise en valeur et assainie par la culture. C'est ce qui donne à leur œuvre de précurseurs une haute portée sociale et lui a imprimé le caractère d'une entreprise d'intérêt général. Fort heureusement les conditions sanitaires sont maintenant changées et, si les Trappistes ont été les premiers colonisateurs, ils ne sont plus les seuls.

Le *domaine de Bocca di Leone,* situé dans un fonds fertile à quelques kilomètres de Rome dans la direction de Tivoli, appartenait jadis au cardinal del Drago. Il fut exproprié en 1891 en vertu de la loi de 1883, et revendu ensuite aux enchères. Sa superficie était de 61 hectares, la mise à prix calculée d'après le prix d'achat fut fixée à 107.320 francs, soit 1.750 francs l'hectare, ce qui indique bien de quelle qualité sont les terres; le prix d'adjudication monta à 130.000 francs. Les obligations imposées à l'acquéreur n'étant pas remplies, le domaine retourna à l'État qui, en 1896, le revendit 153.376 francs, soit 2.500 francs l'hectare. Le paiement est échelonné sur 28 années; pendant les quatre premières, l'acquéreur paie seulement un intérêt de 4 %, puis ensuite des annuités de 6,4 %. Les terrains sont fertiles et il y a des eaux souterraines pouvant servir à l'irrigation.

Le plan de la commission de bonification impose les obligations suivantes :

1° Ecoulement des eaux; aménagement des sources; creuse-

ment de fossés divisant le terrain en tènements de 2 hectares au plus ;

2° Culture de 20 hectares en prairies artificielles et de 20 hectares en céréales et plantes sarclées ;

3° Réparation des chemins suivant des prescriptions minutieuses ;

4° Restauration des bâtiments et aménagement d'étables, magasins et logements ;

5° Entretien de 20 bêtes bovines. Construction de fumières et de fosses à purin ;

6° Adduction d'eau potable ;

7° Plantation d'arbres forestiers et fruitiers.

La propriété avait été achetée par une société dirigée par un Milanais ; à sa mort, en 1900, il y eut une liquidation et partage du domaine dont 33 hectares furent attribués à M. Gaetano Presutti, originaire des environs d'Aquila dans les Abruzzes.

L'eau est bien une des richesses de cette ferme, mais elle donne beaucoup de soucis au propriétaire. Par suite de la constitution géologique de l'Agro romano, il y a des sources qui jaillissent verticalement et qu'il faut drainer une à une à leur point de sortie : des fossés ou un drainage général ne suffisent pas. C'est donc là un travail difficile, long et coûteux et qui a causé beaucoup de déboires au propriétaire. Tous les travaux de terrassement, d'aménagement des eaux sont faits par des ouvriers venus de la province d'Aquila.

Sur des terres irrigables à proximité d'une grande ville la production de fourrages en vue de la vente du lait est tout indiquée ; aussi est-ce la spécialisation adoptée par le propriétaire qui exploite lui-même avec l'aide d'un régisseur ; il habite Rome, mais vient chaque jour sur sa ferme. Grâce à la fertilité du sol et aux fumures abondantes, on obtient à l'hectare les rendements suivants : froment de 1.500 à 2.500 kilogrammes ; avoine : 2.800 à 3.000 kilogrammes ; maïs : 5.000 kilogrammes ; betteraves à sucre : 30.000 kilogrammes en colline et 60.000 kilogrammes dans les fonds ; betteraves fourragères : 120.000 kilogrammes. On vise naturellement à obtenir des produits pouvant être consommés par

les vaches laitières : outre les plantes sarclées, il y a des *marcite* (prairies irriguées en hiver d'après le système lombard) qui donnent dix coupes de 12.000 kilogrammes de fourrages verts chacune ; des luzernières donnant six coupes à 15.000 kilogrammes et des trèfles fournissant aussi six coupes à 14.000 kilogrammes de fourrage vert. En mai et juin, on fait du foin qui est conservé en silos. En hiver on obtient des fourrages avec de l'avoine, de l'orge, des fèves, des raves, du trèfle incarnat.

Les premières vaches suisses furent atteintes d'hématurie à cause de la nature marécageuse des pâturages. M. Presutti les vendit toutes et en racheta d'autres en Suisse et en Lombardie ; il fait aussi de l'élevage. En 1902, son étable comptait 58 bêtes dont 49 vaches; elle renferme maintenant 60 laitières, une vingtaine de génisses et des bœufs de travail. Avec un mélange de foin et de fourrage vert il obtient en moyenne 2.900 litres de lait par tête et par an ; étant donné le climat, c'est un résultat des plus satisfaisants.

A Bocca di Leone on trouve la culture maraîchère conduite d'après le même système qu'aux Trois-Fontaines. Le propriétaire prépare le terrain et le donne à des ouvriers qui font une culture et paient un prix de ferme déterminé. La nature du travail et du produit explique parfaitement ce mode d'exploitation : la culture des légumes exige beaucoup de main-d'œuvre et beaucoup de soins ; il est bon que l'ouvrier y soit directement intéressé ; d'autre part, la vente se fait au jour le jour et au détail ; il est difficile au chef d'une grande exploitation qui n'est pas spécialisé dans cette production de s'en occuper et de contrôler ses vendeurs ; le fermage est alors la solution la plus simple. Le contrat ne dure que le temps d'une culture, car on ne pratique pas ici l'horticulture intensive sur espace restreint comme dans les environs de Paris ou dans certains districts de la Hollande. Le jardinier a l'avantage de recevoir chaque fois un terrain frais, relativement reposé, et le propriétaire y trouve celui de faire donner à sa terre des façons multiples qui nettoient et ameublissent le sol. On voit aussi à Boccaleone un enclos planté en vigne, sacrifice fait à la culture intégrale et à la mode du Suburbio.

Jadis demeurait sur le domaine un seul gardien; aujourd'hui vingt chefs de famille y sont occupés toute l'année et y vivent avec leur femmes et leurs enfants; ceux-ci et celles-là ne sont pas sans apporter quelque trouble dans la ferme et sans causer parfois des embarras au propriétaire. Mais ce dernier peut choisir ses ouvriers, car le domaine est très recherché à cause de sa salubrité, du voisinage de Rome et des commodités qu'il offre pour l'école et l'alimentation.

Remarquons que le propriétaire qui travaille activement et constamment à l'amélioration de son domaine n'a pas suivi le plan qui lui était imposé, car, à l'usage, il a reconnu que l'application en était impossible, et l'exécution seule apprend quelles modifications sont nécessaires. C'est là le reproche le plus sérieux qu'on puisse adresser à ces plans administratifs dressés à l'avance par des fonctionnaires qui connaissent peut-être bien les conditions générales de l'Agro romano, mais ne possèdent pas l'expérience et la pratique de tel ou tel domaine. Qui la possède d'ailleurs? Assurément pas les propriétaires, et pas davantage les mercanti di campagna. Il faut rendre cette justice à la commission de vigilance, qu'elle est assez libérale dans l'exécution et qu'elle ne tracasse pas les propriétaires qui bonifient réellement et intelligemment. En pareille matière, la fin justifie les moyens.

A quelque distance de Boccaleone se trouve *le domaine de la Cervelletta*. Ici, nous rencontrons non pas la contrainte et l'intervention des pouvoirs publics, mais une initiative lombarde comprise, encouragée et soutenue par un propriétaire romain. Un agriculteur de Melegnano, M. Monti, trouvant qu'en Lombardie les prix de ferme étaient trop élevés et entendant parler de la bonification de l'Agro romano, fit un jour le voyage de Rome, visita la campagne et en particulier le domaine de la Cervelletta qui était à louer. Il pensa qu'il y avait là quelque chose à faire et proposa au propriétaire, le duc Salviati, de le lui affermer à condition d'y faire, à frais communs, 12 hectares de bonification. Le résultat ayant été satisfaisant, le propriétaire accepta d'étendre les améliorations à toute la su -

perficie transformable, c'est-à-dire à environ la moitié du domaine qui compte 315 hectares. Les travaux de bonification proprement dite ont été terminés en 1908. A l'époque où les fermiers se sont installés il n'avait pas encore été établi de plan de bonification pour la Cervelletta; aussi n'ont-ils eu à subir aucune influence administrative : leur exploitation a, au contraire, servi de modèle. Elle est actuellement dirigée par les deux associés, M. Monti fils, qui a fait ses études d'agriculture et d'art vétérinaire à Milan et qui s'occupe plus spécialement du bétail, et M. Bonfichi qui dirige les cultures. Ils paient 35.000 francs de ferme et n'estiment pas avoir fait une mauvaise affaire, quoique le bail de dix-huit ans soit trop court pour leur permettre de retirer pleinement le fruit de leur travail et des capitaux qu'ils ont engagés.

La partie du domaine non transformée est sous-louée à un pasteur d'Aquila qui y entretient 1.500 brebis. Le reste est organisé en vue de la production du lait. La Cervelletta a été la première vacherie de l'Agro romano. Il y a 10 hectares de *marcite* irriguées avec de l'eau de source à 12°, ce qui favorise la végétation d'hiver et permet de couper du fourrage vert même en janvier. Il y aussi des prairies ordinaires naturelles et artificielles et des cultures sarclées : betteraves, raves, pommes de terre. Le propriétaire a exigé la plantation de 2 hectares de vigne, mais, comme les fermiers n'y entendent rien, ils en abandonnent l'exploitation à des colons. C'est aussi à cinq familles de colons qu'est confiée la culture du blé moyennant redevance de la moitié du produit. Quatre hectares environ sont consacrés à la culture maraîchère faite par des colons qui sont aussi chargés de vendre les légumes ; les fermiers contrôlent sommairement, ils ne se laissent pas détourner par ces détails de leur spéculation principale qui est la production du lait.

Il y avait jadis à la Cervelletta 30 têtes de gros bétail; il y en a aujourd'hui 200, dont 150 vaches laitières produisant par jour, suivant la saison, de 600 à 1.200 litres de lait livré à un marchand en gros. En 1899, sur 50 vaches, 25 périrent de la malaria; sur

les conseils du professeur Celli, on tint les animaux enfermés à l'étable à l'abri des moustiques et le reste du troupeau fut sauvé. On récolte à la Cervelletta un excédent de fourrages qui est actuellement vendu, mais qui, avec les produits de la culture plus abondants chaque année grâce au engrais chimiques, permettrait de nourrir jusqu'à 300 vaches laitières; aussi va-t-on construire deux nouvelles étables.

Le personnel fixe est composé de 7 vachers, 6 bouviers, 6 charretiers, 2 campieri[1], 2 faucheurs et 10 ouvriers pour les besoins divers. Il y a peu d'ouvriers temporaires et ils sont en rapport direct avec les patrons qui ont supprimé l'intermédiaire des caporaux. En s'installant à la Cervelletta, les fermiers ont amené avec eux 25 familles lombardes aujourd'hui réduites à une dizaine. A la tête des différents services sont des Lombards ; pour les déterminer à venir ici il a fallu leur offrir des salaires assez élevés, mais ce sont des gens sûrs et travailleurs. Quelques-uns ont épousé des jeunes filles du pays et on remarque qu'ils dressent leurs femmes à l'ordre et à la propreté. Les salariés fixes sont payés au mois, logés dans des bâtiments neufs et ont la jouissance d'un petit jardin qu'ils cultivent bien. L'habitation est confortable, propre et bien tenue : c'est un étrange contraste avec les huttes du voisinage dans lesquelles logent les familles de colons. En même temps qu'un personnel lombard, les fermiers ont aussi importé des méthodes de culture et des instruments en usage en Lombardie.

Les domaines que nous venons de visiter ont ceci de particulier qu'ils se trouvent dans le voisinage immédiat de Rome, dans la zone de bonification, et qu'ils sont d'une étendue relativement restreinte. Il nous faut aller plus loin pour observer le cas de la mise en valeur d'un latifundium typique de l'Agro romano.

Le *domaine de Pantano* qui occupe l'emplacement de l'ancien lac Régille, fameux dans l'histoire par la victoire des Romains sur les Latins, est situé dans la commune de Monte Compatri[2], à

1. Ouvriers chargés de régler les irrigations.

2. Au point de vue administratif, et au sens étroit du mot, Pantano ne se trouve donc pas dans l'Agro romano qui correspond au territoire de la commune de Rome.

20 kilomètres de Rome, sur la via Casilina. Un matin de mars, nous partons des environs de Sainte-Marie-Majeure sur la voiture du laitier. C'est un mode de transport peu confortable, mais assez pittoresque. Le laitier est le grand commissionnaire sur les routes de la Campagne romaine; aussi nous arrêtons-nous à chaque porte tant que nous n'avons pas dépassé le Suburbio; au delà nous ne rencontrons qu'une osteria et le casale de Torre Nuova[1]. La pluie qui se met à tomber nous fait déployer le grand parapluie dont est pourvue chaque voiture à Rome et, après avoir été cahotés pendant trois heures, au petit trot de trois mulets, sur les pavés de la via Casilina, nous arrivons à Pantano.

Le domaine dont le nom caractéristique signifie marais compte 2.000 hectares et appartient au prince Scipion Borghèse, le député et le sportman bien connu. Celui-ci, voulant mettre sa propriété en valeur, chercha un fermier en Lombardie, il trouva les frères Gibelli qui constituèrent pour l'exploitation du domaine la *Société agricole lombardo-latiale* en commandite simple au capital de 600.000 francs. C'est un cas assez fréquent dans la mise en valeur des latifundia que l'entrée en scène d'une société de capitalistes. Ainsi la *Société latiale agricole* a été fondée en juin 1906 au capital de 1.200.000 francs par des Milanais et des Romains en vue de l'exploitation des domaines de Zambra et de Campo di Mare situés près de Palo sur la ligne de Civita-Vecchia et comptant ensemble un millier d'hectares : il y a à exécuter de grands travaux hydrauliques. L'*Istituto di Fondi rustici,* société anonyme au capital de 25 millions, possède dans la Maremme toscane et dans les provinces méridionales d'immenses domaines qu'il met en culture.

Bien que Pantano soit en dehors de la zone de bonification, le propriétaire avait fait établir un plan d'améliorations d'après lequel les terrains étaient divisés en quatre catégories. Sur les terrains irrigables on devait faire des *marcite;* sur les terres profondes mais non irrigables, des cultures et des prairies artificielles; sur les collines à sol profond on devait faire des cul-

1. *Osteria* = auberge, cabaret; *casale* = maison de ferme.

tures arborescentes et les collines à sol maigre devaient rester en pâturage. Les dépenses prévues s'élevaient à 433.905 francs[1]. Ici, comme ailleurs, si on a suivi les grandes lignes du plan, imposées du reste par le bon sens et les conditions du lieu, on en a complètement négligé les détails. Il est permis de se demander alors de quelle utilité sont les plans de bonification ; la marche à suivre est indiquée par le but à atteindre, et un fermier intelligent et instruit saura aussi bien qu'un fonctionnaire dans quel sens il doit orienter son exploitation ; quant aux prescriptions de détail, elles sont souvent inapplicables par suite de difficultés imprévues que révèlent les travaux, et le cultivateur, aidé des conseils des techniciens, est le meilleur juge des moyens à employer pour y parer. Si, d'autre part, propriétaire et fermier veulent maintenir le *statu quo*, l'expérience a démontré que ce n'était pas l'existence d'un plan de bonification qui pouvait triompher de leur inertie.

Le bail de Pantano a une durée de vingt ans. Les fermiers s'engagent à cultiver rationnellement, à fumer les terres et à entretenir 200 bêtes à cornes la première année, 300 la troisième et 600 la sixième. Le prix de ferme est fixé à 116.000 francs. Les améliorations sont faites avec l'autorisation du propriétaire et à ses frais, mais d'après des prévisions générales acceptées par les deux parties. Le propriétaire donne la première année 58.000 francs pour constructions et aménagements de bâtiments et, chaque année suivante, il met 18.000 francs à la disposition des fermiers pour les améliorations et les constructions nécessaires. Si, à la fin du bail, les fermiers ont dépensé en améliorations plus de 382.000 francs, le surplus ne leur sera remboursé que jusqu'à concurrence de 20.000 francs. Ils doivent faire pour 60.000 francs de plantations d'arbres fruitiers dont on ne leur remboursera que la moitié. Ils doivent aussi planter chaque année 4.000 arbres ou têtards le long des chemins et des fossés, et

1.

Assainissement et irrigations	76.700	francs
Aménagement des bâtiments existants	23.680	—
Nouvelles constructions	227.525	—
Constructions pour les vignes	61.100	—
Routes et clôtures	44.900	—

cela sans compensation. Pour les chemins le propriétaire verse une contribution forfaitaire par mètre courant. Les fermiers s'obligent à planter 30 hectares de vignes et peuvent aller jusqu'à 80 hectares, mais n'ont droit à aucune indemnité. D'après l'article 31, ils « doivent traiter avec humanité et justice leurs subordonnés et tendre à leur amélioration morale et matérielle. Les dimanches et jours de fête, ils devront faire dire la messe à leurs frais dans l'église du domaine ».

Le bail lui-même subit dans son application quelques modifications ; il ne peut en être autrement quand il s'agit d'une entreprise toute nouvelle dont les gens les plus expérimentés ne sauraient prévoir à l'avance tous les détails et toutes les difficultés. Si les fermiers doivent faire tous leurs efforts pour résoudre ces difficultés, les propriétaires doivent, de leur côté, en tenir compte afin de ne pas décourager les bonnes volontés hardies et les initiatives fécondes. Le fermage, dans les conditions actuelles de l'Agro romano, présente donc des caractères un peu particuliers. Quelle que soit la nature juridique du contrat, la force des choses impose une sorte de collaboration entre les propriétaires et les fermiers. Le contrat de fermage en lui-même n'est pas adapté à une transformation du sol aussi radicale que celle qui doit s'opérer dans la Campagne romaine. C'est l'incompétence seule des propriétaires qui les oblige à y avoir recours, mais les règles habituelles du fermage, bien adaptées aux pays d'agriculture ancienne et perfectionnée, ne trouvent plus ici leur application stricte et doivent se modifier suivant les conditions locales.

Les frères Gibelli sont arrivés à Pantano en 1903. Dès le début, ils ont entrepris l'assainissement du domaine au moyen de fossés et de drainage. Le lac de Gabies qui mesure 80 hectares, a été mis en culture en deux ans : les fossés sont bordés de saules taillés en têtards qui poussent avec une remarquable vigueur. Jusqu'à présent, la rotation adoptée est la suivante : maïs, froment, avoine, puis prairie artificielle. Il y a environ 250 hectares de blé, autant d'avoine et une soixantaine d'hectares de maïs. Les céréales sont cultivées partie en régie, partie en colonage au tiers ou à la moitié, suivant la fertilité du sol. Le lac Régille

est déjà partiellement drainé : ici, comme à Bocca di Leone, on rencontre des sources verticales qui compliquent l'opération, mais le terrain est frais et l'abondance des eaux permettra d'organiser l'irrigation sur une partie du domaine.

Le bétail est donc appelé à jouer un rôle important dans l'exploitation. Actuellement, il y a 150 vaches suisses et hollandaises et une cinquantaine de jeunes bêtes, logées dans une vacherie neuve, très aérée, dont la construction légère est bien en rapport avec le climat du pays. La paille très abondante permet de fumer copieusement les terres à céréales. Outre les chevaux de service et les bœufs de travail, il y a encore 120 vaches de race romaine qui vivent au pâturage nuit et jour en toute saison. Les vaches suisses et hollandaises ne sortent que pendant le jour et sont nourries fortement à l'étable. Au moment de ma visite 80 vaches en lactation fournissaient 750 litres de lait vendu à un laitier en gros de Rome qui le fait prendre à la ferme deux fois par jour. Rappelons que Pantano est à 20 kilomètres de la ville et qu'il n'y a ni chemin de fer, ni tramway; deux hommes et douze chevaux sont employés au transport du lait. Le fermier n'a donc pas à se déranger, mais il est un peu à la merci du laitier, et il est impossible à un client de Rome de se fournir directement au producteur. On songe bien, paraît-il, à organiser une coopérative de vente, mais certaines gens doutent qu'on réussisse. Le lait des vaches en stabulation est payé, pris sur place, 19 centimes en été et 23 centimes en hiver ; celui des vaches romaines, moins abondant mais plus riche en matières grasses, est payé de 22 à 33 centimes; le laitier fait des coupages. Ces prix sont très avantageux; il indiquent bien dans quel sens il faut présentement orienter l'exploitation du bétail dans la Campagne de Rome.

Les fermiers de Pantano n'ont pas amené d'ouvriers lombards. Ils estiment que les gens du pays travaillent suffisamment bien et sont peut-être plus souples et plus respectueux. Une soixantaine de salariés permanents sont logés dans des maisons et reçoivent un jardin s'ils le désirent. Ils le désirent rarement et faiblement : les jardins que je vois sont incultes et mal tenus :

insouciance de la race. A proximité de la ferme on trouve un village de 54 cabanes où vivent environ 500 personnes. Ce sont des émigrants qui descendent de la montagne en octobre et y remontent après la moisson. Ils cultivent des céréales en colonage et travaillent aussi comme journaliers. Ils sont embrigadés par des caporaux. Les Gibelli ont voulu supprimer ceux-ci, mais ont dû y revenir, car ils ne trouvaient plus d'ouvriers. Une ferme de l'importance de Pantano, isolée moins encore par les distances que par l'absence ou le mauvais état des chemins, doit se suffire à elle-même : aussi y trouvons-nous un forgeron, un charron, un sellier, etc... La population du domaine se procure des denrées alimentaires à la *dispensa* qui est exploitée en régie par les fermiers pour éviter les abus; mais, au dire des ouvriers, on ne serait pas encore parvenu à les extirper complètement.

Lorsque les Gibelli sont venus s'installer avec leur famille sur la ferme de Pantano, ils ont passé pour fous aux yeux des gens du voisinage. On leur prédisait l'ennui certain et la mort probable à brève échéance. Or, depuis six ans qu'ils sont là, ils n'ont jamais été malades de la fièvre. Il est vrai que Pantano, jadis un des endroits les plus malariques du pays, ne l'est plus guère grâce à l'assainissement et au traitement préventif par la quinine[1]. Parfois quelques ouvriers sont atteints, ordinairement après des libations excessives. Quant à l'ennui, les hommes ont trop à faire pour l'éprouver, et les femmes habituées à vivre à la campagne savent se suffire à elles-mêmes. Une jeune fille consacre plusieurs heures chaque jour à faire la classe aux enfants; aussi la tâche des instituteurs qui viennent le dimanche à Pantano est-elle très facilitée[2]. On a aussi organisé une école du soir, dotée d'une bibliothèque par un généreux donateur qui, par malheur, ne semble pas en avoir choisi très judicieusement les volumes : *la*

1. Dans le contrat intervenu entre la commune de Monte Compatri et son médecin, Pantano est exclu du service de ce dernier parce que c'est un endroit éloigné et malarique ! A force d'instances, le médecin consent cependant à venir, mais il faut lui envoyer un cheval la veille et le reconduire. En été, on a heureusement à Torre Nuova une station de la Croix-Rouge dont le médecin vient tous les deux jours.

2. Pour l'école du dimanche, les fermiers ont construit une grande hutte à proximité du village de cabanes.

Divine Comédie, la Jérusalem délivrée, des ouvrages de Tolstoï et de philosophes allemands!

Ce qui fait la supériorité et le succès des Lombards apparaît ici clairement : c'est *l'aptitude à la vie rurale et à l'isolement sur une ferme*. Cela leur permet d'utiliser pleinement leur intelligence et leurs connaissances techniques; ils ne craignent pas de se lancer dans une entreprise nouvelle, car ils la dirigent eux-mêmes, en suivent tous les détails et en restent maîtres. Tandis que le fermier romain cherche le mode d'exploitation qui exige le moins de surveillance de sa part, ils recherchent, au contraire, le mode d'exploitation qui rapporte le plus ; peu importe si l'œil du maître est nécessaire : ils sont là pour veiller à tout.

Il est quelquefois impossible au fermier de résider sur sa ferme faute de maison. C'est le cas du *domaine de la Séga,* situé dans les Marais Pontins, à 13 kilomètres au nord de Terracine. C'est une propriété de 350 hectares appartenant à la commune. Un Piémontais, M. Carlo Rossi, ayant fréquenté l'école d'agriculture de Pérouse, entreprit un voyage d'études dans la région romaine et eut l'idée d'y prendre une ferme. L'occasion qui s'offrait ici lui parut bonne ou du moins susceptible de le devenir et il signa un bail de douze ans. Les dépenses d'amélioration doivent être approuvées par la commune, ce qui nécessite des négociations et une certaine diplomatie, mais elles seront remboursées en fin de bail. Lorsque M. Rossi entra en jouissance, en novembre 1907, il trouva pour tout bâtiment une mauvaise hutte de branchages; force lui fut donc de se loger à Terracine, mais cela encore est un problème assez compliqué, car les appartements sont rares et peu confortables : en mars 1909, il était encore campé mais non installé[1]. Il va tous les jours sur sa ferme où il a construit une confortable cabane en planches qui lui sert de bureau et où couche son régisseur ; à l'entour il a planté des

1. Le médecin communal, piémontais lui aussi, est depuis six ans logé provisoirement à l'hôtel avec sa famille : il a dû aménager à ses frais une cuisine et des water-closets. On voit les difficultés tout à fait inattendues qu'on rencontre dans ces pays de vie ralentie. Sur la place de Terracine se dresse une grande maison inachevée depuis vingt-cinq ans, et il y a pénurie de logements! Terracine pourrait être une station hivernale charmante s'il y avait un hôtel confortable.

arbustes et dessiné un petit jardin d'agrément. On reconnaît là le vrai rural : jamais un mercante di campagna n'aurait eu cette pensée. Il a aussi construit une maison renfermant trois logements pour ses ouvriers, et des cabanes pour les animaux. Dans l'immense plaine des Marais Pontins on a encore bien plus que dans l'Agro romano la sensation de la solitude. La Sega en est encore à la période du défrichement ; tous les champs labourés ont été semés en céréales. La rotation sera quadriennale : froment, avoine, et prairie artificielle pour fourrage puis pour graine. Lorsqu'on aura des fourrages, on entretiendra du bétail d'élevage et d'engrais, mais, pour le moment, il n'y a que des bœufs de travail. Les terrains non défrichés sont sous-loués à un pasteur de Filettino qui possède des chevaux et des brebis. M. Rossi a un ouvrier lombard et un régisseur ombrien ; les autres salariés sont des environs. Les journaliers sont recrutés à Terracine directement par le patron qui, après deux mois d'expérience, a remercié son caporal qui exploitait les ouvriers.

Tandis que les ouvriers piémontais et lombards cherchent du travail à l'étranger, et émigrent temporairement en France, en Suisse et en Allemagne, où ils trouvent des capitalistes et des industriels qui ont besoin de bras et qui les font travailler, leurs compatriotes des classes aisées cherchent un emploi productif à leurs capitaux dans les entreprises agricoles de la province de Rome et fournissent des chefs à la colonisation de cette région. L'expansion de la race lombarde se fait donc dans des directions différentes, suivant qu'elle cherche des débouchés à sa main-d'œuvre, ou à ses capitaux et à ses aptitudes patronales.

C'est ainsi que peu à peu, grâce aux capitaux fournis par les régions industrielles et commerçantes du nord et à l'initiative des Italiens de la plaine du Pô, la Campagne romaine sera mise en valeur. Ce qui paraissait un rêve irréalisable aux Romains devient une réalité par l'œuvre des fermiers de la haute Italie. Grâce à leur formation agricole, à leur aptitude à la vie rurale, à l'esprit d'entreprise qu'ils doivent à leur milieu d'origine, ils n'hésitent pas à venir coloniser les solitudes de l'Agro romano et, en prenant leur large part des risques finan-

ciers, ils réussissent à entraîner les propriétaires romains ou au moins certains d'entre eux qui consentent à contribuer à la transformation de leurs domaines.

Nous avons vu que les domaines transformés semblaient avoir tendance à se spécialiser dans la production maraîchère et la production laitière. Cette orientation de l'exploitation ne souffre pas discussion actuellement, étant donné le petit nombre des fermes en culture intensive. Mais on peut se demander si la transformation de tout l'Agro romano peut se faire sur cette base. La question paraît oiseuse; car, avant que la Campagne romaine soit mise en valeur, bien des facteurs inconnus peuvent modifier la situation économique et obliger les cultivateurs à chercher une autre voie. Les prévisions d'aujourd'hui ont donc les plus grandes chances de se trouver fausses dans dix ans[1].

On objecte que la culture maraîchère ne peut pas prendre un plus grand développement à Rome à cause de la concurrence des jardiniers napolitains favorisés par un climat plus chaud. C'est possible, mais il n'est pas dit que les jardins de Naples suffisent toujours à alimenter Naples et Rome; certains légumes peuvent être obtenus plus avantageusement à Naples; d'autres, au contraire, le seront à Rome.

La production du lait peut aussi un jour dépasser les besoins de la consommation. Mais rien ne s'oppose à ce qu'on fasse du beurre, du fromage ou qu'on se livre à l'élevage ou à l'engraissement. D'ailleurs, lorsque toute la Campagne romaine sera en culture intensive, elle sera si différente de ce qu'elle est actuellement qu'il est difficile de prévoir de quelle façon devra s'organiser l'agriculture. Une chose est certaine, c'est qu'elle sera habitée par une population plus nombreuse et plus riche et que, par conséquent, la consommation locale sera plus considérable.

Les effets de la colonisation. — Nous venons de voir par

1. En 1883, C. Desideri, directeur de l'Ecole pratique d'agriculture de la province de Rome, prévoyait que l'entretien des brebis et la fabrication du fromage étaient destinés à ne plus être d'un bon rapport (*Bonificamento agrario della Campagna romana*, p. 70), mais il ne prévoyait pas la reprise des cours sur les laines et l'émigration italienne en Argentine qui devait faire monter le prix du *pecorino*.

qui et comment s'opère la transformation de l'Agro romano. Il nous faut maintenant passer en revue les répercussions sociales de la colonisation.

Tout d'abord, le *lieu* est radicalement transformé : les eaux sont disciplinées et la steppe fait place aux cultures variées. La conséquence immédiate de cette transformation est un changement dans les conditions hygiéniques du pays : la malaria tend à disparaître.

Les modifications apportées au *travail* sont profondes et durables : l'art pastoral est remplacé par la culture intensive. Celle-ci, il est vrai, a pour but principal l'entretien du bétail, mais ce bétail n'est pas le même : la vache remplace la brebis et les moyens mis en œuvre pour son exploitation diffèrent totalement de ceux qui sont en usage chez les pasteurs transhumants. Non seulement le *mode de travail* est changé et son *objet* modifié, mais l'*outillage* est devenu plus compliqué et plus coûteux et son emploi exige des aptitudes que les anciens guitti ne possèdent pas toujours[1]. Quant à *l'atelier*, il n'a pas subi de modification quoiqu'on puisse entrevoir une tendance à en réduire l'étendue. En fait, comme une partie du sol ne peut être mise en culture et reste en pacage loué à des pasteurs, les exploitations sont moins grandes que les domaines. L'inconvénient d'une étendue trop considérable est de rendre plus difficiles la direction et la surveillance du patron, qui sont d'autant plus nécessaires que le *personnel* est moins bien dressé. Les ouvriers actuels se recrutent, comme jadis, parmi les montagnards habitués à une culture routinière et peu soignée. Leurs capacités professionnelles sont donc nulles ; ce sont de simples manœuvres qui ne peuvent satisfaire aux exigences de la culture intensive qu'à la condition d'être encadrés ; c'est pourquoi certains fermiers jugent bon d'importer du dehors des chefs de service afin d'assurer la bonne exécution des *opérations* qui deviennent plus

1. Un propriétaire me racontait qu'il avait acheté une charrue Sack, mais que ses ouvriers étaient incapables de s'en servir et qu'il n'avait pas pu le leur apprendre ; ils s'obstinent à employer cette charrue perfectionnée comme leur ancien araire virgilien.

compliquées et plus variées. En somme, le travail se fait toujours en grand atelier, mais il est plus intense, plus difficile, exige une main-d'œuvre plus nombreuse et une direction plus habile.

La *propriété* n'est jusqu'ici modifiée en rien par l'introduction de la culture intensive qui est parfaitement compatible avec la grande propriété[1]. On peut cependant constater une légère modification dans le *mode de possession* du sol : le fermage actuel implique au profit du fermier une appropriation temporaire plus complète et les baux sont de plus longue durée. C'est une conséquence nécessaire du travail intensif. Dans la *composition des biens* les bâtiments et les plantations ont une importance relative plus grande. Cependant il ne faut pas oublier que nous sommes encore au début de la mise en culture de l'Agro romano et que, en s'étendant et en s'intensifiant, cette transformation peut exercer sur la constitution de la propriété des effets variables suivant les régions et qu'il n'est pas possible de prévoir exactement.

La culture intensive a sur le *salaire* une influence heureuse en ce sens que, le personnel permanent des exploitations étant plus nombreux, le salaire devient plus stable. Si sa valeur nominale n'est pas accrue, son pouvoir effectif est augmenté, car il n'est plus, en général, réduit par les retenues des caporaux. Les moyens d'existence de la population ouvrière sont donc plus nombreux et plus réguliers.

La condition de la *famille ouvrière* est aussi notablement améliorée. En permettant le peuplement définitif de l'Agro romano, la culture intensive réduit et tend à supprimer cette émigration temporaire de longue durée par laquelle les enfants encore jeunes sont séparés de leurs parents, et le père lui-même retenu loin de sa famille pendant des mois entiers. Les facteurs de désorganisation de la famille que nous avons signalés sont donc ici supprimés ou atténués. La famille peut rester unie, car elle trouve son travail sur place et l'éducation des enfants en bénéficie, d'autant plus que la résidence stable permet l'établissement et la fréquentation des écoles.

1. Il ne faut pas confondre *grande propriété* et *latifundium*. Nous avons défini le latifundium : très grande propriété à exploitation extensive.

Il est évident que le *mode d'existence* se ressent très directement de la culture intensive. Les ressources régulières permettent une alimentation meilleure et plus abondante, surtout si on cultive un jardin. L'habitation fournie par le fermier est très supérieure non seulement aux huttes de branchages, mais aussi aux sordides maisons de la montagne. Grâce à l'action combinée des pouvoirs publics et des patrons, l'hygiène s'améliore et est en voie de devenir satisfaisante.

La sécurité des moyens d'existence permet de traverser plus facilement les *phases de l'existence*. Certaines perturbations, normales autrefois, telles que maladies et chômages, tendent à devenir exceptionnelles.

La situation de la population ouvrière est donc sensiblement améliorée. Il ne faut pas hésiter à attribuer cette amélioration au *patronage* des fermiers-agriculteurs. Par une direction prévoyante du travail, ils assurent à leurs ouvriers des moyens d'existence suffisants et stables et ainsi les font jouir indirectement des avantages de la propriété et leur permettent de traverser les phases de l'existence. Ces fermiers sont certainement moins charitables en apparence que bien des propriétaires romains, mais leur action sociale a une efficacité autrement grande pour l'amélioration du sort de leurs semblables. Ils jouent bien ici le rôle de grands patrons que leur abandonnent les propriétaires : à l'anarchie qui caractérise l'Agro romano ils font succéder l'ordre et l'organisation. Leur intelligence directrice coordonne les forces éparses ou antagonistes et l'outillage fourni par leurs capitaux donne à ces forces leur maximum d'effet utile. Au gaspillage des richesses naturelles succède une utilisation rationnelle et complète du sol. Une société organique, productrice et prospère tend à succéder à une société anarchique, où le travail avait un rendement faible et où la misère était l'état normal. L'Italie du Nord a fourni à la province de Rome les chefs qui lui manquaient.

Les patrons ruraux n'ont pas actuellement d'influence directe sur la marche des *services publics*. Cependant on peut constater qu'ils favorisent le développement de l'instruction et le fonctionnement des écoles et du service sanitaire. Leur action est surtout

indirecte : en augmentant la richesse publique, ils accroissent les ressources budgétaires de l'État et de la commune ; en provoquant le peuplement de la Campagne romaine, ils rendent le besoin des services publics plus sensible.

Enfin, par-dessus tout, ils exercent une influence éducatrice qui peut avoir pour l'avenir des répercussions lointaines. Aux classes dirigeantes romaines ils donnent l'exemple du travail et de l'esprit d'entreprise ; à la population ouvrière ils offrent l'exemple d'un type de patron inconnu ici jusqu'alors, énergique, travailleur, qui s'intéresse efficacement à ses ouvriers, respecte leur dignité d'hommes et cherche à favoriser leur perfectionnement professionnel et moral. Nul doute que les aptitudes et la capacité des paysans de l'Agro romano n'augmentent progressivement sous l'influence de leurs nouveaux patrons.

La colonisation et les usages publics. — C'est donc aux débuts d'une véritable colonisation qu'on assiste actuellement dans la Campagne romaine. C'est une *colonisation en territoire vacant par deux races différentes et subordonnées l'une à l'autre*. La classe supérieure et dirigeante est fournie, en général, par l'Italie du Nord ; la population ouvrière et dirigée provient des montagnes de la Sabine et des Abruzzes. La première est plus dégagée que la seconde de la formation communautaire ; elle a subi l'influence du commerce et de l'industrie et a été en contact avec l'étranger. Elle possède l'esprit d'entreprise et l'aptitude aux affaires. Elle peut donc fournir aux montagnards du midi, sobres, travailleurs et dociles, les chefs qui leur manquent.

Quand je parle de territoire *vacant*, c'est plus exactement territoire *non peuplé* qu'il faudrait dire, car l'Agro romano est très nettement et complètement approprié, et cette appropriation n'est, en fait, contestée par personne. Ceci même est un avantage pour le colonisateur qui ne trouve devant lui que le propriétaire ayant sur le sol des droits bien affirmés et bien définis ; lorsqu'il est d'accord avec lui, il peut ensuite organiser son exploitation à sa guise en toute liberté sans être gêné par le voisinage ni par les usages locaux. Il taille en plein drap. Il règle la quan-

tité de main-d'œuvre d'après ses besoins et choisit librement ses ouvriers. Toute une série de difficultés ayant ordinairement pour cause la présence de la population locale se trouvent écartées.

Il n'en est pas ainsi dans toute la province de Rome. Nous savons que, dans le Viterbois, le pays est parsemé de villages peuplés. Nous savons aussi que les habitants y vivent en grande partie des usages publics grevant les terres des grands domaines. L'incertitude et le démembrement du droit de propriété qui en sont une conséquence paraissent poser un obstacle très sérieux, sinon insurmontable, à la colonisation par des agriculteurs étrangers. Comme je demandais à un fermier lombard de la Campagne romaine s'il existait des *usi civici* sur son domaine : « Heureusement non, me répondit-il ; s'il y en avait eu, je ne l'aurais pas affermé, car avec les *usi civici* on n'est pas maître chez soi et il n'y a pas de culture possible. » On comprend très bien que des étrangers n'aillent pas au-devant de difficultés épineuses, souvent imprévues, qu'ils comprennent mal, car elles dérivent d'un état social qui n'est pas le leur, et qu'ils ne veuillent pas entamer avec la population des luttes qui ménagent d'étranges surprises et qui tourneraient souvent à leur détriment à cause de leur inexpérience du pays, ce qui compromettrait irrémédiablement leur entreprise agricole.

La région peuplée de la province de Rome, qui semble de prime abord se trouver dans des conditions plus favorables que l'Agro romano, est donc en réalité dans une situation désavantageuse, puisque la présence d'une population stable soulève un problème que ne se soucie pas d'aborder l'élément colonisateur de la Campagne romaine.

La question agraire restera-t-elle donc insoluble pour le Viterbois? Il est bien probable que, dans cette région, la solution sera plus lente à venir que dans l'Agro romano, mais on peut en entrevoir plusieurs. D'abord, sur les ruines du latifundium peut se constituer le domaine collectif, qui, restera tel ou évoluera vers la petite propriété, mais qui, de toute manière, amènera une augmentation de la production. L'affranchissement peut aussi libérer le latifundium en tout ou en partie des usages

publics. Lorsque la question du droit de propriété sera bien éclaircie et définitivement tranchée, la cause qui tient éloigné l'agriculteur lombard n'existant plus, il pourra venir transformer cette région et la mettre en culture intensive par les mêmes procédés qu'il emploie actuellement dans l'Agro romano. Cette transformation résoudrait la question agraire en offrant à la population des occasions de travail et en lui procurant des moyens d'existence suffisants par l'accroissement de la production agricole. Les paysans n'auraient donc aucun prétexte pour renouveler des revendications agraires préalablement jugées d'ailleurs. Propriétaires et fermiers seraient alors autorisés à invoquer la force pour protéger un droit de propriété nécessaire à l'exercice de la culture intensive : leur intérêt privé serait désormais d'accord avec l'intérêt social. Enfin il n'est même pas besoin de supposer l'immigration lombarde pour opérer la mise en valeur du Viterbois. On peut espérer que l'exemple des Italiens du Nord portera ses fruits et que les futures générations romaines effectueront leur retour à la terre. Les latifundistes peuvent parfaitement, dans un avenir plus ou moins proche, entreprendre directement ou indirectement la transformation de leurs terres et faire, avec des moyens appropriés aux conditions locales, ce que font aujourd'hui les agriculteurs étrangers dans la Campagne romaine.

Toutefois, dans les circonstances présentes, étant donné les difficultés spéciales que présente l'établissement en territoire peuplé des fermiers cisalpins dans la province de Rome, on peut considérer que le territoire colonisable se réduit à l'Agro romano et aux Marais Pontins.

En résumé, la bonification qui se heurtait jadis à un préjugé, à de mauvaises conditions hygiéniques, au manque de capitaux et de patrons paraît aujourd'hui en bonne voie. Grâce à l'intervention des pouvoirs publics et au concours des initiatives privées, la malaria est victorieusement combattue et lorsque des patrons capables surviennent, des capitaux suffisants se trouvent soit avec l'aide de l'État, soit à Rome même, soit dans l'Italie

septentrionale et, du même coup, le préjugé que l'intérêt économique des propriétaires exige le maintien de l'ancien système d'exploitation disparaît devant le succès des agriculteurs lombards. Ce qui manquait surtout à l'agriculture de la province de Rome, c'étaient des chefs; ces chefs se sont trouvés, mais ils viennent d'un autre pays et appartiennent à une formation sociale différente.

III

CONCLUSIONS

Après avoir constaté que la question agraire se pose dans la province de Rome depuis près de 2.500 ans, nous avons recherché les causes de la crise actuelle. Cette crise est due à un manque d'équilibre entre les besoins de la population et les moyens d'existence qui lui sont offerts par l'agriculture. Nous avons pu considérer le latifundium à exploitation extensive comme la cause apparente et immédiate de cette crise parce qu'il est un obstacle aux transformations indispensables pour mettre l'organisation du travail et de la propriété en harmonie avec les nécessités actuelles. Cette crise se trouve aggravée par l'état social qui se présente à l'observateur dans une période de transition et par la formation sociale originaire de la race qui lui rend difficile l'adaptation à la vie moderne.

Nous assistons dans les environs de Rome à la lutte entre la propriété communautaire basée sur le travail extensif des âges passés et la propriété particulière rendue nécessaire par le travail intensif qui s'impose pour l'avenir. Des conflits surgissent entre propriétaires et paysans parce que les uns et les autres ne suivent pas l'évolution du même pas et ne s'y adaptent qu'imparfaitement. Les premiers subissent plus aisément et plus rapidement les influences étrangères et tendent à adopter l'organisation particulariste de la propriété mais dans ses apparences plutôt que dans ses réalités. Ils oublient que la propriété privée est conditionnée par l'exploitation intensive du sol, qui

seule en justifie l'appropriation exclusive. Ils se réclament d'un droit, mais sans assumer complètement les devoirs qui en sont corrélatifs. Ils trouvent d'ailleurs un obstacle à la culture intensive dans l'attitude des paysans qui, plus fermés aux influences du dehors, plus traditionnels et peut-être plus routiniers, entendent maintenir les anciennes méthodes de travail et, par réaction contre les prétentions des propriétaires, tendent à accentuer la forme de propriété collective. Ils s'y cramponnent désespérément parce que, de même que les latifundistes se montrent incapables de prendre énergiquement et efficacement l'initiative et la direction des transformations agricoles, ils sont, eux, incapables d'abandonner leurs vieilles habitudes et de se plier à un mode de travail intense et progressiste. *Cette inaptitude à l'adaptation est la conséquence de la formation communautaire* qui étouffe les énergies individuelles et incline à la médiocrité insouciante ; elle a pour résultat un malaise qui se manifeste par des troubles et des désordres.

Cependant force est bien de sortir de la situation actuelle qui amène des souffrances et qui, en se prolongeant, ne fait que s'aggraver. Il faut que les méthodes de travail s'intensifient et que l'organisation de la propriété subisse les modifications correspondantes. Pour cela, il faut que le type social se transforme. Cette transformation inéluctable ne saurait commencer par la masse qui, en raison même de ses origines communautaires, est apathique et dépourvue d'initiative. Elle doit commencer par l'élite.

Aussi pouvons-nous prévoir l'élimination du type actuel du propriétaire romain qui devra se transformer ou disparaître. Si les propriétaires ne savent pas prendre l'initiative de l'évolution, ils seront rendus responsables de la crise et supprimés. Leur suppression pourra être légale par voie d'expropriation au profit des domaines collectifs, ou révolutionnaire par le soulèvement des prolétaires ruraux. Elle pourra résulter aussi du simple jeu des lois économiques par suite de la concurrence de patrons plus capables qui, mieux adaptés aux conditions actuelles, évinceront progressivement les anciens propriétaires.

La question agraire trouverait ainsi sa solution dans l'initiative privée, tandis que, jusqu'à ce jour, les mesures violentes et les interventions des pouvoirs publics se sont montrées inefficaces.

Aussi croyons-nous que c'est dans ce sens que s'orientera l'évolution sociale dans la province de Rome. Nous avons déjà pu en noter les débuts sur les domaines colonisés par les agriculteurs lombards. Ceux-ci, se substituant à des patrons incapables ou insouciants, transforment les méthodes du travail, le rendent plus intensif et plus productif, assurent ainsi l'existence matérielle d'une population toujours plus nombreuse en même temps qu'ils font indirectement son éducation professionnelle et qu'ils modifient progressivement sa formation sociale.

La question agraire se ramène ainsi à une question de patronage. Le malaise actuel est précisément dû à ce que la race locale n'a pas pu produire de patrons capables. Aussi les pouvoirs publics ont-ils cru devoir intervenir, car leur intervention est toujours d'autant plus envahissante que les particuliers se montrent moins capables, mais elle ne saurait suppléer à l'incapacité de la population ouvrière et le patronage de l'État ne peut pas remplacer le patronage des particuliers. La preuve en est que, dans aucun des domaines transformés que nous avons visités, les plans de bonification n'ont été suivis et exécutés intégralement. Si l'agriculteur est capable, le plan est inutile et le patronage de l'État superflu ; s'il est incapable et insouciant, les améliorations prescrites ne sont pas réalisées et le patronage de l'État apparaît insuffisant et inefficace.

Par contre, l'action des pouvoirs publics porte tous ses effets lorsqu'elle s'exerce dans le domaine des services publics : dans un pays assaini, pourvu de moyens de communication, protégé contre les épidémies, les efforts des particuliers peuvent se développer avec le maximum d'intensité et d'efficacité. C'est dans cette voie que s'est engagé aujourd'hui l'Etat italien et les résultats déjà obtenus ne peuvent que l'encourager à y persévérer. Chacun des organes du corps social a sa fonction propre à remplir et ils ne peuvent pas se suppléer l'un l'autre *ad libitum*. Notons que l'intervention de l'Etat s'est faite plus discrète pré-

cisément depuis l'apparition de patrons étrangers de formation sociale supérieure attirés dans la Campagne de Rome par les bénéfices plus considérables qu'offre toujours l'exploitation d'un pays neuf.

Sous la direction de ces patrons d'un type nouveau la population ouvrière paraît bien capable de s'adapter peu à peu à la culture intensive, du moins dans l'Agro romano, car la preuve n'en est pas encore faite pour les régions déjà peuplées où règnent le latifundium et les usages publics, et nous savons que la colonisation y rencontre des difficultés spéciales. La population rurale est-elle également capable de passer d'elle-même à l'exploitation intensive du sol? Il semble bien que oui dans les régions à cultures arborescentes dominantes, puisque la petite propriété y domine. Mais nous n'avons pas encore d'exemple assez net de ce passage, de cette adaptation au travail intensif, dans les autres régions, pour pouvoir nous prononcer. Nous pensons toutefois qu'en dehors de la direction d'un patron capable, cette évolution sera lente et qu'elle ne se fera qu'appuyée sur la petite propriété privée. Notre opinion est basée sur les tendances qui se manifestent inconsciemment, mais assez nettement dans les universités agraires et les domaines collectifs.

Nous voyons donc la solution de la question agraire à Rome dans l'intensification du travail, dans l'adaptation de la forme de la propriété au nouveau mode de travail et dans l'évolution d'un état social encore très communautaire vers un état social moins communautaire, sous l'influence d'une immigration de patrons quasi particularistes.

Paul Roux.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

BIBLIOTHÈQUE DE LA SCIENCE SOCIALE

FONDATEUR

EDMOND DEMOLINS

L'ALLEMAGNE CENTRALE

LETTRES SUR LA THURINGE

PAR

L. ARQUÉ

PARIS

BUREAUX DE LA SCIENCE SOCIALE

56, RUE JACOB, 56

Décembre 1909

SOMMAIRE

I. — Rapports de la Thuringe et de la Franconie. — Les vanniers franconiens de la région de Lichtenfels et les ***vanniers thuringiens*** de la région de Cobourg. — Les souffleurs de perle de verre franconiens de la région de Warmensteinach et les ***souffleurs de verre thuringiens*** de la région de Lauscha. — La confection des ***jouets de bois, de carton moulé, de verre et de porcelaine*** dans la ***Forêt de Thuringe***. Les ***poupées*** de Sonneberg.

II. — Les ***cultures intellectuelles en Thuringe***. — Eisenach. La Wartbourg. Le berceau de la poésie lyrique et de la prose allemande. Un des sanctuaires historiques de la Réforme : la chambre de Luther à la Wartbourg. La ville natale de Jean-Sébastien Bach, père de la musique moderne.

III. — ***Le Lieu et le Travail en Thuringe***. — Une observation faite à Louisenthal, près Gotha. La scierie et fabrique de petits chevaux en bois de Sander et Daum.

IV. — A la scierie. — Première visite à la fabrique de chevaux d'enfants. — A travers la forêt de Georgenthal.

V. — Un village d'***ouvriers à domicile :*** Catterfeld. — La famille Faulstich. Comment on moule le « papier mâché ».

VI. — Emil Schmidt, faiseur de soufflets imitant les cris des animaux.

VII. — Karl Bischhof, sculpteur de pattes de chevaux.

VIII. — Au cabaret de Catterfeld.

IX. — Histoire de la fabrique de chevaux d'enfants. — Coup d'œil dans le budget de la fabrique et dans celui des co-associés.

X. — L'amoureux du bois. — Comment on fait les « balançoires » pour chevaux. — A l'atelier de harnachement.

XI. — Comment sont écoulés les articles : l'action des commissionnaires et des grands exportateurs; la ***Foire de Leipzig***.

XII. — Le mode d'existence des patrons de la fabrique de chevaux d'enfants.

XIII. — Gotha. Les banques. L'industrie des cartes géographiques.

XIV. — ***Les pouvoirs publics en Thuringe***.

XV. — ***La Thuringe d'autrefois. Un lieu de passage accidenté. L'ancienne industrie des lointains transports par chevaux. Patronage exercé par les grands négociants nurembergeois de jadis sur les convoyeurs et sur les artisans thuringiens***. — La Thuringe moderne. Comment elle trouve sa subsistance dans la confection des menus articles de bois, osier, carton moulé, verre et porcelaine. Combinaison de la production en ateliers centralisés et du travail des ouvriers à domicile. ***Suzeraineté commerciale des commissionnaires et grands exportateurs de Nuremberg et Sonneberg sur l'industrie thuringienne d'aujourd'hui***. Rôle joué par la moderne ***Foire d'échantillons à Leipzig***.

LETTRES SUR LA THURINGE

1906

PRÉFACE

Nous sommes heureux de publier les lettres suivantes, adressées par M. Arqué à M. Paul de Rousiers. Elles forment une introduction toute naturelle à l'étude qui sera publiée incessamment sur la *Foire de Leipzig*. Celle-ci, en effet, ne se comprend pas si l'on ne connaît pas toutes les petites fabrications thuringiennes qui viennent l'alimenter de leurs produits.

Tous les lecteurs de la *Science sociale* regretteront que des nécessités matérielles, en abrégeant le séjour de notre collaborateur dans cette région si intéressante de la Haute Allemagne, ne lui aient pas permis d'en pousser l'étude plus à fond, et de leur donner comme une contre-partie de la description si vivante et si animée du type franconien. Mais ce désappointement sera vite dissipé à la lecture des lettres qui suivent, car ils y retrouveront toutes les qualités qui leur ont fait apprécier les précédents travaux de M. Arqué, la sincérité d'observation unie à l'originalité des vues, la vivacité des images à la profondeur des pensées.

Les études de M. Arqué, en nous faisant connaître cette région si caractéristique de l'Allemagne Centrale, auront contribué à mettre en lumière quelques-unes des causes de l'expansion germanique moderne.

PREMIÈRE LETTRE

Rapports entre la Thuringe et la Franconie.

Mon cher Maître,

La Nomenclature sociale dressée par l'abbé de Tourville contient une rubrique importante qui est le Voisinage et une autre rubrique plus importante encore qui est l'Étranger, la seconde n'étant au fond que l'extension de la première. En poursuivant mon étude précédente sur la Franconie, je me suis rendu compte de l'action considérable que ces facteurs exerçaient. Il est difficile de comprendre la vie présente et passée du pays franconien si l'on ignore celle de la voisine Thuringe, qui le prolonge vers le nord, celle de la Bohême, placée à l'est, celle de la Bavière méridionale, et même celle du Tyrol, où passaient les caravanes des marchands nurembergeois pour se rendre en Italie, et où ont été inventés un grand nombre de jouets de bois. A chaque instant, lorsqu'on se mêle à l'existence franconienne, on doit forcément reporter son esprit vers le Tyrol, la Bavière méridionale, la Bohême ou la Thuringe. Les costumes, les chants et danses tyroliens, les mœurs tyroliennes sont très en honneur à Nuremberg. La Bavière méridionale soutient naturellement des rapports étroits avec la Bavière septentrionale ou Franconie. Le houblon bohémien, la verrerie bohémienne, plus anciens d'ailleurs que le houblon et la verrerie franconiens, font à ceux-ci une concurrence très vive. La Thuringe enfin, pays plus élevé de niveau que les plateaux franconiens et couvert d'épais bois de pins ou d'autres essences, constitue la continuation septentrionale de la Franconie.

Tandis que la Franconie a été en partie déboisée et mise en culture par les Francs, la Thuringe, de relief plus accentué et de sol plus aride, garde son manteau de noires forêts. Elle est bien sur une grande partie de son étendue la Forêt de Thuringe (*Thueringer Wald*), comme on la nomme. Et, tandis que Nuremberg et la Franconie se sont peu à peu voués à la confection des articles de métal fondu ou battu et des jouets de métal, puis à la culture du houblon, et, dans ces derniers temps, à la fabrication des machines, *la Thuringe s'est consacrée à la confection des jouets de bois et de carton moulé, à celle des jouets et articles de verre et de porcelaine* (*le bois étant ici employé comme combustible*), *et partiellement à l'industrie textile*. Par cela même que les grands commissionnaires en jouets, qui s'approvisionnent en Franconie pour les jouets de métal, se pourvoient simultanément en Thuringe de jouets de bois, de porcelaine et de verre, l'étude de la Thuringe est un complément de celle de la Franconie.

Cette solidarité entre la Franconie et les contrées adjacentes, constatée à chaque pas, m'a montré une fois de plus combien est artificielle souvent la géographie politique, combien vivace et indestructible l'individualité des contrées physiques. Le Tyrol, que j'ai rencontré à tant de reprises comme facteur agissant et bien caractérisé, n'est-il pas politiquement partagé entre la Bavière, l'Autriche, la Suisse et l'Italie? Et la Thuringe, si une de physionomie, n'est-elle pas dépecée entre les nombreux petits Etats de l'Allemagne Centrale : Saxe-Cobourg-Gotha, Saxe-Weimar, Saxe-Meiningen, Reuss, Schwarzbourg-Rudolsstadt, Schwarzbourg-Sondershausen, etc. ? Eblouissante mosaïque, multicolore casaque d'Arlequin! car chacun de ces minuscules états est lui-même fragmenté et tronçonné. La Thuringe forme la substance de ces petites principautés interposées comme un épais feutrage entre la Prusse et la Bavière. A ce seul titre, l'étude de la Thuringe serait déjà attachante.

Mais ce sont avant tout les raisons d'ordre économique et social qui me faisaient désirer depuis longtemps de compléter mes observations en Franconie par des observations en Thuringe. Les

documents écrits suffisent à la rigueur pour éclaircir la question des rapports de la Franconie avec la Bohême, la Bavière méridionale et le Tyrol. Une vision directe de la Thuringe était indispensable.

J'ai dû partager en deux voyages les constatations qui vont suivre. Je ne reproduis ici aucune des généralités historiques et géographiques sur la Thuringe qui se trouvent dans tous les dictionnaires, et dont la lecture préalable est indispensable. Je vous donne surtout des observations immédiates et même des sensations, celles-ci ayant presque toujours une autre valeur que la valeur purement pittoresque, et apportant souvent la révélation brusque de l'action d'une loi dont la formule se révélera plus tard.

Mon premier voyage m'a mené à la ville nord-ouest de la Thuringe, à Eisenach. Je vais vous en parler d'abord. Il ne devait m'apporter presque exclusivement que des sensations d'art et d'histoire. C'est au cours du deuxième voyage, de mon voyage à Gotha, la ville située au nord, que j'ai fait une observation de science sociale relativement complète; je vous l'exposerai ensuite en détail.

Pour se rendre de Nuremberg à Eisenach, on passe par Bamberg et l'on traverse ensuite toute la région de Lichtenfels en Haute Franconie. Je vous ai dit ailleurs que cette partie est peuplée par des milliers d'artisans campagnards qui font des articles de vannerie. Après avoir autrefois tressé uniquement les osiers qui poussaient spontanément dans la vallée du Main, ils élaborent aujourd'hui tous les matériaux (fibres de palmier de l'Amérique du Sud, espartogras d'Espagne, etc.) que de grands négociants importent à leur intention. Ces grands négociants sont les mêmes qui exportent les produits terminés (paniers, corbeilles, malles d'osier, hottes, meubles cannés, dames-jeannes, etc.) dans tous les pays. Le consulat américain de Bamberg enregistre une exportation de 1.306.955 marks 51 pour les articles de vannerie franconiens à destination des États-Unis en 1903. La misère des vanniers est incroyable. Un publiciste les a appelés « les plus pauvres des pauvres parmi les travailleurs du

bois ». Leurs entrepreneurs, qui leur vendent la matière première, ont pratiqué souvent et pratiquent peut-être encore avec eux le *truck system*, consistant, après avoir déduit du maigre salaire la valeur des matériaux fournis, à verser la somme restante non pas même en argent, mais en articles d'épicerie communs. Les vanniers ne mangent jamais de viande. Tel d'entre eux racontait à un enquêteur qu'il « achetait pour 10 pfennigs d'os afin de donner du goût à ses pommes de terre ». Mon passage me permit de mesurer l'importance de cette partie de la Franconie. Le pays de Lichtenfels forme une vaste dépression au milieu du plateau franconien. Bien que, au moment où l'on était, l'hiver surtout contribuât à emplir d'eau les fossés, je vis à divers signes que la campagne offrait des conditions d'humidité permanente. De tous côtés, des rangées et des buissons d'arbres frêles immergeaient leurs troncs dans les nappes liquides. On comprend que cette région de la vallée supérieure du Main ait constitué une station favorable pour le développement des osiers, qui furent la première matière traitée par les campagnards indigents du pays. Aux petites gares où nous nous arrêtions, je voyais de pauvres paysans, qui sans doute allaient livrer leur ouvrage, et qui tenaient enfilés à leurs bras des chapelets de paniers tout neufs, d'un beau jaune clair. Exposées à l'air devant les maisons des villages, j'apercevais des fibres d'osier qui séchaient en tas.

Brusquement le terrain se releva et commença à monter par une pente rapide. En même temps, les bois de pins reparaissaient, d'abord clairsemés, puis de plus en plus drus. C'est la rampe de la forêt de Thuringe que nous montions. A quelques pas de là, nous sortions de la Franconie (et en même temps de la Bavière) et nous pénétrions dans le Duché de Saxe-Cobourg-Gotha. Le duché est du reste fragmenté territorialement. Le tronçon de Cobourg, où nous entrions, se trouve au sud. Le tronçon de Gotha, que j'ai visité à mon second voyage, est placé au nord. Les petites gares où nous faisions halte maintenant me frappaient par la circonstance qu'elles étaient toutes noires. Elles étaient en effet, toits et façades, complètement recouvertes en ardoises. L'ar-

doise est un des principaux produits naturels de la Thuringe. On y fait les crayons d'ardoise et les tableaux d'ardoise encadrés de bois blanc pour les écoles. L'industrie thuringienne de l'ardoise complète l'industrie franconienne des crayons, des encriers, des porte-plumes, de la cire et des pains à cacheter, et permet aux grands commissionnaires nurembergeois d'entreprendre d'une manière aussi complète qu'il est possible l'exportation de tous articles d'école et articles de bureau. Dans les gares ardoisées qui précèdent Cobourg, des paysans armés de paniers attendaient aussi. En effet, *la petite industrie de la vannerie déborde bien au delà de Lichtenfels et s'étend dans toute la région de Cobourg. Cette fabrication est à cheval sur la Franconie et la Thuringe.*

Le nom de Cobourg a un son grandiose et réveille des souvenirs émouvants. C'est néanmoins une toute petite ville. La gare est d'apparence infime. Quelques hôtels petits, mais bien tenus, l'avoisinent. Ensuite commence une avenue où se trouvent les villas des hauts fonctionnaires et gens aisés. Le système des poutres apparentes croisillant les façades, qui est répandu dans les villages franconiens et dans les quartiers vieux des villes franconiennes, se retrouve ici en quelques endroits, mais rajeuni et élevé au rang d'ornementation; à la place des poutres brunes ou noires de Franconie, on voit çà et là des poutres peintes en bleu. Les châteaux de Kallenberg et de Rosenau ont grand air. La statue de l'époux de la Reine Victoria évoque une noble image[1]. Les petites montagnes boisées d'alentour enchâssent Cobourg dans un beau cadre. Mais, malgré tout, on ne tarde pas à s'apercevoir, quand on pénètre dans la ville proprement dite, qu'on se trouve dans une contrée pauvre. Les boutiques sont des plus modestes et ressemblent à celles des bourgades de la Franconie. Il y a là insertion curieuse d'un seigneur et

1. On sait que les alliances de la maison de Cobourg avec toutes les grandes familles régnantes sont nombreuses. Les peuples et leurs ministres voient en général ces mariages avec les rejetons nobles des souverains d'un petit Etat d'un œil plus favorable que celui dont ils considéreraient des unions plus menaçantes pour l'indépendance du pays.

M. Demolins, à qui nous signalions ces « mariages thuringiens », écrivait spirituellement sur une fiche : Thuringe : fabrique de jouets; fabrique de rois.

d'une cour suffisamment opulents au milieu d'une population forestière indigente et vouée aux petits métiers.

Dans un minuscule magasin je vois les gens acheter des boîtes contenant une cuiller de fer et des figurines de plomb ou d'étain. J'ai déjà fait connaissance avec ce jouet en Franconie. A la veillée du 31 décembre, enfants et jeunes filles exposent la figurine à un foyer, puis jettent le métal fondu dans l'eau, et tirent des horoscopes de la forme qu'il prend en se solidifiant. Le même jeu est aussi très aimé en Bohême. J'apprends à Cobourg qu'il est en honneur dans toute la Thuringe et que le lendemain, jour de la St-Sylvestre, nul n'aura garde, sur le coup de minuit d'oublier de consulter l'oracle. Les figurines étaient naguère toutes en étain. La cherté de ce métal lui fait susbtituer aujourd'hui le plomb, là comme dans les autres industries du jouet. L'étain et le plomb sont donc prophètes en Franconie, en Bohême et en Thuringe.

A moins d'une heure de Cobourg, se trouvent, sur le territoire de la Saxe-Meiningen, les deux villes de Sonneberg et de Lauscha, qui sont les véritables « paradis » du jouet en Thuringe. A Sonneberg, on fait les jouets de bois, les jouets en carton moulé, les jouets en porcelaine, les jouets de « peau » (petits animaux recouverts en peaux). A Lauscha on fait les jouets de verre (yeux de poupées, perles, boules de verre multicolores pour arbres de Noël, etc.). Je rappelle que les perles de verre sont confectionnées également en Haute Franconie dans toute la région de Wunsiedel et de Warmensteinach. Des commissionnaires spéciaux les exportent dans les pays habités par les peuplades sauvages, qui s'en servent comme signe d'échange, et en Orient, où elles contribuent à l'ornementation des vêtements.

Un commerçant qui connaît à fond la région, m'avertit tout de suite que *la plupart des « fabriques » de Sonneberg sont en réalité des stations de rassemblement pour les produits de l'industrie à domicile.* Sonneberg est le royaume des poupées (poupées en bois, en carton ou en porcelaine) ; Lauscha leur fournit des yeux de verre ; pour les cheveux, on fait venir aujourd'hui d'Angleterre les poils déjà teints de certaine chèvre d'Asie. Le

grand commissionnaire de Sonneberg, le fameux Fleischmann, a renouvelé cette fabrication. Dans ce pays, comme en Franconie, ce sont souvent les commerçants qui, non contents de fournir des débouchés aux petites industries, ont perfectionné les procédés techniques de celles-ci, tout en maintenant d'ailleurs le régime du travail à domicile. La maison Fleischmann, qui a absorbé notre plus célèbre entreprise française de fabrication des poupées, envoie à Paris les « bébés » thuringiens vêtus simplement de la chemise et les fait habiller chez nous, puis réexporter.

En quittant Cobourg, le train entre en Saxe-Meiningen, passe à Meiningen, à Grimmenthal, puis pénètre dans le tronçon occidental du Grand-Duché de Saxe-Weimar ou, comme on dit mieux, de Saxe-Weimar-Eisenach. Ce tronçon occidental est celui d'Eisenach, situé au nord-ouest de la Thuringe. Les autres fragments sont celui de Weimar, au nord, et celui de Neustadt, à l'est. Entre le tronçon d'Eisenach et celui de Weimar se trouve intercalée la section septentrionale (région de Gotha) du Duché de Saxe-Cobourg-Gotha. Enfin la Prusse enfonce comme un coin dur entre Gotha et Weimar le territoire qui se rattache à la ville d'Erfurt.

DEUXIÈME LETTRE

Les cultures intellectuelles en Thuringe.

Mon cher Maître,

J'arrivai à Eisenach[1] au milieu de la nuit par un froid redoutable. Les rues étaient chaussées de verglas. Je pus me rendre compte de la rigueur de l'hiver en Thuringe. Car c'est là le temps

1. Dans la région d'Eisenach, quelques établissements manifestent l'apparition de la grande industrie. Mais l'ensemble du pays en est encore au stade de la petite industrie. Le bourg de Ruhla, près Eisenach, présente un type curieux d'artisans qui se sont voués depuis plusieurs siècles au travail de l'ambre.

normal de la contrée pendant la mauvaise saison. Sommets et vallées sont ordinairement couverts de neige; l'air est coupant et glacé. L'aube diaphane me permit, une fois que je fus sorti des rues de la petite ville, d'admirer le cirque immense, enclos de très hautes collines boisées, au fond duquel s'étend Eisenach. Une de ces hauteurs est le *Vénusberg* ou Mont de Vénus. Les superstitions populaires prétendent que *Frau Vénus*, entourée des Satyres, des Bacchantes et des Amours, tient sa cour dans les entrailles de la montagne. La Thuringe tout entière est du reste en proie aux plus étranges superstitions ou embrumée des plus fantastiques légendes. Ces croyances ne paraissent point tirer leur principal aliment de la mythologie germano-scandinave. Elles ont tantôt un caractère païen — comme le prouve l'exemple du *Vénusberg* — et tantôt un caractère pseudo-chrétien — comme le montrent les traditions relatives au Diable. Il est une légende fameuse où s'amalgament les superstitions païennes, germaniques et celles du Moyen Age : c'est celle des fêtes mystérieuses de la Nuit de Walpurgis et du Sabbat (utilisée par Gœthe dans son *Faust* et transformée en ballet dans l'opéra de Gounod). Les sommets de la Thuringe sont un des théâtres de la danse des sorcières dans la nuit du 1er mai. Le lieu le plus solennel est toutefois le Brocken dans la curieuse contrée du Harz, qui prolonge la Thuringe vers le nord. La Nuit de Walpurgis est appelée ainsi parce que, dans le calendrier chrétien, elle précède la fête de sainte Walpurga, abbesse d'Heidenheim, aujourd'hui ville wurtembergeoise, et relevant autrefois de l'évêché franconien d'Eichstaedt (où était compris Spalt, la cité houblonnière). A certains égards, la Nuit de Walpurgis semble être la commémoration des noces de Wotan et de Freia. Des croyances de différentes époques se sont mêlées les unes aux autres et ont fini par s'enchevêtrer en un inextricable réseau.

L'éminence la plus imposante est couronnée par la Wartbourg. Ainsi surélevée dans ce cadre magnifique, la fameuse forteresse romane est d'un aspect on ne peut plus impressionnant. Posée sur une base granitique, elle dresse ses murailles construites en pierres de grès d'un jaune brun, et érige sa tour carrée sur-

montée d'une grande croix. Elle semble placée à une hauteur prodigieuse. Des pentes extrêmement raides y conduisent, à travers des bois de pins et de hêtres. Un soldat prussien veille au bout du pont-levis. (Vous savez que les principautés thuringiennes se confondent, au point de vue militaire, avec la Prusse.) Dès l'entrée, on est entouré de vieux canons tendant le col. Dans la cour apparaissent de très vieilles lanternes aux ferrures tourmentées. A droite s'étend le *Minnegarten* ou Jardin d'Amour. Le vieux château roman évoque en effet les souvenirs du temps de la Chevalerie les plus propres à griser l'esprit. Le gardien nous introduit dans la Salle des Chanteurs, où les *Minnesaenger* se livrèrent de mélodieuses batailles. Wagner, dans *Tannhaeuser*, a animé toute cette poésie d'Eisenach avec un art sans égal. Il a réveillé la guerre des chanteurs où se mesuraient Tannhaeuser et Wolfram. Et, tandis qu'il symbolisait le pur amour sous les traits d'Elisabeth, fille du Landgrave de Thuringe, il représentait l'amour païen sous les apparences de *Frau Vénus* entourée de sa cour dissolue du *Vénusberg;* ainsi était ménagé un contraste poétique, dramatique et musical du plus éclatant effet. C'est à la Wartburg que les plus notoires *Minnesaenger*, ceux qui, après la période caractérisée par la sombre épopée des *Niebelungen*, éclairent de leurs noms lumineux les premiers chapitres de l'histoire de la poésie allemande, Heinrich von der Vogelweide, Wolfram d'Eschenbach (ce dernier, né à Eschenbach, en Franconie, a tiré de notre *Perceval* breton le *Parzival* qui a servi de point de départ au dernier drame musical de Wagner), c'est à la Wartburg, dis-je, que les grands *Minnesaenger* chantèrent leurs poésies lyriques. Ces tournois artistiques, si charmants qu'ils fussent, avaient une forme plus rude que chez nos Trouvères et Troubadours. Une fresque de la Wartbourg représente le bourreau d'Eisenach, tout de rouge habillé, qui vient se saisir du chanteur vaincu. C'est la landgravine de Thuringe, Élisabeth de Hongrie, l'héroïne du Miracle des Roses (devenue sainte Élisabeth), qui a été transformée par Wagner en fille du landgrave dans *Tannhaeuser*. A côté des fresques du rez-de-chaussée de la Wartburg qui représentent les hauts faits de la

charité de sainte Elisabeth, d'autres images, placées à l'étage supérieur dans le couloir qui longe la Salle des Fêtes, éclatent d'une jovialité énorme et cynique; elles symbolisent, sous la forme des différents animaux, les passions et les caractères de l'homme et de la femme, à dix ans, à vingt ans, à trente ans, etc. Je passe sur les légendes et récits, pourtant curieux au point de vue social, relatifs aux différents landgraves de Thuringe. Je ne retiens qu'une tradition qui a rapport à la naissance du grand commerce de transit et à l'apparition des sauf-conduits accordés moyennant redevance aux caravanes marchandes. Un marchand, après avoir payé le droit d'usage au landgrave, avait été assailli par un petit seigneur pillard. L'agresseur n'avait pu se saisir que d'un âne. Le loyal landgrave mobilisa néanmoins une armée pour forcer le coupable à rendre l'âne au marchand.

Avec un grand respect, le gardien introduit le visiteur dans la chambre où l'Electeur de Saxe cacha Luther pendant un an dans le but de le soustraire aux poursuites de ses adversaires. On a placé dans un coin de la pièce le tronc d'arbre foudroyé par l'orage qui tua un ami du jeune Luther en épargnant ce dernier (fait qui, paraît-il, aurait influencé l'évolution mentale du Réformateur). Luther employa cette année de retraite, comme on sait, à inonder l'Allemagne de pamphlets signés « Chevalier Georges » et aussi à traduire la Bible en haut saxon. Ce fut une date décisive dans l'histoire de l'unification de la langue. La traduction de la Bible par Luther marque l'avènement de la prose littéraire allemande. La poésie lyrique et la prose de l'Allemagne sont donc nées à la Wartburg. L'énorme Bible est offerte à la vénération ou à la curiosité des visiteurs. Il faut croire décidément que les superstitions des paysans thuringiens ont quelque fondement et que le Diable rôde en Thuringe, car Luther le vit apparaître au cours de son travail et lui lança son encrier à la tête. Les touristes ont complètement gratté la muraille pour emporter les vestiges de cette tache d'encre sensationnelle.

Je n'insiste pas sur la *Keminate* de sainte Élisabeth, prodigalité grandiose de Guillaume II qui a offert à la Wartburg,

où il vient tous les ans, de grandes mosaïques d'inspiration romane, et en a fait garnir les murs d'un appartement souterrain, brillamment éclairé à l'électricité.

Ainsi donc la Wartburg a joué un rôle considérable dans le développement de la poésie et de la prose allemandes. Et ce vieux château ne tient pas une moindre place dans l'histoire de la Réformation. On sait que ce mouvement religieux s'est tout d'abord répandu en Thuringe, en Franconie et en Bohême. Et l'on se souvient que le réformateur lui-même était né dans la contrée boisée et métallifère du Harz, au nord de la Thuringe (comme fils d'un mineur d'Eisleben).

Par les événements qu'elle évoque, par le cadre où elle est placée, et aussi par son caractère propre, la Wartburg émeut, subjugue et captive. Je ne sais qui, l'autre jour, dans le *Figaro,* réclamait l'introduction de l'histoire de l'art dans les programmes des lycées et disait que l'on ne pouvait bien comprendre et aimer le passé que par l'étude des monuments. Pour la science sociale, ils ne sont pas moins attachants que pour l'histoire, les monuments publics répondant par définition à un besoin commun ou traduisant une aspiration collective. Il n'y a rien de plus « social » qu'un monument et par conséquent rien qui décèle mieux la nature d'une société déterminée. Une race et une époque s'y concrétisent. Victor Hugo avait senti et compris cela en grand littérateur, lui qui prenait volontiers pour sujet un monument (*Notre-Dame de Paris, A l'Arc de Triomphe, Ode à la Colonne*). Aussi Huysmans, (*La Cathédrale*). Aussi M. Péladan, qui fait déclarer par un de ses héros, après que celui-ci a tout bafoué dans sa petite ville, « qu'il ne se sent touché de respect que devant trois choses : l'église, le musée, le monument ». Je termine ici cette parenthèse en remarquant que, en un certain sens, le point de vue de Hugo et des autres est « communautaire », et que, la vie privée prenant le pas sur la vie publique, l'importance du monument public diminue au profit de celle de l'habitation privée et du « home ». Il y aurait là une sorte de loi à vérifier. Dans la société de Fourier, qui était le triomphe idéal du

communautarisme, le monument public, le Phalanstère, arrivait effectivement à dévorer et à absorber en soi toutes les constructions privées.

Les deux hauteurs qui forment pendants au *Vénusberg* et au mont de la Wartburg sont surmontées de monuments bien intéressants eux aussi. Ils attestent la diffusion de l'idée de l'unité allemande et le prosternement de la Thuringe devant l'énergie prussienne. L'un d'eux est élevé à la mémoire des étudiants allemands morts pendant la guerre. Il est construit avec ces pierres de grès brunes qu'on extrait dans la région de Gotha. Il a un aspect rude et barbare. Il se termine par une coupole fruste et chauve. Aux trois quarts de la hauteur on voit saillir de la paroi les masques surhumains d'Arminius, de Charlemagne (hautement revendiqué comme leur par les Allemands), de Luther, d'Albert Dürer, de Gœthe et de Beethoven, qui semblent regarder dans le vide avec leurs gros yeux sans iris. Des vitraux verts tamisent la lumière intérieure qui vient effleurer les statues énormes de Bismarck et de Moltke. Les étudiants allemands, avec leurs casquettes multicolores, leurs figures tatouées et leurs gestes violents, vinrent en foule inaugurer ce monument voici tantôt trois années. L'autre édifice est la *Bismarck Saeule* ou Colonne Bismarck. On rencontre un peu partout en Allemagne, sur toutes les éminences de terrain, ces Colonnes Bismarck, qui semblent être les temples de quelque religion de la Force. Les architectes visent à un effet de rudesse préméditée. Les colonnes sont nues, âpres, farouches. Parfois le masque géant du dieu Bismarck se détache à peine de la paroi, indiqué en lignes schématiques et en angles durs, comme s'il s'agissait de quelque sombre puissance immanente à la matière. Souvent, les colonnes se terminent en grandes torchères, où l'on allume des feux à certains jours.

Eisenach reporte en même temps la pensée vers le côté en apparence le plus opposé de l'esprit allemand, vers la rêverie intérieure et les sublimes inspirations de la musique (et après tout peut-être ces côtés opposés se laissent-ils concilier, comme les contradictoires de Hegel, en une synthèse). Eisenach est la

patrie du père, du patriarche (il mérite cette qualification à tous les points de vue) de la musique, de Jean Sébastien Bach, dont on peut visiter la maison natale. Il était issu d'une vieille et prolifique lignée d'organistes thuringiens.

Un célèbre écrivain allemand, Mecklembourgeois d'ailleurs, Fritz Reuter, de tendances bourgeoises et libérales, a tellement aimé Eisenach qu'il s'y est fait construire la demeure de ses rêves et y a terminé sa vie. La maison est pour moitié transformée en musée Reuter. Les gravures, exécutées d'après les originaux de Beckmann, font revivre dès l'entrée le peuple de petites gens qui circulent dans les romans de l'humoriste : fermiers, pasteurs fumant dans leur jardin de longues pipes à fourneaux de porcelaine, instituteurs, notaires, etc. Des vues de prisons rappellent aussi la captivité subie par Reuter à la suite de ses publications politiques. Tous les livres de l'écrivain sont là en bon ordre. Sur l'un d'eux, on lit : « A Reuter, hommage d'admiration, Philarète Chasles, Institut de France ». Dans le cabinet de travail on voit l'immense garde-pipes, posé à terre, et ayant la forme d'un porte-parapluies. L'autre moitié de la maison a été transformée en musée Wagner. Six villes avaient offert des locaux. Finalement les possesseurs des collections se décidèrent pour la ville de la Wartburg et du *Vénusberg*. Tout Wagner revit là, depuis le piano sur lequel il s'exerça enfant jusqu'à l'image du palais vénitien où il mourut et de la gare de Munich tendue de noir pour recevoir sa dépouille, en passant par la série complète des numéros de journaux français qui protestèrent contre la représentation de *Lohengrin* (la *Revanche* de Louis Peyramont, etc.) et qui sont déployés dans une vitrine spéciale.

Les Américains adorent Eisenach. Ne connaissant pas chez eux la sensation du vieux (vous nous disiez, mon cher Maître, que les « temps coloniaux » représentent pour eux le passé le plus ancien), ils raffolent d'Eisenach comme de Nuremberg, à qui le poète Longfellow a consacré un grand poème. Aussi a-t-on construit sur une éminence, en face de la Wartburg, un superbe hôtel propre à leur usage, et qui est braqué, comme

une énorme lorgnette, sur le fantastique château. Je me fusse indigné autrefois. Maintenant je comprends ce qu'il y a de raffinement et de sybaritisme dans l'habitude de ces Yankees venant ainsi savourer commodément, comme des boissons rares, les élixirs capiteux de la légende et de l'histoire. Aucune phrase banale ne sort de leur bouche. Ils regardent en silence sur les grands balcons de leurs chambres, dont les encadrements extérieurs sont disposés de manière à mettre en pleine valeur la magnifique image d'autrefois.

J'ai passé ma soirée de la Saint-Sylvestre dans une maison située en face de la Wartburg. L'arbre de Noël, qu'on garde jusqu'à la mi-janvier, resplendissait de bougies. Toute la maisonnée chantait : « *O du, schœner Tannenbaum!* » Les jeunes filles exposaient des cuillers à la flamme de lampes à esprit de vin pour faire se liquéfier de petites poupées de plomb et d'étain. Quelques-unes de ces figurines contenaient à l'intérieur des devises ou des attributs en métal plus dur. Il suffisait de poser la masse brûlante sur de petits trépieds pour extraire commodément la réponse de l'oracle. D'autres blocs de métal étaient destinés à être fondus complètement et le métal liquide était alors projeté dans une cuve d'eau froide, où il se solidifiait instantanément, prenant les formes les plus inattendues. Il y a des bonnes femmes qui font métier d'interpréter ces formes, et que, moyennant salaire, on appelle dans les familles le soir de la Saint-Sylvestre. Mais on peut aussi, avec un peu de bonne volonté, discerner soi-même si l'étain préfigure un cœur, un échafaud ou une couronne. Parfois le métal capricieux prend des aspects compliqués et indécis, qui désespèrent l'imagination. On voit d'étranges formes d'ailes, de torches, de chars, qui feraient rêver un Victor Hugo ou un Gustave Doré. Mais minuit va sonner. Tout le monde sort. Le froid est glacial. On entend les pétards qui, suivant l'usage allemand, éclatent de tous côtés dans les rues d'Eisenach pour saluer la nouvelle année. Et brusquement la grande Croix de la Wartburg s'illumine, pendant que les canons tonnent au vieux rempart. Avec des cris on retourne à la table, sur laquelle les présages

de l'étain prophète sont mystérieusement alignés. L'arbre de Noël flamboie toujours.

J'en retrouve encore un le lendemain soir, en quittant Eisenach, dans la salle du buffet de la gare. La Thuringe est la vraie patrie des arbres de Noël. L'arbre lui-même, pin ou sapin, pousse dans les forêts du lieu et on en exporte même des quantités chaque année en décembre pour cet usage. La Franconie et la Thuringe produisent tous les joujoux dont on charge l'arbre sacré. Les tréfileries métalliques de Nuremberg livrent, en outre, tous les fils et copeaux de cuivre et d'argent faux dont on le pare. Les fabriques de couleurs de bronze — qui traitent les copeaux des batteurs d'étain — fournissent les poudres métalliques avec lesquelles on dore les noix et même les coquilles d'escargots semées dans les branchages. Certaines fabriques de « jouets d'ouate » donnent les petits bonshommes Noël, les figures d'anges blancs, et la neige artificielle dont on saupoudre le sapin ; les chromolithographes nurembergeois impriment les images qu'on fixe à certains jouets d'ouate. Les souffleurs de verre de Lauscha envoient les magnifiques boules de verre à l'intérieur desquelles leurs femmes ont projeté des poudres métalliques et des paillons nurembergeois. Perles de verre, ouate, chromos, fils métalliques, combinés ensemble, servent aussi à confectionner mille joujoux éclatants dont le prix ne dépasse pas 10 pfennigs. Les fabriques de papiers métalliques, clientes des batteurs d'or faux, apportent leur contribution à l'ornementation de l'arbre. *L'arbre de Noël est une synthèse, un épanouissement de l'industrie du jouet en Franconie et en Thuringe.* Les mille articles qui le garnissent fournissent une branche spéciale d'exportation aux commissionnaires de Nuremberg et de Sonneberg. La rubrique des « articles pour arbres de Noël » tient sa place dans les catalogues à côté de celles des articles de bureau, des articles de carnaval, des articles de cotillon (ces derniers étant du reste façonnés par les mêmes artisans que les objets pour arbres de Noël). Touchantes sont les cérémonies familiales en Allemagne devant l'arbre. Aucun théâtre ne joue le soir de Noël. C'est auprès du

sapin illuminé que la famille se rassemble. C'est devant lui que les amoureux se fiancent. Malheureusement le contraste de la poésie la plus suave et de l'utilitarisme le plus incongru — qui déconcerte toujours en Allemagne, — se manifeste ici encore. Les grandes personnes, qui doivent absolument se faire des cadeaux elles aussi (les étrennes du 1er janvier sont inconnues), ne se donnent que des choses nécessaires : gants, mouchoirs, bas, chaussettes, chemises, etc. Le plus fâcheux est que tout cela reste étalé solennellement dans le salon. Le petit garçon de la dame chez qui je prends pension à Nuremberg a reçu lui-même cette année quelques « présents utiles ». Sur la table du salon, à côté des bonbons et des livres, se dressent les bottines neuves de ses grandes sœurs, et lui a croisé au beau milieu de tout cela une superbe paire de bretelles hygiéniques.

TROISIÈME LETTRE

Le Lieu et le Travail en Thuringe.

Mon cher Maître,

Pour se rendre de Nuremberg à Gotha, on doit repasser encore par Lichtenfels et par Cobourg. Mais, une fois arrivé à Grimmenthal, on prend au passage le train qui circule entre Ritschenhausen et Erfurt. De même que pour les choses de l'armée, les principautés thuringiennes ont renoncé à leur indépendance en ce qui regarde la question des chemins de fer. Tous les trains dont on fait usage en parcourant la Thuringe relèvent des chemins de fer prussiens (direction d'Erfurt). En quittant Grimmenthal, je m'aperçus déjà que l'altitude avait changé, à l'inspection des gros nuages qui flottaient à une distance très rapprochée de la terre. Des villages apparaissaient sur des hauteurs, composés de maisons basses aux façades souvent entièrement couvertes d'ardoises; et des

chemins ravinés en descendaient. Un paysan monta dans mon wagon. Il était vêtu de gros drap verdâtre. Ses yeux bleus, profondément enfoncés sous les arcades, m'étonnaient, chaque fois qu'il levait la tête, par leur pur éclat et par leur expression de dignité. Je ne pensai pas toutefois qu'il fallût chercher là d'indications psychologiques sur son compte; je présume que la contemplation permanente de certains horizons de montagnes doit donner au regard des habitants un caractère particulier. Deux Juifs montèrent aussi, fumant de gros cigares; l'un d'eux avait une lourde bague au doigt et un mètre à demi sorti de la poche; il continua de prendre des notes sur son calepin pendant toute la durée de son voyage; sans doute quelque prêteur ou marchand de biens! A Graefenroda je dus abandonner le train d'Erfurt et monter dans celui qui conduit à Gotha. En cours de route, nous avions touché le point culminant d'Oberhof (810 m.).

Il est temps maintenant de vous dire la raison qui me conduisait vers la région de Gotha. Le caissier de la banque M..., de Nuremberg, avait quitté il y a deux ou trois ans son emploi, et plusieurs avaient regretté le départ de cet employé intelligent. Je ne savais ce qu'il était devenu lorsque, en venant prendre pension chez une certaine dame Stein, j'appris que la fille aînée de mon hôtesse avait épousé Eduard Sander (ainsi se nommait le caissier) et que celui-ci, né en Thuringe, était retourné au pays natal pour y diriger une petite fabrique de chevaux d'enfants. Je pensai dès ce moment qu'un tel hazard était bon à utiliser pour mes études de science sociale et je ne manquai pas, quand Sander vint à Nuremberg pour affaires, de l'intéresser à mes travaux. Sander, homme d'une quarantaine d'années, blond, vigoureux, corpulent, myope et un type sympathique d'Allemand travailleur, énergique et ordonné. Il me promit de m'aider de son mieux. Sa fabrique est située à Weldhaus, village placé un peu en retrait de la ligne ferrée Graefenroda-Gotha, entre les stations de Louisenthal et d'Ohrdruf, à une heure environ de Gotha. Après rendez-vous pris, c'est à Louisenthal que je me rendais l'autre jour. Je dressai l'oreille dans le wagon en entendant parler

d'attaques sur les grands chemins qui s'étaient produites dernièrement dans les environs. Un greffier du tribunal avait même été assailli, paraissait-il. Les coupables étaient, disait-on, non des gens de l'endroit, mais des bandes de bohémiens. Un voyageur me confirma que les routes n'étaient pas très sûres et que la police ducale n'arrivait pas à tenir en respect tous les larrons. Une annonce placée dans le wagon me montra que l'administration prussienne cherchait à attirer vers les provinces de l'est les bras des paysans que la terre est incapable de nourrir à elle seule en Thuringe. L'annonce disait : « Aux paysans et travailleurs de la terre allemands on vend et on afferme des terres dans les provinces de Prusse orientale et de Posen. — Signé : « Commission royale de colonisation, à Posen ». Une chromolithographie due à l'artiste Mueller, de Munich, illustrait cet appel et représentait, par les procédés de dessin et de coloriage de la nouvelle école allemande, un paysan à la charrue ouvrant glorieusement un sillon dans la glèbe.

La nuit était complète quand j'arrivai à Louisenthal, après l'interminable voyage de ce train lent qui sonne de la cloche aux passages à niveau, où n'existe aucune barrière. Sander m'attendait, une lanterne à la main. Cette lanterne n'était pas un luxe pour s'engager dans la noire vallée. Suivis d'un chien et d'un ouvrier qui roulait ma valise dans une brouette, nous arpentions un sentier raide, sur un sol tantôt couvert de boue et tantôt chaussé de verglas. De chaque côté, de grandes masses montagneuses toutes noires semblaient prêtes à nous écraser. Celles de droite étaient à quelque distance, mais nous longions le pied de celles de gauche. L'escarpement était presque à pic. Le village de Louisenthal s'y adosse. Il en est de même de celui de Waldhaus, que nous atteignîmes après une demi-heure de marche. La nuit était profonde. Sander me poussa vers l'entrée éclairée de sa maison. Sa femme et son jeune fils Eric, âgé de sept ans, étaient sur le seuil. Sander avait mis deux chambres à ma disposition. Dans la plus grande, qui était la belle pièce (*schœnes Zimmer*) de l'appartement, le grand arbre de Noël se dressait, le pied fiché dans un support spécial, tout éclatant

de boules de verre multicolores, de noix dorées, d'anges en ouate et de copeaux d'étain ou de cuivre. Nous nous attablâmes devant de la bière et des côtelettes de porc. Puis j'allai prendre quelque repos. Une grande tempête se déchaîna durant la nuit, ouvrant violemment les vasistas de ma fenêtre. Au jour je courus à cette fenêtre. A ce moment, je fus impressionné par la puissance de ce que la science sociale appelle *le Lieu*. En face de moi, la masse énorme de la montagne boisée se dressait avec sa pente extrêmement raide. A ses pieds de grands hangars étaient remplis de planches ou de troncs équarris. Sur le sol, des troncs gisaient de tous côtés. Certaines places de la montagne étaient chargées de neige. Un vent furieux soufflait.

J'avais hâte de jeter un coup d'œil sur la fabrique. Mme Sander m'apprit que son mari s'y trouvait déjà. Je sortis et regardai la maison où j'avais passé la nuit. Elle est complètement vêtue d'ardoises. J'ai appris depuis que ce revêtement protège les maisons contre les intempéries. La construction a un seul étage. L'appartement du rez-de-chaussée, habité par les Sander, a huit petites pièces. Le logement du premier étage a une distribution identique; il est loué, au prix modique de 400 marks par an, à un chef de gare en retraite. La maison d'habitation est séparée du premier bâtiment de la fabrique par un jardin potager et fruitier. Au rez-de-chaussée de ce premier bâtiment, je trouvai Sander dans un petit bureau des plus modestes. Derrière lui était le coffre-fort. Devant lui était un haut pupitre sur lequel il faisait sa correspondance. Sander se charge à lui tout seul de la partie commerciale de l'entreprise et de toutes les écritures; il est seulement assisté pour la comptabilité courante par la fille de son associé, Mlle Daum, une grande jeune fille portant lorgnon, que je vis devant un autre bureau. Sander me présenta aussitôt à son associé, M. Daum, qui s'occupe, lui, de toutes les questions relatives à la fabrication. M. Daum est un petit homme gros et trapu; la figure est massive et noyée dans les flots d'une barbe grisonnante; la musculature est très développée autour des yeux (j'ai remarqué

ce trait chez d'autres Thuringiens) et les oreilles s'écartent fortement de la tête.

L'entreprise a pour but : 1° la fabrication des chevaux d'enfants et surtout des chevaux-balançoires ; 2° le sciage et la vente de bois. Nous allons visiter d'abord la scierie. Les machines étaient autrefois actionnées directement par un barrage établi sur un bras latéral de l'Ohra, gros ruisseau qui coule dans la vallée. L'Ohra se jette dans l'Apfelstaedt, qui elle-même va tomber dans l'Unstrut, affluent de l'Elbe. Je m'approche du barrage. Il est présentement protégé par un épais bouclier de branchages de pins. En les écartant un peu, j'aperçois la chute d'eau. De grandes perches, terminées par des éperons, sont rangées à proximité pour permettre de briser la glace quand la nappe d'eau vient à se congeler. Du reste, une machine à vapeur est rangée dans un hangar fermé, et elle peut être mise en activité quand la chute d'eau refuse ses services. Sander, qui a des idées de progrès et de perfectionnement, a convaincu son associé, voici tantôt un an, qu'il fallait utiliser la chute d'eau pour produire de l'énergie électrique. La dynamo a été installée. Elle distribue la force dans la scierie et dans les ateliers de fabrication de petits chevaux. Elle fournit l'éclairage à l'habitation des patrons et aux ateliers. En outre, Sander et Daum vendent de l'énergie électrique à la brasserie et au restaurant de Louisenthal et à quelques particuliers.

QUATRIÈME LETTRE

Le Lieu et le Travail en Thuringe (*Suite*).

Mon cher Maître,

« Nous devrions déjà avoir partout de la neige! » me dit M. Sander avec une expression de regret. « A quoi vous servirait-elle ? » demandai-je. « Elle permet d'utiliser les traîneaux pour

descendre le bois des hauteurs. » MM. Sander et Daum ne sont pas propriétaires de forêts. En Thuringe, la plus grande partie des forêts appartient à l'État, auquel elles fournissent un de ses principaux revenus. Les autorités procèdent à des enchères, dans lesquelles on vend le bois, déjà abattu. Il incombe ensuite aux acquéreurs de le faire transporter chez eux. MM. Sander et Daum ne possèdent eux-mêmes ni chevaux ni voitures ni traîneaux. Ils s'adressent aux voituriers et exploitants de traîneaux, qui sont nombreux dans la région. Le bois en troncs, une fois amené sur le terrain de la fabrique, est étendu sur le sol. Des wagonnets roulant sur des rails servent à le porter sous la dent des scies. Une demi-douzaine de scies, verticales et horizontales, sont en fonctionnement au moment où nous passons; des plates-formes mobiles font avancer le tronc à mesure que la scie avance elle-même dans son œuvre. Une scie perfectionnée, dite *Vollgatter,* et formée de plusieurs lames parallèles, découpe en une seule fois le tronc en un certain nombre de planches. MM. Sander et Daum vendent ainsi des planches et des matériaux aux charpentiers du pays. Mais ils entreprennent également, en se conformant aux indications qu'on leur donne, le sciage de bois qu'ils n'ont pas acheté eux-mêmes, et que des marchands ou des charpentiers leur envoient pour subir cette opération. La principale essence traitée est le pin. On débite aussi fréquemment le hêtre, le peuplier, l'érable.

La fabrique comprend, indépendamment des hangars, quatre petits corps de bâtiment à deux étages, construits en briques. L'un, déjà mentionné, contient le bureau et les magasins. Un autre abrite la scierie. Un troisième est consacré aux opérations de tournage, et le quatrième aux travaux de garniture pour la fabrication des chevaux d'enfants. Cette fabrication est l'objet principal de l'entreprise. M. Sander va nous initier à la façon dont cet objet est poursuivi. Pénétrons avec notre conducteur dans la partie des magasins réservée aux éléments, aux fragments, ou, comme on dit en Allemagne, aux « demi-fabriqués ». Voici une petite salle où je n'aperçois que des pattes de chevaux en bois. Elles paraissent exécutées avec un soin remar-

buable et donnent une impression de réalisme achevé. Elles sont de dimensions restreintes et n'ont pas plus de 8 à 10 centimètres. Dans une autre salle je vois, rangés en hautes piles, de petits chevaux dont le corps est formé par une espèce de cartonnage gris et dont les jambes de bois sont semblables à celles que nous venons de considérer à l'état isolé ; les cuisses en carton pâte enveloppent le haut des jambes, qui y est solidement engagé. Une catégorie de chevaux ont une ouverture au milieu du ventre, et dans cette ouverture est un petit soufflet qui, lorsqu'on le presse, fait entendre un hennissement. « D'où viennent ces petits chevaux ? — Ils sont faits, répond Sander, par des ouvriers à domicile. Quelques-uns ne font que des pattes. D'autres font à la fois les pattes de bois et le corps de carton. D'autres enfin ne font que le corps de carton, et à ceux-là nous fournissons des pattes, à moins qu'ils n'aillent directement les chercher, pour éviter une perte de temps, chez les tailleurs de pattes ». Ainsi commence la fabrication des plus petits chevaux.

Mais les plus grands, ceux dont le corps n'est pas en carton ? M. Sander nous mène au grenier. De petites cloisons à mi-hauteur d'homme y forment plusieurs compartiments. Dans chaque compartiment sont des jambes de chevaux en bois. Il n'y a pas moins de 12 grandeurs. Et, dans chaque grandeur, il y a quatre attitudes : une pour la marche au pas, une pour le trot et deux pour le galop. Toutes ces pattes sont taillées avec talent ; les jambes sont fines et nerveuses ; on dirait qu'elles galopent, trottent ou marchent. Aussi bien les pattes de devant que les pattes de derrière sont irréprochables : celles de devant, toutes chargées de mouvement pour ainsi dire ; celles de derrière, tendues et arquées, avec la saillie postérieure de ce que l'hippologie nous apprend être non pas le genou, mais le talon du cheval. « Nous payons ces pattes-là, les grandes, dit M. Daum qui vient de gravir l'échelle servant d'escalier, 25 pfennigs (six sous) les quatre, pattes de devant et pattes de derrière, à nos ouvriers à domicile. Et ils fournissent le bois ! Ce sont là des salaires de famine (*Hungerlœhne*). Mais il n'y a pas moyen de faire

autrement et la concurrence ne nous permet pas d'être plus généreux. » Dans d'autres compartiments sont des têtes de chevaux. Elles sont plus admirables encore que les pattes. Ces artisans campagnards — car ce sont eux aussi qui sculptent les têtes — ont observé avec une attention extrême l'ossature et la musculature d'une tête chevaline et ils sont arrivés à en reproduire d'une façon merveilleuse tous les détails; on dirait que la bouche palpite, que les naseaux vont fumer. Qu'advient-il de ces têtes et de ces pieds, destinés à constituer les plus grands chevaux? Transportons-nous pour le savoir dans un atelier qui est situé en prolongement de la scierie. L'ouvrier prend une planche de bois assez large et extrêmement épaisse. La tête du cheval, qui se termine elle-même par en bas en lame de planche, est clouée solidement à l'avant de la grosse planche. Les jambes, dont les cuisses se terminent elles aussi par en haut de façon appropriée, sont clouées sur les côtés. Ainsi est établie l'armature, ainsi est bâti pour ainsi dire le squelette du cheval. On dirait en effet des squelettes de muséum que tous ces chevaux, qui sont déjà debout au milieu de l'atelier. Squelettes animés d'une activité singulière, car la tête et les pattes présentent des aspects de musculatures vivantes. L'élan des pattes est si vigoureux, si naturel, qu'il semble que ces chevaux, dont le tronc n'est qu'une planche, vont avancer, vont accomplir le mouvement dont l'attitude des jambes fait pressentir l'énergie et la beauté. Ce qui m'étonne beaucoup, c'est la solidité des charpentes. D'après les explications que m'avait données Sander à Nuremberg, jamais je n'aurais cru que cet assemblage de la tête et des pattes réunies par une planche centrale pût être si résistant.

Je dis à Sander que je serais fort désireux de faire connaissance avec ses ouvriers à domicile avant d'assister aux actes complémentaires de la fabrication. « Je comprends, dit-il. Vous voulez pouvoir expliquer : comment naît un cheval d'enfant. — Justement. — Je l'ai prévu. Cet après-midi, je vous consacrerai mon temps et nous prendrons le train jusqu'à Georgenthal, station aux environs de laquelle gîtent presque tous nos

ouvriers à domicile. Deux ou trois sont déjà prévenus et attendent votre visite. »

Nous prenons notre déjeuner de viande de porc et de bière. Puis nous nous mettons en route à travers la vallée, nous dirigeant vers la gare de Louisenthal. Un gros homme rougeaud à fluviale barbe blanche monte dans notre wagon. Il porte un vêtement et une grande pèlerine de gros drap vert fané, un feutre de même couleur; il s'appuie sur une énorme canne de bois brut. M. Sander lui serre la main. C'est M. Ley, ancien charpentier, et aujourd'hui gérant du « moulin » de Louisenthal, entreprise de sciage de bois par la force hydraulique qui fait concurrence à Sander et Daum. De pareils « moulins » sont nombreux dans la région. Sander est en très bons termes avec Ley. Ils « s'entendent » pour acheter de compte à demi du bois aux enchères (*Auktionen*). Justement il va y avoir une *Auktion* d'ici deux ou trois jours. Ley la signale à Sander, qui le remercie, et ils prennent leurs dispositions pour opérer « de conserve » et de concert. Sander m'a présenté à Ley. Avec cette rudesse de ses compatriotes où il n'y a nul désir d'offenser, Ley me déclare être entré à Paris en 1871, et il me tend sa grosse main. Ley ressemble à Daum par la végétation inculte de sa barbe, par les paquets de muscles qui s'étagent autour de ses yeux. En s'éloignant de Louisenthal dans la direction de Gotha, la première station est le gros bourg d'Ohrdruf, où est né Sander; puis vient Georgenthal. Nous descendons là. Il y a une assez grande gare, où se croisent des lignes secondaires. Georgenthal est aussi une station de cure d'air (*Luftkur*). Quelques commerçants de Gotha y ont fait bâtir de petites villas pour les habiter ou surtout pour les louer aux villégiaturistes. *La Thuringe, comme la Suisse, vit un peu du touriste* (villas, guides, cochers, propriétaires de traîneaux sollicitent ce dernier à l'envi). Les poutres apparentes, peintes en bleu clair, se croisillent gentiment aux façades des villas. Mais nous quittons Georgenthal à grands pas et nous enfonçons dans des bois de pins ténébreux. L'ombre est profonde et le silence solennel. La forêt monte en pente raide à notre droite, et à gauche elle s'abîme dans la profondeur.

Une vieille femme ramasse soigneusement des pommes de pins. Sander me raconte que ces grands bois sont peuplés de cerfs, de chevreuils, de faisans et d'oiseaux divers. Ni les paysans ni les petits propriétaires n'ont le droit de chasser, le pays étant divisé en grands territoires de chasse (*Jagdreviere*), qui sont loués fort cher.

CINQUIÈME LETTRE

Un village d'ouvriers à domicile.

Mon cher Maître,

De même que le droit de chasse, le droit de pêche est généralement affermé, lui aussi, en Thuringe; les cours d'eau sont divisés à cet effet en différents lots. Les choses se règlent d'ailleurs de la même façon en Franconie. Le droit de pêche dans la partie de l'Ohra qui traverse Waldhaus appartient en ce moment au garde des forêts; il l'a acquis pour une assez longue durée d'un particulier qui avait fait de mauvaises affaires et a voulu se débarrasser de sa concession. L'Ohra abrite une quantité appréciable de truites; sous ce rapport, le cours d'eau thuringien ressemble aux cours d'eau franconiens. J'avais l'occasion quelque temps après d'interroger Mme Sander pour savoir si les paysans ne braconnaient pas dans la forêt et s'ils n'enfreignaient pas la défense de pêcher. « Certainement, dit-elle, et notamment ils descendent le soir jambes nues dans l'Ohra pour voler (*sic*) le poisson. Ils le capturent avec les mains sans se servir d'engins. — Les poursuites contre les braconniers sont-elles fréquentes et rigoureuses? Les condamnés se vengent-ils en attaquant ou en tuant les gardes? — Les procès sont assez fréquents et les peines très sérieuses. Quant à attaquer ou à tuer les gardes, les gens du pays n'oseraient pas. »

« Y a-t-il de purs paysans en Thuringe, demandé-je à

Sander. Ou bien la maigre culture est-elle complétée toujours par le travail à domicile? Et, inversement, trouve-t-on dans les villages des gens qui vivent uniquement de l'industrie à domicile, sans pratiquer aucune espèce de culture? » Il répond : « *Vous ne rencontrerez pas dans le pays de purs cultivateurs. La terre ne suffirait pas à les nourrir. Tous nos petits paysans sont en même temps ouvriers à domicile et livrent des parties de joujoux ou exécutent des opérations partielles pour les fabriques de jouets ou de porcelaine. Les paysans qui ne sont pas ouvriers à domicile sont bûcherons.* » Nous avancions toujours dans la profonde forêt et Sander s'aperçut qu'il s'était trompé de sentier, si bien que nous dûmes rebrousser chemin. « Les ouvriers à domicile vers qui nous allons ne sont donc pas vos propres ouvriers? — Si, mais je suis allé très rarement les voir, car ils viennent eux-mêmes chercher et rapportent l'ouvrage. » Je réiterai ma précédente question : « Trouve-t-on des ouvriers à domicile qui ne font pas de culture? — Non. Ces gens ont toujours un petit lopin de terre avec leur maisonnette, soit que la propriété leur appartienne, soit qu'ils l'aient affermée. Ils y récoltent surtout du seigle et des pommes de terre. Ils élèvent un cochon et une ou deux chèvres. Le seigle sert à faire leur pain, qu'ils pétrissent et cuisent eux-mêmes (ce travail est assumé ordinairement par la femme). Les pommes de terre forment le principal élément de la nourriture de la famille et servent, d'autre part, à engraisser le porc. La chèvre donne de petits chevreaux qu'on vend ou qu'on mange. On élève aussi des poules et des oies. Les plus riches ont des vaches qui vont pacager dans les communaux ou, moyennant une faible redevance, chez les propriétaires possédant une prairie. — Les terres sont-elles bonnes? Leur prix est-il élevé? — Les terres sont ingrates et leur prix très bas. — Les femmes travaillent-elles la terre? — Fréquemment, très fréquemment. Pendant que l'homme besogne pour la fabrique, la femme va manier la bêche. — Quel est le salaire moyen de ces ouvriers à domicile? — Ils ne reçoivent pas de salaire fixe, mais sont payés par douzaines de jouets ou éléments de jouets. En outre, ils doivent fournir les matériaux, notam-

ment le bois, qu'ils achètent à l'administration forestière. Beaucoup préfèrent le voler, et les emprisonnements pour ce genre de délit sont chose courante. Vous pouvez admettre qu'une famille d'ouvriers à domicile, dans l'industrie du jouet de bois, touche environ par semaine une rémunération brute de 30 marks. Mais, comme elle doit acheter pour 20 marks de bois et de matériaux, son gain hebdomadaire est en réalité de 10 marks (à peu près 12 fr. 50). Ces gens s'arrangent habituellement pour se nourrir avec leur seigle et leurs pommes de terre. Le salaire est employé par eux à acheter le café de chicorée, complément de leur alimentation, à se procurer leurs gros vêtements imperméables de drap vert (droguet du Tyrol), à payer l'impôt et à servir l'intérêt des hypothèques dont ils ont assumé la charge. » Nous gravissions une pente très raide. Après avoir laissé derrière nous un grand kiosque de bois destiné au repos des passants pendant l'été, nous débouchâmes sur un vaste plateau nu et battu par le vent. Au centre apparaissait un village. « C'est Catterfeld, s'écria Sander, où ne vivent que des ouvriers à domicile et où se trouvent en particulier ceux que nous employons. » Cinq cents mètres nous séparaient encore du village. Nous marchions au milieu de terres cultivées, maigres champs de seigle ou de pommes de terre appartenant aux gens de Catterfeld. Le plateau où nous étions dominait le pays sur une grande étendue. Au delà des vallées nous découvrions d'autres petites montagnes couvertes d'une végétation sombre et, par endroits, blanches de neige. « Quand la température n'est pas exceptionnellement douce comme cette année, dit mon compagnon, les surfaces blanches de neige sont bien plus développées. » A micôte d'une hauteur voisine, j'aperçus une grande colonne de pierre, affectant la forme singulière d'un très haut chandelier. « Qu'est cela? — C'est le Candélabre, érigé pour commémorer le passage de saint Boniface, l'Évangélisateur de la Thuringe. » Je m'arrêtai un moment. Le « Candélabre » au milieu de ce paysage, c'était comme un brusque rappel du passé lointain de la Thuringe, du temps où l'Anglo-Saxon Boniface, jetant bas lui-même les idoles, avait fait adopter le Christianisme par les

habitants de ces grandes forêts. Partout des couvents étaient nés, indépendants ou bien ressortissants d'évêchés, beaucoup avec propriétés étendues, suzeraineté territoriale, droit de justice et force armée, dont les rivalités et les luttes remplissent plusieurs siècles de l'histoire de la contrée. Boniface était descendu jusqu'en Franconie pour évangéliser les Slaves et c'est lui qui, au VIIIe siècle, fonda la plus ancienne ville franconienne, Würzbourg-sur-le-Main, aujourd'hui capitale de la Basse Franconie, et continuant de former, avec Bamberg (créée plus tard par l'empereur Henri II pour achever l'évangélisation des Slaves en Franconie), un îlot de catholicisme au milieu de la Franconie protestante : contraste encore accentué par le fait que Würzbourg, située au milieu des prairies et coteaux fertiles du Main moyen, est une ville d'intérêts agricoles et vinicoles, tandis que Nuremberg et les villes de Moyenne et Haute Franconie, élevées au milieu de sables stériles, sont des cités de fabrication et de grand commerce.

Nous entrions dans Catterfeld. Des bandes d'enfants jouaient sur les chemins. Les maisons se dressaient, la plupart complètement revêtues d'ardoises. Des oies fuyaient. « Beaucoup de gens élèvent des oies, fit Sander. C'est un grand régal à Noël. On travaille aussi le duvet pour faire des coussins. » Nous approchions d'une petite maison à un étage. Sander poussa la porte. Nous entrâmes dans une petite salle. Un homme vieux et un autre plus jeune se levèrent; puis, sur notre exhortation, poursuivirent leur déjeuner. Une femme, la mère, qui les servait, s'empressait (en Thuringe comme en Franconie, où j'ai observé le cas chez les ouvriers, la femme n'a pas l'air de s'asseoir souvent à table, mais elle sert l'homme, le « père », le travailleur). Karl Faulstich — ainsi se nomme le vieil ouvrier à domicile — et son fils déjeunaient donc sur une petite table couverte d'une toile cirée. Le menu se composait de pain noir, d'oignons crus (comme, en France, dans les Pyrénées), de graisse de porc, de sel et d'huile de lin. Faulstich étendait la graisse et l'huile de lin sur son pain. Le lin pousse en plusieurs points de la Thuringe. Il était autrefois cultivé un peu par-

tout en Allemagne, quand chaque ménage faisait ses vêtements. La Thuringe, où de bonne heure la filature prit place parmi les petites industries complémentaires de l'agriculture, a toujours récolté du lin. L'huile de lin est produite aujourd'hui dans beaucoup de petits « moulins ». La première huile extraite est consommée comme produit alimentaire. Ce qui vient ensuite est employé principalement aujourd'hui comme huile de machines. Faulstich me prie de flairer le pot d'huile et déclare cet aliment extrêmement savoureux. « Une galette de pommes de terre avec de l'huile de lin, dit-il d'un air de gastronome, je ne connais rien de plus friand au goût. » Faulstich et son fils ont achevé de se rassasier. Nous montons à l'atelier. Le père Faulstich est tailleur de pattes de petits chevaux. Le fils Faulstich exécute en « papier mâché » (carton moulé) les corps des petits animaux. Ainsi ils se complètent l'un l'autre. Le père nous montre son outillage : une petite machine à pédale et à volant qui lui permet de scier le bois commodément ou de le creuser ; tout un jeu de poinçons et de couteaux. Le bonhomme travaille pour plusieurs maisons. Il ne fait pas exclusivement des pattes de chevaux, mais aussi des mains de poupées pour une des nombreuses fabriques de poupées qui se trouvent dans la ville thuringienne de Waltershausen.

SIXIÈME LETTRE

Les ouvriers à domicile.

Mon cher Maître,

Le père Faulstich ne travaille pas en ce moment. Mais nous allons voir opérer son fils. L'outillage de ce dernier est constitué essentiellement par les moules ou formes (*Formen*). Celles-ci appartiennent à la fabrique. Elles sont confiées par MM. Sander et Daum aux ouvriers à domicile. Sander me dit que les formes

valent de 15 à 20 marks; elles ont été exécutées d'après un premier modèle en bois par des artisans spécialistes; elles sont faites de soufre fondu et de plâtre. L'outillage du faiseur de chevaux en « papier mâché » est complété par un pilon de bois. Quelle est maintenant la matière première? C'est une espèce de carton gris, découpé en feuilles. Regardons le fils Faulstich besogner. Il a devant lui un moule destiné à donner sa forme à la moitié droite du corps des petits chevaux, et il a à sa portée un pot empli d'une colle spéciale. Il saisit une feuille de carton gris, la déchire, trempe les morceaux dans la colle et les plaque sur le fond du moule; le carton fond avec une facilité surprenante et devient pâte aussitôt. Le jeune Faulstich a l'air d'un maçon qui, avec sa truelle, applique sur un mur différentes couches de plâtre. « Quelquefois ils crachent dessus, dit Sander, et ainsi l'expression de « papier mâché », qui vous surprenait, n'est pas tout à fait un vain mot. » Avec le pilon, avec les mains, Faulstich fils continue d'augmenter l'épaisseur de la couche formée par le carton gris qui, en se ramollissant, prend une couleur verdâtre. L'opérateur s'arrête pourtant, car le corps du petit cheval doit être creux. La moitié de cheval sort du moule aisément, et, vite, l'ouvrier à domicile en ébauche une autre. De même qu'ils fournissent le bois des têtes et pattes de chevaux, les artisans achètent aussi eux-mêmes le carton avec lequel ils façonnent les corps d'animaux. Une fois sèches, les moitiés de chevaux sont remises dans le moule, et l'ouvrier, armé de son pilon dont il humecte l'extrémité avec de la colle, frappe soigneusement la surface interne afin qu'elle repousse le carton à l'extérieur et que le corps du petit cheval épouse définitivement les contours de la « forme ». La suture des moitiés symétriques de chevaux est effectuée avec un petit bourrelet de pâte et avec de la colle.

L'adjonction des pattes de bois s'exécute comme il suit : on perce quatre trous dans le ventre et on fixe les pattes avec un agglomérat de pâte auquel on donne forme de cuisse. Le séchage rapide des moitiés de chevaux et ensuite des chevaux complets est de nécessité pour la bonne marche du travail. Le jeune

Faulstich doit entretenir un bon feu dans son poêle; les cartonnages sont placés au moment voulu dans de grandes claies en osier, suspendues les unes au-dessus des autres à proximité du foyer. Il paraît qu'en été on laisse les cartonnages sécher en tas au soleil devant les portes des maisons. L'étranger, transporté brusquement au milieu d'un village thuringien serait étonné de voir ainsi, au lieu de foin ou de betteraves, les petits chevaux ou les poupées amoncelés devant l'entrée des chaumières, et il pourrait se croire dans un pays miraculeux où l'agriculture donne des produits fantastiques.

« Cette industrie du papier mâché ne remonte guère à plus de trente ans, observe Sander. Avant qu'un entrepreneur n'eût inventé ce carton gris, que vous voyez là, le jouet de bois, la bimbeloterie de porcelaine et de verre étaient la principale occupation des artisans thuringiens. Aujourd'hui le *jouet en papier mâché ou en cartonnage* a pris une extension considérable. Dans l'industrie des poupées notamment il a apporté de grands changements. Il forme en outre la substance de l'importante fabrication thuringienne des *masques de carnaval,* qui sont moulés comme nos petits chevaux. — En effet, dis-je, et j'aperçois maintenant les bases de cette exportation des *articles de carnaval,* des *articles de cotillon,* des *articles de théâtre,* pratiquée avec tant d'intelligence par les grands négociants sémites de Nuremberg et de Sonneberg. Les masques et cartonnages thuringiens, les perles de verre et boules de verre multicolores complètent tous les articles nurembergeois dérivés du travail de l'étain et du cuivre : papiers métalliques, copeaux et fils de métal, « cheveux d'anges », paillons de cuivre, surprises, jeux et chapeaux de papier. » Nous nous tûmes un moment. Puis le père Faulstich prit la parole et me confirma que, dans sa jeunesse, la taille des jouets de bois constituait l'occupation maîtresse de tous les ouvriers villageois de la contrée. « Ce qu'il y a d'intéressant, notai-je, c'est que l'apparition du jouet de papier mâché n'a pas modifié l'organisation du travail dans le sens de la centralisation. Par le système du prêt des moules aux petits ouvriers, l'industrie du jouet de papier

mâché a seulement restreint l'indépendance de ceux-ci. »

Maintenant le père Faulstich et Sander parlaient ensemble de leurs affaires. Faulstich disait que le salaire était insuffisant, qu'il y avait impossibilité matérielle de joindre les deux bouts. Sander repoussait vivement les représentations du bonhomme, déclarait être personnellement tenu l'épée dans les reins par les fabricants concurrents. « Si vous devenez trop exigeants, grommela-t-il, nous ferons faire le travail à la fabrique. » C'est la menace habituelle qu'adressent les entrepreneurs aux ouvriers à domicile lorsque ceux-ci font entendre des réclamations. Inversement on voit souvent, dans les grandes fabriques franconiennes de Nuremberg, les patrons menacer les salariés mécontents en leur disant : Si vous insistez, nous confierons la besogne à des ouvriers à domicile. « Lorsque ça ne vous ira plus, conclut Sander, vous n'aurez qu'à me rendre les moules. » Déjà le bonhomme s'était calmé. De taille moyenne, les cheveux blanchissants, il avait des yeux d'un bleu très vif et une physionomie avenante. « Avec les vieux, s'écria Sander en riant, on peut encore s'entendre. Mais les jeunes gens ont plus mauvaise tête. » Le fils, grand jeune homme blond à la figure fermée, eut une espèce de rire silencieux, tout en continuant de façonner une moitié de petit cheval.

« Je suis né en 1855, ici même à Catterfeld, énonça le père Faulstich sur mes interrogations, et mon père était scieur de bois. J'ai toujours fait des jouets de bois pour les fabricants : petits chevaux, petits chiens, poupées, pattes de chevaux, mains de poupées. J'ai deux fils, Ferdinand, que vous voyez, et Ernest, qui est ouvrier dans un atelier de tournage de cannes. Mais le chiffre normal des enfants dans le pays est de dix à douze. Ma femme Ernestina est née de même à Catterfeld et son père était tailleur de têtes de chevaux (*Kopfschnitzer*). Mes plaisirs sont de fumer et d'aller au cabaret d'en face faire une partie de « tête de mouton » (jeu de cartes) avec les amis. Mon rêve de bonheur, ce serait de pouvoir gagner 2 mk 50 (environ 3 fr. 10) par jour, afin d'être en mesure d'acheter tout ce qui me serait nécessaire. » Faulstich a un lopin de terre, où lui, sa femme

et son fils font venir du seigle et des pommes de terre. Ils élèvent deux chèvres et deux porcs.

Deux cages à oiseaux sont suspendues dans l'atelier et l'on y voit des serins, des bouvreuils et différents oiseaux de la forêt. C'est une passion commune à tous les ouvriers thuringiens que de désirer entendre le chant des oiseaux en travaillant. En dépit de la défense de capturer les volatiles, ils s'en emparent avec de la glu. Dans tous les petits ateliers on trouve ainsi une ou plusieurs cages. Le fait est observable dans toute l'étendue de la Thuringe et est connu comme un trait caractéristique du pays. J'ajoute que, dans une partie de la Saxe méridionale limitrophe à la Thuringe, le Vogtland, l'élevage des oiseaux est une petite industrie pratiquée en vue de la vente. (Et je dois mentionner que le Tyrol, dont j'ai signalé les rapports avec la Franconie et la Thuringe, se livre, de son côté, à l'élevage des oiseaux de chant.)

La demeure des Faulstich est tenue avec la plus grande propreté. Un ordre parfait y règne. Sander loue fort le soin avec lequel les formes lui appartenant sont rangées. Les vêtements ne sont pas moins méticuleusement soignés. Les chapeaux, les vestes et jusqu'aux bretelles des deux hommes sont accrochés à des porte-manteaux. Les pièces de la maison sont garnies de meubles de bois blanc. Au plafond, on remarque des crochets qui servent, dans les temps de presse, à soutenir des claies supplémentaires pour le séchage des jouets de carton. Des photographies collectives décorent la muraille; l'une d'elles représente Faulstich père avec la société de gymnastique dont il fait partie. Un portrait du jeune Faulstich en soldat attire notre regard. « Il a envoyé cela du régiment à son père, dit Sander, afin que celui-ci lui expédiât une saucisse comme remercîment. » Et la réflexion, qui partout ailleurs aurait l'air d'une plaisanterie, n'en est pas une dans ce pays pauvre où une saucisse représente peut-être pour le père un sacrifice aussi grand que, chez nous, les dix francs d'un mandat. Sous l'inspiration de la société d'anciens soldats à laquelle il est affilié, Faulstich s'est procuré plusieurs photographies patriotiques. La plus grande est celle du Prince

Henri de Prusse. Ici comme en Franconie, et même plus nombreuses encore, j'aperçois des tablettes murales qui publient, en grandes lettres gothiques avec entrelacements de fleurs, des aphorismes et des sentences. L'un de ces tableaux contient ces mots : *Le Seigneur est mon berger et rien ne me manquera.* Un autre dit :

« L'application est le salut de la maison,
L'hospitalité est l'honneur de la maison.
La piété est la bénédiction de la maison.
La propreté est la parure de la maison. »

Un troisième s'exprime ainsi :

« Se sentir content est un art.
Paraître content n'est qu'un leurre.
Arriver à être content est un bonheur.
Rester content est le chef-d'œuvre. »

Toute une série de grandes pipes de bois à fourneau de porcelaine sont rangées en batterie. Ces fourneaux de porcelaine forment un des nombreux rameaux de la *porcelainerie thuringienne* (qui fait *les poupées têtes de poupées*, *fèves de gâteaux des rois*, *anges de porcelaine pour tombeaux*, *services de poupées*, *services de table*, *godets pour boîtes de couleurs*, *cuvettes et pots à eau*, *isolateurs pour l'électricité*, *dents artificielles*, *salières*, *vide-poches*, *porte-allumettes avec figurines*, *articles de bazars, etc.*)[1]. Les fourneaux des pipes sont décorés d'images polychromes et agrémentés de devises. L'une des pipes de Faulstich porte ces mots : « Vive l'agriculture ! » (*Hoch lebe die Oekonomie!*) De petits souliers brodés en couleurs et ornés de perles de verre achèvent l'embellissement de la maison.

« Ses plus grandes joies durant sa vie, s'écrie Sander à qui je soumets la question, cela a été, n'est-ce pas, Faulstich, de

1. La confection des articles de porcelaine est pratiquée en Thuringe par de petites fabriques, assistées d'ouvriers à domicile. Il faut signaler cependant un établissement plus important : les porcelaineries de Kahla (dont la direction est américaine, me dit-on). — La verrerie thuringienne fait également travailler surtout les petites fabriques et les ouvriers à domicile. Mais il y a aussi dans cette branche un grand établissement à mentionner : la célèbre fabrique de verrerie optique Zeiss, à Iéna.

voir naître les enfants, de voir qu'ils étaient sains, de voir qu'ils pouvaient travailler? — Oui », fit le bonhomme.

« Ah ! s'exclama Sander, en a-t-il fait des jouets dans son existence ! Et tous les enfants de la terre se sont amusés avec, jusqu'aux petits Papous ! » Sander a dit peut-être cela avec un ton imperceptiblement railleur, mais Faulstich l'a pris très au sérieux, et je vois distinctement un éclair de fierté passer dans ses yeux.

En sortant, Mme Faulstich nous dit qu'elle et son mari ont célébré l'autre jour leurs noces d'argent. Nous les félicitons. Elle ouvre un vieux bahut, transmis dans la famille depuis plusieurs générations, qui est placé dans la petite salle d'entrée. Des assiettes de porcelaine, quelques plats d'étain, des chopes de grès y sont alignés. La femme de l'artisan désigne une rangée d'objets. « Ce sont les cadeaux que nous avons reçus, » fait-elle avec orgueil. Nous quittons enfin ces braves gens.

De nouveau nous sommes en marche à travers les rues du village, où jouent des enfants, où s'effarouchent des oies. Sander demande une indication. Nous prenons un chemin descendant. Mon compagnon pousse une porte. Nous entrons dans une assez vaste salle claire. Un grand homme vigoureux, d'une cinquantaine d'années, semble-t-il, au visage rasé, portant lunettes, vient au devant de nous. Sa physionomie est ouverte et sympathique. Il fait songer à quelque curé de campagne français. Nous sommes chez Emil Schmidt, faiseur de petits soufflets imitant les cris des animaux. L'artisan nous invite à nous asseoir. Sa femme se présente aussi, grande Thuringienne aux yeux noirs (la race est très mélangée), portant, comme beaucoup de femmes du pays le font pendant l'hiver, un ample fichu noir noué sur la tête. Emil Schmidt, malgré les apparences, a dépassé la soixantaine. Il est né à Catterfeld. Son père était bûcheron. La femme, fille d'un petit paysan, est née dans un village, près de Gotha. Les époux Schmidt n'ont que deux enfants ; ce sont deux fils, dont l'un est tailleur de pattes de chevaux et l'autre petit marchand de cigarettes à la ville.

Emil Schmidt avait six frères et sœurs : l'un des frères est tailleur de pattes de chevaux (*Beinschnitzer*), deux autres sont faiseurs de « formes » pour les jouets de papier mâché, un quatrième frère est ouvrier dans une petite fabrique de jouets à Meiningen, et les deux sœurs sont ouvrières dans une fabrique de poupées. Emil Schmidt, lui, depuis sa quatorzième année, s'occupe à faire de petits soufflets imitant les cris des animaux, et aussi des hommes, s'empresse-t-il d'ajouter, car pendant longtemps il fournissait les appareils de phonation à une fabrique de poupées disant : « Papa! Maman! » Emil Schmidt appuie sur divers soufflets et fait retentir le cri particulier aux différentes bêtes de la création. Comme Sander confondait à un certain moment, l'artisan proteste aussitôt d'un ton piqué, avec la vivacité d'un artiste touché dans son amour-propre. Le fait est que le cri de chaque animal est reproduit avec une exactitude digne d'éloges. L' aboiement du chien, le bêlement de la chèvre et du mouton, le hennissement du cheval tromperaient presque une oreille exercée. Et cela cause une impression vaguement inquiétante d'entendre ces cris caractéristiques sortir ainsi de simples soufflets, sans que la vue découvre rien qui rappelle la forme des animaux vivants.

Emil Schmidt achète lui-même toutes ses matières premières et vend ensuite ses soufflets par douzaines aux fabriques. L'élément principal des engins est une languette vibratile de métal. Emil Schmidt découpe et estampe à la fois ces languettes vibratiles (*Stimmen*) dans la tôle, en se servant de marteaux et de petites enclumes aux formes appropriées. La languette est en laiton pour produire le bêlement des chèvres. Elle est en zinc pour donner le hennissement des chevaux. Deux planchettes de bois, reliées au dos par une charnière de cuir, et la partie molle en parchemin constituent l'armature du soufflet. La languette est fixée à la face interne de la planchette de dessous. L'air entre à travers le parchemin et sort par un cornet de carton embouché sur la surface de la planchette de dessus. Un gros fil de cuivre replié forme ressort à l'extérieur pour maintenir le soufflet déployé; le ressort se

termine en avant par une tige recourbée qui fonctionne comme cran d'arrêt et limite à un degré précis la possibilité d'extension du soufflet. « Emil Schmidt est un artiste, » dit Sander avec quelque considération. « La plupart de ces petits appareils sont ses inventions et ses secrets. » Le grand vieillard, ses lunettes relevées, nous regarde avec dignité, et, à le voir si vigoureux, si propre, si tranquille, on se sentirait déjà pris à son égard d'un certain respect.

Emil Schmidt ne manque jamais d'ouvrage. Il travaille pour un certain nombre de fabriques. Notons en passant, pour ne pas l'oublier, que les ouvriers à domicile thuringiens, quand on leur demande ce qu'ils font, répondent toujours : Je suis ouvrier de fabrique — *Fabrikarbeiter* —, ce qui veut dire dans leur bouche : Je travaille pour une fabrique. Mais c'est là un usage exceptionnel du mot, risquant de tromper, car déjà en Franconie et partout ailleurs le mot *Fabrikarbeiter* est au contraire l'opposé de *Heimarbeiter,* qui désigne proprement l'ouvrier à domicile. Les fournitures d'Emil Schmidt à Sander n'absorbent qu'une petite partie de l'activité de notre hôte. Sander paraît même lui être très reconnaissant de ce qu'il veuille bien travailler pour la maison. Les prix — 2 marks la douzaine — indiqués pour les soufflets ne paraissent pourtant pas donner à penser que l'artisan cherche à tirer profit de l'espèce de monopole que lui confère son habileté. Afin d'éviter une perte de temps, Sander fait naturellement envoyer à Emil Schmidt par ceux qui les ont faits les petits chevaux dans le ventre desquels il y a lieu d'introduire une musique. La vérification se fait ensuite au moyen de carnets.

Des oiseaux chantent dans leurs cages au-dessus de la tête d'Emil Schmidt pendant son travail. Lui aussi tient à cet accompagnement, devenu presque indispensable aux artisans de la Thuringe. Mais il est musicien lui-même, car il a eu autrefois occasion d'étudier le violon; il nous montre son instrument accroché à la muraille. Des photographies de famille, des photographies collectives décorent le logement. La présence d'une image de la reine Victoria nous étonne d'abord, mais elle nous

paraît bientôt moins surprenante quand nous songeons au lien étroit de famille entre la feue reine et la maison de Saxe-Cobourg-Gotha.

Le plus grand événement de la vie d'Emil Schmidt a été un voyage qu'il fit à Hambourg. Sa plus grande joie a été la naissance de ses enfants. Nous quittons à regret le curieux artisan, dans la demeure de qui retentissent à l'état abstrait tous les cris du monde animal et qui semble avoir emprisonné les voix dans des outres, comme le personnage mythologique tenait captifs les vents.

SEPTIÈME LETTRE

Un sculpteur de pattes de chevaux

Mon cher Maître,

J'avais pris avec peine congé d'Émil Schmidt, le faiseur de petits soufflets imitant le hennissement des chevaux, et, d'une manière générale, le cri de tout ce qui vit et s'exprime. Je dis à Sander à quel point j'étais frappé de l'ordre et de la propreté qui éclataient chez les deux artisans auxquels nous avions rendu visite. « Ne vous enthousiasmez pas trop, me répondit-il en souriant. Je vais maintenant vous conduire chez un troisième individu auquel vous ne serez pas tenté d'adresser le même compliment. » Nous descendîmes un raidillon. Bientôt nous pénétrions dans la demeure de Karl Bischhof, sculpteur de jambes et de têtes de chevaux. Sous un prétexte quelconque, mon guide m'entraîna rapidement à travers la cour et jusque dans un bâtiment de servitude, sans faire attention aux invites de Bischhof qui nous pressait d'entrer dans la pièce la mieux tenue. J'eus une vision rapide d'affreux désordre et de grande malpropreté. En même temps une intolérable odeur de porcherie me soulevait le cœur. Cette odeur persistait, quoique atténuée, jusque dans la

chambre où l'on nous introduisait maintenant. Le désarroi des ustensiles s'y prolongeait. Pourtant Bischhof, ainsi que me le fit observer Sander, avait été averti de notre venue. C'était un fort gaillard aux cheveux d'un blond roux, avec une face de grand enfant sournois et ricaneur. Des jambes de chevaux gisaient sur la table. Sander apostropha notre hôte et lui reprocha de livrer depuis quelque temps des travaux négligés et peu satisfaisants. Ce disant, il saisissait l'une des pattes et m'en signalait les défauts. On s'apercevait tout de suite en effet que c'était là de l'ouvrage bâclé; la patte était raide, d'un relief indigent; elle semblait paralysée et sans vie. Bischhof riait silencieusement en regardant de côté. Il sortit sans mot dire et bientôt revint, rapportant d'autres jambes de cheval qui nous firent pousser, à Sander et à moi, un petit cri de sincère admiration. Autant les jambes examinées auparavant étaient médiocres et quelconques, autant celles-ci étaient criantes de vérité. Elles attestaient même un don d'observation personnelle et un « tempérament » d'artiste; la patte était lancée en avant, le sabot vigoureusement soulevé, comme prêt à faire jaillir l'étincelle du sol. Sander ne dissimula pas son sentiment : « A la bonne heure! Voilà de l'ouvrage propre, cette fois! Tâche de m'en faire une demi-douzaine comme cela et apporte-nous-les à la fabrique, pour que mon associé les voie. On pourra causer ». Bischhof goguenardait toujours, sans manifester plus de satisfaction qu'il n'avait témoigné tout à l'heure de dépit. « C'est un mauvais garçon, me dit Sander. Tantôt il fait très bien et tantôt il fait très mal. Il a horreur de se donner de la peine. » J'interrogeai l'homme pour avoir quelques précisions. Il se laissait arracher les mots, l'air embarrassé, d'une timidité d'homme sauvage et peut-être aussi d'orgueilleux. Né à Catterfeld, il a actuellement quarante-huit ans. Son père était tourneur sur bois. Lui a toujours sculpté des êtes et des jambes de chevaux. Sa femme — une grande diablesse échevelée, rieuse comme lui d'un rire oblique, et qui nous observait dans un coin, sans parler — sa femme est née également à Catterfeld, et le père de celle-ci était pareillement sculpteur de têtes et de pattes. Neuf enfants sont issus du mariage

des époux Bischhof. Il y a déjà deux grands garçons, dont l'un exerce le même métier que le père, tandis que l'autre est charron. Deux filles sont servantes. Les cinq autres, encore des fillettes, habitent avec les parents, et « aident au ménage », qui ne paraît pas, ainsi qu'on l'a vu, se ressentir beaucoup de cette collaboration. Trois des gamines étaient là, de visage agréable avec leurs folles chevelures rousses, mais craintives et en même temps curieuses, d'une curiosité de petites bêtes des bois; elles se cachaient derrière les jupes de leur mère et avançaient parfois le nez, se dissimulant dès qu'on les regardait. Bischhof ne répondit que par un rire stupide aux questions que nous lui posâmes relativement à sa conception de l'existence. Le plus grand événement de sa vie est un voyage qu'il a fait à Cobourg, En sortant, Sander nous dit que d'autres épisodes saillants devaient être portés au tableau : les nombreux jours de prison faits à Gotha pour vol de bois. Les artisans en jouets de bois, obligés de fournir la matière première, se dispensent fréquemment de l'acheter à l'administration forestière et, plutôt que de se rendre aux criées, préfèrent dérober[1].

Tandis que, chez Faulstich, on taille les parties en bois et l'on moule les parties en cartonnage; tandis que, chez Bischhof, on se contente de tailler les parties en bois, — chez Bernard Lotz, où nous pénétrâmes ensuite, on ne s'adonne qu'au moulage du carton. Il faisait nuit quand nous entrâmes. Par économie, aucune lumière n'était allumée et, à notre arrivée, on n'en alluma pas davantage. Les femmes continuaient le travail devant les fenêtres, en s'aidant tant bien que mal des dernières clartés crépusculaires, et peut-être en se guidant surtout par le toucher. Sander n'était pas venu souvent dans cette maison, pas plus d'ailleurs que dans les autres. Ordinairement, il n'a de rapports qu'avec les femmes, qui viennent elles-mêmes livrer l'ouvrage à la fabrique le samedi. Il prit tout d'abord pour un des garçons de la maison un petit homme imberbe et grêle qui

1. Le bois, en allemand, s'appelle *Holtz*. Les vols de bois commis par les artisans ont donné lieu au calembour qui consiste à écrire non pas *Holz*, mais *Hol's;* et cela signifie alors : *Ramasse-le! Emporte-le!*

était assis dans un coin; et tout le monde aurait pu commettre la même erreur. « Mais j'ai quarante-sept ans et mes cheveux sont à moitié blancs! », s'exclama Bernhard Lotz, — car c'était le père de famille. Il nous apprit encore que, comme les Faulstich, lui et sa femme avaient célébré quelques jours auparavant leurs noces d'argent; et derechef nous formulâmes un compliment de circonstance. Lotz ne fait pas que des moulages. Il exerce aussi un autre office, dans lequel il déploie une particulière habileté : il sait préparer les « formes » de soufre fondu et de plâtre. Enfin il est par-dessus le marché cantonnier ou plutôt « ouvrier ducal des routes » (*sic*). Dans cette Thuringe montagneuse et forestière, nœud de l'Allemagne et lieu de passage, les travaux vicinaux ont eu de tout temps et ont encore une importance primordiale, et c'est là une des principales charges de l'État. Les époux Lotz ont neuf enfants, pour la plupart des filles, qui ne sont pas mariées et exécutent le plus gros du travail dans l'atelier. On distingue tant bien que mal leurs doigts, occupés à dérouler ou à sectionner une sorte de boudin fait avec la pâte. Elles s'en servent en ce moment pour réunir des moitiés symétriques de chevaux. Ne taillant pas les jambes des petits animaux, la famille Lotz est obligée de se procurer ces membres auprès d'un autre artisan. Sander interpelle les filles en termes très libres et leur demande si elles sont pourvues d'amoureux. Sur leur réponse négative, il s'écrie : « Mais il commence à être temps! » C'est un chapitre curieux de l'étude de la Thuringe que celui des relations entre les sexes. Ces relations sont très précoces. Presque toutes les filles ont eu des enfants avant le mariage. Cela ne les empêche pas de trouver épouseur. La sévérité de la loi allemande sur la recherche de la paternité est atténuée par le relâchement chronique des mœurs, et il paraît qu'un garçon n'est moralement tenu de réparer sa faute que lorsqu'il a eu au moins deux enfants avec la même fille; c'est seulement dans ce cas que la conscience publique s'émeut; si l'accident ne s'est pas répété, elle reste assez indifférente. Les Lotz semblent embarrassés des interrogations que nous essayons de leur poser. Pour les

mettre à leur aise, Sander, qui commence à être au courant de nos questions habituelles, leur demande lui-même quelle a été la plus grande joie de leur vie. La mère répond avec un rire épais que cela a été le jour des noces, « parce que ce jour-là on a pu manger tout son saoûl ».

Il est trop tard pour que nous regagnions Louisenthal par le train que nous avions choisi. Sander propose une station au cabaret de Catterfeld. C'est le bonheur de tous les Allemands que de s'immobiliser ainsi dans une *Wirtschaft,* où ils boivent de la bière en devisant. Nous sommes bientôt attablés devant les chopes écumantes. Sander se commande en outre un fromage d'aspect peu engageant, qu'il savoure avec une satisfaction visible. Les Thuringiens sont encore moins exigeants que les Franconiens en fait de nourriture; même ils apprécient particulièrement les mets rudes et primitifs. Je me souviens à ce moment que le jeune beau-frère de Sander m'avait dit un jour que celui-ci trouvait certains morceaux de viande meilleurs et plus sapides « quand y adhéraient encore le poil, les dents ou les yeux de l'animal ».

HUITIÈME LETTRE

Au cabaret de Catterfeld.

Mon cher Maître,

Nous restâmes assez longtemps, Sander et moi, dans ce cabaret de Catterfeld. J'en profitai pour poser à mon compagnon diverses questions relatives aux dispositions et aux idées des petits ouvriers campagnards dont nous venions d'examiner ensemble quelques échantillons. « Ont-ils des sentiments religieux? — Aussi peu prononcés que possible. Les Thuringiens vont au temple quand ils ont le temps et quand ils n'ont rien de mieux à faire. — En revanche, continuai-je, la superstition règne toujours, je crois, dans cette terre classique des fantastiques

légendes. — Elle y a conservé tout son empire. Tout le monde croit ici aux sorciers et il y a des gens qui font profession de l'être. C'est bien dommage que vous ne disposiez pas de plus de temps; car j'aurais eu plaisir à vous mener chez notre sorcière, celle qui siège dans les environs de Louisenthal. Elle est très redoutée dans la région. Les gens lui payent tribut afin qu'elle ne leur jette pas de mauvais sorts. Ses autres moyens d'existence consistent à vendre du sable (dont les Thuringiens font usage pour nettoyer le sol de leurs habitations). La sorcière, elle, ne balaye jamais sa demeure, et vous seriez terrifié rien que par l'effroyable malpropreté de son intérieur. Oui, nos populations sont restées très superstitieuses. La nuit du 1er mai, qui est, comme vous le savez, la nuit de Walpurgis, nul n'oublierait de tracer une croix à l'encre sur la porte de sa maison afin d'empêcher le diable de venir [1]. — Quels sont les plaisirs des Thuringiens? — Ils n'en ont guère d'autres que leurs kermesses annuelles, dans lesquelles ils se rattrapent en une fois de leur continence habituelle et mangent au point de se rendre malades. Des rixes éclatent parfois dans ces fêtes et l'on joue du couteau, tout comme en Franconie et comme dans la Bavière du Sud. — Vous ne m'avez pas parlé de leurs opinions politiques. Le socialisme a-t-il pénétré parmi ces populations? — Oui, il y a bon nombre de socialistes parmi nos artisans. Mais ils ne savent pas trop eux-mêmes ce qu'ils entendent par là, et, quand le duc de Saxe-Cobourg-Gotha vient à passer, les prétendus socialistes sont les premiers à lever haut leurs bonnets. » L'industriel réfléchit. « Pourtant, reprit-il, on ne peut nier que les idées socialistes fassent des progrès. Elles sont propagées par le journal régional du parti, qui s'imprime à Gotha. Quelques artisans reçoivent ce « *Volksblatt* (*Journal du Peuple*). D'autres le lisent au cabaret ». Sander se tut encore. Puis il dit avec abandon : « Il est évident que, du jour où les arti-

1. Un jeune employé des bureaux techniques d'une grande fabrique de Nuremberg, issu d'une famille d'artisans de Schwabach (Franconie), très prompt à fulminer contre « l'obscurantisme catholique et romain », m'avouait récemment, un peu malgré lui, que sa sœur, en cette nuit de Walpurgis, trace sur sa porte « les initiales des Trois Rois Mages ».

sans ne se contenteront plus de ces salaires de famine, il nous sera impossible de conserver le système actuel ; il faudra produire en grand atelier. » Il cessa à nouveau de parler. Enfin il poursuivit : « La propagation du socialisme[1] est aussi un effet inattendu du service militaire, qui prend nos garçons et les jette dans des garnisons urbaines. Ils en rapportent trois choses : 1° des exigences plus grandes en ce qui a trait à la vie matérielle ; 2° des idées révolutionnaires ; 3° fréquemment, la syphilis ».

A ce moment un voyageur entra dans le cabaret et s'assit à une autre table. C'était sans doute quelque représentant de commerce, fournissant la colle ou une autre matière première. Son cocher était entré aussi et, de son côté, s'était attablé. L'automédon était énorme, rougeaud, et restait enveloppé gauchement dans son immense pèlerine de gros drap vert. La classe des voituriers est très importante en Thuringe, parce que d'abord, ainsi qu'il a été dit, c'est un lieu de passage et une contrée de tourisme, ensuite parce que les routes creusées à travers les forêts, encore que ces routes soient perfectionnées sans arrêt depuis des siècles, demeurent malgré tout redoutablement escarpées, et en tout cas sont difficiles à reconnaître, peu sûres, désertes sur de longues étendues. Tandis que le gigantesque cocher buvait sa bière, le *Wirt* (hôtelier) s'occupait à réparer un « polyphonion » de Leipzig (grande boîte à musique). Il l'essaya et lui fit jouer la chanson de Philine dans *Mignon*. Le cocher écoutait sans broncher, avec une expression d'attendrissement sur sa grosse face congestionnée. Il y avait un contraste curieux à voir cet être énorme et fruste prêtant l'oreille avec intérêt à cette gracieuse musique.

1. Cette pénétration du socialisme semble assez rapide. Les journaux de ces jours-ci (1906) annonçaient que le duc de Saxe-Cobourg-Gotha venait d'avoir à se prononcer sur l'annulation de la nomination d'un bourgmestre socialiste à Waltershausen. C'est une ville où se trouvent un grand nombre de fabriques de poupées et de jouets divers — et, par « fabriques », j'entends des établissements mixtes comme celui de Sander, où le travail en grand atelier est combiné avec le travail des ouvriers à domicile. (Nous avons vu que Faulstich taille des mains de poupées pour une fabrique de Waltershausen.)

L'heure était venue pour nous de regagner la gare de Georgenthal. Nous nous mîmes en route et marchâmes tant bien que mal à travers l'obscurité totale. Sander abordait un autre sujet et parlait maintenant de la question du Maroc. Je lui répondais évasivement. Mon compagnon se prononçait gravement pour la paix. Chez les industriels de Thuringe et de Franconie, les opinions sont partagées à cet égard. D'une part, ils n'ont pas d'intérêt à une rupture avec l'Angleterre, parce qu'elle est le meilleur client pour tous ces joujoux et bibelots que les ouvriers britanniques ne consentiraient jamais à produire au même prix. Mais, d'un autre côté, le Maroc et les pays analogues forment un excellent débouché pour certains articles thuringiens (verroterie, tissus communs) et franconiens (passementerie métallique, paillons, couleurs de bronze).

Le train n'est pas en gare. M. Sander boit encore une chope au buffet. Bientôt pourtant nous sommes en wagon. La silhouette gigantesque de Ley, le gérant du « moulin » de Louisenthal, ne tarde pas à se dessiner à son tour dans l'embrasure de la portière. De nouveau il recommence à parler avec Sander de cette *Auction* (adjudication) de bois qui les préoccupe tous deux et en vue de laquelle ils arrêtent les principes d'une politique commune. Ainsi s'écoule la durée du trajet. Nous arrivons à Louisenthal. Il pleut, et de nouveau le vent souffle en tempête. Pour éviter la boue, nous prenons cette fois la grand'route, bien qu'elle nous allonge, et nous regagnons ensuite Waldhaus par un chemin latéral. Mme Sander est satisfaite de nous voir apparaître. Nous nous mettons à table. On a fait cuire des biftecks de porc à mon intention, mais manifestement mes hôtes ne font pas tant de frais quand ils sont seuls et ils se contentent de charcuterie froide. Je suis aussi frappé de ce fait que Mme Sander, qui d'ailleurs n'a à son service qu'une femme de ménage pour la demi-journée, s'asseoit à peine et va sans cesse à la cuisine. Ce n'est pas seulement parmi les ouvriers franconiens et thuringiens que la femme sert l'homme au lieu de s'attabler avec lui; c'est aussi parmi la petite bourgeoisie. Sander a ce soir une réunion de son *Verein* (club) de joueurs de cartes au ca-

baret de Waldhaus. Il m'a engagé à l'accompagner. Mais je me sens las et, malgré ma curiosité de voir de nouveaux types sociaux, je recule devant une conversation fatigante. Je reste, auprès de Mme Sander qui, ordinairement, en pareil cas, se trouve seule, et ne s'en étonne pas, car les maris allemands ont ainsi chaque soir réunion de quelque *Verein;* et quand ce ne sont pas les cartes, ce sont les quilles. Mme Sander est issue du mariage d'un banquier de campagne et d'une institutrice qui prétend rattacher ses origines à une famille noble et ruinée ; le petit banquier a été ruiné à son tour et le ménage Stein tient aujourd'hui à Nuremberg une pension de famille. Mme Sander a reçu une bonne éducation. Elle s'ennuie mortellement à Waldhaus et regrette sa vie de jeune fille à Nuremberg. Cette mélancolie la rend causeuse. J'en profite pour poser des questions sur les points que je n'ai pas encore éclaircis. Je demande pourquoi Sander a renoncé à sa place de caissier à la banque M... à Nuremberg et comment l'idée lui est venue de diriger une fabrique de jouets dans son pays natal. J'amène ainsi Mme Sander à me raconter l'histoire de la petite fabrique.

NEUVIÈME LETTRE

Histoire d'une fabrique de chevaux d'enfants.

Mon cher Maître,

La *Scierie et Fabrique de Petits Chevaux combinées* de Waldhaus avait été fondée il y a une dizaine d'années par deux associés nommés Althof et Tischler. Ils n'ont pas réussi et, voici trois ou quatre ans de cela, l'entreprise dut être vendue. A ce moment Sander était caissier du banquier M..., à Nuremberg, et ne songeait nullement à retourner dans son pays natal. Mais ici intervint un nouveau personnage de l'action, qui n'est autre que le père de Sander. Celui-ci, vieillard bien conservé et tou-

jours actif, exploite une petite banque rurale à Ohrdruf. Ohrdruf, bourg de 6.000 habitants, est situé à 2 kilomètres de Waldhaus. Le prix très bas auquel était mis en vente l'établissement fit penser au vieillard qu'il y avait là une occasion à ne pas laisser échapper. En effet, le fonds, les bâtiments, les machines et quelques hectares de prés environnants étaient affichés au prix de 70.000 marks. Le père Sander fut fortifié dans son idée par un certain Daum, de Waldhaus, qui lui-même avait une petite fabrique et songeait à la fondre avec celle créée par les sieurs Althof et Tischler. Le père Sander, confiant dans les aptitudes commerciales de son fils, persuada celui-ci de prendre en mains la direction de la fabrique pour tout ce qui concernait l'achat et la vente. Un traité intervint ensuite entre Daum et le vieux Sander, aux termes duquel chacun des contractants fournirait une partie des fonds nécessaires à l'acquisition de l'établissement et deviendrait propriétaire d'une part des actions à créer proportionnelle à sa mise de fonds; le fils Sander exercerait la direction commerciale; Daum aurait en mains tout ce qui regarde la fabrication. Par la suite, de nouveaux bâtiments furent construits et on fit installer de nouvelles machines; nous avons vu également que la force électrique a été produite et mise en usage. Bref, les dépenses d'aménagement ajoutées au prix d'achat donneraient, d'après les indications de Mme Sander, un total de 120.000 marks environ. Cette somme est représentée par des actions, qui sont restées en la possession des contractants; chacun en détient une part correspondant à son apport. Daum aurait 20.000 marks d'actions environ. Le père Sander en aurait pour 100.000 marks [1].

1. Le père Sander, outre le fils que nous connaissons, avait une fille, qui a épousé un instituteur de Gotha. Cette fille est morte, mais les liens sont restés étroits entre l'instituteur et le vieux Sander, car il y a deux petits enfants. Or, l'instituteur se trouve intéressé à son tour pour une petite part dans l'apport de son beau-père. D'un autre côté, celui-ci doit abandonner, bien entendu, une proportion importante des bénéfices à son fils, sur qui repose toute la charge de la direction commerciale. — Je ne crois pas que M. Sander père ait pu tirer de sa seule poche les 100.000 marks engagés par lui dans l'entreprise; en sa qualité de petit banquier, peut-être a-t-il su prendre des arrangements pour se les faire avancer en partie. En ce cas il aurait par surcroît à affecter une fraction de sa part de bénéfices au service des intérêts.

La maison où sont logés les Sander (au rez-de-chaussée, car nous avons vu que l'étage unique est loué par eux à un ancien chef de gare), n'appartient pas à ceux-ci en propre, mais à la Société; donc ils payent à la Société le loyer de cette maison, loyer dont le père Sander récupère les 5/6es en touchant sa part des bénéfices de l'entreprise. Les Daum ont au contraire leur maison à eux, qui se trouve en dehors des biens de la société. Une portion des terrains environnant la fabrique a été mise en culture; on y pratique l'assolement triennal : pommes de terre, seigle, avoine; une partie des produits est vendue, l'autre consommée par les copropriétaires de l'entreprise; les produits en nature et la valeur des produits vendus sont partagés entre les copropriétaires au prorata de leur apport; la charge des frais d'exploitation du terrain est répartie de la même façon. Ajoutons que les pommes de terre sont généralement consommées en nature, tant sur la table des maîtres qu'à la porcherie; l'avoine est vendue, car l'entreprise n'a pas de chevaux à elle; les Daum ne vendent pas leur part de seigle, mais la font moudre, et Mme Daum, ainsi que la plupart des ménagères thuringiennes, en pétrit elle-même son pain; la jeune Mme Sander, il va de soi, ne songe pas à faire de même, et sans doute se borne-t-elle à payer le boulanger en nature en lui remettant du seigle en échange de pain; notons enfin que la paille de seigle trouve son emploi à la fabrique pour les emballages. Un potager a été disposé sur deux longues bandes de terrain, entre les bâtiments de la fabrique et la maison habitée par les Sander; on y récolte en été des choux blancs et rouges, de médiocres choux-fleurs, des radis, et ces raiforts, dont la faveur est grande en Thuringe comme en Franconie [1]; certains des produits sont mis en cave et conservés pour l'hiver; le potager donne encore du persil, de l'ail, des choux verts. Il y a, en outre, deux bandes de jardin fruitier, que l'on s'efforce actuellement d'améliorer en y plantant de nouveaux arbres; comme fruits,

1. C'est en Bavière du Sud et surtout à Munich que la consommation du raifort atteint son apogée. L' « Enfant de Munich » est représenté tenant une chope dans une main et un raifort dans l'autre.

on en attend des pommes et des prunes (notamment cette espèce appelée en Allemagne *Zwetschen*); les fraises, les framboises, les groseilles et les groseilles à maquereaux viennent aussi dans le jardin fruitier. En appendice à cette énumération des produits en nature fournis par le terrain de l'exploitation aux associés, mentionnons que, sur les achats de bois effectués par l'entreprise, une provision est prélevée afin de pourvoir au chauffage des habitations [1].

Sander tardant à revenir de son club, où sans doute la partie de cartes s'était prolongée, je pris congé de sa femme et allai me reposer de mes observations de la journée.

Le lendemain, je me dirigeai de bonne heure vers la fabrique. Sander était déjà à son poste dans le bureau. Debout devant son pupitre, il dépouillait la correspondance. Il s'excusa d'être obligé de me faire attendre et me demanda de vouloir bien patienter un peu avant que nous pussions achever la visite des ateliers. L'associé Daum était également dans le bureau et s'occupait à ranger différents objets dans des armoires. Il ouvrit un tiroir où se trouvaient un grand nombre de petits anneaux de laiton. « Qu'est cela? », lui demandai-je. Il m'expliqua que ces anneaux étaient remis à des ouvrières à domicile, qui remplissent le cercle avec du fil de coton et confectionnent ainsi des *boutons* à bas prix pour articles de lingerie. La Société Daum-Sander cultive accessoirement ce genre de profit. Les boutons sont payés aux ouvrières à domicile 10 pfennigs la grosse et elles doivent fournir le fil. En travaillant toute la journée sans discontinuer, il leur est impossible de gagner un salaire de plus de 60 pfennigs. Les pauvres femmes se font aider dans cette besogne ingrate par leurs enfants. Les instituteurs ont même eu beaucoup de peine à déshabituer les écoliers d'apporter des anneaux et du fil en classe, où les parents leur conseillaient de poursuivre le travail afin de ne pas perdre de temps! Il s'agit là d'une des fabrications en atelier familial les

1. La part de tous les produits en nature mise à la disposition du père Sander est ensuite répartie par lui entre son fils, son gendre et lui-même.

plus anciennes de la Thuringe [1]. On me racontait le soir du même jour que certaines ouvrières, pour éviter le glissement du fil sur l'anneau de métal (c'est là une des difficultés de l'ouvrage), provoquent la rouillure dudit anneau en le trempant dans l'eau; le fil de coton, masquant l'anneau, empêche l'entrepreneur de s'apercevoir de la supercherie, qui ne produit son effet qu'au premier lavage de la pièce de linge. C'est pourquoi plusieurs entrepreneurs déchirent au hasard quelques-uns des boutons qu'on leur apporte afin d'éprouver leurs ouvrières.

Sander avait interrompu sa lecture pour jeter un regard vers la fenêtre. « Voici les ouvrières à domicile, s'écria-t-il, qui viennent, comme tous les samedis, nous livrer les petits chevaux de carton. Cela vous intéressera sans doute aussi, et vous pouvez accompagner Mlle Daum, qui reçoit l'ouvrage. » Je m'étais aussitôt approché de la fenêtre. Sur la neige, là-bas, les ouvrières venaient à la file indienne, le dos ployé sous le poids des joujoux. Lentement elles s'avançaient. L'une heurta à la porte principale. J'étais sorti du bureau avec Mlle Daum. Tous nous nous engouffrions dans le magasin où Sander m'avait fait entrer la veille et où des quantités de petits chevaux en carton gris étaient entassées. Les ouvrières à domicile — parmi lesquelles j'en reconnais que j'ai vues la veille à Catterfeld — se sont arrêtées docilement, comme les chameaux lassés d'une caravane. Chacune a sur le dos une hotte débordante de petits chevaux; et, comme les hottes ne sont pas assez grandes, on a encore attaché au sommet deux ou trois douzaines de chevaux serrés entre deux feuilles de carton. Ne pouvant se décharger

1. La fabrication des *boutons* est aussi l'une des plus anciennes de la Franconie. On en a d'abord fait en cuivre, en étain. Aujourd'hui on en fait en os, en ivoire, en étoffe et en toute matière. C'est une concurrence pour nos boutonniers de l'Oise. Je vous ai raconté que Nuremberg avait, pendant la Révolution, exporté en France des boutons avec « emblèmes civiques ».

La fabrication franconienne des boutons de cuivre et d'étain a les plus curieuses connexions avec d'autres fabrications qui se développèrent consécutivement dans le pays : jetons de métal, paillons de cuivre, contre-marques de théâtres, jetons de sociétés coopératives, monnaie enfantine, marques à jouer, plaques pour colliers de chiens, etc., etc.

elles-mêmes, les ouvrières ont recours chacune à l'aide de celle qui la suit. Mlle Daum a assujetti son lorgnon; elle prend livraison des douzaines, les vérifie, les ajoute au tas. La dernière « douzaine » d'une vieille femme ne contient que 11 pièces. Trouble de la pauvre ouvrière. Finalement on retrouve le cheval manquant, tombé à la porte d'entrée. Les ouvrières redressent maintenant leurs tailles et rectifient la position des châles noirs garantissant leurs têtes. A présent, elles vont passer à la caisse. Sander appelle leurs noms sur le registre et allonge à chacune sa modeste rémunération. Entre temps, Mlle Daum pèse des bâtons de colle sur une petite balance et les distribue ensuite aux femmes. Car la fabrique fournit la colle aux ouvrières à domicile, en en faisant, bien entendu, déduction sur leurs salaires. Les pauvres femmes se retirent. L'une donne auparavant une poignée de main à Mlle Daum.

Après que j'ai vu comment se confectionnent, dans les ateliers de l'industrie à domicile, les pattes de bois et le corps de carton des petits chevaux, les pattes et les têtes de bois des grands chevaux, et les soufflets imitant le hennissement; et puisque je suis au courant de la façon dont tous ces « demi-fabriqués » prennent naissance, Sander va me montrer la série des autres « accessoires » dont son établissement fait usage. Voici d'abord de grandes caisses contenant les yeux des chevaux. On les fait dans cette petite ville de Lauscha, en Saxe-Meiningen, dont il a été parlé plus haut, et qui est absolument spécialisée dans la production des jouets de verre; c'est elle qui fournit aussi les yeux de poupées; en même temps on y fabrique les yeux artificiels pour les hommes. L'établissement Sander-Daum ne confectionne pas seulement des chevaux; il fait en outre de petites chèvres et de petits moutons. A ce propos Sander me prie d'observer que les yeux bruns sont destinés à la fabrication des chevaux, tandis que les yeux verts sont réservés à celle des moutons et des chèvres. Pour les plus petits chevaux, on n'emploie pas d'yeux de verre; de simples clous noirs à tête arrondie en tiendront lieu. Afin de « recouvrir » les plus petits chevaux, on se sert d'un drap spécial; il y en a

du brun; il y en a du noir; mais il y en a aussi du tacheté que les fabriques de drap exécutent spécialement pour la couverture des petits chevaux pommelés. Le drap sert par surcroît à recouvrir quelques-uns des plus grands chevaux. Mais, pour ceux-ci on utilise surtout des tissus « peluche » achetés en Westphalie. Enfin on emploie également la peau des jeunes veaux dont la naissance a été empêchée par suite de l'abatage des mères pour la boucherie.

DIXIÈME LETTRE

Une fabrique de chevaux d'enfants.

Mon cher Maître,

Je continue de passer, en compagnie de Sander, la revue des matériaux et des « demi-fabriques » employés pour la confection des chevaux d'enfants. Dans une salle sont étalées des peaux de chèvres; elles viennent de l'Amérique du Sud et de la Chine. Habilement découpées, elles seront utilisées pour faire les crinières et les queues. Et voici maintenant les objets nécessaires au harnachement. Ici des cuirs de différentes qualités pour les selles et les brides; des cartons spéciaux remplacent le cuir pour l'équipement des chevaux à bon marché. Mais il y a aussi du velours pour les selles des chevaux de luxe. Des tresses de coton de diverses couleurs servent encore à harnacher les « coursiers » mis au monde par la fabrique, et ces tresses, dont les pelotes en forme de larges disques sont empilées sur des étagères, peuvent dans certains cas remplacer le cuir pour la confection des brides. Je note le feutre pour faire des rondelles, et les petits clous dorés pour fixer les pièces du harnachement sur le corps des chevaux. Des caisses contiennent les mors, de toutes grandeurs. D'autres renferment les étriers; un certain nombre de ceux-ci sont en étain fondu et viennent d'ateliers saxons. Plus

loin on me montre les clochettes, qui ont été fabriquées à Nuremberg. Des bidons en fer-blanc sont destinés aux voitures de laitiers, auxquelles certains chevaux seront attelés; ces bidons de lait proviennent de l'industrie saxonne. Des voitures d'enfants, fabriquées à Rothenburg (Franconie), où cet article est spécialement produit, seront assujetties derrière de grands chevaux pour constituer divers grands jouets, de proportions imposantes et de prix coûteux. Des tissus de soie et de velours sont affectés au capitonnage des voitures. De petits paquets ficelés imitant en réduction une foule d'articles pharmaceutiques ou comestibles à marque bien connue (c'est là une amusette qu'on affectionne en Allemagne) garniront les voitures d'épiciers ambulants. Je signale en passant le papier, la ficelle et les clous utilisés pour l'emballage. Il va de soi que la scierie de la fabrique fournit le bois pour les caisses. Et nous avons vu que la paille du seigle récolté sur la propriété sert à empêcher que les articles emballés ne se heurtent entre eux. Au total, l'entreprise doit se procurer au dehors environ 100 espèces de matériaux ou articles adjuvants. C'est Sander qui, chargé de toute la partie commerciale, doit pourvoir aux approvisionnements. De ce fait il est en rapports avec une quarantaine de fabricants fournisseurs.

Il est encore un élément très important dont nous n'avons pas parlé. Ce sont les « balançoires » sur lesquelles reposeront la plupart des chevaux confectionnés à la fabrique. Les « balançoires sont préparées dans un atelier annexé à la scierie; il reçoit d'elle les pièces de bois dont il achève l'élaboration. C'est le beau-frère de Daum qui règne dans ce petit domaine. Grand, maigre, la face rasée, il s'avance vers nous et nous explique son travail. Il manœuvre une scie circulaire avec laquelle il découpe les deux planches latérales de la balançoire, incurvées et parallèles. Des plaques de renforcement sont clouées au-dessus de la courbure, parce qu'à cet endroit le bois offre une moindre résistance. On emploie communément le bois de pin. Cependant il n'est pas possible de l'utiliser pour tourner le barreau de devant de la balançoire, car le pin ne se prête pas bien au

tournage. On a recours au peuplier et au hêtre, qui croissent aussi en Thuringe. A mesure que nous le questionnons sur le bois d'une façon plus pressante, le beau-frère de Daum s'anime ; sa figure ennuyée s'éclaire ; nous avons en face de nous un Thuringien qui « aime » le bois, cette matière travaillée depuis tant d'années par ses ancêtres. Il parle tout d'un coup avec volubilité, s'étend sur les différences de poids spécifique, sur les couleurs, sur les propriétés de conservation, sur les emplois différents qui en dérivent. Pour le tournage, en dehors du peuplier et du hêtre, se recommandent encore l'orme, l'érable, le mélèze, le frêne et le chêne. « Le chêne et le hêtre sont lourds parce que le bois se forme lentement », dit gravement le Thuringien. Et il nous engage à soupeser des billes de l'une et l'autre substance. « Mais l'orme est léger, continue-t-il en brandissant une pièce de ce nouveau bois, et c'est pour cela qu'on en fait des cannes. » Le beau-frère de Daum nous montre la section de différents troncs d'arbres ; sa main palpe et caresse les surfaces de sectionnement ; il nous prie de l'imiter, puis nous signale les différences caractéristiques. « Voyez comme l'aune reste longtemps rouge ! » Il entame l'éloge du hêtre, dont il dit les applications de jour en jour plus nombreuses. « Ce bois est préféré à présent pour les traverses de chemin de fer et pour les parquets. Il ne joue pas comme le chêne. » Dans une autre partie de l'atelier, on fait de petites voitures que devront « traîner » les chevaux : voitures de laitiers, d'épiciers, malles-poste ; on prépare les compartiments où seront rangés les bidons, ainsi que les rayons et les tiroirs dans lesquels seront disposés les articles d'épicerie. Le beau-frère de Daum tourne également des tonnelets qui seront placés sur les haquets.

Tous les chevaux ne seront pas posés sur des « balançoires ». Il en est qui seront installés sur de simples planchettes à roulettes. La confection des planchettes est encore une des attributions de l'atelier où nous sommes. Comme matériaux adjuvants, il faut se procurer au dehors les roulettes. Elles sont en fer fondu ; il y en a de douze grandeurs différentes ; elles

viennent de Westphalie. Ajoutons que la fabrique a, par ailleurs, besoin de roues pour les petites voitures; les rayons en sont de bois, la jante de carton ou d'osier. Les roues de petites voitures sont confectionnées par des ouvriers à domicile de Catterfeld, mais Sander déclare qu'il serait maintenant plus économique de les faire en grand atelier; il est déjà entendu qu'on va réformer l'organisation du travail en conséquence. L'osier pour les jantes provient de Lichtenfels (Haute Franconie), où l'osier croît, comme nous l'avons rappelé plus haut, depuis longtemps, et où il est en outre importé en quantités considérables par les entrepreneurs qui font travailler les innombrables vanniers en chambre de cette province.

Après avoir ainsi passé en revue avec Sander tous les matériaux et demi-fabriques, nous n'eûmes pas besoin de regarder longtemps pour achever de comprendre le fonctionnement de la fabrique. De 30 à 35 ouvriers sont occupés dans l'ensemble de l'établissement (scierie et fabrique de chevaux). Il est inutile d'insister sur la scierie. Embrassons d'un coup d'œil la genèse des chevaux. Nous avons déjà vu, en pénétrant chez les ouvriers à domicile de Catterfeld, que les animaax les plus petits ont le corps et la tête en carton moulé; les pattes seules sont en bois. A la fabrique, des ouvrières couturières s'emparent de ces petits chevaux et les habillent de drap brun, ou noir, ou « pommelé ». Les pattes sont passées au noir de fumée. Au-dessus des établis où les femmes travaillent, des cages à oiseaux sont accrochées : ce ne sont pas seulement les ouvriers en chambre qui tiennent à entendre un gazouillement pendant leur labeur, ce sont aussi les travailleurs de fabriques, et les patrons se prêtent volontiers au désir de leurs salariés. Les couturières ont, en outre, collé à la muraille quelques mauvaises planches de gravures de modes (qui ne sont pas des modes pour chevaux) et des chansons coloriées.

Une sorte de toile durcie par imprégnation fournit la matière des petites oreilles, qui sont collées en bonne place sur la tête des petits chevaux, devenus déjà plus vivants. Les crinières sont en poil de lapin. Les queues sont en poil de chèvre. Les yeux sont

figurés par la tête ronde de petits clous noirs. Une place laissée découverte sur le carton à l'endroit de la bouche permet a une ouvrière de figurer en peinture les dents et la langue. Une autre ouvrière selle et harnache les petits animaux. Les selles sont ordinairement en carton imitation de cuir. Les mors et les étriers sont en étain fondu. L'équipement des minuscules chevaux constitue une opération assez minutieuse. Elle se trouve facilitée par le fait que l'on fixe les pièces principales en les clouant, comme il a été dit, avec de petits clous dorés ; les clous sont enfoncés au travers de rondelles de feutre bleues ou rouges, qui leur forment ainsi une collerette. Les brides et courroies en cuir ou en tresse de coton de couleur sont passées dans de petites boucles. Ce dernier accessoire est livré par des fabriques de boutons.

Arrivons à présent aux plus grands chevaux, sans insister sur les animaux de taille intermédiaire. Nous avons vu que les jambes et les têtes des grands chevaux sont sculptées avec talent par les ouvriers à domicile de Catterfeld, et que le « mauvais garçon » nommé Bischof, entre autres, déploie dans ce domaine un don d'observation réaliste des plus remarquables. Le beau-frère de Daum, si passionné pour le travail du bois, ne se borne pas au sciage et au tournage; lui aussi sculpte en amateur des têtes et des jambes de chevaux. Pour rapide qu'elle soit, l'opération la moins curieuse n'est pas celle par laquelle il façonne la langue et les dents : armé d'une petite scie très fine, il fait des incisions à la bouche, détache quelques fragments, et tout à coup une bouche vivante de cheval apparaît, semblant prête à happer ou à mordre. Nous avons expliqué déjà comment la carcasse des plus grands chevaux est bâtie : elle est formée par une sorte de poutre centrale à l'extrémité de laquelle on emmanche la tête, tandis que sur les côtés on cloue le haut des jambes. Comment le torse des animaux sera-t-il figuré? Pour le savoir, regardons cette ouvrière occupée à sa machine à coudre. Elle prépare une sorte de grand sac de toile rude qui sera l'enveloppe de notre cheval. Enveloppe creuse, au milieu de laquelle ne se trouverait que la poutre.

Mais tout l'espace vide va être garni avec les copeaux de la scierie, qui trouvent là un excellent emploi. Approchons-nous de l'habile ouvrier qui prend soin du remplissage. A plusieurs reprises, il ferme le sac de toile par une couture provisoire effectuée avec une grande aiguille. Puis, armé d'une sorte de massue, il frappe sur le cheval, de façon à rentrer une saillie, à remplir un creux, à bomber la croupe, à redresser le col, enfin à rendre l'animal bien *stramm*, comme on dit en allemand, c'est-à-dire de formes pleines et solides. Différentes fois il défait et refait la couture, comme un tailleur mécontent de son ouvrage, jusqu'à ce qu'enfin le cheval ait vraiment belle mine. Par-dessus la grosse toile de chanvre (fabriquée à Géra, en Thuringe), on va mettre maintenant une peau de drap, ou de « peluche » de Westphalie, ou même une peau de jeune veau. On enchâssera les yeux de verre, on peindra la face et les jambes. On adaptera les crinières et les queues en poil de chèvre. Ensuite le « dada » sera harnaché. Quelques animaux, destinés au « trait », seront équipés en conséquence. Les autres, voués à la « selle », seront sellés. Plusieurs ouvriers se consacrent au découpage des selles, en utilisant de grands « patrons » mis à leur disposition. Les selles, nous l'avons dit, sont tantôt en carton imitation de cuir, tantôt en cuir, tantôt en velours. Tandis que les mors et étriers des petits chevaux sont en étain fondu, les mors et étriers des grands chevaux sont en fer étamé.

Tantôt les chevaux sont attelés à des voitures, tantôt ils sont fixés sur des « balançoires » ou des planches à roulettes. Une machine spéciale, à laquelle s'adaptent des perçoirs de tous calibres, ouvre des trous dans les planches ou dans les montants des « balançoires ». Les pieds des chevaux, enduits de colle, sont alors enfoncés dans les trous, puis consolidés encore avec des clous.

Une visite à la « salle des modèles » permet de constater la perfection et l'élégance des articles terminés, ainsi que de se rendre compte de la multiplicité des sortes de jouets. La fabrique ne fait pas seulement des chevaux. Elle fait encore

des moutons, des chèvres, des vaches et différents animaux Les diverses peaux, les cornes, les soufflets imitant les cris augmentent le nombre des matériaux et éléments mis en œuvre. Parmi les chevaux eux-mêmes, quelle variété! Les chevaux attelés traînent des voitures de toute espèce : voitures de laitiers, d'épiciers, de courriers, de camionneurs. Certains chevaux sont dans leurs écuries (l'écurie est confectionnée par l'atelier de menuiserie de la fabrique). Il y a des paires de chevaux couplés sur une même planchette. A côté des chevaux-balançoires, voici les chevaux qu'on meut au moyen d'une manivelle placée sur le cou. Puis ce sont les chevaux « à enfourcher », petits chevaux emmanchés par derrière d'une longue perche, et qui n'ont pas besoin d'être très résistants, puisque l'enfant ne monte que la perche; nous sommes là en présence des *Steckenpferde,* si appréciés et depuis si longtemps enfants allemands.

Pour énoncer leurs titres de noblesse, il suffit de rappeler que Piccolomini, en 1650, quelque temps après la signature de la paix de Westphalie, passa en revue les petits garçons de Nuremberg juchés sur des *Steckenpferde.*

ONZIÈME LETTRE

La Foire de Leipzig et les négociants-commissionnaires.

Mon cher Maître,

Nous parcourûmes encore différentes pièces du bâtiment de la fabrique; dans la construction de laquelle le bois, cela va sans dire, tient une place prépondérante. Des salles entières étaient remplies de jouets empaquetés et ficelés. L'approche de la *Foire de Leipzig* expliquait cette abondance de provisions. Le long de l'escalier même qui nous conduisait jusqu'au toit, des chevaux de grande taille étaient alignés, un sur chaque

marche, et semblaient faire la haie, comme en quelque étrange gala d'une fête chevaline. « C'est aux approches de Noël, dit Sander, que nous devons avoir le plus de marchandises prêtes. A ce moment-là, nous regorgeons encore bien davantage ». Il m'avoua qu'aux environs de Noël aussi le travail se prolongeait passablement tard à la fabrique. Je lui demandai si les lois limitant le nombre des heures de travail ne mettaient pas cependant un terme à cet excès de labeur. Il confessa qu'en Thuringe ces lois n'étaient pas rigoureusement appliquées ou que du moins il était possible de les éluder. « Il y a des soirs en décembre, ajouta-t-il, où nos hommes restent si tard à l'atelier qu'ils sont tourmentés par le sommeil. Pour ne pas s'endormir, ils chantent en chœur. » Nous arrivions sur le toit recouvert de carton bitumé. Tandis que les autres toits sont en pente raide pour faciliter l'écoulement de la neige, par exception le toit du nouveau bâtiment, sur lequel nous nous trouvions en ce moment, est plat et horizontal. Nous l'arpentâmes, en nous arc-boutant de temps à autre pour résister au vent violent qui soufflait dans l'immense couloir de la vallée. C'était un beau paysage de Thuringe que nous avions sous les yeux et au-dessus de nous. Sur les hauteurs, parmi la sombre verdure çà et là plaquée de taches blanches, des kiosques de bois effilaient leurs pointes, et Sander me les nommait, en me disant les ascensions dont ils sont l'objet en été. Plus loin, dans le fond de la vallée, apparaissaient d'autres bâtiments : c'étaient d'autres petites fabriques de chevaux, ou des « moulins » à scier le bois, ou de petites porcelaineries faisant les poupées et les têtes de poupées.

En quittant le bâtiment, j'aperçus de très grandes malles qui semblaient prêtes à emporter. « Elles vont partir pour la *Foire de Leipzig*, dit l'industriel, où notre représentant montrera les nouveaux modèles. » J'amorçai aussitôt les questions que j'avais préparées pour savoir, maintenant que j'avais vu comment Sander fabriquait ses jouets, comment il les vend et les exporte. Il m'avoua franchement et sans détour qu'il était tributaire des commissionnaires. Il vend tantôt à ceux de

Sonneberg, tantôt à ceux qui visitent la *Foire de Leipzig*, tantôt à ceux de Nuremberg et de Fuerth (avec qui il a eu le temps de faire connaissance pendant ses années d'activité comme caissier du banquier M... à Nuremberg). « Nous ne viendrions pas à bout de nous renseigner sur la solvabilité des bazars et des marchands au détail, ou cela nous causerait trop de tracas. En cédant aux commissionnaires, nous nous épargnons beaucoup de risques et beaucoup de soucis. » *Dans l'entreprise de Sander et de Daum, la partie commerciale, confiée au premier, consiste donc en réalité dans l'achat des matières premières, dans la comptabilité et dans la correspondance avec les commissionnaires.* La vente directe aux détaillants n'intervient pas ou n'a lieu que rarement.

Je rentrai à la maison, précédant Sander. L'heure du déjeuner sonna. Il ne parut pas. Sa femme s'inquiéta. Elle devait aller dans l'après-midi à Gotha et il avait été convenu que je l'accompagnerais. Or, le train était à 2 heures. Mme Sander téléphona au bureau. Sander nous dit de commencer à manger. Une demi-heure s'écoula. Enfin il se montra. Il était sombre et taciturne. Il repoussa le plat que sa femme lui tendait. Il mit un coude sur la table et, le front plissé, s'abandonna à une songerie douloureuse. J'étais très étonné et je crus l'avoir involontairement froissé par quelque réflexion. Je supposai aussi que son associé lui avait peut-être reproché de m'avoir montré la fabrique. L'associé Daum était bien la cause de cette scène pénible, mais je n'y étais heureusement pour rien. Même j'allais, grâce à cet incident, enrichir mon observation. « Cet homme ne comprend ni la comptabilité ni le commerce ! » cria Sander tout à coup. Je dressai l'oreille.

DOUZIÈME LETTRE

Le mode d'existence des patrons.

Mon cher Maître,

Mais c'est en vain que je rassemblai toute mon attention. Sander répéta encore deux ou trois fois sa phrase irritée, puis se replongea dans un silence morne. Il était temps que Mme Sander et moi partissions pour la gare de Louisenthal. Cependant les deux époux se retirèrent un moment dans une pièce voisine et eurent une conversation courte et animée. La femme du fabricant me rejoignit enfin. Nous nous mîmes en marche à travers la vallée, où soufflait un vent furieux. J'étais certain que ma compagne de route allait m'apprendre des choses intéressantes. Tandis que nous courions presque sur la neige congelée en tâchant de ne pas glisser, elle me parla d'une voix haletante, que le souffle intermittent de la tempête contribuait encore à faire plus entrecoupée : « Notre existence est bien cruelle. Deux ou trois fois par semaine mon mari revient du bureau dans ces états-là, et ne peut pas manger. Aujourd'hui il était encore plus ému que de coutume. Il allait jusqu'à parler d'en finir. Je vais vous dire la cause. Mon mari est intelligent et énergique. Son passage chez le banquier de Nuremberg lui a développé encore plus les idées. Il voudrait augmenter l'importance de la fabrique, étendre les débouchés, faire les choses en plus grand style. Croiriez-vous qu'il se heurte à l'incompréhension et à la mauvaise volonté de son associé, ce M. Daum que vous avez vu hier ? Daum est ennemi des innovations. Il s'irrite à la seule pensée d'une mesure qui entraîne un risque quelconque. Il prétend qu'il vaut mieux gagner très peu et dormir tranquille, sans avoir à craindre de « faire la culbute », comme il dit. Daum est comme tous les gens de ce pays ; sa vue est courte et il ose peu. Et puis, voyez-vous, son cas se complique encore de ce qu'il a commencé très modestement. Il a été autrefois ouvrier dans une

petite fabrique de poupées. Grâce à un héritage qu'il a fait, il a ensuite fondé ici une minuscule fabrique de jouets de bois. Quand il a assisté à l'écroulement de la maison Althof et Tischler — vous savez, le noyau primitif de notre entreprise actuelle, — Daum a jugé qu'il y avait une opération avantageuse à tenter. Lorsque l'établissement et la propriété ont été mis en vente au prix fort modique de 70.000 marks, Daum n'y a pas tenu. Il a dressé ses batteries. Lui, n'avait pas assez d'argent. Il a persuadé le père de mon mari, qui, comme je vous l'ai déjà dit, tient une banque au bourg d'Ohrdruf. Il l'a conjuré de réunir les capitaux et d'obtenir de mon mari que celui-ci abandonnât le banquier de Nuremberg pour venir tirer ici parti de son expérience commerciale. Daum ajoutait que lui-même se chargeait de la fabrication, qu'il connaissait tous les procédés, et qu'il était depuis longtemps en rapports avec les ouvriers à domicile de la contrée. Mon beau-père a fini par se laisser faire. Le prix avantageux de la mise en vente l'a tenté. Peut-être aussi lui a-t-il été agréable de voir revenir son fils au pays natal. Mon mari a beaucoup résisté. De mon côté, moi qui ai été élevée à la ville, cela me faisait de la peine de consentir à me laisser ensevelir à Waldhaus. Finalement mon beau-père l'a emporté. Depuis tantôt quatre ans nous sommes ici. Vous avez constaté les perfectionnements que mon mari a apportés à l'entreprise. Mais à présent il se heurte à la timidité de Daum, qui craint les aléas que comporterait nécessairement l'adoption d'un genre d'exploitation plus moderne. De là des scènes continuelles. Il y en a encore eu une ce matin. Daum, voyez-vous, il trouve que, du moment que la fabrique nous nourrit, il serait insensé de chercher à lui faire rapporter plus. Avec ce qu'elle lui donne et le supplément de ressources obtenu par ses autres trafics personnels, il estime, lui, que toute initiative en vue de gagner davantage constituerait une folie. Car il a encore deux autres gagne-pain. Il a un magasin d'épicerie, dont s'occupe spécialement sa femme, aidée des plus jeunes enfants. En second lieu il a transformé son ancienne petite fabrique, dont l'immeuble était sa propriété, et dans lequel se trouve encore son domicile, en un petit hôtel pour l'été, où les

touristes peuvent louer de modestes chambres. Ce sont là d'ailleurs des industries courantes dans le pays et un même homme les cumule bien souvent. »

J'avais écouté avec un intérêt extrême. Le tableau tracé par mon interlocutrice était d'un symbolisme éloquent. Cette lutte entre Sander et Daum, n'était-ce pas le combat de la vieille Thuringe arriérée et de la jeune Thuringe faisant des efforts pour marcher en avant?

La voix de Mme Sander se fit plus émue : « Vous dirai-je tout, monsieur? Daum reproche à mon mari mes toilettes et mes chapeaux. Il prétend que je suis dépensière. Dans sa famille à lui, les femmes n'en portent pas, de chapeaux, et elles vont parfois en sabots. Mon mari est entré en colère et a crié à Daum de mettre son nez dans ses propres affaires. Mais l'autre a continué en ajoutant que nous étions trop bien installés chez nous et que cette prodigalité nous jouerait de mauvais tours. »

Le blâme infligé au luxe des Sander me fit sourire tristement Elle était si modeste, cette installation, que j'avais eu le temps d'inventorier en détail. Je revis le simple vestibule avec le paillasson. Je revis le petit salon où j'avais travaillé, la « belle pièce » de la maison. Deux tables, quelques chaises rembourrées et un *Vertikow* (sorte de bahut en bois blanc qu'on retrouve partout en Thuringe et en Franconie) en composaient le mobilier. Deux gravures encadrées, les *Trois Nornes* et les *Adieux de la Bergère* (d'après Defregger), ornaient la muraille. Sur une étagère il y avait quelques photographies de famille (les sœurs de Mme Sander, restées à Nuremberg). Minutieusement j'avais aussi passé en revue les livres, dont les titres reflétaient cette poésie banale qui est en Allemagne chose courante : *Les Rayons du Printemps*, *La Couronne de Fleurs*, recueils d'historiettes anodines ou de maximes douceâtres. Le *Livre du Foyer allemand* contenait des éphémérides et des recettes de cuisine. Un album édité par le Club alpestre, dont Sander avait fait partie à Nuremberg, offrait ses gravures médiocres. Une édition d'*Hermann et Dorothée* était le seul volume intéressant qui figurât dans la collection. Mais où certain pédantisme familiale parti-

culier à quelques Allemands s'étalait, c'était dans un grand album intitulé : *Notre Enfant*. Les différentes pages étaient destinées à commémorer tous les événements qui avaient marqué la jeune carrière de l'héritier. C'étaient : le Premier Bain, les Premières Bottines, la Première Dent, les Premières Paroles. Des colonnes spéciales étaient affectées à la mention du poids de l'enfant aux âges successifs. Des pages étaient réservées à la relation de ses maladies. Enfin des poèmes appropriés chantaient d'avance en vers lyriques les phases de son développement.

Le lit, la table de nuit et le lavabo constituaient les meubles de la chambre que j'avais habitée. Il n'y avait pas de doubles fenêtres pour l'hiver, comme on en voit cependant dans beaucoup de maisons. Même la tempête avait ouvert deux vasistas, qui ne fermaient qu'imparfaitement.

La salle à manger servait en même temps de bureau privé à Sander et l'on y avait, en outre, placé le piano. Un petit buffet, une table, un canapé ordinaire et des chaises très simples formaient le reste de l'ameublement. Le soir, Sander, pour se reposer de sa fatigue, jouait des extraits des opéras wagnériens, et notamment les *Maîtres-Chanteurs*, qui, disait-il, exerçaient sur lui une influence pacifiante.

Une autre chambre était réservée à l'enfant. On y apercevait tous les jouets que le jeune Éric, garçon turbulent, cassait avec une inflexible régularité. Je revois encore le dernier joujou brisé, un joujou de Nuremberg : une vache à l'intérieur de laquelle on versait du lait et qu'on pouvait traire ensuite, grâce à un ressort et à une soupape ménagés dans le pis; maintenant percée en plusieurs endroits, elle laissait échapper le lait par quatre jets simultanés.

Outre la chambre à coucher des Sander, il y avait finalement une pièce dite d' « habitation », dans laquelle ne se trouvaient qu'une table, des chaises et différents menus objets nécessaires aux travaux manuels. Mme Sander s'y tenait souvent, afin de ménager les autres pièces.

La cuisine était des plus simples. Un couloir complétait l'ap-

partement; de grands crochets y étaient suspendus, destinés à casser la glace en hiver.

Que si l'on avait exploré les tiroirs des meubles et sondé les petits coins des étagères, on n'y aurait rien trouvé non plus qui justifiât les indignations de Daum. Une Tour Eiffel en étain m'avait été montrée. On m'avait apporté une série de ces menus objets en porcelaine qui sont un des produits caractéristiques de l'industrie thuringienne : vide-poche, figurines, sujets comiques.

Les objets les plus touchants, c'étaient les documents relatifs au voyage de noces de Sander et de sa femme dans la Bavière du Sud. Ils avaient tout conservé : les menus et les notes de restaurant, les billets de tramways et jusqu'aux prospectus.

Non, en vérité, je n'avais rien vu qui légitimât les vertueuses colères du Caton thuringien nommé Daum.

TREIZIÈME LETTRE

Gotha.

Mon cher Maître,

Mme Sander continua : « Je vois ce que vous allez me dire : Pourquoi ne nous débarrassons-nous pas de l'entreprise ou ne nous arrangeons-nous pas pour l'avoir à nous tout seuls? Mais cela est plus facile à dire qu'à accomplir. Mon beau-père a engagé des capitaux importants. Quant à Daum, il a aussi sa part de propriété dans l'établissement. D'ailleurs, c'est lui qui a en mains toute la fabrication, c'est lui qui connaît les ouvriers; toute sa vie l'a préparé à ce rôle; bien que mon mari ait tenu à se mettre un peu au courant de ces questions, sa spécialité n'en reste pas moins la seule partie commerciale. »

Nous arrivions à la gare de Louisenthal. Dans la salle d'attente se trouvaient réunis un certain nombre de messieurs endiman-

chés et des dames aux robes de soie fanées, aux boas fatigués. Mme Sander me dit à mi-voix : « C'est samedi. Le théâtre de la Cour, à Gotha, donne régulièrement l'après-midi de ce jour une représentation destinée aux personnes des environs. C'est ce qu'on appelle la *Fremdenvorstellung*. Tous ces gens que vous voyez là se préparent à s'y rendre. Ce sont des instituteurs, des institutrices, un pasteur, un garde des forêts, des femmes de petits fabricants. Le train qui va venir en contient comme cela une certaine quantité qu'il a ramassés dans les stations; et d'ici Gotha il en montera encore bien d'autres. La plupart sont abonnés aux représentations. Ils se croiraient perdus s'ils en manquaient une. Y assister constitue un signe de bourgeoisie. Cela prouve qu'on est lettré et surtout qu'on a les moyens de payer l'abonnement. On assure que plusieurs de ces personnes n'aiment pas le théâtre. Mais elles se contraignent à y aller afin d'établir qu'elles appartiennent à une catégorie sociale déterminée. Et puis elles profitent de l'occasion pour faire à Gotha leurs emplettes. »

Le train arrivait. Nous montâmes. Les dames aux boas fatigués nous emboîtèrent le pas. Et aux stations suivantes il en surgit d'autres encore, déléguées par les campagnes environnantes pour aller s'imprégner de littérature à Gotha. Je considérais tous ces fantoches avec tristesse, tant il était évident en effet qu'aucun goût sincère ne les poussait et qu'ils exécutaient consciencieusement une corvée obligatoire, soutenus d'ailleurs efficacement par le sentiment de vanité. Et surtout je me confirmais encore dans l'idée, qui s'était lentement renforcée en moi depuis que je m'occupais de la Thuringe, que les classes moyennes y constituent un élément atrophié et insignifiant. Les chefs d'industrie — cela ressort des conversations de toutes les personnes qui connaissent la Thuringe — y sont pour la plupart des patrons indigents. Quant aux commerçants, on ne les rencontre guère que dans les villes comme Gotha et surtout comme Sonneberg, en Saxe-Meiningen, d'où part l'exportation des jouets de Thuringe (jouets de bois, jouets de carton moulé, jouets de porcelaine et poupées, jouets de verre, jouets d'ouate et de lainage). La plus célèbre

maison d'exportation de Sonneberg est celle d'un grand négociant juif, Fleischmann. Beaucoup de commerçants qui exportent les articles thuringiens ne sont pas en Thuringe. Ils sont à Fuerth et à Nuremberg, où ils reçoivrent les offres, et d'où ils ordonnent des expéditions directes à l'adresse de leurs représentants ou expéditeurs de Hambourg. Ils achètent aussi à la *Foire de Leipzig*, où les petits fabricants thuringiens produisent leurs modèles et échantillons.

Entre la bourgeoisie besoigneuse et recroquevillée des petits industriels et des petits fonctionnaires (où les gardes des forêts et les agents de l'administration vicinale forment, en raison de la nature du lieu thuringien, le plus gros de l'effectif), entre cette ombre de bourgeoisie, dis-je, et les nobles et hauts fonctionnaires gravitant autour des princes dans les minuscules capitales (Gotha et Cobourg — celles-ci habitées à tour de rôle durant six mois de l'année par le Duc, — Meiningen, Weimar, etc.), on dirait, — et d'autres observations confirment cette vue, — qu'il existe un hiatus.

C'est un des plus grands plaisirs que procurent les études de science sociale que celui qu'on éprouve en arrivant dans une ville inconnue après avoir déjà observé en détail quelque chose du pays environnant. Non pas que la ville soit, comme une conception rudimentaire le pourrait faire croire, la concrétion ou la condensation des phénomènes plus faibles et plus clairsemés qui sont essaimés à l'entour. Souvent une ville est un milieu social et moral de nature tout à fait originale et « sui generis », qui a réagi sur l'extérieur au moins autant qu'il en a subi l'influence. Malgré tout, il reste vrai que, dans les faits complexes qui forment la substance d'une ville, beaucoup ne sont que le développement des faits plus simples dont la campagne est le théâtre.

Les montagnes s'étaient peu à peu repliées vers l'horizon lointain. Le train s'avançait lentement dans une grande plaine d'apparence médiocrement fertile. C'est dans cette plaine qu'est bâtie Gotha. Je m'attendais, je ne sais pourquoi, à quelque chose de grandiose. Je fus déçu tout comme à Cobourg. La gare est toute petite et l'arrivée fort laide. On dirait au premier abord

quelque Bois-Colombes français. Pourtant la rue qui fait face à la gare s'élargit bientôt à mesure qu'on la monte. Et, sur les côtés, apparaissent de grands bâtiments en pierres brunes de Gotha, dont les architectures rappellent plus ou moins le style grec. Ce sont les banques et sociétés d'assurances, la plus grande gloire de Gotha. C'est en cette ville qu'Arnoldi, né à Gotha, mais de qui le nom semble indiquer une origine italienne (on sait qu'il existait des sociétés d'assurances en Italie dès le XIIe siècle, que les monts-de-piété sont venus d'Italie, et que toute la langue commerciale et financière allemande révèle une forte influence italienne, exercée sans doute tout d'abord sur les grands commerçants de Nuremberg et les grands banquiers d'Augsbourg), a créé en Allemagne au XIXe siècle la première société d'assurance contre le feu et la première société d'assurance sur la vie. Ces établissements n'ont cessé de prospérer et d'autres maisons de banque, d'assurance ou de crédit n'ont pas tardé à se développer dans la ville. Leurs grandes façades brunes et nues donnent ainsi presque toutes sur la rue qui débouche de la gare et c'est là la première impression forte qu'on éprouve à Gotha. Bientôt une grande statue de Bismarck surgit et atteste l'omniprésence de l'idée d'Empire. Nous tournons à gauche et arrivons au Château, qui, dressé sur une hauteur élevée, domine le reste de la ville, située presque toute en contre-bas. Il est des plus imposants. Il a trente fenêtres de façade et affecte (comme la plupart des châteaux de souverains européens) un aspect Louis quatorzien, que renforcent encore les cascades dont s'adorne la pente descendant vers la ville (modernes pourtant dans leur forme actuelle). Sur la droite, Mme Sander me désigne un pavillon, dit Pavillon du Thé, où l'un des ducs, dit le Fol, se livra à des débordements qui firent autrefois scandale. Devant le Château, s'érige par contraste la statue du duc Ernst dit le Pieux, tenant un gros livre dans les mains. Comme je fais allusion à l'autre duc, au Fol, Mme Sander m'arrête avec effroi et me dit qu'à Gotha l'on doit bien faire attention quand on parle du Château; le crime de lèse-majesté peut être dénoncé en moins de temps qu'il ne faut pour y songer. Des bandes de gamins attendent la

sortie du jeune duc et de la duchesse. Ils l'ont tellement importuné durant les premiers jours de son règne qu'il a dû faire passer dans les écoles un avis interdisant aux élèves de s'attacher à sa voiture. Les souverains, bien jeunes tous deux, sont charmants dans les portraits. Ils sont l'un et l'autre aux trois quarts anglais, bien que, par concession au germanisme, lui se plaise à faire répandre son image avec la tête coiffée d'une bizarre et laide casquette d'étudiant allemand. Quelque chose du goût anglais est répandu aussi sur les articles et sur les étalages de quatre ou cinq magasins d'alentour, où se tiennent les « fournisseurs de la cour ». Les libraires ont des romans anglais et de belles gravures fines et distinguées représentant des sujets de chasse et des scènes de la vie de château. Ce noyau de fournisseurs d'élite n'est au reste pas gros, et, non loin de là, je constate, comme à Cobourg, que l'on tombe sans intervalle du luxe à la pacotille. Le duc, ses satellites, et quelques personnes jettent une vive lueur isolée au milieu l'ombre indigente des espaces environnants. Il y a pourtant, à côté de la vie des banques, une vie commerciale assez intense à Gotha, notamment un commerce d'exportation de bois (dont le pays fournit autant qu'on en désire) et un commerce d'importation de grains et de viande sur pied (que le pays ne produit qu'en quantité bien insuffisante). *C'est par ses exportations de bois et de jouets que la Thuringe, d'une manière générale, doit payer le pain et la viande qui lui manquent.* Il y a à Gotha plusieurs fabriques de jouets et aussi des fabriques de thermomètres (c'est un des rameaux de l'industrie thuringienne du verre) ; ces dernières exportent, paraît-il, en France.

La fameux établissement géographique et cartographique de Justus Perthes a contribué à la gloire de Gotha. La même maison ne s'est pas moins illustrée par la publication de l'*Almanach* bien connu des maisons régnantes et de la noblesse.

Pour l'homme du peuple des diverses parties de l'Allemagne, Gotha rappelle la pensée des saucisses de Gotha, une des innombrables variétés de saucisses qu'on mange dans l'Empire. Mme Sander on acheta dans une charcuterie, pour que j'en goû-

tasse au repas du soir. Ce mets ne me parut guère propre à déchaîner l'enthousiasme.

En passant, Mme Sander me montra le magasin de comestibles et articles d'épicerie où son mari avait fait, comme employé, son apprentissage du commerce, avant de se tourner vers la banque.

QUATORZIÈME LETTRE

Les pouvoirs publics en Thuringe.

Mon cher Maître,

Dans le parc de Gotha, on montre l'île où a été enterré le duc Ernst II (mort en 1804), enseveli sans cercueil, selon sa volonté, « afin, avait-t-il déclaré, de retourner plus vite à la « terre ».

En parcourant les rues, je m'aperçois du rôle que jouent encore les Juifs dans le grand commerce de détail. La maison Tietz, qui a des bazars partout en Allemagne, est naturellement présente ici. Mais le plus remarquable bazar est celui de Conitzer, occupant un bel édifice, construit dans un style américain, élégant et hardi.

La puissance invisible des forêts, qui couvrent une grande partie du Duché de Saxe-Cobourg-Gotha et de la Thuringe entière, s'accuse jusque chez les marchands de couronnes funéraires, aux devantures desquels s'étalent les couronnes sylvestres en honneur dans le pays : pommes de sapins, capsules de pavots, mousses, lichens, grandes immortelles.

Je n'ai pas à parler ici des richesses du Museum ni de la Bibliothèque de Gotha.

Et, quand j'aurai signalé les dimensions imposantes de la Loge maçonnique, j'aurai relaté à peu près tout ce qui frappe au premier abord le visiteur de la ville.

Il y a un contraste éclatant entre la médiocrité de ces petites capitales de Gotha et de Cobourg et le son majestueux dont les mots : Cobourg-Gotha, emplissent nos oreilles. L'illustration de cette maison tient en grande partie à ce qu'elle a fourni, comme nous le rappelions, des princes et princesses à un certain nombre de cours et de trônes européens. C'est un peu par suite de son effacement en même temps que de sa haute noblesse que la dynastie de Cobourg-Gotha a été appelée à ces éminentes fortunes. Car les pays et les cours eussent redouté davantage de voir s'étendre chez eux par mariage l'influence d'une famille régnante de premier plan.

La constitution de l'Empire d'Allemagne, en mettant la Prusse au premier rang, la Bavière, la Saxe et le Würtemberg au second, a rejeté dans la pénombre ces petites principautés thuringiennes de l'Allemagne Centrale. Elles n'ont plus guère de politique propre. Leurs cours se consolent en cultivant et en échenillant sévèrement, avec l'assistance de leurs « grands maréchaux de la cour », l'arbre aux rameaux compliqués de l'étiquette. Et parfois on voit ces petits princes, allant d'un extrême à l'autre, saisis au contraire du besoin d'innover furieusement et d'introduire dans leurs États les nouveautés les plus discutées. C'est ainsi, par exemple, que Gotha est la première ville allemande qui ait édifié un crématorium. Et, tandis que la Prusse et la Bavière se refusent à autoriser l'incinération des cadavres, l'exemple de Gotha a été successivement imité par toutes les villes de Thuringe : Eisenach, Iéna, etc. Ce mode de sépulture est vivement approuvé par les socialistes et aussi par les grands Juifs, qui font fréquemment transporter leurs corps en Thuringe, de Nuremberg et de Fuerth ou d'ailleurs.

Les petits princes de la Thuringe sont en général assez riches, possédant des fortunes personnelles très importantes. Quant au gouvernement qu'ils exercent, ce n'est pas un gouvernement à bon marché. Le nombre si restreint des administrés en est la cause. Les « frais généraux », si l'on peut dire, ne sont pas dilués sur un assez grand nombre de têtes pour que l'État fonctionne économiquement. D'autre part, non seulement la Thuringe

est découpée en petites principautés[1], mais encore plusieurs principautés sont faites de pièces et de morceaux; ce qui est une condition défavorable de plus. Les sujets se plaignent amèrement de l'impôt, dont le poids particulièrement lourd pèse d'autant plus sur eux que leurs épaules sont plus faibles.

Les forêts fournissent aux États des revenus appréciables. Mais elles leur imposent l'entretien d'une armée de fonctionnaires et l'exécution de coûteux travaux. Le service vicinal est aussi la cause de dépenses considérables. (Notons en passant que la grande École forestière thuringienne se trouve à Eisenach. Non seulement les futurs fonctionnaires des principautés viennent s'y former, mais on y voit également des étudiants étrangers, par exemple des Américains.)

En ce qui touche les opinions politiques de la population, nous avons indiqué les progrès du socialisme parmi les ouvriers et même parmi les artisans à domicile. La petite bourgeoisie est *freisinnige* (libérale avancée, radicale). Les 11 députés envoyés au Reichstag par la Thuringe se répartissent ainsi : 6 socialistes, 3 nationaux-libéraux, c'est-à-dire libéraux soutiens de l'Empire et de l'armée (c'est l'opinion de la plupart des fonctionnaires d'un certain rang qui n'ont pas d'intérêts personnels les poussant à être conservateurs agrariens), 1 *conservativ* et 1 antisémite. Le fait que la petite bourgeoisie *freisinnige* n'a pu faire passer de représentant me paraît révélateur de l'insignifiance de cette classe sociale en Thuringe.

La littérature et les arts ont trouvé jadis de chauds protecteurs dans les princes thuringiens. On ne peut pas attribuer cette sollicitude au désœuvrement politique, car ces princes ont joué autrefois un rôle plus important qu'aujourd'hui. Faut-il chercher en partie l'explication du fait dans la nécessité particulièrement impérieuse de charmer les heures de loisir en un pays de sol ingrat et de forêts profondes? La longueur des hivers a dû intervenir également comme facteur. Toujours est-il que, ainsi qu'il a été mentionné déjà, la grande poésie lyrique allemande

1. La difficulté des communications en Thuringe a peut-être contribué à maintenir le *morcellement politique* du pays.

est née au château de la Wartbourg, où se livrèrent les luttes poétiques des *minnesaenger*, et qu'à l'autre extrémité de l'histoire de la littérature allemande nous voyons le Grand-Duc de Saxe-Weimar accorder sa protection décisive à Gœthe, à Schiller, à Wieland et à Herder.

L'Université de Thuringe se trouve à Iéna. Elle jouit de la sollicitude constante du gouvernement de Saxe-Weimar. Un esprit audacieux a toujours animé cette Université, et les doctrines les plus nouvelles ont pu s'y produire. La philosophie de Haeckel a eu carrière de s'y développer librement.

La Thuringe a été, répétons-le enfin, le théâtre de plusieurs des grands épisodes de la Réforme. C'est à la Wartbourg que l'Electeur de Saxe cache Luther, là que celui-ci traduit la Bible en langue vulgaire. Il est probable que l'attrait des sécularisations a dû exercer une influence énorme sur les princes thuringiens ; la Thuringe, évangélisée par saint Boniface, fut longtemps couverte de couvents (Cisterciens, etc.) qui possédaient des propriétés étendues. Quant au gros de la population, sa pauvreté devait la porter à se laisser entraîner par un mouvement dont le mot d'ordre était la dénonciation véhémente du luxe des chefs de l'Eglise Romaine.

QUINZIÈME LETTRE

La Thuringe d'autrefois.

Mon cher Maître,

Je songeais à ces grands événements en repassant le soir devant le Palais Ducal, que l'ombre avait enveloppé. Et j'étais impressionné du contraste entre les humbles phénomènes dont la population ouvrière de Thuringe donnait le spectacle et les grands faits politiques, littéraires, religieux et philosophiques qui s'y étaient superposés, impressionné en même temps aussi

des relations et des traits d'union qui, pour peu qu'on y regardât de plus près, finissaient tout de même par apparaître entre la base de l'édifice et son sommet.

Pourtant l'heure était venue de me diriger vers la gare. J'y arrivai un peu en avance. En lisant distraitement les affiches du chemin de fer, j'observais combien sont nombreuses les villes de Thuringe dont le nom se termine en *a* : depuis Fulda à l'ouest, la ville du célèbre monastère, jusqu'à Iéna à l'est, en passant par Gotha, par Lauscha, par Friedrichsroda, etc. Et ces désinences continuent vers le nord au delà de la Thuringe, comme par exemple à Langensalza. Nul doute d'ailleurs que les historiens ne soient en état d'éclaircir cette particularité et d'en expliquer les significations ethniques.

Mme Sander me rejoignit bientôt. Elle était profondément attristée de retourner à Louisenthal. Ne manquant pas, comme à l'ordinaire, de rappeler sa jeunesse passée à Nuremberg, elle se plaignait de devoir rentrer à Waldhaus, le village perdu là-bas au fond de la vallée. Et tout de suite elle me conta encore de nouveaux traits de la rudesse des habitants : par exemple certains hommes, en toilette du dimanche, se promenant sans cols de chemises. « Beaucoup de maris, ajouta-t-elle, battent consciencieusement leurs femmes et celles-ci ne s'en plaignent pas trop, car la croyance admet que les femmes qui n'ont pas été battues ne pourrissent pas dans la terre après leur mort. » Elle parla quelque temps, citant d'autres faits et revenant notamment sur la question des mœurs. «Ce qui dépasse tout, c'est l'immoralité d'un grand nombre de jeunes gens. Quantité de jeunes filles ont au moins un enfant avant le mariage. Et de très bonne heure. Et bien que les lois autorisent à rechercher le père, cette recherche n'a jamais lieu, parce que l'usage a fini par donner une sorte de consécration à l'impunité du délit. Il faut dire que les filles trouvent toujours à se marier en dépit de leurs égarements. Voyez-vous, la vie de bien des jeunes filles de Thuringe avant le mariage, c'est un peu comme la vie des jeunes hommes dans les autres pays. A la décharge des Thuringiens, on doit mentionner que souvent le

jeune homme qui a rendu mère une jeune fille, l'épouse ensuite de son plein gré. Au reste, après le mariage, les gens deviennent habituellement très sérieux. » Mme Sander ajouta encore : « Je ne puis entrer dans des détails relativement aux scènes dont une partie de la jeunesse du pays nous oblige à être spectateurs. Je ne dirai qu'un mot : ces gens-là, c'est comme les lapins (*sic*). Il y a quelques mois nous avons eu des soldats à loger. Ils ont passé huit jours. Non seulement une jeune fille que j'avais pour aider à la maison a été rendue grosse, mais encore la même chose est arrivée à sa sœur. Et aucune n'a pu dire le nom de son galant. Elles ne s'en étaient même pas informées. L'année dernière, ma femme de ménage avait eu, dans des circonstances semblables, deux jumeaux. Les premiers temps, je me suis révoltée, j'ai essayé de faire de la morale. Mais mon mari, qui connaît le pays, m'a dit qu'il n'y avait rien à tenter. *Lasse sie auch Trillinge haben, wenn es ihnen Spass macht!* dit-il (mot à mot : laisse-les avoir aussi des *trimeaux* si cela leur fait plaisir!) Mme Sander conclut après un silence : « Il n'y a que les forêts qui sont belles. Cela console. Ah! si vous pouviez voir la *Hirschfutterung* (repas des cerfs), quand les gardes distribuent, pendant les jours rigoureux, des aliments aux cerfs affamés! Cela a lieu dans des clairières, où sont des cabanes pleines de provisions disposées à cet effet. Et les oiseaux eux aussi s'approchent. C'est joli! »

Nous gagnâmes le wagon. Quelques-uns des petits bourgeois étriqués et des minuscules fonctionnaires y étaient déjà installés, retour de la *Fremdenvorstellung* du théâtre. Sentencieusement, ils se communiquaient leurs impressions. Un malheureux instituteur déclarait d'un air sévère que la comédie représentée lui avait paru un peu trop « moderne ». Et il donnait à ce mot de « moderne » toutes sortes de sous-entendus pervers. Une vieille dame déclarait que la principale actrice n'était pas à comparer avec une autre, qu'elle avait entendue il y a quinze ans. Lorsque le train se fut mis en marche, tout ce monde se mit à dîner avec de petits harengs et des radis noirs dont les poches avaient été soigneusement

garnies. Car c'était bien leur véritable dîner que les spectateurs de la *Fremdenvorstellung* absorbaient ainsi et Mme Sander ne manqua pas de me le faire observer. Quand nous arrivâmes à Louisenthal, il y eut une consternation parmi les personnes qui descendaient. En effet, il pleuvait à verse. Un long conciliabule se forma entre les vieilles dames, l'instituteur et le garde des forêts. « Ils vont aller chercher un refuge provisoire à l'auberge du pays », dit Mme Sander. « Ils ont sur le dos tout ce qu'ils ont de plus beau et ils ne se soucient pas de le laisser gâter. »

Sander m'avait dit, lorsque je l'interrogeais sur l'ancienne importance des transports par traction animale en Thuringe, que son grand-père s'était autrefois livré lui-même à cette industrie. « Mon grand-père est mort, avait-il ajouté, mais mon père, qui vit à Ohrdruf, pourra peut-être vous dire des choses qui vous intéresseront ». Je priai Sander de me conduire auprès de son père. Le lendemain nous nous rendions à pied par la grand'route jusqu'à Ohrdruf. Cette grand'route, qui conduit directement à Gotha, s'écartait de la vallée, et se dirigeait vers la plaine. De droite et de gauche, se dressaient, à certains intervalles, de petits bâtiments de deux étages au plus et de quatre fenêtres de façade en moyenne. C'étaient d'autres fabriques de petits chevaux ou de jouets en bois, ou bien des fabriques de jouets et articles en porcelaine. « N'y en a-t-il pas, demandai-je, qui aient essayé de substituer le travail mécanique au découpage manuel du bois? — Il y en a une, fit Sander, et vous la voyez justement là à gauche. C'est la maison Alt et Koch, la plus importante de la région, qui s'est mise en commandite. Ils ont une machine qui taille les pattes de chevaux. » Il ajouta : « Le système a de grands inconvénients, car il ne tient pas compte des défauts et irrégularités du bois. La machine ne serait avantageuse que si le bois était homogène. »

« Les fabriques de jouets et articles de porcelaine utilisent-elles le concours de beaucoup d'ouvriers à domicile? demandai-je. — Certainement. Les ouvriers à domicile reçoivent la pâte

de la fabrique et la coulent dans des moules que la fabrique aussi leur a prêtés. » Sander observa : « Les terres du pays ne suffisent plus. On emploie à présent aussi des terres américaines. » Il dit encore : « Le travail est malsain. Les poussières entrent dans les poumons. Les ouvriers attrapent une maladie spéciale à la branche ; c'est ce qu'on appelle dans le métier, d'un terme bref et énergique : la « maladie de l'ouvrier ».

Nous vîmes un moulin à fabriquer l'huile de lin. « Il y en a beaucoup dans le pays, remarqua mon compagnon. La première moûture est utilisée comme comestible, ainsi que vous avez pu vous en rendre compte dans la salle à manger de Faulstich, à Catterfeld. Les autres moûtures servent au graissage des machines de nos fabriques. »

Une cabane se montra et, à côté d'elle, un poteau indiquant les droits variés qu'avaient à payer les divers véhicules pénétrant dans la commune. « On en trouve malheureusement comme cela beaucoup sur les routes, s'écria Sander. L'entretien des chemins coûte tellement cher que les autorités n'ont jamais assez d'argent et se voient contraintes de maintenir ces vieilles sources de profits. Des mesures libérales ont pourtant été prises il y a quelque temps, en vertu desquelles les plus pauvres possesseurs de véhicules sont exemptés de tout droit. »

Nous arrivons au bourg d'Ohrdruf[1]. L'entrée est des plus pittoresques. La route s'élargit, prend des proportions presque imposantes, et apparaît bientôt sur les deux côtés bordée de maisons aux façades vertes. Cette belle voie, aussi vaste qu'une avenue de grande ville, se prolonge assez longtemps et vient aboutir au monument commémoratif de la guerre de 1870. Ohrdruf a environ 7.000 habitants. Le père de Sander y tient une petite banque locale. Mais en même temps il exploite un magasin d'épicerie. Nous avons vu Daum[2], l'associé du fils San-

1. C'est à Ohrdruf que Jean-Sébastien Bach fut élevé par son frère, organiste de la paroisse.

2. A propos du malheureux Daum, qu'il soit mentionné ici que, quelque temps après notre visite, il eut accidentellement un bras coupé par une machine de la fabrique.

der, cumuler aussi le trafic de l'épicerie avec la fabrication des jouets. En ces contrées pauvres, l'épicerie prend tout de suite d'ailleurs le caractère d'une sorte de commerce de luxe. Le père Sander habite une assez jolie maison, qui est sa propriété. Elle est tenue avec une propreté remarquable. Au rez-de-chaussée se trouve l'épicerie, que nous traversons. Puis nous entrons dans un petit salon, où la famille est réunie. Il y a là un certain nombre de « Tantes », à qui le vieillard nous présente. Lui-même a très bon air. Chauve, la barbe blanche, il a des yeux bleus au regard droit, très pénétrants. Sa femme aussi fait la meilleure impression par son air de dignité simple. Nous considérons un grand portrait accroché au-dessus du bureau. Sander père nous explique avec empressement que l'image est celle de Schulze-Delitsche, le fondateur de sociétés de crédit et de coopération, émule de Raiffeisen. Notre hôte fait partie de ces sociétés et même est un de leurs représentants.

Nous parcourons la maison. La grande cour vitrée ne manque pas d'allure. Le large escalier de bois a presque de l'ampleur. Les deux Sander nous introduisent dans un autre petit salon situé au premier étage. La même propreté minutieuse y éclate. Le tapis a conservé toute sa fraîcheur. Dans des vitrines il y a des objets en porcelaine, choisis avec bon goût. On nous apporte du café. C'est la boisson favorite du père Sander. « Il en boit toute la journée, » dit son fils en riant.

Avant d'entamer la question de la vieille industrie des transports, nous demandons encore au père Sander de vouloir bien nous dire quelles règles président à l'héritage des terres en Thuringe; jusque-là personne n'a pu rien nous apprendre de précis sur la question. Sander père dit que cela est variable. Ordinairement l'un des fils reçoit le bien, à charge d'indemniser les autres, et une hypothèque est prise, pour garantir les droits de ceux-ci. Quelquefois le bien est vendu. D'une manière générale, une certaine instabilité paraît être la caractérisque de la possession du sol. Beaucoup de terres sont simplement affermées. Les parents sont hébergés par l'héritier effectif du

bien, ou bien vont habiter à tour de rôle (*reihenweise*) chez les divers enfants. Sander fils sourit de voir poser ces interrogations : « Les biens ont si petite valeur ! Les vieux parents ont besoin de si peu de chose ! » Le père et le fils avouent que les vieux parents sont trop souvent rudoyés par les enfants.

J'abordai enfin la question de l'ancienne industrie des transports par chevaux. « Votre fils m'a dit que monsieur votre père avait autrefois lui-même pratiqué cette industrie. — C'est exact. L'industrie des lointains transports par chevaux, dont les principales têtes de ligne étaient l'Italie et la Flandre, et dont la grande voie passait par Augsbourg, par Nuremberg et par Erfurt, a eu, comme vous le savez, une importance énorme au Moyen Age dans notre Thuringe, lieu de passage par excellence, et de passage pourtant difficultueux et malaisé [1]. Mais ce trafic n'a pas été anéanti, comme on le dit quelquefois, par la découverte du cap de Bonne Espérance et par la chute de Venise. Tant que les chemins de fer n'ont pas existé, les grands transports par chevaux ont continué d'assurer les échanges entre le Nord et le Midi. Après même qu'Anvers eut pris la succession de Venise, les caravaniers ont été chercher à Anvers, pour les répandre dans le sud les denrées qu'ils allaient autrefois quérir à Venise pour les distribuer dans le nord. Tenez ! voici le portrait de mon père, qui aura été l'un des derniers à exploiter cette vieille industrie. » A la muraille, l'ancêtre apparaissait, avec son front saillant et dégarni, ses yeux perçants et résolus. Je le regardai longuement, cherchant à surprendre sous sa paupière le reflet de cette vie ancienne des caravaniers, dont le rôle dans le passé avait été si considérable, en Thuringe et en Franconie. Puis je fixai les yeux vivants du père Sander, avide de les sonder, de saisir en eux ce qu'il y pouvait rester de vieilles images imprimées par la vision directe des caravanes d'autrefois. Je l'assaillais de questions brèves et pressantes. « Comment

1. La nécessité en même temps que la difficulté de circuler en Thuringe expliquent le développement dans ce pays de l'industrie des *cartes géographiques*, dont nous avons vu l'aboutissement dans la célèbre cartographie de Gotha.

étaient les voitures? — C'étaient des voitures très longues, dont la forme se rapproche de celle des haquets de nos jours. La paire de roues était d'une dimension extraordinaire et d'une résistance à toute épreuve. Cela était d'ailleurs une condition essentielle, à cause de la longueur de la route, du mauvais état des chemins, et des déclivités. Ah! il y avait des passages difficiles! Souvent tous les hommes devaient combiner leurs efforts pour tirer en avant la voiture embourbée ou empêtrée. — Comment étaient les chevaux? — On prétend qu'il y a eu un élevage de chevaux en Thuringe. Mais, durant la période que je connais, les entrepreneurs de transports faisaient venir leurs chevaux du dehors. C'étaient de solides chevaux belges, percherons ou oldenbourgeois. Les brasseries d'aujourd'hui emploient des chevaux analogues. — Quel aspect avait la caravane? — Les longues voitures s'avançaient à la file indienne. Le chef, armé, chevauchait, parfois en tête et parfois sur les flancs. On n'avait plus à craindre, comme au moyen âge, les « chevaliers pillards ». Mais il y avait toujours les brigands. — Quel trajet suivait-on? — On venait d'Italie par le col du Brenner, là où passe aujourd'hui le chemin de fer lui-même. Augsbourg, Nuremberg en Franconie étaient, vous le savez, des étapes capitales. En Thuringe, la route passait ici même, à Ohrdruf et un peu plus loin, à Grossen. On sortait de la Thuringe par Erfurt. Vers le nord, les directions variaient, selon que l'on voulait aller en Flandre ou vers les ports hanséatiques. La *Foire de Leipzig* était aussi l'un des principaux buts. Mon grand-père, lui, allait surtout en Hollande, à Amsterdam et à Harlem. »

Chaque parole du vieillard éveillait en moi une foule de réflexions. Je me représentais ces chevauchées à travers l'Europe. Et, en songeant au talent de Bischof et de ses émules pour imiter toutes les attitudes du quadrupède, je me demandais si d'innombrables images chevalines ne s'étaient pas photographiées dans la mémoire inconsciente de la race.

En venant à des pensées plus précises, je songeais au rôle stratégique de cette ville d'Erfurt, dont la Prusse avait eu grand

soin de s'emparer [1], qui s'enfonçait comme un coin dans le territoire thuringien, et qui était aujourd'hui la capitale d'un district de chemins de fer prussifiés (les chemins de fer mêmes de la Thuringe), après avoir été jadis une des grandes étapes des caravaniers. La ville où Napoléon réunit les princes allemands, fit jouer Talma devant le « parterre de rois » et enfin décora « M. Gœthe », a eu sans doute dès les premiers temps une extrême importance géographique. *Furt* veut dire : gué. Ce mot se retrouve dans Francfort (*Frankfurt*), primitivement *Frankenfurt*, le gué des Francs. De même qu'Aloys Schulte a expliqué le développement des villes de la région alpestre comme issues des routes de la montagne, la surgie des villes allemandes au nord de la Thuringe peut être élucidé par l'étude des anciennes routes.

« Que transportait-on ? — Pas seulement des marchandises. La poste n'étant pas parfaitement organisée, on prenait des lettres, des paquets, des envois d'argent. Quant aux articles eux-mêmes, ils étaient des plus variés. De l'Italie, nous apportions des fruits du midi.

« La Thuringe elle-même expédiait aux pays du nord et du midi sa verrerie, sa porcelainerie, ses articles en bois. Elle donnait aussi le noir de fumée, obtenu en brûlant les arbres de nos forêts. Il s'en faisait une grande consommation dans les ports pour enduire les cordages de navires ; mon père en vendait beaucoup à Amsterdam. Cette fabrication a continué en Thuringe et vous la retrouveriez à Graefenroda. Cette ville fournit beaucoup aux fabriques de couleurs. Notre huile de lin et le noir de fumée combinés donnent l'encre d'imprimerie. C'est également le noir de fumée qui forme la base du noir avec lequel on trace les chiffres sur les cadrans des montres et horloges. Quant à Anvers, qui avait hérité des fonctions commerciales de Venise, nous y

1. Erfurt fait contraste avec les autres villes thuringiennes par la grandeur de sa gare et des bâtiments de la direction des chemins de fer. L'on croit voir une brusque incorporation de l'esprit administratif prussien venant se saisir de la vieille Thuringe. — Erfurt est au milieu d'un petit territoire qui se trouve favorisé au point de vue géologique et climatérique ; l'horticulture y est pratiquée avec grand succès.

allions chercher le sucre de canne, le poivre, le tabac, les fruits, les raisins secs, le café. »

Après en avoir prononcé le nom, le père Sander vida une tasse de sa boisson favorite. Et sa passion prenait ainsi une sorte de dignité à l'évocation du grand trafic qui avait autrefois été nécessaire pour assurer l'arrivée de la précieuse fève! Comme aussi le commerce de l'épicerie, pratiqué par lui, s'éclairait d'un reflet doré d'ancienne gloire, s'avérait comme la continuation de ce *commerce des « épices »* qui avait jadis noué les rapports étroits de Venise avec Nuremberg, et, par Nuremberg et la Thuringe, avec le Nord!

Le vieux Sander s'étendit sur le rôle que jouaient en ces temps les auberges, dont les caravanes ne pouvaient se passer. Les aubergistes voyaient avec plaisir arriver les grands convois d'hommes et de bêtes, qui faisaient toujours forte dépense.

Nous examinâmes une répercussion d'assez grande portée : *les femmes devaient rester longtemps seules au foyer*. En effet, les grands voyages éloignaient caravaniers et voituriers pour la durée de huit ou dix mois. J'ai eu sous les yeux un roman non imprimé où l'on voit la femme d'un convoyeur du moyen âge jugée comme sorcière et exécutée sur les diligences d'un couvent de cisterciens en l'absence de son mari parti avec la caravane.

Certains Thuringiens achetaient pour leur compte et revendaient au loin. Mais *au moyen âge la plupart des voituriers et transporteurs thuringiens se contentaient de convoyer des marchandises pour le compte des grands marchands de Nuremberg, qui seuls possédaient le capital et avaient des aptitudes de grands patrons*. Ces grands négociants nurembergeois eurent à leur usage des ressources matérielles et intellectuelles dont les Thuringiens ne disposèrent jamais. Les seconds furent, au moyen âge et au XVIe siècle, complètement subordonnés aux premiers [1].

C'est même la suggestion des commerçants de Nuremberg qui, ainsi que le prouvent les documents historiques, a déterminé

1. Voir notre étude sur *La Civilisation de l'Etain*.

les Thuringiens à tirer parti de leur milieu forestier en se livrant à la confection, en vue de l'exportation, des jouets et articles de bois. Les commerçants nurembergeois leur achetaient ensuite ces joujoux.

Après avoir, au moyen âge et même beaucoup plus tard, vécu en partie de l'industrie des lointains transports par chevaux, *les Thuringiens ont fini, dans les temps modernes, par demander leur subsistance à cette confection des petits objets en bois, et succédanés, tels que : articles d'osier, de carton moulé, de verre et de porcelaine. La situation précaire des habitants que le sol ne peut nourrir et le genre de travail : travail plastique, travail manuel*, ont maintenu jusqu'à nos jours cette fabrication dans des formes qui ne diffèrent guère de celles de la petite industrie. La division du travail s'est introduite. Sous la direction apparente de petits chefs d'atelier appartenant au type du *patron indigent*, et sous l'action plus réelle des *entrepreneurs commerciaux*[1], la confection des menus objets de bois, osier, carton moulé, poreclaine et verre, s'est élevée au stade de la « fabrique collective », ou plus généraleralement à un *système mixte dans lequel la production en ateliers centralisés est combinée avec le travail des ouvriers à domicile.*

Les entrepreneurs commerciaux sont eux-mêmes sous la coupe des *grands commissionnaires et négociants exportateurs de Nuremberg et de Sonneberg*, qui seuls disposent de capitaux étendus et sont en état d'atteindre les débouchés souvent très lointains vers lesquels doit être dirigée la production thuringienne ; à cet égard, les grands exportateurs juifs de Nuremberg, qui ont remplacé en Franconie comme grands patrons les « Patriciens » nurembergeois d'autrefois, ont donc également hérité de la fonction patronale que ceux-ci exercèrent jadis en Thuringe.

1. Ces entrepreneurs commerciaux sont appelés en Thuringe *Verleger*. Le *Verleger* (*Verleger*, *Vorleger* : celui qui avance) fait en effet des avances à l'artisan en matière première, en outillage, et même en argent. Il fait ces avances : 1° parce qu'elles sont souvent indispensables en raison du dénûment de l'artisan ; 2° parce que les avances enchaînent l'artisan et le mettent à la discrétion de l'employeur.

La vieille *Foire de Leipzig* était pour les grands caravaniers nurembergeois l'une des principales occasions d'écouler leurs marchandises variées, parmi lesquelles, à côté des « épices » de Venise et des fins draps de Flandre, tenaient une certaine place les nombreux petits articles dus à l'habileté et à la patience des artisans de Franconie et de Thuringe. La nouvelle *Foire de Leipzig*, devenue foire d'échantillons, continue de servir à l'écoulement de la production thuringienne. Les entrepreneurs commerciaux y exposent leurs derniers modèles. Les grands commissionnaires et exportateurs, qui viennent vendre et acheter à la foire, passent la revue des échantillons, formulent leurs critiques, réclament certaines modifications, donnent leurs commandes. Les entrepreneurs thuringiens reçoivent aussi à la *Foire de Leipzig* la visite des bazardiers allemands et étrangers. Par suite de la difficulté des communications en Thuringe, comme aussi de l'éparpillement des ateliers et de la multiplicité des articles, l'offre et la demande trouvent avantage à prendre ainsi périodiquement contact à Leipzig devant des collections complètes de modèles. L'industrie thuringienne et le commerce des articles thuringiens contribuent donc, par leurs conditions et exigences toutes particulières à prolonger la verte vieillesse de la *Foire de Leipzig*. Cette ancienne foire, après avoir vu la décrépitude et la disparition de toutes ses sœurs, continue de narguer les lois de l'évolution commerciale qui semblent la condamner, et boit avec succès des élixirs de rajeunissement.

Louis Arqué.

L'Administrateur-Gérant : Léon Gangloff.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET Cie. — PARIS

4

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

Author Sci. Soc.
Title 1909